



LA

REVUE SOCIALISTE

XIX

LA

REVUE SOCIALISTE

TOME XIX

(Janvier-Juin 1894)

PARIS
LIBRAIRIE DE LA *REVUE SOCIALISTE*
10, Rue Chabanais, 10

—

1894

ÉCONOMISME, SOCIALISME & SOLIDARISME

I. — Économisme et Socialisme

A moins de nier l'évidence, il est impossible de nier l'évolution sociale. A moins de rejeter la science toute entière, personne ne peut plus méconnaître que tout nous démontre la genèse expérimentale de toutes nos pratiques et notions économiques, morales, politiques et sociales. Seulement, ici, comme dans tout notre domaine intellectuel, nous retrouvons nécessairement un caractère systématique, une origine apriorique, une tendance absolutiste, qui résultent de ce que l'esprit humain, obligé de procéder par abstraction, commence toujours par ne voir qu'un côté, qu'une face des choses, avant d'en embrasser la complexité plus ou moins grande, plus ou moins adéquate, dans une vue synthétique ultérieure, finale. C'est ainsi que l'histoire nous montre les diverses conceptions systématiques de plus en plus compréhensives par où sont passées les doctrines économiques, (Chrématistique d'Aristote, socialisme radical de Platon, ascétisme des Epicuriens et des Stoïciens, communisme des chrétiens, mercantilisme ou Colbertisme, Libre-échangisme des Anglais (Dudley North, Josias Tucker, Gournay), Physiocratisme, Libéralisme, Individualisme, Manchestérianisme, Socialisme humanitaire, Socialisme révolutionnaire et Socialisme d'Etat ou de la Chaire, Socialisme réformiste ou Collectivisme). Ce qu'il suffit de retenir de cette somme prodigieuse d'écrits et de dissertations des économistes de tous les temps, c'est que, au fond, tous sont d'accord sur l'importance et l'existence du fait économique, et font tous converger leurs efforts vers le même but, la recherche des lois ou moyens propres à assurer et à développer la vie économique, c'est-à-dire le bien-être, la prospérité, le progrès. Peu nous importent les divergences d'interprétations sur la « nature des Causes ou des Lois », car nous ne

pouvons pas plus demander ici que dans le reste de nos spéculations, un accord, une entente, dont nous comprenons l'impossibilité en raison du caractere contingent, variable, effroyablement complexe de toutes les choses sociales. Nous ne nous arrêterons pas davantage à nous étonner du caractere métaphysique de toutes ces doctrines, attendu qu'il n'y a là qu'un effet tout naturel de repercussion d'une mentalité séculairement métaphysique, dont nous ne verrons disparaitre les traces que par les progrès incessants de l'esprit scientifique.

De même qu'on a disserté sur l'homme, sur son essence et sa destinée, avant d'avoir fait son anatomie, avant d'avoir appris sa physiologie, avant que l'anatomie et la physiologie comparées nous aient montré les liens qui l'unissent au reste du monde organique, d'où une métaphysique psychologique qui a dominé jusqu'ici la mentalité humaine, faussant la conception de la vie, ainsi pour la société, on a commencé par ne voir que l'homme abstractivement, on a édifié des systemes, on a fabriqué des sociétés avec des idées et des principes, créant ainsi une métaphysique sociale, simple pendant, simple corollaire de l'autre, dont nous commençons à peine à soupçonner l'erreur fondamentale. Delà, un défaut général d'entente, chacun ayant son systeme et se croyant seul en possession de la vérité, comme aux plus beaux jours de la Scolastique et des Empiriques : de là l'inutilisation des faits dont la signification resta incomprise, de là la méconnaissance séculaire des enseignements de l'histoire c'est-à-dire de l'expérience sociale (1), de là ces retours aux mêmes errements, de là ce jeu de bascule, de là ces mêmes calamités, ces mêmes fatalités, dont on a voulu faire les lois, les cycles qui régissent l'évolution de l'humanité.

Nous avons tellement l'habitude de prendre les mots pour des explications, nous confondons si facilement les mots avec les choses, que nous pensons, raisonnons et agissons le plus souvent en nous appuyant sur des mots dont nous méconnaissons ou négligeons la signification.

Il en est de l'Economie comme de la Morale : les sociétés ont commencé à s'organiser, à s'administrer longtemps avant qu'on ait pensé à maximer les lois de la vie économique, absolument comme les hommes ont atteint un certain degré de moralité avant d'avoir songé à proclamer l' « essentialité de la Loi morale. »

En réalité, les principales doctrines économiques ne font que refléter la façon dont les générations ont été amenées par la pratique à envisager successivement la source de leur souverain bien. C'est ainsi que nous voyons les philosophes de l'antiquité et les Pères de l'Eglise, entraînés par leur conception toute morale du bonheur, fulminer contre la richesse et prêcher l'ascétisme ou le désintéressement des choses de

(1) Voir Savigny, fondateur de l'Ecole historique.

la terre, des soucis du corps. Mais les nécessités de la vie furent plus puissantes que les théories et que les édits : les rois, l'Eglise elle-même, furent obligés de se relâcher de leurs sévères réglementations : l'ascétisme fut dès lors remplacé par l'utilitarisme païen ; et la royauté triomphante de la Monnaie engendra le Mercantilisme, le colbertisme ou protectionisme national avec la théorie de la balance du commerce.

Mais une analyse plus profonde du fait économique ne tarda pas à démontrer l'erreur du Mercantilisme ; et l'Angleterre, triomphant de la Hollande, après son *Acte de la Navigation*, proclama le libéralisme économique comme la loi suprême qui a été le point de départ du déchaînement de l'individualisme économique, de la libre concurrence, de l'industrialisme et du capitalisme de nos jours.

De même que les médecins d'aujourd'hui retrouvent dans les écrits d'Hippocrate et des médecins de tous les temps et de toutes les écoles, une foule d'observations justes et de préceptes utiles, ainsi nous pourrions relever dans les divers écrits des économistes anciens de nombreuses constatations vraies aujourd'hui comme alors, de nombreux plans de réformes ou d'améliorations qui se répètent chez nos théoriciens actuels ; mais aussi, de même que, dans l'ancienne médecine, les observations les plus justes sont gâtées par des considérations théoriques que nous ne pouvons même plus comprendre, ainsi, en économie politique, les constatations les plus judicieuses, les enseignements les plus précieux, nous sont obscurcis, travestis, par des divagations mystico-métaphysiques qui nous les font méconnaître ou négliger. C'est ainsi, par exemple, que les Physiocrates, qui prétendaient fonder l'Economie sur les lois de la nature, entendaient par là « l'ensemble des desseins de Dieu pour la conservation et le bonheur de notre espèce. » (Quesnay).

Aujourd'hui nous ne sommes pas beaucoup plus avancés : nous sommes en présence de deux écoles adverses, ennemies même, l'Economie orthodoxe et le Socialisme doctrinaire, qui ne semblent guère se douter de leur étroite parenté et de leur erreur fondamentale dans le même absolutisme de conception des lois économiques et la même méconnaissance du Relativisme inévitable de toute connaissance. Tandis, en effet, que les orthodoxes de l'Economie se contentent d'affirmer et de proclamer leur « laisser faire » sous prétexte que les faits économiques sont régis par des « lois naturelles », les socialistes utopistes pensent que le bonheur humain dépend de leurs formules. Seulement, pendant que l'Economisme s'immobilise dans sa superbe quiétude, protégée, choyée par les privilégiés dont sa science incomplète et illusoire défend les prérogatives et les iniquités, les Socialistes poussés par les nécessités de la vie, instruits par l'expérience de tous les jours, entraînés par le flot montant des opprimés, s'orientent peu à peu dans le labyrinthe économico-politique et se posent de plus en plus nettement

comme les seuls vrais partisans des réformes sociales indispensables à nos vieilles sociétés vermoulues, si elles veulent survivre à la tourmente révolutionnaire qui les menace de toutes parts.

En réalité, les Economistes font comme les médecins partisans de l' « expectation armée » : ils regardent et enregistrent placidement les phénomènes, ils supputent et dévoilent volontiers les maux de la Société : puis, quand ils ont bien dressé leurs statistiques, ils nous déclarent gravement que ce sont là des « effets naturels » et qu'il n'y a qu'à « laisser faire » absolument comme les graves et savants disciples d'Hippocrate qui ne se préoccupent que de faire « une inutile histoire naturelle » et laissent à dame nature le soin de réparer les maux qu'elle a causés elle-même. Ce sont là jeux de savants qui peuvent suffire à faire la gloire de leurs adeptes et à faire émarger grassement au budget, mais ce n'est point l'affaire du malheureux qui se tord dans ses souffrances où crève de misère. D'ailleurs il ne faut point s'en laisser imposer par ce prétendu désintéressement de la marche des choses que semblent afficher nos économistes sous couleur de « science pure » : Au fond, cela ne prouve que l'insuffisance de leur science, absolument comme le scepticisme de nos médecins n'exprime que l'insuffisance de leurs connaissances ou de leur expérience. Refuser à la science ses conséquences pratiques et utilitaires, ce serait renier la science toute entière, ce serait aboutir à méconnaitre que la Physique et la Chimie nous ont permis de conquérir une partie des éléments et de les utiliser pour notre plus grand profit ; tout comme la biologie nous a permis de faire une heureuse application de ses lois à nos sélections artificielles dans l'élevage de nos meilleures espèces animales, à l'hygiène et à la thérapeutique humaines dont les plus sceptiques ne sauraient nier les résultats déjà obtenus et surtout les promesses pour l'avenir.

Personne évidemment ne peut prétendre que nos sociétés se sont faites tout d'un coup, que nos misères et nos maux se sont engendrés sans causes, ni que ces causes étaient absolument fatales, c'est-à-dire ne dépendaient pas des temps et des lieux. Par conséquent, nous sommes bien obligés d'admettre que les phénomènes que nous observons auraient pu être autrement si les conditions qui les ont déterminés avaient été modifiées ; dès lors, quand nous constatons un mal social, nous devons et pouvons espérer y remédier en remontant à sa source et en supprimant ou modifiant sa cause déterminante, absolument comme les médecins le font pour nos maladies. Il ne suffit pas, encore une fois, de nous objecter le caractère hypothétique du résultat : il ne suffit même pas de nous opposer des échecs et des mésaventures, car, à ce compte, la médecine n'aurait jamais pu se développer et l'hygiène ne serait point arrivée à un degré d'utilité incontestable qui lui donne une importance si considérable aujourd'hui. D'ailleurs, il n'y a pas à discuter : la question est posée et bien posée : il ne s'agit pas de

savoir si telle formule est bien ou non l'intégrale du socialisme; ce qu'il faut, c'est une réponse à l'immense et universel cri de douleur qui s'échappe des entrailles de l'humanité opprimée: ce qu'il faut, c'est trouver un moyen d'assurer à chacun une plus juste part des biens et avantages sociaux qu'il produit par son labeur; ce qu'il faut, c'est comprendre que chaque individu prend de plus en plus conscience de son rôle dans la machine sociale, que le socialisme « est déterminé tout à la fois par la forme de la production dans le monde contemporain et par l'état des sociétés politiques; il tient tout ensemble au cœur même des choses et aux entrailles du prolétariat, et sort du mouvement républicain tout entier. » (1)

Le Pape et les Empereurs, les théologiens et les philosophes (2) les grands et les petits tous sont obligés de compter avec ce « mouvement spontané et profond qui sort de l'évolution même des choses et de l'histoire, et qui est la résultante de toutes les forces de l'humanité. »

Ainsi mis au point en politique, dégagé de son exclusivisme doctrinaire, le socialisme apparaîtra désormais, ce qu'il est pratiquement, l'Interventionisme, qui se dressera et s'élèvera de plus en plus en face du « laisser-faire » des orthodoxes de l'Economie politique.

Devons-nous intervenir ou non dans le fonctionnement de la machine sociale? Telle est, en réalité, la seule question, telle est la cause de toutes nos divisions, tel est le fond de toutes nos discussions.

Quant au mode et à la mesure de cette intervention, ce serait méconnaître le caractère contingent, expérimental de toute notion sociologique, morale et politique, que de vouloir l'enfermer a priori dans le cercle plus ou moins étroit de formules nécessairement inadéquates à tous les temps et à tous les lieux, à tous les hommes et à toutes les circonstances.

Tout ce qu'on peut faire, c'est de demander à l'étude approfondie des lois fondamentales de l'évolution et de l'organisation sociales, la conception générale des conditions vitales et vivifiantes d'une société, absolument comme le médecin doit, avant tout, se bien pénétrer du sens de la vie, pour pouvoir saisir avec netteté les indications particulières à chaque cas individuel. Voilà pourquoi, nous croyons si indispensable de commencer par une revue attentive des conclusions que nous pouvons tirer des connaissances sociologiques actuelles, et pourquoi nous cherchons à rattacher notre conception générale du socialisme à notre conception universelle des choses, en montrant ses rapports étroits avec le déterminisme et le solidarisme universels.

---

(1) Jaurès, discours à la Chambre des députés, du 21 novembre 1893.

(2) Voir les discussions sur le socialisme dans la *Revue Philosophique* en juin, août, octobre et novembre 1893, par MM. E. Belot, Durekeim.

II. — DÉTERMINISME ET SOLIDARISME

Tout le monde assurément croit savoir ce que c'est qu'une société : tout le monde aussi s'imagine volontiers être fixé sur ce qu'est l'homme. Et cependant, que savons-nous des deux en réalité, sinon quelques grands mots plus ou moins sonores, plus ou moins vides qui nous tiennent lieu d'explications, bien que nous ne les comprenions point le plus souvent.

De même, s'il est une notion profondément ancrée au fond de nous-mêmes, c'est bien que nous avons la ferme conviction de la claire compréhension qu'il n'y a point d'effet sans cause, et réciproquement. Est-ce donc parce que les hommes se sont contentés, de tous temps, des explications les plus superficielles, prenant pour des causes les apparences les plus légères, les analogies les plus grossières, les interprétations les plus occultistes, les plus mystiques ? Ou bien ne serait-ce point plutot parce qu'ils constatent toujours une relation indissoluble entre le phénomène qu'ils observent et la condition qui l'a déterminé, qui l'a rendu possible, qui l'a causé ? Quand ils prêtent encore une cause imaginaire aux évènements, n'est-ce point simplement parce qu'ils ne peuvent découvrir la vraie, ne faisant ainsi que traduire leur besoin d'explication et l'universalité de leur conception du déterminisme en toute chose ?

Il est bien évident, par exemple, que personne ne croit que notre société actuelle, que nos misères et nos difficultés se sont faites toutes seules, d'elles-mêmes, sans causes, mais n'est-il pas évident aussi que, loin de réfléchir a l'enchainement extrêmement complexe des circonstances et des conditions qui les ont précédées et engendrées, nous nous laissons aller, en général, à accepter avec la plus grande légèreté la premiere idée qui nous est suggérée par un mot ou par une coïncidence quelconque ? De là, un tas de puérilités qui ne seraient que ridicules si elles n'avaient pour effet d'entretenir, de renouveler et parfois d'aggraver une situation deja suffisamment difficile. Le malheur, surtout, c'est que de pareilles conceptions erronées, une fois logées dans les esprits, s'y incrustent et s'y fortifient mutuellement par l'usage et la répétition inconsciente, irraisonnée, et deviennent des obstacles insurmontables aux idées saines qui ne peuvent plus être comprises. Qu'on réfléchisse, par exemple, à la quantité d'assertions erronées, superficielles, contradictoires, que les romans et les journaux sèment à profusion dans les cerveaux de lecteurs malhabiles à discerner le pour et le contre, incapables de vérifier ce qu'ils lisent, et habitués par éducation et par hérédité à croire sur parole quiconque sait leur faire des phrases et flatter leurs faiblesses, leurs passions et leurs appétits. La chasse au lecteur, la chasse à l'électeur, la chasse aux places, voilà où

nous en sommes. Et nous nous plaignons que tout va mal, nous blasphémons le progrès, nous accusons la science d'être la cause de nos maux (1), pour un peu nous nous en prendrions au développement de l'intelligence pour en faire notre fée malfaisante.

Hélas ! tout cela provient un peu de l'illusion naturelle à l'homme qui le porte sans cesse à chercher en dehors de lui la raison des maux qu'il s'est attirés lui-même par son imprévoyance ou sa bêtise. Ce n'est pas pour rien qu'on a dit que la bêtise humaine est une source intarissable : les habiles de tous les temps ont toujours su l'exploiter comme la plus productive des mines. Ce n'est certainement pas l'histoire des gouverneurs de peuples qui peut nous démentir. Faut-il voir dans les tendances à la révolte qui semblent se généraliser de plus en plus, sous nos yeux, un signe de l'éveil d'un sentiment plus vrai de la réalité, d'une perception plus juste du sens des choses sociales, une preuve enfin que l'humanité prend conscience d'elle-même et de sa destinée ? Nous le croyons fermement pour notre part, et nous y voyons l'explication, le mécanisme et le caractère imprescriptible du grand mouvement socialiste auquel nous assistons, sans que les « classes éclairées, dirigeantes », aient l'air de se douter qu'elles en sont elles-mêmes la première cause par leur égoïsme imprévoyant et en seront fatalement les victimes, d'après la loi universelle qui veut qu'une action dans un sens engendre elle-même sa propre réaction, qu'un excès d'un côté entraîne un excès en sens opposé, que l'oscillation d'un pendule ne peut se faire, ni se limiter, que par une contre-oscillation semblable. Tant il est vrai que la tendance à l'équilibre est la loi du monde. Notre vieille conception mystique des choses de la vie nous voile encore la saine compréhension du déterminisme des phénomènes, aussi bien dans le monde social que dans notre vie psychique. Pourtant, tout nous démontre les analogies de développement et d'évolution des Sociétés et des organismes vivants. Qu'on envisage, en effet, une Société comme un organisme réel, analogue à un corps vivant, ou qu'on ne veuille la considérer que comme un agrégat d'individus, toujours on est obligé de reconnaitre que la formation, le développement et l'organisation de cette Société ne peuvent se comprendre autrement que comme la résultante des déterminations de toutes sortes, qui ont amené, groupé, solidarisé les actions, les forces et les individus.

Ce que nous avons dit de l'organisation de l'instinct, de la mentalité et de la moralité (2), nous est du plus grand secours pour comprendre les faits d'évolution et d'organisation sociales qu'on a décrits sous les noms de civilisations, de phases, de cycles historiques. Nous retrouvons dans le corps social la même plasticité que dans la matière

(1) Voir toutes les déclamations contre l'emploi des machines.

(2) *La Vie et la Pensée*, Alcan 1893.

vivante, c'est-à-dire une aptitude générale à se différencier et à s'organiser en s'adaptant aussi bien aux conditions ambiantes qu'à ses conditions internes, d'où résulte, pour le règne social, une variabilité des types sociaux analogue à la variation des espèces dans le règne organique. C'est ainsi que les milieux déterminent le genre d'organisation d'après les modes d'alimentation (pêche, chasse), les nécessités de la vie (guerre, anthropophagie, etc.), les circonstances géographiques (sédentarité, vie nomade). D'autre part, le mode de relation sexuelle entraîne la promiscuité ou la famille (polygamie, polyandrie, monogamie), qui, à leur tour, réagissent sur la façon d'élever les enfants, déterminent la vie publique. La faim, l'amour, la guerre ont été, assurément, les trois facteurs de la constitution sociale; mais la sensibilité instinctive d'abord, intellectuelle et morale ensuite, en a été l'organisatrice par excellence. Ce qu'il faut bien comprendre surtout, c'est le caractère organique, c'est le rôle de tissu social de toute adaptation, de toute appropriation. Qu'il s'agisse, en effet, de l'utilisation d'une caverne comme habitat, d'un feuillage ou d'une peau comme vêtement, d'un produit naturel ou cultivé comme aliment, d'un animal ou d'un vaincu comme producteur ou véhicule, d'une aptitude individuelle pour un travail spécial, de l'union coopérative de plusieurs individus en vue d'un but déterminé, d'une entente volontaire ou d'une soumission imposée par la force, toujours nous voyons ces adaptations tendre à se renouveler, à se fixer, à prendre corps avec la Société. La tendance à se répéter découle d'une part de la persistance ordinaire des mêmes conditions génitrices, et, d'autre part, du fait même de cette première adaptation qui constitue, pour l'organisme social comme pour l'organisme biologique, une prédisposition, une aptitude à la renouveler, laquelle, par le progrès de l'organisation, acquiert un caractère d'appétence organique, implique un sentiment de besoin ou d'utilité, et finit par devenir une véritable fonction intégrante de l'organisme. C'est ce qu'il est facile de constater par chacune de nos adaptations nouvelles dans notre état social, sous la forme de nos habitudes ou de nos usages qui deviennent de véritables pratiques sociales, automatiques, inconscientes, et finissent par prendre corps sous la forme de lois écrites ou de règlements administratifs, ou d'appropriations diverses, constructions, aménagements du sol, des voies et moyens de transports, monuments publics, instruments de toutes sortes. C'est ainsi que les moindres modifications que nous imprimons au sol ou aux éléments, les idées que nous jetons au vent de la conversation, les actes que nous accomplissons devant nos semblables, deviennent autant de points de départ de différenciations sociales d'où naissent et qui favorisent les correspondances, multiplient les modes d'union et incorporent de plus en plus les divers éléments qui entrent dans la constitution d'une société ou civilisation.

Si nous voulons réellement bien saisir ce mécanisme de l'organisation sociale, nous n'avons qu'à considérer la genèse et l'organisation d'une de ces grandes collectivités que représentent nos grandes Compagnies à monopole, comme les chemins de fer, la banque ou les postes et télégraphes : nous voyons ainsi comment une invention, c'est-à-dire la perception d'un rapport nouveau entre des phénomènes déjà plus ou moins connus, entraîne de nouvelles adaptations des choses et des intelligences, engendre peu à peu de véritables organes nouveaux dans le corps social, se matérialise sous les diverses formes de l'industrie qu'elle a créée et de la structure nouvelle qu'elle amène dans le corps social avec une fonction collective corrélative.

Ce qu'il faut bien comprendre, en effet, c'est que notre expression d'organisation sociale n'est pas une simple métaphore : une société constitue bien un véritable organisme et nous offre à étudier son corps ou structure qui se compose, comme notre propre corps, de tissus et d'organes dont chacun a sa fonction déterminée dans la machine sociale comme dans notre individu. Il suffit de remarquer que cette structure sociale, depuis la simple fixation de l'être humain au sol qui le nourrit, le supporte et lui fournit son habitat, jusqu'aux appropriations les plus complètes par la culture intensive, par l'exploitation minière du sous-sol et les constructions de nos grandes cités, est le produit d'une série indéfinie d'adaptations parallèles et d'incorporations de l'homme à son milieu social, analogues à la différenciation et à la genèse parallèle de nos organes et de nos fonctions, pour comprendre que l'homme ne constitue point à lui seul la société toute entière, mais n'en représente que la partie vivante, mobile, vivifiante par excellence, et surtout que son activité sociale est nécessairement conditionnée, régie par la structure sociale dont il fait partie intégrante.

Nous sommes dès lors amenés à concevoir l'Etat, le Pouvoir, la Souveraineté, la Loi, non pas comme une entité-providence, veillant à nos destinées, mais comme l'expression générale d'une collectivité, comme la résultante d'une individualisation sociale. Etat ou Nation, analogue à ce que nous appelons la personnalité, la volonté d'un individu ; nous comprenons ainsi que l'Etat, le Pouvoir, la Souveraineté, la Loi ne sont et ne peuvent être que la manifestation de l'organisme social, sont nécessairement déterminés, conditionnés par la structure ou constitution sociale, absolument comme notre personnalité, notre volonté, sont déterminées, conditionnées, régies par notre organisation physiologique (1).

Ainsi envisagé, l'Etat n'a plus rien de métaphysique ; le Pouvoir n'est plus que la résultante de la convergence, de la synergie des activités individuelles plus ou moins solidarisées; la Loi n'est plus que

(1) Voir : *La Vie et la Pensée*, Alcan, 1893.

l'expression de conventions subies ou acceptées volontairement ou de réglementations plus ou moins adéquates, plus ou moins justes, variables, du reste, suivant les temps et les lieux.

Il ne nous paraît pas nécessaire d'insister longuement pour faire admettre que cette interprétation se trouve parfaitement d'accord avec tout ce que nous savons de l'évolution sociale ou politique des peuples et des nations : il suffit de signaler cette façon d'envisager expérimentalement la science sociale pour que chacun trouve immédiatement dans ses souvenirs, aperçoive dans ses observations journalières, des preuves convaincantes de la justesse et de la fécondité de cette conception.

La structure sociale constitue le moule dans lequel doivent se couler les actes de cette Société : de même que notre activité psychique est conditionnée par notre constitution organique héréditaire ou acquise, ainsi l'activité sociale, morale ou politique, est conditionnée par la structure ou organisation sociale. La structure sociale est à l'homme ce que notre structure anatomique est à notre activité.

Il y a une adaptation, une correspondance si adéquate entre l'individu et sa société, que celui-ci ne peut être transporté dans une autre société sans se trouver dépaysé, désorienté, en raison directe du degré de différence qui existe entre la première et la nouvelle.

Seulement, comme l'homme ne correspond en réalité qu'au globule sanguin et non à l'élément anatomique, il peut supporter la transplantation comme le globule de sang la transfusion. Enfin, de même que le globule de sang représente l'élément actif par excellence dans l'absorption des éléments étrangers à l'organisme (hématose, chyme, chyle) et dans l'organisation (assimilation proprement dite, nutrition interstitielle, genèse des éléments anatomiques), ainsi l'homme représente la partie active, vivifiante, organisante dans le corps social. C'est au point même que, toujours enclins à ne juger les choses que d'après les apparences, nous ne voyons généralement que l'homme et son activité dans le corps social. Mais il suffit de réfléchir pour comprendre que l'homme n'est pas moins prisonnier de la société à laquelle il appartient que l'âme ne l'est du corps. Pas plus que nous ne pouvons changer notre organisation physiologique, ni modifier les lois fondamentales de la biologie, pas plus nous ne pouvons refaire la structure d'une société, ni changer les lois organiques de son évolution. Mais aussi, de même que nous pouvons provoquer des suppléances d'organes, faciliter certaines fonctions, régulariser le jeu de notre activité, placer notre organisme dans des conditions appropriées à ses besoins et à ses aptitudes, ainsi nous pouvons améliorer le fonctionnement d'une société en provoquant des suppléances, favorisant certains organes, régularisant le jeu des facteurs. Pour cela, il faut commencer par se bien pénétrer du mécanisme de notre organisation sociale et mettre en

application les lois fondamentales de l'organisation et de la vie.

Il n'y a rien d'absolu dans notre monde où tout « devient », où tout change perpétuellement par le jeu incessant des actions et réactions, par la tendance continue, nécessaire des forces et des mouvements à se contrebalancer, à s'équilibrer, à se solidariser, aussi bien dans le monde social que dans le monde organique et le monde physique.

En effet, quelle que soit l'idée qu'on se fasse d'une société, on est toujours bien obligé de reconnaître qu'elle constitue un tout, un ensemble d'êtres vivants, c'est-à-dire un composé d'êtres actifs, dont les actions et réactions incessantes doivent nécessairement entrainer des transformations continuelles que nous appelons, suivant le point de vue où nous nous plaçons, évolution, législation, progrès. Nous ne pouvons méconnaitre la mutuelle dépendance, la solidarité d'autant plus intense de tous ces phénomènes sociaux, que les relations sont plus nombreuses, plus étroites et plus nécessaires par suite des conditions et des circonstances sociales.

Nous ne saurions, en effet, méconnaître que notre solidarité mutuelle est bien plus grande, même malgré nous, dans notre état de civilisation moderne qu'elle ne peut être chez les sauvages du centre de l'Afrique. Ce qui nous empêche parfois de reconnaître la realité de cette loi de solidarité entre tous les facteurs et éléments d'une société, c'est que les conséquences s'enchaînent souvent d'une façon trop compliquée pour que nous puissions les saisir, c'est qu'elles tardent quelquefois trop à éclater pour que nous ayons le temps de les constater, c'est que nous les cherchons souvent là où elles ne sont pas, ne sachant pas les voir ou négligeant de les chercher là où elles agissent. Aussi faut-il commencer par ne voir que les grandes lignes, de façon à nous bien pénétrer de la réalité de cette loi en en constatant les effets dans l'histoire, l'ethnographie (1), la morale (2), la politique (3), la famille (4), la propriété (5), le droit (6), la jurisprudence, le développement intellectuel (7), industriel, social et moral. De cette façon nous nous *habituerons* à y croire, nous saurons non-seulement la reconnaître, mais la deviner, nous apprendrons à nous en inspirer dans nos actions, nos aspirations et nos réformes.

Il suffit, du reste, d'énoncer cette loi de la solidarité, c'est-à-dire de la dépendance et de l'enchaînement mutuel des phénomènes sociaux pour que tout le monde la reconnaisse, d'une façon indubitable, aussi

(1) Ch. Letourneau : la Sociologie d'apsès l'ethnographie.
(2) Ch. Letourneau : l'Evolution de la morale.
(3) Ch. Letourneau : l'Evolution de lu politique.
(4) Ch. Letourneau : l'Evolution du mariage. — Hérédite psychologique de Ribot.
(5) Ch. Letourneau : l'Evolution de la propriété.
(6) Ch. Letourneau : l'Evolution juridique.
(7) Romanes : l'Evolution mentale chez l'homme.

bien dans les faits économiques que dans les organiques, les intellectuels, les moraux et sociaux proprement dits.

En un mot, le déterminisme social ne saurait être méconnu par qui se donne la peine d'observer les faits de répercussion que nous pouvons tous constater chaque jour, chacun dans sa petite sphère. Qu'il s'agisse d'une crise industrielle locale ou générale, qu'une sécheresse excessive ou que des inondations compromettent la production agricole, qu'une loi douaniere inopportune vienne troubler les échanges commerciaux, qu'une invention révolutionne un mode de production, qu'une épidémie enleve des bras à la défense nationale en temps de guerre ou à l'approvisionnement d'une agglomération humaine, qu'une idee nouvelle vienne bouleverser les cerveaux et détourner des concours de volontés indispensables à telle ou telle fonction sociale, toujours ces causes sont suivies de leurs effets directement ou indirectement, immédiatement ou médiatement. Ce sont là des manifestations de la loi de corrélation tout à fait analogues à ce que nous voyons dans le regne organique. Bien plus, nous pouvons remarquer que les sociétés nous semblent d'autant plus aptes à se plier aux circonstances que leur imposent les temps et les lieux que nous saisissons, que nous voyons, que nous touchons, pour ainsi dire, ces faits d'adaptation, dans l'apparition, dans la formation de professions, de métiers, d'industries, de modes, de mœurs, de *types sociaux* (1), qui en sont la conséquence souvent évidente, tandis que, dans le règne organique les faits analogues d'adaptation sont souvent plus difficiles à saisir et à constater.

Nous pouvons donc dire que la loi sociale par excellence, que la condition vitale de toute société, est l'adaptation au milieu, puisque, sans cela, nous ne pourrions pas plus comprendre la vie sociale que nous ne saurions concevoir la vie physiologique sans son adaptation à son milieu, c'est-à-dire à ses conditions d'évolution. Mais, de même que l'adaptation d'un être vivant devient d'autant plus facile que son organisation a davantage multiplié sa résistance et ses moyens d'adaptation par toutes les différenciations organiques et fonctionnelles qui résultent de son évolution même, ainsi l'adaptation, c'est-à-dire la plasticité d'une société augmente proportionnellement à sa propre organisation, attendu que toutes les différenciations, appropriations qui résultent du jeu incessant de ses facteurs en présence des conditions où elle se trouve, ont nécessairement pour conséquence de créer autant de moyens de résistance ou d'adaptation pour cette société aux conditions et circonstances qui peuvent surgir pour elles des temps et des lieux. Il est bien évident, par exemple, que l'homme des cavernes n'avait ni les mêmes moyens, ni les mêmes ressources que nous autres civilisés pour se défendre contre les éléments, contre les grands faunes

(1) Voir Tarde.

et même contre ses semblables. Une société rudimentaire, mal outillée ou mal armée ne possède évidemment pas les mêmes éléments de lutte contre la famine ou la guerre qu'une société plus civilisée mieux organisée; nos grandes sociétés modernes avec la multiplication de tous les modes de transports et de circulation, assurés par des organes appropriés (routes et canaux, chemins de fer et bateaux à vapeur, etc.), possèdent assurément une plus grande sécurité en ce qui concerne les approvisionnements et la défense; aussi la famine devient-elle de plus en plus difficile.

Par conséquent, ce qui domine l'évolution d'une société, c'est son mode et son degré d'organisation, c'est la structure et la correspondance de ses organes, c'est-à-dire sa solidarisation.

III. — Corrélation de la loi de socialisation et de solidarisation.

Ce qui découle de l'étude scientifique de l'évolution sociale, soit au point de vue de l'ethnographie (Ch. Letourneau), soit au point de vue organique, c'est-à-dire en assimilant l'organisme social à un organisme biologique (H. Spencer) ou à un superorganisme (de Greef), soit au point de vue de l'histoire des civilisations, des morales, des religions, des constitutions politiques, c'est que la marche s'est toujours dessinée, d'une façon générale, en tant que résultante totale, finale, vers une corrélation, une dépendance de plus en plus étroites, de plus en plus complexes, c'est-à-dire vers une solidarisation de plus en plus accentuée, de plus en plus généralisée, de tout ce qui constitue le corps social. On ne semble pas assez se douter, en effet, qu'un individu en entrant dans un corps social, devient partie intégrante de cet organisme social, c'est-à-dire se trouve socialisé dans une mesure qui dépend du degré d'intensité, de multiplicité et de complexité des rapports et des relations réciproques entre les membres c'est-à-dire proportionnellement à l'organisation, à la supériorité de cette société. Dans son étude remarquable sur les *Colonies animales et la formation des organismes*, Perrier a très justement montré que la juxtaposition, le voisinage forcé des membres d'une même colonie, entraîne une sorte de continuité dans le tissu, une unité à peu près constante dans le tube digestif représenté par la convergence des surfaces partielles qui viennent baigner en commun dans le milieu nutritif (éponges, polypes hydraires, coralliaires, bryozoaires, ascidées); de sorte que les changements ou causes d'excitations qui peuvent se produire dans ce milieu nutritif qui, en réalité, est externe, extraorganique, ont pour effet un même retentissement sur tous les individus composant la colonie, ce qui constitue bien une commune dépendance, une solidarité d'ensemble, qui nous représente assez exactement ce qui se passe pour les membres des so-

ciétés primitives où les dépendances et relations se réduisent à peu près à une source commune d'alimentation. Mais dès que les nécessités de la vie pour la défense, la chasse, la pêche, la fabrication ou les besoins physiologiques (relations sexuelles, soins maternels pour les petits) ont amené une différenciation dans les fonctions et les aptitudes, la dépendance s'accentue entre les cosociétaires, pour aller toujours en augmentant en nombre et en complexité de relations et de rapports jusqu'à nos sociétés civilisées où nous ne pouvons même plus concevoir la possibilité pour un homme de vivre à l'état isolé, insocial, absolument indépendant. Tout se tient, tout s'enchaîne dans notre vie collective ; nous ne pouvons pas plus concevoir l'indépendance absolue d'un fait, d'un événement de ce qui le précède, le prépare, le détermine, que nous ne pouvons concevoir l'existence d'un de nos semblables sans filiation avec ses ascendants pas plus que nous ne pouvons comprendre la genèse d'une seule idée sans la supposer provoquée par quelque chose. Mais aussi nous ne pouvons pas supposer cet enchaînement universel des événements, des individus et des idées, sans impliquer en même temps un groupement, une sériation, une coordination de tous ces phénomènes suivant leurs caractères, leurs conditions et leurs connexions, puisque, sans cela, ce serait les supposer indépendants. Par conséquent, aucun phénomène social ne peut se produire sans impliquer une solidarité avec d'autres phénomènes précédents, concomittants et consécutifs, c'est-à-dire qu'aucun fait social n'est possible sans un degré quelconque de socialisation, absolument comme un fait biologique n'est possible sans un degré quelconque d'organisation. C'est là un point sur lequel on ne fixe pas assez l'attention : nous avons tellement l'habitude de raisonner avec des mots que nous finissons par croire que nous avons tout dit, tout compris, lorsque nous avons dénommé une particularité, classé un phénomène. Nous attachons ainsi une signification absolue, abstraite, à nos classifications et dénominations, sans nous douter le plus souvent, de la relativité, ou de l'insuffisance de notre conception.

De quelque façon qu'on envisage une société, elle nous apparaît toujours comme un phénomène qui a nécessairement ses conditions comme tout autre phénomène, c'est ce que nous appelons le fait social, par analogie et par distinction avec le fait physique et le fait organique. Ce qui caractérise le fait social, c'est un rapport, une relation de dépendance, une coaction entre des individus unifiés dans un ensemble dans un tout que nous appelons société : nous avons vu que le fait physique est caractérisé par l'attraction ou cohésion moléculaire, le fait chimique par l'affinité ou la combinaison, le fait organique par la fonction ou synergie organique ; nous ne pouvons concevoir de meilleure caractéristique du fait social que la socialisation, c'est-à-dire le concours, la solidarisation mutuelle, organique, morale ou contractuelle des

membres d'un même organisme social. De même, en effet, que le fait chimique de la combinaison modifie plus ou moins profondément les corps qui se combinent, au point que le produit combiné offre toujours des propriétés différentes de celles des corps qui entrent dans la combinaison, de même que le fait organique présente, dans la fonction, des effets différents de ceux que donneraient des éléments anatomiques isolés, ainsi le fait social modifie l'homme proportionnellement à son degré de socialisation, ainsi que tous les autres facteurs ou éléments composants d'une société. Il suffit, du reste, de réfléchir pour s'apercevoir qu'il ne peut en être autrement ; la socialisation n'est pas autre chose que la solidarisation organisée, représentée et assurée par la structure sociale, comme l'organisation biologique n'est que la solidarisation fonctionnelle assurée par la structure anatomique ; ce qui implique ainsi le caractère universel d'équilibration aussi bien dans le monde social que dans le monde organique et le monde physique.

Nous ne saurions en effet, comprendre l'absence de dépendance et de répercussion d'aucun fait social, puisque ce serait aboutir à vouloir considérer un fait « en lui-même », c'est-à-dire en dehors de toute relation avec ce qui le précède, l'accompagne et le suit. D'autre part, nous ne pouvons pas comprendre cette universelle dépendance des actions et réactions sociale sans impliquer une tendance à se grouper, à se solidariser suivant leurs conditions et caractères qui les unissent ou les divisent, les attirent ou les opposent. Or c'est précisément de cette tendance à la solidarisation que naissent les évènements, les groupements d'individus, de familles ou de tribus, les professions et les métiers, les industries et les sciences, les mœurs et les législations. Par conséquent, plus se multiplient les rapports etrelations, c'est-à-dire plus les déterminations réciproques entre les membres d'une même société, plus ces groupements, plus ces solidarisations doivent se multiplier, se compliquer, s'enchevêtrer, plus elles doivent tendre à se répéter, à se fixer, à s'organiser, à devenir *sociales* absolument comme les actions et réactions entre nos organes, tendent à s'adapter, à se coordonner, à s'organiser, à devenir *fonctions organiques*.

Nulle part, peut-être, cette loi de solidarisation ne nous montre mieux ses conséquences heureuses que dans l'évolution humaine. Quand on réfléchit en effet, à la faiblesse relative de l'homme primitif en face de ses ennemis et terribles rivaux comme les grands fauves et des difficultés de toutes sortes que lui offraient les divers éléments ; quand on pense à son manque de ressources matérielles, industrielles et intellectuelles, on se sent pris d'un étonnement profond au souvenir de cet être grossier d'où est sorti notre monde actuel avec tout son bagage social, intellectuel et moral. Mais aussi quand on analyse la genèse d'une de ces découvertes merveilleuses, qui ont encore le don de nous émouvoir et de provoquer notre admira-

tion, et qu'on reconnait toute la série d'étapes successives de l'idée première avant de venir à maturité, quand on constate en définitive, que l'étincelle générale qui jaillit dans le cerveau de l'inventeur n'est et ne peut-être que la résultante, par une sorte de convergence, de toutes les idées, connaissances et découvertes qui l'ont précédée et préparée, on peut arriver ainsi à remonter, par la pensée, de notre état mental actuel à la mentalité tout à fait rudimentaire des primitifs, par un enchainement des causes et des effets, par une série infinie de répercussions d'une complexité et d'une marche évidemment incalculables, mais non inconcevables. D'autre part, si on soumet de même à l'analyse, l'ensemble de l'évolution organique, pour remonter de l'homme de génie au type de cellule primordiale d'où est sorti tout l'ensemble des types vivants par un enchainement de causes et d'effets, par une série infinie d'adaptations et de réadaptations, on sent toute la portee incalculable d'une pareille donnée, et on reste rêveur à la pensée de ce qu'une plus large application de cette loi de socialisation pourrait amener dans notre etat social encore si imparfait.

Ce que nous avons dit des lois fondamentales de la vie, en particulier de la loi d'hérédité et d'organisation des faits d'adaptation d'ordre physiologique et psychologique (1), nous laisse entrevoir toutes les conséquences de ces notions pour notre évolution sociale au point de vue de notre adaptation à nos conditions de vie sociale. Nous sommes ainsi amenés à reconnaitre que nous sommes déterminés, c'est-à-dire que nous sommes les résultantes des conditions d'existence qui découlent pour nous des temps et des lieux où nous vivons. C'est ainsi que nous sommes soumis à une dépendance ou solidarité toute biologique par rapport à nos générateurs et à nos semblables contemporains par suite des influences héréditaires que nous apportons en naissant, par suite de la contagion des maladies que nous attrapons de nos voisins et par les imitations (2) que nous subissons plus ou moins à notre insu, et qui s'incrustent en nous, sous la forme d'habitudes, de passions ou de vices qui sont les causes les plus ordinaires des maux dont nous souffrons. Il y a là un sujet de méditation et une source d'enseignement profond qu'on ne saurait trop signaler. Qui pourrait dire, en effet, toutes les conséquences terribles, ignorées ou méconnues, de l'hérédité pathologique dans les familles! La statistique, toutefois, commence à nous crier l'alarme : tout le monde comprend le danger des mariages entre malades; on ne met plus guère en doute le rapport presque fatal que les médecins signalent entre la tare pathologique d'un pere ou d'une mère (3), et l'apparition d'accidents plus ou moins ana-

(1) *La Vie et la Pensée*, 2e partie, synthese organique, loi de la vie ou loi d'organisation.

(2) Voir Tarde *Les lois de l'imitation.*

(3) Voir a ce sujet les nombreux travaux spéciaux sur l'hérédité morbide dans les maladies nerveuses, la syphilis, la tuberculose, l'alcoolisme, le cancer, la consanguinité, etc.

logues chez les enfants. C'est ainsi que se multiplient et se perpétuent les familles pathologiques de nerveux et de détraqués, de dégénérés et d'idiots, de syphilitiques et de scrofuleux, d'alcooliques et de criminels, de valétudinaires et de cacochymes. Mais ce n'est point seulement au point de vue de ces familles elles-mêmes que nous devons noter la signification de la loi de l'hérédité dont elles sont les victimes, nous ne devons point en méconnaître les conséquences sociales, communes, par la répercussion de ces foyers morbides sur la collectivité, sous le double rapport économique de la déperdition de force productive inutilisée et inutilisable et de dépenses d'assistance et de subsistance qui incombent à la communauté, sans oublier que ces individus, que ces familles malades constituent le milieu de prédilection où se développent, s'entretiennent et se multiplient les germes des maladies épidémiques et contagieuses, ce qui explique ce fait, en apparence paradoxal, que les progrès de la civilisation paraîssent avoir pour conséquence une augmentation dans la morbidité; d'où il résulte que l'état social, c'est-à-dire la collectivité, la Commune, la Nation, ont intérêt à diminuer les faits d'hérédité morbide et les foyers de maladies, tant par une instruction appropriée, que par un mode d'assistance et de préservation, de plus en plus généralisé, de mieux en mieux socialisé.

Il ne paraît pas nécessaire d'insister pour établir l'enchaînement et la dépendance de tous les facteurs sociaux dans le domaine économique (1). Toutefois, nous devons faire remarquer qu'il ne suffit pas de constater cette corrélation, ce déterminisme économique ; bien plus, ce n'est pas assez d'en montrer les conséquences et les répercussions sur les autres fonctions sociales et d'en conclure avec l'école socialiste que l'amélioration économique par la socialisation de la production et de la consommation devra entraîner à la suite l'amélioration mentale et morale de l'humanité. Ce qu'il faut surtout, c'est bien se pénétrer du caractère solidaire de tous les phénomènes sociaux, c'est comprendre que cette loi de solidarité que nous donnons comme la condition de toute l'évolution sociale, constitue bien effectivement le mode, la mesure dont doivent se correspondre, s'adapter, s'organiser les facteurs et les fonctions. De même qu'un corps physique ne peut exister individuellement sans une mutuelle solidarisation de ses parties composantes qui se trouvent ainsi unifiées, fusionnées, de même qu'un organisme physiologique ne peut vivre qu'à la condition d'un équilibre fonctionnel entre ses organes d'où résulte son unité biologique, sa vitalité propre, ainsi une société ne peut se développer, subsister, qu'à la condition d'une moyenne d'équilibre entre ses facteurs, attendu que si l'un de

(1) Les économistes ont été les premiers à proclamer la loi de solidarité dans le domaine économique. La loi de la division du travail n'exprime pas autre chose. Voir Ch. Gide : Quatre écoles d'économie sociale, Genève 1890. — L'idée de solidarite en tant que programme economiqne, in Rev. intern. soeiol. 1893.

ceux-ci prend une importance trop prépondérante, ce ne peut être qu'aux dépens d'un autre élément constituant qui se trouve ainsi rétrocéder au-dessous de la normale et devient une cause d'affaiblissement, de dégénérescence, de dissociation, de mort. Voilà pourquoi nous voyons nos sociétés modernes en souffrance, menacées de cataclysmes, par suite d'un défaut général de corrélation entre le développement sans frein de la production monopolisée par notre régime capitaliste, et l'irréguliere et inégale répartition de la consommation, entre notre législation autoritaire, centralisatrice à outrance et nos tendances, nos aspirations libertaires et individualistes. Par conséquent, nous devons conclure que la véritable loi économique est la loi de solidarisation réciproque des facteurs économiques et que la véritable loi de l'organisation économique d'une société est la solidarisation de la production et de la consommation, c'est-à-dire le solidarisme économique.

Nous avons suffisamment montré le caractère solidaire, social de la morale, pour n'avoir pas à revenir ici, sur la loi de moralité qui constitue la condition même, le mode et la mesure des rapports et relations entre les membres d'une même société, pour que celle-ci soit viable. Par conséquent l'égoïsme, la morale de l'intérêt personnel, l'activité limitée à la zone individuelle, constituent autant de survivances ancestrales d'un état social inférieur appelées à disparaître avec les progrès de l'organisation sociale et morale, par la perception de plus en plus nette du véritable intétêt que les hommes ont à s'entr'aider, se secourir, s'aimer, eu un mot à fraterniser, au lieu de se diviser, de s'isoler et d'épuiser dans des luttes stériles et nuisibles, une énergie qui pourrait si avantageusement être utilisée, dans une association pour la conquête de la Nature et d'une existence intégrale.

Ce que nous avons dit de la genèse expérimentale de l'idée du bien et du mal, du juste et de l'injuste, uous permet de comprendre de même la formation des notions des droits et des devoirs, ainsi que l'origine contractuelle des lois et des divers modes de la propriété. Sous ce rapport Rousseau, et, à sa suite toute l'école française, n'avaient point tort de chercher dans le *contrat social* la signification première, la véritable source des lois et des droits, des prérogatives et des servitudes, de la propriété et de ses abus. A moins, en effet, de supposer que nos idées de droits et de devoirs, que nos lois et nos coutumes, que nos privilèges et nos injustices nous ont été octroyées par la Divinité avec la révélation, nous sommes bien obligés d'admettre que les hommes ont dû nécessairement se subir réciproquement, s'accorder de gré ou de force, se consentir de même des concessions ou des engagements, c'est-à-dire se reconnaître, s'attribuer ou se proclamer des droits et des devoirs plus ou moins corrélativement, plus ou moins équitablement. Peu importent les particularités de chaque cas spécial ; que la propriété soit issue du vol, qu'elle procède du droit de conquête,

ou qu'elle ait constitué primitivement une récompense pour des services rendus à une collectivité, que le droit du plus fort ait été le seul génératenr cruel et aveugle de notre droit moderne, toujours la même tendance à la rééquilibration a provoqué des réactions plus ou moins immédiates, plus ou moins mesurées, toutes les fois qu'un excès de force, un abus de pouvoir, de propriété ou de droit a rompu la moyenne de l'équilibre au-delà de laquelle la statique sociale n'est plus possible. C'est là un enseignement constant de l'histoire, c'est là une leçon et un avertissement pour l'individualisme à outrance de nos privilégiés modernes. A la force individuelle s'opposera de plus en plus la force du nombre,à la monopolisation croissante du capitalisme s'opposera la solidarisation de plus en plus généralisée des salariés : C'est l'éternel va et vient de l'action et de la réaction, c'est la loi de l'universel devenir.

Solidarisation et socialisation sont donc deux termes qui expriment la loi fondamentale de toute société. Plus une société se développe, plus se multiplient les déterminations. et, par conséqnent, les adaptations mutuelles, les solidarisations que nous appelons relations sociales, faits de sociabilité, faits moraux, actions et réactions économiques, luttes et concessions, conquêtes et pertes, contrats et coutumes, lois et règlements, droits et devoirs, avec une tendance générale, constante, nécessaire, à une équilibration de plus en plus adéquate, c'est-à-dire à une correspondance de plus en plus justement adaptée, à un nivellement de plus en plus égalitaire, à une répartition et redistribution de plus en plus compensatrices des forces et des actions du côté de la production comme de la consommation, comme l'indique, le demande et l'obtiendra le grand mouvement d'évolution sociale auquel nous assistons sous le nom de socialisme.

IV. — SOCIALISME ET SOLIDARISME

Personne ne peut niér que la condition vitale pour toute société soit sa propre adaptation aux conditions de vie qui résultent pour elles des temps et des lieux. Personne ne peut méconnaître qu'une société ne peut subsister qu'à la condition d'un certain équilibre entre ses facteurs, d'une certaine unification ou corrélation entre ses membres. Il en est donc de la vie sociale comme de la vie organique, sa loi fondamentale est la loi d'adaption que nous appelons en biologie la loi d'organisation et, en sociologie, la loi de socialisation. Mais, de même que l'organisation implique la fonction, ainsi la socialisation implique le concours, la solidarité. A la loi de socialisation qui adapte et organise, correspond la loi de solidarisation qui vivifie. Tous les biologistes sont, en effet, d'accord pour reconnaître que la vitalité est proportionnelle à la fonction, et celle-ci au degré de synergie des éléments anatomiques. L'his-

toire, les sciences sociales, l'expérience et l'observation nous montrent que la vitalité d'une société, d'une nation, est proportionnelle à son unité, au degré de correspondance et de solidarité de ses membres et de ses facteurs. Ce n'est, du reste, que la traduction du vieil adage : « L'union fait la force ».

Socialisation et solidarisation, voilà donc les deux termes corrélatifs de toute société; autrement dit, socialisme et solidarisme sont les deux expressions qui impliquent la loi fondamentale de toute société.

Quand on réfléchit à l'intensité croissante de la vie sociale moderne, quand on envisage la multiplication incessante des relations sociales, non seulement d'individus à individus, mais de villes à villes, de provinces à capitales, de nations à nations, de continent à continent, il nous semble bien difficile de méconnaitre que toute cette augmentation des frottements sociaux, ce contrebalancement continue des besoins, des intérêts, des passions et des forces, n'entraine pas nécessairement une tendance commune à une équilibration et à une solidarisation progressives des actions et réactions, des sentiments et des idées, d'où naitront des adaptations, des organisations, c'est-à-dire des socialisations de plus en plus nombreuses, de plus en plus collectives, en un mot la réalisation de ce que nous appelons le socialisme.

Ce qui caractérise, en effet, l'évolution sociale, par excellence, ce sont les collisions de toutes sortes entre les besoins, les passions, les intérêts et les volontés. De là les conflits et les luttes, mais, aussi, de là la source d'accords et de contrats, tacites ou explicites, subis ou acceptés, qui découlent des concessions ou pacifications nécessaires, inévitables, par l'effet seul des répercussions de toutes sortes de forces ou influences en jeu. Nous trouvons là l'explication toute mécanique en même temps que la raison inéluctable, des droits et des devoirs, des appropriations de toutes sortes, des guerres et des conquêtes, des réactions et des révolutions. Nous sommes ainsi amenés à voir la caractéristique sociale dans la résultante des actions, influences, forces ou facteurs en présence, c'est-à-dire dans leur solidarisation et non dans leur addition. Par conséquent, la loi de solidarité représente, en même temps, et le vrai mécanisme du déterminisme social et la conception la plus adéquate que nous puissions nous faire de la genèse, de l'évolution et de l'organisation sociales, ainsi que de la Justice, du Droit, de la Morale, du Pouvoir, de l'Etat et de leur systématisation sous le nom de socialisme, absolument comme nous avons vu la même loi de solidarisation nous expliquer la genèse de la vie, les fonctions de la vitalité et les facultés de notre activité psychique (1).

N'est-il pas évident, en effet, que l'activité d'une société est la ré-

(1) Voir *La Vie et la Pensée*, Alcan 1893.

sultante de la collision de toutes les activités de ses facteurs et que cette société ne peut qu'être sans cesse secouée, bouleversée par les luttes ou oppositions qui en découlent, si ces activités ne sont pas compensées, solidarisées. Dès lors, ne devons-nous pas chercher à atténuer les luttes au lieu de les fomenter, ne devons-nous pas comprendre que l'intérêt vital de toute société consiste à s'organiser, c'est-à-dire à solidariser ses facteurs dans une convergence générale vers nn but commun, la prospérité, le bonheur de tous dans la collectivité, dans la nation, dans l'humanité toute entière ?

Par conséquent, la notion de solidarité appliquée aux choses sociales nous donne la conception la plus nette, la plus intégrale que nous puissions nous faire du socialisme sur lequel on ne discute tant que parce qu'on néglige d'en bien établir l'essence, les limites et la signification.

Le socialisme, en effet, n'est pas autre chose que la systématisation de la socialisation ou de la solidarisation. Toutes les utopies, toutes les doctrines, toutes les réformes demandées ou rêvées se ramènent toujours, en dernière analyse, à un système quelconque de socialisation, ou, ce qui est la même chose, à un système d'organisation, de solidarisation, de nationalisation (1).

Seulement, il est arrivé pour le socialisme ce qui se produit nécessairement pour tout ce qui est l'objet de notre connaissance, de notre étude et de notre observation : chacun n'aperçoit d'abord qu'un côté de la question et ne fait attention qu'à ce qui confirme ses idées préconçues ou concorde avec ses propres conceptions. De là, une grande diversité dans les théories, de là des conceptions incomplètes, au milieu desquelles on ne saurait se reconnaître, si on ne commence pas par rechercher la source commune, le trait fondamental, le caractère essentiel de toutes ces manifestations diverses de la même intuition vague, instinctive, que la véritable loi sociale est la loi générale de tout ce qui vit, c'est-à-dire la loi d'adaptation aux conditions de vie, et la loi universelle de tout ce qui est, c'est-à-dire la solidarité des parties composantes de chaque tout.

Juger le socialisme d'après des théories nécessairement incomplètes et diverses, vouloir en faire dépendre littéralement la conception que nous pouvons en acquérir par une information plus ample et une meilleure observation des conditions de la vie sociale, c'est à peu près

(1) Communisme chrétien des pères de l'Eglise — Utopie de Thomas More — Communisme politique de Mably Spenser — Egalitarisme et nationalisme de la Révolution française — Saint-Simonisme et Fouriérisme ou Garantisme — Coopération d'Owen — Communisme socialiste de Pierre Leroux — Collectivisme de Pecqueur — Mutuellisme de Proudhon — Organisation du travail de Louis Blanc — Collectivisme agraire et nationalisation du sol de Collins — Communisme icarien — Socialisme russe de Tchernychewsky — Socialisme allemand de Lassalle — Internationalisme et communisme de Marx — Socialisme réaliste des ouvriers français — Fédérations ouvrières — Chevaliers du travail — Trades-Unions — Syndicats français — Collectivisme réformiste de de Pœpe et de B. Malon.

comme si nous voulions baser notre conception de la vie sur les doctrines de l'animisme ou les théories physiologiques d'Aristote ou de Saint-Thomas.

Pour nous, le socialisme n'est pas seulement une doctrine, c'est surtout une question d'évolution sociale, c'est la tendance manifeste de nos sociétés modernes encore si superficiellement et si arbitrairement organisées, à passer d'un état incoordonné, instable, antinomique, à une correspondance plus adéquate, à une solidarisation des facteurs et des organes, en un mot, à ce que nous appelons la socialisation, laquelle est, pour une société, ce que l'organisation est pour un organisme.

Ainsi envisagé, le socialisme devient singulièrement plus facile à comprendre dans ses causes, c'est-à-dire dans ses origines et ses sources, dans ses manifestations, c'est-à-dire dans les doctrines et les revendications qu'il provoque, et dans ses effets, c'est-à-dire dans les tendances et les transformations sociales qu'il prépare.

Ce qu'il ne faut jamais oublier quand nous parlons d'un système de réformes, c'est que nous ne devons pas juger d'une réforme à un point de vue exclusif, comme si elle devait être seule. Voilà pourquoi le Socialisme constitue une expression excellente, parce qu'elle est la plus compréhensive que nous puissions avoir. Voilà pourquoi aussi nous défendons la conception intégrale et non pas seulement la systémisation économique du socialisme. Si maintenant nous constatons une tendance du socialisme à revendiquer la forme collectiviste, c'est parce que la perception de plus en plus réaliste des conditions et caractères de de l'évolution sociale amène de plus en plus les esprits à comprendre la nécessité, pour l'organisation sociale nouvelle, de se diviser, de se différencier en *collectivités* qui correspondent, dans l'organisme social, aux divers *appareils* ou organes dans l'organisme biologique. Il n'y a là qu'une manifestation de la division du travail social qui tend à se coordonner en collectivités comme la division du travail biologique a pour effet la coordination des éléments anatomiques en organes. Le collectivisme n'est donc qu'une systémisation de la coordination des collectivités, c'est l'application à l'organisation économique du mode de groupement de fédération des populations en familles, tribus, communes, provinces ou nations ; c'est la conclusion à laquelle doit nécessairement amener la perception de plus en plus nette de l'avantage qui découle de l'union et non de la lutte pour l'existence, c'est le seul moyen pour les faibles d'assurer par leur coopération, par leur solidarisation, leur propre triomphe sur les forts.

Seulement l'expression de collectivisme, si elle implique bien le mode de fédération ou de coordination et de groupement des intérêts et des individus, a toutefois, comme le mot socialisme lui-même, l'inconvénient grave de ne pas exprimer le caractère de dépendance, la

mutuelle corrélation et la tendance à l'organisation des collectivités et des sociétés. C'est pourquoi nous pensons que l'expression de solidarisme aurait l'avantage d'impliquer une formule plns compréhensive et plus explicite, et de faire rentrer notre conception de la loi sociale dans la conception universelle des choses, dans le solidarisme universel. Ce n'est du reste point là chose nouvelle, car « toutes les écoles sociales, anarchisme, collectivisme, socialisme chrétien, libéralisme même, revendiquent la solidarité. Et même dans les programmes électoraux que viennent de publier les deux mille candidats à la députation en France, on le trouvera au moins mille fois. » C'est au point que « si la devise républicaine, liberté, égalité, fraternité, était à refaire, notre mot prendrait la place de l'un de ces trois termes, et peut-être même, à lui seul, les remplacerait tous les trois. »

Ch. Gide, (1) auquel nous empruntons ces citations, fait remarquer que « la formule économique de la solidarité nous permettra tout d'abord de nous distinguer d'une façon assez nette de l'école libérale classique. Ce n'est pas que la liberté et la solidarité soient incompatibles, puisque nous venons de voir au contraire que la solidarité tend à se réaliser dans la liberté. Mais si c'est là qu'elle tend, ce n'est pas de là qu'elle vient : elle vient des fatalités naturelles : donc, l'école qui a apprécié les bienfaits de la solidarité, même sous la forme coercitive, ne fera pas de la liberté un critérium infaillible pour juger de la valeur des doctrines ou des institutions : elle n'y cherchera pas la solution unique. Par exemple, elle ne repoussera nullement l'intervention de l'Etat dans les questions économiques, car l'Etat lui apparait comme une forme très remarquable — la forme la plus large — de la solidarité sociale, et encore que cette forme soit coercitive, elle ne l'estime pas moins d'une haute valeur morale (1). Elle se réjouira donc quand l'Etat forcera par des lois les propriétaires rapaces à aménager leurs immeubles dans l'intérêt de la santé publique, ou les patrons à se préoccuper de la santé de leurs ouvriers, ou les boutiquiers récalcitrants à fermer leurs magasins le dimanche pour ménager la santé de leurs employés, ou quand il soumettra à des règlements draconiens les débitants d'alcool ou les kiosques qui vendent des feuilles obscènes. La loi, a-t-on dit, doit être la conscience de ceux qui n'en ont pas : c'est très bien dit, mais il

---

(1) L'idée de solidarite en tant que programme économique, Rev. int. de Sociologie, 1893.

(1) D'ailleurs, si l'on peut dire que l'association representee par l'Etat n'est pas libre, puisqu'on y entre par la naissance, on ne saurait cependant dire qu'elle est coercitive, car nous y adhérons volontairement et spontanément, et tout bon citoyen ratifie mille fois dans sa vie la qualite de Français que la loi lui a conférée. Et au bout du compte il est libre de se dépouiller de cette qualite en se faisant naturaliser etranger. Quant au fait que dans cette association qui s'appelle l'Etat, chacun de nous doit subir la loi de la majorité, on peut en dire autant de toute association.

C'est précisément la théorie de Wundt dont nous avons parlé. C'est comme représentant la solidarité sociale qu'il attache à l'Etat une importance incomparable.

faut dire de même que lorsque le sentiment de la solidarité sociale fait défaut, aussi bien que la conscience, à beaucoup de gens, la loi doit l'imposer. Ce sera d'ailleurs le meilleur procédé éducatif pour faire naître ce sentiment et l'enraciner dans les mœurs, en dépit du dicton bien vieux et bien superficiel *quid leges sine moribus?*

« En sens inverse, l'école de la solidarité ne pourra se montrer très sympathique à la concurrence, qui est une des formes sous laquelle l'école classique aime à saluer le principe du laisser-faire. Elle ne pourra oublier que la concurrence, c'est « la lutte pour la vie » et qu'elle procède par conséquent d'un principe directement opposé à celui de « l'association pour la vie ». La concurrence produit ce que je puis appeler une solidarité *à rebours*, je veux dire que, tandis que sous le régime de la véritable solidarité, le bien de l'un devient le bien de tous et le mal de l'un le mal de tous, sous le régime de la concurrence au contraire, comme l'a dit depuis longtemps Montaigne, le profit de l'un est le dommage de l'autre : la fortune d'un industriel s'élève sur les ruines de ses concurrents moins heureux, et c'est la défaite des uns qui peut seule assurer la victoire des autres. En fait de commerce international, l'école dont nous esquissons le programme ne saurait être protectionniste à la façon dont on l'est aujourd'hui, puisque ce protectionnisme s'efforce justement de rompre tout lien de solidarité entre nations et de réaliser, en fait de rapports internationaux, le principe « chacun pour soi »; mais elle ne goûtera pas non plus beaucoup le *free-trade* à la mode anglaise qui n'est en somme, qu'une autre forme du « Chacun pour soi », chacun devant se frayer sa voie à coups de coude. Des unions douanières entre nations fondées par des sacrifices réciproques consentis en vue d'un intérêt général — l'intérêt européen, par exemple, en face de la concurrence américaine — répondraient le mieux à son programme en faisant naître le sentiment de grandes solidarités internationales, et l'attente d'une solidarité plus universelle encore.

« Même les formes d'associations préconisées par l'école classique libérale ne sont que des formes pauvres et peu faites pour nous rapprocher de l'idéal que cette école a en vue. Que penser par exemple de la Société par actions dans laquelle M. de Molinari voit le type de l'organisation économique future et qui prend, en effet, de nos jours un si grand développement? Où est-elle cette solidarité que nous cherchons? Pas assurément dans les rapports entre les ouvriers employés par la Compagnie et les actionnaires de cette Compagnie : associés de fait dans une entreprise commune, il n'existe entre eux aucune organisation, aucun lien de droit, aucun intérêt commun : ils sont partagés en deux classes, les uns travaillant dans une entreprise dont ils ne touchent point les fruits, les autres se partageant les produits d'une entreprise dans laquelle ils ne travaillent point; ils ne se voient pas,

ne se connaissent pas et se haïssent pourtant d'une haine anonyme, comme le nom même que porte cette forme de société. Faut-il la chercher au moins, cette solidarité, dans les rapports des actionnaires entre eux? Pas davantage; eux non plus, dispersés aux quatre coins du monde, peut-être ne sachant même pas où est située l'entreprise à laquelle ils sont soi-disant associés, ne connaissant d'elle que les papiers à beaux dessins qu'ils ont en portefeuille, ne se touchent que par le lien d'un même dividende à palper.

« Inutile de multiplier ces contrastes : il est évident qu'en toutes choses, une école qui prend pour devise l'intérêt personnel et « l'aide-toi toi-même » ne saurait se placer au même point de vue qu'une école qui place son idéal dans le sentiment de notre dépendance mutuelle, dans l'adhésion joyeuse à cette dépendance et dans la bonne volonté de travailler à la réaliser.

« L'école socialiste, elle, emploie plus volontiers le mot de solidarité, surtout les anarchistes qui en font un fréquent usage. Et nous ne nions pas que ces doctrines, en effet, ne travaillent à réaliser à leur manière la solidarité (1), mais il ne paraît pas qu'elles emploient les moyens les mieux adaptés à cette fin. Ces moyens sont, en effet, la lutte des classes, la suppression des inégalités et de toutes les institutions, telles que propriété, hérédité, etc., qui peuvent avoir pour résultat de les augmenter ou de les perpétuer. Or, la lutte des classes ne paraît pas un moyen très propre à développer la solidarité entre membres d'une même société, mais seulement entre les membres respectifs des classes aux prises, de même que la guerre ne paraît pas un bon moyen de développer la solidarité internationale, quoiqu'elle puisse avoir pour effet de fortifier cette solidarité entre membres d'un même pays qui s'appelle le patriotisme. Quant à la suppression des inégalités, ceci surtout paraît à l'encontre des fins qu'on se propose. S'il est un fait bien démontré, c'est que la solidarité implique la diversité et l'inégalité des parties. Là où toutes les parties sont semblables, il peut y avoir juxtaposition, comme entre les grains d'un tas de sable, ou tout au plus ce que M. Durkheim appelle la solidarité mécanique, comme entre les molécules qui constituent un cristal, mais il ne saurait y avoir de solidarité véritable, et plus au contraire les individus seront différenciés, plus leur coopération sera active. Il faut tendre à accroître les variations des individus, non à les restreindre (2).

« L'école de la solidarité conclura donc qu'il est mauvais qu'un homme puisse se trouver affranchi des joies ou des douleurs com-

(1) « Si l'égoïsme et l'athéisme séparés, poussés chacun à l'extrême, sont pernicieux, associés ensemble, ils se résolvent en un troisième terme qui est la loi des sociétés de l'avenir. Cette loi, c'est la solidarité ». La *Société mourante et l'Anarchie*, par Jean Grave. Voy. aussi Kropotkine, *passim*.

(2) Metchnikoff dans l'ouvrage déjà cité et qui a une tendance nettement anarchiste, soutient, il est vrai, la thèse contraire.

munes : et, à ce point de vue, elle repoussera les institutions ou les lois qui favoriseraient ce résultat, mais elle condamnera plus énergiquement encore, non moins fidèle en cela à son principe, tout système social qui tendrait à réaliser pour les hommes une uniformité d'éducation, de condition, de milieu et qui, par l'identité des individus associés, ramènerait les sociétés aux types inférieurs des organismes inférieurs, aux colonies animales. »

Ainsi envisagé, le solidarisme ne constitue pas seulement un mot de plus, c'est une formule qui implique en même temps une orientation et une limite dans les réformes à tenter.

Quand nous aurons compris que la loi, c'est-à-dire la mesure, qui doit régler nos rapports et dépendances réciproques, est la solidarité, la réciprocité, et non une prétendue liberté irréalisable et contraire à la socialisation, nous saurons envisager sous son véritable jour et le moyen de réaliser cette solidarisation, et les avantages collectifs et individuels que nous en retirerons. C'est une erreur, en effet, de croire que l'individu perd ce qu'il accorde à la société, et réciproquement, que la collectivité se diminue de ce qu'elle abandonne à l'individu. Notre solidarité est tellement intégrale que nous retrouvons, directement ou indirectement, médiatement ou immédiatement, le contre-coup, la répercussion personnelle de ce que nous faisons pour la collectivité. Nous avons déjà suffisamment insisté pour montrer que nous ne sommes rien « par nous-mêmes, en nous-mêmes », c'est-à-dire en dehors de notre milieu social, pas plus au point de vue organique qu'au point de vue intellectuel ou moral.

D'autre part, il est bien impossible de méconnaitre que nous profitons tous des progrès collectifs, puisque notre vie individuelle n'est et ne peut être que conditionnée par l'état social où nous vivons.

La notion de notre solidarité nécessaire nous amène à une conception adéquate de notre responsabilité, c'est-à-dire de notre rôle, de notre droit et de notre devoir social. C'est par ignorance, par erreur ou par aberration que nous persistons trop souvent à nous complaire dans un étroit et aveugle égoïsme : plus nous observons les choses et les conditions de la vie, plus nous sommes obligés de reconnaître la nécessité et l'utilité de la solidarité, plus nous sommes portés à élargir le cercle de nos actions, plus nous sentons les ennuis et les inconvénients de l'isolement, plus nous nous *civilisons*, plus nous comprenons et acceptons les charges et les entraves collectives, administratives ou politiques, parce que nous leur reconnaissons une raison, un but, un avantage; par conséquent, plus nous avançons et plus nous préparons l'organisation sociale, c'est-à-dire la socialisation, la solidarisation.

Dr Julien Pioger.

LA GRÈVE DES MINEURS

DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

II

Dans la première partie de cette étude, nous avons exposé et expliqué les revendications les moins importantes, à notre sens, parmi celles formulées par le Congrès des sections syndicales. Nous avons démontré qu'elles avaient bien, toutes, un caractère professionnel. Sur ces différents points, nous le répétons, une entente amiable aurait été possible et facile, si les Compagnies avaient consenti à accepter l'arbitrage.

Pourquoi ne l'ont-elles pas accepté?

Pour deux raisons : 1° Parce qu'il était d'autres revendications beaucoup plus graves sur lesquelles elles ne se souciaient pas d'entrer en discussion avec les délégués des ouvriers; 2° Parce qu'elles craignaient de paraître s'incliner devant l'autorité du syndicat *qu'elles ne veulent plus connaître* et qu'elles proclament *illégal*.

Dès le 20 septembre — deux jours après la déclaration de la grève — un congrès des délégués des sections syndicales, réuni à Lens, avait adopté, par 81 voix contre 21, le principe de la nomination d'une commission d'arbitrage en prévision des propositions qui pourraient être faites par les juges de paix, conformément à la loi du 27 décembre 1892. Le 22 septembre, cette commission entrait en fonctions et rendait public l'ordre du jour suivant :

« Désireux d'assurer tous les moyens de conciliation propres à faire aboutir « les revendications des houilleurs, nous attendons que des propositions soient « faites par les Compagnies. »

Le 24 septembre, les juges de paix, exerçant le droit d'initiative que leur confère la loi, invitaient les ouvriers et les Compagnies à faire connaître leur acceptation ou leur refus de concourir à la conciliation, et à l'arbitrage, en cas de non-conciliation.

Le lendemain, le syndicat répondait à cette démarche en avisant les juges de paix qu'il avait nommé une commission arbitrale et que cette commission était prête à entrer en pourparlers avec les délégués des Compagnies.

Mais les Compagnies, sauf une, laissèrent saus réponse l'appel des juges de paix, indiquant ainsi, manifestement, leur intention formelle de développer et d'aggraver le conflit.

Peut-être avaient-elles un intérêt commercial à la grève, comme certains l'ont prétendu. Ce qui est sûr, ce qui ressort de la lettre adressée à M. le juge de paix du canton de Norrent-Fontes par la Compagnie de Marles, c'est qu'elles refusaient : 1° de soumettre à l'arbitrage la question de la baisse des salaires et du double carnet de paye : 2° de traiter avec le syndicat, représentant l'ensemble des ouvriers.

Cette double question de la baisse des salaires et du carnet de paye est donc bien la plus importante de toutes celles soulevées à l'origine du conflit. C'est elle qui a décidé les mineurs à déclarer la grève ; c'est elle qui a acculé les Compagnies à la résistance à outrance, avec l'espoir que les ouvriers seraient battus, grâce au concours *promis* par le gouvernement, et que le syndicat — la bête noire des employeurs — s'effondrerait sous la défaite. Examinons-la.



A la suite de la grève de 1889, qui avait vu les mineurs se grouper et naitre le syndicat, deux augmentations de 10 o/o avaient été successivement accordées par les Compagnies. Le salaire annuel qui, en 1888, était par houilleur, de 1087 francs, s'élève à 1293 francs en 1890.

L'industrie minière n'en est pas moins prospère pour cela. En effet, les houillères du Nord et du Pas-de-Calais qui, en 1888, produisent 12,293,398 tonnes, avec 48,624 ouvriers, en fournissent 13.333.542 en 1889, avec 51,333 ouvriers, et 14,211,353, en 1890, avec 56,345 ouvriers.

Vers la fin de l'année 1891, les mineurs se plaignent d'une diminution des salaires — diminution survenue à l'improviste, comme c'est la règle, sans avis de la part des Compagnies. De nombreuses réunions ont lieu. Elles aboutissent à formuler un ensemble de revendications en tête desquelles nous trouvons les deux suivantes :

1° Répartition *plus équitable* du travail et des salaires ;

2° Une moyenne de 5 fr. 50 par jour, pour les ouvriers à la veine, la prime de 20 o/o non comprise (cette prime de 20 o/o correspond aux deux augmentations successives de 10 o/o, chacune, dont il est parlé plus haut.)

Ces revendications sont soumises par le syndicat, au Comité des

houillères du Nord et du Pas-de-Calais (ce comité représentait dix-sept compagnies), et à la Société des mines de Lens. Le Comité des houillères et la Société des Mines de Lens refusent toute satisfaction. Le 30 octobre, la grève générale est votée, à Lens, par le Congrès des délégués des sections syndicales. Après quinze jours de chômage, sur l'intervention du Gouvernement, un conseil d'arbitrage composé de délégués du Comité des houillères et de délégués du Syndicat, en nombre égal, se réunit à Arras, sous la présidence du préfet du Pas-de-Calais. Le Conseil tient deux séances et les parties, en ce qui concerne les revendications énoncées tout à l'heure, conviennent d'un accord dont voici les termes relevés au procès-verbal officiel signé par les arbitres :

1° Les délégués des Compagnies promettent que les Compagnies veilleront à ce que les variations de salaires dépendant du hasard des veines et de tout autre élément que la force et l'habileté de l'Ouvrier, soient à l'avenir aussi prolongées que possible. Ils promettent également que toutes instructions utiles seront données aux porions et chefs porions *pour que les ouvriers n'aient à se plaindre d'aucune injustiee dans la répartition du travail et du salaire*, et qu'il y sera tenu la main. Ils ajoutent que l'ouvrier qui a à se plaindre a toujours son recours ouvert auprès de l'ingénieur qui ne refuse pas de l'entendre et d'examiner sa réclamation.

2° En ce qui concerne le taux des salaires, la conclusion du débat acceptée par les deux parties, est qu'il y a lieu de prendre pour base des salaires de tous les ouvriers du fond, les salaires de la période de douze mois qui a précédé la grève de 1889, en y ajoutant les deux primes de 10 0/0 qui ont été accordées depuis, et qui seront maintenues intégralement.

Il est bien entendu que cet engagement sera maintenu le plus longtemps possible.

En outre, de la discussion transcrite au procès-verbal, il résulte que ces conventions étaient établies en prévision d'une journée égale à peu près à huit heures — durée approximative du travail *effectif* dans les mines du Pas-de-Calais.

Quant à la Société des Mines de Lens qui n'appartenait pas au Comité des houillères, elle avait de son côté une entrevue avec les délégués nommés par ses ouvriers syndiqués et elle contractait vis-à-vis d'eux des engagements identiques à ceux acceptés, à Arras, par les représentants des autres compagnies.

Le lendemain, la grève était terminée.

Donc, sur la question des salaires, la grève de 1891 avait abouti, grâce à l'arbitrage, à deux résultats importants pour les ouvriers : 1° Fixité des salaires, ceux-ci étant calculés sur la base des salaires payés pendant les douzes mois de l'année 1889, la prime de 20 0/0 non comprise ; 2° équitable répartition du travail, permettant à chaque houilleur d'atteindre la moyenne normale et supprimant les écarts considérables trop souvent constatés entre les salaires des diverses bandes d'ouvriers occupées dans une même fosse.

Ces écarts résultent des difficultés inattendues rencontrées dans les chantiers, au cours de l'exploitation, le prix de tâche une fois fait par le porion.

A ce propos quelques explications sont nécessaires.

Depuis la grève de 1889, le système de travail dit au *marchandage*, qui faisait des ouvriers des sortes d'entrepreneurs opérant à leurs risques et périls dans les conditions d'un contrat établi d'avance, est supprimé. Actuellement, voici comment on procède. Une bande d'ouvriers (deux, trois ou quatre) se présentent devant le porion et lui demandent du travail. Le porion indique une taille à exploiter et fait lui-même *le prix de tâche*. On entend par *prix de tâche* la somme payée à la bande d'ouvriers par berline de charbon extrait, la capacité de la berline étant fixe et égale *à cinq hectolitres*.

Ce prix varie suivant les difficultés du travail, l'épaisseur de la veine, et les accidents de terrain qu'on y prévoit. Plus les difficultés paraissent grandes, plus le prix est élevé et inversement. Mais il est peu aisé d'apprécier d'avance et à coup sûr ces divers éléments. Une moyenne de difficultés étant donnée, il arrive, lorsque le travail avance, qu'on se trouve de beaucoup au-dessus ou au-dessous de cette moyenne. Dans le premier cas, le mineur ne réussit plus à gagner sa journée ; dans le second, il la gagne très largement et sans trop de mal. D'où ce fait que certains ouvriers dépensant la même somme d'efforts que d'autres et souvent plus, n'arrivent que péniblement à gagner 3 ou 4 francs par jour, quelquefois moins, alors que leurs voisins se font 7, 8 et parfois même 9 francs. De là l'inégale répartition du travail et du salaire dont se plaignent les mineurs.

Les Compagnies ont prévu le cas. Elles admettent que le prix de tâche établi par le porion peut être revisé. Lorsque les difficultés de la veine augmentent, le porion est autorisé à augmenter le prix. En revanche, il le diminue, lorsque le travail devient plus facile. Mais le porion est seul juge des décisions à prendre. Or, il est évident qu'il se laisse toujours guider par l'intérêt de la Compagnie, et qu'il a une tendance à favoriser ses créatures au détriment des autres ouvriers. Les créatures du porion, ce sont les mineurs non syndiqués, les « rouffions » comme on les appelle. Pour ceux-là, toutes les faveurs, « le bon travail », les bons prix, par suite, les gros salaires. Pour les autres, « le mauvais travail » et les journées peu rémunératrices. On se rend compte tout de suite des abus sans nombre auxquels une telle organisation peut donner naissance. Non seulement certains ouvriers ont à souffrir d'injustices répétées, alors que leurs camarades sont constamment privilégiés, mais encore les Compagnies restent maîtresses de diminuer à leur guise les salaires, sans qu'on puisse les accuser de manquer à leurs engagements. Il suffit pour cela du mauvais vouloir du porion, en refusant à constater malgré l'évidence, les difficultés nouvelles

du travail, et maintenant les prix établis quand il devrait les augmenter ou les diminuant dans des proportions excessives lorsqu'il y a lieu à diminution.

Or, il paraît, si l'on en croit les ouvriers, que ce sont là des pratiques constantes auxquelles les ingénieurs eux-mêmes ne restent pas étrangers. C'est pour y mettre fin qu'en 1891, le syndicat avait réclamé un salaire moyen de 5 fr. 50 par jour, la prime de 20 o/o non comprise, ce salaire moyen résultant d'une égale et équitable répartition du travail.

Le procès-verbal du conseil d'arbitrage tenu à Arras, en 1891, porte en effet :

La discussion s'est alors engagée sur le taux des salaires, les délégués ouvriers demandant la fixation d'un salaire moyen pour les ouvriers du fond, en rapport avec les bénéfices des Compagnies, les engagements pris par elles et les besoins de l'ouvrier. Ils ont demandé que ce prix moyen fût fixé à 5 fr. 50, plus une prime de 20 o/o, déduction faite des allocations accessoires. Les ouvriers ont reconnu qu'un engagement pour un prix moyen de salaire ne pouvait être que l'engagement moral d'inviter les chefs porions à tenir le compte le plus exact possible de ce prix moyen de journée *dans l'établissement des prix de berline* (prix de tâche); *mais ils ont manifesté la confiance que les Compagnies, ayant pris cet engagement, le respecteraient*, et que les ouvriers ne seraient pas amenés à recourir à la douloureuse nécessité d'une grève nouvelle pour le faire observer.

Les Compagnies ne promirent pas de payer le salaire moyen de de 5 fr. 50. Elles s'engagèrent seulement à prendre pour base des salaires, les salaires payés pendant les douze mois de l'année 1889, la prime de 20 o/o non comprise soit 4 fr. 80, d'après les calculs de la Société des Mines de Lens. Ce salaire de 4 fr. 80 augmenté de la prime de 20 o/o mettait la journée du houilleur à 5 fr, 76. Elles s'engagèrent en outre « à donner aux porions et chefs porions toutes instructions utiles pour que les ouvriers n'aient à se plaindre d'aucune injustice dans la répartition du travail et du salaire » et « à les inviter à tenir le compte le plus exact possible du prix moyen de la journée dans l'établissement des prix de berline. » (Procès-verbal du Conseil d'arbitrage d'Arras.)

Telle était la situation exacte après la grève de 1891. De la part des Compagnies, promesse formelle d'une répartition aussi équitable que possible du travail et du salaire et fixation du prix de tâche à un taux suffisant pour permettre au mineur de gagner une journée moyenne de 4 fr. 80 plus la prime de 20 o/o, après huit heures environ de travail.

Les Compagnies ont-elles tenu leurs engagements ? C'est ce que nous allons rechercher.

⁂

La grève de 1891 prit fin le 30 novembre après le vote, en Congrès des délégués du syndicat, d'un ordre du jour ratifiant les conventions intervenues, à Arras, entre les arbitres ouvriers et les représentants des Compagnies. Le lendemain, tous les mineurs se rendaient au travail, obéissant comme un seul homme à la décision du syndicat.

Pendant un an, l'accord fut parfait. Toutes les clauses du contrat d'arbitrage étaient respectées, et l'association ouvrière mettait à profit la période de calme qu'elle traversait, pour se réorganiser, développer et pousser ses ramifications jusque dans les plus petites communes du bassin houiller. Le syndicat se disciplinait de plus en plus, entrait en quelque sorte dans les mœurs et dans les habitudes. Les ouvriers savaient gré à ses chefs des services qu'ils leur avaient rendus; ils commençaient à comprendre quels profits ils pourraient retirer de l'union de leurs forces et de leurs bonnes volontés et ils se ralliaient tous au drapeau, non pas dans une pensée de lutte et de bataille, mais préoccupés seulement d'étendre leur influence au point de vue corporatif, de sauvegarder leurs intérêts et de maintenir les avantages obtenus à la suite des grèves de 1889 et de 1891.

Les Compagnies virent avec déplaisir cette prospérité croissante de l'association ouvrière. Elles se rendaient compte que, bientôt, elles seraient obligées de s'incliner devant l'autorité désormais incontestée du syndicat et que les mineurs cesseraient d'être le troupeau d'esclaves sur lequel elles avaient toujours fait peser leur despotisme, jusque-là. Car le syndicat exerçait, une action bienfaisante sur les ouvriers : il secouait les intelligences et les mettait en éveil par sa propagande de tous les instants; il faisait naître dans le cœur du prolétaire de la mise un besoin d'indépendance, de liberté que celui-ci n'avait jamais connu: il élevait le niveau intellectuel et moral du travailleur qu'il redressait et dont il faisait un citoyen en lui donnant la conscience de ses droits et de sa force.

Ceux qui ont suivi attentivement les transformations qui se sont opérées depuis quatre ans au milieu de nos populations minières sont frappés du chemin parcouru. Les Compagnies, habituées pendant si longtemps à exercer un pouvoir absolu sur leurs ouvriers, à disposer d'eux, en toutes circonstances, comme de choses leur appartenant devaient en prendre ombrage. L'année 1892, fit éclater, par le fait, le degré d'émancipation auquel avait atteint le mineur. C'est Lamendin élu député, après Basly, battant haut la main un opportuniste actionnaire des mines. Ce sont les candidats ouvriers, entrant, au 1er mai dans un grand nombre de conseils municipaux pour y remplacer les agents des sociétés minières. Ce sont les victimes des ingénieurs, les congédiés de la fosse, élus délégués-mineurs et chargés de contrôler en quelque sorte au nom de la loi, leurs anciens maîtres.

On a dit que le syndicat avait fait surtout de la politique. C'est une

erreur voulue. Le syndicat ne s'est jamais préoccupé activement que de questions d'intérêt corporatif. Mais il n'est pas douteux qu'il ait contribué, indirectement, à animer les ouvriers d'un esprit nouveau et à éveiller leur attention aux choses de la politique auxquelles ils étaient demeurés indifférents jusqu'en 1889.

Que se passe-t-il à la fin de 1892? Dès les derniers mois de l'année, des bruits de grève commencent à courir partout dans le pays. Les personnes les moins renseignées, celles qui ne vivent pas au milieu des ouvriers, mais qui ont affaire avec les Compagnies houillères s'inquiètent de ce qui va arriver. Elles interrogent non sans anxiété ceux de leurs amis qui approchent les mineurs. Et cependant, il ne semble pas que ceux-ci soient disposés à chômer. La grève, à coup sûr n'est pas à l'ordre du jour au syndicat. Mais on explique que les Compagnies qui ont dissous leur comité des houillères ne seraient pas fâchées de prendre leur revanche de leur échec de 1891, qu'elles voient en outre un grand intérêt à ce que Lamendin et Basly ne soient pas réélus députés en 1893, que le meilleur moyen de compromettre leur réélection serait peut-être de provoquer une grève et de prendre toutes les mesures nécessaires, quelques sacrifices qu'il puisse en coûter, pour la faire aboutir à une défaite ouvrière. Une grève défavorable aux mineurs, ne serait-ce pas la popularité de Basly et Lamendin perdue, leur situation électorale compromise, et, après un échec escompté aux élections, le syndicat décapité et sa dislocation à bref délai?

Nous nous faisons purement et simplement l'écho de bruits qui sont venus jusqu'à nous. Nous racontons, nous n'affirmons rien. Nous avons promis de faire l'histoire complète de la grève de 1893; nous ne voulons laisser aucun point dans l'ombre.

Les compagnies houillères ont-elles eu les intentions qu'on leur a prêtées? Il nous serait difficile de le dire. Mais ce que nous pouvons affirmer c'est que, à partir du mois de novembre 1892, les mineurs commencèrent à se plaindre d'une diminution des salaires. A Bruay d'abord, puis successivement dans les autres Compagnies — les concessions de Dourges et de Carvin exceptées — des réunions d'ouvriers furent tenues dans les sections syndicales, et des délégations nommées pour aller présenter aux directeurs les doléances des mineurs. Ceux-ci affirment que les engagements pris au Conseil d'arbitrage d'Arras par les représentants des Compagnies, ne sont plus tenus en ce qui concerne le taux moyen des salaires et l'équitable répartition du travail.

Pendant les six premiers mois de l'année 1893 les plaintes deviennent de plus en plus nombreuses; bientôt une certaine agitation se manifeste dans toute l'étendue du bassin houiller; elle finit par gagner les concessions de l'Escarpelle et d'Aniche, dans le nord, où la situation, paraît-il, est la même.

Les Compagnies reçoivent les délégations qui leur sont envoyées

par les sections syndicales. Mais elles se bornent à répondre qu'elles n'ont rien changé à leur façon de faire, qu'elles continuent à respecter les clauses du contrat d'arbitrage d'Arras.

C'est alors que se pose pour la premiere fois, à Bruay, la question d'un double du carnet de paye à produire, chaque quinzaine, par la Compagnie, et à remettre au syndicat à titre de moyen de contrôle. Les ouvriers estiment en effet que cette pièce de comptabilité leur permettra d'établir, chaque quinzaine, la moyenne exacte des salaires et de s'assurer que la répartition du travail est faite dans les conditions d'équité promises à Arras, par les employeurs.

Il est utile de constater que la revendication relative au double carnet de paye a été formulée, pour la première fois, au mois de novembre 1892. Cette simple constatation répond d'une façon suffisante aux assertions de M. Jonnart, ministre des travaux publics, venant déclarer à la tribune de la Chambre, que la grève n'a pu se recommander d'aucune raison sérieuse et que les réclamations présentées par le syndicat ont été inventées de toutes pièces par le congrès des délégués afin de leurrer les ouvriers et de les engager, malgré eux, dans un conflit que rien ne pouvait justifier.

Les choses restent en l'état jusqu'au mois d'août 1893. La situation n'en est pas moins très tendue et si la grève n'éclate pas, c'est que les mineurs se rendent compte qu'il y a pour eux un intérêt majeur à laisser passer les élections avant d'en venir aux prises avec les compagnies. Les élections ont lieu, Basly et Lamendin sont élus au premier tour de scrutin, à des majorités énormes.

Néanmoins, les sections syndicales ne s'étaient pas désintéressées un seul instant du différend qui s'était élevé entre les ouvriers et les Compagnies dès le commencement de l'année 1893. Pendant les mois de juillet et d'août des démarches avaient été faites auprès de tous les directeurs pour les entretenir de la question des salaires et réclamer l'établissement du double carnet de paye. La réponse des Compagnies avait été la même partout : « Nous tenons nos engagements, notre parole doit vous suffire, nous n'avons pas à entrer en discussion avec le syndicat ».

Or, comment sortir de cette impasse ? D'un côté les mineurs affirment qu'ils n'arrivent plus à gagner la journée promise en 1891, *sans faire des heures supplémentaires* ; de l'autre les Compagnies déclarent qu'elles n'ont pas touché aux salaires. Le carnet de paye offrait un moyen de faire la lumière. Les Compagnies refusent de le donner. Et cependant, puisqu'elles avaient pris, deux ans auparavant, des engagements vis-à-vis du syndicat, ne devaient-elles pas à ce même syndicat la preuve matérielle que ces engagements étaient tenus ? D'un autre côté, le gouvernement qui était intervenu *officiellement* dans l'arbitrage d'Arras, qui avait fait présider les séances du Conseil arbi-

tral par son préfet, qui avait accepté devant les ouvriers, la responsabilité de l'arrangement conclu par les deux parties ne devait-il pas considérer comme un devoir de faire respecter les conventions établies et d'obtenir des Compagnies la preuve qu'elles étaient véritablement respectées ?

Le gouvernement s'isola dans une indifférence difficile à expliquer. Quant aux Compagnies, elles s'en tinrent à leur fin de non-recevoir et manifestèrent nettement leur intention de ne pas engager de pourparlers. C'était donc bien la grève que l'on voulait et, sur ce point, gouvernement et Compagnie étaient d'accord. On ne ferait rien pour empêcher le conflit, pour tenter de régler le différend à l'amiable. On acculerait les ouvriers au chômage, on les obligerait à une capitulation honteuse ou à une bataille qu'on savait d'avance devoir tourner à leur détriment. Voilà le fait dans toute sa crudité. Quel intérêt le gouvernement avait-il pour agir comme il l'a fait ? Quels profits les Compagnies espéraient-elles retirer de la bagarre ?



En ce qui concerne le Gouvernement, il n'est pas difficile de trouver les raisons qui l'ont déterminé. M. Dupuy, président du conseil des ministres, venait de déclarer la guerre aux syndicats ouvriers et d'inaugurer la politique de réaction sur laquelle il comptait pour se maintenir au pouvoir et attirer dans sa majorité les éléments de droite qui lui paraissaient indispensables pour mener à bien sa campagne contre les socialistes et les quelques radicaux indépendants que compte encore la Chambre. La haute bourgeoisie capitaliste lui avait fait honneur et lui tenait grand compte de son attentat contre la Bourse du Travail de Paris. La grève des mineurs n'allait-elle pas lui fournir, de nouveau, l'occasion de sauver la Société et de frapper un coup au milieu des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais si disposés à faire accueil aux doctrines socialistes, en dissolvant par la force le syndicat des houilleurs, le mieux organisé peut-être et le plus puissant des syndicats de France? Au point de vue réactionnaire, l'opération promettait d'être excellente. D'un autre côté, le syndicat dissous, c'était Basly et Lamendin condamnés à disparaître de la Chambre, c'était l'émancipation ouvrière enrayée pour longtemps dans nos départements, l'omnipotence patronale restaurée, les républicains modérés redevenant à bref délai les maîtres dans toutes les communes dn bassin houiller. Un homme comme M. Dupuy ne pouvait laisser échapper une pareille aubaine sans en tirer tout le profit possible au point de vue de sa politique. Dès le premier jour de la grève il se fit donc le complice des Compagnies, il se rangea cyniquement sous leur bannière et mit à leur disposition et les soldats et les juges et les fonctionnaires de la République. Si M. Dupuy n'est pas allé jusqu'au bout de son projet, s'il n'a pas dissous le

syndicat, c'est la publication par la *Petite République* du fameux rapport de M. le Procureur général Chenest qui en est la cause. Du côté du Gouvernement, les intentions étaient donc claires ; il n'y a pas à chercher plus longtemps. Mais, les Compagnies, à quels mobiles, à quels intérêts ont-elles obéi ?

Peut-être sont-ils de plusieurs sortes, et il y a lieu de les apprécier tous, si l'on veut se rendre compte des origines de la grève.

Certes les Compagnies houillères, pour des raisons différentes, étaient tout autant que M. Dupuy désireuses de voir disparaître le syndicat. Nous avons suffisamment indiqué précédemment les services de toute nature rendus aux mineurs par l'association ouvrière pour n'avoir pas à exposer longuement les griefs des directeurs de charbonnages contre elle. Non seulement le syndicat en 1889 et en 1891 avait obligé les Compagnies à traiter avec leurs ouvriers, mais encore il avait créé depuis, dans le bassin houiller, une puissance respectable avec laquelle il faut bien compter. Les gros personnages de la mine aiment à faire montre de leur autorité. Or, depuis quatre ans ils ont dû s'imposer des sacrifices d'amour-propre dont ils ont au cœur les plaies saignantes. Ils ont gardé le souvenir de leur voyage à Arras en 1891 et de la capitulation qu'ils ont dû signer à la préfecture. Mais il est autre chose qu'ils ont moins pardonné encore : c'est l'élection de Basly à la Chambre des députés, puis celle de Lamendin, c'est l'influence considérable prise, depuis deux ans, dans toutes les communes du bassin houiller par les délégués des sections syndicales. On se demande en haut lieu, ce qu'il adviendra des élections municipales prochaines et on n'est pas éloigné de penser, si les forces ouvrières restent unies que, les conseils municipaux, même ceux des grands centres, comme Lens, Bruay, Hénin-Liétard, Billy, Montigny, Courrières, Harues, Bully-Grenay, etc., seront tout entiers aux mains des mineurs. Jusqu'ici les Compagnies ont toujours été maitresses de ces conseils, et il leur en coûterait plus qu'on ne peut croire, de voir disparaitre des prérogatives auxquelles elles sont attachées par-dessus tout parce qu'elles sont pour ainsi dire la marque de leur pouvoir. Ce qui tient uni le faisceau des forces ouvrières, ce qui est une garantie d'indépendance pour le prolétariat de la mine, c'est le Syndicat. Il est donc naturel que les directions minières aient escompté sa disparition et qu'elles n'aient pas hésité, pour en arriver là, à fomenter une grève, malgré les pertes considérables qui pouvaient en résulter pour elles.

Peut-être y a-t-il eu une autre raison à leur attitude. On a dit que les Compagnies avaient un intérêt commercial à la grève. Il est difficile à ceux qui ne sont pas dans le secret de nos producteurs de houille de se faire une opinion raisonnée et sérieuse en pareille matière. Nous ne pouvons répéter ici que ce qui est venu à notre connaissance en laissant au lecteur le soin de tirer des faits les conclusions qu'ils com-

portent. Dans le grand débat qui s'est ouvert, devant la Chambre, à propos de la demande d'enquête sur les conditions du travail dans les mines déposée par le groupe socialiste, Millerand, dont le magistral discours restera l'étude la plus claire et la plus concise qui aura été faite de la grève, a donné lecture d'un article publié par l'*Echo du Nord*, journal modéré, défenseur du capital, qui doit trouver place dans la *Revue Socialiste* en raison même de l'importance qu'il revêt. Cet article signé du rédacteur en chef, M. Gustave Dubar, un publiciste qui passe pour être un économiste distingué, a pour titre : *La production de la houille et le salaire des mineurs.* Il a paru dans le numéro de l'*Echo du Nord* daté du 10 septembre, huit jours par conséquent avant la déclaration de la grève. En voici les passages les plus saillants :

Une certaine agitation règne en ce moment dans les houillères du Pas-de-Calais; les délégués des diverses sections syndicales du bassin, au nombre de 160, doivent se réunir dimanche à Lens, pour aviser aux mesures propres à enrayer la diminution constante des salaires. La note officieuse annonçant cette réunion se termine en ces termes :

« Il ne faut pas se le dissimuler, la situation est très tendue et en cas de refus par les administrations des mines de faire droit aux réclamations des travailleurs, une grève générale est à craindre. Toutefois le chômage ne se produira qu'après que le Syndicat aura usé de tous les moyens de concilation, y compris l'arbitrage. »

On le voit, les délégués du Syndicat sont décidés à être prudents, ce qui prouve qu'ils se rendent compte des difficultés que présente la situation actuelle. En effet, la question du maintien des salaires ne dépend pas d'une grève, d'un chômage plus ou moins prolongé. La baisse des salaires a pour cause directe, comme toujours, *la baisse du prix de vente, et la baisse du prix de vente a été provoquée par la surproduction des bassins français*, et aussi, ce qui complique singulièrement la question, par la surproduction des bassins étrangers. Cette surproduction est telle qu'une grève d'un mois, de deux mois, fût-elle générale dans toutes les houillères du Nord et du Pas-de-Calais, n'aurait qu'une influence momentanée sur les cours,et qu'au lendemain de la reprise du travail, la baisse recommencerait à se produire insensiblement mais d'une façon continue, *si les houillères revenaient à leur système d'extraction à outrance et de concurrence acharnée qu'elles pratiquent aveuglément depuis deux ans.*

Aussi la question se pose non pas devant le syndicat des ouvriers mineurs, qui ne peut rien sur les prix de vente, qui ne peut exercer son influenee sur l'importance de la production que par les dangereux à-coups de la grève, elle se pose devant les compagnies elles-même. Chacune des Compagnies françaises prise isolément ne manque pas de reconnaître la nécessité de proportionner la production aux besoins de la consommation, mais en même temps elle invoque les nécessités de la concurrence.

Il faut en effet, pour ne pas se laisser écraser par la Compagnie voisine, qui aurait bientôt fait de lui enlever sa clientèle, *vendre au plus bas prix, et pour cela réduire le prix de revient au minimum. Dans ce prix de*

revient, le salaire entre pour une quote-part importante, et dès que les affaires vont mal, le salaire est atteint.

Les Compagnies, en invoquant les nécessités de la concurrence pour justifier l'excès de leur production, conviennent donc que le remède à la situation serait une entente entre elles, qui limiterait l'extraction. Cette entente est, paraît-il, très difficile à réaliser dans le Nord et le Pas-de-Calais.

. . . .

Les industries des produits chimiques, du zinc, du pétrole se ruinaient avant d'être syndiquées, elle vivent très honorablement depuis qu'elles ont limité la production aux besoins de la consommation. Les houillères attendront-elles d'avoir perdu de l'argent pendant plusieurs années avant d'adopter la même combinaison, ou bien profiteront-elles de l'expérience chèrement payée par les autres industries ? Là est toute la question.

Mais cette question a une importance énorme pour les ouvriers. Les mineurs ont obtenu, depuis 1889, des augmentations de salaires qui représentent 20 o/o; ces augmentations leur ont été accordées grâce au relèvement des prix du charbon, *mais on se rapproche des prix de vente de 1889, les plus bas qui aient été pratiqués depuis 25 ans, et l'on tend à ramener les salaires au taux de 1888.*

Il va de soi que les ouvriers mineurs ne laisseront pas, sans tenter une résistance, perdre les 20 o/o d'augmentation qu'ils ont obtenus; ils craindront même et avec raison que les salaires ne descendent au-dessous du taux de 1888, si la baisse des prix s'accentue davantage. Nous allons donc entrer dans l'ère des agitations, des résistances, des grèves peut-être, des à-coups dans la production et le prix de vente, aussi nuisibles aux Compagnies et aux ouvriers qu'aux consommateurs eux-mêmes, qui ne sauront plus sur quels prix ils peuvent compter.

Tout cela aurait pu être évité par une entente des producteurs. Il est absurde que pendant une période d'avilissement des cours, l'extraction ait considérablement augmenté comme cela s'est produit l'année dernière !

Va-t-on continuer ce déplorable système, maintenant *qu'on est tombé aux plus bas prix ?*

Si oui, les Compagnies de mines encourront une grosse responsabilité, car elles pourront être accusées de n'avoir pas pris les mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts de leur actionnaires *et d'avoir, en même temps, sacrifié les intérêts de leurs ouvriers, qui veulent, et avant tout, gagner un salaire raisonnable.*

Les affirmations de M. Dubar sont précises : Les salaires *ont été atteints*, écrit-il, parce que, par suite d'une surproduction excessive déterminée par la concurrence des Compagnies entre elles, les prix de vente des charbons ont faibli et sont rapprochés des prix de 1888, les plus bas qui aient été pratiqués depuis vingt-cinq ans. Et M. Dubar ajoute : « de sorte que l'on tend à ramener les salaires au taux de 1888. »

L'aveu est bon à retenir. Nous avons dit précédemment que depuis un an, environ, les mineurs se plaignaient d'une diminution constante des salaires, telle qu'ils ne pouvaient plus gagner leur journée habituelle

qu'en faisant des heures supplémentaires. A ces plaintes, les Compagnies, pendant plus de dix mois, ont invariablement répondu : « les salaires sont restés les mêmes ; nous nous en tenons toujours au taux moyen fixé d'un commun accord, à Arras. »

Mais la moyenne admise par le conseil d'arbitrage d'Arras était celle des douze mois de l'année 1889, et M. Dubar qui doit être renseigné, a écrit que l'on tendait à ramener les salaires au taux de 1888, c'est-à-dire aux salaires de famine qui furent cause de la grande grève de 1889. Les déclarations de M. Dubar sont donc en faveur des ouvriers. Elles nous autorisent à penser que leurs plaintes étaient absolument motivées et que la mauvaise foi se trouvait du côté des Compagnies.

Les Compagnies, il est vrai, offrent leur comptabilité ; elles se déclarent prêtes à prouver, livres en main, que le taux moyen des salaires n'a pas sensiblement varié dans l'année qui a précédé la grève. Mais outre que la comptabilité des Compagnies ne peut constituer un document indiscutable, il resterait à démontrer que pendant ce laps de temps, les mineurs *ont continué à ne travailler que huit heures par jour*. Quant à nous, nous affirmons avoir rencontré, au cours de l'enquête que nous avons faite sur la grève, de nombreux ouvriers qui nous ont formellement déclaré avoir été obligés de faire pendant les mois de juin, juillet et août derniers, *des journées de onze et treize heures pour gagner le même salaire qu'en janvier alors qu'il ne travaillaient que huit à neuf heures*.

Ce seul fait, s'il est exact — et il doit l'être — rendait légitimes les réclamations des ouvriers et justifiait amplement leurs revendica-revendications en ce qui concerne le minimum de salaire, l'invariabilité du prix de tâche et la production par les Compagnies, comme moyen de contrôle, du double du carnet de paye.

Dans son article, M. Dubar parle de surproduction. Les Compagnies houillères devaient donc avoir des stocks sur le carreau des fosses. De là la dépréciation du charbon. Or, quel meilleur moyen pour se débarrasser des stocks — et à bon compte — qu'une grève ? L'intérêt des Compagnies était donc de faire éclater la grève. Ce point étant acquis, est-il excessif de penser qu'elles aient fait tous leurs efforts pour mécontenter leurs ouvriers et les acculer au chômage ? Il est évident que les choses ont dû se passer ainsi, de sorte que le gouvernement a été deux fois coupable en n'intervenant pas, puisqu'il a permis aux patrons de battre monnaie sur le dos des mineurs et d'exploiter indignement au profit de leurs actionnaires la misère de plus de cinquante mille travailleurs.

Mais les Compagnies houillères ont réponse à tout. Si on leur parle de surproduction, elles répliquent en publiant dans un journal à leur dévotion l'état de leurs carreaux, et il se trouve que les approvisionnements sont relativement faibles, qu'il n'y a que des stocks insi-

gnifiants et partant pas de surproduction appréciable. C'est ainsi qu'à la date du 20 septembre, en réponse sans doute à l'article de M. Dubar, les *Débats* ont publié le tableau suivant représentant les stocks de houïlle pour le bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais :

Anzin	140.000	tonnes
Aniche	40.000	»
Lens	40.000	»
L'Escarpelle	20.000	»
Autres Compagnies	20.000	»
Total :	260.000	tonnes

Soit une quantité correspondant à cinq journées d'extraction environ.

Les renseignements que nous avons pu nous procurer aux sources les plus sûres nous ont fourni des indications sensiblement différentes. Nous croyons utile de les publier. Ils se rapportent à la situation du stock, la veille de la grève.

Lens	46.200	tonnes.
L'Escarpelle	28.600	—
Aniche	58.800	—
Liévin	10.200	—
Marles	11.700	—
Meurchin	33.000	—
Ferfay	5.800	—
Nœux	26.100	—
Dourges	5.000	—
Courrières	6.500	—
Drocourt	1.700	—
Bully-Grenay	1.500	—
Carvin	2.200	—
Ostricourt	3.000	—
Anzin	180.000	—
Total	432.800	tonnes.

Cette quantité représenterait l'extraction de dix journées. Mais il faut tenir compte que la Compagnie d'Anzin n'était pas en grève. Le stock des Compagnies en grève ne s'élevait, par suite, qu'à 246,800 tonnes, chiffre relativement peu important et qui ne pouvait en aucune façon justifier les critiques très sévères de M. Dubar.

Mais ce n'est là qu'une apparence, hâtons-nous de le dire. Voici la réalité :

Depuis un an, on s'attendait tellement à la grève, elle avait été tellement annoncée, tellement prévue, que dès le mois d'août ou le commencement du mois de septembre au plus tard, tous les marchands de charbon qui font des stocks s'étaient approvisionnés de plus du double de leur fourniture habituelle. Quant aux industriels, surtout les fabricants de sucre, ils avaient reçu en septembre leur consommation

ordinaire. Il y avait donc bien eu surproduction, comme l'a écrit M, Dubar, d'où la baisse des prix et l'intérêt évident pour les Compagnies de pousser à la grève.

Si nous sommes entrés dans tous ces détails, c'est qu'il nous a paru utile de rechercher à qui la grève devait surtout profiter. Grâce aux journaux amis des Compagnies, cette opinion s'est accréditée dans le public que la grève avait été voulue et fomentée par les délégués du syndicat, « cabaretiers pour la plupart. » Nous ne voyons pas quel intérêt les délégués auraient eu à engager leurs camarades, contre leur volonté, dans un pareil conflit. M. Jonnart a bien dit à la tribune de la Chambre que dans les cabarets tenus par les délégués du syndicat, on vend de la bière et du genièvre, mais pour que des cabarets fassent de brillantes affaires, il faut au moins que les clients qui les fréquentent aient de l'argent à dépenser. Or, les mineurs sont plus riches lorsqu'ils travaillent que quand ils chôment. Il est donc probable que les délégués cabaretiers n'ont tiré que de maigres bénéfices de la grève, si tant est qu'ils en aient tiré. En revanche, les Compagnies, en se débarrassant de leurs stocks, ont trouvé dans le chômage un réel avantage. Ne serait-ce pas le cas de répéter l'adage connu : *Is fecit qui prodest ?* et ne faudrait-il pas conclure à la responsabilité entière des Compagnies dans le conflit économique qui, durant sept semaines, a désolé nos bassins houillers du Nord et du Pas-de-Calais?

En ce qui nous concerne, nous n'hésitons pas à adopter cette manière de voir et à considérer, par conséquent, comme légitimes et fondées toutes les plaintes émises par les ouvriers et formulées en revendications par le Syndicat la veille de la grève. D'autant que cette opinion nous permet d'expliquer l'acharnement des Compagnies et leur refus absolument net d'accepter l'arbitrage.

Dans notre prochain article, nons exposerons, d'après des renseignements recueillis par nous-même auprès des ouvriers, les moyens auxquels les employeurs ont pu avoir recours ponr créer insensiblement la baisse des salaires et déchaîner la grève. Puis, pour finir, nous présenterons un historique impartial du conflit.

Camille LESPILETTE.

Erratum. — On m'a fait dire dans mon précédent article, page 661, ligne 5 : ... Elles avaient été formulées dans un Congrès des délégués du Syndicat tenu à *Paris*... C'est : tenu à *Lens* qu'il faut lire.

LA MÉVENTE DU VIN

Le but économique des sociétés progressives est certainement contenu dans cette proposition :
« Organiser la production et la re-
« partition des richesses de façon que le
« droit à une suffisante vie soit assuré
« à tous les êtres humains ; aux valides
« par le travail, aux invalides par la so-
« lidarité sociale. »

(Benoit Malon. — *Le Socialisme Intégral*. Vol. II, chap. III.)

I

LE SPHINX DE LA QUESTION SOCIALE

A tous les détours du chemin que l'humanité va suivre dans sa marche vers un but inconnu, la question sociale apparait et se pose inévitable, énigmatique et menaçante comme le monstre que le courroux d'une divinité suscita jadis pour terrifier les humains aux portes de la ville de Thèbes. Le sphynx de nos jours n'a pas les formes poétiques de celui des temps fabuleux. Les seins et le visage de jeune fille, le corps de lion et les aigles d'aigle qui constituaient le monstre de Junon n'existent plus. La vogue des croyances s'est reportée ailleurs. Il n'y a plus à ce sujet que les chimères épouvantables qui hantent l'esprit affolé de la classe possédante, et que les illusions radieuses dont la lumière luit indistinctement dans l'obscur cerveau des misérables déshérités. Rien de précis. La foi mythologique s'en va. La science se refuse à préciser l'idéal d'un sentiment. Le sphynx de la question sociale revêt ainsi mille aspects différents, selon la pensée des hommes aux yeux desquels il apparaît.

Dans le chaos des cauchemars troublant l'imagination des riches et des rêves enfantés par le désir des pauvres, qui pourra distinguer et faire voir aux autres la réalité vivante de demain ?

La préoccupation du problème posé par le monstre dévorant grandit sans cesse. La jeune Amérique est tourmentée comme la vieille Europe, par le même besoin de justice sociale moins imparfaite. Au fond de toutes les consciences, pénètre de plus en plus le clair pressentiment de la Révolution qui doit établir la société humaine sur une nouvelle distribution des sources de la vie, c'est-à-dire sur l'utilisation rationnelle de la terre et des autres instruments de travail.

Les symptômes de décomposition de la société fondée sur la propriété individuelle et sur le salariat deviennent chaque jour plus manifestes, plus nombreux et plus dominants. La guerre finale est ouverte entre les éléments disparates d'un organisme caduc : l'oisiveté jouisseuse et l'égoïsme incohérent, d'une part ; la force productive et la solidarité harmonique, de l'autre. Ceci remplacera cela. Les hostilités d'instinct entre patrons et ouvriers ; les conflits fratricides entre syndicats organisés et travailleurs encore attachés au joug de l'isolement ; les tentatives de grèves combinées par entente corporative et internationale ; les congrès périodiques des travailleurs de tous pays, pour apprendre à se donner la main et à se sentir les coudes, au dessus des frontières et des gouvernements ; l'élaboration simultanée de programmes électoraux divers, en vue de la conquête des pouvoirs politiques dans chaque nation ; l'extension graduelle de plus en plus méthodique d'une propagande appropriée aux milieux en faveur des idées sincèrement socialistes, malgré les oppositions brutales des Etats et les manœuvres captieuses des Eglises ; les revendications universelles pour la limitation légale des journées de l'ouvrier et un minimum de salaire ; la solennité réellement religieuse de la manifestation du 1er mai, et bien d'autres symptômes de crise et de fièvre sociale, sont des phénomènes qui n'échappent à l'attention de personne, parce qu'ils présentent un caractère général de développement. Tout révèle aux plus aveugles les pensées et les espoirs qui bouillonnent confusément dans les innombrables têtes où l'amour de l'humanité prépare la gestation de l'avenir.

Il y a des actes qui font moins de bruit, qui se produisent avec moins d'éclat, parce qu'ils ne passionnent d'abord qu'un coin retiré de province, loin de l'existence tumultueuse des grandes cités, et qui méritent d'attirer et de retenir l'attention du monde entier.

II

L'AGITATION AUX PAYS ROUGES

Un meeting de deux mille viticulteurs Roussillonnais réunis le 19 novembre dernier au théâtre de Perpignan a proclamé, à l'unanimité, la nécessité de la grève de l'impôt, jusqu'au jour où la mévente des vins aura cessé.

« Pure forfanterie, ridicule exagération méridionale », ont pensé sans doute les lecteurs les moins distraits des journaux qui ont publié il y a quelques semaines la nouvelle de l'incident. On n'a vu et surtout n'a voulu voir là qu'une simple protestation locale sans conséquence et sans lendemain.

La protestation désordonnée et peut-être irréfléchie d'une assemblée de viticulteurs français où se sont trouvés confondus et animés du même esprit les contribuables de toutes les opinions politiques et de toutes les conditions sociales ne peut être considérée comme un fait à négliger. La détresse des populations viticoles est bien une triste et indéniable vérité. Pour beaucoup de viticulteurs, la grève de l'impôt n'est plus un projet de bravade insensée à l'égard du fisc; c'est déjà une lamentable fin à laquelle ils se trouvent réduits.

La résolution du meeting des viticulteurs Roussillonnais n'est pas d'ailleurs restée sans écho. Dans le département des Pyrénées-Orientales, un vaste pétitionnement auprès des pouvoirs publics appuie le vote révolutionnaire acquis. Dans les départements voisins de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de toute la vallée de la Garonne, on étudie les moyens les plus pratiques pour adhérer au mouvement protestataire dont les viticulteurs du Roussillon ont osé prendre l'initiative.

Une manifestation des viticulteurs de l'Hérault a eu lieu le dimanche 10 décembre dans les rues de Montpellier. La manifestation organisée par le syndicat agricole de Courmontarral a réuni de 28 à 30,000 personnes. Le cortège était précédé de drapeaux et de bannières; quatorze conseillers généraux, huit conseillers d'arrondissement, les maires et les conseillers municipaux de 61 communes du département en faisaient partie. Le préfet, M. Delpech, a reçu les délégués de cette manifestation populaire grandiose; et le représentant de l'autorité gouvernementale n'a pas su dissimuler son regret de voir « que plus de 25,000 personnes se fussent réunies pour apporter leurs pétitions ». La mauvaise humeur préfectorale a produit un très mauvais effet (1).

Les sénateurs, les députés, les conseillers généraux, les conseillers

---

(1) Au moment de la correction des épreuves typographiques de cette étude, les journaux annoncent qu'une conférence interdépartementale aura lieu le 10 janvier à Montpellier pour étudier les moyens de faire cesser la mévente des vins. Les Conseils généraux des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, de l'Héraut, du Gard, de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, du Var, de la Haute-Garonne et de la Gironde ont désigné les délégués qui prendront part aux délibérations de cette assemblée régionale.

Une proposition tendant au refus de payer l'impôt a été présentée dans la réunion du Conseil général des Pyrénées-Orientales convoquée pour le choix des délégués. Devant les manifestations du public approuvant un conseiller général qui proclamait la légitimité de l'attitude révolutionnaire des contribuables en Roussillon, le préfet des Pyrénées a quitté la salle des délibérations pour protester contre un tel langage.

Les esprits sont très montés dans tout le midi viticole.

On annonce aussi que M. le Ministre de l'Agriculture doit se rendre à Perpignan dans les premiers jours de février pour faire une enquête personnelle sur les causes de la mévente des vins.

d'arrondissement, les maires, les conseillers municipaux, les membres des chambres de commerce, des syndicats et des comices agricoles du département de l'Aude, sont invités à se joindre à tous les propriétaires viticulteurs et à tous les ouvriers vignerons pour manifester le 6 janvier devant la statue de Barbès sur les boulevards de Carcassonne. Les organisateurs de la manifestation demandent à M. Marty, député de l'Aude, nouveau ministre du commerce, de venir auprès de ses électeurs pour qu'il entende « leur grand cri de détresse : Vivre en travaillant ou mourir ! »

Le sujet devrait retenir particulièrement l'attention des socialistes. De l'étude de cette question qui touche aux intérêts vitaux de populations françaises sincèrement démocratiques, il peut ressortir aux yeux des hommes de bonne foi que le socialisme, par ses tendances à l'organisation scientifique de la production et de la distribution des richesses nationales, est seul capable de réparer les ruines accumulées par l'individualisme anarchique de la propriété du sol et d'apporter un remède radical aux souffrances dont capitalistes et prolétaires se plaignent à l'unisson.

Pour essayer la démonstration, il faudra se garder d'abord de tout parti-pris d'école. Il ne s'agit pas, en effet, de prouver que la nationalisation du sol est l'aboutissant inévitable des conflits et des nécessités économiques du régime capitaliste. Les Etats sont trop grands et la centralisation administrative s'exerce sur des étendues trop vastes pour commencer dès à présent les expériences qui résoudront ce problème d'une manière pratique et complète. La question posée par la menace de la grève de l'impôt se borne momentanément à examiner s'il est possible de laisser se perpétuer en agriculture les abus et les fautes de la propriété individuelle héréditaire.

L'intérêt bien compris de l'individu réside dans la sage réglementation de son bien en vue de l'intérêt général de la collectivité dont il est membre.

Après l'exposé du fait particulier en question, le jugement synthétique découlera d'une manière plus persuasive.

III

LES CAUSES DU REFUS DE L'IMPÔT

Le meeting viticole de Perpignan auquel deux mille contribuables s'intéressant à la viticulture Roussillonnaise ont pris part, a été organisé sous le patronage de la Chambre de commerce, de la Société agricole, de la Chambre syndicale des vins et du Syndicat professionnel agricole des Pyrénées-Orientales. Ce sont, on le voit, les groupements formés

par les notables commerçants, les grands industriels, les gros propriétaires du département qui portent la responsabilité première de la résolution si subversive de la grève de l'impôt. Il est à présumer que tous ces honnêtes gens, administrateurs bénévoles et convaincus des grands principes de la liberté du travail et de la propriété individuelle, seront bien étonnés des conséquences révolutionnaires que la logique des choses tirera de l'exemple qu'ils ont donné. Ces bons bourgeois seront stupéfaits d'avoir fourni des aliments à l'agitation socialiste. Car on n'accusera pas, cette fois, les « professionnels de l'émeute », les « professeurs de grève », les « agents provocateurs » d'avoir soulevé ce trouble populaire qui va faire bouger, pour de bon, le terrible Midi, les turbulents pays rouges. Le socialisme et les socialistes ne sont en rien ni pour rien dans le mouvement qui a été organisé par les propriétaires viticulteurs, et qui — particularité plus remarquable encore — a été « provoqué » par le ministre de l'agriculture, le représentant le plus autorisé de l'Etat. Les menaces de grève de l'impôt sont une réponse directe aux observations judicieusement raisonnées et en apparence tout à fait raisonnables de l'*Ad-mi-nis-tra-tion Su-pé-rieu-re* !

Mais les souffrances parmi les vignerons du Midi sont telles qu'ils restent sourds aux conseils du froid raisonnement. Que le remède existe ou n'existe pas, il s'agit d'en trouver un. Le cas est urgent ; chacun s'ingénie pour découvrir les causes de ce malaise insupportable et propose un système de guérison.

La Chambre de Commerce de Perpignan, se faisant l'écho du sentiment unanime des viticulteurs du Midi, avait demandé aux Pouvoirs publics de prendre l'initiative d'un projet de loi pour prohiber en France la fabrication des vins artificiels. La surélévation des tarifs douaniers n'ayant pas amené l'amélioration attendue, n'est-il pas légitime que les viticulteurs se trouvant ruinés par l'incitation de l'Etat à reconstituer, coûte que coûte, les vignobles perdus, réclament à ce même Etat des mesures efficaces de protection ?

Le 9 octobre 1893, le Ministre de l'Agriculture répondit au Président de la Chambre de Commerce de Perpignan, la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

« J'ai pris, avec le plus grand intérêt, connaissance de la lettre que vous m'avez adressée relativement à la situation économique de la France au point de vue viticole.

« Vous me faites remarquer que cette situation provient de la baisse des cours des vins dont le prix n'est plus rémunérateur et de leur mévente par suite de l'importation des vins étrangers et de la fabrication des vins artificiels.

» Vous appelez particulièrement mon attention sur ce dernier produit que vous considérez comme une des causes principales du malaise actuel et vous me demandez de présenter au Parlement une loi édictant l'interdiction de fabriquer ou de faire circuler en France des vins artificiels.

» Quelque dignes de considération que soient les intérêts dont vous avez pris la défense, il ne me semble pas possible de faire droit à votre demande.

» Prohiber la fabrication des vins artificiels et la circulation des matières pouvant servir à la préparation de ces vins, serait porter une grave atteinte à la liberté individuelle que certainement le Parlement français n'autoriserait pas et que, pour ma part, je ne saurais lui proposer.

» Il n'est pas possible d'interdire à un particulier de faire du vin artificiel si cela lui convient, non plus que de le vendre s'il trouve un acheteur. Ce que la loi doit empêcher, c'est que la bonne foi de ce dernier soit surprise et que le vendeur le trompe sur la qualité de la marchandise vendue. C'est dans ce but qu'ont été promulguées les lois du 14 août 1889 et 11 juillet 1891 pour réprimer les fraudes dans la vente des vins. Ces lois, en soumettant les vins artificiels à un régime spécial ont, par cela même, reconnu la légitimité de leur fabrication. Il ne me paraît pas qu'on puisse aller au-delà en défendant une fabrication qui n'est pas nuisible à la santé publique et qui, comme toute autre, a le droit d'exister.

» Quant à la défense de circulation sur le territoire français des matières pouvant servir à la composition ou à la fabrication des vins artificiels il ne me parait pas qu'il y ait lieu à la discuter, attendu qu'une pareille mesure aurait pour conséquence d'empêcher le commerce des fruits secs, du sucre et de l'alcool. ce qui n'a certainement pas dû être dans les intentions de la Chambre de Commerce de Perpignan.

« Recevez, etc.,

» *Le Ministre de l'Agriculture,*

» Signé : VIGER. »

Voilà un document administratif qui fait grand honneur au secrétaire qui l'a rédigé, au chef de bureau qui l'a approuvé, et au ministre qui l'a signé. C'est pensé et écrit selon les plus admirables formules de l'économie politique. Les maximes fondamentales de la liberté du commerce et de la libre concurrence y sont reconnues et défendues sur le ton dogmatique et tranchant qui convient aux organes infaillibles des vérités immuables et éternelles.

Ni la barbe inspirée de Frédéric Passy, ni la bonne figure repue et satisfaite de Léon Say, ni la physionomie maligne de l'impeccable Yves Guyot ne pourrait esquisser la moindre grimace de désapprobation à la

lecture de ce morceau savoureux. Rien n'y manque : de la modération dans les termes et du persiflage hautain entre les lignes. En vérité, c'est un régal exquis pour l'économiste orthodoxe.

Le ministre a rappelé aux viticulteurs du Midi que dans le domaine de l'agriculture comme dans celui du commerce et de l'industrie, l'Etat n'avait d'autre devoir que celui d'assurer à chacun le libre développement de ses forces et de ses facultés.

Que répondre à pareille argumentation ?

Est-ce que Bastiat n'a pas écrit, on ne sait plus à quel propos, que « le Gouvernement doit abandonner à l'activité privée tout ce qui est de son domaine » ?

La fabrication du vin artificiel, c'est-à-dire des boissons plus ou moins frelatées, est-elle, oui ou non, du domaine de l'Etat, ou du domaine de l'activité privée ?

C'est évidemment du domaine de l'activité privée.

Eh bien alors, de quoi les viticulteurs se plaignent-ils ?

Si les viticulteurs reconnaissent que cette industrie appartient à l'activité privée, ils doivent également reconnaître que l'Etat n'a rien du tout à y voir.

Tant pis pour les viticulteurs du Midi s'ils ne s'extasient pas en face du mécanisme idéal de l'offre et de la demande, qui n'est, parait-il, autre chose pour les prix d'une marchandise quelconque, que ce qu'est pour les liquides *la tendance à l'équilibre!*

Tant pis pour les viticulteurs du Midi s'ils n'apprécient plus les charmes de ce monde économique des *Harmonies* de Bastiat, où, malgré quelques dissidences passagères, comme par exemple, les misères et les ruines de la viticulture, tout conspire quand même *au bien général!*

Mais peut-être les viticulteurs de nos régions méridionales se demanderont si le gouvernement a toujours gardé la neutralité expectante dans laquelle il se réfugie aujourd'hui pour n'avoir pas à prêter l'oreille aux appels désespérés d'une population en détresse.

Est-ce que les pouvoirs publics en France n'ont pas engagé et encouragé les propriétaires du sol à replanter la vigne ?

Est-ce que les parcelles plantées de vignes nouvelles n'ont pas été exemptes d'impôt pendant plusieurs années ?

Est-ce que les pouvoirs publics n'ont pas accordé à cette culture des faveurs exceptionnelles sous prétexte de venir en aide aux propriétaires du sol dévasté par le phylloxera ?

Il ne viendra certes, à l'idée de personne, de blâmer en pareille circonstance l'intervention tutélaire de l'Etat. Mais pourquoi s'arrêter en chemin ? Au nom de quels principes économiques vient-on dire à présent que la mévente du vin ne regarde pas l'Etat, lorsque le même Etat a tout fait pour que la productiou du vin augmente ?

C'est l'action incohérente de l'Etat qui doit être rendue responsable de l'anarchie dans la production du vin. C'est ce défaut absolu d'organisation aussi bien dans la production que dans la consommation des boissons qui doit apparaître comme la cause principale de la détresse où se trouve la viticulture dans la plupart des départements du midi.

Les propriétairess que les pertes matérielles exaspèrent au point de vouloir recourir aux procédés insurrectionnels de la grève de l'impôt ne partagent pas, bien entendu, cette façon d'étudier les causes de leur malheur. La Chambre de commerce de Perpignan a répliqué au Ministre de l'agriculture en exposant lumineusement les souffrances et les déceptions de la viticulture roussillonnaise et en proposant des palliatifs dont l'insuffisance apparaîtra évidente après le froid examen de la situation.

Voici d'abord la réponse éloquente par sa simplicité et par la chaleur communicative d'une émotion sincère que le président de la Chambre de commerce de Perpignan a faite à l'inexorable rappel aux lois dites naturelles de l'économie politique :

« A Monsieur le Ministre de l'agriculture,

» Monsieur le Ministre,

« Dans la séance du 26 octobre dernier, j'ai communiqué à mes collègues la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9 octobre 1893 ; cette lecture les a profondément attristés.

» La Chambre de commerce de Perpignan persiste dans la résolution qu'elle avait prise et me charge de vous retracer à nouveau la situation de notre département.

» J'accomplis ce devoir.

» Après une période de prospérité, les Roussillonnais ont perdu leurs vignes détruites par le phylloxéra ; ce malheur n'a point abattu leur courage ; ils ont arraché de leurs terres des souches séculaires ; ils se sont livrés à de pénibles et coûteux travaux de défoncement ; ils ont, à grands frais, replanté un vignoble nouveau. Les économies d'abord, les emprunts ensuite, ont servi à réaliser cette œuvre colossale, accomplie en quelques années. Chacun a planté ; une superficie de 53,111 hectares constituait, en 1892, les vignobles des Pyrénées-Orientales.

« Dès 1890, un ministre constatait officiellement ce qu'avait fait le Roussillon viticole : « Après avoir enfoui dans cette terre ravagée » vos épargnes et même ce que vous avez emprunté, alors que le mo- » ment est venu où, de cette terre arrosée de votre sueur, va sortir la

» moisson généreuse, nous avons le devoir, nous, membres du Gou-
» vernement, d'être les collaborateurs de cette œuvre de relèvement ». Ainsi s'exprimait M. Bourgeois, distribuant à Perpignan, au nom du Gouvernement de la République, les récompenses aux lauréats de l'Exposition.

» Pourquoi ne l'aurait-on pas cru ?

» Ce n'était point par des paroles, mais aussi par des actes que le Gouvernement avait excité nos agriculteurs à reconstituer le vignoble français : il avait dégrevé de l'impôt foncier, pendant une période de quatre ans, les terrains replantés en vignes ; il indiquait ainsi que sa protection ne ferait pas défaut au vigneron courageux.

» Le vin se vendait à des prix rémunérateurs alors que la France produisait 60 à 70 millions d'hectolitres ; les cours sont avilis lorsque la récolte est de 36 millions d'hectolitres, la différence entre le chiffre de la production et celui de la consommation n'est pas comblé par l'importation, car elle n'entre en ligne de compte que pour 5 à 6 millions d'hectolitres. Le mouillage et la fabrication des vins artificiels sont les causes indéniables de la mévente des vins, de la baisse des cours et de la crise viticole.

» Ce malaise se répercute sur le commerce et la misère envahit tout et tous, lentement, mais d'une marche sûre et progressive ; il faut l'enrayer.

» Le Gouvernement hongrois a trouvé un moyen ; il a interdit la fabrication et la mise en vente des vins artificiels. Le Gouvernement français peut prendre, en faveur de la viticulture nationale, la mesure votée par le Parlement d'une nation européenne ; il a le devoir d'accorder à des départements malheureux et dont la situation critique est due à la reconstitution du vignoble, c'est-à-dire au travail exécuté sur le sol de la Mère-Patrie, la collaboration que lui promit publiquement un de ses ministres. C'est pour cela que la Chambre de commerce de Perpignan renouvelle le vœu qu'elle a émis et demande que la loi votée en Hongrie soit proposée au Parlement francais.

» Le tableau que nous traçons n'est point assombri ; un fonctionnaire s'exprimait ainsi : « Les difficultés que rencontrent MM. les
» percepteurs dans le recouvrement des contributions directes et taxes
» assimilées sont trop connues de vous pour que j'insiste sur leurs
» causes qui sont toujours celles que j'ai l'honneur de vous signaler
» annuellement : débours considérables pour la reconstitution des vi-
» gnobles ; avilissement des prix des vins ; négligence et souvent
» hélas ! misère profonde (Rapport de M. le trésorier payeur général des Pyrénées-Orientales, 16 juin 1893).

» Le malaise est évident ; il a pour conséquences : 1° la diminution de valeur de la propriété foncière, c'est-à-dire de la fortune publique ; 2° la suppression de journées de travail pour l'ouvrier agricole et la

réduction du taux des salaires; 3° un ralentissement notable dans les opérations faites chez les commerçants.

» Le mécontentement grandit chaque jour ; les murmures s'élèvent ; la misère est mauvaise conseillère ; terrible serait la révolte qu'elle inspirerait et qui se dresserait devant nos gouvernants.

» La Chambre que je préside vous demande, Monsieur le Ministre, de supprimer la fabrication et la mise en vente des vins artificiels ; cette industrie n'emploie que des produits exotiques.

» Elle vous prie de défendre le vin naturel et de réserver votre protection pour le vignoble planté sur le sol français.

» Agréez, etc.

» Pour les membres de la Chambre du commerce :

» Le président,

» Signé : Gustave CAZES »

L'analyse des demandes présentées par la Chambre de commerce de Perpignan se confondra plus loin avec l'étude des vœux émis par le meeting des viticulteurs roussillonnais.

IV

LA DÉTRESSE DES VITICULTEURS

Le triste tableau tracé par la Chambre de commerce de Perpignan n'a pas été poussé au noir. Ce n'est que l'exposé de faits devenus patents. Le tableau de la détresse des viticulteurs du Roussillon est, en raccourci, l'image fidèle de la situation navrante dans laquelle se débattent dans les angoisses fiévreuses de l'incertitude du lendemain les viticulteurs de toute la région méridionale qui produit le vin par grosses quantités.

Les viticulteurs du Beaujolais, de la Bourgogne, des côtes renommées du Rhône et de la Loire, des clos fameux de la Gironde et de la Charente se tirent encore d'affaire avec leurs vins recherchés. Le malheureux vigneron des vastes plaines ensoleillées du Gard, de l'Hérault ou de l'Aude est littéralement accablé sous le poids écrasant des impôts perçus par l'Etat et des primes prélevées par on ne sait combien d'intermédiaires sur la vente de sa récolte; il meurt d'inanition à côté de l'abondance des foudres pleins. Les avantages économiques de l'individualisme agricole et de la libre concurrence commerciale se manifestent dans ces malheureux pays avec une évidence tout à fait édifiante.

Ah ! ce n'est pas en vain que l'on a eu recours à l'appat irrésistible du profit personnel. L'excitation au travail pour exploiter sa propriété a fait réellement accomplir des prodiges à chaque individu. Le phylloxera avait à peu près tout contaminé, tout détruit. Il a fallu chercher des plants étrangers de racines plus résistantes : on les a trouvés. Il a fallu multiplier les expériences pour connaitre les plants qui s'adapteraient le mieux aux divers terroirs ; les tâtonnements ont été longs ; mais personne ne s'est rebuté, les expériences concluantes ont été acquises. Il a fallu dépenser sans compter pour obtenir les plants de choix, pour ameublir profondément le sol qui devait les faire fructifier ; l'emprunt est devenu nécessaire, chacun s'est endetté sans remords ; toutes les dépenses d'espérance productive ont été faites. Il a fallu se priver des revenus de la terre pendant plusieurs années, pour donner à la vigne le temps de se développer et de produire ; on s'est pourvu de patience et l'on a attendu.

Puis, avec le phylloxéra, dans les basses plaines où l'agriculture routinière n'aurait jamais consenti à planter la vigne, ont surgi cent fléaux inconnus de nos pères. Des maladies nouvelles que la science a méthodiquement spécifiées et cataloguées sous des vocables savants ont desséché les bourgeons, détruit les feuilles, rongé l'écorce des ceps, moisi les raisins à la veille des vendanges. La persévérance humaine, guidée par la science, a eu raison de tous les chancres, de toutes les lepres, de toutes les pourritures. Il a fallu défendre les racines, la tige ligneuse, les rameaux, les feuilles, les fleurs, les fruits de la plante précieuse ; on a découvert la cause de chaque maladie, on a indiqué un traitement pour en suspendre les effets désastreux.

A chaque maladie correspondaient des expériences coûteuses, à chaque traitement pratiqué, des dépenses excessives. Persévérant, obstiné, ne voulant pas douter de l'avenir rémunérateur de tous ses efforts et de toutes ses peines, le viticulteur du midi n'a reculé devant aucun sacrifice. Toute l'année, sa vigilance est en éveil pour garder ce trésor qui l'appauvrit et le ruine ; il greffe, il laboure, il taille, il sarcle, il sulfure, il soufre, il sulfate, il échaude, sans repos ni trêve. Et lorsque, enfin victorieux de tous les parasites microscopiques de la terre et de toutes les inclémences providentielles du ciel, il a mis à l'abri dans sa cave une récolte si bien gagnée, il se voit dans l'impuissance de l'échanger contre les belles pièces d'or ou les bons billets de mille, unique objet de ses convoitises, suprême but de ses héroïques labeurs !

Comment voulez-vous qu'il ne perde pas la tête, que la révolte ne gronde pas dans son cœur, et qu'il ne profère pas des menaces à l'adresse des dirigeants qui l'ont poussé dans cette voie sans issue pour l'y abandonner et lui dire : « Tire-toi de là comme tu pourras. »

V

LES REVENDICATIONS DE LA VITICULTURE MÉRIDIONALE

Oh ! il ne fut point nécessaire de battre le tambour ni de sonner du clairon pour assembler à Perpignan les viticulteurs roussillonnais disposés à protester contre la lettre orthodoxe du ministre de l'agriculture. Dès que la douche officielle d'eau froide fut versée sur leur désir trop ardent de protection vinicole, tous les contribuables du pays, propriétaires, travailleurs, commerçants, industriels, dont les intérêts sont solidaires, se sentirent atteints. Tout le monde était d'accord pour protester avec violence. Il s'agissait simplement de trouver une formule qui fut acceptée de tous. C'est dans cet état d'esprit que le meeting viticole, dont nous étudions les causes et les conséquences, fut tenu : en voici le procès-verbal officiel communiqué, après mûres réflexions, à la presse régionale :

« Le 19 novembre 1893, à 2 heures du soir, a eu lieu, au théâtre municipal de Perpignan, une réunion viticole organisée sous les auspices de la Chambre de commerce, de la Société agricole, de la Chambre syndicale des vins et du Syndicat professionnel agricole.

» Prennent place au bureau :

» M. Gustave Cazes, président de la Chambre de commerce ;

» M. Léon Ferrer, président de la Société agricole ;

» M. Gaspard Talayrach, président de la Chambre syndicale des vins ;

» M. J. Escaro-Ferrand, vice-président du Syndicat agricole ;

» M. François Sisqué fils, directeur du Syndicat agricole.

» Derrière le bureau, se placent des conseillers généraux, des conseillers d'arrondissement, des maires et adjoints, des conseillers municipaux, des membres de la Chambre et du Tribunal de commerce, des membres des Sociétés ou Syndicats agricoles.

» M. G. Cazes, président, ouvre la séance en exposant que les organisateurs de la réunion ont eu pour but de grouper les intérêts de la viticulture, en écartant toute idée politique ; il fait connaître que les bureaux de la Chambre de commerce, de la Société agricole, de la Chambre syndicale des vins et du Syndicat agricole ont dressé un programme résumant les vœux émis par ces quatre Sociétés et qu'ils les présentent unanimement à l'approbation de la réunion. Les desiderata sont les suivants :

» 1° Prompte réforme du régime des boissons et du privilège des bouilleurs de cru ;

» 2° Libre circulation des vins naturels français, quel que soit le degré naturel ; demande d'une enquête officielle à l'époque des ven-

danges prochaines, en vue d'établir le degré qu'atteignent naturellement les vins du Roussillon;

» 3° Mise à l'étude de la suppression des droits d'entrée et d'octroi sur les vins; diminution immédiate de ces droits partout où ce sera possible;

» 4° Suppression complète des réductions de taxe accordées pour le sucrage des vins;

» 5° Interdiction absolue de fabriquer, pour la mise en vente, des vins artificiels, quelle que soit leur composition;

» 6° Etablissement, sur la circulation de la vendange fraîche, de droits de régie équivalents à ceux que supporte le vin; cent kilogr. de raisin étant comptés comme cent litres de vin;

» 7° En attendant la nouvelle législation demandée, application des lois existantes à la sophistication des vins, et spécialement application du régime de l'alcool à tous les vins glucosés;

» 8° Prière à nos représentants de solliciter du ministre de la justice une circulaire enjoignant aux Parquets de poursuivre tous les procès-verbaux transmis par la Régie pour fraude sur la nature du vin;

» 9° Interdiction absolue du mouillage et suppression de toute tolérance à cet égard;

» 10° Suppression des entrepôts fictifs;

» 11° Majoration des droits douaniers proportionnellement au bénéfice sur *le change* réalisé par l'importateur;

» 12° Organisation du Crédit agricole;

» 13° Abaissement des tarifs de transport pour les *vins naturels* français sur les rails des Compagnies de chemins de fer français.

» M. Hostalrich dépose un ordre du jour.

» Successivement, prennent la parole : MM. Ponchon, Ferrer, Bourrat, Sanyas, Passama, Alazet, Marty, de Lamer, A. Raynaud et Combes.

» L'assemblée adopte l'ordre du jour Hostalrich ainsi conçu :

» Les propriétaires et négociants du département des Pyrénées-
» Orientales, réunis au nombre de trois mille, dans la salle du théâtre
» municipal de Perpignan, profondément émus de la mévente des
» vins, protestent énergiquement contre la mise en vente et la fabri-
» cation des vins artificiels, désapprouvent avec indignation la lettre
» de M. le ministre de l'agriculture adressée à M. Cazes, président de
» la Chambre de commerce de Perpignan, approuvent au contraire en
» tous points la réponse de ce dernier à M. le ministre et supplient le
» gouvernement de supprimer la fabrication et la mise en vente des
» vins artificiels.

» En outre, ils décident qu'une copie des lettres de M. le ministre
» et de M. le président de la Chambre de commerce sera remise à cha-
» cun de nos quatre députés, qu'une copie sera remise aussi à M. Du-

» puy, président du Conseil, notre cinquième député, à nos sénateurs ;
» que nos députés porteront la question à la tribune et que, si satis-
« faction ne leur est pas accordée, ils donnent immédiatement leur dé-
» mission, rentrent dans le département et *prêchent la démission en*
» *masse de tous les corps élus* ET PROCLAMENT IMMÉDIATEMENT
» LA GRÈVE DE L'IMPOT. »

» M. Passama propose que l'ordre du jour Hostalrich soit complété par un pétitionnement fait dans chaque commune et dont les Conseils municipaux inscriront les frais sur leur budget ; ces pétitions seront adressées aux députés qui en saisiront le gouvernement.

» L'assemblée adopte cette motion.

» La séance est levée à 3 h. 40.

» Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

» *Les membres du bureau* :

« GUSTAVE CAZES, LÉON FERRER, G. TALAIRACH, J. ESCARO-FERRAND, F. SISQUÉ fils. »

Quelques-uns ne s'expliqueront pas l'importance ici donnée à pareil document ; ils penseront qu'il eut été plus sage de laisser tomber dans l'oubli une résolution de réunion publique dont le caractère révolutionnaire n'est au fond qu'une étourderie. Le projet de démission en masse de tous les corps élus et la menace de grève de l'impôt n'ont été et ne seront sans doute que des cris de suprême désespoir ; aucune sanction pratique ne peut en sortir. Montrer le poing à l'éclair n'empêche ni le grondement du tonnerre, ni l'éclat de l'orage. Sous le régime capitaliste, rien ne pourra conjurer le désastre où l'exploitation anarchique de la terre a conduit nos populations du midi. Il est trop tard.

Il est toujours utile, certes, de faire de l'agitation à propos du problème social à résoudre ; mais il n'y a pas à se faire d'illusions sur les résultats du meeting des viticulteurs roussillonnais. Toute cette effervescence populaire sans le drapeau d'une idée rénovatrice, n'apporte pas un enseignement pour des protestations plus sérieuses. Le parti socialiste, le jour où il sera puissamment organisé, n'aura pas à recourir à pareilles extrémités. Ce procédé de révolte en douceur ne saurait être tenté que par l'accord unanime des populations de tout un département. Ce ne sera jamais une arme entre les mains de la majorité ou de la minorité d'un parti politique.

Ce procès-verbal de réunion publique présente cependant le rare mérite d'avoir enregistré avec une simplicité parfaite d'écriture toutes les revendications possibles et imaginables du producteur et du négo-

ciant en vins dans le midi de la France. La reproduction du document était nécessaire pour faire voir que, dans le cas invraisemblable où les pouvoirs publics accorderaient à la viticulture méridionale toutes les faveurs qu'elle réclame, sa situation ne serait pas sensiblement améliorée. La crise qui sévit parmi ces laborieuses populations gâtées par une période de prospérité inouie a d'autres causes que celles qui ont été indiquées par une assemblée tumultueuse de propriétaires, d'industriels et de commerçants. Aux calamités qui affligent la vie humaine, et que l'individualisme suscite avec aveuglement, les esprits pénétrés du besoin de plus grande solidarité entre les hommes doivent opposer, sans souci des formes présentes de la propriété et de l'Etat, les perspectives d'un nouveau monde social où la production du vin comme tout autre genre de travail sera guidée et réglementée par la science et l'amour du bien commun.

La reproduction intégrale de ce procès-verbal de réunion publique présente aussi l'avantage d'indiquer avec exactitude l'état d'âme des viticulteurs du midi et les accès de fureur dont les propriétaires du sol sont capables aussitôt que le gouvernement méconnait ce qu'ils appellent, non sans raison, leurs droits à l'existence. Cette tentative de révolte, quoique impuissante, montre par antithèse combien est méritoire ou incompréhensible la longanimité des prolétaires dont le droit à la vie est méconnu depuis le jour de la naissance jusqu'à la mort.

Le fait qui s'est produit à Perpignan est le phénomène social de circonstance dont l'examen doit servir à démontrer les erreurs funestes de l'anarchie systématique dans la production du travail agricole.

Après avoir examiné terre-à-terre le fouillis des détails de cet incident particulier qui, sous des formes à peu près semblables, se répète à toute heure et sur tous les points où la propriété individuelle a fait épanouir sa fleuraison d'égoïsme humain, il sera peut-être plus facile de s'élever vers quelle cime d'où l'intelligence en quête de vérité puisse embrasser la large perspective des forces matérielles et morales qui règlent le mouvement des sociétés modernes. Pour sonder les profonds mystères de l'océan infini des misères humaines, ne suffit-il pas de pénétrer le secret des larmes d'un seul malheureux ?

VI

LES TAXES D'OCTROI

Etant donné le but de cette étude, il n'est pas indispensable de formuler une opinion sur les questions si controversées du régime des boissons et du privilège des bouilleurs de cru, ni sur les revendica

tions inspirées par l'esprit particulariste de la viticulture roussillonnaise.

Le débat doit se tenir assez haut pour que l'intention de ne défendre qu'une cause d'intérêt général se manifeste à chaque ligne.

La viticulture méridionale dont les souffrances aiguës durent depuis longtemps a déjà beaucoup réclamé de l'intervention des pouvoirs publics ; ses doléances ont paru si justes que plusieurs de ses demandes ont été bien accueillies par le Parlement.

Les organes autorisés pour faire entendre en haut lieu les plaintes et les revendications des agriculteurs du midi ne manquent ni au Sénat ni à la Chambre des députés. Il serait injuste de prétendre que les pouvoirs publics n'ont pas témoigné dans ces fâcheuses circonstances des sentiments de réelle sollicitude pour les populations en détresse. Ce sont les institutions et non les hommes qui sont les fauteurs du désordre économique actuel.

Les réclamations énergiques des viticulteurs du midi ont obtenu la suppression des tarifs dits de pénétration et l'augmentation des taxes de douane. Au grand étonnement des protectionnistes, ces mesures n'ont pas amené les résultats salutaires attendus.

A ce propos, il est bon de dire que la justesse des réclamations de l'agriculture nationale devrait être admise par les populations ouvrières des grandes cités. Les intérêts éparpillés des paysans sont plus solidaires qu'on ne le croit généralement des intérêts de chaque agglomération de prolétaires industriels. Le meilleur des débouchés pour les produits de nos usines et de nos manufactures n'est-il pas la clientèle de nos campagnes ? Si le salaire ou le gain des paysans qui représentent en France le plus grand nombre non seulement des producteurs mais aussi des consommateurs diminue, le salaire ou le gain du monde industriel, employeurs et employés, s'en ressentira inévitablement à courte échéance.

Le socialisme qui poursuit l'application d'une loi supérieure d'équité entre les citoyens libres d'une commune assez grande pour se suffire à elle-même, et l'établissement de garanties données à la liberté individuelle des hommes par l'administration collective des choses, fera cesser les malentendus imaginés par la classe dirigeante pour susciter un antagonisme absurde entre le paysan et l'ouvrier.

Le travailleur demeurant dans l'enceinte de l'octroi des villes se trompe d'adresse quand il accuse de rapacité les viticulteurs qui demandent à vendre 3 ou 4 sous le litre un vin naturel que le négociant achète aujourd'hui à 2 sous et même moins.

On a su faire beaucoup crier les prolétaires des villes à propos de la taxe douanière de 70 centimes par degré alcoolique et par hectolitre de liquide sur les vins étrangers introduits en France.

La surélévation du tarif des douanes est une cause bien insigni-

fiantes de hausse dans les prix de vente de vin au détail, quand on pense aux taxes d'octroi qui, pour beaucoup de villes, sont bien supérieurs au prix d'achat à la cave du producteur. La taxe d'octroi sur les vins s'élève à 15 francs par hectolitre aux barrières de Lyon; à 18 francs pour Rouen et le Hâvre; à près de 19 francs pour Paris; à plus de 22 francs pour Lille.

Ces droits exorbitants frappent aussi bien les demi-muids qui contiennent les boissons hygiéniques à bas prix pour les pauvres salariés des villes, que les barriques qui entassent dans la demeure des riches les grands crus cotés aux plus hauts prix.

Avant de blâmer les viticulteurs qui croient pouvoir remédier à leurs maux en réclamant une surélévation du tarif douanier qui les protège contre la concurrence si souvent déloyale de la production étrangère, les ouvriers des villes devraient d'abord obtenir la suppression ou tout au moins la diminution des taxes d'octroi.

Les barrières qui arrêtent la circulation du vin français dans l'intérieur de la France sont bien plus difficiles à franchir que les barrières élevées sur la frontière pour s'opposer à l'entrée du vin étranger.

VII

LA HAUSSE DES CHANGES

Les défenseurs de la liberté commerciale déclaraient prohibitifs les nouveaux tarifs douaniers. Les conséquences de la hausse du change dans les relations internationales ont renversé bien vite l'obstacle à l'importation. La muraille dite de Chine s'est trouvée aplatie aussi facilement qu'une matière malléable passée au laminoir.

Au fur et à mesure que l'introduction des vins étrangers devenait plus difficile, la haute banque profitait de la circonstance pour élever les changes de telle sorte que l'importation en France a pu constamment toucher une prime de large compensation.

Au mois de novembre, au moment où le meeting protestataire de Perpignan a été organisé la cote des changes était la suivante :

Un billet de la Banque de France de	100 francs,	
valait en Allemagne	103 fr.	11
— en Angleterre	100	09
— en Autriche-Hongrie	108	75
— en Belgique	100	12
— en Espagne	124	06
— en Grèce	180	

— en Hollande	102	33
— en Italie	113	
— en Russie	153	02
— en Suisse	100	07

Il est bien évident qu'avec une cote pareille, l'importation de vins d'Autriche-Hongrie, d'Espagne et d'Italie réalise sur le change un bénéfice qui le dédommage largement de la taxe douanière à payer pour leur entrée en France.

Même avec l'application du tarif maximum de 1 fr. 20 par degré alcoolique et par hectolitre de liquide, la taxe douanière devient une quantité négligeable par suite de l'élévation des changes.

Le papier et l'or français sont beaucoup plus recherchés et par conséquent plus chers en Portugal qu'en Espagne; la prime de l'acheteur de vins portugais pour la consommation française dépasse 30 o/o.

La prime offerte aux marchands de raisins secs, les plus terribles concurrents de la viticulture méridionale, a tourné en dérision les tarifs de la douane française. Que devient la taxe de 15 francs au minimum ou de 25 francs au maximum par cent kilogrammes de raisins secs introduits en France, lorsque le change en Grèce c'est-à-dire au pays exportateur, constitue une prime de 80 o/o?

Il ne faut donc pas s'étonner si les viticulteurs du midi réclament une majoration des droits de douane sur les marchandises originaires des pays où l'élévation du change modifie complètement, au préjudice de la production nationale, les conditions économiques établies par le législateur pour protéger l'agriculture et l'industrie françaises.

Mais les viticulteurs du midi qui dénoncent avec raison les troubles et les revirements apportés par le change dans le commerce international feraient bien de remarquer que, malgré les primes énormes offertes par le change, l'introduction des vins étrangers en France devient de plus en plus nulle.

VIII

INSUFFISANCE OU INUTILITÉ DES TARIFS PROTECTEURS DOUANIERS

Pour répandre avec impartialité et de la façon la plus large le plus de lumière possible sur la question des effets de change, il est nécessaire d'enregistrer à côté des protestations du viticulteur, les observations du commerce qui ne peut exister que par des échanges internationaux.

C'est dans les notes publiées par le président du meeting des viticulteurs roussillonnais, M. Gustave Cazes, qui est banquier, et dont la

compétence en matière de change est indéniable, que les chiffres indiqués plus haut ont été puisés.

Un article communiqué à la presse perpignannaise par M. Mitjavile, maire de Cerbère, qui dirige la maison la plus importante de la frontière franco-espagnole pour les opérations d'agence en douane, exposera également avec autorité les effets réels de l'application du tarif douanier et de la différence du change pour l'importation des vins d'Espagne en France.

Voici la communication très instructive du maire de Cerbère :

« Dans un article paru dans l'*Economiste européen* qui a été fort remarqué dans notre région, M. Edmond Théry examine les conséquences du change dans les relations internationales : et après avoir fait ressortir qu'un hectolitre de vin d'Espagne à dix degrés revient environ à 15 fr. 04 sur la frontière française, il s'écrie :

« Comprend-on maintenant pourquoi nos vins du midi sont à un « prix dérisoire, et pourquoi les viticulteurs du Gard, de l'Hérault, de « l'Aude et des Pyrénées-Orientales réclament si énergiquement aide et « protection au Gouvernement ? »

» Permettez-moi de m'élever contre ces conclusions qui tendent encore à égarer l'esprit public en attribuant aux importations des vins d'Espagne la mévente de nos vins.

» M. Edmond Théry, avant de lancer son réquisitoire contre les vins d'Espagne aurait dû, en savant économiste qu'il est, examiner si les statistiques ne venaient pas contredire ses affirmations.

» Lorsque l'on voit les quais de Cette et ceux de cette immense gare de Cerbère, où des sommes considérables ont été dépensées en aménagements divers pour recevoir le trafic des vins d'Espagne, lorsque l'on voit tous ces quais nus, déserts, on se demande comment peuvent se tromper à ce point les économistes qui poussent encore à une aggravation dans le régime commercial établi avec nos voisins !

» Mais tous ces représentants de nos diverses Sociétés qui doivent leur situation à leur intelligence et à leur dévouement aux intérêts agricoles ou commerciaux des Pyrénées-Orientales peuvent-ils, après cette expérience du nouveau régime douanier qui remonte à dix-huit mois, attribuer aux vins d'Espagne le marasme dans lequel se trouve notre département ?

» L'honorable M. Cazes, président de la Chambre de commerce de Perpignan, qui traite les questions économiques avec une si grande compétence, peut constater par les tableaux statistiques publiés par notre Chambre consulaire que ces importations sont devenues à peu près nulles par rapport aux importations des années 1888, 1889, 1890, 1891.

» Veut-on des chiffres ?

» Voici le relevé des importations par la gare de Cerbère :

» En 1888, 1,040,600 hectolitres ; en 1889, 737,200 hectolitres ; en 1890, 712,300 hectolitres ; en 1891, 594,000 hectolitres ; en 1892, 144,910 hectolitres ; en 1893, 66,000 hectolitres.

» C'est-à-dire qu'on importera cette année 75,000 hectolitres à peine, au lieu de 1.040,600 en 1888 et nos vins se vendent aujourd'hui dans des conditions plus mauvaises qu'alors.

» Pour l'année courante nous relevons, dans le mois d'octobre dernier, une importation de 2.600 hectolitres, alors qu'elle avait été en octobre 1892 de 12,000 hectolitres. Les droits et les tarifs sont restés les mêmes pendant cette période. Or, le change était en octobre 1892 de 15.25 °/o, tandis qu'il s'élevait en octobre dernier à 21.50 : cependant nos importations baissent de 75 p. °/o alors que d'après M. Théry elles devraient augmenter dans la proportion de l'augmentation du change. Cette même baisse se fait sentir dans les importations par Cette.

» Recherchons donc ailleurs les causes de cette mévente et ne les attribuons plus à des importations que les tarifs douaniers empèchent assez, hélas ! pour favoriser les fabrications intérieures.

» Si paradoxal que cela puisse paraître, nous affirmons que les vins d'Espagne étaient pour quelque temps encore nécessaires à nos vins.

» Nos commerçants avaient pu avec beaucoup d'efforts, dans ces dernières années, conserver leur clientèle, grâce à ces vins qui leur permettraient, par des coupages, d'écouler les vins de Rousillon et de conserver à ces derniers leur ancienne et légitime réputation. Les importations espagnoles s'étant arrêtées par l'effet de l'élévation des droits, notre commerce s'est trouvé géné et les marchés où il pouvait fournir des vins naturels riches en alcool lui échappent.

» Les droits de douane ont ainsi constitué une prime à la fabrication des vins artificiels et à la fraude sur les alcools.

» VOILA LA VÉRITÉ ! et il faut le proclamer bien haut. C'est cette fabrication et cette fraude qui arrêtent l'écoulement de nos vins.

» Grâce aux raisins secs, grâce au privilège des bouilleurs de cru, le commerce des vins artificiels a pris dans ces derniers temps un grand développement et ce n'est plus aux fournisseurs des vins d'Espagne ni à ceux des vins du Midi que s'adressent les consommateurs et leurs intermédiaires du Nord, du Centre et de l'Est depuis que ces productions interlopes leur sont offertes à des prix dérisoires.

» Nous sommes heureux de constater que la Chambre de Commerce, sur l'initiative de son distingué président, a déjà reconnu ce danger. Aidons-la à le faire disparaître.

» Que des laboratoires soient établis à l'intérieur comme ils existent pour les produits de l'étranger ; que la Régie, tant que cette ins-

titution existera, facilite les opérations du commerce honnête et surveille plus attentivement les fabrications interlopes; qu'elle prélève des échantillons et fasse analyser les vins mis en circulation partout où ces fabrications existent, et elles les connait bien ; que les consommateurs puissent aussi, dans chaque ville, faire analyser leur vin librement et sans frais.

» Le Conseil municipal de Cerbère, s'associant au vœu de la Chambre de commerce contre les vins artificiels, a déjà réclamé l'installation de ces laboratoires. Que tous les conseils municipaux insistent, que nos représentants qui ont su obtenir cette installation pour les vins d'Espagne agissent énergiquement pour que des laboratoires soient créés à l'intérieur ; l'Etat ni les villes n'y perdront rien, car les vins artificiels saisis et convertis en alcool compenseront largement la dépense occasionnée par ces créations nouvelles.

» Qu'on se hâte si on veut apporter à la viticulture un remède efficace.

» Le protectionnisme peut rendre des services à notre pays essentiellement agricole, mais il faut se défendre contre toute exagération. Ne perdons pas de vue que dans les centres de consommation où nos vins pourraient avoir quelque faveur, les industries souffrent par l'effet même de ce régime économique et la consommation s'en ressent. Le vin bon marché, quelque détestable qu'il soit, prend la place de nos vins et si on ne réagit pas dans ce sens au lieu de s'attacher à rendre encore plus aiguës nos relations avec l'Espagne, ç'en sera fait de la viticulture.

» Je devais à la commune de Cerbère que j'ai l'honneur de représenter, de protester contre toute aggravation du régime actuel avec l'Espagne : ce serait une faute autant au point de vue politique qu'au point de vue économique.

» Je pourrais aussi me réclamer de ma qualité de viticulteur faisant chaque jour des sacrifices pour reconstituer sur nos côteaux quelques hectares d'anciens vignobles disparus.

» Mais je ne me fais aucune illusion sur la portée de mes avertissements : Le mouvement protectionniste exagéré, créé dans notre pays, entraîne ceux-là même qui ont autorité pour parler à l'opinion, pour l'éclairer, et on continuera à attribuer la mévente des vins à des importations qui n'existent plus.

» Mitjavile,

» *Maire de Cerbère.*

Quoiqu'elles soient inspirées par un sentiment de préférence pour un régime commercial de libre-échange, les observations du maire de Cerbère paraissent de nature à faire réfléchir les viticulteurs qui s'ima-

ginent pouvoir remédier au mal par le protectionnisme à outrance. Les constatations faites par M. Mitjavile, bien placé pour savoir quelle est exactement aujourd'hui l'importation des vins espagnols, puisque la maison qu'il dirige à Cerbère possède des succursales à Cette, à Hendaye, à Paris-Bercy, à Rouen, sur tous les points d'entrepôt pour introduire en France ces mêmes vins, paraissent démontrer que les tarifs douaniers ont parfaitement obtenu le résultat qu'on en attendait. La différence du change qui, en théorie, semble devoir supprimer les effets de la protection douanière, ne les supprime pas, d'après M. Mitjavile, dans la pratique en ce qui concerne l'entrée des vins étrangers.

Que les vœux émis par la viticulture pour une majoration des droits de douane calculée d'après le cours du change avec le pays importateur, soient ou ne soient pas pris en considération par le Parlement, il est est donc probable que nos relations commerciales avec l'Italie et l'Espagne resteront les mêmes.

En sera-t-il de même pour la Grèce ?

La prohibition des raisins secs, s'il était possible de l'obtenir par l'adoption des mesures réclamées, pourra-t-elle faire cesser la stagnation des affaires dont le négociant en vins se plaint avec un désespoir égal à celui du viticulteur? Les commerçants de Montpellier ont écrit le 8 décembre dernier aux ministres de l'Agriculture, du Commerce, et de l'Industrie, et des Finances, une lettre par laquelle ils déclarent vouloir déposer leur licence, renvoyer leur personnel, et fermer leurs magasins, si des mesures de protection plus efficace ne sont pas accordées d'urgence.

IX

LA CHANSON DES FABRICANTS DE VINS ARTIFICIELS

Il y a lieu de craindre que l'interdiction de fabriquer des vins avec des raisins secs ne soit qu'un palliatif. La suppression des tarifs spéciaux que les grandes cnmpagnies accordaient aux marchandises d'origine étrangère pour faire la concurrence aux transports maritimes, et la surélévation des tarifs de douane ont déjà fait naître des espérances que l'évènement a déçues. Il serait peut-être sage de ne pas trop escompter les conséquences de la prohibition des raisins secs et de l'interdiction des vins factices.

D'après les tableaux de statistique officielle sur la récolte des vins en 1893, « la production des vins de raisins secs, déjà en diminution par l'effet de l'élévation du tarif douanier, a en outre subi l'influence de l'abondance de la récolte; elle ne s'élève plus en 1893, qu'à 834,236 hectolitres (dont 326,520 hectolitres pour la fabrication industrielle), contre 1,055,178 en 1892. La fabrication des vins de sucre est

également en décroissance : 1.210.017 hectolitres en 1893, contre 1.853.146 en 1892. »

En constatant le ralentissement des affaires dans les usines à vins chimiques, il est permis de ne pas exprimer un regret. Les boissons vineuses fabriquées avec des rinçures de raisins et l'on ne sait quelles matières amylacées ou saccharifères viendraient à disparaître totalement de la circulation que la santé publique n'y perdrait pas grand'-chose.

Les plus chauds partisans du régime social actuel ne partagent pas, il est vrai, cet avis ; sous prétexte de Liberté du travail qui n'est que la liberté d'asservir les travailleurs, ou de Liberté du Commerce qui n'est que la liberté de s'enrichir par les tromperies et les falsifications sur la marchandise vendue, ils ne sauraient admettre un privilège en faveur du jus naturel des raisins frais. Si l'on prêtait l'oreille aux jolies chansons des fabricants de pseudo-vins, dits de marc ou de sucre, ou de toute autre piquette savamment colorée et alcoolisée, il faudrait convenir qu'ils ne sont guidés que par l'intérêt du consommateur.

D'après les bons apôtres de la libre concurrence, c'est-à-dire de l'anarchie dans la production et la répartition des richesses sociales, les procédés de fabrication du vin artificiel sont d'une simplicité charmante. Une bonne ménagère peut elle-même composer ce délicieux breuvage. Elle n'a qu'à se procurer chez l'épicier du coin ou d'en face le kilo de raisins secs, base de l'idyllique manipulation. Avec le secours du thermomètre du bord de la croisée, la ménagère maintient dans un récipient quelconque sa confiture vinicole à une température moyenne de 19 degrés, et elle récolte instantanément quatre litres de « vin réconfortant et sans mélange », qui prendra la couleur d'or pâle du Sauterne ou du Grave, ou qui, coupé avec un gros vin du Roussillon, prendra l'apparence et le bouquet du Bordeaux ordinaire.

« Tout le principe est là ! » s'écrie avec admiration l'économiste distingué dans un article du journal *Le Temps* où la cause des grandes industries était défendue lorsqu'elles étaient menacées par des propositions de loi ayant pour objet la répression des fraudes sur les vins. Et l'organe le plus autorisé et le plus logique de cette anarchie commerciale que l'individualisme légitime et que le progrès humain fera sans doute considérer bientôt comme la plus féroce et la plus meurtrière des anarchies, ajoutait en s'extasiant :

« Le moût concentré, que chaque petit grain avait gardé par suite de la dessication, retrouve les éléments substantiels du raisin frais, et l'eau qu'on lui restitue est celle qui a été évaporée par les rayons du soleil. Débarrassé de ces grains qui constituent le marc, il vous reste donc un liquide pur et généreux, à bon marché.

» En plus grand, l'opération ne diffère point. Elle s'élargit seulement pour les besoins de la production. De la cuisine d'un petit ménage

aux vastes cuves d'une fabrique, il n'y a qu'un pas. Les foudres de 200 hectos ou les cuves de 300 hectolitres remplacent les modestes récipients qui sont d'un usage courant dans une maison. Le personnel même, relativement réduit comme nombre ne rappelle en rien les immenses usines qui emploient des milliers d'ouvriers. Une exploitation de ce genre comprend en général deux corps de bâtiments, séparés l'un de l'autre par une large cour pour éviter que les effluves du lieu de fermentation : éthers, acides, viennent nuire au collage du vin dans le cellier.

» Les raisins d'Orient, emballés, expédiés, débarqués, sont mis à terre sous un immense hangar. De nombreuses cuves ou foudres s'alignent le long des murailles, où l'on videra les sacs tels qu'ils arrivent. Une cuve de 300 hectolitres peut contenir cent sacs ou 10,000 kilos de raisins secs. On verse d'abord l'eau, qui est à la température ordinaire, en proportion avec le degré d'alcool qu'on se propose d'avoir et qui varie entre 6 et 15 degrés. Puis on jette le raisin, qui donne 30 degrés alcooliques pour 100 kilos. Pour un vin à 10 degrés, on met 3 hectolitres d'eau. La quantité du liquide à employer diminuera donc ou augmentera suivant qu'on voudra fabriquer un vin plus ou moins riche en alcool. L'eau qui contient le moins de sels calcaires, comme l'eau de rivière, est préférable ; du reste, l'action de la fermentation précipite ces sels lorsqu'ils sont en excédents.

» Dès que le raisin se trouve immergé, il reprend l'eau et se gonfle ; il redevient à l'état primitif et remonte aussitôt à la surface, présentant ce phénomène souvent expérimenté par des convives à table avec du raisin de Malaga dans un verre de champagne. Au moment où la fermentation s'établit, l'acide carbonique se dégage : celle-ci s'établit rapidement grâce aux ferments du fruit qui n'a subi aucune altération : sa durée est d'une dizaine de jours. Mais nuit et jour, à deux ou trois heures d'intervalle, un homme repousse sans cesse le marc, qui n'étant pas suffisamment submergé, tendrait à former du vinaigre ; il se sert à cet effet d'un long bâton appelé *fouloir*, et muni d'une planchette à son extrémité. On n'a donc recours à nul ingrédient d'aucune sorte pour obtenir la fermentation, qui s'opère seule par suite de ce mélange, soumis à une température ambiante, toujours égale de 18 à 20 degrés. En hiver, des poêles réchauffent les caves et des courants d'air répandent la fraicheur en été : des calorifères avec leurs serpentins de vapeur passant dans les caves ou les foudres provoqueraient trop vite le montage. Il est assez curieux d'examiner ces foudres par leur bonde, chargés plus ou moins de marc à leur orifice, car, à mesure que la vinification se produit, le marc tombe au fond de la cuve, tandis que le liquide apparaît transparent et clair.

» Devenu parfaitement limpide, on le transvase au moyen d'une pompe qui le refoule par un tuyau jusque dans le cellier. On enlève

tout le marc du fond, qui est pressé comme du raisin de vendange, et le résidu est acheté par des distillateurs pour en faire de l'eau-de-vie de marc. Introduit dans un nouveau foudre, le vin se clarifie. Au moyen d'un collage, on lui donne une limpidité parfaite. Cette opération consiste à y verser de la colle de poisson dissoute. Tous les vins, ainsi traités, dans un bac ou baquet d'une contenance de 20 hectolitres, sont amenés de nouveau dans de grands foudres, où quelques jours après, la colle se dépose, suivant l'heureuse influence du temps qui hâte ou prolonge la durée. Un fabricant peut dès lors expédier ce vin à un marchand, qui le gardera plus longtemps en magasin avant de le livrer à la consommation ; il faut au moins un mois de cave au vin. Trop jeune, le vin conserve un léger goût de terroir *sui generis* : vieilli dans un fût, pendant trois ou quatre ans, par exemple, il acquiert au contraire la saveur d'un véritable crû. »

A la dégustation imaginaire de ce « vin réconfortant et sans mélange » de ce « liquide pur et généreux, à bon marché », l'eau vous en vient à la bouche, c'est bien le cas de le dire

Au lieu de réclamer opiniâtrément la protection pour le produit suranné de la fermentation naturelle de la vendange, ne serait-il pas préférable que les viticulteurs du midi fassent dessécher leurs raisins à l'instar des fortunés vignerons de Chypre et de Corinthe pour répandre partout le nectar de la fabrication artificielle ?

Quel dommage que le tableau enchanteur d'une vinification faite pendant la nuit au fond de louches officines soit tout aussi falsifié que le « liquide pur » imaginé pour les besoins de la cause par les habiles défenseurs de la Liberté du Travail et des autres guitares de l'Economie politique !

Mais les fabricants des effroyables mixtures offertes au consommateur pour des vins de marc, ne manquent pas d'aplomb. Ils crient à la routine en parlant des procédés de la vinification qui s'opère de temps immémorial dans les communes du Languedoc ou du Roussillon. Ils se flattent de manipuler une matière première que le sulfate de cuivre et d'autres produits malsains n'ont pu déflorer sur des cépages maladifs. Ils sont fiers des alambics où la fermentation de leur vendange exotique se trouve à l'abri de tous les germes malsains en suspens dans une atmosphère de soleil et de poussière.

— Pas de plâtrage, ni de tartage, ni de phosphatage, ni de sucrage équivoque pour la liqueur sans pareille des fabricants de vins sans vendange et sans vigne ! Fi donc pour les vins que la routine s'obstine à tirer de la fermentation « de raisins frais plus ou moins atteints de maladies latentes et de germes infectueux ! » (1).

---

(1) Lettre de M. H. Richard, président du syndicat des fabricants de raisins secs de province, ingénieur des Arts et Manufactures, insérée dans la *Revue vinicole* du 3 Avril 1890.

Tel est à peu près textuellement le charlatanesque langage des ingénieurs qui dirigent les usines de vins artificisls en province et à Paris.

X

LA VÉRITÉ SUR LES VINS ARTIFICIELS

Les superbes affirmations de tous les fabricants et de tous les débitants de boissons chimiques ne s'imposent encore pas comme paroles d'Evangile aux populations incrédules du midi de la France. C'est peut-être heureux, car la santé de la clientèle ne fut pas toujours l'unique préoccupation des fabricants de mixtures dites hygiéniques. Il existe certainement une fabrication honnête de raisins secs ; elle consiste, ainsi qu'il a été dit avec le charme d'un roman pastoral, à faire fermenter pendant une semaine de l'eau de rivière avec des raisins de Turquie ou de Grèce. On peut ainsi produire honnêtement 3 ou 4 hectolitres de vins de 6 à 8 degrés d'alcool par 100 kilos de raisins secs.

Mais les amis de la viticulture ingénieusement qualifiée de rétrograde prétendent qu'à côté de cette fabrication de liquide ayant presque le goût du vrai vin, la chimie industrielle en ajoute une autre moins inoffensive pour la santé publique. Les industriels qui pratiquent avec largeur d'esprit les doctrines de la Liberté du Travail recommencent la rinçure des raisins secs déjà lavés et épuisés en substituant à l'eau pure, de l'eau et de la glucose qui, comme le sucre cristallisé, se transforme en alcool par la fermentation. Quelques-uns, dont la conscience est encore mieux éclairée par les principes du pur individualisme n'hésitent pas à produire directement la glucose dans la deuxième ou troisième cuvée des raisins secs en mettant en présence des fécules et de l'acide sulfurique. On sature le liquide obtenu par du carbonate de chaux, et l'on filtre le tout pour en séparer le sulfate de chaux ou plâtre qui s'est précipité. C'est ainsi que l'on obtient non plus 3 ou 4 hectolitres, mais 10 à 12 hectolitres de jus par 100 kilos de raisins secs par une opération chimique où le raisin joue le simple rôle de ferment. La mixture appelée vin de marc et de sucre n'est plus alors que de l'eau alcoolisée par l'alcool de pommes de terre que la glucose a fourni. La glucose n'est pas l'équivalent du sucre comme douceur dans les sirops, mais elle lui est préférable pour la vinification artificielle des raisins secs par son aptitude à la fermentation en présence des levures. La glucose est aussi la matière préférée des fabricants de vins artificiels à cause de son bas prix et à cause des facilités qu'elle donne au fraudeur.

L'article où ont été puisés les détails techniques que l'on vient de lire sur la fabrication des vins artificiels, ajoute : « La glucose pure

donne 95 0/0 de sucre cristallisé, soit environ 90 0/0 d'alcool pur. C'est à proprement parler un véritable 3/6 à 90° auquel il ne manque que de fermenter, et qui circule jusqu'ici librement en France, sans contrôle, sans acquit à caution, sans impôts! » (1)

Dans l'exposé des motifs de la proposition de loi ayant pour objet de compléter la loi du 14 août 1889 réprimant les fraudes sur les vins et présentée à la Chambre en mars 1890 par M. Emile Brousse, député des Pyrénées-Orientales et plusieurs de ses collègues représentants des populations viticoles du midi, les protestations qui prennent aujourd'hui un caractere séditieux se trouvaient déjà formulées sous la forme parlementaire suivante :

« Il a été voté par les deux chambres qu'on pourrait vendre trois espèces de vins — deux de trop, à notre avis, — le vin, le vin de raisins secs, le vin de marc. Ces deux derniers ne sont, à proprement parler, que des piquettes; mais la loi leur a concédé par tolérance la dénomination de vins.

« Toute addition a l'un de ces trois vins, de matières sucrées autres que le sucre mêlé à la vendange avec réduction des droits dans un intérêt de bonification, toute addition de ce genre constitue une falsification de denrées alimentaires.

« Or, il est de notoriété publique que certains manipulateurs opèrent à plusieurs reprises le lavage des résidus de raisins secs avec de l'eau glucosée, quand ils ne poussent pas l'audace jusqu'à vaser directement à la cuve des farineux et de l'acide sulfurique. Ils colorent ensuite avec du vin naturel ce jus qui n'est autre que du mauvais alcool obtenu en fraude sous les apparences du vin. »

Le projet de loi sur la fabrication des vins de raisins secs déposé à la même époque, mais ultérieurement par M. Jamais, le regretté député du Gard et un grand nombre de représentants des populations viticoles, avait également pour objet la surveillance des cuvaisons hétérogènes des fabricants de vins artificiels.

Pour expliquer la demande de nouveaux impôts sur l'industrie moderne qui se vante de remplacer avec avantage la viticulture ancienne, l'exposé des motifs du projet de loi Jamais dénonçait les pratiques frauduleuses de ces industriels par les constatations suivantes :

« Quant à l'impôt de fabrication que nous vous proposons, il ne constituerait pas un privilège pour la viticulture; il n'aurait pour effet que de rétablir l'égalité, rompue par les conditions dans lesquelles s'exerce la fabrication des vins de raisins secs, par le bas prix de cette matière première et le produit que l'on en retire.

« Rien n'est moins coûteux, en effet, que cette fabrication; 100

(1) *La protection de nos vins* par Henri Pares. — Article publié dans le journal *Le Roussillon* le 18 mars 1890.

kilogrammes de raisins secs coûtent environ 36 francs, et ils produisent, d'après l'Administration, 3 hectolitres de vin à 10 degrés.

» Mais, en fait, ce chiffre est bien au-dessous de la réalité. Personne n'ignore que, dans la plupart des cas, grâce aux fraudes qui se commettent dans la fabrication des vins de raisins secs, grâce à l'emploi des glucoses et des divers procédés de fabrication, on arrive à retirer un produit beaucoup plus considérable que le produit normal que nous prenons pour base dans nos calculs. Ls fraude est aussi préjudiciable pour le Trésor que pour la viticulture.

. . . .

» C'est l'égalité que nous vous demandons de rétablir.

» Après la crise si intense que la viticulture vient de traverser, et d'où elle parvient à se relever peu à peu, au prix d'efforts et de sacrifices qui méritent d'être encouragés et soutenus par l'Etat, notre viticulture souffre vivement de la concurrence que nous venons d'indiquer.

» L'importation des raisins secs en France qui n'était que de 7,040,407 kilogrammes en 1871 s'est élevée à 98,468,287 kilogrammes en 1887, à 85,519,016 kilogrammes en 1888, à 96,028,171 kilogrammes en 1889. Et, en même temps, nous avons reçu, en 1888, 27 millions et demi de kilogrammes de figues et de caroubes, matières à peu près exemptes de droits de douane et d'octroi, et dont une grande partie est employée avec les raisins secs à la fabrication des vins. »

Comme on le voit, il y a longtemps que la guerre est déclarée entre les producteurs candidement agricoles de vins naturels et les fabricants scientifiquement ingénieux de vins artificiels.

Comme on le voit, les viticulteurs ont été « encouragés et soutenus » à tout moment par l'intervention tutélaire de l'Etat pour qu'ils reconstituent leurs vignobles et qu'ils produisent la plus grande quantité possible de vins.

Le tolle général qui s'élève contre la fabrication des vins artificiels et contre le libre commerce des fruits secs exotiques ne s'apaisera pas facilement.

XI

LES CAUSES PRINCIPALES DE LA CRISE VITICOLE

La crise dont on espérait sortir par la suppression des tarifs de pénétration sur les chemins de fer français et par la surélévation des droits de douane frappant les raisins secs tout comme les vins étrangers est devenue beaucoup plus intense qu'il y a trois ans.

Le vigneron se retourne avec fureur contre les abominables mixtures

qui ont remplacé dans les grands centres de consommation le produit de la vigne. La viticulture se déclare perdue et finie, si l'Etat ne la délivre pas d'une concurrence mortelle.

Les statistiques officielles ont beau établir que par l'effet de l'élévation du tarif douanier la fabrication des vins artificiels est en décroissance, les viticulteurs ne prennent pas au sérieux les chiffres basés sur les appréciations fantaisistes de l'Administration soupçonnée de calculer toujours les rendements du raisin sec par 3 hectolitres de vin pour 100 kilogrammes mis en cuvaisons. L'adjonction du jus de figues, de caroubes et de glucoses augmente largement la récolte industrielle. Le 24 mars 1890, M. de Ramel, député du Gard, a dit à la tribune de la Chambre que l'on était parvenu à fabriquer 30 hectolitres de pseudo-vin avec 100 kilogrammes de raisins secs. Aux yeux irrités des malheureux vignerons dont les foudres restent pleins d'une marchandise sans acheteur et sans prix, le vin artificiel est l'ennemi qui tuera si on ne le tue.

C'est ainsi que le taureau se précipite avec fureur et l'espoir d'une suprême vengeance contre la *muleta* rouge rendue responsable de tous les coups de piques et de *banderilla* qui l'ont assassiné.

Pauvre vigneron qui agonise dans l'arène sanglante des combats pour la vie, ne consentiras-tu donc pas à discerner la cause première des maux dont tu te plains ?

C'est l'astucieux individualisme qui, toujours debout sur les principes pas assez éventrés de l'Economie politique ne cesse pas de te couvrir de blessures, et qui, toujours abrité derrière l'oripeau fascinateur de la Liberté commerciale contre lequel tu t'épuises en vain, te portera bientôt le coup de grâce, si tu n'écoutes pas la voix de la pitié socialiste.

L'une des causes dont personne ne parle et qui est peut-être la plus déterminante de toutes, de la crise qui sévit indéfiniment parmi les populations viticoles du midi de la France, n'est-ce pas vraiment l'organisation anarchique de la production du vin dans le monde entier, ou si l'on préfère, le défaut absolu de réglementation prévoyante contre les abus de la propriété individuelle du sol ?

L'Etat ne s'est pas contenté de laisser faire; il a encouragé le travail de l'individualisme à produire du vin; et l'individualisme a si bien travaillé qu'il en produit trop. Telle est l'épouvantable réalité qu'il ne faudrait plus craindre de regarder en face. Il n'y a pas d'équilibre entre la production et la consommation. Le défaut d'administration raisonnable et prévoyante des choses a mis les hommes de plusieurs pays dans un malaise dont nul ne peut prévoir la fin ; il durera tant que l'on courra après les palliatifs.

Les socialistes-collectivistes dans la large acception de ces deux mots etymologiquement synonymes poursuivent seuls le triple résultat auquel il faudra tôt ou tard aboutir : l'organisation expérimentale de la

production agricole et industrielle; la disparition des intermédiaires parasites entre le producteur et le consommateur; la répartition des produits nécessaires à l'existence, d'après les règles de l'hygiène.

A la place de la production anarchique des individus qu'une aveugle concurrence rend effrenée et qui conduit fatalement aux crises révolutionnaires, il s'agit de mettre la production collective du travail associé dont les efforts seront réglés par les indications de la science. La marche sera lente et le but est lointain : raison de plus pour s'y acheminer sans retard.

Fondée sur la propriété individuelle héréditaire, laquelle n'existe que par l'antagonisme entre le Capital et le Travail, la société actuelle est reconnue mauvaise par l'immense majorité des prolétaires et par l'élite des penseurs généreux. La forme présente de la propriété est bien malade; elle changera graduellement ou violemment selon le degré de résistance opposé par les détenteurs des instruments de travail.

Les signes diagnostiques sont examinés avec sollicitude par la classe possédante et dirigeante pour établir la nature de la crise viticole. Des symptômes graves que l'on se gardera d'approfondir deviennent manifestes. Le cas est pernicieux; mais les docteurs officiels de l'économie politique vont essayer d'endormir les douleurs par quelques cataplasmes de la vieille école : vertu de l'initiative privée, ou loi de l'offre et de la demande. Pourquoi feignent-ils d'ignorer qu'on ne guérit pas d'un virus avec des emplâtres ?

Pour justifier l'application méthodique des trois remèdes radicaux : la réglementation législative du travail, la disparition successive des intermédiaires, et la large répartition des produits, que la conception collective d'un nouvel ordre social offre aux travailleurs agricoles, comme aux ouvriers industriels, — il convient d'exposer les causes du mal sans chercher à dissimuler la vérité.

Sans sortir du cadre étroit et spécial de la crise viticole, le bon sens et l'esprit d'équité sont-ils bien d'accord pour conseiller l'emploi de la médicamentation socialiste ?

1° Y a-t-il eu surproduction en matière de vin ? n'y a-t-il pas lieu de mettre un terme à cette production anarchique ?

2° Les intermédiaires parasites entre le producteur et le consommateur du vin ne sont-ils pas trop nombreux ? et ne serait-il pas urgent de supprimer leur rapacité individuelle par le fonctionnement d'association syndicataires et coopératives ?

3° La consommation du vin ne doit-elle pas devenir plus considérable ? et ne conviendrait-il pas d'interdire le mouillage et les autres pratiques dangereuses pour la santé publique ?

Si l'examen successif des trois problèmes paraît démontrer que la

solution ne peut être logiquement recherchée ni trouvée en dehors des principes du socialisme collectiviste, les viticulteurs du midi seront fixés sur le parti à prendre.

Personne ne prétend guérir l'humanité de tous ses maux par des transformations féeriques instantanées. La souffrance humaine ne disparaîtra pas du jour au lendemain ; elle ne disparaitra sans doute de la terre qu'avec le dernier signe de vie. Mais sans rêverie de succès merveilleux, le devoir de l'homme de bonne volonté n'est-il pas de rechercher un système social où la fleur de la liberté individuelle puisse éclore et s'épanouir sous l'abri protecteur d'institutions garantissant à chacun l'égalité économique, par la fraternelle hiérarchie du savoir et du mérite ?

Le progrès humain est-il donc autre chose que l'effacement indéfini des éternelles inégalités? L'idéal ne sera jamais atteint : qu'importe! le devoir est d'y marcher, sans le perdre de vue un seul moment !

(*A suivre.*)

Justin Alavaill.

VICTOR CONSIDÉRANT

Victor Considérant, le principal disciple de Charles Fourier, est mort. Nos lecteurs trouveront plus loin des détails sur sa vie et sur ses obsèques.

Le socialisme phalanstérien a trouvé en lui un grand apôtre, un lutteur infatigable. Il a largement contribué à éveiller les sentiments altruistes dans une portion lettrée de la jeunesse de son temps. Autour de lui, se réunissaient ceux qui, sous Louis-Philippe, sentaient le besoin de s'échapper du milieu gangrené où ils s'étiolaient pour vivre par la pensée dans une société de justice et de liberté.

La critique sociale de Considérant était impeccable, en exceptant la partie qui concernait l'origine du capital, son rôle et la fin qui l'attend. Le capital ne peut être engendré que par la spoliation, la fraude, la violence; il ne sera détruit que par la force mise au service du droit. Or, Fourier avait imaginé une sorte de transaction pour le faire servir au travail, au moyen d'un prélèvement réduit qu'il aurait opéré sur celui-ci : l'association du capital, du travail et du talent servait de formule.

Malheureusement pour ce système, outre qu'il conservait une iniquité, la rétribution d'un élément qu'il faut anéantir, il avait besoin, pour être appliqué, du consentement des possesseurs de cet élément, à savoir les capitalistes. Or, le raisonnement et l'Histoire devaient enseigner que les appels les plus éloquents qu'on leur jetterait demeureraient sans réponse. Jamais une caste ou une classe ne se dépouille bénévolement de ses privilèges : il faut toujours que la Révolution les lui arrache. Le travail seul doit être rétribué. Les disciples de Fourier ne reconnaissaient pas cette vérité fondamentale. Le phalanstère péchait donc par sa base économique.

Pour Considérant, comme pour Fourier, les passions qui, dans

notre fausse civilisation, ne peuvent guère produire que le désordre, la douleur, si elles se mouvaient dans un cadre approprié, harmonique, engendreraient, au contraire, l'ordre, le bonheur. Cette conception si puissamment féconde, qui a pour corollaire la fin de l'antagonisme des intérêts, marque surtout d'un cachet grandiose la théorie phalanthérienne, en promettant la réalisation d'un paradis sur la terre.

J'ai eu déjà l'occasion, dans la *Petite République*, d'exposer divers points de la doctrine propagée par Fourier et Considérant. Il est bon surtout d'insister sur ce qui la différencie au point de vue économique, du socialisme collectiviste :

« Considérant, dans ses livres, ses brochures, son journal la *Démocratie pacifique*, publié de 1846 à 1851, s'est livré a la critique sociale avec toute la fougue d'un tempérament généreux.

Dans son ardeur juvénile, comme des milliers d'autres, il adopta sans réserve les hypothèses grandioses, sans doute, mais enfin les simples hypothèses du maître, notamment dans l'ordre cosmologique.

Mais, en même temps, il mit en relief cette idée non utopique et hors ligne que le travail, qui écrase l'homme aujourd'hui, peut devenir et deviendra un plaisir par les travaux alternés, par les courtes séances, par les occupations conformes aux vocations. « Le travail attrayant » : voilà la formule.

L'émancipation de la femme, ses droits égaux à ceux de l'homme, son indépendance assurée par sa fortune personnelle, et, par suite, les unions des deux sexes s'élevant à l'harmonie dans la liberté, formaient aussi un des points mis en lumière.

Mais il existait dans ce grand mouvement un vice de construction : le côté économique.

Toute l'école de Fourier admettait, comme lui, les prétendus droits du capital, qui devait être rétribué pour sa part dans l'association du capital, du travail et du talent.

Cette erreur reposait sur ce principe : la possession du capital constitue « un droit acquis ». Les droits acquis jouent un grand rôle dans la théorie de Fourier. Les rois et les empereurs sont également investis de droits acquis. Leurs sceptres forment une propriété dont il faut les indemniser pour proclamer la République.

Lors de la révolution de 1848, Considérant, qui avait plus ou moins admis cette opinion, l'abandonna résolument.

Plus tard, sans se montrer nettement collectiviste, sans faire nettement l'holocauste des droits imaginaires du capital, il se relâcha de la rigueur de la théorie sénile.

Dans un entretien que j'eus avec lui en 1891, il me dit formellement que l'association du capital, du travail et du talent avait ce bon côté de pouvoir servir d'amorce aux capitalistes. Il ne s'efforça nullement de justifier la part qu'il s'agissait de leur attribuer.

Considérant, par sa vie toute de lutte pour le progrès social, par les fécondes idées qu'il a semées, par le rôle prépondérant qu'il a joué à l'aurore du socialisme, mérite le respect et l'admiration. »



Les journaux ont donné sa biographie dont voici les traits essentiels :

Victor Considérant, né en 1805 à Salins (Jura) se destina d'abord à la carrière militaire. Admis à l'Ecole polytechnique en 1826, puis à l'Ecole d'application de Metz. Considérant entra, après ses études, dans le corps du génie et s'éleva rapidement au grade de capitaine. Il était un des bons officiers de son arme, lorsque peu de temps avant la révolution de 1830, il fut séduit par les théories de Fourier. Il s'adonna à l'étude des ouvrages du chef de l'école phalanstérienne, et publia sur la doctrine de celui-ci, dans le *Mercure de France*, un article enthousiaste,

En 1836, il remplaça le *Phalanstère*, journal fondé avec Fourier, par un nouvel organe socialiste, la *Phalange* ; puis il fonda une librairie phalanstérienne ; enfin, les prosélytes se multipliant, les souscriptions affluant, il put arriver à faire paraître un grand journal quotidien *La Démocratie pacifique* dont l'existence se prolongea jusqu'au coup d'Etat du Deux Décembre.

Il publia pendant ces quelques années une série d'ouvrages ou de brochures qui eurent un grand retentissement ,

« Destinée sociale (1834-1838, 2 vol.). Débâcle de la politique » (1836). Manifeste de l'Ecole sociétaire (1841), Exposition du sys» tème de Fourier (1845), Principes du socialisme, manifeste de la » démocratie au dix-neuvième siècle (1847), Théorie du droit de pro» priété et du droit au travail (1848), Le socialisme devant le vieux » monde ou « Le vivant devant les morts (1849) ».

La révolution de Février donna un rôle politique à Victor Considérant, qui déjà conseiller municipal de Paris, fut élu député à l'Assemblée constituante par le département du Loiret.

Réélu à la Législative par les électeurs de la Seine, Victor Considérant fut un des représentants qui, le 30 juin, se rendirent au Conservatoire des Arts et Métiers pour s'y constituer en Convention. Décrété d'accusation, il put se réfugier à Bruxelles.

C'est là que, nullement rebuté par deux tentatives vaines, il essaya pour la troisième fois en 1822, d'établir le phalanstère de ses rêves. il organisa à cet effet toute une expédition dont les membres devaient aller s'établir au Texas. Il fit appel dans ce but, non seulement aux membres de l'école sociétaire, mais encore aux démocrates de tous les

pays, et grâce aux fonds d'une société en commandite et d'un riche américain, Albert Brisbane, converti par ses prédications, il parvint à établir dans le Nouveau-Monde, sur les bords de la *Rivière Rouge*, une commune sociétaire, qu'il appela la *Réunion*. Cette tentative ne réussit point et l'insurrection des États du Sud acheva de ruiner l'entreprise qui s'était montrée ennemie de l'esclavage.

Exilé en 1849, Victor Considérant ne put rentrer en France qu'en 1869.



Les funérailles civiles de Victor Considérant ont été célébrées au Père-Lachaise le 29 décembre dernier.

Le corps a été conduit au four crématoire pour y être incinéré.

Le citoyen Caumeau, au nom du Conseil municipal de Paris, a prononcé un discours.

D'autres orateurs, les citoyens Guieysse, député du Morbihan, Destrem (dont nous reproduisons le discours à la suite de cet article), Gautard, et les citoyennes Paule Minck et Vincent ont également parlé.

Au nom du journal *la Petite République*, j'ai prononcé une allocution dont voici les principaux passages :

« La plus grande qualité d'un homme est sa soif de justice, de progrès : nul ne la possède à un plus haut degré que Considérant. Il mit tout son grand talent, toute son énergie au service de la transformation sociale voulue et décrite par Fourier. Il démontra que notre société est pourrie dans ses fondements, qu'il faut la reconstituer en totalité.

« Quoi de plus odieux que les armées actuelles avec leur mission de carnage ? Eh bien, Considérant demandait qu'on les remplaçât par des armées industrielles produisant la richesse au lieu de la détruire, nourrissant les hommes au lieu de les égorger. Il demandait la suppression des parasites commerciaux par l'établissement des rapports directs du producteur avec le consommateur. Il prêcha la simplification de tous les rouages sociaux, dont la complication aujourd'hui est une cause de misère. L'économie de ressorts est un agent incomparable de progrès dans les rapports humains comme en mécanique.

« Et Considérant ne s'est pas arrêté à la description de son idéal. Il est entré largement dans la vie active, dans le domaine politique, dans le présent qui, dans ses modifications bonnes ou mauvaises, influe sur l'avenir poursuivi. Comme député, le 16 Juin 1859, il a protesté contre l'odieuse expédition de Rome.

Jusqu'à la fin de sa carrière, il a conservé dans son style sa chaleureuse puissance, Son cœur vibrait comme dans sa jeunesse. Hono-

rons en lui un penseur, un dévoué à l'humanité, un grand talent. Son nom survivra. »

Ajoutons que le deuil était conduit par MM. Kleine, Ménard-Dorian, ancien député de l'Hérault; Guieysse, député du Morbihan, et Mme Coignet, cousine germaine de Mme Considérant.

Remarqué dans l'assistance : MM. Lockroy, Millerand, Jaurès, Marcel Sembat, Henri Turot, Gérault-Richard, Albert Goullé, Eugène Fournière, E. Degay, Jules Lejeune, Duc-Quercy, Argyriadès, Gabriel Deville, Perthuis, Georges Perin, le général du Barrail, Henri Gréville, Etienne Carjat, J.-B. Clément, A. Vimont, Elie et Elisée Reclus, docteur Jobert, V. Dauphin, Bixio, Paul Strauss, Léon Hugonnet, Jansen, Fabre des Essarts, W. Vauthier, Pierre Vauthier, Elie May, Diamandy, Oltramar, Varin Gautard, docteur Menard, docteur Albert Regnard, Kunneman, Georges Hugo, Albert Gaussard, Durand-Gréville, Charles Longuet, Victor Jaclard, représentant le Syndicat des journalistes socialistes, Aristide Rey, John Labusquière, Georges Benoit, Bertrand, du *Peuple* de Bruxelles, Pfeiffer, Stanislas Meunier, Watelet, Charles Limousin, Stanislas Meunier, la rédaction de la *Petite République* au grand complet, qui avait, en outre, envoyé une superbe couronne d'immortelles rouges, etc., etc.

Le Conseil municipal et le Conseil général s'étaient fait représensenter par trois de leurs membres ; MM. Gros, Caumeau et Lampué.

HENRI BRISSAC.

DERNIER ADIEU A NOTRE CHER CONSIDÉRANT

Amis qui voulez bien m'entendre :

Vous avez fait appel à mes longs souvenirs d'une époque déjà lointaine, à la profonde sympathie qui m'unissait à l'illustre mort, aux heures inoubliables écoulées entre nous au beau temps de nos jeunesses ; et vous avez choisi ma voix non encore éteinte, pour être l'écho de nos cœurs devant ces restes inanimés.

Fort de tous les souvenirs dont mon âme est pleine, je vous annonce, dès mes premiers mots, que mes paroles d'adieu, adressées à l'ami qui vient de nous quitter, ne sauraient être des accents de tristesse. Il est de ceux dont le poète a dit :

« Celui qui monte au ciel brillant de tant de gloire,
« N'a pas besoin de chants de deuil ».

C'est en effet une gloire pure que celle de Victor Considerant : une de ces gloires qui n'ont coûté aucune larme, aucun regret à personne : contre lesquelles nulle haine n'osa jamais s'élever, nulle envie ne pensa à se dresser, et qui ne laissent au bout de la carrière noblement parcourue, qu'une longue traînée de doux, d'affectueux et de consolants souvenirs.

Vous ne vous attendez pas à me voir faire un tableau complet de cette existence si longue, si remplie par tant de travaux aux jours de sa force, si agitée en d'autres temps par tant d'épreuves si stoïquement soutenues. A cet égard, notre Ecole n'a pas attendu la suprême heure, pour buriner son hommage, dans un livre qui est en ce moment sous presse, qui vivra autant que l'Ecole elle-même, dont il est le fidèle, l'éloquent et l'irréprochable historique. Là, après la part immense faite à l'homme transcendant qui a résolu scientifiquement le grand problème de la Destinée humaine, d'autres pages sont consacrées à celui qui fut son grand disciple actif, et, en fait, le premier et puissant agent de sa propagande.

Fourier, créateur de la science sociale, n'avait pu fonder l'Ecole qui devait en être la dépositaire et la transmettre à l'avenir. De 1808 à 1832, malgré des efforts inouïs de persévérance, de patience d'abnégation, ses œuvres immortelles n'avaient éclairé que deux nobles personnalités, Just Muiron et Mme Vigoureux.

En 1832, Considérant parut, brillant de sa jeunesse et de sa foi dans l'avenir. En très peu de temps son enthousiasme communicatif réunit autour de lui cette pléiade d'écrivains et de propagateurs, qui atteignirent en quinze ans le nombre de trois mille adeptes aussi éminents par l'esprit que par le cœur.

1832-1847, telle est la série d'années qui marque le point culminant de la carrière de notre cher et illustre ami. C'est dans cette période que l'Ecole sociétaire fut fondée sur des bases désormais impérissables ; et dans cette fondation la première part d'initiative courageuse et féconde, appartient sans conteste à Victor Considérant. Années heureuses, inoubliables pour ceux qui les ont vécues ; années pures et sans tache, qui ne connurent ni les soucis ambitieux, ni l'ombre même des calculs mercantiles, ni les préoccupations des vaines amours propres ; mais seulement les saints enthousiasmes d'une foi inébranlable au règne du Bien sur la Terre !

C'est dans ce milieu que j'ai vécu six années consécutives, près de notre mort si profondément regretté. C'est là que j'ai pu apprécier sa belle âme, riche de bonté, de justice, de désintéressement, de loyauté, de sympathie pour toutes les douleurs, d'inépuisable indulgence pour pour toutes les faiblesses.

Et maintenant que j'ai épanché dans vos cœurs, en toute sincérité et toute plénitude, mes sentiments de profonde amitié person-

nelle pour Considérant, permettez-moi d'ajouter quelques mots au nom de la grande Ecole, — grande, non encore par le nombre, mais sans égale pour la somme incomparable des vérités de son domaine.— dans laquelle Considérant a rempli un si grand rôle, et qui m'a fait l'honneur inappréciable de me confier le soin de sa propagande.

Si les théories du spiritualisme défendues par tant de génies divers, affirmées et commentées par notre fondateur lui-même, sont vraies : si toute communication n'est pas rompue entre nos amis disparus de cette planète et ceux qui leur survivent sur le globe qu'ils ont habité : je m'adresse à cette belle âme envolée vers des régions supérieures et je lui dis :

Dans la deuxième partie de la vie, cher Considérant, nous avons respecté ton repos intellectuel, si légitimement acquis par tant de travaux et d'éminents services ; mais ceux qui furent tes amis et tes compagnons ne sont pas restés inactifs. Ils ont au contraire immensément travaillé, loin du bruit et des vaines réclames, dans le silence et le recueillement qui seuls engendrent les découvertes. Fourier, avant l'heure suprême, avait dit : « J'ai créé la science de l'Association intégrale et de l'Unité universelle ; pour compléter l'œuvre, je lègue à mes successeurs le soin de créer deux sciences indispensables : celle des garanties solidaires ; celle des approximations sociétaires. Aujourd'hui ces sciences existent, créées entre nos mains, depuis la base jusqu'au faite. Telle a été notre œuvre durant cette génération dernière. Aussi, aujourd'hui rien ne s'oppose plus à la conquête progressive du monde moral et social, pour l'Ecole par laquelle tu as fait tant de choses, et qui gardera de ton nom et de ta vie un impérissable souvenir.

Hippolyte Destrem.

LES TRAVAILLEURS
DES CHEMINS DE FER

« L'industrie à laquelle nous appartenons, disait M. van Kol, en ouvrant le premier congrès international des chemins de fer, se distingue entre toutes par son importance : c'est elle qui possède le plus grand nombre d'ouvriers. C'est chez elle que la lutte des classes se présente sous la forme la plus aiguë ; car, nulle part, on ne rencontre, en face de plus immenses capitaux, une situation aussi précaire du travailleur, livré à la seule ressource de son maigre salaire. »

L'orateur aurait pu ajouter que pour nous tous, il y a un intérêt égoïste à nous préoccuper des conditions d'existence des travailleurs qui tiennent notre vie entre leurs mains et dont le surmenage peut provoquer d'épouvantables catastrophes.

Sous le joug qui les courbait, les travailleurs du chemin de fer ont eu les débuts les plus pénibles dans la voie de l'organisation ; récemment encore, dans certains pays, comme nous le verrons tout à l'heure pour la Hollande, ils en étaient réduits à envelopper leurs modestes tentatives du mystère de la conspiration. Aujourd'hui enfin, ils font hardiment leur entrée dans le champ de l'action nationale et internationale. Au mois d'août dernier, leurs délégués, venant de six nations différentes, ont tenu leurs premières assises internationales. Nous allons rendre compte de cet évènement, qui nous permettra de jeter un coup d'œil rapide sur la situation existante et sur les revendications formulées dans plusieurs pays étrangers. Puis, nous nous occuperons plus spécialement de la situation des ouvriers et employés de chemins de fer dans notre propre pays.

I. — PREMIER CONGRÈS INTERNATIONAL DES CHEMINS DE FER ET DES TRAMWAYS

Le Congrès international des chemins de fer, qui s'est tenu à Zurich le 14 août dernier, n'a pas soulevé grand tumulte ; il n'a duré

qu'un jour et ses membres ont pu tenir, sans être gênés des coudes, dans la petite salle de la brasserie Gambrinus, rue Schoffelgasse. Les débats ont été on ne peut plus pacifiques, troublés seulement par le va-et-vient d'une *maedchen*, aux joues rutilantes et aux traits agréables, qui distribuait, pour la modeste somme de quatre sous, des chopes monumentales remplies du liquide particulièsement cher au roi Gambrinus, seul potentat dont nous reconnaissions volontiers le prestige.

Ce calme, qu'aucune passion n'a traversé, explique le silence qui s'est fait autour du Congrès et crée pour nous une obligation de plus de ne point taire les choses excellentes qui y ont été dites.

A neuf heures précises, un citoyen, taillé comme devaient l'être nos Normands d'autrefois, M, H. van Kol (Asmsterdam), se lève. C'est lui qui a signé la lettre de convocation au Congrès.

Empressons-nous de remarquer, tout d'abord, que la question de la langue unique, en dépit du Congrès socialiste international qui, quelques jours avant, l'avait dédaignée, a trouvé ici un commencement de solution. Ayant le choix entre le hollandais, l'allemand, l'anglais et le français qu'il possédait à peu près également, l'orateur ouvrit la séance dans notre langue, bien que nous ne fussions représentés que par un seul délégué et que le Congrès se tint en pays allemand. Le français serait-il appelé à devenir la langue du socialisme international, de même qu'il est déja la langue de la diplomatie? Nous applaudirions à ce choix, non par vanité nationale, mais parce qu'il dispenserait nos enfants d'apprendre le volapük.

« Citoyens, dit M. van Kol, la Hollande a pris l'initiative de cette réunion qui marquera dans l'histoire du travail : car c'est au premier Congrès internatioual des chemins de fer que nous assistons. Notre mission est grande ; nous avons à contracter une alliance qui reliera entre eux tous les travailleurs de la voie ferrée. »

Après avoir dépeint la terrible oppression qui pèse sur ces derniers, l'orateur ajoute :

« Citoyens, soyons sobres de paroles, mais prenons des résolutions sérieuses ; évitons les discussions inutiles ; inspirons-nous de l'esprit de concorde et ne nous séparons pas, sans avoir fondé la grande alliance des travailleurs des chemins de fer. »

Le président provisoire annonce la présence de dix-huit délégués, représentant la Hollande, l'Autriche, l'Italie, l'Angleterre, la Suisse et la France ; l'Allemagne s'est abstenue. Le petit nombre des délégués ne saurait étonner, attendu qu'il s'agit plutôt d'une conférence préparatoire que d'un Congrès. Voici les noms des sociétés représentées :

Nederlandsche Bond van Spoor en Tramweg personnel (Amsterdam).

Fachverein der Verkehrsbediensteten Œsterreiche (Vienne).

Associazione agenti delle Ferrovie del Mediterraneo (Milan).

Amalgamed Society of Railway-Servants in England, Ireland, Scotland and Wales (Londres).

Schweizerischer Zugspersonnal-Verein (Lucerne) : Verein Schweizerischer Locomotiv-Führer (Zurich) ; Eisenbahn-Arbeiter-Verein (Saint-Galles).

Chambre syndicale de la Fédération générale des Chemins de fer de la France et des Colonies (Paris).

La presse est admise aux séances, mais sous la réserve formelle que les noms des délégués, pour des motifs faciles à comprendre, ne pourront être publiés, sans l'autorisation reçue de chacun d'eux. Inutile de dire que nous nous conformerons scrupuleusement à cette recommandation.

La réunion décide que le vote se fera par nationalité, chaque fois que le désir en sera exprimé par un délégué, sinon, on votera par têtes. Les délégués sont ensuite invités à remettre au bureau leurs rapports écrits sur le mouvement dans leurs pays respectifs : ces rapports seront traduits et imprimés dans le compte rendu du Congrès.

L'un d'eux, celui des Hollandais, renferme des renseignements très complets sur l'organisation de lenr syndicat.

L'histoire en est curieuse. Les débuts sont ceux d'une société secrète. Il était impossible qu'il en fût autrement, vu la terreur qu'inspirait le joug des compagnies.

Les travailleurs des chemins de fer étaient réduits à l'état le plus pitoyable. Le service atteignait vingt heures par jour : les heures supplémentaires n'étaient pas payées : on ne laissait même pas à ces forçats de la voie ferrée le temps de prendre quelque nourriture ; les gares ressemblaient à de véritables casernes.

Les mécontents allaient toujours croissant. Mais comment secouer cette tyrannie ? Quelques hommes courageux se réunirent et résolurent de créer un commencement d'organisation. Ils firent même paraître un journal, le *Signalien*, dont la rédaction était secrète : personne ne connaissait ni le nom des rédacteurs ni le siège de la rédaction. Quand un syndiqué avait une réclamation à faire connaitre, il paraissait une lettre non signée, envoyée d'une ville quelconque, jamais la même.

On publia en outre une quantité de manifestes, de brochures ; on rédigea une sorte de cahier des griefs de la voie ferrée, où la situation était dépeinte sous ses traits véritables.

Aujourd'hui encore, les choses n'ont guère changé. Pour des journées de 14 à 15 heures en moyenne, l'employé touche un salaire des plus misérables ; il en est qui descendent jusqu'à deux francs par jour. Il existe un système de primes, réglé de telle sorte que ceux qui ne font rien reçoivent de fortes sommes, tandis que ceux qui ont toute la peine ne reçoivent rien. Le système inique des amendes aggrave encore la situation.

Il y a des congés de droit de huit jours pour un employé de la traction, quatorze pour un employé de bureau; mais on refuse de leur donner des remplaçants, ce qui rend le droit illusoire.

Les retenues sur les salaires alimentent une caisse qui a pour but d'assurer des secours en cas de maladie et de décès ainsi qu'une pension à l'âge de soixante-cinq ans. La caisse est administrée par la direction, sans le moindre contrôle des employés: chaque année paraît un compte rendu au sujet duquel il est interdit de faire la moindre observation.

En vain des plaintes ont été adressées à la direction; on n'en a tenu aucun compte. Aussi l'apparition du syndicat a-t-elle été saluée comme un bienfait. En trois ans, le nombre des associés s'est porté à 5,000 sur 20.000, chiffre total des employés. Le syndicat, en grandissant, a conquis le droit à l'existence; il a pu se dépouiller en partie de son caractère occulte; les griefs des travailleurs ont été portés à la tribune du Parlement et quelques améliorations ont été obtenues. Le système inique des amendes a pu être atténué. Des modifications avantageuses ont pu être apportées à la distribution des heures de travail: de dix-huit à vingt heures consécutives, le service est descendu à seize heures.

Voici quelles sont aujourd'hui les revendications des employés de chemins de fer hollandais :

1° Abolition du système d'amendes et de primes.

2° Participation aux bénéfices.

3° Augmentation des salaires dans une proportion de 10 0/0 au-dessus de 1.200 francs et de 20 0/0 au-dessous.

4° Durée de travail de dix heures par jour et de huit heures par nuit au maximum. Pour le service de bureau, douze heures par jour et dix heures par nuit.

5° Heures supplémentaires, en cas de force majeure, payées pendant le jour à raison du salaire habituel et pendant la nuit, la moitié ou le tiers en plus.

6° Mesures sérieuses d'hygiène et de salubrité.

7° Administration des fonds par les employés.

8° Conseils d'arbitrage pour régler les différends entre directeurs et employés.

***

Nous regrettons de ne pouvoir donner connaissance des autres rapports : mais il nous faut passer à l'ordre du jour (1). Il se divisait en quatre parties.

---

(1) Voici le texte complet et exact de cet ordre du jour :

I. Organisation internationale.

1. Création d'un *secrétariat international* dans chaque pays (proposé par la France et la Hollande).

1° Organisation internationale;

2° Législation internationale:

3° Grèves:

4° Prochain Congrès international.

Organisation internationale. (Art. 1, 2, 3, 4 et 5 de l'ordre du jour). — Sur la proposition de la France et de la Hollande, on décida de constituer dans chaque pays un secrétariat national et de les relier tous par un secrétariat international, qui aura son siège en Hollande.

Il sera en outre fondé une caisse internationale, qui s'alimentera à l'aide de cotisations payées par les membres associés. Le chiffre de la cotisation sera fixé ultérieurement. M. Guérard, délégué français est chargé d'élaborer les statuts et règlements qui serviront de base à cette fédération internationale.

Le secrétariat international fera publier dans le journal lui servant d'organe toutes les résolutions et communications importantes; les secrétariats de chaque pays les reproduiront dans leurs journaux spéciaux.

Législation internationale. — Les Articles 6 et 7 de l'ordre du jour étaient ainsi conçus :

6. — Le Congrès appuie la législation suisse concernant la *durée du travail* et le *temps du repos* pour les ouvriers de chemin de fer et autres moyens de transport.

7. — Le Congrès prendra des mesures pour étendre cette législation à tous les pays représentés.

La loi fédérale concernant la durée du travail, dans l'exploitation des chemins de fer et autres entreprises de transport, a été promulguée

---

2. Election d'un *comité international* chargé de veiller sur les intérêts du personnel des Chemins de fer et de diriger les affaires jusqu'au prochain Congrès (la Suisse et la Hollande).

3. Institution d'une *Caisse internationale* par des subsides trimestriels par membre associé (la Hollande).

Stipuler la contribution par membre et par an.

4. Nomination d'une *commission* chargée de la composition d'un *règlement* et du choix d'un *nom* et d'une *insigne* (la Hollande).

5. L'*organe* du pays où le secrétariat est établi insèrera toutes les résolutions et *communications* importantes et les fera publier par les secrétaires des autres pays (la Hollande).

II. **Législation internationale.**

6. Le Congres appuie la *législation* Suisse concernant la *durée du travail* et le *temps de repos* pour les ouvriers des chemins de fer et des autres moyens de transport (l'Angleterre et la Suisse).

7. Le Congres prendra des mesures pour *étendre* cette *législation* à *tous les pays* representés (la Suisse).

8. Le Congres insiste sur la *fixation* d'un *minimum de salaire* et d'une *pension* pour tous les employés des moyens de transport (la Suisse).

III. **Grèves.**

9. En cas de *grève* d'une des associations de cette Fédération, toute la Fédération internationale des ouvriers de chemins de fer se déclarera *solidaire* (la Hollande).

IV. **Congrès international prochain.**

10. Le *prochain Congrès* international se tiendra à *Paris*, dans le mois de Septembre 1894 (la France).

à la date du 27 juin 1890. Dans le règlement d'exécution de cette loi qui a paru le 6 novembre 1890, je relève les articles suivants, qui intéressent directement la question.

Article 3. — La durée d'un jour entier de vingt-quatre heures se répartit ainsi : 1° douze heures de travail maximum ; 2° repos ininterrompu de dix, neuf et huit heures au minimum; 3° autres poses, dont l'une de une heure au moins, vers le milieu de la journée.

Art. 4. — 52 jours libres convenablement répartis, dont 17 le dimanche.

Art, 5. — Le service des marchandises de petite vitesse est interdit le dimanche.

M. Brandt, délégué suisse, a l'espoir que toutes les nations comprendront la nécessité de suivre l'exemple donné par son pays, La confédération, dit-il, a grand peine à faire exécuter la loi, par suite de son isolement ; les marchandises s'accumulent à la frontière et causent de grands embarras.

L'orateur réclame le repos hebdomadaire de trente-six heures, la journée de huit heures et des inspecteurs particuliers pour la surveillance des jours de repos. Ces inspecteurs feront des rapports annuels qui seront publiés et qui pourront ainsi être discutés par la presse et dans les réunions. Pour obtenir ce résultat, il faut agir politiquement et économiquement, par la voie législative et par l'organisation surtout. Avec cette dernière, on peut faire plus qu'avec la loi.

M. Smith, délégué anglais, expose les résultats déjà obtenus dans son pays. La grève des chemins de fer d'Ecosse, malgré sa défaite, n'a pas été sans profit. Elle fut le signal d'une agitation syndicale qui contraignit le gouvernement de la Grande-Bretagne à faire un pas considérable, en maniestant pour la première fois son intervention.

Une loi qui date du mois de juillet dernier ne fixe pas la durée légale de la journée; mais elle investit le Board of Trade d'une sorte de pouvoir discrétionnaire sur les compagnies. Elle établit qu'un employé peut se plaindre directement au ministre du commerce et oblige celui-ci à ouvrir immédiatement une enquête. Il en résulte, objectera-t-on, de grandes chances pour que le plaignant soit renvoyé. En vue de parer à cet inconvénient, le plaignant écrit au secrétariat du syndicat et c'est celui-ci qui intervient. S'il est prouvé par l'enquête qu'un employé s'est vu imposer une journée trop longue, le ministre donne aussitôt des ordres en conséquence et ces ordres doivent être exécutés sous peine d'une amende de cent livres sterling par jour de délai.

Le syndicat a pu faire sentir son autorité dans les dernières élections. Il a obtenu de beaucoup de candidats l'engagement de réclamer la réductiou des heures de travail.

Une circulaire va être, par ses soins, adressée à toutes les compagnies, demandant pour les aiguilleurs : 1° Durée de travail de 12 heures,

condition déjà acceptée par la grande compagnie du Nord-Est; 2° interruption du travail par un repos de huit heures; 3° six jours de travail, par semaine. Si les revendications sont repoussées, la grève sera aussitôt déclarée.

Le délégué italien se montre peu satisfait et trouve bien faibles les désidérata qu'on vient d'indiquer. Ce qu'il faut, selon lui, c'est affirmer le droit des travailleurs de la voie ferrée à la propriété collective de celle-ci.

M. Guérard lui fait observer que les chemins de fer doivent appartenir à la nation entière et non pas aux travailleurs qui y sont employés, que les bénéfices de l'exploitation doivent profiter non seulement a ces derniers, mais à l'ensemble de la collectivité.

Après cette digression qu'il n'était pas sans intérêt de noter, le congrès adopte l'article 6 amendé par la délégation suisse, c'est-à-dire avec un repos hebdomadaire de trente-six heures, la journée de huit heures et la nomination d'un patron particulier. Ces mesures (art. 7) devront être étendues à tous les pays.

Vient ensuite l'article 8 : *Fixation d'un minimum de salaire et d'une pension.*

Le congrès des chemins de fer français tenu l'an dernier à Paris, s'était prononcé pour un minimum de salaire de 4 francs par jour et une retraite minima de 1,200 francs, après vingt ans de service. M. Brandt constate qu'en Suisse les retenues pour la retraite sont énormes (8 fr. par exemple pour 110 francs par mois). Et ceux qui restent jusqu'à la limite d'âge y ont seuls droit.

Il est d'avis qu'on doit viser de préférence à une assurance générale sur la vieillesse, les maladies et l'invalidité. Quant au minimum de salaire, il demande comment les Français peuvent expliquer la fixation d'un minimum uniforme.

M. Guérard répond : « Sans doute un minimum de salaire uniforme peut paraître peu équitable, étant donnée la grande variété du prix des subsistances: mais la cherté de l'existence dans les villes a ses compensations. L'uniformité de la retraite s'impose aussi par cette autre considération qu'un travailleur condamné à passer sa vie dans un trou de province ne peut être rivé encore à cette chaîne pour la fin de ses jours, et que c'est bien le moins qu'il puisse aller manger où il lui plaira le pain de la vieillesse.

« Moi aussi, ajoute-t-il, je suis partisan d'une caisse d'assurance générale, et nous savons que la question a fait l'objet en France d'un projet de loi et de plusieurs propositions parlementaires. Mais devons-nous attendre que les Chambres aboutissent, ou ne convient-il pas pour l'instant, d'exercer une pression sur nos employeurs, de façon à obtenir le contrôle de nos caisses de retraite et à se garantir contre un

renvoi prématuré? C'est pour éviter cette dernière injustice que nous réclamons la retraite proportionnelle. »

Malgré ces explications, la question ne paraît pas suffisamment élucidée au congrès, lequel décide de la reporter à la session suivante.

Grèves. — L'assemblée adopte la résolution suivante : « En cas de grève d'une des associations qui font partie de la fédération, toute la Fédération Internationale des ouvriers de chemin de fer se déclarera solidaire, moralement et financièrement. »

La Hollande invite à reprendre l'idée qu'en présence d'une déclaration de guerre, les chemins de fer des pays intéressés doivent répondre par une déclaration de grève. M. Guérard soutient l'inopportunité de la proposition et sur sa demande le délégué qui en est l'auteur consent à la retirer.

L'Italie fait adopter que les grèves n'auront l'appui de la Fédération que si elles ont été déclarées par les deux tiers des membres.

Congrès international prochain. — L'assemblée décide qu'il aura lieu à Paris au mois d'octobre de l'année 1894.

L'ordre du jour étant épuisé, le président, avant de clore le congrès, se fait l'interprète du sentiment unanime en adressant des remerciements aux organisateurs. Il déclare que lui et ses amis avaient éprouvé un peu d'hésitation à convoquer un congrès des chemins de fer. Mais ils sont heureux de voir que ce qu'on aurait pu taxer de témérité est couronné d'un plein succès.

Enfin la délégation hollandaise propose cet ordre du jour :

« Le premier congrès international des travailleurs des chemins de fer, reconnaissant que l'organisation internationale du prolétariat est une nécessité urgente pour conquérir la délivrance économique de la classe ouvrière.

« Déclare que les travailleurs des chemins de fer de tous les pays ne peuvent se soustraire à cette nécessité et que le congrès doit, par conséquent, être considéré comme le premier pas dans cette direction. »

On vote par acclamation et le congrès est clos.

II. — Syndicat des Travailleure des chemins de fer français.

Dans ce grand mouvement d'organisation et de solidarité qui se manifeste parmi les travailleurs de la voie ferrée comme parmi les autres, la France occupe un rang à part. C'est elle qui a devancé les autres pays et qui, après leur avoir montré le chemin à suivre, continue à tenir la tête par la puissance de son organisation. Aussi est-ce à Paris qu'on a songé pour le siège du prochain Congrès international

qui aura lieu l'an prochain et dont celui de Zurich n'aura été que la conférence préparatoire.

Rappelons aussi que c'est M. Eugène Guérard, secrétaire général du Syndicat des chemins de fer, qui est chargé du rapport général.

M. Guerard a joué un rôle prépondérant dans le mouvement qui nous occupe. C'est un homme jeune, trente-quatre ans, à la physionomie ouverte et intelligente, douce et sérieuse. Parisien de naissance, il fait plutôt l'effet d'un Français de nos provinces de l'Est. Il n'a ni l'accent gouailleur, ni le geste redondant; ne recherche point l'emphase et ne cultive point la faconde; médiocre en des genres ou nous excellons d'habitude, sa parole est calme et simple; ses manières sont sobres; causer et convaincre suffisent à son ambition oratoire. C'est sans doute à cela qu'on doit attribuer l'influence très solide qu'il possède sur son milieu.

Il ne faudrait cependant pas croire que la sobriété chez lui cache l'absence de tempérament; — ce calme ne l'a pas toujours été. Destiné par sa famille au commerce, il était accessible à d'autres entraînements; son rêve convoitait d'autres champs de batailles. A peine ses études commerciales terminées à l'avenue Trudaine, il s'engageait à dix-huit ans, mais se pliant malaisément à une existence où la subordination à des règlements trop souvent stupides tient la plus grande place, il fut cassé du grade de sous-officier rapidement conquis et connut la paille vraiment humide du cachot militaire. Estimé malgré tout de ses chefs qui ne voyaient dans ses écarts qu'un débordement de sève juvénile, il quitte le service, bien noté, après avoir fait son temps, et entre au chemin de fer du Nord; il y conquiert une belle situation comme dessinateur, puis épouse une charmante jeune femme. La paix entrait dans sa vie, mais non l'esprit de soumission, comme la suite le fit voir.

Tout en constatant le caractère indépendant de Guérard et en regrettant ses opinions socialistes, l'administration n'aurait eu garde de se priver d'un employé aussi utile, jusqu'à ce qu'il lui eut mis, suspendue sur sa tête, la terrible menace du Syndicat.

Guérard fut un des plus ardents à propager cette institution naissante. Lorsqu'éclata la greve de 1891, il voulut d'abord s'y opposer, mais sans succès. Cette résistance le consacra meneur.

La grève ayant échoué, une grande prostration en fut la conséquence. Guérard s'appliqua à recueillir et à resouder les tronçons d'énergie dispersés; il remonta le moral affaissé et fit paraitre, dans ce but, une brochure sous son nom. Cette fois, la mesure était comble. L'ardent propagandiste reçut sa révocation. En revanche, le Congrès national qui s'assembla en 1892 le choisit pour secrétaire général du Syndicât, fonction qu'il occupe encore aujourd'hui.

Des lors, son existence est intimement liée à celle de cette institu-

tion dont il nous reste à présenter l'historique, très intéressant à plus d'un point de vue.

En 1881, un employé de chemin de fer, M. Burger, créait une association fraternelle qui avait pour but apparent d'assurer des retraites à ses membres, et pour but véritable d'acquérir des actions de chemins de fer qui donnassent accès dans les assemblées générales, peut-être même jusque dans les Conseils d'administration. En principe, était-ce réalisable? Pourquoi pas, puisque la *Fraternelle* compte aujourd'hui 70.000 membres et 12 millions en caisse?

On voit, dans tous les cas, que les travailleurs, loin de dédaigner, comme on leur en fait souvent le reproche, les solutions pratiques, ne manquent pas une occasion de les poursuivre, et le font avec un savoir-faire, une constance et un esprit de suite fort remarquables. C'est seulement après avoir échoué, grâce le plus souvent — nous en avons ici un exemple — à l'opposition et aux menées patronales, qu'ils recourent à l'agitation et se laissent envahir par l'esprit de révolution.

Les Compagnies, voyant le succès de la *Fraternelle*, en prirent ombrage. Profitant d'un statut qui autorisait les membres honoraires — cette porte dangereuse pour toute société de travailleurs — elles firent entrer des ingénieurs dont l'influence ne tarda pas à se manifester et qui poussèrent — occultement — à se faire reconnaître d'utilité publique.

Leur pernicieux avis fut écouté. Dès lors, l'Association avait dévié de son but. Ses décisions étant soumises à la ratification du Conseil d'Etat, elle put encore acquérir des obligations, mais non plus des actions, lesquelles donnent seules le droit à une représentation.

A ce moment, vint la loi de 1884. Les premières tentatives pour remettre à profit la législature nouvelle se firent dans de mauvaises conditions. Un syndicat fondé dans cette même année et dû à l'instigation de M. Petit, ingénieur, n'a jamais dépassé le chiffre de 8.000 adhérents et maintenant il n'existe plus; un autre, le syndicat Guimbert, est en décroissance manifeste.

Après avoir attendu sept années l'issue de ce double essai et les services qu'on en avait espérés, quelques anciens administrateurs de la *Fraternelle*, à l'instigation de M. Prades, ouvrier sellier à la Compagnie de l'Ouest, fondèrent, en 1891, le syndicat qui est actuellement en pleine prospérité.

La nouvelle Société — *Chambre syndicale de la Fédération générale des chemins de fer de la France et des colonies* — ne tarda pas à essuyer les persécutions des Compagnies. Ses administrateurs et ses propagandistes furent rigoureusement frappés. Déplacements, révocations, réclamations repoussées de parti-pris, on eut recours à tous les moyens pour les réduire.

En juin 1891, les Compagnies résolurent de frapper un grand

coup. En une seule fois, le renvoi de quatre-vingts ouvriers syndiqués de l'Orléans-Parisien fut prononcé. Le syndicat fit de vains efforts pour obtenir la réintégration de ces ouvriers. L'agitation fut vive et prolongée: la grève de l'Orléans (juillet 1891) en fut la conséquence. Débordé par le flot de colères grossissant chaque jour, le syndicat ne put résister davantage aux éléments d'excitation qui l'entrainaient hors des limites de la prudence. Non seulement il encouragea la grève naissante, mais la voyant sur le point d'échouer, il proclama la grève générale.

La défaite prévue ne se fit guère attendre et devint le signal de terribles represailles. Au milieu de la déroute complète du syndicat. 854 ouvriers ou employés furent révoqués. De 20.000, le chiffre des membres tomba subitement à 9.000, — 8.000 dans les départements et 1.000 à Paris au lieu de 9.000 et 11.000. La résistance plus grande de la province s'explique par ce fait que celle-ci fut relativement très peu atteinte. A ce moment, l'association était à peu près détruite, la confiance perdue, la démoralisation générale.

C'est dans ces circonstances pénibles, nous l'avons dit, que Guérard se révéla par sa vigueur et son sang-froid, restant sur la brèche, tenant tête à la panique avec quelques collaborateurs dévoués, multipliant son activité, semant partout la propagande, sous forme de brochures, de réunions, de manifestes, de conférences.

Peu a peu, le syndicat se reprit à la vie; ses membres dispersés se rallierent à cette voix convaincue: de nouvelles recrues affluèrent. Le nombre des adhérents était, au 31 mars 1892, de 28,591 ; un an après, au 31 mars 1893, de 42,310. Dans le dernier semestre des premiers exercices, la moyenne des adhésions par jour était de 29; pendant le trimestre correspondant de l'exercice suivant, elle fut de 45 ; elle tend a s'élever encore. A la date du 31 octobre dernier, elle était de 50 et la Société comprenait 53.409 affiliés, chiffres que n'a pu atteindre aucune des autres organisations de chemins de fer européennes.

On comprendra maintenant l'importance que nous avons attribuée au syndicat des chemins de fer français et aux premières tentatives d'organisation internationale dans lesquelles il est appelé à jouer un rôle considérable.

V. Jaclard.

PSYCHOLOGIE DU MILITAIRE PROFESSIONNEL

Sous ce titre peu alléchant pour le lecteur frivole qui n'a d'attrait que pour ce qui fouette sa sensibilité maladive, notre collaborateur et ami A. Hamon entame une série de monographies sociales du plus haut intérêt, à la condition d'éviter le côté réquisitoire de l'abus des personnalités où entraîne trop facilement l'amour du document. Il ne faut pas oublier en effet, qu'en science expérimentale, nous ne devons pas seulement chercher le fait individuellement, mais surtout les groupes de faits, parce que c'est la plus sûre façon d'éviter les erreurs ou les insuffisances d'observation qui peuvent toujours se glisser dans ce que nous appellons un fait divers, surtout quand ce fait divers est emprunté à un journalisme si souvent mal informé. Nous croyons pour notre part, que le militarisme est suffisamment caractérisé par une foule de constatations banales, admises et reconnues par tout le monde, pour qu'il soit possible d'étayer la psychologie du militaire professionnel sans recourir à des personnalités qui nous semblent propres à éveiller des susceptibilités fâcheuses sans aucun bénéfice pour une étude philosophique.

C'est un fait admis de tout le monde que la profession, que le milieu social, agit sur l'individu pour lui imprimer un caractère propre, pour créer ce que Tarde a si justement dénommé « un type social ». Ce n'est là qu'une des innombrables manifestations des lois fondamentales de la vie : de la loi d'adaption aux conditions d'évolution et de la tendance à l'organisation qui en résulte (2). Nous avons montré que la mentalité n'est et ne peut être que la façon dont chacun de nous est adapté dans ses modes et aptitudes à percevoir et à connaître, et que cette mentalité se modifie nécessairement par l'effet des adaptations incessantes aux conditions nouvelles et des répercussions organisantes qu'elles entraînent. Par conséquent, il est donc tout à fait évident

(1) 1 vol, in-18, Paris 1894, 3 fr. 50, aux bureaux de la Revue.

(2) *La Vie et la Pensée*, 2e partie, Synthèse organique, par le Dr Julien Pioger. Paris, Alcan 1893, in-8°.

qu'aucun individu ne peut vivre exclusivement dans un milieu déterminé, livré à un seul genre d'activité, sans que sa personnalité s'en ressente tout entière. Tout le monde l'admet plus ou moins implicitement, mais il n'en n'est pas moins certain que nous avons généralement une grande tendance à méconnaitre les conséquences de cette loi commune, quand il s'agit de ses effets pernicieux sur certaines classes de la société grâce à nos préjugés héréditaires, à notre méconnaissance profonde de nos véritables intérêts, à une sollicitude incessante des intéressés. Les Rois et les prêtres, les militaires et les magistrats ne se sont-ils pas toujours appliqués à se poser dans l'esprit des masses comme les vrais soutiens, comme les protecteurs, comme les défenseurs de l'ordre social? Les excès de toutes sortes, les tyrannies aveugles, leur insuffisance et leur inutilité bien reconnues ont renversé les trônes; les négligences séculaires de la Providence à s'occuper du sort des hommes ont fini par faire abandonner le culte et les sacrifices : les prévarications journalières, les complaisances insolentes d'une magistrature servile sont en train de tuer le respect « à la loi » : la ruine que tout le monde prévoit en face des budgets écrasants du militarisme, la contradiction de plus en plus frappante, entre l'augmentation des armées et la soif de plus en plus générale de paix et de tranquillité : la divulgation journalière des faits et gestes de nos « beaux militaires » qui se trouvent opérer successivement sous les yeux de la nation entière, contribuent singulièrement à entrainer les esprits à surmonter notre vieux préjugé du « militarisme comme ayant le monopole du courage, de l'honneur et du patriotisme. »

L'impulsion est donnée, le mouvement se continuera. De nombreux faits symptômatiques révèlent que « ce n'est point par patriotisme que le professionnel militaire exerce sa profession. Elle est pour lui un métier qui le fait vivre et en même temps acquérir de la gloire, des richesses, des honneurs. On est militaire professionnel, comme on est industriel ou financier, par intérêt personnel sans qu'intervienne l'idée de dévouement à la patrie. D'ailleurs, en temps de paix, la patrie est bonne fille pour ces professionnels; elle les entretient sinon luxueusement, au moins suffisamment, sans qu'ils aient beaucoup de travail à faire. En temps de guerre les professionnels sont noyés dans la masse des militaires par obligation et ces deux genres de soldats se dévouent autant l'un que l'autre, le premier ayant l'espoir d'acquérir de la gloire et des honneurs, ce qui ne tente guère le cerveau de l'obscur soldat, réserviste, territorial, la veille encore civil. »

Quant à l'honneur et à la moralité, le livre de notre ami A. Hamon est largement documenté. L'auteur fait remarquer avec raison que « ces crimes, commis après la lutte, sont toujours perpétrés par une collectivité, jamais par une individualité. » C'est là, en effet, une remarque importante, et qui prouve une fois de plus que l'homme, à

l'état social, est toujours déterminé dans son activité, par l'organisation sociale à laquelle il appartient, absolument comme nos éléments anatomiques sont conditionnés par notre structure ou constitution corporelle. C'est ainsi qu'un officier est obligé de se soumettre aux règlements militaires et aux nécessités circonstancielles, c'est-à-dire aux besoins de ses troupes. Ce qui rend le militaire criminel et nuisible, c'est, le plus souvent, le défaut de correspondance, l'insolidarisation de l'organe militaire avec les autres organes sociaux. Le vice rédhibitoire des sociétés modernes, c'est leur tendance à exagérer cette antinomie au lieu de l'atténuer. La conséquence, c'est pour le militaire professionnel la perte de la notion de sa solidarité avec le reste de la nation. « Le civil encore plus que le subordonné, semble, au professionnel militaire, un étranger. Sans être considéré comme d'une autre race, il apparaît au professionnel comme un homme d'une autre caste, ne pouvant être comparé avec lui qui a l'honneur de porter l'uniforme. Un monde les sépare : l'Officier, le Pékin ainsi qualifié par une sorte de mépris.

« Il y a plus d'affinité entre professionnels-militaires de peuples différents qu'il n'y en a entre le pékin et l'officier d'un même pays. Il ne faut point s'en étonner puisque, le but des armées étant le même, quel que soit le pays, l'éducation doit être et est analogue, quel que soit le pays. De cette éducation résultent un même état d'esprit, une même manière de voir, des conceptions analogues, à peine modifiées par les différences de caractères des individus et des nations. D'ailleurs cette analogie de profession, de classe, qui fait considérer comme des inférieurs, des étrangers, ceux qui n'exercent point la même profession, qui ne sont point de la même classe sociale, fussent-ils du même pays, se présente dans un grand nombre de professions, de classes sociales. »

Tout porte l'officier à se considérer comme « supérieur » aux autres hommes : son éducation spéciale, sa vie de clan, son costume, son autorité, son code particulier. De là ses allures de bravade, ses façons cavalières, sa brutalité et ses prétentions à ne relever que du jugement des semblables.

L'auteur fait justement ressortir le rôle de l'autorité sur les déviations de la mentalité militaire.

« Il est un fait d'observation, c'est que tout être détenteur d'une autorité, partielle ou non, se trouve entraîné irrésistiblement vers l'abus. En général, l'homme, investi d'un pouvoir sur les autres hommes, méconnait la limite qui sépare l'abus de l'us. Cette méconnaissance, qui conduit les détenteurs de l'autorité à l'arbitraire et par suite à une criminalité considérable, encore qu'elle soit invisible pour la masse et niée par elle, ne surprend point le penseur ; il sait, en effet, qu'il est quasi impossible de tracer les limites qui séparent l'us de l'abus. Cela dépend de tant de circonstances qu'on ne peut à cet égard établir de

règles générales; il n'y a que des cas particuliers que chacun doit résoudre avec son intelligence et sa raison.

« Dans l'organisation sociale actuelle, tout détenteur de l'autorité en est revêtu pour ainsi dire d'une façon permanente; il en jouit vis-à-vis de toutes choses et de tout homme sans aucun frein autre que celui qu'il trouve en lui, car celui des lois, qui établissent l'égalité des hommes et le respect dû à leur liberté, est annihilé par la solidarité qui lie entre eux les détenteurs d'une autorité quelconque. De cela résulte que l'homme investi d'un pouvoir dépasse toujours l'us pour atteindre l'abus. Aussi quelques philosophes, profondément logiques, ont-ils déduit justement, de ce fait général, la nécessité de supprimer tout pouvoir, toute autorité, permanemment détenus par certains, ne laissant subsister que celui accordé par la collectivité pour des circonstances données et cessant avec ces circonstances.

« Ces abus du pouvoir, naturel à l'homme, s'exaspère avec le temps d'exercice de ce pouvoir. Le frein que, grâce à son sentiment de justice et à sa sensibilité, il pouvait avoir en lui, s'émousse avec l'habitude d'être au-dessus des autres. Sous l'influence de l'assuétude se développe, en son encéphale, la conception de sa supériorité sur le reste des humains soumis à son autorité; en même temps agit l'imitativité qui le pousse à suivre l'exemple donné par les autres détenteurs de l'autorité.

« La non-révolte de la généralité des victimes de ces abus, explicable par les empreintes des millénaires temps d'esclaves, fait croire à la justice, au bien de ces abus dont les auteurs se trouvent ainsi conduits à persévér dans leur manière d'être. La révolte de quelques-unes de ces victimes n'est suggestive que pour quelques détenteurs de l'autorité; alors, suivant le degré d'atrophie où leur sentiment de justice et leur sensibilité ont été amenés par l'exercice du pouvoir, ils écrasent *punissent* ces révoltés afin d'empêcher d'autres révoltes ou bien ils se jettent eux-mêmes dans le camp des révoltés. Ceux-ci sont l'infime minorité, les plus élevés en intellectualité et en moralité.

« Toute idée d'autorité est accompagnée de l'idée de possession, même quand il s'agit des personnes. Ainsi le père dit : « mes enfants »; le patron : « mes ouvriers »; le fonctionnaire : « mes administrés »; le bourgeois : « mes domestiques »; l'instituteur : « mes élèves »; l'officier : « mes hommes ».

« La possession des choses implique l'us sans limite de ces choses; le possesseur peut les briser, les détruire, cela lui appartient, il en est le maître. Telle est la conception actuelle, tel est le droit contemporain, à peine modifié du quiritaire romain. L'idée de possession pour les êtres animés devait conduire logiquement au même résultat et il en a été ainsi car l'esclave était la chose du maître. Il en est ainsi encore de nos jours car l'observateur constate que pour grand nombre de pa-

rents l'enfant est leur chose. Ils s'étonnent si on veut les empêcher de le battre; il leur appartient, il est leur chose et ils sont les maîtres.

« La grande masse des nations, jouissant de la civilisation aryenne, est encore imbue de la même idée en ce qui concerne les animaux et il est difficilement conçu par elle que la collectivité doit réprouver les sévices exercés sur des animaux par leurs possesseurs. Ils sont la chose de ce possesseur, il pent donc en faire ce qui lui plaît.

« Cette conception existe même dans les rapports de la femme et du mari ; elle subsiste encore vivace parce que nombre de femmes l'admettent, ne se révoltent pas. Pour les ouvriers, cette identification de l'autorité et de la possession s'est beaucoup atténuée parce que les ouvriers, pénétrés de leur dignité d'hommes, se sont révoltés et ont obligé la collectivité à intervenir par des lois pour réglementer l'exercice de l'autorité patronale, lois souvent violées d'ailleurs.

« Cette survivance d'une époque, où l'autorité impliquait possession et possession impliquait usage sans limite, explique les abus si nombreux qu'un sociologue constate dans l'exercice de tout pouvoir : familial, patronal, gouvernemental, militaire.

« Chez les professionnels militaires, l'identification des conceptions « pouvoir & possession » subsiste entière. Le soldat, l'homme, est pour eux une chose qu'ils font manœuvrer, vis-à-vis de laquelle ils agissent à leur guise. Les lois, insffisantes d'ailleurs, instituées pour limiter leur pouvoir dans le but de faire respecter la liberté et la dignité humaine, sont lettres-mortes. Elles ont été annihilées, détruites en fait, par la solidarité qui unit ces professionnels. Dans les faits-types, par nous cités, on en trouvera des preuves. Suivant le code militaire français, le commandant Bazaine, le sous-lieutenant B.... de la R...., etc., auraient dû passer devant un conseil de guerre et il n'en a pas été ainsi. Cela eût été, que le Code n'eût pas été appliqué, car les professionnels-juges les eussent acquittés tout comme ils ont acquitté les sous-officiers coupables de même crime, tout comme en Allemagne ils ont condamné à des peines dérisoires.

« Nous sommes donc amenés à conclure de ce qui précède que les faits criminels, ci-dessus cités et leurs analogues, ont pour origine la tendance générale des hommes à abuser du pouvoir dont ils sont investis. La forme de ces abus est entachée de brutalité parce que la violence est la caractéristique du métier des armes. Tous les exemples-types montrent cette brutalité; dans cet ordre d'idées, les derniers exemples relatifs à des médecins sont des plus lumineux. Les praticiens de l'art médical sont, par leur fonction même, poussés à être des individus pitoyables, affectés de sensibilité, d'altruisme. Leur but est de guérir, par suite de soigner les malades dont ils ont la charge. Eh bien! pour la majorité des médecins militaires, la profession des armes a tellement retenti sur leur mentalité qu'ils sont aussi peu médecins

que possible et aussi militaires que possible. Les exemples cités, — et combien d'autres on pourrait apporter à l'appui de cette thèse! — sont là comme preuves.

« En résumé, la genèse de ces crimes, commis sur des hommes de même profession mais subordonnés, est due à ces causes : Survivance de l'idée de pouvoir identifiée avec l'idée de possession, comprenant l'idée d'usage sans limite, sans frein ; exaspération du concept autorité par suite de l'assuétude du commandement et de l'obéissance servile des commandés; solidarité professionnelle: imitation, d'où émulation: caractère de violence inhérent à l'exercice de la profession militaire.

« L'énumération des causes déterminatives de ces actes criminels prouve l'impossibilité logique de considérer leurs auteurs comme responsables moralement. Les actes doivent être flétris et leurs auteurs plaints comme présentant une moralité peu élevée, mais rationnellement on ne peut les estimer responsables, car leurs actes criminels ne sont que la résultante de ces composantes : 1º Mentalité des perpétrants (elle même resultante de la disposition organique de l'encéphale déterminée par hérédité, par ambiance climatérique, tellurique, intellectuelle, morale pendant toute la période de l'élevage et de l'éducation); 2º Ambiant climatérique, tellurique au moment de l'acte ; 3º Ambiant professionnel et social. »

« C'est peut-être en ces actes de violence qu'on peut mieux constater l'influence du milieu professionnel sur l'individu. En effet, les mêmes motifs qui poussent les militaires à agir brutalement, comme dans ces agressions sauvages de journalistes, ne provoquent chez les civils que des actions pacifiques. On ne constate que rarement des agissements identiques chez les civils issus de même couche sociale : médecins, magistrats, hommes de science, artistes, ingénieurs, etc. Les causes de la forme « violence » de la criminalité militaire ne peuvent être recherchées ni dans l'éducation familiale ou collégiale, ni dans le milieu familial et social, puisque ces éléments se retrouvent identiques dans l'étiologie de la crimlnalité de forme différente des professionnels ci-dessus énumérés. On est donc logiquement amené à voir en cette forme criminelle l'influence de la profession militaire elle-même agissant, nous l'avons dit, sur des encéphales prédisposées ainsi que le prouve leur élection de ce métier.

« Pour les auteurs d'actes de brutalité commis tant hors que dans leur profession, l'irresponsabilité morale s'impose puisque, nous l'avons montré, ces actes ne sont qu'une résultante de composantes qui, les circonstances et le milieu étant donnés, ne pouvaient être autrement qu'elles ne l'ont été. « L'individu, a écrit Herzen (1) est libre de *faire*

(1) *Le Cerveau et l'Activité cérébrale*, p. 158. Paris 1887.

ce qu'il veut quand l'exécution de la volition n'est pas entravée; mais il n'est pas libre de *vouloir* ce qu'il veut, car ses volitions sont le produit de son organisation physique et psychique, en partie héritée, en partie élaborée par les circonstances au milieu desquelles il s'est développé et se trouve actuellement. » Les auteurs de ces actes n'étaient *point libres de ne point vouloir* les commettre; et comme ils étaient libres d'exécuter leur volition, nécessairement ils commettaient ces actes criminels. Où il y a nécessité il ne peut y avoir responsabilité. »

Nous touchons ici la doctrine chère à l'auteur, dont les préoccupations criminologistes nous semblent le porter à faire ressortir d'un côté le caractère criminel dans le sens trop large où il entend le crime, en tant qu' « atteinte portée à la liberté individuelle », et, d'autre part, à innocenter les méfaits, ces crimes, sous prétexte d'irresponsabilité. C'est là, croyons-nous, fausser ou au moins détourner la signification habituelle du crime, et c'est confondre la responsabilité avec la nocivité. Au point de vue socialiste, qui tend manifestement à dominer de plus en plus la conception moderne du droit et du devoir, de la loi et de la pénalité, nous estimons qu'il est temps de renoncer à cette vieille conception de la responsabilité et de l'irresponsabilité qui n'est, au fond, qu'une survivance métaphysico-religieuse. Au point de vue de la répression, au point de vue de sa propre défense et protection, la collectivité n'a pas à se préoccuper de la question de responsabilité ou de conscience, mais seulement des moyens de se prémunir contre les dangers et les nocivités des individus.

Certainement l'auteur a parfaitement raison de faire ressortir l'irresponsabilité de ces malheureux qui subissent l'entraînement de leur milieu. C'est là de la psychologie collective à la façon de Ferri, (1) de Sighele, et ce genre de travaux nous semble éminemment utile pour nous habituer à mieux saisir les vices rédhibitoires de nos sociétés mal organisées, Mais appeler crime « toute atteinte à la liberté d'un individu », nous semble une interprétation excessive et prêter à des confusions dont le seul effet est d'engendrer des discussions oiseuses.

Ce qu'il faut savoir comprendre dans une étude semblable, c'est la démonstration du danger d'une mauvaise organisation sociale au point de vue de la solidarité et de la correspondance de tous les facteurs, c'est la nécessité de s'appuyer, dans les réformes à tenter, sur la connaissance des lois fondamentales de toute société : la loi d'adaptation aux conditions de milieu et la loi de solidarisation des composantes. Au lieu de nous contenter d'enregistrer les phénomènes sociaux et d'en conclure avec les économistes qu'ils sont l'expression de « lois naturelles » et que nous n'avons qu'à « laisser-faire », sachons dire

(1) Ferri, *Nouveaux horizons*.
Sighele, *La Foule Criminelle*, Alcan 1892.

et montrer avec toute l'école socialiste, que ces lois n'étant que l'expression des rapports ou conditions de séquence entre les phéuomènes, n'ont rien de fatal, attendu qu'il suffit de changer les conditions des phénomènes qu'elles régissent pour voir leurs effets se modifier. C'est ce que l'auteur fait très bien ressortir dans sa conclusion.

« Pour supprimer ou au moins atténuer les nuisances anti-altruistes et anti-sociales commises par les professionnels militaires, le châtiment, qui est irrationnel, est aussi quasi complètement inutile. Il ne faut pas réprimer les écarts, mais faire avorter leur production : on est donc logiquement amené à agir, non sur les individus, mais sur le milieu professionnel.

« Ce procédé conduit à la suppression de cette forme de criminalité par la disparition de la profession elle-même. C'est-là le but poursuivi par le socialisme quelle que soit l'Ecole dont il procède, l'anarchie comme le collectivisme. Ce but, nous le croyons personnellement proche ; à notre époque le progrés marche vite.

« En attendant d'y arriver, la guerre subsistera et, comme inéluctable conséquence, subsisteront les professionnels militaires avec leurs nuisances innombrables. Le but immédiat doit donc être leur atténuation, et pour l'atteindre nous dirons avec Corre qu'il faut rendre les armées plus citoyennes, les déprofessionnaliser. Comme moyens collectifs, c'est-à-dire gouvernementaux, pour parvenir à ce résultat on a :

« La refonte complète, sur des bases moins cruelles et plus conformes à nos mœurs adoucies, du code militaire si imprégné de sauvagerie.

« La répressisn étant encore nécessaire — l'organisation sociale actuelle ne permet pas un traitement abortif — devra être justement étendue à tous les manquements quels que soient leurs auteurs : cette répression peut quelquefois agir comme traitement abortif des nuisances prochaines, la crainte influençant certaines organisations psychiques.

« La réforme des conseils de guerre qui, comme l'a écrit Corre, devraient être mixtes, composés de militaires et de civils, de façon à obtenir une justice plus douce et par suite plus juste,

« Ces moyens que les autorités législatives et gouvernementales pourraient de suite mettre en action n'auraient, à notre avis, qu'une influence minime sur la criminalité occulte du militaire, car ils n'agiraient que peu sur la cérébration des membres de cette profession. On doit cependant constater qu'ils auraient une influence en rendant moins sensible la différenciation de l'armée et du corps social civil.

« De cette moindre différenciation, en un temps très long, résulterait, par suite de l'évolution fatale, l'absorption complète de l'armée

par la nation civile, c'est-à-dire la fusion de la profession militaire et de ses caractères spéciaux dans la nation entière. Ces réformes seraient donc utiles, mais en fait bien insuffisantes pour une amélioration relativement rapide,

« Pour agir fortement sur la cérébration des professionnels militaires, il faut d'autres procédés que l'autorité législative ou gouvernementale peut employer, mais dont elle n'usera certainement pas pour des raisons qu'il n'y a pas lieu de développer ici. Ces procédés sont :

« L'interdiction du port de l'épée, ou du sabre, et de l'uniforme hors de tout exercice professionnel.

« La limitation de l'obéissance, due par le subordonné, au temps seul de l'exercice du métier et rien que pour ce qui concerne ce métier. L'obéissance devrait être minutieusement déterminée et tout professionnel qui tendrait à en accroitre les limites devrait être rejeté de la profession.

« Si ces procédés étaient employés, il en résulterait nécessairement une disparition assez rapide de l'infatuation militaire, de l'esprit de clan, du mépris pour le pékin et l'inférieur, etc. Mais ce n'est qu'à titre d'indication que je cite ces procédés, car ils ne seront pas employés et ne peuvent l'être dans l'organisation actuelle de la société dont le militarisme est un des soutiens.

« Pour améliorer la moralité si fruste des professionnels militaires, il faut agir sur leur cérébration et pour cela procéder médiatement en agissant sur la cérébralité de la masse. Ce procédé médiat doit consistesr en l'éducation visuelle et auditive des hommes par la parole, l'écrit, l'acte.

« Il faut s'élever toutes et quantes fois qu'on le pourra contre la guerre, cette raison d'être du militaire, « ce dernier et abominable vestige des barbaries passées, qui fait horreur à la civilisation contemporaine dont elle détruit tous les progrès et toute la richesse. »

« A cette besogne, saine, car elle conduit inévitablement à la disparition du militarisme avec d'autant plus de rapidité qu'elle est plus intense tant par la quantité des ouvriers que par la qualité de leur intellectualité ; à cette saine besogne, dis-je, se sont attelées, dans tous les pays, les si nombreuses Associations et Ligues pour *la Paix et l'Arbitrage*.

« A ce travail sacré aide encore la multitude des inconnus dont le sentiment de justice et la sensibilité sont révoltés par les agissements nuisibles dont ils sont les témoins ou les victimes des militaires professionnels, ces ouvriers de la guerre,

« Tous selon leurs facultés et moyens, préparent la mentalité humaine de l'avenir, » qui donnera à tous le sentiment de solidarité, la notion de la vraie justice sociale.

En somme, nous avons là une tentative vigoureuse de dissection

sociale : il ne s'agit point, comme on cherchera certainement à le faire croire, d'un réquisitoire haineux contre les défenseurs de la « Patrie ou de l'ordre social. » L'auteur a soin, comme nous l'avons vu, d'innocenter ses « criminels » qu'il déclare irresponsables. Toutefois nous pensons qu'il aurait pu nous faire un tableau plus complet de la mentalité spéciale du professionnel militaire ; nous aurions suivi avec intérêt dans son intérieur, au milieu de ses enfants, le brave officier qui s'imagine volontiers imposer la discipline et tout faire marcher au commandement. C'est au point que certains observateurs prétend,nt qu'ils peuvent reconnaitre la famille d'un officier au milieu d'une foule. Il est certains que les « intérieurs » d'officiers, jeunes ou vieux, ont quelque chose de particulier, mais il faut avoir vécu avec de vieux braves pour savoir à quel point peut aller cette habitude de la vie automatique propre au noble métier des armes ; il faut avoir pu causer souvent avec ces brillants cavaliers qui font l'ornement des salons pour apprendre à quel degré de vacuité peut atteindre le cerveau humain. Enfin, nous aurions aimé à suivre l'auteur dans une opposition intéressante entre le marin et le terrien : le premier, toujours enfant et naïf avec son épouse, le second, presque toujours Don Juan ; entre le fantassin et le cavalier, entre l'officier de rang et l'aristocrate, entre le Saint-Cyrien, l'homme de sport et le polytechnicien, l'homme de génie, l'X. Enfin nous aurions aimé à voir signaler la genèse et les innombrables puissances de l'esprit de corps, de la solidarité, à l'envers social de nos polytechniciens qui se soucient beaucoup plus de faire grand, de faire « savant » que de faire utile, que de faire pratique ; qui en un mot, ne veulent pas plus permettre à l'armée de vaincre ou de mourir sans leur visa que les médecins de Molière ne voulaient admettre que leurs clients pussent guérir ou mourir sans la permission de la faculté.

Dr Julien Pioger.

LE CONGRÈS COOPÉRATIF DE GRENOBLE

LE CHOIX DU LIEU

Lorsque se produisit, il y a quelque deux ans, la proposition de réunir à Grenoble, en octobre 1893, un Congrès coopératif international, cette motion fit l'effet légendaire d'un pavé dans une mare à grenouilles.

Tous les routiniers, habitués à ne voir ni plus loin que le bout de leur nez, ni plus loin que le bout de leur quartier, récriminèrent à l'envi contre cette ville de troisième ordre, si distante à la fois du Boulevard, de la Cannebière et des Quinconces.

Mais ceux qui préconisaient Grenoble connaissaient cette vaillante cité où, derrière les remparts opposés à l'ennemi, battent des cœurs sincèrement épris de démocratie, unanimes à ne subir aucune oppression, qu'elle vienne de l'intérieur aussi bien que de l'extérieur, et ré solus d'avance aux plus nobles sacrifices, pour conserver, indemne de toute contrainte, leur chère liberté !...

Au point de vue politique, en effet, Grenoble a eu cette singulière fortune de toujours réaliser, pour son propre compte, un ou deux jours avant Paris, celles de nos insurrections ayant réussi et qui jouissent dès lors du nom de Révolutions, celui d'insurrections restant l'apanage exclusif des Révolutions échouées. Le fait s'est produit dès 1789, lors de la fameuse *Journée des Tuiles*, où les Grenoblois, incapables de résister avec des bâtons, des haches et des pierres, aux baïonnettes et à la fusillade des troupes royales, montèrent sur les toits des hautes maisons du vieux Grenoble et, de ces citadelles improvisées, écrasèrent les pauvres diables de soldats de fortune sous une grêle de projectiles, dont ne leur avaient point parlé les racoleurs, lesquels en eurent d'ailleurs leur large part.

Des explosions de colère, tout aussi énergiques, se produisirent de même en 1830, en 1848 et en 1870. Grenoble est une ville prédestinée : dès qu'elle a fait, la veille, à un gouvernement ou à un abus, une de ses légendaires conduites, Paris le balaie le lendemain !...

Au point de vue coopératif, dont nous indiquerons plus loin la portée sociale, autrement large que celle qu'on lui prête d'ordinaire, Grenoble est, à l'heure actuelle, en sérieuse avance relative sur Paris. Elle compte une armée de 3.200 familles de coopérateurs, représentant environ 15.000 consommateurs, sur une population de 50.000 âmes. Or, Paris, avec ses 2 millions 1/2 d'habitants, est loin de compter 160.000 porteurs de livrets et 750.000 consommateurs relevant de la coopération.

De plus, Grenoble possède un restaurant économique qui débite, tant à consommer sur place qu'à emporter, des rations saines et abondantes permettant, chaque jour, à 1.000 ou 1.200 personnes de se restaurer à la fois hygiéniquement et économiquement (1). Cette institution, d'une si pratique démocratie, est due aux socialistes utopistes de 1848. Depuis, elle fonctionne admirablement à Grenoble et nous nous étonnons que nulle autre ville, que nous sachions, du moins, n'ait songé à donner un pendant à cette *Alimentaire*. Il y a là une lacune que nous ne saurions trop recommander à nos amis, conseillers municipaux socialistes, de s'efforcer de combler.

LES PRÉPARATIFS PRÉLIMINAIRES

Instruits par l'expérience des précédents Congrès, les organisateurs avaient pris soin de faire étudier de longue date les divers points principaux à mettre à l'étude du jour. Le Comité central ne s'est pas contenté d'examiner ces points : il a chargé plusieurs praticiens expérimentés de rédiger des rapports concluant à des *résolutions* formant des bases sérieuses et solides de discussion. Ces rapports, imprimés, furent réunis en une brochure que l'on envoya, six semaines d'avance, à plusieurs centaines de Sociétés adhérentes. Celles-ci purent dès lors étudier ces questions, de compte à demi avec leur mandataire, et lui donner, en toute connaissance de cause, un mandat impératif, qui, quoi qu'en disent les palinodistes professionnels, n'a rien d'insultant, celui qui l'accepte, en toute connaissance de cause, étant, à ce moment, absolument libre de refuser.

C'est grâce à ce mode d'opérer, à cette trituration à l'avance de la besogne à accomplir, que celle-ci doit d'être réalisée d'une façon si méthodique et si intéressante. Le procédé n'est pas sorcier : le Comité Central n'a nullement l'intention de le faire breveter pour s'en réserver l'exclusion pratique : tout au contraire, il s'empresse de le désigner pour le recommander à l'imitation des groupes qui, comme lui, sont

---

(1) Les plats de viande coûtent 0 fr. 20, les potages, légumes, desserts, 0 fr. 10. Le tout copieux et d'excellente qualité. Le vin, naturel, 0 fr. 10 les 20 centilitres.

désireux de s'atteler résolument et utilement à la solution des diverses questions, en apparence si variées et si complexes, mais qui ne forment, en réalité, que des cas particuliers de l'unique problème social.

LE PREMIER JOUR : ARRIVÉE DES DÉLÉGUÉS

Les interminables élections de cette année, qui ont forcé certains électeurs, comme ceux de Champigny-sur-Marne, par exemple, à se rendre au scrutin jusqu'à sept fois en moins de six mois, avaient forcément retardé le Congrès. On craignait que le report de celui-ci au 15 octobre nuisit, autant que l'éloignement de Grenoble, à l'exode d'un nombre important de délégués. Il n'en fut heureusement rien, grâce à la température exceptionnellement favorable et à la réduction de demi-place accordée aux Délégués par les Compagnies de chemins de fer.

On aurait tort de voir, dans cette dernière mesure, une marque de généreuse sympathie accordée par les collectivistes capitalistes à leurs émules, qui commencent à pratiquer la collectivité de consommation. Cette sympathie est aussi illusoire que la philanthropie dont se targuent certains patrons qui pratiquent la Participation aux Bénéfices dans des proportions ridicules, laissant à l'ouvrier le mirage d'un œuf et au patron la réalité d'un bœuf. Ces braves hypocrites font tout simplement une bonne affaire. Les Compagnies de chemins de fer en usent de même : elles encouragent un système qui permet à leurs employés de se nourrir et de se vêtir avec une économie de 15 à 20 0/0, non point pour améliorer le sort de ces employés, mais pour éviter d'avoir à augmenter, dans une même proportion, leur trop chétif salaire.

Les Délégués ne s'y trompaient pas et ne faisaient nul mystère de leur intime appréciation, dès le premier jour où ils prenaient langue avec les commissaires grenoblois, empressés à les attendre à la gare, pour les conduire aux divers hôtels où des chambres, confortables et à des prix modérés, avaient été retenues à leur intention.

Cette première journée, comme dans la plupart des Congrès, fut uniquement employée à préparer les séances de travail.

Le matin, les délégués, arrivés de la veille, firent vérifier leurs pouvoirs, puis fraternisèrent, dans un banquet offert par les organisateurs grenoblois, à l'issue duquel ils se rendirent au théâtre, élégant et coquet, situé sur une petite place, où, par une de ces ironies qui échappent à tous les Philistins, Bayard mourant d'une arquebusade commandée par le traître de Bourbon, se dresse en face du Palais où est censé se débiter l'humaine justice !...

AU THEATRE. — LE DISCOURS D'OUVERTURE.

La salle, encore ornée de la décoration dont on avait fait les frais à l'occasion des fêtes franco-russes, était bondée de monde, et contrairement à ce que l'on aurait pu attendre *à priori*, les notabilites et les riches toilettes y affluaient.

Ce n'était point là le simple effet de la curiosité pure. Il ne manque pas, à Grenoble, de gens qui raisonnent comme les administrateurs des grandes Compagnies et ne voient dans la coopération qu'un palliatif propre à adoucir les misères des travailleurs et à disposer, par suite, ceux-ci à supporter plus longtemps, ainsi atténuée, l'exploitation dont ils sont victimes. C'est là et non ailleurs qu'il faut chercher l'explication de la présence dans la salle, d'un sénateur, d'un conseiller général, d'un conseiller à la cour, d'un adjoint au maire, des membres de la Faculté de Droit, du recteur de l'Académie, et même de deux généraux en grande tenue !...

Les députés de l'Isère, le maire et plusieurs apôtres de l'Economisterie, comme Jules Simon, Frédéric Passy et autres de la même nuance, avaient craint de se compromettre et, pour ménager des électeurs dont ils pourront avoir besoin, s'étaient bornés à dépenser chacun trois sous pour de banales lettres d'excuses, que M. Chiousse, président du Congrès, lut, après avoir remercié les assistants de leur présence et de leur concours.

M. Fitsh, président du Comité central, préconisa ensuite l'action pratique immédiate.

« Dans les questions sociales, dit-il, il ne suffit pas des théories abstraites, c'est de l'application surtout que nous demandons ! »

Cet ordre d'idées fut successivemant développé par MM. J. C. Gray et Mackesf, délégués anglais, Ch. Robert, délégué de la société de Participation aux Bénéfices, Kergall, président du syndicat économique agricole, Raineri, délégué du Crédit Populaire, et enfin Bernardot, délégué du Familistère de Guise, qui traça ainsi magistralement le programme de l'avenir :

« Il ne faut plus la lutte pour la vie, mais l'union pour la vie. »

Paul Doumer prit la parole le dernier, en sa qualité de rapporteur de la loi coopérative à la Chambre. Cet « ouvrier de la onzième heure, » comme il se qualifie lui-même, dauba d'importance sur les voyages qui, du Palais-Bourbon au Luxembourg et réciproquement nuisent à la jeunesse des projets de loi et les déforment.

Puis il entra délibérément dans le vif du sujet en traçant les grandes lignes de la discussion, dont il résuma le programme par cette péroraison :

« Notre société est en train de subir une transformation inévitable, fatale: les uns la veulent violente, les autres pacifique. C'est aux sociétés coopératives qu'il appartient de préparer l'avenir et, dans ce Congrès, tous les grands problèmes de la production et de la distribution des recettes seront étudiés.

« La nouvelle société ne sortira pas toute faite, comme la Minerve antique, mais elle devra avoir pour base la justice, égale pour tous!... »

PUNCH ET CONFÉRENCE.

Rue Lakanal, la vaste salle louée pour le Congrès était trop étroite pour contenir le dimanche soir, la foule, qui n'ayant pu trouver place au théâtre, se pressait, plus intime, plus cordiale, au punch-conférence, où M. Ch. Gide, le savant et grave conférencier, fit un discours humoristique et spirituel, dans le même ordre d'idées que les précédents.

Cette entente unanime des congressistes à faire de leur programme non une simple discussion économique, mais à porter le débat sur le terrain exclusivement socialiste, fut fort remarquée.

La tendance internationaliste le fut moins. On prit pour de simples et banales politesses les cordialités échangées entre délégués français et délégués étrangers, et d'aucuns espéraient que les retardaires fourniraient des idées différentes les jours suivants. Les jours suivants allaient cruellement les détromper.

II

LE CONGRÈS, SA PHYSIONOMIE.

Les organisateurs du Congrès, sachant tous le prix du temps et décidés à mettre résolument en pratique les théories de Charles Fourier sur la variété du travail, avaient résolu de consacrer leurs matinées aux commissions et à des visites aux institutions coopératives et aux industries de Grenoble, l'après-midi et le soir étant réservés aux séances publiques du Congrès.

Les séances des commissions s'ouvraient à 7 heures. A 9 heures commençaient les visites, des plus intéressantes, et où le plus fraternel accueil fut fait partout aux délégués.

A midi, le déjeuner était pris par la plupart des congressistes en commun et à prix fixe, de même que le diner, qui se faisait à 7 heures. C'était un véritable essai de phalanstère qui, de l'aveu général, n'a point trop mal réussi.

Les séances de l'après-midi et du soir, ouvertes à 2 heures et à 9 heures, eurent une durée moyenne de chacune trois heures. Soixante à

soixante-dix délégués y assistèrent et délibérèrent, devant un auditoire de 100 à 150 personnes.

ALLURE GÉNÉRALE DE LA DISCUSSION.

La discussion, dont nous ne donnons pas le détail, que les intéressés pourront retrouver dans le compte-rendu officiel sténographique, actuellement sous presse, fut menée par quinze à vingt orateurs principaux, dont la méthode, la discipline, la mesure, la correction, furent appréciées par les deux membres du Parlement qui participèrent au Congrès.

M. Lourties déclara nettement n'avoir guère vu que deux ou trois questions aussi bien élucidées au Sénat, et M. Doumer convint en riant que jamais il n'avait entendu discuter aussi posément à la Chambre. La raison en est facile à discerner : nul orateur ne cherchait à se faire un tremplin vis-à-vis de ses électeurs et tous connaissaient à fond les sujets dont ils traitaient, ce qui est le moindre défaut des avocassiers dont notre Parlement est encombré.

LES RÉSOLUTIONS.

Les conclusions des rapporteurs, déjà adoptées par le Comité central, furent ratifiées après un sérieux examen. Quelques-unes, toutefois, bénéficièrent d'amendements. En voici le texte dans l'ordre de classement adopté par le Congrès, et dont on ne s'écarta d'ailleurs que par suite du cas de force majeure, résultant de l'absence momentanée d'un des rapporteurs :

I. — Le Congrès, considérant que les citoyens usent d'un droit incontestable en créant des Sociétés Coopératives de consommation, et qu'il appartient au gouvernement de la République de protéger et de faire respecter ce droit, trop souvent méconnu par les intérêts rivaux et par le législateur lui-même, demande aux pouvoirs publics le vote immédiat de la loi qui doit consacrer les justes revendications de la Coopération française.

(Grâce à la loi Maujan, qui abroge la caducité dont étaient frappés les projets de loi émanant de l'initiative des membres d'une Chambre après l'expiration des pouvoirs de celle-ci, MM. Lourties et Doumer ont cru pouvoir promettre ce vote pour le premier semestre de l'an prochain. Tout porte à croire qu'ils auront, en effet, gain de cause à cet égard, car M. Dupuy lui-même avouait considérer la loi coopérative comme l'une des rares réformes dont il comprenait l'urgence.)

II. — Le Congrès est d'avis :

1° Que les Sociétés coopératives présentes au Congrès soient invitées à adhérer à l'*Union Coopérative des Sociétés françaises de con-*

sommation, et à faire une active propagande autour d'elles, pour engager les Sociétés avec lesquelles elles sont en relation à les imiter,

2° Qu'à partir de ce jour, aucune Société coopérative ne devra être admise à prendre part à l'élection des membres du Comité central, si elle n'a préalablement adhéré à l'*Union Coopérative des Sociétés françaises de consommation* et payé sa cotisation; que les mesures indiquées ci-dessus sont absolument logiques et morales; qu'il est inadmissible, en effet, que des Sociétés jouissent des avantages donnés par l'Union coopérative, en s'affranchissant de toute charge et refusant de payer une modeste cotisation, qui est très supérieure dans les Unions coopératives étrangères, où aucune Société ne peut prendre part aux opérations de l'Union ni assister au Congrès, si elle ne fait pas partie de l'Union et ne paye pas sa cotisation.

Le paragraphe III, constitué par des statuts modèles, rédigés par M. F. Clavel, ne comportait aucun vote, avant la promulgation de la future loi coopérative.

IV. — Le Congrès est d'avis :

1° Qu'il y a lieu, pour le Comité central de l'Union Coopérative des Sociétés françaises de consommation, de s'entendre avec les Fédérations des syndicats agricoles, pour la rédaction d'un programme donnant toutes les instructions utiles relatives aux opérations d'achat et de vente que la coopération de consommation pourra tenter avec les syndicats agricoles. Ce programme sera communiqué à toutes les Unions ou Fédérations quelconques de Sociétés de consommation, lesquelles devront se mettre ensuite en relations directes avec les représentants des syndicats agricoles, pour les transactions à effectuer;

2° Que le Comité central devra chercher à s'entendre avec les représentants de l'agriculture, pour que les Unions de syndicats d'une part, et les Unions coopératives, d'autre part, soient tenues en relations constantes par une publication périodique, dont les frais devront être partagés par moitié entre les Unions de syndicats et les Sociétés coopératives intéressées.

(Ici l'on souleva la difficulté qu'éprouveront les syndicats agricoles à accorder aux coopérateurs des facilités de crédit analogues à celles qui leur sont offertes par le commerce en gros. Sur la proposition de l'auteur de ces lignes, on laissa le choix de trancher cette question au Crédit Agricole, en faveur de la création urgente duquel on émit un vœu énergique. Depuis, une commission de dix producteurs et de dix coopérateurs a été nommée par le Comité central, pour discuter et amender l'avant-projet élaboré par le président du syndicat agricole et l'un des membres du Comité central).

V. — Le Congrès est d'avis :

Qu'il y a lieu, en ce qui concerne l'organisation des boucheries coopératives, d'y admettre la vente au public; de ne créer en principe

que des boucheries importantes, comportant un sérieux contrôle et un personnel suffisant : d'avoir un capital social d'au moins 10,000 francs, produisant un intérêt fixe, sans dividende : de vendre au prix courant, ou au moins avec un très faible rabais, la clientèle ne devant être attirée que par la qualité de la viande et la probité de la vente : de fractionner l'administration en trois services distincts : 1° achat et abattage ; 2° magasin ; 3° comptabilité et caisse : d'organiser le contrôle du magasin d'une manière analogue au système adopté à Nîmes.

VI. — Le Congrès est d'avis :

Que le meilleur mode de taxation à mettre en pratique, dans les Sociétés coopératives, consiste, en principe, à suivre le prix du commerce local, en cherchant toutefois, comme moyen de propagande, à se tenir un peu au-dessous de ce prix ; qu'en effet, la vente à des taux fixés de cette manière est le seul moyen de grossir les fonds de réserve et de permettre ainsi l'émancipation complète du travailleur par la formation d'associations coopératives de production.

VII. — Le Congrès est d'avis :

Qu'après prélèvement de ce qui est dû à la réserve légale et de la part de boni attribuée individuellement aux coopérateurs, en espèces ou autrement, il convient de créer, à titre de fonds de développement, une forte réserve collective, indivise et inaliénable, pouvant servir notamment à rendre la Société propriétaire des immeubles qu'elle occupe et à créer, soit directement par elle-même, soit par un magasin de gros, des ateliers coopératifs de production.

(Cette décision a été complétée par le vœu, émis par M. Charles Robert, et voté d'acclamation, que tous les coopérateurs-consommateurs s'efforcent de resserrer aussi étroitement que possible les liens qui les rattachent aux coopérateurs-producteurs, et qu'ils donnent à ceux-ci la préférence pour leurs commandes).

On a examiné ensuite rapidement la création de Caisses d'Epargne coopératives ; d'assurances mutuelles coopératives, d'un crédit coopératif, de bibliothèques coopératives, pour lesquelles un choix d'ouvrages d'économie sociale est déjà recommandé.

Mais toutes ces questions, insuffisamment approfondies, ont été renvoyées à l'étude du Comité central, qui les soumettra au Congrès de l'an prochain, lequel se tiendra à Lyon, à l'occasion de l'Exposition universelle organisée dans cette ville pour 1894.

CONCLUSIONS

La simple lecture des résolutions qui précèdent révèle que les congressistes, qui représentaient incontestablement les militants les plus actifs et les plus influents de l'armée coopérative, avaient en vue un

tout autre objectif que de concurrencer l'épicier du coin. Pas une occasion ne fut perdue de proclamer bien haut la profonde transformation sociale que poursuivent les coopérateurs, et pas une fois on n'entendit s'élever aucune voix pour protester contre les déclarations faites, accueillies, au contraire, par d'unanimes et vigoureux applaudissements.

Or, ces déclarations, les voici en substance, résumées telles qu'elles l'ont été par des paroles éloquentes, à la fin du banquet qui termina le Congrès :

« L'indéniable malaise dont souffre la société actuelle résulte de ce que les hommes, fictivement égaux, sont en réalité divisés en exploiteurs et en exploités. Les exploiteurs sont capitalistes et intermédiaires, les exploités, producteurs salariés et consommateurs.

« Laissons de côté la question de répartition inéquitable des charges, qui portent sur les besoins au lieu d'être proportionnées aux moyens. C'est une iniquité sociale, qu'il appartient à la politique de résoudre. C'est la seule chance qu'ait celle-ci de démontrer l'utilité que d'aucun lui attribuent. Son impuissance en cette matière n'est pas encore suffisamment prouvée : l'idée de la Réforme générale de l'Impôt fait lentement son chemin, péniblement remorquée par des hommes de talent et de bonne volonté ; à ceux-ci faisons donc crédit ; attendons qu'ils aient pu expérimenter l'œuvre qu'ils préconisent, avant de porter sur elle et sur eux, un jugement définitif prématuré.

« Mais si cette question politique doit être réservée pour les seules périodes électorales où les exploités sont réellement souverains, par leur bulletin de vote, au même titre que les exploiteurs, et où déserter le combat serait une faute et un crime, en revanche, la question économique prête à une lutte de tous les instants, sans trêve, sans merci, et qui ne se terminera que par l'extinction totale de l'un des deux partis, vraisemblablement du moins nombreux, de celui des exploiteurs.

« Les exploiteurs ont deux manières d'atteindre les exploités : 1° ils ne paient pas aux exploités l'intégralité de ce que ceux-ci produisent ; 2° ils vendent trop cher aux exploités ce que ceux-ci consomment.

« La première oppression est de beaucoup la plus grave. Mais, appuyée qu'elle est par le Capital, par les savants rouages d'une administration séculaire, qui dispose à la fois du Clergé pour prêcher la soumission, de la Magistrature pour prononcer la condamnation, de l'Armée pour procéder à la répression, elle ne laisse aux malheureux qui en sont victimes, d'autres recours immédiats que la Grève et l'Insurrection. Or, les deux n'ont réussi que dans des circonstances rares et exceptionnelles. Libre à d'autres de toujours songer à profiter de ces circonstances ; nous désirons utiliser notre temps d'une façon plus normale.

« La deuxième oppression nous fournit le moyen désiré de livrer bataille à ses fauteurs avec des chances assurées de succès. Ici, en effet, sur ce terrain particulier, la grève nous est facile. Elle n'implique nullement la cessation du travail de l'estomac, mais seulement l'alimentation de celui-ci par des produits fournis par d'autres queces braves exploiteurs, dont tout l'art consiste à acheter un et à vendre trois ce qui vaut deux. Ce qu'un seul ne saurait faire, l'association fournit à plusieurs le moyen de le réaliser par la coopération de consommation, qui garantit à ses participants la qualité et la quantité des produits livrés à meilleur compte et leur remet néanmoins, à la fin de l'année ou du semestre, une *ristourne*, que le commerçant aurait soigneusement gardée pour lui et les siens. Ceci, tout en allégeant le fardeau de l'exploité, a, de plus, l'avantage de trancher dans sa fleur le recrutement de l'exploiteur, pour lequel la grève du consommateur est purement et simplement la mort sans phrases.

« Mais ce n'est là qu'une première étape, que beaucoup de coopératives ont déjà franchie, en fabriquant elles-mêmes leur pain, leur charcuterie, leurs vêtements, leurs souliers, etc. Leurs aides sont sociétaires, associés et intéressés aux bénéfices, en outre du salaire fixe qui leur est attribuée, au prix le plus haut indiqué par les syndicats de la corporation à laquelle ils appartiennent. Il n'y a plus là rien qui ressemble à l'exploitation cynique et arbitraire du salariat.

« Le libre jeu de cette façon de procéder entraînera, dans un avenir relativement prochain, l'extinction successive de tous les tyranneaux qui ont accaparé à leur profit exclusif toutes les branches de l'industrie. Et lorsque cette évolution se sera accomplie, il n'y aura plus d'exploiteurs ni d'exploités, il ne restera en présence que des producteurs et des consommateurs, qui échangeront librement les produits des différentes industries coopératives auxquelles ils s'emploieront. »

Tel est le but vrai visé par les coopérateurs, et clairement défini au Congrès de Grenoble. On s'achemine le plus rapidement possible vers ce point d'arrivée, sans rien négliger pour cela et sans dévier du droit chemin conduisant à l'objectif. La question de l'héritage est laissée, par exemple, aux politiciens chargés de la Réforme générale de l'impôt ; quant à l'expropriation des grands magasins, on saura bien y pourvoir, au moment propice, en imposant la participation obligatoire aux bénéfices, qui fera de ces bazars capitalistes des entrepôts coopératifs.

La société que travaillent à échafauder les coopérateurs ne diffère guère, en somme, de celle que rêvent les collectivistes. Elle ira même, logique avec ses principes, jusqu'au communisme... au phalanstère. Mais, sans repousser ni l'aide de l'Etat, ni celle des autres moindres collectivités ayant eu l'heureuse fortune de conserver quelques semblants de droits sur un budget, les coopérateurs comptent surtout sur eux-mêmes pour débarquer au port,

Au lieu de se concurrencer avec férocité, comme le font les commerçants actuels, ils pratiquent entre eux la solidarité la plus fraternelle, non seulement de sociétaire à sociétaire, de société à société, de syndicat à syndicat, mais encore de peuple à peuple. La coopération est dans l'ordre économique ce que la république fédérale est dans l'ordre politique. Elle juge aussi facile de se passer de commerçants que de souverains, et les premiers des intermédiaires qu'elle proscrit comme inutiles sont les gabelous. De là la touchante fraternité avec laquelle, à Grenoble, furent accueillis les délégués anglais et belges, plus attentivement écoutés encore que les délégués français. Narguant les préjugés d'un autre âge, devançant l'irrésistible évolution qui fera, dans un avenir qu'ils espèrent prochain, triompher le Droit de la Force, les coopérateurs ne reconnaissent ni l'utilité des octrois, ni celle même des frontières. Certes, au cas échéant, ils défendraient la patrie comme la plus grande collectivité actuelle, mais au-dessus de la patrie, ils placent cette chimère d'aujourd'hui, sublime vérité de demain : l'Humanité.

En résumé, les coopérateurs veulent, non la révolution dans un temps indéterminé, mais l'évolution immédiatement commencée et poursuivie sans arrêt. Ils ont le collectivisme non pour moyen, mais pour but. Ce sont des socialistes libéraux et non des socialistes de gouvernement. Leur vrai nom serait *solidaristes*, car ils attendent tout d'eux-mêmes et rien d'un *deus ex machina* quelconque, qu'on l'appelle le ciel, le monarque, le César, l'Etat ou la Commune.

Ainsi que nous l'écrivions dans la *Petite République* du 3 novembre 1893 :

« Comme le disait notre regretté Benoît Malon, les coopérateurs marchent côte à côte avec les socialistes de vieille roche ; ils exercent une action connexe. Loin d'être des ennemis, comme d'aucuns l'on dit, les socialistes et les coopérateurs doivent donc être des alliés ».

« Anseele l'a bien compris depuis longtemps avec son *Vooruit* »

Nous souhaitons de grand cœur que Benoît Malon et Anseele fassent école et que socialistes et solidaristes, au lieu de perdre leur temps en querelles byzantines, marchent désormais résolûment la main dans la main; dans la voie féconde de l'anéantissement des exploiteurs et de l'affranchissement définitif des exploités !

HENRY VAUDÉMONT.

LA QUESTION SOCIALE
DEVANT LES CORPS ÉLUS

La Chambre a validé, malgré le convaincant discours de M. Camille Pelletan, l'élection de M. Rouzaud élu à Narbonne contre notre ami Ferroul : Elle a approuvé la substitution de 119 bulletins Rouzaud a 119 bulletins Ferroul, après évacuation préalable de la salle de vote. Nos lecteurs savent qu'il n'existe point de justice pour les socialistes. Cette décision ne les étonnera donc point.

Le nouveau député Rouzaud qui sollicite à Montpellier (où il habitait) les suffrages socialistes et qui à Narbonne se transforme en opportuniste a voulu blesser Rouanet en parlant de compagnies de discipline ce qui a attiré à l'élu des presdigitateurs de Coursan la réplique suivante :

M. Rouanet. — Tout à l'heure, lorsque je rappelais à un député de cette Assemblée ses origines socialistes, qu'il renie aujourd'hui, ce député a cru devoir rappeler que j'avais été envoyé aux compagnies de discipline. C'est là un fait qui était déjà public et je remercie M. Rouzaud de l'avoir rappelé.

En 1875, en effet, à dix-neuf ans, en pleine terreur réactionnaire et militaire... (Rumeurs sur divers bancs).

Je vois parmi vous, messieurs, des amis de M. Paul Strauss. Demandez-lui ce qu'il faut penser de la terreur réactionnaire et militaire de cette époque.

A cette date, dis-je, je fus envoyé, non pas aux compagnies de discipline — c'eût été légal — mais sans jugement, sans comparution devant un conseil de corps, au mépris de la loi, par décision ministérielle arbitraire, en date du 1er juin 1875, je fus envoyé aux bataillons d'Afrique.

Mon père, en 1851, avait été deporté pour la République; en 1875, pour avoir professé des opinions républicaines héréditaires dans ma famille, « des opinions malsaines », dit le libellé des motifs du ministre de la guerre, j'ai eu l'honneur, à mon tour, d'être envoyé aux bataillons d'Afrique.

Je remercie M. Rouzaud de l'avoir rappelé et de m'avoir fourni, par ces explications, l'occasion d'apporter ici mes états de service dans l'armée des défenseurs de la République. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Nous ne reviendrons pas sur ces questions de moralité électorale, La Chambre a approuvé de parti pris toutes les manœuvres quand elles ont été nuisibles au parti socialiste. Elle s'est bien gardé de casser les élections viciées, car le groupe socialiste se serait accru de quelques membres de plus.

La séance du 4 décembre a été marquée par la discussion de la proposition d'amnistie déposée par le groupe socialiste. Ici encore, nous constatons un succès de notre parti, dont les orateurs ont fait entendre de nobles paroles et de sages avis. On ne les a pas écoutés, cela va sans dire; mais il n'en est pas moins vrai que le ministère Casimir Perier n'a été sauvé que par l'appui d'une cinquantaine de monarchistes et que, devant l'effacement et l'embourgeoisement du parti radical, ce sont nos amis qui prennent décidément en main le drapeau des réformes et du progrès démocratique : Excellente attitude, dont les résultats seront bientôt sensibles!

L'ancien membre de la glorieuse commune de Paris, le fondateur de la Ligue pour l'éducation physique, le publiciste éminent qui sous le pseudonyme de Philippe Daryl a intéressé et si heureusement stimulé l'opinion publique depuis quelques années, Paschal Grousset a pris le premier la parole en termes simples mais piquants pour défendre la proposition d'aministie. Il a rappelé que cette mesure de clémence s'appliquerait d'abord aux malheureux mineurs du Pas-de-Calais, dont il a vu en qualité de témoin oculaire les misères, la patience devant la coalition de toutes les oppressions administratives, policières et militaires s'exerçant sans vergogne en faveur du capital et aussi aux condamnés de la Haute-Cour, c'est-à-dire à Rochefort. Il a signalé à ce propos cette étrange anomalie : les plus dangereux des conspirateurs, baron de Mackau, comte de Paris, etc... et tout l'état-major du parti royaliste restant indemnes et libres de conspirer de nouveau, tandis que le moins dangereux d'entre eux, le plus désintéressé certainement est seul poursuivi (avec le comte Dillon) et seul impitoyablement frappé.

M. Raynal a répondu par quelques phrases très cassantes qui semblent avoir produit un mauvais effet.

Mais l'évènement de la journée a été le chaleureureux discours d'Ernest Roche, qui animé d'un souffle généreux nous paraît très digne de la sympathique attention de nos lecteurs. En voici le texte :

M. Ernest Roche. — Messieurs, je remercie notre honorable président du conseil qu'il a bien voulu me donner comme je montais à cette tribune et je

vais essayer d'apporter des paroles d'apaisement au milieu de ce débat où l'on a introduit de la violence et des passions haineuses. J'ai parcouru la province souvent, non pour y agiter le drapeau de la guerre civile, comme on le prétend, mais pour réclamer cette mesure d'amnistie que nous apportons aujourd'hui à la tribune. Je puis dire en connaissance de cause que ce n'est pas seulement de Paris, mais de tous les points de la France qu'un vœu unanime s'élève, qu'une voix puissante réclame l'amnistie. (Interruptions au centre.)

Si quelqu'un de vous, messieurs, veut m'accompagner dans une tournée de conférences, il pourra s'en rendre compte aussi bien que moi.

Je dis donc que de partout une voix se fait entendre, une voix populaire et républicaine s'il en fut jamais, pour réclamer l'amnistie en faveur de tous ceux que, sous le couvert de la loi, la passion politique a frappés.

Ce n'est pas seulement un parti, ce n'est pas un organe, un groupement qui vient essayer de vous appitoyer sur le sort de ses amis malheureux. Lisez les journaux, ils sont également unanimes sur cette question générale d'amnistie . (Mouvements divers à gauche et au centre.)

C'est l'ensemble de ceux qui pensent, de ceux qui écrivent, de ceux qui ont quelque influence sur l'opinion, qui veulent voir dans ce pays la paix intérieure garantie; le passé liquidé, l'avenir libre; c'est l'ensemble des hommes de bonne foi, de justice et de générosité qui vous disent et vous crient: « Messieurs les représentants, votre premier devoir est de proclamer l'amnistie ! » (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Nous ne sommes ici que l'expression de ce sentiment général, que l'écho affaibli de cette grande voix du peuple réclamant et affirmant, je ne dirai pas la réconciliation, non, restons chacun dans notre camp, ne croyons pas plus aux baisers Lamourette qu'aux hypocrisies sentimentales, mais réclamant et affirmant, à défaut de réconciliation, la pacification de tous les Français au nom de la grandeur de la patrie et de l'intérêt de la République. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

Nous vous demandons l'amnistie, messieurs, c'est-à-dire une mesure d'apaisement, d'oubli, de rassérènement social. Contrairement aux paroles qui ont été apportées tout à l'heure ici et qui sont une véritable déclaration de guerre (Protestations au centre), nous proposons, nous, une déclaration de paix s'appliquant aux querelles d'hier et pouvant servir d'heureuse préface aux travaux, aux rapports, aux luttes de demain.

Nous vous demandons, quoi donc ? Les prisons ouvertes pour ceux que la passion politique, sous quelque forme que ce soit, y a jetés ; nous vous demandons les condamnations effacées pour des malheureux privés à l'heure actuelle de leurs droits civils, flétris par la loi bien que leur honorabilité soit demeurée intacte, bien que leur conscience et, permettez-moi d'ajouter : la vôtre, n'aient pas cessé de les considérer comme d'honnêtes citoyens.

Nous vous demandons enfin l'exil supprimé, les rives du pays accessibles pour l'un des plus ardents défenseurs de la République, l'un des plus glorieux enfants de la France. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche. — Mouvements divers.)

Enfin laissez-moi dire tout de suite, par avance, que l'amnistie n'est pas plus un appel que la Chambre n'est un tribunal de cassation.

Notre intention n'est pas d'examiner l'un après l'autre le cas isolé de tel

ou tel condamné, ou même de telle ou telle victime; nous pourrions en oublier de plus modestes et peut-être de plus intéressantes ; nous n'avons pas les éléments de leur procès, et, les eussions-nous, que nous ne nous en servirions pas, car ce serait faire traîner le débat sur des points de second ordre, des considérations mesquines.

Non, l'amnistie n'est pas un appel ; non, la Chambre n'est pas un tribunal de cassation. Non, ce n'est pas au point de vue juridique que nous devons nous placer ; et ceux qui voudront porter le débat sur ce terrain non seulement méconnaîtront la portée et la signification du grand mot d'amnistie, en fausseront l'expression, mais ils commettront un acte de mauvaise foi. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Nous n'avons par à interpréter des lois, à torturer des textes, selon les besoins de la cause qui nous est chère ; c'est là besogne de tribunaux correctionnels; c'est là besogne de tribunaux d'exception, de magistrats en quête de coupables et pour qui, hélas ! les ordres d'un ministre tiennent souvent lieu de Justice, de conscience et de légalité. (Rumeurs au centre et à gauche.)

Notre mission est, heureusement, plus élevée, notre volonté plus libre ; notre indépendance, sachons-le donc une bonne fois, est absolue, ne connaissant d'autres limites que la volonté du peuple et les décisions du suffrage universel.

Cette chère indépendance, reprenez-la, messieurs ; ne soyons esclaves d'aucun texte, d'aucun arrêté, d'aucune rancune de caste, d'aucun préjugé politique et surtout d'aucune fantaisie ministérielle !

Nous pouvons dire à l'heure qu'il est, et au début de cette législature, qu'une situation sans précédent nous est faite. L'horizon apparaît large, vaste, clair. Pourquoi voulez-vous le laisser embarrassé de broussailles, de vestiges de choses qui n'ont aucun rapport avec nos travaux présents et à venir ! (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.)

Faisons place nette ; c'est la première des conditions pour accomplir du bon travail.

Et la meilleure raison qui puisse nous déterminer à faire place nette, c'est l'exemple qui nous a été donné par le suffrage universel lui-même, notre maître à tous. Le suffrage universel, consulté au milieu de circonstances particulièrement heureuses et calmes, hors de toute influence pouvant fausser l'expression, loin de ces grands courants passionnels qu'on voulait ressusciter tout à l'heure, s'est ressaisi. Il a nommé aussi une Chambre presque nouvelle... laissez-moi dire tout à fait nouvelle, en tenant compte de la nouvelle disposition d'esprit qui s'impose à ses anciens membres ; une Chambre de laquelle ont été exclus les anciens éléments qui, de part et d'autre, s'étaient le plus signalés par leur acharnement et leur combativité.

Le suffrage universel ne nous a-t-il pas dit éloquemment : Je ne veux pas de cette combativité dépensée en pure perte, je ne veux plus de cet acharnement s'appliquant à des victimes et à des vaincus. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.) Je ne veux pas que vous épousiez les querelles anciennes, que vous raviviez les haines d'autrefois et que vous laissiez subsister ces ferments de discordes qui ne peuvent qu'embarrasser, je le répète, la voie laborieuse que nous nous proposons de parcourir.

Car enfin, messieurs, vous le savez bien, — nous le savons tous, — tant

qu'une question comme celle de l'amnistie ne sera pas résolue, elle restera imperturbablement à l'ordre du jour, inspirant et provoquant ici des colères, là des enthousiasmes, ailleurs des manifestations, soit de la foule, soit du suffrage universel ; partout enfin devenant cause de passions et de désordres politiques.

Est-ce cela que vous voulez. Je ne le pense pas. C'est pourtant ce qui sera, car il est dans l'esprit, dans les traditions, dans le sang de notre race généreuse, de s'intéresser aux vaincus, auz victimes, de les plaindre d'abord, de les défendre ensuite ; de demander pour eux pitié, clémence, justice, et, si la grande voie de l'opinion publique n'est pas entendue, de les prendre eux mêmes comme drapeau !

Est-ce que les enseignements de l'histoire seront toujours lettre morte pour nous ?

Il n'en a pas été autrement, vous le savez bien, lors de la proclamation de la dernière amnistie en faveur des condamnés de la Commune.

Ah ! c'est surtout contre ceux-là qu'on ne s'est pas fait faute d'élever la voix et de réclamer les rigueurs de la justice ! Eh bien ! c'est poussés par le suffrage universel et le peuple que la Chambre et le Sénat ont voté l'amnistie.

Il faut voir de quelle façon les premières propositions furent accueillies ; il faut relire le concert d'imprécations jetées de tous les bancs des deux Chambres à la face de quiconque osait parler d'oubli et de pardon.

« Ces incendiaires, disait-on alors, ces pillards, ces fusilleurs d'ôtages, ces énergumènes qui osèrent défendre la République et la sauver, qu'ils souffrent et meurent de faim plutôt ; mais qu'on ne nous parle jamais de les amnistier, ni même de leur faire grâce ! » Telles étaient les déclamations enflammées de la majorité à chaque demande d'amnistie.

Qui eût dit, pourtant, que l'amnistie était si proche ? Qui eût osé pronostiquer que les plus acharnés contre les révolutionnaires allaient subitement se faire les apôtres de cette mesure de réparation et de justice ? Ils s'en firent les champions dans des circonstances dignes d'être notées.

Rappelez-vous-le, Gambetta prononça en faveur des condamnés son plus éloquent plaidoyer. Et le gouvernement d'alors fut le premier à supplier le Sénat, oui, le Sénat, d'oublier ses rancunes de caste et de passer l'éponge sur le sang des prêtres et des gendarmes que la Commune avait exécutés.

Quel revirement s'était donc produit ? Quel événement était survenu ? Quel vent avait soufflé dans toutes ces têtes pour en bouleverser les longues colères et les invincibles répugnances !

Ah ! tranquillisez-vous ! Ce ne fut ni la pitié au frisson généreux, ni la clémence aux inspirations plus élevées qui dicta leur conduite et motiva leur vote ; et les revenus de l'exil et de Nouméa savent bien à quoi s'en tenir à ce sujet.

Si le gouvernement d'alors, si la Chambre et le Sénat proclamèrent l'amnistie, que dis-je ! s'ils s'en firent les propres initiateurs, c'est par obéissance aux indications et au verdict du suffrage universel, qui avait enfin parlé.

On avait vu Bordeaux, cette ville bourgeoise, élire Blanqui par 8,000 suffrages ; Roanne copier cet exemple, bientôt suivi par Lyon. On avait vu Paris élisant le forçat Trinquet, et l'on sentit toutes les villes, menaçantes à leur tour, prendre comme drapeau le linceul dans lequel on se flattait d'avoir

enseveli les condamnés à perpétuité. (Très bien! très bien! à l'extrême gauche.)

C'est alors que ces impitoyables prirent peur, firent taire leur haine, changèrent de tactique, et, il faut le dire à leur honneur, surent se faire une vertu de ce qui était devenu une nécessité. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

De cet enseignement de l'histoire contemporaine — qui n'est pas si loin de nous — découle pour nous cette vérité que je vous signalais tout à l'heure, que M. le ministre a oubliée ou ne sait pas, et sur laquelle je vous demande la permission d'insister : c'est que l'amnistie n'est pas plus la révision d'un procès qu'elle n'est un témoignage de sympathie en faveur de ceux qui en sont l'objet. C'est une mesure d'apaisement, rien de plus; prise uniquement dans l'intérêt public et en dehors de toute considération de personne. (Très bien! très bien! à l'extrême gauche.)

Voilà pourquoi je n'aurais pas voulu entendre prononcer de noms propres à la tribune. (Très bien! très bien! sur les mêmes bancs.)

Quel danger y a-t-il à nous accorder l'amnistie que nous réclamons? Il y en a à la refuser, et le premier de ces dangers, c'est qu'elle reste suspendue, je ne dirai pas comme une menace, mais comme une préoccupation sur nos travaux. Au contraire, il n'y a absolument aucun danger à nous l'accorder.

On ne nous oppose qu'un seul argument : l'heure opportune n'est pas encore venue, nous dit-on. Quand donc sonnera-t-elle? Comme s'il pouvait y avoir une heure plus favorable, plus opportune que celle qui signale le commencement d'une législature comme celle-ci! (Applaudissements à l'extrême gauche.)

La vérité, c'est que c'est le gouvernement, c'est la majorité qui aurait dû prendre l'initiative de cette mesure, au nom des grands principes républicains et révolutionnaires dont on fait tant étalage, au nom de ce même ordre public qu'une bouche ministérielle plaçait naguère au-dessus même des lois.

Or, le gouvernement n'a pas voulu, il n'a pas su saisir l'occasion de signaler son avènement par une mesure généreuse, en même temps que par une démarche adroite. Mais vous savez par une expérience récente, courte, il est vrai, mais significative, que les agissements ministériels ne doivent pas être l'unique base, ou plutôt l'unique critérium de notre conduite politique.

Les gouvernements passent, les ministres surtout; mais notre responsabilité demeure; c'est elle seule qui doit nous préoccuper.

Ce n'est donc pas le gouvernement d'un jour, éphémère, sans responsabilité... (Mouvements divers. — Rumeurs au centre), qui doit guider notre conscience et inspirer nos convictions. Nous avons à tenir compte de l'intérêt du pays, de ses indications formelles, de ses impérieux désirs de rompre avec le passé et de marcher à grands pas vers des améliorations sociales. (Très bien! très bien! à l'extrême gauche.)

Eh bien! il est évident que pour tous les républicains sincères et pour les esprits éclairés, dans cette marche en avant la première étape doit être le vote de l'amnistie. Vous pouvez l'accorder aujourd'hui même, tout de suite, sans danger pour personne et sans menace pour l'ordre public, contrairement à ce qu'on a prétendu, guidés uniquement par la préoccupation de ne pas perdre de temps et d'ouvrir la porte à une ère de paix et de concorde.

Pour vous la faire repousser, on a fait appel aux sentiments que j'appellerai les moins français, les moins républicains, les plus indignes et les plus bas : la rancune et la peur, comme si ces deux mots honteux ne devaient pas être rayés de notre dictionnaire! (Très bien! tres bien! à l'extrême gauche.)

On vous a dit que des ouvriers, des mineurs, des grévistes, naguère en rebellion, seraient les premiers bénéficiaiJes de votre généreuse intervention ; mais on ne vous a pas dit ce qu'ont souffert ces mêmes mineurs, ces mêmes grévistes, ce qu'ils souffrent encore ; on ne vous a pas dit qu'à l'heure où je parle la répression se poursuit là-bas, implacable (Applaudissements à l'extrême gauche): que des centaines de familles, chassées de leur travail et de leurs logis, errent a l'aventure d'une compagnie à l'autre, sans trouver ni travail ni abri. (Tres bien! tres bien! sur les mêmes bancs.)

On vous dira que la loi, que la magistrature, que la justice, ont rendu des arrêts dont la portée et la majesté seraient amoindries par l'amnistie que vous prononceriez en faveur des coupables; mais on ne vous a pas dit que pour beaucoup ces arrêts sont caducs, réformés par le temps et par l'opinion, et que, pour les autres, plus récents, on peut soutenir, sans choqner personne, qu'il y a eu dans l'action judiciaire une passion si coupable... (Interruptions au centre.)

M. le président. — Je vous prie de ne pas attaquer les decisions de la justice.

M. Ernest Roche.— Vous avez raison, monsieur le président. Tout compte fait; il vaut encore mieux, pour tout le monde, oublier ces détails et ne voir dans la grande question de l'amnistie que l'effacement des maux soufferts et des injustices commises. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Enfin il est un homme dont je ne peux pas me dispenser de parler ici. On vous dira qu'en ce qui concerne Henri Rochefort — car enfin il faut bien prononcer son nom — c'est l'éternel rebelle, le Satan moderne qui n'a pas encore désarmé, qui n'a pas suffisamment fait acte de soumission et de repentir pour mériter que ses nombreux crimes lui soient pardonnés.

Certes, je suis trop l'ami d'Henri Roihefort pour essayer de faire son panégyrique devant vous. Il n'en a pas besoin. Ses écrits, ses actes, sa lutte contre l'empire, dont tout républicain ici devrait se souvenir avec reconnaissance (Applaudissements à gauche. — Mouvements divers), sa transportation en Nouvelle-Calédonie, sa vie tout entière d'abnégation, d'honneur et de probité, tout cela parle pour lui avec une éloquence que nul discours ne saura rendre.

Cependant lorsque son nom se trouve mêlé à une proposition d'amnistie, il faut bien que je donne les raisons qui me paraissent militer en sa faveur. Ces raisons, je les donne, non pas seulement sous l'empire de l'amitié que je lui porte, mais en me plaçant à un point de vue plus élevé, au point de vue de l'amour et de l'intérêt que je porte à la République. (Très bien! très bien! à l'extrême gauche.)

Oui, c'est surtout au point de vue de la Justice et des principes républicains que je veux me placer ici et que je vous supplierai de vous placer avec moi.

Aux socialistes, aux radicaux, aux simples républicains sans épithètes, quelle que soit leur animosité personnelle contre l'illustre proscrit, je demanderai si leurs principes démocratiques peuvent admettre qu'un citoyen indé-

pendant, un journaliste, soit frappé de mort civile, la première et la plus dure des répressions, pour avoir jeté sa pensée sur le papier, pour avoir exprimé son opinion dans des articles de journaux dont aucun pris à part — entendez bien — n'avait été traduit en justice. (Très bien! très bien ! à l'extrême gauche.) Je leur demanderai ce que pensent leurs consciences républicaines de ces tribunaux d'exception en général, et, discrètement, de celui qui a frappé Rochefort, en particulier.

Les tribunaux d'exception ! Ces machines de guerre, ces balances à faux poids dont chaque juge est un ennemi personnel de l'accusé, il faut en convenir, d'où toute justice est exclue, dont les arrêts pétris de passion et de haine n'ont de sanction, de valeur, d'autorité, qu'à la condition d'être servis par la force et par la victoire. (Applaudissements à l'extrême gauche. — Bruit au centre et à gauzhe.)

Faut-il retenir les mots prononcés, les accusations d'attentat, de conspiration ?

Rochefort, conspirateur ! Non, tout ce que vous voudrez, mais pas cela ! Conspirateur, l'homme dont la vie est la plus ouverte, la plus transparente, la plus connue, la plus bruyante, qui jette chaque matin aux quatre vents de l'indiscrétion toutes ses idées ! C'est bon de dire cela dans un roman, ce roman fût-il un réquisitoire ; c'est bon à faire affirmer par des témoins spéciaux, des témoins plus ou moins sortis de Mazas, et à qui personne ici ne voudrait serrer la main... Mais, ici ! J'espère que votre dignité ne voudrait pas qu'on recourût à de pareilles mystifications.

Que reste-t-il alors? Quue reste-t-il ? Je vous le demande. Il reste ce fait inouï, triste entre tous, qu'au mépris de nos traditions de liberté, de générosité et de tolérance, qu'à la confusion de notre bon sens légendaire et des brillantes qualités d'esprit dont le peuple français a l'apanage, nous supportons que l'un des premiers fondateurs de notre République... (Exclamations au centre.) Comment, vous lui déniez encore cela ? Soyez donc francs ! Acceptez la vérité de l'histoire ! Nous supportons, dis-je, que ce républicain qui nous a fait républicains soit éternellement condamné par cette même République, qui lui doit en partie son existence ; que cet homme d'honneur et de probité qu'est Henri Rochefort, ce patriote ardent et sincère soit chassé de sa patrie, tandis que nous voyons les épaves de toutes les réactions agir, commander au nom de cette même République dont Rochefort est exclu ; tandis que les véritables conspirateurs proclament en toute liberté leur horreur de la République ; tandis que ceux qui réellement ont commis ces crimes de lèse-patrie dont vous parliez tout à l'heure, monsieur le ministre, ceux qui ont vendu les secrets de notre défense nationale à l'étranger ont vu leur prison ouverte et leur grâce signée ! (Vifs applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.)

Ne sentez-vous pas, messieurs, ce qu'il y a de choquant, d'humiliant, de scandaleux dans cette comparaison ?

Que venez-vous parler de soumission et de repentir, comme si l'amnistie était une prime à la lâcheté et au déshonneur ! (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Ah ! messieurs, il faut revenir à nos anciennes traditions de fierté et d'honneur national ; il faut que l'amnistie soit digne de vous, et pour cela il faut qu'elle soit complète, entière, sans condition. (Très bien ! très bien !)

N'oubliez pas enfin qu'au-dessus de toutes les mesquineries d'antan, au-dessus des fantaisies ministérielles, il y a la grande représentation nationale dont nous sommes l'émanation directe.

L'amnistie, vous le savez, est dans l'air, elle se fera. L'amnistie est une des conditions de progrès et de liberté qui s'imposent fatalement.

En ce moment, elle est entre vos mains; en la votant, vous aurez toute la gloire de l'initiative; vous fermez le livre du passé pour vous consacrer aux travaux de l'avenir. En ne la votant pas, vous marquez l'horizon d'un point noir; vous laissez la porte ouverte à tous les échos de nos anciennes querelles; vous vous montrez des hommes accessibles aux rancunes sans fin et sans dignité; enfin, vous laissez impayée une dette d'honneur que le peuple serait obligé de prendre à sa charge! Vous ne le voudrez pas, messieurs. Je descends de cette tribune avec cet espoir.

J'en dirais davantage si je croyais pouvoir ramener par des paroles des hommes impitoyables de parti pris, et qui n'ont d'autres mobiles que l'assouvissement de leurs rancunes politiques. J'en ai assez dit, j'en suis sûr, pour ceux qui veulent agir avec impartialité et indépendance; pour ceux qui placent leur conscience et la République au dessus de leurs haines, de leurs préférences et de leurs sentiments personnels. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche. — L'orateur, en retournant à son banc, reçoit les félicitations de ses amis.)

Malgré ces belles paroles l'amnistie a été repoussée par 257 voix contre 226. — C'était presque un succès remporté contre la coalition des réactionnaires. Le vent soufflait donc dans nos voiles: les premiers avantages obtenus promettaient beaucoup : on pouvait peut-être espérer donner à la majorité quelque peu incohérente et sans idée des nouveaux députés une orientation progressiste et arriver par suite à la constitution d'un cabinet réformateur auquel les socialistes n'auraient demandé autre chose qu'une neutralité bienveillante, lorsque le malheureux attentat du 9 décembre est venu compromettre les résultats acquis et a déchaîné une tempête de réaction qui sévira longtemps encore. « Ces sinistres hallucinés nous préparent bien des difficultés, » m'écrivait Malon lors d'un des précédents exploits de ces chevaliers de la dynamite.

Hélas ! notre maître avait bien raison. Car c'est là en effet le point noir de l'avenir. Le socialisme raisonnable n'a pas de plus terrible ennemi. La propagande de nos idées est entravée par la confusion établie si facilement par l'ignorance populaire et la mauvaise foi d'une presse vendue aux puissances de l'argent entre nous et les anarchistes. On fait exprès de nous confondre quoiqu'il n'y ait rien de commun entre nous, ni philosophie, ni doctrines économiques et politiques, ni tactique. Un seul point commun : c'est la critique de la société capitaliste. Mais cette critique est commune à tant d'écoles ! M. de Mun, à ce point de vue, raisonne comme Jules Guesde, les socialistes évangéliques en Allemagne, les sectateurs de l'armée du Salut à Londres, les socialistes de la chaire dans les Universités d'Outre-Rhin, les coopérateurs

de la nuance de M. Gide, les disciples de Le Play en un mot tous ceux qu'un principe moral élevé guide et inspire, tous ceux à qui répugne l'optimisme béat des égoïstes et des satisfaits. Assimiler notre socialisme généreux, humanitaire, tout pétri d'amour et de sensibilité avec le fanatisme féroce de gens qui tuent au hasard et frappent d'innocentes créatures (comme au théâtre de Barcelone) sans remords ni pitié, c'est là un de ces mensonges monstrueux et impudents, qu'un jeune ministre trop zélé aurait pu laisser à certains valets de plume à qui rien ne répugne !

Après l'explosion du 9 décembre, a commencé le vote d'une série de lois réactionnaires. On s'est surtout attaqué à la presse ! On a admis un texte de loi qui, tout en présentant une apparence acceptable, permettra à l'arbitraire de se déployer largement, dès qu'un gouvernement de combat voudra et saura se servir de l'ambiguité et de l'élasticité voulues des termes. C'est en vain, que devant une chambre tremblante de peur quelques citoyens courageux comme Goblet, Pelletan, Lavy, Pourquery de Boisserin ont essayé de rappeler ces législateurs au sang-froid. Mais les malheureux avaient encore dans l'oreille la détonation de la bombe et dans ce sauve-qui-peut général les raisons et les principes étaient bousculés et piétinés sans merci. Il a fallu voter séance tenante, sans réfléchir, sans discuter !

On a bien raison de dire que la France n'est pas encore habituée aux mœurs de la liberté ! Encore quelques attentats de ce genre, et il ne restera rien des rares libertés si péniblement conquises depuis vingt ans de République !

Le 12 décembre a commencé la discussion de la proposition tendant à nommer une commission d'enquête relative à la récente grève du Pas-de-Calais. Nos amis, pleins de confiance dans l'excellence de leur cause, venaient demander à la Chambre de témoigner seulement de son désir de connaître la vérité car les discussions parlementaires quand il s'agit surtout de faits et d'evènements mal connus se heurtent à des affirmations contradictoires dont il est difficile de sortir. Si le gouvernement a correctement et légalement agi durant le cours de la grève, l'enquète le prouvera. Ceux qui n'ont rien à craindre demandent la lumière et la publicité. Il est probable (car ce refus est un aveu singulièrement clair) que le gouvernement avait quelque chose à craindre et beaucoup à cacher, puisqu'il a très énergiquement repoussé le seul moyen capable de mettre en pleine évidence la vérité.

Nous ne pouvons entrer dans ce débat très long et rempli de menus détails. Remarquons, seulement qu'au discours très modéré et très circonstancié par lequel Basly a ouvert la discussion, le ministre des travaux publics a répondu tout le temps à côté de la question sur la plupart des accusations qui ont été formulées. Il se dérobe habilement incrimine les opinions socialistes du syndicat, il cite des articles de

journaux, montre dans la grève une sorte d'entreprise révolutionnaire souligne avec soin toutes les intempéries de langage des uns ou des autres et obtient les applaudissements des centres en faisant le procès à un parti qu'ils abhorrent ; il ne se donne pas la peine de répondre aux reproches d'illégalité et d'abus, car pour bien des députés tout est permis quaud il s'agit de gens qui professent des doctrines réputées dans gereuses.

Millerand a répliqué par une plaidoirie admirable. Nous ne citeronque pour mémoire la verte correction qu'il a infligée au jeune avocat des compagnies minières au sujet des citations falsifiées ou dénaturées dont ce dernier s'était servi. C'est là un incident un peu humiliant pour notre pays et pour la Chambre. Il est préférable de ne pas insister.

Sur le fond du débat, c'est avec une netteté tranchante que Millerand réfute les allégations en l'air du ministre qui récite complaisamment les rapports de fonctionnaires peu dignes de foi. A chaque affirmation, un démenti formel est opposé, appuyé de documents incontestés. Ce n'est pas à proprement un discours, c'est une énumération de faits et une lecture de pièces probantes, reliée par un lumineux commentaire.

Cependant la Chambre a repoussé la nomination d'une commission d'enquête, mais elle a accepté par contre la nomination de deux commissions : l'une chargée d'étudier la question des rapports du travail et du capital et l'autre spécialement chargée d'examiner les projets et propositions d'assurance et de prévoyance sociales.

Entre temps, on adoptait un projet de loi sur les explosifs, un autre sur les associations de malfaiteurs ; ce dernier plein d'embûches et de pièges.

Mais la vraie conclusion du débat sur les grèves du Pas-de-Calais, ça été le dépôt par M. Goblet d'une proposition, dont l'urgence a été adoptée tendant à modifier la loi de 1810 sur les mines.

Faisant allusion aux derniers faits de la grève du Pas-de-Calais. M. Goblet insiste sur l'urgence d'une telle proposition.

Pour parer à ces difficultés, dit-il, je n'ai pas trouvé d'autre moyen que celui qui consiste à donner à l'Etat le droit de rentrer, dans certains cas, en possession des mines.

Ainsi, toutes les fois qu'une grève aura duré trop longtemps sans prendre fin par un arbitrage proposé, l'Etat rentrera en possession de la mine, en vertu d'un décret rendu en Conseil d'Etat. (Interruptions.)

J'ajoute que cette déchéance, si elle n'est pas imputable à la Compagnie, ne sera pas prononcée sans une indemnité, qui sera calculée sur les dernières annuités des produits de la mine, constatées par les administrations de l'Etat.

Mais cette indemnité ne peut-être que partielle, c'est-à-dire qu'il n'est pas possible de prétendre consolider aux mains des propriétaires toute la valeur du

produit qu'ils ont précédemment tiré de la mine. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.)

Pourquoi ? Parce qu'il faut tenir compte, pour les rendements d'une mine, du progrès général des choses, du développement constant de l'industrie, des besoins de plus en plus grands de combustible ; et, d'autre part, qu'il faut considérer qu'une mine n'est pas inépuisable et que ses produits sont destinés peu à peu à disparaître.

Donc, les propriétaires, ne peuvent pas prétendre jouir indéfiniment des avantages qu'ils retirent d'une concession. (Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs.)

Ma proposition prévoit, comme seconde conséquence, que l'Etat, une fois rentré en possession d'une mine, ne devra pas la remettre en adjudication, (Mouvements divers).

Le nouvel adjudicataire pourrait, en effet, exploiter dans les mêmes conditions que son prédécesseur, d'où une nouvelle source de conflits.

Il faut donc, dès lors, que l'Etat puisse exploiter directement ou qu'il puisse donner à nouveau la concession soit à des sociétés civiles, soit à des associations de travailleurs (Très bien ! très bien !) offrant les garanties prévues par la loi de 1810 elle-même. Ces concessions, bien entendu, ne seront données qu'à titre précaire et révocable.

En second lieu, ces concessions doivent être faites à des conditions nouvelles, soit pour la durée du travail, soit pour la participation des ouvriers aux bénéfices. (Mouvements divers.)

Telle est l'économie de ma proposition de loi. Je demande l'urgence en sa faveur, et je crois avoir suffisamment justifié cette demande. Elle a pour objet de dispenser ma proposition du renvoi devant la commission d'initiative.

La Chambre est saisie depuis longtemps de la question des modifications à apporter à la loi de 1810. Le moment est donc venu de l'étudier.

Dans la dernière Assemblée, M. Cunéo d'Ornano qui me fait un signe d'assentiment, demandait lui-même l'urgence pour une pareille proposition.

Si après un premier examen la Chambre reconnaît la nécessité de se livrer à une seconde discussion de cette loi, elle pourra lui retirer le bénéfice de l'urgence.

Je ne doute pas que le gouvernement ne soit avec moi. Il a lui-même déclar- qu'il fallait répondre aux revendications socialistes par une action féconde et généreuse. Il doit donc être désireux de voir une pareille proposition bientôt discutée.

En terminant son discours, M. le président du conseil, faisant allusion au dernier attentat, disait qu'il ne fallait pas rendre les bons citoyens responsables des actes criminels, et que l'attentat de l'autre jour n'était pas de nature à modifier sa politique.

Aujourd'hui, il faut passer de la parole aux actes, et pour cela il n'y a rien de mieux à faire que d'accepter l'urgence pour ma proposition. (Très bien ! très bien! à l'extrême gauche.)

M. Casimir Périer, à la suite des dernières séances, n'a pas cru devoir s'opposer à l'urgence. Il a fait des réserves pour la forme et l'urgence a été prononcée par la Chambre.

Il nous reste à signaler l'interpellation de Viviani (séance du 16 décembre 1893) au sujet de l'arrestation du journaliste Naudin, premiere mesure prise contre le parti socialiste en général, dont on commence à avoir peur et que l'on va traquer hypocritement en l'assimilant a l'anarchisme.

Une demande de crédits supplémentaires déposée dans la séance du 18 décembre, a donné l'occasion à Pelletan de jeter encore une fois le cri d'alarme et de montrer le déficit s'introduisant de nouveau dans nos budgets par cette voie grâce à l'habitude prise par les bureaux d'engager les dépenses supérieures aux sommes votées.— Naturellement on n'a pas écouté Pelletan.

Mais ce qu'il y a de plus intéressant, c'est de signaler les aveux de M. Boulanger, rapporteur devant le Sénat de cette même demande de crédits supplémentaires. Ce dernier qu'on n'accusera certainement point ni de radicalisme, ni de socialisme, fait les constatations suivantes :

Il s'agit, a dit le rapporteur de la commission sénatoriale du budget, de l'approbation de dépenses s'élevant à 43 millions : du reste, il nous a été impossible d'obtenir la justification de plusieurs dépenses. Dans ces conditions, la commission des finances ne pouvait que laisser au Sénat la liberté de se prononcer ou sur l'ajournement ou sur le vote des crédits demandés par le gouvernement : mais la majorité, apres l'examen rapide auquel elle s'est livrée, a pensé cependant qu'il convenait de ratifier quelques-uns de ces crédits. Il ne convient pas, en effet, de faire attendre lee créanciers de l'Etat.

Quant aux autres, qui sont au nombre de neuf ou dix, mais qui sont les plus importants, la majorité de votre commission estimait qu'il était de son devoir de venir vous soumettre les observations auxquelles ils donnent lieu.

J'ai la bonne fortune de voir aujourd'hui à leur banc tous les membres du cabinet et je veux en profiter, espérant qu'ils voudront bien, dans l'avenir, tenir compte de nos observations. (Mouvements divers.)

Les crédits qui nous sont annoncés aujourd'hui, défalcation faite des annulations, s'élevent à la somme de 37 millions 500 000 francs, et il y a malheureusement à prévoir que ce n'est pas la fin.

Actuellement, nous sommes en présence d'un déficit que le ministre des finances évalue à 60 millions, mais que, plus vraisemblablement, nous chiffrons par 70 ou 75 millions.

Nous laisserons nos lecteurs sous l'impression des paroles du sénateur Bérenger, en nous demandant si ce déficit croissant, si ces dépenses dont il est *impossible d'obtenir la justification* ne sont pas l'indice d'un désordre réel dans l'administration et, d'un dédain par trop clair des droits du parlement : prenons garde, l'anarchie la plus nuisible au pays n'est pas celle des fabricants de bombe, mais celle qui résulte de l'incurie administrative, de l'incapacité ministérielle, d'une bureaucratie dépensière et brouillonne. Malheureusement cette forme d'anarchie (indice de la décomposition bourgeoise), on ne songe pas encore à la réprimer.

A. Delon.

REVUE DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

Le *Critica Sociale* d'octobre contient, entre autres études d'actualité : Dans le pays des « fasci » par Filippo Turati. Ce pays est la Sicile récemment ensanglantée par la fusillade de Caltavuturo. L'auteur rappelle les travaux analogues : les « Lettres méridionales » de Villari, « la criminalité en Sicile » de Colajanni, les écrits de Turiello, de Damiani, de Bonfadini. Quel est l'état actuel de la Sicile travailleuse ? Citons le témoignage de Colajanni. Il n'est pas suspect d'indulgence. Il a censuré âprement l'œuvre des « fasci ». Il n'a aucune sympathie pour la méthode de lutte qu'ils représentent; elle lui parait prématurée et périlleuse, Voici pourtant comme il s'exprime : « La vérité, la voici : le gouvernement ou ce qui le représente veut en finir, par des moyens féroces et brutaux avec le mouvement socialiste en Sicile. Il viole toutes les lois et recourt à toutes les provocations pour provoquer artificiellement quelque explosion et avoir raison du mouvement avec le canon et le fusil. Pour qui connait ce que le gouvernement a fait à St-Guiseppe Jato, à Piana de Greci, à Catenanuova, à Prizzi, à Milona, à Putera, à Acquaviva, à Pictrapoyia, à Bisaqueno, à Palerme, à Canicatti, à Orleone et ailleurs, il est évident qu'il est dans les intentions du gouvernement de renouveler en grand les massacres de Caltavuturo et de Perradifalco. »

Et pourtant, malgré toutes ces provocations, on ne prévoit encore en Sicile rien qui ressemble à une Jacquerie. Il faut la mauvaise foi des journaux de l'ordre moral pour représenter cette population sobre, travailleuse, mais poussée à bout par la souffrance, comme une bande de partageux malfaiteurs. Les provocations n'ont pas, malgré tout, réussi à faire sortir de leur calme une population dont le tempérament volcanique est connu, où les femmes, dont la sensibilité insurrectionnelle est notoire, jouent un grand rôle, au point d'abondonner leur chère église pour les « fasci » et d'y entraîner avec elles leur mari et leurs enfants. En somme une attitude parfaitement légale et digne.

« C'est pourquoi, conclut Filippo Turati, nous regardons les

« Fasci » comme partie intégrante du grand parti ouvrier. C'est en pleine connaissance de cause qu'à Reggio, à Milan, partout, nous leur avons promis notre solidarité pleine et sans réserve : l'offense qui leur est faite est une offense faite à nous tous. Nous constituons avec eux un seul corps et un seul cœur. C'est pourquoi encore, il nous paraît que la dissolution méditée des « fasci » est une mesure de la plus haute imprudence. Cette mesure ne pourra que doubler les forces qu'elle prétend détruire. Les « fasci » sont aujourd'hui en mesure de ne pas la craindre. »

Le même *Critica Sociale* insère une lettre remarquable de l'illustre économiste Achille Loria, professeur à l'Université de Padoue. Il s'agit de l'interprétation de la pseudo-loi de Malthus, sur le rapport des subsistances et de la population. Après une petite prosopopée où il fait parler Malthus, revenant parmi nous, tenant ferme à ses doctrines, mais les retapant si l'on peut dire, à la moderne, pour les besoins de la cause, et prenant surtout à partie les Français qu'il malmène un peu, Achille Loria continue : « Telle serait la riposte de Malthus. Mais voici deux objections bien diverses auxquelles le professeur d'Haileybury ne saurait sans doute que répondre : 1° La limitation du nombre des naissances en France est un produit de la moindre inégalité des fortunes dont ce pays est favorisé ; d'où proportion croissante des propriétaires, seuls disposés à frauder la génération ; d'où le chiffre relativement inférieur des prolétaires condamnés à une procréation fatale. Or ceci démontre que la suppression des inégalités économiques est en elle-même un frein naturel à la repopulation. Ceci détruit le principe préféré de Malthus, à savoir : que l'organisation d'une économie égalitaire provoquerait l'homme à une procréation imprévoyante et illimitée. 2° La persistance de la misère la plus sordide au sein de la société française contemporaine, où les moyens d'existence dépassent de beaucoup la population, démontre jusqu'ici l'évidence : que la pauvreté n'est pas le produit d'un excès de la population sur les moyens de subsistance, mais d'une distribution vicieuse des biens. Ce qui met en miettes toute la théorie Malthusienne de la misère et nous montre : que la misère doit être attribuée non à la nature économique des choses, mais aux institutions économiques, ce qui n'est pas tout à fait de même. Cette démonstration est plus particulièrement frappante en France, on peut pourtant l'obtenir, toutes proportions gardées, dans les autres nations civilisées. Toutes, elle représentent un excès de vivres sur la population (les crises agraires récentes l'affirment douloureusement). Toutes elles offrent, par contre, une pauvreté endémique de la classe ouvrière. Ces deux constatations corrélatives mettent désormais hors de circulation les théories malthusiennes, on est contraint à chercher au paupérisme des explications plus profondes ». Tel est le sommaire de la lettre écrite à la *Critica sociale* par le professeur Achille Loria. La rédaction fait suivre la lettre de remarques dont voici la conclusion : « La con-

clusion qu'il importe d'affirmer est : La théorie de Malhus n'est qu'une farce inventée par le capitalisme. Elle a pour but de mettre sur le dos du bon Dieu les propres péchés de la classe bourgeoise. Les magasins d'approvisionnement regorgent; le peuple meurt de faim, où en est la faute? Dans l'alcôve du pauvre. Telle est la théorie. Elle est d'abord inhumaine, ensuite absurde. Même la science officielle la renie. » Qu'on n'en parle plus.

Sous ce titre « Une subtile question de tactique » la *Critica Sociale* donne une explication très plausible des résolutions prises par le Congrès socialiste de Reggio Emilia, dont il a été question dans un de nos derniers numéros. Un des paragraphes de ces résolutions portait : que le parti socialiste ne pouvait mettre aucune confiance dans les propositions soi-disant socialistes de la classe actuellement au pouvoir — que néanmoins, il devait soutenir, même dans le Parlement, au moyen de ses propres députés, et comme moyen de propagande, les propositions nettement socialistes votées par le Congrès, par exemple : l'abolition des impots indirects, les huit heures, la protection du travail des femmes et des enfants, la parité de salaire des hommes et des femmes pour le même travail, en un mot toutes les mesures qui peuvent faciliter l'organisation du prolétariat. On accuse à ce sujet le congrès de contradiction. Il y en a une en effet, mais apparente seulement. « Comment, dit-on, vous n'avez aucune confiance en principe en tout ce qui peut sortir d'une chambre bourgeoise en faveur de la classe travailleuse, et pourtant, vous nommez des représentants à cette chambre, mais vous leur donnez mandat de proposer et de soutenir des lois ». La solution de cette contradiction est facile. La question présente en effet deux faces, d'où deux réponses différentes et même opposées. Les concessions forcées que peut faire la classe dirigeante, dans son intérêt sans doute, car comment les ferait-elle autrement? mais surtout sous la pression de la classe travailleuse organisée sont à la fois utiles et nuisibles — utiles, parce que mieux vaut quelque chose que rien du tout, c'est autant de gagné, c'est un moment de répit pour qui travaille, un tremplin pour qui lutte — nuisibles, parce que les concessions sont toujours machinées de telle sorte qu'elles promettent beaucoup plus qu'elles ne donnent, et qu'elles s'évanouissent à l'user. D'où la nécessité d'une grande prudence et d'une remarquable circonspection du côté du parti socialiste. Il ne faut pas de ces illusions d'abord, ensuite de ces désillusions funestes qui pourraient jeter le discrédit sur le parti ouvrier. D'où encore la parfaite logique de la maxime posée au congrès de Reggio Emilia : les élus du peuple doivent proposer des lois, proposer des amendements; mais ils ne sont nullement tenus de voter les lois telles quelles, car elles risquent presque toujours d'être fallacieuses et insuffisantes. La *Critica Sociale* annonce que cette question sera traitée à fond dans une série d'artcles du professeur Ettore Ciceotti. P. Bo[illegible].

MOUVEMENT SOCIAL

La *Revue des Revues*, la *Revue des Livres*, la «*Correspondance*», et le *Mouvement social en France et à l'étranger* n'ont pu prendre place dans le numéro par suite du trouble apporté dans la confection de la *Revue Socialiste*, 1° par les perquisitions opérées le 1er janvier chez notre imprimeur, M. Pol Mayeux ; 2° par les retards de la poste dans la distribution des envois d'articles ; 3° par la saisie de lettres et manuscrits ; — tous motifs qui m'ont fait adresser le 9 janvier à la *Petite République* la note ci-dessous :

« Les hommes du gouvernement font à leur profit des confusions volontaires », écrivait l'autre jour, Viviani, à propos des perquisitions faites à l'imprimerie de la *Revue Socialiste*. Ces confusions se continuent, deviennent beaucoup plus graves et surtout plus préjudiciables.

Depuis le 1er janvier les articles et les lettres échangées entre l'imprimeur M. Pol Mayeux, de Suresnes, et moi ne parviennent plus à leur destination.

Un seul exemple : trois articles envoyés par moi à l'imprimeur depuis environ une semaine ne lui sont pas encore parvenus, comme ne me sont pas encore parvenues les deux lettres successives par lesquelles il m'avisait que la copie ne lui arrivait plus.

De ces retards, de ces disparitions inqualifiables, deux administrations seules peuvent être responsables, celle des Postes ou celle de la Police. J'écris donc au directeur général des Postes et au préfet de police pour protester contre ces accaparements d'articles et de correspondance, contre ces injusticiables tribulations apportées à la confection de la *Revue Socialiste*.

Nous n'avons reçu aucune réponse ni de la Poste ni de la Police, mais nous devons à la vérité de déclarer que le lendemain du jour où la presse reproduisit cette note, un juge d'instruction répara partiellement les bévues intéressées de la police en mandant à son cabinet notre imprimeur pour lui remettre les manuscrits indûment saisis. Les retrouvés paraitront en février.

A. V.

L'administrateur-Gérant : Rodolphe SIMON.

Imprimerie Pol MAYEUX, Route Stratégique, Suresnes.

LE COLLECTIVISME

I

PROPRIÉTÉ COLLECTIVE ET PROPRIÉTÉ CAPITALISTE

Quelques temps avant qu'en Belgique, les grèves d'avril ne viennent activer leurs travaux et interrompre leurs discours, certains membres de la Chambre belge, pénétrés de cette pensée que la lumière vient d'en haut et qu'il faut éclairer les masses, résolurent un jour de révéler aux classes inférieures les mystères du Collectivisme.

Qu'il nous soit permis de contribuer modestement à cette propagande salutaire, en reproduisant la quintessence de ces remarquables débuts.

QU'EST-CE QUE LE COLLECTIVISME ?

« *M. Graux.* — C'est la suppression de la propriété privée, de la propriété individuelle.

M. Bara. — Vous devez dépenser pour vous-même et pour votre famille ; vous ne pouvez pas constituer de propriété privée en dehors de cette consommation.

M, Féron. — Le Collectivisme ouvrier ne poursuit que la mise en commun des instruments de travail.

M. Graux. — Y compris la propriété !

M. de Mot, — Et le capital !

M. Féron. — En tant qu'instrument de travail, évidemment.

M. Ceman. — Tout est instrument de travail ! »

Annales parlementaires, 28 mars 1893).

Nous ne pousserons pas l'indiscrétion jusqu'à demander à M. de Mot ce qui peut bien être capital sans être propriété, ni instrument de travail. Admirons plutôt cette étonnante déclaration de M. Ceman :

Tout est instrument de travail!

Ainsi donc, M. le député, l'armoire dans laquelle vous enfermez vos enfants quand ils ne sont pas sages, (V. aux annales parlementaires) est un instrument de travail, au même titre que le pétrin d'un boulanger ou les métiers de la filature, dont vous êtes actionnaire?

Je ne veux certes pas dire que cette armoire, qui fut la cause première de votre célébrité, soit un moyen de jouissance — du moins pour vos enfants — mais je crois pouvoir affirmer que les socialistes vainqueurs ne la feront pas entrer dans le domaine collectif.

Au surplus, si vous désirez des renseignements précis sur le Collectivisme, peut-être ne ferez-vous pas mal d'aller un soir à l'école des orateurs de la Maison du Peuple : le premier ouvrier venu vous expliquera très clairement la distinction qu'il fait entre les *moyens de production* et les *objets de jouissance ou de consommation.*

Je demande pardon à ceux qui me lisent, d'insister sur des notions aussi élémentaires, mais — étant données les énormités que l'on débite sur le socialisme — puisqu'il se trouve des gens pour les dire, peut-être s'en trouve-t-il aussi pour les croire.

Et c'est à ceux là que je signale la définition que M. Schaeffle, dans une publication récente a donné du Collectivisme : *appropriation collective de tous les moyens de production et de circulation.*

Ainsi donc, si le régime collectiviste devait s'étendre un jour à toutes les industries, la terre, les mines, les fabriques, les institutions de crédit, les moyens de transport, feraient parti du domaine collectif et seraient exploités par des administrations publiques autonomes, sous la surveillance du pouvoir central.

Seulement, cela ne veut pas dire que, dès à présent, tous les instruments de travail doivent être appropriés collectivement ; qu'il faut exproprier le tailleur de son aiguille, le menuisier de sa varlope, le campagnard du lopin de terre qu'il gratte péniblement.

LES LIMITES DU COLLECTIVISME

La définition de M. Schaeffle est exacte, mais incomplète ; elle ne tient pas compte de cette thèse fondamentale du socialisme collectiviste :

L'appropriation collective ne s'impose, au point de vue de l'intérêt social, que dans les branches d'industrie où la concentration des capitaux a fait disparaître la petite propriété, fondée sur le travail.

Ce ne sont donc pas les socialistes qui veulent enlever au paysan sa terre, au commerçant sa boutique, au petit patron son établi. Ceux-là sont expropriés, ruinés, *décapitalisés* par les gros capitalistes : la fabrique tue la manufacture, le grand magasin ruine le petit commerce ; les propriétaires terriers des Etats-Unis font une mortelle concurrence à nos paysans.

Et pendant que les vaincus crèvent de faim ou sont mis en faillite, les capitaux se concentrent dans les mains des vainqueurs..

Cette concentration capitaliste aboutit aux conséquences suivantes :

1° *La concurrence dégénère en monopole* : quelques individus arrivent à dominer des branches entières d'industrie et forment des syndicats, des *trusts*, des cartels, pour faire hausser les prix au détriment des consommateurs.

2° *Les entreprises doivent être administrées bureaucratiquement.* Dans la grande industrie, les capitalistes cessent de diriger eux-mêmes l'entreprise, et se font remplacer par des employés et des directeurs salariés.

3° *Enfin, la société tend à se diviser en deux classes héréditaires*, dont l'une peut jouir de la propriété sans travail, tandis que l'autre doit travailler, sans jouir de la propriété.

C'est ainsi, par exemple, que, d'après l'enquête de 1892, sur les salaires et les budgets ouvriers, 1.08 pour cent seulement des recettes provient d'autres revenus que du salaire ou des secours accordés par la bienfaisance.

Et d'autre part, à côté de ces propriétaires sans propriété, combien n'y a-t-il pas d'individus dans la classe bourgeoise, qui ont acquis leur propriété sans travail, et qui bornent leur activité à recueillir des timbres-postes, à tirer des pigeons ou à se faire plumer dans quelque tripot ?

C'est à cette catégorie d'individus — et non pas à la petite bourgeoisie — que les collectivistes s'attaquent. C'est exclusivement dans les branches d'industrie où la concentration capitaliste s'est déjà opérée que leurs formules deviennent applicables.

Le collectivisme ne sera donc intégral que si la petite industrie et le petit commerce viennent un jour à disparaître complètement.

En attendant, il y a place pour la propriété privée, à côté de la propriété collective, non seulement pour les moyens de consommation, les objets mobiliers, le patrimoine de la famille, mais encore pour tous les petits moyens de production.

La petite industrie et le petit commerce constituent le domaine de l'association libre.

La grande industrie, au contraire, doit être le domaine du collectivisme et c'est pourquoi le parti ouvrier demande, et se borne à demander, *l'expropriation pour cause d'utilité publique des mines, des carrières, du sous-sol en général, ainsi que des grands moyens de production et de transport*.

L'ÉTAT ET LE COLLECTIVISME

« *La transformation du régime capitaliste en régime collectiviste doit nécessairement être accompagnée de transformations corrélatives dans l'ordre*

politique, par la transformation de l'Etat et la constitution de la société sur les bases d'une Fédération fonctionnelle. »

(Déclaration des principes du Parti Ouvrier)

Ce serait, en effet, une grave erreur de croire que le collectivisme implique seulement la socialisation des moyens de production, la reprise par l'Etat des grandes industries.

S'il en était ainsi, la tyrannie du gouvernement ne vaudrait pas beaucoup mieux que celle des capitalistes. Les ouvriers de l'Etat ont, il est vrai, une situation plus stable, des salaires plus élevés que ceux de l'industrie privée, mais leur liberté est peut-être moins grande.

Nul doute que cette situation ne s'améliore sous la poussée du suffrage universel.

Néanmoins, ce n'est pas à l'Etat, dans sa forme actuelle que les collectivistes proposent de confier la direction des entreprises.

Il doit y avoir entre l'Etat, gouvernement des hommes, et l'Etat, administration des choses, la même séparation qu'entre l'estomac et le cerveau.

En régime collectiviste, les services publics seraient autonomes. « Conformément à des lois générales, et sous la surveillance de l'Etat, chaque branche de l'économie sociale appartiendrait à un système particulier, ayant des subdivisions territoriales et des centres administratifs pour diriger la production et la répartition des biens ». (Schaeffle).

Dès à présent, ce système est en action pour une industrie, tout au moins dans les colonies australiennes, et spécialement dans la nouvelle Galles du Sud.

Toutes les lignes de chemin de fer, dans cette colonie, appartiennent à l'Etat. Jusque dans ces dernières années le gouvernement dirignait lui-même leur exploitation. Mais, en présence des abus qui se produisirent, le Parlement décida de confier cette exploitation à une commission administrative, autonome, indépendante des partis politiques (1).

Cette commission, composée de trois membres, choisis parmi les hommes les plus compétents au point de vue technique, ne peut être révoquée que par un vote des deux Chambres.

Le président, sous sa responsabilité jouit des pouvoirs les plus étendus. Même, en cas d'opposition de ces deux collègues, il a le droit de passer outre.

On réunit ainsi tous les avantages de l'exploitation privée et de la propriété collective. Depuis que cette commission fonctionne les tarifs ont été abaissés, le personnel mieux rémunéré et, néanmoins, il y a eu augmentation des recettes.

1. W. M. Acvoorth. — Government Railways in a democratic state. — The Economic journal. Décembre 1892.

Dans la province de Victoria, à raison de circonstances locales, l'expérience n'a pas été aussi heureuse. Cependant, M. Eddy, qui a étudié de fort près le fonctionnement du système nouveau, déclare que « l'acte des chemins de fer, dans la Nouvelle Galles du Sud, sera considéré comme un des plus grands qui aient jamais été votés. »

Nons constatons donc une double tendance dans l'évolution industrielle moderne : les industries privées tendent à se transformer en services publics; mais, d'autre part, les services publics acquièrent une autonomie, une liberté d'action, de plus en plus grandes.

L'EXPROPRIATION DES CAPITALISTES

Comment pourra s'opérer l'expropriation des industries qui sont mûres pour le collectivisme ?

Sans indemnité, si le quatrième état, vainqueur, s'inspire des exemples de la bourgeoisie de 1792, confisquant sans scrupule les biens des prêtres et des émigrés.

Cela se fera-t-il ? Peut être. Faudrait-il le regretter ? à coup sûr, car on frapperait, et ce serait une injustice, la propriété due au travail personnel aussi bien que la propriété acquise par le travail des autres.

Pour opérer l'expropriation de la classe maîtresse, conformément à la justice et en suivant la ligne de moindre résistance, il faut s'attaquer, au moyen de l'impôt, à ceux qui ne travaillent pas, ou à ceux qui ne travaillent plus : aux propriétaires, en frappant la rente et les valeurs consolidées ; aux *morts*, par la restriction progressive du droit de succession.

C'est dans ce but que le Parti ouvrier demande en même temps que l'abolition des impôts de consommation, 1° l'établissement de l'impôt progressif sur le revenu, sur les legs et les donations entre vifs, 2° la suppression de l'hérédité *ab intestat*, sauf en ligne directe, dans les limites à déterminer.

Dans ces conditions donc, l'indemnité viagère que l'on paierait aux capitalistes vivants serait prélevée, en majeure partie sur la succession des capitalistes morts. Et de cette manière, on frapperait la société moderne dans son vice fondamental : *l'inégalité du point de départ.*

L'un de nos grands industriels, M. Ernest Solvay, le reconnaissait, en termes non équivoques, lorsqu'il écrivait dès 1879 :

« Nous approchons peu à peu, mais inévitablement, de l'époque où un grand et dernier pas doit être imprimé à la civilisation ; l'abolition de l'esclavage et du servage n'a pas été complète, elle n'a pas porté sur la naissance ; l'homme civilisé naît encore noble ou roturier, maître ou valet, dans l'opulence ou le dénuement, après cela seulement il est libre ; et cette froissante et colossale inégalité du commencement d'une vie commune à parcourir, près de laquelle l'inégalité qui suit

n'est que dérisoire, est le dernier et le plus important débris du passé de l'humanité que nous voyions à faire disparaître pour qu'une association d'êtres intelligents devienne ce qu'elle doit être : également avantageuse et équitable pour tous, et ne fasse regretter à aucun de ses membres la lutte primitive et libre pour l'existence ».

ESCLAVES ET PROLÉTAIRES

N'est-ce pas une chose triste à penser que pareils regrets soient possibles ?

Et cependant, ces regrets ne seraient pas sans raison d'être, s'il faut en croire un des explorateurs du Congo, M. Jérôme Becker.

M. Becker eut un jour une très curieuse entrevue avec le Bonaparte de la province d'Equatoria, Mirammbô, c'est-à-dire le faiseur de cadavres, un vrai type de roitelet nègre, marchand d'hommes, voleur d'ivoire, brûleur de villages et tant soit peu cannibale.

Au récit des splendeurs de notre civilisation industrielle, le sauvage fut transporté d'enthousiasme, et s'écria que, dans ces beaux pays, les *razzias* devaient être inconnues et que, sans aucun doute, on se partageait fraternellement les richesses ?

Embarrassante question, à laquelle M. Becker déclare qu'il n'osa pas répondre, qu'il n'osa pas avouer que beaucoup de nos travailleurs « libres » s'estimeraient heureux de n'être pas plus maltraités que les esclaves de Tippo-Tib ou les sujets du roi Msiri.. En Afrique du moins — dit-il en substance — le droit général à la culture du sol rend impossible l'effroyable prolétariat qui ronge les sociétés modernes.

M. Becker a mis le doigt sur la plaie : partout où il y a des terres fertiles, à la libre disposition du premier occupant, le capitalisme, et son corollaire, le salariat ne peuvent naître.: chacun préfère travailler pour son compte et, à moins d'employer la contrainte et la violence, personne ne parvient à vivre sans rien faire, aux dépens d'autrui.

Tout le monde connaît l'histoire de ce grand capitaliste anglais qui partit pour l'Australie avec une cargaison de travailleurs et une voiture ; il avait l'intention de se faire bâtir une maison par ses ouvriers, et de garder sa voiture, exactement comme en Angleterre. Mais àce que dit l'histoire, il lui fallut se résigner à demeurer dans sa voiture, car ses ouvriers le quittèrent, pour aller travailler à leur compte, sur les terres libres d'alentour.

Dans nos pays au contraire, les capitaux fructifient, automatiquement pour ainsi dire, sans qu'il soit nécessaire de recourir à la contrainte. Toutes les terres un peu fertiles sont occupées. Il existe des milliers et des milliers de travailleurs qui sont absolument dépourvus de tout capital et qui, par conséquent, ne peuvent vivre qu'en se met-

tant au service, moyennant salaire, de ceux qui détiennent les moyens de production.

Seulement, il va sans dire que les capitalistes ne donnent pas gratuitement la jouissanre de ces moyens de production et qu'ils se font payer, sous forme de rente et d'intérêt, l'usage de leurs terres ou de leurs capitaux.

Les économistes bourgeois ne manquent pas de dire que cela est parfaitement légitime. N'est-il pas juste, naturel, inévitable, que le propriétaire d'un terrain, d'une fabriqne, d'un capital quelconque, ne les mette à la disposition d'autrui que moyennant une rémunération? Pourquoi s'en dessaisirait-il pour les beaux yeux de son prochain? Supprimez l'intérêt, vous tarissez les sources de l'épargne. Interdisez le bail à ferme, et les propriétaires laisseront leurs champs en friche.

A tout cela, je n'aurais garde de contredire. Dès l'instant où l'on admet le *capitalat*, il faut en accepter les corollaires. Vouloir supprimer l'intérêt et la rente, en maintenant la propriété privée, c'est vouloir empêcher un pommier de donner des pommes, un troupeau de moutons de produire des agneaux.

Seulement, les socialistes soutiennent qu'à partir du moment où la propriété privée, fondée sur le travail, a fait place à la propriété capitaliste, fondée sur le travail des autres, il y a un remède efficace aux abus que cette transformation entraine, et ce remède, c'est l'*extension du domaine collectif*.

Dans toute branche d'industrie où les capitaux appartiennent à la nation — les chemins de fer, par exemple — la rente et l'intérêt, en un mot les profits, sont absorbés par la communauté, au lieu de passer dans le coffre-fort des individus. Si ce mode d'appropriation venait à se généraliser, si tous les moyens de production entraient dans le domaine public, nul n'aurait d'autres moyens d'existence que le travail, je laisse de côté, bien entendu, les institutions d'assurance et d'assistance.

Ainsi se trouverait enfin réalisée cette parole de l'un des Pères de l'Eglise : Ceux qui ne travaillent pas ne mangeront pas.

Aujourd'hui, hélas, c'est trop souvent le contraire : ceux qui ne travaillent pas mangent trop, ceux qui travaillent ne mangent pas assez.

LES GRAS ET LES MAIGRES

Schweininger, le médecin de Bismarck, fait fortune en créant un *sanatorium* où les riches vont se débarrasser de l'excès de leur graisse, et, pendant ce temps-là, les administrateurs du Vooruit ou du Volks belang constatent qu'à la fin de chaque quinzaine, on voit invariablement décroître la consommation de pain, parce que les ouvriers gantois n'ont plus assez d'argent pour en manger à leur suffisance.

Voulez-vous retrouver ce douloureux contraste, dans des proportions plus vastes, plus émouvantes encore? Et ce, dans le plus riche pays d'Europe, la France; dans la plus riche ville de France, Paris?

M. Manouvrier a dressé, d'après les statistiques de Bertillon, une carte démographique, indiquant la taille moyenne des conscrits, l'intensité des maladies contagieuses, le nombre des illettrés dans chacun des vingt arrondissements.

Les indications favorables sont teintées en rouge; les indications défavorables en bleu.

Eh bien! dès le premier coup d'œil on constate une opposition véritablement effrayante entre le rouge cœur de la ville et la sinistre périphérie des faubourgs populaires : d'un côté, la taille des conscrits est *au-dessous de la moyenne de la race*; de l'autre elle est au-dessus. Au centre, c'est le beau Paris, le Paris des larges boulevards; le Paris qui élit des conservateurs : les maladies sont rares, les ignorants clairsemés, la taille haute; elle atteint son maximum (1 m. 66) dans les quartiers de la Madeleine et des Champs-Elysées. Dans les faubourgs, au contraire, c'est le règne exclusif du bleu; la séparation des classes ne se marque pas seulement dans l'antagonisme de leurs intérêts ou la diversité de leurs tendances; elle s'inscrit dans l'ossature des hommes qui les composent : la taille moyenne décroit, à mesure que l'on s'enfonce dans les quartiers populaires; et, symbolisme profond que n'expliquent pas seulement les hasards de la guerre, elle atteint son minimum dans le quartier du Père-Lachaise, où la Commune agonisante concentra son effort suprême et vit périr la sainte canaille de ses derniers défenseurs.

Devant de pareils faits, qui, dans l'enceinte d'une seule ville, constatent la dégradation collective de plus d'un million d'hommes, il est inévitable que les prolétaires en viennent à se poser certaines questions, grosses de foudroyantes tempêtes.

Celle-ci, par exemple : combien coûte à la communauté l'entretien d'un millionnaire qui ne fournit aucun travail — il en est à coup sûr — et qui prélève tous les ans quelque vingt-cinq mille francs sur le revenu national?

Le calcul est simple : 25.000 fr, = le prix de 10,000 journées de travail à fr. 2.50, ce qui est à peu près la moyenne des salaires en Belgique. En d'autres termes, grâce à cette poule aux œufs d'or qui s'appelle le capital, quiconque s'est donné la peine de naître millionnaire obtient gratuitement et chaque année le prix de 10,000 journées de travail. Si cet heureux mortel devait être entretenu par un seul homme, il faudrait que ce pauvre diable peine pendant trente ans et plus pour produire une valeur égale au revenu de son maitre. Si, dans notre complexe organisation sociale, le phénomène n'apparait pas avec cette clarté révolutionnaire, c'est parce que la dîme capitaliste porte sur

un grand nombre de têtes : au lieu d'un homme travaillant trente ans, il y en aura par exemple cent qui devront donner tous les ans 3 o/o de leur produit, ou bien trois cents qui seront obligés d'en abandonner 10 o/o. Mais qui soutiendra que la diffusion d'une injustice a pour résultat de la faire disparaître ?

Il n'est guère douteux que si la question se posait dans ces termes extrêmes — *propriété sans travail et travail sans propriété* — si les classes en présence se composaient exclusivement, l'une de fainéants exploiteurs, l'autre de travailleurs exploités, la solution ne se ferait pas longtemps attendre. Malheureusement, ou heureusement — cela dépend des points de vue, la lutte des classes ne se produit pas dans de telles conditions de simplicité. A côté des parasites, dans toute la force du terme, il y a dans la classe bourgeoise un grand nombre d'hommes le plus grand nombre même, qui ne vivent pas exclusivement de la substance d'autrui. Ce sont à la fois des travailleurs et des capitalistes : leur revenu dérive pour partie de leur travail, pour partie du travail des autres, et c'est leur exemple qu'on invoque généralement pour soutenir que les profits du capital sont légitimes.

Nous allons examiner brièvement l'argumentation de ceux qui parlent ainsi et démontrer que les profits de la classe capitaliste ne sont nullement en rapport avec les services qu'elle rend à la communauté.

II

LES PROFITS DES CAPITALISTES

Si nous prenons un industriel quelconque, à la fois capitaliste et chef d'entreprise, ses profits peuvent être décomposés en trois éléments :

1° *Rémunération des capitaux mobiliers et immobiliers engagés dans l'entreprise (rente et intérêt);*

2° *Rémunération du travail de direction ;*

3° *Prime d'assurance contre les risques.*

Je pense que nous pouvons écarter immédiatement de la discussion ce dernier élément : les ouvriers qui crèvent de faim en temps de crise et qui sont jetés sur le pavé quand on ferme l'usine, courent des risques au moins aussi grands que le patron qui est menacé de faire faillite. Au surplus, si le risque existe pour les *individus*, il n'existe pas pour la *classe* capitaliste. Les individus perdent, gagnent, spéculent, agiotent ; la classe, quoiqu'il arrive, s'enrichit aux dépens des travailleurs. C'est ainsi, par exemple, que certains charbonnages sont en perte et que leurs actionnaires se ruinent, mais, sauf deux ou trois années exceptionnelles, l'industrie charbonnière, dans son ensemble,

réalise constamment des bénéfices. Toutes autres conditions restant égales, la collectivité, devenant propriétaire des mines, ne courrait, par conséquent, aucun risque de faire des pertes.

De ce côté donc, aucun argument à tirer en faveur du système capitaliste. En revanche, on insiste sur les autres éléments du profit et l'on soutient que le maintien de l'hérédité capitaliste est indispensable parce que la classe bourgeoise remplit, et qu'elle seule peut remplir, deux fonctions essentielles :

1° C'est elle qui capitalise, qui accumule le capital social ; 2° qui dirige la production industrielle et les opérations commerciales.

En réalité donc, les capitalistes seraient de véritables fonctionnaires, avec plus de responsabilité et plus d'initiative, et, en échange de leurs services, ils reçoivent le salaire du travail de direction qu'ils poursuivent, et le salaire des privations qu'ils s'imposent en épargnant, au lieu de manger leur blé en herbe.

Qu'il y ait une âme de vérité dans cette argumentation, nous ne songeons nullement à le contester. Si les capitalistes venaient à disparaître, du jour au lendemain, on s'apercevrait à coup sûr qu'ils ne sont pas complètement parasites ; mais, en revanche, il n'est pas difficile de démontrer :

1° Que, de plus en plus, leur classe exerce les fonctions qui lui incombent d'une manière défectueuse et onéreuse ;

2° Que d'autres organes pourraient remplir ces fonctions, et commencent dès à présent à le faire, dans des conditions beaucoup plus satisfaisantes.

C'est ce que nous allons examiner successivement pour la direction des entreprises et les nécessités de la capitalisation.

DIRECTION DES ENTREPRISES

A entendre la plupart des économistes, c'est la rémunération du travail de direction qui constitue la majeure partie des profits : les prolétaires ne gagneraient donc rien, ou presque rien à l'appropriation collective, puisqu'il faudrait payer, sous forme de traitements, ce que les capitalistes reçoivent maintenant sous forme de profits. Bien plus, ils y perdraient sans doute, parce que le fonctionnaire prendrait sa tâche bien moins à cœur que l'entrepreneur libre.

L'argument ne manque pas d'une certaine portée dans la petite et même dans la moyenne industrie, lorsqu'il s'agit d'un paysan qui peine avec deux ou trois valets de ferme, ou d'un filateur de Roulers ou d'Ecloo qui entre dans sa fabrique avant l'aube, vêtu comme le dernier de ses ouvriers, travaille d'arrache-pied pendant treize ou quatorze heures et souvent, après que la cloche a sonné pour le repos du soir, s'use encore les yeux à faire de la comptabilité.

En revanche, il existe des industries, de plus en plus nombreuses à mesure que les capitaux se concentrent, où la part du travail de direction ne représente plus qu'une faible partie des profits, et où la personne de l'entrepreneur cesse de se confondre avec celle des capitalistes; c'est le domaine des sociétés anonymes, dirigées bureaucratiquement par un personnel de salariés.

L'exemple le plus frappant que nous puissions choisir, c'est l'industrie charbonnière. Transportons-nous au pays noir : nous y trouverons tout un peuple de travailleurs, avec ou sans calus, des ouvriers, des ingénieurs, des directeurs de charbonnages. Les uns gagnent 1,000 francs, d'autres 100,000 ; tous néanmoins sont des salariés. Mais ce qu'on ne voit pas, ce qui ne semble pas exister, ce sont les propriétaires. Où sont-ils? où se cachent-ils? à qui appartiennent ces charbonnages? Demandez-le à ce vieux houilleur qui erre là-bas, près des terris, et il vous répondra comme le père Bonnemort dans *Germinal* : « Je ne sais pas... à des gens! » Des gens que l'on ne connaît pas, qui ne viennent jamais dans le pays, qui mangent leurs rentes à la ville et qui ne savent peut-être pas où est la fosse dont leur famille est actionnaire de père en fils.

Eh bien! je vous pose cette question : Supposez que la collectivité exproprie ces actionnaires, fasse rentrer les charbonnages dans le domaine public, procède de même à l'égard de toutes les industries où la propriété et le travail sont complètement séparés, qu'y aura-t-il de changé? Y aura-t-il une tonne de charbon en moins sur le marché du monde? Les métiers s'arrêteront-ils dans les linières, les *self-actors* dans les fabriques de coton? Les ouvriers cesseront-ils de puddler, de laminer, de souffler des manchons dans les verreries, les gigantesques cornues de digérer les matières premières dans les usines de produits chimiques? Non! Ce qu'il y aura de changé, c'est qu'un certain nombre de parasites — personnellement indemnisés — ne pourront transmettre à leur intéressante progéniture les moyens d'exploitation dont ils disposent; c'est qu'à partir de ce moment, les flots de richesses que le travail humain fait jaillir iront dans les caisses de l'Etat ou des compagnies de travailleurs, au lieu d'aller se déverser dans les coffres-forts des capitalistes,

C'est pourquoi, dans toutes les industries où la production se fait sur une grande échelle, où les capitaux sont concentrés en quelques mains, où l'entreprise est dirigée bureaucratiquement, les collectivistes réclament l'appropriation collective des moyens de production. Dans la petite industrie, au contraire, où l'expropriation présenterait actuellement des difficultés insurmontables, et peut-être des inconvénients au point de vue de la production, sans grands avantages au point de vue de la répartition, c'est le domaine de l'entreprise privée, capitaliste aujourd'hui, coopérative demain.

CAPITALISATION

L'autre fonction essentielle que l'on assigne à la classe capitaliste, c'est l'accumulation, par l'épargne, des capitaux nécessaires à la production.

De cette initiative laissée aux particuliers, résultent deux conséquences, contradictoires, mais également nuisibles à la communauté : chez ceux qui épargnent, l'avarice de la fourmi, chez ceux qui n'épargnent pas, la prodigalité de la cigale. La capitalisation livrée à elle-même, c'est l'égoïsme, l'instinct propriétaire, la sécheresse de cœur chez les uns ; le gaspillage, l'insouciance, les folles et inutiles dépenses chez les autres.

Mais dira-t-on sans doute, comment ferez-vous pour remplacer l'épargne individuelle ?

Ce que l'on fait déjà dans les sociétés coopératives ou dans les services publics : la Société ou l'Etat prélève sur les bénéfices de l'exploitation, ce qui est nécessaire au développement de l'outillage et à la marche de l'entreprise.

Au lieu de l'épargne individuelle, nous aurons l'épargne collective.

L'élite de la classe ouvrière, dès à présent, au lieu de porter son argent à la caisse d'épargne, constitue le patrimoine collectif des syndicats, des coopératives, des sociétés de secours mutuels. Au lieu d'être propriétaire d'un livret de cent francs, le socialiste affilié à la Maison du Peuple, devient co-propriétaire d'une grande boulangerie, d'un magasin de charbon, d'une épicerie, d'un capital de plusieurs centaines de mille francs. Le côté égoïste de l'épargne disparaît ; ses avantages se multiplient à l'infini.

Et, ce qui marque mieux encore la possibilité et l'extension croissante de la capitalisation collective, c'est l'agrandissement continu du patrimoine collectif, du domaine public, depuis un demi siècle. Il existe dès à présent, dans tous les pays, un certain nombre d'industries, où l'accumulation des capitaux n'est pas l'œuvre des particuliers, mais bien celui de l'Etat ou des Communes. C'est le cas, par exemple, pour l'industrie des chemins de fer, les postes, les télégraphes, les téléphones, la fabrication de la monnaie, le service des eaux et du gaz dans certaines villes.

Pourquoi n'en serait-il pas de même, pour les charbonnages, comme en Prusse ; l'industrie du tabac, comme en France ; la fabrication de l'alcool, comme en Suisse ?

Ce n'est pas là du collectivisme, dira-t-on. Sans doute, car ces industries sont des dépendances de l'Etat, et ne jouissent d'aucune

autonomie. Il n'en est pas moins vrai que leur appropriation par la communauté constitue un premier pas vers le collectivisme.

COLLECTIVISTES SANS LE SAVOIR

La plupart des adversaires du collectivisme ne se rendent pas assez compte que cette doctrine ne fait que prolonger les tendances sociales actuelles. Beaucoup de bourgeois se figurent naïvement que le régime collectiviste s'établira tout d'un bloc, ou bien ne s'établira pas du tout. Et ceux-là, diraient volontiers comme Louis XV : « Après nous le déluge » ; Rodbertus nous promet un répit de cinq siècles ; Lassalle n'est pas loin de nous en accorder deux. Ce sera donc pour nos arrière petits neveux. *Ergo*, dormons sur nos deux oreilles, et, si les socialistes veulent devancer l'échéance fatale, nos fusils de garde-civique sont prêts à faire cause commune avec les baïonnettes des paysans,

Hors ça ! regardez-donc autour de vous, bonnes gens. Voyez les grèves qui se multiplient, les émeutes qui éclatent de toutes parts, les insurrections qui se succèdent avec la régularité des phénomènes naturels : vous comprendrez que nous sommes déjà dans la fumée de la révolution sociale.

Et, si vous voulez vous rendre compte des transformations de la propriété depuis un siècle, voyez la progression des budgets dans les grands pays démocratiques, et spécialement en France ou en Angleterre. Il en est des Etats comme des hommes : d'après le montant de leurs dépenses, on peut généralement se faire une idée de l'importance de leur domaine.

Saluez ce budget d'un milliard. disait M. Thiers, en 1830 à la Chambre française, vous ne le verrez plus ! On est arrivé aujourd'hui à 4,235,000,000 de francs, plus de quatre mille millions.

En Angleterre, le budget de l'Etat dépasse actuellement 4 milliards, *rien que pour les services civils*, soit le sextuple de ce qu'il était en 1817. Et le phénomène se marque avec une évidence plus grande encore, dans les municipalités : leurs dépenses ont doublé depuis vingt ans et s'élèvent aujourd'hui à plus d'un milliard et demi. Le socialisme communal a conquis droit de cité dans la plupart des grandes villes d'Ecosse et d'Angleterre. Glasgow, par exemple, nous donne une idée assez nette de ce qui existera dans quelques années, à Bruxelles, à Gand ou à Liège : « La cité a organisé l'enseignement obligatoire et gratuit ; elle offre un repos aux enfants nécessiteux fréquentant les écoles publiques, elle fournit aux habitants le gaz, les escaliers communs des maisons à plusieurs logements ; propriétaire des tramways, elle met à la disposition des ouvriers des trains presque gratuits, le matin et le soir ; elle a créé des bains, des salles de natation, des la-

lavoirs publics ; elle a fait plus encore : après avoir exproprié des quartiers encombrés, elle a construit des maisons qu'elle loue aux familles les moins aisées ».

Pour subvenir à ces dépenses croissantes, la municipalité de Glasgow, de même que les autres municipalités anglaises, recourent — outre les emprunts — à deux sources de revenus : l'*impôt* et les *bénéfices réalisés par les industries socialisées*. Cette deuxième source de revenus devient de plus en plus importante : d'après M. Sidney Webb, le domaine collectif des communes anglaises comprend notamment le quart des lignes de tramways et la moitié des usines à gaz du Royaume-Uni.

D'autre part en même temps que le domaine collectif s'étend, la propriété privée prend un caractère de plus en plus relatif. Avec le progrès des lois de fabrique, les capitalistes en arriveront à devoir se gérer à peu près de même que les directeurs d'une entreprise collectiviste : une industrie où la journée de travail serait fixée par la loi, où les ouvriers participeraient aux bénéfices, discuteraient les règlements, feraient avec les patrons des contrats collectifs, délibéreraient avec eux dans les chambres d'explication, de conciliation et d'arbitrage, ressemblerait au moins autant à un service public qu'à une industrie privée.

Joignez à cela les progrès du régime coopératif, que l'on pourrait appeler le Collectivisme spontané, et vous en arriverez à conclure que toutes les tendances de l'industrie et du monde moderne concourent à la désagrégation du régime capitaliste : la coopération dans la petite industrie ; le collectivisme proprement dit dans la grande, le progrès de l'association ouvrière et de la législation industrielle dans toutes les branches de la production.

Dans la répartition des richesses sociales, la part de l'Etat et celle des travailleurs augmente ; donc, par voie de conséquences nécessaires, la part du capital diminue ; l'influence grandissante du domaine collectif exerce sur le taux des profits une influence aussi fatale, aussi irrésistible, que l'attraction de la lune sur le niveau des marées. Il y aura plus ou moins de secousses, de crises, d'oscillations secondaires, mais il est inévitable que le collectivisme constitue un jour la forme dominante.

Dans une pareille société, où les capitaux trouveront un placement d'autant plus difficile que le domaine privé aura des proportions plus réduites, il est incontestable que les rentiers, les oisifs, les inutiles auront la vie dure.

En revanche, la communauté disposera d'un magnifique patrimoine qui lui permettra d'agir puissamment, par des institutions de toutes espèces, sur le développement intellectuel, moral et matériel de tous et de chacun de ses membres.

III

LES OBJECTIONS

On fait généralement à la théorie collectiviste, les objections suivantes :

Du côté des anarchistes : le collectivisme n'abolit pas le salariat.

Du côté des conservateurs :

1° Productivité décroissante du travail à mesure que la propriété collective prendra de l'extension.

2° Lésion permanente de la liberté individuelle, affaiblie ou détruite par l'omnipotence de l'Etat.

3° Impossibilité des dépenses de luxe, qui sont le charme de la vie, la fleur des civilisateurs modernes.

Nous examinerons brièvement ces diverses objections.

1° MAINTIEN DU SALARIAT

Il est parfaitement exact que la socialisation des moyens de production n'implique pas *nécessairement* l'abolition du salariat.

Les ouvriers des arsenaux de l'Etat sont des salariés au même titre que les femmes de la Linière Gantoise ou les boulangers de Vooruit.

Ce n'est certes pas notre idéal. Nous espérons ardemment les transformations morales qui rendront possibles la coopération de tous les producteurs d'abord, et peut-être aussi — car il n'est idéal si pur que l'avenir ne puisse réaliser — peut-être aussi la communauté anarchiste, débordante de fraternité et de richesses où chacun, faisant ce qu'il voudrait, comme dans l'abbaye de Thélème, donnerait selon ses forces et prendrait selon ses besoins.

Mais il faudrait, pour en arriver là que les écorces de nos cerveaux, si frustes et si grossières encore, soient immensément développées et affinées. Et c'est à des réformes immédiatement réalisables qu'il faut demander les premiers éléments de cette transformation : l'instruction répandue à flots, la journée de travail réduite, la consommation de l'alcool restreinte ou supprimée — autant de moyens d'améliorer la race et de préparer l'avènement des formes sociales de l'avenir.

Il faut tenir compte de ces transformations morales, pour apprécier à leur juste valeur les autres objections des adversaires du collectivisme.

2° DIMINUTION DE LA PRODUCTIVITÉ

En ce qui concerne le travail d'exécution : les ouvriers, recevant le produit intégral deleur travail — sous déduction du prélèvement néces-

saire aux besoins de la collectivité — seraient beaucoup plus stimulés au travail que sous le régime actuel.

En ce qui concerne le travail de direction. — Nous avons vu que dans les industries où la formule collectiviste devient applicable, la direction des affaires appartient dès à présent à des administrateurs salariés.

En quoi le directeur d'un charbonnage deviendrait-il moins diligent parce que son traitement lui serait payé par l'Etat, au lieu de lui être assuré par quelques douzaines d'actionnaires ?

A ne considérer que l'intérêt pécuniaire, la force motrice des deux systèmes serait sensiblement équivalente. Mais il faut tenir compte, en faveur de la solution collectiviste, d'un facteur moral dont l'influence ira toujours grandissante : au lieu d'être les subordonnés d'une société anonyme, ceux qui dirigent actuellement l'armée industrielle, deviendront des hommes publics, investis par les travailleurs eux-mêmes d'un mandat de confiance, aiguillonnés, non seulement par leur ambition personnelle, mais par des sentiments altruistes dont il est impossible de méconnaitre les incessants progrès.

Les officiers de nos armées n'hésitent devant aucun sacrifice, y compris celui de leur vie, pour maintenir l'honneur du drapeau... Faut-il en attendre moins des capitaines d'industrie, quand ils cesseront d'être des garde-chiourmes, ou des chefs de mercenaires ? Nous ne saurions nous résigner à admettre que cette abnégation, cette énergie, cette solidarité que l'on obtient des hommes, quand il s'agit d'envoyer des plombs à leurs semblables, on ne puisse l'obtenir quand il s'agira de leur donner du pain.

3° OMNIPOTENCE DE L'ÉTAT

A ceux qui prétendent que le collectivisme étoufferait, dans toutes ses manifestations, la liberté humaine, on pourrait se borner à répondre que rien ne serait changé : autant vaudrait être tyrannisé par les employés de l'Etat que par les employés des patrons.

Mais nous pouvons laisser de côté cet argument négatif, et nous ne contesterons certes pas que notre Etat moderne, l'Etat gendarme, l'Etat veilleur de nuit, remplirait fort mal les multiples fonctions qui lui incomberaient en régime collectiviste, Autant vaudrait charger les brigadiers de la gendarmerie, les commissaires de police, les vieilles culottes de peau qui peuplent nos régiments, de diriger les usines, d'administrer les Universités, de conserver les musées ou de former les Bibliothèques.

L'Etat capitaliste, nous l'avons dit, a pour but le gouvernement des hommes : il lui faut des pouvoirs centralisés, des ministres à poigne, des soldats obéissant aveuglément à la consigne : élargissez son do-

maine, et vous créez une vaste caserne, vous instaurez une république de ronds de cuir !

L'Etat collectiviste, au contraire, aura pour but l'administration des choses. Il lui faudra une organisation décentralisée, des hommes de science et de pratique, des forces industrielles auxquelles on demandera surtout de la spontanéité et de l'initiative.

Aujourd'hui, l'Etat est l'organe de ceux qui ont contre ceux qui font. Demain, il sera l'organe de ceux qui font contre ceux qui ont.

4° IMPOSSIBILITÉ DES DÉPENSES DE LUXE

L'un de nos plus savants magistrats, me disait un jour ; « Qui donc, dans votre société collectiviste, pourra faire des consommations de luxe, manger les perdreaux et le foie gras, boire le champagne et le bourgogne, orner sa maison d'œuvres d'art ? »

Je me suis efforcé de calmer ces légitimes inquiétudes en lui faisant observer que l'idéal ne consiste pas précisément à payer tout le monde quatre francs par jour et à établir, pour tous les citoyens, le cirage de bottes obligatoire.

Néanmoins, il ne faut pas se dissimuler que l'abaissement graduel des profits du capital aura pour résultat de diminuer les dépenses de luxe, avec beaucoup plus d'efficacité que les lois somptuaires proposées jadis par le vieux Caton. Seulement, ici encore, il est fort probable que les idées se modifieront en même temps que les circonstances, et que le luxe public, fécond en jouissances pour tous, se substituera, dans une large mesure, au luxe privé, qui coûte tant de misères et de souffrances ; car on peut ériger en règle, que les choses les plus superflues sont produites par les gens à qui manquent les choses les plus nécessaires. Avez-vous déjà songé, en voyant une mondaine aux premières loges d'un théâtre, que sur chacun des accessoires de sa toilette il y a eu peut-être du sang et des larmes : la matière première de son éventail à monture d'ivoire, c'est une défense d'éléphant, volée dans quelque village nègre et Stanley vous dira qu'aucune d'elles n'arrive sur les marchés d'Europe, sans avoir coûté la vie à un ou deux êtres humains. Son écharpe de dentelles a eté faite, pour un salaire de famine, par une de ces malheureuses que la nature du travail voue fatalement à la tuberculose. Qui sait si la baptiste de son mouchoir n'a pas été tissée par ces ouvriers de Cambray, qui — de l'aveu d'un ministre — en sont réduits à aller dans les cours des distilleries, manger la pulpe des betteraves, dont les cochons ne veulent pas. Et, si vous me parlez de ses diamants, je vous signale la description des mines du Cap, par le capitaine Drecher : les ouvriers nègres sont gardés nuit et jour par des gôeliers armés de révolvers et chargés — pour éviter que les noirs

avalent et emportent les pierres précieuses — d'analyser leurs excréments, après les avoir purgés d'office.

Nous ne pensons pas assez à ces choses. Les femmes ne savent pas ce que chacun de leurs bijoux représente de forces perdues et d'existences sacrifiées. Les enfants des riches sont élevés à l'écart du pauvre ; ils en ignorent presque l'existence, comme un prince des légendes Hindoues, que son père tenait enfermé dans ses beaux palais et ses jardins en fleurs, pour cacher à ses yeux les chagrins et les misères de ce monde. Mais, de plus en plus, ces ignorances deviennent impossibles, car les pauvres pénètrent dans les jardins et s'assemblent autour des palais.

Les uns demandent du pain, parcequ'ils sont affamés ; mais il en est d'autres, qui réclament quelque chose de plus : ce qu'ils veulent, ce qu'ils exigent, ce qu'ils sauront prendre au besoin, c'est une place au soleil, au soleil de l'art et de la science. Ils ne revendiquent pas seulement le collectivisme des biens matériels, mais encore, et surtout, le collectivisme des trésors intellectuels. Au surplus, l'un ne va pas sans l'autre : le capitalisme engendre le luxe privé, la science fragmentaire et l'art pour l'art, « formule désespérée des natures artistes qui n'entendent plus l'écho leur répondre » ; le socialisme développera le luxe collectif, la science coordonnée et consciente de son but final, l'art compris par la masse et fécondé par elle.

Lorsque l'humanité, au lieu d'être asservie par les machines, sera servie par ces esclaves de fer, on verra renaitre les merveilleuses floraisons que la Grèce fit éclore, grâce aux loisirs que lui faisaient ses esclaves de chair. Comme au siècle de Périclès, les maisons seront simples, mais, dans la splendeur des monuments, tous pourront contempler la radieuse beauté des chefs-d'œuvre. Et alors s'effaceront les dissentiments et les haines qui nous séparent et nous déchirent, pour faire place à cette communion intellectuelle, à cette foi profonde, que nos ancêtres ont connu, pendant les deux grandes époques de leur histoire : l'antiquité polythéiste, au temps où les Dieux du Parthénon profilaient leur blancheur sur le ciel pur de la Grèce ; le moyen-âge chrétien, alors que les plus humbles des artisans et les plus hautains des philosophes, courbaient également la tête sous les arceaux des cathédrales gothiques.

Emile VANDERVELDE

LA GRÈVE DES MINEURS

DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

III

Nous nous sommes efforcé de justifier — et nous pensons l'avoir fait d'une façon suffisante — cette assertion de M. Gustave Dubar : qu'il existait, au moment de la grève (tant sur le carreau des fossés que dans les magasins des marchands et dans les cours des industriels), un stock considérable de charbons, encombrant le marché et ayant déterminé, nécessairement la baisse des prix de vente.

M. Dubar avait d'ailleurs, clairement indiqué dans son article publié par l'*Echo du Nord* du 10 septembre 1893 et dont nous avons reproduit les principaux passages, les causes de la crise que subit, depuis plus de deux ans, l'industrie charbonnière et qui, selon lui, a eu sa répercussion sur les salaires.

« Chaque compagnie, écrit en substance M. Dubar, avec le système d'extraction à outrance et de concurrence acharnée qui est pratiqué aveuglément depuis deux ans, est obligée, pour ne pas se laisser écraser par la compagnie voisine qui aurait bientôt fait de lui enlever sa clientèle, *de vendre au plus bas prix, et, pour cela, de réduire le prix de revient au minimum. Dans ce prix de revient, le salaire entre pour une quote-part importante,* ET DÈS QUE LES AFFAIRES VONT MAL, LE SALAIRE EST ATTEINT.

» A l'heure actuelle, on se rapproche des prix de vente de 1888, *les plus bas qui aient été pratiqués depuis 25 ans,* ET L'ON TEND A RAMENER LES SALAIRES AU TAUX DE 1888. »

Donc, pour M. Dubar — et son témoignage n'est pas suspect, il y a un fait acquis, indiscutable : c'est que, quand le prix de vente du charbon diminue, *les compagnies réduisent leur prix de revient, dans une proportion importante,* EN ABAISSANT LE TAUX DU SALAIRE.

Cette opinion n'est pas particulière à M. Dubar. Voici, en effet, ce que nous lisons dans la *Dépêche*, journal conservateur de Lille, dans un article intitulé : *La Fixité des salaires*, et signé du rédacteur en chef, M. Henri Langlais (1) :

C'est un fait décidé ; lundi prochain, nous aurons la grève des mineurs... Les ouvriers réclament une augmentation de salaires, les compagnies répondent que bien loin de songer à augmenter le prix de la main-d'œuvre il faudrait plutôt penser dans les conditions actuelles du marché à l'abaisser.

On nous permettra de n'être de l'avis ni des unes, ni des autres. Si nous ne comprenons pas que les ouvriers viennent réclamer une augmentation qui ne semble pas justifiée, nous ne comprendrions pas d'avantage que les Compagnies vinssent imposer des diminutions.

Un sociologue anglais qui vient de mourir, disait avec raison *que ce ne sont pas les prix de vente qui doivent déterminer les salaires, mais que ce sont les salaires qui doivent déterminer les prix de vente*. La grande erreur des économistes modernes a été de considérer le salaire comme le seul élément élastique de la production, celui sur lequel on pouvait indéfiniment tirer, au risque de rompre l'équilibre social qui est indispensable à l'existence même de toutes les industries.

Quoiqu'il arrive, un industriel se considérera comme tenu à acquitter intégralement ses impôts, à entretenir son outillage ou ses bâtiments, à solder les fournisseurs des matières premières qu'il emploie. Sur aucun de ces éléments, il ne lui viendrait à l'idée d'opérer des réductions qu'il sait impossibles ou nuisibles. Le salaire seul est là pour équilibrer le budget ; on diminue le salaire et tout est dit.

Eh bien, non, tout n'est pas dit ; car les concurrents imitent l'exemple donné et les patrons, toutes proportions gardées, se retrouvent après absolument dans la même situation qu'auparavant, alors que les ouvriers sont réduits à la misère ou à la gêne. On a baissé les salaires et l'équilibre n'est pas mieux assuré.

Pourquoi donc, une fois pour toutes, ne considérerait-on pas les salaires comme un élément invariable au même titre que les impositions ou les frais de transport par chemin de fer?

M. Langlais reproche aux ouvriers de ne pas s'en tenir, dans leurs revendications, au salaire moyen de 5 fr. 76 déterminé par la convention d'Arras, et qui avait paru équitable en 1891. Puis il continue ainsi :

On ne nous accusera pas de flatter les travailleurs ; mais cette vérité une fois mise en lumière, il convient d'en affirmer une autre, c'est que l'ouvrier mineur, — comme les autres ouvriers du reste, — dès lors qu'il a accepté un salaire jutre, s'il n'a pas le droit de réclamer sans motif des augmentations injustifiées, doit être assuré, — autant du moins que les choses humaines le

(1) La *Dépêche*, numéro portant la date du 17 septembre 1893.

permettent, — *de la fixité de ce salaire.* Nous l'avons dit au commencement de cet article, et nous tenons à le répéter, le travail de l'homme n'est pas une marchandise comme une autre, *et les employeurs ont le devoir de considérer le salaire de leurs ouvriers comme un élément fixe auquel ils ne doivent pas toucher, comme une chose sacrée qu'il leur faut respecter dans leur marchés et dans leurs conventions.*

Que si les Compagnies se font entre elles une concurrence peu loyale, tant pis pour elles, que les actionnaires s'en prennent aux administrateurs et directeurs. Vous ne pouvez pas vous entendre, dites-vous? Eh quoi, vous, des hommes instruits qui devez comprendre vos intérêts, vous ne pouvez pas réunir vingt ou trente sociétés, alors que 40,000 travailleurs se réunissent bien. Vous ne pouvez pas pratiquer, pour le bien commun, la solidarité ouvrière? Ce serait triste à constater, s'il en était ainsi, mais nous ne pouvons, croire qu'il en soit ainsi.

. . . .

Ce qu'il faut aux ouvriers, ce n'est pas un salaire *subissant les fluctuations des cours, montant ou descendant avec la hausse ou la baisse,* comportant une sorte de participation aux bénéfices ou aux pertes, ce qu'il faut surtout à des mineurs qui, — soit dit sans les blesser, — ne sont pas prévoyants, c'est la fixité d'un salaire équitable, toutes choses égales d'ailleurs dans les conditions de l'existence et de la valeur de la monnaie.

Pour tous ceux qui connaissent les mineurs, cette vérité n'a pas besoin de démonstration. Le houilleur vit avec ce qu'il gagne et quand, après lui avoir assuré un salaire de 6 à 7 francs par jour, vous le placez vis-à-vis d'une rémunération de 5 francs ou de 4 francs, vous avez assez développé chez lui des besoins qui, n'étant plus satisfaits, lui feront paraître encore plus pénible sa seconde situation.

Les ouvriers et les Compagnies étaient parvenus, en 1891, à tomber d'accord sur un salaire, 4 fr. 80 en moyenne, plus une prime de 20 %, *salaire qui n'avait rien d'exagéré, mais qui paraissait suffisant.*

Que faut-il pour éviter le retour de conflits regrettables?

Que ce salaire juste demeure un salaire fixe.

Aux ouvriers nous dirons : Vous avez accepté ce salaire comme juste. Respectez-le.

Aux Compagnies : Vous avez reconnu vous aussi que ce salaire était juste, faites qu'il devienne fixe. Mainteaez-le.

Comme M. Dubar, M. Henri Langlais constate que les Compganies se font entre elles « une concurrence peu loyale ». C'est cette concurrence qui est cause de la surproduction et du fléchissement des prix de vente. Comme M. Dubar, M. Langlais pense en outre que le salaire « subit les fluctuations des cours, monte ou descend avec la hausse ou la baisse. »

Nous avons tenu à reproduire l'important extrait ci-dessus de l'article du rédacteur en chef du journal la *Dépêche,* parce que les indications qu'il renferme — indication qu'on ne peut accuser d'être de parti pris en faveur des ouvriers — nous ont paru intéressantes à noter en

ce qui concerne le principal grief articulé par les mineurs, à savoir que les salaires, depuis 1892, avaient diminué et que les Compagnies n'exécutaient, plus les engagements souscrits en 1891, à Arras, par leurs représentants.

Ce point est acquis au débat ; Lorsqu'il y a surproduction, le prix de vente baisse, et les salaires sont réduits en proportion.

Ce n'est pas nous qui l'affirmons ; c'est M. Gustave Dubar, c'est M. Henri Langlais, deux publicistes très au courant des questions économiques, très exactement renseignés sur tout ce qui touche à l'industrie houillère.

Nous avons établi dans notre précédent article, à l'aide d'un document certain, qu'il y avait eu réellement surproduction pendant l'année qui a précédé la grève. Il faut que nous apportions, maintenant, une preuve palpable de la baisse des prix de vente.

Le tableau, ci-après, donne les prix de vente par catégorie de charbons pendant les années 1889, 1890, 1891, 1892, et 1893, pour l'une des Compagnies les plus importantes du bassin houiller du Pas-de-Calais. Ces prix sont faits à la tonne. Ils concordent évidemment avec ceux de toutes les compagnies du bassin.

Inutile de dire que nous garantissons l'authenticité absolue de ce document.

On sait par M. Dubar que les prix de vente de l'année 1888 ont été les plus bas de tous ceux pratiqués depuis 25 ans. Nous n'avons pu, malheureusement, nous les procurer, la statistique des prix de vente, n'étant établi, paraît-il, que depuis 1889.

En 1889 une hausse se produisit. Elle s'accentue encore en 1890. C'est dans cet intervalle de temps, à la suite de la grève de 1889, que deux augmentations successives de salaire, de 10 0/0 chacune, sont accordées aux ouvriers.

Cette augmentation totale de 20 0/0, n'avait rien d'excessif, étant donné le relèvement considérable du prix des charbons, relèvement qu'on nous dit avoir été égal à 50 ou 60 0/0 environ, par rapport aux prix de 1888.

Mais, à partir de 1891, par suite de la concurrence acharnée que les Compagnies se font entre elles et de la surproduction, les prix fléchissent et se rapprochent, comme l'a écrit M. Dubar, des prix de vente de 1888.

Toutes les catégories de charbons gras sont les charbons industriels, ceux qui donnent lieu aux transactions les plus importantes, tandis que les charbons maigres, sont plutôt des charbons domestiques, de vente moins courante par conséquent.

Pendant les années 1891, 1892 et 1893, les charbons gras ont subi une baisse considérable. Voilà le fait.

PRIX DE VENTE

CATÉGORIES des CHARBONS	1889 MARCHÉS WAGONS isolés	1889 Jusqu'à 500 T	1889 de 500 à 2000 T	1889 Plus import.	1890 MARCHÉS WAGONS isolés	1890 Jusqu'à 500 T	1890 de 500 à 2000 T	1890 Plus import.	1891 MARCHÉS WAGONS isolés	1891 Jusqu'à 500 T	1891 de 500 à 2000 T	1891 Plus import.	1892 MARCHÉS WAGONS isolés	1892 Jusqu'à 500 T	1892 de 500 à 2000 T	1892 Plus import.	1893 MARCHÉS WAGONS isolés	1893 Jusqu'à 500 T	1893 de 500 à 2000 T	1893 Plus import.	OBSERVATIONS
CHARBONS GRAS																					
Gros	»	26 »»	25 75	25 25	»	27 50	27 25	27 »»	21 50	22 50	22 »»	Prix à	21 50	22 50	22 »»	Prix à	21 50	22 50	22 »»	Prix à	Les prix de ces diverses catégories sont susceptibles des réductions suivantes. 0 f. 50 pour Seine-et-Marne; 1 f. .. pour Marne et Aube; 1 f. 50 pour Ardennes, Meurthe-Moselle, Meuse, Haute-Marne, Vosges, Yonne, Loiret, Loire-et-Cher, Eure, Seine-Inférieure, Calvados, Orne, Eure-et-Loir, ainsi que pour la Belgique.
Gailletterie ... 7/22 c.	»	25 »»	21 75	21 50	»	26 50	26 25	26 »»	»	»	»	débat.	»	»	»	débat.	»	»	»	débat.	
d° ... 4/22 e.	»	21 »»	23 75	23 50	»	25 50	25 25	25 »»	22 50	20 50	20 »»	d.	22 50	20 50	20 »»	d.	22 50	20 50	20 »»	d.	
Gailletin...... 1/7 e.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Grenu .... 25/10 m/m	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Criblé .... 10 m/m	»	19 50	19 25	19 »»	»	21 »»	20 75	20 50	19 50	17 50	17 »»	d.	19 »»	17 »»	16 50	d.	19 »»	17 »»	16 50	d.	
d° .... 5 m/m	»	18 50	18 25	18 »»	»	20 »»	19 75	19 50	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Tout Venant Ordinaire	»	17 »»	16 75	16 50	»	18 50	18 25	18 »»	17 »»	15 »»	11 50	d.	16 50	11 50	11 »»	d.	18 »»	16 »»	15 50	d.	
Industriel............	»	15 75	15 50	15 25	»	17 35	17 »»	16 75	16 »»	11 »»	13 50	d.	15 50	13 50	13 »»	d.	15 50	13 50	13 »»	d.	
Fines à....... 10 m/m	»	11 75	11 50	11 25	»	16 25	16 »»	15 75	11 50	12 50	12 »»	d.	11 50	12 50	22 »»	d-	11 50	12 50	12 »»	d.	
d° .... 25 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
d° .... 10 »	»	12 75	12 50	12 25	»	11 25	14 »»	13 75	12 50	10 50	10 »»	d.	12 50	10 50	10 »»	d.	12 50	10 50	10 »»	d.	
d° .... 5 »	»	12 25	12 »»	11 75	»	13 75	13 50	13 25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Lavés........ { 6/13 m/m	»	15 »»	11 75	11 50	»	16 50	16 25	16 »»	15 »»	13 »»	12 50	d.	15 »»	13 »»	12 50	d.	15 »»	13 »»	12 50	d.	
Lavés........ { 6/25 »	»	17 50	17 25	17 »»	»	19 »»	18 75	18 50	17 50	15 50	15 »»	d.	17 50	15 50	15 »»	d.	17 50	15 50	15 »»	d.	
CHARBONS MAIGRES																					
Gros..................	»	26 50	26 25	26 »»	»	28 »»	27 75	27 50	30 »»	28 »»	27 50	27 50	29 50	27 50	27 »»	d.	29 50	27 50	27 —	d.	Les présentes catégories ne bénéficient pas des réductions ci-dessus.
Gailletterie... 7/22 c.	.	25 50	25 25	25 »»	»	27 »»	26 75	26 50	29 »»	27 »»	36 50	26 50	28 50	26 50	26 »»	d.	28 50	26 50	26 —	d.	
d° .. 1/22 c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Gailletin...... 1/7 m/m	»	25 50	25 25	25 »»	»	27 »»	26 75	26 50	29 »»	27 »»	26 50	26 50	28 50	26 50	26 »»	d.	28 50	26 50	26 —	d.	
Grenu .... 25/40 m/m	»	25 50	25 25	25 »»	»	27 »»	26 75	26 50	29 »»	27 »»	26 50	29 50	26 50	21 50	21 »»	d.	26 50	24 50	21 —	d-	
Criblé .... 10 m/m	»	20 »»	19 75	19 50	7	21 50	21 25	21 »»	23 50	21 50	21 »»	21 »»	23 50	21 50	21 »»	d.	23 50	21 50	21 --	d.	
Tout Venant	»	17 50	17 25	17 »»	»	19 »»	18 75	18 50	21 »»	19 »»	18 50	18 50	20 50	18 50	18 »»	d.	20 50	18 50	18 —	d.	
Industriel	»	16 25	16 »»	15 75	»	17 75	17 50	17 25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Fines........ 10 m/m	»	15 25	15 »»	11 75	»	16 75	16 50	16 25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
d° .... 25 »	»	11 »»	13 75	13 50	»	15 50	15 25	15 »»	11 »»	12 »»	11 50	Prix à	13 50	11 50	11 »»	d.	13 50	11 50	11 —	d.	
d° .... 10 »	6	13 50	13 25	13 »»	»	15 »»	11 75	11 50	13 50	11 50	11 »»	débat.	12 50	10 50	10 »»	d.	12 50	10 50	10 —	d.	

La lettre T est l'abréviation du mot *Tonne*

Cette baisse a-t-elle entraîné une réduction proportionnelle des salaires ?

Nous avons sur ce point l'opinion de M. Dubar ; elle est formelle : *On tend à ramener les salaires au taux de 1888.*

Nous avons également l'opinion de M. Langlais : Ce qu'il faut aux ouvriers, surtout aux mineurs, *ce n'est pas un salaire subissant les fluctuations des cours, montant ou descendant avec la hausse ou la baisse, c'est la fixité d'un salaire équitable.*

Il est donc probable que les prix de tâche ont été diminués et que par suite le salaire journalier, *pour un nombre déterminé d'heures de travail*, s'est trouvé réduit.

Or, si l'on veut bien constater que les plaintes nombreuses qui, dès la fin de l'année 1892 et pendant les neuf premiers mois de l'année 1893, se sont fait entendre dans toutes les concessions du bassin houiller, à l'exception des concessions de Dourges et de Carvin, si l'on veut se rappeler que dans toutes les Compagnies, et à diverses reprises, pendant près de douze mois, des délégations ont été envoyées par les ouvriers, auprès des directions minières, avec la mission de réclamer contre l'insuffisance des prix de tâche et la diminution des salaires qui en était la conséquence, cette probabilité, pour un esprit non prévenu, ne peut manquer de devenir une certitude absolue.

A qui fera-t-on croire, en effet, que pendant toute une année, des milliers d'ouvriers, gagnant régulièrement le salaire auquel ils étaient accoutumés depuis deux ans, se soient avisés de chercher noise à leurs employeurs, sans motifs plausibles, pour le plaisir ? Et si l'on veut, comme certains le prétendent, que l'état d'esprit particulier dans lequel se trouvaient les houilleurs ait été créé et entretenu par les délégués du syndicat, dans le but avéré de déchaîner la grève, alors, nous demandons à nos contradicteurs, quel intérêt le syndicat pouvait avoir à agir de la sorte.

Et puis, c'est se faire une piètre opinion des ouvriers que de penser qu'on les entraîne ainsi sans raisons, et qu'il suffit de leur monter la tête. Le mineur, principalement le mineur syndiqué, n'est pas homme à se laisser circonvenir aussi facilement. Il discute et sait bien imposer, quand il le veut, sa manière de voir, à ses délégués. Dans les questions de salaire, notamment, il excelle à se faire une opinion très personnelle et nous mettons messieurs les économistes bourgeois au défi de nous prouver que dans le Pas-de-Calais, un jour de quinzaine, il puisse être possible de persuader à un ouvrier qui vient de faire son compte, que les journées se règlent à raison de 4 fr. 50 l'une, alors qu'en réalité elles sont de 5 fr. 76.

Donc, lorsque des ouvriers se plaignent de ne plus gagner leur salaire habituel, lorsque ces plaintes se généralisent, s'étendent à

toutes les concessions du bassin houiller, on peut être sûr qu'elles répondent à des faits réels.

Telle était précisément la situation au mois de septembre 1893. Les ouvriers se plaignaient d'une diminution de salaires et déclaraient que la convention d'Arras n'était plus respectée. Les Compagnies répondaient qu'il n'avait pas été touché aux salaires et qu'elles continuaient à tenir leurs engagements. De là, la grève.

La question du double carnet de paye, dont on s'efforce de faire, dans une intention malveillante pour le syndicat, la cause déterminante du conflit, ne se posera qu'incidemment, comme un moyen pratique d'arriver à la solution du différend et d'empêcher de nouveaux malentendus de se produire dans l'avenir.

Ce qui va provoquer la cessation du travail, c'est, comme toujours, une question de salaire. Ce qui va rendre tout arrangement impossible, condamner d'avance à un échec certain toute tentative de conciliation et d'arbitrage, c'est la nécessité à laquelle les Compagnies se sentent acculées, afin de maintenir le chiffre normal de leurs bénéfices, de réduire leurs prix de revient au minimum, en obligeant le mineur à augmenter sa production, *sans l'indemniser de son surcroît de travail.*



Le procès-verbal officiel de la séance tenue, en novembre 1891, à Arras, par la commission d'arbitrage, porte qu'à l'avenir, le salaire moyen des ouvriers mineurs sera égal à la moyenne des salaires payés pendant les douze mois qui ont précédé la grève de 1889, augmentée d'une prime de 20 o/o. Nous avons dit que, pour la société des mines de Lens, ce salaire moyen devait ressortir à 4 fr. 80, plus 20 o/o, soit 5 fr. 76. Admettons que ce chiffre de 5 fr. 76 soit applicable à toutes les Compagnies.

Pour que les clauses de la convention d'Arras soient respectées, il faut qu'un houilleur, de force et d'habileté ordinaires, gagne 4 fr. 80, la prime de 20 o/o non comprise, *pour huit heures de travail effectif.*

Nous insistons sur la limitation à huit heures, *à peu près*, de la journée du travail du mineur, le chiffre admis, à Arras, par les représentants des Compagnies, et il importe d'en tenir compte dans le calcul du salaire journalier.

Nous sommes donc en présence d'un engagement bien clair et bien précis. Le porion doit établir le prix de tâche et le modifier, lorsqu'il y a lieu, de telle façon que ce prix multiplié par le nombre de berlines extraites par un houilleur, en une journée de *huit heures*, donne un produit sensiblement égal à 4 fr. 80.

Ceci étant donné, supposons que le porion reçoive de l'ingénieur l'ordre de réduire le prix de revient du charbon, en obligeant le mineur

à produire davantage pour le même prix. Il peut procéder de deux façons : 1° diminuer le prix de tâche ; 2° augmenter la capacité des berlines.

Nous avons dit que le prix de tâche (prix payé au mineur par berline de charbon extrait) est établi par le porion. Ce prix peut être augmenté ou diminué, suivant que les difficultés du terrain augmentent ou diminuent.

Dans certaines Compagnies on exige des ouvriers occupés à une même taille le dépôt d'une somme en garantie. Si les ouvriers abandonnent la taille — ce qu'ils ont toujours le droit de faire — parce qu'ils n'y gagnent pas leur vie, cette somme est encaissée par la Compagnie, *à titre d'indemnité*.

Voilà donc l'ouvrier rivé à la taille, livré pieds et poings liés au porion.

Dans les Compagnies où il n'est pas exigé de garantie, les mineurs sont libres également de ne pas continuer un travail qui ne leur parait pas suffisamment rémunérateur. Mais lorsque le fait se produit et qu'il déplait au porion, celui-ci condamne les ouvriers à huit ou dix jours de chômage forcé, sous prétexte qu'il n'a pas d'autre taille à leur donner.

Or, huit jours de chômage, cela constitue une perte considérable pour le mineur. Aussi, la plupart du temps subit-il son sort sans protester.

Mais il se trouve qu'il a eu la chance de tomber sur une bonne taille. Le travail y est facile, il y a peu d'accidents de terrain, le charbon s'enlève tout seul. On va donc faire des journées fructueuses !

Le porion intervient aussitôt :

— Tu sais, un tel, je te retire *deux sous* à la berline. Tu gagnerais trop.

Et il n'y a rien à dire, la Compagnie est dans son droit.

Au contraire, le travail devient plus difficile, la veine s'amincit, est disloquée par des failles ou des cassures. Le porion ne s'aperçoit de rien. L'ouvrier a beau le solliciter, notre homme fait la sourde oreille :

— De quoi te plains-tu ? Il y a à côté de toi des camarades qui gagnent huit francs par jour. Mais ils travaillent ; ce ne sont pas des *fainéants* qui ont un poil dans la main. Fais comme eux. Et puis, tu sais, si tu n'es pas content, ton livret est là, tu peux le prendre.

Les camarades qui gagnent huit francs par jour, ce sont, sauf de rares exceptions, les privilégiés, les créatures du porion, en général de mauvais ouvriers, peu courageux, plus habiles à moucharder pour le compte de la Compagnie qu'à manier le pic et la rivelaine. A ceux-là le travail facile et les salaires élevés.

Nous n'exagérons rien. Cette catégorie d'ouvriers est tellement connue dans nos houillères du Nord et du Pas-de-Calais, que les

mineurs ont inventé des noms pour les désigner. On les appelle les « rouffions », les « brosse-manche » ou les « blanches-oreilles ».

Ce sont très probablement ces individus que les ingénieurs ont fait interviewer par les reporters des journaux à leur solde, au cours de la grève. Ce qu'ils ont débiné le syndicat et vanté les Compagnies! Seulement, ça n'a pris qu'à Paris. Dans le Pas-de-Calais et dans le Nord tout le monde a haussé les épaules.

Mais revenons à nos moutons. Lorsque les prix du charbon s'avilissent, les Compagnies donnent l'ordre aux porions de faire les prix de tâche *au plus juste,* et de ne tenir compte de l'état de la veine que quand il y a lieu à réduction.

Il arrive alors que le mineur, malgré un travail acharné, ne gagne plus ses 4 fr. 80, tout en fournissant le maximum de berlines possible. La situation, naturellement, va en s'aggravant au fur et à mesure que la crise houillère s'accentue, et bientôt l'ouvrier, quoique produisant autant et quelquefois même plus que par le passé, se trouve réduit à des salaires dérisoires de 3 à 4 francs, la prime de 20 0/0 non comprise, quelquefois à des salaires moindres.

On se plaint dans toutes les tailles, mais porions et ingénieurs n'entendent à rien.

— C'est que vous ne travaillez pas assez fort. Faites des heures supplémentaires.

Et le mineur qui a la volonté de gagner quand même sa journée — c'est-à-dire ses 5 fr. 50 à 6 francs, la prime comprise — se laisse prendre au piège, fait neuf heures un jour, dix le lendemain. Il finit par passer des onze, douze et treize heures dans la mine, aux prises avec le charbon, produisant à bras raccourcis, envoyant au jour, *sans gagner davantage,* deux fois plus de berlines qu'il n'en fournissait d'habitude.

Les stocks augmentent sur le carreau des fosses, les prix de vente du charbon s'avilissent un peu plus, et bientôt les Compagnies sont obligées de réduire de nouveau le prix des tâches. Cela dure trois mois, six mois, un an, jusqu'au jour où, la mesure étant comble, le mineur se rend compte qu'il ne peut plus arriver à gagner sa vie, quelqu'ardeur qu'il apporte au travail. Alors la situation se tend et la grève éclate, proclamée par les ouvriers que des salaires de famine acculent à cette décision, désirée et attendue par les Compagnies, qui comptent sur le chômage pour donner de l'air au marché engorgé, relever les prix de vente et permettre l'écoulement des stocks dans de bonnes conditions.

Voilà, à n'en pas douter, ce qui a dû se passer pendant l'année 1893, et c'est à des faits de cette nature qu'il faut attribuer la grève. Dans l'espèce, les Compagnies étaient guidées par deux mobiles différents : le désir d'améliorer leur situation industrielle et l'espoir de désorganiser le syndicat. Nous persistons à croire qu'elles ont, elles-

mêmes rendu le conflit inévitable en diminuant le prix des tâches et en obligeant les ouvriers à un travail au-dessus de leurs forces.

Mais, objectera-t-on, les Compagnies prétendent qu'il n'a pas été touché aux salaires et offrent d'en faire la preuve. Certains de nos confrères ont eu leur comptabilité sous les yeux et ont pu s'assurer que la moyenne convenue en 1891 était atteinte, quelquefois même dépassée.

Soit. Mais en regard des salaires, les Compagnies ont-elles indiqué le nombre d'heures de la journée de travail ?

Quant à nous, nos renseignements nous permettent d'affirmer que depuis le mois de janvier 1893, dans la plupart des concessions du bassin houiller, les mineurs, pour gagner leur salaire habituel, ont dû faire *des heures supplémentaires.*

Il est possible que les moyennes annoncées par les Compagnies concordent avec les chiffres établis par la convention d'Arras ; il n'en est pas moins vrai que les salaires ont été diminués, puisque la journée de travail s'est trouvée allongée sans profit pour l'ouvrier.

Cette simple constatation résultant d'un nombre considérable de déclarations à nous faites par les ouvriers, suffit à renverser toute l'argumentation échafaudée par les avocats de la bourgeoisie capitaliste sur la comptabilité des Compagnies.

Est-ce tout ?

Il nous reste à signaler certaines pratiques malhonnêtes qui nous ont été dénoncées et dont il convient de faire juge l'opinion publique. On n'a pas oublié que le houilleur est payé à la berline de charbon. Les berlines ont une contenance fixe. Cette contenance avait toujours été jusqu'ici de cinq hectolitres. Supposons le prix de tâche fixé à 0 fr. 40. Cela revient à dire que le houilleur reçoit 0 fr. 40 pour cinq hectolitres de charbon extrait.

Or des ouvriers nous ont affirmé que dans certaines compagnies de nouvelles berlines *ayant une contenance supérieure à cinq hectolitres* ont été mises en usage depuis plus d'un an, sans que les mineurs intéressés en aient été avisés. Ce qui prouve, nous a-t-on dit que les nouvelles berlines sont de dimensions plus fortes que les anciennes, c'est qu'elles ne passent pas ou ne passent que difficilement dans certaines galeries où circulent aisément les autres.

Ces nouvelles berlines auraient une contenance de six et sept hectolitres au lieu de cinq. C'est donc un ou deux hectolitres de charbon que le houilleur fait en plus sans en être payé. Tout commentaire serait superflu.

Il y a autre chose encore. Le charbon est chargé dans les berlines par un ouvrier spécial, appelé *hiercheur* ou *rouleur*.

Le hiercheur, comme l'ouvrier à la veine, est soumis à l'amende. Celle-ci lui est appliquée lorsque le porion juge que les berlines ne sont pas *suffisamment* remplies.

Dans certaines compagnies l'amende est de *cinquante centimes*. De plus l'indemnité de chargement et de transport pour chaque berline entraînant une amende est supprimée. Dans ces conditions il est naturel que le hiercheur fasse du zèle. Il en fait d'autant plus que le porion se montre plus exigeant. Il remplit les berlines jusqu'au dessus des bords, le charbon formant dôme. De sorte qu'une berline *pleine*, comme l'entend le porion, finit par contenir *cinq hectolitres et demi ou six hectolitres de charbon*, au lieu de cinq. Naturellement les exigences du porion augmentent à mesure que les prix de vente du charbon s'abaissent, et il en résulte que le mineur est condamné à un effort de plus en plus grand pour aboutir toujours à un même salaire.

Comme on le voit les compagnies houillères, en dehors de la réduction avouée du prix de tâche, disposent de plus d'un moyen pour réduire les salaires, presqu'à l'insu des ouvriers.

Ceux-ci ne s'aperçoivent qu'à la longue, au bout de deux ou trois quinzaines des pertes qu'ils subissent. Mais alors, le pli est pris, il faut s'incliner ou accepter son livret. On s'incline. Pour se rattraper on travaille plus vite et plus fort, on fait, s'il le faut, des heures supplémentaires et c'est ainsi que les compagnies arrivent au but cherché ; la diminution du prix de revient par l'augmentation sans frais nouveaux de la production, et qu'elles peuvent pourtant se vanter de tenir leurs engagements et de payer scrupuleusement aux ouvriers le salaire moyen qu'elles ont promis de leur servir.

Mais il n'y a là qu'une apparence de justice. En réalité les conventions ne sont pas respectées, l'ouvrier ne reçoit pas son gain légitime, et c'est alors que se font entendre les plaintes réitérées dont nous avons parlé plus haut, jusqu'au jour où tout le monde s'accorde pour déserter les chantiers. Nous répétons qu'à notre avis, cinquante mille ouvriers ne décident pas la grève simplement pour le plaisir. Donc, et cela ressort de tout ce que nous avons écrit, des documents que nous avons produits, des constatations diverses que nous avons été amené à faire : les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais se sont mis en grève, parce que, quoique disent les compagnies, leurs salaires avaient été diminués au mépris de la convention établie, à Arras, en novembre 1891, sous la responsabilité et avec la garantie du Gouvernement. On sait maintenant quel cas il faut faire des déclarations de M. Jonnart, ministre des travaux publics, venant audacieusement proclamer à la tribune que la grève n'a pas eu le caractère d'un conflit économique, qu'elle a été fomentée par quelques politiciens avides d'agitation, désireux d'affirmer au milieu du trouble, du désordre et de l'émeute la vitalité du parti socialiste.

⁂

De la situation que nous venons d'exposer en ce qui concerne les salaires, sont nées les deux revendications principales formulées par le

syndicat, relatives : l'une à l'augmentation du taux de la journée, l'autre à la remise, chaque quinzaine, d'un double du carnet de paye.

La revendication relative au salaire demande l'établissement d'un salaire *minimum* et sa fixation à 5 fr. 50, plus une prime de 30 o/o soit une augmentation de 10 o/o sur la prime antérieurement accordée.

L'établissement d'un salaire *minimum* et sa fixation à 5 fr, 50, plus une prime de 30 o/o — soit une augmentation de 10 o/o sur la prime antérieurement accordée.

Il ne peut nous appartenir de discuter les chiffres proposés par les ouvriers. Il nous manque, pour cela, les éléments nécessaires d'appréciation. Mais les compagnies, elles, auraient pu les discuter, et trouver peut-être un terrain d'entente :

L'augmentation réclamée était égale à 25 o/o environ du salaire actuel prévu par la convention d'Arras (chiffres de la Société des mines de Lens). C'était là évidemment un gros chiffre, devant lequel, les délégués auraient très certainement hésité s'ils n'avaient pas eu pour excuse la plus-value considérable, énorme des valeurs charbonnières. Nous ne croyons pas utile de mettre le tableau de ces valeurs sous les yeux de nos lecteurs. Il le trouveront dans le n° 106 de la *Revue Socialiste*, octobre 1893, page 493.

Somme toute, il y a lieu de penser que les mineurs demandaient beaucoup pour avoir peu. Peut-être même les compagnies s'en seraient elles tirées en accordant un salaire minimum inférieur à 5 fr. 50, sans augmentation de la prime de 20 o/o.

Ce que les ouvriers avaient le plus à cœur, c'était d'arriver à l'établissement d'un minimum de salaire pour une journée déterminée. Ils espéraient ainsi se garantir à coup sûr contre les mauvaises et inéquitables répartitions du travail dont ils ont si souvent à pâtir et mettre un frein aux fantaisies de messieurs les porions dans la fixation du prix des tâches et les variations qu'on lui fait subir selon les difficultés présentées par la veine. En définitif, le Syndicat s'appliquait à réaliser, dans une certaine mesure, le principe de la fixité des salaires préconisée par M. Henri Langlais, rédacteur en chef de la *Dépêche* comme une réforme désirable et avantageuse aux deux parties.

Quant à l'institution du double carnet de paye autour de laquelle les économistes bourgeois ont mené si grand tapage, elle se justifiait par la nature même du différend qui avait donné naissance à la grève, et par la gravité et l'importance des conflits qu'elle devait empêcher dans l'avenir.

Les compagnies et leurs défenseurs s'élevèrent très vivement contre cette prétention des ouvriers d'obtenir la communication régulière au bureau du syndicat d'un double de la comptabilité des salaires. Une telle innovation n'allait-elle pas mettre en danger l'arche sainte du capital, humilier les tout puissants seigneurs de la grande industrie, en

les condamnant au contrôle déshonorant des ouvriers, leurs esclaves ?

La question était aisée à résoudre pourtant. Millerand, dans son lumineux discours, à la Chambre, l'a traitée avec une netteté, une précision qui ne laissent place à aucune argutie. Voici sa démonstration, elle vaut d'être reproduite ;

Je ne dis pas que la prétention des ouvriers ne soit discutable. Mais enfin, il y a pourtant une chose qui saute aux yeux.

Si deux personnes quelconques, dans l'espèce, les compagnies et les ouvriers passent entre elles un contrat, il faut bien que ces deux parties aient un moyen de vérifier l'exécution par l'autre des engagements qu'elle a pris. Les compagnies ont leurs porions, leurs ingénieurs pour vérifier si les ouvriers fournissent le travail qu'ils se sont engagés à donner. Mais les ouvriers, quel sera leur moyen de contrôle ?...

En 1891 intervient, à Arras, entre les compagnies et leurs ouvriers une convention stipulant qu'une moyenne générale des salaires sera respectée par les compagnies. Que disent les ouvriers ? — Les compagnies n'ont pas respecté cette convention. Ils ont peut-être tort de le dire, mais ils n'ont pas tort d'ajouter :

« Si les compagnies l'ont respectée, nous demandons qu'on nous en apporte la preuve. Nous avons des raisons sérieuses de croire que les compagnies ne fournissent pas la moyenne générale des salaires qu'elles s'étaient engagées à payer. Qu'elles nous prouvent qu'elles tiennent leur parole, qu'elles sont fidèles à leurs engagements ! »

M. le ministre des travaux publics entend bien que la réponse des compagnies n'est pas sérieuse quand elles disent : chaque ouvrier a un double de sa fiche. (Le fait est d'ailleurs absolument erroné).

Pardon ! entre les compagnies et les ouvriers, il n'est pas intervenu cette convention qui aurait peut-être mieux valu : une moyenne personnelle des salaires sera établie par catégorie. Pas du tout. La moyenne des salaires est fixée soit par compagnie soit même pour toutes les compagnies représentées au conseil d'arbitrage d'Arras.

D'ans l'une et l'autre hypothèse, pour que les ouvriers puissent vérifier si l'engagement qu'on a pris envers eux a été tenu, il ne suffit pas que chacun d'eux ait sa fiche : il faut qu'ils désignent un représentant, que le représentant qu'ils auront désigné ait entre les mains toutes les fiches des ouvriers employés par les compagnies. C'est alors seulement que ce représentant pourra faire l'addition, établir la moyenne et vérifier si les compagnies sont fidèles à leur engagement.

C'est, je crois absolument net et clair.

Le représentant dont parle Millerand devait-il être le syndicat ? Nous n'hésitons pas à répondre : oui. En effet les engagements contractés, en 1891, par les représentants des compagnies, l'ont été *vis à vis de délégués du syndicat.* Le syndicat a donc qualité pour exiger des Compagnies la preuve que ces engagements sont respectés. Il n'y a pas a ergoter là-dessus. En acceptant de traiter, à Arras, il y a deux ans, avec les délégués du syndicat, les compagnies ont reconnu à l'Association syndicale *le droit de se substituer à la totalité des ou-*

vriers dans la défense de leurs intérêts corporatifs. Donc elles ne sont pas fondées à prétendre aujourd'hui que le syndicat n'a pas qualité pour parler au nom de tous les ouvriers de la corporation et les représenter devant elles.

Les compagnies se rendaient d'ailleurs parfaitement compte du précédent qu'elles avaient créé en traitant, à Arras, avec le syndicat, et des obligations qui pouvaient en résulter pour elles. Il n'est pas douteux qu'elles ont dissous le comité des houillères pour échapper à ces obligations.

La communication du double du carnet de paye était donc parfaitement légitime et il y a lieu de s'étonner que cette revendication ait soulevé tant d'orages autour d'elles.

On a prétendu que les fiches de quinzaine remises aux ouvriers pouvaient fournir au syndicat tous les renseignements nécessaires à l'établissement de la moyenne générale des salaires. C'est une erreur absolue. D'abord il y a très peu de compagnies qui remettent des fiches de quinzaine à leurs ouvriers. Ensuite comme on peut s'en convaincre par les spécimens reproduits ci-dessous ces fiches ne contiennent pas les éléments indispensables au calcul du salaire quotidien et a l'établissement d'une moyenne.

MINES DE L'ESCARPELLE

Fosse N° *4*   Mois de *Mai* 189   2e Quinzaine   Taille *X***

Somme gagnée..		175 45
A DÉDUIRE :		
Poudre....................................		
Divers....................................	5 25	10 25
—	5 »»	
Net à Payer..		165 25

MINES DE COURRIÈRES

N° *42*   FOSSE N° *5*   *1*re Quinzaine   *Mai*   1892

NOMS DES OUVRIERS	SALAIRE Brut	TOTAL des Retenues	NET à payer	Secours	Amendes	Poudre
	161 »»					
PRIME........	31 02					
	192 03					
		9 90				
Brassart Eugène........				1 50		5 90
Brassart Henri.........				1 50		
Druelle Adolphe........					1 »»	
Couvreur Henri........						
			182 12			

Ces fiches ne font mention ni du nombre des journées de travail, ni des heures supplémentaires. Les fiches de l'Escarpelle portent seulement le nom du chef de taille. Les fiches de Courrières donnent les noms de tous les ouvriers exploitant en commun une même taille, mais elles n'indiquent pas leur qualité de mineur ou d'aide-mineur.

Ces documents sont donc absolument insuffisants et il n'est pas sérieux de dire qu'ils peuvent être utilement recueillis par le syndicat en vue d'une vérification possible de la moyenne des salaires dans une compagnie donnée.

Il est inutile d'insister plus longuement. Les ouvriers, ou le syndicat qui les représente, n'ont à l'heure actuelle aucun moyen de contrôle, en ce qui concerne la moyenne des salaires ; il leur est impossible de vérifier les dires des compagnies. Or, il se trouve que ces compagnies ont contracté des engagements vis-à-vis d'eux. Nous le demandons, est-il logique, est-il sensé que les intéressés n'aient en leur pouvoir aucun moyen de s'assurer que ces engagements sont tenus? — Non assurément ?

On a opposé d'autres objections à l'institution du carnet de paye. On a dit notamment, qu'il donnerait au syndicat un moyen facile d'établir, au profit de sa caisse un droit proportionnel au gain du syndiqué ; qu'il empêcherait l'ouvrier de se dérober aux quêtes et aux cotisations par l'aveu d'une semaine improductive ; qu'il l'obligerait à faire connaître à tout venant le fond de sa bourse et les saisie-arrêts qui frappent son salaire ; qu'il l'empêcherait de garder par devers lui quelque argent de poche à l'insu de sa ménagère, etc., etc...

Nous ne croyons pas devoir discuter de tels arguments. Qu'il nous suffise de dire que les mineurs syndiqués s'acquittent régulièrement de leur cotisation et qu'il n'a jamais été question au syndicat d'établir au profit de la caisse un droit proportionnel au gain de chaque ouvrier.

Quant aux saisies qui frappent parfois les salaires, elles ne seraient pas plus mises au grand jour avec le carnet de paye qu'avec les fiches de quinzaine. Ces fiches, en effet, ne sont pas *individuelles* comme on se plaît à le dire, elles sont établies par taille. Si donc elles font mention des saisies — et c'est le cas ordinaire — la situation des ouvriers endettés n'est un secret pour personne.



Nous en avons fini avec les revendications des mineurs. Toutes méritaient d'être prises en considération et discutées. Les compagnies, encouragées par le gouvernement qui avait promis des gendarmes et des soldats, opposèrent aux démarches tentées auprès d'elles une fin de non-recevoir absolue et brutale. De plus, elles refusèrent d'agréer

les propositions de conciliation et d'arbitrage des juges de paix et de profiter de l'offre qui leur était faite pour dissiper les malentendus existant entre elles et leurs ouvriers — en supposant qu'il n'y ait eu que des malendus. Singulière attitude qui oblige à penser que les compagnies appelaient de tous leurs vœux la cessation du travail. Dans ces conditions, la grève ne pouvait tarder à éclater. On peut dire qu'elle a été l'œuvre des patrons — œuvre criminelle depuis longtemps préméditée et dont les résultats tant matériels que moraux étaient escomptés d'avance.

CAMILLE LESPILETTE.

ERRATA. — Dans le précédent article, nº 109, janvier 1894, lire : Page 29, ligne 14 ;..... soient à l'avenir *aussi peu prolongées* que possible, au lieu de..... *aussi prolongées*, — Page 38, ligne 17,... on se rapproche des prix de vente de *1888*, au lieu..... de *1889*. — Page 41, ligne 19,.., *cui* prodest, au lieu de..... *qui* prodest.

LA MÉVENTE DU VIN

(*Suite*)

XII

Y A-T-IL SURPRODUCTION DE VINS NATURELS?

Pour accumuler du capital, l'activité de chaque individu s'évertue à produire le plus possible, sans souci préalable des besoins de la collectivité : c'est la chaotique conséquence du régime capitaliste. Il ne faut pas s'étonner de la surproduction vinicole arrivée par aventure.

A combien d'hectolitres peut être évaluée la consommation annuelle dans notre pays? D'après les travaux de statistique raisonnée et comparative de M. Alf. de Foville, la consommation totale taxée ou non taxée s'est élevée, en chiffres ronds, à 36 millions d'hectolitres en 1885, à 35 millions en 1886, à 34 millions en 1887. Les exportations annuelles pendant les mêmes années n'ont guère dépassé le chiffre de 2 millions d'hectolitres.

Tels étaient les besoins de la consommation et du commerce d'exportation en France, il y a quelques années, et il n'est pas probable que ces besoins soient aujourd'hui augmentés. Les tarifs douaniers ont fait naturellement baisser le chiffre des exportations, et les grands centres de consommation sont enclins à préférer la bière, le cidre et le thé aux abominables mixtures vendues trop longtemps sous la dénomination de vin.

Admettons que les renseignements fournis par la statistique soient au-dessous de la vérité, et portons au chiffre de 40, ou même de 50 millions d'hectolitres la consommation annuelle du vin, la surproduction existera toujours. Car qui pourra jamais déterminer la quantité de vin que le mouillage et la fabrication artificielle doivent faire

entrer en ligne de compte dans la consommation? Les impôts sur l'alcool et les taxes d'octroi offrent des primes telles que le commerce honnête, s'il est encore possible, doit être devenu excessivement rare : la concurrence est là pour faire relâcher la moralité de tous les intermédiaires sans exception.

En réalité, la consommation annuelle du vrai vin produit par la fermentation naturelle des raisins frais, ne doit pas dépasser aujourd'hui le chiffre de 30 millions d'hectolitres,

Pour satisfaire cette consommation, quelles sont les mesures que le gouvernement du régime capitaliste a laissé prendre par l'exploitation des propriétés individuelles?

La grande facilité des moyens de transport et tous les autres progrès industriels ont révolutionné depuis longtemps la production du vin sur le sol français. A la production routinière des *valeurs d'utilité* selon les besoins jugés nécessaires, les convoitises insatiables de la propriété individualiste ont substitué la production sans règle ni mesure des *valeurs d'échange*. Jadis, lorsque la production individuelle se trompait sur les besoins réels de la consommation générale, la faute ne pouvait pas avoir les conséquences des erreurs économiques de nos jours. Le mal était localisé ; il était occasionné par la surabondance des bonnes récoltes ou la disette des mauvaises.

Mais c'est justement à l'heure où la direction d'une prévoyance administrative s'imposait, que l'on a jugé à propos de donner libre essor à tous les calculs égoïstes du travail agricole des individualités.

Les agriculteurs de la région méditerranéenne de la France ont commis l'imprudence de mettre tous leurs œufs dans le même panier. La culture des céréales a été abandonnée. Les séculaires oliviers qui étaient la parure d'été et d'hiver des hautes plaines ont été impitoyablement arrachés. Les luzernes et les plantes potagères ont disparu des bas fonds. Les jardins et les vergers autour des villages ont été souvent sacrifiés pour étendre partout la vigne, dont la récolte ne se gaspillait pas et rapportait tous les ans une somme ronde.

Les résultats obtenus furent si beaux que l'entrée en scène du phylloxera, le fléau dévastateur, ne fit qu'aiguillonner davantage les appétits individuels. La misère des uns enrichissait les autres. La culture de la vigne produisait des résultats dont la comparaison faisait rougir de honte l'agriculteur assez indolent pour n'avoir pas imité le voisin.

Pendant la vogue du libre échange international, on s'est mis à planter la vigne non seulement en France, où l'on est habitué à boire et où l'on peut avec profit boire du vin, mais encore dans les provinces de l'Italie et de l'Espagne, où l'on ne peut en faire habituellement usage sans compromettre sa santé.

Les procédés et l'expérience ancienne de vinification à Bordeaux,

en Bourgogne, en Champagne, ayant fait de la France le marché universel des vins, la viticulture y a pris, pendant ces dernières années, une extension énorme. Dans les départements du centre, de l'est et de l'ouest, où la vigne ne se voyait autrefois que sur quelques coteaux, le raisin tend à devenir le produit agricole envahissant les monts et les plaine. Dans toutes les vallées du bassin du Rhône et de la Garonne, la vigne a pris possession des meilleures terres, à cause de la possibilité de submersion ou d'irrigation,et surtout parce que la reconstitution du vignoble s'y est opérée avec plus de rapidité.

D'après les statistiques officielles, la superficie des vignes s'élève en 1893 à 1,793,299 hectares, contre 1,782,588 en 1892; comme la superficie des terres affectées à la même culture atteignait le chiffre de 2,421,000 en 1875 et de 2,370,000 en 1876, il semble que beaucoup d'efforts dans les plantations nouvelles soient encore à faire pour que la production puisse mettre à la disposition de l'acheteur les grosses quantités annuelles qui se sont vendues autrefois à bon prix.

La vérité est que les plantations faites sont bien suffisantes. Le chiffre rectifié de la récolte pour la France continentale se trouve déjà porté en 1893 à 50,069,770 hectolitres, soit une augmentation de plus de 21 millions d'hectolitres sur la moyenne des dernières années, qui est évaluée administrativement au chiffre exact de 28,871,000 hectolitres.

Il est à présumer que l'on commettrait une erreur en attribuant la mévente du vin à l'unique cause de l'abondance extraordinaire de la dernière récolte. Cette abondance deviendra normale inévitablement si la viticulture se maintient dans les mêmes proportions. Il est douteux, en effet, que l'administration ait relevé exactement toutes les parcelles où la vigne a été replantée, et il est certain que le nombre des vignes jeunes compris dans le chiffre de 1,782,588 hectares doit être considérable.

Tout indique qu'arrivées au point de développement nécessaire pour les gros rendements prévus, les vignes françaises vont produire plus de 50 millions d'hectolitres par an. Dans beaucoup de régions, et surtout dans le Midi, les terres plantées maintenant en vigne ne sont pas celles qui étaient réservées à cette culture il y a vingt ou trente années. Les coteaux et les plateaux pierreux et secs où la vigne poussait lentement sont restés incultes après avoir été dévastés par le phylloxera; quand on récoltait huit ou dix hectolitres par hectare et par an sur ces terres de deuxième ou troisième classe, le vigneron s'estimait heureux. La qualité était mieux appréciée que la quantité. Aujourd'hui ce sont les terres les plus fertiles qui ont été choisies pour la plantation des cé-

pages reconnus les plus productifs, et l'on poursuit des rendements de 70, de 80 et même de 100 ou de 120 hectolitres par hectare (1).

Que l'on continue à lutter victorieusement contre l'oïdium, le mildew, la pyrale et les cent autres maladies qui ravagent les vignobles, et la France continentale produira régulièrement la récolte dite exceptionnelle de 50 millions d'hectolitres, si elle n'en produit pas davantage.

A cette quantité de vins nationaux que la consommation française ne peut pas absorber, il faut ajouter la production de l'Algérie et de la Tunisie, qui augmente et qui atteindra sûrement le chiffre annuel de 5 à 6 millions. La récolte en Algérie a produit en 1893 la quantité de 3,987,132 hectolitres pour une superficie de 110,485 hectares.

Une bonne partie des récoltes précédentes se trouve encore dans les caves, et c'est aussi un élément d'encombrement a ne pas oublier.

Faut-il se raccrocher à l'espérance d'une exportation plus considérable par l'abaissement obligatoire du prix des crûs réputés fameux et par la prise de possession de nouveaux débouchés commerciaux?

Il est probable, au contraire, que les importations du vin continueront d'être plus fortes que les exportations.

Pendant la période de pénurie dans la production française, où les viticultures étrangères pouvaient, grâce aux traités de commerce, venir se disputer le marché de la France, l'amour du gain a fait planter la vigne sur tous les points du globe. On récolte du vin à présent dans toutes les îles et sur tous les bords de la Méditerranée, en Allemagne, en Hongrie, en Dalmatie, en Portugal, dans les colonies anglaises du sud de l'Afrique, dans la Louisiane aux Etats-Unis, dans certaines provinces de la République Argentine et du Brésil, en Australie. On multiplie partout des essais qui pour la plupart réussissent.

Bientôt, sauf les vins de liqueurs en fûts ou en bouteilles, il ne sera plus possible d'expédier des vins à l'étranger.

Quoique en décroissance marquée, l'importation des vins en France pendant l'année 1893 doit s'être élevée à plus de 5 millions; elle a dépassé le chiffre de 12 millions en 1887 et en 1888.

---

(1) Le *Moniteur Viticole* a publié une statistique du rendement par hectare de vigne dans chaque departement viticole; les départements qui ont produit une moyenne de plus de 30 hectolitres par hectare en 1893 y sont classés de la façon suivante :

Loire-Inférieure, 86 hectolitres; Vendée, 64; Bouches-du-Rhône, 54; Marne, 48; Landes, 42; Hérault, 40; Aude, 38; Gard, 38; Yonne 38; Gironde, 36; Meurthe-et-Moselle, 34; Pyrénées-Orientales, 34; Rhône, 33; Saône-et-Loire, 32; Loire 30.

Est-il bien nécessaire de faire remarquer que ces chiffres ne donnent aucun renseignement sur le rendement maximum des terroirs particuliers? Dans les bas fonds arrosables ou humides de la région méditerranéenne la production vinicole atteint souvent 100 hectolitres par hectare. La moyenne qui ressort de l'ensemble de chiffres dans lesquels le rendement des vignes cultivées sur les terrasses de coteaux rocheux se trouve confondu avec le rendement des vignes plantées en terres grasses et profondes, ne peut que fournir une donnee très fausse des rendements par terroir communal bien déterminé.

A l'heure actuelle il y a en Espagne et en Italie une surproduction inouïe. La production de la vigne, d'après les données recueillies par la section de statistique du syndicat des agriculteurs de Barcelone, serait, en 1893, de 36,599,000 hectolitres en Espagne. La production de l'Italie, d'après les moyennes des dernières années, doit avoir été équivalente.

Le vin dans ces pays est tombé à un prix dérisoire. Le voisinage de ces marchandises données au commerce en quelque sorte pour rien maintiendrait longtemps la baisse, dans le cas invraisemblable où l'intervention des pouvoirs publics tenterait le miracle d'une hausse des cours et de la reprise des affaires.

Le marché commercial de la France est saturé de vins. Tout est plein. Pour le soutirage de quelques demi-muids dans les chais du négociant, il y a dans les caves des propriétaires mille foudres qui attendent l'occasion de combler un vide.

Par surcroît de lamentable prospérité, les statistiques officielles ont appris que la récolte des cidres en 1893 « n'a pas été moins satisfaisante » que celle des vins. Grâce à des conditions climatologiques exceptionnellement favorables et dont l'influence s'est fait sentir sur presque tous les points du territoire français, la récolte des cidres s'élève au chiffre de 31,608,565 hectolitres, dépassant de plus de 16 millions celle de 1892 et de plus de 19 millions la production moyenne des dix dernières années.

L'abondance du cidre semble beaucoup plus extraordinaire que la récolte du vin : depuis 1830, année à partir de laquelle l'administration des contributions indirectes a dressé une statistique suivie de la production des cidres, le chiffre de 30 millions n'a jamais été atteint, et l'on ne s'en était même pas approché. Les plus fortes récoltes enregistrées pendant cette période ne ressortaient qu'à 22 millions en 1848 et à 23 millions en 1883.

Il y a encore là un sujet digne de remarque pour la viticulture méridionale. La consommation du cidre tend à se développer tandis que celle du vin semble se restreindre. Les affreuses piquettes fabriquées avec des figues et des caroubes et que l'on ose débiter sous la couleur artificielle et sous l'étiquette menteuse de vin ont détourné les consommateurs vers le cidre et la bière. Il y a une dizaine d'années on ne voyait que du vin blanc ou rouge sur les tables des restaurants de Paris. A l'heure présente, le consommateur a le choix, sans différence de prix, entre une demi-bouteille de vin souvent exécrable, un cruchon de bière ou une pleine carafe de cidre.

Les agriculteurs de Normandie et de Bretagne profitent du discrédit que la fabrication industrielle et le mouillage frauduleux jettent sur le vin, pour augmenter la production du cidre.

Quand on examine la situation et que l'on cherche à se rendr-

exactement compte des causes de la mévente du vin, on se demande s'il est possible de voir la fin de la crise intense qui a ruiné et qui affame les populations viticoles du midi de la France.

Les travailleurs de la vigne, propriétaires de propriétés grevées d'hypothèques ou simples ouvriers agricoles, se trouvent dans une détresse égale. Le possesseur nominatif et non effectif du sol, qui ne trouve plus rien à emprunter, est aussi misérable que le malheureux salarié qui ne trouve plus de salaire à gagner.

Faudra-t-il confier au système social basé sur le droit individuel d'user et d'abuser de la propriété du sol, le soin de réparer le désastre où le défaut d'organisation a conduit héritiers et déshérités du trésor commun : la terre ?

L'application graduelle et méthodique des théories socialistes peut seule soulager les souffrances présentes de la viticulture et en prévenir le retour. Il n'y a que le socialisme qui veuille et qui puisse assurer le bien-être des populations agricoles par une réglementation scientifique de la production du sol, et aussi par une large répartition des produits en dehors des égoïstes agissements de l'intermédiaire indélicat.

XIII

LA RAPACITÉ DES INTERMÉDIAIRES ENTRE LES PRODUCTEURS ET LES CONSOMMATEURS DU VIN

La civilisation apparaît incontestablement comme une chose relative et très relative pour le penseur qui rapproche le dénument complet du vigneron réduit au désespoir près de ses caves remplies de vin, et le dépérissement pour cause de privation de boisson généreuse chez un nombre incalculable de consommateurs.

La surproduction d'un aliment sain peut-elle devenir une calamité dans nos campagnes, lorsque nos villes regorgent de pauvres gens qui manquent de nourriture réconfortante ?

Comment peut-il se faire que du côté de Nîmes, de Montpellier, de Narbonne et de Perpignan, les propriétaires viticulteurs n'arrivent pas à réaliser l'échange de leurs vins naturels et d'excellente qualité, en les vendant deux sous le litre, tandis que les familles ouvrières des grandes cités s'empoisonnent à chaque repas en buvant des boissons problématiquement vineuses payées dix, douze et quatorze sous le litre ?

Entre le producteur et le consommateur, la société individualiste qui admire ou qui tolère tous les caprices et tous les calculs de la spéculation, a placé et entend maintenir le concours de l'intermédiaire, concours justifié d'ailleurs par l'incohérence de cet état social.

La nécessité de l'intermédiaire est une conséquence inévitable de l'individualisme. Il faut bien que les individus se chargent de la fonction communale que la collectivité néglige de remplir pour la juste administration des choses.

Les exigences du fisc et les bénéfices prélevés par le commerce tiennent donc à distance les intérêts des producteurs et les intérêts des consommateurs de vin naturel. Quelle que soit la baisse du prix d'achat chez le producteur, le consommateur en profite rarement. Sous prétexte qu'il est obligé d'écouler d'abord le liquide emmagasiné depuis longtemps, ou pour tout autre motif, le négociant n'aime pas à déranger les habitudes de sa clientèle par des changements sur le chiffre des factures. Si le client ne payait pas aussi cher, il s'imaginerait avoir été mal servi. Les contributions indirectes et les octrois expliquent les usages du commerce. Les sommes déboursées pour la circulation et le transport des vins et les droits à payer pour les introduire dans les grands centres de consommation représentent un chiffre immuable d'une importance relative telle que la mobilité du prix d'achat à la propriété passe inaperçue. Si le commerce ne pouvait fournir à la consommation que des vins naturels, il y aurait plus de corrélation entre la rémunération du producteur et les débours du consommateur ; mais les impositions diverses constituent un tel encouragement à la fraude et à la falsification que tout le mécanisme économique de l'écoulement des vins en est faussé.

Paris, qui devrait être le débouché le plus considérable des vins français de vente courante, est fermé en quelque sorte à la production nationale. — Pourquoi ? — Parce que le gros négociant de Bercy a beaucoup plus de profit à vendre des vins étrangers dont le titre alcoolique est recherché par le détaillant pour opérer le mouillage et pour commettre des fraudes. Rien n'est plus simple à expliquer.

Malgré les nouveaux droits de douane, supprimés en fait par la hausse extraordinaire du change avec l'Espagne, le commerce des vins dans une ville où les taxes d'octroi sont très élevées, préfère acheter des vins espagnols vinés à 15 degrés d'alcool, que les vins obligatoirement purs et naturels de nos départements du Midi.

Les vins vinés jusqu'à 15°9 n'acquittent pas à l'octroi un droit proportionnel aux degrés d'alcool ; ils paient exactement les mêmes droits que les vins français, dont le degré alcoolique, sauf pour quelques crus du Roussillon, ne dépasse pas 10 degrés. Largement additionnés de bonne eau de Seine, dont le transport ne coûte rien et qui ne paie rien non plus à la barrière de l'octroi, les vins espagnols remontés à 15°9 avec de l'alcool d'Allemagne deviennent une marchandise sur laquelle le commerce en gros et au détail réalise d'incomparables bénéfices.

Des chiffres qui ont été plusieurs fois publiés dans les journaux de

Paris et de province et dont personne n'a contesté la clarté et l'exactitude, établissent l'intérêt du commerce de Bercy à délaisser les vins du midi de la France pour faire usage des vins d'Espagne.

Un hectolitre de vin venant d'Espagne et alcoolisé à 15°9 acquitte à l'entrée en France, comme droits de douane :

1° Un droit fixe de...........................	7 f. »
2° Un droit de 1 fr. 56 par degré au dessous de 10°9, soit 5 × 1.56......................	7 80
Total des droits de douane.........	14 f. 80

Le même hectolitre expédié à Paris acquitte en outre :

Taxe d'octroi..........	18 87
Frais de transport du plein, environ............	4 »
Frais de transport du vide au retour............	1 »
Total général des débours par hectolitre..	38 f. 67

Si le négociant transforme cet hectolitre par addition d'eau en un hectolitre et demi. — ce qui lui permet d'obtenir honnêtement un vin ayant gardé une force alcoolique de 10 degrés que les vins des plaines de l'Hérault, du Gard et de l'Aude n'atteignent pas, — il faut, pour offrir au consommateur de Paris la même quantité de boisson française ayant le même degré d'alcool, faire venir de ces départements un hectolitre et demi de vin, qui devra acquitter les taxes suivantes :

Droits d'entrée à Paris :

18 fr. 87 × 1 h. 5....................	28 f. 40
Frais de transport du plein : 4 fr. × 1 h. 5.........................	6 »
Frais de transport du vide au retour : 1 fr. × 1 h. 5	1 50
Total général des débours.......	35 f. 80

En sorte que, même dans le cas où la différence du change entre l'Espagne et la France ne détruirait plus la protection douanière établie, il ne resterait qu'une différence de 38 fr. 67 — 35 fr. 80 = 2 fr. 87 pour un hectolitre et demi, c'est-à-dire de 1 fr. 90 seulement par hectolitre en faveur de la consommation des vins du midi de la France.

Mais tous les vins de nos départements sont loin de peser 10°9 d'alcool, et si le négociant de Paris additionne d'eau le vin d'Espagne de manière à faire d'un hectolitre de vin viné à 15°9 deux hectolitres entre 7 et 8 degrés, ce qui représente l'alcoolisation ordinaire des vins livrés aux consommateurs, ce n'est plus seulement la disparition des taxes douanières, c'est encore un profit plus clair et plus limpide que sa

marchandise, que le négociant réalise en accordant ses préférences au vin espagnol.

Si l'hectolitre de vin étranger est dédoublé, les droits de douane et d'octroi ainsi que les frais de transport, s'élevant ensemble à 38 fr. 67, doivent alors se comparer aux taxes acquittées par deux hectolitres expédiés de Béziers, de Nîmes ou de Narbonne à Paris.

Tous les débours étant à peu près les mêmes, les vins du midi à 8 degrés doivent payer par hectolitre consommé à Paris :

Taxe d'octroi..........	18 fr. 87
Frais des transports de la futaille y compris le retour à vide............	5.
Total.............	23.87

Le vin d'Espagne titrant 15° 9 d'alcool et dédoublé d'eau n'acquitte en fait que la moitié de 38 fr. 67, par hectolitre de boisson livrée au consommateur, c'est à dire 19 fr. 35, ce qui établit un gain de 23 fr. 87 — 19 fr. 35 = 4 fr. 52 pour le commerce ayant su préférer les vins naturels du Midi de 7 à 8 degrés, au vin expédié d'Espagne et viné avec l'alcool allemand.

Dans ces conditions, le commerce de Bercy est bien excusable de vouloir toucher la prime qui lui est offerte par le change et par l'octroi, avant de s'occuper patriotiquement de la détresse des viticulteurs du Midi. Les considérations patriotiques n'ont jamais eu rien de commun avec les calculs individualistes de la spéculation commerciale (1).

Les chiffres qui viennent d'être reproduits ne représentent qu'un minimum de bénéfice mathématiquement rigoureux et commercialement honnête du dédoublement des vins alcoolisés qui s'opère après introduction dans l'enceinte de l'octroi des grands centres de consommation.

Les bénéfices commerciaux ne sont limités que par la conscience et l'intérêt particulier de chaque commerçant, dans les sociétés où la

(1) La *Chambre syndicale du commerce en gros des vins et spiritueux de Paris* a fait connaître récemment son avis, en réponse aux vœux des populations viticoles du midi de la France.

Les négociants de Bercy estiment que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes économiques et qu'il n'y a rien à faire, rien à changer.

Les négociants de Bercy prétendent que pour conserver la grande masse des vins français à faible degré, l'appoint des vins étrangers (fortement alcoolisés bien entendu) est indispensable.

Les négociants de Bercy réclament la sauvegarde des trafics loyaux et honnêtes qui ont fait perdre aux consommateurs parisiens le goût du vin véritable, du vin simplement produit par la fermentation routinière des raisins frais.

Les négociants de Bercy affirment que la différence des changes n'a pas d'effet appréciable sur le prix des vins espagnols en concurrence avec les vins français.

Il serait oiseux de contredire l'opinion de cette puissante « Chambre syndicale »; il suffit de remarquer que les protestations et les raisonnements captieux des gros négociants de Bercy indiquent combien leurs intérêts personnels se trouvent opposés à ceux de la production vinicole nationale.

richesse, quels que soient les moyens employés pour l'acquérir, assure la considération générale même à ceux qui la méritent le moins.

La conscience d'un débitant de boissons est d'une élasticité qui se prête assez volontiers à toutes les combinaisons, pourvu que la caisse y trouve son compte le plus largement possible.

Lorsque l'hectolitre des vins espagnols alcoolisé à 15° 9 a pu sortir, sans altération nouvelle. de l'entrepôt — ce qui n'est pas la règle, — la manipulation du petit détaillant commence : qui pourrait dire la quantité d'eau versée dans les demi-setiers servis sur le zinc des mastroquets, dans les fioles à cachets prétentieux, des tables de restaurant, et dans les litres savamment alignés des étalages d'épicerie ?

Est-ce qu'il peut y avoir le moindre doute sur la qualité des marchandises que le commerce ose offrir sous l'étiquette menteuse de vins aux pauvres gens dont l'estomac est plein de complaisance et la poche toujours vide ou mal garnie ?

Avec quels colorants et avec quelles matières parvient-on à fabriquer des boissons d'apparence vineuse qui puissent honnêtement être offertes au consommateur parisien, neuf, huit et même *sept sous* le litre ?

On évalue généralement à dix millions d'hectolitres la consommation du vin que les intermédiaires savent ingénieusement dégrever des taxes d'octroi, des tarifs douaniers, des frais de transport, et de tous les impôts du fisc.

Est-ce que la viticulture pourrait être efficacement défendue contre une concurrence aussi déloyale ?

Qui donc peut croire sérieusement que l'on évitera le retour de ces pratiques par l'obligation légale imposée au commerce de vendre sous une autre dénomination que celle de vins, le produit vineux de la fabrication artificielle ?

L'esprit de concurrence entre les intermédiaires passera sans cesse à travers les mailles des lois répressives pour frauder le Trésor et pour tromper le consommateur.

Les socialistes dont la droiture ne se laisse pas déprimer par des considérations industrielles ou des préjugés commerciaux, approuveront sans doute toutes les mesures réclamées par la viticulture méridionale pour empêcher le mouillage et toutes les autres sophistications clandestines du vin naturel.

Mais rien n'arrêtera les progrès de la chimie qui prétend déjà pouvoir fabriquer du vin artificiel absolument semblable au vin de raisin frais.

Le socialisme doit transformer le travail salarié par le travail associé des syndicats, des communes ou des nations ; il amènera la disparition graduelle des intermédiaires qui vivent et qui prospèrent au détriment du producteur et du consommateur.

La conception socialiste seule organise et réglemente avec prévoyance scientifique la production et la répartition des richesses sociales abandonnées sous le régime capitaliste à l'aventureuse initiative de chacun au risque de calamité commune.

XIV

LES ALCOOLS MALSAINS

Les causes de la crise viticole sont excessivement complexes ; la critique inspirée par des convictions socialistes parviendra-t-elle à les déterminer toutes ? L'essai n'en paraîtra point blâmable, s'il est fait de bonne foi et avec la résolution hautement avouée de la poursuite des améliorations sociales possibles sans l'espérance de transformations immédiates idéalement rêvées.

Il n'y a pas de vérité absolue en matière sociologique pour l'esprit dégagé de la compression morale des systèmes et des dogmes. Beaucoup de socialistes, sinon tous, laissent à l'Economie politique officielle la vanité sectaire d'affirmations tranchantes.

Que les professeurs dont les capacités et les aptitudes ont mérité d'être officiellement diplômées continuent à dire nébuleusement que « les lois naturelles économiques sont aussi universelles que l'ordre de phénomènes qui en dépend » ; les lois dites naturelles dont ils affirment l'existence sont quand même reconnues dénaturées et démodées. Les chercheurs de la vérité sociale de demain ne croient pas à l'unité des systèmes qui harmonisent et qui enchaînent tout d'après un plan général surnaturellement conçu et arrêté d'avance ; ils entendent au contraire s'éclairer d'abord des leçons de l'expérience, avant de se prononcer sur l'excellence relative et passagère des méthodes ; et s'ils veulent s'emparer du pouvoir politique, ce n'est que pour avoir le droit de commencer tout de suite l'application partielle ou complète des réformes jugées indispensables.

La poursuite socialiste de toutes ces réformes réalisables est surtout guidée par le désir d'éviter les catastrophes de plus en plus imminentes, si la forme de la propriété individuelle ne se modifie pas dans un sens limitatif des abus de possession.

C'est la forme actuelle de la propriété qui est la principale cause de la surproduction imbécile du vin et des errements budgétaires et commerciaux qui en diminuent la consommation.

En poursuivant la large répartition des produits vinicoles, comme du reste, de tous les autres produits de l'agriculture, d'après les règles de l'hygiène, le socialisme apportera la réforme complémentaire qui sauvera la viticulture d'une ruine irrémédiable.

Lorsque la société issue du privilège d'user et d'abuser de la propriété individuelle aura fait place à un état social basé sur le droit à l'existence et sur le respect de la dignité de chaque individu, on aura sans doute quelque peine à comprendre comment l'humanité a pu si longtemps supporter la falsification systématique d'un élément essentiel de l'alimentation comme le jus de raisins frais,

Si tous les travailleurs qui ont besoin de boissons réconfortantes pouvaient boire du vrai vin, il n'y aurait pas de surproduction vinicole. Cette surproduction se résoudrait vite en insuffisance, si seulement, d'accord avec les principes d'hygiène, le consommateur buvait de l'esprit de vin toutes les fois qu'il absorbe de l'alcool.

C'est une honte pour notre temps d'avoir laissé introduire dans la consommation quotidienne et générale l'usage de l'alcool fabriqué avec des pommes de terre, des grains, du bois, de la tourbe, ou des matières encore plus infectes.

Les *causeries scientifiques* de ce mois de décembre donnent des explications effroyables sur la manière de distiller la tourbe et d'en extraire de l'alcool :

« On ajoute à la tourbe 2,5 % d'acide sulfurique à 30-35° Baumé. On chauffe vers 120 degrés et l'on passe au filtre-presse, puis on concentre la solution et on la sature par le lait de chaux. Finalement on fait fermenter, on distille, et voilà l'alcool.

« 200 grammes de tourbe donnent ainsi 12,5 centimètres cubes d'alcool absolu, d'où il résulte, d'après des calculs dans lesquels nous n'avons garde d'entrer, que 100 kilogrammes de tourbe sèche fourniront aux consommateurs de l'avenir autant d'alcool que 500 kilogrammes de pommes de terre.

» Résultat encourageant s'il en fut! conclut le professeur allemand Matheüs avec un cynisme tout scientifique. Il ajoute que l'on peut employer pour cette opération l'acide sulfurique épuisé provenant, comme résidu, de divers traitements industriels. Si cette considération est encourageante, il faut convenir qu'elle est peu rassurante pour les consommateurs : elle ne contribuera pas à augmenter le peu de confiance, dont sont, à juste titre, honorés les alcools allemands.

« Assurément, au point de vue chimique de l'alcool, c'est toujours de l'alcool. Mais, au point de vue de l'hygiène et de la santé publique, nous sommes désastreusement fixés sur les inconvénients que présentent les alcools de grains dont nos voisins, à la faveur des ravages commis par le phylloxera et le mildew, ont, pendant de longues années, plantureusement inondé le marché. Quelques traces de certains alcools secondaires et de certains éthers mélangés à l'alcool chimiquement normal suffisent à en faire un véritable poison, sur le compte duquel on met équitablement l'abaissement de la moralité générale et le développement alcoolique de l'imbécillité publique. Il paraît peu

vraisemblable que l'alcool de tourbe échappe à ce grave inconvénient, et l'on ne saurait assez souhaiter que la tourbe reste dans son rôle de combustible médiocre ou de litière passable pour les chevaux.

» Fort heureusement, au moment même où de savants travaux aboutissent ainsi à la distillation des tourbières, nos vignobles reconstitués en grande partie, vont se prêter à un sage retour vers la production de ce que l'on appelait jadis l'esprit-de-vin. On se grisera toujours, il n'en faut pas douter, mais les ivrognes ne tomberont peut-être pas avec autant de célérité dans l'abrutissement et dans le crime : ce serait un progrès relatif immense. »

Il n'y a pas un socialiste dans le monde qui ne partage pas à ce sujet l'avis du savant M. Max de Nansouty.

Telles sont les belles découvertes où s'égare la science sous le régime individualiste et capitaliste. Les progrès de la chimie serviront-ils toujours la rapacité des industriels sans scrupule ? Si les prolétaires étaient seuls menacés par la mise en circulation de ces horribles spiritueux, on comprendrait jusqu'à un certain point l'indifférence des classes dirigeantes. Mais les « honnêtes gens » qui s'attablent aux terrasses des grands boulevards et qui consomment des grogs et des punchs aux prix inabordables pour le pauvre monde, sont bel et bien empoisonnés tout comme les miséreux qui avalent sur le pouce dans les buvettes des barrières on ne sait quel tord-boyaux.

Le fait a été péremptoirement démontré dans le rapport que M. Guillemet, député de la Vendée, a déposé sur le bureau de la Chambre au nom de la Commission générale de l'impôt pour faire donner à l'Etat le monopole de la rectification de l'alcool.

Ce projet de loi qui fait naturellement partie du programme de réformes désirées par le socialisme collectiviste, puisqu'il établirait un nouveau monopole d'Etat, se propose d'assurer la perception d'un impôt d'un milliard et d'enrayer l'alcoolisme.

Une série d'analyses faites par le docteur Héret, docteur en médecine, pharmacien en chef de l'hôpital Trousseau, lui ont permis d'établir que l'alcoolisme était dû plutôt à la mauvaise qualité qu'à la quantité d'alcool absorbé. Il se fabrique en France des eaux-de-vie supérieures dont les marques jouissent à juste titre d'une réputation universelle. Le consommateur riche peut se procurer des cognacs excellents ; le fait est hors de discussion ; mais l'implacable statistique démontre que plus des neuf dixièmes de l'alcool consommé en France est falsifié par le détaillant.

On s'est rendu compte de la qualité des eaux-de-vie servies par les débitants des divers quartiers de la capitale. Des échantillons d'alcool ont été prélevés dans les bouges les plus repoussants à proximité des fortifications et dans les cafés les plus luxueux du

centre. Soumis à l'analyse, tous les échantillons sont revenus sans exception avec la mention suggestive : « dangereux ou mauvais ! »

De l'analyse d'un alcool recueilli dans un café du boulevard et vendu 1 franc le petit verre, il résulte, d'après les expériences de M. Héret, qu'il est tout juste à la limite des alcools impropres à la consommation et que sa coloration est due au caramel.

Et la liberté commerciale restera quand même une institution sacro-sainte à laquelle il serait impie de toucher !

L'alcool pris pour les analyses du docteur Héret, dans un restaurant-bouillon de premier ordre était préparé par le coupage d'un trois-six avec de l'eau de rivière, coloré avec du caramel et additionné d'une sauce contenant des éthers et des substances végétales. Ce pseudo cognac a été reconnu le moins mauvais de ceux qui furent examinés.

L'alcool servi d'ordinaire aux ouvriers, aux cochers dans les débits qu'ils fréquentent est invariablement noté « dangereux » ; il provient d'un trois-six impur contenant de l'acide amylique.

Enfin dans certains bouges des quartiers excentriques, on trouve des breuvages à saveur âcre et caustique, provenant d'un mélange d'alcool dénaturé, de caramel, de matières végétales et de méthylène. Cet horrible breuvage est bien entendu, extrêmement nuisible ; mais, d'après l'analyse chimique, il ne l'est pas plus que certains cognacs vendus à 75 centimes et à 1 franc le verre dans de grands établissements, où l'on a soin, avant de le servir, de le mettre dans des bouteilles portant l'étiquette et le bouchon d'une marque connue.

Pour favoriser la consommation du produit naturel de la vigne, et dans un but d'hygiène publique, le socialisme se propose d'instituer des monopoles d'Etat ; contrairement à cette idée de progrès, les viticulteurs penseront-ils toujours qu'en matière de commerce et d'industrie, il ne faut pas cesser de faire appel à l'esprit d'initiative personnelle ?

Si la civilisation individualiste n'était pas une mauvaise plaisanterie, toutes les eaux-de-vie consommées devraient être le produit de la distillation du vin. Les spiritueux artificiels mis en vente n'ont pas la saveur agréable et fine des eaux-de-vie naturelles.

Quels sont les corps qui ont servi à donner aux cognacs commerciaux leur couleur et leur bouquet ? s'est demandé M. Héret.

« La couleur, dit-il, a été généralement empruntée au caramel et au cachou pour certains échantillons.

« La saveur et le bouquet proviennent vraisemblablement d'extraits contenant certains éthers et certaines substances végétales : la probabilité de la présence de ces éthers est basée sur les titres relativement élevés que nous avons trouvés de ces corps et sur l'action du nitrate d'argent ammoniacal, qui, dans les conditions où nous avons opéré, semble prouver la présence de formiates existant dans les cognacs

à l'état d'éthers formiques. Les produits solubres des macérations végétales se retrouvent dans l'extrait et s'y accusent par leurs propriétés organo-leptiques. »

Quand, pour consommer un verre de fine champagne, on consent à payer un prix devant éloigner le soupçon d'impureté et de falsification, et que l'on se voit tranquillement trompé par un négociant à qui la conscience ne reproche rien, n'y a-t-il pas lieu de douter de l'excellence des principes sociaux donnant à chacun le droit de comprendre ainsi la liberté du travail ?

« Il y a des choses qui ne peuvent devenir articles de commerce sans devenir nécessairement articles de monopole », a fait observer J. S. Mill.

Si la rectification et la vente de l'alcool doivent constituer un monopole dont l'exercice puisse être facilement controlé pour la garantie de la santé publique, il n'y a qu'à reprendre vite le projet de loi déposé par M. Guillemet pendant la dernière législature.

Les viticulteurs du Midi en même temps que tous les travailleurs de la France entière finiront par reconnaître que les réformes socialistes ne sont pas des utopies dangereuses.

Où serait le mal si l'Etat intervenait au nom de l'intérêt général pour supprimer la fabrication des alcools malsains et pour monopoliser la vente de l'esprit-de vin ? Le Trésor Public y trouverait une source inépuisable de revenus ; la race française serait délivrée du fléau de l'alcoolisme ; et la culture nationale de la vigne recevrait un encouragement mieux mérité que la distillation chimique de la tourbe en Allemagne.

XV

DU MONOPOLE DES ALCOOLS ET DES AUTRES MONOPOLES D'ETAT

Les viticulteurs du midi ne pensent pas à se passionner pour le rachat des chemins de fer et la reprise des concessions de mines, qui sont cependant des réformes mûres pour la socialisation, c'est-à-dire pour justifier la création de nouveaux services publics, puisque le cours naturel des phénomènes économiques les a préparés. Ils témoignent de l'indifférence pour des questions qui paraissent ne pas toucher leurs intérêts immédiats. S'ils se donnent la peine de réfléchir et de raisonner sur leur détresse, il faudra bien que les viticulteurs reconnaissent que les voies indiquées par le socialisme les conduiront au salut, et pas d'autres.

En dehors des solutions collectivistes, on n'apportera pas de soulagement aux souffrances de la viticulture ; tout le monde conviendra bientôt de cette vérité.

La proposition de loi déposée récemment sur le bureau de la Chambre par MM. Cot, Turrel, Emile Brousse, Escanyé, Rolland, Salis, Pams, Lannelongue et d'autres députés, pour modifier le régime fiscal des liquides fermentés et des matières sacchariféres, marque un état d'esprit socialiste dont tous les signataires ne doivent pas avoir nettement conscience.

Ce projet de loi demande que l'assimilation à l'alcool comme régime et comme taxes ne soit pas limitée aux vins de raisins secs et soit également appliquée aux produits de la fermentation des autres matières sacchariféres. Les figues, les dates, les caroubes, les fleurs de mowra et les mélasses sont des sources de production d'alcool malsain « qui échappe à l'action de la régie et sert trop souvent au vinage en fraude ».

Si l'on soumet toutes les matières alcoolisables au régime de l'acquit-à-caution, on espère assurer la perception de l'impôt sur tout l'alcool produit.

En attendant de pouvoir organiser la production viticole syndicale ou communale, les socialistes se contenteraient de la création du monopole de l'alcool. Ce serait un acheminement vers l'état collectiviste.

Que les députés de bon sens et d'esprit progressiste ne se laissent pas influencer par les considérations de la vieille économie politique. La liberté du commerce n'est trop souvent que la liberté de la falsification et de la fraude, comme la liberté d'instruction cléricale pour les pères de famille n'est que la liberté de l'ignorance pour les enfants, et comme la liberté du travail n'est, au profit du patron, que la liberté d'asservir le salarié. Les réactionnaires de toute cocarde se sont toujours opposés et continuent de s'opposer au progrès social au nom de prétendues libertés qui attachent les pauvres aux privilèges des riches sous prétexte d'égale responsabilité entre conditions humaines inégales.

Législativement, il n'y a que la création du monopole de l'alcool qui puisse atteindre le but visé par la nouvelle proposition de loi tendant à défendre les intérêts du Trésor et ceux de la viticulture.

L'intervention de l'Etat se justifie complètement aux yeux des malheureuses populations qui veulent mettre un terme aux exactions imposées par les abus de l'individualisme. L'établissement de zones pour l'unification des prix du transport sans proportionnalité des distances parcourues, est aussi un projet qui marque la tendance générale des esprits vers le progrès collectiviste.

La viticulture méridionale demande la prompte homologation du tarif commun 106 proposé par les compagnies du Midi, d'Orléans et de Paris-Lyon-Méditerranée en vertu duquel les vins expédiés à Paris par les diverses gares du réseau paieraient un prix maximum de 28 fr. la tonne, sous réserve de certaines conditions de tonnage.

Le rachat des chemins de fer par l'Etat, c'est-à-dire la solution proposée par les socialistes, s'impose pour satisfaire complètement le désir des viticulteurs. Les grandes compagnies de chemins de fer ne feront pas l'application d'une idée collectiviste dans le but de venir en aide aux populations viticoles de la France.

Les grandes compagnies se préoccupent simplement de faire concurrence aux transports maritimes. Le fret à bas prix a fait établir des services réguliers de bateaux entre les ports de la Méditerranée, Marseille, Cette, Port-Vendres, Barcelone, Valence, etc., et les ports de la Seine, Le Hâvre et Rouen, qui ne sont que le prolongement des quais de Bercy. Les grandes compagnies à monopole capitaliste, c'est-à-dire individualiste, grâce à l'homologation du tarif commun 106, auront sournoisement rétabli les tarifs de pénétration en faveur des produits de l'étranger. La gare internationale de Cerbère ne tardera pas à reprendre l'activité d'autrefois pour l'importation des vins d'Espagne.

Avec le monopole de l'Etat, il n'y aurait plus de combinaisons préjudiciables aux intérêts de l'agriculture nationale. L'organisation socialiste des chemins de fer donnerait immédiatement satisfaction aux vœux si légitimes des producteurs éloignés des grands centres de consommation. La viticulture du midi désirerait obtenir : 1° l'abaissement du minimum de tonnage qui, d'après le tarif proposé, serait de 8,000 kilos; 2° la faculté du groupage utilisable seulement pour les gros négociants; 3° l'application du tarif à toutes les stations du réseau français; 4° le bénéfice de la réduction du prix de transport des vins, quelle que soit la distance entre la gare d'expédition et la gare de destination.

La viticulture du midi n'obtiendra jamais de pareils avantages sans le rachat des chemins de fer. Le bénéfice de la réduction du prix ne sera accordée que pour les destinations de Paris, parce que la concurrence des transports maritimes n'est à craindre que sur ce point.

Les antagonismes créés par la férocité des appétits individuels entre producteurs français empêcheront sans doute le progrès relatif dont se contenterait aujourd'hui la viticulture méridionale. Sous prétexte de réclamer l'égalité devant l'impôt, il s'est formé à la Chambre un groupe viticole de l'Est et du Centre qui défend des intérêts régionaux en s'opposant à ce que des facilités de transports soient accordées aux vins de régions éloignées de Paris.

Les viticulteurs à proximité de la capitale ne veulent pas admettre que la diminution d'une taxe sur le transport des vins vienne faire concurrence à leurs produits. Ils ne peuvent pas concevoir que l'on puisse établir l'égalité de traitement pour tous les producteurs français au profit de tous les consommateurs.

Le groupe viticole de l'Est et du Centre a protesté « contre le tarif spécial commun aux compagnies du Midi, de Paris-Lyon-Méditerranée et de l'Orléans, qui est proposé à l'homologation ministérielle, *cette*

proposition des compagnies constituant un tarif de pénétration à l'intérieur ! »

Pour sauvegarder les intérêts régionaux en matière de transports, faudra-t-il proscrire les canaux de navigation et les voies ferrées qui facilitent les communications?

On n'aura raison du délire protectionniste qui maintient des barrières et des entraves même à l'intérieur du pays au grand détriment de la production et de la consommation, qu'en brisant, pour le bien commun de la collectivité, les résistances engendrées par l'individualisme industriel et le particularisme local.

Les viticulteurs du Midi ne doivent pas espérer non plus obtenir la suppression des octrois, s'ils ne se rallient pas au programme de réformes que le socialisme peut seul réaliser. La suppression des octrois ne s'opérera qu'avec le droit accordé aux communes de remplacer les contributions indirectes dont la lourde charge pèse sur la masse des consommateurs vivant au jour le jour. Pour équilibrer le budget des grandes villes, de nouvelles taxes sur la richesse des classes privilégiées sont inévitables. Il n'y a que le socialisme qui veuille sérieusement demander à l'impôt progressif sur les héritages, à l'augmentation de l'impôt foncier sur les demeures somptueuses, ou à toute autre contribution de tendance égalitaire, les ressources qui permettraient d'abolir les octrois.

Les viticulteurs du Midi, s'ils ne s'engagent pas résolûment dans la voie du socialisme, n'obtiendront pas davantage l'organisation démocratique du crédit agricole. Toutes les fois qu'il s'agira de réaliser un véritable progrès, le concours actif de la puissance collective est indispensable. Le point délicat est de déterminer exactement sous quelle forme cette intervention doit se produire. Déjà, le conseil supérieur du travail institué au Ministère du commerce et l'industrie émet sur la formation de banques populaires des avis qui se ressentent de cette poussée énorme du sentiment public vers l'intervention de l'Etat pour accomplir ce que les groupements sociaux isolés n'ont pu réaliser. Le conseil supérieur du travail repousse l'idée de création d'une société ou de banque centrale de crédit agricole et populaire soutenue par l'Etat ; mais il reconnaît que l'Etat doit favoriser par des subventions la formation de groupes régionaux de banques populaires ; mais il demande que les caisses d'épargne, autonomes ou non, soient autorisées à employer leurs fonds disponibles en prêts aux sociétés coopératives de crédit ou de production.

Au fond, l'excellence des principes collectivistes est démontrée par les délibérations des commissions officielles. Les besoins économiques de la situation présente l'emportent sur le parti-pris des derniers défenseurs d'un ordre social qui agonise. Lorsque les socialistes parlent de l'intervention de l'Etat, il n'entre pas dans leur esprit la pensée de

créer un pouvoir politique central qui étoufferait les initiatives de tous les groupes régionaux. La première des réformes réclamées par le socialisme est la décentralisation administrative. L'Etat pour le socialiste collectiviste est l'expression de l'idée d'un pacte fédératif unissant des communes absolument libres d'administrer elles-même tous les services publics d'intérêt communal.

Pour mettre leurs épargnes à l'abri de la piraterie de l'individualisme financier, comme pour obtenir du crédit sans taux usuraire, les viticulteurs du Midi et tous les agriculteurs de France doivent comprendre qu'il est temps d'arracher à quelques individus l'exploitation audacieuse des établissements de crédit. La fabrication et la mise en circulation de la monnaie fiduciaire ne doivent plus constituer des monopoles au profit d'une minorité de gros spéculateurs. La nationalisation de la banque améliorera les conditions du prêt aux syndicats et aux sociétés agricoles qui, dans chaque commune, sont appelés à réparer les fautes commises par l'anarchie économique de la production individualiste.

La socialisation des établissements de crédit moralisera le change et empêchera le retour des perturbations économiques dont tous les agriculteurs souffrent en ce moment sans espoir de remède. Les négociations relatives à la vente des papiers représentant une valeur métallique en France, si elles étaient conduites honnêtement, ne justifieraient pas les différences exagérées du taux du change, en faveur des importateurs de produits agricoles étrangers. C'est la spéculation internationaliste des gens de finance qui manœuvre en vue d'une raréfaction de la monnaie d'or dans tel ou tel pays.

Les banques individualistes s'entendent à merveille pour mobiliser ou concentrer les capitaux à leur profit et pour organiser savamment le désordre dans l'échange des monnaies fiduciaires.

Que les viticulteurs du Midi n'en doutent point : ils n'obtiendront ni crédit à bas prix et à long terme, ni disparition de la concurrence déloyale des primes sur le change touchés par l'importation des vins d'Espagne et des raisins secs de Grèce, tant qu'ils n'inscriront pas dans leurs revendications la nationalisation des institutions de crédit.

Que l'on étudie les moyens de réaliser, les uns après les autres, les désirs de la viticulture française, et l'on conviendra de la nécessité de l'intervention souveraine de l'Etat pour opérer la réforme désirée. Les progrès scientifiques se chargent de justifier cette tendance générale vers le collectivisme.

Les progrès sociaux que les travaux de mille générations ont accomplis et que des milliers d'inventeurs, la plupart morts dans la misère, avaient préparés, sont tels que la jouissance individuelle de cet héritage commun qui résulte de tant d'efforts collectifs, semble être devenu un défi à la raison humaine.

(*A suivre.*) Justin ALAVAILL.

LA MACHINE ET L'OUVRIER

MONOGRAPHIE

« Esclaves qui faites tourner la meule, épargnez vos mains et dormez en paix... »

C'est au troisième siècle; on vient d'introduire le moulin à vent dans le monde occidental et le poète Antiparos chante le nouveau prodige; désormais, des malheureux ne peineront plus sous le fouet pour écraser le grain; les forces du ciel remplaceront celles des hommes. «Esclaves qui faites tourner la meule, épargnez vos mains et dormez en paix! (1) »

Les temps passent, l'homme devient libre. Avec le dix-neuvième siècle naissent les grandes inventions et, dès les premières découvertes, c'est dans les masses profondes des travailleurs, au lieu de l'antique cri d'allégresse, un grondement menaçant, un mouvement de révolte; on brise les outils nouveaux; les inventeurs se cachent, s'enfuient. La machine, c'est le travail diminué, supprimé peut-être, c'était jadis la peine de l'esclave adoucie, c'est aujourd'hui la vie plus dure encore pour l'ouvrier isolé et sans forces au milieu d'une société dont l'égoïsme est la loi toute puissante.

Cependant, la science va toujours, le progrès inflexible marche de plus en plus, les palpitations de la vapeur, le frémissement de l'électricité emplissent les usines. Le travailleur maintenant a compris; il ne résiste plus, confiant en ce progrès même qui l'écrase; il voit poindre là-bas l'aube des jours prochains de justice et de paix où la machine, cessant d'être serve de quelques-uns, sera enfin l'auxiliaire bienfaisante de tous, la force puissante qui donnera à chacun plus de repos, plus de bien-être. L'homme espère, mais il souffre et s'épuise; la machine infa-

(1) Cité par B. Malon « *Socialisme intégral* », t. I. p. 73.

tigable, aveugle, va toujours et les richesses s'ajoutent aux richesses sous les yeux souriants des économistes qui constatent les bienfaits de la grande industrie. Au loin, il est vrai, gronde une plainte sourde, la voix étouffée d'une foule. Qu'importe! c'est une crise passagère, dit-on, les capitaux s'amoncellent, le pays est riche, le peuple est heureux, « tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. »

Depuis longtemps cette coupable tranquillité d'un optimisme voulu a été troublée; des voix puissantes se sont élevées contre elle. A quoi bon la discuter encore? D'ailleurs, la force de la réalité n'est-elle pas là qui s'impose? Il est vrai qu'on ferme les yeux pour ne la point voir. Et c'est là précisément notre rôle à nous, les derniers venus, de l'étudier passionnément cette réalité et de la montrer à tous d'une façon scientifique, indéniable avec la rigueur presque mathématique de ses conséquences. Aux théories vaines, aux abstractions vides des économistes officiels, opposons sans relâche, comme l'ont fait nos prédécesseurs, l'impérieuse logique de la réalité. A ceux qui, par exemple, nient encore la nécessité de l'organisation du travail, montrons qu'elle est inévitable en leur plaçant sous les yeux les résultats précis des progrès mécaniques modernes, montrons-leur, en citant des chiffres et des dates, l'évolution fatale: les salaires d'abord abaissés, puis le nombre des travailleurs diminué, enfin, l'ouvrier proprement dit absolument supprimé, remplacé par l'homme de peine, la machine humaine.

La simplicité des faits est éloquente.

En ce qui concerne l'influence sociale de la machine, il faudrait pouvoir embrasser du même coup d'œil l'immense évolution de toutes les industries, montrer partout les inventions réduisant les salaires. agglomérant les capitaux, fondant les usines énormes où s'entassent des armées d'hommes, il faudrait montrer cette fièvre universelle du gain, ce vertige de la production qui encombre les magasins, les entrepôts, les marchés, engendrant des crises où sombrent parfois quelques sociétés anonymes, où toujours meurent de faim les ouvriers qui chôment. Malheureusement, l'observation ne s'accommode guère d'un objet trop général; une étude, pour être précise, doit être restreinte. Nous ne pouvons songer à examiner toutes ensemble les industries, nous pouvons, du moins, prendre l'une d'elles, la suivre dans les détails de son évolution, tâcher d'y déterminer nettement les résultats des inventions mécaniques. Puisse de ce tableau imparfait, trop étroit, mais sincère des tristesses, des misères, des injustices de notre état économique actuel, se dégager au moins cette impression que le socialisme scientifique doit être le couronnement inévitable, logique des progrès industriels et que ses partisans, loin d'être mus comme on les en accuse, par des sentiments bas de convoitise et d'envie, ne s'inspirent que de leur foi profonde en la puissance de la science, comme en l'exis-

tence de l'universelle solidarité, de cette harmonie suprême que Michelet appelait la Justice éternelle !

L'INDUSTRIE DES CONSERVES DE LÉGUMES

C'est seulement depuis le commencement de ce siècle que la fabrication des conserves est devenue une industrie. Jusqu'alors, ménagères et cuisiniers rivalisaient d'ingéniosité, usant de procédés divers pour mettre en réserve jusqu'à la mauvaise saison le plus possible des fruits de la bonne. Vers 1804, un chercheur, Nicolas Appert, (1) trouva une méthode efficace et simple permettant d'opérer à la fois sur de grandes quantités. C'était une découverte scientifique; de là naquit une industrie. Se développant dans un temps d'inventions mécaniques prodigieuses, cette industrie a rapidement, plus rapidement que la plupart des autres, atteint à un haut degré de perfection : aussi, sa prompte évolution est-elle très nette, quant à ses résultats et ne laisse-t-elle aucun doute sur l'existence de cette tendance caractéristique de la grande industrie : la substitution graduelle de la machine à l'individu, de la science de l'ingénieur à l'initiative de l'artisan, jusqu'à ce résultat définitif : l'exclusion absolue de l'ouvrier, son remplacement par le manœuvre, l'homme de peine, l'homme-machine.

Actuellement, dans les fabriques de conserves de légumes, il n'est plus question d'ouvriers. D'un côté, le patron ou ses suppléants, de l'autre, la foule des manœuvres, hommes et femmes sans profession qui, pour vivre, acceptent toutes les besognes, louent leurs bras, leur force musculaire et rien de plus. Dans une autre industrie, si intimement liée à la précédente qu'elle en est généralement une annexe : la fabrication et la soudure des boites de fer-blanc, nous retrouverons les mêmes symptômes, la même évolution ; de jour en jour les ouvriers disparaissent devant la machine. Celle-ci a déjà fait baisser leur salaire, le temps est peut-être proche où elle le supprimera tout à fait : la science a vite raison d'une imperfection mécanique.

Et qu'on ne crie pas au pessimisme : ce ne sont point là des hypothèses, mais des faits, c'est la réalité elle-même telle que nous allons la voir maintenant dans tous ses détails.

Pour plus de clarté, nous examinerons d'abord la « Conserve proprement dite », puis la « soudure et la boîte », en faisant remarquer toutefois que c'est là un simple procédé d'exposition ; que ces deux spécialités, en apparence si différentes, vivant presque toujours d'une vie commune, réunies dans les mêmes mains, ne forment en réalité qu'une seule industrie.

---

(1) Propriétaire à Massy (Seine-et-Oise), ainsi confiseur et distillateur, élève de la bouche de la Maison ducale de Christian IV.

I. — LA CONSERVE PROPREMENT DITE

Sans vouloir entrer dans des détails techniques trop étendus, il est cependant nécessaire d'indiquer brièvement en quoi consiste l'opération de la conserve. Voici, selon Nicolas Appert lui-même (1) en quoi consiste son procédé :

« 1° A renfermer dans des bouteilles ou bocaux les substances que l'on veut conserver ;

« 2° A boucher ces différents vases avec la plus grande attention, car c'est principalement de l'opération du bouchage que dépend le succès.

« 3° A soumettre ces substances ainsi renfermées à l'action de l'eau bouillante d'un bain-marie pendant plus ou moins de temps selon leur nature et de la manière que je l'indiquerai pour chaque espèce de comestibles ;

« 4° A retirer ces bouteilles du bain-marie au temps prescrit ; »

C'est le procédé tel qu'il est encore actuellement employé avec cependant quelques progrès dans le détail. Les légumes frais, d'abord soigneusement épluchés et triés subissent une légère cuisson, sont, dit-on, « blanchis, échaudés », puis plongés brusquement dans l'eau froide, lavés et mis dans des boites immédiatement fermées par les soudeurs. Les boites sont alors placées pendant un certain temps, variant selon leur contenu, non plus dans un bain-marie, comme le conseillait Appert, mais dans un « autoclave », sorte de marmite de Papin, où, grâce à la vapeur on obtient une température d'environ 110°. (2)

Pendant cette opération, qui est la dernière, la chlorophylle des légumes verts est détruite et ceux-ci prennent une teinte jaunâtre particulière. Pour éviter cet inconvénient, on « reverdit souvent d'avance les légumes pendant la première opération de l'échaudage, en ajoutant à l'eau salée invariablement employée, un peu de sulfate de cuivre (5 gr. dans 100 litres d'eau). Il serait intéressant, au point de vue scientifique de noter les modes relativement récents de « reverdissage à la chlorophylle (3), où le naturel est, dans une certaine mesure, substitué à l'artificiel, mais cela nous entraînerait trop loin de notre sujet.

---

(1) L'art de conserver pendant plusieurs années toutes les substances atimales et végetales. (Ouvrage soumis au bureau consultatif des Arts et Manufactures, revêtu de son approbation et publié sur l'Invitation de S. E. le Ministre de l'Intérieur. A Paris, chez Patris et C°, imprimeurs-libraires, rue de la Colombe, 4, dans la Cité et au dépôt des préparations, rue Boucher, 8. — 1811.

(2) Voir le rapport de M. Julien Potin : Exposition universelle internationale de 1889 : Rapports du Jury international, publiés sous la direction de M. Alfred Picard (classes 70 et 71), Paris, Imprimerie Nationale 1891).

(3) Voir une note présentée à l'Académie des sciences par M. A. Guillemare, le 9 avril 1877 : « De la substitution de la chlorophylle aux sels de cuivre employés ordinairement pour la préparation et la conservation des fruits et légumes verts ». (Comptes rendus 1877, p. 685).

Ainsi, l'opération de la conserve elle-même est bien simple : d'abord légère cuisson préalable, puis stérilisation en vases clos des germes de fermentation, et c'est tout. Il semble, à première vue, difficile d'admettre que, pour accomplir d'aussi médiocres travaux, il faille d'énormes capitaux et que la plus petite des fabriques de conserves ait un matériel valant au moins 60,000 fr. Telle est cependant la vérité.

Aussi, les « conservateurs » sont-ils peu nombreux : on en compte 16 dans le département de la Seine, réunis en une chambre syndicale, et (1) se faisant, malgré leur petit nombre, peut-être même à cause de lui, une concurrence acharnée. Si leur matériel est considérable, les locaux sont proportionnés : certains nous ont assuré être encore logés trop à l'étroit qui paient, au cœur de Paris, il est vrai, un loyer annuel de 20,000 fr.

Quant aux capitaux liquides, disponibles, quelques chiffres : un acheteur nous a affirmé que, pendant la saison, 5,000 fr. de petits pois étaient portés chaque jour, par ses soins, à la fabrique à laquelle il est attaché ; à Bordeaux, nous a-t-il dit, la maison Dandicolle et Cie en achète, à cette époque, quotidiennement pour 15,000 fr. Or, toutes ces opérations sont faites au comptant, à Paris, sur le carreau des Halles. Si l'on ajoute à cela que les conserves mises en cave y restent parfois un an ou deux, voire même davantage à attendre les demandes, on peut se faire une idée du chiffre des capitaux que cette industrie nécessite. On comprend alors très aisément pourquoi les fabriques de conserves sont si peu nombreuses, pourquoi elles appartiennent souvent à des sociétés, pourquoi, quand elles sont la propriété de particuliers, ceux-ci sont soutenus sinon commandités par un ou plusieurs banquiers. C'est le régime de la grande industrie dans son expression la plus complète.

Si nous regardons maintenant du côté des ouvriers, nous n'y trouvons aucune trace de cette solidarité que crée entre les hommes la communauté du travail. Ni chambre syndicale, ni société de secours mutuels ou d'assurances contre les accidents, aucune organisation; c'est qu'ici, il n'y a, à proprement parler, pas d'ouvriers : rien que la grande et triste foule des « sans métiers » hommes de peine et femmes de journée, la douloureuse troupe de ceux qui rôdent, en quête de grosses besognes pour ne pas mourir de faim. Il y a bien, il est vrai, quelques rares exceptions : dans chaque maison, un cuiseur, un acheteur, mais ce sont là des surveillants, des contre-maîtres et nullement des ouvriers.

D'ailleurs, suivons le très obligeant secrétaire de la Chambre syndicale, M. Cahen, dans sa fabrique, la maison Grosse et Cahen, située

(1) Siège social : 10, rue de Lancry.

rue Simon-Lefranc, n° 18. C'est dans le vieux quartier Saint-Merry, au milieu de cet entassement de hautes et noires maisons, dans ce dédale de ruelles douteuses peuplées d'hôtels louches et de cabarets borgnes, c'est, dans ce lieu de misère, un coin de travail, une voie un peu moins étroite où vont et viennent des camions, où bourdonnent des usines. — D'abord, une sorte de cour vitrée, au pavé ruisselant, tout humide, remplie de la buée qu'exhalent les autoclaves voisins. — Là, des femmes, une vingtaine environ, assises devant des tables de bois blanc, un tablier de grosse toile enserrant leur taille, manches retroussées et bavardant, grattent, épluchent des asperges. A une table proche, d'autres femmes mettent les légumes blanchis dans des boîtes que les ferblantiers, dont on entend de là siffler les fers, vont immédiatement souder. Des hommes vont et viennent, tout mouillés, portant les légumes dans l'atelier voisin, la « cuisine » où l'on voit fumer les cuves et les autoclaves, en rapportant des charges d'asperges blanchies. Au milieu de cette animation, tranquille, le contre-maître veille, promenant partout sa blouse bleue, conseillant, réprimandant, ordonnant. Au fond, l'on aperçoit, parmi des caisses de bois blanc, des femmes qui travaillent comme celles-ci, au milieu des emballeurs dont les coups de marteaux résonnent, assourdissants.

Toutes les femmes sont les mêmes qui, de grand matin, viennent en foule aux Halles, auprès de la pointe Sainte-Eustache, attendre l'offre de quelque grosse besogne : pâles filles aux traits tirés ; tristes vieilles à la taille voûtée, à la face ridée sous leur bonnet de linge, servantes dont personne ne veut plus ; maigres femmes, enfin, à la mine hâve, à l'air résolu, ouvrières sans travail venues la pour gagner quelques sous aux enfants qui pleurent. Et toutes elles peinent là, dans cette humidité, pour gagner 0 fr. 25 à 0 fr. 30 par heure, selon qu'elles épluchent les légumes ou les mettent en boîtes, encore ici sont-elles dans une des meilleures maisons de Paris pour la régularitédu travail : tout l'hiver on y conserve beaucoup de champignons et des ouvrières y sont occupées. Mais, en général, l'été seulement, elles trouvent de la besogne en venant attendre le matin à 3 heures à la porte de la fabrique. C'est le moment où le contre-maître revient des Halles ; il a, selon le cours, acheté plus ou moins de marchandises et il faut plus ou moins d'ouvrières. Celles-ci se pressent, se bousculent à la porte. On prend les premières entrées, puis quand leur nombre est suffisant, on renvoie les autres.

Tristes et pauvres femmes que celles-là, qui doivent dans la bonne saison. celle des pois et des haricots, travailler de 3 heures du matin à 5 ou 6 heures du soir pour gagner 3 francs, peut-être 3 francs 50 en moyenne, (1) s'écorchant les doigts jusqu'au sang quand la fer-

(1) Lorsque nous occupons 200 femmes, nous dit M. Grosse. l'associé de M. Cahen, la totalité de leurs salaires représente une somme de 6 à 700 francs.

mentation, le « feu du pois » devient trop vif, négligeant de se servir de doigtiers de fer-blanc pour aller plus vite ! (à ce travail elles sont payées aux pièces 0 fr. 25 par litre de pois écossés). Il en est bien certaines, des habiles, qui, à cette époque, atteignent dans leur journée le maximum de 4 ou 5 francs ; mais le lendemain elles n'auront peut-être que très peu de travail et gagneront à peine 2 francs. Enfin, les machines aussi commencent à nuire à ces pauvres femmes : il existe des « écosseuses » encore défectueuses, il est vrai, des « hachoirs » pour les épinards, des « découpeuses » pour la macédoine de légumes, des « cribles » pour le tri des pois en gros, moyens et fins, etc.

En somme, la meilleure saison commence au mois de juin et finit avec août ; c'est le moment de la conserve des haricots et des petits pois. Mais, en avril et mai pour les asperges, en septembre et octobre pour les navets, les carottes, les épinards, le céleri, la tomate, l'oseille, enfin en novembre pour le cardon, le nombre des ouvrières est beaucoup plus restreint et les jours de chômage plus nombreux.

Dans le nombre des hommes de peine, moins de fluctuations : ils sont toujours, chez MM. Grosse et Cahen, environ une quinzaine ; plus fixe aussi est leur salaire qui est d'ailleurs à peu près le même que dans toute autre industrie, les uns gagnant 30, les autres 35 francs par semaine. Ce sont ces hommes qui, sous la surveillance du contre-maître acheteur, emballent les boîtes, transportent les paniers, ce sont eux aussi qui, sous la direction du « cuiseur », dans l'atelier où nous entrons maintenant, vident et remplissent les bassines, lavent les légumes et placent, à l'aide d'un cric, dans les autoclaves, les boites pleines fraîchement soudées.

Ici, dans une buée chaude suffocante, les dalles ruissellent, les chaudières bouillonnent, fument, pendant qu'au sous-sol gronde sourdement la machine, l'âme de toute cette activité. Les hommes s'empressent, les bras nus, à peine vêtus, la chemise trempée, collée au corps. Le cuiseur est là, surveillant les opérations du « blanchissage » et du « lavage » tout en guettant les minutes, car, dans les autoclaves, les boîtes ne doivent rester qu'un temps fixe, strictement limité.

Le cuiseur, comme son collègue l'acheteur, a un salaire mensuel de 300 francs. C'est d'ordinaire un cuisinier, parfois même un ancien homme de peine ayant, à la longue, appris les petits secrets de la fabrication des conserves.

Le métier, d'ailleurs, s'il est dur, est assez peu dangereux ; parfois, il est vrai, un accident, une brûlure, souvent aussi un amaigrissement pendant la bonne saison, de ces hommes sans cesse dans une humide et insupportable chaleur, mais, très rarement un malheur, point de ces terribles maladies qu'on pourrait redouter de l'emploi des sels de

cuivre pour le « reverdissage ». Il est établi par la pratique que, employés à petites doses, ils sont parfaitement inoffensifs.

Assez souvent les contre-maîtres songent à améliorer leur sort, à se hausser d'un degré dans ce qu'on appelle l'échelle sociale. Fabriquer pour leur compte des conserves, il n'y peuvent penser, il leur faudrait des capitaux trop considérables. Ils ont un autre rêve qu'ils finissent un jour par réaliser, à force d'économie : être propriétaire d'une charcuterie aux marbres luisants, aux glaces étincelantes, ou d'une pimpante épicerie encombrée de gros sacs, bourrée de marchandises.

Mais, dans une industrie, pour quelques-uns qui s'assurent ainsi une paisible vieillesse, combien de malheureux vivant au jour le jour, peinant dant l'eau et la buée, combien de pauvresses s'écorchant les doigts à gagner leur pain, qui plus tard ne sauront où reposer leur tête quand ils seront trop las !

II. — LA SOUDURE. LA FABRICATION DES BOITES DE FER-BLANC

Cette partie de notre étude sera à la fois plus courte et moins touffue que la précédente. C'est que nous sommes ici en face d'un métier accessoire, il est vrai, soumis aux mêmes crises de chômage et de surtravail que l'industrie dont il dépend, mais enfin d'un véritable métier, avec sa catégorie uniforme d'ouvriers, son salaire unique, nettement déterminé.

Il y a bien quelques « conservateurs » qui achètent leurs boîtes toutes faites à des fabricants, mais c'est là l'exception. On comprend aisément le profit que chacun trouve à être son propre fournisseur et à avoir chez soi un atelier de ferblanterie.

Dans la fabrique que nous venons de visiter, MM. Grosse et Cahen n'ont que les huit soudeurs nécessaires à la fermeture des boîtes lorsqu'elles sont pleines. Celles-ci sont confectionnées non loin de là, dans une annexe, vaste local situé impasse Beaubourg.

C'est une sorte d'immense hangar tout rempli du sifflement du gaz sur les fers à sou-der, spacieuse et haute salle où seize ouvriers travaillent autour d'une longue table, dans un coin. Au fond, sur les murs blanchis à la chaux, se détache la carcasse noire d'une machine à vapeur, immobile comme au repos ; autour d'elle, des autoclaves, des bassines semblent attendre. Tout ce matériel ne sert que dans la bonne saison, entre juin et septembre. Penchés sur le fer en forme de marteau qu'ils tiennent à la main et où vient s'écraser la flamme bleue d'un chalumeau de gaz, les ouvriers promènent lentement leur outil sur les bords d'une feuille de fer blanc repliée en forme de cylindre, faisant fondre avec régularité le grisâtre bâton de soudure qu'ils tiennent de leur main libre.

Là-bas, derrière des amoncellements de boîtes vides et de caisses,

on entend des coups sourds et réguliers : un homme de peine, à l'aide d'un balancier, découpe dans une grande feuille de métal des rondelles destinées à former le fond des boites ; auprès de lui, un autre, à l'aide d'un emporte-pièce, taille des plaques rectangulaires égales, qu'un autre encore, toujours à l'aide d'une machine, enroule en forme de cylindres : ils préparent de la besogne pour les soudeurs.

Parmi ceux-ci, justement, se trouve le secrétaire de leur chambre syndicale (1), le citoyen Lefranc qui, très aimablement, va nous donner de précieuses indications. Tous ses camarades sont aux pièces et payés chaque quinzaine. Ils passent pour gagner de grosses journées : on parle de 15 francs et de 20 francs, nous verrons ce qu'il en faut penser.

En ce qui concerne les salaires, l'atelier de soudure de la rue Simon-Lefranc se distingue de celui où nous sommes : il est soumis à un régime fort ingénieux et malheureusement exceptionnel. Les ouvriers sont associés ; l'un d'eux remplit les fonctions de contremaître, vérifie les comptes et répartit également entre tous le salaire du travail accompli par tous. Grâce à cette solidarité, chacun peut à son tour et sans qu'il lui en coûte rien, prendre, lorsque cela est possible, quelques heures de repos. C'est là une sorte d'association coopérative, dont MM. Grosse et Cahen seraient à la fois les seuls fournisseurs et les uniques clients.

La coopération a d'ailleurs déjà tenté les ferblantiers, boîtiers. En 1875, ils fondèrent, sous les auspices de leur chambre syndicale, une fabrique coopérative de boîtes,(2) qui marcha d'abord fort bien pendant dix ans. Puis des difficultés survinrent : petites rivalités des membres et surtout manque de capitaux, si bien qu'en 1886 l'association sombra, fut liquidée à l'amiable. Un évènement d'ailleurs venait de lui porter le dernier coup, évènement qui provoqua immédiatement dans les salaires une réduction de 17 °/₀ sur l'ancien tarif : l'invention de la machine à sertir fermant hermétiquement les boites par un procédé mécanique, à l'aide d'un caoutchouc. Cette méthode est encore fort imparfaite et donne d'assez médiocres résultats, bien qu'elle soit employée notamment par la très importante maison Potin. Mais qu'un sérieux perfectionnement y soit apporté et les soudeurs, dans l'industrie des conserves, seront désormais inutiles. Aussi, sentant prochaine la catastrophe, s'élèvent-ils avec vigueur contre la machine à sertir et contre ses défauts, ils disent même ses dangers. (3)

---

(1) Chambre syndicale des ouvriers ferblantiers-soudeurs, siege social : 3, rue du Château-d'Eau, à la Bourse du travail (en ce moment fermée).

(2) Sise d'abord rue de la Jussienne, n° 9, puis transférée rue aux Ours.

(3) Voir à ce sujet une « Conférence sur l'Industrie des Boites métalliques de conserves alimentaires au point de vue de l'hygiene et de la santé publique, par le docteur Chassaing », éditee par l'Union des Chambres syndicales des ferblantiers-soudeurs de France. Paris, imprimerie Michel-Bigot et Cᵉ, 11, rue de Fleurus, 1882.)

Un autre péril pour les soudeurs, c'est la concurrence des femmes, qui travaillent aussi bien qu'eux, moins vite il est vrai, mais pour un salaire moindre de moitié. — Actuellement, ils gagnent encore en été d'assez belles journées, mais, en général, chôment trois ou quatre mois l'hiver et ont un travail aussi irrégulier que les ouvrières de la conserve : l'un dépendant de l'autre et tous deux suivant les fluctuations du marché, la hausse ou la baisse du cours aux Halles.

Voici, pour une très fructueuse année, sans chômage continu, lors de l'ancien tarif, le détail des gains d'un bon ouvrier, M. Lefranc lui-même, d'après les chiffres de son « livre de quinzaines. »

ANNÉE 1886

Paiement au mois :	Janvier	364	70
—	Février	257	65
—	Mars	255	40
—	Avril	162	20
—	Mai	185	75
Paiement à la quinzaine :	Juin	137	60
—	»	160	70
—	Juillet	116	05
—	»	77	45
—	Août	74	10
—	»	62	80
—	Septembre	67	»
—	»	123	50
—	Octobre	88	30
—	»	91	05
—	»	132	35
—	Novembre	125	80
—	»	127	95
—	Décembre	167	05
—	»	177	05
	TOTAL	2954	45

Soit, avec le tarif actuel, moindre de 17 0/0 : 2452.20.

Exactement : 204.35 par mois.

Ce n'est pas là un gain exagéré ; ce chiffre est cependant presque un maximum. Bien rares sont les ouvriers qui ne chôment pas quelques mois par an ; pendant l'hiver, beaucoup sont obligés de vivre d'un autre métier, d'être confiseurs, par exemple. De plus, le travail lui-même entraîne certains frais, pertes de temps, pertes d'argent : il faut boire, la chaleur du gaz est étouffante, suffocantes les vapeurs d'étain et de plomb qu'il faut souvent respirer pendant 16 heures. Les émanations sont tellement malsaines qu'elles provoquent parfois des ramollissements cérébraux et que nombre de soudeurs meurent paralysés.

Le métier est rude; il fait cependant vivre à Paris environ deux cents familles. Que deviendront-elles lorsque la machine à sertir sera perfectionnée comme logiquement, scientifiquement, elle doit l'être?

* * *

Ainsi, dans les deux parties de notre étude, dans la fabrication de la boite comme dans celle de la conserve, nous avons vu la même marche, la même évolution de la grande industrie. Aux cuisiniers primitifs surveillant leurs bains-marie est substitué l'unique cuiseur dirigeant l'autoclave; les cisailles du ferblantier sont remplacées par le balancier de l'homme de peine : devant l'envahissement de la machine, l'ouvrier peu à peu disparaît. Et c'est une marche lente, incessante, tenace, une sorte de travail sourd élargissant de jour en jour l'abîme entre les pauvres et les riches, les salariés et les patrons, les prolétaires et les bourgeois. Mis au service d'une classe privilégiée, le progrès va, écrasant la masse des travailleurs. Les inventions se multiplient, les ouvriers chôment et, nous l'avons vu pour les soudeurs, ils maudissent la science qui leur arrache le moyen de vivre en rendant leurs bras inutiles. La science! c'est-à-dire la pensée elle-même, dans son infini développement à la recherche du bien, découvrant le mieux! Les effets directs de ses découvertes sont déplorables; est-ce donc une raison pour l'incriminer dans son principe? N'est-elle pas un merveilleux instrument semblable à ceux qu'elle crée et qui, fécondants, bienfaisants entre les mains d'hommes habiles, deviennent terribles s'ils sont abandonnés à des inexpérimentés ou surtout à des gens d'autant plus maladroits qu'ils le sont volontairement?

La machine, fille de cet esprit d'invention inné en l'homme, de cette tendance qui, sans cesse, le pousse à produire le plus en travaillant le moins possible, la machine, fruit du génie qui se doit à tous, imaginée pour diminuer la peine de tous en facilitant les tâches, la machine, accaparée par le capitalisme à son seul profit, anéantit ceux qu'elle devrait soulager. Et cela, c'est le résultat de notre égoïste régime économique.

Fièvre de production, fièvre de concurrence, baisses violentes des salaires, chômages meurtriers, toutes ces perturbations ne sont que les conséquences logiques d'une antinomie : la grande industrie, par son essence, sa nature même collectiviste, se développant au milieu d'un état social individualiste. La machine, c'est la pensée, quelque chose d'universel; son appropriation, c'est son asservissement, l'esclavage du progrès. Un homme croit pouvoir s'arroger le droit d'acheter à beaux deniers comptants une invention; il en spolie l'humanité, à laquelle elle appartient comme la pensée de son auteur.

Mais, nous avons promis de ne point philosopher; l'évolution, les faits, les chiffres que nous avons examinés affirment assez nettement par eux-mêmes la nécessité qui coordonnera l'état social à l'état scientifique et industriel. A la société individualiste correspondait le métier, l'initiative de l'artisan. A la division du travail, à l'effort commun vers un même but, au collectivisme de l'atelier, doit fatalement correspondre le collectivisme social : le produit du travail de tous doit être et sera pour tous.

Ils viendront, les jours de solidarité et de justice où les travailleurs enfin pourront jouir des bienfaits de la science, du repos que leur doit la machine. Et l'hymne enthousiaste du vieux poète Antiparos retentira plus éclatant que jamais :

« Esclaves qui faites tourner la meule, épargnez vos mains et dormez en paix!... »

Paul LAGARDE.

L'ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE

DE LA

FRACTION SOCIALISTE DU REICHSTAG (1)

..... Lors de la discussion au Reichstag d'une interpellation au sujet de l'emploi des armes à feu par les sentinelles, les débats donnèrent à l'orateur de la fraction socialiste l'occasion de combattre avec énergie le règlement qui commande à la sentinelle l'emploi de son arme.

Le règlement qui prescrit au soldat de garde d'empêcher, le cas échéant, par son arme à feu, les tentatives de fuite des personnes dont l'arrestation lui paraîtrait nécessaire (ce qui met en danger la vie et la santé des citoyens qui circulent dans les rues et places publiques), ce règlement fut signalé comme en contradiction expresse avec la civilisation. L'orateur émit l'opinion que cet état de choses ne finirait probablement que le jour où un prince ou un officier supérieur aurait été victime d'une balle de petit calibre. Tous les partis du Reichstag trouvèrent que la concession faite par le gouvernement, en décrétant que les sentinelles postées dans des rues très fréquentées ne seraient plus fournies de munitions dorénavant, était absolument insuffisante, et peu faite pour remédier au mal.

Il faut que ce règlement, qui date des années 1835 et 1837, et qui se trouve encore en vigueur aujourd'hui, soit définitivement aboli, afin que les passants dans les rues ne soient plus exposés à devenir le but des coups de feu d'un poste enclin à tirer. Il n'est pas indispensable de donner des cartouches aux soldats de garde, pour le cas de défense

(1) Ces pages sont la traduction analytique d'un rapport sur l'attitude des députés socialistes au parlement allemand, publié par le *Vorwaerts* du 2 octobre dernier.

inévitable, — ils ont pour ces cas-là assez d'autres moyens de défense, — et la sûreté publique s'en trouve gravement compromise, comme le démontrent les cas où un poste, en se servant de son fusil, a non seulement abattu ses adversaires, mais encore des personnes entièrement étrangères au conflit.

Le peuple doit se garantir de ces effets du militarisme. Le public ne doit plus être exposé aux coups de feu des sentinelles. L'ordonnance, depuis longtemps pourrie qui, dans certains cas, force un soldat à tuer des hommes paisibles, doit être abolie et remplacée par des règlements appropriés au temps présent, afin que finissent une fois les coups de fusil dans la rue et les assassinats militaires qui s'ensuivent.

Dans la discussion du budget, la fraction socialiste s'en tint à son point de vue accoutumé. En votant contre le budget dans sa totalité, elle n'a pas seulement pris position contre le système économique des classes régnantes, qui tend à opprimer et à exploiter les classes ouvrières, elle a aussi, en refusant les sommes demandées par le gouvernement, protesté de nouveau contre le militarisme, qui pèse d'une façon insoutenable sur ceux qui travaillent et qui, par la « Militair-Vorlage » — projet de réforme militaire — acceptée depuis, impose au peuple de nouveaux et lourds sacrifices d'argent et de sang. Après comme avant, le socialisme opposera à la politique militaire et économique du gouvernement actuel son mot connu : « A ce système-là, pas un homme, et pas un centime ! »

Dans le budget de l'Empire, on retrouve l'expression caractéristique de la politique du système régnant dans les affaires de l'armée et des impôts ; politique qui fait dégénérer le peuple et pâtir gravement les classes ouvrières. Cette façon de suffire aux charges publiques par des droits et des impôts sur les denrées les plus indispensables à la vie des masses, prouve que les classes régnantes emploient leur pouvoir législatif pour rejeter les charges financières et personnelles de l'ordre social actuel — qui est fait surtout pour le profit et l'avantage des classes aisées — sur ceux qui sont financièrement faibles, qui ne possèdent rien. La prédominance d'une classe produit ses effets matériels dans la législation d'une classe. La société bourgeoise disposant des pouvoirs publics et des moyens d'exécution, la classe ouvrière se trouve livrée à l'exploitation militaire et capitaliste. Les charges énormes que le militarisme impose aux classes ouvrières par « l'impôt du sang » ne suffisent pas à l'insatiable capitalisme. Les impôts qu'exige le militarisme, au service de son frère jumeau le capitalisme, doivent aussi être fournis en majeure partie par le peuple ouvrier. Il est dans la nature des choses que les droits et impôts indirects que la population est forcée de payer, accablent surtout les grandes masses, qui, par leur situation économique, sont incapables d'en porter le poids.

Le socialisme seul condamne par principe l'état de choses actuel

qui amène forcément l'appauvrissement des masses populaires livrées à la misère économique et à l'absence de droits politiques. Tous les autres partis, malgré bien des querelles d'intérêt entre eux, s'appuient sur l'ordre social actuel, tandis que le socialisme combat à outrance le fondement même de la forme sociale régnante, le système de production individualiste du capitalisme.

La fraction socialiste se fait donc un devoir de principe de rejèter le budget dans sa totalité.

Le budget des dépenses intérieures de l'Empire pour l'année budgétaire de 1893-94 engloutit la somme énorme de 1,257,600,611 marks, dont 1,005,419,231 marks comme dépenses courantes, et 82,706,604 marks de dépenses accidentelles du budget ordinaire, puis 169,474,776 marks de dépenses accidentelles du budget extraordinaire.

Ajoutez un budget supplémentaire de 1,468,000 marks pour dépenses courantes et accidentelles du budget ordinaire.

Sur l'emploi des sommes colossales, dépassant de beaucoup un milliard, pour l'année budgétaire de 1893-94, renseignons-nous par les indications suivantes, en remarquant expressément que les frais de la nouvelle augmentation de l'armée ne sont *pas compris* dans ce budget, mais qu'ils ont été acceptés par l'acceptation d'un budget supplémentaire pour le semestre du 1er octobre 1893 au 31 mars 1894.

Ont été accordés pour l'administration de l'armée et de la marine dans l'année budgétaire de 1893-94 en dépenses courantes : 428 millions de marks pour l'armée et 48 millions de marks pour la marine, et 69 millions de marks pour des pensions. En dépenses extraordinaires, le budget de l'armée et de la marine a exigé 182 millions de marks dans l'année budgétaire. Le total des dépenses militaires et marines de l'empire allemand, dans l'année de 1893-94, se monte à peu près à 727 millions de marks, sans compter les dépenses pour le « Invalidenfonds » de l'Empire, qui se montent à près de 24 millions 3/4 de marks.

Un autre facteur important dans les dépenses de l'Empire, ce sont les intérêts de la dette de l'Empire, qui demandent pour l'année 1893-94 la somme de 66 millions de marks. Les autres dépenses de l'Empire se répartissent sur les différentes administrations, à savoir : 10 millions environ pour le département de l'Extérieur, 25 millions pour le département de l'Intérieur, 2 millions pour le département de la Justice et 44 millions 3/4 pour le fonds général des pensions.

Nous verrons maintenant, en examinant les sources d'impôts dans l'Empire, quelles classes de la population fournissent principalement les sommes nécessaires aux dépenses pour l'année 1893-94.

La somme de 1 milliard et demi — c'est là à peu près ce qu'il faut pour suffire aux dépenses de l'année 1893-94 — s'obtient de la manière suivante :

Surplus dans l'administration des postes et télégraphes : 21 millions de marks; droits de timbre : 36 millions 1/2; surplus dans l'administration des chemins de fer de l'Empire, 20 millions 1/2 de marks; dans l'administration des banques : 7 millions, dans l'imprimerie de l'Empire : 1 million 1/2; dans le fonds des Invalides : 24 1/3 de millions, dans les contributions matriculaires des Etats de l'Empire : environ 355 millions 1/2, et dans les droits de douane et les impôts sur la consommation, à peu près 600 millions de marks.

Pour balancer le compte du budget da l'année 1893-94, le chancelier de l'Empire a été autorisé à faire un emprunt pouvant atteindre le chiffre de 130 millions 1/4. Les droits et les impôts sur la consommation se composent de : droits sur le blé, le pétrole, la viande, les bestiaux, le bois, etc., se montant à 341 millions de marks environ, tandis que l'impôt sur le tabac, pour l'année 1893-94, est évalué à 11 millions, l'impôt sur le sucre à 66 millions 1/2, celui du sel à 42 millions et sur l'eau-de-vie à 117 millions de marks à peu près.

Le genre des recettes de l'Empire, ainsi que leur emploi, montre clairement quelles sommes énormes se sacrifient tous les ans au service du capitalisme pour le Moloch du militarisme, et éclaire d'une manière frappante les principes qui régissent le monde bourgeois dans la répartition des charges publiques.

Se rattachant à la discussion générale du budget, eut lieu la discussion de la « Militair-Vorlage ». Le projet fut discuté pendant plusieurs jours, repoussé par tous les orateurs, excepté le prince industriel Mr. Stumm, puis renvoyé à une Commission qui, après beaucoup de paroles inutiles pendant des mois, conseilla de repousser l'augmentation de l'effectif en temps de paix, demandée par le gouvernement.

Celui-ci proposait d'augmenter l'armée d'environ 100,000 hommes, tant soldats que sous-officiers. La réserve de remplacement, hormis un reste peu important, devait être supprimée, puisqu'au lieu de vingt semaines, elle devait servir deux ans à l'avenir. A l'infanterie, l'artillerie à pied incluse, on accordait le service de deux ans.

Pour les frais d'exécution de la réforme militaire, on demandait une dépense annuelle supplémentaire et régulière de 64,000,000 de marks, puis la somme de 67,800,000 marks à dépenser une seule fois.

Cependant, les dépenses régulières se seraient montées bien plus haut que 64 millions, puisqu'il fallait y ajouter les intérêts de l'emprunt pour la première dépense, puis une forte augmentation des primes de sous-officier, des dépenses plus fortes en pensions, etc. En outre, il faudrait plus tard faire une dépense extraordinaire d'environ 105,000,000 pour le logement des troupes.

Le surplus de dépenses devait se couvrir par un impôt doublé sur la Bourse et par une augmentation de l'impôt sur l'eau-de-vie et sur la brasserie, ainsi que par un impôt qui, comme toujours, devait —

à l'exception de l'impôt de Bourse — frapper et atteindre surtout les classes pauvres de la population. L'impôt de Bourse devait donner un surplus de 12 millions 1/2, l'impôt sur l'eau-de-vie et la brasserie 44 millions de marks. La position du socialisme vis-à-vis des nouvelles exigences militaires caractérisées ci-dessus ne pouvait admettre aucun doute. Notre parti, qui combat non seulement la « Militair-Vorlage », mais le système militaire lui-même, ne pouvait évidemment faire de nouveaux sacrifices au Moloch militaire.

Pendant les discussions sur la « Militair-Vorlage », les orateurs socialistes ont plusieurs fois demandé qu'on se procurât l'argent nécessaire à toute l'administration militaire, au moyen d'nn impôt général. Un impôt progressif sur les revenus ferait peser les frais militaires sur les classes propriétaires dans l'intérêt spécial desquelles le militarisme a été créé, et dont les possessions sont protégées et défendues par l'armée.

Mais ce n'est pas là la seule raison qui rende le socialisme ennemi du système militaire actuel.

Nous demandons qu'on établisse le système des milices, afin que le service obligatoire pour tous, qui ne subsiste à présent en Allemagne que sur le papier, devienne une réalité. L'institution des « volontaires d'une année » ne sert que les intérêts de la classe bourgeoise et doit être supprimée.

Nous demandons un système militaire qui, ménageant les forces du peuple en temps de paix, rende le peuple entier capable, au besoin, de prendre les armes pour protéger sa terre et sa maison.

Point n'est besoin pour cela du système des deux ans de service, lequel, si tous les jeunes gens en état de servir servaient réellement, deviendrait impraticable, ne serait-ce que pour des raisons financières, A une véritable armée populaire, bien préparée par une éducation pratique de la jeunesse, un service comptant par semaines suffirait.

Il est vrai qu'en créant une armée de milice, il faudra renoncer au dressage de parade qui règne maintenant dans l'Allemagne « prussienne ». Ce n'est cependant pas la tâche d'un peuple cultivé de faire exercer à ses citoyens pendant des années le pas de parade, ou de les condamner à un séjour prolongé derrière des murs de caserne.

Nous n'avons pas seulement rejeté le nouveau projet militaire pour des raisons financières, politiques et économiques ; nous combattons pour les mêmes raisons le système militaire tout entier de nos jours. Nous sommes ennemis d'un système qui produit les mauvais traitements et les vexations brutales dont on abreuve nos frères en uniforme, ce dont les publications de la presse et les débats du Reichstag ont donné une si triste preuve.

Nous sommes ennemis d'un système qui force les fils du peuple en uniforme à tirer sur les fils du peuple en blouse, chaque fois que l'intérêt des classes dominantes le demande.

Nous demandons un système de milices dans lequel les citoyens armés soient toujours à même, non seulement de résister à l'ennemi du dehors, mais encore de s'opposer avec succès aux tentatives de certaines classes pour abattre avec la bayonnette et le canon les ouvriers qui se défendent contre l'asservissement politique et l'exploitation économique. Nous regardons l'armement du peuple comme une garantie contre la tendance à faire du militarisme l'instrument du capitalisme; mais il sera aussi une défense contre toute attaque aux droits du peuple dont le développement est la mission du prolétariat, la tâche des classes ouvrières politiquement organisées par le socialisme.

Le socialisme tient l'accroissement constant du militarisme pour anti-civilisateur et pour éminemment dangereux à la paix entre les peuples. Inutile en politique, n'assurant point la paix, mais au contraire excitant à la guerre par une tension excessive des forces populaires, la politique militaire régnante accable les populations d'un fardeau qui, dévorant les forces et la sève du peuple, doit nécessairement amener la ruine financière de l'Allemagne. Les représentants du parti socialiste au Reichstag savent qu'ils ont agi selon la volonté et les convictions de tous les ouvriers qui ont conscience de leur but et de leur classe organisée, en opposant à l'unanimité aux exigences du gouvernement cette réponse : « A bas la « Militair-Vorlage »! A bas le militarisme! »

Relativement au manque de travail pendant l'hiver de 1892-93 et à la misère qui s'ensuivit dans la classe ouvrière, ainsi que parmi les petits industriels et les artisans, les députés socialistes présentèrent, le 31 décembre 1892, l'interpellation suivante au Reichstag :

« Quelles mesures les gouvernements alliés ont-ils prises ou pensent-ils prendre pour atténuer la misère notoire qui existe dans les masses, par suite d'un long chômage, de fréquentes diminutions dans les salaires et de la pénurie générale? »

L'interpellation fut admise à la discussion le 12 janvier, et motivée en détail par l'orateur de la fraction. Après avoir constaté l'état de misère générale, encore renforcée par une funeste politique fiscale, dont la conséquence est le renchérissement des vivres indispensables, l'orateur parla des moyens à prendre pour atténuer l'état de misère. Il finit par prouver que l'épuisement et la pauvreté des masses populaires sont la suite inévitable de la production actuelle par le capitalisme privé. D'un côté, produisant les millionnaires et les milliardaires qui entassent capitaux sur capitaux, tirés des sueurs concentrées et des os de l'ouvrier, notre système économique force d'un autre côté l'ouvrier à tomber toujours plus bas dans la misère, prive tous les jours des foules nouvelles de leur travail, c'est-à-dire de leur pain, agrandit l'armée de réserve industrielle, et, absorbant et supprimant les classes moyennes, il réduit des masses de peuple toujours plus nombreuses au prolétariat.

Tout en conservant l'intégrité des principes du parti socialiste qui,

en lutte avec la société, aspire à supprimer la prédominance de classe, la production capitaliste et le droit de propriété privée, les députés socialistes demandèrent que l'on commence aussitôt et d'urgence des travaux qui puissent, dans la mesure du possible, balancer le manque de travail.

En outre, on demanda la journée normale, le repos du dimanche strictement observé et étendu, ainsi que l'interdiction du travail des enfants, afin de procurer du travail à ceux qui chôment.

L'on demanda aussi, comme moyen d'adoucir la misère, que les droits et impôts sur les vivres fussent aussitôt supprimés Il faudrait rompre définitivement avec la manière actuelle de répartir les droits et impôts, qui tend à abaisser encore le genre de vie déjà si misérable des masses, en faisant artificiellement renchérir tous les vivres au profit d'une petite minorité. Il faut faire cesser cet attentat continuel sur la bourse de l'ouvrier; cet enrichissement des riches venant de la poche du pauvre par les droits sur le grain et les primes sur l'alcool.

La réponse du gouvernement à cette interpellation fit voir une incapacité absolue de comprendre la situation, ainsi que peu de penchant à combattre l'état de misère par des mesures assez larges. On nia l'existence d'un état de misère général, on convenait tout au plus d'une misère partielle. Le gouvernement semblait croire que l'interpellation avait été présentée dans le but de faire de « l'agitation » socialiste. Cette manière de comprendre faisait voir plus clairement combien les représentants de la réforme sociale officielle ont peu connaissance du véritable état de choses dans le sein de la classe ouvrière. La réponse que reçut l'interpellation en provoqua la discussion, qui occupa trois jours entiers.

Comme il était impossible de faire disparaître l'état de misère en le niant, on voulut, surtout dans le camp des conservateurs, rendre le socialisme et sa propagande responsables de cette misère.

Mr. de Stumm recommanda une nouvelle loi contre les socialistes comme le meilleur remède contre la misère. Une tête folle du parti conservateur-agraire voyait le dernier remède dans la défense de la libre circulation. D'autres partis proposaient encore d'autres procédés empiriques. Le parti socialiste seul demanda des lois sociales sérieuses, aptes à améliorer les conditions de vie et de travail de la classe ouvrière, et la discussion de l'interpellation socialiste fournit de nouveau la preuve que la société bourgeoise est incapable de faire disparaître la misère immense qu'elle a créée.

La grève des mineurs du district de la Saar prit une large place dans la discussion pendant ces trois jours. Les orateurs socialistes prouvèrent par de nombreux documents combien l'administration des mines dans les institutions royales — maisons modèles — du district de la Saar a agi sans ménagements. L'administration a condamné des

milliers de pères de famille à la suspension ou à l'exclusion du travail pour les punir d'avoir tenté d'améliorer leur position économique ; ces mesures ont produit une indignation bien légitime.

La manière dont l'administration a combattu la grève, la dureté de ses réponses négatives aux délégations de mineurs, sont la preuve que, pour les directeurs des mines de l'Etat, les principes élémentaires d'une réforme sociale raisonnable sont encore lettre close.

Jamais les ouvriers n'ont pu voir plus distinctement, et d'une manière plus éclatante, le caractère de notre Etat séparé en classes, qu'à l'occasion de cette grève des mineurs. Les « chefs » du mouvement gréviste furent arrêtés et jetés en prison dès les premiers jours, soit qu'on les accusât d'avoir poussé à une rupture de contrat ou répandu de fausses nouvelles. Dans les procès qui suivirent, on imposa des peines presque draconiennes pour des actions qui, jusqu'alors, étaient non seulement impunies, mais qu'on ne put même punir alors qu'en vertu d'un paragraphe qu'on venait justement de découvrir dans le « Strafgesetzbuch » — Code pénal — § 110. Incitation à la rupture de contrat ou bien incitation à la désobéissance envers les lois. Ceci amena un dilemne : La rupture de contrat, par laquelle des milliers de mineurs entrèrent en grève n'était *point une action punissable* par la loi criminelle ; cependant, l'incitation à cette action fut punie par des *mois*, voire *des années* de prison ! Et pourtant, les juges, comme les accusateurs, devaient convenir en toute sincérité qu'*aucun des chefs accusés n'avait engagé par paroles directes à rompre le contrat !* Mais, comme la grève avait commencé par une rupture de contrat, tout engagement indirect à entrer en grève, tout conseil indirect de persévérer impliquait en même temps une incitation indirecte à rompre le contrat ! C'est ainsi qu'à propos de cette grève de mineurs, on édicta un total de *15 années de prison !*

Les élections pour le Reichstag, quelques mois après, prouvèrent la leçon que les mineurs en ont retirée : Dans le district électoral de Dortmund, le candidat socialiste eut 10,422 voix en 1890 ; en 1893 : 17,170. A Bochum-Gelsenkirchen, 8,388 votes en 1890 ; en 1893, il y en eut 19,585. Et le bassin houillier de Waldenburg en Silésie, qui, en 1890, comptait 6,334 voix socialistes, vient d'envoyer maintenant le premier mineur socialiste au Reichstag avec 11,336 voix !

Dans la session de 1892-93, la fraction a encore profité des débats spéciaux sur le budget pour offrir à la connaissance et à la discussion publiques le grand nombre d'abus qui règne dans les différents départements de l'administration.

A propos du budget militaire on parla des cas de mauvais traitements envers des soldats ; les députés socialistes étaient abondamment pourvus de documents à ce sujet. On cita des exemples qui prouvent une cruauté et une brutalité tellement inhumaine qu'on pouvait à bon

droit se poser la question si les auteurs de ces abominations étaient en état de lucidité intellectuelle. Nous avons traité à fond la question des mauvais traitements militaires dans le rapport de l'année passée ; nous nous bornons à répéter que cette hideuse excroissance du militarisme ne pourra disparaître que lorsqu'on aura remplacé l'obéissance abjecte d'à présent par la discipline des hommes libres dans l'armée. Le chiffre croissant des suicides dans l'armée — (il est remarquable que le plus grand nombre des suicides a lieu dans les premiers six mois, c'est-à-dire dans les mois de recrue) — montre clairement quels tristes fruits porte un tel état de choses. D'après les constatations officielles, 1/5 pour cent des suicides seulement doit se rattacher aux mauvais traitements. Cela ne s'accorde pas avec le fait que parmi les suicides arrivés chez les simples soldats depuis 1875 à 1888 — (on n'a pas compté les sous-officiers) — la cause est restée inconnue dans *1159* cas ! Il n'est donc pas douteux qu'une grande partie de ces 1159 suicides a été occasionné par les mauvais traitements éprouvés.

Le Reichstag a demandé plusieurs fois qu'on établisse la publicité dans la juridiction militaire et qu'on assure et garantisse le droit de plainte aux soldats. Jusqu'ici le gouvernement de l'empire s'y est refusé. Et les partis régnant dans le Reichstag n'ont pas encore su trouver le courage de forcer, par des refus d'argent, l'établissement de ces réformes réclamées par l'humanité et la justice, et que l'état de civilisation ne permet plus de retarder.

La discussion du budget des postes et télégraphes prit au cours de très longs débats le caractère d'une accusation contre cette administration qui dispose si arbitrairement de la liberté individuelle des fonctionnaires subalternes ; qu'il en résulte en réalité un dommage sérieux pour les droits civiques des personnes occupées dans l'administration des postes. Outre les journées de travail d'une durée excessive et les mauvais salaires, les fonctionnaires inférieurs ont encore à supporter l'abus qui permet à leurs supérieurs de contrôler et d'influencer leur activité en dehors du service.

La suprématie sociale et autoritaire de ses supérieurs force le fonctionnaire postal à des démarches et des actions soi-disant volontaires — qui ne s'accordent point avec sa libre conviction. Cet état de choses a déjà provoqué des plaintes aussi vives que légitimes et notre fraction en a fait l'objet de recherches et de discussions consciencieuses et énergiques,

Les sommes que l'administration des postes, trop soucieuse d'augmenter ses recettes au détriment des dépenses justes et utiles, apporte au budget de l'empire, découlent en grande partie des salaires par trop modiques et d'une exploitation illégitime du travail des prolétaires de la poste. Les députés socialistes ont demandé qu'on augmente les salai res des employés inférieurs, on les a refusés plusieurs fois.

Dans la seconde discussion du budget du département de l'intérieur, on examina en détail le vaste domaine des lois sur la protection et les assurances des ouvriers, en le soumettant à une critique sévère.

La discussion sur les rapports des inspecteurs de fabrique amena la constatation d'un fait caractéristique regardant la « bienveillance » du capitalisme envers les ouvriers. Notre orateur constata qu'un employé de surveillance qui publiait dans une gazette ouvrière les heures où l'on pouvait lui parler avait été dénoncé aux autorités par une société d'entrepreneurs. Quoiqu'il soit concevable que les unions d'entrepreneurs empêchent tout ce qui mettrait des bornes à leur rage d'exploitation, à leur ardeur de profiter des sueurs de l'ouvrier, on voit ici l'entente des dirigeants en politique sociale apparaître sous un jour étrange, car la réponse du « Regierungs præsident » dit qu'on a officiellement « fait entendre raison » au susdit employé de surveillance.

De tels cas ne sont pas rares. Les rapports annuels des inspecteurs de fabrique sont la preuve vivante de l'insuffisance des lois protectrices des ouvriers, et démontrent clairement avec quel raffinement et quelle bassesse les entrepreneurs savent souvent éluder leurs devoirs et fouler aux pieds les droits de l'ouvrier.

Ensuite on parla en détail des arrangements faits soi-disant pour « le bien-être des ouvriers » par l'industrialisme moderne. Nos orateurs firent voir ce qui en est de la sollicitude tant vantée pour les ouvriers ; ils prouvèrent que ces arrangements qui passent pour être faits pour le bien de l'ouvrier servent en réalité les intérêts matériels des patrons. Grâce à toutes ces combinaisons on attache l'ouvrier à sa place de travail. On lui accorde un semblant de profit, puis, lorsqu'il est lié par une propriété minime, il résiste d'autant moins à l'exploitation.

On essaye de tromper le public en spéculant sur sa bonne foi et son ignorance des choses du métier. Celui qui pénètre l'essence réelle de ces mesures soi-disant bienfaisantes, sait qu'elles ne sont faites que pour servir le capitalisme ; que, loin d'améliorer la condition de l'ouvrier, elles l'asservissent encore plus à l'exploitation, en lui ôtant la liberté de ses mouvements.

Les mesures pour le bien de l'ouvrier sont un leurre d'autant plus répugnant qu'il cache la cupidité sous le masque de l'humanité.

Les rapports annuels des inspecteurs de métiers parlent des mesures de protection fixées par la loi, d'une manière qui nous donna l'occasion de faire remarquer avec quelle légèreté l'entrepreneur de travaux se joue souvent de la vie et de la santé de ses ouvriers.

Ces rapports, qui tendent presque tous à représenter les conditions de salaire et d'existence des ouvriers de la manière la plus favorable, serviront à prouver l'insuffisance des mesures protectrices dans beaucoup de fabriques et d'entreprises industrielles, et à constater là aussi

combien le capitalisme envahissant est peu porté à garantir la « chair humaine » qui travaille et s'expose pour lui et lui acquiert des richesses.

Dans l'avant-dernière session du Reichstag, les entreprises industrielles de l'État et de l'Empire donnèrent également lieu à de vives explications entre les partis bourgeois, les representants du gouvernement et la fraction socialiste. La direction des établissements de l'État, agissant d'après les principes du capitalisme et du profit à outrance, payant des salaires insuffisants et tenant ses ouvriers dans la dépendance politique et dans le servage, fut dûment exposée à la lumière de la publicité.

Le prétendu « socialisme d'État » que l'on cultive dans les entreprises industrielles de l'Empire et de l'État, se devoile toujours mieux, sous l'influence de la « réforme sociale officielle » comme « capitalisme d'État ». Sa suprématie économique officielle, impose aux ouvriers qui lui sont soumis le double joug de l'exploitation financière et de l'oppression politique. La rigueur qu'on exerce dans les ateliers de l'État envers les droits de réunion et de coalition des ouvriers, est un signe des principes capitalistes qui dominent dans ces institutions.

Dans les ateliers de l'armée, de la marine et des chemins de fer, on a défendu aux ouvriers — par « le règlement du travail », Arbeitsordnung — de prendre part à des réunions socialistes ou de lire des gazettes socialistes, sous peine de renvoi immédiat,

De telles mesures, qui enlèvent aux ouvriers un droit qui leur est garanti par la loi, dévoilent le caractère « de classe » qui règne dans les établissements de l'État, et doivent confirmer les ouvriers dans la conviction que les établissements de l'État ne comprennent guère leur mission d'« établissements modèles ».

C'est grâce aux réclamations énergiques et répétées des députés de notre parti que ces « réglements du travail » ont été mis d'accord avec la « Geverbe-Ordnung » — règlement pour les métiers — qui défend les prescriptions données par les administrations.

Nous avons répété la demande d'étendre la « loi d'assurance contre les accidents ». L'extension de l'assurance aux ouvriers occupés dans les maisons de force, l'abolition du « temps de carence » ont été l'objet des demandes reiterées de la fraction socialiste. Dans la session d'hiver de 1892-93, nous avions déjà motivé ces demandes et le gouvernement y avait répondu par la promesse de présenter une loi.

La « loi d'assurance contre l'âge et l'invalidité » donna lieu à bien des plaintes au sujet de la manière dont elle est exécutée. Si la fraction socialiste ne seconde point les demandes tumultueuses d'abolition de cette loi, elle pousse avec d'autant plus d'énergie à ce qu'on en supprime les nombreux défauts. La manière insuffisante dont on pourvoit les ouvriers devenus incapables de travail et invalides, sur le champ de bataille de l'industrie ; l'aumône misérable qui ne suffit point aux

besoins les plus pressants de la vie, aumône qu'on paie sous le nom orgueilleux de « rente d'invalidité » ; le temps d'attente trop prolongé, les conditions particulièrement dures, et difficiles à atteindre pour l'ouvrier qui demande la « déclaration d'invalidité ; la lourde administration bureaucratique et nombre d'autres prescriptions anti-libérales ; tout cela doit se supprimer, l'assurance doit s'étendre aux métiers et à l'industrie domestique, afin que l'intention première de cette loi produise tous ses effets utiles à la classe ouvrière.

Le repos du dimanche annoncé par la dernière loi sur les règlements de métiers — Gewerbeordnung — pour l'industrie, devint aussi l'objet d'un examen. Le « Bundesrath »— conseil fédéral — n'a pas encore eu le temps, au bout de 2 1/2 années, de publier les prescriptions exécutives sur le repos du dimanche, il est encore et toujours occupé à faire des recherches pour élaborer les règlements.

La restriction du travail du dimanche pour les petits commerces et métiers a été décrété depuis le mois de juillet de l'année passée. Le combat que les entrepreneurs lui livrent nous donne le prélude de la manière dont la bourgeoisie industrielle se défendra contre les tentatives de protéger l'ouvrier, du moins le dimanche, contre la fureur d'exploitation illimitée. Le repos du dimanche est devenu presque illusoire par les exceptions que l'on fait dans la plupart des villes. A Nürnberg, par exemple, le temps de vente est fixé pour le dimanche de 5 heures à 9 heures du matin et de 10 h. 1/2 du matin à 9 heures du soir. Au lieu de rendre les 5 heures que la loi permet consécutives, et d'avoir soin que tout travail dans les commerces et métiers finisse à l'heure de midi, on a réparti les 5 heures sur la matinée et l'après-midi. et rendu un repos dominical raisonnable et fructueux tout à fait impossible. En outre on a fréquemment fait une règle de l'exception qui permet d'étendre le temps ouvrable du dimanche, de façon que les établissements qui occupent un personnel nombreux peuvent vendre pendant plus de 5 heures.

Pour savoir combien les entrepreneurs sont peu disposés à se laisser restreindre dans la vexaton dominicale de leurs esclaves salariés, il suffit de ce fait que les patrons ont osé demander aux autorités de permettre à Berlin la vente des cigares jusqu'à 3 heures de l'après-midi et d'accorder aux boulangeries outre un travail de 12 heures, un temps de vente de 4 à 10 heures du matin et de 2 à 5 heures de l'après-midi. C'est donc étendre au service du capital les 5 heures légales de vente du tabac à 12 heures, et la vente dans les boulangeries à 9 heures. La principale opposition contre le repos dominical du « Handelsgewerbe » part des soi-disant partis libéraux. On exagère grossièrement les dommages d'argent qui sont censés résulter de la restriction du travail dominical : l'effet en est d'autant plus comique que les libéraux, adorateurs de la liberté des métiers, « se lamentent pour obtenir

du gouvernement qu'il défende aux restaurateurs, distillateurs, marchands de vin et propriétaires de jardins publics, sous des peines sévères, de vendre des cigares ou des pâtisseries à leurs consommateurs le dimanche. Du moment que le profit entre en jeu, les principes vont à la débandade, et c'est ainsi que les partisans du « libre échange » ne craignent pas, pour la défense des droits d'exploitation libre, de mettre un bâillon au « libre jeu des forces » tant vanté par eux. Le socialisme soutient le principe qu'il faut accorder le dimanche un repos suffisant aux travailleurs des « commerces et métiers » que l'on a inhumainement harassés et écorchés pendant la semaine. Aux cris aigus des représentants ultramontains, conservateurs et libéraux du sac aux écus au Reichstag et dans la presse bourgeoise, nous opposons notre demande : « Protection aux faibles ! »

La discussion spéciale du budget dans l'avant-dernier Reichstag prit une couleur toute particulière par le retour que firent les partis adverses sur l'interpellation socialiste à propos de l'état de misère ; il en résulta un débat de huit jours qui dégénéra, comme on sait, en discussion sur « l'Etat de l'avenir ». Les représentants des classes dominantes éprouvaient le besoin de porter un coup quelconque au Socialisme au moment de la dissolution qui menaçait le Reichstag, afin de parer la défaite inévitable des partis bourgeois aux élections. En même temps la prolongation des débats parlementaires offrait l'occasion de continuer derrrière les coulisses le trafic au sujet de la « Militair-Vorlage », et c'est pourquoi les ferrailleurs de la bourgeoisie durent chevaucher dans l'arène pour « anéantir » le socialisme.

Le « capucin du centre », MM. Bachem, et Eugène Richter — le père intellectuel de « l'économe Agnes » — vinrent bras dessus, bras dessous, réciter leur leçon. Toutes les oppositions de parti furent oubliées ; nationaux-libéraux, ultramontains, conservateurs et progres sistes se disputèrent à qui trouverait les plus grosses sottises pour combattre le socialisme.

Les huit jours écoulés, et M. Stœcker ayant donné sa bénédiction aux « anéantisseurs » du socialisme, les défenseurs du trône, de l'autel et du sac d'argent se certifièrent mutuellement que le socialisme était bien « anéanti » et que la société bourgeoise allait pouvoir dormir tranquille.

Il va de soi que les députés socialistes relevèrent le gant. La discussion de « l'Etat de l'avenir » marque une étape dans l'histoire du socialisme. Cette discussion fournit aux représentant de la classe ouvrière l'occasion favorable de démontrer toute la monstruosité du système économique actuel et de prouver comment, par suite de la production capitaliste et des institutions établies dans la société bourgeoise, la grande majorité du peuple est livrée à l'exploitation brutale de son travail.

L'enrichissement d'une petite minorité est le ressort de l'organisation sociale d'aujourd'hui. Les classes dominantes voient leur mission dans l'exploitation et l'asservissement des masses. Dans l'accomplissement de cette mission elles se servent de la légalité régnante et de tous moyens économiques et financiers pour éterniser l'état présent de la société. La « discussion sur l'Etat de l'avenir » devait aussi servir à ce but; mais à mesure que se prolongeait la discussion, les partis de la majorité se sentirent plus mal à l'aise, et lorsque nous, les soi-disant « anéantis », nous répandîmes les discours de nos « anéantisseurs » par centaines de mille exemplaires dans le peuple, ces messieurs s'aperçurent enfin de la brillante victoire qu'ils avaient sans le vouloir fournie au socialisme.

M. Richter, selon ses connaissances économiques, a présenté une caricature de l'état actuel comme modèle de la forme future de la société, en tressant des couronnes à l'Etat bourgeois. Cependant, quand les masses furent appelées à se prononcer entre la bourgeoisie et le socialisme, il se trouva que le socialisme « anéanti » triompha de ses adversaires dans la campagne électorale, et que le grand « anéantisseur » du socialisme ne put pas même sauver son propre mandat du naufrage, et dut entrer au Reichstag en boîtant sur les béquilles prêtées par les nationaux-libéraux, conservateurs et ultramontains.

Jamais combat ne finit d'une manière plus déplorable pour l'agresseur, que ce combat de mots contre le socialisme. On employa les armes de la basse calomnie, du mensonge et de l'altération des faits, pour combattre la grande et juste cause du socialisme. Mais toutes les attaques se brisèrent, impuissantes, contre le rocher de granit du socialisme. Le socialisme ne s'arrêtera et ne se reposera point dans le combat pour la délivrance de l'humanité, jusqu'à ce qu'il ait mis fin à l'exploitation de l'homme par l'homme, et supprimé l'esclavage du salariat.

A côté du Budget et de la « Militair-Vorlage » le gouvernement avait présenté encore plusieurs projets de loi, dont quelques-uns avaient déjà occupé le Reichstag dans des sessions précédentes. Ce qu'on a nommé la « lest Heinze » en fait partie ainsi que la loi sur la divulgation de secrets militaires. En fait de lois nouvelles, on présenta la loi sur les maisons de crédit, puis sur l'usure, ainsi qu'une loi établissant l'unité de temps.

La loi que le peuple nomme « lest Heînze » n'a pas dépassé la discussion générale et un conseil de commission.

La fraction socialiste s'est opposée à cette loi, car les abus qu'elle prétend combattre sont proprement une suite de l'état de choses créé par l'ordre social actuel, et ne sauraient disparaître par une loi d'occasion, mais seulement par une transformation organique comprenant tout le système économique et social.

En ce qui concerne la loi sur les maisons de crédit, les députés socialistes ont voté pour la suppression de la « clause des pertes ». La décision qui établit que tous les versements faits doivent échoir au vendeur pour peu qu'un terme n'ait pas été payé exactement, est immorale. et forme une exploitation illégale de la misère d'une des parties contractantes.

La loi au sujet des règlements supplémentaires sur l'usure a produit de longues discussions, tant au Parlement que devant la Commission.

La fraction socialiste reconnaît que l'usure sur le crédit ou sur les objets est un fait motivé par l'état actuel de la justice et du commerce. Le système actuel amène peu à peu l'épuisement des masses par l'impôt sur les vivres indispensables. Le mode de production basé sur l'exploitation par le capitalisme privé se dévoile aussi dans l'usure sur le travail humain; il est donc aussi immoral et aussi condamnable que l'usure ordinaire sur l'argent.

Nous avons cependant voté cette loi, sans en espérer un assainissement moral. Mais ces compléments à la loi amenant une amélioration indiscutable de la question de droit, nous ne pouvions faire autrement que d'y aquiescer.

La fraction socialiste n'a point voté la loi sur la divulgation des secrets militaires. Quoique la discussion de la commission ait apporté un adoucissement notable à la loi telle que le gouvernement l'avait proposée. il n'y avait pas de raison pour que notre fraction abandonnât sa position négative. Il est permis de soupçonner que plus tard on ne qualifie de « secrets militaires » tous les décrets et les règlements qui, sans être destinés à la publicité, l'intéresseraient au plus haut degré.

Pour les cas de trahison, divulgation de plans de forteresse, etc., le code pénal donne bien assez de moyens de répression. Quant aux nouveaux réglements passés à l'état de loi ils sont extrêmement nuisibles, portent atteinte au petit reste de liberté de la presse que nous possédons encore et entravent la discussion publique des principaux intérêts du peuple. Nous avons donc voté contre.

Nous avons accordé les sommes pour l'exposition universelle de Chicago ainsi que toutes celles qu'on a demandées pour l'art, les sciences et autres besoins de culture. Nous avons voté pour l'établissement de l'unité de temps, cette loi étant nécessaire pour l'échange de relations universelles et pour l'utilité du public.

Nous avons consenti de même à la loi qui change l'ordonnancement des pensions militaires, des fonds des invalides et des fonctionnaires de l'Empire; car cette loi ordonne les pensions des invalides militaires d'une maniere un peu mieux appropriée aux nécessités de la vie d'à-présent.

Les projets de contributions pour couvrir les frais de la « Militair-

Vorlage » n'ont été discutés qu'en première lecture. La fraction a opposé une critique tranchante à ces projets qui, par l'impôt sur la brasserie et l'alcool atteint les classes pauvres. En discutant cette loi on a mis au pilori le « patriotisme des pour cent et des profits » dont les classes riches font preuve. Les insatiables grands propriétaires qui, de concert avec la caisse de l'Empire, extorquent annuellement à la classe ouvrière des millions par l'impôt agraire, furent invités à fournir les frais pour la « Militair-Vorlage, » qui procure tant de places d'officiers à leurs fils, en renonçant aux 42 millions du « cadeau » qu'ils reçoivent pour l'eau-de-vie. — L'impôt sur la Bourse — que le socialisme regarde du reste comme une base d'impôts fort convenable — ne trouva pas d'aquiescement chez nous à cause de l'emploi qu'on en voulait faire. Ces lois restèrent toutes trois dans la commission et ne reparaîtront qu'en automne.

Les députés socialistes prirent encore une part active aux discussions sur les rapports de la commission pour l'examen de validité des élections. Les recherches qu'on avait projeté de faire dans des sessions précédentes furent terminées et l'on découvrit ainsi un tel amas de bassesses et de manœuvres corruptrices employées par l'industrie abusant de sa puissance économique pour influencer les élections, que la majorité bourgeoise elle-même fit casser quelques élections. Ainsi on révoqua le mandat du député Moller, lequel, ayant honnêtement contribué à empirer la loi sur « l'ordonnance des métiers » — Genwerbeordnung — avait siégé trois ans au Reichstag sans être dérangé. On révoqua ce mandat parce qu'il avait été obtenu par des procédés trop illicites; mais ce représentant de la grande industrie s'est soustrait par la démission au verdict du Reichstag. Le mandat du député von Beden, qui avait été élu par l'influence illégitime d'un conseiller supérieur des mines sur les mineurs, fut révoqué dans la dernière session. Nous appuyâmes les demandes faites pour assurer le secret des élections ainsi qu'une indemnité pour les peines de détention subies innocemment; nous les motivâmes de la même manière que dans le rapport de l'année précédente. Le faisceau des propositions que les ultramontains conservateurs soumirent au Reichstag ne trouva pas notre approbation. Ce n'est pas par le « renseignement de la capacité, » le règlement du colportage, l'organisation de l'état d'artisan, le règlement de l'apprentissage et le développement des corps de métiers qu'on pourra venir en aide à la misère des petits métiers et des petites industries.

Ces classes mitoyennes de la société sont dans une décadence irrémédiable; elles sont, comme la classe ouvrière victimes du capitalisme et seront absorbées par la grande industrie. Le charlatanisme réactionnaire et moyen-âge n'aidera pas, mais seulement la compréhension du fait, que dans le développement rapide de la société bourgeoise les petits métiers et les petites industries tomberont de plus en plus vite au

14

prolétariat. Leur salut n'est pas dans la galvanisation de formes surannées, mais bien dans la suppression des causes de sa ruine.

Si l'organisation socialiste ne pense pas à conserver nos petits métiers et industries en corps, ils seront pourtant assurés de pouvoir pleinement satisfaire à tous les besoins de leur existence comme tous ceux qui travaillent pour le bien général. Nous avons voté contre les propositions du centre et des conservateurs, parce que nous ne vonlons pas faire des dupes ni jeter de la poudre aux yeux. Nous nous croyons obligés au contraire d'ouvrir les yeux aux artisans sur leur position et d'amener les classes mitoyennes en voie de disparaître à prendre leur place dans les rangs du socialisme pour conquérir leur délivrance du joug capitaliste.

Tandis que le Plenum du Reichstag s'occupait des susdites discussions, la commission militaire avait siégé pendant des mois sans pouvoir s'entendre. Après qu'on eût constaté qu'il n'y aurait point de majorité pour le projet du gouvernement, le chancelier déclara que le gouvernement se contenterait au besoin d'une augmentation de l'armée comme la proposition de M. de Huene la laissait espérer. — Le chancelier alla même jusqu'à faire de la proposition Huene le mot de passe électoral du gouvernement. Tous les partis, excepté le parti socialiste, craignaient la dissolution, c'est pourquoi les transactions se poursuivirent fiévreusement derrière les coulisses, mais en vain; il ne se trouva pas de majorité pour la proposition Huene. L'acceptation du projet Huene aurait entraîné une augmentation de l'effectif en temps de paix de 70.000 hommes. Les dépenses régulières et annuelles auraient été de 55 millions, les dépenses pour une seule fois 60 millions de marks.

En acceptant le projet Huene, le budget de l'armée et de la marine de l'empire allemand, établi d'après le budget de 1893-1894, se serait monté, inclusivement des pensions et des dépenses d'une seule fois du budget courant et du nouveau, à 842 millions de marks environ par an.

Le Centre ne pût s'y résoudre, et s'il y eût quelques membres nobles qui s'opposèrent au refus de leur fraction, la grande majorité resta ferme, et le sort de la « Militair-Vorlage » fut décidé. Le 6 mai, après qu'on eût préalablemeut refusé la « Vorlage » du gouvernement, on vota sur la proposition Huene qui fut refusée aussi à la majorité de 210 voix contre 162. Aussitôt après le Reichstag fut dissout.

Les nouvelles élections eurent lieu le 15 juin. Ce n'est pas ici le lieu de parler longuement de la manière dont les partis adversaires menèrent la campagne. De nombreuses protestations font foi de la manière infâme et brutale dont les entrepreneurs agraires et industriels ont encore une fois abusé de leur position pour fausser la volonté du peuple. Le secret de la liberté d'élection ont été annihilés en beaucoup d'endroits par la violentation des électeurs. Gentillâtres, prêtres et fa-

bricants, fraternellement unis, ont tout fait pour repousser le socialisme dans l'intérêt des classes riches.

Ce que la presse du jour et les feuilles volantes ont commis d'infamies contre notre parti dépasse toute imagination. Ce n'est point en argumentant contre nos principes qu'on nous a combattus, ce n'est pas non plus notre programme et ses déductions qu'on a attaqués; non, c'est avec d'impudents mensonges, d'infâmes calomnies et des injures personnelles que les partis ont mené le combat électoral contre nous, et c'est ainsi en partie qu'ils ont obtenu leur victoire contre le socialisme.

Les élections principales nous donnèrent une augmentation d'environ 350,000 voix depuis l'élection de 1890; nous sortîmes de la bataille électorale avec un total d'environ 1,800,000 voix, donc, le plus fort de tous les partis. Les 24 mandats que nous obtînmes du premier coup s'élevèrent à 44 au ballottage, et pourtant toute la « bouillie » des partis « de l'ordre » s'était unie contre nous en phalanges serrées.

Les votes qui, le 15 juin, ont été donnés aux adversaires de l'augmentation militaire dépasse de beaucoup le nombre de ceux qui sont échus aux militaires enragés que prônaient la « Vorlage ».

La volonté des électeurs s'est distinctement exprimée dans l'élection: elle demandait qu'on protège le peuple contre de nouveaux sacrifices de sang et d'argent, qu'on offre plus rien au Moloch du militarisme.

La volonté du peuple ne trouva pas de soutien au Reichstag et de nouveau on sacrifia les intérêts des contribuables au militarisme. Le nouveau Reichstag se réunit le 4 juillet et le discours du trône lui enseigna qu'il n'avait pas d'autre chose à faire que d'accepter les exigences militaires du gouvernement. En quelques séances le Reichstag s'acquitta de cette tâche et déjà le 15 juillet les représentants du peuple purent retourner chez eux; quelques-uns récompensés par des croix de leurs bons offices en faveur de l'acceptation de la nouvelle « Vorlage » remaniée d'après les propositions Huene.

La Vorlage, qui augmente l'armée de 70,000 hommes en temps de paix, fut acceptée par 201 voix contre 185, donc à une majorité mesquine de 16 voix! Pendant les pourparlers qui précédèrent l'événement, car il n'était plus question de discuter, nos orateurs relevèrent encore une fois tous les points de principes qui motivaient notre hostilité envers cette loi.

En attendant on a présenté au Reichstag la note pour les nouvelles charges imposées aux populations. C'est un budget supplémentaire pour l'année budgétaire de 1893-94 dans lequel on exige pour couvrir les frais de l'augmentation militaire la somme de 71,282,547 marks. Sont répartis comme dépenses régulières, pour le temps du 1er octobre de cette année au 31 mars 1894, 23,221,848 marks sur les contributions matriculaires des États fédérés, tandis que pour les dépenses à

faire une fois pour l'augmentation militaire, il doit être fait un emprunt de 48,060,699 marks. Il n'a été parlé que bien vaguement au dernier Reichstag des moyens de couvrir ces frais. Il y a des députés qui avaient obtenu leur mandat par la promesse de ne voter pour le projet de loi qu'après avoir élucidé la question des frais ; ils se laissèrent facilement remettre à l'automne par le gouvernement, Le chancelier, qui mentionna vaguement des impôts nécessaires, s'assura les votes des conservateurs et antisémites en promettant d'exempter l'agriculture de toute contribution.

M, Miquel, dont la biographie pourrait porter le titre : « Du communiste à l'agriculteur », est choisi pour médecin des finances de l'Empire. Dans la prochaine session il présentera au Reichstag un bouquet d'impôts qui satisfera pleinement les vœux du chancelier et des conservateurs. Le ministre des finances de Prusse s'entend à satisfaire l'agriculture souffrante, c'est-à-dire les grands propriétaires ; il l'a prouvé par la réforme des contributions prussiennes, laquelle par la rectification des impôts fonciers et des impôts sur les bâtiments fait un nouveau « cadeau » aux pauvres grands propriétaires !

M. Miquel a bien trop d'esprit pour ne pas savoir qu'un « impôt sur le luxe » ne rapporte guère, et que même l'impôt sur la Bourse ne peut assouvir la soif d'argent du Moloch militaire. Il créera donc des impôts qui, puisqu'il doit ménager ses nouveaux amis, les « agrariens » pèseront surtout sur la masse du peuple et par lesquels, selon les principes des classes régnantes, on taillera les courroies de la caisse aux impôts dans la peau du peuple travailleur.

La manière de voir du parti conservateur sur une « saine politique financière » se caractérise par son désir de couvrir une partie des frais de la Militair-Vorlage par un emprunt. Nous au contraire, nous demandâmes de couvrir ces frais par un supplément d'impôt sur les revenus.

Outre la Militair-Vorlage le dernier Reichstag s'est encore occupé de discuter deux interpellations, dont l'une demandait la suppression des manœuvres de cette année à cause de la disette de litière et de pâturages. Le ministre de la guerre prussien ne considéra que l'intérêt militaire qui lui semblait compromis par cette suppression. Il dit que l'administration militaire était prête à décharger les paysans autant que possible, mais qu'elle ne pouvait renoncer aux manœuvres. Les ministres de Bavière et du Wurtemberg se montrèrent un peu plus conciliants, tandis que de tous les côtés du Reichstag on demandait avec énergie la suppression des manœuvres d'automne à cause du réel état de disette des pâturages.

La deuxième interpellation venait du parti socialiste ; elle concernait la conduite du président de la police à Strasbourg, M. Feichter, lequel se serait permis envers quelques citoyens des expressions aussi brutales que peu décentes. A propos de cette interpellation le gouverne-

ment, qui veut attendre le résultat de l'enquête sur cet incident, fut vivement sollicité, de différents côtés, de mettre un terme à la mauvaise direction des affaires en Alsace-Lorraine, et de délivrer les nouveaux citoyens de l'empire du « paragraphe dictatorial » et de toutes les autres lois garottantes.

Le nouveau Reichstag se trouve devant la tâche de fournir l'argent pour l'augmentation militaire. La prochaine session apportera de grands combats sous ce rapport, mais qui finiront infailliblement par de nouvelles charges pour la classe ouvrière. La fraction socialiste a sa tâche indiquée par notre programme. Le socialisme, fidèle à son but, se maintient dans la lutte des classes, et continuera au parlement sa guerre contre la société établie sous la devise : A bas le militarisme ! A bas le capitalisme ! Nous faisons uniquement servir la guerre électorale à la propagande pour nos principes; l'activité Parlementaire de notre représentation socialiste concourt au même but. Le socialisme est demeuré l'ennemi irrèconciliable de la société bourgeoise; elle ne cessera le combat que le jour où la classe ouvrière aura conquis le pouvoir politique, où le règne des classes sera fini, le système capitaliste aboli.

Traduction de Clémence de Zangré.

REVUE LITTÉRAIRE

> Mettons-nous sous la protection des maîtres sacrés. Ils ont été les grands et les souffrants. Ils ont porté sur leurs épaules la croix douloureuse de l'Art; de leur sang ils ont marqué le chemin à ceux qui les ont suivi. La religion qu'ils ont prêchée deviendra la religion universelle.
>
> CAMILLE LEMONNIER.

Nous allons tenter l'impossible. Cela nous plaît. Nous voulons essayer de parler ici, chaque mois, du livre qui nous apportera quelque puissante, ou calme, ou tendre manifestation de Beauté. A côté de moi d'autres diront l'effort de la scène et de la couleur. C'est parfait. L'Art est un concept unique, sous d'indivisibles expressions différentes. Et nous devons, sous peine de rester en deçà d'un criterium social, le considérer dans l'exemple de ses aspects. Leur opposition est une hérésie. Nous ne pouvons l'admettre. A un périodique tel que la *Revue Socialiste*, appartenait donc la tâche de donner à la critique toute sa portée de synthèse, toute son ampleur de généralisation.

Nous disons « l'impossible ». Mais c'est pour nous vanter. Car il n'est rien de plus simple. Certes, les émotions que produit une belle œuvre sont d'origine cérébrale complexe. Elles s'apparentent à d'innombrables familles d'esprits. Mais néanmoins, pour peu que l'écrivain soit capable de concevoir des idées générales, il atteint aisément l'aperceptive critique de l'Art. Et dès lors, il lui suffit de ramener ses sensations à la même Equation du Beau, pour que son jugement acquière toute sa rigidité synthétique. J'expliquerai plus tard ce charabia.

Il y a quatre ans, présentant ici même le *Club de l'Art Social*, fondé par moi avec un comité de vaillants amis, avec aussi l'enthousiaste concours de ce bon, et loyal et généreux Bernier que la mort vient de nous prendre, sans que je le veuille et sans que je le puisse croire encore, exprimant ce que devait être cette association d'artistes inquiets et

de sociologues, je m'efforçais de définir notre but vague, en déterminant la corruption sociale de l'Art. « Les écrivains de la Grèce antique, disais-je, délivrèrent le monde par la pensée; les artistes de la Renaissance l'ont délivré par la couleur..... Les caresses des poèmes de Sapho, les doux accents de l'Amaryllis virgilienne, la majesté inouïe du Parthénon, la splendeur ailée des Gothiques, la grâce de la Joconde, tout cela, c'est l'expression harmonique de vies sociales, et c'est pourquoi cela est beau ». Et j'ajoutais : « Prêtez l'oreille, et au-dessus de ces grands artistes, vous percevrez quelque chose de très lointain : la voix multiple et infinie du peuple qui chantait autour d'eux. Ils surent l'entendre, cette voix : « Aussi vivent-ils éternellement dans notre admiration ».

De quelles ironies ne fut-il pas salué, cet audacieux article! N'y allais-je pas jusqu'à prétendre que le littératenr doit chercher le beau dans les sciences, et réunir des connaissances presque universelles. La littérature, osais-je exprimer, se fait de plus en plus psychologique. Or, la psychologie est un anneau de la grande chaîne scientifique, un des sonnets du concept humain, et la sociologie, la biologie, nées d'hier, lui apportent des lois nouvelles, des corollaires inattendus. Ne rirez-vous pas avec moi de ces psychologues qui n'ont jamais ouvert un ouvrage de physiologie? Ils prétendent connaître l'homme, et lire en lui comme à livre ouvert, et ils ignorent, par exemple, qu'à telle excitation nerveuse correspond cette opinion du facies; ils sont incapables de connaître, au plissement des commissures maxillaires, reste infime des férocités primitives, le dépit dissimulé sous le sourire, le dépit qui voudrait mordre et n'est plus obéi! Ils ne se sont jamais demandé ce qu'est cette convulsion du diaphragme qui cause le rire — produit social — et cette poussée sanguine qui rouge, dit la honte, incarnate, dit la surprise, et rose, dit la pudeur. Et ces mêmes psychologues qui s'imaginent peindre la société sans se donner la peine d'en étudier le mécanisme, d'en retourner l'âme philosophique à travers les temps!

Toute œuvre d'art, a dit Hennequin, si elle touche par un bout à l'homme qui l'a créée, touche par l'autre au groupe d'hommes qu'elle émeut. C'est exprimer nettement que sans la conscience du milieu social, il n'est pas de véritable artiste. On connait la célèbre loi de dépendance mutuelle, formulée par Taine, et qui délimite les rapports entre une société donnée et ses littérateurs. Avec son impeccable argumentation d'analyste, il montre la race, le moment, les ambiants multiples, concourant à la genèse de l'art. C'est cette loi même qui va nous tracer notre tâche de critique.

Mais qu'est-ce que la critique? On l'a si diversement définie! Pour des maîtres comme Diderot, Addison et Lessing, Macaulay ou Carlyle, c'est surtout matière à hautes dissertations spéculatives, fort décla-

matoires parfois. Par eux, les monuments littéraires des siècles morts s'érigent trop souvent auprès des modestes constructions modernes, qu'ils écrasent. Sainte-Beuve, tentant de classifier les esprits, a été le réel créateur d'un instrument d'analyse, et la critique, sous son pontificat, est devenue l'indiscrète et pénétrante histoire des tempéraments. Que de tâtonnements, de petitesses et de sottises ! Des gens comme Pontmartin paralysent l'évolution analytique. La critique, c'est l'esprit des autres, fredonnent-ils niaisement, tandis que le boulevard s'arrache les feuilletons où leurs appréciations de constipés tiennent hebdomadairement six colonnes. Gautier et Barbey d'Aurevilly viennent alors tronitruer. « La critique, déclare Barbey, n'est que le jugement d'un esprit ferme et sagace sur les œuvres de l'esprit, d'après les connaissances des lois qui le régissent et des principes qui en découlent ». Cette fois, il y a progrès, quoique cette métaphysique ampoulée n'apprenne pas grand chose. Et l'agaçante maîtrise de ces normaliens aux proses fleuries ou lourdes, la partialité tranchante de ces personnages auxquels Georges Renard distribue généreusement les principautés de la critique ? Vaut-il la peine d'en parler, de ces brillants faiseurs, stagiaires d'académie, et qu'un perpétuel souci de correction tient accroupis sur la littérature admise, engoncés dans l'art convenu ? La critique, la leur, ils ne l'ont point définie. Elle n'est que la voix des salons littéraires, la phonographie enrouée de l'Institut.

Il a fallu Taine et surtout l'admirable Hennequin, pour que la critique atteignit une conception vraiment moderne.

« La critique est affaire de science et affaire de goût », a écrit Georges Renard. Je crois, moi, qu'elle est surtout affaire de science.

« C'est, disait Hennequin, la morphologie artistique ». Et il créait un mot, en apparence effrayant et pédant, mais à coup sûr utile et juste : l'*esthopsychologie*.

Toute la critique, à mon avis, tient dans l'*Ethique* d'Hégel et la *Philosophie de l'Art*, le plus beau livre de Taine, peut-être, après son *Histoire de la littérature anglaise*, où la psychologie d'un peuple est lumineusement déduite des œuvres de ses écrivains. Ce seront, ici, mes deux Bibles, magistralement impératrices.

La *Revue socialiste* ne saurait admettre qu'une critique de synthèse sociale et scientifique. Prononcer sur la valeur d'un livre ou d'un drame, cela m'apparaît infiniment puéril. Il faut abandonner ce soin aux reporters de la presse courante, qui jouent auprès du public le rôle inférieur de greffiers. Il n'en va pas de même de l'étude mécanique du drame ou du livre. Déduire certaines tendances esthétiques, remonter à l'origine de l'Œuvre, déterminer les rapports de l'auteur avec celle-ci et d'un groupe d'auteurs avec notre milieu social ; rechercher quelles lois organiques ou historiques appellent en nous telles ou telles émotions d'art : en un mot réunir sur l'Œuvre des faits et des

présomptions dans le but d'éclairer nos investigations sociologiques, et d'assurer notre généralisation de synthèse, voilà quelle est mon intention de critique, et la ligne de conduite que je me suis ainsi tracée ne déviera point, à moins que par flânerie je ne m'amuse à rire au nez de quelque bonze, lorsque le mois ne m'apportera pas le livre ou le sujet attendus. Et jamais je ne sacrifierai à la réclame. Je me défendrai même d'avoir, comme exprime Barbey, « les quatre pauvres petits mots de l'amitié ».

Taine considérait l'étude de la littérature comme un département des sciences morales. Ainsi ferai-je. Et je veux que de mes théorèmes, fussent-ils faux, et de ma synthèse, fût-elle médiocre, cette évidence surgisse en la pensée de ceux qui me liront : Ce critique est un impartial et noble esprit. Cet homme est un socialiste.

Si ce vouloir n'est pas vain, je serai amplement satisfait.

ADOLPHE TABARANT.

AU NUMÉRO PROCHAIN : *Annuaire de la section d'art de la Maison du Peuple*, de Bruxelles. *Un apôtre*, roman par Gustave Toudouze.

LA QUESTION SOCIALE

DEVANT LES CORPS ÉLUS

La séance du 16 janvier 1894 a marqué un moment important dans l'évolution du parti socialiste en France. — La politique agraire du parti, question qui s'agite depuis longtemps dans les réflexions de nos chefs et dans les congrès de ces dernières années, semble s'exquisser et prendre une fort habile et fort heureuse tournure. Il est en effet nécessaire que la sollicitude de la démocratie socialiste s'étende aux travailleurs de la campagne, dont le sort est si souvent misérable. Ici comme dans d'autres ordres de phénomènes économiques le socialisme n'est pas, comme le disait Millerand dans sa conférence récente de Nimes, enfermé dans une formule. Les formules infaillibles et les dogmes conviennent aux esprits mystiques ou déséquilibrés à qui plaisent les orthodoxies étroites et les mots cabalistiques. Nous avouons ingénûment que nous n'avons point trouvé de panacée universelle. Nous nous contentons d'étudier chaque catégorie particulière de phénomènes et nous cherchons les solutions applicables à chacune d'entre elles, en nous inspirant d'une seule pensée, qui nous paraît être au fond de toutes les manifestations de l'esprit socialiste dans tous les temps et dans tous les pays ; cette pensée, c'est la conviction qu'il faut faire cesser l'exploitation de l'homme par l'homme et supprimer le parasitisme social ; c'est ce qui explique que nous soyons ici collectivistes et ailleurs défenseurs dévoués de la petite propriété. Le collectivisme résout le problème en ce qui touche la grande industrie. D'autre part, la défense de ce qui reste encore de la petite propriété rurale est au moins pour le moment une nécessité. Quand l'expropriation capitaliste aura dépossédé, à son tour, le petit propriétaire, alors d'autres solutions se présenteront.

C'est ce qu'a fait Jaurès dans la séance dont nous venons d'indiquer la date. Il a, en passant, caractérisé très heureusement l'influence des conversions sur la situation des classes moyennes.

... « D'un autre côté, lorsque, soit par l'abaissement naturel du taux de l'argent, soit parce que vous avez attiré dans vos caisses d'épargne une grande partie de l'épargne publique et que vous l'avez employée en achat de rentes sur l'État, une conversion devient possible et que vous la faites, vous achevez de précipiter dans notre pays la ruine ou tout au moins la décadence de ce que l'on peut appeler la classe moyenne.

En effet, à mesure que ces conversions se produisent, le rentier, pour vivre de sa rente, est obligé d'acquérir un capital de plus en plus élevé ; en sorte que le moyen industriel, le moyen commerçant ne peut plus, comme c'était la tradition dans notre moyenne bourgeoisie française, se retirer d'assez bonne heure des affaires en laissant la place à d'autres. Vous exaspérez ainsi la concurrence dans l'ordre industriel et commercial ; vous resserrez les régions moyennes de l'indépendance et du bien-être.

Nous ne nous en plaignons pas, car lorsque, par ces conversions, vous accélérez la disparition de cette classe moyenne, qui retarde et amortit l'antagonisme entre le prolétariat et le haut capital, vous accélérez par là même, dans notre pays, l'avènement de l'ordre socialiste. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous, nous pouvons assister au développement de ces faits avec une invincible confiance, parce que nous savons que, même des crises nécessairement aggravées par vous, sortira un ordre nouveau et supérieur. »

Conformément aux promesses faites depuis longtemps, Jaurès demandait que les 67 millions qui vont rester disponibles fussent appliqués au dégrèvement du principal de l'impôt foncier pesant sur les propriétés non bâties. Il était en outre spécifié que ces dégrèvements ne pourraient être faits qu'au bénéfice des propriétaires cultivant eux-mêmes leur domaine.

La première partie de cette proposition fût adoptée par 280 voix contre 240 : la deuxième partie par 403 contre 73.

Mais le gouvernement ayant donné l'ordre à sa docile majorité de déclarer mauvais ce qu'elle venait de trouver bon, cette dernière n'a pas hésité à faire volte-face et l'ensemble de la proposition a été repoussé par 306 voix contre 206. Les intérêts de l'agriculture ont été sacrifiés une fois de plus aux parasites de la bureaucratie, que l'on ne tourmentera point dans leur paisible oisiveté par la nécessité de trouver des économies.

Néanmoins le coup est porté : Et Jacques Bonhomme sait maintenant de quel côté sont ses amis,

Dans la séance du 20 janvier, M. Vigné a interpellé le ministre de l'intérieur, dans un langage élevé et distingué, au sujet de l'interdiction de jouer les *Ames solitaires*. Le ministre a répondu en lisant les extraits tronqués de lettres volées au traducteur M. Cohen, qui, dit-on, professe les doctrines anarchistes. Nous ne voyons guère ce que l'anarchie vient faire là-dedans. La pièce elle-même ne traite point de ces questions brûlantes qui auraient pu exciter les passions de la foule.

Nos patriotiques Compagnies de chemins de fer, qui récoltent des bénéfices en nuisant à l'industrie nationale, ont fait les frais de la discussion du 25 janvier 1894 relative à la concurrence des houilles étrangères. Il a été établi par M. Georges Graux que les tarifs de pénétration favorisent les produits étrangers dans le nord et dans l'ouest de la France. M. de Ramel a fait la même constation en ce qui concerne les houilles du Gard qui arrivent à Marseille grevées de frais de transport considérables, de sorte, qu'à Marseille, on consomme 42 o/o de houilles anglaises. Le bassin de l'Aveyron se trouve dans une situation analogue. M. Maruéjouls a prouvé que dans le sud-ouest et dans le centre de la France des tarifs à rebours favorisent les marchandises et particulièrement les houilles anglaises au détriment des nôtres.

Devant cette unamité, il n'y avait plus à douter de la mauvaise volonté des compagnies de chemin de fer. Une action énergique du gouvernement pouvait seule aboutir à quelques résultats sérieux : C'est ce qu'a demandé Pelletan, en déposant l'ordre du jour suivant : « La » Chambre invite le ministre des travaux publics à faire adopter par » les grandes compagnies pour les houilles un tarif égal et conforme » aux intérêts généraux du pays. » — Cet ordre du jour obtient la priorité ; M. Pelletan annonce qu'il joint dans sa rédaction les engrais aux houilles, afin de favoriser du même coup la production industrielle et la production agricole, Mais le Ministre des travaux publics, et ensuite le Président du conseil viennent détourner la Chambre de son devoir, en la retenant sur la pente où elle se laissait aller et qui l'aurait conduite à voter l'amendement Pelletan conforme à l'intérêt général et à ses désirs secrets. Il paraît que la Chambre des députés aime a être brusquée et fouaillée : Elle est un peu comme certaine fille dont parle le poète Barbier :

La fille de taverne
La fille qui boit du vin bleu
Qui veut dans son amant un bras qui la gouverne.

Laissons-la à ses amours, en songeant qu'elle se discrédite déjà, qu'elle oublie trop souvent et son mandat encore tout frais et sa dignité, et que de l'avilissement de ce troupeau bêlant il n'y a que le parti socialiste qui profite.

Signalons l'intéressante proposition récemment déposée sur le

bureau de la Chambre par MM. Jaurès, Thierry-Cazes, Millerand et plusieurs autres députés socialistes, d'après laquelle l'État aurait seul le droit d'importer les blés étrangers et les farines étrangères. Il les revendrait à un prix fixé tous les ans par une loi. Les farines seraient vendues à un prix calculé sur le prix fixé pour le blé et déterminé aussi législativement.

Jamais aucun parti bourgeois n'avait trouvé une idée aussi neuve : Jamais personne encore n'avait pris d'une main aussi ferme la défense des intérêts de l'agriculture.

L'interpellation Clovis Hugues (séance du 27 janvier 1894) sur les atteintes portés à la liberté individuelle, s'est terminée d'une façon violente. Un député bourgeois quelconque s'est permis je ne sais quelles insultes à l'adresse de la Commune de 1871, le plus grandiose mouvement prolétarien que l'on ait encore vu. Thivrier a répondu par le cri de : Vive la Commune ! qui a eu un écho profond dans toutes les poitrines socialistes. Vaillant est revenu revendiquer justement comme le plus grand honneur de sa vie d'avoir fait partie du gouvernement insurrectionnel. Il a fallu employer la force pour arracher le député de l'Allier de son siège. Les 35,000 cadavres de prolétaires parisiens massacrés en 1871, valaient bien qu'on leur rendit hommage. Ce sang sépare à jamais le prolétariat de la haute bourgeoisie et rend toute réconciliation impossible.

A. Delon

REVUE DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

Les municipalités espagnoles. — L'Espagne est un des pays où le mouvement social est le plus accentué. Mais les partis républicains y sont marqués d'un cachet individualiste trop prononcé. D'autre part le socialisme militant revêt souvent aussi la forme de revendications individuelles. Parmi les journaux qui tentent d'établir le contact entre ces partis à tendance commune, mais à façon d'agir peu cohérente, il faut citer en première ligne *El Progressista*, de Malaga. Chaque numéro contient, sous la rubrique « les ouvriers et la République », des articles de M. Pedro Gomez Chaix, dont la tendance est nettement socialiste. « Les Nouveaux Partis », « le Suffrage universel », « les Progrès du Socialisme », « les Projets de loi d'administration locale », « la Lutte des classes », « Benoit Malon », tels sont les titres des derniers articles. Dans l'article sur Malon, M. Pedro Gomez Chaix marque très finement l'originalité propre de Malon comme philosophe socialiste : Sa doctrine comprend toute la doctrine de Marx et la dépasse ; rien de moins et quelque chose de plus. L'article sur « les projets de loi d'administration locale » nous met au cœur des difficultés que rencontre l'Espagne dans l'organisation des libertés municipales, cette clef de toute liberté politique.

Les socialistes espagnols, dit M. Pedro Gomez Chaix, que nous résumons ici, ne prétendent rien, sinon l'égalité devant la loi, principe dominant, base de tout état progressif, aspiration humaine, postulat ou pour mieux dire axiôme de la démocratie. Une contradiction ridicule, irritante, de notre droit écrit, déclare des citoyens éligibles à certaines fonctions publiques déterminées, inéligibles à d'autres. On assiste à cette anomalie : éligibilité pour la suprême magistrature du pays, la fonction de législateur — inéligibilité pour la députation provinciale, moins encore pour les « juntes » ou municipalités de communes ayant à peine 400 habitants. En fait, dans ces derniers cas, c'est la contribution foncière ou mobilière ou les « capacités » qui

décident. On ne trouve plus rien de pareil, on ne dit pas en France, mais en Portugal, en Suisse, en Grèce, en Serbie, en Roumanie.

***

La *Neue Zeit* de Stuttgart entre aujourd'hui dans sa douzième année. Les principaux rédacteurs sont : A. Bebel, E. Bernstein, Fr. Engels, P. Lafargue, W. Liebknecht, F. Mehring, M. Schippel, F. Sorge. Nous avons déjà souvent rendu compte ici même, des articles parus dans cette élégante et coquette revue. Les derniers numéros contiennent entre autres actualités : Les élections du Landtag prussien. — Le congrès de Belfast. — La culture prussienne. — Les élections en France. — Les ouvriers porcelainiers en Bohême. — Les lois de fabrique Suisses. — La fin d'un démagogue (le Dr Stocker). — Lettres de Chicago. — Le suffrage universel et les partis politiques en Autriche. — Législation en Italie. — Promenades morales et immorales (le mouvement éthique comme signe des temps). — Le socialisme en France pendant la grande révolution (Claude Pouchet). On voit par la variété des articles quelle place tient la *Neue Zeit* dans la littérature socialiste.

***

La statistique électorale. — La *Neue Zeit* a consacré presque tout l'un de ses précédents numéros à la philosophie des élections, si l'on peut dire. Elles sont étudiées successivement en Prusse, en France, en Autriche ; en Prusse, avec une polémique intéressante entre Max Schippel et Ed. Bernstein ; en France avec un article de Paul Lafargue ; en Autriche avec une étude de W. Ellenbogen. La Prusse et l'Autriche nous intéressent surtout ici. Il s'agit en Prusse des élections au Landtag et de l'attitude que doit prendre la social-démocratie. On sait que le Landtag prussien est élu d'après un système plus complexe encore que l'élection à deux et trois degrés ; c'est quelque chose qui rappelle les trois ordres. L'expression allemande est : système des trois classes. Le débat entre Max Schippel et Ed. Bernstein porte sur ce point : Les social-démocrates doivent-ils prendre part aux élections pour le Landtag ? Max Schippel dit : non, du moins pour les prochaines élections en Prusse. Ed. Bernstein dit oui, avec quelques restrictions cependant. C'est une question de tactique générale qui s'agite ici. Laissant de côté les détails de polémique, voici les conclusions de part et d'autre : « Au point de « vue pratique et au point de vue de l'agitation, conclut Max Schippel, « l'influence d'une nouvelle composition du Landtag prussien est nulle. « Elle serait même plutôt néfaste. Un déplacement dans l'échiquier « des partis ne peut être une bonne fois obtenu que par la solide cons-

« titution d'une fraction social-démocratique ayant sa vie propre, à la « Chambre. Or, cette tactique est pour toujours interdite dans le sys- « tème des trois classes. » En votant d'après ce système, les socialistes ne peuvent être que dupes. « Plus nous devenons forts comme parti, « moins a de signification notre participation à ces élections faussées « d'avance. Notre directe non-intervention se traduit en une influence « électorale indirecte et d'autant plus forte. » En effet, la lutte au Landtag prussien est circonscrite par la nature même des choses entre ce qu'on appelle les libre-penseurs d'une part, et d'autre part les conservateurs. La question n'est donc pas : Devons-nous, par notre « abstention systématique aux élections, laisser s'opérer d'elle-même « la constitution des partis, ou devons-nous tenter de la changer, par « notre participation aux élections. La question est, dans sa vérité : « Devons-nous, par notre abstention, fortifier les conservateurs, ou « devons-nous par notre participation aux élections partir en guerre « contre ce parti ? » A cette dernière question, la vraie suivant lui, Max Schippel répond en prenant nettement le parti de l'abstention. Comme tactique, il vaut mieux voir le parti conservateur se fortifier au Landtag que d'y introduire de nouveaux libre-penseurs. Suit une très curieuse analyse du libre-penseur tel qu'on le trouve au Landtag prussien. C'est un peu le voltairien d'autrefois. Sa libre pensée est négative ; elle est, au fond, plus réactionnaire que la franche opposition conservatrice qui, par certains côtés du moins, tend bien involontairement la main au socialisme. « On en est là, dans l'Allemagne prus- « sienne : plus il y a de libéraux, moins il y a de libéralisme. Le type « de cette opposition, vrai parti de l'impuissance, est le libéralisme « bourgeois nuance Richter. Cela soit dit abstraction faite de la per- « sonnalité même de Richter : c'est un homme, dans le sens plein du « mot, et dont l'action personnelle est loin d'être sans signification « pour notre agitation propre. Mais il s'agit de majorité parlementaire, « l'homme du libéralisme bourgeois est Richter ; et s'il est question de « gouvernement, c'est Miquel — les deux du moins en espérance. Or, « il va de soi qu'il vaut mieux pour nous ne pas contribuer à rendre « Miquel ministrable. Dans les intérêts de notre agitation propre, il « est préférable de garder notre liberté d'allures : une puissante offen- « sive contre tous les partis non-socialistes, faire front de tous les côtés, « voilà qui vaut plus pour notre marche en avant que tous les petits « pas qu'on pourrait peut-être faire à l'aide d'un parlement libéral en « Prusse. » L'avenir, bien entendu, est réservé, mais dans l'état actuel des choses, Max Schippel conclut encore et toujours à l'abstention. Il n'est pas probable, dit-il, que d'ici longtemps l'occasion nous soit offerte d'intervenir efficacement par le vote. Cette occasion, ni le gouvernement, ni les partis ne nous la fourniront. Où porter en effet nos votes ? Personne ne le sait et ne peut le dire. Libéraux, conservateurs,

puisque la question se pose ainsi, nous sont également hostiles. Il y a, dit-on, des nuances. Oui pour les « micrographes » de la politique, ceux qui usent et abusent du microscope. Pour la masse, c'est autre chose : elle aime les solutions franches et les couleurs crues. Elle a bien raison. « Personne, conclut définitivement Max Schippel, ne peut prévoir « dans quel sens et comment se développera l'opposition bourgeoise « en Prusse. D'où il suit que nous ne pouvons non plus rien prophéti- « ser sur notre attitude future dans les élections au Landtag prussien. « Dans l'état actuel, et tant qu'il durera, l'abstention systématique est « et reste la seule tactique efficace, la seule voie carossable, pour ainsi « dire. Hors de là, il n'y a que fondrières pour la social-démocratie en « Prusse. »



Contre la thèse de l'abstention systématique, E. Bernstein soutient la thèse de la participation aux élections. La partie la plus intéressante de sa discussion est celle qui se rapporte au dernier congrès de Zurich et à l'attitude tenue par les délégués hollandais : « Je l'ai déjà dit. Peu m'importe comment on appelle les choses. Les choses seules m'intéressent, dans leur réalité pratique. On parle de compromis. Eh bien, je me permets d'en citer un exemple, si petit soit-il. Il montre au moins combien il est facile de rejeter vertueusement tout compromis et combien il est difficile de garder cette héroïque et fallacieuse attitude dans tous les cas. C'est une chose connue : au dernier congrès de Zurich nul ne se prononça plus âprement contre toute alliance avec les partis bourgeois que les délégués de la social-démocratie hollandaise, Et maintenant voici ce qu'on lit dans un des derniers numéros du *Neue Tijd*, organe du parti : « Aux dernières élections générales, par ci par « là, nous avons fait alliance avec d'autres groupes, pour faire réussir « un candidat tolérable, ne fût-il pas du parti. Et le parti s'y est résolu, « quoiqu'il soit ennemi en principe de tout compromis. On garde « intacte la tactique générale et le principe. Mais on laisse les inté- « ressés maîtres de leur tactique propre. Ceux-là en sont les seuls « juges qui sont au courant des nécessités locales. Ils savent fort bien « que c'est là une façon comme une autre et non des plus mauvaise « de faire de la propagande révolutionnaire. » En d'autres termes, ces farouches hollandais eux-mêmes admettent des compromis. De tout petits compromis, soit! mais des compromis tout de même. Encore une fois, il n'est pas question de savoir comment la chose s'appelle, ou comment on peut la juger, mais de savoir comment elle agit effectivement. Or tout ce qui augmente l'influence de la classe ouvrière, tout ce qui contribue à lui donner la conscience de ses forces, tout, même

le compromis, dans le Parlement ou hors du Parlement, est par essence révolutionnaire.

On s'est arrêté à ce débat sur la tactique parlementaire en Prusse, parce qu'en changeant ce qu'il faut changer, le même débat a lieu en France entre socialistes, en ce qui concerne certaines élections, les élections sénatoriales par exemple. Le libéralisme français donne de même lieu à des remarques analogues à celles que fait Max Schippel sur le libéralisme prussien.



Dans l'avant-dernier *Giornale degli économisti*, une étude sur le marché monétaire. Elle passe en revue les principales nations européennes. On sait que l'Italie est très préoccupée de cette question. L'auteur, après des statistiques qui ne peuvent trouver place ici, combat avec modération les préjugés pessimistes qui ont cours sur l'Italie, en France et ailleurs.

V. Pareto continue la série de ses études sur « les fondements de l'économie politique pure ». Reprenant les recherches de Cournot en France et de Walras en Suisse, il applique aux faits économiques les formules mathématiques. Les premiers chapitres du « Capital » de Marx étaient entrés dans la même voie. Ces considérations abstraites feront toujours le charme des professionnels; on sait du reste que ces spéculations sont loin d'être sans répercussion sur la pratique. C'est de l'économie politique pure, mais ce n'est pas un pur amusement de philosophe.

F. Flora traite de « la Doctrine de l'Etat et la philosophie politique contemporaine ». Dans le troisième chapitre de son étude, il examine le « naturalisme politique ». Il prend comme représentant de cette doctrine, avec des nuances qui caractérisent chacun; Marx en Allemagne, c'est le panthéisme matérialiste ; — Achille Loria en Italie, c'est la théorie de la causalité économique; — Spencer en Angleterre, c'est la théorie de la causalité biologique. Il combat courtoisement ces conceptions, très vraies en un sens, mais trop étroites selon lui, en s'inspirant des travaux d'A. Fouillée en France. M. Fouillée, comme son maitre Leibniz, consacre depuis longtemps sa copieuse copie, si aimablement littéraire, tout en restant profondément philosophique, à concilier les contraires, à épuiser la série des moyens termes qui rejoignent les vérités opposées. Le naturalisme politique et économique peut s'expliquer de façon assez large pour offrir l'hospitalité à l'idéalisme en métaphysique et à la solidarité en morale. « Dans l'animal, dit A. Fouillée, cité par F. Flora, peut-on dire que la nature sacrifie les parties du tout? Le tout n'a-t-il pas pour but d'élever les parties à une vie supérieure. De même pour les espèces. Elles n'ont d'autres fins que le bien non d'un seul in-

dividu mais de tous. De même encore pour la société humaine ; en un sens elle n'est qu'un moyen, en un autre, elle est une fin ; elle se résout en une multiplicité innombrable d'individus qui travaillent chacun pour tous et tous pour chacun ». F. Flora met, chemin faisant, en relief l'originalité de son illustre compatriote, A. Loria. « C'est, dit-il, dans ses deux impérissables ouvrages que la subordination des faits politiques aux faits économiques se trouve le plus rigoureusement formulée et le plus richement illustrée. »



Les derniers numéros de *Sociala Positiva* nous apportent : « Quelmarques caractéristiques de la responsabilité sociale » par N. Pinsero. — « Divorce et Sociologie » par E. Ferri. Dans sa substantielle étude, N. Pinsero utilise les travaux de Th. Ribot sur les maladies de la mémoire et de la personnalité. Il réduit à ce qu'elle vaut la liberté intellectuelle de Spinosa et de Schopenhauer. Il complète Darwin par Spencer et va plus loin qu'eux. Il n'hésite pas à formuler cette loi pénale : que les conditions intellectuelles, normales ou anormales, n'ont rien à voir avec le principe de la pénalité. Ce principe, le voici : L'homme encourt une imputabilité sociale par le seul fait de se montrer, par le fait d'un délit, inadapté et par conséquent nuisible au milieu social où il vit ». La pénalité est donc, en dernière analyse, légitimée par ce fait : que l'Etat a le devoir de maintenir l'harmonie parmi les coassociés et de garantir par là l'ordre actuel et l'ordre futur. Il est à la fois conservateur et évolutionniste. On ne dit pas bien comment le conservateur à outrance, le criminaliste est en même temps l'évolutionniste par excellence, l'anti-criminaliste.

Dans « Divorce et Sociologie » E. Ferri prend vivement à partie Enrico Morselli à propos de sa campagne inattendue contre le divorce. Il fait remarquer que le divorce, comme tant d'autres choses, en même temps qu'il est en apparence un retour en arrière est en réalité un pas en avant. Il n'y a là nulle contradiction. « La loi de régression apparente, dont je me suis occupé dans ma « Sociologie criminelle » pose ce fait constant que le progrès est un retour intelligent aux institutions sociales, aux formes et aux caractères primitifs. Cela peut s'appliquer au divorce. La propriété collective de la terre, propre à l'humanité primitive, tend indéniablement à revenir, l'individualiste Spencer le confesse lui-même. Le droit de punir, simple fonction de défense sociale dans l'humanité primitive, tend à redevenir tel. Il se dépouille de toute prétention théologique, de toute idée de justice rétributive, toutes choses qui se sont superposées, par une complication croissante, au fond primitif de la défense sociale. En politique, la volonté de tous, élément souverain de l'humanité primitive, après avoir peu à peu

cédé le pas à la volonté d'un seul ou de quelques-uns, tend à redevenir souveraine avec le progrès de la démocratie, législation directe, referendum. De même pour le mariage. L'union matrimoniale retourne à ses origines. Ce n'est pas une répétition pure et simple: c'est un vrai progrès. Telle une spirale qui semble toujours revenir sur elle même, et qui, en fait, avance et monte. La comparaison est de Goëthe. »



L'Américan Economic Association nous apporte, dans un de ses derniers fascicules, une monographie complète de 180 pages : « L'assistance publique en France ». C'est un historique complet de la question depuis les premiers temps du Moyen-Age jusqu'à nos jours. L'auteur, Emily Green Balch, termine son intéressante étude en comparant philosophiquement la charité privée et la charité publique, Il conclut à leur indispensable union. Poussant plus loin, et cherchant à déterminer le but de l'assistance publique en général, il dit : « Un système d'assistance publique doit être à l'épreuve de deux pierres de touche : premièrement, jusqu'à quel point l'assistance publique soulage-elle les souffrances existantes, telles quelles? — secondement, jusqu'à quel point augmente-t-elle ou diminue-t-elle le volume des souffrances qu'on peut raisonnablement prévenir ? » Question de fait d'abord et de statistique; question de morale sociale ensuite. Examinant la France, à ces deux points de vue, l'auteur s'exprime ainsi sur le premier point : « Pour la Franee, la réponse au premier point n'est pas très satisfaisante. Il n'y a pas, en France, de garantie contre la souffrance extrême et sans espoir, Tout au plus, peut-on faire exception pour les enfants et les aliénés. Plus d'un tiers de la population française est sans aucune chance de secours publics. Une plus grande proportion encore est exclue de tout espoir d'entrer à l'hôpital ou à l'hospice. Hôpitaux et hospices sont distribués au hasard. Les exclus sont aussi nécessiteux que les élus. C'est l'arbitraire qui règne ». Ces critiques ne nous paraissent que trop justes. Sur le second point, la diminution ou l'extension probable du paupérisme en général, le tableau tracé est plus flatteur pour la France. « L'impression générale est que la France ne souffre pas autant que l'Angleterre du progrès de la paupérisation, cette malédiction ». L'auteur ne fait nullement honneur de cette sorte de prééminence à l'organisation de l'assistance publique en France, il vient d'en mettre à nu les lacunes. Il en trouve la cause dans les qualités natives ou acquises du Français, dans le point d'honneur qui pousse les Français à lutter par eux-mêmes jusqu'au bout, à pousser le travail et l'économie aux dernières limites des forces humaines. C'est là, dit-il, un trait de caractère du Français plutôt qu'un résultat des conditions sociales. « En somme, et cet heureux trait de caractère mis à part, la France, conclut l'auteur, est loin de pos-

séder en fait d'assistance publique, la provision d'expérience accumulée en Angleterre et en Amérique. »



Le *Review Of Reviews* du mois dernier contient, outre sa revue ordinaire « le progrès du monde », exact et amusant kaléïdoscope, un article biographique de John Underhill sur M. Walter Besant, le célèbre polygraphe, historien, voyageur, romancier, poète, dramaturge, si populaire outre-Manche. S'étant occupé de tout, Walter Besant s'est aussi occupé de questions sociales. Comme Charles Dickens, il les a présentées surtout sous la forme de romans, moyen de propagande qui n'est pas le moins efficace.



Le *Justice* dernièrement, par la plume de H.-H. Hyndman, apprécie la politique étrangère de la France, à propos des fêtes franco-russes. On a donné, à titre de document, les jugements venimeux du *Standard*, du *Daily Télégraph*. Il n'est pas inutile de citer quelques passages tirés de la presse anglaise socialiste. Le point de vue anglais est maintenu. Mais les observations de H. H. Hyndman sont loin d'avoir ce ton d'acrimonie qu'on rencontre ailleurs. Ce sont des remarques de politique générale faites d'un ton en quelque sorte impersonnel et détaché. Nous devons prendre les choses comme elles sont : l'action du gouvernement francais a, sans aucun doute, fortifié le parti de la Triple-Alliance en Angleterre, et d'un arrangement avec la Chine en Extrême-Orient. » Voilà la constatation capitale que croit pouvoir faire l'auteur de l'article. Ne retenons que ce qui concerne l'Extrême-Orient.

« La France comprend à peine quels gages elle a donné à la fortune en Cochinchine, au Tonkin, au Siam. Notre position en Egypte est très dangereuse, et nous n'aurions jamais dû la prendre. Mais c'est une position sûre auprès de celle de la France en Extrême-Orient. Laissons de côté la Grande-Bretagne et ses possessions de l'Inde, sa marine et ses stations. Négligeons tout cela. La France s'imagine-t-elle que la Chine d'aujourd'hui est la Chine d'il y a trente ans. S'il en était ainsi, elle s'expose à être durement déçue un beau jour. Les Chinois se meuvent lentement, sans hâte, comme sans repos. Quand la Chine mettra le pied en Asie, et cela arrivera tôt ou tard, elle y bâtira sa maison. Les Anglais le savent bien. Aussi, par intérêt bien entendu, respectent-ils les droits de la Chine, et même leurs plus douteuses prétentions à Burmah et au Népoul. La France a cru sage, au contraire, d'en faire fi au Tonkin et au Siam. Même après son expérience du Tonkin, la France

semble ne pas se douter de ce que la Chine fait ou ce qu'elle peut faire. Elle se met à dos, de gaîté de cœur, ce vaste empire. »



Le *Clarion* de Manchester termine, dans ses derniers numéros, les intéressantes « lettres de « Nunquam » à John Smith d'Oldham, ouvrier à la tête dure, féru de faits ». C'est un résumé populaire et humoristique de socialisme. En voici la fin : « John, je n'essaie pas de travailler sur tes sentiments. Ceci n'est pas de la réthorique : ce sont des faits à l'état brut. Tout le long de ces lettres, j'ai tenté d'être clair, pratique, modéré. Je n'ai même pas été jusqu'à t'ouvrir une fenêtre sur les plus hautes régions de la pensée. J'ai réprimé sévèrement en moi toute échappée d'idéalisme. Je me suis tenu aussi terre à terre que j'ai pu. J'ai parlé le langage de la simple conversation sur les choses courantes de la vie commune. Je dis en conséquence que le mal et la souffrance font un chemin de la croix de la vie pour le plus grand nombre de tes frères et de tes sœurs. Je dis que tu es avec tous les autres hommes, responsable pour ta part des choses qui sont. Je dis qu'il est de ton devoir de chercher le remède. Et je dis que si tu le cherches, tu finiras par le trouver. La vue ordinaire de la rue ordinaire, John, est, en vérité, une chose terrible pour moi. Un homme d'un tempérament nerveux, doué de pensée et d'imagination à la fois, ne peut s'empêcher de trouver cela terrible. Tout ce mal, toute cette misère, toute cette peine, en face et en dépit des campagnes riantes et des eaux souriantes, sous le ciel serein et implacable, quelle pitié ! Et pas de remède ! Ces choses, je les ai senties, et, comme homme, j'ai connu que j'en étais responsable. Dès lors j'ai tenté d'en trouver les causes et partant les remèdes. Cela m'a pris, John, quelques années. Mais je pense que je suis arrivé à comprendre aujourd'hui. J'ai besoin vraiment qne tu comprennes aussi et que tu m'aides à ton tour à enseigner aux autres la vérité. Bien souvent, en écrivant ces lettres, j'ai senti l'amertume et la révolte me monter aux lèvres. Quelques paroles d'ironie, quelques invectives m'auraient soulagé. Je les ai soigneusement retenues, j'avais mieux à faire. Jetant maintenant un regard en arrière, je ne sens que ma propre faiblesse, ma folie, ma lâcheté. Je n'ai pas le cœur à blâmer ou à railler les autres. Charité, humilité, John ; nous sommes tous de pauvres machines. Voici telle quelle cette « Merrie England ». Qu'elle produise quelque bon effet, tant mieux ; sinon, tant mieux encore, j'en serai quitte pour recommencer. »

PIERRE BOZ

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

FRANCE

Les préliminaires du Premier Mai. — L'Union de tous les Socialistes français, dans le sens intégral du mot, n'est certes pas encore faite, puisque seules les fédérations de chaque parti réunies en congrès national, auraient qualité suffisante pour traiter de cette union. Mais dans toutes les fractions socialistes de grandes bonnes volontés se manifestent en ce sens; et il est permis d'espérer que prochainement, entre toutes les parties du Socialisme français, surviendra un pacte, non pas de fusion, mais d'entente cohésive sur certains points communs de tactique et de propagande, — Depuis l'apparition annuelle de la Manifestation du 1er Mai (surtout l'an dernier) le Parti Ouvrier socialiste révolutionnaire, le Comité Révolutionnaire central, la Fédération des Travailleurs socialistes, le Parti Ouvrier, la Fédération des Socialistes Indépendants, etc., n'ont pas toujours été complètement d'accord pour célébrer ensemble cette démonstration ouvrière internationaliste. Nous voulons espérer que cette année l'entente *spécialement* destinée à la propagande du 1er Mai sera parfaite entre tous les groupement socialistes, et qu'en face de l'union des forces réactionnaires de toutes couleurs, tous les adeptes du Socialisme, même ses ralliés, seront frater-

nellement, sinon durablement unis, du moins momentanément coalisés pour faire aboutir les travaux préparatoires du 1er Mai en une manifestation grandiose.

Tous les groupes de toutes fractions répondent à l'appel ci-dessous qu'Argyriadès et moi avons signé au nom et par ordre de la Commission du 1er mai 1893 ; et ils enverront leurs délégués à la réunion plénière du 7 mars prochain. Tous concourront à la réussite de la fête préliminaire organisée pour le 3 mars, avec le concours de toutes les organisations socialistes :

La commission d'organisation du 1er mai 1893 invite tous les Groupements socialistes, Sociétés d'études sociales et Syndicats corporatifs :

1° A nommer leurs délégués à l'organisation du 1er mai 1894, — pour leur remettre ses pouvoirs à la réunion plénière qui aura lieu salle Léger 108, rue du Temple, à 8 heures et demie du soir, le mercredi 7 mars;

2° A lui prêter leur concours pour la réussite de la *Grande Fête des Travailleurs de Paris* (*Grand concert, grand bal, superbe tombola*).

Cette fête aura lieu le samedi 3 mars, à 8 h. 1/2 du soir, dans les salons de l'Elysée-Ménilmontant (contenant plus de 5,000 personnes) 8 et 10, rue Julien Lacroix ; organisée sous le patronage de toutes les Organisations socialistes, des Groupements corporatifs et des Elus socialistes, et avec le concours oratoire assuré des citoyens : Dejeante, Prudent-Dervillers, Jules Guesde, Jaurès, Ernest Roche, Vaillant.

L'on trouvera des cartes d'entrée au prix de 60 centimes et des billets de tombola à 10 centimes, chez les citoyens Argyriadès, 49, rue de Rivoli ; Allemane, 51, rue Saint-Sauveur ; Joseph Lavergne, 52, rue de la Folie-Regnault; à la Bourse du travail, 80, rue de Bondy et à la *Revue Socialiste*, 10, rue Chabanais.

Les secrétaires : ARGYRIADÈS, A. VEBER.

L'Union Socialiste. — L'on a lu dans notre dernier bulletin la première manifestation à la *Maison du Peuple* de la coalition des quatre fédérations dites : *Les Socialistes indépendants, La Fédération républicaine-socialiste, La Ligue intransigeante-socialiste, La Fédération française de la Libre-Pensée.* — Ces quatre groupements ont nommé chacun cinq délégués, qui formeront en quelque sorte le bureau de la coalition, et auront pour premier objectif la convocation d'un grand congrès d'union socialiste, où seront appelés tous les socialistes sans exception. Des démarches en ce sens seront tentées auprès de tous les partis socialistes organisés,

Ont été délégués à l'*Union des Travailleurs socialistes,* pour la Fédération des Socialistes Indépendants, les citoyens Camélinat, Fournière, Jaclard, Ch. Longuet, A. Veber;

Pour la Fédération Républicaine Socialiste, les citoyens Mallot, Margaine, Michon, Morin et Rontel;

Pour la Ligue Intransigeante Socialiste, les citoyens Boicervoise' Elie May, Moreau, Valéry et Planteau ;

Pour la Fédération française de la Libre-Pensée, les citoyens Adam, Fleury, Pasquier, Queillé et Vaudémont-

La Conférence Paul Lagarde. — En voici le résumé par le directeur lui-même des cours populaires de l'Institut d'Etnnographie comparée :

« Malgré la campagne de tracasseries et de calomnies, entreprise par le préfet de la Seine, à l'instigation des cléricaux et des opportunistes du sixième arrondissement, contre l'enseignement populaire supérieur de l'Institut d'Ethnographie Comparée, à cause de son caractère franchement socialiste et athée la seconde conférence du cours public et gratuit sur l'*Evolution religieuse dans les différentes races humaines* avait attiré, à la bibliothèque ouvrière du sixième arrondissement, 34 rue Dauphine, un grand nombre de personnes. Faute de place, beaucoup d'auditrices et d'audieurs n'ont pu entrer.

En se basant sur une foules d'exemples empruntés aux récits des voyageurs anciens et modernes, le citoyen Paul Lagarde, rédacteur à la *Revue Socialiste* du regretté Benoît Malon, a exposé les diverses phases traversées par le fétichisme et la sorcellerie chez les primitifs de l'ancien et du nouveau continent. Dans la conférence d'ouverture des cours de cette année, le citoyen Henri Galiment avait tracé le tableau général de l'évolution religieuse dans l'Humanité. Notre ami Paul Lagarde a étudié spécialement la première phase de cette longue évolution.

Le fétichisme découle de la crainte de l'inconnu et du sentiment de dépendance vis à vis de forces supérieures à l'organisme humain. C'est ainsi que des maîtres comme Darwin, le Dr Régnard, Herbert Spencer, et le professeur Letourneau, de l'Ecole d'Anthropologie, ont établi le point de départ de la religiosité. L'homme primitif bien que doué d'une intelligence rudimentaire pense et a conscience de ses actes. Pour lui, tout ce qui se trouve en mouvement dans la nature, tout ce qui échappe à sa mentalité, est amené par une pensée analogue à la sienne. L'homme a créé les premiers dieux à son image. Par exemple, comme il atteint les animaux avec une flèche, il s'imagine que l'éclair qui traverse le ciel n'est qu'une flèche lancée par un être tout puissant. L'homme redoute les divinités sorties de son cerveau. Aussi, pour apaiser leur colère et se les rendre plus favorables il leur offre des sacrifices. C'est ainsi qu'ont débuté le culte et la sorcellerie chez les races humaines préhistoriques, Mais plus rusés que les autres membres de la tribu, les sorciers trouvent de bonne heure, dans la pratique des sacrifices, un moyen habile de vivre aux dépens de la collectivité. Ainsi commença la domination des prêtres sur les groupes ethniques.

Les spiritualistes affirmenl, contrairement à l'opinion des matérialistes que l'homme seul possède la religiosité. Dans sa conférence d'ouverture, le Directeur de l'Institut d'Ethnographie Comparée, a ruiné ce sophisme en prouvant l'existence d'une religiosité élémentaire chez le chien notamment. D'ailleurs comment peut-on sérieusement nier l'animisme primitif puisqu'aujourd'hui on en découvre, à chaque pas, des *survivances* même chez les peuples

qui ont adopté le *Sémitisme chrétien* basé sur le monothéisme ou croyance à un dieu unique. Dans un mémoire fort documenté, paru dans la *Revue Socialiste* du mois de mars 1893, un de nos plus savants sociologues, le citoyen A. Hamon, a exposé des survivances animiques retrouvées par lui chez les populations catholiques de la Bretagne. D'autre part, l'enfant qui frappe le meuble contre lequel il s'est heurté offre un exemple d'animisme car il attribue à ce meuble une conscience qu'évidemment il ne possède pas. Enfin le poête qui, au XIXe siècle, fait parler les flots de la mer et les arbres de la forêt pratique lui aussi l'animisme sans y croire.

Nous pouvons étudier l'animisme chez les primitifs contemporains qui en sont encore aux premières études de la série ethnographique. C'est le cas des Weddalss de Ceylan, des Australiens, des Papous, des Néo-Calédoniens, etc. C'est aussi le cas des nègres du Dahomey qui se livrent à de hideuses hécatombes humaines, pour obéir à leur religion sanguinaire. Dans ce trop rapide résumé, nous ne pouvons malheureusement analyser toutes les croyances de ces peuples sauvages sur lesquelles le conférencier s'est longuemenf étendu. Mais, du savant exposé de notre ami, nous pouvons tirer les conclusions suivantes :

Les petits cultes fétichistes qui représentent le point de départ des grandes religions actuelles peuvent être assimilés à des herbes folles poussées à la diable sur un sol inculte. De même que ces herbes s'élèvent peu à peu, puis tombent pêle-mêle sur le sol, se décomposent et forment l'*Humus* de terre végétale qui donne naissance à une végétation plus robuste ; de même le fétichisme ou animisme est l'Humus au sein duquel ont pris naissance les grandes religions *polydémanistes, monothécites et polythéistes.*

Mais heureusement le jour de l'effondrement des superstitions religieuses est proche. Le vieil arbre est ébranlé par la méthode expérimentale. Proche est le jour où, sur les ruines du vieux monde, s'élèvera un monde nouveau de justice et d'amour représenté par la République socialiste dont les travailleurs poursuivent le triomphe international. Dieu en somme est pour tout esprit cultivé une source, une fantaisie de l'imagination troublée de l'homme.

Ajoutons, pour terminer que l'éloquente péroraison de notre excellent ami Lagarde contre le soin jaloux avec lequel la féodalité capitaliste entretient dans le peuple le sentiment religieux si utile à la conservation de ses privilèges, a été longuement applaudie. Les nombreux auditeurs et auditrices qui se pressaient à cette seconde conférence, du cours public et gratuit sur l'*Evolution religieuse dans les différentes races humaines*, ont été très satisfaits de l'innovation qui consiste, au début de chaque conférence, à remettre gratuitement à chaque personne, le compte-rendu analytique de la conférence précédente publiée par l'*Emancipation*.

***

La « terreur » opportuniste. — Deux hommes viennent de mourir, l'un de mort violente, l'autre de mort naturelle. Celui que l'âge seul emporta dans la tombe a dans sa vie une page qui aurait dû revenir au souvenir de Celui qui est la cause de la mort de l'autre.

M. Alphonse Gent, nommé par Gambetta préfet de Marseille en 1870, y fut reçu par des invectives et des menaces. Un malheureux lui envoya même une balle qui l'atteignit en pleine poitrine. Le fou, l'exalté qui avait tiré, était connu. M. Gent ne voulut pas qu'on le poursuivit; et, par là, il pacifia les plus violents. M. Carnot aurait dû méditer cet exemple, et ne pas laisser répandre le sang de Vaillant, malgré les supplications des plus clairvoyants et des plus méritants champions de la Démocratie. Mais M. Carnot n'est plus de la vieille école républicaine. M. Gent fit à Marseille la pacification, parce qu'il ne versa pas dans la réaction. M. Carnot et ses ministres préfèrent verser, non seulement dans la réaction, mais encore dans la terreur. Ils pouvaient être généreux et cléments, ils ont été cruels. Puissent-ils n'avoir pas à le regretter !

Quant à l'arrestation de nos amis Breton et Reisser, les si dévoués collaborateurs du député Edouard Vaillant au journal le *Parti Socialiste*, organe du Comité révolutionnaire central, — et (pour faire suite à la peine de six mois de prison infligée à Maurice Charnay pour son catéchisme socialiste *ad usum militum*) la condamnation de Breton à deux ans de prison, pour un article où, après avoir annoncé le rejet du pourvoi de Vaillant par la Cour de cassation, il continuait ainsi :

Maintenant notre infâme société met dans la main d'un homme la vie d'un autre homme.

Elle permet à Carnot d'être assassin ou homme.

Quel rôle préférera-t-il ?

Nous ne savons; mais s'il se prononce froidement pour la mort, il n'y aura plus en France un seul homme pour le plaindre s'il lui arrive un jour le petit désagrément de voir sa carcasse de bois disloquée par une bombe.

1° Nous nous associons à l'ordre du jour suivant voté, sous la présidence de Jaclard, par l'unanimité du *Syndicat des Journalistes socialistes* :

Attendu que les nouvelles lois contre la presse viennent d'être inaugurées par l'arrestation et l'emprisonnement préventif de deux socialistes, les citoyens Breton et Reisser, dont le délit est d'ailleurs purement imaginaire ;

Attendu qu'il ne s'est trouvé que soixante-treize députés pour protester contre les mesures criminelles du gouvernement : arrestations et perquisitions opérées en masse, le plus souvent pour simple délit d'opinions socialistes ;

Considérant qu'il est de plus en plus évident que. sous le prétexte de combattre l'anarchie et la propagande par le fait, la réaction vise, en réalité, la propagande des idées socialistes et la liberté d'opinions ;

Que tous les anciens partis opportunistes, radicaux, monarchistes, se sont coalisés autour du gouvernement persécuteur de toute liberté et ennemi de toute réforme;

Le Syndicat des journalistes socialistes estime qu'en présence de cette coalition, les socialistes doivent plus que jamais serrer leurs rangs;

Qu'à la déclaration de guerre de la réaction, ils doivent répondre par un redoublement d'efforts; enfin, qu'à la propagande par le fait du gouvernement, ils doivent opposer plus que jamais la propagande par l'idée.

2° Nous applaudissons à la vibrante plaidoirie de notre toujours éloquent ami René Viviani, dont ci-dessous quelques passages :

L'article poursuivi ? Personne, parmi ceux qui ont la charge de mettre en mouvement l'action publique, ne l'avait même remarqué. Il a fallu, pour qu'on lui attribuât un caractère délictueux, qu'une délibération du conseil des ministres lui découvrit ce caractère !

En réalité, il n'y a, dans l'entrefilet, aucune provocation, aucune intention de provocation directe ou indirecte.

Qu'a fait l'écrivain ? Sous une forme violente il a exprimé une opinion à laquelle je m'associe. Il a discuté la légitimité philosophique du droit de grâce. — Il a regretté, en tous cas, de le voir placé entre les mains d'un seul homme que les circonstances peuvent mettre entre son devoir et son intérêt. Il aurait pu rappeler que la Convention nationale avait supprimé le droit de grâce. Il aurait pu rappeler que celui qui se leva au milieu de la Convention pour demander cette suppression, c'est Carnot, le grand Carnot, celui qui a organisé la victoire. (Rires.)

De sorte que, pour avoir fait l'éloge indirect et implicite du grand-père, on est poursuivi pour excitation au meurtre sur la personne du petit-fils. (Nouveaux rires.)

On a appelé M. Carnot assassin. C'est assurément désagréable. Mais, Messieurs, en ces temps de polémiques meurtrières, vous savez ce que valent les mots et qu'on appelle assassin le contradicteur qui ne pense pas comme vous. (Rires). Je me souviens qu'au lendemain de l'élection présidentielle, les journaux de la réaction rappelèrent que M. Carnot était le petit-fils d'un assassin légendaire, régicide, meurtrier — et, en effet, celui-là s'est permis quelques excitations au meurtre suivies d'effet. (Rires). On n'a jamais poursuivi les journaux de la réaction pour avoir appelé assassin par hérédité le président actuel. Aujourd'hui on ne pourrait plus poursuivre. — et pour cause. — c'est que M. Casimir-Périer montrerait en le faisant trop d'ingratitude politique, vis-à-vis de ses nouveaux alliés. (Rires).

L'article de Breton a été écrit à la hâte, au milieu de l'agitation des polémiques provoquées par le cas de Vaillant, par un jeune homme enthousiaste et généreux, à ce point que, né dans une famille fortunée, neveu du grand peintre Jules Breton, il a préféré la lutte en faveur des misérables aux succès faciles dans la société actuelle que lui assurait sa situation particulière.

Peut-être l'expression est-elle allée un peu plus loin que la pensée. Ce serait tout, car, au fond, il n'y a dans l'entrefilet qu'une chose : l'assurance que l'auteur ne plaindra pas M. Carnot s'il lui arrive malheur. Or, n'est-on pas libre d'avoir ou de ne pas avoir de pitié pour quelqu'un, dans des circonstances données ?

S'il y avait une personne au nom de laquelle on ne devrait pas poursuivre le *Parti Socialiste*, c'est M. Carnot. A qui doit-il son élection ? A Paris, debout

et frémissant comme, aux grands jours d'émeute, et dans ce Paris, au Comiét central, organisant avec les autres socialistes la résistance. M. Carnot, auquel on ne songeait pas est sorti triomphateur de cette journée parlementaire qui a été pour tous la journée des dupes. (Rires.) Le Comité central a été le Comité électoral de M. Carnot. (Rires). De cette barre au nom du Comité, je me permets de donner à l'Elysée cette leçon de gratitude.....

Vous avez eu des sévérités pour les provocateurs, de vraies tendresses pour les propagateurs par le fait, — ce qui nous explique la fuite du mystérieux cambrioleur, complice possible de Vaillant. Vous avez osé dire que les anarchistes devenaient tels à la lecture de quelques journaux socialistes. Ah ! ce n'est pas à cette lecture que s'allument les passions et les haines ! C'est au spectacle de l'iniquité triomphante, des douleurs chaque jour accrues, des injustices volontaires. A-t-il besoin, dites, d'être excité par une lecture, celui qui, condamné après votre réquisitoire à six mois de prison pour avoir volé un pain, voit respecté par votre justice les financiers véreux que je vous défie de poursuivre ! Voilà ce qui crée les haines vivaces ! Voilà l'histoire, monsieur ; vous l'aviez oubliée, je vous la rappelle...

Et messieurs, je ne veux pas ainsi finir. Je veux écarter les paroles de haine, de colère, de passion. Qu'une seule se fasse entendre et qu'elle soit une parole de justice ! Aujourd'hui la presse ministérielle guette votre verdict pour en faire une victoire ministérielle. Mais vous qui êtes des citoyens indépendants et des magistrats libres, vous n'êtes pas ici pour recevoir les leçons du Conseil des ministres ! Si vous en devez donner une, qu'elle soit une leçon de sagesse et de prudence ! Qu'au milieu des clameurs des partis votre parole se fasse entendre calme et forte, faisant descendre un peu de lumière dans les esprits et beaucoup de paix dans les consciences.



Tentative de Théâtre social. — « Le Théâtre social aurait pour but de développer la thèse au Théatre, d'y rendre l'idée maîtresse, la pensée souveraine, et de lui donner une esthétique plus large dans la voie évolutrice », nous écrivait le citoyen Saint-Just en nous convoquant avec toute la presse socialiste à une représentation au Théâtre d'Application de ses premières œuvres : *Hermann et Dorothée*, imitée de Gœthe, et *La Chaumière*.

Dans la semaine qui suivit le spectacle du dimanche 28 janvier, notre collaborateur et ami Eugène Fournière en a donné dans la *Petite République* une appréciation à laquelle nous nous rallions.

Ajoutons cependant qu'il faut rendre hommage aux intentions d'un jeune auteur, si plein de promesses ; il se rendra vite compte que les pièces où la thèse est visible ressemblent trop à du Sénèque mis en dialogues, et ne peuvent avoir qu'un succès d'estime.

Le dénouement d'*Hermann et Dorothée* nous a déplu parce qu'injuste et inattendu à l'égard de la mère d'Hermann. Mais nous avons applaudi à la défense de l'union libre et à la peinture des souffrances

communes à tout fils de famille qui s'émancipe de la tutelle des idées parentales et de l'étroit égoïsme bourgeois.

Quant à *La Chaumière,* dont les tirades ont été tant applaudies par Elisée Reclus, nous ne comprenons pas que par contre certains spectateurs aient si peu déguisé sous leurs rires leur froissement au spectacle des misères réalistes du paysan, et des dissertations politico-économiques qu'elles inspirent à leurs victimes. Aucun fait de la pièce ne nous a paru invraisemblable ; tous les détails ont été pris dans la plus stricte réalité. Malheusement ils ne sont que prétextes à discours et à conférences. Or ce n'est pas là du théâtre vivant, à peine du théâtre académique ou scolaire.

BELGIQUE

Procès de tendance. — En France l'on n'ose pas encore poursuivre les socialistes : l'on a commencé par les anarchistes et par le dévoué citoyen Charnay condamné par le jury de la bourgeoisie libérale à six mois de prison, pour un Catéchisme du soldat socialiste :

En Belgique voici Volders traduit devant le jury bourgeois pour tendances et excitations révolutionnaires. Et avec quelle prestesse a été décidé et procéduré ce procès du parti ouvrier belge et du socialisme. En vingt-quatre heures, la citation, l'instruction, l'arrêt de renvoi devant la cour d'assises, la rédaction de l'acte d'accusation et la citation à comparaître ont été expédiés. La manière dont ce procès a été entrepris en avait fait dans un véritable guet-apens.

Mais peu importe au Socialisme, à Volders et à ses défenseurs, le gouvernement belge a voulu un grand procès politique. Eh bien il l'a eu, mais il le regrette, car les procès de ce genre tournent souvent à la confusion de leurs auteurs. A Bruxelles l'on se souviendra de cette livraison du Socialisme à la justice, et de son acquittement.

Le Congrès socialiste national. — Résumé de la déclaration de principes :

Les richesses et spécialement les moyens de production sont le fruit du travail des générations actuelles ; elles doivent, par conséquent, être considérées comme le patrimoine commun de l'humanité. L'approbation de ce patrimoine commun ne peut avoir d'autre fondement que l'utilité sociale, La réalisation de cet idéal est incompatible avec le maintien du régime capitaliste.

Les travailleurs ne peuvent attendre leur affranchissement que de la suppression des classes et d'une transformation radicale de la société actuelle.

Cette transformation sera favorable à l'humanité entière : seulement, comme elle est contraire aux intérêts immédiats de la classe possédante, elle sera essentiellement l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.

Le but de cette transformation sera l'appropriation collective des agents naturels et des instruments de travail.

Pour parvenir à ce résultat il faudra poursuivre dans l'ordre moral le développement des sentiments altruistes, et, dans l'ordre politique, la constitution de la société sur les bases d'une Fédération fonctionnelle.

Voici les vœux que le Congrès socialiste a votés ;

Création d'un ministère du travail. Préférence, à conditions égales, des sociétés coopératives aux patrons dans les adjudications publiques. Subsides des pouvoirs publics aux coopératives de consommation et aux sociétés de secours mutuels, sans toutefois que ces sociétés soient placées sous le contrôle de l'Etat. Réglementation légale du contrat de travail à toutes les industries et spécialement à la marine et à la pêche.

Transformation de la bienfaisance publique en assurance générale de tous les citoyens. Extension progressive du domaine public. Fixation d'un minimum de travail pour les hauts fonctionnaires. Reprise par l'Etat de la Banque Nationale et organisation sociale du crédit accordé au prix de revient. Administration des services publics par des commissions autonomes sous le contrôle de l'Ftat. Création de comités élus par les ouvriers et employés des services publics pour débattre, avec l'administration centrale, les conditions de l'énumération et d'organisation du travail.

Abolition de toutes les lois restrictives du droit de coalition; réglementation du travail (les inspecteurs étant nommés par les électeurs ouvriers des conseils de l'industrie et du travail. Réorganisation de ces conseils et des conseils de prud'hommes. Réglementation du travail dans les prisons, de façon à supprimer la concurrence au travail libre et à permettre au prisonnier d'amasser un petit pécule.

Un conseil d'arbitrage pour les employés de l'Etat:

M. Henri Bergé, député de Bruxelles, va déposer une proposition de loi créant un Conseil d'arbitrage destiné à garantir les fonctionnaires et employés de l'Etat, contre les décisions arbitraires d'un ministre ou chef quelconque.

Voici ce que serait ce conseil, dans ses grandes lignes.

Il serait constitué une cour administrative, composée de fonctionnaires et de magistrats appelés à juger des cas graves pouvant entraîner la dégradation et la révocation d'un fonctionnaire, employé ou ouvrier. Cette cour serait toutefois composée en majeure partie de magistrats afin de garantir la complète indépendance de ses décisions vis-à-vis de l'administration, qui ne manquerait pas de peser sur les arrêts d'un tribunal composé en majorité de fonctionnaires.

L'inculpé pourrait prendre connaissance des rapports faits par ses accusateurs et serait autorisé à se défendre ou à se faire défendrepar un avocat.

Ce projet reproduit en partie l'organisation des conseils d'arbitrage existant en Allemagne.

Le Temple de la Science, tel est le nom de l'hôtel où les *Chevaliers du Travail* de Charleroi appellent sans relâche des conférenciers socialistes de toutes écoles. Le mois dernier ce fut le tour d'Argyriadès, qui parla longuement et aux applaudissements de toute la salle sur les Bases du Socialisme moderne.

HOLLANDE

De notre correspondant Christ. Cornélissen, rédacteur au journal *Recht voor Allen :*

Le Congrès socialiste de Groningue.

Le Congrès annuel du parti ouvrier socialiste hollandaisfut tenu à la Noël dans la ville de Groningue. Sur 126 sections, que le parti compte actuellement 86 sections étaient représentées. Deux de ces sections avaient envoyé des délégués socialistes parlementaires. Une troisième section fut représentée par un délégué révolutionnaire, mais la section avait accordé à un de ses membres (socialiste parlementaire) de proposer ses griefs contre le parti sans avoir le droit de voter. Plusieurs pauvres sections avaient écrit, qu'elles ne pouvaient pas envoyer leurs délégués faute d'argent.

Le Congrès a adopté les résolutions principales suivantes :

Dans l'avenir les congrès du parti socialiste ne seront plus publics, c'est-à-dire, qu'on excluera la presse bourgeoise.

Il faut remarquer ici, que chaque résolution, adoptée par le congrès, doit être approuvée encore par le referendum de tous les membres du parti.

Le Congrès a décidé de ne pas participer aux élections sous aucune condition, pas même dans un but d'agitation.

Cette dernière résolution, de la section Hoogerand-Sappemeer, a été adoptée avec 47 voix contre 40 et 14 abstentions. Les 40 votes contre étaient donnés pour la grande majorité également par des délégués révolutionnaires, qui croyaient pourtant que les élections offrent une bonne occasion pour la propagande.

Le lecteur saura, que l'ordre du jour du Congrès international de Zurich contenait une résolution sur le parlementarisme de la part du parti socialiste hollandais, exprimant la recommandation aux partis de tous les pays « *de ne se servir des élections que dans un but d'agitation.*

Ce sont surtout les machinations (efforts) de quelques socialistes parlementaires, qui ont fait adopter par la majorité des sections, réunies à Groningue, la résolution nommée plus haut. On a voulu forcer les socialistes petits-bourgeois, de se retirer hors du parti. Si le referendum

sanctionne cette résolution, vraisemblablement un petit nombre de sections se sépareront du parti socialiste hollandais et seront remplacées par d'autres dans la même commune.

Enfin le congrès a décidé de ne pas accepter un progamme de lutte, « contenant des améliorations, qu'on peut réclamer du gouvernement dans la société existante.

Surtout par cette dernière décision, comme par plusieurs d'autres, le congrès s'est déclaré pour « l'*action économique* » et contre l'*action parlementaire*. Les améliorations sur la base de la société capitaliste et de la propriété individuelle, acquises par la voie de la législation, sont laissées aux partis bourgeois, y compris les socialistes parlementaires.

Une proposition de n'exécuter les résolutions, adoptées par les Congrès internationaux, que quand ces résolutions sont conciliables avec les intérets du parti socialiste révolutionnaire, et une autre proposition, de ne pas envoyer des délégués aux Congrès, qui adoptent des résolutions impératives, *ont été retirées*, bien qu'un mécontentement général fût à observer sur quelques dispositions du Congrès de Zurich et surtout sur l'exclusion à Zurich des socialistes indépendants par la majorité des socialistes parlementaires. C. C.

DANEMARCK

Les femmes électeurs. — M. Bajer, député du Danemark, adresse a Mme J. Bogelot, directrice du *Journal des Femmes*, une lettre dans laquelle il lui annonce qne M. Herman Trier, député de Copenhague, et lui, ont saisi la Chambre des députés (Folketing) d'un projet de loi du droit d'élection et de l'éligibilité communales (ou municipales) des femmes.

POLOGNE

Le Socialisme. — Les socialistes de la *Pologne prussienne* étaient demeurés jusqu'ici confondus dans le grand parti social-démocratique d'Allemagne. Les progrès rapides du collectivisme dans les milieux ouvriers de la Silésie et de la Posnanie, joints à la différence de langues et de traditions, viennent de nécessiter la constitution d'un parti social-démocratique de la Pologne germanique, aussi autonome que possible, puisqu'il ne relèvera du centre berlinois que dans la mesure où les membres d'une fédération se soumettent à celui d'entre eux à qui est dévolue l'hégémonie.

Le *Vorwaerts* salue de bon cœur cet évènement et souhaite qu'il ait son pendant avant peu en Alsace-Lorraine.

La *Germania*, organe du centre, est alarmée. La Pologne et l'Alsace-Lorraine étaient en effet, jusqu'ici, considérées à bon droit comme deux forteresses du catholicisme et du conservatisme.

F. K. B.

L'idée socialiste commence aussi à prendre une grande extension dans les *provinces polonaises de l'Autriche*, et ce en dépit des persécutions gouvernementales. Il n'est pas de jour qu'elles ne s'expriment sous forme d'arrêtés aussi ridicules qu'odieux.

C'est ainsi qu'à Cracovie, où le citoyen Dasscynski, délégué au congrès international de Zurich, devait rendre compte de son mandat, la réunion publique a été interdite par mesure sanitaire. On prétextait que le rassemblement de grandes foules est propice au développement du choléra. Inutile de dire que les réunions et fêtes des autres partis ont pu avoir lieu sans intervention des autorités.

Les circulaires et cartes annonçant une fête socialiste champêtre ont été saisies et confisquées parce qu'elles étaient imprimées sur papier rouge.

Enfin, un syndicat des ouvriers boulangers, qui venait de se constituer, a été dissous par la police.

Toutes ces mesures ne sont pas faites pour empêcher la diffusion de nos idées, car elles constituent pour nos camarades polonais un stimulant dans la lutte contre le capital. A Lemberg, où les mineurs en grève viennent de remporter une victoire éclatante, les socialistes ont fondé un journal en patois juif qui, dès les premiers jours de son apparition, s'est rapidement enlevé.

SUISSE

Le Congrès international des Etudiants socialistes — D'après le *Socialiste* :

Le Congrès international des étudiants socialistes s'est tenu à Genève du 20 au 24 novembre dernier.

Les nations représentées étaient : l'Allemagne, la Belgique, la Bulgarie, la France, l'Italie, la Roumanie, la Russie et la Suisse.

Les groupes français représentés étaient le groupe des étudiants collectivistes de Paris (adhérent à l'agglomération parisienne du Parti ouvrier) dont les délégués étaient les citoyens Jean Mélia, Jules Thiesalin et Alexandre Zévaès ; le groupe *l'Ere Nouvelle*, représenté par G. Diamandy ; le groupe des étudiants socialistes de Lyon, adhérent à l'agglomération lyonnaise du Parti ouvrier représenté par le citoyen Roland ; les groupes d'étudiants socialistes de Toulouse, de Montpellier et de Lille.

Voici le texte des résolutions adoptées :

ADHÉSION DU CONGRÈS AUX CONGRÈS OUVRIERS INTERNATIONAUX

Le congrès international des étudiants socialistes ; avant de discuter les questions portées à son ordre du jour, déclare prendre pour base de ses résolutions adoptées au congrès ouvrier socialiste international de Zurich (août 1893).

L'ANARCHISME

Considérant que les révolutions ne s'imposent pas, mais qu'elles sont produites par le jeu même des phénomènes économiques :

Considérant que les anarchistes, par leur propagande, ne font que servir les intérêts de la politique réactionnaire de la bourgeoisie ;

Considérant, d'autre part, que le parti socialiste, étant organisé en parti politique de classe et ayant pour but immédiat la conquête des pouvoirs publics; à besoin, pour son activité de certaines libertés ;

Considérant que la propagande anarchiste a pour résultat de fournir des prétextes à la bourgeoisie pour supprimer ces libertés ;

Le Congrès international des étudiants socialistes déclare s'en tenir à la tactique du Parti ouvrier international, tactique définie dans les congrès et répudie énergiquement toute attache avec les anarchistes.

L'ANTISÉMITISME

Le congrès international des étudiants socialistes :

Rappelant la résolution prise par le congrès ouvrier socialiste international (août 1891);

Proclame que le socialisme n'a pas à envisager les questions de races, mais seulement les questions de classe qui lui sont imposées par le milieu économique actuel et qui doit organiser la lutte de la classe ouvrière contre la classe capitaliste sans distinction de sexe, de race ou de nationalité.

LE SOCIALISME D'ETAT

Le congrès international des étudiants socialistes :

Considérant d'une part, le sosialisme d'Etat comme une concession faite par la bourgeoisie dirigeante et possédante aux revendications ouvrières et au socialisme d'Etat ;

Considérant, d'autre part, que l'intervention des pouvoirs publics dans les rapports entre salariées et capitalistes, loin de fortifier l'Etat bourgeois, a pour bnt de limiter l'exploitation du salarié,

Déclare :

Tout en réclamant l'intervention des pouvoirs publics dans les questions de travail et de réglementation de travail ;

Qu'il n'y a rien de commun entre le socialisme dit l'Etat et le socialisme scientifique ou révolutionnaire — les ouvriers n'ayant aucun intérêt à doubler l'Etat gendarme de l'Etat patron et, d'autre part, l'Etat bourgeois n'étaient pas à fortifier, mais à supprimer.

DE LA CRIMINALITÉ

Le congrès proclame que la question du crime est intimement mêlée à la question sociale et que le moyen le plus efficace d'enrayer le développement des crimes consiste dans une transformation de l'organisme social.

DE LA PROPAGANDE SOCIALISTE CHEZ LES ÉTUDIANTS ET TRAVAILLEURS INTELLECTUELS

Le congrès :

Rappelant la résolution du premier congrès international des étudiants socialistes (tenu à Bruxelles en décembre 1891.)

Recommande la propagande auprès des étudiants à l'aide de brochures, journaux et conférences.

Il décide de poursuivre l'organisation professionnelle des travailleurs appartenant aux carrières libérales.

LE SECRÉTARIAT INTERNATIONAL

Afin d'affermir les liens qui doivent unir les étudiants socialistes des différents pays, le congrès décide de créer à Genève un *secrétariat international* chargé de centraliser les communications des différents groupes d'étudiants : il est confié au citoyen Sigg.

En outre dans les pays ou il sera possible, sera créé un secrétariat national des étudiants socialistes.

Le journal l'*Etudiant socialiste*, qui existe à Bruxelles et est actuellement l'organe de la fédération des étudiants socialistes belges devient l'organe du secrétariat international.

LE PROCHAIN CONGRÈS

Le prochain congrès international des étudiants socialistes aura lieu à Turin, en 1895, l'organisation en est confiée aux étudiants socialistes de cette ville. A son ordre du jour seront portées les questions suivantes : La situation du prolétariat intellectuel ; les maladies considérées comme conséquences des conditions actuelles du travail, etc.

ANGLETERRE

A propos de l'expulsion de Thivrier. — La *Social-Democratic-Fédération*, de Londres, vient de voter la motion suivante :

« Le *Conseil général de la Fédération démocratique sociale* « félicite cordialement le citoyen Thivrier pour sa virile protestation « à la Chambre française des députés contre les détracteurs de la « Commune de Paris de 1871.

« *Le Secrétaire* : H. W. LEE. »

La situation ouvrière. — Extrait du *Peuple* de Bruxelles :

La grève charbonnière a amené une perturbation complète dans un grand nombre d'industries dont plusieurs ont été forcées de stopper complètement.

Le nombre des chômeurs, qui était déjà très élevé en août, n'a fait que s'accroître pendant le mois de septembre.

L'industrie de la construction des navires qui, pendant les deux mois précédents, avait montré des signes de reprise, est de nouveau

dans une situation difficile, et les sans-travail sont redevenus nombreux. Celles de la mécanique, du fer et de l'acier continuent à empirer : le pourcentage des ouvriers inoccupés s'élève de 10,7 à 12.

Dans le bâtiment, qui n'avait pas trop souffert jusqu'à présent, on constate aussi un accroissement du nombre des chômeurs : 2.8 p. c. au lieu de 2,6. C'est là, avant tout, la conséquence de la fin de la bonne saison.

La crise atteint aussi l'imprimerie et l'industrie de la reliure, particulièrement à Londres ; depuis plusieurs années, le nombre des travailleurs innoccupés n'avait plus atteint la proportion de 6,6 qui a doublé en deux mois. En juillet, elle n'était que 3,3.

Les industries de l'ameublement sont également affectées par le manque de travail : il y a 5 p. c. en plus de chômeurs en septembre qu'en août.

Dans le vêtement, la situation ne s'est pas modifiée ; elle se maintient tandis que celle de la chaussure est décrite comme très mauvaise· Beaucoups de cordonniers ne sont employés que pendant une demi-journée.

Les travailleurs du coton font exception dans la crise, mais il n'en est pas de même des ouvriers des tissages de laine et de toile. Pour les bonnetières et les dentelières, le système du demi-temps est la règle.

La conditions des travailleurs de la Grande-Bretagne devient chaque jour plus critique. Il faut s'attendre à de nouvelles explosions de la misère.

The Labour Gazette à laquelle nous empruntons ces renseignements, signale qu'un certain nombre de mineurs ont repris le travail aux anciens salaires, 90,000 houilleurs de Sout Wales ont obtenu une guamentation de 1,25 p. c. sur le taux fixé par l'échelle mobile ; 8,500 du district de Fife et Clackmannan ont vu leur salaire s'élever de 12,5 p. c. et enfin 800 mineurs du Mid et East Lothian touchent 10 p. c. de plus. Les charbonniers de la Forèt de Dean sont rentrés à la mine subissant une diminution de 20 p. c sur leurs salaires, à la condition toutefois que la réduction disparaitra au commencement d'octobre. Avant la fin de septembre, une augmentation de 10 o/o sur les prix de l'échelle mobile avait déjà été faite.

La grande grève minière a eu pour effet de diminuer considérable ment le nombre des chômeurs dans les districts qui ne font pas partie de la Fédération des mineurs : dans le Northumberland, le nombre est descendu de 1,1 à 0,3.

Dans diverses industries, la chaudronnerie, la brosserie, la verrerie, la coutellerie de Sheffield et les branches similaires, on constate un état des affaires absolument précaire.

Les ouvriers des docks et des ports voisins du Northumberland, du Durnham, etc., n'ont pas ressenti les effets de la grève. A Hull,

Grimsby, Liverpool et Londres, il en a été tout autrement et, pour cette dernière ville, les dockers n'ont pas l'espoir de voir s'améliorer leur position,

Pendant le mois de septembre il a été relevé 54 grèves entrainant, pour 46 d'entre elles, 17,269 hommes.

Le Royaume-Uni a fourni à l'émigration le respectable contingent de 23.998 personnes de nationalité britannique, soit un accroissement de 1,515 sur le nombre du mois de septembre de l'année dernière.

Rappelons, en terminant ce lamentable tableau de la situation du prolétariat anglais, que la statistique accuse une élévation de 18 pour 10,000 dans le nombre des pauvres.

SERWY.

La couturière et la loi. — Une des premières couturières de Sheffleld vient d'être condamnée à 200 francs d'amende pour surmenage de ses employées.

Sans tenir compte d'un avertissement que lui avait déjà donné un inspecteur des fabriques, elle avait forcé récemment deux jeunes filles à travailler pendant trente quatre heures consécutives, sans leur accorder plus d'une heure et demie de repos pendant ce laps de temps.

Traduite devant le tribunal de police, elle plaida le cas de force majeure et prétexta la nécessité de finir des costumes de deuil sur lesquels on comptait absolument. Mais le magistrat considérant qu'une commande ne doit pas être acceptée quand son exécution entraine nécessairement une violation de la loi, n'a pas admis cette excuse.

Adrien VEBER.

CORRESPONDANCE

Monsieur le Secrétaire de Rédaction de la *Revue Socialiste*.

J'avais l'habitude de confier de temps en temps mes pensées à Benoît Malon et je savais qu'il encourageait ces conversations indépendantes et qu'il écoutait tous les hommes de bonne volonté, désireux d'entendre de chacun ce qu'il y trouvait de bon. Je me permets de continuer avec la *Revue Socialiste* ce que je faisais avec l'ami qui ont perdu tous ceux qui défendent la cause du peuple.

Au moment de l'arrivée en France de l'escadre russe, les bruits de guerre ont redoublé; aujourd'hui, on semble plus rassis; on cherche à écarter cette perspective d'une guerre générale que quelques-uns envisagent pourtant d'un cœur bien léger; on commence à discuter sérieusement la question d'Alsace-Lorraine; on pèse les raisons de guerre; on examine les moyens de mettre fin à l'atroce situation de l'Europe. Il est certain que tous les Etats aujourd'hui meurent d'anémie, à cause des énormes budgets de l'armée; et si la France malgré les 30 milliards qu'elle a dépensés depuis 22 ans, soutient la lutte mieux que d'autres, un jour pourtant viendra aussi où elle criera grâce. Avant cela, l'Italie et l'Allemagne, pour sortir de leurs embarras, nous chercheront peut-être querelle. D'un autre côté, cet argent dépensé, perdu pour ainsi dire, aurait tellement besoin d'être mieux employé!

Pour ma part, je ne puis songer à cette chose formidable, la guerre prochaine, sans en frémir. D'un côté, France, Russie et quelques petits états; de l'autre, Allemagne, Autriche, Italie, Angleterre sans doute et quelques petits états aussi : c'est-à-dire au moins 15 millions d'hommes, dans toute la force de l'âge, levés pour se massacrer; quelques centaines de mille tués. Quelle ruine pour le vainqueur comme pour le vaincu! Quelle misère pour l'Europe pendant un demi-siècle! Quel recul pour la civilisation!

Je ne veux pas discuter si la guerre est bonne ou mauvaise en soi. Quoi qu'en dise Zola, de Vogüé et autres, je suis de plus en plus convaincu que la guerre est un mal et que, de même que les provinces de jadis sont devenues les nations d'aujourd'hui, de même les nations d'Europe deviendront, dans un avenir plus ou moins éloigné, les Etats-Unis d'Europe où l'on pourra voir encore de temps à autre quelques guerres qui seront de plus en plus rares, étant des guerres civiles.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en ce moment partisans ou adversaires de la guerre en général, cherchent à prévenir celle qui se prépare, tellement elle paraît monstrueuse et sauvage. Or, il n'y a aujourd'hui qu'une seule cause à cette guerre : l'Alsace-Lorraine, et il faut avoir le courage de l'envisager de

sang-froid. Nous avons été battus en 1871 par notre faute, puisque nous avions supporté 18 ans de régime de corruption, de curée atroce, l'argent de la France emplissant la poche des jouisseurs, le budget de l'armée servant à entretenir l'armée du vice montée à l'assaut du pouvoir. Grâce à la République, notre honneur a été sauf et l'amour-propre n'a rien à faire dans la question actuelle, le monde entier sachant bien aujourd'hui que la France est toujours la France. De plus, des faits récents ont prouvé que la déclaration de guerre est venue des Allemands qui ne cherchaient qu'une occasion de profiter de leur force et de notre faiblesse pour se jeter sur nous et il a suffi d'une falsification de texte pour faire ruer l'une sur l'autre, l'Allemagne et la France. Dans ces conditions, la perte de l'Alsace-Lorraine semble encore, si c'est possible, plus illégitime que jadis; ce n'en est pas moins un fait accompli et soutenu par 4 nations, malgré les sympathies qui chaque jour s'élèvent autour de nous.

Eh bien, cette question, il faut absolument la résoudre : il faut que chacun dise franchement ce qu'il pense, car l'avenir est noir. Il y a quelques années, un plébiscite en Alsace-Lorraine eût été en notre faveur; aujourd'hui, il y aurait doute; dans 10 ans, par suite de l'immigration allemande, il tournerait peut-être contre nous. Le droit des populations n'en reste pas moins entier, mais le moyen n'a plus la valeur absolue qu'il aurait eu au lendemain de la guerre, et on ne le doit employer qu'au moment où l'on veut faire la séparation. Il n'y a donc qu'une solution possible : l'ARBITRAGE. Devant l'orgueil insensé de l'empereur allemand, la France devrait avoir le courage de le proposer et le monde entier verrait alors de quel côté on désire la paix. Le jour où l'Allemagne l'accepterait, il y aurait trois questions à poser *: l'Alsace-Lorraine doit-elle appartenir à l'Allemagne — ou à la France — ou être déclarée neutre.* (Le rattachement à la Suisse n'est une solution acceptable ni pour la Suisse, ni pour l'Alsace-Lorraine). La vraie solution, ce serait le rattachement à la France, à quelque prix que ce soit; j'attendrais avec confiance la réponse du tribunal arbitral qui aurait à accomplir la plus grande œuvre de justice qui puisse incomber à des hommes.

A la suite de cette décision, que les deux peuples accepteraient droitement l'Europe pourrait reprendre un nouvel essor et chaque état, employant à des œuvres sociales la plus grande partie du budget militaire, s'occuperait enfin des questions dont la solution est aujourd'hui arrêtée par la préparation incessante à la guerre.

Mon rêve est-il réalisable? Sera-t-il traité d'utopie? En attendant, il nous faut travailler, et je serais assez partisan de laisser de côté pour le moment, les questions purement politiques et qui n'ont aucune chance d'être adoptées en l'état actuel du Parlement (séparation de l'Eglise et de l'Etat, modification du Sénat, etc,) pour ne s'occuper que des réformes sociales autrement importantes, d'autant plus que si quelques-unes étaient résolues par la Chambre et repoussées par le Sénat, on aurait alors bien plus de force pour crier « Sus au Sénat. »

Quelles sont les questions primordiales? D'abord, la réforme des impôts, par l'établissement d'un impôt résolument progressif sur les revenus, le seul impôt réellement juste (de la justice réparative, comme dit A. Fouillée) et nullement inquisitorial quoi qu'en disent quelques-uns ; réforme des droits de succession par l'établissement d'une taxe progressive à la fois d'après la quotité

de l'héritage et le degré de parenté (1) — réforme de la procédure, d'où diminution des frais de justice qui devraient être proportionnels aux intérêts engagés ; — réforme des droits de propriété, la terre ne devant appartenir qu'à l'Etat qui ne pourrait que la louer pour un temps à déterminer, ce qui empêcherait les honteuses spéculations auxquelles on assiste tous les jours, surtout dans les grandes villes où les propriétaires profitent de cette cause essentiellement sociale : accumulation de la population, pour décupler ou centupler le prix des terrains, d'où les loyers inabordables ; — abolition des tarifs de 1892 qui sont la ruine de tous; industriels, commerçants et consommateurs, comme le prouvent les tableaux publiés par les douanes (comparer 1891 — 1892 — 1893); — les importations et les exportations diminuent dans de grandes proportions en même temps que la vie est plus difficile pour le travailleur qui ne vit que de son travail ; — éducation secondaire non obligatoire, mais gratuite afin d'élever de plus en plus le niveau intellectuel et *surtout moral* des deshérités. C'est cette question morale qu'on devrait se hâter de résoudre, car c'est l'amoralité d'aujourd'hui, surtout dans les classes dirigeantes ou possédantes, qui nous tue. (Pour les demi-pensionnaires, le prix des repas devrait être établi au taux juste de la dépense et non majoré comme il l'est) ; — construction d'habitations saines à bon marché données à régie par l'état ou la commune qui conserveraient bien entendu un droit étroit de contrôle.

Si la Chambre s'occupait sérieusement d'un tel programme et le menait à bonne fin, elle aurait bien mérité du pays et aurait fait ainsi la meilleure guerre à l'anarchie. Mais, hélas ! j'ai bien peur qu'au bout de ses 4 années de travail, le total soit encore bien près de zéro.

Deux petites questions seraient aussi bonnes à traiter, qui, d'ailleurs, demanderaient peu de temps : représentation des minorités dans chaque département afin que la souveraineté et par suite la justice soient plus grandes ; — bulletins blancs à compter dans les votes au premier tour, des bulletins indiquant parfaitement l'idée de l'électeur et lui permettant alors de voter même quand aucun candidat ne lui plaît. Aujourd'hui, on préfère s'abstenir: le bulletin blanc étant annulé, pourquoi se déranger ? — Enfin on devrait indiquer au gouvernement une ligne de conduite bien nette contre l'Angleterre qui ne cessera sa politique hypocrite et lâche que le jour où elle verra devant elle quelqu'un qui lui parlera d'un ton ferme.

Un ancien officier.

---

(1) Voir mes projets d'impôt sur les revenus et les successions, *Revue Socialiste* d'Octobre 1892 (correspondance) p. 500 à 502.

REVUE DES LIVRES

Les Prétendants à la Couronne. — Les Guerriers à Helgeland par Henrick Ibsen. — Traduction de JACQUES TRIGANT-GENESTE. — Savine, éditeur, 12, rue des Pyramides. — Prix : 3 fr. 50.

Ibsen ! Ibsen ! Voici encore de l'Ibsen ! La mode est décidément de plus en plus aux œuvres qui ont une estampillle exotique. Le *Théâtre Libre,* le théâtre social de *L'Œuvre* ont représenté les meilleures œuvres du Shakespeare norwégien. La plupart des autres ont trouvé leur traducteur français et obtenu un succès de librairie. En effet voici la deuxième édition de l'élégante et fine traduction par notre collaborateur Jacques Trigant-Geneste de deux œuvres de début : *Les Prétendants à la Couronne* et *Les Guerriers à Helgeland.*

Ce dernier drame,venu après la pièce vraiment romantique de *Catilina* et l'espèce de livret d'opéra qui a nom *La Fête de Solhaug,* inaugure la série qui renfermera tant de chefs-d'œuvre. Le sujet est emprunté à l'histoire « eddique » de l'antique Scandinavie, non encore christianisée. L'on y sent déjà poindre les théories d'Ibsen, sur l'amour libre, le mépris des conventions sociales, et peut-être le culte du « moi ». Mais les victimes sont plus résignées que révoltées. Cependant, malgré le style, ce n'est guère qu'un essai éloquent et patriotique, un pieux hommage rendu aux légendes héroïques de la patrie scandinave. qui pour Ibsen se compose de l'Islande, de la Suède, de la Norwège et du Danemarck, qu'il ne cesse d'unir dans ses rêves d'avenir.

Lorsque la Prusse déclara la guerre au Danemarck pour lui voler les provinces du Schleswig et du Holstein, la voix d'Ibsen s'éleva pour engager ses concitoyens à porter secours à leurs frères danois. Irrité de l'inutilité de ses appels, Ibsen quitta la Norwège, mais en même temps il voulut éveiller chez ses compatriotes, dégénérés et transformés en commerçants égoïstes, la conscience de la défaillance nationale, et cela par le spectacle d'un passé héroïque, par le souvenir des bienfaits qui résultèrent jusqu'en 1814 de l'unification et de la pacification de la patrie scandinave au treizième siècle par le roi Hakon. Aussi, il n'y a pas à s'y tromper : sous une forme irréprochable et où abondent les aperçus psychologiques les plus précis, d'un bout à l'autre *Les prétendants à la Couronne* sont une pièce patriotique.

Déférence filiale, condescendancè familiale, liaison du cœur, tout est sacrifié par Hakon à la noble tâche qu'il a entreprise de passer à travers les mailles des intrigues cléricales et des embûches de la noblesse féodale, pour coaguler

la poussière des petites principautés scandinaves et en faire un tout uni, un peuple puissant.

Bref, les deux pièces traduites par M. Trigant-Geneste donnent une idée très exacte des deux tendances assez contradictoires de l'esprit d'Ibsen : l'une inclinant à idéaliser le Devoir, et à le proposer comme le souverain bien, — l'autre exaltant au contraire l'individualisme de la personne. Ces deux antithèses se retrouvent non seulement dans des pièces différentes, mais encore dans la même pièce.

Dans *Les Prétendants à la Couronne*, à Hakon, à sa mère et à sa femme sont opposés l'égoïste Skule et l'immonde évêque Nicolas. Dans *Les Guerriers à Helgeland* les traits dont sont dépeints Sigurd et Dagny ne sont-ils pas plus sympathiquement soignés que ceux qui campent Gunnard et la superbe Hjardis ?

Dans la dernière pièce d'Ibsen représentée aux Bouffes-du-Nord *L'Ennemi du Peuple*, n'est-ce point encore le travail dans le seul intérêt de la justice immanente qui est prêché avec des accents cornéliens par Pétra, avec des accents raciniens par Catherine ? — Je sais bien que, malgré le dévouement et l'abnégation de sa femme et de sa fille, Stockmann s'écrie : « La dernière vérité que je viens de découvrir, c'est qu'il n'y a de fort que l'homme seul ». Dans *Les Prétendants à la Couronne*, Hakon prononce des paroles semblables. Mais il ne faut pas les entendre à la lettre. Stockmann et Hakon n'ont-ils pas simplement voulu dire que seul était véritablement fort quiconque avait confiance en lui seul, — tout en ne refusant pas les concours à la condition de les surveiller. — Cette interprétation nous paraît d'autant plus acceptable que les échecs de son rival Skule sont dûs uniquement, d'abord à l'absence d'idéal personnel, et ensuite à son besoin constant de conseils, d'appuis étrangers, à ses hésitations d'esprit, c'est-à-dire à son manque de confiance en lui-même.

Nous donnons cette opinion pour ce qu'elle vaut, mais il nous semble que le théâtre d'Ibsen est souvent une haute école du devoir, entendu comme dévouement à l'idée, à sa propagande et à son triomphe, par l'isolemeut de l'apôtre non pas hors de l'humanité, — mais hors de ses faiblesses. Voilà du moins la conception de l'œuvre d'Ibsen, longtemps latente à présent très consciente, telle qu'elle m'a été suggérée par la lecture des deux pièces traduites par M. Jacques Trigant-Geneste et de ses deux préfaces si élégamment documentées.

***

Institutrice par Madame Georges Renard. — Librairie F. Rouge, éditeur, 4, rue Holdimand, à Lausanne (Suisse)

« La voilà bien, cette histoire toujours la même, et qui n'en vaut pas » mieux pour cela ! Rien n'y fait ; les mères continueront à envoyer leurs filles » seules à travers le monde, tandis qu'elles rougiraient et pousseraient les » hauts cris, si on leur proposait de garder ces mêmes filles près d'elles en leur » enseignant un bon métier, couturière, modiste, fi donc ! Ce serait déchoir,

» tandis qu'institutrice....... Le sot préjugé qu'il ferait bon démolir » dit une vieille institutrice à une jeuue novice.

Sot préjugé, en effet, de certaines classes bourgeoises qui va cependant en s'amoindrissant, tout comme son préjugé opposé correspondant chez les classes ouvrières, pour lesquelles le précepteur, voire même l'instituteur et l'institutrice n'ont longtemps eté que des bourgeois enviés.

Les « Pères » de la Révolution française, les hommes de l'encyclopédie avaient réhabilité le travail manuel. Mais la presqu'unique bénéficiaire de cette révolution, la bourgeoisie a à peu près hérité de la plupart des défauts de la noblesse qu'elle remplaça comme classe prépondérante. Même mépris du travail manuel et de ses esclaves. Qu'une famille de cette bourgeoisie soit tombée de l'opulence ou de l'aisance dans la misère, la seule carrière qui parût avouable aux parents pour les enfants fut toujours la carrière de l'enseignement. La déchéance semblait moins grave, plus acceptable. Ce n'est pas qu'avant leur déconfiture ces bourgeois n'aient pas dédaigné professeurs et instituteurs, toujours considérés comme d'essence bourgeoise, mais d'essence inférieure. Mais ainsi ils ne croyaient pas franchir le Rubicon qui sépare la bourgeoisie du prolétariat. D'autre part petits paysans ou ouvriers avisés pensaient faire franchir le Rubicon à leurs enfants, quand ils avaient réussi à en faire des professeurs, des précepteurs ou de modestes instituteurs.

Aujourd'hui les yeux commencent à se dessiller. Bourgeois appauvris par le capitalisme, paysans et ouvriers s'initient à comprendre que même les professeurs sont loin de jouir d'une considération égale à celle de tel ou tel Jérôme Paturot, gros fabricant de bonnets, — qu'en tous cas la carrière professorale est fort encombrée, que beaucoup n'y sont pas appelés et deviendront maîtres d'études, instituteurs ou précepteurs, c'est-à-dire plus asservis que dans n'importe quel métier manuel.

Enfin, à part quelques rares mieux doués ou plus chanceux qui arrivent à réussir dans le barreau ou le journalisme, la plupart des fils d'industriels ou de commerçants succèdent à leur père. Mais quel est le fils d'instituteur qui devienne instituteur ?

Pourquoi ce naissant dégoût contre les diverses carrières scolaires ? Hé ! tout simplement parce que l'éducation des prolétaires se fait jour ; — parce que les petits bourgeois commencent à se douter qu'ils font partie du peuple ; — parce qu'à la mémoire des premiers comme des seconds revient certaine fable de La Fontaine, et que leurs enfants préfèrent l'encolure libre du loup à la laisse du chien.

Le livre de Madame Georges Renard, d'une si grande légèreté de touche, d'une facture si française, ne peut que contribuer à encourager cet état d'esprit. Malheureusement j'ai trop bavardé, il me reste trop peu de place pour une analyse sérieuse. Car les réflexions que vient de m'inspirer cette œuvre si lucide de style et de pensée, ne donnent pas un aperçu de sa forme élégante et délicate, et des fines remarques psychologiques qui en rendent la lecture si savoureuse ou si émue.

Institutrice, c'est l'histoire d'une adorable jeune Suissesse, qui n'a jamais eu ni enfance ni jeunesse. Enfant, elle a dû remplacer sa mère impotente, et être la maman de ses frères et sœurs. Dans ces fonctions elle fait songer à la Charlotte de Werther, mais à une Charlotte plus jeune, beaucoup plus petite et

très malheureuse. A peine pubère, une vieille tante plus sèche que la plus évangélique fille de l'Armée du Salut, se charge de son éducation, la rend malade à force de surmenage, de manque de distractions, de ridicules imposés, et de sermons stupides.

Enfin la pauvre Cécile est brevetée. Il était grand temps, car la saisie était déjà aux portes du patrimoine paternel. Heureusement Cécile va pouvoir envoyer à sa famille l'intégralité des mensualités qu'elle touchera comme gouvernante de la jeune fille la plus gâtée et la plus désagréable qui se puisse imaginer. Cécile part donc pour Amsterdam ; et dès le premier jour elle devine toutes les humiliations, toutes les tristesses que lui feront essuyer la revêche matrone qui la paie et la domesticité ds cette parvenue.

Comme il n'y a pas de roman sans amour, Cécile s'éprend d'un compatriote, précepteur des filles de la même maison huppée de l'aristocratique négociant d'Amsterdam. Ce précepteur est bien la plus loyale, la plus sympathique figure du roman. D'abord rapproché de Cécile par l'intérêt commun qu'ils portent tous deux au jeune Willy, pauvre infirme dédaigné par ses parents. — M. Portal (qui échappe aux humiliations professionnelles à force de réserve et de respect exact et froid) finit par comprendre avec son cœur que les qualités de la discrète Cécile ajoutées aux siennes feraient un ménage parfa , une « harmonie de musiciens célestes » selon l'expression des poètes indiens.

Et les fiançailles s'ébauchent, non sans tribulations de toutes sortes........ Décidément la grâce suffisante me fait défaut, et je renonce à rendre compte de ce livre parsemé de traits spirituels mais toujours mouillés de miséricordieuse pitié.

Touchant d'un bout à l'autre, le roman de Madame Georges Renard atteint les dernieres limites de l'émotion pathétique dans le récit des malheurs et la mort du pauvre souffreteux Willy.

Ecrite avec une éloquente sobriété, cette peinture de mœurs et de sentiments spéciaux d'une très intéressante partie du prolétariat intellectuel, ne cesse d'être animée et vivifiée par je ne sais quelle flamme généreuse.



Le Droit des Femmes et le mariage par Louis Bridel, professeur à la Faculté de Droit de Genève — Félix Alcan, éditeur — Prix : 2 fr. 50.

Ce très substantiel petit livre est une fort suggestive étude critique de législation comparée sur les rapports légaux, consacrés dans chaque pays civilisé, entre la femme et l'homme. Et cette comparaison ne tourne certes pas à l'honneur de la Belgique, de la plupart des cantons suisses, et surtout de la France. Résumer ce livre qui est une quintescence du droit matrimonial international est impossible. En voici les conclusions sous forme de programme à réaliser.

1° Effacer de la loi « la femme doit *obéissance* à son mari » ; tout en conservant le principe que le mari est le « chef de la famille », aussi long-

temps du moins qu'il remplit les obligations qui lui incombent à l'égard des siens.

2° Egalité de traitement des deux époux au point de vue de la *fidélité* conjugale, dans le domaine du droit pénal comme en droit civil.

3° Reconnaître à la femme mariée sa pleine et entière *capacité* civile, en faisant disparaître la nécessité de l'autorisation maritale et les autres institutions restrictives de sa liberté d'agir.

4° Qu'une sanction légale soit donnée à la disposition du code en vertu de laquelle le mari doit *entretenir* sa femme et ses enfants.

5° Adopter comme régime local et de droit commun celui de la *séparation de biens*, ou de l'indépendance mutuelle des époux, le principe de la liberté des conventions matrimoniales étant d'ailleurs consacré par la loi.

6° Dans tous les cas, reconnaître et garantir à la femme mariée la libre disposition du *produit de son travail.*

7° Donner un fort droit de *succession* au conjoint survivant, le premier des successeurs, de manière à remplacer les avantages résultant du partage de la communauté.

8° Remplacer les mots « puissance paternelle » par *autorité parentale* ». Reconnaître les droits de la mère à côté de ceux du père ; et spécialement qu'un « droit de recours » lui soit accordé en cas d'abus d'autorité du père.

9° Lorsque l'autorité parentale lui est dévolue, que la mère soit également traitée comme le père, en ce qui concerne les *attributs de l'autorité parentale* : droits d'éducation, d'usufruit et d'administration.

10° A la mort du père la mère doit être *tutrice* de plein droit de ses enfants mineurs, sans qu'il puisse être porté atteinte à ses droits maternels par des mesures qui ne seraient pas également applicables au père en cas de prédécès de la mère.

11° Que les femmes en général, mariées ou non, puissent être nommées tutrices et membres d'un conseil de famille.

12° Abrogation des dispositions légales qui excluent les femmes du droit de servir de *témoins* dans les divers actes publics et privés.



Les Bases économiques de la Constitution sociale par Achille Loria (Traduit de l'Italien par A. Bouchard) — Prix 7 fr. 50 — Félix Alcan, éditeur.

Proudhon et surtout Marx ont établi la liaison de cause à effet qui existe entre les formes politiques et les faits économiques, celles-là n'étant que le reflet de ceux-ci. C'est également la thèse soutenue par M. Loria, dont le livre est très condensé et ne renferme aucune inutilité, aucune surcharge ou digression qui ne concoure pas rigoureusement à la démonstration du théorème posé dès le début par l'auteur, — à savoir que toutes les formes non économiques qui constituent la trame de la constitution sociale doivent désormais apparaître comme le résultat nécessaire, comme la superstructure des rapports économiques, lesquels seuls donnent leur *substratum* réel et peuvent fournir l'explication scientifique de leur mécanisme compliqué.

Brissot et Prudhon avaient dit : « La Propriété c'est le Vol ». Marx a écrit : « Le capital c'est du travail cristallisé non payé. Le capital est le résultat de la spoliation ».

M. Loria répète encore la même chose : « La proprité capitaliste est le résultat d'une usurpation » et cependant M. Loria n'est pas plus marxiste que Marx n'était proudhonnien. Plus sociologue et même politique (dans le sens qu'Aristote donnait à ce mot) qu'économiste, M. Loria se garde bien par exemple de refaire une analyse de la valeur, ou de démontrer mathématiquement que la société capitaliste est bâtie sur l'escroquerie. Cela est une affaire entendue. Aussi s'est-il surtout attaché à découvrir dans tous les coins de l'histoire et des institutions morales, juridiques, financières et politiques les traces de la perversion de toutes les passions, de tous les sentiments, de tous les principes métamorphosés en instruments du monstrueux engrenage capitaliste.

Comment M. Loria concilie-t-il cette affirmation de l'immoralité de la Société capitaliste avec sa théorie sur l'inéluctabilité de la dépendance de tous les faits sociaux à l'égard des rapports économiques ? Quel est le criterium qui lui permet de conclure à la nécessité d'un changement matériel et moral ? Nous ne l'avons vu nulle part. Et en fait il ne s'en embarrasse guère. Il ne nie pas précisément la puissance des Idées-Forces, qui d'ailleurs, selon lui, proviennent uniquement des rapports économiques. Mais il affirme qu'à elles seules elles sont impuissantes à rien régénérer, en l'absence des adjuvants ou plutôt des déterminants économiques. Le processus des idées suit le processus économique. Bref, son livre très original est une très consciencieuse et très fouillée histoire de l'humanité, envisagée sous le seul point de vue de l'intérêt que les acteurs ont eu à agir dans tel sens plutôt que tel autre, économiquement déterminés qu'ils étaient par l'instinct de leur conservation, de leur prédomination ou de leur revanche.

Très intéressantes et pleines d'aperçus inattendus et piquants ses pittoresques descriptions historiques des bases économiques de la morale et du droit, et des relations de la propriété et du revenu avec le pouvoir.

Par moments, son fatalisme historique devient désespérant ; et il semble presque conclure au quiétisme politique. L'on tourne un feuillet et l'on se trouve agréablement surpris par une échappée poétique, par une belle page de haute envolée philosophique et morale contre le machiavélisme des différentes classes propriétaires qui, à travers les siècles, se sont légué le monopole des jouissances et de l'exploitation d'autrui.

Puis l'on retombe sur un passage où est démontrée l'impossibilité que les choses aient été ou soient autrement, à cause de tel ou tel lien économique, ou encore de telle ou telle dépendance sociale.

Soit, les choses n'ont pas pu être autrement ; et, uniquement parce que le cadre de cette note bibliographique ne comporte pas de critiques de détail, nous concédons à M. Loria ses appréciations parfois hasardées sur les grands événements de l'humanité, sur la Réforme et la Révolution française. — Soit, jusqu'à ce jour les prolétaires ont supporté l'esclavage, le servage, et le salariat, parce que toutes les institutions les enserraient dans d'inextricables mailles de fer. — Soit, la substitution du servage à l'esclavage et du salariat au servage a été faite en dehors du concours des intéressés et, parce que seules, les néces-

sités de la production l'exigeaient. Mais aujourd'hui que les prolétaires commencent à s'instruire, grâce aux propagandistes non quiétistes qui étudient les livres comme celui-ci ; — aujourd'hui qu'ils s'initient aux ruses des propriétaires pour garder et faire tourner à leur profit le pouvoir politique — croyez-vous qu'ils attendront encore longtemps pour couper net les ficelles capitalistes ?

On leur a dévoilé les mystères de l'économie et du droit mis au service des intérêts égoïstes. Est-il possible, quand ils seront le nombre et auront conscience de leur force, qu'ils attendent, les bras croisés, dans une sorte d'Olympe scientifique, que le développement économique résolve de lui-même le problème de leur émancipation ?

Bref, le livre de M. Loria est hautement recommandable ; et nous nous proposons bien de le relire à loisir plus attentivement, dans l'intention de n'y retenir que les preuves laissées dans toutes les morales et dans toutes les législations de l'individualisme des classes possédantes.

Quant au reste, nous continuons à penser que les avortements successifs des révoltes prolétariennes, tant en France que chez les autres peuples, sont moins dûs à leur précocité prématurée qu'à l'insuffisance intellectuelle, au manque d'instruction intégrale des suiveurs de leurs promoteurs. Jusqu'à ce jour, chaque grand mouvement populaire a été dévié de son sens initial par l'une des fractions de la classe possédante. Nous n'y contredisons pas. Mais il n'en est pas moins résulté une part d'amélioration pour le peuple. Le sort de l'ouvrier d'aujourd'hui est indubitablement supérieur au sort de ses ancêtres des diverses étapes de l'humanité. Et, si dans le cours de ce siècle il a encore été trop souvent dupé, de précieux livres lui serviront précisément à ne plus l'être. Encore une fois nous apprécions surtout l'œuvre de M. Loria comme une histoire très fine et très suggestive des ruses employées par la propriété pour se garantir, malgré vents et marées, le pouvoir politique et le pouvoir économique.

Le pouvoir politique est une résultante du pouvoir économique, dit M. Loria. C'est le pouvoir économique qui a donné, permis et facilité le pouvoir politique. D'accord, jusqu'à un certain point seulement, car la propriété n'a recherché et ne s'est maintenu le pouvoir politique que comme moyen de domination et de préservation. Le pouvoir politique est l'assurance du pouvoir économique. Donc, si le prolétariat peut s'assurer le pouvoir politique, il aura par surcroît le pouvoir économique.

M. Loria prétend, au contraire, que le prolétariat ne parviendra pas au moyen de cette voie, et que pour avoir le pouvoir politique, il lui faut d'abord conquérir le pouvoir économique, ou plutôt attendre qu'il lui vienne par le jeu naturel du processus social. Et il ajoute, d'ailleurs ici peu clairement, que ce processus conduit d'abord à une association mixte entre le capital et le travail. Voilà une conclusion à laquelle il nous est impossible de souscrire. Et nous comprenons d'autant moins chez M. Loria cette absence de confiance dans la possibilité de la conquête des pouvoirs politiques pour le prolétariat, que d'après lui la propriété capitaliste est « l'impossible érigé en système. »

Adrien Veber.

L'administrateur-Gérant : Rodolphe SIMON.

Imprimerie Pol MAYEUX, Route Stratégique, Suresnes.

L'INSTRUCTION CANTONALE

ET

la Défense locale du territoire

Quand, après son avènement en 1789, la bourgeoisie dut organiser une société nouvelle, la plupart de ses créations furent viciées par une conception trop étroite de la liberté qu'elle ne fit guère consister que dans la rupture de la dépendance politique qui assujettissait la majeure partie de la nation à quelques privilégiés de naissance ; elle méconnut le lien qui subordonne la liberté à la solidarité. Par suite, au lieu de considérer l'obligation du service militaire comme l'accomplissement du devoir de protection mutuelle qui incombe aux citoyens d'un même état, sous prétexte que la conscription est incompatible avec la liberté individuelle, elle décida que l'armée ne serait composée que de volontaires. Loin d'être une armée nationale, la troupe qu'elle créait ne différait des mercenaires de l'ancien régime que par la nationalité de ses éléments composants et, inconsciemment peut-être elle n'organisait qu'une garde prétorienne au service des privilégiés de la fortune. Les conjonctures, plus puissantes que les volontés individuelles, firent avorter ce projet avant même que la réalisation en fût entamée, et bientôt pour sauvegarder ses conquêtes mises en péril par l'alliance des rois, la bourgeoisie dut faire appel à la nation tout entière et décréter la levée en masse.

Pour montrer combien l'état social est susceptible d'influer d'une manière durable sur les règles de la tactique, il n'est pas sans intérêt de constater à ce propos que les troupes révolutionnaires inaugurèrent un mode de combat qui n'a fait que se développer jusqu'à nos jours. L'imminence du danger ne laissant pas le temps de dresser les nombreuses recrues aux évolutions compliquées effectuées à cette époque sur les champs de bataille, on adopta le déploiement en lignes de tirailleurs qui, malgré la dispersion qu'il suppose, se trouva alors sans inconvénient, tant était ardent le patriotisme qui animait les soldats de la République, tant était étroite la solidarité qui les unissait.

La loi de l'an VI détermina le recrutement de l'armée nationale et régularisa les appels ; mais à cette création du moment, il manquait encore des règles d'instruction et une organisation du temps de paix. Ce furent nos ennemis qui eurent le mérite de les découvrir et de les mettre en pratique. Contraint par les stipulations de la paix de Tilsitt, à n'entretenir qu'une armée de 40,000 hommes, c'est en adoptant le service obligatoire, en n'envisageant plus l'armée permanente que comme une école où successivement tous les hommes valides viennent recevoir pendant un temps restreint (six mois, à l'origine) les éléments de l'instruction militaire, que le gouvernement prussien put éluder les dures conditions que lui imposait le vainqueur d'Iéna.

Tandis qu'après la tourmente révolutionnaire, les dirigeants bourgeois de la plupart des nations revenaient rapidement aux errements du passé, la Prusse conservait et améliorait les institutions qui lui avaient permis de mettre 200,000 hommes sur pied dès 1813, et il ne faut pas s'étonner qu'elles l'aient peu à peu conduite à acquérir la suprématie en Europe, car elles répondaient admirablement à son état social.

Les progrès notables des idées socialistes en Prusse sont postérieurs à 1870 ; jusqu'à cette époque, la noblesse rurale, la haute bourgeoisie industrielle exerçaient une influence morale considérable sur le reste de la nation et étaient entourées d'un respect incontestable. Si quelque opposition se manifestait déjà dans les chambres, la docilité avec laquelle elle ne tardait pas à se soumettre montre assez le peu d'écho qu'elle éveillait dans la masse du pays, surtout quand les intérêts militaires étaient en jeu, car les partis libéraux eux-mêmes estimaient que l'unité nationale, un certain degré de centralisation sont favorables au triomphe du progrès. Les officiers recrutés dans les classes privilégiées héritaient du prestige et de l'autorité que celles-ci exerçaient alors sur les esprits et une certaine communauté d'aspirations était encore le gage de la puissance militaire. Aujourd'hui ces bases du militarisme commencent à s'écrouler en Allemagne et depuis longtemps en France elles ont perdu toute leur solidité ; l'organisation de la défense nationale doit donc être modifiée en conséquence. Nous voulons démontrer ici, qu'en dehors même de cette variation des conditions sociales, les changements survenus dans l'armement, l'évolution des méthodes de guerre, rendent urgente une transformation profonde de nos institutions militaires.

Un des caractères les plus saillants du progrès industriel est la substitution de la précision des mécanismes à l'habileté professionnelle; un changement analogue s'est produit dans l'art militaire. Le maniement de la fronde ou de l'arc exigeait à coup sûr un plus long apprentissage, une coordination des mouvements et une mesure des efforts beaucoup plus compliquées que l'usage des armes modernes; là aussi,

s'est accomplie la séparation entre le travail manuel et la puissance intellectuelle, le soldat se réduit de plus en plus à un simple moyen de transport et de direction des outils de distinction, et c'est à ce double titre qu'il faut entretenir et accroître sa force musculaire et son habileté. Même il se rencontre déjà des circonstances où cette dernière qualité n'a plus toute l'importance qu'elle avait jadis. « On croyait naguère encore que les tirs collectifs étaient en quelque sorte la continuation, le prolongement des tirs individuels, avec cette seule nuance que les tireurs opéraient en groupe au lieu d'agir isolément. L'adresse individuelle devait donc s'y retrouver et faire sentir sa bienfaisante influence. Un officier supérieur qui a vécu longtemps à l'Ecole normale de tir nous enlève cette dernière illusion.

Le tir collectif, dit-il, est un procédé nouveau, entièrement différent du premier par ses principes, son mode d'emploi, ses résultats. La dispersion atteint 400 à 500 mètres à toutes les distances ; lors même qu'on prendrait deux troupes placées aux extrémités de l'échelle qui sert de mesure pour l'instruction individuelle du tir, c'est-à-dire l'une obtenant 60 o/o et l'autre 40 o/o seulement, les résultats n'en seraient pas modifiés. On est plus ou moins fixé sur les causes de ce phénomène, mais il est certain et constant. La justesse de l'armement, l'habileté individuelle des tireurs ne peuvent rien sur la dispersion ; elle est irréductible. Dans une expérience, on a pris d'une part un groupe de 15 tireurs de 1re classe, et d'autre part une section de 50 hommes dont 15 de 1re classe, 30 de 2e et 5 de 3e ; on les a fait tirer en feux de salve, successivement, sur un même objectif, à la même distance inconnue entre 1,000 et 1,100 mètres. Pour un même espace de temps, la section de 50 hommes a mis plus de balles dans le but, en *pour cent*, que le groupe de 15 tireurs de 1re classe.

Cette expérience, confirmant des observations plusieurs fois faites, montre bien que le tir collectif a ses lois propres, et que l'habileté individuelle des tireurs, dans les limites où elle se rencontre parmi la troupe, n'y a qu'une importance secondaire. Nous sommes ainsi amenés à cette conclusion : il faut moins cultiver l'adresse individuelle que l'instruction des chefs qui commandent les feux collectifs. » (Commandant Vonderschen — Conférence faite à Reims en 1892 — D'après *** *Education du soldat*, 169-170.)

Aux courtes distances, la tension des trajectoires, réalisée par les fusils actuels, vient de même diminuer l'influence de l'adresse propre au tireur.

Que conclure de ces faits, sinon que l'usage des armes modernes n'exige plus de la troupe un aussi long apprentissage dans la portion permanente de l'armée et requiert au contraire une extension des périodes consacrées à l'instruction des cadres de réserve ?

Quant à l'explication du phénomène signalé plus haut, elle ne peut

évidemment être tirée de causes purement physiqnes ; si dans les tirs collectifs la dispersion des coups est plus considérable que dans les tirs individuels, cela ne peut tenir qu'à des causes psychologiques, à un état d'énervement et de trouble spécial aux collectivités. Constatons seulement que l'éducation militaire telle qu'elle est conçue actuellement, ne semble pas développer chez les hommes l'énergie morale nécessaire pour y résister d'une manière absolument satisfaisante.

Les perfectionnements apportés à la puissance des armes et l'accroissement de la rapidité de tir ont conduit à accentuer de plus en plus la dispersion des hommes sur les champs de bataille ; successivement la profondeur des lignes a dû se réduire ; de huit ou dix hommes dans l'énomotie spartiate ou la cohorte romaine elle est passée à six sous Gustave-Adolphe, à trois sous Frédéric II ; actuellement la chaine n'est plus formée que d'un seul rang de tirailleurs. La distance entre les divers échelons s'est de même élargie d'époque en époque. Les évolutions à accomplir sur le terrain se sont, en conséquence, simplifiées de jour en jour : la cadence du pas, la précision dans l'exécution du maniement d'armes, capitales dans les formations serrées, sont devenues inutiles, impraticables même. Par contre, tandis que jadis le soldat recevait efficacement l'impulsion des chefs sous les yeux et au côté desquels il combattait, il échappe toujours davantage à cette impulsion et ne doit plus puiser qu'en lui-même la force d'âme nécessaire pour poursuivre la marche en avant sous un feu meurtrier. Tandis que le coude à coude assurait en quelque sorte la cohésion physique dans les formations denses, la chaîne des tirailleurs est flottante au gré des caprices du terrain ; les uns rencontreront des obstacles, les autres des couverts derrière lesquels ils seront tentés de conserver un abri ; pour surmonter ceux-là, pour abandonner ceux-ci, il faudra aux hommes un puissant sentiment de solidarité. Cette force d'âme, cet esprit de solidarité, les méthodes actuelles d'instruction sont-elles bien aptes à les stimuler ? On peut en douter sincèrement quand on considère quelles variations successives ont consacrées nos règlements au sujet de l'espacement des combattants sur la chaine, quand on voit les tentatives faites, encore pendant les manœuvres de 1893, pour revenir à des formations plus compactes, condamnées pourtant par la logique.

Cependant, aujourd'hui plus que jamais, l'énergie individuelle, l'esprit de solidarité sont les conditions premières du succès. L'armée vaincue n'est pas toujours celle qui a subi les plus grosses pertes, mais celle qui la première perd confiance et cède le terrain. C'est par le moral qu'une troupe l'emporte sur une autre ; et quelle puissance de volonté ne lui faut-il pas pour ne pas se dérober par la fuite aux effets foudroyants du tir. « On estime qu'une compagnie de 200 hommes ayant un peloton en chaîne (100 hommes sur un front de 100 mètres)

et un peloton en soutien, perdra sous le feu d'une batterie de six pièces qui a pu régler son tir :

Si elle est debout et arrêtée, 36 hommes par salves (6 coups).

Si elle est à genoux, 24 hommes par salve.

Si elle est couchée, 8 hommes par salve. En une minute la vulnérabilité serait double, puisqu'une batterie fournit 2 salves par minute » (*** *Education du soldat,* 154).

La force morale des troupes va-t-elle en s'accroissant ? Il semble au contraire qu'elle diminue progressivement dans les armées. « Ce serait une erreur de croire que les nouveaux projectiles rendront les batailles plus meurtrières qu'autrefois. A mesure que les engins se perfectionnent, les luttes deviennent de moins en moins sanglantes. A Cannes, presque toute l'armée romaine, 80.000 hommes, est restée sur le champ de bataille ; à Eylau, à la Moskowa, chacune des armées en présence a perdu 50.000 hommes, et St-Privat, la plus grande bataille de 1870, a coûté moins de 20.000 hommes à chaque parti tant tués que blessés. Une armée a une certaine dose de moral qui lui permet de supporter une perte de tant d'hommes. Cette perte atteinte, les combattants n'en veulent plus et s'en vont. Le moral est en raison inverse de la puissance des armes ». (Id-47). C'est donc le moral des combattants qu'il faut exalter au suprême degré ; or, dans les armées modernes, l'éducation militaire est basée sur deux principes : la crainte, moyen d'obtenir la discipline ; l'exercice physique, moyen de développer la vigueur du caractère. Le premier mériterait d'être rigoureusement banni, le second devrait au contraire être généralisé et non plus restreint à la courte période passée sous les drapeaux.

La discipline que l'on obtient par la crainte sera de plus en plus insuffisante pour assurer la prépondérance sur les champs de bataille. « L'homme dans le combat, est un être chez lequel l'instinct de la conservation domine à certains moments tous les sentiments. La discipline qui a pour but de dominer cet instinct par une terreur plus grande, ne peut y parvenir d'une manière absolue, elle n'y arrive que jusqu'à un certain point qui ne peut-être dépassé ». (Colonel Ardont du Picq.). L'effet que la crainte est impuissante à réaliser, l'esprit de solidarité est seul susceptible de le produire : n'est-ce pas la classe sur laquelle l'individualisme égoïste a le moins de prise, qui dans les combats fait preuve du courage le plus inébranlable, qui dans les sièges fournit les plus solides éléments de la résistance et supporte sans défaillance les plus pénibles épreuves.

C'est donc la solidarité qui unit les éléments de l'armée, qui en fait la principale force et puisque l'armée est nationale par son recrutement, tout emploi qui tend à créer un antagonisme entre sa partie permanente et le reste de la nation est une cause de faiblesse redoutable en cas de péril. A supposer même que les méthodes d'instruction soient

assez savantes pour pénétrer les hommes du sentiment de solidarité pendant leur passage au régiment, n'est-il pas chimérique de penser que plus tard il leur suffira de revêtir l'ancien uniforme, pour que le même sentiment s'impose de nouveau à leur intelligence, si la législation, si les procédés du gouvernement sont en contradiction flagrante avec lui ?

Il est incontestable que les exercices physiques agissent puissamment sur le développement de l'énergie du caractère, qu'ils stimulent l'audace et la décision ; c'est donc à juste titre qu'ils tiennent une place considérable dans les programmes d'éducation militaire. Mais n'est-ce pas aussi un sérieux motif pour qu'ils soient pratiqués sans interruption. en dehors même de la période consacrée au service actif ? Les règlements, les manuels d'éducation admettent en principe que l'homme arrivant au corps est à peu près complètement dépourvu de vigueur et de souplesse. Cette constatation, en grande partie exacte, ne révèle-t-elle pas une lacune de nos institutions ; alors que l'adolescence est normalement consacrée à l'apprentissage des fonctions que l'individu devra plus tard remplir dans la société, convient-il que les jeunes gens des classes déshéritées ne puissent disposer, comme ceux des classes possédantes, du temps et des moyens indispensables pour se préparer aux fonctions de défense du corps social, dont le soin leur incombe pour la plus grande part ? n'est-il pas désirable aussi que les effets heureux que produisent sur le moral les exercices physiques puissent se poursuivre même après que l'homme a quitté le service actif ?

En résumé, si les changements survenus à la fois dans l'armement et dans les formations de combat permettent de réduire le temps employé à l'acquisition des connaissances militaires les plus essentielles, elles exigent par contre de l'homme de troupe une énergie individuelle, une force morale et une ardeur patriotique que le militarisme est impuissant à créer et à entretenir. Seule l'instruction cantonale permettrait de cultiver ces qualités, de faire du civisme et non de l'automatisme le ressort de notre armée ; nous allons voir qu'elle se prêterait aussi admirablement à l'adaptation d'une tactique éminemment favorable au succès d'une lutte défensive.

Le programme socialiste comporte la substitution progressive à l'armée permanente, des milices nationales et sédentaires du peuple entier militairement instruit et organisé pour sa défense. Le moyen qui se présente le plus naturellement à l'esprit pour réaliser cette transformation progressive de l'armée permanente en milices sédentaires, consiste à faire acquérir, dès à présent, aux jeunes gens une partie de l'instrction militaire dans leurs foyers mêmes. Le premier résultat à espérer de l'adoption d'une semblable mesure serait la création d'une puissante association d'idées entre le métier militaire et la défense du

foyer. La dernière guerre nous a fourni l'exemple de bien des défaillances chez les populations des territoires envahis ; beaucoup assurément eussent été évitées si la continuité des exercices militaires dans les cantons eût tenu en éveil le patriotisme des habitants. La pratique des exercices physiques avant l'incorporation, la fréquentation obligatoire du tir après la libération du service eussent stimulé la force morale et le civisme de ceux qui s'y seraient adonnés. D'ailleurs l'amour du clocher préexiste à l'amour de la patrie, qui n'en est que la généralisation; n'est-il donc pas naturel que l'étude de la défense du village serve de préparation à la défense nationale? elle serait tout au moins une puissante incitation à une résistance locale qui, seule organisée, serait actuellement inhabile à assurer l'intégrité du territoire, mais qui garantirait toutefois un important élément de succès aux armées qui doivent assumer cette tâche, Pour nous en convaincre il nous suffira d'envisager les conditions dans lesquelles s'effectuerait une guerre, en cédant le plus souvent possible la parole à des écrivains militaires autorisés.

Pour vivre aisément, pour marcher le plus rapidement possible. les armées doivent développer leur front autant que le permet l'obligation de se concentrer en une journée pour combattre; cette condition mite l'étendue du front de marche à cinquante kilomètres, pour que soit possible, avant la fin du jour, le rassemblement sur le front normal de combat de dix-huit kilomètres, d'une armée composée de trois corps de première ligne et de deux corps de réserve, comprenant 150 à 160,000 hommes. Puisque la concentration de ces forces exige un jour, l faut que le général en chef soit instruit, un jour au moins à l'avance, de la présence de l'ennemi, autrement dit, qu'il soit éclairé par sa cavalerie au moins à une journée de marche. « Il faut d'abord savoir où est l'ennemi, c'est-à-dire résoudre ce problème qui se présente chaque jour, à toute heure, dans toute circonstance, et sans la solution duquel un général en chef ne peut que s'agiter dans le vide. Il est alors comme une âme en peine, comme un corps aveugle qui ne sait où porter ses pas, qui avance d'un côté pour reculer de l'autre, qui use ses forces dans des tentatives impuissantes, dans une hésitation inquiète, jusqu'au moment où le premier obus de l'ennemi vient lui apprendre que ce dernier a su voir clair et prendre l'offensive.

Il faut en conclure que le premier acte de toute armée qui entre en opérations est d'envoyer sa cavalerie en exploration. (Von der Goltz, cité par le général Derrécagaix, *Guerre moderne*, I, 479.)

Il est désormais impossible à une troupe, quelle que soit sa force, de s'établir sur une position sans être éclairée au moins à une journée de marche.

Si une défense locale peut s'opposer aux reconnaissances de cavalerie, elle placera l'armée envahissante dans un état d'infériorité

évident par rapport à l'armée de la défense. Voyons donc si le pays présente encore des ressources suffisantes pour entreprendre cette défense locale, alors même que tous les hommes susceptibles de supporter les fatigues d'une campagne auraient rejoint la partie mobile de l'armée (1).

Chaque armée d'invasion serait accompagnée de deux divisions de cavalerie chargées du service d'exploration, représentant ensemble 6,000 sabres au maximum. Le front de marche est de cinquante kilomètres ; mais en outre la cavalerie doit assurer la liaison avec les armées voisines ou la protection des flancs. Considérons par exemple la frontière franco-allemande ; en supposant respectée la neutralité de la Belgique et de la Suisse, en admettant que nos deux barrières fortifiées Toul-Verdun, Epinal-Belfort, ne pussent être emportées de vive force. les points par lesquels pourra s'effectuer l'envahissement de notre territoire sont seulement au nombre de deux, ne pouvant chacun tout d'abord livrer passage qu'à une armée. « La frontière, entre les limites de la Suisse, à Montbéliard, et celles de la Belgique à Montmédy, a cinquante-quatre lieues de longueur ; or, les trouées de Montmédy-Verdun (trouée de la Meuse), et de Toul-Epinal (trouée de la Moselle), n'ont entre les zônes battues par les canons des forts de ces places que six lieues de largeur. C'est donc par ces couloirs, relativement étroits, que l'ennemi, pense-t-on, sera obligé d'envahir la France. » (Brialmont, *les Régions fortifiées*, 169-170.)

Une fois ces défilés franchis, les deux armées prendront aussitôt que possible leur front normal de marche de cinquante kilomètres, occupant ainsi ensemble cent kilomètres. L'exploration de la cavalerie n'en devra pas moins s'étendre aux cent vingt-six kilomètres restants, ce qui porte à 60 + 50, soit au moins cent kilomètres la zône d'exploration de chacun des groupes de deux divisions de cavalerie. La longueur de la marche journalière étant communément de 25 kilomètres, la superficie à explorer ne sera pas inférieure à 2,500 kilomètres carrés. Or la population masculine de 17 à 20 ans d'une part, de 45 à 55 ans de l'autre, est par kilomètre carré de 5,5 en moyenne. On peut sans exagération supposer pour la défense locale cinq combattants éventuels par kilomètre carré, car une partie des hommes de 21 à 45 ans, impropre au service en campagne, sera utilisable sur place et viendra compenser les non-valeurs des groupes précédents.

Les 2,500 kilomètres carrés pourront donc fournir 12,500 combattants, chiffre double de celui de la cavalerie de l'armée d'invasion. Ces hommes sont, il est vrai, disséminés sur une étendue considérable :

(1) Nous pensons même qu'il serait avantageux d'employer à ce service les dernières classes de la réserve de l'armée territoriale. On s'est d'ailleurs engagé timidement dans cette voie en choisissant parmi elles des hommes chargés de la garde des communications.

mais la cavalerie, pour remplir sa tâche, doit elle-même se fractionner en un très grand nombre de patrouilles d'un effectif restreint ; de plus elle ne peut parcourir sans fatigues excessives, usant rapidement les chevaux, que les routes ou sentiers où se rencontrent à chaque pas des obstacles, bois, ponts, villages, où la moindre poignée d'hommes peut tenir en échec des fractions notables de cavalerie. « Si dans le cas d'une guerre défensive et sans qu'il en résultât une diminution dans le nombre et la valeur des troupes mobiles, ni dans l'énergie que l'on doit mettre dans leur emploi, on pouvait sérieusement fortifier toutes les villes du théâtre de la guerre, interdire à l'ennemi, par des ouvrages de fortification, toutes les voies de communication, en se réservant la possibilité de s'en servir, on se procurerait ainsi la plus grande sécurité possible contre l'attaque. » (Blume, *Stratégie*, cité par le général Derrécagaix, *Guerre moderne*, I, 202.) Or, contre la cavalerie le moindre obstacle est fortification.

Celle-ci pourrait à la rigueur démonter une partie de ses hommes pour livrer un combat à pied ; mais il faut admettre que le défenseur, au début d'une campagne surtout, ne restera pas inactif, et pour peu que la défense locale soit appuyée par quelques troupes régulières sillonnant la région, le commandant de la cavalerie se gardera bien de la hasarder dans des combats à pied, l'exposant à d'irréparables désastres. Il restera encore aux divisions de cavalerie indépendante la faculté de canonner les villages qui barrent sa route ; mais elles ne disposent que de six batteries d'artillerie, force bien insuffisante pour produire un effet décisif, et d'ailleurs, il arrivera fréquemment que le point d'appui de la défense ne sera pas un lieu habité. Il en résulte qu'un pays envahi peut, sans affaiblir les armées de campagne, disposer de ressources assez importantes pour réduire à néant les services que peut rendre à l'ennemi sa cavalerie d'exploration.

L'emploi de ces forces, inutilisées jusqu'à présent, n'est pas seulement une faculté à l'usage de laquelle il soit possible de renoncer, c'est une nécessité d'autant plus impérieuse que notre propre cavalerie est moins nombreuse et moins bien montée que celle de nos adversaires. « On peut se demander quelles conséquences aurait pour une armée, au lendemain d'une déclaration de guerre, un raid (incursion) hardi exécuté par huit ou dix brigades de cavalerie, accompagnées chacune d'une batterie, se jetant brusquement sur le territoire ennemi, détruisant les voies ferrées, les ouvrages d'art importants, les quais de débarquement, incendiant les magasins, semant la terreur dans la population jusqu'à soixante lieues de la frontière, arrêtant du même coup la mobilisation et la concentration.

Il suffit d'y songer pour prévoir la perturbation qu'un pareil événement causerait d'un côté, quelle confiance, quel espoir de vaincre,

quelle ardeur il susciterait de l'autre. La France doit s'attendre à des tentatives de ce genre dans une guerre contre ses voisins.

Les moyens en sont tout préparés. Il n'y a qu'une manière d'y répondre, c'est d'agir de même et d'être prêt à son tour. » (Général Derrécagaix, *Guerre moderne*, I, 458.)

Nous venons de voir que, sans qu'il soit nécessaire d'ailleurs de renoncer à opposer cavalerie à cavalerie, des contingents locaux permettraient de résister à des agressions de ce genre; il serait même très avantageux de se reposer sur eux de ce soin. « En tout cas, dit Von der Goltz, les parties de l'armée qui, pendant la concentration, auraient pour mission de protéger les frontières, ne devraient être distraites des grandes opérations qu'exceptionnellement. Il faut, en effet, disposer ses troupes de telle sorte que toutes les forces soient disponibles et réunies quand il s'agira de frapper les grands coups. »

Si, du rôle que peut exercer la défense locale pendant les marches stratégiques, nous passons à l'influence qu'elle peut exercer durant les préliminaires du combat, nous verrons que celle-ci n'est pas sans importance. Dès que la proximité de l'ennemi a été constatée, la cavalerie indépendante se rassemble sur les ailes, laissant la place à la cavalerie de sûreté, qui doit à son tour pousser ses patrouilles jusqu'au contact de l'adversaire. Des reconnaissances d'officiers rejoignent les patrouilles et, sous leur protection, gagnent des points élevés, tels que les clochers des villages, d'où l'on puisse reconnaître la ligne de défense qu'il va falloir enlever de vive force. A ces reconnaissances on peut opposer le même obstacle qu'à la cavalerie d'exploration. Une fois la position reconnue, l'assaillant prend la formation de combat, non sans avoir toutefois conservé un ordre compact le plus longtemps possible, car des troupes une fois déployées ne peuvent guère être rassemblées de nouveau et sont bien, jusqu'à la fin de l'action, à la direction qu'on leur a assignée au début. L'occupation, même dépourvue de solidité, de tous les hameaux qui séparent les deux armées pourra amener des déploiements prématurés et, tout en usant les forces de l'attaque, enlever de très bonne heure au général qui la dirige la libre disposition de ses troupes.

Voici une lettre publiée par le *Journal des Débats*, qui vient étayer cette supposition : « Le 20 septembre 1870, l'armée du prince impérial s'avançait sur Versailles, dont la prise devait compléter l'investissement de Paris. Le bataillon dont j'étais chef était placé à l'avant-garde. Sur la route du Petit-Bicêtre à Versailles, nous rencontrâmes une maison isolée où rien ne semblait pouvoir faire craindre une embuscade. Cependant la tête de la colonne était à peine arrivée à portée de fusil qu'un coup de feu se fit entendre et le premier de nos soldats tomba raide mort.

« Le bataillon s'arrête, interrogeant l'horizon pour voir si aucun corps ennemi ne paraît. Rien ne se montre. Au même instant un second coup de feu retentit, un nouveau soldat tombe. Cinquante fois nous entendons se répéter cette détonation isolée, cinquante fois un de nos hommes est frappé d'un coup mortel.

« A la fin, j'ordonne de faire halte. Un détachement reçoit l'ordre de tourner la maison pour voir d'où partent ces coups de feu. On aperçoit alors un seul sergent français et un soldat debout derrière le mur. Le soldat chargeait et rechargeait sans cesse un chassepot qu'il passait au sergent. Celui-ci ne prenait que le temps d'épauler, de viser, et aucune de ses balles n'était perdue. Ainsi deux hommes, seuls, privés de tout secours, avaient arrêté notre bataillon et causé ce ravage épouvantable. On leur fit vainement signe de se rendre. Tout fut inutile. Il ne restait plus qu'à commander le feu. Les deux braves tombèrent et le bataillon put continuer sa marche.

« De tels faits sont trop glorieux pour qu'on les passe sous silence, quelles que soient les inimitiés des nations. — GERICKE, lieutenant au 47e régiment de ligne, de l'armée royale de Prusse. »

L'emploi régulier de semblables moyens de défense aurait tout au moins pour effet d'entraîner une prolongation de la durée de la lutte, que dès maintenant on prévoit ne pas devoir être inférieure à deux jours. Or tout accroissement de cette durée est favorable au défenseur, qui, disposant encore des voies ferrées, des approvisionnements réunis à l'avance, peut rassembler et nourrir dans l'intervalle un nombre d'hommes supérieur à celui dont dispose l'attaque. Si enfin nous envisageons l'éventualité d'une défaite, la défense locale peut encore apporter des entraves à la poursuite qui incombe principalement à la cavalerie du vainqueur.

Nous pouvons encore mentionner deux considérations secondaires favorables à l'organisation d'une défense locale. On admet généralement que pour une armée qui se trouve exposée à la rencontre de plusieurs autres, d'un effectif total supérieur au sien, il est extrêmement avantageux d'opérer en lignes intérieures, c'est-à-dire de se placer entre ces armées assez éloignées pour ne pouvoir effectuer leur réunion en un jour, de façon à se porter de l'une à l'autre et à les vaincre successivement. Il est évident que toutes les circonstances qui ralentiront la marche des armées augmenteront pour le défenseur la probabilité d'utiliser les avantages d'une telle combinaison.

Le rôle de la cavalerie, d'autre part, n'est pas seulement de serrer de près l'ennemi pour se renseigner sur sa force et ses intentions ; il est aussi de préparer les réquisitions pour l'armée qu'elle protège et qu'elle précède, en empruntant, si faire se peut, le concours même des populations des contrées envahies. Qu'elle devienne impuissante à remplir ces fonctions, et la marche de l'assaillant sera de beaucoup

ralentie ; car chaque soir, après avoir quitté la colonne, chaque unité devra par ses propres soins pourvoir à ses cantonnements et à sa subsistance, qui parfois même deviendront le prix d'un combat. En outre, en présence de partisans résolus, la sécurité des cantonnements pourra être assez compromise pour amener un affaissement rapide du moral des troupes.

De tels avantages ont-ils échappé à l'attention des écrivains militaires ? Nullement ; le général Derrécagaix écrit : Le défenseur peut employer toute sortes de troupes dans une contrée couverte ou dans de solides positions. Il peut enfin utiliser les levées populaires, dont l'assaillant ne saurait tirer parti. » (*Guerre moderne*, I, 616.) Parmi les mesures à adopter en cas de guerre, le général Pierron mentionne : « Préparer l'encadrement, l'armement et les cartes nécessaires aux corps francs destinés à paralyser les mouvements enveloppants de la cavalerie ennemie et à lui barrer le passage à l'aide des bois, fourrés et défilés. » (*Défense des frontières de la France*, I, 358.) Et un peu plus loin : « Préparer la création de corps volants, ou de partisans, destinés à servir de liaison entre les armées collatérales, à éclairer les flancs des armées d'aile et à barrer le chemin aux divisions de cavalerie ennemie, en occupant les fourrés, bois, défilés. » Pourtant les corps francs, formés en partie d'éléments étrangers à la région, ont été l'objet de bien des critiques, à la suite de la dernière guerre. On leur reprochait d'être moins nuisibles à l'ennemi qu'aux nationaux, qu'ils pillaient sans vergogne et sur lesquels ils attiraient de fréquentes représailles. Des troupes locales ne sauraient du moins encourir le premier reproche ; de plus leur emploi a déjà la sanction de l'expérience. « Les efforts de la Catalogne dans la dernière lutte (1808-1814) sont inouïs. Elle a armé presque tous ses habitants en état de porter les armes, sous la dénomination de somatènes, espèce de milice depuis longtemps particulière à cette province. Au premier coup de cloche, ou à tout autre signal, ils se pourvoyaient de vivres pour plusieurs jours, se rendaient sur les positions reconnues les plus fortes de leurs cantons respectifs, et contribuaient avec et plus que les troupes de ligne à la défense du pays. Les miquelets (troupes légères) campaient avec les troupes de ligne et prenaient part à toutes les opérations, pendant que les somatènes gardaient les montagnes, les routes, les défilés, rendaient impraticables les communications, éclairaient la marche des colonnes ennemies sur leur front et sur leurs flancs, appuyaient tous les mouvements et protégeaient les retraites de l'armée de ligne. Les habitants des places fortes défendaient eux-mêmes leurs remparts, dévouement qui, permettant de réduire les garnisons, laissait disponible un plus grand nombre de soldats. (Maréchal Gouvion Saint-Cyr, cité par le général Pierron, *Défense des frontières*, I, 101.)

Si la défense locale n'a jamais été estimée à sa juste valeur, c'est

qu'elle n'a guère été jusqu'ici qu'improvisée et non organisée, et qu'on ne l'a jamais considérée que comme une ressource de la dernière extrémité, après la défaite des armées de campagne. C'est dans cette seule hypothèse d'ailleurs qu'on peut la vaincre avec des colonnes mobiles nombreuses et d'effectif restreint, dont l'emploi serait impraticable tant que subsistent des troupes régulières. Nous venons de voir que bien au contraire la défense locale doit être employée dès les premières heures de la lutte, et qu'avant d'en faire l'arme du désespoir on doit tout d'abord l'utiliser à assurer la sécurité des armées mobilisées, à priver l'ennemi des renseignements indispensables à sa marche, à user sa force et son moral pour le placer dans un dangereux état d'infériorité au moment où le choc des armées viendra à se produire.

Voici maintenant les deux seules objections que l'on peut soulever contre nos assertions. En premier lieu le patriotisme est encore trop peu ardent, surtout dans les campagnes, pour que l'on puisse fonder grand espoir sur le système proposé. Nous n'en disconvenons pas, mais nous préconisons précisément l'instruction cantonale, commencée dès l'adolescence et poursuivie après la libération du service actif, comme le meilleur moyen de stimuler le civisme, encore trop rare actuellement. En second lieu, on peut redouter qu'une lutte pied à pied n'entraîne comme conséquence la dévastation du pays envahi et même des sévices contre les personnes. La dévastation est moins à craindre qu'on ne suppose ; les armées modernes ont besoin d'immenses ressources en vivres, fourrages et cantonnements ; l'ennemi se gardera bien de se les enlever. Quant aux sévices contre les personnes, on peut s'en défendre en préparant l'évacuation du territoire menacé, par toutes les personnes hors d'état d'y rendre des services ; la marche de l'ennemi sera assez retardée pour que cette retraite soit toujours possible, et son exécution n'a pas été reconnue impraticable, puisque le général Brialmont, parlant de camps retranchés d'une superficie comparable à celle que parcourt quotidiennement une armée, écrit : « Si le droit des gens ne permettait pas de considérer comme non belligérantes les populations des localités qui se trouvent dans l'intérieur des régions fortifiées, et si par conséquent l'ennemi leur interdisait d'en sortir et d'y rentrer librement, l'intérêt de la défense exigerait qu'on les expulsât, à l'exception des hommes valides et des citoyens prouvant qu'ils ont des vivres et des combustibles pour six mois, Cette mesure doit, dans tout état de cause, être appliquée rigoureusement aux habitants des forteresses de la région. » (*Régions fortifiées*, 158.)

La nécessité impérieuse d'une résistance locale préparée par une instruction cantonale, dont les transformations dans l'armement et la simplification des manœuvres favorisent l'adoption en permettant de restreindre la durée du service sous les drapeaux, pouvait déjà être pressentie depuis plusieurs années, car il est manifeste qu'au point de vue

militaire nous sommes dans une époque de transition. Nous pouvons dire avec le général Derrécagaix : « Depuis le jour où l'exemple de la Prusse a forcé les puissances européennes à transformer leurs institutions militaires, et à mettre sous les armes tous les hommes valides depuis le perfectionnement des armes à feu, depuis le développement des voies ferrées et des communications électriques, les règles de l'art militaire ont subi des changements qui s'affirment chaque jour davantage, et qui placent les armées dans une véritable période de transition. Celles d'aujoujourd'hui ne sont plus celles de 1870, et celles de l'avenir nous réservent sans doute plus d'une surprise. » (Guerre moderne l. 1)

Sans doute, même, c'est immédiatement après nos revers de 1870 qu'il eût été habile, au lieu de copier servilement nos vainqueurs, d'apporter à notre organisation militaire des améliorations aussi hardies que celles dont la Prusse avait pris l'initiative après Iéna, de l'adapter à notre nouvelle constitution politique, et de la rendre assez souple pour se prêter à nos tendances démocratiques; mais fidèle à ses traditions égoïstes, la bourgeoisie n'a pas craint de faire passer ses intérêts de classe avant le souci de notre avenir national. C'est bien à tort que l'on attribue à nos républicains bourgeois le mérite d'un relèvement incontestable; en adoptant le système prussien, en faisant entrer la nation entière dans les cadres de l'armée permanente, nos législateurs n'ont fait qu'introduire chez nous ce que des gouvernements monarchiques ont réalisé en Autriche-Hongrie et en Italie. C'est au parti socialiste qu'il appartiendra de reprendre l'œuvre devant laquelle a reculé la bourgeoisie, et, en armant réellement la nation, de rendre notre territoire plus inviolable que si son sort est lié au succès de quelques batailles rangées.

Il convient d'ajouter pourtant, que si à l'heure actuelle nous ne pouvons envisager sans appréhension l'éventualité d'une guerre, il serait bien injuste d'en rendre responsables les officiers auxquels a incombé le soin de notre défense. Les fautes commises sont tout entières imputables à la classe au pouvoir et nullement à ceux qu'elle a chargés de la réalisation de ses conceptions étroites, à ceux dont, au contraire, le dévouement est prouvé par les progrès évidents effectués dans notre instruction militaire, notre armement et notre mobilisation. Sans doute nos officiers n'eussent pas ménagé davantage leur concours à la création d'une force armée conçue suivant des vues moins égoïstes, et l'examen même de notre littérature militaire, des critiques qu'elle renferme, des considérations philosophiques qui y abondent, montre que plus d'un écrivain a constaté avec regret les imperfections de notre organisation présente.

Peut-être nous reprochera-t-on de n'avoir envisagé que l'hypothèse d'une guerre défensive, alors que les populations des provinces annexées

supportent impatiemment le joug de nos vainqueurs et n'ont pas abandonné l'espoir de faire retour à la mère-patrie. Nous pourrions répondre que les transformations que nous proposons, ne réduisant nullement l'effectif de nos armées de campagne, ne s'opposent en aucune façon à une attitude offensive. Pourtant nous préférons croire que l'évolution sociale qui se poursuit à l'heure actuelle, aussi bien en Allemagne qu'en France, peut amener, sans effusion de sang, la solution de la question d'Alsace-Lorraine. Qu'importent les déclarations chauvines dont on accuse parfois les chefs du socialisme allemand ! la logique des idées saura briser les résistances individuelles, et entraînera inévitablement la réalisation de nos espérances, et rendra aux populations annexées la libre disposition d'elles-mêmes. Les adversaires du socialisme seraient d'ailleurs mal fondés à nous reprocher de n'attendre que des évènements la restitution désirée ; car dès que l'idée de revanche qui sommeille toujours dans quelques cerveaux fait mine de se réveiller, nos dirigeants bourgeois, pris de frayeur, sont les premiers à en étouffer la manifestation. Sous la signature d'Ernest Judet, ne lisait-on pas à propos des fêtes franco-russes : « On sent qu'elles révèlent un fait nouveau, d'une portée infinie, l'existence d'une politique extérieure voulue et affirmée par l'unanimité de la nation française. Les étrangers sont si déroutés par un phénomène pour eux incompréhensible qu'ils en faussent le sens et traduisent par guerre ce qui signifie paix ; plusieurs écrivains allemands, et non des moins sérieux, soutiennent en guise de conclusion que la *revanche s'approche*. L'erreur heureusement n'aura pas cours devant la lumière des faits. » (*Petit Journal*, 8 novembre 1892.)

Mais si le maintien de la paix est notre seul but, n'est-il pas préférable de ne tirer que de nous-mêmes les moyens de l'assurer, sans nous enchaîner à des alliés que leur constitution politique peut éloigner de nous quelque jour ?

Remarquons enfin, en terminant, que la nation qui, la première, sans affaiblir sa puissance défensive, saura réduire de moitié ses dépenses militaires, aura remporté la plus décisive des victoires. Elle rendra plus insupportable pour les autres le fardeau de leurs impôts et hâtera chez elles les mouvements révolutionnaires qui mettront fin au militarisme actuel.

J. MILÈS.

LA MÉVENTE DU VIN

(*Suite*)

XVI

LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE ET LA PRODUCTION DU VIN

Nous avons exposé d'abord les causes de la crise viticole et les palliatifs proposés pour en diminuer l'intensité, sans toucher aux fondements de la société capitaliste. Nous avons analysé ensuite le même phénomène économique pour faire voir la nécessité d'une évolution sociale par l'intervention de la puissance collective. Il nous reste à indiquer les moyens que le socialisme pourrait employer pour mieux réglementer la production et la consommation du vin.

Devant la perspective de nombreux monopoles créés par les communes ou par la nation pour organiser les services d'utilité publique, les admirateurs de la lettre et non de l'esprit des « immortels principes de 1789 », essaient de convaincre les crédules paysans qu'il y a péril pour la possession de leur champ, de leur vigne, et surtout de leur liberté.

Avant de soumettre à l'examen des agriculteurs les avis théoriques du socialisme, sans quitter le terrain étroit de la crise viticole, il faut faire justice de la grave objection présentée au sujet du danger qui menacerait la liberté des citoyens, dans le cas où le socialisme passerait de la théorie à la pratique.

Le développement de la production capitaliste brise déjà entre les mains du petit industriel, du petit commerçant et du petit propriétaire terrien, l'instrument de travail qui était la garantie de la liberté de la classe moyenne. Depuis longtemps la masse des travailleurs

s'exténuent du matin au soir, pour un salaire insuffisant, sous le joug du capital anonyme et irresponsable. L'incertitude du lendemain torture de plus en plus tous les producteurs, ouvriers et patrons. Où est donc l'homme libre sous ce régime oppresseur ?

La liberté civile et politique n'est qu'une vaine duperie, si cette liberté n'est pas garantie par l'égalité économique des conditions. La liberté individuelle n'est une réalité que pour les hommes dont l'existence n'est pas un problème à résoudre chaque jour. Le mot sonore de Liberté résonne vide de sens autour des ventre creux.

Et puis, est-ce que vraiment la marche du progrès humain conduit à l'inutilité de toute règle sociale ?

Le mysticisme troublant des anarchistes répondrait-il à un secret besoin d'indépendance sauvage ?

Mais non ! c'est le contraire qui est la vérité de demain comme d'hier. La civilisation ne peut grandir que par la perfection des règles sociales.

« Dans une société où il y a des lois, la liberté ne peut consister qu'à pouvoir faire ce que l'on doit vouloir, et à n'être point contraint de faire ce que l'on doit ne pas vouloir. » Les collectiviste acceptent la signification donnée par Montesquieu au mot : Liberté.

« La vertu même a besoin de limites ».

La dignité de la personnalité humaine se développe en raison directe des sacrifices volontairement accomplis par esprit de solidarité au profit de l'humanité entière.

Brute s'accouplant dans les bois aux hasards des rencontres, l'homme primitif se trouve au même degré que les bêtes fauves dans l'échelle des êtres animés.

Devenu le soutien d'une famille, il s'élève par l'habitude des règles consenties pour aider sa compagne et ses enfants.

Membre d'une tribu, il s'élève encore par le respect des coutumes qui l'attachent à un corps social.

Citoyen d'une République, il s'élève encore plus par son obéissance aux lois qui aliènent sa pensée elle-même pour une meilleure organisation des choses.

Et lorsque l'homme meurt par amour de l'idée qui l'unit à ses frères d'un lien universel, son mérite sublime le fait monter au rang des dieux.

Pour les déshérités des deux hémisphères, les communes souffrances et les mêmes besoins fondent la religion nouvelle de solidarité entre les travailleurs de tous les pays. La fête du 1er mai est le premier symbole de la rédemption du travail.

Les prolétaires éprouvent le vague sentiment que leur personnalité s'accroît dès qu'elle a consenti l'immatriculation syndicataire et corporative.

Les vignerons du midi suivront le mouvement des ouvriers industriels les plus intelligents. Au lieu de rester à l'état d'atomes individuels sans cohésion aucune, les paysans de toutes les régions doivent s'enrôler et se discipliner pour organiser la puissance invincible du nombre.

A l'heure décisive d'entente pour la grève, quelle différence de visage et de pensée entre le travailleur isolé qui se courbe sous le regard du maître, et son camarade syndiqué qui se dresse debout devant le patron!

Le premier éprouve malgré lui la confusion du misérable mordu par le remords d'une mauvaise action ; le second présente sa poitrine gonflée de légitime orgueil et porte dans ses yeux la flamme du devoir. Celui-ci fait appel à la liberté du travail : il se proclame esclave. Celui-là s'attache au faisceau de la solidarité : il a l'esprit de l'homme libre ; il a l'âme d'un héros et d'un martyr.

Que les viticulteurs des pays rouges de la France donnent au monde l'exemple de l'association obligatoire comme l'instruction publique, comme le service militaire, et ils seront les premiers fondateurs de la vraie liberté.

Les paysans du Midi s'élèveraient au-dessus des autres ouvriers, en prouvant qu'ils mettent leur honneur à s'enrégimenter pour conquérir l'égalité civique.

La liberté du vote dont il faut garder la conquête ne doit être considérée que comme le moyen d'égaliser les conditions sociales. La liberté individuelle sans devoirs de solidarité et sans droits à l'égale justice entre les citoyens d'une même commune est une simple dérision.

Pour rentrer dans le cadre spécial de cette étude, voyez à quels abus le sens mal compris du mot Liberté a conduit la production et la répartition de nos richesses vinicoles.

On sait à quels résultats opposés à l'intérêt général aboutit la libre concurrence commerciale en matière de vins naturels ou artificiels et en matière d'alcools.

M. Charles Gide, le savant professeur d'économie politique à l'université de Montpellier fit en mars 1890 à l'Aula de l'université de Genève, sous les auspices de la Société chrétienne suisse d'économie sociale, une conférence remarquable d'où les partisans de l'intervention de l'Etat peuvent tirer un sûr enseignement.

M. Charles Gide se demande quels sont les résultats de la liberté. « La liberté du commerce ? Elle a fait, dit-il, pulluler ces intermédiaires et marchands au détail qui ruinent d'abord le producteur pour lui acheter trop bon marché, puis le consommateur pour lui vendre trop cher, et finalement se ruinent eux-mêmes pour être trop nombreux. Nous avons vu la suppression de l'autorisation pour les débits de bois-

son multiplier ces établissements dans une proportion effrayante et faire naître un fléau presque inconnu en France jusqu'alors, l'alcoolisme. Nous avons vu la liberté de production qui devait se régler si admirablement par ce mécanisme autonome de l'offre et la demande qui arrachait à Bastiat des cris d'enthousiasme, — nous l'avons vue, dis-je, engendrer la crise à l'état chronique, en sorte que ces crises sont devenues comme un état constitutionnel, une sorte de diathèse du corps social, pour employer le terme dont se servent les médecins quand ils ont à expliquer quelque maladie qu'ils ne comprennent point. »

Il semble qu'en présentant ces justes observations aux Genevois qui l'écoutaient, M. Charles Gide avait déjà la vision des troubles économiques dont la viticulture de l'Hérault ressent aujourd'hui l'atteinte incurable.

Les funestes résultats de la liberté individuelle constatés par l'examen des causes de la mévente du vin sont trop nombreux pour qu'ils soient tous mis en lumière.

Les longues considérations présentées sur les pratiques délictueuses et lentement homicides des intermédiaires pour la vente des vins, n'ont éclairé qu'un côté de la question. Qui pourrait énumérer les précautions coupables du producteur lui-même pour ne jamais rien perdre du fruit de son travail ? Lorsqu'ils jugent à propos de rougir davantage la couleur de leur vin, pensez-vous que les propriétaires n'aient jamais eu recours à la fuschine ou à toute autre drogue sans s'inquiéter autrement de la santé du consommateur ? Les viticulteurs qui ne cessent pas de réclamer la liberté du plâtrage pour conserver la bonne tenue de leur vin, se laissent-ils guider par l'humanitaire souci de l'hygiène publique ? Les viticulteurs d'Algérie qui réclament la liberté de viner leur récolte jusqu'à 15°9 pour faire concurrence aux vins d'Espagne remontés d'alcool allemand, ont-ils la moindre inquiétude des effets de l'alcoolisme chez les consommateurs parisiens ?

En laissant faire l'individu, lorsqu'il s'agit de denrées ou de boissons alimentaires, les falsifications et les altérations nuisibles à la santé sont devenues inévitables.

Sous un régime social basé sur la propriété individuelle, chacun fait usage de sa liberté pour s'enrichir par n'importe quel moyen, le plus rapide étant généralement considéré comme le meilleur.

Les boissons autres que le vin et la plupart des comestibles deviennent, grâce aux suggestions de la liberté commerciale et de la rapacité individuelle, des aliments d'origine équivoque et de composition hétéroclite.

Les chimistes découvrent dans la bière de certaines brasseries l'acide picrique, le buis, l'aloès, la noix vomique, quelquefois même la strychine.

Les additions d'eau dans le lait ont lieu depuis que les laitiers s'habituant aux pratiques de la liberté commerciale ont pris goût au gain illicite. Quand on se contentait d'allonger simplement le lait avec l'eau des fontaines, ce n'était pas bien dangereux ; mais avec les progrès de la science, on y mêle maintenant du salicylate de soude, du carbonated'ammoniaque et on ne sait quels autres ingrédients que les mamelles des vaches ne sécrèteront jamais.

L'individu laissé libre de pourvoir à la nourriture de ses concitoyens, les empoisonne avec ardeur en falsifiant le miel, le café, le chocolat, le vinaigre, le poivre, le beurre, les confitures et les patisseries. Le pain n'est pas exempt d'ingénieuse sophistication. Le cidre se vend rarement sans mélange plus ou moins inoffensif.

De la craie est absorbée souvent au lieu de sucre en poudre. Les feuilles de saule séchées abondent dans les boîtes de thé.

On n'en finirait pas s'il fallait énumérer toutes les belles inventions de la liberté commerciale et de l'individualisme.

Désireux d'arrêter la falsification des aliments aussi bien quand il s'agit de vins et d'alcools, que pour les autres boissons et les comestibles, les travailleurs agricoles et industriels doivent se tourner vers la solution préconisée par le socialisme collectiviste : l'établissement dans chaque commune, de magasins et de bazars où tous les produits de provenance contrôlée seraient vendus à juste prix et garantis de qualité loyale.

Voilà le but à poursuivre sans s'inquiéter du despotisme libertaire qui hypnotise la Révolution par des bruits de vieille guitare sur la Liberté.

XVII

LES RÉFORMES PRATIQUES INDIQUÉES PAR LE SOCIALISME

Mais quelles sont les réformes pratiques indiquées par le socialisme collectiviste comme remèdes à la calamité qui ruine la viticulture ?

Pour répondre à l'interrogation, il n'y a qu'à définir le socialisme collectiviste, et qu'à reproduire les avis déjà formulés sur les problèmes agraires.

En s'inspirant des œuvres de Benoît Malon, le maître, où plutôt le père intellectuel des écrivains socialistes qui aspirent à l'honneur d'être classés parmi ses disciples, voici la définition du collectivisme :

« Le collectivisme est la reprise graduelle de tous les instruments de travail par l'Etat qui les conserve inaliénables sous sa tutelle. Les moyens de production, terre, usines, outillage accumulé de la collec-

tivité sont confiés temporairement aux groupes corporatifs organisés selon l'industrie des communes. Dans les groupes professionnels, la répartition des richesses sociales se fait entre les travailleurs proportionnellement au travail accompli et au service rendu. La consommation reste entièrement libre. Les charges sociales étant remplies, chacun dispose comme il lui plaît, de ce qui lui est attribué par son travail. »

Dans le cadre d'une simple étude sur les causes de la mévente du vin, on ne peut faire entrer l'exposé et la critique des divers systèmes qui ont été proposés en Europe et en Amérique pour réaliser le socialisme agraire.

C'est un ouvrage encore à faire, si l'on croit à la nécessité de solutions diverses s'adaptant au sol, au climat et aux usages de chaque région (1). Quoique conçue avec des idées synthétiques très larges, la définition du collectivisme ne peut sans doute que se rapprocher de la vérité de demain et non l'établir avec précision mathématique. Personne ne peut prévoir si la division du travail, avantageuse sous un régime d'individualisme et de capitalisme, sera perpétuellement considérée comme le dernier mot du progrès. En spécialisant les individus dans leurs occupations, on leur fait produire davantage, mais on les habitue à laisser leur cerveau inactif; c'est une cause d'abrutissement. Les travaux agricoles et industriels alternés pour tous les travailleurs d'une même commune pourraient rendre, par leur variété, la vie plus douce et plus agréable.

Pour une société organisée en vue du bonheur commun, il vaut mieux donner satisfaction aux besoins réels de chacun, que produire des richesses dont on pourrait se passer sans grave inconvénient.

Les viticulteurs ont autre chose qu'une définition d'exactitude relative et que les conclusions des systèmes arrangés en dehors des leçons de l'expérience, pour juger les réformes immédiates que le socialisme se propose d'obtenir par le jeu légal du suffrage universel.

Les résolutions du congrès ouvrier de Marseille sur la question agricole doivent être acceptées jusqu'à nouvel ordre comme le point de ralliement de tous les socialistes.

Quoique elles soient connues et qu'elles aient été souvent publiées, ces résolutions doivent être reproduites et consignées ici, pour en faire apprécier avec plus de fruit la tendance sociale éclectique.

L'idée socialiste collectiviste ne se laissera pas restreindre et étouffer par les dogmes des sociologues simplistes.

Le congrès ouvrier de Marseille a parfaitement compris que pour faire œuvre durable, la Révolution économique qui sera le triomphe

---

(1) L'auteur de cet essai rapidement élaboré sur les causes de la crise viticole actuelle prépare un long ouvrage pour l'étude des questions relatives au socialisme agraire. Le premier volume du *Paysan socialiste* paraîtra prochainement.

législatif du socialisme doit compter avec « l'état d'âme » du paysan. Le communisme le plus autoritaire fait des concessions à l'idée de propriété individuelle. Les vêtements, par exemple, ne peuvent pas ne pas constituer une propriété individuelle. Le difficile est de déterminer avec justice positive où doit s'arrêter la propriété individuelle et où doit commencer la propriété commune. C'est la question sociale. Le congrès de Marseille a conseillé la série suivante d'améliorations pour acheminer la société individualiste vers le collectivisme :

Article premier. — Minimum de salaire fixé par les syndicats ouvriers agricoles, et par les conseils municipaux, tant pour les ouvriers à la journée que pour les loués à l'année (bouviers, valets de ferme, filles de ferme, etc.)

Art. 2. — Création de prud'hommes agricoles.

Art. 3. — Interdiction aux communes d'aliéner leurs terrains communaux ; amodiation par l'Etat aux communes des terrains domaniaux maritimes et autres terrains incultes : emploi des excédents des budgets communaux à l'agrandissement de la propriété communale.

Art. 4. — Attribution par la commune des terrains concédés par l'Etat, possédés, achetés par elle, à des familles non possédantes, associés et simplement usufruitières avec interdiction d'employer des salariés et obligation de payer une redevance au profit du budget de l'assistance commune.

Art. 5. — Caisse de retraite agricole pour les invalides et les vieillards, alimentée par un impôt spécial sur les revenus de la grande propriété.

Art. 6. — Achat pour la commune des machines agricoles et leur location à prix de revient aux travailleurs agricoles ; création d'associations de travailleurs agricoles pour l'achat d'engrais, de grains, de semences, de plantes, etc., et pour la vente des produits.

Art. 7. — Suppression des droits de mutation pour les propriétés au-dessous de 5000 francs.

Art. 8. — Réduction par des commissions d'arbitrage, comme en Irlande, de baux de fermage, de métayage et indemnité aux fermiers et aux métayers sortants pour la plus-value donnée à la propriété.

Art. 9. — Suppression de l'article 2102 du Code civil, donnant aux propriétaires un privilège sur la récolte : suppression de la saisie brandon, c'est-à-dire des récoltes sur pied ; constitution pour le cultivateur d'une réserve insaisissable comprenant les instruments aratoires, les quantités de récolte, fumiers et têtes de bétail indispensables à l'exercice de son métier.

Art. 10. — Révision du cadastre et, en attendant la réalisation générale de cette mesure, révision parcellaire par les communes.

Art. 11. — Cours gratuits d'économie et champs d'expérimentation agricole.

Le congrès ouvrier de Marseille s'est gardé avec soin de toucher aux situations acquises des propriétaires terriens. Il n'est même pas question d'impôt progressif sur les héritages pour étendre le champ des exploitations agraires de chaque commune ou pour faire revenir à la nation les terres dont le gazonnement ou le reboisement présente un caractère d'utilité régionale.

La modération des vœux émis par le congrès ouvrier dénote combien les classes laborieuses sont animées d'intentions conciliantes à l'égard de leurs maîtres et de leurs exploiteurs.

Que diraient les conservateurs apeurés qui soutiennent les gouvernements antidémocratiques de la République Française, si les revendications rurales de notre pays prenaient le caractère violent des protestations faites en Angleterre et aux Etats-Unis par les sociologues et par les prêtres !

Herbert Spencer dans sa *statique sociale* n'a pu s'empêcher de faire l'aveu suivant :

« Un plus haut développement social a fait naître en nous de nouvelles idés ; nous reconnaissons maintenant dans une mesure considérable les droits de l'humanité. Mais notre civilisation n'est que partielle. On arrivera peu à peu à se convaincre que l'équité dicte des principes auxquels nous n'avons pas encore prêté l'oreille, et *les hommes pourront alors apprendre que priver les autres de leurs droits à l'usage de la terre, c'est commettre un crime qui ne leur cède en perversité qu'au crime de leur ôter la vie ou de les dépouiller de la liberté personnelle.*

Le curé Mac Glynn ne cesse de prêcher ouvertement la nationalisation du sol en Amérique comme en Irlande. Il répondit en 1887 à une observation de son évêque qui l'invitait à modérer sa propagande révolutionnaire,

« J'ai toujours enseigné et j'enseignerai toujours dans mes discours et mes écrits, aussi longtemps que je vivrai, que *la terre est de droit la propriété commune du peuple, et que le droit de propriété individuelle sur le sol est opposé à la justice naturelle,* n'importe par quelles lois civiles et religieuses ce droit ait pu être sanctionné. Je *voudrais à l'instant, si je le pouvais, faire modifier les lois du monde entier de façon à confisquer la propriété individuelle sans aucune indemnité pour ses soi-disant propriétaires.*

Les résolutions du congrès ouvrier de Marseille, loin de menacer sur le ton comminatoire des prophètes divins les détenteurs actuels de la propriété du sol, condescendent, au contraire, à défendre la légitimité de leurs titres de possession jusqu'à une certaine mesure, puisqu'elles réclament la suppression des droits de mutation pour les héritages au-dessous de 5,000 francs.

Dans un pays varié de climats et de races comme la France, le parti ouvrier comprend mieux que le *parti du travail* des plaines de l'ouest aux Etats-Unis, l'opportunité de ne pas heurter avec brusquerie les sentiments instinctifs qui attachent le paysan à sa terre. Est-ce que les hauts vallons des pays montagneux où l'apreté du sol rend la culture ingrate resteraient habités si l'amour de la terre arrosée des sueurs paternelles n'y retenait pas les fils par l'instinct atavique de la possession ?

Le chiffre de 5,000 francs est évidemment arbitraire. Il a simplement la valeur d'un symbole comme l'uniformité purement idéale des trois huit, marquant les heures de travail, de repos et de sommeil. Le chiffre énoncé pour modérer les exigences du fisc vis-à-vis de la petite propriété signifie que l'étendue de terre considérée comme l'instrument de travail pour une famille de paysans doit rester pour cette famille un bien inaliénable, à la condition que la fonction sociale de sa culture y soit toujours ponctuellement remplie.

Cette manière de comprendre le droit à l'héritage est bien conforme à la doctrine saint-simonienne commentée par Bazard et Hyppolite Carnot.

« Ils nous répètent sans cesse », écrivait Carnot II de l'heureuse dynastie républicaine des Carnot en parlant des défenseurs de l'ordre individualiste et de la propriété individuelle, « que la propriété est la base de l'ordre social, nous aussi nous proclamons cette éternelle vérité. Mais qui sera propriétaire ?

« Est-ce le fils oisif, ignorant, immoral du défunt, ou bien est-ce l'homme capable de remplir dignement sa fonction sociale ? Ils prétendent que tous les privilèges sont détruits. Eh ! Qu'est-ce donc que l'hérédité dans le sein des familles ? Qu'est-ce que la transmission de la fortune des pères sans enfants, sans autre raison que la filiation du sang, si ce n'est le plus immoral des privilèges, celui de vivre en société sans travailler, ou d'y être récompensé au-delà de ses œuvres ? »

Le congrès ouvrier de Marseille a fait le silence sur les mesures à prendre pour attaquer le mal social des grandes propriétés dans sa racine, c'est-à-dire à l'heure de la transmission aux héritiers rendus possesseurs en vertu de droits hors nature. Cela ne veut pas dire que les classes laborieuses se désintéressent du mouvement d'opinion qui oblige déjà les conservateurs les plus fanatiques à reconnaître l'équité d'une augmentation des droits de succession en ligne collatérale.

Mais les propagateurs autorisés des doctrines socialistes ont voulu confondre les calomniateurs qui les représentent aux yeux du paysan comme des ennemis de la petite propriété, comme des partageux désirant mettre en tas tous les fruits de la terre pour une distribution systématiquement égale sans établir la moindre distinction entre les labo-

rieux et les fainéants. Il est temps que les ouvriers agricoles haussent les épaules devant les épouvantails fantasmagoriques qui peuplaient autrefois l'imagination des ignorants.

Le socialisme collectiviste poursuit l'organisation parfaite des instruments du travail de manière à garantir à chaque individu le plus de liberté possible sous des lois qui établissent le règne de la solidarité entre tous. Des expériences démontreront quelles limites il est bon de donner à la propriété rurale de chaque agriculteur dans l'intérêt commun. Il y a lieu de croire que le lot parcellaire mis à la disposition de chaque individu serait formé au minimum d'une maison pouvant abriter toute une famille, et selon la situation géographique des communes, d'une étendue suffisante de terrain pour la production des valeurs d'usage et l'agrément particulier de cette même famille. Que chacun puisse faire bouillir à sa fantaisie le pot-au-feu, manger les légumes, savourer les fruits et réjouir sa vue et son odorat avec les fleurs de sa préférence ! Mais s'il s'agit de récolter une valeur d'échange comme le vin, comme le blé, comme la betterave,que toutes les terres ne peuvent pas produire, le progrès demande l'organisation collectiviste du sol, non seulement pour une plus grande richesse communale, mais encore pour le plus grand profit de la nation. L'exploitation économique des propriétés rurales de vaste étendue indique à cet égard les procédés et les méthodes à suivre.

Le sort du paysan serait-il donc plus malheureux le jour où, par une délibération d'un conseil communal ou cantonnal, il serait tenu d'associer les petites parcelles qu'il possède aux vastes domaines du propriétaire voisin, pour la culture parfaite et l'exploitation scientifique du territoire dans toute son étendue ?

Les socialistes collectivistes ne veulent pas ravir au paysan le produit de leur champ ni celui de leur vigne ; ils veulent au contraire l'augmenter assez pour délivrer sa pensée des angoisses et des incertitudes du lendemain.

Le collectivisme agraire répond tellement à la nature des choses que la population rurale déserterait beaucoup plus nos plaines et surtout nos montagnes si les institutions collectivistes qui ont résisté malgré tout à l'accaparement abusif de la propriété individuelle ne leur prêtaient pas un point d'appui dans la lutte pour l'existence.

Sans la propriété collective des rues, des places, des promenades, pes musées, des bibliothèques, des halles, des temples, des hospices, l'existence dans les villes serait insupportable. Si les fontaines, les abreuvoirs, les pacages, les bois, les bords des canaux et des rivières, les eaux des fleuves, des lacs et de la mer, les espaces immenses de l'air, et les mille ressources diverses que l'on peut encore se procu-

rer dans ce qui n'a pu être accaparé par l'individualisme, ne constituaient plus une propriété commune, les campagnes deviendraient inhabitables.

L'exploitation collectiviste s'impose quand même aux pauvres gens dont la force s'éparpille comme la poussière soulevée par le vent par l'effet du morcellement indéfini des propriétés rurales. Dans la plupart des villages, les chèvres ou les porcs constituent sous la garde d'un unique gardien un troupeau compact dont chaque unité représente une propriété particulière. Tous les habitants du village ont ainsi à peu de frais du lait et du lard.

C'est par la coopération des efforts humains et par l'association des parcelles que des communes se sont pourvues de l'outillage de chemins et de ruisseaux d'arrosage qui constituent le patrimoine collectif. Avec les progrès modernes, l'outillage commun est devenu insuffisant.

Tous les travailleurs agricoles comprennent l'utilité des efforts personnels multiples pour construire un barrage dans leur rivière et pour entretenir en bon état le long canal qui en déviera le cours afin d'amener en tête de nombreuses propriétés l'élément essentiel de la fertilité des terres.

Pourquoi donc les paysans n'associeraient-ils pas, comme pour un syndicat d'arrosage, leurs terres et leur travail pour la culture des céréales et pour la production irréprochable du vin ?

Est-ce que, sur tous les points du globe, on ne cherche pas aujourd'hui à sauver les débris de tous les patrimoines collectifs pour en reconstituer de nouveaux ?

Est-ce qu'en Algérie les esprits colonisateurs les plus prévoyants ne réclament pas le maintien de propriétés rurales, les terres *Arch.* qui soient mises à l'abri des funestes conséquences de la propriété individuelle ?

Est-ce que dans les hautes régions alpestres on n'est pas obligé de réparer partout les ravages de l'individualisme en expropriant les propriétés privées pour les transformer en propriétés publiques placées sous la haute surveillance de l'Etat ?

Il y a en Europe des survivances tenaces de collectivisme agraire : les *Township* en Ecosse, les *Baile* dans le pays de Galles, les *Allmends* en Suisse et en Allemagne, les *Zadrouga* en Serbie, les *Voupchina* en Bulgarie, les *Mirs* en Russie, les biens *Miri*, *Vokouf* et *Mevat* en Turquie, les *Haus-communionen* en Autriche,

Dans les pays plus imprégnés de l'influence des hellènes et des brigands romains, le grand mouvement individualiste n'a laissé que de trop rares vestiges de socialisme agraire. Avant la Révolution Française, beaucoup d'institutions charitables venaient un peu rectifier

l'ordre économique que les convoitises particulières avaient fondé. La foi chrétienne atténuait pour les déshérités, les gênes causées par le lourd monument de servage moral et matériel dont elle était la pierre angulaire. Les fondations charitables ont disparu ; nul ne les regrettera dès que l'objectif du socialisme sortira de l'état vaporeux de désir dans les esprits, pour passer dans la réalité des faits tangibles.

XVIII

LES COMMUNES VITICOLES D'UNE CONFÉDÉRATION D'ÉTATS SOCIALISTES

Il est superflu d'analyser une à une toutes les résolutions votées par le Congrès ouvrier de Marseille ; les viticulteurs du Midi n'ont qu'à les relire pour se convaincre que le socialisme ne s'éprend plus d'abstractions et de chimères. Les revendications socialistes sont modérées et tiennent compte de l'état social actuel avec plus de bon sens et de calme que les prédications prophétiques de certains prêtres américains et que les critiques acerbes des grands esprits humanitaires qui ont préparé en Europe les transformations économiques de demain. Les socialistes se résignent à la marche lente vers le progrès, pourvu que l'on consente à se mettre en chemin sans esprit de retour en arrière.

L'ignorance et la mauvaise foi continueront de dire que l'idéal du collectivisme est un retour aux communautés barbares qui furent le point de départ de la civilisation. Les propositions votées par les délégations des travailleurs pour faire disparaître insensiblement les injustices de l'individualisme respectent même dans une sage mesure les traditions et les préjugés qui ne méritent pas tant de respect. Le socialisme ne fera pas revenir l'humanité à son berceau ; en brisant les vieux moules de la production, de la circulation et de la consommation des richesses sociales, il donnera plus d'indépendance morale à la collectivité par des lois contre le déréglement des fantaisies et des convoitises de l'individu dans l'administration matérielle des choses.

Peut-on laisser à l'individualisme le soin de réparer des erreurs qu'il a commises dans la plantation des vignes et dans la fabrication des vins ?

La loi d'airain de l'offre et de la demande va-t-elle inspirer à chaque viticulteur et à chaque fabricant de vin artificiel la règle de conduite qui rétablira l'harmonie des rapports entre les producteurs et les consommateurs ?

Et de peur d'étrangler la liberté du commerce et du travail, laissera-t-on toujours commerçants et travailleurs libres de s'étrangler réciproquement sous prétexte de civilisation ?

La viticulture est bien à plaindre, si les pouvoirs publics d'un Etat civilisé se refusent à porter atteinte aux principes absurdes de la propriété individuelle et de la libre concurrence.

Dans les produits industriels, lorsqu'un objet ne trouve plus d'acheteur à bon prix, une rapide transformation dans les fabriques ou les usines peut produire des marchandises différentes qui sont aussitôt vendues à prix rémunérateurs. La situation de l'agriculteur et surtout du viticulteur n'est pas la même. Il a dépensé pour reconstituer la vigne des sommes dépassant de beaucoup la valeur vénale du sol. Il préfèrera cent fois abandonner le gage à ses créanciers que de recourir à de nouveaux emprunts pour une autre culture.

Jadis, quand les propriétaires commettaient une erreur du même genre, le mal était localisé. Les agriculteurs ont souvent procédé par engouements dans la production des valeurs d'échange. Lorsque le bois de châtaignier ou de micocoulier s'est vendu à bon prix pendant quelques années dans une région des Pyrénées, les plantations de châtaigniers ont couvert les montagnes du pied jusqu'à la cime, et celles de micocouliers ont envahi les prés et les jardins de quelques vallées. Les mêmes bois ne trouvant plus d'acheteur, les propriétaires laissent pousser en futaies les taillis des châtaigneraies sur les montagnes, ou se décident à l'arrachage coûteux des profondes racines du micocoulier dans les jardins, pour remettre à sa place les arbres fruitiers des vergers d'autrefois.

Lorsque, avant la découverte des teintures chimiques, moins chères, les racines desséchées et pulvérisées de la garance avaient été vendues à prix rémunérateur sur quelque point de la vallée du Rhône, chacun dans la région se mettait à cultiver la même plante, quitte à l'arracher quelques années plus tard, si le trop grand nombre des racines en culture amenaient un désespérant bas prix.

Les effets funestes de pareilles erreurs ou de semblables imprudences agricoles, ne prenaient pas alors le caractère de calamité publique que l'on est bien obligé de reconnaître à la crise viticole actuelle.

Nos gouvernants assisteront-ils sans s'émouvoir, à l'arrachage des vignes jusqu'à ce que l'effet de la production s'équilibre harmonieusement avec la demande de la consommation ?

Laissera-t-on faire, selon les principes sacro saints d'une liberté menteuse, les propriétaires les plus hardis transformer leurs exploitations agricoles, de manière que les viticulteurs les plus indolents voient augmenter la valeur de leurs vignes au fur et à mesure des sacrifices consentis par les autres ?

Est-ce juste que les plus paresseux profitent de l'initiative laborieuse des plus vaillants ?

N'est-il pas préférable de marcher dans la voie tracée par le socialisme collectiviste pour faire consommer entièrement la production naturelle des boissons hygiéniques ?

Les libertaires et les individualistes à outrance ont beau prétendre que le socialisme veut faire marcher le progrès à rebours et ramener l'humanité aux origines de la civilisation, le socialisme représente l'avenir et le rêve de l'âge d'or, tandis que ses détracteurs ne représentent que l'incohérence administrative du passé et du présent.

Voyez comment le vin se produisait hier et se produit encore dans la plupart des communes viticoles. Chaque vigneron possède quelques arpents de terre, dispersés aux quatre points cardinaux du territoire de sa commune et souvent des communes voisines. Il va et il vient toute l'année d'une parcelle à l'autre, dépensant la moitié de ses forces et de son temps à transporter de çi, de là, les instruments aratoires dont les vignerons se servent depuis les époques bibliques de l'arche de Noé. Au moment des vendanges, on redouble d'énergie pour remettre en état la vaisselle vinaire mal entretenue, malpropre et insuffisante, de caves innombrables plus sales les unes que les autres. Les crus des terroirs s'obtiennent au hasard des routines particulières et s'emmagasinent dans des celliers, où chaque individu est libre de droguer le jus des raisins et de remplir miraculeusement les cuves et les tonneaux, si l'envie lui en prend.

Il est vrai qu'à côté de cette production restée dans l'ornière des vieilles habitudes, il existe déjà beaucoup de grandes caves où l'on a récolté et pressuré les raisins avec belle méthode pour le plus grand profit d'un seul propriétaire.

L'action du propriétaire qui a savamment combiné l'exploitation d'un vaste domaine sans enclaves étrangers, doit servir de modèle à l'association collectiviste des communes viticoles.

Examinons de près les faits accomplis par l'individualisme dans une commune de ce genre et comparons-les avec les projets du collectivisme.

L'individualisme a planté en vignes toutes les parcelles où le vignoble a pu rapidement être reconstitué et a laissé en friche les côteaux et les plateaux arides où la reconstitution par plants américains aurait demandé plus d'efforts et aurait fait naître moins d'espérances de gain immédiat. Pour ces communes livrées ainsi aux calculs égoïstes de l'individu, il y a double perte pour la collectivité : d'abord, les terres d'âpre culture réservées autrefois à la vigne, ont perdu toute valeur et ne servent à rien ; ensuite, les terres qui fournissaient la commune de fourrages ou d'autres plantes nécessaires à

l'alimentation des bêtes de somme et des gens se trouvent affectées aujourd'hui à la production du vin ; il en est résulté une cause générale de ruine.

Une conversation de M. Emile Brousse député des Pyrénées-Orientales avec un rédacteur de la *Revue Vinicole* au sujet de la mévente persistante du vin et de l'exaspération des viticulteurs roussillonnais expose avec candeur les résultats de la culture individualiste de la vigne.

M. Brousse parle d'après l'expérience d'un cas personnel :

« On m'a offert à moi-même, a-t-il dit, 11 francs la charge de 120 litres pour des aramons de coteaux titrant 10° 6. L'hectare ne produit pas plus de 50 à 60 hectolitres de ces vins : il rapporterait donc une somme de 540 francs environ. Or, les frais sont de 500 francs. Reste donc un revenu de 40 francs. Si l'on calcule que l'hectare a coûté 6.000 francs, somme qui représente un revenu de 300 francs, on voit que le propriétaire qui ne retire que 40 francs est en perte de 260 francs par hectare de vigne.

« Je puis vous citer un exemple personnel, a ajouté M. Brousse ; nous avons besoin de fourrages pour nourrir nos chevaux, et, ne vendant pas notre vin, nous n'avons point d'argent pour en acheter. Je vais être obligé d'arracher trois hectares de vignes greffées l'an dernier et qui se trouvent dans un terrain arrosable où je ferai de la luzerne. »

Voilà les remèdes indiqués, par un député à qui la compétence sur les questions vinicoles et viticoles a valu une autorité parlementaire d'ordre technique ; il propose tout bonnement d'arracher les ceps et il donne l'exemple sur trois hectares de vignes greffées l'an dernier ; ce sera toujours, d'après lui, une économie annuelle de 260 francs de perte de moins pour chacun de ces trois hectares. Cet arrangement personnel de philosophique résignation chez un député viticulteur n'est-il pas un aveu d'impuissance législative en face des maux à guérir ?

La commune viticole organisée par le collectivisme n'offrirait pas le spectacle de tant d'incohérences et de contradictions. Contrairement aux suggestions de l'intérêt personnel qui pousse l'individu à produire beaucoup dans l'unique but de s'enrichir, l'association communale ou cantonnale agricole conseillée et dirigée par la haute administration d'une République fédérative se préoccuperait d'abord des besoins généraux à satisfaire.

L'association des travailleurs agricoles se demanderait quelle est la quantité de céréales et de plantes fourragères que le territoire peut produire d'une manière utilisable sur place. L'agriculture n'est pas faite pour favoriser les spéculations financières dans le monde entier ; elle doit avant tout se préoccuper du bien-être des populations rurales. Le

bonheur découle plus naturellement d'une suffisante provision des valeurs d'utilité que de l'abondance inutile des valeurs d'échange.

Dans les territoires des départements du Midi, selon les indications de la science, on prescrirait la moyenne du nombre d'hectolitres de vin à récolter de même façon que l'on prescrit déjà la culture du tabac, sans grave attentat à la liberté du cultivateur ; les associations cantonnales organiseraient par des labours et des fumures sous la surveillance et la direction d'agronomes la culture intensive la plus parfaite de la vigne.

De grandes caves où la fermentation des raisins et la production vinicole seraient l'objet des soins et des contrôles que la préoccupation de l'hygiène publique réclame, seraient construites en nombre suffisant sur le modèle reconnu le plus propice aux différents terroirs. Dans tout le midi on récolterait des vins de marque pour la consommation directe ou pour le coupage des vins faibles récoltés sous des climats moins privilégiés.

Dans une œuvre complète de socialisme agraire, l'image des communes rurales organisées par l'esprit socialiste pourrait déjà se dessiner avec précision, en étudiant les procédés de culture appliqués en grand par l'individualisme. Les découvertes scientifiques marqueront les étapes de l'avancement dans les méthodes agricoles de l'avenir.

Les socialistes savent ce qu'ils veulent et où ils vont : l'amour du progrès et la science les guident.

A quoi bon se retourner du côté des calomniateurs systématiques du mouvement social qui emporte ouvriers et patrons des usines, employés et employeurs des magasins, journaliers et propriétaires des champs? L'avenir est aux socialistes; il leur est permis de ne pas perdre patience.

Les viticulteurs grevés d'hypothèques ne seront pas les derniers à comprendre que le socialisme seul peut les préserver de la spoliation prochaine à laquelle le gouvernement serviteur de l'individualisme les a conduits en laissant faire la piraterie des hommes et en instituant l'anarchie des choses.

Dans une réunion tenue à Millas, chef-lieu de canton des Pyrénées-Orientales, un orateur roussillonnais s'écriait il y a quelques semaines:

« Que le gouvernement y prenne garde? nos viticulteurs sont à bout de ressources. L'hiver, le rude hiver se fait sentir. Les travaux en exécution sont interrompus. Le grand propriétaire a fermé ses chantiers d'exploitation. Le travailleur est sans ouvrage... il sera demain sans pain ! Le boulanger refuse tout crédit. Le mot de « révolte » passe dans toutes les bouches. Si on ne nous vient en aide sous peu, le paysan si bon et si résigné jusquà ce jour, va reprendre le cri de guerre de l'ouvrier parisien : « Du pain ou du plomb ! »

Ni les menaces de grève de l'impôt, ni les pétitionnements légaux auprès des pouvoirs publics, ni les cris d'appel désespérés des populations en détresse, ni rien, ni personne n'aboutira à quoi que ce soit de pratique, tant qu'on ne voudra pas attaquer le mal dans sa racine : la grande propriété individuelle héréditaire.

Il faut plaindre, s'ils sont sincères, les affolés de la classe dirigeante qui essaient de lier le socialisme scientifique à l'aberration délirante de la propagande par le fait de bombes à renversement.

C'est pour éviter la Révolution violente et sanguinaire que tous les hommes de progrès accepteront les transformations inévitables de l'ordre social actuel.

Les changements qui se préparent et que le progrès humain explique ne devraient plus être considérés comme des catastrophes à conjurer ; l'évolution est incompressible.

L'édifice construit il y a cent ans semblait devoir être éternel ; on le voit cependant chanceler sur ses bases ; le sol en est miné par l'œuvre subversive imprévue d'un siècle de vapeur, d'électricité et de fouilles philosophiques dans tous les sens. Le milieu n'est plus le même. Le monde du travail étouffe dans le temple décrépi de 1789 ; il est temps de démolir avec ordre avant que tout ne s'écroule et n'écrase les aveugles qui se cramponnent aux pierres des autels de leurs privilèges.

Le sphinx de la question sociale rôde mystérieux et de plus en plus irrité autour du monument caduc ; si l'énigme qu'il pose n'est pas bientôt trouvé, il va d'un coup d'aile passer le seuil, secouer sans pitié de ses griffes d'airain les colonnes branlantes et dévorer les repus dont l'égoïste résistance appelle sur leur tête l'amoncellement des ruines.

Justin Alavaill.

Paris, le 20 décembre 1893.

Post-Scriptum. — L'auteur de cette étude analysera, dans le prochain numéro de la *Revue Socialiste*, les vœux de formule vague qui ont été émis par la Chambre des députés, à la suite de diverses interpellations relatives à la mévente des vins. Les viticulteurs n'ont obtenu que des promesses vaines.

LA GRÈVE DES MINEURS

DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

IV

Quelle est la situation au mois de septembre ?

Du côté des compagnies, les préoccupations sont graves. La surproduction a encombré le marché et avili les prix de vente. Ce n'est pas sans inquiétude qu'on voit approcher l'époque de l'année où se traitent les affaires importantes. On se rend compte qu'il est urgent de suspendre l'extraction coûte que coûte. La grève des mineurs anglais, en diminuant la concurrence, doit permettre, d'ailleurs, d'écouler assez rapidement les stocks et d'aboutir sans trop de peine à un relèvement des prix.

En outre les compagnies ne seraient pas fâchées de mettre à profit les tendances ultra-réactionnaires du gouvernement afin de donner, d'accord avec lui, une « bonne » leçon aux ouvriers qui viennent de réélire Basly et Lamendin, députés. Le Président du conseil des ministres, M. Dupuy, n'a pas reculé devant un coup de force pour fermer la Bourse du travail de Paris. Il y a lieu d'espérer qu'il ne se montrera pas, le cas échéant, plus scrupuleux vis-à-vis du syndicat des mineurs. Si on pouvait faire d'une pierre deux coups : démolir l'association ouvrière tout en améliorant la situation commerciale, l'opération serait alors doublement fructueuse.

Du côté des houilleurs, l'irritation est à son comble. Depuis le commencement de l'année la baisse des salaires a été constamment en s'accentuant. Il faut travailler comme quatre pour arriver à faire péniblement une journée à peu près raisonnable. Les chefs deviennent de jour en jour plus exigeants, plus autoritaires. Pour un rien on menace de rendre les livrets. Les réclamations ne sont plus accueillies.

Porions et ingénieurs refusent de les entendre. — Vous vous plaignez de votre travail ? Eh bien ! c'est à prendre ou à laisser. Si vous n'êtes pas content, vous pouvez vous en aller, votre livret est à votre disposition.

Les délégations qui sont envoyées auprès des directions minières n'ont pas plus de succès. On refuse de les recevoir, ou, si on les reçoit, on refuse de discuter avec elles.

D'abord les mineurs ont pris patience. Ils ont courbé l'échine. rongeant leur frein. Mais c'en est trop à la fin, et ils regimbent en pensant à leurs frères d'Angleterre qui, depuis des mois, luttent courageusement contre leurs exploiteurs ; à ceux de Belgique qui organisent des référendums à l'effet de savoir s'il n'y a pas lieu d'exiger des patrons une augmentation des salaires. Et l'idée d'une grève générale, formidable, s'étendant à tous les bassins houillers de France, de Belgique et d'Angletere, ne tarde pas à germer dans les cerveaux et à s'en emparer.

Donc, de part et d'autre, on est prêt pour la bataille. Compagnies et ouvriers s'observent, impatients, désireux d'en venir aux mains.

Pour les compagnies, du reste, la situation ne peut se résoudre que par le chômage. Il n'y a pas d'autre solution possible. Elles acculeront les ouvriers à la grève ; elles les provoqueront à déchaîner le conflit. Elles savent la chose facile : il y a six mois qu'elles travaillent à la rendre inévitable ; et il faut qu'en apparence, tous les torts et la responsabilité des événements soient du côté des mineurs. Les compagnies espèrent ainsi fournir au gouvernement les prétextes à intervention qu'il attend et rendre l'opinion publique défavorable aux ouvriers. Quant à elles, elles joueront le rôle de victimes intéressantes qui sied si bien aux riches actionnaires de la mine, tendres agneaux pourchassés contre toute raison et contre tout droit par les affreux loups-cerviers du syndicat, les Basly, les Lamendin, les Evrard, les Malagie et toute la bande carnassière des délégués des sections.



Les démarches faites, dans chaque compagnie, auprès des directions minières, n'ayant obtenu aucun résultat, le bureau du syndicat, sur l'avis des sections, convoque les délégués, en congrès, à Lens, pour le dimanche 10 septembre. Nous détachons d'une note transmise officiellement aux journaux, par le bureau du syndicat, les lignes suivantes qui indiquent le but de ce congrès et permettront de se rendre compte de l'état d'esprit des sections quelques jours avant la déclaration de la grève :

« Ils (les délégués des sections syndicales) aviseront aux mesures à prendre pour qu'il soit fait droit aux revendications *formulées par les*

ouvriers de toutes les Compagnies et, plus spécialement, pour qu'il soit mis un frein à la diminution constante des salaires.

« Il ne faut pas se le dissimuler, la situation est très tendue, et, en cas de refus par les administrations des mines de faire droit aux réclamations des travailleurs, une grève générale est à craindre. Toutefois, le chômage ne se produira *qu'après que le syndicat aura usé de tous les moyens de conciliation y compris l'arbitrage.* »

Donc, contrairement aux affirmations des journaux bourgeois et du ministre des Travaux publics, M. Jonnart, il est établi *que les sections syndicales avaient formulé des revendications qui avaient été présentées aux Compagnies, avant la réunion du Congrès des délégués, à Lens, et que les représentants des mineurs, loin de vouloir la grève à tout prix, étaient disposés à user de tous les moyens de conciliation qui pouvaient leur être proposés.*

C'est donc dire manifestement le contraire de la vérité que d'affirmer que les ouvriers n'ont été pour rien dans la rédaction des revendications présentées par le syndicat, et que la grève *a été fomentée* par les délégués des sections.

Le 7 septembre, sur l'initiative du bureau du syndicat des mineurs du Borinage (Belgique), la Fédération nationale des mineurs belges décide de déléguer deux de ses membres au Congrès de Lens. En outre, le syndicat des mineurs du Borinage fait connaître qu'il organise, pour le dimanche 10 septembre, un *référendum* portant sur la question de savoir s'il y aura lieu de faire la grève au cas où les propriétaires de charbonnages belges refuseraient d'accorder une augmentation de 10 o/o, demandée par les mineurs, le 1er septembre précédent.

De son côté, le syndicat des mineurs du bassin de Charleroi avait décidé, quelques jours auparavant, d'ouvrir un *référendum* sur la même question le dimanche 17 septembre.

En Angleterre, la grève, commencée le 28 juillet, battait son plein.

Si les houilleurs du Pas-de-Calais et du Nord entraient dans le mouvement à leur tour, bientôt suivis par leurs camarades du Centre et du Midi, la grève pouvait devenir générale. Y a-t-on poussé ? — Non. L'organisation internationale des mineurs n'est pas encore assez forte pour rendre possible une telle démonstration et permettre d'espérer qu'elle puisse être conduite avec une méthode et une discipline capables d'en assurer le succès. A aucun moment, pas plus en France qu'en Belgique, les représentants des ouvriers n'ont sérieusement songé à engager une action commune en vue d'intérêts généraux à sauvegarder. C'est accidentellement, et parce que les conditions faites à la main d'œuvre tendent de plus en plus à devenir partout les mêmes, que des aspirations identiques se sont fait jour à peu près au même moment dans les bassins houillers d'Angleterre, de Belgique et du nord

de la France. Mais ces aspirations ne se sont pas solidarisées, et les efforts se sont éparpillés s'exerçant au hasard des conditions particulières à chaque milieu, limités un peu partout par l'intérêt personnel.

Dans le département du Nord, on pouvait considérer comme acquis, dès le premier jour, à la grève, les mineurs des compagnies d'Aniche, de l'Escarpelle, d'Azincourt et de Douchy. Mais Anzin serait probablement réfractaire au mouvement. De plus les compagnies de Douchy et d'Azincourt étaient sujettes à caution. Nous ne parlons pas des ouvriers des autres petites compagnies voisines de Valenciennes. Ils sont destinés à subir le sort de leurs camarades d'Anzin.

Quant aux mineurs belges, ils ne paraissent pas encore suffisamment groupés pour entreprendre une grève générale. Les syndicats d'ouvriers catholiques, nombreux, dans le Borinage notamment, créent, d'ailleurs, au milieu d'eux des divisions qui menacent d'être longtemps un empêchement à une action d'ensemble, coordonnée avec celle des houilleurs des pays voisins.

Qu'on nous pardonne cette digression, elle avait son utilité. Revenons maintenant à l'historique de la grève.

Le 10 septembre, les délégués de la Fédération syndicale des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, *régulièrement mandatés par les sections*, se réunissent en congrès à Lens. Les compagnies de Lens, Liévin, Bruay, Béthune, Marles, Vendin, Ferfay, Nœux, Drocourt, Dourges, Courrières, Carvin, Ostricourt et Meurchin, du bassin houiller du Pas-de-Calais, sont représentées.

Les citoyens Alcide Moché, secrétaire général des mineurs syndiqués du Nord, et Alfred Herman, secrétaire du syndicat de l'Escarpelle, représentent les compagnies d'Aniche, l'Escarpelle, Azincourt et Douchy, du bassin houiller du Nord.

La compagnie d'Anzin où il n'existe plus de syndicat depuis la grève de 1884, n'est pas représentée.

Les deux délégués de la Fédération des mineurs belges, les citoyens Maroilles et Alliot, assistent à la séance.

Les délégués rendent compte de l'état des esprits dans les sections, exposent les plaintes des ouvriers, indiquent les démarches qui ont été faites auprès des compagnies et l'insuccès auquel elles ont abouti. Ils sont unanimes à constater « que, depuis six mois, les salaires *ont été en diminution constante*, ce qui oblige les ouvriers *à faire des longues coupes* (des heures supplémentaires). »

« Les grèves de 1889 et 1891, dit l'un d'eux, le citoyen Beugnet, aboutissent pour nous à un marché de dupes. Le charbon a augmenté de 65 0/0 depuis 1888, et on ne nous a accordé que 20 0/0 d'augmentation *qu'on nous retire aujourd'hui, en diminuant les salaires*. Les compagnies avaient promis de restreindre les écarts existant entre les salaires. Cette promesse n'est pas tenue, pas plus que n'est tenue la

promesse relative au maintien des salaires. Nous avions fait, en 1891, une convention avec les compagnies. Les compagnies manquent à leurs engagements puisqu'il n'y a pas eu entre elles et le syndicat de convention nouvelle.»

Il est à noter que le citoyen Beugnet, délégué des mines de Béthune, est un des cinq arbitres ouvriers qui, en 1891, prirent part aux travaux du conseil d'arbitrage d'Arras.

C'est la question de la diminution des salaires qui fait tous les frais de la discussion, c'est elle qui préoccupe tout le monde. Il y a donc bien, quoi qu'on en ait dit, à l'entrée du différend d'où va sortir la grève, une question purement économique avec laquelle la politique n'a rien à voir.

Finalement, on se trouve en présence de trois propositions :

La première demandant qu'on invite les compagnies à payer les ouvriers à l'heure ;

La deuxième décidant la grève immédiate ;

La troisième disant que les revendications générales des ouvriers doivent être formulées *et soumises aux compagnies avant toute décision relative à la grève.*

Le citoyen Basly parle en faveur de la troisième proposition qui est adoptée, après le rejet des deux premières.

Pour des « meneurs », il faut reconnaître que les chefs du syndicat et les délégués des sections, — ces cabaretiers dont le Ministre des travaux publics, M. Jonnart, a dit tant de mal — sont gens accommodants et d'une rare modération.

Le bureau du syndicat rédige, séance tenante, une lettre aux compagnies, contenant les revendications formulées et adoptées par l'assemblée, et sollicitant une réponse pour le jeudi 14 septembre, avant midi.

Nous avons publié ces revendications au commencement de cette étude. Nous n'y reviendrons pas. Disons seulement que le 11 septembre, dans une deuxième lettre, le bureau du syndicat sollicitait des compagnies, en faveur des ouvriers du jour, une augmentation de salaire proportionnelle à celle demandée en faveur des ouvriers du fond, « cette augmentation étant principalement motivée par la modicité du prix de la journée des ouvriers du jour ».

D'après M. Ed. Lozé (*la grève de 1891 dans les bassins houillers du Nord et du Pas-de-Calais,* imprimerie Rohart-Courtin à Arras), les ouvriers du jour comprennent :

Les ouvriers d'atelier : tourneurs, ajusteurs, forgerons etc... gagnant de 4 fr, à 4 fr, 50 par jour, plus la prime de 20 0/0 ;

Les ouvriers du carreau qui préparent les bois et autres matériaux et gagnent de 2 fr. 50 à 3 fr. avec une prime de 10 0/0 seulement ;

Enfin les jeunes gens des deux sexes employés au triage du charbon, gagnant de 1 fr. à 1 fr. 25, sans prime.

Ceci à titre de renseignements.

Nous avons dit que deux délégués de la Fédération des mineurs belges, les citoyens Maroilles et Alliot, assistaient au Congrès du 10 septembre.

Voici, d'après les journaux, la déclaration qu'aurait faite le citoyen Maroilles :

Si le citoyen Alliot et moi nous nous sommes rendus à Lens, c'est que nous nous présentons au nom d'une Fédération comprenant plus de 125,000 mineurs et que nous venons pour établir l'entente entre les travailleurs du sous-sol du Nord et du Pas-de-Calais et ceux de Belgique, dans le but d'arriver à une augmentation de salaires, car la misère est grande chez les Belges.

Nous sommes d'accord avec vous pour marcher contre les capitalistes qui spéculent sur notre misère ; vous ne serez donc pas seuls si vous décidez la grève. Mais une fois la lutte entamée, nous devons la soutenir de toutes nos forces, et prendre ici, tous, mineurs français et belges, l'engagement de lutter jusqu'au moment où nous aurons obtenu l'augmentation des salaires qui nous permettra à tous de manger un peu de pain en travaillant.

Le citoyen Maroilles allait un peu vite. On a même trouvé en Belgique qu'il s'était engagé à la légère. C'est que le citoyen Maroilles n'avait pas assisté aux discussions qui avaient rempli la première partie de la séance du Congrès. Il ne savait pas que les mineurs syndiqués du Nord et du Pas-de-Calais pouvaient, eux, commencer la grève dans les vingt-quatre heures sans un à-coup et sans une défection. Lorsque, après le vote des revendications, il se fut rendu compte que les choses étaient plus avancées qu'il ne l'avait cru tout d'abord, il prit de nouveau la parole en ces termes :

Je m'aperçois que vous venez de prendre des décisions rapides. Je ne vous savais pas aussi avancés dans vos revendications à formuler. Je crains qu'en Belgique nous ne soyons pas prêts, comme vous, pour jeudi. Néanmoins, dès ma rentrée, je vais convoquer d'urgence le Congrès de la Fédération et je ne doute pas qu'il ne prenne des décisions en vue de marcher d'accord avec vous et de prouver notre entente internationale. *Je pense que le 18 septembre, les 125,000 mineurs de la Fédération belge seront prêts à marcher avec vous.*

Nous avons reproduit ces extraits des deux allocutions du citoyen Maroilles afin que l'on puisse se rendre compte des espérances que fit naître chez nos mineurs la démarche des deux délégués belges. Toutefois, il ne faudrait pas penser que les déclarations trop optimistes du

citoyen Maroilles aient pesé d'un poids quelconque sur les décisions du Congrès. Les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais étaient, en immense majorité, résolus à la grève pour le cas où les compagnies refuseraient de traiter avec eux. Ils ont accueilli avec satisfaction la promesse des Belges, parce qu'elle devait être une chance de victoire de plus, si elle se réalisait; mais ce n'est pas cette promesse qui les a déterminés, c'est la fin de non-recevoir opposée par les compagnies à toutes leurs réclamations.

En même temps que le bureau du syndicat du Pas-de-Calais adressait, par lettre recommandée, aux diverses compagnies du bassin, les revendications formulées par le Congrès, le citoyen Moché, au nom des mineurs syndiqués du Nord, écrivait, de son côté, aux compagnies d'Aniche, de l'Escarpelle, d'Azincourt, de Douchy et d'Anzin. Il sollicitait une réponse pour le samedi 16 septembre.



Le jeudi 14 septembre, les délégués des sections syndicales du Pas-de-Calais se réunissent en congrès, à Lens, pour recevoir communication des réponses des compagnies qui, toutes, ont répondu par lettre.

Du 10 au 14, les sections syndicales avaient été consultées, et les délégués avaient reçu un mandat défini de leurs commettants.

Les réponses des compagnies sont unanimement défavorables; la discussion n'est admise sur aucun des points soulevés par le syndicat.

Il serait trop long de reproduire les réponses des quatorze compagnies du bassin houiller du Pas-de-Calais. Du reste, elles se ressemblent toutes. Voici, à titre de document, celle de la compagnie des mines de Bruay :

A Messieurs les président et secrétaires du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de vos lettres des 10 et 11 septembre, nous soumettant les revendications des ouvriers mineurs syndiqués. Voici notre réponse :

1° *Remise chaque quinzaine d'un double carnet de paye.*

— Il n'appartient pas à la Compagnie de faire connaître au syndicat ce que les ouvriers ont gagné, chaque quinzaine ; mais les ouvriers peuvent individuellement donner au syndicat tous les renseignements qu'ils jugent utiles sur leur salaire.

2° *Augmentation de 10 0/0 sur les salaires, etc...*

— Nos ouvriers n'ignorent pas que nous sommes toujours restés au-dessus des limites établies par la convention d'Arras — limites acceptées d'un commun accord. La situation commerciale est loin de comporter un relèvement du prix

de la main-d'œuvre, quelque minime qu'il puisse être. Nous regrettons donc de ne pouvoir répondre favorablement à cette demande d'augmentation.

3° *Qu'il ne soit plus congédié d'ouvriers ayant atteint leur quarantième année.*

— Jamais la compagnie n'a prononcé le renvoi d'un ouvrier sans un motif sérieux. Elle ne peut donc prendre ancun engagement concernant cette demande.

4° *Suppression des amendes pour charbons malpropres*; 5° *Que pour aucune raison on ne réduise plus les prix de tâche actuels etc*; 6° *Qu'à l'avenir il ne soit plus renvoyé d'ouvriers ayant encouru une condamnation, dès l'instant que celle-ci ne résultera pas d'un préjudice porté à la Compagnie.*

— Nous nous trouvons également dans l'impossibilité d'accueillir favorablement ces réclamations qui font partie du contrat de travail, qui est la loi des parties.

7° *Ouvriers du jour* :

— Quant aux ouvriers du jour, leur salaire est établi d'après les règles du pays et des industries voisines, nous ne pouvons le modifier.

Veuillez agréer, etc...

LEROY, Agent général.

Bruay, le 13 septembre 1893.

La petite compagnie de Ferfay, elle, se réclame des conditions particulières qui l'ont obligée à s'isoler du comité des houillères lorsqu'en novembre 1891, ce comité entra en pourparlers avec le syndicat à propos de la question des salaires. Elle déclare que l'entente est parfaite entre ses ouvriers et elle, et demande au syndicat de vouloir bien la laisser à l'écart.

Les réponses des compagnies entendues et longuement discutées, il est procédé au vote sur la grève, à l'aide *de bulletins secrets*. Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants :	92
Pour la grève............	81 voix.
Contre la grève..........	11 voix.

L'assemblée décide que la grève commencera le lundi 18 septembre au matin, afin de permettre aux mineurs du Nord et aux mineurs belges de se prononcer, d'ici là, pour ou contre le chômage. Les délégués mettront les journées de vendredi, samedi et dimanche à profit pour rendre compte aux sections des délibérations du Congrès, et les inviter à se prononcer, *une nouvelle fois*, sur la grève.

Détail à noter, les délégués qui avaient reçu mandat de voter contre la grève — la situation étant meilleure dans leurs compagnies que dans les autres — avaient été autorisés à déclarer, après le vote, que leurs sections, *par solidarité*, s'inclineraient devant la décision de la majorité.

Le dimanche 17 septembre, les délégués des sections syndicales du Nord se réunissent, à leur tour, en congrès, à Sin-le-Noble, pour prendre connaissance des réponses des compagnies aux lettres du secrétaire général du syndicat. Deux compagnies seulement, sur cinq, celles de l'Escarpelle et de Douchy, ont répondu. Leur réponse est identique à celle des compagnies du Pas-de-Calais.

A la Compagnie d'Aniche, l'ingénieur-directeur, M. Wuillemin, un des arbitres patrons de 1891, fait placarder l'affiche suivante :

Aux ouvriers mineurs de la Compagnie d'Aniche.

La Compagnie des mines d'Aniche a reçu une lettre dans laquelle on lui soumet, au nom du syndicat des mineurs du Nord, diverses réclamations.

La compagnie d'Aniche est prête, comme elle l'a toujours été, à examiner avec bienveillance les demandes *justifiées* qui lui sont présentées *directement par ses ouvriers*. Mais dans la circonstance actuelle et en présence de la situation critique de l'industrie houillère, l'administration de la compagnie des mines d'Aniche doit déclarer qu'il est absolument impossible d'accepter les réclamations injustifiées présentées dans la lettre dont il est question ci-dessus.

Aniche le 16 septembre 1893.

L'ingénieur-directeur,
WUILLEMIN.

Les réponses des compagnies ayant été connues le samedi 16 septembre, les sections furent immédiatement réunies à l'effet de mandater régulièrement les délégués convoqués au congrès de Sin-le-Noble. Toutes les sections se prononcèrent pour la grève, sauf une qui ne prit pas de décision définitive.

Le lendemain 17 septembre, le congrès de Sin-le-Noble votait la grève pour le 18, par 27 voix contre 2.

Pendant cette semaine du 10 au 17 septembre, les syndicats des mineurs belges avaient mené une active campagne en faveur d'une augmentation des salaires, dans les trois bassins du Borinage, du Centre et de Charleroi. Le bassin de Liège où les mineurs manquent encore d'organisation restait presqu'entièrement en dehors du mouvement.

Le referendum organisé le 10 septembre dans le Borinage sur cette question : Y aura-t-il lieu de faire la grève si les patrons n'accordent pas une augmentation de salaires de 10 0/0, donne les résultats suivants :

Inscrits : 21.000; votants 11.619
Pour la grève 11,303 — contre 179

Mais on n'est pas d'accord dans le comité directeur. Les uns sont d'avis qu'il faut déclarer la grève immédiatement, et partir en même temps que les houilleurs du Pas-de-Calais; les autres, qu'il convient de faire une dernière démarche auprès des patrons pour les engager de

nouveau à accorder l'augmentation de 10 o/o réclamée, et de fixer une date pour la grève, dans le cas où ils ne donneraient pas une réponse favorable.

C'est cette dernière proposition qui est adoptée le 18 septembre dans la réunion tenue à Mons, par le conseil général du syndicat du Borinage. Les patrons sont immédiatement avisés que la grève éclatera le 25 septembre, si dans un délai de huit jours, ils n'ont pas accordé l'augmentation de 10 o/o. Dans ce cas, l'augmentation demandée serait portée de 10 à 30 o/o.

Le referendum organisé le 17 septembre dans le bassin de Charleroi, donne les résultats suivants :

(1) Inscrits : 16,000 ; votants : 9,539.

Pour la grève 9.025, contre 514

Mais le dépouillement du scrutin se fait avec une lenteur désespérante, et le 21 septembre, trois jours après la déclaration de la grève dans le Nord et le Pas-de-Calais, les résultats définitifs du vote ne sont pas encore connus.

Qu'attend-on ? Veut-on gagner du temps dans l'espoir d'un arrangement avec les patrons, ou veut-on connaître, avant de s'engager à fond, les résultats du referendum qui doit s'ouvrir le 23 septembre dans le bassin du Centre ?

Ces résultats sont les suivants :

(1) Inscrits : 15.000, votants 3.500.

Pour la grève 3.000 voix en chiffres ronds.

Huit jours se passent ainsi dans l'indécision bien que les directeurs de charbonnages ne manifestent en aucune manière le désir d'entrer en pourparlers avec les syndicats. Ce n'est que le 26 septembre, après que des grèves partielles ont éclaté dans le Borinage, que le comité de la Fédération nationale se décide à lancer un manifeste dans lequel il invite les mineurs à recourir à la grève dans tous les bassins, si, *pour le mercredi suivant au soir*, (le 27 septembre par conséquent) les patrons n'ont pas accordé l'augmentation générale réclamée.

Si nous avons fait d'une façon aussi complète l'histoire des évènements qui ont précédé la grève, en Belgique, c'est qu'ils vont nous permettre de formuler certaines observations qui, à l'heure actuelle, peuvent présenter quelque intérêt.



Certains veulent voir dans le mouvement gréviste qui s'est étendu sur l'Angleterre, la Belgique et le nord de la France, le résultat de

1. Ces chiffres sont empruntés à l'article de M. Emile Vandervelde sur : la *Grève des mineurs de Belgique*, publié par la *Revue socialiste*.

rapports internationaux entre les associations de mineurs de ces différents pays. Rien n'est moins exact. Certes les houilleurs avaient une revendication commune à faire valoir : le relèvement des salaires ; mais aucun accord ne s'est établi entre eux au préalable. Chacun est parti en guerre pour son compte, sans se soucier du voisin, les Anglais parce que les patrons voulaient leur imposer une diminution de 25 o/o, les Français et les Belges parce que, depuis plus ou moins longtemps déjà, la réduction des salaires était chose faite chez eux.

Nous avons longuement exposé les plaintes des mineurs français, en ce qui concerne la diminution des salaires. Nous n'y reviendrons pas.

En Belgique, la situation était bien plus pitoyable encore. De documents publiés par le journal *le Peuple* il résulte en effet que le salaire moyen des ouvriers du fond, dans les principales mines du bassin de Mons était, avant la grève dernière, de 2 fr. 82 par jour. Donc grief identique des trois côtés. Et cela se conçoit, car il n'y a pas que les basssins français qui, pour les besoins de la concurrence, se livrent à une surproduction effrénée. Le mal est général ; il atteint aussi tous les bassins étrangers.

Dans ces conditions on pouvait s'attendre à une action en commun, de la part des mineurs, concertée et mûrie dans quelque congrès international semblable à ceux dans lesquels les délégués des différents pays se réunissent une fois chaque année. Cette entente souhaitable ne s'est pas réalisée. On n'a même pas songé à la réaliser. Comme nous le disons plus haut, les aspirations ne se sont pas solidarisées et les efforts se sont éparpillés au hasard des conditions particulières à chaque milieu, limités partout par l'intérêt personnel. Les Trades Unions anglaises qui n'ont pas grande confiance dans la solidité des groupements ouvriers des mineurs du continent ont pensé qu'elles pourraient se passer de leur concours pour mener à bien leurs affaires. Dès le 25 juillet, sans prendre l'avis des syndicats fédérés internationalement, elles ouvraient les hostilités. Les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais auraient volontiers suivi le mouvement. Mais on était à la veille des élections législatives et tout le monde fut d'accord pour ajourner le conflit. En Belgique il fallut la longue grève anglaise pour secouer les ouvriers et les décider, en raison de l'écoulement plus facile des charbons, à demander, le 1er septembre, une augmentation de salaires de 10 o/o. Donc, aucun lien commun entre les travailleurs des trois pays, aucune action internationale. Le mouvement naît et se développe au hasard ; il n'y a rien d'arrêté, rien de prévu. Comme le dit avec juste raison M. Emile Vandervelde dans l'étude qu'il a publiée dans la *Revue socialiste* sur la *Grève des mineurs en Belgique*, « les sentiments internationalistes, ont joué, pendant la grève, un bien plus grand rôle en apparence, qu'en réalité. »

Une seule tentative a été faite : c'est la démarche, à Lens, des

citoyens Maroilles et Alliot, comme délégués de la Fédération nationale des mineurs belges. Mais cette démarche n'a pas d'effet utile, et c'est sans résultat aucun que le citoyen Basly adresse, le 18 septembre, la dépêche suivante aux secrétaires des syndicats des bassins de Mons, du Centre, de Charleroi et de Liège :

Lens 18 septembre 1893,

Ici la grève est générale ; 42.000 grévistes. Jamais occasion si favorable pour grève en Belgique. Si vous continuez le travail, vous ferez le jeu de nos patrons d'abord, et celui des vôtres ensuite. Vous serez cause d'une nouvelle baisse des salaires. Le succès dépend d'une action commune.

Basly

Les comités directeurs des syndicats de Belgique sont hésitants. Dans le Borinage, alors que Maroilles fait une campagne ardente, dont il faut le féliciter, en faveur de la grève immédiate *internationale*, la majorité de ses collègues perdent du temps. Finalement, ils ajournent leur décision au 25 septembre bien que la grève ait été fixée au 18, dans le Nord et le Pas-de-Calais. Dans le bassin de Charleroi, on consacre huit jours à dépouiller un scrutin, puis on se décide à faire crédit aux patrons jusqu'au 27 septembre. Dans le bassin du Centre, on vote seulement le 23 septembre. Dans le bassin de Liège, c'est à peine si l'agitation gréviste se fait sentir. Il est clair que l'on ne se soucie que médiocrement de ce qui se passe de l'autre côté de la frontière. La grève des mineurs français va faire affluer les commandes de charbons en Belgique. On profitera de cette bonne aubaine pour obtenir des patrons une augmention des salaires et voilà tout. C'est l'intérêt personnel qui guide le plus grand nombre.

On a écrit que les comités directeurs des syndicats belges n'avaient pas trouvé un encouragement suffisant dans les résultats du referendum, qui n'avait pas paru indiquer une tendance très forte à la grève. L'argument n'est pas sans valeur, mais pour ceux qui ont suivi attentivement les événements qui se sont succédé en Belgique pendant la grève et la campagne de presse qui les fit naître pour les trois quarts, il n'est pas douteux que la plupart des mineurs belges songeaient bien plus à exploiter, en vue d'une augmentation de leurs salaires, les bénéfices qu'allaient valoir aux charbonnages la cessation du travail en France, qu'à s'unir à leurs camarades du Nord et du Pas-de-Calais pour mener à bien l'œuvre commune du relèvement général des salaires commencée par les anglais. Les journaux belges menaient d'ailleurs une campagne énergique contre la grève. Au nom de l'intérêt supérieur de l'industrie nationale, ils s'adressaient à la fois aux ouvriers chez qui ils s'efforçaient de faire vibrer la corde patriotique; aux patrons

qu'ils invitaient à accorder des augmentations de salaires ; au gouvernement dont ils sollicitaient l'intervention pacificatrice; au ministre des chemins de fer à qui ils reprochaient quotidiennement la pénurie des wagons destinés à transporter les houilles en France.

Tout cela produisait son effet sur les mineurs et sur les chefs des syndicats. Et qui sait si ceux-ci n'escomptèrent pas l'augmentation prévue des salaires comme un succès dont tout l'honneur ne pouvait manquer de rejaillir sur eux, ajoutant ainsi à leur influence et à leur popularité. C'est peut-être parce que les comités directeurs des syndicats n'étaient pas assez sûrs des ouvriers qu'ils ont retardé l'heure de la déclaration de la grève; mais c'est peut-être aussi parce que du 18 au 25 ou au 27 septembre, ils avaient l'espoir de voir les patrons accepter les exigences de la Fédération nationale, qu'ils n'ont pas, dès le premier jour, affirmé leur solidarité avec les grévistes français.

Si la grève était possible en Belgique le 18 septembre, les syndicats ont commis une grande faute en ne la faisant pas éclater. Quoi qu'il en soit — et c'est le point sur lequel nous tenons à insister — le mouvement gréviste, en Belgique, n'a pas eu le caractère d'un mouvement international, soit que le sentiment internationaliste n'ait pas encore pénétré assez avant chez les ouvriers, soit qu'on l'ait empêché de se manifester.

Du côté des syndicats catholiques, les dispositions étaient plus que malveillantes. Le *factum* ci-dessous qui fut placardé dans toutes les communes du Borinage en fournit la preuve :

Fédération ouvrière catholique boraine.

Mineurs borains,

Les français vous demandent de faire la grève.

La ferez-vous ?

Quand vous l'avez faite en avril dernier, vous ont-ils soutenus ? — Non : ils ont continué à travailler; ils ont réalisé de gros bénéfices en venant vous enlever les marchés de charbons qui vous procuraient du travail et du pain.

L'an dernier, ils ont maltraité et chassé vos frères belges et vous ont insultés au cri de : A bas les Belges !

Aujourd'hui, ils font grève.

Devez vous les soutenir ? — Non. Il faut leur reprendre les marchés de charbons qu'ils vous ont enlevés.

Les commandes afflueront de tous côtés. Les prix des charbons augmenteront, et avec eux augmenteront vos salaires.

Restez au travail : c'est l'avis des 20,000 mineurs borains qui ont refusé de prendre part au referendum. La grève d'ailleurs vous ruinerait pour longtemps au profit des étrangers.

Donc, pas de grève !

Le comité de la Fédération ouvrière catholique boraine.

Des grèves partielles éclatèrent, à partir du 25 septembre, dans le Borinage et dans le Centre ; et à partir du 28, dans le bassin de Charleroi. Elles se terminèrent le 3 octobre dans le Centre, le 9 dans le Borinage et le 11 dans le bassin de Charleroi.

Voici l'ordre du jour par lequel le Comité de la fédération nationale des mineurs belges mit fin à la grève. Il indique bien qu'aucune préoccupation ayant un caractère international, n'a agi à aucun moment sur les esprits :

La fédération nationale des mineurs belges, considérant que la grève actuelle *a fait disparaitre les stocks et relevé les prix du charbon* ;

Considérant que les patrons ont promis des augmentations de salaires *tout en ne reconnaissant pas les associations ouvrières* ;

A décidé, *dans l'intérêt du commerce et de l'industrie*, de reprendre le travail.

Toutefois la fédération nationale des mineurs prend l'engagement de recommencer la lutte si les patrons ne tiennent pas leurs promesses.

En réalité le mouvement n'avait eu aucun résultat appréciable pour les mineurs. Les patrons avaient refusé de reconnaître les associations ouvrières et d'entrer en pourparlers avec elle ; et les salaires n'avaient été augmentés que dans de faibles proportions. En effet, d'après le *Peuple* de Bruxelles, voici quels seraient les salaires actuels des ouvriers du fond dans les principales mines du bassin de Mons :

Ouvriers à veine, 3 fr. 66 par jour ; coupeurs de voie, 3 fr.55 ; silauneurs, 3 fr. 25. La moyenne générale est de 3 fr. 05 pour tous les ouvriers du fond, contre 2 fr. 82, moyenne avant les dernières grèves.

Les mineurs belges, après leur semblant de victoire, sont donc moins avancés que les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, malgré leur défaite.

Nous en avons fini avec « les incidents belges » de la grève de 1893. Un mot maintenant des mineurs du centre et du midi de la France.

***

Dès le 12 septembre, le citoyen Lamendin, député, secrétaire général du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, avait adressé aux citoyens Rondet, secrétaire général de la Fédération des mineurs de France, Sabathier, délégué des mineurs du Midi, Faure et Robert, secrétaires des mineurs du bassin de la Loire, Thivrier, député, président des mineurs de l'Allier, Lacombe, secrétaire des mineurs de l'Aveyron, Calvignac, représentant les mineurs du Tarn, et Bouchart, secrétaire des mineurs des bassins du Gard, de la Creuse et de l'Isère, une lettre faisant connaitre les revendications des mineurs du Nord et du Pas-de-

Calais, et les décisions prises par le congrès du 10 septembre relativement à la déclaration éventuelle de la grève.

La Fédération des mineurs de la Loire organisa une réunion à la Bourse du Travail de Saint-Etienne, le dimanche 17 septembre. Après une longue discussion, l'assemblée décida qu'un questionnaire serait adressé à tous les syndicats appartenant à la Fédération pour leur demander leur avis sur l'opportunité d'une grève immédiate destinée à appuyer celle des mineurs du Nord. Autant valait dire qu'on entendait se tenir en dehors du mouvement.

A la suite de cette réunion, le 18 septembre, le citoyen Rondet, secrétaire général de la Fédération des mineurs de France, adressait au citoyen Lamendin la lettre suivante :

Mon cher Lamendin,

Aussitôt ta lettre reçue, je me suis empressé de la communiquer à la presse, à la date du 14 courant.

J'ai écrit aux syndicats du Midi que si la grève générale venait à être déclarée, l'occasion serait bonne pour faire aboutir les revendications du Congrès de la Ricamerie et des Congrès antérieurs. J'ajoutai que tel était mon avis et je les priai de me communiquer le leur le plus vite possible.

J'ai convoqué immédiatement les syndicats de la Loire, afin de les consulter sur les mesures à prendre en vue d'une grève générale. Après la réunion qui a eu lieu dimanche dernier, une circulaire a été adressée aux syndicats fédérés pour leur dire de se préparer à une grève générale, et leur demander leur avis motivé à ce sujet.

Plusieurs syndicats du Midi ont répondu qu'ils étaient prêts et qu'ils n'attendaient que le mot d'ordre pour se mettre en grève.

En ce qui concerne les mineurs de la Loire, j'estime qu'on ne pourra les entraîner à la grève qu'en inscrivant dans le programme de nos revendications les résolutions prises au dernier congrès par les délégués des mineurs du Centre et du Midi.

Ceci ne veut pas dire qu'on se croisera les bras ni non plus qu'on se mettra en grève sans s'être concertés et sans avoir au préalable arrêté un programme de revendications au même titre que les mineurs du Nord et de la Belgique.

Reçois, etc...

RONDET,
Secrétaire de la Fédération des mineurs de France.

Cette lettre n'apportait aux mineurs du Nord aucun encouragement et ne laissait espérer aucun concours effectif de la part des mineurs de la Loire. Le *Peuple* de Lyon, journal socialiste, accusait d'ailleurs formellement le citoyen Rondet de ne vouloir rien faire.

« Ce dernier (le citoyen Rondet), écrivait-il, est disposé à marcher à peu près comme une borne, et pour peu qu'on l'écoute, on peut être sûr que les mineurs de la Loire, du Gard, du Tarn et de l'Aveyron

s'éterniseront dans leur misère sans rien tenter pour en sortir : Rondet trouvera toujours qu'il y a une dernière mise en demeure à faire au Parlement, aux pouvoirs publics.....

« Ainsi, grâce à Rondet, les mineurs du Centre et du Midi laisseront écraser leurs frères du Nord et du Pas-de-Calais, puis se feront battre en détail, si toutefois leur secrétaire fédéral ne parvient pas à les endoctriner encore pour l'inaction. »

Quoi qu'il en ait été des intentions prêtées au citoyen Rondet, une certaine agitation commença à se manifester dans les régions houillères du Centre et du Midi. Le 20 septembre, même, les mineurs de Graissessac se mettaient en grève, bientôt suivis par ceux de Camplong et du Bousquet d'Orb, dans le bassin de l'Hérault. Mais le mouvement de solidarité s'arrêtait là. Les autres syndicats se bornaient à se prononcer à de plus ou moins énormes majorités pour le principe de la grève générale, et, le 25 septembre, les Agences d'informations communiquaient aux journaux le document ci-après, résumant les résolutions prises, le 24 septembre, à Saint-Étienne, par les comités des fédérations départementale et nationale des mineurs :

Les Fédérations départementale et nationale des mineurs, réunis le 24 septembre, regrettent que leurs camarades du Nord et du Pas-de-Calais se soient engagés dans une grève pour des questions absolument locales. Elles auraient préféré les voir agir sur les questions générales, traitées et acceptées par le Congrès national de la Ricamarie en 1892 et ses précédents auxquels les citoyens Basly et Lamendin ont pris part.

Reconnaissant qu'il leur est matériellement impossible de suivre les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais dans leur mouvement, elles passent à l'ordre du jour.

Pour la Fédération nationale, Rondet.

Pour la Fédération départementale, Philibert.

Ce même jour, 24 septembre, les mineurs de Carmaux, après avoir adopté à l'unanimité le principe de la grève générale, estimant « que le moment de se mettre en grève n'était pas venu », se contentaient de voter des secours en argent à leurs camarades de Graissessac et du Pas-de-Calais.

Donc, moins de solidarité encore entre les mineurs du Nord et du Midi, qu'entre les mineurs du Nord et les mineurs belges. D'un autre côté, désaccord absolu entre les syndicats qui, malgré toutes les fédérations nationales et internationales, malgré les rapports fréquents entre les secrétaires ne paraissait avoir aucun plan d'action commune, aucune unité de vues.

Il importait de mettre ces faits en évidence. On répète trop aisément que les mineurs sont puissamment organisés. Certes, les groupements sont constitués. Individuellement, ils ont joué leur rôle et

fait quelquefois leurs preuves. Mais il reste à les organiser nationalement et internationalement. C'est à cela que doivent tendre, pour le moment, tous les efforts.



De ce qui précède, il résulte que la grève des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, en 1893, ne diffère pas sensiblement des grèves de 1889 et 1891. Le phénomène économique se présente avec le même caractère que précédemment. Il faut toutefois noter comme un fait nouveau et comme un symptôme important la tendance à l'organisation d'une grève générale internationale qui se manifesta à l'origine du conflit.

Dans notre prochain et dernier article nous terminerons l'historique de la grève dans le Nord et le Pas-de-Calais et nous dirons quelles en ont été les conséquences au point de vue de l'organisation ouvrière.

CAMILLE LESPILETTE.

ERRATA. — Dans le précédent article, nº 110, février 1894, lire : page 150, ligne 38... Toutes les catégories de charbons gras *sont atteintes, alors que les charbons maigres se maintiennent. Mais les charbons gras* sont les charbons industriels... au lieu de... Toutes les catégories de charbons gras sont les charbons... Page 151, marchés 1893, 2e et 3e colonnes, ligne 14... **13** et **12.50** au lieu de... **43** et **42.50**. — Page 152, ligne 12... que *des* plaintes nombreuses, dès la fin... au lieu de... que *les* plaintes nombreuses *qui* dès la fin... — Page 153, ligne 32... C'*est* le chiffre admis... au lieu de... le chiffre admis...

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE MODERNE (1)

L'HISTOIRE DE L'ART

On sait que les nouveaux programmes de l'Enseignement secondaire font une place, en première année, à l'Histoire de l'Art. Les *Instructions* marquent le but de cet enseignement : c'est de préparer, dans la mesure du possible, les enfants qui peuplent de plus en plus l'enseignement secondaire moderne. aux récréations artistiques d'abord; ensuite, s'ils ont des aptitudes, aux métiers mêmes où les connaissances artistiques sont nécessaires pour aller loin. Le but est nettement indiqué. Les moyens le sont moins. Ils sont un peu laissés, chose naturelle, à l'initiative du maître, à son bon sens et à son bon goût,

Malheureusement, ni le bon sens, ni le bon goût ne suffisent à un enseignement quel qu'il soit et si élémentaire qu'il soit. Des directions sont nécessaires. Où les prendre? Les grandes collections et les beaux ouvrages sur l'Art ne manquent pas à Paris et dans les grandes villes; mais l'enseignement dont il s'agit, populaire sans être vulgaire, doit se répandre, d'après les *Instructions,* dans tous les collèges de la province la plus reculée, dans de petites villes où le Musée, s'il y en a, n'est souvent qu'un hétéroclite magasin municipal de bric à brac, qui a du moins, pour les archéologues de profession, le mérite — et il n'est pas mince — d'être authentique. On voudrait, après en avoir fait personnellement son profit, attirer ici l'attention des maîtres modestes et souvent dénués de toute ressource qui sont chargés de cet enseigne-

(1) Voir dans la *Revue Socialiste* : I L'Enseignement Secondaire Moderne; II L'Enseignement Secondaire et l'Economie politique; III L'Enseignement secondaire et l'Histoire de l'Art.

ment nouveau et d'un caractère si nettement social, sur les livres de facile accès et de science très exacte, qui peuvent faciliter leur tâche et en même temps dire quelques mots de la méthode.

Par enseignement de l'art, on entend quelque chose d'un peu différent de l'enseignement technique du dessin et de l'enseignement technique du chant et de la musique.

C'est la culture générale du goût artistique, qui ne va pas sans une connaissance sommaire, mais non superficielle de l'histoire de l'art. Cette histoire est inscrite au programme des cours secondaires de jeunes filles et de l'enseignement moderne (1re année).

Passons rapidement en revue les principaux arts (1).

Le groupe des arts qui parlent aux yeux : peinture, dessin, sculpture, architecture, est une source de jouissances pour beaucoup d'hommes, mais n'est cultivé que par un petit nombre. C'est donc par l'étude de leurs chefs-d'œuvre, qu'on peut en développer le goût. (2).

Le goût éclairé peut exiger une instruction prolongée. L'ordonnance de tous les éléments d'un tableau ou d'un édifice demande bien des combinaisons et des calculs que le sentiment tout seul, quelque délicat qu'il soit, ne suffit pas pour faire comprendre (3).

Le groupe des arts qui parlent à l'ouïe (musique, élocution et déclamation, poésie) semble plus accessible à tous. Il s'agit bien entendu, de la jouissance, du goût même éclairé, non de l'exécution. Le goût de la musique est universel. Sans jouir d'un instrument, on acquiert le goût de la musique en écoutant de bons morceaux, dans des conditions favorables. L'élocution et la déclamation exigent déjà pour être universellement goûtés, une éducation publique qui manque encore. Il y a des concerts publics partout; il n'y a guère de représentations théâtrales accessibles au grand nombre. On commence à peine de nos jours à considérer l'élocution comme un plaisir social qui élève l'esprit. La poésie parlée, récitée, déclamée, demande pour être vraiment appréciée une culture déjà remarquable. « Pour bien sentir la poésie, il faut « une oreille délicate, une certaine sensibilité, une assez grande expérience « de la vie, et des connaissances littéraires assez développées. L'étendue

(1) Diverses classifications ont été proposées. La plus populaire est celle que donnent les deux sens artistiques. 1 Groupe des arts qui parlent aux yeux (peinture, sculpture, architecture. 2 Des arts qui parlent à l'oreille (musique, déclamation, poésie).

M. Taine, adopte la classification suivante : 1 Arts d'imitations, correspondant à des objets réels (sculpture, peinture, poésie ; 2 Arts qui n'ont pas pour point de départ l'imitation, (architecture, musique). Cette dernière classification qui rapproche la sculpture de la poésie et l'architecture de la musique est plus savante, mais non moins populaire.

(2) « Des photographies et des gravures faites d'après les monuments, les tableaux, les statues et les œuvres d'art de tous les âges, avec légendes historiques, seront placés sous les yeux des élèves. » (Programme officiel pour l'enseignement secondaire moderne, 15 juin 1891).

(3) Taine. Philosophie de l'art.

« toujours croissante du champ des allusions qne présente la poésie « moderne, en fait de moins en moins un plaisir pour les masses ; mais la « généralité des poèmes possèdent néanmoins, les qualités nécessaires « pour émouvoir les hommes. (1) »

Ces remarques, très simples, mais qui méritaient d'être faites, font pressentir ce que peut être l'enseignement de l'art à l'école. A quelques-uns de ces arts, correspond déjà un enseignement technique plus ou moins poussé (architecture, dessin, musique). Il s'agit de faire aimer et goûter d'avantage ce travail par des comparaisons que les cours de dessin et de musique proprement dits ne comportent pas.

D'autres arts, la poésie, la déclamation, sont intimement mêlés aux études littéraires.

Reste à donner une sorte de synthèse du tout, en faisant intervenir un enseignement supérieur. C'est à quoi peut servir efficacement une histoire de l'art, bien comprise.

L'esprit directeur de cette histoire est indiqué dans les observations qui accompagnent le programme.

« Le professeur exposera sous la forme la plus simple et la plus « accessible ces considérations générales ; il s'abstiendra autant que possible « des termes techniques. Il rattachera les explications à l'étude d'un « monument pris comme type. Quand le maitre étudiera les parties du « programme qui touchent à l'art proprement dit, il évitera à tout prix la « nomenclature. Il n'étudiera pas et n'énumérera pas tous les temples grecs, « mais un temple grec tel que le Parthénon. En un mot, il s'attachera, « dans chaque période, aux œuvres qui réunissent avec le plus de force « et de simplicité, les caractères de la beauté artistique. Cette préocupa- « tion devra dominer tout son enseignement. A côté de la nécessité d'ex- « pliquer comment l'art est l'expression des idées, des sentiments, des « croyances d'une société, il ne faut jamais renoncer à pénétrer les « esprits de l'impression du beau. On n'institue pas ici l'histoire de l'art « pour en faire connaître toutes les manifestations possibles, mais pour en « faire comprendre et apprécier les chefs-d'œuvre. »

La difficulté de cet enseignement est double : d'une part, la moyenne des élèves n'est pas suffisamment pourvue en fait d'émotions et de connaissances artistiques antérieures ; d'un autre côté, parmi les professeurs, comme d'ailleurs parmi tous les hommes faits, mêlés aux préoccupations de la vie, ceux là sont relativement très rares, qui gardent, s'ils l'ont jamais eu, le goût passionné des choses de l'art, or, ce goût est ici absolument nécessaire au professeur. L'enseignement institué a précisément pour but de sortir de ce cercle vicieux (2).

---

(1) A. Bain. La science de l'éducation.

(2) L'attention de la moyenne des élèves n'est nullement en rapport avec « l'intérêt présumé » de l'enseignement. Pour s'intéresser à une histoire de l'art, il faut déjà bien de l'expérience acquise antérieurement.

Il n'est pas impossible d'en sortir. Mais, pour la majorité des maîtres, une sérieuse préparation est indispensable. Elle manque aux hommes les plus instruits d'ailleurs qui n'ont pas vécu longtemps dans les toutes grandes villes, dans les centres de musées artistiques. Rien ne supplée à cette éducation. Même les artistes de génie qui ne l'ont pas, ne peuvent être historiens de l'art. Restent les livres. Les bons livres ne manquent pas. Mais les histoires de l'art sont, au fond, des histoires de la civilisation, dans ses rapports avec l'art, ce qui n'est pas la même chose. A plus forte raison, le maître ne pourrait-il que s'égarer en prenant pour guide des ouvrages comme la *Philosophie de l'art* de M. Taine. De serrées et compactes analyses abstraites, des descriptions puissantes et colorées ne peuvent servir à l'enseignement élémentaire.

L'histoire de l'art pour être possible au maître et utile à l'élève, ne sera donc qu'une illustration des principes scientifiques des beaux-arts. Ces principes scientifiques sont en effet accessibles au maître de bonne volonté. Il faut en suivre le développement historique, avec de bonnes photographies et de bonnes gravures.

La perspective linéaire, par exemple, lui fournira, aux diverses époques, le sujet de constatations intéressantes et de fécondes réflexions.

L'art égyptien lui donnera l'occasion de faire remarquer aux élèves, et de leur faire saisir sur des représentations figurées, ce phénomène curieux : que des œuvres d'art de la plus haute importance et de l'effet le plus puissant ont pu négliger des lois que le plus modeste écolier connaît aujourd'hui. A étudier ces œuvres « on finit par ne « plus savoir ce qu'on doit admirer le plus, l'obstination des Égyptiens « à ne pas trouver les lois naturelles de la perspective, ou la fécondité « d'esprit dont ils ont fait preuve pour inventer tant de relations fausses « entre les objets ». (1) L'étude de la peinture décorative égyptienne convaincra le futur ouvrier d'art qu'elle « a excellé au décor monumental et que si jamais on revient à colorer les façades de nos maisons et de nos édifices publics, on ne perdra rien à étudier ses formules ou à rechercher ses procédés. »

L'art des précurseurs de la renaissance ne sera pas moins fertile en intéressantes remarques. Sans qu'il soit nécessaire de voir les œuvres mêmes, de simples gravures feront ressortir aux yeux de l'élève, les débauches de perspective architecturale et de plafonnement des Paola Mecello (2) de Sandro Bollicelli et surtout de Mantigna et de Luca Signorelli. Il comparera cet art d'une science intempérante et d'une si

(1) Maspero. Archéologie Egyptienne.

(2) Georges Lafenestre. La *Peinture italienne*. « Ami intime de Bruvelleschi, l'ar-« chitecte, et de Manetti le mathématicien ; il passa la meilleure partie de sa vie à « analyser les phénomènes et les lois de la perspective. Il en perdait, dit-on, le boire, « le manger, le dormir, et quand sa ménagère impatiente l'engageait, après une longue « nuit de veille à laisser là ses calculs pour se reposer : « Si tu savais, ma chère, répon-« dait-il, quelle douce chose c'est que la perspective ».

robuste franchise, d'une si énergique ambition, d'une candeur si touchante, avec l'art d'un équilibre parfait des Léonard de Vinci et des Raphaël.

Les reliefs, haut et bas relief, la sculpture, suivis de même à travers les âges, le feront assister à une évolution du même genre. Il comprendra mieux le prix des méthodes rationnelles qu'on suit avec lui, en voyant combien de siècles il a fallu pour mettre à la portée de tous, des choses en apparence si simples. Le bas relief égyptien, d'un trait si sommaire et si souple, d'un mouvement si sévère, si gracieux ou si comique est la première étape de cette évolution. « Là, dans aucun cas, « la figure n'est très élevée au-dessus du fond, ne dépasse jamais les cinq millimètres et se maintient ordinairement plus bas » (1). C'est à peine du bas relief, une gravure à la pointe, un peu poussée, ou un travail de médailliste sur granit. Ces procédés, réservés aujourd'hui aux ateliers des orfèvres, sont appliqués ici avec une puissance extraordinaire à d'immenses surfaces ; puis viendra le bas relief grec, marbres du Parthénon, d'où toute perspective est systématiquement exclue, le relief étant de faible saillie, mais étant franchement du relief, le développement de la composition s'opérant non par places, mais par harmonieuse juxta-position de motifs empruntés, dans la nature, à des places réellement différentes (2). Il comprendra mieux et sera disposé à mieux sentir plus tard la véritable originalité de ces longues frises, de ces métopes et de ces pontons; la mystérieuse grandeur de leurs débris lui deviendra intelligible. Le bas relief, et surtout le haut relief romain (colonnes trajanne et antonine) où la perspective est purement conventionnelle et consiste simplement à « faire un peu plus petits les « personnages les plus éloignés et à les placer dans la partie supérieure « du cadre, au-dessus de la tête des plus rapprochés » (3), lui marquera une nouvelle évolution de l'art, une décadence peut-être, mais une décadence qui porte en elle un renouvellement. En effet, les bas reliefs des maîtres de la Renaissance reproduisent les procédés romains, mais avec combien plus de science et d'intelligence. Pierre Puget donna au XVIIe siècle les modèles de ce genre grandiose. D'illustres sculpteurs contemporains le reprennent et en tirent de puissants effets.

Les formes proprement dites, qu'on peut par abstraction séparer de la perspective, pourront être étudiées pareillement, dans leurs transformations historiques. Il semble qu'il n'y ait pas deux façons de reproduire les formes; il y en a pourtant de très diverses. Le caractère

---

(1) Maspero. Archéologie Egyptienne.

(2) Max Collignon. Archéologie grecque.

(3) Jules Martha. Archéologie étrusque et romaine.

de l'art éclate par là ; ce n'est pas une imitation, mais une interprétation, une transfiguration de la nature.

L'art égyptien montrera ce spectacle déconcertant d'un dessin où sont combinés, dans le même corps, avec un mépris superbe, l'aspect de face et l'aspect de profil et de trois quarts « la bête presque toujours « munie d'un œil de face, presque toujours plantée de profil sur un « buste de face, le buste surmontant un tronc de trois quarts, et le « tronc s'étayant sur des jambes de profil, les membres défectueux « étant d'ailleurs alliés aux « concerts » avec tant d'adresse, qu'ils pa« raissent être soudés, naturellement les lignes exactes et les lignes « fictives se suivant et se complètant si ingénieusemsnt qu'elles « semblent se déduire nécessairement les unes des autres » (1). L'élève se rendra compte à lui-même de l'impression mélangée qu'il éprouve à la vue de ces dessins égyptiens ; il s'étonne et ne sait que penser, il trouve cela très saisissant, très beau, quelque chose le trouble pourtant. Il démêlera, ce qu'il n'aurait peut-être pas fait de lui-même, les raisons de cette inquiétude.

L'art grec de Phidias à Praxitèle, s'inspirant sans doute de la nature dans l'étude des formes, mais les déformant déjà systématiquement, sera mis alors sous les yeux de l'élève. Il n'admirera pas d'office et admirera d'autant mieux les fragments qui nous en restent. Il les éclairera par ce qui précède et par ce qui suit ; pour la période archaïque et pour la période dite de décadence, les œuvres authentiques ne manquent pas.

L'art de la renaissance poussant, avec Donatello et Michel Ange, cette déformation à sa dernière limite artistique, altérant à plaisir les rapports réels des parties, allongeant le tronc et les membres, affinant et amincissant la tête, avec Donatello, « tordant, avec Michel Ange, le tronc sur les membres, creusant les orbites, enflant sur l'épaule une montagne de muscles » (2), fera saisir la transition de l'art antique à l'art moderne et contemporain. Cette renaissance appelle quelque chose, sinon de mieux au moins d'autre.

L'art moderne et contemporain (sauf quelques exceptions grandioses et distinctes), pousse à l'excès le respect des proportions vraies et de la consciencieuse imitation des formes. Il est archaïque au bon sens du mot. Il revient en arrière pour mieux marcher en avant, il recule, comme on dit vulgairement, pour mieux sauter. Il ne renait pas, il tente de naître, et y réussit.

Si l'histoire élémentaire de l'art ne s'attache pas, dans les écoles primaires supérieures et dans les cours secondaires à illustrer ainsi l'enseignement même du dessin, elle tombera platement dans la phi-

(1) Maspero. Archéologie Egyptienne.

(2) Taine. Philosophie de l'art.

losophie de l'art, ce n'est pas sa place ; ou dans l'histoire générale de l acivilisation, cela fait double emploi ; ou, ce qui est pis, dans l'histoire proprement dite et dans l'exposition sommaire de la succession des écoles et des grands noms de chaque école. Ce ne sera pas là de la nomenclature, puisque cette exposition formera une série suivie et raisonnée. Mais le but de l'histoire de l'art n'en sera pas moins manqué : elle ne se rattachera pas à l'enseignement de l'école primaire, de l'école primaire supérieure, des écoles normales primaires, du collège, des écoles municipales, qu'elle a précisément pour but de compléter. Le seul moyen de sortir de cette impasse serait de confier cet enseignement aux artistes.

Mais les artistes éprouvent non pas une difficulté, beaucoup s'expriment et écrivent fort bien, mais une répugnance marquée pour la pédagogie. Ils ont mieux à faire. Ils sont ou ont l'ambition d'être créateurs, non éducateurs.

Il a fallu des mois entiers à Eugène Delacroix pour achever quelques articles, qui sont d'ailleurs des chefs-d'œuvre, où le programme d'une histoire de l'art est esquissé. Il voulait bien tracer les grandes lignes ; à d'autres moins artistes et plus professeurs de remplir le cadre mis au carré par le maître. (1).

Eugène Fromentin offre un cas plus curieux encore.

C'est un des plus grands professeurs d'histoire de l'art.

Sa monographie : *Les Maîtres d'autrefois*, n'est pourtant qu'un programme aussi.

Un artiste, à qui la main serait fatalement enlevée, qui serait réduit à dire ce qu'il ne peut plus faire, tel serait le vrai professeur d'art. Il se consolerait de ne pouvoir plus sculpter, dessiner ni peindre, en donnant de belles réflexions sur la sculpture, le dessin, la peinture e leur histoire.

La difficulté de l'enseignement oral de l'art et de son histroire est donc grande. Elle l'est déjà aux écoles supérieures, des beaux Arts, du Louvre. Que sera-ce à l'école primaire supérieure, au collège ? Il est ndispensable que le professeur, chargé de ce cours. ait personnellement un goût vif pour les arts du dessin, quand bien même il ne serait pas dessinateur lui-même. Il lui faut une certaine familiarité avec les œuvres d'art. (Elle ne s'acquiert ni sans loisirs, ni sans voyages, ni sans études. On apprend à voir les œuvres d'art plus aisément sans doute qu'à les exécuter, mais non paresseusement), surtout la connaissance des principes scientifiques des beaux arts lui est nécessaire.

---

(1) Eugène Delacroix. Correspondance.



Voilà pour la science élémentaire et l'enseignement proprement dit. Mais cette importation de l'Histoire de l'Art dans nos plus modestes collèges vise plus loin et porte plus haut. S'il n'était question que des enfants dotés par la nature d'un goût décidé pour les arts du dessein, un enseignement exprès de l'Histoire de l'Art ne serait pas inutile, sans doute, mais ne serait pas non plus nécessaire absolument. Nos petits dessinateurs, sculpteurs ou peintres futurs trouveront leur voie quand même. Il s'agit de la masse des enfants qui ne seront jamais artistes, ni ouvriers d'art. Ceux-là ont plus particulièrement besoin d'être initiés à des notions élémentaires exactes, sans lesquelles ils risquent de passer toute leur vie devant les œuvres d'art, les yeux ouverts, et sans rien voir. Car pour voir certaines choses, il est utile d'avoir appris à les regarder.

Après avoir fait un enseignement de l'art même, il faut faire un enseignement de l'art de comprendre, d'estimer et d'aimer les manifestations au moins les plus saillantes et les plus populaires de l'Art. Si l'Art, surtout l'art du dessin, a une fonction sociale, ce dont il n'est guère permis de douter, il y a un intérêt social à ce que les jeunes gens même moyennement doués — car les exceptions sont mises à part — ne passent pas, sans les entrevoir au moins intelligement, devant les richesses artistiques de notre pays et des pays étrangers s'ils voyagent. Cet intérêt social est d'accord avec l'intérêt des artistes mêmes.

Si dédaigneux que soient, en paroles, quelques artistes supérieurs, en fait ils ne le sont pas du tout. Il n'est pas vrai qu'ils travaillent seulement pour une petite élite de connaisseurs. Ils peinent pour tous. Leur plus haute jouissance est de devenir des artistes populaires. Ils veulent passer par les yeux et voler sur la bouche du grand public. Un enseignement général des principes élémentaires et de l'histoire de l'Art ne peut que servir leur noble ambition.

PAUL BUQUET.

LA DIVISION DU TRAVAIL
ET
LA CIVILISATION

E. Durckheim. *La division du travail.* Paris. Alcan, 1893, 1 vol. in-8°.

Le philosophe, comme chacun sait, est l'homme des *pourquoi* et des *comment*, l'amateur né des longues séries d'effets et de causes. Pour lui le particulier, l'individuel n'est que la rencontre des lois, leur hasard. Là où la commune humanité voit des réalités vivantes où se prendre de toute la force de ses robustes instincts, le philosophe ne connaît que de pâles abstractions. Sur la complexité des choses deviser sans fin, dédaigner le concret, les expériences de tous pour les lointains et vagues symboles : telle est son œuvre, l'occupation où il se complait.

Et pourtant — chose étrange — l'expérience montre que, pratiquement et tout en y faisant quelque façon, le philosophe s'accommode de la réalité fort bien. Depuis Sénèque jusqu'à... feu M. Cousin, force est de reconnaitre que sa sagesse a constamment été de savoir accepter l'inévitable, ne pas s'entêter follement aux choses, s'arranger d'elles pour faire qu'elles ne le dérangent pas. Vues, comme il les voit, du point *de vue de l'éternité,* les choses, toutes les choses ne sont-elles pas également nécessaires, également bonnes ?

M. D... est philosophe. Que le qualificatif ne l'attriste pas trop. Du philosophe il a les qualités que nous venons de dire : la curiosité d'esprit, l'amour du pourquoi, la passion de la formule. Du philosophe il a manifestement le sens de la réalité, le sentiment du nécessaire, j'allais dire la déférence.



Rien qu'à la façon dont M. D... aborde son sujet sa véritable qualité se devine aisément. M. D... veut étudier la division du travail. Un savant : un économiste, un physicien, un juriste aborderait franchement son sujet se conformant au précepte : *in medias res*... — Notez la longue série des déductions.

La morale se meurt; les principes d'action qni ont si longtemps mû l'humanité restent usés et impuissants. La jeunesse n'est plus jeune ; l'âme des jeunes générations ne tressaille plus, comme chacun sait, à la perspective des brillantes positions à conquérir. Il faut à tout prix retrouver pour elles des raisons de vivre et d'agir : M. D... ne dit pas de *bien* vivre et de *bien* agir. C'est à cette noble tâche qu'après M. de Vogué, M. Lavisse et M. Desjardins, M. D... voue son effort.

« Notre premier devoir, dit-il, est de nous faire une morale. »

Est-ce là tout ?

Ce n'est que le commencement.

Il faut une morale. — Qu'est-ce que la morale ? Jusqu'ici, jusqu'à nous on avait considéré la morale comme un ensemble de règles, de préceptes supérieurs au réel, destinés à réagir sur lui, à le modeler à leur image. Après 3000 ans d'efforts, la pensée réfléchie de l'occident civilisé a fait cette découverte : ces règles, ces préceptes ainsi compris sont moins que rien, une bulle de savon, un météore brillant et léger qui s'agite un instant entre ciel et terre, s'évanouissant avec le rayon de lumière — ici le caprice humain, — sans consistance et sans réalité. Dire « une morale » c'est dire un ensemble de préceptes agissant *forcément* sur la réalité, des préceptes applicables et *appliqués*. Une règle qui ne s'applique pas ; qui *peut* ne pas s'appliquer, cela a-t-il un sens ?

La règle morale, — parce que règle morale — est donc toujours réalisée et appliquée. La morale existe dans les faits. Dans le monde physique la loi est la séquence invariable de deux phénomènes, leur rapport constant. La loi morale est cette même loi dans le domaine des rapports humains ; c'est la loi des hommes vivant en société, la loi des faits sociologiques.

Quand on parle d'une société qui manque de règles morales, on ne peut donc vouloir dire que ceci : des organisations d'ordre divers chacune avec sa loi propre, coexistent dans son sein ; au lieu d'une loi régissant le groupe entier des faits sociaux, il y en a plusieurs pour autant de groupes indépendants. Dégager la loi morale, c'est découvrir par voie d'analyse quel est le groupe destiné à absorber les autres. C'est juger quel sera le type sur lequel devront se modeler — sous peine d'être irréguliers et criminels, — la généralité des faits sociaux, sur lequel le grand nombre se modèle déjà.

Or, n'y a-t-il pas un fait général, un fait type auquel se conforment plus ou moins tous les faits sociaux de l'époque ? Toutes les manifestations de la vie collective présentent ce caractère qu'elles tendent à reposer de plus en plus exclusivement sur la division du travail. Aucun acte de l'individu qui se suffise à lui-même, aucune activité qui ne subsiste par l'activité voisine. — Le côté moral des phéno-

mènes sociaux ne consiste-t-il pas précisément dans cette liaison, dans cette indissoluble union des phénomènes?

Ce qui est moral, c'est ce qui, à un moment donné, est normal, est conforme au type. La morale proprement dite, l'*art* de la morale consiste à faciliter la réalisation du type dans le plus grand nombre de faits.

Faire la théorie de la division du travail, en fixer la nature, en dire les conditions, c'est donc jeter et presque parfaire du coup les bases de la morale nouvelle destinée à remplacer l'ancienne.

Et voilà comment M. D... est amené à étudier la division du travail.

On le voit, M. D... est philosophe. Le lecteur était prévenu.

M. D... est collectiviste. On ne s'y attendait peut-être pas. Et c'est encore cependant qu'il est philosophe. Le collectivisme, pour lui, n'est pas la réalisation consciente et voulue de l'organisation sociale, étant donnés les antécédents historiques, la meilleure; le triomphe — passager — après beaucoup d'efforts et de souffrances, après beaucoup de sacrifices des générations passées, — le triomphe passager des bons instincts de l'homme sur les mauvais. Le collectivisme, pour M. D..., est l'inévitable, le nécessaire, un moment de l'évolution devant lequel le Penseur s'incline.

Ici nous sommes au cœur de la théorie de M. D..., au cœur de sa thèse.



La loi morale des temps modernes, c'est la parfaite réalisation de la division du travail. La société n'existant que par la mutuelle dépendance de ses parties, le problème moral c'est de faire cette dépendance réciproque la plus parfaite possible.

Or, qu'arrive-t-il? Cette dépendance réciproque des parties, au lieu d'être désirée, voulue comme utile à tous, comme réalisant la loi, est subie comme une contrainte par le plus grand nombre. D'où cela provient-il? Evidemment du fait que l'avantage retiré du commun concours n'est pas également ressenti par tous. Dans cette collaboration les uns s'estiment lésés.

Comment remédier au mal et mettre les choses en état?

Pour être juste, la coopération sociale doit être un libre concours reposant sur un libre contrat. Il faut que chacun soit mis à même de se classer selon ses aptitudes et son mérite, de remplir dans le travail social la tâche pour laquelle il est fait et de retirer de sa collaboration tous les avantages qu'elle comporte. Suffit-il pour cela, comme le veut H. Spencer, comme beaucoup le veulent, d'abandonner l'individu à lui-même et de le laisser se débattre de son mieux contre chacun et contre tous?

Le savant professeur loyalement et nettement reconnaît que dans l'état actuel des choses, c'est une plaisanterie de parler de libre contrat entre les hommes. L'équité du pacte présuppose que les hommes, au début de leur vie, partent sensiblement d'un même point, et qu'il continue à régner entre eux une certaine égalité de condition. — L'affirmation est grosse, on le voit, et n'est pas pour nous déplaire. C'est tout le droit successoral avec ses conséquences, que M. D... sacrifie ; et dans un chapitre très nourri, intéressant et curieux, M. D... nous montre qu'à mesure qu'on s'élève des organismes inférieurs aux organismes supérieurs, l'hérédité joue un rôle de moins en moins grand (L. II, ch. IV). Les exigences du présent de plus en plus nécessiteront cette insignifiance croissante du rôle de l'hérédité. — Tout cela est bien quelque peu enveloppé. Mais pour quiconque sait lire, nul moyen de se méprendre sur la pensée de l'auteur. Voici du reste le sommaire, que donne l'auteur lui-même, du § 1, ch. II, l. III : « Ce qui constitue la contrainte, c'est toute espèce d'inégalité dans les conditions extérieures de la lutte. Ces inégalités diminuent de plus en plus. La substitution de la solidarité organique à la solidarité mécanique rend cette diminution nécessaire. » Et au § 2, ch. II, l. III : « Le contrat ne lie vraiment que si les valeurs échangées sont réellement équivalentes, et, pour qu'il en soit ainsi, il faut que les échangistes soient placés dans des conditions extérieures égales. » Tout cela me paraît engager sérieusement et définitivement l'auteur.

Qu'est-ce à dire, en effet? M. D... reconnaît la nécessité de la stricte justice de l'échange, la nécessité de la stricte équivalence des prestations. — Le collectivisme n'est-il pas là tout entier ?

M. D. est plus explicite encore.

Comment réaliser cette justice de l'échange ? Comment apprécier rigoureusement la valeur exacte de chaque coopération ?

Toute une école d'économistes, parmi lesquels Henri George, considérant comme impossible cette sricte mesure de la valeur, se contentent, par certaines mesures générales comme la nationalisation du sol, de rendre le plus possible égales pour tous les conditions extérieures de la lutte et tiennent *pratiquement* pour bon et définitif le résultat de la lutte engagée dans ces conditions entre les individus. — M. D. n'est pas avec ceux-là. — « Cette égalité dans les conditions extérieures de la lutte, nous dit-il, § 3, CH. II. L. III n'est pas dans la nature. La réalité de cette égalité est une œuvre de justice qui s'impose aux sociétés supérieures. » « Bien loin de se suffire à lui-même, le contrat suppose une action sociale positive. » § 2, CH. VII, L. I. Il est le « produit d'une réglementation ».

La justice économique, c'est-à-dire la stricte équivalence des prestations, ne peut-être que le fait de l'Etat directeur économique et savant, mesurant scientifiquement la valeur des objets d'échange.

Cette science de la valeur quelle est-elle ? qu'est-ce que la valeur ? M. Durckheim se sent tenu par la logique interieure de sa pensée d'aborder la question. « p. 428. Dans une société donnée chaque objet d'échange, dit-il, a, à chaque moment, une valeur déterminée que l'on pourrait appeler sa valeur sociale. Cette valeur représente la quantité de travail utile qu'il contient. Il faut entendre par là non le travail intégral qu'il a pu coûter, mais la part de cette énergie susceptible de produire des effets sociaux utiles c'est-à-dire qui répondent à des besoins normaux. » Voilà qui est bien. Malheureusement cela ne suffit pas. On serait tenté de dire à M. Durckheim :

Pourquoi ici ne pas citer Marx, ne pas ouvertement se réclamer de lui, ne pas dire : la théorie collectiviste de la valeur ? — Marx est de ceux qu'on cite.

Le pays a surtout besoin de netteté et de franchise. Il ne faut pas craindre, envers et contre tous, d'appeler les choses par leur nom et de rendre à chacun le sien.

Un autre reproche à faire à M. D. c'est d'ajouter à la définition que nous venons de voir le commentaire suivant :

« Quoiqu'une telle grandeur ne puisse être calculée mathématiquement, elle n'en est pas moins réelle. On aperçoit même facilement les principales *conditions* (?) en fonction desquelles elle varie ; c'est avant tout la somme d'efforts nécessaires à la production de l'objet, l'*intensité des besoins* qu'il satisfait et enfin l'*étendue de la satisfaction* qu'il apporte. » M. D. ne parait pas se douter qu'il tente là l'œuvre impossible de concilier l'inconciliable, Marx et Bastiat, et que le commentaire va directement à l'encontre de la proposition.

Mais correct ou non dans sa définition de la valeur, M. D. n'en croit pas moins à la possibilité d'une science mathématique officielle de la valeur, à la nécessité et à l'efficacité de l'action de l'Etat, à l'équivalence strictement obligée des prestations de chacune des parties au contrat ; enfin à la suppression théorique au moins de l'hérédité.

Ne sont-ce pas là les principaux articles du credo collectiviste ?



Voilà l'aboutissant de la thèse de M. D. L'esprit qui anime le livre, qui en fait le fond, se marque peut-être mieux encore dans la méthode et dans la voie suivie.

La plupart, avant lui, ont abordé ces questions en économistes, M. D., fidèle à sa profession, les aborde en psychologue, ou, s'il l'aime mieux, en *sociologue*. Mais, comme le plus illustre d'entre les premiers : K. Marx, M. D. est mécaniste. Pour lui aussi un lien de nécessité relie toutes choses ; le développement humain suit son cours fatal. L'art de la morale et de la politique consiste à ne pas aller contre le courant,

mais plutôt à suivre le fil de l'eau en se contentant de choisir les bons endroits faciles et sûrs. L'intelligence humaine ne fait que refléter les choses. Un système apparaît-il formulé par un homme? c'est que déjà d'une certaine façon l'idéal rêvé est réalisé dans les faits. — La seule différence entre la conception du premier et celle du second, c'est que pour l'Economiste le facteur unique du développement humain est la *technique* industrielle dont l'état se reflète immédiatement dans les arrangements sociaux et la lutte des classes; tandis que pour le philosophe et sociologue, le principal ressort du développement social sera la constitution morale et psycologique.

Tout le développement humain tient, pour M. D,, dans la façon toute différente dont l'homme aujourd'hui et autrefois tient à son semblable, dans la différence de vie psycho-sociale que l'étude des sociétés révèle.

Quelle est la caractéristique des sociétés anciennes? — Avec S. Maine, avec tout le monde, M. D. répond : c'est, en ce qui concerne l'individu, l'absence d'individualité véritable. Au sein des anciens groupes, tous les individus semblent autant d'exemplaires fidèles d'un même original. D'un individu à l'autre nulle variété; des individus juxtaposés dont la psychologie est extraordinairement simple.

Il n'y a pas cohésion du groupe; il y a juxta-position des membres. Mais tous étant semblables, par un mécanisme psychologique des plus simples : — la « *contagion réflexe* » de certains philosophes, — l'un ne saurait éprouver une modification quelconque, sans qu'aussitôt tous les autres en subissent le contre-coup. Agir sur un c'est agir sur tous. Cette réaction simultanée des membres, voilà ce qui donne au groupe une apparence de cohésion et d'unité; et c'est ce que M. D. appelle la *solidarité mécanique* par similitudes. Le *segment*, c'est le groupe social constitué par cette ressemblance des individus; et le groupe est bien un segment, même au sens mathématique du mot, parce qu'en effet, comme le *segment* d'un cercle, on peut le segmenter indéfiniment sans porter atteinte à la nature de chaque élément.

Avec beaucoup d'ingéniosité et de rigueur, une originalité véritable, M. D. déduit ensuite la loi de ces sociétés inférieures d'une classification intéressante de leurs règles juridiques et d'une analyse du crime. Et c'est certainement là une des bonnes parties de la thèse. — Où peut-on mieux étudier le lien de cohésion du groupe, le système de solidarité qui en relie entre eux les membres, que dans le système de ses règles juridiques?

Ces règles, d'après la nature des sanctions qui y sont attachées, se partagent entre deux grandes classes. Les unes, les règles à *sanction répressive*, consistent essentiellement en une douleur imposée à l'agent. Les autres n'impliquent que la nécessité pour lui de remettre les

choses en état. de rétablir dans leur forme normale les rapports troublés.

Autant il y a de classes de règles juridiques, autant il y a, cela va sans dire, de sortes de *solidarité*.

Le lien de solidarité, auquel correspond le droit répressif, à son tour, qu'est-il ?

L'analyse approfondie du droit répressif lui-même, ou, pour mieux dire, du crime ou délit dont la répression forme l'objet du droit pénal, nous le fera connaître.

La conclusion de M. D. est celle-ci : « le crime est l'acte qui froisse les états forts et définis de la conscience collective » ; « la *peine* est une réaction passionnelle de la société d'intensité graduée et s'exerçant par l'intermédiaire d'un corps constitué. » Les règles que sanctionne le droit pénal expriment donc les *similitudes sociales* les plus essentielles. Or, moins les sociétés sont développées, plus grande est la fraction du système complet des règles juridiques que représente le droit pénal. — Ici, M. D. prend pied sur le terrarin solide des études de droit comparé. — A mesure que les sociétés se développent et se perfectionnent la place réservée au droit pénal est plus restreinte ; et ce sont les règles juridiques à *sanction restitutive* qui forment la plus grosse part du système du droit.

Mais ces dernières règles expriment une solidarité qui n'a rien de commun avec la solidarité mécanique. Les membres du groupe ne se ressemblent plus comme tout à l'heure, l'individualité de chacun largement épanouie. La cohésion entre les membres, à défaut de ressemblances, vient de rapports de coopération dérivant de la division du travail et régis par un système définis de règles juridiques qu'on peut appeler le droit coopératif. Les individus ne se ressemblent pas, mais se pénètrent. La cohésion est devenue *organique* de mécanique qu'elle était. Les hommes sont comme les parties d'un tout, les organes d'un même vivant ! Et ce concours au lieu d'être, comme pour les sociétés inférieures, le résultat d'un jeu d'images psychiques où la conscience *réfléchie* et la *volonté* n'ont aucune part, revêt la forme d'un concours conscient et voulu supposant un libre contrat. C'est avec une conscience, plus ou moins nette mais certaine, de l'œuvre accomplie que les hommes travaillent les uns pour les autres et échangent leurs produits. C'est au moment où se manifeste entre eux la plus étroite solidarité que s'accuse le plus fortement la personnalité de chacun. L'action même de l'Etat, s'employant à maintenir entre les individus l'équilibre de forces condition indispensable de l'équité du contrat, ne fait que sauvegarder envers et contre tous la liberté et les énergies de l'individu.

Substitution progressive de la solidarité organique à la solidarité mécanique : concours de plus en plus conscient et volontaire des

hommes du fait de la division du travail, voilà la loi de l'histoire et de la civilisation, la loi sociologique par excellence, d'après laquelle doivent se classer les sociétés humaines. — M. H. Spencer, qui partage les sociétés humaines en deux grands groupes : les sociétés militaires et les sociétés industrielles, attribue l'effacement de l'individualité chez les premières à la centralisation militaire, et se refuse à admettre dans la formation du contrat l'intervention d'un pouvoir social quelconque. M. D. soutient contre lui que son principe de classification est insuffisant, que l'absorption originelle de l'individu dans la société vient plutôt de l'absence de centralisation, que l'organisation centraliste est plutôt un commencement d'individuation. Et M. D. a raison.



Il nous faut voir maintenant la raison dernière de cette loi, de ce passage nécessaire de la solidarité mécanique à la solidarité organique, ou, ce qui revient au même, quelle est la cause — ou les causes — de la division du travail. — Le livre II tout entier a pour objet de répondre à la question. Là s'accuse le plus nettement le mécanisme, le *besoin de mécanisme* de M. D.. ; là surtout se découvrent une méthode des besoins d'esprit et des préoccupations logiques qui suggèrent irrésistiblement l'idée d'une sorte de pendant de l'hégélianisme marxiste.

Quelles sont les causes de la division du travail ?

Parmi ceux qui ont répondu à la question, ce sont les Economistes que M. D. trouve les premiers sur sa route ; et vraiment il n'est pas tendre pour eux. A l'en croire, ils auraient eu l'idée saugrenue de prétendre que la « division du travail a pour cause le besoin d'accroitre notre bonheur. »

Et naturellement, M. D. triomphe. Mais ces esprits éminemment pratiques et madrés que sont les économistes sont-ils vraiment capables de *naïvetés* pareilles ? J'ai peine à l'admettre. Il est clair, trop clair que la division du travail à l'origne et sous sa forme rudimentaire, n'a rien à voir avec l'extravagant sentimentalisme d'individus comme René ou Chatterton, pour qui la vie n'a eu que le tort de se montrer trop douce.

M. D. a dû mal interprêter leurs explications.

J'ouvre l'un d'eux, non l'un des moins considérables, Adam Smith, et voici ce que je lis tout au commencement du ch. 2 L. I, consacré au « Principe qui donne lieu à la division dn travail. »

« Cette division, du travail, de laquelle découlent tant d'avantage ne doit pas être regardée dans son origine comme l'effet d'une *sagesse humaine* qui ait *prévu*, et qui ait eu pour *but* cette *opulence générale* qui en est le résultat. Elle est la conséquence *nécessaire*, quoique lente

et graduelle, d'un certain penchant naturel à tous les hommes qui ne se *proposent pas pour but* des vues d'utilité aussi étendues... C'est la disposition à trafiquer qui a, dans l'origine, donné lieu à la division du travail. Par ex. : dans une tribu de chasseurs ou de bergers, un individu, faisant des arcs et des flèches avec plus de célérité et d'adresse qu'un autre, troquera ces objets avec ses compagnons contre du bétail ou du gibier ; et il ne tarde pas à s'apercevoir que par ce moyen il pourra se procurer *plus* de bétail et de gibier que s'il allait lui-même à la chasse. Par calcul donc il fait sa principale occupation de fabriquer des arcs et des flèches. »

Des « vues d'utilité restreintes, » la poursuite d'un « avantage personnel » voilà ce qu'on trouve.

Une seule fois, dans une phrase que je ne cite pas, A. Smith s'oublie à mettre l'espèce en jeu ; mais c'est pour parler de « l'*avantage*, de la *commodité commune*. » De « bonheur, » de « représentation anticipée des effets que produit la division du travail en contribuant à maintenir l'équilibre des sociétés » il n'est question nulle part.

Mais ne chicanons pas sur les mots. La doctrine économiste correctement interprêtée, comprise comme il convient, M. D. serait-il prêt à la faire sienne ? — Non. M. D. le déclare nettement. Pas plus que le « bonheur » le sentiment des « avantages et des commodités de l'individu et de l'espèce » ne suffit à expliquer la division du travail. « Ce n'est pas parce que plus le travail se divise, plus le rendement est élevé qu'on voit naître et se développer la division du travail. » Il ne suffit pas (p. 256) qu'un « concours de circonstances qu'il est facile d'imaginer ait averti les hommes de quelques uns de ces avantages pour qu'ils aient cherché à l'étendre toujours plus loin, afin d'en tirer tout le parti possible. La division du travail ne progresse pas sous l'influence de causes purement *individuelles* et *psychologiques*..... Le fait que les hommes vivent d'une certaine manière en société n'est pas seulement la condition préalable de la division du travail, le moyen par lequel elle se réalise. et comme sa matière nécessaire ; c'en est la cause déterminante. Au lieu que les sociétés se soient formées pour que le travail pût se diviser, c'est le travail qui s'est divisé pour des raisons sociales. »

L'unique cause de la division du travail c'est l'accroissement de la densité morale de la société, symbolisée par l'accroissement de la densité matérielle ; et accessoirement l'accroissement du volume des sociétés dont l'accroissement de densité est l'accompagnement ordinaire. — Que faut-il entendre par densité morale ? « La vie sociale, au lieu de se disperser en une multitude de petits foyers distincts et semblables se généralise. Les rapports sociaux ou plus exactement intrasociaux deviennent plus nombreux, puisque de tous côtés ils s'étendent au-delà de leurs limites primitives et qu'il y a plus d'individus

qui sont suffisament en contact pour pouvoir agir et réagir les uns sur les autres ». C'est ce rapprochement et ce commerce actif qui en résulte, que M. D... appelle *densité dynamique* ou morale. Ce rapprochement et ce commerce plus actif des éléments sociaux, naturellement, ne va pas sans l'effacement du type segmentaire : un phénomène dont il est à la fois cause et effet.

C'est à tort que M. Spencer voit dans la division du travail une application particulière de sa grande loi de la différenciation, toute masse homogène devenant forcément hétérogène, quelles qu'en soient les dimensions ; et qu'il en rapporte les progrès à la nette perception par l'individu et par l'espèce de son utilité pour eux. M. D... objecte non sans finesse et non sans raison, p. 293 :

« M. Spencer explique assez bien de quelle manière se produira l'évolution *si elle a lieu*. Mais il ne nous dit pas le ressort qui la produit. Les différences rendent possible la division du travail, elles ne la nécessitent pas. Assurément, si les hommes se spécialisent, ce sera dans le sens marqué par les différences naturelles, car c'est de cette manière qu'ils auront le moins de peine et le plus de profit. Mais pourquoi se spécialisent-ils ? »

L'accroissement de volume ne peut agir que comme densité ; et la densité du corps social agit et pousse à la division du travail en renforçant la lutte pour la vie. P. 294. « Si le travail se divise davantage à mesure que les masses deviennent plus volumineuses et plus denses, ce n'est pas que les circonstances extérieures y sont plus variées (Spencer), c'est que la lutte pour la vie y est plus ardente. »

C'est un fait certain que la concurrence entre deux organismes est d'autant plus vive qu'ils sont plus analogues, qu'ils ont mêmes besoins et qu'ils poursuivent les mêmes objets. Les individus d'espèces différentes, au contraire, ayant des besoins différents, ne se gênent mutuellement pas. Ce qui fait prospérer l'un est sans valeur pour les autres ; et les occasions de conflit disparaissent avec les occasions de rencontre. « Ainsi, dit Darwin, dans une région peu étendue, ouverte à l'immigration, et où, par conséquent, la lutte d'individu à individu doit être très vive, on remarque toujours une très grande diversité dans les espèces qui l'habitent. »

La même loi, d'après M. D..., s'applique aux hommes. Dans une même ville les professions différentes peuvent coexister sans se nuire, car elles poursuivent des objets différents.

On comprend donc que toute condensation de la masse sociale, surtout correspondant à un accroissement de la population, détermine nécessairement de nouveaux progrès de la division du travail.

La loi, telle que la formule M. D..., ne laisse pas d'être ingénieuse et subtile. N'est-elle pas plus spécieuse que solide ?

C'est tout d'abord la proposition qui lui sert de fondement qu'on pourrait mettre en question. Est-il juste? Est-il exact d'assimiler, au point de vue des besoins et de l'alimentation, à autant d'espèces animales différentes les différentes professions humaines? Je comprends que sur un même chêne on trouve jusqu'à deux cents espèces d'insectes entretenant des relations de bon voisinage, se nourrissant les uns des fruits de l'arbre, les autres de l'écorce et des racines. Mais les hommes, pour appartenir à diverses espèces sociales, à des professions différentes, ne poursuivent-ils pas au fond par des moyens *différents* la satisfaction des mêmes besoins? Ici Marx et les collectivistes ont raison. Gloire militaire, autorité morale, pouvoir, etc., tout cela, — oui, en seconde ligne, par surcroît, comme le lustre, l'ornement. Le sérieux, le solide c'est la satisfaction du besoin. Qui, bien portant, a la nourriture la plus abondante et la plus saine du soldat par force, parfaitement indifférent à toute pensée de gloire, ou du général ambitieux? Qui boit plus souvent du Champagne du maître d'école ou du membre de l'Institut? Qui, malade, a les meilleurs soins, les praticiens les plus expérimentés? — Il n'est pas vrai que du soldat, du prêtre, du savant, chacun puisse atteindre son but, sans empêcher les autres d'atteindre le leur. Les gros traitements grèvent le travail, l'industrie. Ce qui va à l'état-major militaire ne reste pas au paysan et au boutiquier; et on doterait grassement de maigres chaires avec les millions engloutis à la préparation de la guerre. Tous les hommes poursuivent le même objet; tous vivent bien des fruits de l'arbre, tous entendent brouter au même bon endroit.

Or la nature ne donne spontanément à l'homme qu'une quantité très-limitée de produits immédiatement utilisables; les ressources qu'elle met à sa disposition sont et ont toujours été en deçà du besoin, lequel est de sa nature illimité, et croît par sa satisfaction même. C'est dès l'origine, dès le début même de la vie sociale, c'est-à-dire de la vie humaine qu'a dû se poser le problème de la subsistance humaine. Et ce problème n'a-t-il pas toujours consisté, non pas comme le veut M. D..., à trouver un coin du pâturage où l'on soit seul, mais à engraisser de conserve, à rendre plus productif le champ tout entier? L'homme a reçu le don d'accommoder indéfiniment les forces de la nature à ses besoins. Il dépend de lui, d'un nouvel effort de son intelligence et de sa volonté de se créer sans cesse de nouvelles ressources. Et c'est la division du travail qui a été à *toutes les époques* le principal instrument de cette conquête de la nature et de cette multiplication indéfinie des ressources de l'homme.

Quand M. D. nous parle, p. 291, « des chefs d'entreprise qui, subitement en rapport et en concurrence avec d'autres chefs d'entreprise mieux outillés, d'une autre région, doivent nécessairement céder le terrain qu'ils occupaient déjà, et n'ont d'autre alternative que de

disparaître ou de *se transformer.* » Il a tort de voir dans le fait particulier, *accidentel* du changement forcé d'activité, sous certaines *conditions particulières,* de certains membres du groupe, un phénomène général, le fait *type* qu'il recherche. Ce qui semble *l'essentiel,* c'est, à mesure que la population devient plus dense, la nécessité d'un *accroissement de la production.*

Rien de plus.

La question reste entière. La division du travail, dès le début et comme le veulent les économistes, apparaît-elle à la conscience des membres du groupe engagés dans la lutte comme le moyen le plus propre à accroître les produits disponibles ? Se produit-elle, comme le veut M. D..., mécaniquement, dans la pleine inconscience de tous, sans nul sentiment de leur part, même vague, de son utilité, de ses avantages, — les individus se trouvant à leur insu et à l'aveugle transportés sur un autre terrain d'activité ?

Or l'homme n'est pas un corps inerte, que des forces d'ordre purement mécanique portent ici ou là sans qu'il en ait conscience. Pourquoi ce transport, ce déplacement des individus se fait-il dans un sens plutôt que dans l'autre ? M. D..., qui a le sentiment de cette difficulté se fait en même temps l'objection et la réponse, p. 301. « Un progrès, une spécialisation nouvelle ne peut s'établir d'une façon durable que si les individus *ressentent réellement le besoin* de produits plus abondants ou de meilleure qualité. Une fonction ne peut se spécialiser que si cette spécialisation répond à *quelque besoin de la société.* » « Ces besoins nouveaux, ces exigences nouvelles se trouvent toujours exister au moment où un groupe d'individus pressés par la concurrence ont besoin de créer une spécialité nouvelle ». Ces besoins sont un effet de cette même cause qui détermine les progrès de la division du travail. Les progrès de la division du travail sont dûs à l'ardeur plus grande de la lutte. Or une lutte plus violente ne va pas sans un plus grand déploiement de force et par conséquent sans plus de fatigue. « Pour que la vie se maintienne il faut que la réparation soit proportionnée à la dépense. Il faut une nourriture plus abondante et plus choisie. »

D'abord est-il vrai qu'au sens absolu du mot et nécessairement l'ardeur de la lutte soit plus grande ? l'effort plus épuisant, plus funeste aux époques où la division du travail est poussée plus loin ? Ne faut-il pas voir là un cas particulier dont la généralité ne doit se préjuger en rien ?

Puis, de l'aveu même de M. D..., dans cet ajustement du besoin de nouveaux produits et du besoin parallèle de spécialisation nouvelle, une certaine vue du but à atteindre est-elle absolument absente ? Là est la question.

Il n'est pas démontré que les économistes aient absolument tort, que, dans une certaine mesure, la division du travail ne progresse pas

sous l'influence de causes *individuelles et psychologiques* pratiquement se confondant avec les causes d'ordre sociologique. C'est bien le besoin de ses aises, de ses commodités plus grandes, le besoin nettement senti d'une productivité plus grande de son travail, qui pousse l'individu à se spécialiser, qui entraîne l'apparition au sein du groupe de la division du travail. Sans doute la société (p. 296) est en un sens la « cause déterminante de la division du travail » : la division du travail présuppose l'existence de la société. — Il faudrait dire pour être correct que la cause de la division du travail c'est le fait même de la réunion en société d'êtres intelligents, ayant beaucoup plus que l'animal le sentiment et la vue anticipée de leur intérêt propre, et que l'accroissement de la densité morale de la société ne peut que renforcer cette division du travail.

Mais pratiquement, c'est encore la formule économique qui apporte à l'esprit l'idée la plus claire, la plus nette du phénomène.

La formule de M. D... ne dit rien. L'assimilation faite par M. D... des professions humaines à de véritables espèces animales reste inadmissible ; et tout son système croule.

La conséquence à tirer de cette discussion menue, subtile et qui peut sembler quelque peu oiseuse, c'est que le mécanisme de M. D... et sa prétention de déduire d'une donnée unique la loi du développement social, ne sont rien moins que justifiés. La prétendue loi « que la division du travail varie en raison directe du volume et de la densité des sociétés, progresse d'une manière continue et fatale au cours du développement social par la raison que les sociétés deviennent régulièrement plus denses et très généralement volumineuses » perd de son inflexible rigueur, pour laisser à l'INCONNU, à l'INCALCULABLE la place qui lui revient.

Les facteurs que vous omettez, qui s'appellent l'intelligence, la conscience, ne sont-ce pas eux aussi des facteurs de premier ordre ? Ne devraient-ils pas figurer dans une explication de la division du travail à tout aussi juste titre que votre accroissement de densité ?

Dans des sociétés également volumineuses est-il indifférent que les bienfaits de la division du travail soient plus ou moins biens compris ? Que la *mentalité* diffère ? L'organisation du travail ne sera-t-elle pas affectée par le rôle plus ou moins grand de chacun de ses facteurs ? En d'autres termes, ne peut-il donc y avoir qu'une sorte de division du travail, la nôtre ? Est-ce une nécessité primordiale que chaque spécialisation nouvelle présuppose et entraîne une misère nouvelle ? ou les conséquences funestes ne seraient-elles que des *accidents*, des phénomènes dérivés de causes étrangères d'ordre précisément psychologique ? — La Chine, par exemple, nous fournirait peut-être les grands traits d'un type social tout autre, l'exemple d'une division du travail avec des caractères différents

et des conséquences toute opposées ? (V. le très curieux et très remarquable livre de G. Simon, *La Cité chinoise*, Paris, 1887).

Pratiquement, on le sent, la question porte loin.

Si l'organisation du travail n'est qu'un effet mécanique de l'accroissement de densité. Les choses sont fatalement ce qu'elles sont. D'aucune façon l'homme par sa prévoyance et sa bonté *possibles* ne peut prévenir la dure poussée des choses. Il n'y a pas de science *pratique* de l'homme individuel, pas de morale, pas de moralité, pas de politique. Comment l'homme se dresserait-il contre la fatalité des choses ? Il est agi plus qu'il n'agit. A son insu il est entraîné. Le mal et la souffrance sont dans l'ordre. Tant pis pour les écrasés.

Avec un rôle plus grand de l'intelligence et de la conscience réfléchie dans l'apparition et le progrès de la division du travail, c'est une conception toute différente et optimiste des phénomènes économiques et sociaux. L'*Amour*, *la Bonne volonté* reprennent dans le monde la place que la plupart des philosophes leur assignent. Comme il y a fagot et fagot, il y a division et division du travail. Il y a une bonne division du travail, il y en a une mauvaise ; ou plutôt la division du travail, comme toute chose, n'est en elle-même ni bonne ni mauvaise ; mais elle est ce que la fait notre volonté.

C'est ici le choc, sur un point particulier, des deux grandes affirmations entre lesquelles — depuis qu'est née la Pensée Réfléchie — se sont partagées les philosophies humaines : « Ce qui est, mal ou bien pour nous, c'est ce qui ne peut pas ne pas être. Le mal est dans les choses et le bien ne peut l'en extirper ». Et l'affirmation opposée : « Ce qui est pourrait ne pas être. La Bonne Volonté corrige ou même prévient. «

Gardons-nous de ne voir là que des mots ou des nuances de pensée trop délicates et indifférentes. Entre la formule de M. D... et l'autre trouve à se loger toute une façon de penser, de sentir, que l'Histoire nous contraint d'appeler de son vrai nom la *conception chrétienne*, et qui aboutit, en économie politique, à cet ensemble de doctrines généreuses qu'on peut appeler le socialisme français, ou dans les pays de langue anglaise à l'économie optimiste et chrétienne d'Henry George. En Orient, la Chine nous la montrerait peut-être, plus qu'aucun autre pays réalisée dans les faits sous un vocable différent depuis des milliers d'années.

De ce point de vue on ne saurait s'empêcher de prendre quelque peu en pitié notre science de cabinet, avec son petit appareil que nous croyons énorme parce que nous sommes à l'extraire péniblement du fatras des livres. Ce n'est pourtant pas que les sages avis des rares

personnes, les mieux en position de bien voir, nous fassent absolument défaut pour nous rappeler à la modestie convenable. Voici par exemple les remarques d'un homme comme S. Maine, dans son essai sur le Gouvernement Populaire, (traduction française, p. 191). « Il faut que l'habitant de l'Europe occidentale comprenne que la civilisation qui l'entoure est une rare exception dans le monde... (p. 189). Des populations innombrables, quelques-unes possèdant une civilisation respectable, quoique *étrangère* à la nôtre, détestent ce que dans le langage de l'Occident on appellerait une réforme. Le monde musulman tout entier en déteste l'apparence. Les centaines de millions d'hommes qui remplissent l'empire chinois l'ont en antipathie et (qui plus est), en profond mépris... Rien de plus remarquable à ce point de vue que l'obstination avec laquelle un homme appartenant aux classes instruites de la société chinoise oppose l'incrédulité ou le dédain aux *vanteries* de la civilisation occidentale, dont il entend fréquemment les louanges autour de lui, et que sa confiance en ses propres idées qui semble également à l'épreuve et de l'expérience qu'il a acquise de la supériorité militaire de l'Occident et du spectacle des inventions ou des découvertes scientifiques des occidentaux. (p. 188). Il y a donc lieu de se demander si les caractères les plus frappants de la vie occidentale moderne sont dûs à des *causes exceptionnelles* ou si ce sont des phénomènes universels et permanents de la nature humaine. Plus d'un indice frappant semble témoigner que la première hypothèse est la plus correcte.»

***

M. D... consacre la dernière partie de son livre sur les causes de la division du travail à l'analyse du concept de *civilisation*.

Pour M. D... civilisation et développement de la division du travail sont synonymes, on s'en doute bien.

« La civilisation, dit-il, n'est pas un but qui meut les peuples par l'attrait qu'il exerce sur eux, ce n'est un bien entrevu et désiré par avance, dont ils cherchent à s'assurer par tous les moyens la plus large part possible ; c'est l'effet d'une cause, la résultante nécessaire d'un état donné. Les hommes marchent parce qu'il faut marcher ; et ce qui détermine la vitesse de cette marche, c'est la pression plus ou moins forte qu'ils exercent les uns sur les autres, suivant qu'ils sont ou moins nombreux. Ce n'est pourtant pas à dire que la civilisation ne serve à rien ». Il se trouve (p. 376), que ce développement qui a lieu parce qu'il ne peut pas ne pas avoir lieu est généralement *utile* ou tout au moins il est *utilisé* ; il répond à des besoins qui se sont formés en même temps, parce qu'ils dépendent des mêmes causes. Il y a ajustement après coup. Il est vrai que « les bienfaits qu'elle rend à ce titre ne sont pas un enrichissement positif, un ac

croissement de notre capital de bonheur ; ils ne font que réparer les pertes qu'elles mêmes a causées ». — En définitive « la civilisation ne peut expliquer ni l'existence ni les progrès de la division du travail : elle n'a pas elle-même de valeur intrinsèque et absolue ; elle n'a au contraire de raison d'être que dans la mesure où la division du travail elle-même se trouve nécessaire ». « Il est inexact de faire de la civilisation la fonction de la division du travail ».

La civilisation n'est qu'un résultat fatal, non prévu et non voulu de la division du travail ; laquelle est elle-même un résultat mécanique, mathématiquement appréciable, de l'accroissement de densité et de volume du groupe. La civilisation et le progrès nous paraissent indéfinis et n'ont pas de bornes assignables, la cause qui a agi au début : le milieu social, étant en voie de transformation constante. et ne cessant d'agir. M. Spencer a tort de croire que la vie sociale se résout en une lutte de l'individu contre le milieu physique toujours le même au regard de notre expérience et que la société finit par s'asseoir dans une sorte d'équilibre stable.

L'idéal, est aussi permanent que le progrès lui-même. L'idéal est une façon de représentation anticipée du progrès, du développement futur et fatal. C'est ce qui doit être et ce qui existe déjà *virtuellement* dans le présent et le passé, et d'une certaine façon actuelle dans l'intelligence et la conscience de l'individu, avant d'être pleinement réalisé dans les choses.

Cet idéal, ce progrès, M. D. tient à nous le bien signifier, n'ont rien de commun avec ce que les hommes dans tous les temps, sous toutes les latitudes ont appelé la *moralité* et le *bonheur*. « Ni la moralité ni le bonheur ne s'accroissent, nous dit-il, avec l'intensité de la vie » p. 376. « La civilisation n'est pas le pôle vers lequel s'oriente le développement historique et dont les hommes cherchent à se rapprocher pour être plus heureux ou meilleurs ».

Que M. D. nous permettre de le lui dire : c'est prendre trop vite son parti de ce *divorce de l'idéal* positif, scientifique et de cet autre *idéal* qui a nom *bonheur, moralité*. A-t-il le droit de faire ainsi? — Ces deux choses, la moralité, le bonheur, sont vieilles comme le monde, le monde humain, le monde historique, le seul qui existe proprement pour nous. Les deux choses en *fait* tiennent dans la vie de l'humanité une si grande place que M. D. lui-même, au cours de son étude scientifique, objective, a la préoccupation constante de les écarter comme des notions gênantes ou même de les combattre comme ennemies.

Bonheur, moralité : deux mots pour exprimer un même idéal qui n'est pas celui de M. D., mais qui n'en est pas moins réel ; un idéal qui est la représentation anticipée de certains évènements simplement *pos-*

sibles. — D'où vient cette distinction de *fait* du *fou* et du *sage*, de l'homme *heureux* et de l'homme malheureux, en dehors de toute considération d'ordre économique, de toute satisfaction de besoins proprements dits ?

Le grand tort de M. D., la grande lacune de son livre c'est de ne pas s'expliquer sur cette distinction qu'il ne peut écarter absolument et de nous laisser sur l'impression de ces formules générales, qui ont par rapport aux *généralisations pratiques* de l'expérience commune le grand désavantage d'offrir un sens à peine déterminé et très difficilement accessible. Or, n'est-ce pas de l'homme réel, pratique que s'occupe avant tout le sociologue ?

Mais ce sont les conclusions mêmes de ce livre II qui faisaient à l'auteur un devoir strict de ne formuler qu'avec la plus grande réserve sa philosophie dernière !

M. D. reconnaît qu'à mesure que « les sociétés progressent les individus s'affranchissent de plus en plus du joug de l'organisme » ; p. 385 « que plus il y a d'associés, plus il régissent les uns sur les autres, plus aussi le produit de ces réactions déborde l'organisme ». « L'homme se trouve ainsi placé sous l'empire de causes *sui generis* dont la part relative dans la constitution de la nature humaine devient plus considérable. Les causes sociales se substituant aux causes organiques l'organisme se spiritualise. Une vie nouvelle se surajoute à celle du corps, libre, plus indépendante des organes qui la supportent. » Voilà bien l'homme, l'homme social, l'homme historique, *raisonnable* et même religieux.

Mais comment dès lors passer sous silence, dès qu'il s'agit de cet homme, le problème du *bonheur*, de la moralité, qui le touche directement ? Ce n'est pas à l'homme abstrait que nous avons à faire, à l'homme de l'analyse scientifique. Pourquoi n'admettre comme réel, comme objectif, que l'homme organique, l'homme *animal* que M. D. baptise, reconnaissons-le, *l'homme sociologique*, et ce qui se rapporte à lui ? Pourquoi vouloir quand même affirmer l'action dans les cercles les plus élevés de la vie d'une prétendue loi sans *portée pratique*, n'ayant que la valeur d'une hypothèse destinée à rendre raison de faits d'ordre inférieur, et n'atteignant pas même ce but ?

Procéder ainsi n'est-ce pas méconnaître la moité ou les trois quarts de l'Histoire humaine ? biffer d'un trait de plume des milliers de siècles et des continents entiers ? ignorer l'Asie, ignorer la Chine, dire aux choses, dire à la vie : Vous n'êtes que ce que voudront nos civilisations frelâtées et menteuses de l'Occident ? — N'est-ce pas suffisance ?



Le livre de M. D. est un livre curieux, subtil, intéressant, qu'on devra lire et qui sera lu ; le livre d'un philosophe, collectiviste à ses

heures avec une pointe de paradoxe. Cela ne suffit-il pas ? — Un beau livre ? Je n'oserais aller jusque là. La composition, je l'ai fait pressentir au début de cette trop longue analyse, en est surtout au commmencement embarrassée, confuse ; le développement traîne en longueur et parfois l'on regrette de trouver l'auteur trop fidèle à lui-même et aux habitudes d'esprit de la profession. — Beau ? Non. L'auteur ne domine pas suffisamment sa matière. La belle merveille qu'on ne soit pas, tout jeune encore, philosophe profond et jurisconsulte consommé, historien, sociologue, économiste, que sais-je ? Qu'on ne connaisse pas à fond, les mœurs, le droit, l'histoire de l'Orient et de l'Occident, des peuplades barbares et des grandes nations civilisées ! — L'auteur n'a pas ses idées générales encore bien arrêtées ; manifestement la fermentation continue avec des tiraillements en sens contraire. Ce livre, aux tendances à certains égards si franchement mécanistes, paraît sous le patronage de M. Boutroux.

Il reste que l'œuvre n'en est pas moins une œuvre de mérite, avec son originalité réelle. Quelque difficile que soient à mener à bien les spéculations sur le secret de la vie des sociétés, il est certain que notre science Occidentale ne peut se dérober à cet effort. L'Associationisme moderne lui a mis entre les mains un nouvel instrument d'analyse, puissant et commode et de nature à faire trouver de la réalité de nouveaux symboles. M. D., qui est un vaillant ne reculant par devant la grosse et acharnée besogne, a rêvé d'être un puissant ouvrier de la première heure. Là est son mérite. M. D. est de plus un logicien intrépide, un déductif subtil. Sa lecture est considérable.

Chez tous ceux qu'intéressent les études sociologiques, la lecture de cette thèse, qui fait honneur à l'Université, ne peut manquer de faire naître l'impatiente attente des œuvres de la pleine maturité de l'auteur.

G. Platon.

LE CONGRÈS ANNUEL DES SOCIALISTES HOLLANDAIS

Le Congrès annuel des socialistes hollandais a été, comme on sait, tenu durant les jours de Noël à Groningue.

Comme quelques résolutions importantes ont été prises, un aperçu rapide ne sera pas sans intérêt pour nos lecteurs.

Le parti ouvrier hollandais a vu augmenter le nombre de ses membres, durant l'année passée, de 1085. Il eut à supporter beaucoup de persécutions de la part des tribunaux, dont le ministre de la justice dut même calmer le zèle.

Après de longs débats personnels, sans importance pour l'étranger, on passa à l'ordre du jour, dont nous ne prendrons que les deux résolutions principales.

Les deux courants qui divisent nos groupes, nos partis et la plupart de nos congrès étaient en présence. On avait, d'un côté, les partisans de l'action « *économique* » et de l'autre, ceux qui préconisaient l'action « *politique* », sans pour cela négliger les autres moyens de lutte.

Les associations de métiers sont, et resteront encore longtemps, d'une faiblesse extrême en Hollande, ce pays si peu industriel. La période actuelle, avec ses crises, son machinisme et ses sans travail, n'est nullement propice à l'action économique qui se traduit surtout par les grèves. Sur ce terrain-là les ouvriers hollandais, resteront provisoirement impuissants, et ils seront condamnés à attendre les bras croisés une puissance qui ne leur viendra pas de sitôt. Ils devront donc se contenter, comme aujourd'hui, de n'être que des « révolutionnaires » en *paroles*, tandis qu'en attaquant la bourgeoisie dans sa forteresse, le Parlement, on travaillera à la révolution du système capitaliste par des *actes*.

Une nouvelle loi électorale proposée, qui portera le nombre des

électeurs de 280 à 800 mille, donnera à la classe ouvrière le moyen de faire entendre ses vœux et connaître sa volonté dans l'assemblée législative, où l'on décide de ses droits, de ses devoirs et de son bien être. Avec ou sans l'appui du parti socialiste, le peuple prendra part aux élections, dès qu'il en aura l'occasion. Une bonne tactique exige donc d'éclairer la masse par une active propagande, d'organiser des groupements ouvriers socialistes, et d'éviter enfin toute alliance ou tout compromis qui pourrait nuire à nos principes. Au lieu de décider cela et d'employer ce puissant moyen d'agitation et de propagande, pour réveiller la grande masse ouvrière, qui est encore indifférente au socialisme, le congrès a *rejeté toute* action parlementaire. On a *accepté* la résolution proposée par la section Hoogezand-Sappemeer : « *De ne jamais, sous aucun prétexte, prendre part aux élections, pas même comme moyen d'agitation.* »

Les défenseurs de cette tactique *antiparlementaire*, craignaient la corruption des élus du parti socialiste et prédisaient que les députés ouvriers deviendraient des vendus. Ils niaient l'utilité du Parlement. Ils ne veulent pas de réformes dans la société actuelle, ou ne prétendent travailler que pour la destruction de la propriété privée : « Nous sommes un parti de combat et nous devons nous organiser uniquement pour vaincre par la *violence.* »

Les *parlementaires* démontraient que dans tous les pays socialistes aussi bien en Angleterre qu'en Amérique et en Australie, les ouvriers avaient déjà reconnu leur faiblesse sur le terrain économique, que partout ils faisaient un appel à l'action politique et à la législation pour garder leurs conquêtes et augmenter leur force. Dans un parti bien organisé la corruption n'est pas à craindre, la trahison impossible. En tous cas, il faut faire quelque chose pour la classe ouvrière en attendant l'avènement de la société future. Il ne faut pas qu'elle tombe épuisée par la misère, en marchant vers la Terre Promise. Par l'agitation électorale, notre propagande pourra prendre un élan inconnu jusqu'aujourd'hui. Nous avons le devoir de combattre l'ennemi partout, et par tous les moyens honnêtes. Dans ce temps-ci (plus tard, les circonstances pourront changer) notre arme la plus puissante est, sans aucun doute. l'action parlementaire.

La résolution *antiparlementaire* fut *adoptée* par 47 voix contre 40 et 14 abstentions.

La majorité est donc faible. Si l'on ne tenait compte que du nombre des sections, il y aurait eu à peu près parité de voix. Chaque section a *une* voix. Lorsqu'elle a plus de 50 membres, elle a autant de voix qu'elle a de fois 50 membres. La majorité résidait surtout dans la partie Est de la province de Groningue où il y a le plus grand nombre de sections et les plus grandes. Ce sont surtout des laboureurs, qui sont connus par leur caractère individualiste très prononcé et leur esprit

d'indépendance. Le mouvement aura là une tendance libertaire, qui est devenue une tendance anarchiste par les cruelles persécutions et le mauvais vouloir des possédants et des gouvernements.

Car, si l'on ne craint pas d'appeler les choses par leur nom, ce qui était aux prises au Congrès de Groningue, c'était l'*anarchisme* et la *démocratie socialiste*.

On protestait contre le nom d'*armée* des prolétaires, donné au parti international ; l'on ne voulait pas se soumettre aux décisions des Congrès internationaux, et une proposition de ne plus même assister à ces Congrès ne fut *retirée* que parce qu'on prétendit que les résolutions prises n'avaient pas de caractère « obligatoire. »

Ce qui prouve surtout la tendance anarchiste, c'est la crainte et l'aversion pour des réformes qui pourraient améliorer, ne fût-ce que temporairement, le sort de la classe ouvrière. Ces soi-disant « révolutionnaires « crient fermement qu'il faut que la situation des ouvriers aille de mal en pis, parceque d'après eux, plus grande est la misère et plus tyrannique l'oppression, plus proche aussi sera l'heure de la lutte violente, qui seule apportera la délivrance.

Les « parlementaires » ont des vues tout à fait opposées. En soulageant la misère, en améliorant tant soit peu le sort actuel des travailleurs, ils ne craignent pas d'apaiser le mécontentement, de pacifier les masses. Ils sont convaincus que quelques concessions, quelques avantages arrachés aux capitalistes, aideront puissamment à notre propagande et accroîtront nos forces. Les ouvriers commencent à en avoir assez des paroles et des phrases, ils veulent des *actes*.

Voilà pourquoi ils applaudissent à toute législation qui leur donne des adhérents plus nombreux, des combattants moins épuisés, plus instruits et plus énergiques. L'esprit révolutionnaire n'en souffrira pas, ne pourrait en souffrir, car comme l'a dit Aug. Bebel, dans le *Vorwärts* d'octobre dernier : un parti qui s'appuie sur la classse ouvrière, doit être *révolutionnaire*, ou il ne sera pas ! » Si nous ne renions jamais le vrai principe révolutionnaire, la législation deviendra une arme tranchante dans la lutte sociale, et loin d'être un signe de paix, elle deviendra le signal d'un combat de tous les jours.

Ah ! c'est une bien grande erreur de croire que la misère, qui peut occasionner des révoltes stériles, puisse faire une révolution durable. Certainement une épidémie ou une famine peut jeter l'étincelle dans la poudre amoncelée, mais cette force destructive du capitalisme ne se formera pas parmi une race dépravée par la misère, énervée par la souffrance.

Dans ces questions-là, ce ne sont pas les théories, ce sont les *faits* qui décident. Eh bien, que voyons-nous? Ce ne sont pas les plus misérables qui viennent grossir nos rangs, ce n'est pas la pauvreté la plus douloureuse qui vient s'organiser sous le drapeau rouge. Au contraire,

là où les ouvriers ont déjà conquis quelques droits, où ils ont arraché quelques concessions, c'est là que le socialisme est le plus fort et le plus près de la victoire.

Et l'histoire du passé nous apprend « que ce n'est pas toujours en allant de mal en pis que l'on tombe en révolution. Il arrive le plus souvent qu'un peuple qui avait supporté sans se plaindre, et comme s'il ne les sentait pas, les lois les plus accablantes, les rejette violemment dès que le poids s'en allège. Le régime qu'une révolution détruit vaut presque toujours mieux que celui qui l'avait immédiatement précédé et l'expérience apprend que le moment le plus dangereux pour un gouvernement est d'ordinaire celui où il commence à se réformer. » (A. de Tocqueville, l'*Ancien Régime et la Révolution*).

Puisse cette leçon d'histoire convaincre ceux qui doutent, pour qu'ils ne craignent plus de lutter pour l'amélioration du triste sort de la classe ouvrière, aussi bien sur le terrain politique que sur le terrain économique, deux terrains de lutte qui en somme sont *inséparables* et qui se soutiennent mutuellement,

La question sociale est en même temps une question de force, de pouvoir politique. Pour arracher des mains de la classe capitaliste les moyens de production, c'est-à-dire les moyens de vivre et de travailler, il faudra lui arracher, du moins en partie, les armes politiques avec lesquelles elle défend ses capitaux. Convaincus de la justice de notre cause, nous ne reculerons pas devant la révolution violente, mais en attendant l'heure du combat, nous devons porter la lutte des classes non seulement dans les fabriques et les ateliers, mais aussi dans les Parlements et les Conseils communaux. Et loin de retarder par là l'avènement de la société nouvelle, nous hâterons l'heure de la révolution inévitable.

Espérons donc que le referendum de tous les membres du parti hollandais rejettera la résolution néfaste prise au congrès de Groningue, et que ce bataillon du prolétariat organisé restera fidèle aux résolutions des *congrès internationaux de Bruxelles et de Zurich*.

RIENZI

ANCIENS CONSEILS

Avant tout, y a-t-il une question sociale ?

Ce doute n'est pas aussi insensé qu'on pourrait le croire. Je connais des économistes purs qui déclarent que la question sociale n'existe pas, et des politiques académiciens qui affirment que *socialisme* est un mot vide de sens.

Il semble même que nos hommes d'Etat ne soient pas loin de partager cette opinion aussi commode que rassurante, à voir la quiétude avec laquelle ils ont profité de la restauration du régime constitutionnel pour jouer aux quatre coins parlementaires, sur ce radeau que le moindre coup de vent peut faire chavirer.

Députés, sénateurs, conseillers d'Etat, industriels, financiers, agioteurs, tout ce monde d'officiels et d'officiants de toute espèce qui s'ébat à la surface de la société, n'a pas l'air de se douter qu'il a sous ses pieds des couches humaines qu'une tempête commence à soulever.

S'ils ressentent parfois quelque secousse, ils se contentent de pousser un cri de fureur : les plus calmes haussent les épaules, et tous se remettent à intriguer, à trafiquer, à se chamailler, à se disputer l'argent, les places, les honneurs, la puissance, comme s'il n'y avait absolument rien de vivant sur cette terre que leurs petits intérêts, leurs petites coteries, leurs petites personnes et leurs petites passions.

Quand on leur dit : « Prenez garde ! vous ne comprenez pas votre époque ; vous ne vous rendez pas compte des besoins à satisfaire, des problèmes à résoudre... »

— « Bah ! répondent-ils, il n'y a pas de problèmes ; il n'y a que des appétits. Des pauvres qui veulent être riches ! Cela s'est vu dans tous les temps, il y a bien, en effet, aujourd'hui, un débordement exagéré de convoitises ; mais la société se défendra..... »

La question sociale, c'est en dehors des systèmes, des exagérations, des folies, l'avènement de la justice et de l'égalité rationnelle dans toutes les relations humaines : c'est le complet développement et le libre exercice de ses facultés assurés à chacun ; c'est l'abolition de tout ce qui reste de privilèges, de sujétion, de tyrannie, dans cette société encore païenne et féodale qui, en donnant à tous, — il n'y a pas si longtemps, — le droit de cité politique, a conservé dans sa constitution intime les hiérarchies factices de la fortune et de la faveur. C'est enfin dans l'ordre purement économique, l'équitable répartition de la richesse entre toutes les forces qui concourent à la produire.

Question ardue, complexe, qui semble inextricable, et qui pourtant doit se résoudre, car son heure est venue ; réforme suprême qui complètera toutes les réformes de ce siècle, et qui s'impose fatalement.

Par vanité, par égoïsme, par ignorance, la bourgeoisie française, émancipée dans la grande Révolution, et triomphante en 1830, a négligé l'étude de ce problème qui se dresse aujourd'hui devant ses petits-fils. Elle a manqué à la fois de cœur, d'esprit et de prévoyance. A peine maîtresse des positions d'où elle avait délogé la noblesse, elle s'est crue à son tour d'une autre race et d'un autre sang que ce peuple en blouse ou en guenilles, qu'elle avait appelé à la bataille des rues, au nom de la liberté.

Elle a même, en quelque sorte, cessé d'être française. Ses grands industriels, ses hommes d'État ont pris l'Angleterre pour modèle. Les premiers ont réussi à faire de leurs villes manufacturières des reproductions de Liverpool et de Manchester, où pullulent les populations hâves et dégradées, avec l'alcool pour distraction et la prostitution pour appoint au salaire. Les seconds ont vainement tenté d'implanter sur notre sol une oligarchie régulière, basée sur les sacs d'écus de leurs électeurs censitaires, auxquels ils criaient naïvement :

— Enrichissez-vous !

La surprise de 1848, qui n'a surpris qu'eux, a fait crouler leurs châteaux de cartes sans les convaincre de la folie de leurs idées et de la vanité de leurs efforts. Les petits doctrinaires qu'ils ont fait demandent encore dédaigneusement, après les barricades de juin et les non-barricades de décembre, après les congrès ouvriers et les grèves sanglantes :

— Le socialisme, qué qu'c'est qu'ça !

La question sociale ! mais c'est elle qui a fait l'empire, et qui, plus sûrement que les baïonnettes, l'a maintenu, et maintient aujourd'hui la République bourgeoise.

Demandez aux ouvriers de Paris pourquoi ils ont regardé passer le coup d'Etat, en souriant d'un air narquois, les mains dans leurs poches ; demandez à M. Rouher de quel secours lui a été le spectre

rouge pour ses succès oratoires.,... Demandez aux préfets de nos provinces combien ils ont expédié de députés complaisants au palais Bourbon, en évoquant à propos le fantôme des partageux!

Si les mots *socialisme* et *socialiste* ne sont pas dans le dictionnaire, j'engage fortement nos hommes d'État de l'Académie à ne pas lui refuser plus longtemps la place qu'ils réclament parmi les substantifs français.

Une fois ces mots admis par la congrégation de l'Institut au libre parcours de la langue parlée et écrite, nos mandarins lettrés, soumis au tribunal des rites, comme tous les chinois de l'Empire français, se décideront peut-être à en étudier la signification et à en adopter l'usage.

Ces messieurs me pardonneront, j'espère, cette immixtion dans leurs travaux philologiques. Du train dont va leur dictionnaire, il n'est pas inutile que les profanes s'en mêlent un peu.

Revenons à la question sociale :

La génération de nos jours, quelque occupée qu'elle soit de chevaux, de Filles et de Bourse, n'est pas sans avoir entendu parler de deux grandes écoles qui ont fait du bruit dans leur temps. Je veux parler de l'Ecole saint-simonienne et de l'Ecole phalanstérienne. Ne riez pas, jeunesse gauloise! Vos pères en ont assez ri, la femme libre d'Enfantin et la queue de Considérant, avec un œil au bout, ont été servies sur tous les plats et à toutes les sauces, aux bourgeois de Louis-Philippe, par les loustics de l'époque. Ils s'en tordaient, ces braves bourgeois. Mais en même temps ils s'indignaient un peu.

— « A chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses « œuvres! association du capital, du travail et du talent! solution du « problème économique et de l'évolution historique par l'élévation des « travailleurs! » Qu'est-ce que ce verbiage, ces nouveautés, ces utopies! Comprend-t-on ces fous qui rêvent autre chose qu'une société où nous sommes si bien?

— « Prenez garde, disaient les fous, le peuple se trouve moins bien que vous. Lui aussi rêve autre chose, et ce qu'il rêve est beaucoup plus élémentaire et infiniment moins anodin que nos théories. Si vous ne voulez pas de nos remèdes, constater du moins la maladie, et appelez en consultation vos Purgon et vos Diafoirus.! »

— « Laissez faire, laissez passer, » répondait la thérapeutique anglaise, dont les gros industriels de France traduisaient ainsi la formule: *laissez faire* le capital; *laissez passer* les ouvriers récalcitrants devant la police correctionnelle.

En fin de compte, *on laissa faire* la Révolution de février, *on laissa passer* la monarchie citoyenne en Angleterre, et le premier cri qui s'éleva des masses en ébulition, fut celui-ci: COMMUNISME!

Elle en fut surprise, effarée, exaspérée, cette pauvre bourgeoisie, comme si on ne l'eût pas prévenue depuis longtemps.

Aussi avec quelle ardeur elle fusilla ces gueux de communistes, quand la bataille de juin fut gagnée et avec quel empressement ceux-ci lui rendirent la pareille, trois ans après, au mois de décembre, en la laissant écraser et fusiller à son tour !

Pauvre Baudin, pauvres républicains, pauvres démocrates, vous avez soldé le compte des massacres et des transportations de 1848 ! Est-ce que ce ne sont pas toujours les bons qui payent pour les autres ?

Les autres, ils se sont, pour la plupart, ralliés à l'Empire. Tant que le lion a eu ses ongles et ses dents, ils se sont courbés devant lui. Ils ont tout accepté, tout subi, la rage au cœur, le sourire aux lèvres : restauration du suffrage universel, qu'ils avaient voulu abolir ; confiscation des libertés politiques si chères à la bourgeoisie : extension des libertés commerciales si nuisibles aux intérêts d'une industrie routinière et souvent factice, qui ne pouvait vivre qu'en imposant aux consommateurs, droits d'association, de réunion et de coalition accordés aux travailleurs contre leurs anciens seigneurs et maîtres ; guerres européennes et expéditions lointaines ; milliards de dettes accumulés par les villes et par l'Etat.

Tout cela a été acclamé par cette grande bourgeoisie qui criait tout haut : « Vive l'Empereur ! » et l'appelait tout bas « socialiste », la pire injure !

Chose étrange ! Ce furent les ouvriers des grandes villes, Paris en tête, qui tinrent rigueur à l'Empire, malgré ses avances et ses actes. Par un sens politique remarquable en ce temps de désarroi général, ils envoyèrent aux Chambres, pour combattre l'absolutisme, des hommes simplement libéraux, de purs bourgeois, indifférents ou hostiles au socialisme, mais forcés par leur mandat populaire de se montrer plus socialistes que le pouvoir.

Depuis la Commune, la vague s'est enflée ; la République qui devait tout apaiser, tout concilier, tout résoudre, n'a rien apaisé, rien concilié, rien résolu. L'idée communiste travaille toujours les masses ouvrières. L'antagonisme du travail et du capital, s'affirme plus nettement et va plus loin que jamais. Nous sommes loin du « droit du travail, » et de « l'impôt sur les riches. » On parle maintenant de « liquidation sociale, » un pétard à effet ramassé dans l'arsenal de Proudhon qui s'entendait si bien à tirer des paradoxes en l'air pour effrayer les bourgeois.

Paradoxes, non-sens, folies, tout ce qu'on voudra ; ce n'est pas avec ces mots qu'on se débarrassera du socialisme. Les besoins qu'il révèle, les tendances qu'il exprime, ne sont ni des paradoxes, ni des non-sens, ni des folies. C'est la question de *justice sociale*, que ce siècle

doit résoudre ou qui dévorera ce siècle. Ni l'indifférence, ni le dédain ne la supprimeront, pas plus que le chassepot ne l'exterminera.

La bourgeoisie, redevenue toute-puissante, comprendra-t-elle, cette fois ce qu'elle doit faire ? Se doute-t-elle bien qu'elle joue son va-tout, et qu'elle n'a qu'un moyen de ne pas perdre la partie : c'est de prendre l'initiative des réformes nécessaires aux classes populaires, maintenant qu'elle a reconquis, toujours avec le secours du peuple, les libertés nécessaires aux bourgeois.

Avant tout, l'instruction gratuite largement donnée : c'est la grande solution, celle-là. C'est la lumière qui dissipe les fausses théories et les aveugles autagonismes ; c'est la première égalité qui rapproche les classes de la communauté des sentiments, de l'intelligence et de la raison.

Equitable répartition de charges sociales, abolition des lois fiscales qui pèsent sur le pauvre.

Voilà la justice élémentaire. La simple droiture l'indique. Le bon vouloir suffit pour l'appliquer.

Mais ce n'est pas tout. Dans ces conflits du capital et du travail, qui sont le grand péril aujourd'hui, la bourgeoisie doit rechercher et réaliser toutes les solutions que l'état des diverses industries rend possibles. C'est à la fois son intérêt le plus pressant et son devoir le plus impérieux.

Il ne suffit pas de donner la liberté au travail. Jusqu'à ce que l'instruction ait élevé le niveau des masses, elles ne peuvent rien par elles-mêmes. Elles ne peuvent qu'une chose, si un hasard les rend maîtresses de la situation : tout bouleverser. C'est à ceux qui savent et qui possèdent de chercher les moyens de conciliation et de salut.

Que la bourgeoisie se mette résolûment à l'œuvre ! qu'elle prouve par ses travaux et par ses actes sa ferme intention d'entrer dans la voie des concessions légitimes, des améliorations pratiques, et une phase d'apaisement succèdera aux défiances et aux récriminations d'aujourd'hui.

Songez-y bien, chefs du centre gauche et du centre droit : de nos jours, la politique est secondaire. La question sociale domine tout. Ne voyez-vous pas ce fait, le plus saillant et le plus sérieux de notre époque :

Au milieu de la désorganisation des forces et des réformes du passé, qui s'affaissent sous nos yeux, le travail seul s'organise, non, hélas ! pour produire, mais pour lutter.

Eugène NUS.

LA QUESTION SOCIALE

DEVANT LES CORPS ÉLUS

L'Histoire parlementaire de notre pays et l'Histoire du parti socialiste se confondent intimement depuis la réunion de la Chambre élue en 1893. En effet, à chaque instant et sur chaque question les socialistes interviennent avec une exubérance de talent, une ardeur juvénile, une sorte de besoin d'expansion, qui sont à notre avis, l'indice le plus sûr de la force interne que recèle la doctrine socialiste. Les partis vieillis et lassés ou corrompus par le pouvoir, ont des langueurs que les nôtres ne connaissent point. Au contraire les causes jeunes, celles qui synthétisent les besoins nouveaux, les idées nouvelles, celles en qui se fait ce travail mystérieux de bourgeonnement intérieur qui éclatera bientôt au dehors en une riche fructification, éprouvent un goût de la lutte, un besoin d'aller à la bataille et d'exposer avec éclat leurs doctrines. Aussi est-ce depuis la réunion de la nouvelle Chambre, une série d'escarmouches brillantes, occasions cherchées de faire connaître et de divulguer la théorie et son application à chaque cas particulier devant les ahuris de la majorité, dont la connaissance, en fait de socialisme et de questions sociales sont nulles. Vraiment la bourgeoisie mourante mourra dans la plate médiocrité que fut sa vie ! Car je lis à l'*Officiel* des interruptions qui dénotent une telle ignorance de la littérature économique et socialiste que j'ai envie de crier aux malheureux centriers : « Mais allez donc « prendre des leçons d'économie sociale auprès du citoyen X..., ou du « citoyen Z..., membre du groupe socialiste où j'habite, et adhérent « au syndicat de sa profession ! » Il y a aujourd'hui beaucoup de

jeunes ouvriers, dont le niveau intellectuel et l'instruction sont au-dessus de la moyenne bourgeoise de la Chambre.

La discussion de l'interpellation relative à la fermeture de la Bourse du travail confirme cette impression. Les députés ouvriers se sont acquittés de leur tâche de telle façon que nous voudrions disposer d'un nombre de pages bien plus considérable que celui qui nous est parcimonieusement compté pour reproduire une partie de la discussion. Faberot, Groussier, Prudent-Dervillers, Coutant, ont montré à quoi peuvent arriver des travailleurs intelligents et studieux, malgré l'annihilation des longues journées et du travail physique. Prudent-Dervillers, qui a fait à ce sujet le discours le plus étendu et le plus étudié a produit sur tous une réelle impression et nous sommes bien convaincus qu'après quelques années de pratique, ces bons travailleurs auront dépassé de beaucoup les petits bacheliers que l'on a bourrés à grands frais ? C'est pour les socialistes qui sont nés dans la bourgeoisie une vive satisfaction que de constater ces exemples de la valeur ouvrière, car il est bien certain que l'émancipation économique ne se fera que lorsque les intéressés sauront conquérir leur émancipation. Cela ne tombera pas du ciel. Il faudra au préalable assez d'intelligence et de culture générale pour comprendre, assez d'esprit d'union, de solidarité et de désistement pour réaliser ce que l'on aura compris. Mais aujourd'hui la masse est en marche ! Qu'elle se méfie seulement des fauteurs de division, des coteries, des sectes, des chapelles !

Si nous ne craignions les observations du zélé secrétaire de la *Revue*, nous aurions employé une quinzaine de pages à la reproduction des principales parties du débat sur le monopole des blés (projet Jaurès), mais nous devons être brefs pour permettre la publication des articles originaux. Aussi est-ce avec regret que nous nous contenterons d'une brève mention.

Jaurès a magistralement défendu son projet : et nous pouvons dire, après avoir lu les débats complets et après les avoir fait lire à un membre de notre famille qui a fait pendant vingt ans à Marseille le commerce des blés, que l'argumentation du député du Tarn est irréfutable. Les objections qui lui ont été faites émanent de gens qui n'ont point la moindre notion du côté pratique de la question.

Un évènement important, ç'a été le début à la tribune de Jules Guesde (séance du 19 janvier).

Le vaillant propagandiste a été, dit-on, accueilli par des grognements de mauvaise humeur. Grogner n'est pas répondre ! Jules Guesde a fait en termes mordants et cruels le procès du protectionnisme, puis celui du libre-échangisme, montrant la vanité de ces deux solutions et leur opposant la doctrine socialiste d'après laquelle la circulation

des marchandises doit être un service public, fonctionnant sans aucune prélévation exercée par l'intérêt individuel. De là, il a été conduit à exposer la conception socialiste de l'Etat ; il a annoncé la dissolution de l'Etat bourgeois, organe de confusion et de résistance, qui n'aura plus de raison d'être quand l'égalité une fois établie, il n'y aura plus de classe à maintenir par force dans la sujétion, et son remplacement par l'administration des choses, c'est-à-dire par la mise en ordre et en jeu des grandes fonctions économiques. Le projet Jaurès représentait un commencement de réalisation de cette idée.

Il est vrai que M. Jules Roche est venu faire un grand étalage d'érudition en parlant de Philippe-le-Bel et de la Révolution Française et en annonçant que le monopole amènerait la famine ! Il a probablement oublié que les moyens de transport se sont quelque peu perfectionnés depuis cette époque et que la production du blé dans les différentes parties du monde est aujourd'hui tellement considérable que les famines sont impossibles. Il a terminé son discours par un essai de réfutation en règle du socialisme. Jaurès du reste a répondu bien facilement à toutes les objections ! Il a répliqué par un développement oratoire merveilleux d'une belle largeur philosophique : nous reproduisons ci-dessous ce morceau remarquable :

M. Jaurès. — Non, M. Jules Roche n'a produit contre nous aucune objection directe et qui porte.

Il s'est borné à reproduire certaines considérations d'ordre général et philosophique. Il nous a dit d'abord : Il y a en ce monde, et dans le monde social comme dans le monde naturel, des lois que l'on ne peut pas enfreindre, contre lesquelles on ne peut pas agir. Il ne faut pas que l'homme, dans sa superbe, dans sa témérité, s'imagine qu'il peut agir puissamment et profondément sur le cours des choses. Non ! l'humanité n'est pas une terre glaise que le sculpteur peut pétrir et figurer à son gré.

Eh bien ! soit. Oui, il y a des lois partout. Mais quel est donc, dans l'ordre social, le sens de ce mot : loi ?

Oui, sans doute, il y a des lois partout. Mais je me permettrai de rappeler aux amis politiques de M. Jules Roche, qui ont presque tous trouvé dans Auguste Comte leur éducation philosophique, que Comte, qui admet certainement partout l'existence de lois, admet en même temps que le milieu social est absolument modifiable ; et cela pourquoi ? Parce qu'à mesure qu'une organisation devient plus complexe, à mesure qu'elle résume un plus grand nombre de lois, qu'un plus grand nombre de lois viennent croiser en elle leurs effets, elle devient par cela même plus aisément transformable et modifiable.

Vous ne pouvez rien changer aux propriétés des figures géométriques, qui sont très simples. Vous ne pouvez changer rien aux lois de la mécanique ni aux mouvements des planètes et des astres, ce sont des lois élémentaires. Vous pouvez agir davantage sur les phénomènes plus compliqués de la chaleur, de l'électricité, de la lumière, davantage encore sur les combinaisons

chimiques. (Applaudissemements à l'extrême gauche et sur quelques bancs à l'extrémité droite de la salle. — Mouvements divers.

Et lorsqu'apparaît la vie elle-même avec sa complexité plus grande, lorsqu'apparaît le premier organisme vivant dans lequel se résument toutes les lois antérieures et dans lequel se manifestent des lois nouvelles, alors vous pouvez modifier plus facilement l'organisme vivant. Et, messieurs, il n'en est pas de plus compliqué que l'organisme social ! c'est en lui que se résument toutes les lois du monde, avec des lois nouvelles qui résultent et de la nature de l'homme et des rapports des hommes entre eux. La forme sociale étant la plus complexe, elle est, par cela même, la plus modifiable ; et à mesure que nous nous élevons à des organismes dans lesquels les lois multiplient et enchevêtrent leurs effets, l'action de l'homme peut se manifester davantage, et nous échappons à la fatalité des choses pour entrer dans la liberté de la conscience humaine. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

Et puis, messieurs, il y a une autre loi que je m'étonne que M. Léon Say et M. Jules Roche n'aient pas signalée à cette tribune. Une loi qui est la découverte essentielle de notre siècle, qui est l'honneur et la lumière de la science contemporaine, une loi qui est la plus fondamentale de toutes, que je pourrais appeler la loi de toutes les lois : c'est la loi de l'évolution.

Ce qui caractérise notre siècle, ce qui caractérise les conceptions scientifiques appliquées aussi bien à l'ordre naturel qu'à l'ordre social, c'est l'idée qu'il y a une évolution universelle. (Applaudissements à l'extrême gauche. — Mouvements divers.) C'est l'idée que ni la nature, ni la vie, ni l'humanité ne sont enchaînées à des formes immuables. Et qu'est-ce, après tout, que la longue histoire de la vie ? Et alors que faisons-nous, nous, lorsque nous nous proposons des transformations sociales ? Est-ce que nous nous proposons de substituer à la force des choses notre arbitre individuel ?

Pas le moins du monde ! Nous nous emparons tout simplement de cette loi de l'évolution universelle ; nous constatons dans quel sens se prépare l'évolution des sociétés, et nous nous associons à cette évolution, en vertu de la loi même qui est la loi fondamentale du monde moderne. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Et puis l'honorable M. Jules Roche a une conception singulière de l'histoire.

Il prétend qu'il est détaché de toute sorte d'absolu, qu'il n'y a de vrai que le relatif, et il s'est fait de l'économie politique une sorte d'idole, quoiqu'il en dise. Il ne conçoit la forme du commerce et les relations économiques que comme elles ont apparu à Turgot à la fin du siècle dernier. Et alors, rétrospectivement, il juge avec cette idée absolue et étroite toute l'histoire de France, il ne voit qu'une suite d'erreurs dans tous les efforts par lesquels de siècle en siècle la nation française a essayé d'échapper aux nécessités qui pesaient sur elle. Lorsque, avec la multiplicité des petits centres locaux de production et de consommation il devenait facile de créer la famine et la disette dans presque toutes les localités, il était sage pendant une certaine période du moyen âge d'instituer des maxima de prix, d'établir certains règlements pour les corporations industrielles naissantes, et je m'étonne que M. Jules Roche n'ait pas compris qu'il y a là une loi d'évolution historique.

Il a fait un très beau tableau de la France paysanne ; mais il y a une chose qui caractérise l'histoire du paysan dans ce pays, c'est qu'il a toujours tourné les yeux vers la puissance centrale pour s'en servir et lui demander de le protéger, de l'émanciper. C'est là toute son histoire. S'il a accepté les gens du roi, les impôts du roi, c'est parce qu'ils venaient le débarrasser de l'oligarchie féodale, de la tyrannie locale, qui pesaient de plus près sur lui ; il a conçu le pouvoir central comme une puissance de l'affranchissement. (Applaudissements à l'extrême gauche.) Et c'est ce qui a fait la grandeur de la royauté! Et lorsque celle-ci, manquant à sa mission, a omis de le protéger contre les abus, contre lesquels elle avait paru se dresser tout d'abord, le paysan, qui avait constitué cette force centrale sous forme de royauté, a constitué la même force centralesous forme de nation libre et républicaine. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

Et aujourd'hui, messieurs, que faisons-nous, autre chose que de reprendre cette tradition profonde, séculaire, de la France paysanne? Lorsque nous venons, à l'heure présente, vous apporter ce projet de loi en particulier, que faisons-nous? Nous venons, au nom de l'intérêt national du paysan, lutter contre une de ces oligarchies qui se sont substituées peu à peu à la puissance de la nation. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.)

De même que le paysan se tournait vers la royauté protectrice et émancipatrice... (Mouvements divers) pour briser l'oppression féodale, il se tourne aujourd'hui vers la nation républicaine, vers l'Etat républicain, pour les syndicats de spéculateurs qui le ruinent. (Applaudissements à l'extrême gauche), pour briser ces oligarchies de chemins de fer ou autres qui pèsent sur lui ; en sorte que lorsque nous venons constituer la puissance économique de la force centrale, non pas pour opprimer les individus, mais pour les libérer au contraire, — car cette force de la puissance centrale se concilie absolument avec la pleine liberté individuelle ; — quand nous faisons cela — et nous ne faisons pas autre chose par notre projet, — nous ne faisons que briser une oligarchie de spéculateurs qui s'est substituée à l'intérêt individuel et à la nation elle-même ; — donc, quand nous faisons cela, c'est nous qui allons chercher dans les profondeurs de l'histoire de France les traditions persistantes, c'est nous qui sommes les véritables interprètes de la conscience paysanne et de l'intérêt paysan. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Jaurès. — Et maintenant, messieurs, il reste à M. Jules Roche et à ceux qui, en l'acclamant hier, ne se bornaient pas à acclamer son très beau talent, mais qui applaudissaient aussi à ses idées, il leur reste, pour nous répondre, tout simplement à faire l'apologie systématique et entière de la société présente, comme nous l'avons vu faire hier. C'est entendu, messieurs, la société actuelle ne mérite aucune critique... (Exclamations sur divers bancs.)

Au centre. — M. Jules Roche n'a pas dit cela !

A l'extrême gauche. — Cela a été dit !

M. Millerand. — C'est la conclusion du discours de M. Jules Roche.

M. Jaurès. — M. Jules Roche a passé en revue toutes les institutions fondamentales de la société actuelle :

La famille, elle est absolument idyllique, et pure, et solide.

La propriété, elle n'est entachée d'aucune tare.

Il n'y a pas d'abus de pouvoir, il n'y a pas d'exploitation du faible par le fort ; c'est le plein épanouissement de toutes les facultés individuelles.

Voilà ce que nous avons entendu hier; et l'honorable M. Jules Roche nous a reproché de lancer à la société actuelle une sorte d'anathème, de la représenter comme une puissance des ténèbres à laquelle nous voulons substituer la puissance lumineuse de la société nouvelle. C'est une fantasmagorie. Nous ne disons pas le moins du monde que la société actuelle soit la puissance des ténèbres; nous disons qu'elle est une forme transitoire de l'évolution économique des sociétés humaines; nous disons qu'elle a rendu de très grands et très puissants services ; nous disons qu'elle a étendu et développé la production, qu'elle a accru les forces productrices de l'humanité ; mais nous disons aussi qu'à l'heure actuelle les services qu'elle rend sont compensés par une rançon de plus en plus lourde.

Oui, elle répand, en effet, un très grand nombre de produits qui étaient inconnus il y a un demi-siècle ; mais les travailleurs ne sont pas assurés d'en avoir leur part.

A mesure que vous avez accru la puissance de production vous avez accru aussi les besoins et les exigences élémentaires de la vie, et vous voyez le monde du travail traversé de crises de plus en plus profondes, agité par le chômage et toutes les misères de l'ordre industriel actuel. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Si les produits sont plus abondants, les chances sont aussi plus terribles pour le travailleur de ne pouvoir plus se procurer ces produits.

Oui, vous avez accru la puissance de production, mais de plus en plus vous la concentrez, quoi que vous en disiez, aux mains de quelques-uns. (Applaudissements à l'extrême gauche. — Bruit au centre.)

Non, monsieur Jules Roche, il ne suffit pas de faire entendre à cette société une sorte de prédication morale, il ne suffit pas de jeter une sorte de *Sursum corda* ! et d'appeler toutes les consciences contemporaines à faire leur examen intérieur : elles n'en ont pas le temps, la plupart des consciences contemporaines ! (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.) Elles sont occupées ailleurs, les unes à lutter contre la misère, les autres à créer, en vertu des nécessités sociales actuelles, la misère des autres. (Interruptions au centre.)

Non, il ne suffit pas d'apporter une sorte de prédication philanthropique ou morale à cette société ; il faut encore que cette société elle-même ne soit pas en contradiction brutale avec les leçons de morale qu'elle fait répandre par ses pédagogues officiels. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Il ne faut pas, lorsque le maître d'école a dit à l'enfant : « Tu seras un citoyen libre, » qu'au moment où cet enfant entre dans la société il trouve sa liberté aliénée sous toutes sortes de puissances écrasantes. (Nouveaux applaudissements.)

Il ne faut pas, quand l'école a dit à l'enfant ce que M. Dupuy répétait dans sa déclaration ministérielle : « il n'y a de richesses dans ce monde que par le travail, » la société lui montre le travailleur de plus en plus spolié et des richesses de plus en plus scandaleuses édifiées sur sa misère. (Rumeurs et interruptions sur divers bancs. — Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

Je retiens vos interruptions; il s'est produit ici, depuis l'ouverture de ce

débat, un certain nombre de constatations significatives. L'autre jour, pour nous répondre, l'honorable M. Rouvier a été obligé de faire l'éloge éclatant de la spéculation tout entière...

M. Louis BARTHOU. — Vous protestez contre la spéculation. et des discours comme le vôtre ne font que la favoriser en prolongeant la discussion. (Très bien ! très bien !)

M. JAURÈS... et maintenant, pour nous combattre, vous êtes obligés de nier toutes les plaies morales de l'ordre social actuel. (Bruit au centre. — Très bien! très bien ! à l'extrême gauche.)

L'honorable M. Léon Say nous a dit : Comment ! c'est après des prémisses si vastes que vous nous apportez cette conclusion aussi minime : le monopole de l'importation des blés !

Que M. Léon Say se rassure ! nos conclusions seront aussi étendues que nos prémisses; nous avons entrepris contre l'oligarchie financière, contre l'oligarchie capitaliste et patronale sous toutes ses formes une lutte que nous continuerons pied à pied, à propos de toutes les questions. Si nous vous apportons aujourd'hui cette solution sur la question des blés, c'est parce que ce débat est à l'ordre du jour. Cette solution a pour nous une valeur pratique et immédiate. Elle donne une sanction efficace à ce que vous avez voulu.

Lorsque vous êtes passés à la discussion des articles, vous avez affirmé par cela même trois volontés essentielles : protéger efficacement le producteur de blé dans la mesure où il doit être protégé, empêcher que cette protection n'aboutisse à des hausses de famine, — c'est la raison du droit gradué descendant proposé par la commission dès douanes, — et enfin mettre obstacle aux excès de la spéculation.

Eh bien ! si nous soutenons notre proposition, c'est parce qu'elle nous paraît réaliser seule le triple objet que vous vous proposez; c'est parce qu'il est temps que vous ne reveniez pas devant le paysan de France les mains vides, avec des votes inefficaces. (Rumeurs à droite et au centre. — Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche), avec des votes illusoires dont le passé a déjà montré l'inefficacité, qu'un avenir prochain démontrera encore.

Ah ! je sais bien ; vous voteriez peut-être notre projet s'il n'était pas inspiré de l'idée socialiste. (Non ! non ! à droite.) Vous nous dites : C'est un commencement, un engrenage, nous ne savons pas où vous nous conduirez...

M, le comte de MAILLÉ. — Vous n'êtes pas si important que cela !

M. JAURÈS... et vous faites cette constatation devant le paysan de France que telle est votre hostilité systématique aux conceptions socialistes, que vous préférez sacrifier les intérêts du paysan que donner à cette conception une première satisfaction (Interruptions sur divers bancs. — Très bien ! très bien! à l'extrême gauche.)

Voilà pourquoi nous insistons pour que notre contre-projet soit adopté. Si nous y insistons encore, c'est parce que c'est une des propositions nombreuses qui se produiront successivement ici et par lesquelles l'oligarchie capitaliste qui s'est emparée de notre société sera battue en brèche par nous. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

A DELON.

REVUE DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

La *Critica Sociale* du mois dernier contient un manifeste sur les derniers évènements de Sicile. Il est de la plus grande importance. Ne pouvant le reproduire intégralement comme il le mériterait, nous en donnons au moins la conclusion. Après avoir fait, d'après les documents les plus authentiques (1), la peinture de la contre-révolution en Sicile, depuis les évictions légales et les violences électorales officielles, jusqu'à l'exercice du droit du seigneur, le manifeste termine ainsi :

« Nous ne savons pas avec précision quelles seront les formes, « quels seront les effets immédiats de la Révolution italienne qui « s'avance à grands pas. Certainement, il s'y trouve un grand mé- « lange d'éléments douteux et sans dénomination précise : petits pro- « priétaires ruinés, petits rentiers non payés de leur rente, petits « commerçants opprimés par les taxes, déclassés et souffrants de « toute sorte, ouvriers sans travail, bourgeois idéalistes. Mais si, en « 1789, la Révolution française a pu être dominée et accaparée enfin « par la bourgeoisie, qui se levait alors à l'aise et pouvait parler au « nom d'un idéal non encore vilipendé de fraternité et de justice « universelle, aujourd'hui cette bourgeoisie révolutionnaire n'existe « plus : rien que des « détritus » qui ne s'accordent même pas entre « eux. La bourgeoisie, dans sa masse compacte, c'est aujourd'hui la « masse réactionnaire. C'est contre elle, non avec elle, que se meut « la Révolution. Malheur donc au Parti socialiste, si, se claquemurant

(1). Lettre du député Alfredo Comandini au *Corriero della Sera* « Les seigneurs « féodaux de la Commune sont ici des don Rodrigue et les garde-champêtres sont « leurs « bravi ». Ils n'ont pas été choisis et nommés pour un autre but. Le *Droit du* « *Seigneur*, n'est pas inscrit sans doute dans la loi. En fait, il s'exerce couramment. »

« dans un criticisme systématique et doctrinaire, qui n'appartient qu'à « la chaire et se mettant à la fenêtre en l'attente des évènements « qu'amène l'évolution, il ne sait pas prendre à temps un poste au « milieu des rebelles d'aujourd'hui, révolutionnaires de demain. »



Le *Giornale degli Economisti*, en dehors des articles de politique courante, nous apporte deux études (« la Théorie de la population », par E. La Loggia, et « la Question de huit heures », par L. Albertini), qui méritent une mention spéciale en ce sens qu'elles marquent un progrès des conceptions purement économiques vers l'idée sociale. Pour ne parler que de la seconde étude, dans un intéressant historique de la question, l'auteur nous arrête longuement aux origines aux Etats-Unis, en Australie, puis plus brièvement, en Angleterre, en France, en Allemagne, en Suisse, en Autriche, en Italie. Pour l'Europe, il utilise surtout les travaux de Mataga et de Benoit Malon. Il conclut en des termes, bien entendu, très favorables au mouvement des huit heures, malgré les constatations historiques très pessimistes qu'il croit pouvoir faire sur l'état des esprits en Italie et généralement en dehors des pays qui ont donné le branle au mouvement. Le désir des huit heures suppose, en effet, un état mental qui ne se crée pas d'un jour à l'autre ; quant à la réforme légale, elle peut fort bien, comme toutes les réformes légales, devancer les désirs formulés des intéressés et les créer en les satisfaisant d'avance. C'est ce qui s'est passé pour les lois scolaires et pour bien d'autres. La législation précède parfois les mœurs, c'est même ce qu'elle a de mieux à faire, et c'est ce qu'elle ne fait, hélas ! que trop rarement. Sans doute, comme le dit l'auteur, « on constate, et dans « bien des Etats en dehors de ceux qu'on vient de citer, si vif que « puisse être le désir d'une plus courte journée de travail, la ques- « tion des huit heures proprement dite, n'a aucune importance, « puisque la durée du travail y est souvent de douze heures et plus, « au point que les classes travailleuses de ces Etats n'entrevoient même « pas l'idéal d'une journée de huit heures, et n'ont pas la force morale « de lutter énergiquement pour l'obtenir, croyant, à tort ou à raison, « avoir bien plus besoin d'une augmentation de salaire que d'une dimi- « nution d'heures de travail. Si, au 1er mai peut-être, ils lèvent un faible « soupir vers les huit heures, c'est comme le soupir d'un homme « accablé de fatigue. » Mais il faut ajouter que « lorsque les malheu- « reuses classes seront mieux nourries et plus instruites, allégées du « poids excessif qui les oppresse aujourd'hui, elles comprendront « mieux leur intérêt, elles entameront plus vigoureusement la lutte « contre le capitalisme, alors elles élèveront la voix pour les huit « heures avec la même énergie que l'ouvrier anglais par exemple. »



Le *Clarion* de Londres et Manchester continue la série des intéressants pamphlets de Nunquam (Robert Blatchford). Après Merrie England », (la joyeuse Angleterre) et « the Living Wage » (le salaire de vie), c'est le tour de « value » (la valeur). Robert Blatchford est un pseudo-ignorant qui fait profession, comme Loti, mais dans un autre genre, de ne lire jamais rien, d'ignorer les livres. Mais en revanche, il est polémiste remarquable. D'un tour d'esprit bien anglais, il procède, comme Dickens, par peintures vivantes et par réfutations humoristiques. On peut, sans lui faire tort, le soupçonner d'avoir beaucoup plus lu qu'il s'en vante. Après avoir pris à parti les dernières encycliques de Léon XIII, il s'attaque aux récents discours du chanoine Wilson. Il s'agit de déterminer la notion de la valeur. Ecrivant pour le grand public et pour le peuple, ce qui revient au même, Robert Blatchford s'en tient aux grandes lignes (qui manquent un peu de précision). Il n'entre pas dans la subtile et profonde méthaphysique de Marx, commentateur d'Aristote. Il remplace la logique de l'école par la logique de la passion. Au fond, est-ce que les discussions politiques et sociales ne sont pas une justification après coup, et par voie de raisonnement, des commandements de la conscience sociale ? Je déclare que ceci est juste, que cela est injuste; j'affirme que, dans la mesure de mes forces, je veux en finir avec un état social qui choque toutes mes pudeurs morales et qui révolte mes instincts philosophiques. Puis, comme il faut, après tout, rendre raison de ces pudeurs et de ces instincts, je me mets à l'école des économistes et j'accepte de leurs remarques ce qui cadre avec mes sentiments, je rejette le reste. Le Diable est logicien. Il le faut bien, puisque tout le monde veut l'être. Peut être trouvera-t-on que cette logique qui méprise les formules admises, d'où qu'elles viennent, est insuffisante. Ce n'est pas l'avis du directeur du *Clarion*. Il pense, avec tous les publicistes qui veulent exercer une action décisive, qu'il faut frapper à la fois fort et juste — puis discuter et épiloguer pour la forme avec les contradicteurs, afin de ne pas paraître manquer de courtoisie. La verve humoristique est une force. il ne la néglige pas. On lira avec plaisir cette série de curieux pamphlets.



Contre les humoristes qui s'adressent à la passion, la *Justice* de Londres, maintient très fermement et avec raison les droits de la science et de la logique abstraite. Il remarque fort justement que le socialiste de passion sera aujourd'hui avec les Trades-Unions purement coopératives, demain avec le socialisme chrétien et les cercles catholiques ouvriers. après demain avec l'armée du salut, puis avec les anarchistes de doctrine, ensuite avec les propagandistes par le fait, et beaucoup plus

rarement avec les socialistes ayant un programme défini, tel que celui de la S. D. F. de Londres ou du Parti ouvrier français. Tirée des peintures frappantes et pittoresques de la misère, c'est une œuvre d'artiste qui n'a jamais manqué en aucun temps. « La souffrance est artistiquement et littérairement beaucoup plus féconde et suggestive que le bonheur ». Rien de varié comme les tortures humaines ; c'est une matière très riche à mettre en vers et en romans. La santé et le confortable sont de mauvais sujets de drames pathétiques et de comédies larmoyantes. Si donc on cherche uniquement à faire œuvre de poésie, rien de mieux que du Carlyle ou du Victor-Hugo, mais ce n'est là, à aucun titre, du socialisme. Le socialisme est fait de programmes, de tactique politique, d'acte précis. L'écrivain socialiste n'écrit pas pour écrire, il écrit pour agir. Il voudrait même n'écrire pas du tout. Il n'est pas littérateur, sinon par nécessité, parce qu'on n'a pas encore trouvé de meilleur moyen de s'entendre que de parler et de répandre ses idées que d'écrire. Mais il ne faut pas abuser de la virtuosité parleresque et écrivassière. Quand bien même elle ne devrait que répandre certaines formules et vulgariser un programme, un catéchisme, la propagande marxiste, avec ses allures professorales et sèches, peut avoir du bon. Ce n'est pas avec des poèmes et des romans seulement, c'est avec des textes de loi qu'on mène les hommes. Le peuple a besoin d'être enthousiasmé sans doute, mais il a plus encore besoin d'être endoctriné et gouverné. On prend ici les deux derniers termes dans le sens large du mots. Ce sont des remarques de cette nature que fait valoir la *Justice* contre la polémique purement passionnelle et humoristique du *Clarion*, d'une part ; d'autre part contre l'enseignement un peu opportuniste des *Fabians*. On n'a pas à prendre ici parti entre ces diverses tendances. Elles sont toutes nécessaires et légitimes. Tout ce qu'on peut retenir de ces luttes d'école à école et de tactique à tactique, c'est la diffusion de plus en plus large des idées socialistes. Quand on se bat courtoisement d'ailleurs, c'est signe de vie. La presse socialiste ou simplement à tendance socialiste, a fait depuis une vingtaine d'années de grands progrès en Angleterre. Les farces amusantes du *Clarion* et les discussions plus dogmatiques de la *Justice* font pénétrer, chacun à leur façon, l'idée socialiste dans la masse de la nation. De tels journaux ont pour les étrangers, pour les Français surtout, l'inappréciable avantage de nous faire pénétrer plus à fond que ne peuvent le faire des Revues dans la vie intime du socialisme anglais dans les particularités mêmes de la lutte. Un *Pall Mall Gazette* et un *Punch* socialiste sont choses précieuses pour nous qui sommes encore si dénués en ce genre.



Les derniers numéros de la *Neue Zeit* apportent entre autres articles intéressants les études suivantes : le premier livre d'image socialiste, par E. Erdmann. — Un catéchisme socialiste, par Karl Kautsky. — Promenades morales et immorales, Ed. Bernstein. — Un livre de propagande matérialiste, par E. Bernstein. — Le capitalisme fin de siècle, par Karl Kautsky. — La vie artistique moderne, par Fritz Kunert. — Deux études doivent surtout attirer l'attention pour leur longue portée, il s'agit, en effet, dans ces études de livres classiques, d'une part *Le Catéchisme socialiste*, de L. Knorr, d'autre part *Le Monde et l'Humanité*, de Wilhelm Strecker, avec préface de Louis Büchner, le doyen du matérialisme scientifique en Allemagne. — Le livre de Wilhelm Strecker : voici le jugement qu'en porte E. Bernstein, après en avoir marqué les lacunes au point de vue de l'évolution historique : Sans se prononcer sur la valeur des diverses théories socialistes, M. Strecker met en lumière les faits qui parlent en faveur d'une réorganisation sociale. Il est un peu trop éclectique. Pourtant il s'adapte à peu près exactement au public auquel il s'adresse. Il critique à raison les représentations « prospectives » de la société, à la façon de Bellamy. Il conclut à la mode pessimiste (en ajoutant d'ailleurs que cette conclusion n'est pas formulée au nom du matérialisme scientifique). Il vaudrait mieux que nous ne fussions pas nés et qu'aucun être sentant et pensant en général n'ait pris ou ne doive prendre naissance. La polémique soulevée à propos du très intéressant catéchisme de L. Knorr. K. Kautsky l'examine au point de vue purement logique ; il y trouve naturellement quelques incertitudes et même quelques contradictions. Et, sur les protestations de l'auteur, il conclut en ces termes ironiques que la logique, la clarté, l'absence même de contradictions trop flagrantes ne sont pourtant pas des vices rédhibitoires même pour un petit livre de propagande de quelques sous. Il serait à souhaiter, en effet, que les gros in-folios et les grandes revues savantes eussent seuls le privilège de la sottise, de l'inexactitude, et de la mauvaise foi. Malgré les polémiques suscitées par ces deux livres, et à cause d'elles, le *Manuel matérialiste*, de Strecker et le *Catéchisme socialiste*, de Knorr ont leur place marquée dans toutes les bibliothèques populaires internationales.



La question de l'importation étrangère, en fait de doctrines sociales et de tentatives littéraires en connexion avec le socialisme, voilà un sujet qu'ont traité ces temps derniers presque tous les chroniqueurs français. *Le Siècle* a eu l'ingénieuse idée de relater ces témoignages en partie double : Pour. Contre. Il s'agissait des dernières importations allemandes : les drames de Hauptmann.

Pour : H. Céard et l'*Evènement*, Catulle Mendès et l'*Echo de Paris* avec une fantaisie en vers. Contre : Francisque Sarcey et le *Temps*. Cette question littéraire n'est pas sans importance. Elle se subordonne à une question plus générale : l'internationalisme. On se demande s'il n'est pas d'un mauvais patriote de s'occuper des choses étrangères. Il n'est pas de notre compétence, comme on dit, de juger des chefs-d'œuvre français, anglais ou allemands. Il faut pourtant avouer qu'il s'écrit de bonnes choses un peu partout. Un bon allemand, disait Gœthe, déteste les Français, mais boit volontiers du vin de Champagne. Un bon français, disons-nous, peut goûter même la poésie allemande, qu'elle soit de Gœthe et de Heine qui ont l'immense avantege d'être morts, ou qu'elle soit de Max Hollée, de Erich Hartleben, de Félix Höllaender, d'Hermann Bahr, de Gérhardt Hauptmann, qui ont le tort, avec bien d'autres, d'êtres vivants. Ce qu'il nous faut noter bien au-dessus de ces querelles, de purs littérateurs et de dramaturges, c'est la croissante pénétration mutuelle des esprits par-delà les frontières. La *Freie Bühne* de Berlin, qui est l'organe de la jeune littérature allemande est intéressante à ce point de vue. On y trouve des études fort sympathiques sur les artistes et les écrivains français de ces dernières années. La courtoisie est réciproque. On ne peut que s'en féliciter. La dernier numéro de *Freie Bühne* [nous apporte, toujours à ce même point de vue de large esprit critique et de fraternité intellectuelle, une bien curieuse étude de J. O. Bierbaum sur le *Pamphlétarisme*. L'auteur y découpe les articles des Francisque Sarcey allemands, dont Max Nordau fait un peu partie. Zola, Daudet, Haraucourt, Villiers de l'Isle-Adam, Rollinat y sont traités, en Allemagne exactement comme sont traités en France Max Hallbe, Hartleben, Holländer. Voilà, je crois, sans entrer dans le détail technique de quoi trancher la question de l'importation étrangère.

PIERRE BOZ.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

FRANCE

Les élections municipales complémentaires de Paris. — Véritable succès pour le parti socialiste. Les électeurs parisiens ont donné aux gouvernants une leçon et un avertissement. Ils ont protesté par leurs votes contre les manœuvres réactionnaires mises en œuvre par les Casimir Périer et consorts, contre les atteintes portées à la liberté de la presse et contre la servilité de la majorité.

Au quartier de la Monnaie, sixième arrondissement, le citoyen Détré, candidat du parti ouvrier, a obtenu 798 voix contre 805 données au candidat radical élu à une majorité de 7 voix.

Dans le neuvième arrondissement, la lutte était circonscrite entre candidats multicolores. Le nouvel élu ne vaudra pas mieux que celui qu'il va remplacer.

Au treizième arrondissement, quartier Croulebarbe, les candidats socialistes ont obtenu 1,287 voix contre 219 au candidat radical. Le citoyen Moreau a été élu par 719 voix,

Quinzième arrondissement, quartier de Javel, le citoyen Daniel, le candidat socialiste, a été élu par 1,503 voix. L'autre candidat socialiste, le citoyen Poiry, a obtenu 708 voix; les autres candidats s'étaient retirés.

Dans le dix-huitième arrondissement, quartier Clignancourt, où quatre candidats étaient en présence, dont trois socialistes et un sous-ordre de l'abbé Garnier, le parti socialiste obtient 6,687 voix et notre ami Fournière est élu par 3,286 voix contre 2,953 voix au candidat clérical.

Dans le vingtième arrondissement, quartier du Père-Lachaise, où les candidats multicolores se sont retirés, les trois candidats socialistes restant obtiennent 5,093 voix, et le citoyen Landrin est élu par 1,898 voix.

En résumé, sur 19,243 votes exprimés dans cinq arrondissements, le parti socialiste a obtenu 15,266 voix, et encore dans le quartier de la Monnaie, le candidat qui l'emporte de 7 voix sur le citoyen Détré a-t-il dû s'intituler radical-socialiste.

Ces résultats prouvent donc que les gouvernants peuvent agiter tant qu'ils voudront le spectre rouge, mais qu'ils ne pourront rien contre la poussée socialiste qui les emportera avant longtemps.

Une fête ouvrière. — La grande fête des travailleurs parisiens, organisée à l'Elysée-Ménilmontant, avec le concours de tous les groupements socialistes, fête que nous avions annoncée dans notre dernier bulletin, sous ce titre : « Les préliminaires du 1er mai, » a pleinement réussi. Plus de 7,000 personnes sont venues applaudir les paroles d'union socialiste prononcées par tous les orateurs.

La condamnation de Jean Grave. — Dans notre Revue des Livres du mois d'août dernier, nous avons analysé le livre de Grave qui a servi de prétexte à sa condamnation. Ce nous est un titre pour nous associer à la protestation suivante :

Aux nobles paroles prononcées en cour d'assises par M. Elisée Reclus :

« Au point de vue intellectuel, je considère Jean Grave comme un « homme d'élite.

« Au point de vue moral, je le tiens pour absolument remarquable. « C'est un des rares hommes dont on peut dire qu'il n'a jamais « menti... »

Par M. Mirbeau :

« Il y avait dans l'ouvrage de mon ami Grave de si nobles et si « hautes idées que j'ai été heureux d'écrire cette préface...

« Je tiens M. Grave comme un apôtre...

« M. Grave jouit de beaucoup d'autorité dans notre monde à nous... »

Par M. Paul Adam :

« Je ne connais pas personnellement M. Grave, mais je serais très glorieux d'avoir écrit son livre.

Par M. Bernard Lazare :

« Je connais M. Grave depuis quatre ans. C'est un homme dont je « m'honore d'être l'ami. C'est l'honneur, la probité, la sincérité même. « Je le considère comme un écrivain d'un rare mérite. Son livre me « parait très beau. Plusieurs d'entre nous seraient fiers de l'avoir « écrit. »

A la noblesse de ces paroles, les soussignés s'associent de tout cœur et protestent contre la condamnation.

Jean Richepin, Henry Leyret, Jean Dolent, P.-N. Roinard, Georges Meunier, John Labusquière, Paul Fort, Roland de Marès, Lucien Faure, Jules Méry, Albert Mockel, Gabriel Randon, L. Capazza, Félicien Champsaur, Charles Merki, Henri Bauër, Alfred Jarry, L.-P. Fargue, Armand Sylvestre, Auguste Cheylack, Jules Renard, M. Pottecher, H.-S. Ibels, Marie Huot, Henry Huot, Emile Goudeau, Emile Besnus, Louis Marsolleau, Henry de Groux, Gaston Dauville, Abel Pelletier, André Ibels, G. Docquois, Pierre Masson, F.-A. Cazals, Jean Lorrain, Emile Michelet, Paul Alexis, Jules Bois, Louis Mayer, Eugène Héros, M. Le Coq, Raoul Ponchon, Catulle Mendès, Henri Spont, Georges Auriol, Guillaume Le Rouge, Henri Rivière, E.-M. Laumann, Laurent Tailhade, Gustave Kahn, Clément Rochel, Gabriel Mourey, Marc Legrand, Adolphe Retté, Francis Jourdain, Jean Ajalbert, Léon Gausson, H. Petitjean, L. Hayet, A.-N. Cauzel, M. Luce, Raoul d'Arigny, Alexandre Mercier, Charles Saunier, Camille Mauclair, André Veidaux, Etienne Decrept, Emile Halfegt, L. de la Quintinie, Emile Portal, Ludovic Hamilo, Ad. Van Bever, G. Charpentier, Hettange, A. Ibels, Paul Ganguin, Julien Leclercq, A. Huot, Charles-Henry Hirsch, Stuart Merrill, Saint-Pol, Roux, Pierre Burel, B. Guinaudeau, Paul Léautaud, J. Colbert, Gustave Geffroy, J. Prévet, Paul Signac, Henri de Regnier, Henri Gange, Verrière, Raoul Aubry, A. Hamon, Marcel Baillot, A. Ferdinand Hérold, H. Mercier, Henri Quittard, Maurice Pujo, Albert Livet, Alfred Vallette, Ra ilde, Antonin Bunand.

A. Mortier, Jean Carrère, Charles Châtel, Paul Masson, Auguste Marin, Rodolphe Darzens, Charles Morice, Clovis Hugues, Maurice Barrès, Lucien Descaves, baron G. Gowkowski, Alphonse Allais, Yveling Rambaud, Hector France, Georges Street, Camille de Sainte-Croix, Emile Bergerat.

Les mineurs congédiés. — Voici la note que nous adresse le citoyen Evrard, secrétaire général des mineurs du Pas-de-Calais :

« Les délégués désignés, en Congrès, par les mineurs congédiés du Nord et du Pas-de-Calais, accompagnés des citoyens Basly et Lamendin, ont été reçus par le M. le ministre des travaux publics.

La délégation, outre les citoyens Basly et Lamendin, se composait de huit membres : les citoyens Evrard, secrétaire-général-adjoint du syndicat; Cadot, Beugnet, Paris, Darras et Falce du Pas-de-Calais, et les citoyens Moché, Delval et Hense, du Nord.

Les délégués ont exposé au ministre le but de leur démarche et remis entre ses mains une liste des ouvriers congédiés par les Compagnies.

Le ministre a promis de faire une nouvelle démarche auprès des compagnies afin de les décider a réembaucher le plus grand nombre possible d'ouvriers. Il a en outre déclaré que M. le Préfet du Pas-de-Calais pouvait faire occuper trois cents ouvriers par des entrepreneurs de travaux. Il priera M. le Préfet du Nord de faire les démarches nécessaires pour aboutir à une solution analogue.

Sur la demande de la délégation, le ministre a également promis d'intervenir auprès de son collègue de l'Intérieur afin que le crédit de 20,000 francs voté par le Conseil municipal de Paris soit mis à la disposition des ouvriers congédiés.

Les Syndicats professionnels. — Extrait du *Parti Ouvrier* :

L'Annuaire des Syndicats professionnels pour l'année 1893 n'est pas encore publié, cependant le *Journal officiel* vient de publier le rapport général sur le mouvement des Syndicats et des Fédérations ouvrières, auquel nous empruntons des chiffres qui ne manque pas d'intérêt pour les prolétaires engagés dans la lutte contre le capitalisme.

Le tableau ci-après montre que depuis la loi de 1884 le nombre des organisations ouvrières est allé toujours en augmentant malgré les entraves que les autorités d'un côté et la situation générale des affaires de l'autre, opposaient au mouvement professionnel. On verra par les chiffres qui suivent, que les progrès ont été aussi rapides que satisfaisants. Voici, en effet, la situation des Syndicats dans la période décennale de 1884-1893 :

Annees	Nombre des Syndicats	Augmentation sur l'année précédente
1884	68	—
1885	221	153
1886	280	59
1887	501	221
1888	725	224
1889	821	96
1890	1006	185
1891	1250	244
1892	1584	339
1893	1926	337

Les Bourses du Travail ont exercé une influence considérable sur le mouvement des Syndicats, dont le nombre a surtout augmenté dans les villes et les départements où les Bourses du Travail ont été crééés dans ces derniers temps. Les Syndicats qui n'étaient, en 1884, que 68, sont aujourd'hui 1,926; les ouvriers ainsi organisés dépassent le chiffre de 400,000.

C'est le département de la Seine qui compte le plus grand nombre de Syndicats (278); viennent ensuite : le Rhône (150); les Bouches-du-Rhône (108); la Loire (92); le Nord (89); la Gironde (84); la Loire-Inférieure (69); la Haute-Garonne (66); les Ardennes (65); la Seine-Inférieure (44), etc.

Il n'y a que trois départements qui ne possèdent aucun syndicat : les Basses-Alpes, les Hautes-Alpes et la Lozère.

Quant aux villes, c'est Paris qui tient la tête avec 262 syndicats; Lyon n'en a que 118; Marseille 84; Toulouse 66; Bordeaux 61; Nantes 51; Saint-Etienne, 41; Angers et Lille chacune 24; Alger 23; Grenoble 21, Rouen 20

Au point de uue industriel, c'est le bâtiment qui compte le plus grand nombre de syndicats (324); viennent ensuite l'industrie métallurgique (219), l'habillement 213; l'industrie du livre (imprimeurs, relieurs, papetiers, 168), l'industrie textile (153), la tannerie (93), l'alimentation (81), l'industrie des transports (76), l'ameublement (72), l'industrie du bois, carrossiers, tonneliers, emballeurs (69). l'industrie minière (68), la verrerie et la poterie (59), et les industries de luxe (41).

En même temps que les organisations professionnelles. se developpaient aussi les Fédérations des Syndicats. Tandis qu'en 1886 il n'y en avait que dix, ces dernières sont aujourd'hui au nombre de 61; en 1892, il n'y en avait que 47, ce qui donne une augmentation de 30 0/0 environ d'une année à l'autre.

Les Bourses de Travail ont aussi rapidement augmenté, ce qui n'a pas manqué de donner de vives inquiétudes au gouvernement, qui représente exclusivement les intérêts de la bourgeoisie. La fermeture de la Bourse de Travail de Paris n'a pas arrêté le mouvement ascensionnel. La France compte aujourd'hui 28 Bourses de Travail ; les organisations ouvrières qui y sont centralisées sont 400 environ.

C'est aux Bourses de travail qu'on doit surtout la création des bureaux de placement, dont le nombre est monté de 271 en 1892 à 405 en 1893.

Quant au nombre des membres qui font partie des différents syndicats professionnels, il varie sensiblement. Si on les partage en catégories, on trouve les résultats suivants :

Syndicats	Membres
294	20 et au-dessous.
613	21 à 50
386	51 à 100
319	101 à 200
205	201 à 500
62	501 à 1.000
27	1.000 à 2.000
10	2.000 à 5.000
7	5.000 à 10.000
3	10.000 et au-dessus.

Les ouvriers faisant partie des syndicats étaient, en 1893, au nombre de 402,125, contre 288,770 en 1892 ; l'augmentation a été ainsi de 40 o/o environ. C'est cette augmentation rapide qui explique la rage de la presse bourgeoise et son hostilité de plus en plus accentuée contre les syndicats, et dont Yves Guyot, dans son ouvrage : *la Tyrannie socialiste,* s'est fait le triste interprète. Mais il faudra bien que la bourgeoisie s'y résigne, car le mouvement professionnel, pas plus que le mouvement politique des prolétaires, ne sauraient être arrêtés ; aussi bien en France que partout ailleurs, l'organisation économique et politique des ouvriers marche à pas de géant.

Statistique des grèves. — L'office du travail qui fonctionne au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, vient de faire paraître un luxueux fascicule imprimé avec les caractères typiques de l'imprimerie nationale et contenant la statistique des deux cent soixante et une grèves qui ont été relevées en 1892 par l'administration.

On a pour 240 le nombre des établissements atteints (461) et celui des grévistes (38,013), — pour 13 le nombre des grévistes seulement (9,8.0), — pour 5 uniquement le nombre des établissements (5).

213 grèves ont frappé un seul établissement. — 18 de 2 à 5, — 9 de 6 à 10, — 1 de 11 à 25, — 3 de 26 à 50, et 17 un nombre inconnu mais supérieur à l'unité.

Les journées perdues par les 47,903 grévistes réunis, et par les grévistes putatifs, s'élèvent à 920,000 *environ*, dit le statisticien officiel qui ne paraît pas avoir un grand souci de la précision arithmétique. Les dix-sept industries qui ont vu éclater ces conflits sont ainsi réparties : agricultures et forêts, — c'est l'affaire des bûcherons du Cher et de la Nièvre, chère à M. Viger, — 6 grèves et 215.000 journées perdues ; — les mines, 15 grèves et 255,000 journées ; — les carrières, 5 et 6.010 ; — les produits alimentaires, 4 et 10,000 ; — les industries chimiques, 3 et 130 ; — les industries polygraphiques, 5 et 850 ; — les cuirs et peaux, 14 et 35.000 ; — les industries textiles proprement dites, 79 et 82.000 ; — le nettoyage et le travail des étoffes, 5 et 900 ; — l'industrie du bois et de la tabletterie, 23 et 35.000 ; — les usines métallurgiques, 7 et 17.000 ; — le travail des métaux ordinaires, 27 et 23.000 ; — le travail des métaux nobles et la fabrication d'objets de prix en métal, 15 et 46.000 : — la construction et la canalisation, 32 et 29,000 ; — les entreprises de chemins de fer, 1, et 60 ; — les entreprises de transport de chargement et de déchargement, 14 et 125.000.

Le département du Tarn vient en tête pour le nombre des journées perdues, et en enregistre 240,000 ; — le Cher vient au second rang avec les bûcherons, pour 170,000 ; — la Seine avec 150.000 ; — la Nièvre, à cause des bûcherons, avec 100,000 ; — le Nord avec 60,000 ; le Loir-et-Cher, 26,000 ; — Loire, 21.000 ; — l'Hérault, 17.000 ; — la Marne 11.000 ; — la Seine-Inférieure, 11.000 ; — l'Aisne, 7,500 ; — la Loire-Inférieure, 7,000 ; — l'Indre-et-Loire, 6,800. Les départements qui n'ont pas eu de grèves sont : l'Ain, les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, le Cantal, la Charente, la Corrèze, la Côte-d'Or, la Creuse, la Drôme, l'Eure-et-Loir, le Gers, les Landes, la Haute-Loire, le Lot, la Lozère, la Manche, la Meuse, l'Orne, le Puy-de-Dôme, les Basses-Pyrenées, la Haute-Saône, la Saône-et-Loire, la Sarthe, la Haute-Savoie, la Seine-et-Oise, les Deux-Sèvres, le Tarn-et-Garonne, le Var, la Vendée et la Vienne. Quelques-uns de ces départements sont cependant industriels et adonnés aux opinions révolutionnaires et subversives.

La plupart du temps, les grèves ont des causes multiples, car les ouvriers profitent très logiquement de l'occasion pour formuler des revendications de divers ordres. Aussi, on ne peut indiquer que les motifs principaux, lesquels peuvent être déterminés comme suit :

demandes d'augmentation de salaire, 103, avec 31 réussites complètes et 31 partielles ; — réduction de salaires, 53, avec 9 réussites complètes et 17 partielles ; augmentation de durée de travail sans salaire corrélatif, 4, avec une réussite ; — baisse de salaire pour diminution de travail, 1 ; — demandes de diminution de travail sans diminutions de salaire, 13 avec 2 réussites complètes et 9 partielles ; — demandes de diminution de la durée du travail, 4, 1 réussite partielle : — contestations diverses au sujet des salaires, 38, 11 réussites complètes et partielles ; refus par les patrons de céder aux injonctions des syndicats, 6, 3 réussites complètes, 1 partielle ; — renvois d'ouvriers ou de contre-maîtres, 21, 2 réussites complètes et 6 partielles : — demandes de renvois d'ouvriers ou de contre-maîtres, 35. 4 réussites complètes et 5 partielles ; — protestations contre les amendes, 8, 2 réussites complètes et 4 partielles ; — protestations contre les règlements d'usines, 6, 4 réussites complètes et 1 partielle ; — demandes de réformes des caisses de secours de retraites, etc., 1 avec réussite partielle ; — causes diverses, 14, 2 réussites complètes et 2 partielles,

En résumé, sur 261 grèves, 56 comprenant 9.774 ouvriers ont réussi, 80 pour 23.820 ouvriers ont abouti à des transactions, 118 pour 14.179 ont échoué, et 5 pour 130 ouvriers n'ont pas eu de résultats connus. Le nombre des grévistes par conflit constaté, a été de 25 et au-dessous dans 50 cas, de 26 à 50 dans 56, de 51 à 100 dans 48, de 101 à 200 dans 53, de 201 à 500 dans 27, de 501 à 1.000 dans 10, de 1.001 à 5.000 dans 8. Pour 9, le nombre est inconnu. Enfin la durée a été : pour 138 grèves, d'une semaine et moins; pour 50 de 8 à 15 jours : pour 27, de 16 à 30 ; pour 31, de 31 à 100 ; pour 8, de plus de 200 jours ; pour 11, le nombre de jours n'a pu être indiqué.

Travail des femmes et des enfants. — Encore d'après le *Bulletin de l'Office du Travail* :

Une personne de sexe féminin est qualifiée de femme à 18 ans, la durée maxima du travail est 11 heures. Il n'existe pas de loi interdisant le travail avant ou après les couches.

Les enfants ne sont admis dans l'industrie qu'à 13 ans, exceptionnellement à 12. La durée maxima du travail est 10 à 11 heures par jour ou 60 heures par semaine.

Le travail de nuit est interdit aux femmes et aux enfants de 12 à 13 ans. En ce qui concerne les enfants, le travail de nuit est toléré de 13 à 16 ans, pendant 8 heures sur 24; de 16 à 18 ans, pendant 10 heures sur 24 ou 54 heures par semaine.

Conciliation et arbitrage. — Voici le résumé des constatations relevées par le *Bulletin de l'Office du Travail,* après le vote de la loi sur l'arbitrage facultatif :

Au cours de 1893, 104 conflits collectifs ont été soumis aux conseils d'arbitrage. Sur ce nombre, 53 recours ont été adressés par les ouvriers, dans 48 cas les juges de paix sont intervenus d'office. Les patrons ont refusé dans 41 cas de se rendre à la convocation qui leur était adressée. A la suite de ces refus, 26 grèves ont continué, dont 11 se sont terminées à l'avantage des ouvriers, les 15 autres à leur désavantage.

Le Congrès des mineurs tenu à Sin-le-Noble, le 26 novembre 1893, décida qu'il y avait lieu d'organiser dans le bassin des comités permanents de conciliation et d'arbitrage sur le pied d'une parfaite égalité entre patrons et ouvriers. Le Congrès transmit ce vœu aux sept compagnies de la région, mais aucune d'elles n'avait répondu à fin décembre!

Il résulte de communications faites par la voie de la presse, que le silence des compagnies provient de ce qu'elles ont jugé les conseils d'arbitrage et de conciliation comme des *parlottes* inutiles, impuissantes à prévenir les grèves et que tout était pour le mieux dans l'organisation actuelle.

A ces piteux arguments le *Bulletin* répond par des données précises, à l'étranger et notamment en Belgique, sur le fonctionnement et l'incontestable utilité des conseils d'arbitrage et de conciliation.

Institutions de prévoyance. — Toujours d'après le *Bulletin de l'Office du Travail :*

Les versements à la caisse nationale d'épargne représentent une somme de 388,088,103 francs. Les remboursements se sont élevés à 294.521,967 francs, l'excédent des versements sur les remboursements est donc 93.566,136 francs.

La Caisse nationale des retraites pour la vieillesse a reçu, en 1892, des versements s'élevant à 37.779,984 francs. La moyenne par versement a été de 38 francs.

L'outillage. — En 1842, la longueur des voies ferrées était de 4,000 kilomètres, elle est actuellement de 38,300 kilomètres.

Le nombre d'établissements possédant des moteurs à vapeur était en 1842, de 32,000; il était de 477,000 en 1892. La force motrice s'est accrue, pendant le même espace d'années, de *9 millions 316 mille* chevaux-vapeur.

Cette augmentation colossale de la force motrice, combien ne représente-t-elle pas d'ouvriers sans-travail, jetés sur le pavé, et qui malheureusement augmentent quelquefois l'armée du crime !

Mort de Charles Fauvety et de Fernand Maurice. — Ils nous étaient chers tous deux, parce qu'avec des convictions philosophiques différentes ils étaient l'un et l'autre les serviteurs dévoués du progrès social. — Spiritualiste convaincu, M. Charles Fauvety ne put s'entendre longtemps avec Proudhon qu'il avait fait venir à Paris en 1848, et se consacra toute sa longue vie à des exposés de socialisme religieux, dont la pensée directrice se retrouve et persistera dans tous les numéros de la *Religion Universelle.*

Matérialiste et franc-maçon très militant, notre ami Fernand Maurice, enlevé par l'implacable mort en pleine force de l'âge, s'est plus spécialement consacré au Socialisme agraire. Tout le monde a lu son beau livre : *La terre aux Paysans.*

BELGIQUE

Les faillites à Bruxelles. — Il résulte du dernier rapport de M. Bruylant, président du tribunal de commerce de Bruxelles, que *60 pour cent des faillites prononcées par ce tribunal ont été clôturées faute d'actif.*

Partant de ce fait, le président du tribunal de commerce conclut au rejet du concordat préventif quand le défaillant ne peut pas donner 40 ou 50 pour cent à ses créanciers.

De 1862 à 1872, les faillites ont donné aux créanciers chirographaires, en moyenne, 15 0/0 de dividende; de 1872 à 1882, 25 0/0 et, de 1882 à 1892, 5 0/0.

En 1892-93, 18 concordats ont été accordés et les concordataires ont donné ou plutôt promis 26 0/0, car ce ne sont que des dividendes en promesses, et celles-ci ne s'accomplissent presque jamais.

Pour ce qui concerne spécialement les boulangers, le nombre des déconfitures est énorme et les meuniers ne se donnent même plus la peine de faire les formalités nécessaires pour la déclaration en faillite.

ANGLETERRE

De notre correspondant *Jules Magny* :

Un écho du dernier LOCK-OUT. — Les chiffres suivants ne sauraient manquer d'intéresser les syndicats ouvriers de France. Les souscriptions en faveur des grévistes ont atteint la somme énorme de 130.000 livres sterling (3.250,000 fr.), qui a passé entre les mains de M. Enoch Edwards, le trésorier de la Fédération des mineurs de la Grande Bretagne. Sur cette somme, 83,000 livres (2,075,000 fr.) ont été sous-

crites sous forme de cotisations hebdomadaires par les mineurs qui avaient repris le travail, certains districts ayant envoyé à la caisse centrale jusqu'à 1,500 et 2,000 livres (37,500 et 50,000 fr.) par semaine. Je rappellerai que les souscriptions du public, recueillies par la *Daily Chronicle* ont dépassé 300,000 fr. et par le *Sun* 125,000 fr. Voilà un bel exemple de solidarité sociale.

La Chambre des Lords et la Démocratie. — La Chambre des Lords fait en ce moment beaucoup parler d'elle, et je crains bien qu'elle ne se repente bientôt d'avoir trop attiré l'attention sur le monstrueux privilège dont la Constitution l'a investie. Il est vrai qu'elle a fait une sorte d'amende honorable en revenant sur ses pas, mais j'espère bien que cela ne la sauvera pas de la réforme radicale qui est en ce moment à l'ordre du jour.

On se rappellera que la session d'automne avait été spécialement convoquée pour la discussion de deux bills très importants qui, après le *Home Rule Bill*, figuraient d'une façon proéminente dans le fameux programme de Newcastle. Ce sont : 1° Le bill relatif à la responsabilité des patrons en cas d'accidents *(Employers' Liaiblity Bill)* ; 2° le bill concernant la création de Conseils paroissiaux *(Parish Councils Bill)*. Le gouvernement avait réussi à faire passer ces deux mesures par la Chambre des Communes, à la grande satisfaction des radicaux en général et des *trades unions* en particulier, malgré une obstruction scandaleuse et cynique de la part des Tories, renforcés par les soi-disant libéraux-unionistes. C'est que ces deux mesures portaient un cachet démocratique, contenaient un levain de progrès, grâce auxquels la majorité libérale hétérogène se trouva cimentée. Mais il arriva ceci, c'est que la Chambre des Lords (qui n'est en somme qu'un club tory d'environ 500 membres dont une trentaine à peine sont des libéraux) mutila tellement ces deux bills que lorsqu'ils revinrent à la Chambre des Communes, ils n'étaient plus reconnaissables. Là-dessus un tolle général s'éleva contre la Chambre des Lords ; de nombreux meetings eurent lieu où l'on ne demandait rien moins que son abolition. Les lords libéraux-unionistes virent qu'il devenait dangereux de trop tendre la corde et lorsque le bill des accidents revint devant la Chambre des Lords à très peu près dans son état primitif, ils votèrent avec le gouvernement contre Lord Salisbury et réussirent à rétablir le bill dans sa quasi intégrité excepté sur un point vital, à savoir : la « *contractingout* ». Ce qui va suivre expliquera cette clause. Tout d'abord la Chambre des Communes avait voté que le bill sur les accidents ne contiendrait aucune disposition facultative permettant un *contrat* avec leurs ouvriers dans le but de se retirer des griffes de la loi. La Compagnie de Chemins de fer du *London and North Western*

(qui compte à la Chambre quelques défenseurs dans le parti libéral, outre la presque totalité des tories-unionistes) menaçait de retirer la forte somme qu'elle donne chaque année au maintien d'un fonds de secours en cas d'accidents, fonds auquel souscrivent aussi ses employés. La Chambre passa outre et vota, à la majorité de 2 voix, l'obligation pour tous les patrons de se conformer à la loi. La Chambre des Lords biffa cette obligation et rendit la loi facultative. La Chambre des Communes fit alors une concession, consistant dans l'admission de cette *facultativité*, mais en restreignant sa durée à trois ans. Après ce laps de temps, la loi redevenait obligatoire pour tous. Alors la Chambre des Lords repoussa cette concession et Gladstone déclara le 20 février qu'il abandonnait le bill. Là-dessus grand tapage contre les Lords, meetings quotidiens de protestation et le comité parlementaire du *Trade Union Congress* auquel s'est joint le Conseil des métiers de Londres viennent de protester à leur tour, convoquant pour le 17 mars une conférence nationale et pour le 18 un grand meeting de protestation à *Hyde Park*.

Quant au bill sur les conseils paroissiaux, la Chambre des Lords, malgré Salisbury et sa fanfaronnerie, l'a passé au commencement de mars, sans y faire de changements importants.

D'ici l'apparition du prochain numéro de la Revue socialiste, la question de la réforme de la Chambre des Lords aura fait du progrès. Il est très probable que le progrès consistera à limiter à une *seule* fois le droit des Lords d'amender les bills de la Chambre des communes. Son véto permanent deviendrait temporaire, ce qui suffirait pour le présent.

Le gouvernement et la journée de 8 heures, — Enfin, la question des 8 heures a reçu une sanction officielle. Dans les premiers jours de janvier, le ministre de la guerre, Mr. Campbell Bonnerman, a annoncé à la Chambre des communes, au milieu des applaudissements des radicaux et des socialistes, que le gouvernement, après avoir expérimenté dans quelques chantiers et ateliers de l'Etat la journée de 8 heures, avait décidé d'introduire cette réforme dans les manufactures d'armes de Woolwich, Waltham, Enfield et Birmingham, occupant en tout environ 18,000 ouvriers.

Il est très probable que cette mesure, réclamée depuis quelques années par les socialistes, sera étendue aux ateliers de tailleurs de *Pimlico* qui occupent 15,000 ouvriers, et elle vient d'être appliquée à l'arsenal de *Woolwick*. Il va sans dire que les salaires restent ce qu'ils étaient, ne subissent aucune diminution. Cette importante et humaine réforme est due en grande partie aux efforts incessants de

John Burns ce génial représentant de la classe ouvrière au Conseil municipal de Londres et à la Chambre des communes.

Avant le Gouvernement, plusieurs industriels avaient introduit la journee de 8 heures dans leurs ateliers, entre autres, Mr. Mather, député de Manchester et Mr. Mark Beaufoy, député de Londres. Le bon exemple du gouvernement a été contagieux, car il a été suivi par : la fabrique de munitions de *Kynoch* (Birmingham). l'*Alkali-Union* (syndicat de fabricants de produits chimiques) qui emploie 12.000 ouvriers, MM. *Brunner, Mond and C°*, la maison Pontefracts (Londres) et d'autres fabriques et ateliers à Sunderland, Manchester, Birmingham, Woolwich, Enfield horck, Sheffield, Plimouth, Newcastle-on-Tyne. Huddersfield. John Burns évalue à environ 100,000 les ouvriers du gouvernement qui vont bénéficier des 8 heures sans diminution de salaire.

Le prochain Budget. — Au commencement du mois de janvier un groupe de 94 députés radicaux et socialistes ont adressé à Sir William Harcourt (le ministre des finances) un important mémoire sur les changements à introduire dans le prochain budget. Etant donné que la folie guerrière et chauvine engendre la nécessité de jeter au Cerbère de la Marine au moins 3 millions de livres (75 millions de francs) pour la construction de nouveaux cuirassés ; que les affaires ont été mauvaises et que par conséquent les impôts n'ont pas rendu ce qu'on en attendait; le Chancelier de l'échiquier va se trouver face à face avec un énorme déficit qu'il ne saurait combler par le moyen ordinaire et facile d'accroître l'impôt sur le revenu sans s'exposer à l'ire des radicaux. L'addition d'un penny (10 centimes) par livre (25 francs) de revenu produit la somme étonnante de 2 millions de livres (50 millions de francs). Ce moyen a déjà été employé l'année dernière pour balancer le budget, mais il n'est pas du tout populaire. Le groupe de deputés ci-dessus mentionné propose de rendre progressif cet impôt sur le revenu. Actuellement cet impôt est perçu sur un revenu officiel de 600 millions de livres (15) milliards de francs), au taux de 7 pences (70 centimes) par livre, ce qui équivaut à un peu moins de 3 pour 100, et il rend environ 450 millions de francs. Les réformistes comptent qu'on triplerait son rendement en le rendant progressif. Mais il est une autre source de revenus qui n'est pas imposée en Angleterre, c'est la propriété immobilière (*Realty*), en ce qui concerne le *Probate Duty* (équivalant au droit d'inventaire, d'enregistrement en cas de décès); les biens mobiliers (*Personalty*) payent un droit de 3 pour cent, et les réformistes proposentque les biens mobiliers et immobiliers payent non-seulement le même droit mais un droit progressif. De la sorte le ministre des finances

obtiendrait un tel excédent de recettes qu'il pourrait dégrever complètement les articles de consommation indispensables aux pauvres, c'est-à-dire le, thé le café, le cacao et les raisins secs. Il y a grande probabilité que Sir William Harcourt introduira dans son prochain budget des réformes dans le sens indiqué ci-dessus.

J. M.

Les victimes du travail. — Le *Labour Department* eut à enregistrer, pendant le mois d'août, 244 accidents survenus dans les charbonnages de l'Angleterre, du pays de Galles et de l'Ecosse ; dans ces accidents, 47 mineurs trouvèrent la mort et 217 furent blessés.

Le travail des mines fit cependant beaucoup moins de victimes pendant le mois d'août que pendant le mois précédent ; dans le courant de juillet, il se produisit 444 accidents qui tuèrent 193 mineurs et en blessèrent 294.

L'exploitation des chemins de fer coûta, pendant le mois d'août, la vie à 36 travailleurs et occasionna à 225 autres des blessures plus ou moins graves.

Les autres industries fournirent également leur contingent de victimes ; les rentes des travailleurs se chiffrèrent par 36 morts (25 hommes, 1 femme, 11 jeunes gens, parmi lesquels 3 filles) et 657 personnes blessées.

Pendant les huit derniers mois de cette année. le bilan des victimes du travail industriel fut le suivant : 2638 hommes (tués ou blessés), 471 femmes, 1436 jeunes gens, 455 jeunes filles et 200 enfants, en tout 5,400 personnes.

De leur côté, les travailleurs de la marine fournirent un contingent non moins important ; 183 marins anglais périrent pendant le mois d'août, soit 43 travaillant à bord de voiliers, et 140 travaillant à bord de steamers. Pendant les 8 premiers mois de l'année, ces courageux travailleurs payèrent à la mort un tribut de 1227 des leurs.

Le paupérisme. — D'une statistique faite par *The Labour Gazette.* un jour de la seconde semaine de septembre, dans tout le Royaume-Uni, nous extrayons les intéressants renseignements suivants qui montrent sous un de ses brutaux et lamentables aspects la civilisation contemporaine :

Londres a 94,756 pauvres, alors que pour la date correspondante de septembre 1892, il y en avait 87,430. La proportion a atteint le chiffre de 225 pour dix mille habitants. Certains quartiers de la Métropole ne le cèdent pas en misère aux plus pauvres comtés de l'Irlande ;

The Central District de Londres compte 423 pauvres sur mille personnes ; les comtés de Cork, Waterford et Limerick, en Irlande, atteignent la proportion de 434 pour mille.

L'Angleterre (Londres non compris) compte 155,717 miséreux, ou 208 pour mille de la population ; l'Irlands 22,906 ou 246 pour mille et l'Ecosse 29,522 ou 180 pour mille ; soit un total de 310,559 pauvres officiellement renseignés pour le Royaume-Uni ou une augmentation de 16,925 sur le mois de septembre de l'année dernière.

Dans ces données ne sont pas compris les vagabonds, les malades, les aliénés placés dans les maisons hospitalières.

ALLEMAGNE

L'Anti-Socialisme. — Le *Vorwaerts* a publié une circulaire confidentielle du comte d'Eulenbourg, ministre de l'intérieur de Prusse, aux *Landraethe*.

Ce document, en date du 20 juillet dernier, invite ces fonctionnaires à combattre par tous les moyens les socialistes et à empêcher le développement de leur influence sur les populations rurales.

Les lois existantes sur le droit de réunion, la presse et les troubles sur la voie publique doivent être appliquées avec une grande sévérité.

Le parquet ne doit pas hésiter à poursuivre immédiatement en des cas de désordres.

Si la police ne suffit pas, les gendarmes et, au besoin, les troupes, doivent intervenir, principalement si des greves éclatent.

Les citoyens qui partagent les doctrines gouvernementales doivent faire valoir leur influence à l'égard de leurs subalternes, afin de les préserver de toute contamination socialiste.

Les patrons doivent s'inspirer, à l'égard de leurs ouvriers, des principes recommandés par les rescrits impériaux en novembre 1881 et en février 1890.

La fondation d'associations et de journaux, la diffusion de brochures, la création de bibliothèques populaires constituent de puissantes armes pour combattre le socialisme, auquel on portera également un coup sensible en écartant les agitateurs des fabriques et en paralysant leur propagande subversive sur les femmes et les jeunes gens.

Le ministre recommande surtout aux *landraethe* d'endigner la propagande socialiste dans les campagnes. Il les invite à lui adresser, sous la rubrique : « Combat contre le socialisme », des rapports semestriels sur la situation du parti socialiste dans leur arrondissement, ainsi que leurs propositions pour le combattre.

Au ministère de l'intérieur on a confirmé l'authenticité de ce document.

Une enquête a été ordonnée pour découvrir de quelle manière il est tombé entre les mains des socialistes.

La persécution. — Pendant le mois d'août, les tribunaux ont jugé 30 poursuites contre les socialistes et leur ont octroyé 1 an, 11 mois, 22 jours de prison et 1,237 marks d'amende.

Le budget des socialistes. — Le *Vorwaerts* vient de publier le compte des recettes et dépenses du parti socialiste pendant l'exercice 1892-1893.

Les dépenses ont dépassé les recettes d'une somme de 73,000 fr., qui a été comblée par les excédents de l'exercice précédent et un emprunt fait au fonds de réserve.

Ce déficit, absolument passager, provient des frais exceptionnels occasionnés par les élections de 1893, car, dans les années ordinaires, les recettes ont été au contraire supérieures aux dépenses, et c'est grâce aux économies réalisées en vue des luttes électorales à soutenir, que les socialistes voient grandir leurs forces et augmenter le nombre de leurs représentants au Reichstag.

Les assurances ouvrières. — On connaît le système d'assurances ouvrières obligatoires en vigueur en Allemagne contre les maladies, contre les accidents et contre la vieillesse et l'invalidité.

A l'occasion de l'exposition de Chicago, le gouvernement allemand a publié un petit opuscule, donnant les résultats des lois de 1883, 1884 et 1889, qui ont institué cette triple assurance.

En chiffres ronds, l'Allemagne compte 50 millions d'habitants, comprenant 12,500,000 ouvriers.

Le nombre des assurés a été de 7,723,000 contre la maladie, 18 millions contre les accidents, 11,200,000 contre la vieillesse et l'invalidité.

Le nombre des secours a été en un an de 2,752,000 dans la première catégorie, 210,000 dans la seconde, 187,800 dans la troisième.

Les patrons ont contribué pour 165 millions de francs, les ouvriers pour 155 millions pour la dernière année.

Les indemnités et pensions se sont élevées à 188 millions de francs, les frais d'administration ont atteint, pour les trois caisses, 22 million, 600,000 francs et continuent à croître d'année en année, ainsi que les dépenses.

24

Pour l'industrie charbonnière prussienne, la charge par tonne extraite a été de :

0,385 en 1885; 0,46 en 1886, 0,51 en 1887, 0,50 en 1888, 0,525 en 1889, 0,612 en 1890, 0,687 en 1891.

Par ouvrier employé, la charge annuelle s'est élevée de 95 francs eu 1885 à 160 en 1891,

Les Trois Huit à Berlin. — Une décision du bourgmestre introduit pour les ouvriers journaliers de la capitale, l'application de la journée de travail de huit heures.

Dorénavant, les équipes du service des voies publiques — nettoyage pendant la nuit — commenceront à travailler à minuit et cesseront à huit heures du matin, avec en plus une demi-heure de repos.

Les équipes du même service, travail de jour, commenceront leur tâche à huit heures du matin, le cesseront à huit heures du soir, mais avec trois heures de repos, dont deux à midi et une à quatre heures : soit neuf heures. Mais comme les équipes changent tous les huit jours entre la nuit et le jour, les ouvriers des équipes nocturnes, qui doivent passer au service de jour, ne feront alors que trois heures de travail.

Cette journée de trois heures sera comptée pour le salaire comme une journée entière. Ces modifications ne diminuent en rien les tarifs du salaire en vigueur précédemment.

Les bureaux de placement municipaux. — La question des bureaux de placement municipaux est d'actualité en Allemagne. Le congrès des sciences sociales, réuni dernièrement à Francfort, s'en est occupé en laissant même de côté les autres questions inscrites à l'ordre du jour.

Les bureaux, qui ont été créés par des organisations professionnelles, dans l'intérêt des ouvriers, n'ont pas donné les résultats qu'on en attendait, de sorte que personne n'en demande la conservation. Ainsi, on est tombé d'accord, des deux côtés, pour réclamer l'institution des bureaux municipaux de placement, pourvu qu'ils soient indépendants et administrés par les ouvriers eux-mêmes. Le projet élaboré par la ville de Stuttgard, parait montrer le plus de faveur. Le placement en est gratuit et les ouvriers en ont eux-mêmes l'administration.

AUTRICHE

La question du Logement à Vienne. — Extrait du *Peuple* de Bruxelles :

« Les ouvriers viennois sont peut-être plus mal logés encore que leurs camarades des autres grandes villes; d'après un rapport publié

par le bureau de statistique, il y a, dans la capitale de l'Autriche, au moins 90,000 personnes entassées dans des logements insalubres et remplis à l'excès.

» Cette situation a fini par émouvoir le docteur Friedjung et une partie de ses collègues du Conseil communal et les a décidés à introduire une proposition tendant à faire construire par la ville des logements hygiéniques et à bon marché pour la classe ouvrière.

» La ville de Vienne vient d'entrer en possession d'une grande étendue de terrains occupés précédemment par des remparts. C'est la deuxième fois qu'elle donne une plus grande extension à son périmètre. Lors du premier agrandissement, la vente des terrains avait rapporté 60 millions de Florins qui avaient été affectés exclusivement à la construction de boulevards, de monuments et de bâtiments pour les grands corps politiques ; pas un groschen n'avait été utilisé à relever la situation de cette partie de la population qui travaille et qui souffre.

» Le docteur Friedjung et ses collègues font remarquer que cette fois encore la ville se trouvera en présence de recettes extraordinaires auxquelles le budget ne fait correspondre aucune dépense courante et ils insistent pour que cet argent soit consacré à une œuvre qui soit vraiment d'utilité publique. En conséquence ils ont déposé la propositions suivante :

» 1° Un fond spécial sera créé au moyen de l'argent provenant des terrains des remparts ou au moins au moyen de la moitié de son argent.

» 2° Ce capital sera employé à la construction, sur la périphérie de la ville, de petites maisons économiques et spécialement de maisons ouvrières qui, par extension de la loi du 9 février 1892, seront exemptes de toute contribution et dont les loyers seront déterminés de manière à ne pas accordés au capital un intérêt supérieur à 2 1/2 p. c.

» 3° Ces maisons seront louées en premier lieu aux employés inférieurs de la ville et aux ouvriers travaillant au service de celle-ci ; le cercle des locataires sera ensuite étendu.

» 4° Les intérêts rapportés par le capital seront affectés à la construction d'autres maisons ayant la même destination.

» Voilà un exemple qui devrait être imité par toutes les municipalités. De même que l'alimentation, le logement devrait être un service public même dans une organisation sociale individualiste comme la nôtre. La moindre obligation de la société à l'égard de ceux qui la composent, est de les nourrir, de les habiller et de les loger. Ce devoir est tellement bien senti que là où elle ne peut pas faire autrement, la société s'y conforme strictement et généreusement.

» N'a-t-elle pas ses orphelinats pour les enfants privés de l'assistance de leurs parents, ses hospices pour les vieillards auxquels l'âge ne permet plus le travail, ses asiles d'aliénés et ses prisons pour les

malheureux auxquels leur infériorité cérébrale n'accorde pas d'être utiles? Elle donne gratuitement la nourriture, le vêtement et le logement aux jeunes, aux vieux, aux fous et aux criminels. Elle n'est marâtre et cruelle que pour ceux qui travaillent.

Lux.

DANEMARK

Le droit électoral des femmes. — On sait que le Folkething (la Chambre des représentants) a voté dernièrement une loi accordant aux femmes le droit de suffrage et d'éligibilité aux élections communales.

Cette loi vient d'être discutée par le Landsthing (le Sénat) qui, par 24 voix contre 12, a voté l'ordre du jour suivant : « Considérant qu'il n'est ni de l'intérêt de la société, ni de l'intérêt des femmes que le droit de suffrage et d'éligibilité soit accordé à celles-ci, le Landsthing passe à l'ordre du jour. »

NORWEGE

Un congrès ouvrier. — La Fédération ouvrière norwégienne qui s'est réunie en congrès à Skien n'est pas une organisation socialiste, Elle englobe des travailleurs de toutes les nuances ; jusqu'à présent elle est parvenue à créer 14 associations dans les villes et 64 associations dans les campagnes ; elle compte 13,000 adhérents. Le caractère de neutralité de cette fédération donne plus d'importance aux décisions qui ont été votées au congrès.

La première question figurant à l'ordre du jour était celle de la journée normale de travail. La résolution suivante fut proposée par le délégué socialiste Stilbred : « Attendu que l'application de la journée de huit heures est de la plus haute importance au point de vue du développement intellectuel et corporel des travailleurs, il y a lieu de réaliser le plus tôt possible cette réforme par voie législative. L'Etat et les communes ont l'obligation de la mettre en pratique dès aujourd'hui en ce qui concerne les ouvriers travaillant pour leur compte. ».

Cette proposition fut admise par 44 voix contre 8.

L'assemblée décida ensuite que des manifestations pour l'obtention de la journée normale seraient organisées régulièrement, le 1er mai de chaque année.

La question de la réforme électorale fut ensuite mise en discussion et la résolution suivante fut votée : Le vote pour le Storthing (la

Chambre des députés) et les communes sera direct et secret et aura lieu un jour férié à déterminer par la loi. Les circonscriptions électorales trop étendues existant actuellement seront divisées en un plus grand nombre de circonscriptions d'importance moindre.

JAPON

Progrès industriels. — Le Japon progresse véritablement d'une façon qui commence à devenir inquiétante pour l'industrie européenne. C'est le résultat naturel du bon marché de la main-d'œuvre, combiné avec l'emploi des moyens mécaniques. En dix ans, le commerce d'exportation a augmenté de 150 0/0. Ce ne sont plus seulement les soieries, le thé, le riz, la colle végétale, ce sont les poteries les plus communes, et même les allumettes chimiques qui refluent sur les marchés anglais et allemands.

Les charbons japonais ont chassé des mers de Chine les houilles australiennes, et en 1892, il en a été exporté 1,200,000 tonnes. Le coton est importé en grand, pour y être travaillé comme dans les usines anglaises. La valeur des cotons bruts importés a passé de 3 millions en 1883 à 49 en 1892, et celle des cotons filés est descendue de 54 millions à 22, par suite de la concurrence des usines du pays. L'Europe sera-t-elle obligée de se fermer hermétiquement, à son tour contre les Asiatiques, comme l'étaient autrefois la Chine et le Japon contre les Occidentaux.

Adrien Veber.

Post-Scriptum. — *Une lettre de Maurice Charnay :*

Paris, 16 Février 1894.

Mon cher Véber,

Dans la *Revue Socialiste* de février, sous la rubrique « Procès de tendance », vous faites de moi un anarchiste. Je ne sais vraiment pourquoi : Vous ne devez pas ignorer que je collabore régulièrement à deux journaux purement socialistes, la *Petite République* et le *Parti Ouvrier*, où j'ai toujours défendu moi-même les principes de l'Etat organisé.

Ce n'est pas que je redoute une confusion qui pourrait me désigner à l'attention de la police. J'éprouve, au contraire, beaucoup de sympathie pour les théoriciens de l'anarchie, et je n'ai pas pour les propagandistes par le fait la haine féroce des propriétaires et des gouvernants. Il y a peut-être moins de courage à faire cet aveu qu'à répudier toute solidarité avec les persécutés d'au jourd'hui : on ne sait jamais qui aura raison demain.

Mais nous n'avons pas épuisé toutes les formes de société légale, et, provisoirement, je crois qu'avant d'aller jusqu'à l'anarchie ou de nous résigner à notre odieuse République autoritaire et centralisée, il faut essayer de concilier dans l'état socialiste la plus grande liberté avec un minimum de contrainte.

Bien à vous.

MAURICE CHARNAY.

Nous avons inséré bien volontiers cette lettre, en regrettant qu'un lapsus d'attention, ou plutôt qu'une phrase un peu équivoque de notre dernier bulletin social, écrite trop hâtivement, en ait été la cause. Cependant qu'il nous soit permis de faire remarquer que, si à la page 238 incriminée un lecteur ignorant peut à la rigueur supposer Charnay classé à tort parmi les anarchistes, à la page 235 il verra le même Charnay catalogué avec les socialistes. Il y a donc au moins doute en notre faveur, doute dont a certainement bénéficié Charnay chez tout esprit non prévenu. De plus les lecteurs de la *Revue Socialiste* savent que Charnay est l'un de nos collaborateurs ; ils ont lu ses articles qui n'avaient rien d'un anarchiste, au contraire. Charnay leur est donc connu. Enfin ils n'ignorent pas plus que moi que Charnay est rédacteur à *la Petite République*. Et ils vont apprendre qu'il écrit également au *Parti Ouvrier* d'Allemane. Quant à moi je puis assurer l'ami Charnay que je lis tous ses articles (parfois trop caustiques dans le *Parti ouvrier*) avec beaucoup d'intérêt. Par réciprocité je lui demande de vouloir bien profiter à Sainte Pélagie des loisirs forcés que lui donne son injuste condamnation, pour lire les quelques réflexions que j'ai consacrées au livre de Jean Grave dans le numéro d'Août de la *Revue Socialiste*. Il y verra combien je suis en conformité d'idées avec la finale de sa lettre.

A. V.

REVUE DES LIVRES

L'Education de la volonté, par J. Payot, ancien élève de la faculté des lettres de Paris, professeur agrégé de philosophie au lycée de Bar-le-Duc (1).

C'est peut-être faire un singulier éloge d'un ouvrage de Psychologie appliquée, établi sur des bases et traité par des méthodes essentiellement scientifiques, que de le qualifier de courageux : le courage nous semble pourtant le mérite capital du livre de M. P..., qui en offre d'ailleurs bien d'autres et de très sérieux. Il nous dispensera donc de louer comme il conviendrait et sa profonde érudition philosophique, et la sincérité habile et pénétrante de ses analyses, et la lucide et rigoureuse précision de ses déductions, et il nous pardonnera d'insister plutôt sur la méritoire initiative de son entreprise, qui lui constitue d'ores et déjà, en attendant que son exemple soit suivi (et il ne saurait manquer de l'être), une place à part dans la foule des psychologues et des philosophes pris en général et parmi les pédagogistes en particulier.

En conséquence de l'impulsion énorme reçue dans ce dernier quart de siècle par les études psychologiques, il était inévitable que ces multiples et puissants efforts d'analyse et de théorie fissent naître de bonne heure des tentatives expresses et systématiques d'application pratique. Toutes les branches de la technique sociale les réclamaient d'ailleurs avec une impatience qui ne fait que grandir ; mais parmi celles-ci la Pédagogie la première a sollicité les secours des psychologues, qui ont répondu à son appel avec un zèle de jour en jour plus empressé. La voici devenue à la mode, comme l'était naguère l'Economie politique de l'Ecole, à laquelle elle fait, paraît-il, une concurrence meurtrière. Ce n'est pas nous qui lui en ferons un reproche. Tout au plus exprimerons-nous la crainte que nos récents pédagogistes ne se soient un peu trop pressés en se flattant d'asseoir dès à présent des règles et des préceptes d'action solides sur des lois et des principes théoriques encore indécis, inconsistants, mal décrassés de toute gangue métaphysique et que l'emploi de

(1) Paris, Bibliothèque de philosophie contemporaine, chez Félix Alcan.

toutes les ressources de la méthode expérimentale n'a pas encore eu le temps d'affermir.

Ce n'est pas que nous fassions peu de cas des premiers essais que nous ont livrés de hauts penseurs, tant en Angleterre qu'en France, mais ils n'offrent guère que les cadres généraux de la science à construire et demeurent bien loin des applications pratiques de détail. Tant qu'on s'en tient aux généralités vagues, il est clair qu'on ne peut prétendre à diriger l'action pratique parmi les contingences si variées et si complexes de la besogne éducatrice. A peine pourrions-nous citer, dans la bibliographie pédagogique contemporaine, comme fournissant un certain contingent de règles positives et de préceptes raisonnés, trois ou quatre ouvrages, comme l'*Enfant*, de M. Grimard, la série des études de psychologie et de pédagogie enfantines de M. Bernard Pérez, l'*Education de caractère*, de M. Martin, dont le livre de M. P... semblerait assez bien le pendant. Encore ces divers ouvrages ne sont-ils pas exempts du même reproche d'abstraction et de généralité. Au reste, il est clair que de bons manuels de pédagogie ne seront possibles qu'au moyen d'une psychologie infantile bien informée. Or il n'est pas excessif d'estimer, en dépit d'excellentes monographies comme celles de M. B. Pérez, que cette branche des sciences psychologiques n'est pas encore débrouillée à souhait pour porter de tels fruits.

Mais l'art pédagogique est-il donc limité entre la prime enfance et la fin de l'adolescence ? N'existe-t-il que là où il y a un éducateur en face d'un être à éduquer ? Cesse-t-il d'avoir une raison d'être lorsque l'adolescent est sorti de la tutelle expresse, directe et définie de la famille ou de l'école ? Inutile de tourner et retourner indéfiniment la question pour aboutir à exprimer cette vérité suprabanale, que l'éducation est affaire de toute la vie et qu'à l'heure où cesse l'éducation par les parents et les maîtres commence l'éducation de soi-même par soi-même. Personne, que nous sachions, ne s'était encore mis en devoir de composer quelque manuel théorique et pratique d'auto-éducation répondant à cette nécessité pourtant archi-séculaire. Mais le mérite de M. P... ne consiste pas seulement en ce qu'il ouvre une voie nouvelle et féconde aux recherches de la psychologie et aux efforts de la pédagogie ; il faut aussi le louer grandement d'avoir tenu à préciser exactement son but et à circonscrire rigoureusement les limites de ses recherches, comme aussi d'avoir abordé de front et franchement les difficultés les plus délicates, voire les plus scabreuses, et d'avoir su les trancher avec une impertubabilité toute scientifique.

***

Soucieux avant tout de laisser au lecteur une idée exacte de cet ouvrage si substantiel, nous ne pouvons mieux faire que d'en donner un simple résumé tout impersonnel chapitre par chapitre.

Dans une laconique préface, M. P... déclare qu'au lieu de traiter de l'éducation de la volonté prise *in abstracto* et en général, il prend « comme sujet essentiel *l'éducation de la volonté telle que l'exige le travail intellectuel prolongé et persévérant*. » C'est donc spécialement aux travailleurs de la pensée, et plus particulièrement encore aux étudiants et aux jeunes gens engagés dans les professions libérales, que M. P... offre son livre comme *une méthode pour arriver à la maîtrise de soi*.

L'ouvrage est divisé très logiquement en deux parties, l'une théorique, l'autre pratique, celle-là beaucoup plus développée que celle-ci. Peut-être même trouvera-t-on entre les 185 pages de la première et les 75 de la seconde une excessive disproportion, et quelques-uns sans doute eussent préféré la proportion inverse ; mais la critique porterait à faux, si l'on tient compte de certaine note où l'auteur donne son livre, non comme définitif, mais comme une première ébauche, qu'il compte garder encore de longues années sur le chantier afin de la compléter. Il y a donc lieu d'espérer que la partie pratique s'enrichira progressivement, dans les éditions ultérieures, jusqu'à présenter un équilibre plus normal avec la partie théorique.



Le but de l'ouvrage consistant à établir une véritable thérapeutique psychologique et morale, appropriée à une classe spéciale de maladies ou d'infirmités, la première chose à faire est de déterminer nettement le mal à combattre, d'en reconnaître les diverses formes et variétés, en un mot de constituer la pathologie de l'aboulie spéciale au travailleur intellectuel. C'est ainsi que l'auteur nous fait distinguer tour à tour l'atonie et l'éparpillement de la volonté, l'horreur pour l'effort personnel et toutes ces formes subtiles et si curieuses que sait prendre la paresse d'esprit jusque chez le savant, qui, aux yeux de M. P..., finit par confondre avec le *travail* intellectuel de simples *besognes* d'érudition. Insistant avec sévérité sur cette distinction, M. P... n'hésite pas à rendre responsable de la plupart des cas d'aboulie notre enseignement secondaire, dont les programmes immenses et les méthodes de « gavage » semblent combinés pour faire de tout élève un « éparpillé ».

Tel étant le mal, quel est, pour le travailleur intellectuel, le but à poursuivre? Voici comment M. P... le définit avec une impeccable précision : « c'est l'énergie de l'attention volontaire, énergie qui se traduit non seulement par la vigueur et la fréquence des efforts, mais encore et surtout par une orientation très nette de toutes les pensées vers une fin unique et par la subordination, pendant le temps nécessaire, de nos volitions, de nos sentiments, de nos idées à la grande idée directrice, dominatrice pour laquelle nous travaillons. »

Mais comment transformer en une volonté durable un désir faible et chancelant ? Où les trouver ? — Ces moyens existent, répond M. P..., et il ne tient qu'à nous de nous en emparer, si nous savons les chercher où ils se trouvent. Mais il faut pour cela commencer par se soustraire à l'influence de deux doctrines philosophiques opposées et également funestes pour l'œuvre de maîtrise de soi. L'une la théorie fataliste, qui regarde le caractère comme un bloc immuable sur lequel nous n'avons nulle prise, bien qu'elle se recommande des noms de Kant et de Spencer, ne tient pas debout devant l'expérience ni le raisonnement et entraîne des conséquences pratiques déplorables, en ce qu'elle ne peut inspirer que le découragement. L'autre, celle du libre arbitre, tout aussi naïve bien que plus fière d'allure, n'est pas moins décourageante, en ce qu'elle amène à considérer comme chose facile et naturelle l'affranchissement de soi qui est au contraire une œuvre de longue haleine, compliquée sinon artificielle, et qui exige une connaissance très précise accompagnée d'un laborieux emploi de nos ressources psychologiques.

Traitant à fond la question de l'activité volontaire, M. P... dégage avec netteté la cause du déterminisme psychologique de toute compromission avec les hypothèses métaphysiques du fatalisme et du libre arbitre, et justifie ainsi la dédicace qu'il fait de son livre à M. Ribot, comme « à l'homme d'initiative qui, le premier en France, a chassé la métaphysique de la psychologie. »



Le terrain étant débarrassé de ces théories aussi fausses que décourageantes, l'auteur peut aborder l'examen des éléments de la volition, entreprendre l'inventaire des ressources susceptibles d'être mises en œuvre, établir en un mot la psychologie de la volonté en vue de son affranchissement.

D'abord quel fond pouvons-nous faire sur l'intelligence ? Que vaut l'idée et qu'en pouvons-nous tirer ? D'une part il est parfaitement clair que nous avons sur le cours de nos représentations, grâce à l'attention, un pouvoir presque sans limites; mais, d'autre part, il nous faut constater la radicale impuissance dont se trouve frappée l'idée dans la mêlée des penchants.

Au contraire, c'est une véritable toute-puissance dont jouissent en nous nos états affectifs, tandis que notre pouvoir direct sur eux est insignifiant.

Ainsi nous pouvons tout sur nos idées qui sont impuissantes, rien sur nos émotions qui sont toutes-puissantes : d'un côté comme de l'autre, notre bilan se chiffre par zéro.

La position est-elle désespérée ! Non, si nous faisons appel à un facteur d'une valeur incalculable et qui peut donner à l'intelligence la force efficace qu'elle ne possède pas par elle-même : ce facteur est le *temps*. Grâce à lui et, avec l'aide d'une tactique avisée, elle pourra suppléer, par des moyens détournés, à la puissance immédiate et directe qui lui fait défaut. Si elle n'a pas de prise directe sur le matériel organique *essentiel* des états affectifs, il n'en est pas de même sur leur matériel physiologique *secondaire* qui est tout *musculaire*. « La traduction extérieure du sentiment nous appartient, puisque nous sommes maîtres d'exécuter ou de ne pas exécuter les mouvements qu'il nous plaît. Il y a entre le sentiment et sa traduction à l'extérieur une association constante. Or, c'est une loi générale en psychologie que lorsque deux éléments quelconques ont été fréquemment associés, l'un a une tendance à éveiller l'autre. » C'est en utilisant judicieusement le pouvoir d'association que l'intelligence va pouvoir conquérir sinon la dictature, du moins la souveraineté constitutionnelle des penchants. Ainsi la grande loi de Hume et de Mill ne renferme pas seulement le secret de la vie psychologique, elle fournit encore l'outil universel de son gouvernement rationnel.

La royauté de l'intelligence est donc possible par la forte liaison des idées et des actes. Par quels moyens peut-elle s'établir et s'exercer ? Cette enquête forme un chapitre capital et très développé, où M. P. établit, tour à tour, la stratégie à suivre vis-à-vis des émotions favorables et vis-à-vis des émotions hostiles au libre gouvernement de soi, sans omettre certaines règles de tactique appropriées aux situations critiques pendant lesquelles gronde l'orage des passions.



Dans le troisième livre, intitulé *Les moyens intérieurs*, l'auteur passe en revue les divers procédés et artifices efficaces pour arriver à la pleine possession de soi et dont les plus sûrs sont d'une nature et d'un maniement subjectifs: ce sont la *méditation* et *l'action*. M. P. les analyse, les apprécie et trace les règles de leur emploi dans une série de chapitres tellement touffus et nourris qu'il est impossible de les condenser sommairement. Il faudrait examiner et discuter séparément chacun de ces principes d'hygiène mentale, que M. P. fait suivre d'une série de conseils très-étudiés, touchant l'hygiène corporelle. Il est à prévoir que sur bien des points les contradicteurs ne manqueront pas à M. P. qui se prononce avec une tranquille hardiesse sur maintes questions d'une brûlante actualité, telles que celles du surmenage et des exercices corporels, du travail du matin et du travail du soir, de l'alimentation et du sommeil, etc. Toutefois, si ses opinions risquent d'être discutées, personne ne lui reprochera de ne pas les avoir motivées avec clarté et franchise.



Là s'arrête la partie théorique et générale de l'ouvrage. La partie pratique est consacrée à « appliquer dans le détail à la vie spéciale de l'étudiant les grandes lois générales que l'auteur a établies, c'est-à-dire à déterminer la nature des dangers précis qui menacent l'autonomie morale de l'étudiant et la nature des secours qu'il faut trouver, pour y parer, soit en lui-même, soit au dehors. »

Quels sont, pour le jeune travailleur intellectuel, « les ennemis à combattre ? » Sont-ce les passions ? Non. Du moins ne sont-elles pas dangereuses par elles-mêmes, mais seulement par l'aliment que leur fournit la paresse, qui constitue en quelque sorte « le bouillon de culture » nécessaire au développement des germes vicieux. Les passions sont des forces et rien de plus. Mais à quoi reconnaitre celles qui sont hostiles et celles qui sont favorables ? Rien de plus simple : est dangereux pour notre volonté tout penchant qui agit dans le même sens que la paresse, est avantageux tout penchant qui agit en sen contraire.

Voici, d'après cela, les vrais ennemis à combattre. En premier lieu ! cette sentimentalité vague si fréquente chez les jeunes gens et qui achemine insensiblement l'imagination à se complaire en des rêveries voluptueuses qui sont la cause ordinaire des tristes habitudes solitaires.

Viennent ensuite l'influence des camarades qui ont cessé tout effort d'amélioration d'eux-mêmes, la vie de café et de restaurant,... enfin la redoulable cohorte des sophismes dont se servent les paresseux pour excuser leur fainéantise, sophismes si souvent répétés qu'ils s'imposent même aux gens éclairés et qu'ils finissent par acquérir l'autorité, l'évidence d'axiômes : « On ne se refait pas ! — On n'a pas le temps ! — Le métier vous absorbe ! — On ne peut travailler qu'à Paris, — etc. »

Là encore, on le conçoit, M. P. promène le lecteur à travers une foule de questions brûlantes que sa bravoure ordinaire lui interdit d'esquiver, et les solutions intrépides qu'il y fournit ne manqueront pas de lui susciter des cri-

tiques ardentes, voire indignees. S'il est vraisemblable que personne ne prendra contre lui la défense du « mariage tardif », qu'il vitupère avec une légitime véhémence, ou de la vie mondaine, dont il perce à jour la sotte et pernicieuse vanité; s'il est certain que chacun applaudira à l'éloquence convaincue avec laquelle il fait justice des divers sophismes des paresseux; en revanche, ce n'est peut-être pas sans témérité qu'il s'est attaqué à certain autre sophisme qui est plus qu'un axiôme dans notre société, qui est un dogme, qui est toute la foi d'une foule de gens? c'est celui qui consiste à présenter l'amour comme la grande affaire de la vie, la seule pour laquelle celle-ci vaille la peine d'être vécue. Il faut lire de quelle plume (trempée dans l'encrier de Carlysle) M. P. ridiculise et stigmatise les prophètes de cette colossale niaiserie, à commencer par les médecins..

V. R



Philosophie morale et politique, par J.-E. Alaux.
Félix Alcan, éditeur.

Quand un professeur de l'Université publie un gros ouvrage qu'il intitule *Philosophie morale et politique*, comment ne pas le lire? Dans les quatre cents pages qui sont sorties de l'encrier de M. J.-E. Alaux, et qui ont eu la précieuse fortune de se voir éditées par M. Félix Alcan, comment ne pas glaner quelques bonnes idées qui serviront à la nourriture de notre esprit? Encore bien moins serait-on porté à en douter, en jetant les yeux sur la table des matières. Avec l'auteur, nous allons suivre les *Variations de la morale;* grâce à lui, nous nous instruirons sur le *Droit entre peuples*, sur le *Rôle de l'Etat dans les questions économiques*, sur la *Liberté de la presse,* sur la *Constitution de la République française*, sur les conditions de la *Vraie démocratie*. Même cette question : *Qu'est-ce qu'une littérature?* sera désormais pour nous sans mystère.

Hélas! M. Alaux nous a bien trompé. Quoique professeur de philosophie, il n'en sait pas plus long en ces matières qu'un candidat au baccalauréat. Encore faut-il supposer — ce qui d'ailleurs est probable — que la philosophie enseignée dans nos écoles en est restée aux puérilités que vous débitaient, il y a un quart de siecle, les disciples de Cousin.

Voulez-vous être édifié sur la quintescence du « bien », lisez ces mots profonds : « Dieu, créant les choses, les veut parce qu'elles sont bonnes, et elles sont bonnes parce qu'elles sont ce qu'elles doivent être, parce qu'elles sont ce que, en Dieu même, la raison propose à la volonté. Toutes les fins se rapportent à une fin suprême, Dieu. Tel est le bien en soi. »

Si, après cela, vous êtes embarrassé pour distinguer le bien du mal, c'est que vous avez l'esprit bizarrement fait.

Il ne suffit pas à l'auteur de nous avoir indiqué le chemin de la vertu; il veut encore nous encourager à le suivre. Il reconnaît que la loi morale manque d'une sanction sur la terre. Mais la récompense n'est que retardée; « la vie présente fait contracter à la Providence la dette d'une vie à venir. « Si sanction n'existe pas ici-bas, elle existe donc ailleurs. L'âme est donc immor

telle; « elle l'est en son être, en sa personne même, avec son caractère propre et sa mémoire. »

Comment hésiter désormais? Plus le malheur nous accable, plus la dette de la Providence augmente. Chaque infortune est une traite tirée sur le Paradis. La misère est la Caisse d'épargne où s'accumulent, avec intérêts composés et usuraires, nos économies de bonheur.

Il fait bon d'être ramené de temps en temps à ces consolants principes. On croyait morte l'antique morale, la morale révélée. Mais la flamme pure du vrai a trouvé un refuge au fond de l'Université. M. Alaux est une des vestales qui se sont vouées à sa conservation.

Une pensée vous est venue certainement. Combien il est fâcheux que ces esprits d'élite qui ont charge d'enseigner la jeunesse, n'aient point aussi celle de gouverner les hommes!

L'auteur a prévu ces regrets si justifiés et nous fait espérer une satisfaction. « Je voudrais, dit-il, que de tout candidat au Sénat ou à la députation fût d'abord exigée l'une quelconque de nos licences. » M. Alaux ne nie pas qu'il puisse y avoir des gens capables qui pourtant ne sont pas licenciés. Mais dès qu'ils aspirent à l'honneur d'être sénateurs ou députés, ne peuvent-ils se donner la peine d'acquérir un grade prouvant qu'ils sont en état de traduire et de commenter une ode d'Horace, de résoudre un problème d'analyse ou de déchiffrer des inscriptions assyriennes.

Ces garanties ne suffiraient pas encore pour nous préserver de choix indignes. Sous le bonnet de docteur peuvent s'abriter des cervelles exaltées, témoin l'exemple de Jaurès, Mirman et quelques autres. Il faut donc que l'électeur soit renseigné; il le sera par des comités — non pas ces commissions qui fonctionnent aujourd'hui, fruits d'une génération spontanée, mais des comités officiels, composés de délégués des électeurs, avec adjonction de licenciés et de représentants de la circonscription, députés, sénateurs, licenciés eux-mêmes, ainsi que nous l'avons vu,

La licence devenant le pivot de la politique nouvelle : voilà le système. Il se recommande par sa simplicité et son imprévu. Un autre avantage, c'est que, avec ce régime, M. Alaux sera au moins président de la République. Hélas! il vaudra bien les autres.

V. J.

La Pallas des Peuples, par J. de Strada.

> La mère de Beauté, la superbe prêtresse,
> Se lève de ses flots! — A genoux, c'est la Grèce!

En épigraphe de son nouveau livre, Strada écrit cette phrase : « La Raison ne suffit pas plus que la foi pour ordonner la liberté et le progrès. Il y faut la Méthode, science faite et par là donnant à l'esprit une base impersonnelle. »

Ceux qui ont eu le courage de lire l'étude consacrée à Strada par la *Revue socialiste* connaissent une bonne partie de l'œuvre de ce penseur. Je m'étais attaché à faire saillir en pleine lumière — et nul cadre n'était plus propice que la *Revue* pour cela — le peintre puissant, le poète exquis, le psychologue profond, le penseur génial qu'est Strada. J'ai eu la joie douce — pour un nouveau venu tel que moi — de voir des cœurs répondre à mon cœur; et mon enthousiasme, qu'on a dit exagéré, a trouvé des échos. Je n'ai, certes! pas découvert Strada; non; mais j'ai la conscience d'avoir creusé son œuvre et, dans la mesure de ce qui m'était possible, montré le rôle profondément humain de tout ce qu'il a écrit.

Après *Jésus*, où il est établi, avec une remarquable force de déduction, que le fondateur du Christianisme a laissé de nombreuses pages fermées au livre de la Vie; où il est prouvé que cette religion que l'on nous montre comme révélée sort, directement, des religions antérieures — dont plusieurs (deux au moins) sont plus profondes et plus pures; — où les lacunes de l'enseignement du Christ sont désignées avec une connaissance et une droiture inflexible des lois naturelles; où l'essence même de la Messianité est mise à jour, Strada nous donne aujourd'hui la *Pallas des Peuples*. Le titre du livre dit assez ce qu'il sera; c'est l'histoire de la Grèce, mais l'histoire vue sous un angle spécial et avec la force synthétique et exhaussante qui est la caractéristique de Strada. Nous ne trouverons pas cette aridité inhérente aux livres d'histoire — quel que soit, d'ailleurs, le talent de l'historien. Ici, tout est large et vu de très haut. Le mouvement des races en travail, la grandeur des Genèses et la profondeur des horizons troubles des Origines, la marche ascendante, mais toujours hésitante et lente, de la civilisation, les sursauts et les chutes brusques de la transmission des forces actives des peuples, tout cela passe, vertigineusement, dans le kaléidoscope des strophes chantantes et lumineuses comme le beau ciel de l'Hellade...

L'idée générale de la *Pallas des Peuples*, écrit Jean-Paul Clarens (1), un critique intuitif doublé d'un prestigieux artiste littéraire, est celle-ci : « La « Grèce est, tout simplement, une réapparition de l'esprit aryen, qui, après « une longue éclipse dans la nuit des bestialités assyriennes, si effroyablement « décrites dans *Sardanapale* (2), renaît, dans ce pays fait d'azur translucide, « de puretés idéales, de beautés sans pareilles. »

On ne saurait mieux dire, ni plus exactement.

Et, de main de maître, Strada nous retrace les étapes du Peuple-Roi vers la lumière et la liberté; nous le suivons, franchissant pas à pas la longueur du

---

(1) *Strada*, 1 volume, chez Paul Ollendorff.

(2) *Sardanapale*, 1 volume, par J. de Strada.

chemin ardu et plein de cailloux tranchants qui, du premier chant d'Orphée conduit aux leçons de Socrate; nous écoutons le bégaiement des idées primitives; sous notre œil se dessinent les groupements des familles et des castes; nous voyons se fonder la Commune, la Cité, l'Etat... cette République dont rêvait Platon, si belle, si féconde — où l'on ne tenait aucun compte de celui qui produit, où l'esclavage était chose naturelle, comme l'asservissement de la Femme; nous assistons à l'éclosion de toutes les idées, de toutes les écoles, de tous les sophismes dont le monde a vécu — et desquels il ne s'est pas débarrassé : Ecoles, Idées, Sophismes qui ont été la cause du long piétinement de l'Humanité, qui dura plus de vingt siècles et qu'on pourrait, non sans raison, me semble-t-il, rapprocher d'un de ces longs stades par lesquels passa l'Egypte. Car — et l'analogie des cas me paraît irréfragable — si l'identité, la fixité des croyances causèrent l'immobilité profonde dans laquelle vécurent les sujets de Pharaon, c'est de la pratique d'une philosophie identique, que provient la longue nuit dans laquelle l'Esprit humain haleta depuis la conquête et l'asservissement de la Grèce par les Romains. La fondation et l'établissement du Christianisme n'apportèrent ni changement ni amélioration dans la manière d'envisager les faits primordiaux, conducteurs de l'Humanité. Le paganisme, aussi bien celui plus spirituel de la Grèce que celui plus naturiste de Rome, comme le christianisme, eurent une compréhension identique, dans le fond, des grandes lois de la nature; aux uns et à l'autre, la Méthode, rectrice souveraine, fit défaut. Le guide de l'Esprit étant le même, la résultante de ses recherches ne pouvant être différente. Et c'est le manque de méthode, l'irrationalité du point de vue, qui produisirent la longue stagnation des idées philosophiques.

Les dieux des Grecs et des Romains sont les proches parents des dieux hindous et assyriens, comme de ceux de l'Egypte; le Jéhowah hébreu est le père quasi direct du Dieu chrétien ; tout se soude et la déviation ne s'est produite que récemment, à l'éclosion de la Pensée libre qui va droit son chemin, perdu depuis Socrate, dont l'immense cerveau devina ce que nous comprenons, pressentit ce que nous allons conquérir — ce qui sera notre gloire d'avoir fait nôtre : l'émancipation absolue de la Pensée devant l'autel de la Raison méthodique.

Strada — ici comme dans tous ses livres — est le poète de génie déchaîné — suivant l'expression injuste d'Albert Jhouney dans *Esotérisme et Socialisme* —; ne cherchons point dans la *Pallas des Peuples* ce qu'on ne trouve nulle part dans l'œuvre du chantre de l'*Epopée humaine*. La mignardise, la poésie fade, cet arrangement subtil des mots dont sont si fiers nos poètes idolâtres de la Forme, ne sont pas du tout le fait de celui qui burina les vers magiques et prestigieux de la fresque énorme intitulée : *la Mêlée des Races*. Ici, la profondeur des vues est égalée par la largeur de l'exposition. Lisez cet avant-propos de drame, et vous me direz s'ils sont nombreux les poètes qui ont vu la vie de l'humanité avec autant de justesse, qui l'ont notée avec une ampleur aussi vaste, et fixée dans des vers plus vibrants, plus chatoyants, plus français — je dis plus adéquats au génie de notre langue. Suivez les développements du drame et vous me direz si la vie grecque, saisie dans Euripide et Sophocle, dans Eschyle et Platon, dans Socrate, Xénophon et Aristophane, a trouvé un plus profond voyant, un plus savant notateur, un plus ému et plus

vibrant interprète. Voyez se dérouler ces scènes où se mêlent comédie et drame, dans la rue, au gynécée, au théâtre; où passent les héros, le chœur, l'hétaïre, les sophistes, les soldats, les maîtres, les disciples, les esclaves, le peuple, et vous me direz si ce n'est point là une représentation bien exacte, bien vraie, vécue, de ce grand peuple grec, qui toucha de si près à la Vérité — la Vérité, telle que le cerveau et le cœur humain la peuvent supposer être.

Je voudrais que justice fut enfin rendue à Strada; je voudrais que des voix plus autorisées que les nôtres — nouveaux venus, inconnus, qui ne savons que sentir les émotionnelles beautés du livre du Maître — que des hommes comme Brunetière, comme Lemaître et d'autres dont les jugements font autorité, voulussent bien prendre la peine de lire un seul des poèmes de Strada — un seul! — je leur laisse le choix; que le hasard les guide. Tous méritent l'attention du penseur et du savant, aussi bien que celle de l'écrivain et du critique. Tous portent la profonde griffe, indélébile marque du génie. Et quand ces maîtres de la critique auront lu, quand ils verront ce qu'est Strada, ils le jugeront comme je le juge — mais plus hautement et plus profondément, car ils savent plus et mieux que moi; car les œuvres humaines leur sont plus familières qu'elles ne le sont pour l'inconnu qui signe ces lignes hâtives, l'écrivain peu digne de parler de celui dont l'œuvre géante domine le siècle.

Lisez, ô maîtres, et parlez. Nous attendons.

J.-F. Malan.

ERRATA

Plusieurs erreurs typographiques se sont glissées dans l'exposé de critique littéraire de notre collaborateur Adolphe Tabarant.

Il faut lire :

Page 214,	ligne 15 :	au lieu de	*aperceptive*,	*aperception*.
» 215,	» 2 :	»	*corruption*,	*conception*.
» 215,	» 11 :	»	*vivent*,	*vivront*.
» 215,	» 23 :	»	*opinion*,	*grimace*.
» 215,	» 31 :	»	*retourner*,	*retrouver*.
» 216,	» 34 :	»	*impératrices*,	*inspiratrices*.

L'administrateur-Gérant : Rodolphe SIMON.

Imprimerie Pol MAYEUX, route Stratégique, Suresnes.

A NOS LECTEURS

La direction de la Revue Socialiste *sera confiée, à partir du 1er mai prochain, à M. Georges Renard, professeur à l'Université de Lausanne.*

Le caractère de M. G. Renard, autant que ses antécédents et ses idées, nous dispense de toute déclaration sur le maintien de la ligne de la Revue Socialiste. *Les facultés et les relations du nouveau Directeur, auxquelles l'Administration adjoindra tous les éléments nécessaires à une large extension du Recueil, procureront à la publication fondée par Benoît Malon un développement en rapport avec la grandeur du but poursuivi, sa vie durant, par le philosophe socialiste.*

En réalisant une transformation que nous dictent à la fois le devoir social et notre amitié pour le grand mort, nous tenons à remercier les membres du Comité de Direction pour le concours dévoué et désintéressé qu'ils ont continué à donner à la Revue *de Benoît Malon pendant la pénible période qui a suivi la disparition de son fondateur. Ils resteront, nous n'en doutons pas, groupés autour de l'œuvre à laquelle ils ont participé. La* Revue Socialiste *leur demeure pleinement et cordialement ouverte.*

LA CONJONCTURE CAPITALISTE

OU

LA FIN D'UN RÉGIME ET D'UNE DOCTRINE

Ces derniers cent cinquante ans ont vu éclore deux grandes doctrines sociales : L'Économie politique, dite classique ou orthodoxe ou Manchestérienne et le Socialisme historique. Elles diffèrent dans leurs conclusions : la première aboutit au régime du laisser-faire, laisser-passer, au manchestérianisme ; la seconde réclame une production et une propriété socialement organisées. — Sous un autre aspect encore, un aspect essentiel, ces deux théories sont le contrepied l'une de l'autre : je veux parler de la conception fondamentale de la vie des peuples, en d'autres termes, de l'histoire économique.

D'après l'Économie politique classique — qui est théoriquement l'œuvre des Physiocrates, d'Adam Smith, de Ricardo, de Malthus, de J.-B. Say, etc., — la société est soumise à des lois absolues, éternelles, immuables. L'ordre social est invariable et inconscient ; il n'existe pas de dynamique. — Ces lois sont celles de la liberté économique. Jusqu'avant 1789, l'humanité avait fait fausse route, mais depuis lors, elle était rentrée dans la bonne voie. — Ces lois, comme les lois physiques, sont absolues, universelles, c'est-à-dire qu'elles s'appliquent à tous les temps, à tous les peuples, à toutes les civilisations.

L'école historique, au contraire, est l'école du relatif, de la contingence. Les principes essentiels de cette doctrine sont l'évolutionnisme et le relativisme.

L'évolutionnisme. C'est la théorie du transformisme naturel appliquée aux sociétés. Elle proclame le mouvement perpétuel comme loi primordiale. Pas d'absolu, donc. « Tout passe, tout se meut, tout s'écoule,

tout évolue. » Ce mouvement est aussi naturel et successif. Naturel : c'est-à-dire que contrairement à l'opinion de l'Économie Smithienne, il n'y a pas eu d'erreur de la part des peuples. Les conjonctures historiques antérieures concordaient exactement avec les éléments du fond social. Elles ont été, donc elles devaient être : point d'effet sans cause et les mêmes causes se reproduisant dans des conditions analogues, les mêmes effets se réaliseront. Successif : c'est-à-dire qu'il y a une filiation légitime entre les différents régimes qui se sont suivis. L'un procrée l'autre ; le suivant naît du précédent. C'est, vous le voyez, l'application aux sociétés, aux conjonctures, — c'est-à-dire aux périodes historiques à caractères distincts — de la théorie de Lamarck, de Geoffroy de St-Hilaire, de Darwin. De même que les espèces animales n'ont pas été créées telles quelles par le Créateur, de même qu'elles dérivent par voie de transformation des espèces antécédentes et forment donc une échelle, une série dont les différentes unités sont le développement et le perfectionnement de celles qui les précèdent, de même les sociétés modernes, les espèces historiques résultent des sociétés antérieures, sont le produit nécessaire des conjonctures précédentes.

En relation directe avec l'idée évolutionniste se trouve l'idée du relativisme. Si l'absolu et l'éternel sont bannis par le mouvement des domaines animal et social, on doit immédiatement y introduire la notion du relatif. Relatif ici au point de vue du lieu, ou plus exactement, des conditions du mode de production, pour parler le langage Marxiste ; relatif au point de vue du temps, de la durée. C'est cette dernière idée — le relativisme de la durée — qu'on exprime par le terme contingence, opposé au perpétualisme des lois Smithiennes.

Lamarck, Darwin, etc., ont incorporé dans la science ces principes essentiels ; ils en firent usage au point de vue de la zoologie et de la botanique. Dans cette même voie s'engagea bientôt la géologie avec Lyell et Farbes, etc. A Savigny revient l'honneur d'avoir fait pénétrer la méthode évolutionniste dans les sciences, dites morales et plus spécialement dans le droit. Roscher l'appliqua à l'Économie politique. Enfin parut Marx qui en fit la méthode de la science sociale, surtout de l'histoire et de l'Économie politique. A l'heure présente, elle s'appelle aussi couramment la méthode historique, tellement il est devenu certain pour chacun que les sociétés sont soumises aux lois — relatives dans le temps — du mouvement.

Les lois historiques — sortes de bouées impérieusement indicatrices des courants sociaux — sont naturelles, c'est-à-dire indépendantes de la volonté des hommes. Mais celles qu'a formulées l'Économie politique classique, en partant de sa méthode surtout déductive, loin d'être éternelles et invariables, ne sont qu'adéquates à une conjoncture déterminée, à ce qu'on appelle encore une catégorie historique. C'est là en effet, la conclusion pratique qui se dégage de la conception histo-

rique et plus spécialement du socialisme. Nous admettons les lois naturelles ; nous reconnaissons aussi que les lois de la liberté de l'Économie Smithienne sont naturelles. Mais ce que nous combattons, c'est la prétention émise par l'école classique que les lois formulées par elle sont immuables, que la liberté est le régime qui déterminera éternellement. dans l'avenir, les manœuvres économiques, en un mot que le capitalisme est la forme d'organisation sociale que nous sommes condamnés à subir dans les siècles futurs, sans qu'un changement quelconque puisse jamais intervenir. C'est contre cette condamnation aux travaux forcés à perpétuité que nous nous pourvoyons en cassation et nous allons immédiatement plaider notre procès devant le tribunal de la science. Nous nous proposons de démontrer que le capitalisme lui-même n'est qu'une conjoncture, que les lois le régissant ne sont que contingentes, temporaires ; bien plus, nous allons prouver que le jeu normal des choses aboutit à la strangulation de ce régime, établissant par là, en contradiction avec les détracteurs de la sociologie, que les lois historiques sont naturelles, agissent spontanément, asservissent à leur action les orgueilleux humains.

*
* *

Qu'est le capitalisme ? Qu'est l'Économie politique classique ?

L'Économie politique orthodoxe est l'expression théorique des nécessités nouvelles créées par le développement des forces productives. C'est la Révolution de 89 qui installa le régime préconisé par elle — le capitalisme — et personnifié dans la bourgeoisie. Elle mettait fin au régime économique de la période moderne. Les corporations et les jurandes sont supprimées avec leurs règlements surannés et leurs privilèges abusifs ; toutes les restrictions économiques sont abolies. Le travail est proclamé libre, le commerce et l'industrie sont affranchis de toutes les entraves qui comprimaient leur essor. Le servage est définitivement détruit, tous les droits féodaux sont foulés aux pieds. En un mot, l'homme, type abstrait imaginé par l'idéalisme révolutionnaire, est déclaré libre dans un milieu économique, qui ne connaît plus d'autre règle que la liberté, le laisser-faire, laisser-passer.

En instaurant ce régime, on croyait assurer à l'humanité un bonheur parfait. De quelle façon, c'est ce que va nous apprendre un aperçu rapide des doctrines de l'Économie politique orthodoxe.

Réaction contre le régime désadapté du moyen-âge, elle veut la liberté absolue au lieu de l'autorité méticuleuse et despotique des règlements de corporations ; la réglementation tracassière et le monopole sont remplacés par la libre concurrence. L'ordre social est conçu de la manière suivante : la société pour réaliser la plus grande somme de

justice et de bonheur, doit être basée sur le libre jeu des intérêts personnels et sur la possession individuelle du capital ; il faut laisser opérer la spontanéité de l'homme. Il s'établit de cette façon entre les facteurs sociaux un équilibre stable et une harmonie complète ; il y a échange intéressé de services. Capital et travail, production et consommation se trouvent placés dans une dépendance réciproque et fraternelle.

La production est réglée d'une manière naturelle et inconsciente par l'offre et la demande de marchandises. Elle n'est jamais ni trop grande, ni trop petite, mais répond à l'ensemble des besoins.

La libre concurrence soustrait les travailleurs au joug du capital ; l'ouvrier et le capitaliste deviennent deux associés, s'alliant par un contrat libre en vue d'une œuvre commune et ne pouvant se passer de leurs services mutuels. Lorsque l'un des contractants se croit lésé par l'autre, il peut lui refuser ses services et l'obliger par sa force d'inertie à donner satisfaction à ses légitimes revendications.

Les salaires se maintiennent naturellement à un niveau convenable et procurent toujours à l'ouvrier les moyens de subvenir à son existence, à celle de sa famille et à la reproduction de sa race ; de la lutte pour la vie résulte que le nombre des ouvriers n'est jamais beaucoup au dessus ou en dessous des nécessités de la production.

Les marchandises enfin, grâce à la concurrence entre capitalistes, se vendent bon marché ; les consommateurs sont garantis contre les exactions des producteurs qui ne peuvent faire des bénéfices exorbitants.

En résumé, grâce à la concurrence entre travailleurs, entre capitalistes et respectivement entre ces deux classes, la société repose sur une base solide ; le fonctionnement des éléments économiques s'opère spontanément et sans secousses : la production est réglée exactement, le travail rémunéré convenablement et le capital réalise des bénéfices modiques. Il règne une entente merveilleuses entre les facteurs économiques ; la société respire normalement et vit dans une harmonie parfaite.

Oh ! le beau rêve, la radieuse idylle ! Les perspectives ébauchées par les économistes classiques — comme je viens de le faire — n'étaient pas moins éblouissantes de la lumière d'un soleil de paix et de bien-être, que celles que nous décrivent les apôtres des religions pour la vie d'outretombe.

La vérité, quelle fut-elle, quelle est-elle ? Moins d'un demi siècle après la rédaction de cette charte paradisiaque, le socialisme va surgir, sous sa forme utopique, idéaliste, comme expression théorique des sombres réalités que charria le régime Manchestérien. St-Simon, Fourier, Cabet, Leroux apparaissent et formulent leur plan de rénovation sociale. Peu à peu le socialisme entre en contact avec la science. Enfin, Karl Marx et Fréd. Engels dressent les cahiers du prolétariat et assayent les théories révolutionnaires sur le roc inébranlable des constatations

positives. — En même temps, le prolétariat s'était révélé comme classe sur le terrain politique révolutionnaire : dans le mouvement chartiste anglais ; puis en 48, il se soulève et formule ses premières revendications, les armes à la main. Cavaignac, en France, se charge de lui pratiquer la saignée, qui le culbutera pour quelques années encore. En 1871, la Commune assiste à sa résurrection ; Thiers, les patriotes versaillais et les Prussiens mitraillent ses griefs et ses réclamations. — Comme parti de classe, le prolétariat s'aligne dans l'Internationale ; la Commune et les lois de réaction la tuent, mais l'Internationale renait dans les partis ouvriers, plus vivante et plus puissante que jamais ; dans tous les pays, sous toutes les latitudes, partout où les peuples respirent une haleine de vapeur par des poumons de fer et d'acier, la classe ouvrière est debout, groupée autour du drapeau rouge des revendications socialistes.

Qu'est donc ce phénomène universel, que nous sommes en droit de qualifier d'historique parce qu'il se manifeste internationalement, parce qu'il sourd littéralement de la terre économique ? Est-ce l'explosion d'une bombe éphémère lancée par des meneurs ? Est-ce un spasme subit, une contraction de courte durée qui vient secouer la peau veloutée du corps social ? Ou bien les prévisions de l'Économie classique ont elles été démenties par les faits et les situations se sont-elles chargées d'appliquer un camouflet sur les joues du Manchestérianisme ? L'histoire économique de ce siècle va nous fournir une réponse concluante à cette série de questions.

*
* *

Vers 1828, se produisit un fait inconnu jusqu'alors dans la vie des nations. Les usines se fermèrent et des milliers d'ouvriers furent jetés sur le pavé, y liant malgré eux connaissance avec la famine et l'installant au foyer conjugal et familial, en maîtresse souveraine. Et à côté d'eux, à portée de la main s'étalaient dans les dépôts, les magasins des monceaux de marchandises qui ne parvenaient pas à s'écouler. — En 1833, les rues de Lyon sont parcourues par les hordes furieuses des travailleurs de la soie, precédés d'un drapeau sur lequel se lisait cet ultimatum sinistre : vivre en travaillant ou mourir en combattant. — On alla jusqu'à briser les machines qui fonctionnaient dans les fabriques, « semblant promettre aux hommes de les alléger bientôt du fardeau servile du travail musculaire ».

Qu'était-ce ? un fait mystérieux, imprévu ; c'était *une crise d'abondance* ? Il y avait trop produits, trop de richesses et cette surabondance de trésors condamnait, — ironie diabolique — les producteurs à mourir d'inanition à côté de ces tas de richesses, leur œuvre !

Et depuis lors, ces crises pléthoriques se succèdent régulièrement,

à des intervalles de plus en plus rapprochés, traçant, comme des boulets rouges, de sinistres sillons dans les rangs des travailleurs, asphyxiés par l'exubérance de vie qu'ils produisent partout. Rappelez-vous les exemples récents des industries de la filature et du charbon en Angleterre.

L'Économie politique orthodoxe avait oublié un élément : le développement du mode de productions, le perfectionnement — dû à la concurence — du machinisme, qui allait *rompre l'équilibre* triomphalement annoncé *entre la production et la consommation*. Plus la production s'accroît, plus diminue la consommation, parce que les ouvriers, dotés de la liberté manchestérienne, sont les victimes de cette liberté exclusivement patronale, qui aboutit à la surproduction suivie d'une période d'accalmie, qui aboutit à leur mise à pied, à leur renvoi de l'usine, où il sont supplantés par des travailleurs de fer et d'acier ; parce que que privés de travail. la source unique de leurs moyens de subsistance, ils sont privés des valeurs leur permettant de se procurer de quoi consommer.

La liberté devait aussi maintenir les salaires à un taux rémunérateur; l'offre et la demande, associant dans un contrat libre employeurs et employés allait assurer à ces derniers une condition — non seulement de bien-être relatif, mais aussi d'indépendance vis à vis de ceux qui avaient besoin de leurs services, pour mettre en œuvre les capitaux engagés dans l'industrie.

Nous savons ce qu'il en est, nous qui assistons au recrutement des *armées de réserve* du capital. Les moyens de production se sont améliorés, la force productive des machines s'est centuplée. Et à mesure que se développait cette force dans les hauts-fourneaux, avec les scies circulaires, avec les machines des filatures aux myriades de broches, dans une proportion semblable se produisait une inutilisation du travail musculaire. Le besoin d'effort physique, des bras se raréfie là où des courroies, des volants, des roues, des dents se chargent de faire subir à la matière première toutes les opérations que nécessite la fabrication d'un produit. Là où une machine accomplit la besogne de vingt ouvriers dans l'état antérieur du mode de production, on en met à pied dix-neuf, qui vont grossir les rangs des miséreux, de ceux, qui parlant par la voix de leur ventre vide et de leurs entrailles torturées par la faim, viennent s'offrir *au rabais*, à des conditions de travail plus misérables et consentent à se laisser river un collier de servitude ; alors qu'à l'époque, où la capacité technique du travailleur, détrôné par les moyens mécaniques, constituait un élément essentiel de la production, les ouvriers pouvaient revendiquer leur qualité d'hommes, les droits de leur dignité et opposer au refus de la morgue patronale la révolte des bras croisés, c'est-à-dire la stagnation des affaires, le tarissement de la source des dividendes capitalistes, la stérilisation du

capital, cessant d'être fécondé par le sperme du travail. — Et la lutte pour la vie devient de plus en plus impitoyable; l'incertitude du lendemain grandit, est la condition normale de la vie des travailleurs; les salaires ont une tendance constante à baisser, à mesure que l'offre augmente et que la demande diminue; les mortes-saisons — celles que Guesde a qualifiées de saisons où on meurt — se suivent avec précipitation et s'allongent; l'asservissement augmente; et devant cette accumulation de facteurs déprimant, la moralité ouvrière devrait baisser, s'abimer dans la boue de la turpitude et de l'infamie, si le Parti ouvrier n'était là pour galvaniser les travailleurs par la promesse de la revanche, par l'espoir de voir surgir à l'Orient social le soleil de la justice et de l'égalité.

Nous n'insisterons pas sur l'analyse des produits, qui sortent de nos fabriques et qui, d'après les prévisions de l'Economie classique, devaient, grâce à la libre concurrence, réaliser le maximum de perfection au plus bas prix possible. Nous en sommes arrivés au camelotage, à l'empoisonnement méthodique des consommateurs par les marchandises frelatées et sophistiquées, au règne de la réclame la plus immonde, des hommes-sandwich, comparables pour le commerce capitaliste, aux gouttes régénératrices de la vigueur perdue de nos eunuques dégénérés de la bourgeoisie.

Cette même liberté devait pacifier les classes, les confondre dans une embrassade universelle. Et les conflits se multiplient entre possédants et prolétaires; les grèves sont constamment à l'ordre du jour. L'écho répercute de toutes parts les coups de fusil, tirés dans les escarmouches entre exploiteurs et exploités. Les réclamations se font jour à chaque instant, soit que les salaires baissent soit que les journées de travail s'allongent ou restent d'une égale longueur, soit que les exigences capitalistes deviennent insupportables, soit que comme dans l'industrie du tabac ou dans celle de la filature, à Gand avec les 4 métiers en ce moment par exemple, les travailleurs se voient à la veille de devoir poser leur cou dans la lunette de la guillotine économique, c'est-à-dire voient s'installer à leur place dans l'usine une masse de fer qui va automatiquement exécuter le travail leur fournissant le pain précédemment. C'est la lutte à mort, la lutte impitoyable, sans trêve ni merci, la lutte qui rend les poitrines haletantes et le souffle saccadé, et de temps à autre est interrompue par le bruit des chaînes, vinculant les membres des condamnés pour faits de grève ou par le sifflement des balles, qui comme à Tilleur, à Fourmies, à Homestead, à Lodz (Pologne, Russie), à Caltavuturo (Sicile), à Featherstone (Angleterre), viennent briser des existences, créer des veuves, des orphelins, des désespérés, des révoltés attendant le moment propice pour reprendre leur tentative, amonceler de nouvelles ruines, accumuler des haines nouvelles, indéfiniment, là où d'après l'Econo-

mie politique classique allaient régner la fraternité, l'entente et l'harmonie.

S'il est une doctrine qui a fait banqueroute dans le cours des siècles, c'est bien le manchestérianisme ; s'il est un régime qui s'écroule dans la boue, c'est bien celui de la liberté économique ; s'il est une classe qui aura des comptes terribles à rendre devant l'histoire, c'est bien la bourgeoisie. L'expérience d'un long siècle a démontré à toute évidence l'impuissance du laisser faire, laisser passer pour donner aux hommes cette somme de bien être et d'indépendance à laquelle ils ont droit. Toute la durée de son application est jalonnée de cataclysmes, de misère, de flaques de sang. Et ce serait là le régime éternel, immuable qui étreindrait l'humanité ? Ce serait à ce régime d'agonie, de désespoir, d'esclavage et de décadence qu'aboutirait la poussée de la science, des situations économiques, du machinisme ? Emettre pareille affirmation, c'est profaner l'histoire ; c'est insulter la classe ouvrière que de soutenir qu'elle sera assez lâche, assez misérable pour supporter longtemps encore le poids de tant de turpitudes et de tant d'angoisses.

Mais revenons à nous même ; et avec le sang-froid de celui qui croit à la science et à ses lois, recherchons si le régime capitaliste ne renferme pas en soi les germes de sa propre destruction.



Nous disions tantôt que la libre concurrence était l'âme, le souffle qui vivifiait la bourgeoisie et nous montrions comment ce souffle desséchait, brûlait les poitrines et les cœurs ouvriers. Mais il n'y a pas que le prolétariat qui ait à souffrir de l'ardeur du simoun libertaire. Si la liberté a été l'oxygène qui activa la vie de la classe bourgeoise, elle est aussi et sera de plus en plus l'acide carbonique qui asphyxiera celle-ci.

Nous parlions des crises d'abondance, de la fermeture des usines, des grèves pléthoriques. Ce sont là aussi des éléments de ruine pour la bourgeoisie possédante comme ensemble d'individus. Chacune de ces attaques d'apoplexie économique, chacun de ces excès de richesses emporte quelques-uns des privilégiés de l'ordre actuel ; ils ont trop de sang dans le corps, c'est-à-dire trop de marchandises dans leurs dépôts et ils n'ont pas à leur disposition de lancette capable de pratiquer une saignée qui les allège, c'est-à-dire qui écoule leurs produits. De là, le marasme économique, la suspension des paiements, les faillites, les hétacombes de capitalistes, de petits capitalistes surtout, qui, étant donné la pénurie de leurs capitaux et le peu d'extension de leur crédit, ne peuvent pas résister, attendre la prochaine reprise des affaires ; de là, un premier phénomène de concentration capitaliste.

Mais jusqu'ici, il y a eu un palliatif pour la bourgeoisie. La chau-

dière était remplie de vapeur à l'exces; il existait une soupape qui en permettait le dégagement. Je veux parler des débouchés extérieurs. Notre siècle est pour l'Europe continentale le grand siècle de la politique coloniale. L'intérieur était trop étroit pour y déverser les trésors de marchandises qui sortaient des usines : l'extérieur sera inondé. De là donc, d'abord la conquête plus ou moins pacifique des marchés des nations voisines, l'institution des consulats, des agences, des comptoirs en dehors du territoire; de là, en second lieu, les conquêtes extra-continentales à main armée, les subjugations de l'Océanie, de l'Afrique, de toutes les iles qui surgissent au-dessus des flots des Océans. On a essayé de couvrir de fleurs ces annexions par nos pays capitalistes de toute la surface solide du monde; on a invoqué des prétextes de religion, de civilisation pour expliquer ces orgies d'incorporation territoriale. A l'heure présente il n'est plus permis à personne d'ignorer que les Stanley, les Wysman, les Dodds, etc., ne sont pas autre chose que des voyageurs de commerce, qui au lieu de convaincre leurs clients en faisant valoir la finesse, la supériorité de leurs échantillons, se contentent d'imposer à coups de fusils et de mitrailleuses les marchandises frelatées et empoisonnées de ceux qui, maîtres des pouvoirs publics, chargent les ouvriers-soldats d'organiser le transport à l'extérieur des produits qui manquent à ceux-ci et à leurs parents dans la mère-patrie même. Je ne sais s'il existe une condamnation plus implacable du régime capitaliste que cette politique coloniale dont se pare la bourgeoisie, la prétendue civilisatrice des continents rouge, jaune et noir. Les classes laborieuses souffrent de la disette; les producteurs de toutes choses manquent de toutes choses. Les possédants eux-mêmes ne savent où donner de la tête avec les monceaux de marchandises, vomies par leurs fabriques : il n'y a pas de consommation à l'intérieur, parce que les salaires des travailleurs sont trop bas et les périodes de chômage trop longues. Et plutôt que d'accentuer la consommation intérieure en élevant les salaires, en augmentant les ressources des producteurs, les capitalistes préfèrent exporter leurs produits vers des continents lointains où on n'en a que faire. L'antiquité s'est contentée d'imaginer dans sa mythologie un supplice de Tantale; la bourgeoisie l'a réalisé dans la vie de tous les jours et en torture la classe ouvrière toute entière.

Qu'importe à cette bourgeoisie! Elle touche ses dividendes et palpe sa liste civile. Mais à quoi aboutit cette expansion économique de tous les pays capitalistes? Je pourrais la comparer à un remède, qui endort le mal pour quelque temps, pour lui permettre de recueillir toute son acuité et d'agir par après avec d'autant plus de violence, que cette sorte de sommeil, causé par la morphine de l'exportation et de la politique coloniale, a condensé ses principes méphitiques. Civiliser, dans le sens capitaliste du mot, c'est introduire partout le

capitalisme ; c'est armer le monde entier pour la lutte de la concurrence, c'est hérisser l'univers de coupoles vomissant des marchandises, c'est restreindre le champ libre de chaque nation, forcée d'évacuer les marchés exterieurs, qui s'alimentent sur place, c'est *couper les ailes à la liberté*.

Ce qui le prouve sans conteste possible c'est la tendance nettement manifestée chez presque tous les peuples vers une diminution de l'exportation. Nous reproduirons plus loin — à cause de leur importance spéciale à d'autres points de vue — des chiffres se rapportant à l'Angleterre.

Les exemples de la France et de la Belgique sont probants à ce sujet.

France : La valeur des exportations s'élevait pour l'année

1891 à 3.569.737.000 fr.
1892 à 3.460.735.000 «
1893 à 3.209.619.000 «

Belgique : Le commerce général de l'exportation, marchandises étrangères et belges réunies, s'est élevé, pour 1892. à 2 milliards, 644 millions, 300 mille francs, soit une diminution de 202 millions 700 mille francs, relativement à l'année 1891.

La valeur des produits Belges exportés s'est élevée, pour 1892, à 1 milliard 369 millions 400 mille francs, soit une diminution de 149 millions 600 mille francs.

Pour 1893, les dix premiers mois accusent déjà une diminution considérable sur le fatal exercice de 1892.

Sans doute, les tarifs protecteurs sont une des causes premières de cette diminution ; mais la simple constatation suivante prouvera que la cause réelle en git dans le régime économique international, dans le manchesterianisme capitaliste même. Si les tarifs protecteurs ont fait perdre en 1892, plus de 68 millions à l'exportation de nos produits en France, près de 5 millions en Italie et plus de 2 millions de francs aux Etats-Unis, par contre, là où ces tarifs n'existent pas et où nous n'avons qu'à lutter contre la concurrence de nos rivaux, nous constatons une perte non moins considérable. C'est la concurrence qui en 1892, a réussi à diminuer les exportations de nos produits, de 38 millions 679 mille francs en Hollande ; de 31 millions 87 mille francs en Angleterre ; de plus de 4 millions respectivement en Autriche et au Brésil, de plus de 3 millions en Egypte.

« Oh ! liberté, liberté chérie... »

La liberté capitaliste Belge a armé industriellement les autres pays et ceux-ci reconduisent à la frontière le capitalisme Belge, où on lui signifie son décret d'expulsion. Nous avons fondé des verreries en Italie : rebroussez chemin, produits Belges et ne vous hasardez plus à franchir les Alpes. — La Russie nous doit de nombreux établissements

métallurgiques, bientôt ceux-ci y auront monté des usines de tous genres et la liberté Belge après s'être bénévolement installée dans l'empire du tzar, se verra économiquement expulsée, comme un vulgaire socialiste.

L'Espagne de même a été outillée par Cockerill, etc., à l'heure présente — comme conséquence partielle, il est vrai, du régime des tarifs — pour citer un fait « plus une aune de toile de fabrication Belge ne peut entrer en Espagne, » un des rares marchés qui nous restaient (1).

N'est-ce pas là, d'ailleurs, l'histoire de toutes les colonisations? Quelle différence entre l'Amérique, où abordèrent les caravelles de Christophe Colomb et l'Amérique de nos jours ! Et les Indes anglaises, et l'Australie « civilisée » par le peuple capitaliste par excellence? C'est l'Amérique et l'Australie qui fournissent à l'Europe, leur mère, le surplus de céréales dont celle-ci a besoin. Le pain européen devient du pain américain ; le blé des Etats-Unis coûtant moins cher chez nous que le blé belge lui-même ! Etait-il encore possible à nos paysans, dans ces conditions, de songer à user de la liberté Manchestérienne pour exporter au dehors? A l'intérieur, c'est à peine s'ils vivotent.

Il en est de même pour la filature et les tissus de coton ; précédemment, l'Asie s'approvisionnait en Angleterre ; actuellement, Bombay fait concurrence à Manchester, Shangaï est presque outillé. Le Mexique à son tour apparaît sur la scène, extradant sans effort aucun toutes les « libres » nations. Chaque pays tend de plus en plus à s'approvisionner chez lui-même, là du moins où il ne se produit pas une spécialisation de la production, dont bénéficie ou bénéficiera le monde entier.

L'Amérique aux Américains, les Indes aux Indiens, l'Australie aux Australiens ! Ce cri politique n'est de nouveau que l'expression d'un fait économique. Lorsque sur chacun des territoires extra-européens, le mode de production se sera suffisamment développé, il s'y produira ce qui s'est produit aux Etats-Unis et ailleurs ; des Monroë surgiront de toutes parts ; la soupape de sûreté de l'exportation se fermera et les nations européennes seront mises au ban de tous les pays étrangers. L'industrie des Etats-Unis a chassé celle de l'Europe ; l'Amérique du Sud suit cet exemple ; les Indes Anglaises sont occupées à en faire autant et l'Australie est en train de rédiger le décret d'expulsion de l'Angleterre.

Voyez-vous comment *la liberté spontanément se replie sur elle-même*, se circonscrit, se rétrécit, se suicide littéralement? Je pourrais comparer le capitalisme libertaire à une de ces hordes barbares qui, au 5me siècle,

(1) Annales parlementaires, séance du 23 janvier 1894. Nous y lisons aussi — sujet de méditation — que la ville de Courtrai seule exportait annuellement pour environ deux millions de toile en Espagne.

s'épandirent sur l'Europe, traversèrent notre continent d'un bout à l'autre, butinèrent et ravagèrent, puis subitement furent refoulés dans l'une ou l'autre direction ou furent anéantis. La liberté manchestérienne elle aussi s'est promenée à travers le monde; elle s'est établie sous toutes les latitudes, a pillé et volé, a enrichi le capitalisme; la voici qu'elle est refoulée dans des limites de plus en plus étroites, là où il ne s'opère pas une spécialisation de la production. *Elle cesse d'être la liberté, et cela au nom d'elle-même,* par suite des situations économiques qu'elle a créées. Voyez-vous insensiblement s'élever dans l'ombre le spectre de la liberté? Voyez-vous, sur le terrain international, le capitalisme tenter de mettre fin lui-même à ses jours, mourir de ses propres excès? Voyez-vous se dresser sur le piédestal des faits l'idée de conjoncture que proclame le socialisme historique? Voyez-vous s'évanouir la loi éternelle et immuable de la liberté, formulée par l'Economie politique classique?

Mais ce ne sont pas seulement les faits économiques qui se chargent de condamner le manchestérianisme; il n'a pas honte de signer sa propre déchéance finale, dans chaque pays. Il rédige lui-même sa démission, reniant ses pères, ses fondateurs. Cette démission autocopiée, c'est le *protectionnisme.*

Nous assistons en ce moment à une fièvre de protectionnisme; l'Allemagne a d'abord été prise d'un violent accès; la France sur les conseils de son médecin bourgeois Méline s'est mise au lit également; l'Italie a été gagnée par la contagion; la Belgique protectionniste s'agite aussi et l'Espagne vient d'être affectée du même mal; et enfin, les Etats-Unis eux-mêmes qui semblaient destinés à conquérir le monde économique, ont avalé jusqu'à la lie la drogue prescrite par l'Esculape Mac Kinley. Le protectionisme, cette nécessité sociale de l'époque, qu'est-il? Il paraît qu'il est destiné à résoudre la question sociale en maintenant les denrées à un prix rémunérateur et en permettant ainsi aux employeurs de payer à leurs ouvriers un salaire suffisant. La vérité, c'est au point de vue des intérêts économiques, qu'il n'est qu'un expédient destiner à sauver pour quelques années encore la bourgeoisie, en l'autorisant à prélever un impôt sur la faim de la nation. Mais, au point de vue social, qu'est-ce donc le protectionnisme, cette restriction de la liberté nécessitée par les conditions économiques, si ce n'est *la liberté s'étranglant elle-même,* si ce n'est le capitalisme manchestérien lui-même rédigeant sa lettre de mort. Cette fièvre protectionisste, c'est le spasme dernier d'un régime qui succombe à ses propres excès. Les lois protectionistes sont les derniers coups de cloche qui accompagnent le convoi funèbre transportant le capitalisme au cimetière des organisations sociales. Saluez, travailleurs; c'est un mourant, le bourgeoisisme, qui s'enveloppe lui-même dans son linceul, reniant, avant de rendre l'âme, celle qui lui donna le jour; la liberté.

Considérez ce qui se passe au-delà de la Manche, au-delà de l'Atlantique : le prolétariat, qui jusqu'ici y était resté réfractaire à l'idée socialiste, se cantonnant dans la lutte du vieux Trade-unionisme et des Chevaliers du travail, fait volte-face et adhère à la lutte des classes sur le terrain économique et, ce qui est plus important, sur le terrain politique (1). Or, les phénomènes intellectuels sociaux, ne sont que le reflet mathématiquement précis des phénomènes économiques. La cause, donc, quelle est elle ?

L'intensité des phénomènes économiques accompagnant la déchéance historique du régime manchestérien. — Je vous montrais tantôt comment le libre échange international avait pour résultat d'armer pour la lutte tous les peuples, tous les continents, comment il aboutissait à l'expulsion de nos pays Européens hors des territoires étrangers. Précisément, la crise qui sévit actuellement. frappe le plus cruellement les deux pays qui jusqu'ici avaient échappé aux fléaux du capitalisme ; je veux parler des Etats-Unis et de l'Angleterre. Nos nations européennes étaient depuis longtemps terrassées par le bourgeoisisme ; nous y connaissions les crises pléthoriques, les chômages, les salaires de famine, la charité — cette fleur d'oranger de la bourgeoisie, — l'émigration. Mais les deux puissants Etats que nous avons nommé tantôt, avaient dû à leurs conditions privilégiées de résister jusqu'à présent à l'investissement de leur territoire par l'armée des fléaux qu'engendre le capitalisme. Richesse inépuisable de leur sol, de

---

(1) Inutile de rappeler ici — parce qu'elle est trop connue — l'entrée en lice du Labour Party anglais. Le spectacle du changement dans l'état des choses aux Etats-Unis est tout aussi réconfortant. — Powderly, l'incarnation du doctrinarisme ouvrier, est tombé du pouvoir le 27 novembre de l'année dernière. Sovereign lui a succédé comme grand maitre de l'Ordre des Chevaliers du Travail. Dans sa profession de foi, il a déclaré : « ... je suis de même socialiste, comme tous les Chevaliers du Travail qui comprennent nos principes doivent fatalement le devenir. Nous sommes engagés dans une grande lutte, dit-il dans son adresse : d'un côté, les monopoles organisés, qui veulent faire de chaque ouvrier un esclave, et de l'autre, les travailleurs organisés qui, des esclaves, veulent faire des hommes ; c'est une lutte entre la puissance de l'argent et les forces physiques et intellectuelles du prolétariat, entre les Syndicats capitalistes coalisés et l'humanité opprimée. La richesse paraît assumer des formes monarchiques ; la petite industrie est en train de disparaître ; la grande industrie, exercée surtout par les Compagnies gigantesques, l'absorbe et la détruit. Il faut que les prolétaires se réunissent en vue de la lutte suprême, qui doit les affranchir du joug qui pèse sur eux.

Plus loin : « Il faut que les Chevaliers du Travail réalisent leurs principes par le bulletin de vote, en n'élisant que des salariés ou des partisans déclarés de nos revendications. »

A côté des Chevaliers du Travail, signalons The American Federation of Labor ; son dernier congrès de Chicago (décembre) représentait 850,000 travailleurs. — Il y a en troisième lieu le Parti du Peuple, dont tous les leaders sont socialistes. Ajoutons encore qu'un rapprochement se produit entre les deux premières organisations. Sovereign a adressé à Gompers, le président de la Fédération du Travail, une lettre l'invitant à faire nommer trois délégués pour s'entendre au sujet de la situation économique du prolétariat des Etats-Unis. C'est le branle-bas qui s'annonce.

leurs gisements, de leurs mines, étendue énorme de la portion du globe sur laquelle, par une sorte de droit d'aînesse ou de juvénerie, se déversaient leurs produits (le great Empire des Anglais), développement extraordinaire de la technique industrielle, esprit d'initiative fortement développé, tels étaient les principaux facteurs qui avaient permis aux travailleurs de ces pays de se rire du capitalisme. Mais survient le phénomène que je signalais tantôt : l'équipement économique des pays récemment civilisés ; l'Angleterre va se voir bannie non seulement des frontières de ces pays, mais encore d'autres territoires où elle est supplantée par ses jeunes rivaux. Elle est frappée à l'endroit sensible, à la poche ; ses conditions de production vont se transformer ; les idées vont changer également.

Voici quelques chiffres pour l'Angleterre :

Dans le mouvement d'exportation, il *y* a eu, comparativement à l'année 1892, pendant les dix premiers mois de 1893 une diminution de 5,632.835 livres sterling. — Pour le premier semestre 1892, la somme s'élevait à 111.861,002, pour la même période en 1893, à 107.777.940 livres sterling.

Deux statistiques plus spéciales, se rapportant toujours à l'Angleterre ; l'exportation des fils de coton s'élevait pour le premier semestre de

1891 à 2.408.918.900 yards
1893 à 2.100.936,100 id.

La Chine restreignit son importation, pendant les 6 premiers mois de cette année (1893) comparativement à la même période de l'année

(1) Les extraits suivants d'une correspondance de notre correligionnaire Sanial, parue dans *le Peuple* du 26 janvier vont nous permettre d'apprécier la richesse des Etats-Unis. Ce pays est parvenu « à absorber, dans les treize dernières années, plus de sept millions d'émigrants europeens, c'est-à-dire une force productive et intellectuelle égale à celle de la Belgique entière, augmentée de la Flandre française..... Un pays où la fortune s'élève à 350 millions de francs et où le capital, après avoir entretenu ses possesseurs dans un luxe impérial, s'accumule à raison de 15 milliards par an, un pays dont les ressources annuelles sont si étendues, variées et inépuisables, qu'il pourrait aisément et en tous temps maintenir dans l'abondance une population quadruple de la sienne ; dont les produits agricoles, sur une surface cultivée à la vampire et comprenant à peine la sixième partie de son territoire arabie, représentent annuellement une valeur de 20 milliards ; dont les mines de toutes sortes, à peine encore effleurées ou connues, donnent à leurs propriétaires un rendement annuel de 5 milliards, égal à huit fois la somme que les ouvriers mineurs reçoivent en salaire ; dont les forêts exploitées à la Vandale et sans aucun regard pour les besoins des générations futures, ajoutent au revenu des monopolisateurs terriens une somme égale au rendement des mines ; dont les édifices nouveaux — maisons, entrepôts, palais, etc. — érigés en 1892 coûtaient 4 milliards, dont les chemins de fer, bateaux, navires et agences de transport prélèvent pour leurs services une somme dépassant 8 milliards, et dont la banque, le commerce petit et grand, et en général toute la vermine intermédiaire ajoute au moins, pour son propre compte, 50 o/o au prix de tout ce qu'elle touche ou regarde ; dont les fabriques jettent sur les marchés, bon an mal an, des produits manufacturés pour une valeur de 40 milliards...

précédente, de 92 millions de yards, le Bengale de 72 millions, Bombay de 68 millions, etc. Plus notable encore est la diminution de l'exportation des tissus de coton. Durant le 1er semestre de

1891, il s'élevait à 130.286.500 livres
1892, » à 116.945.100 »
1893 » à 91.380.800 »

La Turquie seule diminua la consommation de tissus anglais de 6 millions de livres ; Bombay de 4 millions ; le Japon de 3 millions ; le Bengale de 1 million, etc, (2).

Vous vous imaginez de suite les conséquences qui résultèrent d'une pareille situation. La diminution de l'exportation signifiait pour la classe ouvrière la diminution de la production, c'est-à-dire le chômage, la baisse des salaires, etc., tout l'ensemble des maux que le continent Européen connait depuis longtemps et qui l'ont jeté dans les bras du socialisme. A mon sens, on ne peut suffisamment insister sur l'importance de ce qui se produit en Angleterre et aux Etats-Unis. Ces pays, privilégiés jusqu'ici, constituent le baromètre optimiste des conditions ouvrières en régime capitaliste ; c'est là que le capitalisme a exercé le moins de ravages. Or donc, si ces baromètres montent et marquent : mauvais temps, n'hésitez pas à en conclure qu'il va bientôt se déchainer une tempête qui emportera la bourgeoisie et le régime qu'elle incarne. Et il fait mauvais temps pour les travailleurs de ces deux pays.

Aux Etats-Unis, notamment, à New-York on constate que le chiffre des émigrations, a dépassé en octobre celui des immigrations. C'est-à-dire que les conditions de ce pays, dans lequel les travailleurs Européens cherchaient un refuge pour se soustraire à l'exploitation capitaliste, ont tellement empiré que les travailleurs nationaux eux-mêmes quittent le sol natal. — Le vagabondage a pris des proportions alarmantes. Les prisons sont pleines et la mendicité, parfois menaçante, affronte le passant à tous les coins de rue. « Dans l'ouest et sur la côte du Pacifique les *tramps* (vagabonds) s'organisent en bandes armées, non pas encore pour attaquer, mais pour se défendre, Chaque bande a son capitaine et reconnait la nécessité d'une discipline rigoureuse. Ils ne commettent pas de déprédations, mais ils s'emparent des trains et se font transporter dans les régions où ils espèrent obtenir du travail et du pain. Ils n'obtiendront ni l'un ni l'autre. Et alors ?... Reverrons-nous les Bagaudes ? sommes-nous à la veille d'une nouvelle Jacquerie ? (3).

( ) Voir, pour renseignements plus complets, le numéro de Janvier 1894 de *l'Ere nouvelle*, publiée à Paris sous la direction de G. Diamandy.

(2) Id. *l'Etudiant socialiste* de Bruxelles, numéro du 5 décembre 1893.

(3) Correspondance de Sanial. Voir plus haut.

Immédiatement après l'ouverture de la crise (juillet 1893), on signale à New-York que sur les 15,000 ouvriers cigariers, il y en avait 10,000 sans ouvrage. L'Union internationale des faiseurs de manteaux rapporte que sur les 10,000 ouvriers de cette spécialité, il y en avait 3,000 travaillant la journée entière, 3,000 qui étaient à demi-journée et 4,000 sans travail, ete., etc. Une conséquence naturelle de cet accroissement du nombre des chômeurs, c'est que les quelques malheureux qui avaient trouvé encore à s'occuper ont vu leurs salaires réduits de 30 à 50 o/o. On assista alors — tout comme chez nous — à une débauche de concerts de charité, de listes de souscriptions, à un flux de larmes de compassion, à un de « ces admirables élans de l'immortelle pitié humaine, dont le Christ fut l'apôtre (1) ».

Les renseignements que nous avons sur l'Angleterre sont tout aussi navrants. Nous savions déjà que les neuf-dizièmes des ressources des Trades-Unions servaient, non pas à améliorer les conditions du travail par des augmentations de salaire et la diminution des heures de travail, mais à soutenir les chômeurs et les malades. Le *Labour Gazette*, l'organe du département du travail anglais nous apprend que durant le mois de novembre la proportion des sans-travail atteignit 7,24 p. c. Nous connaissons aussi officiellement la progression du paupérisme. En septembre dernier, le chiffre des « Paupers », des pauvres soutenus par les institutions officielles de bienfaisance s'est élevé à 225 pour 10,000 : en octobre à 232 (soit 97,779). Certains quartiers de la métropole ne le cèdent pas en misère aux plus misérables comtés de l'Irlande ; the central district de Londres compte 423 pauvres sur mille personnes. Dans les autres districts de l'Angleterre, il est de 211 par 10 mille : soit 157,823 contre 139,000 pour le même mois de l'année dernière, etc., etc.

Ces chiffres sont concluants. Les deux colosses, l'Angleterre et les Etats-Unis, sont sur la pente de l'abime, culbutés par le capitalisme ! L'Économie politique classique se voit égorgée par les faits, officiellement constatés. Adam Smith voit ses deux derniers enfants, les plus robustes, ceux qui promettaient de résister et de vaincre, de faire la

---

(1) « L'exemple le plus frappant de cette sorte d'hypocrisie capitaliste nous vient de Pittsbourg et nous est fourni par le fameux maitre de forges Carnegie, dont les acieries à Humestead furent, en 1892, le theâtre d'une bataille rangee, meurtrière et célèbre, entre les grévistes et les bandits policiers de Pinkerton. Après avoir, ces jours derniers, reduit de 40 o/o les salaires de ses seize mille ouvriers et s'être ainsi assuré un profit additionnel d'environ 10 millions de francs par an, il annonce qu'il doublera, jusqu'à concurrence de 250,000 dollars (1,250,000 francs), les souscriptions ouvertes à Pittsbourg pour employer les « sans-travail » à des travaux publics — Sur ce — et afin sans doute de se dérober à la reconnaissance des imbéciles, il part en train royal pour l'Egypte, dont ses médecins lui recommandent le climat pour réparer ses forces affaiblies par les durs travaux de ses exploités. »

preuve des assertions manchestériennes, il les voit emportés par l'inguérissable phtisie économique. Il ne lui reste plus devant l'effondrement de son système et de ses prédictions, devant ce deuil qui le frappe, qu'à exhaler à son tour un triste : *Finis poloniae*. La fin du capitalisme, l'avènement du socialisme! Le double cri qui s'échappe en ce moment des poitrines des Trades unionistes et des Chevaliers du travail, cessant de se traîner à la remorque des partis bourgeois et s'organisant à leur tour en parti indépendant de classe, le Parti du travail.



J'ai encore, sur le terrain international, à signaler un dernier naufrage de l'Economie politique classique. D'après les théoriciens du manchestérianisme, l'offre et la demande devaient *régler automatiquement la production*. Celle-ci se déterminerait spontanément d'après les fluctuations inconscientes du marché, d'après les besoins des consommateurs.

Nous avons parlé plus haut des crises d'abondance, comme démenti de cette affirmation. Mais ce démenti négatif était insuffisant ; les faits allaient venir, positivement, proclamer l'inanité de cette assertion et déclarer que seule la réglementation unitaire basée sur la statistique était non-seulement possible, mais naturelle : nous la voyons en effet surgir du développement capitaliste lui-même. Un exemple récent, que je tiens à rapporter, me dispensera de longs développements théoriques. Il s'agit du Trust du pétrole.

La consommation du pétrole est alimentée par deux pays : l'Amérique du Nord et la Russie.

Aux États-Unis cette industrie avait pris depuis quelques années le caractère de grande industrie. Depuis deux ans environ, les neuf dixièmes de la production américaine obéissent au contrôle de la Standard Oil Company ; l'homme qui dirige ce Trust formidable est Rockfeller ; le capital versé à cette époque était de 95 millions de dollars — près d'un demi milliard, Pendant assez longtemps, le pétrole américain domina le marché Européen.

En Russie, dans le Caucase, la production du pétrole était également à peu près aux mains de deux rois ; Nobel et Rotschild. Leur objectif premier fut d'expulser d'Europe le pétrole américain. Ils conquirent immédiatement la Russie, la presqu'île des Balkans ; on s'attaqua ensuite à l'Italie, l'Autriche, l'Allemagne, etc.

Il y a quelques mois, le syndicat américain subit une crise, dont il se releva d'ailleurs bientôt. En Russie aussi se déclara une crise ; celle-ci était de nature à porter un coup direct à l'Etat Russe ; la chute de cette industrie aurait eu pour effet de priver les chemins de fer Russes, surtout au Sud, du transport des millions de wagons qui

partent chaque année de Batum, du Caucase. Le tzar intervint et sous sa haute protection fut immédiatement constitué un syndicat des producteurs de pétrole Russes. A la tête du Cartel, qui englobe toute la production, se trouve un comité de 5 producteurs. qui *règlent* l'exportation et la vente sur les marchés Européens. — Morte la concurrence ! Etranglé Adam Smith ! morte l'offre libre ! morte aussi la demande comme élément opérant dans la réglementation automatique du pétrole débité par chaque producteur — car la production de chaque associé est déterminée proportionnellement à ce qu'il a exporté en 1892. Celui qui vendra plus que le quantum qui lui est assigné, paiera une amende s'élevant par mètre cube, au triple du prix du pétrole à Bakou. Le gouvernement Russe prend la haute surveillance du Cartel et accorde une importante réduction du tarif de transport sur la ligne de Bakou à Batum, — Mais ce n'est pas tout. Il est aussi intervenu une entente entre le Cartel Russe et le Trust américain ; elle détermine la part que chacun pourra prendre à l'approvisionnement du monde : la Russie interviendra pour 30 o/o et l'Amérique pour 70 o/o,

Voilà désormais réglementée par des chiffres, par des o/o une branche importante de la production. Pauvres anarchistes bourgeois et pseudo-révolutionnaires qui tendaient leurs mains suppliantes vers la liberté pour déterminer la production et... se tendaient la main pour accabler le socialisme « oppresseur » ! La voilà constituée en plein régime capitaliste, cette réglementation centralisée, antiautonome, mais au profit d'une poignée de possédants, jusqu'au jour où, après avoir enterré définitivement le régime libertaire, le prolétariat organisé aura exproprié ces possédants et socialisé la propriété, à l'instar de la production et de l'échange.



Je veux pour terminer cette trop longue étude examiner brièvement l'application de l'Economie politique classique au terrain national et vous montrer que là aussi *la liberté est sa propre fossoyeuse*. Il me suffira dans ce but de vous signaler le phénomène croissant de centralisation de production et de propriété qui se manifeste dans tous les pays, à commencer par la Belgique.

Dorénavant nous nous plaçons exclusivement au point de vue de la classe capitaliste. L'Economie manchestérienne promettait à celle-ci monts et merveilles et sanctifiait la liberté, la déesse procréatrice de toutes les félicités. La libre concurrence fut donc appelée à régler la production et l'échange et la lutte commença immédiatement. C'était le signal des hécatombes. On batailla, on s'entredéchira, on recourût au guet-apens, aux spéculations et aux coups de bourse. On transforma les marchés, internationaux et nationaux, en de véritables arènes de gladia-

teurs. Le montant de frais de transport, la rapidité des transactions, le bon marché des marchandises camelotées, l'avilissement de la valeur des produits, le frelatage, la falsification, etc., furent les boulets dont les producteurs chargèrent leurs canons pour se mitrailler mutuellement ; et le champ de bataille se couvrit de cadavres. Ce furent les petits qui d'abord succombèrent, la modicité de leurs capitaux, l'impossibilité de maintenir leurs positions sur le marché devant les grands envahisseurs, l'infériorité de leurs procédés de fabrication et de débit eurent bientôt fait de les réduire aux abois : leur écrasement par ceux qui disposaient de tous les moyens pour réussir ne fut qu'une question de temps.

Les instruments de travail eux-mêmes furent un nouvel élément du triomphe des grands sur les faibles. La libre concurrence stimula, en effet, les producteurs à chercher dans l'amélioration de la technique industrielle un moyen de battre leurs rivaux. La science fut appelée à la rescousse du capitalisme ; et humble servante d'un mode et d'un régime de production, elle se laissa féconder, donnant le jour à ce merveilleux machinisme qui fonctionne sous nos yeux. Et chaque découverte nouvelle facilitait et intensifiait le travail : une besogne triple, quadruple, etc., est accomplie en un espace de temps, quatre ou cinq fois moindre avec des frais diminués dans des proportions considérables. La production augmentait : un nombre d'usines plus restreint suffisait pour satisfaire les besoins des consommateurs ; celles qui étaient désormais en trop parce que leur production dépassait d'autant la consommation se fermaient au profit des usines victorieuses. Arme puissante de la concurrence, ce machinisme perfectionné assurait encore la victoire, sur le marché, à ceux qui avaient pu l'acquérir. C'est ainsi que nous voyons la production et l'échange se concentrer dans un nombre diminuant sans cesse de centres.

Je veux vous citer à ce propos quelques faits et chiffres. Et d'abord deux exemples qui vous prouveront que ce phénomène de centralisation ne se manifeste pas seulement dans la production exclusivement mécanique, mais partout ailleurs.

L'industrie du genièvre Belge il y a un quart de siècle était encore exercée à travers tout notre territoire ; un des centres importants en était Hasselt, d'où le nom de Hasselt appliqué à cette liqueur ouvrière; il existait en outre des distilleries un peu dans toutes les villes. Après un lustre de concurrence, quelle est la situation? à Hasselt même il n'existe plus une seule distillerie et, la production du Hasselt, du genièvre est devenue le monopole des vastes distilleries d'Anvers (Mecus, etc.) qui ont *nationalisé* à leur profit l'industrie entière.

L'industrie de la bière en Angleterre : En 1888, 13,598 licences avaient été accordées, tandis qu'en 1891 on en compte 11,233 ; presque la totalité de cette réduction s'est réalisée chez ceux qui ont brassé

moins de 1,000 tonneaux. Au dessus d'une fabrication de 50,000 tonneaux, l'augmentation a été considérable. Le nombre de ceux qui ont brassé cette quantité et moins de 100,000 tonneaux s'élevait à 38 en 1888 et en 1891 à 54, Au dessus de 100,000 tonneaux, le nombre des brasseurs était de 29 en 1888 et de 42 en 1891. Dans les chiffres encore plus élevés, à la période primitive 5 brasseurs ont fait plus de 450,000 tonneaux et en 91, 7 ont dépassé cette fabrication. En 1888, un seul a été au delà de 1 million de tonneaux, tandis qu'en 91 il y en a deux qui le font. Ces deux rois de l'industrie de la bière ont employé dans l'année 5,661,000 boisseaux de malt et de blé et 15,456 quintaux de sucre et payé en droits 946,000 livres sterling.

Passons à l'industrie plus complètement machinisée; les chiffres que je citerai se rapportent à la Belgique (1).

Hauts-Fourneaux : La Belgique comptait, en 1845, 91 hauts fourneaux, occupant 2.331 ouvriers et réalisant une production de 14.570.000 francs. Quelle est la situation en 1890? Le nombre des hauts fourneaux en activité est tombé à 19; ils occupent 2.784 ouvriers et produisent pour 50.073.000 francs de fonte.

Conclusion : le nombre des établissements sidérurgiques est réduit à *moins d'un cinquième*. Par contre, la valeur de la production est portée jusqu'au triple, tandis que le nombre d'ouvriers occupés reste à peu près stationnaire

Fabriques de fer et usines à ouvrer le fer : Pour 1850, leur nombre est de 185; en 1870, il est tombé à 62; d'où une réduction de 123. Il y a au contraire progression énorme dans la production même; en 1850, elle s'élève à 15.693.000 francs; pour 1890, elle correspond à 92.988.000 francs; la valeur de la production est donc quintuplée.

Industries linières et chanvrières : Le recensement de 1846 établit que le nombre des établissements de cet ordre, y compris les ateliers d'artisans, s'élève à 21.133. Du dernier recensement datant de 1880, il résulte que ce nombre, artisans compris, est tombé à 2.249; soit 1/9. En 34 années, l'ogre capitaliste a fait la consommation effrayante de 18.884 ateliers et manufactures.

Ces chiffres suffiront, je pense, pour vous révéler l'inéluctable fatalité de la loi de concentration économique qui régit les peuples à production bourgeoise. Nous marchons vers la monopolisation capitaliste de cette production. Or, qui dit production centralisée, monopole, dit aussi *suppression de la libre concurrence*, annihilation de la loi à laquelle l'Economie politique classique assignait le beau rôle de procréatrice immortelle de vie, de prospérité et d'entente. A mesure que la production se centralise, à mesure que le nombre d'établissements

(1) Voir *l'Ere nouvelle*, janvier 1894 : *l'Evolution économique en Belgique*, par Léo.

industriels et commerciaux se restreint, dans la même proportion la liberté manchestérienne se circonscrit, la concurrence se rétrécit.

Pour étayer cette affirmation, pour légaliser par anticipation le décès imminent de la liberté, le suicide du laisser faire, laisser passer, nous citerons l'exemple plus probant encore des pays des Trusts, des Rings, des Cartels, où la concurrence est définitivement étranglée par l'établissement des monopoles. Qu'entend-on par Trust, etc. ? C'est un syndicat de capitalistes monopolisant la production de telle ou telle branche d'industrie. Un pareil syndicat se réalise parfois comme aboutissant de la concurrence, qui finit par écraser tous les moindres producteurs au profit du dernier vainqueur, absorbant toute la production. Le plus souvent il s'établit par l'entente; lorsqu'il ne reste plus sur le champ de bataille économique que quelques firmes puissantes, bien outillées, au lieu de continuer la lutte jusqu'au bout, elles se tendent la main et se fusionnent pour monopoliser la production, mettant ainsi un terme à la concurrence, la grande loi Smithienne et accaparant le marché national ou international même. Rappelez-vous le Trust du pétrole, comme syndicat de production, étouffant toute lutte entre capitalistes, dans cette branche industrielle, reniant les pères de l'Economie politique classique.

Les Etats-Unis sont le pays de prédilection des Trusts; c'est en effet, la nation économiquement la plus avancée sur la route du processus capitaliste. Enumérons-y les monopoles du sucre, du charbon, du coton, du café, du caoutchouc, du bois, de l'huile de lin, etc. L'Allemagne compte aussi de nombreux monopoles : l'Union des laminoirs de cuivre, l'association Rhénane-Westphalienne du fer brut, le syndicat du plomb, du zinc, de la soude, du potasse, de la céruse, etc., l'Union des fabriques d'huile, l'Union des brodeurs de Saxe, l'Union des tissus du Sud, etc.

Une constatation assez exacte qui a été faite, c'est que l'établissement de droits protecteurs favorise l'éclosion de ces coalitions de capitaux. En interdisant l'accès d'un territoire donné aux produits étrangers par les tarifs de douane, on assure — dans le moment d'accalmie qui succède passagèrement à cette interdiction — des bénéfices considérables à la production indigène, débarrassée de la concurrence étrangère. Alors le capital, qui se tient constamment à l'affût des profits, ne manque pas de se jeter immédiatement sur l'industrie protégée, qui donne un rendement si grand de dividendes. De là, résulte une tension de la finance nationale pour monopoliser cette industrie avantageuse; les capitaux y affluent, des sociétés s'organisent; la concurrence redouble avec une rage sans pareille et provoque l'écrasement des moindres grands capitalistes.

On a essayé de déduire de ceci, la conclusion qu'il suffisait pour combattre efficacement et empêcher ces associations de capitaux, de

donner par le libre échange l'accès le plus large possible aux produits étrangers.

Inanité que tout cela ! Les chiffres cités plus haut, l'exemple du monde entier démontrent à toute évidence que la concentration est un phénomène irrésistible, parce qu'inhérent au mode de production même. Et ce ne sont pas seulement les socialistes qui l'affirment. Habemus confitentem reum. Molinari et Paul Leroy-Beaulieu, les derniers mohicans de l'Economie politique classique, déclarent sans ambages qu'il est impossible de résister à cette tendance de centralisation. Nous nous passerions d'ailleurs aisément de cet aveu, nous contentant de remarquer que les syndicats capitalistes fleurissaient aux Etats-Unis avant l'inauguration de la politique protectionniste.

Est-il ensuite possible de songer à l'influence déterminante d'une douane quelconque lorsqu'il s'agit de Trusts internationaux, comme celui du pétrole ? Et en Belgique même, pays libre-échangiste, n'avons-nous des ébauches de syndicats : ceux des fers, du zinc, des glaces, des allumettes et du coke ? Et, comble des combles pour les adorateurs de l'immortelle liberté, il est question en ce moment même d'un syndicat des charbons en... Angleterre, la patrie d'Adam Smith et de Cobden (1).

Nos adversaires sont donc acculés au pied du mur ; nous marchons vers le monopole, c'est-à-dire vers la *fin de la concurrence*, du laisser faire, laisser-passer, vers la condamnation de l'Economie politique classique, prononcée par l'irrésistible développement des forces productives.

Mais j'ai hâte de conclure. J'ai montré comment les évènements de l'histoire de la classe ouvrière vinrent dans le cours de ce siècle démentir les prévisions basées sur l'offre et la demande, sur le libre contrat entre employeurs et employés et les conséquences qui devaient en résulter.

J'ai montré, sur le terrain international, la liberté s'étranglant elle-même, se resserrant de plus en plus après avoir régi le monde, aboutissant à l'avortement de la politique coloniale comme dérivatif et à l'agonie protectioniste.

J'ai montré la production se réglementant unitairement ; j'ai illuminé le crachat que le développement capitaliste avait lancé à la face des fondateurs du Manchestérianisme.

J'ai montré, sur le terrain national, la production et l'échange marchant vers l'unité, vers la centralisation, vers la mort de la concurrence.

Dès lors que reste-t-il encore, pour celui qui analyse scientifiquement les choses, de l'Economie politique classique et du régime qu'elle enfanta ? Devant l'histoire, il n'en reste plus que l'idée d'une conjoncture, nécessaire certes, mais essentiellement temporaire; pour les

(1) Voir *l'Ere nouvelle*, numéro de janvier.

hommes, il n'en subsistera bientôt plus qu'un souvenir, un souvenir douloureux peut-être, mais qui s'effacera sous les lénitives caresses du socialisme.

Le laisser faire, laisser passer, a été la loi d'une conjoncture historique. Mais cette concurrence, proclamée éternelle et immuable s'abîme dans le passé. La liberté a été le berceau de la bourgeoisie : elle sera aussi son tombeau. Car elle a élaboré les éléments de la société future; échange et production tendant à se nationaliser et à se socialiser ; propriété aux mains d'un nombre de plus en plus restreint de capitalistes, voués à l'expropriation.

Ce sera la mission du prolétariat que de procéder, par la conquête des pouvoirs publics, à l'installation de ce régime nouveau, véhiculé par les forces économiques elles-mêmes, sortant de toutes pièces de la société capitaliste. Ce sera l'œuvre du prolétariat organisé, que de préparer la couche qui recevra ce que Bebel appelait « le poussin sortant de la coquille. »

Bruxelles. Janvier 94.

LEO,

de *L'Etudiant socialiste.*

LA CRISE VITICOLE

DEVANT LE PARLEMENT

(Suite de l'étude sur *la Mévente du vin* (1).

XVIII

RÉSOLUTIONS UNANIMES

Etions-nous dans l'erreur lorsque nous exprimions, il y a quatre mois, la crainte que nul soulagement ne serait apporté aux souffrances de la viticulture méridionale? Hélas! non. La situation n'a pas changé. La crise est de plus en plus intense; si quelques-uns supposent qu'elle va se clore, le plus grand nombre croit qu'elle ne fait que s'ouvrir. C'est l'incohérence du régime social actuel qui suscite d'une manière permanente les crises industrielles et agricoles.

Les hommes bien informés du monde politique ne peuvent pas admettre des vérités aussi contrariantes; ils n'ont rien négligé pour mettre en lumière les causes superficielles du mal dont on se plaint; après les études minutieuses des reporters de la grande presse, sont venues les consultations autorisées de l'éloquence parlementaire. Mais personne ne veut voir que la production anarchique du vin, cause principale du mal, est le résultat des fautes et des abus de la propriété privée.

Dans les journaux, dans les revues et pendant les discussions à la Chambre, les intérêts individuels en présence se sont accusés mutuellement de manœuvres coupables et de pratiques frauduleuses. Personne n'a menti en médisant du voisin et du concurrent en face. Nul n'a été calomnié. La moralité du régime capitaliste s'est trouvée au niveau des circonstances. La mise à nu des vices bourgeois, tel a été le plus clair résultat de la bataille entre les intérêts divers mêlés dans la question. Quant aux réformes pratiques qui doivent être appliquées en guise de remèdes, on continue à les chercher.

(1) Voir les numéros précédents des mois de janvier, février et mars.

Il ne faut pas s'étonner de ce piétinement sur place. Nul n'est sûr du chemin qu'il doit prendre. Jusqu'au dernier moment, les députés qui représentent le même groupe régional de viticulteurs ne savaient pas eux-mêmes se mettre d'accord pour formuler avec netteté les revendications de leurs commettants. Dans la séance du jeudi 8 mars, la Chambre avait déjà voté les deux premiers paragraphes de l'ordre du jour déposé par M. Turrel, député de l'Aude, lorsque M. Brousse, député des Pyrénées-Orientales, substitua un texte nouveau au troisième paragraphe. Cela n'avait pas d'importance, d'ailleurs.

Pour se donner l'illusion d'avoir fait quelque chose après avoir péroré pendant trois jours, et surtout pour offrir aux électeurs l'apparence d'une promesse de satisfaction prochaine, les députés ont dû se borner à l'émission sentimentale de vœux philanthropiques. Si cela fait rarement du bien, ça ne fait jamais de mal. On acquiert l'expérience de ces brillants exercices de paroles non suivies d'effets, dans les délibérations des conseils généraux et des conseils d'arrondissement. On ne serait pas arrivé à dégager une majorité parlementaire si l'un des conférenciers qui ont défilé devant le marbre de la tribune avait commis l'imprudence de demander l'adoption de conclusions sérieusement concluantes.

Voici les résolutions votées par la Chambre :

« La Chambre invite le gouvernement à lui proposer :

« L'allègement des impôts et des taxes qui pèsent sur les vins;

« La répression énergique des fraudes dans le commerce de ce produit;

« La répression des sophistications qui résultent de l'addition d'eau, d'alcool ou de produits artificiels;

« Elle l'invite en outre à prendre des mesures en faveur de l'exportation et de la vinification. »

Quelle signification faut-il accorder à cette brochette de paragraphes de physionomie si rébarbative en apparence, et de tempérament si lénitif au fond?

Y a-t-il le moindre atome de volonté législative dans ce verbiage volatilisé avant même d'avoir été réduit en écriture morte sur un papier officiel?

Et M. Jourde, l'intarrissable interrupteur qui a défendu avec acharnement les immunités commerciales de Bordeaux, n'avait-il pas le droit de se réjouir de cet ordre du jour extraordinaire?

Comme toutes les mains s'étaient levées pour reconnaître qu'il serait désirable d'alléger les impôts ou de réprimer les fraudes, le député des négociants en vins notait d'un air aimable :

— Adopté à l'unanimité!

— A l'unanimité! reprenait M. Prud'homme, dissimulé sous les bancs de la gauche.

— A l'unanimité, répétait encore un écho moqueur venant d'une travée de droite au-dessus de laquelle errait l'ombre chantante de M. de La Palisse.

M. Jourde, impitoyablement courtois pour ses adversaires, ajoutait sans la moindre intention de malice :

— « Nous sommes bien près de nous entendre... Il paraît que jusqu'ici la fraude était permise en France ; nous venons de décider que désormais elle sera interdite (*On rit*). C'est extraordinaire, mais c'est ainsi. Il est donc bien entendu que la fraude sera désormais poursuivie. Nous sommes tous d'accord sur ce point. »

Ce dernier propos est tiré mot par mot, syllabe par syllabe, des colonnes du *Journal officiel*. On n'invente pas une critique aussi mordante des résolutions législatives qui doivent rester dépourvues de sanction.

XIX

LES PROPOSITIONS DE LOI PREPARÉES AVEC LE CONCOURS DU GOUVERNEMENT

Notre pensée serait trahie si l'on nous supposait animé d'un esprit de critique acerbe contre ce qui a été fait à la Chambre par les représentants des régions viticoles du Midi. Quelle que soit la couleur de leur drapeau électoral, ils se croient tous très habiles de rester en parfaite communion d'idées sur le terrain des intérêts matériels dont ils ont la garde.

Qu'ils s'intitulent conservateurs, républicains de gouvernement, républicains-radicaux et même radicaux-socialistes, les députés du Midi paraissent avoir une conception uniforme de la crise viticole ; ils étudient le phénomène économique d'après les mêmes préjugés d'un incurable individualisme. Et la preuve évidente de cette conception uniforme, c'est que nul n'a osé témoigner contre les imprudences commises par les calculs égoïstes de la propriété individuelle, c'est-à-dire par le manque d'organisation prévoyante dans la production vinicole.

De bonne foi, ils proposent divers palliatifs, ils cherchent des remèdes efficaces ; mais ils éprouvent tous une égale répulsion vis-à-vis des méthodes que le socialisme appliquera bientôt pour organiser le travail des hommes en vue d'une meilleure administration des choses. Ils veulent tous obtenir le concours du gouvernement, qui revêt à leurs yeux un caractère de neutralité politique parfaite. L'idée d'une organisation sociale différente de celle qui produit fatalement les ruines et les misères dont ils ont fait, d'ailleurs, avec une sincérité d'émotion indéniable, le poignant tableau, n'est même pas venue à un seul représentant des populations en détresse.

Si l'un d'eux y pensait, il en a bien gardé le secret.

Ne serait-ce pas, en effet, dénaturer de la façon la plus perfide le sens de la revendication faite à la tribune par un député, en lui prêtant l'intention d'avoir voulu agiter la question sociale?

Ce député du Midi a tenu, il est vrai, un langage de sens ambigu, si l'on y découpait une phrase de son discours.

« Nous avons presque abandonné la culture à la main, a-t-il dit, et nous nous bornons, n'ayant plus de fonds disponibles, à entretenir nos vignobles tant bien que mal par de simples labours. Les bras restent presque partout inoccupés. La détresse est donc considérable. Le travailleur ne peut plus apporter chez lui le pain quotidien; il n'a plus de crédit chez le boulanger; c'est la misère noire.

« *Voilà la question sociale qui se dresse devant nous!* »

Le compte rendu de la séance de la Chambre marque à ce moment les sténographiques « mouvements divers » qui sont la parure des bons morceaux d'éloquence.

Mais le spectre du socialisme n'avait même pas été évoqué; l'orateur le fit rentrer instantanément dans sa boîte, puisqu'il ajouta tout de suite, après les mots compromettants de « question sociale » :

« Il faut la résoudre avec résolution, d'un commun accord entre la viticulture, qui est à deux doigts de sa perte, et le gouvernement, qui a pour mission de défendre l'intérêt public. »

Les hommes qui, sur les bancs du centre, avaient reçu une commotion cérébrale à l'audition de paroles tonitruantes, furent, on le voit, vite rassérénés. Une question sociale à résoudre à l'amiable entre la viticulture aux bras inoccupés, et le gouvernement ayant sur les bras le lourd fardeau des bénédictions du Saint-Père, cela ne saurait être bien méchant.

Dans les débats parlementaires, personne n'a donc voulu manifester une idée socialiste. Comme un tas d'autres qui se trouvent en coquetterie réglée avec le socialisme d'affiche, à la veille des scrutins, le député qui a laissé échapper les mots fatidiques de « question sociale » est convaincu que le gouvernement, quelle que soit la sénilité de son esprit nouveau, peut seul accorder toutes les petites consolations qu'il est permis de souhaiter aux malheureux viticulteurs du Midi.

Il est fort possible que ce sentiment émane d'une compréhension exacte des difficultés inextricables de la situation.

Sans l'appui du gouvernement, pourrait-on faire aboutir les propositions de loi déposées comme conséquences pratiques des formules vagues de l'ordre du jour rédigé par M. Turrel?

M. Emile Brousse a déposé, en effet, sur le bureau de la Chambre :

1° Une proposition de loi ayant pour but de réprimer la sophisti-

cation des vins naturels par l'addition d'eau, d'alcool ou de vins artificiels ;

2° Une proposition de loi ayant pour but de réprimer les abus dans la production familiale des vins de raisins secs ;

3° Une proposition de loi ayant pour but de réprimer le trafic des acquits fictifs.

Mais l'unanimité parlementaire obtenue en faveur des vœux platoniques de l'ordre du jour de M. Turrel n'accompagna certes pas les projets déposés par M. Brousse.

Il y a lieu de croire que les mêmes députés qui votèrent des deux mains les vœux pour la répression des fraudes en général, se chargeront de « faire un sort » à des propositions qui ont l'audace de déterminer un cas particulier.

Les viticulteurs du Midi seront bien déçus s'ils comptent sur les effets de lois qui, tout le fait présumer, ne seront votées ni à la Chambre, ni au Sénat. Si, par aventure, ces lois pouvaient franchir la passe balisée d'écueils où elles attendent le naufrage, elles ne recevraient jamais d'application.

Ces lois ne seront pas votées, parce que le régime capitaliste entretient des rivalités féroces entre les régions différentes d'une même nation. L'intérêt des viticulteurs du Midi n'est pas semblable à celui des viticulteurs du centre et de l'est. On ne peut pas voter une mesure en faveur de ceux-ci sans porter préjudice à ceux-là. Les intérêts des cités d'échanges maritimes comme Cette ou Bordeaux n'ont rien de commun avec les intérêts des campagnes viticoles qui les entourent.

Lorsque la Chambre a discuté le projet de tarifs réduits à 28 francs la tonne pour le transport des vins des gares du Midi à Paris, n'a-t-on pas vu avec quelle passion les défenseurs de la viticulture de Bourgogne se sont élevés contre ce qu'ils ont appelé une inégalité révoltante de traitement ?

Tant que le capital ne sera pas à la merci du travail, c'est-à-dire entre les mains du producteur ; tant que, sous prétexte de libre concurrence, la guerre économique durera, pour se partager, entre gens qui ne produisent rien, propriétaires ou intermédiaires, le bénéfice du travail produit, il n'y aura pas d'entente possible entre les intérêts régionaux que la nature rend divergents.

Est-il bien nécessaire de faire remarquer, en passant, que le gouvernement ne s'est pas préoccupé du tout des besoins de la pauvre viticulture du Midi, en se concertant avec les grandes Compagnies de chemins de fer pour abaisser le prix du transport des vins à destination de Bercy ? Le gouvernement ne cherche qu'à faciliter au profit des plus riches et des plus puissants, les moyens de faire la concurrence aux transports par eau. Les discussions qui ont eu lieu devant le Parlement ont démontré, du reste, point par point, l'exactitude de toutes nos

observations sur les causes et les conséquences de la mévente du vin.

La diversité des opinions justifiée par l'antagonisme des intérêts suffira largement pour faire avorter tous les projets législatifs qui se proposent de ranimer le marché des vins de France.

Dans le cas improbable où les projets de loi tendant à régler la piraterie du monde commercial aboutiraient législativement, c'est l'application administrative qui ferait alors faillite.

Ah! les prophètes de malheur n'ont pas manqué de prédire à coup sûr la vérité aux propositions de tendance folle qui s'imaginent pouvoir porter atteinte aux principes sacro-saints de la falsification et de la fraude, principes vitaux d'une société fondée sur le droit aux abus de la possession individuelle des choses, que les choses soient faites pour l'usage d'un seul ou l'usage de tous.

M. Marty, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, brave homme s'il en fût, a promis naïvement d'empêcher le mouillage et d'arrêter la mise en vente des vins additionnés d'eau. Il nous tarde de voir ça. En dehors des réformes dont le socialisme poursuit la réalisation, en dehors de l'installation de bazars communaux pour tous les objets d'alimentation publique, par quels moyens de contrôle et de surveillance sera-t-il possible d'empêcher la sophistication frauduleuse des boissons chez le producteur? pendant la circulation des produits? et surtout pendant les manipulations des innombrables intermédiaires familiarisés depuis si longtemps avec les prodiges miraculeux des noces de Cana?

Que s'est-il passé à propos des lois présentées par M. Griffe, sénateur, pour la répression des fraudes pratiquées sur les vins et les boissons hygiéniques?

M. Salis, député de Cette, a rappelé devant la Chambre les boutades répressives du parquet de la Seine contre les fraudeurs et les falsificateurs parisiens. Après les excès de zèle de la première heure, le parquet a usé de bienveillance, puis de tolérance, et a fini par se déclarer impuissant.

Et avant M. Salis, M. Brousse, député de Perpignan, avait déjà fait avouer l'impuissance de l'administration.

S'adressant à M. le commissaire du gouvernement, M. Brousse avait dit :

— Avouez-le, vous êtes impuissant à faire observer la loi.

Au milieu des rires de la Chambre, un membre à gauche s'écrie :

— N'avouez jamais cela!

Et M. Catusse, directeur général des contributions indirectes, déclare sans hésiter devant le Parlement :

— C'est la loi qui est impuissante!

Que les viticulteurs du Midi et d'ailleurs n'en doutent pas : l'appui du gouvernement aura beau faire voter les lois proposées pour la

répression des pratiques frauduleuses, la fraude et la falsification des vins et des autres boissons ne seront pas arrêtées un seul instant et continueront de triompher avec impudence.

La fraude et la falsification sont les produits naturels du régime anarchique institué par l'abus des grandes propriétés personnelles et par l'antagonisme du Capital et du Travail.

Quand on plante et que l'on greffe avec soin des rosiers, il serait puéril de compter sur une floraison de tulipes.

La fraude et la falsification sont au régime social actuel ce que les roses sont aux rosiers et les tulipes aux tulipiers.

Ne blâmons pas les hommes; ils sont tout bonnement ce que les institutions et les milieux dans lesquels ils vivent leur permettent d'être sans surhumaine duperie.

Ce sont les institutions, ce sont les milieux qu'il faut par conséquent changer. Pour les viticulteurs réduits aujourd'hui au désespoir, comme pour tous les autres travailleurs dont l'existence est martyrisée par la souffrance du jour et l'angoisse du lendemain, il n'y a qu'une voie qui conduise à la délivrance : le socialisme. Hors du socialisme, on ne trouvera que des palliatifs décevants et que des mesures impuissantes.

XX

LE TRIOMPHE DES FRAUDES

L'erreur, la grande erreur des populations ruinées des départements viticoles, c'est de prêter l'oreille aux endormeurs d'inspiration gouvernementale qui ne cessent pas de répéter : « Ne mettez pas de la politique dans l'affaire; la politique n'a rien à voir dans la question complexe de la mévente des vins. »

Devant cette unanimité d'appréciations officielles, les salariés sans ouvrage et sans pain ne s'aperçoivent pas que leurs intérêts de classe déshéritée ne doivent jamais se confondre avec les embarras pécuniaires de la classe possédante.

Les travailleurs agricoles ne doivent rien attendre de ministres, de préfets et d'élus préfectoraux et ministériels dont tous les actes et tous les efforts ont pour unique but le maintien des privilèges de la richesse oisive.

Quel fond inépuisable de naïveté gardent dans leur cœur les milliers et les milliers de pauvres qui s'imaginent que le gouvernement et le Parlement s'inquiètent de leur sort dans les scènes de pure comédie qui se jouent à propos de la crise viticole !

De toutes les propositions de lois déposées pour soulager les souffrances des travailleurs de la vigne, il n'y a que le projet relatif à la

suppression des octrois qui puisse réaliser une amélioration sérieuse. La suppression des octrois est demandée par le socialisme.

La suppression du privilège des bouilleurs de crû avec l'idée de constituer un nouveau monopole d'Etat pour la vente des alcools rectifiés serait une autre amélioration approuvée par tous les socialistes sincères.

Il y a lieu de craindre que les autres projets d'excellente intention ne puissent pas modifier les habitudes de fraude et de falsification qui sont l'essence vitale du régime individualiste. On n'exagère pas en faisant des constatations de ce genre. La Chambre elle-même s'est chargée de dissiper les doutes sur la loyauté et l'honnêteté de la fabrication et du commerce des vins.

Rappelons les faits édifiants qui ont été portés à la tribune pour dévoiler les turpitudes de ce qui s'appelle la liberté commerciale,

Sur la question des entrepôts spéciaux. M. Adolphe Turrel a fait ressortir les complaisances de l'administration des douanes pour les commerçants de Bordeaux et de Cette qui font entrer illégalement dans leurs chais des vins espagnols sans acquitter les droits. M. le comte du Périer de Larsan a démontré clair comme le jour que les négociants, de leur propre aveu, avaient demandé la création de ces entrepôts spéciaux pour avoir « le moyen de ne plus payer de droit de douane ». Cela n'a pas empêché les ministres et les commissaires du gouvernement de proclamer la légalité parfaite des tripatouillages frauduleux qui s'opèrent sous prétexte de coupage des vins de cargaison.

Sur la question du mouillage des vins, les pratiques frauduleuses sont tellement usuelles que l'on a dédaigné d'opposer une dénégation hypocrite. Le même M. Turrel qui, en sa qualité d'élu préfectoral, est tenu de donner l'exemple de la soumission aux volontés ministérielles, s'est amusé quand même à rappeler le cynisme des mouilleurs, dont le gouvernement sauvegardera les droits à la tromperie du public. Cela ne tire pas à conséquence. Les coups de théâtre au Parlement sont réglés avec plus de soins que les péripéties de la lutte à main plate dans les baraques de foire. On sait que le ministre de la justice a déposé un projet de loi ayant pour but d'assimiler l'addition de l'eau dans le vin à la fraude sur la marchandise vendue. Avec un courage *qui les honore*, a dit M. Turrel, les marchands de vins ont tous eu la précaution d'afficher dans leurs boutiques : « Ici, tout le vin qu'on vend au-dessous de 1 franc est mouillé. » L'affiche ajoute que le vin est mouillé chez le producteur. A quel moment et en quel lieu s'accomplit l'honnête opération du mouillage? C'est ce que les consommateurs ignoreront toujours.

Le *Bulletin des marchands de vins de Paris* donnait, il y a quelques semaines, à ses abonnés le conseil suivant, dont la franchise est héroïque :

« Jusqu'à nouvel ordre affichez dans votre boutique :

« Ici les vins vendus sont additionnés d'eau par les producteurs ; « les sirops, liqueurs, cidres, bières, sont de fantaisie ; la capacité « légale de la verrerie n'est pas garantie. »

« D'après la jurisprudence établie, d'après l'exposé des motifs du projet de loi déposé au nom du gouvernement, d'après les déclarations de M. le garde des sceaux au Sénat, ce tableau vous met absolument à l'abri des poursuites.

« Quand la nouvelle loi sera votée, nous adresserons à chacun de nos abonnés une circulaire pour leur dire ce qu'ils auront à faire. En attendant continuez d'afficher. »

A la bonne heure ! voilà ce qui peut justement s'appeler : pratiquer avec loyauté la liberté du commerce ! Le public ne peut pas se plaindre de n'être pas suffisamment éclairé sur la nature des marchandises qu'il achète.

Que les producteurs et les consommateurs du vin naturel n'en doutent pas : les mastroquets ne seront pas moins bien renseignés sur les précautions à prendre pour se livrer toujours, avec impunité garantie, à leurs honnêtes négoces. A défaut de jurisconsultes retors, les agents de l'administration se chargeraient d'indiquer le procédé facile et commode d'éluder les lois imaginées contre la salutaire opération du baptême des vins.

Est-ce que, d'ailleurs, la science aurait découvert une méthode sûre d'analyse qui permette, sans crainte d'erreur, d'établir sûrement une distinction entre le vin mouillé et celui qui ne l'est pas ? On dit partout que l'installation de laboratoires municipaux a eu pour résultat la multiplication des boissons frelatées et sophistiquées. Lorsque les chimistes eurent décidé que le vin, pour être reconnu bon, devait contenir une certaine dose d'extrait sec, la plupart des producteurs et des commerçants ignoraient ce que cela pouvait bien être.

— « De l'extrait sec ! *qu'es aco?* » se disaient-ils d'abord. Ils ont vite ajouté :

— « Ah ! vous voulez de l'extrait sec ! On va vous en servir, messieurs les chimistes. Attendez donc. »

Et l'on retrouve maintenant dans toutes les mixtures la dose réglementaire d'extrait sec. Il n'y a plus que les vins naïfs en arrivage direct de la cave du propriétaire récoltant qui soient dépouillés de la vertu réclamée au contrôle.

M. Emile Brousse, dont le zèle n'est pas suspect, aura beau, comme il dit, « entasser Pelion sur Ossa », pour que le nom de vin soit réservé au produit exclusif de la fermentation du raisin frais, il y perdra ses efforts gigantesques.

La fraude et la falsification se moquent et se moqueront du légis-

lateur et du gouvernement, tant que l'on ne voudra pas porter atteinte aux abus de la propriété individuelle.

Après avoir dénoncé les pratiques du mouillage qui véhiculent les maladies infectieuses, M. Emile Brousse s'est élevé contre les privilèges des bouilleurs de cru. Il a fait connaître que les commerçants recherchaient les vins prétendus défectueux, pour s'installer chez les propriétaires et remonter des vins jusqu'à 15°9. « Par ce procédé, a-t-il dit, ils évitent le payement des droits d'entrée et d'octroi dans les grandes villes ».

Est-ce que le trafic frauduleux de l'alcool n'est pas, au su de tout le monde, le péché mignon de tous ceux qui croient pouvoir impunément le faire?

Quoi de plus édifiant que le tableau fait par M. Salis de ces habitudes invétérées de fraude, aussi bien chez les négociants en vins que chez les propriétaires de vignobles. Sous le régime individualiste, les plus intelligents dans la lutte pour la vie ne sont-ils pas fatalement les plus voleurs?

« Dans une année comme celle que nous venons de traverser, a dit M. Salis, année de sécheresse et de chaleur où les fruits qui produisent de l'alcool ont été très abondants, il n'est pas un propriétaire pas un paysan, pas un agriculteur qui n'ait envoyé ses fruits à l'alambic, qui ne les ait soumis à la distillation, qui n'ait produit une quantité considérable d'alcool qu'il détient encore aujourd'hui et dont il espère se défaire sans payer les droits, c'est-à-dire en fraude.

« Et si vous preniez la peine de parcourir toutes les régions de la France, aussi bien l'Ouest que l'Est, le Centre que le Midi, les routes où sont échelonnées les fermes et si vous pouviez entr'ouvrir la porte qui, au moment où je parle, est fermée, vous verriez un spectacle fort instructif. Vous verriez dans la cour un cheval bridé, une charrette chargée d'alcool, prête à partir, attendant tout simplement que les employés du fisc aient disparu, que la surveillance se soit ralentie, pour s'échapper à fond de train et porter au dehors l'alcool vendu en fraude des droits de l'Etat. »

Que l'imagination méridionale de M. Salis ait embelli le tableau, et qu'il soit nécessaire de recourir à la mise au point pour avoir l'exacte vérité, ce n'est pas douteux. Mais le fond du récit est l'image fidèle de ce qui se passe partout. Les producteurs agricoles et les commerçants qui se voient incapables de falsifier et de frauder regardent d'un œil d'envie les prouesses honteuses qui valent aux autres la considération générale. Il est permis de frauder, et cela vaut la gloire ; il est moralement défendu de se laisser prendre.

Et si l'on parlait de ne pas maintenir un pareil état de choses qui perpétue le droit au vol, de toutes parts s'élèveraient les défenseurs du droit inhérent à la propriété !

Est-ce que, dans le Parlement, on ne considère pas la suppression du privilège des bouilleurs de cru comme une atteinte au droit de propriété?

Ah! certes, en matière vinicole, on peut répéter sans parti-pris de paradoxe, la définition fameuse de Proudhon : la propriété, c'est le vol.

M. Surchamp, député de la Gironde, est venu apporter à la tribune un paquet de témoignages pour établir comment, sous le régime social actuel, chacun comprend d'ordinaire le droit de disposer de la chose qui lui appartient sans en faire un usage prohibé par les lois!

Elles sont bien bonnes, ces histoires de M. Surchamp sur l'entente des viticulteurs et des négociants pour l'expédition et la livraison des vins blancs fabriqués avec de l'eau et du sucre!

Le commerce achète le verjus imbuvable et qui ne peut pas être consommé, pourvu que le viticulteur consente à dénaturer au profit du négociant une certaine quantité de sucre.

Et comme M. Jourde disait à M. Surchamp :

— De quel commerce parlez-vous?

— Du commerce du « macadam » généralisé dans toute la France, réplique aussitôt M. Emile Brousse; on en fait partout.

Que d'aveux à retenir pour justifier l'action des socialistes militants!

M. Surchamp a cité l'exemple d'un propriétaire du Libournais qui n'a pu vendre sa récolte, parce qu'il avait refusé de dénaturer au profit de l'acheteur 8,000 kilogrammes de sucre, « c'est-à-dire 320 barriques d'eau et de sucre, soit un sirop avec lequel le négociant aurait pu dans son chai— Ah! messieurs, je me trompe, ajoute vite le député — dans son officine, manipuler à plaisir ce liquide et en faire cette matière frelatée qu'on livre ensuite à la consommation. »

M. Surchamp a rendu hommage au génie inventif des producteurs et des négociants en vins doux dits de Bergerac, qui ont trouvé le moyen de vendre des vins liquoreux de ce genre, « alors que la vigne qui les produisait n'existait plus ».

On aurait pu en dire autant des vins de Banyuls, de Frontignan et de tous les vins qui jouissent d'une marque; ce ne sont pas toujours les plus mauvais.

La ville de Cognac n'est-elle pas jalouse de la marque d'eau-de-vie qui couvre maintes fois d'un pavillon national l'importation des infects trois-six d'Allemagne?

Car, c'est dans le trafic des fausses marques que le succès de la fraude et de la falsification s'affirme avec éclat! Ne nous lassons pas de citer le *Journal Officiel*. Nul ouvrage socialiste ne pourrait avec plus de force faire le procès de la société individualiste.

« M. Surchamp. — ... Je parlais, il y a un instant, de la fabrica-

tion des vins blancs doux. Ce qui fait la gravité du mal, c'est qu'on ne s'arrête pas, dans la fraude, à ce type neutre de vin blanc additionné d'eau et de sucre: on vise beaucoup plus loin. Ce ne sera plus seulement ce vulgaire macadam que l'on fabrique actuellement et que l'on continuera à fabriquer, on s'adressera à la clientèle en général et on lui dira : voulez-vous du Cérons, nous vous en fournirons?

« M. Jourde. — Et on bâtira des palais avec les bénéfices qu'on réalisera!

« M. Surchamp. — Voulez-vous du Barsac? Avec les moyens qui sont à notre disposition, avec la tisane concentrée dite sève dont nous disposons, nous pourrons vous donner même du Château-Yquem. (*Exclamations.*)

« M. Jourde. — Ici je vous approuve. Vous avez absolument raison. »

On ne peut s'empêcher de regretter que personne, à la Chambre, n'ait jugé à propos de faire ressortir la pourriture morale qui se dégage de tous les trafics relatifs à la vinification.

Les intérêts égoïstes des empoisonneurs et des carrottiers de haute marque se renvoyaient la balle pour faire rejeter les uns sur les autres les responsabilités de la crise viticole. Peut-être eût-il été habile d'en prendre acte, autrement que par un dédaigneux silence. La crainte des éclaboussures a fait tenir les socialistes à l'écart de toute cette boue. La délicatesse de leurs mobiles n'a-t-elle pas été excessive?

Où trouver quelque chose de plus topique, pour se faire une juste idée de la corruption et de la vénalité de la société actuelle prise dans son ensemble, que la délivrance de 1557 acquits fictifs dans la simple recette buraliste du canton de Sainte-Foy-la-Grande — pays bien nommé — pour régulariser la fraude de tout autant de barriques sur l'authenticité d'origine!

En regard de ces certificats d'authenticité d'origine délivrés par la régie, il faut vite placer les certificats délivrés par les maires. Il en a été lu plusieurs à la tribune; voici le plus court :

« Nous, soussigné, maire de la commune de Caplong, canton de Sainet-Foy (Gironde),

« Certifions que les nommés : Thénaud, Alexandre, Nauze, Laforêt, Castagnet, Lassus, Bernard, Petit, Vincent, figurant comme propriétaires de ma commune sur le tableau d'acquits-à-caution de la régie des Lèves, n'ont jamais habité la commune de Caplong.

« En foi de quoi, etc.

« Mairie de Caplong, le 11 décembre 1892.

« *Le maire,*

« Signé : S.-J. Gourd. »

— C'est scandaleux! s'est écrié M, Salis.

— Ils devraient être au fort du Hâ! a repris M. Jourde.

M. Salis et M. Jourde, comme tous leurs collègues, n'ignorent pas qu'on se gardera de rien faire contre les fraudeurs de fortune notable. Il peut arriver que l'Administration poursuive un pauvre diable; mais des riches? mais des puissants? jamais. Quand un fraudeur huppé s'est laissé prendre, il en est quitte pour une transaction négociée souvent par l'intermédiaire des députés qui dénoncent avec le plus de vigueur à la tribune les complaisances et les faiblesses de l'administration.

M. Surchamp a fait connaître qu'un riche propriétaire du département de l'Aude a expédié par acquits, en plusieurs fois, environ 20,000 hectolitres de vin. La régie ayant commis l'indiscrétion de constater par procès-verbal que les vignobles de ce propriétaire ne produisaient pas plus de 600 hectolitres, le délinquant a été traduit en police correctionnelle pour avoir fait le commerce en gros sans licence et pour fraude aux droits de circulation.

Le tribunal ayant trouvé en règle la situation fiscale de ce fraudeur distingué, l'a renvoyé aussitôt des fins de la poursuite.

L'Etat donne l'exemple de la probité suffisante en régime individualiste : quand la caisse du Trésor est satisfaite, tout est dit et tout est bien.

Pourquoi n'en serait-il pas de même pour les particuliers? Si la caisse y trouve son compte, tout se trouve en règle. Quelle jolie morale!

Si le tribunal de la Gironde n'avait pas équitablement trouvé dans la cause les éléments de rendre hommage à la probité et à l'honnêteté des fraudes d'un riche propriétaire, l'administration aurait eu sur le dos toute la représentation parlementaire du département, députés et sénateurs, pour arrêter la poursuite. Selon l'importance électorale du personnage dont la manœuvre illicite n'a pas eu de chance, c'est un représentant ministrable de la région, ou bien un ministre en place, qui est mis en mesure d'étouffer le scandale et de réduire l'amende au taux le plus doux.

Dans le vaudeville le plus applaudi, on ne pourrait pas recueillir une réplique plus mordante et plus comique à la fois que la repartie de M. Catusse, directeur général des contributions indirectes, qui, finissant par perdre patience devant les dénonciations publiques de M. Surchamp, insinue sans aigreur :

« Je surprendrais beaucoup M. Surchamp si j'indiquais les noms des personnes qui sont intervenues pour nous demander de ne pas sévir avec sévérité contre les délinquants. »

Et M. Jourde, las d'entendre M. Surchamp, qui est de Libourne, déblatérer contre le commerce de Bordeaux, décoche quelques minutes plus tard un autre trait qui n'est pas moins plaisant :

« M. Surchamp. — Ce que je combats, c'est la fraude.

« M. Jourde. — Vous m'avez bien étonné : je pensais que dans l'énumération des fraudeurs, vous ne parleriez pas que de Bordeaux. (*Rires.*)

« Vous avez eu l'honneur d'être le chef et le chef brillant de la municipalité libournaise. Il y a des faits dont il me semble que vous avez dû avoir connaissance. Je ferai comme l'honorable M. Catusse tout à l'heure, je serai discret. Je ne voudrais pas vous être désagréable, je sais que vous êtes très sincère. Mais enfin, j'ai entendu parler de certain adjoint au maire qui a eu des démêlés désagréables à propos précisément de ces fraudes qui peuvent malheureusement se passer partout aussi bien que chez nous. »

Et comme M. Surchamp proteste et que M. Jourde s'amuse à faire des distinctions, M. Emile Brousse les met d'accord par cette interruption concluante :

— Il y a des fraudeurs partout.

« Il y a des fraudeurs partout. » Telle est la vérité flagrante que nul n'oserait sérieusement dénier. Tout est pourri, du haut en bas de l'échelle sociale, gouvernants, fonctionnaires, juges, législateurs, négociants, producteurs industriels et agricoles. La propriété individuelle des richesses de nature sociale incite trop à la fraude pour que la fraude connue de tous, tolérée par les pouvoirs publics, admirée même par ceux qui en sont les victimes, ne s'étale pas avec effronterie, sans s'inquiéter des vaines menaces législatives de tendance pudibonde.

A la réflexion, quelques socialistes éprouveront le regret que cela n'ait pas été dit, séance tenante, après l'échange des aménités révélatrices entre les défenseurs des régions viticoles en concurrence.

Quel dommage, décidément, qu'un orateur n'ait pas demandé la parole au nom du parti socialiste et qu'il n'ait pas torché et lié en un tour de langue la gerbe de tous ces aveux de turpitudes inhérentes au régime fondé sur la propriété personnelle sans limites de puissance ! Quel bouquet de fleurs à présenter aux adorateurs de l'excitation au travail par l'individualisme à outrance, en leur disant :

« La voilà votre société ! la voilà votre moralité ! comment oserez-vous encore imputer à crime la pensée de régénérer cette efflorescence putride de tromperies commerciales et de brigandages financiers ? Disparaissez, puisque vous êtes incapables de terrasser le mal. Place au socialisme qui sera le fer rouge appliqué d'une main énergique sur les plaies gangréneuses d'un corps social corrompu jusqu'aux moelles. »

Justin Alavaill.

LA GRÈVE DES MINEURS

DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

V

Nous avons dit que le Congrès des délégués des sections syndicales du Pas-de-Calais, réuni, à Lens, le jeudi 14 septembre, avait fixé au lundi 18 septembre l'ouverture de la grève. Les délégués avaient été chargés d'inviter les sections à se conformer strictement à la décision du Congrès et à prendre le travail, comme d'habitude, pendant les journées des vendredi et samedi 15 et 16 septembre.

Toutes les sections sauf une, la section de la fosse nº 8 de la Compagnie de Lens (territoire de Vendin-le-Vieil), obéirent scrupuleusement au mot d'ordre reçu. A la fosse nº 8 de Lens, 504 ouvriers du fond sur 529 chômèrent dès le samedi matin 16 septembre, entraînant avec eux tous les ouvriers du jour. Il n'y eût pas à constater d'autre infraction à la discipline dans toute l'étendue du bassin houiller. Le fait, étant donnés le tempérament des mineurs, leur impatience, et leur ardeur à la lutte quand une fois le vent de grève a soufflé sur les corons, parut tellement extraordinaire aux Compagnies qu'elles s'empressèrent de faire annoncer par leurs journaux que les ouvriers n'étaient pas résolus à cesser le travail et que le syndicat ne serait pae suivi. De là est née cette légende amoureusement entretenue, depuis, par la presse bourgeoise et présentée, à la Chambre, comme une vérité éclatante, par M. Jonnart, ministre des travaux publics : que les mineurs ne voulaient pas la grève et qu'ils la firent à contre-cœur dans la crainte d'indisposer leurs chefs et sous la pression despotique du syndicat,

Rien n'est plus faux. Et la preuve, c'est que le lundi 18 septembre, jour fixé par le Congrès des délégués des sections, les fosses étaient désertées dans toute l'étendue du bassin houiller à la grande stupéfaction des ingénieurs. Quarante-deux mille ouvriers étaient en grève.

Nous insistons sur cette merveilleuse entente dont firent preuve

les mineurs, d'un bout à l'autre du pays houiller. Elle est la réponse la plus nette aux articulations erronées et de mauvaise foi que le ministre Jonnart n'a pas craint d'apporter à la tribune de la Chambre, et que tous les journaux de Gouvernement ont colportée comme paroles d'évangile.

Et afin qu'on ne puisse pas suspecter notre sincérité et nous accuser de parti-pris nous reproduisons ci-après deux télégrammes de l'envoyé spécial du journal conservateur *La Dépeche*, publiés dans les numéros de ce journal, portant les dates des 20 et 21 septembre 1893 :

Lens, le 18 septembre.

La grève est générale dans le bassin houiller du Pas-de-Calais.

Ce matin, *avec une discipline surprenante*, **42.000 HOMMES**, obéissant à un même mot d'ordre, ont brusquement cessé le travail. Partout le mouvement a été unanime.

Dans les Compagnies où l'on était peu sympathique à la grève et dont les délégués avaient voté contre au dernier congrès de Lens, *on a marché avec le même entrain*.

Les bassins de Marles, Carvin, Dourges, où, pour des motifs divers, on pouvait croire qu'il y aurait quelque hésitation, *n'ont pas montré moins d'entrain que les autres*.

C'est un spectacle curieux que celui de cette docilité aveugle, absolue, de plus de 40.000 hommes *obeissant avec une ponctualite scrupuleuse aux instructions des directeurs de leur syndicat*. Il y a là un indice de la puissance des organisations ouvrières que cette fin de siècle a fait surgir, et de l'élément nouveau qu'elles apporteront dans l'ordre social.

Le bassin du Pas-de-Calais comprend actuellement 44.588 ouvriers, tant travailleurs du jour que travailleurs à la veine, répartis entre quatorze concessions ; les chiffres officiels des présents au travail sont de 762 hommes aux mines de Ferfay et 55 aux mines de Courrières. Ajoutez qu'aux fosses de l'Escarpelle, qui font partie du bassin du Nord et voisinent avec le Pas-de-Calais, le chômage aussi est complet.

Lens, le 19 septembre.

Il serait puéril d'essayer d'amoindrir l'importance de la journée d'hier. Elle a été, pour le Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, une journée de triomphe, l'affirmation de sa puissance, la preuve incontestable de la cohésion qui soude entre eux les divers groupes de ce syndicat et qui les fait agir, avec la régularité d'une armée bien entraînée, aux moindres signes des chefs.

Je sais bien que ce signe, *les chefs ne l'ont donné que parce qu'ils étaient débordés par leurs troupes, que parce que, depuis six mois, on leur demande la grève avec instance dans toutes les Compagnies* ; mais encore, faut-il noter que partout on ne la demandait pas avec la même ardeur, et, par contre, qu'il y avait partout des ouvriers qui ne la désiraient pas, même parmi les syndiqués.

Dans un des derniers congrès de Lens, on avouait qu'il restait encore un cinquième des mineurs, soit plus de 8.000 qui ne sont pas affiliés au Syndicat.

Or, syndiqués qui ne désiraient pas la grève, tout comme les 8.000 non syndiqués, tout a subi l'impulsion, tout a obéi au mot d'ordre et le chômage a été complet.

Il n'y a pas à le nier, c'est un succès considérable, inespéré, et il faut bien reconnaître qu'il y a une certaine majesté dans ce mouvement qui, au jour dit, à l'heure indiquée, met sur pied 42.000 hommes, *sans qu'aucun désordre, sans qu'aucun incident se soit produit.*

Il n'y a pas jour de kermesse dans le plus petit village du pays noir, et le plus pacifique, où, après boire, il ne s'échange plus de paroles vives qu'il ne s'en est fait entendre hier sur l'immense territoire des quatorze concessions.

Le succès est donc aussi grand, aussi complet que possible *et aussi dépourvu d'incidents regrettables que le comporte la mise en mouvement d'une telle masse d'hommes, c'est un succès sans précédent en France.* . .

L'écart entre les 44.588 ouvriers inscrits sur les contrôles des Compagnies houillères du Pas-de-Calais et les 42.000 chômeurs avoués par les directions minières, le lundi 18 septembre au matin, représente les travailleurs de la petite Compagnie de Ferfay qui, pour des raisons particulières avaient cru devoir se tenir en dehors du mouvement gréviste, et les porions et employés subalternes qui comptent à la main d'œuvre bien que ne vivant pas avec les ouvriers.

Donc, le 18 septembre, au matin, la grève était générale dans le Pas-de-Calais. Et ce résultat n'avait pas coûté un effort au Syndicat. C'est à peine si quelques rares postes de surveillance avaient été établis dans le voisinage de certaines fosses.

Dans cette matinée du lundi 18 septembre, il ne se produisit que deux incidents d'une certaine importance. A Carvin, où s'était portée une troupe de « patrouilleurs » venus des communes de Wingles, Douvrin, Bauvin, Provin, Meurchin et Oignies dans le but de manifester en faveur de la grève, la gendarmerie chargea, sans nécessité, et poursuivit au galop, les manifestants à travers champs. Elle opéra deux arrestations qui valurent; le soir même, de la part du tribunal de Béthune, à ceux qui en furent les victimes, *quinze jours et un mois de prison,* sous prétexte d'entrave à la liberté du travail. Dans la même matinée, le citoyen Tournay, délégué du syndicat, conseiller municipal de Billy-Montigny, était arrêté dans sa commune pour avoir traité de « lâche » un garde de la Compagnie qui le désignait à un gendarme en disant : « Si on arrêtait celui-là, la grève ici, serait bientôt finie. » L'épithète valut à Tournay *un mois de prison.*

Tournay a fait la campagne de 1870-71; il est très honorablement connu à Billy-Montigny; en 1887, au péril de sa vie, il a sauvé d'une mort certaine un ingénieur de la Compagnie des mines de Dourges que le grisou avait jeté, à demi asphyxié, dans un coin de galerie complètement dépourvu d'air respirable. Le tribunal ne tint aucun compte de

ces excellents antécédents et traita celui qui en justifiait ni plus ni moins qu'un vulgaire vagabond.

Nous n'avons pas l'intention de passer en revue toutes les arrestations arbitraires opérées pendant la grève, ni les trop sévères condamnations, auxquelles elles donnèrent lieu. Cela nous mènerait trop loin. En relatant les faits qui précèdent nous avons simplement voulu fournir une indication sur les dispositions manifestées par le gouvernement, dès le premier jour du conflit. Il est évident que la gendarmerie avait reçu l'ordre d'agir non pas avec une « énergique modération » mais avec une excessive violence. A Carvin, à la suite de la charge dont nous avons parlé plus haut, le bruit se répandit, colporté de bouche en bouche, « que les gendarmes n'avaient fait qu'exécuter les instructions *très formelles* du gouvernement. » La population s'irrita à cette nouvelle et lorsque, dans la journée, une compagnie du 8e régiment de ligne vint prendre ses cantonnements dans la ville, on dut la caserner dans les bâtiments des fosses, *les habitants ayant refusé de recevoir les soldats.*

Ce détail a sa valeur. Il permet de connaître les dispositions de la population vis-à-vis des ouvriers. On répète sur tous les tons que, dans le pays minier, l'opinion publique n'a été, à aucun moment, sympathique aux grévistes. C'est absolument faux comme le reste.

Les mineurs ont eu avec eux presque toute la population parce que celle-ci vit de leur vie, parce que, comme les travailleurs de la fosse, elle a à souffrir du despotisme des Compagnies minières.

Il serait facile d'apporter de nombreux faits à l'appui de cette opinion, mais cela nous éloignerait de notre récit. Du reste nous aurons à nous occuper, dans une autre partie de cette étude, des rapports de l'ouvrier mineur avec la population au milieu de laquelle il se trouve placé.

Deux points intéressants sont à retenir de ce qui précède :

1° l'unanimité et la spontanéité du mouvement gréviste; 2° l'allure violente tout de suite adoptée par le service d'ordre et l'étrange et inconcevable sévérité du tribunal de Béthune dans la répression des délits les plus insignifiants.

En 1889, la grève n'avait pas été générale; en 1891, elle ne l'était devenue qu'au bout de sept jours. D'un autre côté il y a eu très peu d'arrestations pendant ces deux grèves. En 1891, la première arrestation signalée par les journaux est du quatrième jour de la grève.

Voici donc, nettement dégagée, la caractéristique de la grève de 1893.

On sait une fois de plus quelle créance il faut ajouter aux affirmations de ceux qui prétendent que la grève a été imposée aux ouvriers par les délégués du Syndicat et des députés socialistes, et que les « meneurs » ont été cause de la sévérité déployée par le gouvernement.

Les ouvriers étaient tellement résolus à la grève, que le plus grand nombre d'entre eux — et il serait aisé de trouver des témoins pour confirmer le fait que nous allons avancer — avaient, depuis longtemps dans l'attente du chômage, amassé des provisions de légumes et de pommes de terre, et payé leur arriéré chez les fournisseurs afin de se ménager un nouveau crédit.

Quant au gouvernement, on a pu s'en convaincre par ce que nous venons d'exposer, il n'a pas attendu les provocations (! !) des députés socialistes ou des « meneurs » pour faire sentir sa poigne et organiser en plein jour les moyens de répression à outrance.

Le 18 septembre, il n'y avait pas un seul député socialiste — à part Basly et Lamendin — dans le bassin houiller, il ne s'était encore produit aucun incident grave, les mineurs n'avaient pas encore songé à conspuer M. le président du conseil Dupuy ni à acclamer la Révolution sociale. Et pourtant la gendarmerie donne avec une brutalité révoltante, les juges condamnent avec une impitoyable rigueur.

Donc, dès avant la grève, le gouvernement était résolu à prendre parti contre les ouvriers, et à ranger ses gendarmes, ses soldats, ses fonctionnaires, ses magistrats sous la bannière des compagnies. Jésuitiquement, il a fait déclarer par ses journaux qu'il voulaient seulement maintenir l'ordre dans la rue et assurer la liberté du travail. Personne n'a pu être dupe de ce misérable boniment. L'alliance, d'ailleurs cyniquement étalée, des forces gouvernementales et capitalistes était évidente à tous les yeux, et c'est montrer une indigne mauvaise foi que d'oser prétendre que M. Dupuy a été *obligé* d'agir comme il l'a fait, pour défendre la société contre un syndicat qui ne la menaçait pas puisque les mineurs du Pas-de-Calais n'avaient jamais jusque là manifesté la moindre intention révolutionnaire, et contre des députés socialistes qui ne devaient venir que quinze jours plus tard, appelés par les ouvriers que les députés opportunistes et conservateurs laissaient écraser, sans donner signe de vie.

La grève de 1893, commencée le 18 septembre, se prolonge jusqu'au 5 novembre inclus — soit une durée de *quarante neuf jours*

La grève de 1889 qui avait été, non une grève générale, mais une succession de grèves partielles affectant, les unes après les autres, les divers districts miniers, avait duré environ un mois, et la grève de 1891, la première grève générale qui se soit produite dans le Pas-de-Calais, quinze jours.

De ces trois grèves, celle de 1893 fut, de beaucoup, la plus importante. Cela tient à l'organisation plus complète du syndicat, et à l'émancipation de jour en jour plus grande de l'ouvrier mineur. Les travailleurs plus instruits deviennent capables de comprendre et de discuter leurs intérêts, et bientôt ils seront en état de faire respecter leurs droits. A ce point de vue, la grève de 1893 marque, dans l'his-

toire du prolétariat minier, une étape nouvelle, en arrière de laquelle on ne pourrait ramener le mineur, sans courir le risque d'évènements dont ont doit prévoir, en haut lieu, la gravité et les conséquences probables.

La lutte est donc engagée d'un côté, il y a 43.000 ouvriers derrière lesquels se groupe toute une énorme population de femmes, d'enfants et de vieillards. A l'avant-garde de cette formidable armée de prolétaires, le syndicat représenté par ses chefs : Basly, Lamendin, Evrard. Malagie et tous les délégués des sections. Sur les flancs, deux journaux quotidiens : le *Réveil du Nord*, l'organe officiel du syndicat, et la *Petite République*, les seuls qui aient fait campagne, du commencement à la fin de la grève, en faveur des ouvriers. Comme ressources l'encaisse du syndicat s'élevant à environ 200.000 francs aux quels on ne touchera pas d'ailleurs, la somme étant trop peu importante, vu le nombre des grévistes, pour être d'un secours appréciable.

De l'autre côté, il y a les quatorze Compagnies du bassin houiller avec leurs employés et leurs mouchards, leurs millions, les faveurs de toutes sortes dont elles disposent et les terribles représailles qu'elles peuvent exercer. Derrière elles, on aperçoit le gouvernement lâchant sa police. mobilisant ses gendarmes et ses soldats, donnant ses instructions à son préfet et à ses parquets. Puis, aboyant tout autour, menant un tapage d'enfer contre le syndicat, contre Basly, contre Lamendin, contre tous ceux qui tiennent une place dans l'association ouvrière, injuriant, calomniant à plume que veux-tu, toute la meute des journaux bourgeois aux ordres du ministre de l'intérieur et des puissants personnages du capital.

Les mineurs n'auront des chances d'avoir le dessus que si le syndicat réussit à maintenir l'union entre tous les grévistes et à faire durer le chômage assez longtemps pour fatiguer les Compagnies et les atteindre sérieusement dans leurs intérêts. Comme moyens d'action, il a les conférences, les visites à domicile, la surveillance des routes et des carreaux de fosses.

Mais les compagnies comptent sur M. Dupuy et il n'est pas douteux qu'elles soient résolues à s'imposer des sacrifices considérables et à résister jusqu'au bout. Nous avons dit ailleurs quels avantages elles y voient. Quant au gouvernement, il prend déjà ses mesures pour entraver la propagande des grévistes.

Ce sont les gendarmes et les soldats qui seront chargés de cette besogne. Or, des gendarmes et des soldats, il en a mis partout. Voici l'effectif des troupes réunies dans le bassin houiller du Pas-de-Calais, huit jours après la déclaration de la grève et leur répartition :

COMMANDEMENT GÉNÉRAL DES TROUPES

M. le général de brigade Marchand, quartier général à Lens.

Adjoint : M. le colonel Bataille, du 73e d'infanterie.

SECTEUR DE L'OUEST

(Concessions de Nœux, Vendin, Bruay, Marles. Ferfay, etc.)

Commandant: M. le lieutenant-colonel de Villars, du 21e dragons, résidant à Bruay.

Adjoint : M. le chef de bataillon Carré, du 73e d'infanterie.

Effectifs

Infanterie. — 3 compagnies du 3e génie et 6 compagnies du 73e régiment d'infanterie ; chacun de ces deux détachements commandé par un chef de bataillon.

Cavalerie. — 3 escadrons du 21e dragons commandés par un chef d'escadrons.

SECTEUR DU CENTRE

(Concessions de Bully, Grenay, Douvrin, Meurchin, Lens, Courrières, Carvin et Liévin.)

Commandant : M. le colonel Delannoy, du 9e cuirassiers, résidant à Lens.

Adjoint : M. le chef de bataillon d'Or, du 8e d'infanterie.

Effectifs

Infanterie. — 6 compagnies du 8e; 6 compagnies du 51e et 6 compagnies du 110e d'infanterie ; ces dix-huit compagnies (dont deux en réserve, à Lens) commandées par quatre chefs de bataillon.

Cavalerie. — Deux escadrons du 9e cuirassiers, 1 escadron du 16e dragons et 1 escadron du 19e chasseurs commandés par deux chefs d'escadrons.

SECTEUR DE L'EST

(Concessions d'Ostricourt, Dourges, Drocourt, l'Escarpelle et Courcelles-les-Lens.)

Commandant ; M. le colonel Auvity, du 16e dragons, résidant à Hénin-Liétard.

Adjoint : M. le chef de bataillon d'Or, du 8e d'infanterie,

Effectifs

Infanterie. — 5 compagnies et demie du 33e d'infanterie, 2 compagnies du 3e génie, et 1 batterie à pied d'artillerie, commandées par deux chefs de bataillon.

Cavalerie. — 3 escadrons du 16r dragons, commandés par un chef d'escadron.

Au total trente-cinq compagnies et demie d'infanterie et dix esca-

drons de cavalerie auxquels il faut ajouter 220 gendarmes placés sous la direction de M. le capitaine Gest.

Le service de la police est assuré par les commissaires de police de Carvin, Hénin-Liétard, Lens, Liévin, Bruay, Auchel et Béthune et le commissaire spécial de la gare de Lens. Indépendamment de ces fonctionnaires connus des ouvriers, il y a répandus dans le bassin houiller, de nombreux agents détachés par la sûreté générale.

Les tribunaux qui seront appelés à juger et à condamner les grévistes sont : le tribunal correctionnel d'Arras et le tribunal correctionnel de Béthune, celui-ci ayant un président, M. Masure, et un procureur, M. Siben, dont les noms méritent de demeurer attachés à l'histoire de la grève, comme ceux de magistrats ayant fait preuve d'une extrême rigueur peu commune dans l'exercice de leurs fonctions.

Les intentions malveillantes du Gouvernement à l'égard des ouvriers étaient donc claires à tous les yeux. Au bout de quelques jours, on put se rendre compte que le président du Conseil des ministres et les compagnies avaient décidé de commencer une guerre à mort contre le syndicat. Le refus opposé unanimement par les compagnies, sans que le gouvernement s'en soit ému, aux propositions de conciliation et d'arbitrage faites par les juges de paix et l'excessif déploiement de troupes ordonné, dès les premiers jours, par le ministre de la guerre, firent croire non sans raison aux chefs du syndicat que le ministre de l'intérieur avait d'autres préoccupations que celle du maintien de l'ordre et de la liberté du travail.

L'attentat contre la Bourse du Travail de Paris était trop récent pour n'être pas présent à toutes les mémoires, et on ne tarda pas à penser qu'une opération de même nature pourrait bien être préparée et dirigée contre la chambre syndicale des mineurs. (La publication par la *Petite République*, du fameux rapport du procureur général Chenest au ministre de la Justice, sur les moyens de dissolution des syndicats des mineurs du Pas-de-Calais et du Nord vint démontrer, quelques jours après la grève, le bien fondé de cette opinion).

C'est surtout cette crainte qui amena Basly à réclamer, au nom du syndicat, l'aide des députés socialistes nouvellement élus.

Le 23 septembre, les citoyens Basly, président du syndicat, et Evrard, secrétaire-adjoint, agissant tant en leur nom qu'au nom du citoyen Lamendin, secrétaire général, retenu dans le Nord, eurent une entrevue à Arras, avec le citoyen Baudin, député du Cher. Dans cette entrevue, on décida de convoquer d'urgence, à Paris, tous les élus socialistes ,et de les inviter à s'occuper immédiatement de l'organisation d'une série de visites dans les grandes villes et les principaux centres miniers afin de créer, dans l'opinion publique, une agitation en faveur des grévistes. A ce moment, il n'était pas encore question de la venue des députés dans le Pas-de-Calais et dans le Nord. Mais l'attitude agres-

sive du Gouvernement, ses provocations et ses abus de pouvoir rendirent bientôt leur présence dans le bassin houiller indispensable.

Le parti socialiste ne pouvait abandonner les grévistes à la merci des gendarmes, des soldats et des juges, mis par le président du Conseil aux ordres des compagnies.

Les élus de la démocratie devaient être présents pour défendre et encourager les mineurs, les soutenir dans la lutte inégale qui leur était imposée au mépris de toute justice, et constater, avec l'autorité qui s'attachait à leur qualité de députés, les illégalités commises par le Gouvernement au profit des employeurs.

A partir du 3 octobre — quinze jours par conséquent après la déclaration de la grève — les députés socialistes commencent à débarquer à Lens, et des conférences sont organisées sur tous les points des bassins houillers du Pas-de-Calais et du Nord, en même temps que des visites de jour et de nuit sont faites régulièrement dans les principales communes. A ce moment, la bataille est engagée sur toute la ligne. Elle ne prendra fin qu'avec la dernière cartouche.

Nous considérons comme un devoir de publier ici les noms des citoyens dévoués qui, en ces cirsconstances difficiles, vinrent mettre, sans se faire prier, leur éloquence et leur énergie au service de la cause prolétarienne :

Baudin, député du Cher, Antide Boyer, député de Marseille, Prudent-Dervillers, député de la Seine, Calvinhac, député de Toulouse, Chauvière, Chauvin, Coutant, Fabérot, Paschal Grousset, Groussier, députés de la Seine; Guesde, député de Roubaix; Clovis Hugues, député de la Seine; Jaurès, député du Tarn; Millerand, député de la Seine; Pelletan, député des Bouches-du-Rhône; Ernest Roche, Rouanet, Sembat, Toussaint, Vaillant, Viviani, députés de la Seine; Pierre Vaux, député de la Côte d'Or; Walter, député de la Seine; la citoyenne Paule Mink; Allemane, conseiller municipal de Paris; Briand, publiciste; Degay, rédacteur à la *Petite République*; Delesalle, rédacteur au *Réveil du Nord;* Goullé, rédacteur à la *Petite République*; Fournière, conseiller municipal de Paris; Lespilette, rédacteur au *Réveil du Nord;* et Turot, rédacteur à la *Petite République*.

Les citoyens Charpentier, député du Rhône, Pierre Baudin, conseiller municipal de Paris; Millerand, Adrien Veber, secrétaire de rédaction à la *Revue Socialiste* et Viviani, se chargèrent de la défense des grévistes devant les juges de la police correctionnelle.

***

La grève, dans le Pas-de-Calais, peut être divisée en trois périodes distinctes bien caractérisées.

La première période s'étend du 18 septembre au 9 octobre. Le chômage est complet et tout est calme ou à peu près.

La deuxième période s'étend du 9 au 23 octobre. Les compagnie sortent de l'indifférence qu'elles ont affectée pendant les trois premières semaines de la grève. Avec l'aide des gendarmes, elles s'efforcen par de sourdes manœuvres, de ramener au travail les ouvriers timorés et indécis, et de saper la solide entente des grévistes en étalant sous leurs yeux la trahison de quelques-uns. A la longue, ces odieuses manœuvres produisent leur effet. Des défections de jour en jour plus nombreuses, quoique sans importance encore par rapport au chiffre total des grévistes, sont signalées dans tous les districts. Du 9 au 16 octobre le chiffre des descentes s'élève, d'après les renseignements officiels fournis par les compagnies, de 1973 à 3512. Du 16 au 23 octobre, il passe de 3512 à 7859. Il reste encore plus de 35,000 grévistes.

Pendant cette deuxième période, les mineurs organisent la résistance sur tous les points, et l'agitation commence, gagne peu à peu tous les centres miniers ? soldats et gendarmes redoublent d'activité. Les arrestations et les condamnations pleuvent.

La troisième et dernière période va du 23 octobre au 4 novembre. La terreur organisée par le Gouvernement et les compagnies, règne dans tout le pays. Les grévistes sont, d'ailleurs, à bout de forces et de ressources. Le nombre des travailleurs augmente rapidement. Voici, pour chaque jour, le total des descentes, d'après les chiffres produits par les compagnies. Ces chiffres ne s'appliquent qu'aux ouvriers du fond :

Lundi 23 octobre	7.859
Mardi 24 »	9.851
Mercredi 25 »	10.984
Jeudi 26 »	12.414
Vendredi 27 »	13.063
Samedi 28 »	14.442

Le samedi 28 octobre, il y a environ 17.000 présences, en comptant les ouvriers du jour.

Lundi 30 octobre	17.028
Mardi 31 »	19.952
Mercredi 1er novembre	22.488
Jeudi 2 »	23.253
Vendredi 3 »	24.455
Samedi 4 »	26.572

Le samedi 4 novembre, le nombre des ouvriers du jour ayant repris le travail est de 7.733, ce qui donne un total de 34.305 présences.

Le 4 novembre la grève peut être considérée comme terminée. ELLE A DURÉ SEPT SEMAINES. Les délégués des sections syndicales se réunissent, une dernière fois, en congrès, à Lens, votent à la majorité (38 voix contre 16 et 1 bulletin nul — les délégués des sections où l'on travaille au complet se sont abstenues) la reprise du travail, pour le lundi 6 novembre, et adoptent à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Le 14 septembre, les délégués réunis comme aujourd'hui en congrès décidèrent, par mandat spécial de leurs commettants, qu'il y avait lieu de se

mettre en grève simultanément dans toutes les exploitations houillères du Pas-de-Calais.

Le motif majeur de cette décision était que l'engagement conclu à Arras, le 30 novembre 1891, n'était plus tenu par les patrons ; de plus, les ouvriers approchant de l'âge où ils auraient droit à la retraite étaient congédiés sous le plus futile prétexte. Les salaires étaient frauduleusement réduits ; les travailleurs qui avaient usé leurs forces au service des Compagnies étaient jetés sur le pavé.

Notre grève, commencée le 18 septembre, s'achève maintenant dans sa septième semaine. Il n'a été tenu nul compte de nos justes réclamations. Les Compagnies y ont, d'un commun accord, répondu par une dédaigneuse fin de non-recevoir et elles ont refusé de se soumettre à la loi nouvelle qui, en pareils cas, prescrit l'arbitrage. Par contre, elles ont eu recours envers nous aux manœuvres les plus odieuses et déloyales, aux provocations les plus injustifiables.

Les gouvernants actuellement à la tête de la République ont tout d'abord épousé leur cause, mis à leur service la gendarmerie, l'armée, les tribunaux. Depuis sept semaines, notre région est en état de siège ; il n'y a plus à notre égard ni loi, ni droit. Nous vivons sous un régime de peuple conquis. Les routes nationales nous sont interdites ; nos domiciles sont violés ; on nous pourchasse à coups de lance et à coups de sabre.

Sur désignation d'un directeur de la mine ou de l'un de ses subalternes, on nous empoigne, on nous enchaîne, on nous traîne en prison. Nos femmes, nos mères ne sont pas plus épargnées. C'est par dizaines que l'on compte les arrestations de chaque jour, et voilà que, n'ayant pas, malgré toutes ces horreurs, réussi à nous terroriser, on nous assassine à coups de revolver, en attendant que l'on use des fusillades.

Nous avons, sept semaines durant, fait appel à l'opinion publique, à la France. Des députés socialistes sont venus nous soutenir, nous encourager. Ils ont raconté dans la presse l'oppression que nous endurons et notre lutte. Leur voix, pas mieux que la nôtre, n'a été entendue.

Il semble pourtant qu'aujourd'hui l'on s'émeuve, mais c'est trop tard : Nous sommes à bout de forces, à bout de misère ; il nous faut courber la tête, avouer que nous sommes vaincus, subir sans conditions le despotisme du capital, enfermer dans nos cœurs l'espoir d'une revanche prochaine.

Mais la démonstration est faite une fois de plus que le travailleur n'a nulle amélioration de son sort à espérer ; nulle équité à attendre que d'une révolution sociale. Cela, nous ne l'oublierons pas et, avant de retourner à notre dur et sombre labeur, nous remercions les orateurs socialistes qui, avec nous, ont fraternisé, les journaux qui nous ont soutenu, en particulier notre organe le *Réveil du Nord* et la *Petite République Française* qui, jusqu'au bout, ont lutté pour le triomphe de notre cause.

En conséquence, le congrès se prononce, aujourd'hui, 4 novembre, pour la reprise générale du travail.

Pendant la journée du dimanche 5 novembre, les délégués du syndicat organisent des réunions dans toutes les sections. Ils prendent

compte des décisions prises, la veille au congrès de Lens et invitent les mineurs à s'y conformer, dès le lendemain.

Le lundi 6, au matin, les mineurs se présentent, partout, sur le carreau des fosses. Mais les compagnies refusent d'en recevoir un certain nombre. Ceux-ci seront les victimes de la grève : ils paieront pour tout le monde. Ces victimes on les a choisies à l'avance, dans le tas du troupeau. Dans une réunion tenue à Lille, le mercredi 18 octobre, les représentants des sociétés houillères avaient, en effet, arrêté d'un commun accord le pour cent des ouvriers à congédier, après la grève, pour chaque compagnie.

Un pareil complot paraît tellement monstrueux, il dénote tant de barbarie chez ceux qui l'ont ourdi qu'on pourrait hésiter devant notre affirmation et refuser de nous croire, Apportons une preuve à l'appui. Voici ce qu'on peut lire, sous le titre : *Une grave mesure*, dans le numéro du *Progrès du Nord*, portant la date du lundi 23 octobre (1re colonne, 2e page) :

On nous apprend trop tard pour que nous puissions contrôler la nouvelle, que les représentants de toutes les compagnies réunis à Lille mercredi ont pris l'engagement de congédier environ *un pour cent de leurs ouvriers* soit 400 à 450 dans tout le bassin.

Ainsi qu'on le verra plus loin les compagnies de Drocourt et de l'Escarpelle ont déjà appliqué cette décision grave.

Le *Progrès du Nord* est un journal de gouvernement. Personne ne s'avisera de suspecter sa bonne foi, en cette circonstance, ni de prétendre qu'il a intentionnellement donné carrière à ce bruit dans le but de servir la cause des mineurs auprès de l'opinion publique. D'ailleurs la « grave mesure » s'est réalisée dès le lendemain de la grève. Et ce n'est pas 450 ouvriers que les employeurs ont jetés sur le pavé, avec leurs femmes et leurs enfants, mais beaucoup plus. M. le procureur général Chenest a même trouvé, pour désigner ces terribles exécutions en masse, un mot qui restera : *les coupes sombres*.

Oui, les compagnies osèrent, en présence de plus de 40,000 mineurs, exercer ces odieuses représailles. Ceux qui n'étaient pas frappés détournèrent la tête, baissèrent les yeux, et, sans un mot, sans un geste, sans une protestation, ils allèrent reprendre leur place sur les chantiers. On peut juger d'après cela de la terreur et du découragement qui régnaient dans les rangs ouvriers. Le 6 novembre, toutes les fosses travaillaient au complet. Seuls, les ouvriers victimes des coupes sombres manquaient à l'appel.

Dans le Nord, la grève ne s'affirme pas avec la même soudaineté que dans le Pas-de-Calais. Le syndicat n'est organisé que dans les compagnies de l'Escarpelle, Aniche, Azincourt et Douchy. A Anzin,

depuis 1884, il n'existe plus trace d'association ouvrière. Dans les districts où le syndicat fonctionne, les sections sont moins groupées, moins disciplinées que celles du Pas-de-Calais, exception faite toutefois pour les mineurs de l'Escarpelle qui marchent, eux, solidement unis derrière leur secrétaire général, le citoyen Herman. De plus, la question de la grève a été moins agitée, et ce n'est que la veille, le 17 septembre, que le congrès des délégués, réuni à Sin-le-Noble, a décidé de faire cause commune avec les mineurs du Pas-de-Calais. Dans ces conditions, il n'y avait pas lieu de s'attendre à un chômage général, d'autant que les sections de Douchy ne paraissaient pas dis posées à entrer délibérément dans le mouvement.

Et puis on s'inquiète un peu partout de ce que fera Anzin. Des bruits courent que la grève va éclater comme un coup de tonnerre dans ce fief houiller, mais beaucoup sont incrédules et veulent attendre les évènements avant d'entrer dans la bagarre. On marchera si Anzin marche.

Telles sont les dispositions d'un grand nombre de mineurs, notamment dans la compagnie de Douchy, petite concession voisine de la compagnie d'Anzin.

Un *referendum* organisé, à Lourches, le dimanche 17 septembre, avait donné les résultats suivants ; pour la grève 338 voix ; contre 458. Il est vrai qu'à la porte de la salle de vote, on distribuait aux ouvriers la circulaire ci-dessous :

Ouvriers mineurs de la Compagnie de Douchy,

Dans une réunion tenue hier soir au salon Dumont, après m'avoir entendu vous avez voté par mains levées la conciliation. Aujourd'hui à quatre heures, vous êtes appelés à voter pour ou contre la grève. Je viens vous inviter à voter contre la grève, afin que les membres du conseil d'administration du syndicat des mineurs de la Compagnie de Douchy puissent porter au directeur de la Compagnie vos justes revendications.

Je vous promets de me joindre aux membres du syndicat, d'appuyer et de défendre vos justes revendications. Les promesses qui vous seraient faites devant le juge de paix, on serait obligé de les exécuter.

Vous venez souvent me consulter; aujourd'hui, avant de mettre la misère à votre foyer, il faut suivre mes conseils.

Neuville-sur-Escault, 17 septembre 1893.

Le juge de paix de Bouchain,
CANONNE.

Cette intervention du juge de paix ne fut pas sans influencer le vote et c'est à elle qu'il faut attribuer la décision prise par les mineurs d'envoyer le surlendemain une délégation auprès du directeur de la compagnie afin de lui soumettre à nouveau et de vive voix les revendications ouvrières.

Le 18 septembre, comme on devait s'y attendre, le chômage

dans le Nord, n'est que partiel. A l'Escarpelle, la grève est générale : la compagnie accuse 37 descentes sur 1700 ouvriers. A Aniche, il y a 637 mineurs au travail sur 2100. A Azincourt on compte 400 chômeurs sur 430 ouvriers. A Douchy, on travaille au complet.

Anzin n'a pas bougé, et, pendant toute la semaine, dans le Pas-de-Calais comme dans le Nord, Anzin va occuper les esprits, attirer tous les regards. Qu'Anzin se lève en masse et la bataille sera si formidablement engagée du côté des travailleurs que la défaite des compagnies se trouvera d'avance certaine. Le gouvernement prévoit le danger et tout en envoyant des soldats en nombre respectable dans les centres en grève, il fait organiser, dès le dimanche 17 septembre, un service de patrouilles, sur la limite de la concession d'Anzin, par des troupes qui, *par hasard*, se trouvaient exécuter des manœuvres dans la direction d'Orchies et de Somain. Ces troupes ne vont pas tarder à être renforcées et, pendant toute la durée de la grève, elles occuperont militairement toutes les routes qui aboutissent à la concession d'Anzin exerçant nuit et jour sur la campagne et sur les moindres bouquets d'arbres une surveillance de tous les instants. Il n'y a pas un gréviste à Anzin, mais il faut coûte que coûte empêcher un mouvement en masse des mineurs du Pas-de-Calais sur la « Bastille du Nord » (c'est ainsi que les mineurs appellent la compagnie d'Anzin) ou seulement leur infiltration à travers les communes dépendant de la concession houillère.

Le 19 septembre, le chômage est complet à l'Escarpelle et Azincourt. La compagnie d'Aniche accuse 1465 grévistes sur 1950 ouvriers. A Lourches (compagnie de Douchy), à la suite d'une conférence organisée par le citoyen Moché, secrétaire général des mineurs du Nord, la grève est votée, à l'unanimité, par mains levées, pour le lendemain.

Il se produisit, dans cette journée du 19, un incident qui mérite d'être relaté. Des mineurs de Somain, travaillant à Aniche, ayant suivi drapeau en tête en les huant, quelques « faux-frères » de leur compagnie qui rentraient de la mine, s'avancèrent, sans penser à mal, dans la direction de la fosse Casimir Perier (de la compagnie d'Anzin), laquelle fosse est proche de Somain. *La garnison* de Casimir-Périer, en apercevant cette troupe de manifestants (une vingtaine d'hommes tout au plus) s'imagina avoir affaire à l'avant-garde de la formidable armée gréviste annoncée depuis deux jours. Sans perdre une minute, elle organisa la défense, plaça ses fantassins et lança sa cavalerie contre les assaillants supposés. Celle-ci chargea avec rage. Un mineur fut foulé aux pieds des chevaux et six arrestations furent opérées. On peut juger d'après cela des précautions prises par le gouvernement pour mettre la concession d'Anzin à l'abri d'un mouvement offensif des grévistes.

Le 20 de nouvelles troupes arrivent. Les fosses des divisions de

Denain, Rœulx et Abscou qui sont enclavées entre les concessions de Douchy et d'Aniche sont gardées militairement. Il est vrai que le nombre des grévistes augmente de plus en plus à Aniche ou le chômage est presque général, sauf pour une fosse (Saint-René à Guemain) et à Douchy où la compagnie accuse 379 descentes seulement sur 1.137 ouvriers. Ce même jour, l'appel suivant est adressé aux mineurs de la compagnie d'Anzin :

Aux mineurs de la concession d'Anzin

En 1884, vous avez, pendant cinquante-six jours, tenu tête à la richissime Compagnie d'Anzin ; le renvoi d'un millier de vos camarades, l'emprisonnement de vos délégués, l'armée mise à la disposition de vos maîtres et commandée par eux, ont dominé, étouffé vos justes revendications.

Depuis cette époque-là et afin de mieux vous pressurer, la Compagnie n'a recruté son personnel que parmi les fils de ceux qu'elle compte éternellement sous sa dépendance.

Dans toute l'étendue de sa concession, elle créa des économats. Devenue votre épicier, votre boulanger, votre marchand de vêtements, elle peut vous supprimer le crédit du jour au lendemain, si vous cessez le travail.

Tous les moyens ont été employés pour vous tenir à l'écart du mouvement socialiste, qui entraîne la France, l'Europe ouvrière, et qui, prochainement, aura raison de l'oppression capitaliste dans le monde civilisé.

Chaque fois qu'une grève éclate sur quelque point de notre bassin houiller vos ingénieurs se font affables, vous flattent, vous promettant, si vous continuez d'abattre le charbon, les mêmes avantages qu'auront obtenus les grévistes. Déjà les prix de tâche viennent d'être rehaussés dans certains puits.

Mais on se garde bien de vous avertir que si vos frères étaient vaincus, vous subirez les mêmes réductions de salaire.

Quoi que l'on vous dise, ayez devant les yeux que c'est pour le droit à la vie que les mineurs d'Angleterre, de Belgique, du Pas-de-Calais et du Nord, luttent en ce moment. Leur intérêt est le vôtre et vous partagerez avec eux les fruits du succès.

Secouez le joug qui vous tient courbés; désertez la mine d'où vous tirez des sous pour vous et de l'or pour vos exploiteurs; faites cause commune avec les centaines de mille de travailleurs qui ont déposé la rivelaine et la pelle. Avec votre concours, la victoire est assurée.

Debout tous ! Qu'il n'y ait pas, dans la grande famille ouvrière, un seul traître.

Vive la grève générale ! Vivent les mineurs !

Pour le syndicat du Pas-de-Calais,

BASLY, président; LAMENDIN, secrétaire général; EVRARD, secrétaire-adjoint.

Pour le syndicat du Nord

MOCHÉ, secrétaire général ; HERMAN, secrétaire.

Le 21 septembre, le chômage est complet à l'Escarpelle, à Azincourt, à Aniche (sauf la fosse Saint-René) où la compagnie fait remonter

les chevaux, et à Douchy. Le directeur de cette dernière compagnie fait distribuer aux ouvriers la circulaire suivante :

Aux ouvriers mineurs de la concession de Douchy

Dimanche dernier, sur l'invitation de votre syndicat, vous avez été appelés à voter au scrutin secret sur la question de la grève.

A une grande majorité, vous avez voté la continuation du travail.

Hier, une minorité turbulente, *poussée par des étrangers*, a essayé, par un simulacre de vote, de changer ce résultat.

Résistez, mes amis, à ces hommes néfastes.

Venez travaillez ; ne craignez rien !

Vous êtes les plus forts et les plus nombreux.

Soyez les plus sages et les plus résolus !

Venez travailler !

Ceux qui veulent le désordre seront alors démasqués.

Nul n'osera vous arrêter ! ! !

L'ingénieur directeur-gérant,

Louis Dombre.

Lourches, le 20 septembre 1893.

A Anzin, l'appel des syndicats du Nord et du Pas-de-Calais paraît avoir produit une certaine impression sur les ouvriers. Les journaux bourgeois signalent un commencement d'agitation et annoncent que les grévistes « vont se porter sur la concession d'Anzin par petits groupes, descendre chez leurs amis et se tenir prêts à empêcher les ouvriers de se rendre au travail le lundi matin. »

Naturellement, le gouvernement profite de ces racontars ridicules pour augmenter encore les troupes dans les districts en grève, et renforcer le cordon de cavaliers et de fantassins qui enveloppe et garde la citadelle de M. Casimir-Périer. En outre, des agents de la sûreté sont expédiés dans toutes les directions.

Dans les centres en grève, la gendarmerie redouble de rigueur. Comme dans le Pas-de-Calais, les arrestations pleuvent. Le tribunal correctionnel de Douai, suivant l'exemple du tribunal de Béthune, frappe avec une excessive sévérité. Les condamnations pour outrages à l'armée ou à la gendarmerie varient de *15 jours à deux mois de prison*. Pour entrave à la liberté du travail, c'est *quinze jours* au minimum.

Arrive enfin l'heure tant attendue. Nous voici au dimanche 24 septembre. C'est dans la nuit que la fameuse marche sur Anzin, *annoncée depuis huit jours par les journaux amis des Compagnies*, doit avoir lieu. Beaucoup de mineurs attendent avec impatience la journée du lundi. Si Anzin est pris, tout ira bien. Si Anzin continue à travailler, eh bien ! il n'y aura plus rien à espérer.

Or, Anzin ne peut être pris, d'abord parce qu'il est inexpugnable,

couvert comme il l'est par les troupes; ensuite parce que les grévistes n'ont jamais songé sérieusement à tenter un pareil assaut.

Les journaux qui annoncent cette marche offensive, sont-ils sincères? C'est peu probable. Peut-être n'ont ils d'autre but que de faire naître dans l'esprit des grévistes hésitants du Nord — et ils sont nombreux — des espérances dont la non-réalisation causera chez eux un découragement profond. Quoi qu'il en soit la troupe prend ses dispositions comme si le pays était menacé de la plus terrible des invasions.

Au cours de l'interpellation des citoyens Basly et Millerand sur les grèves du Nord et du Pas-de-Calais, M. Casimir Perier, qui venait de succéder à M. Dupuy, à la présidence du Conseil des ministres, ayant été mis indirectement en cause par Millerand, celui-ci s'était permis de constater « que la compagnie d'Anzin avait reçue la visite de quelques milliers de soldats alors qu'aucune espèce de commencement de grève ne s'y était encore manifesté, » vint déclarer à la tribune qu'il n'avait jamais usé de son influence « pour demander l'envoi d'un seul soldat. »

Il est possible que Casimir Périer ait dit la vérité mais ce qui est certain, c'est que la concession d'Anzin était formidablement gardée et que dans la nuit du 24 au 25 septembre, notamment, on s'y serait cru dans un pays non pas en état de siège, mais en état de guerre. Le gouvernement a-t-il agi, en cette circonstance, de son propre mouvement ou a-t-il obéi à un désir manifesté par le président de la Chambre d'alors, peuimporte. Les faits sont là, indiscutables, et ils ont leur signification.

Nous devons à nos lecteurs un récit de cette fameuse nuit. Nous allons le leur donner, mais pour qu'on ne puisse pas nous taxer d'exagération, nous l'emprunterons, comme nous l'avons fait pour la plupart des documents importants que nous avons produits jusqu'ici, à un organe conservateur. Voici ce que publiait *La Dépêche*, de Lille, dans son numéro portant la date du 27 semptembre 1893 :

..... On nous avait parlé des mesures exceptionnelles prises par l'administration de concert avec l'autorité militaire. La concession d'Anzin, nous avait-on dit, est enveloppée d'un cercle de fer qui la protège contre toute tentative des grévistes du Pas-de-Calais, et ce cercle déjà réputé infranchissable va être de nouveau renforcé cet après-midi par un détachement de dragons qui vont arriver de Reims.

Nous avons voulu nous rendre compte par nous-mêmes de la façon dont les fosses étaient gardées et nous nous sommes rendu de grand matin à la fosse Casimir-Périer, celle qui était considérée comme la plus menacée par un mouvement des grévistes du Pas-de-Calais et en même temps celle dont les ouvriers paraissent le moins sûrs parce qu'ils habitent Denain et sont continuellement en contact avec les grévistes des compagnies de Douchy et d'Aniche.

Nous sommes parti de Valenciennes à deux heures du matin, par une nuit froide et un beau clair de lune. Pour charmer la longueur de ce voyage à tra-

vers la campagne, nous admirions les lueurs rouges des hauts fourneaux dansant au milieu des lampes électriques, qui scintillaient comme des étoiles. Cette contrée, vue la nuit, constitue un paysage tout à fait fantastique. Au moment où nous entrons dans Denain, nous nous croisons avec deux soldats du 127e, en tenue de campagne, la gamelle sur le sac, le fusil sur l'épaule, qui font mélancoliquement une patrouille.

Nous voyons les fenêtres des corons s'éclairer les unes après les autres, ce qui nous indique que les mineurs se lèvent pour se rendre à la mine et nous semble d'un bon augure au point de vue général.

A Abscon, nous entrons dans un cabaret où l'on nous fait concevoir des craintes injustifiées ; on nous dit que la veille les ouvriers très agités ont parlé de grève et on croit qu'il y aura chômage le matin.

Nous nous rendons directement à la fosse Casimir-Périer. A cent mètres, deux sentinelles croisent la baïonnette en travers de la route en criant : « Halte-là ! » Nous stoppons. « L'une des sentinelles munie d'un carnet et d'un « crayon nous somme de décliner nos noms, prénoms et qualités ; notre « cocher lui-même doit passer par les exigences de la consigne.

« Le même factionnaire nous prie de descendre de voiture, enjoint à « l'automédon de ne pas bouger et nous conduit, toujours baïonnette au canon, « jusqu'au poste où nous nous trouvons en présence d'un maréchal des logis « de chasseurs à cheval qui, la calotte bleue galonnée d'argent posée sur l'oreille « et écarquillant les yeux comme un homme qui vient de sommeiller, nous « demande des pièces d'identité. » Nous lui passons notre carte de presse. Après l'avoir soigneusement étudiée il nous la rend en s'excusant de nous avoir dérangé et en nous autorisant à circuler librement.

Les descentes ont lieu ordinairement, comme nous l'avons dit, de quatre à six heures. Quatre heures sont passées et pas un mineur. Nous attendons quelques minutes, et à quatre heures et demie, les mineurs ne venant pas à nous, nous faisons comme Lagardère, nous nous décidons à aller à eux.

En route pour Denain, dont on nous a dit du mal. Nous alllons jusqu'à l'église, en plein cœur du village, sans avoir rencontré une âme.............

Sur la place nous trouvons un piquet du 19e chasseurs à cheval sous les ordres de M. le lieutenant de Verneuil. On nous dit qu'un plus fort détachement du même corps s'est porté en avant jusque Wandignies-Hamage pour couper la route de Denain à tout groupe suspect.

Nous entrons dans un café pour nous réchauffer un peu et nous sommes l'objet d'un incident assez drolatique. Tandis que nous causons avec quelques cavaliers prêts à monter en selle, nos têtes paraissent suspectes à un brave lieutenant de chasseurs qui, nous ayant dévisagé d'un œil sévère, s'éclipse pendant quelques secondes et revient flanqué de deux gendarmes à la figure réjouie « dont « l'on nous demande si nous sommes des voyageurs et nous prie de vouloir bien « exhiber une seconde fois nos papiers. » Il fait bon d'être en règle pour s'aventurer actuellement dans le pays d'Anzin, sans quoi on risque d'être empoignés comme de vulgaires agitateurs.

Nous nous demandons ce qu'il arriverait de MM. Basly et Lamendin « s'il passaient par ici à quatre heures du matin. »

Pendant ce temps, les mineurs passent de plus en plus nombreux et cer-

tains que le chômage ne se produira pas, nous rebroussons chemin, bredouilles, mais heureux de notre agréable excursion.

A Anzin, on nous affirme que les descentes sont complètes partout.

On craignait beaucoup, nous l'avons dit, pour ce matin. Maintenant l'opinion à peu près générale, est que le chômage n'aura pas lieu. « De forts « piquets gardent toutes les fosses, excepté celles qui se trouvent tout à fait à « l'intérieur de la concession » ; il y a ici du 1er du ligne, du 127e et du 84e et cinq escadrons de cavalerie, dont deux du 19e chasseurs de Lille et trois du 4e cuirassiers, sans compter les dragons qui vont arriver.

« La cavalerie fait des patrouilles volantes au loin » ; la gendarmerie venue de partout et même de Seine-et-Marne, placée sous les ordres de M. le capitaine Hayez, de Valenciennes, circule aux environs des fosses et comme nous avons pu en juger par ce qui nous est arrivé, elle fait son service en règle. Le 19e chasseurs est commandé par M. le colonel de Benoist lui-même. Le général de Chauvenet commandant la 1re brigade d'infanterie, a la direction de toutes les troupes du bassin et il a établi son quartier général à Valenciennes, où il loge à l'*Hôtel du Commerce*.

On a beaucoup parlé de grévistes du Pas-de-Calais venus dans le Nord pour fomenter la grève. Ici, des personnes en situation de connaître exactement ce qui se passe nous ont affirmé qu'il n'en était arrivé que quatre ou cinq cents, parmi lesquels beaucoup de mineurs souffrant de la grève et accourus auprès de leurs parents d'Anzin pour ne pas être compromis dans les bagarres qui peuvent se produire là-bas.

On peut juger par ce récit de l'importance des mesures données pa le gouvernement. M. Casimir-Périer et les riches actionnaires d'Anzin ont été traités par le gouvernement de la République comme des princes qu'ils sont — les princes du capital de nos jours tout-puissant.

Donc, Anzin ne fut pas pris, les grévistes n'ayant même pas cherché à le prendre, Anzin ne bougea pas. C'était la grève condamnée à un échec certain. Dès le lundi 25 septembre un grand nombre de mineurs de Douchy retournaient au travail. Le lundi 26 la grève était terminée dans cette compagnie. Quelques jours plus tard elle prenait fin également dans la compagnie d'Azincourt.

A partir de ce moment les mineurs d'Aniche et de l'Escarpelle eurent à subir, comme leurs camarades du Pas-de-Calais, l'assaut presque continuel des porions et des gendarmes. Peu à peu, découragés, effrayés par les menaces qui leur étaient faites, ils regagnèrent les fosses par petits paquets. Le 25 octobre on travaillait au complet à Aniche, et le 2 novembre les grévistes de l'Escarpelle réunis sous la présidence du citoyen Herman, leur secrétaire général, votaient la reprise du travail à une faible majorité,

Dans le Nord comme dans le Pas-de-Calais, les Compagnies exercèrent d'atroces représailles, et firent de nombreuses victimes. Les engagements pris entre eux par les représentants des sociétés houil-

lères dans l'inqualifiable réunion de Lille furent scrupuleusement tenus. Le Nord, lui aussi, eut ses coupes sombres.



Les journeaux bourgeois et les publications spéciales qui combattent à leurs côtés au profit de la société capitaliste se sont efforcés d'apitoyer l'opinion publique sur le malheureux sort des compagnies houillères abandonnées sans secours et sans appui aux rageuses attaques du syndicat des mineurs et « de la nuée de théoriciens socialistes qui, du Midi, du Nord et de Paris, s'étaient abattus sur le bassin houiller. » A les en croire, ces pauvres compagnies furent fort à plaindre pendant toute la durée de la grève comme aussi, d'ailleurs, la population ouvrière et tout le commerce de la région sur lesquels le syndicat exercerait, à ce que l'on affirme, un despotisme capable de mettre l'épouvante même aux cœurs les plus résolus.

Et si vous faites observer que le gouvernement avait réuni toute une armée dans le pays houiller, qu'il y avait appelé des centaines de gendarmes, qu'il avait enjoint à ses tribunaux de se montrer impitoyables, on vous répond que c'est une preuve de plus des graves dangers que le syndicat faisait courir à la société. Les soldats et les gendarmes n'étaient là que pour maintenir l'ordre menacé par les « meneurs », assurer le respect de la liberté du travail et mettre la sainte propriété à l'abri d'un coup de main des agitateurs socialistes.

L'exposé des faits répond suffisamment à ces misérables inventions et il n'est pas besoin que nous entreprenions ici une réfutation en règle d'aussi sottes calomnies. Pendant les sept semaines de la grève, il n'y a eu de manifestations un peu violentes dans la rue que celles qui ont été provoquées soit par les manœuvres des agents des compagnies, soit par les monstrueux abus de pouvoir de la gendarmerie et de l'armée, Il y a eu des manifestations dans la rue, lorsque, en plein soleil, on s'est mis à promener à travers les corons, comme en un cortège triomphal, au milieu des gendarmes, des cuirassiers, sabre au clair, des fantassins baïonnette au canon, les traîtres qui, sous la menace ou contre des promesses des employeurs, avaient consenti à déserter la lutte et à reprendre le travail quand des milliers et des milliers de leurs camarades s'imposaient de douloureux sacrifices, se condamnaient à la plus atroce misère pour le triomphe de la cause commune. Il y a eu des manifestations dans la rue, lorsque des dragons armés de lances, ou des chasseurs, la latte pointée en avant, se sont mis à charger sur les trottoirs et à pousser leurs chevaux jusqu'au seuil des maisons. Il y a eu des manifestations dans la rue lorsque des gendarmes, ivres de rage, ont osé battre des femmes et des enfants et les trainer par les cheveux sur le pavé, lorsque, dans une énorme cité

ouvrière, ils sont venus, un matin, accompagnés d'un garde particulier d'une compagnie, empoigner dans leur lit, des pères de famille, des jeunes gens, des mères ayant des enfants à la mamelle et les traîner innocents, en prison, ligottés et chargés de chaînes. En dehors de ces circonstances nous mettons qui que ce soit au défi de nous citer un cas où, dans une commune, l'ordre ait été sérieusement troublé. Il y a bien la meurtrière échauffourée de Givenchy-en-Gohelle, au cours de laquelle un malheureux garçon meunier qui venait de passer sa soirée au bal, trouva la mort, tué par le revolver d'un gendarme. Mais ce douloureux incident, personne ne l'invoquera contre nous, car il vient justement à l'appui de notre thèse. La commune de Givenchy-en-Gohelle compte 400 mineurs sur 1600 habitants. C'est une commune rurale située à l'écart de toute exploitation houillère. Les mineurs qui l'habitent sont obligés de faire plusieurs kilomètres pour se rendre à la fosse. Les 400 houilleurs de Givenchy-en-Gohelle avaient cessé le travail dès le premier jour de la grève, c'est-à-dire le 18 septembre. Le 31 octobre il ne s'était pas encore produit une seule défection dans leurs rangs. La commune étant éloignée de tout centre minier, avait échappé sans doute à l'attention du général commandant en chef les troupes d'occupation. Malgré ses 400 ouvriers mineurs, elle n'avait depuis le commencement de la grève, reçu la visite ni d'un soldat, ni d'un gendarme, d'un autre côté, le syndicat était tellement sûr des mineurs de cette section, qu'il n'y avait organisé aucune conférence ni envoyé aucun député socialiste. Dans la journée du 31 octobre, deux porions, venus de Liévin, parcoururent la commune faisant, de porte en porte, une active propagande pour la reprise du travail. Le lendemain, et, le soir, deux gendarmes de la brigade de Vincy qui, sans doute, n'avaient rien autre chose à faire, se trouvèrent là, comme par hasard, à la fermeture des cabarets, pour empoigner les ouvriers qui s'aviseraient de crier ; Vive la grève ! Ils en arrêtèrent deux. La foule s'amassa, une manifestation s'en suivit, bientôt compliquée d'une bagarre pendant laquelle les gendarmes déchargèrent leurs revolvers sur la foule et tuèrent un passant inoffensif qui n'avait rien à voir dans la grève. Disons tout de suite que le gendarme auteur du meurtre n'a pas été inquiété ; on ne l'a même pas invité à établir qu'il s'était trouvé en état de légitime défense. Quant aux deux mineurs qui avaient été arrêtés pour avoir crié : Vive la grève ! ils furent condamnés, par le tribunal correctionnel d'Arras, l'un à *vingt jours*, l'autre *à six mois de prison*. Il est évident que cette malheureuse affaire ne se serait pas produite, sans les provocations des porions et les excès de zèle des gendarmes venus, le soir, cela ne fait pas de doute, pour effrayer les ouvriers et achever la besogne commencée dans l'après-midi par les agents de la compagnie de Liévin.

Quant à la propriété, à part quelques carreaux cassés aux fenêtres

des « faux-frères » (et il n'y avait pas là de quoi justifier la mobilisation de tout un corps d'armée) elle n'a pas été, un seul instant, menacée par les grévistes. En revanche, soldats et gendarmes n'ont eu pour elle qu'un respect très relatif. Nous en avons comme preuve les charges à travers champs et au milieu des jardins, les bris de clôture exécutés, aux corons du nº 4 de Lens, par des agents de la compagnie et sous l'œil bienveillant du secrétaire général de la préfecture, de M. le commandant de gendarmerie Moreau et de M. le capitaine Gest, enfin cette scandaleuse affaire de Harnes que Millerand a portée à la tribune, où on vit un capitaine d'artillerie enfoncer la porte d'une maison particulière et prendre possession de vive force, et malgré les dispositions contraires arrêtées par le maire, M. Deprez, sénateur du Pas-de-Calais, d'un cantonnement qui ne lui avait pas été désigné.

La protestation suivante rédigée, le 27 octobre, à Lens par les députés socialistes, à la suite des mesures dont il est question plus haut, prises, au mépris de la loi, par l'autorité, dans les corons de la fosse nº 4 de Lens, suffira, d'ailleurs, à éclairer nos lecteurs sur l'état d'esprit des agents du gouvernement pendant toute la durée de la grève. Elle leur permettra d'apprécier en outre de quel côté sont venues les provocations et de dire qui a joué le rôle odieux que l'on s'efforce, aujourd'hui, d'attribuer aux chefs du syndicat ainsi qu'aux députés et aux orateurs socialistes :

Nous dénonçons à la conscience publique les projets homicides conçus par le gouvernement pour mettre fin à une grève qui ne s'est prolongée six semaines que parce que les Compagnies ont refusé jusqu'ici d'entrer en pourparlers avec les 40,000 grévistes.

Le gouvernement, exécuteur des basses œuvres de ces Compagnies, a fait subir à ce pays une terreur extra-légale que l'état de siège le plus rigoureux ne saurait justifier. Les jugements les plus impitoyables ont été rendus, sur les dénonciations faites par les Compagnies.

Des citoyens inoffensifs, des femmes, des enfants, sont chargés sur les routes, sur les trottoirs, piqués sur leur portes à coups de lance par des pelotons de cavalerie que commandent des gendarmes qu'on sait très notoirement entretenus par les Compagnies.

La nouvelle prison de Béthune regorge d'infortunés, hommes et femmes ayant leur enfant au sein, un grand nombre couchés sans paillasse sur des lits en fer, parce que les magasins de cette prison régionale sont insuffisants pour faire face aux besoins de la répression abominable qui frappe l'arrondissement de Béthune.

Ces atrocités sont commises pour forcer à reprendre le chemin de la mine à des ouvriers en grève que les porions et les gendarmes vont chercher à domicile dans leurs maisons, l'injure et la menace à la bouche.

Rien n'a pu ébranler la constance des corons décidés à résister passivement jusqu'au bout.

Pour avoir raison de leur héroïsme, voici maintenant les préparatifs

odieux auxquels on s'est livré, aujourd'hui, à Lens, sous la surveillance du secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais et les indications de M. Weiss, ingénieur des mines au service du gouvernement.

Des palissades en bois clôturent les petits jardins attenant par derrière à chaque maison des corons. C'est là que les grévistes se réunissent depuis que l'accès des champs, des routes, des rues, des trottoirs et jusqu'au seuil de leur porte leur est interdit. Ces carrés de verdure dépendent de la maison dont ils sont locataires réguliers.

Au mépris de la loi, de tout droit, l'autorité qui commande ici au profit des Compagnies, a décidé de les traquer jusque là, dans leur domicile. A cet effet, aujourd'hui, sous l'œil de deux misérables fonctionnaires délégués par un gouvernement plus misérable encore, des ouvertures ont été pratiquées dans les palissades, de façon à livrer passage aux cavaliers dont les pelotons, la lance au poing, se rueront demain sur eux dans leurs jardinets.

Cette provocacion, ce bris de clôture méthodiquement opéré ont un but. On espère que, devant ce suprême attentat, en voyant les pieds des chevaux piétiner et détruire leurs dernières ressources, les légumes qui sont à cette heure leur unique nourriture, le calme des mineurs se démentira, qu'à bout de patience ces malheureux se livreront à un acte de violence quelconque qui sera le prétexte enfin trouvé du massacre qu'on désire, qu'on appelle depuis six semaines.

En face de cette éventualité tragique, de cette perspective sanglante, les députés présents à Lens font appel à la conscience populaire. Ils adjurent l'opinion publique d'empêcher la perprétration du complot abominable trouvé par les représentants du gouvernement, de ne pas permettre qu'on noie dans le sang les revendications de ces hommes qui donnent depuis six semaines l'exemple de tant de constance et de modération.

Que la responsabilité des évènements qui peuvent surgir retombe sur la tête des ministres qui les auront provoqués !

Basly, Baudin, Charpentier, Clovis Hugues, Lamendin, Prudent-Dervillers, G. Rouanet, Toussaint, René Viviani.

Puisque nous parlons des attentats perpétrés par les représentants de la loi contre la propriété, peut-être nous objectera-t-on les nombreuses explosions de dynamite qui, notamment, pendant les dernières semaines de la grève, retentirent d'un bout à l'autre du bassin houiller, brisant des vitres, arrachant quelques rails, démolissant quelques rangées de briques, mais ne blessant et ne tuant personne. Le ministre Jonnart a fait le compte de ces explosions. Complaisamment, il est venu l'apporter à la tribune de la Chambre. Après la bombe de Vaillant, cela ne pouvait manquer de produire son effet sur les députés de la majorité et sur l'opinion publique. Mais si l'on a pu constater les coups de dynamite, on en a jamais découvert les auteurs, et cela suffit à nous mettre en méfiance. Ces démonstrations, du reste, servaient bien plus la cause des compagnies que celle des ouvriers. Elles irritaient la population contre les grévistes, semaient, grâce au grossissement

que prenait la nouvelle en se colportant de journal en journal, l'épouvante dans le pays, et donnaient un semblant d'excuses aux mesures odieusement répressives adoptées par le gouvernement. Et puis, il faut se souvenir du rapport de M. le Procureur général Chenest. Le Président du conseil des ministres se proposait, comme but final, la dissolution du syndicat des mineurs. Si on avait pu compromettre l'association dans un de ces attentats, le prétexte cherché eût été tout trouvé. Eh bien, cela encore on s'est efforcé de le faire. Un délégué d'une section syndicale de la compagnie des mines de Nœux a été tenu au secret, à la prison de Béthune, pendant plusieurs semaines, jusqu'après l'interpellation Millerand-Basly, dans l'espoir qu'on lui arracherait non pas un aveu — cet ouvrier n'était pas coupable et on dut le relacher plus tard — mais une parole irréfléchie qui aurait permis d'engager un procès et de faire naître l'incident attendu.

Donc, pour la dynamite comme pour le reste, les grévistes sont indemnes. S'il existe encore des présomptions, ce n'est ni sur le syndicat ni sur ceux qui ont soutenu la grève, députés ou journalistes, qu'elles peuvent peser.

De toutes ces constatations résulte jusqu'à l'évidence l'entente parfaite, absolue, des patrons miniers et du gouvernement. Le complot est visible à tous les yeux. A peine la grève est-elle commencée qu'il est ponctuellement exécuté.

La premiére période du conflit, celle que nous avons limitée entre le 18 septembre et le 9 octobre est une période de calme et d'attente, en quelque sorte. Les Compagnies ne songent nullement à entrer en lutte. Elles acceptent le chômage — sauf quelques-unes d'entre elles — avec une grâce parfaite. Elles vont pouvoir écouler les stocks ; le marché va se dégager, la situation commerciale s'améliorer. Aussi, loin de chercher à enrayer le mouvement, le favorisent-elles. On ferme les fosses, on remonte les chevaux, on donne congé aux employés. Et cela dure ainsi pendant une quinzaine de jours. Les marchés en cours ont été dénoncés, pour cas de force majeure. Il y a bien du charbon sur les rivages et sur les carreaux, mais on refuse de s'en dessaisir aux prix convenus. Les fabricants de sucres, qui réclament leur fourniture — et nous en connaissons plus d'un à qui l'accident est arrivé — sont invités à voir l'agent commercial, à s'entendre avec lui, s'ils veulent payer très cher, on leur fera la grâce de leur envoyer quelques wagons de mauvais charbon.

Pendant ce temps, l'envahissement du bassin houiller par la troupe se poursuit méthodiquement, au milieu dela tranquillité la plus complète. Des soldats arrivant de partout, débarquent, chaque jour, dans les gares de chemins de fer, au grand étonnement des gens du pays. Ils sont dirigés sur des cantonnements désignés d'avance.

A ce sujet, voici ce que publiait *La Dépêche* de Lille, le journal conservateur déjà tant de fois cité :

Les troupes commencent à débarquer. Cette après-midi, à trois heures et demie, il est arrivé à Lens une compagnie du 8e de ligne; à 4 h. 20 arrivait également un bataillon du 110e à l'effectif de quatre compagnies.

Voici d'ailleurs comment se répartiront les troupes arrivées ou qu'on attend encore :

Hénin-Liétard, un bataillon du 33e de ligne ; Lens un bataillon du 110e Liévin, une compagnie du 8e ; Bully-Grenay, une compagnie du 8e ; Carvin, une compagnie du 8e ; Harnes, un escadron du 19e chasseurs à cheval ; Avion, un escadron du 19e chasseurs à cheval; Houdain, un escadron du 21e dragons; Bruay, deux compagnies du 33e de ligne ; Auchel, une compagnie du 33e ; Nœux, une compagnie du 33e.

Il ne paraît pas que ce déploiement de troupes doivent servir à grand'chose. C'est une mesure de précaution et rien de plus, « car la population est extraordinairement calme.

Et quelques jours plus tard :

Le bassin houiller est gardé militairement par des forces respectables, « qu'en l'état apparent des choses, il n'y aurait pas lieu d'augmenter pour le « moment. »

Il semblerait même qu'en raison du calme surprenant des grévistes, « on « puisse songer à un retrait partiel des troupes. »

Or, c'est absolument « le contraire qui se produit; il arrive des renforts « militaires constamment et si précipitamment qu'on ne pourrait guère faire « davantage si quelque grosse catastrophe venait de se produire. »

Rien qu'en gare de Lens, il est arrivé ce matin deux escadrons du 10e dragons venant de Reims, et, cette après-midi, deux compagnies du 28e de ligne, une compagnie du 24e, une compagnie du 102e et deux compagnies du 5e. On attend, en outre, ce soir, un renfort de 20 gendarmes de la deuxième légion.

Toutes ces précautions ne sont prises évidemment que parce qu'on soupçonne qu'il se trame (!!) quelque chose. Mais quoi ? Voilà ce qu'on se demande anxieusement.

A noter qu'à ce moment pas un député socialiste n'a encore paru dans le bassin houiller.

Nous gagnons ainsi le lundi 2 octobre, quinzième jour de la grève.

Quinze jours c'est la durée normale (paraît-il) des grèves de mineurs dans le nord et dans le Pas-de-Calais. Les Compagnies qui se sont débarrassées de leurs stocks — on sait dans quelles avantageuses conditions — comptent bien sur une reprise partielle. Elles ont refusé l'arbitrage — ce qui, à leur sens, a dû décourager pas mal d'ouvriers — elles ont montré qu'elles se désintéressaient du chômage. Elles estiment avoir jeté un désarroi suffisant au milieu des grévistes pour

qu'un certain nombre d'entre eux abandonnent la partie. Au besoin elles y aideront. Les porions, les gendarmes et les soldats sont là pour qu'on s'en serve.

Le samedi, 30 septembre, la troupe intervient pour la première fois à Drocourt. Gendarmes et dragons chargent, sabre au clair, un groupe de grévistes qui se sont portés vers les puits de cette concession où on annonçait qu'un assez grand nombre d'ouvriers belges étaient disposés à reprendre le travail. Les manifestants sont *vigoureusement* ramenés jusque dans les rues d'Hénin-Liétard, à deux kilomètres de distance. Deux grévistes dont un jeune homme de 18 ans, Alexandre Petit, sont grièvement blessés. Petit a un poignet profondément entamé par un formidable coup de sabre.

Ce même samedi 30 septembre, dans un grand nombre de compagnies, les porions, accompagnés de gendarmes, parcourent les corons, invitant les ouvriers à se rendre à la mine le lundi, et leur certifiant qu'ils seront protégés. De plus les créatures des employés et les adversaires du syndicat qu'on avait laissés chez eux depuis deux semaines reçoivent l'ordre de reprendre le travail.

Malgré tous ces efforts, malgré la charge meurtrière de Drocourt, très peu d'ouvriers se présentent dans les fosses le 2 octobre. Le 5, les Compagnies accusent 1187 descentes pour tout le bassin houiller.

On commence à s'inquiéter en haut lieu. Est-ce que ça serait sérieux par hasard ? Pendant la semaine qui suit, les porions continuent, sans interruption, leurs visites à domicile.

Un gendarme les accompagne toujours. Cette fois, l'employé de la Compagnie n'invite plus, il menace; puis, il promet monts et merveilles. Le mineur se défend comme il peut. Il n'ose pas dire : non, tout crûment : son affaire serait claire après la grève. Il paraît hésitant, joue son rôle de son mieux. Il faut bien faire comme les camarades : On ne peut pas passer pour un traître. Et puis il y a des patrouilles de grévistes le long des routes, et il ne se soucie pas de se faire assommer etc.. etc.... Tout cela, c'est pour la frime. Dans le fond notre mineur est pour la grève. Mais le moyen de le dire, et de mettre le porion à la porte.

— Enfin conclut celui-ci, tu veux bien travailler ? Eh bien, je t'attends demain ou lundi, *j'ai ton nom*. Et n'aie pas peur, on viendra te chercher. — Et Pandore opine du bonnet.

L'ouvrier ne dit ni oui ni non. D'ici au lendemain, il trouvera un prétexte. Les camarades du village voisin seront venus crier : vive la grève ! dans les corons, frapper aux portes. Au besoin, il leur fera dire de venir. Après cela il sera bien permis *d'avoir peur* et de manquer de parole au porion.

Les chefs des sections sont renseignés sur tout ce qui se passe, par les intéressés eux-mêmes. Ils organisent des patrouilles, préparent,

pour la nuit ou pour le matin, les manifestations — *simplement bruyantes* — qui doivent fournir aux camarades visités la veille par les agents de la Compagnie, les prétextes dont ils ont besoin. Afin de compromettre le moins de monde possible, des échanges de « patrouilleurs » se font entre les centres voisins, souvent de compagnie à compagnie.

Les ingénieurs savent tout cela. Aussi attachent-ils une grande importance à ce que les patrouilles de grévistes soient empêchées de circuler le long des routes. En 1891, l'autorité militaire s'était bornée à surveiller les abords des fosses et à rendre libres les voies y aboutissant. En 1893, sous le prétexte de protéger la liberté du travail, elle laissa, nuit et jour (la nuit les soldats portaient des torches), aux heures de la descente et de la remonte des ouvriers, ses pelotons de cavaliers sur tous les chemins avec l'ordre de disperser les groupes — même ceux de deux ou trois personnes.

L'ordre fut ponctuellement exécuté, et avec un zèle que les mineurs n'avaient jamais constaté jusqu'alors chez les officiers.

On voit où tendaient toutes ces mesures. Elles n'avaient d'autre but que de favoriser les démarches des porions et d'empêcher les grévistes de se prêter mutuellement l'aide à laquelle ils sont habitués.

Le gouvernement se donnait l'air de sauvegarder la liberté du travail qui n'était nullement menacée ; en réalité il étranglait au profit des employeurs la liberté de la rue et le droit à la grève.

C'est pour atténuer l'effet de ces manœuvres et donner aux grévistes l'appui qu'ils ne pouvaient plus se prêter entre eux que le syndicat fit appel aux députés socialistes et se mit à organiser des conférences sur tous les points du bassin houiller. Mais aussitôt, les commissaires de police et les maires des communes reçurent des instructions leur prescrivant de veiller à la stricte exécution de la loi sur les réunions publiques — ce qui ne s'était jamais vu — et de les entraver autant que possible. En même temps des mesures « d'ordre » nouvelles étaient prises, et les abords des salles de réunion dans bien des communes étaient surveillés par la troupe. Même à diverses reprises, des conférenciers et leurs auditeurs furent cernés, pendant un temps plus ou moins long, dans les établissements où ils s'étaient réunis. Tout cela, encore et toujours sous le couvert de faire respecter la liberté du travail.

Il va sans dire que les charges de cavalerie se multiplient de plus en plus, que les arrestations succèdent aux arrestations, et que les les jours de prison s'abattent comme une manne bienfaisante sur les malheureux grévistes. Dans cette semaine du 2 au 9 octobre, des femmes sont arrêtées à Drocourt ; notre confrère Henri Tuot, de la *Petite République* est arrêté aux corons de Méricourt, à l'issue d'une conférence, pour avoir voulu retenir le cheval d'un gendarme qui allait écraser un jeune enfant. Le tribunal de Béthune lui accorde généreusement pour

cet acte de rébellion, *six jours de prison*. Quant aux compagnies, elles commencent à faire la grosse voix. La compagnie de Marles prévient ses mineurs qu'elle frappera les salaires d'une diminution de 10 pour cent, si, le lundi 9 octobre, le travail n'a pas été repris dans ses fosses.

Et tout cela, pour aboutir, après trois semaines de grève, à ce magnifique résultat : 1973 mineurs présents dans les fosses, le lundi 9 octobre, sur 45.000 ouvriers. La grève est à peine entamée — simple constatation qui a sa valeur en présence de cette affirmation tant de fois répétée par les ministres et par la presse bourgeoise que les mineurs ne désiraient pas la grève, qu'ils la firent à contre-cœur, et à leur corps défendant.

Pendant la deuxième période de la grève, du 9 au 23 octobre, l'état de choses que nous venons d'indiquer s'affirme davantage de jour en jour. Les rondes de grévistes deviennent plus nombreuses. Le syndicat multiplie les conférences. Les compagnies combattent avec acharnement. La répression se fait plus violente. Nous sommes en pleine bataille. Les grévistes de la petite concession de Vendin-lez-Béthune ont capitulé, endoctrinés par leur employeur, M. Bureau ; des défections assez nombreuses sont signalées dans les compagnies de Carvin, Dourges, Courrières, où l'arrestation du citoyen Turot a fait naître un certain découragement, et Marles. La force armée a concentré tous ses efforts sur ces différents points. Le 10 octobre, au mépris de la loi, notre confrère Goullé, de la *Petite République*, est arrêté en pleine réunion publique à Hénin-Liétard, par le commissaire de police ceint de son écharpe. Le soir il est amené à Lens par les gendarmes, les menottes aux poignets, ligoté, tenu en laisse comme un malfaiteur. Après un interrogatoire qui dure plus de deux heures, le procureur de de la République Siben est obligé de le remettre en liberté. De nouvelles charges de cavalerie ont lieu partout où les grévistes osent se montrer, notamment dans la concession de Drocourt, où le belge Delmiche parait être plus particulièrement protégé et défendu par les dragons de la République. L'accès des fosses, contre tout droit, est interdit aux délégués à la sécurité des ouvriers mineurs qu'on met ainsi dans l'impossibilité de s'acquitter de leurs fonctions.

De véritables provocations s'organisent avec le concours de l'armée, à la descente des rares non-grévistes, que les soldats, sabre au clair, ou baïonnette au canon, escortent processionnellement à travers les corons, au nez et à la barbe de toute une population irritée. Des agents, à la solde des compagnies, se répandent dans les communes agricoles avec la mission de circonvenir les mineurs-paysans et d'essayer de les tourner contre la grève. On espère avoir plus facilement raison d'eux que des mineurs logés dans les corons et on ne recule devant aucun moyen, quelque ignoble soit-il, pour les décider à trahir. Les mercenaires des compagnies racontent dans les cabarets, que le

syndicat est « fichu », que bientôt il n'y aura plus d'argent en caisse, les économies de l'association étant mangées, en folles orgies, par les députés venus de Paris et les délégués. Ceux-ci recevraient quinze francs par jour, pour leurs dépenses. Quant aux députés, on ne sait combien cher ils sont payés. Les porions passent de nouveau dans les corons, la menace à la bouche. Ils somment les mineurs d'avoir à reprendre le travail sous peine de recevoir leurs livrets. A la suite d'une intervention de ce genre, à Cuinchy (compagnie de Marles) des dragons et des gendarmes qui escortent un groupe d'ouvriers débauchés la veille chargent au galop sur des femmes et des enfants assemblés le long de la route, Plusieurs personnes sont foulées aux pieds des chevaux et grièvement blessées. « Le sang coulait sur le gravier », raconte un témoin. Dans la matinée du samedi 14, une nouvelle charge de dragons et de gendarmes a lieu, à Drocourt, contre une patrouille d'ailleurs peu nombreuse de grévistes. Les soldats munis de « queues » — bois de mine assez long et assez gros pour constituer une très forte « trique » — cognent à tour de bras sur les ouvriers. Trois sont blessés dont un grièvement. Deux patrouilleurs, roués de coups de bâton, sont empoignés et conduits au bureau de la mine pour y être interrogés. (C'est dans les bureaux des compagnies que les grévistes comparaissent devant les gendarmes, en présence des ingénieurs ou d'employés de la mine). En chemin, Pandore injurie ses prisonniers qui ne marchent pas assez vite à sa guise : « Lâches. fainéants, vous ne voulez pas avancer. Attendez un peu, je vais vous lier à la queue de mon cheval ». A Oignies, (compagnie d'Ostricourt) des cavaliers se rangent en bataille devant la porte d'un estaminet fréquenté par les mineurs et, pendant près d'une heure, en interdisent l'accès. Dans les concessions de Meurchin, Ostricourt et Liévin, où les grévistes demeurent insensibles aux menaces comme aux provocations, et résistent avec un admirable sang-froid, les maires reçoivent de l'ingénieur de l'Etat, l'ordre de *requisitionner* des ouvriers pour le service de la mine. Il paraît que les fosses sont en danger. Or, ça ne peut être là qu'un prétexte mensonger, puisque depuis les reprises partielles de travail, les compagnies, avec l'assentiment du préfet, refusent de laisser descendre les délégués ouvriers à la sécurité. Il faut donc considérer ces réquisitions comme un moyen imaginé par les compagnies, de complicité avec le préfet, pour amener de force un certain nombre d'ouvriers dans la mine, et exercer, par la mise en scène des descentes et des remontes, une pression morale sur les grévistes, L'accord entre les patrons et le gouvernement s'étale donc de plus en plus cyniquement au grand jour. A Liévin, trente-sept ouvriers sont ainsi réquisitionnés le dimanche 14 octobre, pour le lendemain lundi. Aucune défection n'ayant été signalée, jusque-là, dans cette concession, la manœuvre apparaît évidente à tous les yeux.

Comme il fallait s'y attendre le lundi, la descente et la remonte des réquisitionnés que des gendarmes, des cuirassiers et des fantassins accompagnent successivement jusqu'à leurs maisons, donnent lieu à des manifestations que la troupe réprime avec une violence inouïe. Un brigadier de gendarmerie, le sieur Wattelet, empoigne brutalement une pauvre femme qui porte sur les bras un enfant de trois ans, la jette à terre avec son bébé et la traine dans le ruisseau, malgré ses cris, ses larmes et ses supplications. La foule que cette scène ignoble a violemment surexcitée devient menaçante, pousse d'effroyables clameurs. Le soudard sentant que la situation se gâte abandonne sa victime, la laisse se relever. La malheureuse mère s'inquiète de son enfant. Le brigadier qui vient de le ramasser le lui rend, et il trouve ce mot horrible : « Ça ne sera rien, il crie encore... » Le citoyen Lamendin arrive sur ces entrefaites. On lui raconte l'odieuse scène. Immédiatement il se rend auprès du commandant du 110e de ligne chargé de la direction du service d'ordre, l'informe de ce qui vient de se passer et le conduit auprès de la victime du gendarme. La pauvre femme a été interrogée par le commandant qui a promis d'ouvrir une enquête « aussi sérieuse qu'impartiale. » On n'en a jamais eu de nouvelles. Nous donnons tous ces détails afin qu'on ne nous accuse pas de mauvaise foi. On peut retrouver le commandant du 110e de ligne.

De telles violences ne pouvaient manquer de mettre le comble à l'irritation de la population ouvrière.

Pendant toute la journée des manifestations se produisent. Elles deviennent plus ardentes, dans l'après-midi, à la remonte des réquisitionnés. Pendant plusieurs heures, gendarmes et cuirassiers chargent au grand trot à travers les rues de la cité ouvrière dans laquelle les mineurs sont tenus prisonniers, toutes les issues, menant aux corons étant gardées militairement. Vers cinq heures du soir, une troupe de manifestants composée en grande partie de jeunes gens, brise à coups de pierre, pendant que les gendarmes poursuivent à travers champs d'inoffensifs curieux, les vitres de deux ou trois maisons occupées par des « faux frères ». De l'aveu d'un journaliste conservateur, présent à cette bagarre, *aucune femme* ne fait partie du groupe des manifestants. Cela n'empêche pas les gendarmes de procéder le lendemain matin, au saut du lit, *sur la désignation d'un garde particulier de la Compagnie* comme étant les auteurs des bris de carreaux de la veille, à l'arrestation de cinq hommes, cinq femmes — dont une est enceinte et porte un bébé sur les bras — et de trois enfants. Les prisonniers sont conduits, à Lens, sous bonne escorte. Le soir, ils seront dirigés sur la prison de Béthune, où ils iront attendre leur condamnation. Les malheureuses mères de famille laissent derrière elles, à l'abandon, neuf misérables mioches, faits momentanément *orphelins* par les représentants du gouvernement de la République. Le syndicat décide de prendre à sa charge

l'entretien de ces enfants pendant tout le temps que durera la détention de leurs parents. Au départ des prisonniers pour Béthune, Basly se rend sur le quai de la gare de Lens pour informer les mères de cette décision et leur dire quelques paroles d'encouragement.

Le capitaine de gendarmerie Gest, s'interpose. Il invite brutalement le député de Lens à s'éloigner. « Je suis ici, répond Basly, pour constater les infamies que vous commettez, et j'ai le droit d'y être. D'ailleurs, il faut bien que je dise à ces malheureuses femmes que leurs enfants ne seront pas abandonnés et qu'ils auront du pain pendant qu'elles seront enfermées à la prison. » Le capitaine de gendarmerie menace Basly de le faire arrêter. « Faites, réplique le député. je ne me retirerai pas. Je vous répète, monsieur, que ce sont des infamies que vous commettez. » Et les choses en restent là.

Tous ces incidents ont provoqué une violente agitation à Liévin. Les ouvriers hors d'eux-mêmes, injurient les gendarmes. Les cuirassiers chargent dans toutes les rues des corons. Bientôt des fantassins arrivent et, en divers endroits, les sommations légales sont faites. Sans la présence des députés socialistes Lamendin, Basly, Baudin, du maire de Liévin, M. Defernez et de son premier adjoint le citoyen Dilly, qui, l'écharpe tricolore au côté, se placent entre les soldats et les ouvriers, et haranguent ceux-ci pour les supplier de se disperser, une épouvantable catastrophe se serait produite à coup sûr dans cette journée du 17 octobre, et peut-être aurions-nous eu un nouveau Fourmies à déplorer. Il suffit de mettre cette attitude digne des députés et des chefs du syndicat en regard de celle des représentants du gouvernement pour faire justice une fois pour toutes des racontars mensongers et des misérables accusations que le ministre Jonnart et sa presse ont dirigés contre les hommes qui avaient accepté la lourde et difficile mission de conduire la grève et de conseiller les ouvriers. Et de nouveau, la duplicité des gouvernants d'alors éclate dans toute sont horreur.

A partir du 16 octobre, la grève entre dans une phase nouvelle. La terreur s'organise ; elle va bientôt régner sur tous les points. Le 16 octobre, les mineurs de Carvin reprennent le travail. Dans les concessions d'Ostricourt, Courrières et Marles, le nombre des défections augmente. Le mercredi 18, au lendemain des scènes de violence commises, à Liévin, par le service d'ordre, les compagnies accusent 5489 descentes dans les fosses. Les mineurs de Meurchins, Sens, Liévin, Nœux, Béthune et Bruay continuent à résister avec courage.

A Liévin, soit que l'on ait voulu tirer avantage des violences exercées pendant les deux journées précédentes, soit que l'on ait eu l'abominable dessein de pousser les choses à l'extrême, dut-on en arriver à l'effusion du sang, l'ingénieur des mines de l'Etat avait, de nouveau, mis le maire en demeure de *requisitionner* trente ouvriers pour le mercredi 18 octobre. Le maire ayant fait part au préfet par dépêches

des craintes qui lui donnait l'exécution d'une pareille mesure après les incidents graves dont on venait à peine de sortir, et ne recevant aucune réponse. refusa de délivrer les réquisitoires. Les ouvriers dont les noms avaient été donnés à la mairie ne se rendirent pas à la fosse.

Il leur en coûta à tous un procès-verbal dressé immédiatement par le commissaire de police. Nous laissons aux lecteurs de bonne foi le soin de juger. comme il convient, l'étrange conduite de M. le Préfet du Pas-de-Calais.

Nous osons affirmer qu'il y avait quelque chose de prémédité et de voulu. de la part du gouvernement, dans tous les faits que nous venons de rapporter. Non seulement les gendarmes et la troupe avaient la bride sur le cou. mais encore on avait, à n'en pas douter, donné l'ordre aux chefs de se tenir à la disposition des compagnies. D'ailleurs ce n'étaient plus les officiers qui commandaient aux soldats, c'étaient de simples gendarmes ; et les gendarmes obéissaient, eux, aux ingénieurs et aux gardes des compagnies.

Nous avons déjà signalé que les grévistes arrêtés étaient conduits dans les bureaux des mines et interrogés en présence des ingénieurs, Nous pourrions citer nombre d'autres faits non moins suggestifs. Il en est un qu'il importe de ne pas passer sous silence. Le 14 octobre, Millerand qui était venu, la veille. dans le bassin houiller, faisait une démarche au ministère des travaux publics pour entretenir M, Viette, de la situation. Mais M. Viette était absent. Le député de Paris fut reçu par le chef de cabinet du ministre M. Huguet, auprès de qui il insista vivement « sur la nécessité d'amener les compagnies à discuter au moins contradictoirement les revendications des ouvriers et à accepter l'arbitrage. » M. Huguet promit de transmettre au ministre des travaux publics les explications de Millerand. Le ministre des travaux publics en référa au Président du Conseil. Le 17 octobre, Millerand était reçu par M. Dupuy. Il lui replaçait sous les yeux les revendications des mineurs, en insistant sur leur modération et leur justesse. et en faisant remarquer que la prolongation de la grève était due au mauvais vouloir des compagnies. Il ajoutait que cet état de choses pouvait devenir dangereux pour la défense nationale. si, comme il était facile de le prévoir, les compagnies, au mépris de la loi, épuisaient, pour satisfaire aux commandes de leur clientèle, jusqu'à leur stock de guerre, Il attirait enfin l'attention du président du Conseil sur les excès commis, chaque jour, par la répression « et sur les conséquences graves qui pouvaient s'en suivre. »

M. Dupuy répondit à Millerand « qu'il ne croyait pouvoir, sous aucune forme, insister près des compagnies pour les faire accepter un arbitrage, et qu'il se bornerait à MAINTENIR LES INSTRUCTIONS DÉJA DONNÉES. » En accompagnant son visiteur, jusqu'au seuil de son cabinet, il lui dit malicieusement, en lui montrant les fleurs qui emplissaient

ses salons et les sièges luxueux symétriquement disposés : « Vous voyez, je m'apprète à recevoir nos amis de Russie, même, pour leur faire honneur, je me suis fait tailler la barbe à la russe. »

A Paris, tout le monde était aux Russes, sauf les socialistes ; et des journaux républicains dont le devoir eût été de combattre sans relâche pour les mineurs, sans une protestation, sans même daigner s'apercevoir qu'il y avait quelque part, en France, de malheureux ouvriers à défendre contre les exploiteurs du capital, les laissaient écraser, tailler en pièces par les gendarmes et les soldats. Le gouvernement comptait sur cette conspiration du silence pour tenter un mauvais coup. On sait ce qui se passa pendant les journées des 16, 17, et 18 octobre dans les corons de Liévin.

L'attitude du gouvernement devait encourager les Compagnies dans leurs représailles et les pousser aux pires moyens. A Meurchin, le directeur annonce que la caisse de secours est fermée (les caisses de secours sont alimentées par l'argent des ouvriers) et donne l'ordre au pharmacien de la Compagnie de cesser le service des médicaments. A Lens, à l'instigation de gros commerçants amis de la Compagnie, les boulangers se réunissent et discutent la question de savoir s'il n'y a pas lieu de supprimer tout crédit aux grévistes. A Courrières, les mineurs commerçants des corons (ceux chez lesquels s'approvisionnent les grévistes) sont menacés de voir leurs boutiques fermées.... s'ils ne reprennent pas le travail. A Liévin, les habitations des ouvriers réquisitionnés sont barricadées, et placés sous la surveillance d'un factionnaire qui monte la garde, le fusil chargé, baïonnette au canon. L'entrée en est rigoureusement interdite à toute personne *non munie d'un permis de circulation signé du commandant d'armes*. Millerand, accompagné des députés Basly et Baudin se présente devant un coron pour faire visite à un mineur. Il ne peut obtenir passage et c'est en vain qu'il se met à la recherche du commandant d'armes dans l'espoir de se procurer un permis de circulation. C'est l'état de siège. Les chemins communaux sont barrés. Les conseillers municipaux, eux-mêmes, ne sont pas autorisés à y circuler. Le télégramme suivant envoyé, le jour même, au ministre de la guerre demeure sans réponse :

Lens, 19 octobre 1893.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL LOIZILLON, MINISTRE DE LA GUERRE.

Monsieur le ministre,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

Nous nous sommes rendus, ce matin, au coron qui avoisine la fosse n° 1 de Liévin, nous désirions nous entretenir avec un mineur, nommé Lebrun, qui connaît M. Basly. En arrivant à la rue où est située la maison que la Compagnie loue à cet ouvrier, nous en avons trouvé l'accès fermé par une

palissade. Un factionnaire nous a déclaré que sa consigne était de ne laisser circuler dans la rue que des personnes munies d'une carte signée par le commandant d'armes. Nous avons cherché sans y réussir, à rencontrer cet officier supérieur pour avoir de lui la confirmation de cette consigne. Nous avons pu, d'ailleurs, constater que le coron sis près de la fosse n° 1 de Liévin n'avait pas été le seul où cette même consigne fut donnée. Plusieurs rues sont ainsi fermées par des palissades que gardent des sentinelles, baïonnette au canon. De cinq heures du matin à neuf heures du soir. on n'y peut circuler qu'avec une carte signée de l'officier supérieur qui prend le titre de commandant d'armes.

Nous sommes convaincus, monsieur le ministre, que vous ignorez cette situation que, seule, a pu créer l'audace des compagnies.

Le département du Pas-de-Calais n'est pas en état de siège. L'autorité militaire ne peut intervenir dans le conflit qui existe entre les ouvriers mineurs et leurs puissants patrons, que sur la réquisition régulière des autorités civiles agissant conformément aux lois.

Nous ignorons s'il y a eu réquisition, mais ce qne nous savons, c'est que les habitants des corons occupent leurs maisons en vertu d'un contrat régulier de louage. Ils n'en peuvent être expulsés qu'avec les formes légales. Et tant qu'ils y résident, ils ont le droit, comme tous les autres citoyens français, de circuler librement, de recevoir chez eux qui leur plaît, sans que l'autorité militaire ait le droit de s'installer à leur porte pour contrôler les visites qui leur sont faites et délivrer ou refuser, comme au seuil d'une prison, des permis de visiter.

Vous voudrez bien M. le ministre, donner les ordres nécessaires pour qu'il soit mis immédiatement un terme à un état de choses aussi extraordinaire et recevoir les assurances de notre haute considération.

Basly, Baudin, Millerand,
députés.

Il faut ajouter à cela que la répression continue à s'effectuer avec la même violence dans tous les centres ouvriers, où la grève se maintient. Des patrouilles de gendarmes, de dragons, de lanciers et de chasseurs circulent dans toutes les directions. Des charges sont signalées, chaque jour, dans les concessions de Marles, Nœux-les-Mines, Courrières, Béthune. On ne compte plus les arrestations. Le tribunal de Béthune distribue les jours de prison à jet continu. Le 19 octobre, deux grévistes sont gravement blessés à Fouquières (concession de Courrières). L'un est renversé par un coup de poitrail d'un cheval : il s'évanouit sous le choc. Lorsqu'il revient à lui, il crache le sang et se plaint de douleurs internes. L'autre, poursuivi à travers champs par des gendarmes est piétiné, roulé par les chevaux. Il porte une blessure au côté. A Billy-Montigny, commune voisine de Fouquières, le citoyen Chauvière, député, est cerné avec ses auditeurs, par des dragons armés de lances, dans la salle où il donne sa conférence. Un adjoint au maire doit intervenir, ceint de son écharpe, pour faire respecter par la troupe la liberté de réunion.

Il y a cinq semaines que la grève dure. Les économies sont épuisées depuis longtemps ; les fournisseurs commencent à être gênés par le crédit. Et il n'y a pas à compter sur des secours venant soit du dehors, soit du syndicat. Les souscriptions qui arrivent, quoique importantes, ne pourraient suffire, avec l'encaisse du syndicat, à donner de quoi vivre pendant deux jours aux grévistes. Le découragement commence à se faire sentir. Les Compagnies en profitent pour envoyer de nouveau les porions au domicile des mineurs. Cette fois, ils portent avec eux des listes sur lesquelles ils exigent des ouvriers qu'ils signent pour la reprise du travail. Le lendemain des gendarmes et des soldats sont aux portes des maisons, *obligeant* les signataires de la veille à les suivre à la mine. Dans ces conditions, la débandade ne tarde pas à commencer. Le nombre des descentes augmente rapidement dans les concessions de Dourges, Ostricourt, Marles et Courrières. On travaille presque au complet à Carvin et à Drocourt. Le samedi 21 octobre, les Compagnies accusent 7,237 descentes. Il reste encore plus de 35,000 grévistes.

Cette superbe résistance finit par exaspérer les Compagnies et le gouvernement. A tout prix, il faut qu'elle cesse, il faut que par la force on ait raison des grévistes. Le 21, l'affaire des femmes de Liévin doit venir devant le tribunal correctionnel de Béthune. Millerand sera au banc de la défense. Le procureur Siben, qui, le 9 octobre, a osé, dans un de ses réquisitoires, prononcer cette phrase que la presse a recueillie : « Il faut frapper l'esprit de la population ouvrière », se dispose à porter un grand coup. Ne devient-il pas nécessaire de faire comprendre aux mineurs qu'ils n'ont pas à compter sur les défenseurs qui, spontanément, sont venus leur apporter le concours de leur éloquente et vibrante parole ? Dans cette affaire de Liévin, la défense a fait citer des témoins à décharge. Déjà, dans de précédentes affaires, grâce aux enquêtes menées par le citoyen Baudin et les témoignages apportés à l'audience, Viviani a obtenu des acquittements. Il est temps d'en finir avec de pareils scandales. On accusera de faux témoignage les témoins à décharge et on les condamnera à la prison. De cette façon on n'aura plus à compter avec eux. Donc, à l'audience du 21 octobre, deux témoins à décharge ayant déclaré qu'un gréviste n'avait pas tenu un propos qui lui était attribué par un gendarme, le procureur Siben se dresse et demande au tribunal de les faire arrêter séance tenante et de leur appliquer la loi sur les faux témoignages en justice, déclarant « qu'il prendra telle mesure que son devoir lui inspirera » si satisfaction ne lui est pas donnée. Millerand, dans une vigoureuse réplique, s'élève contre cette prétention du ministère public. « Les grévistes, dit-il, sont considérés dans ce pays comme des criminels. On les pourchasse, on les traîne en prison comme des malfaiteurs. L'intimidation, sous toutes ses formes, règne partout en maîtresse. Aujourd'hui, on

veut aller plus loin encore. On demande contre deux ouvriers qui ont commis le crime de se mettre en grève et d'y rester, une condamnation sévère que rien ne justifie. M. le procureur cherche à intimider les témoins à décharge pour ne plus entendre à cette barre que les dépositions des gendarmes qui vont chercher les ouvriers dans les corons et qui sont devenus les agents des Compagnies. Deux mineurs, deux hommes parfaitement honnêtes qui ont déposé sous la foi du serment, contredisent la déposition d'un gendarme : on les qualifie, pour cette unique raison, de faux témoins. C'est une abominable manœuvre d'intimidation que l'on veut employer contre les grévistes. Lorque les grévistes sont traqués par les gendarmes, lorsqu'ils sont poursuivis de corons en corons, lorsque, chaque jour, s'étalent des illégalités flagrantes en face desquelles le parquet reste muet, il est inadmissible, il est impossible qu'on empêche de produire à cette barre des témoins à décharge. Je suis convaincu que le tribunal fera son devoir. C'est pourquoi je le supplie de ne pas faire gronder, dans les masses, de grandes colères, par une condamnation que rien ne justifierait. Si on sait dans le bassin houiller que l'on ne peut plus venir à cette barre apporter le récit des faits que l'on a vus ; si on dit que des témoins ont été arrêtés et condamnés pour avoir exposé ce qu'ils considéraient, en leur conscience, comme la vérité, vous aurez fermé la porte du tribunal, aucun témoin à décharge n'osera plus paraître devant vous. Mais si des malheurs arrivent, si le sang coule dans ce pays, c'est sur votre tête qu'en retombera la responsabilité.

Malgré cette éloquente plaidoirie, les deux témoins, après avoir maintenu avec fermeté, à trois reprises, leur première déposition, sont condamnés, chacun, *à un mois de prison et cinquante francs d'amende.* Millerand se lève aussitôt. Il déclare qu'en présence de la situation faite à la défense par ce jugement, il considère sa mission comme impossible et se retire.

Dans cette seule audience du 21 octobre, le tribunal distribua aux grévistes cités à sa barre *neuf cent vingt-et-un jours d'emprisonnement.*

La veille, à Harnes, un capitaine d'artillerie s'était introduit, de vive force, dans une maison dont il avait enfoncé la porte d'un coup d'épaule et avait qualifié de *prussien* l'honorable maire de la commune, M. Deprez, sénateur. C'était le prélude de la terreur noire qui allait régner sur tout le pays houiller, à partir du lundi 23 octobre. Ce jour-là, les compagnies annoncent 7,859 descentes. Huit jours après, il y a 17,628 mineurs au travail. C'est la troisième et dernière période de la grève, celle de la débâcle, où la peur pousse devant elle les troupeaux d'ouvriers affolés et les jette, découragés, vaincus, inquiets du lendemain, à la merci des employeurs. Alors, c'est à qui n'arrivera pas le dernier, les derniers étant nécessairement condamnés à payer pour tous les autres. A partir du 23 octobre on peut considérer la grève

comme terminée. Quelques forteresses tiennent encore, Meurchin, Bruay, Lens, Liévin, mais Nœux, Béthune, Marles, Courrières, sont fortement entamés. Dourges, Ostricourt, Carvin ont capitulé.

A constater que dans cette même journée du 21, où la répression s'est faite plus brutale qu'elle n'avait jamais été, la Compagnie des mines de Courrières intenta un procès en *dix mille francs* de dommages-intérêts au *Réveil du Nord*, journal du syndicat, sous prétexte que ce journal l'aurait diffamée et lui aurait porté un préjudice grave en l'accusant de n'avoir pas respecté les clauses de la convention d'Arras. Ce procès, qui fit croire immédiatement à la chute du *Réveil*, doit être considéré également comme une manœuvre destinée à décourager les ouvriers et dirigée contre la grève.

Pendant la troisième période de la grève, du 23 octobre au 4 novembre, la répression devient de plus en plus brutale. Le 23 octobre, le citoyen Goullé est arrêté pour la seconde fois et sans le moindre motif, à Houdain (compagnie des mines de Bruay). Il est conduit à Béthune, en voiture, sans menottes, cette fois, et remis immédiatement en liberté après un court interrogatoire. La raison de cette arrestation ? Les mineurs de Bruay, admirablement disciplinés, sont toujours à la résistance à outrance. On les a laissés relativement tranquilles jusqu'ici. On va commencer contre eux la campagne de provocations et d'intimidation qui a si bien réussi dans les autres concessions. Le même jour, à Hénin-Liétard (compagnies de Dourges), où la grève semble vouloir reprendre, les boulangers menacent de supprimer le crédit et de refuser le pain. Le lendemain, dans une charge de dragons à Billy-Montigny, un enfant de quatre ans est renversé, *sur un trottoir*, par le cheval d'un sous-officier et blessé à la tête. A Lens-ville, où quelques défections commencent à se produire, notamment parmi les mineurs qui firent campagne pour le concurrent de Basly (le maire de Lens actuel) lors de sa première élection, des charges ont lieu également.

Le 25 octobre, le délégué à la sécurité des ouvriers de la fosse n° 7 des mines de Lens est révoqué de ses fonctions.

Le 27 octobre, survient dans les corons de la fosse n° 4 l'incident des bris de clôtures par autorité supérieure, incident qui donne lieu à la protestation des députés socialistes que nous avons reproduite d'autre part.

Le samedi 28 — les gros événements arrivent toujours le samedi. On compte sur eux pour activer la reprise le lundi suivant — la courageuse Paule Minck est arrêtée à Bauvin (concession de Meurchin), où elle était allée donner une conférence, pour avoir dit à un gendarme qui l'empêche de faire sa réunion : « Vous violez la loi. » Ces trois mots lui valent huit jours de prison. Enfin, la dernière semaine de la grève commence par le meurtre de Givenchy-en-Gohelle, dont nous

avons parlé précédemment. Pendant cette dernière semaine, les Compagnies font remettre un nombre considérable de livrets, sans s'inquiéter des années de présence à la mine ni des services rendus. C'est la semaine de l'agonie. Lens, Liévin, Béthune, Nœux succombent en détail. Courrières travaille au complet. Seuls Bruay et Meurchin tfennent encore haut et ferme le drapeau des revendications ouvrières. Mais la lutte n'est plus possible, il n'y a plus qu'à désarmer. La bataille a duré *sept semaines*. Les mineurs qui ont fait preuve d'un courage véritablement admirable, d'une solidité dans l'action tout-à-fait inattendue, pourraient reprendre le mot de François Ier : « Tout est perdu fors l'honneur. » Mais, heureusement, tout n'est pas perdu. Le syndicat reste debout. Les prolétaires de la mine auront leur revanche.

***

Le 12 novembre, M. le général de France, commandant en chef le 1er corps d'armée, adressait aux troupes qui ont concouru « au maintien de l'ordre » pendant la grève l'ordre du jour suivant :

Depuis cinquante jours, les gendarmes et les troupes de toutes armes du 1er corps d'armée, ainsi que des gendarmes venus d'autres régions, le 51e d'infanterie, les 5e, 14e et 16e régiments de dragons, et le 9e cuirassiers, ont reçu mission de protéger l'ordre et d'assurer la liberté du travail dans les bassins houillers du Nord et du Pas-de-Calais.

Pendant tout ce temps, officiers, sous-officiers et soldats, vous avez eu à supporter des fatigues sérieuses, à subir des privations de tout genre et à accomplir un service difficile.

Vous avez rempli votre devoir avec la modération, le sang-froid et l'énergie qui conviennent dans ces circonstances délicates.

Votre discipline a été parfaite, et partout, dédaigneux des injures, indifférents aux mensonges, vous avez donné l'exemple de l'abnégation la plus complète et du dévouement le plus absolu.

Je serai heureux de rendre compte au ministre de la guerre que, fidèles observateurs de ses instructions, les troupes du 1er corps, les régiments détachés et la gendarmerie n'ont mérité que des félicitations.

DE FRANCE.

Un peu plus tard, le commissaire de police d'Hénin-Liétard, l'auteur de l'arrestation illégale du citoyen Goullé recevait un avancement que ses chefs ont dû qualifier de « très mérité ». Enfin plus récemment, M. le procureur Siben, dont les réquisitoires valurent rien qu'aux grévistes de l'arrondissement de Béthune *trois mille deux cent trente jours de prison*, était nommé à Douai. Jusqu'ici, le gendarme qui tua le malheureux garçon meunier de Givenchy-en-Gohelle n'a pas encore été décoré.

Le simple énoncé de ces faits suffit à donner la moralité de la grève.

CAMILLE LESPILETTE.

LA PROPRIÉTÉ SOCIALE

ET LA DÉMOCRATIE

par Alfred FOUILLÉE (1)

Dans une étude sur *la science sociale contemporaine* de A. Fouillée, M. le Dr Pioger, s'est surtout préoccupé de l'organisation comme l'exigeaient d'ailleurs ses travaux personnels. Aussi tout ce qui est relatif à la justice sociale n'a-t-il été qu'effleuré au début et à la fin de l'article.

Or, cette partie de l'ouvrage de M. Fouillée étant une des plus originales et des plus importantes : et ayant toujours admiré cette magnifique conception de la *justice réparative*, je voudrais en entretenir les lecteurs de la *Revue socialiste* avant d'analyser *la propriété sociale*, avec la liberté généreusement laissée à tout écrivain qui, sans être purement collectiviste ou communiste, a des tendances socialistes. (2)

La justice tend de plus en plus à absorber la fraternité même, et l'exercice de cette fraternité est une *réparation*, une reconnaissance d'un droit moral. Pour démontrer l'existence de cette justice réparative, M. Fouillée étudie d'abord la fraternité, telle que l'ont entendue les différentes écoles sociales.

La fraternité chrétienne est une fraternité surnaturelle et réduit la charité à n'être qu'une grâce élective ; d'où les réprouvés, les chassés de la grande famille. Telle est d'ailleurs la conclusion qui s'impose quand on place en dehors de l'humanité le lien de l'homme avec l'homme. La formule : « Faites aux autres ce que vous voudriez qui vous fût fait » est un précepte égoïste ; la justice et la fraternité ne doivent pas reposer sur une réciprocité de fait « mais elles doivent

---

(1) Un vol. in-16. Hachette.

(2) N. D. L. R. — Nous aurions en effet certaines réserves à présenter ; elles n'échapperont pas à la perspicacité du lecteur.

être tellement désintéressées qu'elles n'attendent pas la réciprocité pour agir conformément à l'idéal moral... Le caractère de ce qu'on nomme la liberté morale, c'est d'aller au-devant d'autrui : si la liberté ne commence pas par être juste et aimante, quand donc commenceront la justice et l'amour ? La voix qui appelle, tout en demandant la réponse, ne l'attend pas. »

La maxime chrétienne peut être prise sous trois sens : le désir, la volonté droite et l'amour. Mais notre désir ne peut être la règle de la justice ni de la bienfaisance, car il conduit à l'intolérance charitable, essentielle au catholicisme. La volonté droite ou plutôt aimante conduit elle-même à l'amour et alors « nous prenons pour mesure à l'égard d'autrui l'idée que nous nous faisons du bien et de la vérité. Or, l'amour ainsi entendu est la négation de tout droit, puisqu'il substitue notre opinion vraie ou fausse à la conscience d'autrui. »

La charité chrétienne est donc sujette à toutes les erreurs et à toutes les interprétations abusives sans aucune notion de droit ni de justice, *Or, la justice est nécessaire à l'amour*, l'amour est surtout un sentiment, tandis que le droit est une idée. La fraternité ne doit pas être imposée ; elle doit résulter de la justice et du droit, comme ce lien social doit résulter de la volonté libre des individus. « Il faut que la fraternité devienne juridique et la justice fraternelle. Si la justice est la force de l'âme mise au service du droit. la fraternité est la tendresse de l'âme au service du droit, et cette tendresse, elle aussi, quand elle est éclairée, devient une force. »

Le fondement de la fraternité doit donc se trouver dans la nature même de l'homme et dans les conditions essentielles de la société entre les hommes. La fraternité est une *idée humaine*, un idéal : celui de la société universelle : « union libre de tous les êtres par une affection mutuelle qui concilierait la plus parfaite diversité et la plus parfaite unité ». La fraternité est aussi une *idée directrice* : l'attribution à l'homme d'une valeur idéale, supérieure à toute estimation matérielle. Pour que la fraternité ainsi conçue soit possible. il suffit que nous en ayons l'idée et le désir, car toute idée, tout désir, tend à sa propre réalisation. C'est ce que M. Fouillée a si bien nommé l'*idée force* dont il nous a donné la théorie dans des ouvrages qui forment déjà l'étude psychologique la plus complète et la plus élevée qui ait jamais été produite.

La vraie fraternité ne consiste pas à ne point faire de mal, à s'abstenir, elle consiste surtout à agir, à réparer le mal, à faire le bien. Le bien n'est donc pas une charité de surcroit, mais une justice nécessaire et « bien loin que la justice tende à s'absorber dans la fraternité, c'est la fraternité qui, au sein des sociétés modernes, doit tendre et tend réellement à s'absorber dans une forme importante de la justice, dont les sociologistes ont le tort de ne pas faire mention. » — La

société est la cause d'injustices nombreuses et le bien, si grand qu'il soit demeure insuffisant, car l'injustice ne peut jamais être réparée qu'en partie, d'où la nécessité de la *justice réparative.* « La vraie société, pour réaliser l'idéal de justice contractuelle que poursuivent les nations modernes et qui est le type même du droit, devrait être un contrat d'association entre des hommes libres et égaux. Cette société selon l'idéale justice est-elle la société de fait ? Non, les justes conditions du contrat social ont été altérées par deux sortes de causes qui dépendent, les unes de la fatalité naturelle, les autres de la liberté humaine.... C'est à la liberté de réparer, autant qu'elle le peut, les maux de la fatalité, à plus forte raison de réparer le mal fait par la liberté même. Rétablir ainsi les conditions rationnelles du contrat social, tel est le but suprême de l'idéal de la justice réparative. »

Je voudrais pouvoir reproduire ici intégralement les vingt pages admirables que M. Fouillée a écrites à ce sujet : toutes pleines d'un sentiment pur et élevé, le sentiment de la plus grande justice unie à la plus grande bonté.

La justice réparative doit être exercée par l'individu d'abord, par la société ensuite. La fraternité doit avoir les traits et le langage de la justice ; celui qui oblige doit être l'obligé, c'est lui, en effet, qui demande un service. « Quel plus grand service peut-on rendre à un homme que de lui fournir l'occasion d'un acte de désintéressement et de liberté vraie ? C'est à la fraternité ainsi entendue qu'il appartient, en premier lieu, de réaliser la justice distributive, mais par voie de liberté et non plus d'autorité. Elle doit prendre en second lieu, l'esprit de la justice commutative, elle doit se proposer de faire non un pur don, mais un simple échange, » La fraternité se transforme en justice contractuelle.

La fonction réparative incombe à tous les membres de la société ; elle est du ressort de l'action collective et doit être exercée par l'Etat; cette réparation est un devoir de tous envers tous. Le meilleur moyen d'exercer la justice réparative et la bienfaisance publique, c'est l'instruction universelle obligatoire et gratuite, car la volonté est le fondement moral du droit et il n'y a pas de volonté sans intelligence.

Il semble en lisant ces pages, que M. Fouilée eût dû insister davantage sur le côté éducatif de l'instruction ; mais c'est à ce sujet qu'il annonce l'examen ultérieur de ces questions difficiles et nous les retrouverons traitées, en effet, dans *la propriété sociale et la démocratie.* Plus tard encore, M. Fouillée nous donne, dans la *psychologie des idées forces* une grande et belle étude de la Volonté, sans laquelle l'homme n'est qu'un jouet de l'indifférente Nature.

Cette instruction que demande M. Fouillée doit être professionnelle et civique ; elle doit enseigner aux enfants leurs droits et leurs

devoirs sociaux ainsi que les lois sous lesquelles ils sont appelés à vivre.

« Des lois justes et une instruction qui les fasse connaitre, aimer, respecter, voilà donc ce que doit avant tout aux individus un Etat qui veut à la fois prévenir le mal et le réparer par des moyens pacifiques. La législation réforme les lois dans le sens des droits, l'instruction fait connaitre les droits eux-mêmes ; l'une enlève les liens qui empêchaient de marcher, l'autre éclaire le chemin à suivre : double délivrance. « De la lumière, plus de lumière ! » ce cri du poète mourant est aussi celui des classes les plus malheureuses de la société, de celles qui ont souffert pendant des siècles, de celles dont la vie aujourd'hui encore est une mort lente... Le génie du mal est l'ignorance et le génie du bien est la science. Il y a dans la société des ténèbres qui sont l'œuvre de la nature et des ténèbres qui sont l'œuvre des hommes ; c'est à la science de les vaincre et de les faire peu à peu rentrer dans la lumière ; l'universelle diffusion de la science est la vraie justice réparative..... L'Etat, au lieu d'être une institution de justice purement défensive, a aussi une fonction positive de bienfaisance ou de fraternité, grâce à laquelle il s'efforce de réparer le mal par le bien. La fraternité n'est, en sa pure essence, qu'une justice plus haute, une justice plus complète, une justice surabondante. » Ce ne doit être ni une sympathie plus ou moins passive (positiviste et utilitaire), ni une pitié dédaigneuse (Schopenhauer), ni une charité mystique (théologiens). « Au point de vue moral, dans nos intentions et au fond de notre cœur, tout doit être amour, même la justice, mais au point de vue social, dans nos actions et relations avec les autres hommes, tout doit être justice, même l'amour. »

Ainsi, la justice contractuelle et organique, pour être complète, doit être la synthèse de la justice commutative et de la justice distributive ; la justice pénale devant être celle d'une organisation contractuelle, ne doit pas agir en vue d'une expiation, ni d'une sanction morale quelconque, mais seulement en vue d'un droit de défense et de réparation. « La justice réparative n'a d'autre but que de rétablir les conditions normales de l'organisme contractuel, lorsqu'elles ont été altérées pour certaines classes ou pour certains individus, par des causes imputables à la société tout entière. » Enfin, il y a identité entre la justice et la fraternité : « Sans doute, la justice enveloppe nécessairement l'amour, parce que toute idée d'un bien tend à se réaliser elle-même dans la mesure où elle se conçoit, et que cette tendance est un amour : il n'y a pas d'idée sans quelque désir, d'idée dilettante et purement contemplative, puisque toute idée est un mouvement vers l'objet pensé. Mais, d'autre part, l'amour, comme tel, n'enveloppe pas nécessairement une justice suffisante, parce que la justice est œuvre de connaissance, œuvre de science. La vraie fraternité est donc l'amour

dans la justice, et, comme tout le reste, elle doit devenir scientifique par le progrès même de la science sociale. L'idée juridique d'obligations contractuelles et l'idée biologique de fonctions vitales sont l'une et l'autre susceptibles d'une définition et d'une délimitation exactes ; or, la fraternité n'est qu'une conséquence de ces idées. Nous sommes frères parce que nous acceptons volontiers un même idéal en entrant dans la société et que nous nous obligeons à former une même famille ; nous sommes frères aussi parce que nous sommes naturellement membres d'un même organisme, parce que nous ne pouvons vivre ou nous développer les uns sans les autres, parce que notre moralité même est liée à l'état social et à la moralité de l'ensemble. En définitive, l'idée d'un organisme contractuel est identique à celle d'une fraternité réglée par la justice, car qui dit *organisme* dit *fraternité*, et qui dit *contractuel* dit *juste*. »

***

Dans *la propriété sociale et la démocratie*, M. A. Fouillée, fidèle à sa doctrine générale, cherche ce qu'il y a de bon dans le système individualiste et dans le système socialiste qui ne voient chacun qu'une face de la vérité.

La richesse collective existe en partie et, mieux employée, pourrait, en cas de besoin, fournir le nécessaire, par l'assurance organisée sur une vaste échelle. Il y a, pour les nouveaux venus dans la société, une propriété collective qui est l'instrument de travail universel : l'instruction qui tend à devenir de plus en plus gratuite; enfin, le pouvoir politique (mieux organisé), n'est pas la moindre puissance donnée au citoyen qui entre dans la vie. Ce sont ces trois points, ces trois richesses que M. Fouillée va étudier, dans ce qu'elles sont et dans ce qu'elles devraient être, qu'il va nous montrer dans une vue large et éclairée. se refusant à absorber entièrement la propriété individuelle dans la propriété sociale. mais encore plus à absorber la propriété sociale dans la propriété individuelle de plus en plus étendue.

Le socialisme exclusif attribue à la volonté de l'homme et à l'organisation sociale la responsabilité de tous nos maux et la puissance de produire tous les biens dans l'avenir. oubliant que c'est la nature humaine qu'il faut modifier peu à peu en l'éclairant par la science et la moralisant par l'éducation. On ne peut transformer en un jour l'organisme social qui risque de périr dans un bouleversement trop brusque; il faut y apporter lentement tous les changements nécessaires en diminuant d'abord l'excès d'inégalité qui compromet aussi la vie de l'ensemble. Quel est donc le fondement scientifique du droit de propriété ? Ce droit est-il absolu et tout individuel, ou est-il relatif et en partie social ? Quelle est la part légitime de l'individu ? Quelle est la part légitime de la société ou propriété sociale ?

La propriété est le produit du travail, c'est du « travail cristallisé » et ce produit doit, en principe revenir au producteur ; mais ce producteur a profité d'une matière fournie par la nature, d'un fonds qu'il n'a fait que transformer, qu'il a occupé. Le droit du premier occupant est rationnel à condition d'avoir une limite qui dépend des divers degrés de puissance productive et de fécondité créatrice qui appartiennent au travail. Dans certains objets, la matière peut avoir une valeur très faible, alors la forme est presque tout et la propriété de la forme entraine celle du fond : tel un instrument de pierre ou de bois. Or, plus la civilisation avance, plus augmentent les produits de l'industrie, la valeur de la forme et la part du travail individuel ou collectif: tels tous les objets manufacturés. Mais si les objets du règne minéral rentrent presque tous dans ce cas, il n'en est pas de même de ceux du règne végétal ou animal pour lesquels la nature, qui réalise la vie, a le premier rôle ; et alors ne se comprend plus la propriété absolue du sol. Aussi, ai-je été heureux de voir, dans un chapitre suivant, M. Fouillée demander que l'Etat et les villes conservent la propriété des terrains libres et les afferment simplement pendant un certain nombre d'années. Pour ma part, je voudrais plus encore : que l'Etat rachetât le sol, aujourd'hui, entre les mains d'individualités, et je ne crois pas, comme M. Fouillée, que cette opération pourrait mener le pays à la banqueroute ; il suffirait, pour que l'Etat pût s'acquitter de sa dette qu'il versât aux propriétaires un intérêt, inférieur au prix des fermages et cela jusqu'à extinction des héritiers en ligne droite actuellement existants ; après quoi, il redeviendrait légitimement propriétaire.

M. Fouillée montre fort bien que la plus-value des terrains résulte d'un travail social et que celui qui prend possession de ces terres prend aussi possession d'un certain fonds social. D'ailleurs l'individualisme absolu ne peut exister nulle part, car chaque travailleur a des milliers de coopérateurs, morts ou vivants. Le laboureur est encore aidé aujourd'hui par l'inventeur de la charrue, comme l'imprimeur par Gutenberg. L'idée survit dans le milieu social à l'intelligence qui l'a créée. Nous n'existons matériellement, intellectuellement et moralement que par la société.

Toute propriété est en partie individuelle et en partie sociale et les théories absolues restent à côté de la vérité. « Le communisme absolu est aussi faux et aussi abstrait que l'individualisme absolu. L'accepter, ce n'est pas seulement supprimer en principe la propriété individuelle ou familiale, c'est supprimer aussi la propriété nationale : c'est prétendre que la terre de France n'appartient pas plus aux Français qu'aux Allemands ou même aux Chinois, que le sol est le patrimoine de l'humanité entière et non seulement de l'humanité présente, mais de l'humanité à venir. »

Le problème social consiste à limiter le droit de chacun par le droit

de tous qui a pour représentant l'Etat et par conséquent à déterminer, au point de vue du juste et de l'utile, les attributions économiques de l'Etat.

Le communisme absolu qui veut socialiser la production, la distribution et la consommation, conduirait vite au dégoût de la vie; le communisme mitigé, qui s'en tient a la production, arrèterait bien vite tout progrès. Reste donc la distribution des richesses où une certaine intervention de l'Etat est le plus admissible comme *régulateur*, comme *modérateur* pour tenir la balance entre les libertés, les droits, les pouvoirs. L'Etat, contrairement à ce que pense l'école de M. Leroy Beaulieu a le *droit* et le *devoir* de faire des sacrifices pour rendre moins inégales les conditions humaines. « L'Etat ne saurait être indifférent aux droits des derniers occupants : la société entière a des devoirs d'assistance et de protection envers eux; ce n'est pas de sa part charité pure, mais *justice réparative*. »

L'Etat doit donc favoriser la circulation et la répartition entre tous des premiers instruments du travail, matériels ou intellectuels; c'est là une fonction nécessaire, obligatoire et il a le droit d'intervenir dans toutes choses qui sont vraiment des services publics : routes, postes, télégraphes, monnaies, instruction. A cette liste dressée par M. Fouillée, j'ajouterai les banques et les chemins de fer, car ces deux fonctions sont générales, constantes et mécanisables.

M. Fouillée étudie ensuite les meilleurs moyens d'accommoder la propriété sociale et la propriété individuelle et nous avons déjà eu occasion plus haut de traiter ce sujet; mais en dehors de ce qui touche à la propriété foncière elle-même, on doit examiner tout revenu net qui renferme une portion attribuable à la société, c'est-à-dire prélevée au delà du recouvrement des frais et de la rémunération due au capital et au travail : « une meilleure assiette et une plus équitable répartition de l'impôt qui *ne devrait pas, en pesant sur les subsistances, devenir* UN IMPOT PROGRESSIF A REBOURS, voilà le plus sûr moyen de faire retourner en quelque sorte la partie sociale des revenus à la société entière. »

Enfin l'héritage doit être frappé très lourdement toutes les fois qu'on sort de l'hérédité naturelle. « Dans tout héritage on peut dire qu'il y a une part sociale encore plus évidente que dans la propriété. La réserve en faveur de la société se fait actuellement par l'impôt sur les successions, dont l'organisation présente est, par malheur, funeste aux petits héritages, qu'elle absorbe, et trop favorable aux grands. » *C'est encore là un impôt progressif à rebours.*

Le capital, par lui-même, n'est pas un mal, mais un bien ; ce qui est anti-social, c'est l'accumulation d'immenses capitaux dans une même maison ; aussi la guerre du capital et du travail n'est-elle que provisoire et il arrivera un jour où les travailleurs participeront de plus en plus au capital proportionnellement à leur travail. « La propriété

universalisée est le corollaire du suffrage universel, car l'être qui possède assez pour se suffire se possède seul lui-même et, en moyenne, est seul vraiment maître de son vote. »

Le livre suivant traite *du fonds social d'assistance et de la philanthropie publique*. La science sociale et la science naturelle doivent marcher de pair dans ces questions et la philanthropie ne peut plus se contenter des raisons de sentiment, elle doit devenir scientifique.

Quel est le fondement moral du devoir public d'assistance et quelle est la liaison de ce devoir avec le droit de propriété? Quelles sont les limites nécessaires du devoir d'assistance? La philanthropie réglée par la science a-t-elle une influence heureuse ou nuisible sur le mouvement de la population et produit-elle dans la race une sélection utile ou funeste, un progrès ou une décadence? Telles sont les questions que M. Fouillée étudie, après Malthus et Darwin, en rectifiant ce que les théories de ceux-ci ont de trop absolu.

En supposant que Malthus et Darwin aient raison en ce qui concerne l'avenir, la charge présente n'en existe pas moins et l'Etat a un devoir bien tracé envers ceux qui sont nés. Comme tous les hommes n'ont pas leur part des capitaux, qui ne manquent certes pas dans la société actuelle, il y a lieu à l'intervention de ce que M. Fouillée a appelé la *justice réparative*, sous la forme de l'assistance sociale. « Le respect des propriétés déjà existantes et de l'ordre établi, ne peut en droit pur, être exigé du nouveau venu que si, en échange on lui laisse à lui-même quelque moyen d'existence. Il y a là un rapport contractuel, une convention tacite; je conviens de respecter vos moyens d'existence à la condition que vous respectiez les miens: je consens à respecter votre droit de vivre, à condition de ne pas voir le mien détruit en fait. »

Malthus, Darwin et Spencer nous disent que la qualité d'une société baisse sous le rapport physique par la conservation artificielle de ses membres les plus faibles; sous le rapport moral, par la conservation artificielle des individus les moins capables de prendre soin d'eux-mêmes. — Ces deux propositions me semblent faciles à réfuter dans l'état actuel de la civilisation (elles ne sont exactes que dans la nature brute) d'abord en ce que, parmi les déshérités, il s'en trouve de robustes qui périssent faute d'aliments, de vêtements, de soins; ensuite, parce que la classe riche forme aujourd'hui une classe inférieure au point de vue corporel, à cause de sa vie de luxe et d'oisiveté. De plus, il est des maladies originelles que l'on guérit complètement; si l'on suivait la loi de Spencer, on laisserait périr des malheureux qui, rendus à la santé, sont une richesse pour la société. Enfin, personne n'ignore que c'est surtout dans les classes qui n'ont pas besoin de l'assistance que se font les mariages entre infirmes, car on n'allie que des fortunes, en laissant absolument de côté la santé et le sentiment qui seuls peuvent

donner de robustes progénitures. C'est le luxe, la mollesse et l'oisiveté qui sont une cause de décadence pour une génération. car *l'assistance ne doit pas permettre l'oisiveté*, mais exiger le travail en échange du service qu'elle rend.

D'ailleurs, le dilemne posé par M. Fouillée est très exact : « De deux choses l'une : ou le mal secouru par la philanthropie est un germe fatal de déchéance et de mort pour la postérité de l'homme secouru, et alors la bienfaisance ne fera que retarder, sans l'empêcher, l'inévitable extinction de cette postérité, ou, au contraire, le mal est réparable et la postérité peut se relever, se fortifier, se perfectionner, en un mot gravir la montagne au lieu de redescendre ; et alors faut-il blâmer la philanthropie d'avoir tendu une main secourable à ceux qui allaient tomber pour jamais ?... Nous verrons que les inconvénients, quand ils existent, sont compensés par des avantages... Passons maintenant à l'action que la philanthropie peut exercer sur le milieu en le rendant plus favorable aux faibles et aux chétifs... Parmi les conditions de milieu, d'hygiène et de santé qu'on peut ménager à un ensemble d'hommes, il faut noter d'abord les conditions normales, qui tendent à assurer le développement ou le fonctionnement normal des organes, par exemple un air pur, des aliments nourrissants et suffisants, des vêtements sains, des habitations salubres, un travail proportionné aux forces, etc. Une philanthropie qui s'efforce de réaliser ces conditions pour le plus grand nombre d'hommes possible, agit évidemment dans le sens même de la nature ; elle fortifie les générations, loin de les affaiblir. Les populations soumises à des influences malsaines, deviennent chétives et maladives. Un excès de travail épuise l'intelligence et le corps des générations comme des individus. » D'ailleurs, l'hérédité n'est pas tout et il ne suffit pas d'empêcher ses effets. Les meilleurs procédés de sélection seront sans grand résultat en l'absence d'une bonne éducation soutenue par des lois justes sur la propriété, les impôts et les assurances.

Quel doit donc être le but de la philanthropie pour que les avantages s'en fassent sentir ? C'est d'abord de tendre à diminuer parmi les hommes les excès d'inégalité, économique, politique, intellectuelle. « Répandre et égaliser l'instruction générale, les sentiments moraux, le travail, les instruments premiers et essentiels du travail, toutes les formes de la propriété vraiment sociale, relever ce qui est dans l'abaissement, ramener à la lumière commune ce qui est dans les ténèbres, rendre à la vie et à la santé ce que la misère menaçait de maladie ou de mort, c'est faire de la vraie justice réparative, c'est en même temps rétablir une certaine égalité entre les hommes dans la grande concurrence pour la vie, c'est par cela même supprimer les inégalités factices pour donner libre jeu aux supériorités naturelles, par essence bienfaisantes et non plus malfaisantes... Cette conservation même des

faibles que blâment les partisans de Darwin, si elle peut devenir parfois dangereuse pour la santé physique de la race, ne peut-elle aussi préserver de la mort des intelligences utiles ou même supérieures qui, sans les soins de la famille ou sans les secours d'une assistance étrangère, n'eussent pu vivre ou se développer ? » Ainsi, après avoir corrigé les inégalités nuisibles, la philanthropie peut favoriser les supériorités utiles.

La philanthropie a aussi un avantage moral précieux puisqu'elle développe chez les individus et chez les peuples qui l'exercent les qualités du cœur les plus importantes pour la vie sociale, les penchants altruistes ; or, la justice même est impossible sans ces penchants qui seuls peuvent refréner l'égoïsme. La société idéale est d'être composée des peuples les plus intelligents, les plus moraux, les meilleurs, les plus justes et le milieu humain, dans l'avenir, sera sans doute le règne de la fraternité et de la justice. Cette appropriation des sociétés actuelles à la société idéale, par le progrès simultané de la science et de la sympathie, entraînera probablement une transformation du type de l'espèce, un développement du cerveau, une substitution de la force intellectuelle et morale à la force physique. Mais les lois de la multiplication des espèces donneront elles-mêmes une limite à cette transformation et l'équilibre s'établira entre le système nerveux et l'organisme. « Par cela même, la fécondité sera normale, ni trop grande ni trop petite ; l'harmonie existera entre la population et la propriété. Il y a donc du vrai dans cette conclusion finale à laquelle Spencer aboutit : l'excès de fécondité a rendu la marche de la civilisation inévitable (ajoutons la marche de la philanthropie) et la marche de la civilisation doit inévitablement ramener la fécondité à ses conditions normales. Ainsi se résoudra peut-être le problème qui avait tant inquiété Malthus. Par là aussi on voit que la philanthropie scientifique, en répandant l'instruction avec le bien être de la propriété, en élevant ainsi le niveau intellectuel des classes misérables, tend à établir chez elles l'équilibre de la fécondité et des fonctions intellectuelles, par conséquent à diminuer cette prolifération aveugle et parfois excessive qui inquiète les économistes sinon pour le présent, du moins pour l'avenir. Ici encore les avantages de la philanthropie compensent, et au-delà, des inconvénients qui n'ont rien d'essentiel. »

La philanthropie, toute légitime, tout utile qu'elle soit, répand ses bienfaits au hasard et sans condition : elle doit chercher à *réparer*, à rétablir les conditions normales du contrat social. La société doit d'abord veiller à ce que toute minorité, toute servitude, tout excès d'inégalité qui se produit par l'effet fatal des lois de la nature ou des lois sociales elles mêmes, soit supprimé ou allégé dans la mesure du possible.

Les moyens les plus justes sont, en premier lieu, l'instruction et

le travail qui doivent remplacer l'aumône traditionnelle, la première afin de développer les intelligences et de relever les individus ; le second, afin de relever le caractère, le niveau moral, en donnant à chacun une tâche en relation avec sa capacité. A qui doivent s'adresser les bienfaits de la philanthropie ? A l'enfant, d'abord, abandonné ou misérable, qui, si on ne l'assiste pas, ne pourra participer à la vie sociale, et ce n'est pas là une œuvre de charité mais de *pure justice réparative et contractuelle,* La société doit-elle assister aussi ceux qui, capables de travailler, se trouvent exceptionnellement sans travail et réduits par là à un état d'extrême misère ? M. Fouillée pense que cette assistance n'est qu'un devoir *moral et général* de l'Etat et que l'Etat pourrait dire au travailleur : « Vous me demandez une promesse, mais êtes-vous disposé vous même à en faire une en échange ? mon devoir est corrélatif à votre devoir, et votre droit, loin d'être inconditionnel, est subordonné à des conditions indispensables. Voulez vous renoncer au droit de propagation ? Si oui, l'assistance est possible ; si non, elle ne l'est pas, car vous ne pouvez exiger de ceux qui ont travaillé avant vous, produit, épargné, qu'ils s'abstiennent de consommer les fruits de leur travail jusqu'à ce qu'ils aient assuré la nourriture à tous les êtres qu'il peut vous convenir d'appeler à l'existence. La procréation des enfants n'est pas un acte de fantaisie individuelle, c'est un acte social... mettre au monde des enfants qu'on ne peut nourrir doit être considéré comme une faillite d'un nouveau genre. » Au point de vue général ou si la France avait trop d'enfants, M. Fouillée aurait raison ; mais en l'état actuel de la population, je dis que si l'État ne peut s'engager à donner des places à tous ceux qui en demandent, à se substituer à l'individu, ni créer des emplois, car les forces destinées au travail dans un pays ne sont pas infinies, que, s'il doit laisser de côté ou du moins employer aux travaux les plus durs et les plus pénibles les insouciants et les paresseux (et il y a encore de grandes réformes à apporter dans le régime des prisonniers en général qui se trouvent mieux traités et plus sûrs de l'existence que les malheureux qui se débattent contre les nécessités de la vie) je dis que l'homme valide qui ne demande qu'à travailler doit pouvoir travailler, de manière à s'assurer au moins le strict nécessaire. — Quand l'état procure du travail par assistance, il doit rémunérer à des conditions inférieures aux conditions normales de ce travail pour ne conserver les nécessiteux que le moins longtemps possible et les obliger à chercher de l'ouvrage dans les conditions ordinaires de la vie sociale. Et puis, l'Etat n'a-t-il pas les colonies où il peut offrir un travail d'assistance en faisant telles conditions reconnues nécessaires ? Mais, je le répète, il n'y a pas lieu actuellement de s'occuper de la question des enfants ; la France peut nourrir facilement une population beaucoup plus nombreuse et l'Etat y gagnerait encore à élever, même gratuite-

ment, un grand nombre d'enfants pour en faire de vrais citoyens.

Pour rendre l'assistance plus sûre et plus efficace, il y a beaucoup de réformes économiques et politiques à entreprendre : « lois plus parfaites sur la propriété, — répartition plus équitable des impôts, qui ne doivent pas aggraver le prolétariat en retombant, pour la plus lourde partie, sur les prolétaires eux-mêmes, — un meilleur emploi de ces impôts, — l'essor donné aux institutions de crédit,— l'établissement de bureaux d'informations pour les travailleurs cherchant du travail, — l'encouragement et l'accroissement des associations particulières, enfin l'extension du système des assurances mutuelles sur une vaste échelle, par l'initiative de l'Etat et des communes de manière à conjurer les désastres matériels les plus fréquents et les plus graves. » Les associations coopératives sont une grande force, et elle ne sont pas assez répandues chez nous. Les associations coopératives de production sont surtout en grande défaveur. Il est vrai que leur constitution est fort difficile, n'ayant ni relations ni crédit, elles doivent tout tirer de leurs fonds ; mais je ne vois aucune raison qui pourrait empêcher l'Etat de leur venir en aide, comme il le fait pour les chemins de fer, par exemple, en leur garantissant un certain intérêt qui attirerait les capitaux.

Parmi les institutions de prévoyance, il en est une qui n'est pas assez développée et qui produirait d'excellents résultats : l'assurance contre les maladies, la vieillesse, le chômage ; et c'est là encore que l'Etat doit venir en aide au travailleur, mais il ne faut pas oublier que l'imprévoyance est le propre de l'homme tenté par de nombreuses jouissances ennemies de l'épargne, et le seul moyen d'arriver sous ce rapport à un bon résultat est de rendre l'assurance obligatoire, sans quoi l'ouvrier n'économisera jamais assez pour s'assurer, l'épargne étant contraire non seulement à la nature mais à l'éducation du prolétaire, si difficile qu'elle est déjà chez les hommes d'une éducation plus large et. M. Fouillée a bien raison de dire : « Grâce à la solidarité croissante qui se manifeste dans nos sociétés modernes entre un citoyen et les autres, l'imprévoyance de l'un retombe la plupart du temps sur les autres... L'Etat peut, sans violer la justice et au nom de la justice même exiger des travailleurs un minimum de prévoyance et de garanties pour l'avenir ; ces garanties du capital humain, qui sont comme un minimum de propriété essentiel à tout citoyen vraiment libre et égal aux autres, sont de plus en plus nécessaires pour éviter la formation d'une classe de prolétaires fatalement vouée soit à la servitude, soit à la rebellion. Outre que le travailleur imprévoyant n'a du citoyen libre que le nom, il finit toujours par retomber, lui ou les siens, à la charge de la charité et de la propriété publique... C'est donc au nom même de la justice, de la liberté et de l'égalité, qu'on peut établir pour l'individu l'obligation d'assurer en sa personne le capital humain par un minimum de garanties. Il n'y a là aucun *socialisme*

d'Etat, mais une simple précaution de tous envers chacun, et cela au bénéfice de chacun : les intérêts sur ce point, sont aussi harmoniques que les droits. »

M, Fouillée trouve grave l'objection qu'on fait à ce projet tirée de l'augmentation des impôts ; mais l'Etat ne manquera pas de ressources le jour où l'on se décidera à répartir l'impôt plus équitablement (par l'établissement de l'impôt progressif sur les revenus et les héritages) et qu'on y ajoutera les économies nombreuses à effectuer dans chaque Département.

Il serait nécessaire de réunir tous les efforts relatifs aux institutions philanthropiques, car les questions qui s'y rapportent sont au moins aussi importants que celles des postes, du commerce, de l'agriculture, et l'Etat ne devrait pas se désintéresser de tout ce qui touche à la fraternité, car la fraternité est un devoir général de justice, une œuvre de science et non de sentiment ; le fondement même de la fraternité, c'est la solidarité qui est aujourd'hui la condition de vie ou de mort des sociétés. « Au milieu de la trame sociale où s'entrecroisent toutes les destinées individuelles, il faudrait que pas un fil, pas un individu ne fût brisé sans que le mécanisme général fût averti, atteint, forcé de réparer le mal dans la mesure du possible. C'est l'idéal que poursuit la philanthropie et dont elle se rapprochera d'autant plus qu'elle deviendra plus scientifique dans ses méthodes, sans cesser d'être aussi généreuse dans ses inspirations. »

***

Je me suis fort étendu sur ces deux premiers livres de l'ouvrage de M. Fouillée parce qu'ils forment, selon moi, la partie la plus importante de cette œuvre.

Le troisième livre traite surtout du suffrage universel et M. Fouillée l'étudie fort judicieusement. Il montre que le suffrage a un côté individuel, un côté contractuel et un côté social, qu'il suppose la capacité de se gouverner soi-même, d'exercer un pouvoir sur autrui et aussi une fonction sociale au nom de l'Etat. Chaque électeur est, au moment du vote, le représentant de la nation entière et statue sur le sort de la nation entière.

L'idéal d'une société serait que toute loi y fût l'œuvre de la volonté unanime. Cette unanimité existe sur certains points primordiaux mais trop rares, On est obligé, dans les conflits d'opinion, de s'en rapporter à la majorité qui représente plus de droits et de volontés. Mais les majorités ne devraient jamais traiter les minorités en vainqueur, car la majorité d'aujourd'hui peut être la minorité de demain ; elle n'est qu'un substitut provisoire et faillible de la volonté universelle. Une majorité ne peut se vanter de représenter la vérité ni la justice, car l'erreur d'aujourd'hui peut être en politique, la vérité de demain.

Il faut donc toujours se souvenir que la soumission à la majorité est un expédient nécessaire, mais que ce n'est qu'une transaction qui exige ainsi la modération dans le succès.

A côté de cette question des majorités, se pose celle de la représentation proportionnelle si difficile à résoudre, et de la qualité des suffrages, plus aride encore. On ne doit pas oublier que dans la société comme dans tout organisme, deux forces sont nécessaires ; force de conservation et force de progrès d'où les conservateurs et les libéraux progressistes, mais que les mots ont changé de sens depuis dix ans ! ! !

M. Fouillée en terminant, dit un mot de l'influence de la femme et propose de donner deux voix au père de famille. Je me rallierais volontiers à cette solution quoiqu'elle ne doive guère apporter d'amélioration au suffrage ; mais je ne comprendrai jamais qu'on puisse donner à la femme un pouvoir politique. On doit lui conférer toutes les capacités civiles qu'elle n'a pas : c'est la pure justice ; mais qu'on n'oublie pas que la femme est faite pour le foyer et qu'on doit tendre à lui conserver cette fonction. Il faut l'écarter de tout ce qui peut l'éloigner du foyer où l'appelle son esprit essentiellement conservateur : C'est au foyer qu'elle peut utilement exercer ses grandes qualités de grâce, de bonté, de patience et d'éducation : au dehors, c'est la lutte et la femme n'est faite pour la lutte ni physiologiquement ni psychologiquement.

Dans son dernier livre, M. Fouillée traite en maître la grande question de l'instruction primaire, secondaire et supérieure. Il pense avec raison que l'instruction même primaire doit être surtout littéraire et esthétique ; je dirai plus, philosophique. On s'étonne en effet, que l'instruction exerce peu d'influence sur la criminalité ; c'est que l'instruction que l'on donne aujourd'hui est trop utilitaire et pas assez moralisatrice. C'est la morale publique, la vertu civique, le patriotisme qu'il faut inspirer à l'enfant et cette éducation devrait se continuer au régiment, à condition que l'officier se rende compte de son rôle social, qu'il le connaisse et le place non seulement à côté, mais au dessus de son rôle technique.

Dans l'instruction secondaire, il faut placer au premier rang l'étude désintéressée de la philosophie morale, esthétique et sociale. C'est pourquoi j'ai toujours regretté que les nouveaux programmes se fussent arrêtés en deçà de la philosophie, car une éducation est incomplète où il n'y a pas l'étude des idées qui ont germé depuis l'enfance de l'humanité. Au dessus de la science même, ce qu'on doit enseigner, c'est la philosophie de la science. La science par elle-même est excellente pour façonner l'esprit, mais, seule, elle finit par le rétrécir et nous en avons trop d'exemples aujourd'hui. Ce qui est plus utile que la résolution des théorèmes c'est la connaissance des principes, des résultats les plus généreux, et alors à ce point dernier, la science a une grande

vertu éducatrice, elle élève l'esprit. La science apprend la recherche de la vérité, à condition de ne pas connaître seulement les résultats acquis, mais au prix de quels efforts ils ont été acquis. L'histoire des sciences et des savants ; voilà ce qui donne à l'exposition des sciences une vertu morale et civique, voilà ce qui peut faire des citoyens et non des machines.

De même la philosophie doit être plus scientifique, plus nourrie de faits et d'idées. Plus que jamais nous avons besoin d'études philosophiques, morales et sociales pour faire une démocratie élevée et éclairée. L'État devrait exiger de tous ceux qui aspirent à l'honneur de le servir directement, une ou deux années de présence effective aux cours des lycées en rhétorique ou en philosophie, même pour les élèves qui se préparent à l'étude des sciences. « Si on exigeait d'abord pour l'entrée aux écoles, puis pendant le séjour aux écoles, de fortes études de philosophie morale, sociale et politique, les élèves auraient beau arriver en droite ligne des officines mêmes de la compagnie de Jésus, ils seraient forcés de faire enfin connaissance avec les idées modernes : mieux vaut tard que jamais. Ils subiraient l'influence d'une philosophie libérale... De plus, que dans les écoles du gouvernement, près des professeurs d'histoire et de littérature, un professeur de philosophie morale et sociale enseigne les principes et les devoirs de la morale, les conditions nécessaires de la vie en société, les préceptes de la liberté et de l'égalité, le sens philosophique du principe de 89, etc, en un mot tout ce qui est nécessaire à un citoyen pour comprendre et pratiquer les obligations de la vie civique, peut-être alors certains officiers ou certains ingénieurs seront-ils plus tolérants pour la société moderne. Leurs croyances ne perdront rien à être plus éclairées : ce qui y gagnera, c'est leur patriotisme.»

M. Fouillée étudie ensuite les programmes actuels et propose diverses réponses : la 1re est d'y joindre un programme de morale développée par le professeur de philosophie pour prévenir à la fois le fanatisme et le scepticisme par des leçons scientifiques et chaleureuses : prêtre et roi se complètent, philosophe et citoyen ne se complètent pas moins. Certes, M. Fouillé a raison et c'est là l'idéal ; mais où est la morale d'aujourd'hui ? Quel est le philosophe qui nous a enseigné cette morale capable parmi tous les hommes de bien ? Quels sont les principes généraux scientifiques qui rempliront l'esprit ? Qui les a formulés en termes simples et émouvants pour être facilement compris et acceptés de tous ? Nous sommes dans une période de transition où la religion est morte et où la morale sociale ne l'a pas encore remplacée et nous attendons ces préceptes de ceux qui nous enseignent la philosophie scientifique. C'est aux hommes comme M. Fouillée qu'incombe le devoir de nous exposer cette morale. Oh ! je sais bien que M. Fouillée prépare en ce moment la *morale des idées forces* qui viendra pour compléter son magni-

que travail sur l'évolutionnisme de la psychologie des idées forces. Mais combien liront cette œuvre qui m'a passionné, que je trouve si grande et si belle ? Ce qu'il faut, à côté de ces recherches théoriques, c'est leur synthèse présentée modestement, écrite surtout avec le cœur tout en conservant la sincérité scientifique qui peut seule nous toucher aujourd'hui. Il faut nous montrer les raisons de nos droits et surtout de nos devoirs d'hommes et de citoyens, nous indiquer la grande route de la vie par le travail, l'honneur et l'amour.

Après la philosophie des mœurs, M. Fouillée demande la philosophie des arts et des sciences. « En somme, les réponses que nous venons de proposer sont faciles, pratiques, immédiatement applicables. Elles viennent en aide au travail des professeurs d'humanité, elles coordonnent les idées ; elles introduisent dans l'enseignement l'unité et à la vie... Enfin elles ne sont pas moins moralisatrices qu'intéressantes et instructives, puisqu'elles sont l'introduction méthodique des jeunes esprits dans un monde où ils ne font d'ordinaire que des excursions au hasard et sans suite : le monde moral, le vrai domaine de l'homme et de l'humanité, le plus haut et le plus précieux des patrimoines dans les démocraties.

Je ne résiste pas au plaisir d'indiquer brièvement comment M. Fouillée entend un cours de philosophie. La première partie doit être positive ou scientifique, la seconde conjecturale ou métaphysique. D'abord, la psychologie expérimentale scientifique où chaque théorie y sera représentée avec son degré exact de certitude ou de probabilité; puis l'esthétique scientifique ou philosophie de l'art, ensuite la logique scientifique ou philosophie des sciences; après, la morale scientifique, enfin la science sociale : économie politique, jurisprudence, science politique; — et pour couronner le tout, la métaphysique, « étude obscure et ardue, soit, mais qui fait aux esprits gravir les hauteurs, respirer l'air des sommets, fouler du pied ces hauts glaciers qui semblent d'abord stériles et d'où avec les grands fleuves, descend la vie. » Il ne s'agit pas de donner des solutions de toutes les difficultés, mais de montrer ces difficultés et d'empêcher les jeunes gens d'accepter sans aucun contrôle les solutions plus ou moins hasardeuses et contradictoires qu'en fournissent les religions, les journaux ou les livres de polémique. On n'empêchera jamais l'homme de se poser ces trois questions : Que suis-je ? d'où suis-je venu ? où vais-je ? Ne serait-ce que pour déterminer les questions qui sont vraiment insolubles et pour quelles raisons elles le sont, l'étude de la métaphysique s'impose. La philosophie ne doit être ni dogmatique, ni sceptique; elle doit tendre à éveiller, à faire éclore dans les jeunes esprits l'essaim des idées qui se fixeront ensuite peu à peu. « Le vrai contrôle des témérités de la spéculation dans la philosophie, c'est la science. A elle de marcher derrière le métaphysicien quand il croit s'avancer en triomphateur dans un pays

conquis. Que les professeurs prennent l'habitude d'établir toujours une distinction sévère entre les données de la science et les conjectures de la métaphysique; qu'ils restent fidèles à cette qualité française, la clarté, clarté vraie et scientifique qui n'exclut pas l'art, mais qui exclut la rhétorique et la scolastique des formules. »

Dans les quelques pages où il traite de l'enseignement supérieur, M. Fouillée considère comme un devoir cet enseignement pour ceux qui ont la fortune; certaines parties devraient en être obligatoires. L'impôt doit être payé en travail, en capital et en talent. « Les riches absolument oisifs sont des parasites dans une société démocratique. Sans doute, on peut dire que leurs capitaux travaillent à leur place; mais ces capitaux représentent le travail de leurs ancêtres et non un travail personnel... Le superflu des uns, leur consommation luxueuse et improductive peut priver les autres du nécessaire; donc, si vous employez vos richesses d'une manière irrationnelle et infructueuse, vous faites renchérir le nécessaire. En outre, les oisifs peuvent devenir un danger pour la société par leur immoralité. Quoi de plus immoral que la vie de beaucoup de jeunes gens riches, qui se partagent entre les femmes, les chevaux et le jeu ? Il se produit un abaissement intellectuel des classes riches et des bourgeois enrichis quand leur oisiveté se prolonge et devient endémique. L'héritage est peut-être très légitime : le père qui a *personnellement* travaillé et épargné a bien le droit de vouloir que ses enfants ne soient pas soumis eux-mêmes à un dur labeur, à un travail matériel fatiguant, mêlé d'inquiétudes pour l'avenir. Mais un moraliste rigoureux pourrait soutenir que le droit du père ne va pas jusqu'à introduire dans une société démocratique des parasites et des oisifs absolus. En droit strict, la société pourrait exiger que l'héritier d'autrui travaillât à son tour et personnellement, elle pourrait exiger surtout un travail intellectuel, la fréquentation d'un cours, l'acquisition d'un grade, la culture d'un art libéral ou utile, l'exercice effectif d'une profession industrielle ou agricole, l'accomplissement d'une fonction civile ou politique. » Et M. Fouillée a raison d'ajouter qu'on devrait exiger une patente pour absence de profession. Si on mettait un impôt formidable sur les riches qui n'acquièrent pas un grade dans l'enseignement supérieur, on n'aurait pas le spectacle des nombreux inutiles qui encombrent la société, car celui qui a beaucoup travaillé dans sa jeunesse, surtout par l'intelligence, ne cesse pas de travailler dans sa virilité. Au moins si le jeune homme refusait de s'instruire, la société retrouverait par l'impôt le capital égaré et perdu dans des mains indignes.

« Dans la pratique comme dans la théorie, on n'en finira avec l'erreur qu'en lui prenant sa part de vérité pour la rattacher au fonds commun des vérités acquises. Cette tâche est le principal objet de l'enseignement supérieur. Condamner en bloc une doctrine est aussi impos-

sible que d'exterminer en masse ses défenseurs. Combien n'a-t-on pas tenté, par exemple, de ces réfutations radicales et absolues du socialisme qui avaient la prétention d'être des Saint-Barthélemy théoriques et qui, pour avoir voulu anéantir d'un coup l'utopie, n'ont fait que lui conserver une place mieux marquée et une attitude plus hostile dans l'ensemble des doctrines ? Ne nous lassons point de tenter un rapprochement sinon entre les hommes et les coryphées des théories, du moins entre les idées mêmes qui sont ouvertes les unes aux autres comme les espaces où se joue une même lumière. La crise sociale et politique d'aujourd'hui peut être la santé de demain ; l'humanité n'avance pas autrement et, quand il s'agit de doctrines, la véritable *vis medicatrix* n'est pas dans la nature, elle est dans la science. La France a été malade la première et sa maladie a été plus violente : c'est à elle qu'il appartient de montrer que, pour un peuple, le secret de se rajeunir est de savoir s'accommoder aux milieux nouveaux, aux nouvelles conditions d'existence créées par le développement de ces forces souveraines et toujours mouvantes : *les idées*. »

Mon intention première était de résumer largement, en l'appréciant, le livre de M. Fouillée ; mais j'ai cru mieux faire en l'analysant et en le suivant pas à pas. D'ailleurs les idées sont en si parfaite concordance avec les miennes, que les quelques observations que j'ai présentées au cours de cette étude suffisent pleinement à ma critique, et j'ai pensé que le lecteur connaîtrait mieux ainsi l'œuvre que j'ai tant goûtée et en tirerait plus de profit. Je serai complètement heureux, et mon but sera entièrement atteint si j'ai réussi à donner à quelques-uns le besoin de lire cet ouvrage qui mérite d'occuper la première place dans toute bibliothèque.

O. Demer.

LE 10E CONGRÈS OUVRIER EN BELGIQUE

Le dixième Congrès annuel du Parti Ouvrier Belge a eu lieu, les 27 et 28 mars, à Quaregnon, au centre de la région charbonnière du Courtraut de Mons. 220 groupes y étaient représentés par 350 délégués.

La principale question à l'ordre du jour était celle de savoir si, aux élections du mois d'octobre, les socialistes lutteraient seuls contre tous les partis bourgeois, ou bien si les Fédérations locales auraient la faculté de faire alliance avec les radicaux.

Il faut dire qu'à ce point de vue notre situation n'est pas du tout la même qu'en France ou en Allemagne : nous n'avons pas le suffrage universel pur et simple ; le pays n'est pas découpé en circonscriptions élisant un seul député : ce qui rend la coalition impossible, en apparence sinon en réalité ; enfin, les radicaux Belges se rapprochent beaucoup plus du Socialisme que les progressistes allemands, ou même que les radicaux français.

Nos programmes d'application immédiate se ressemblent,— en apparence toutefois plus qu'en réalité. — Le chef du parti radical, M. Paul Janson se réclamait, hier encore, des théories socialistes, et un certain nombre de ses partisans adhèrent journellement aux doctrines collectivistes.

C'est pourquoi beaucoup de nos amis affirmaient que le Parti Ouvrier pourrait, sans mentir à ses principes, autoriser ses Fédérations à contracter toutes alliances qui laisseraient son programme intact.

Anseele (Gand), Bertrand (Bruxelles) et Demblon (Liège), proposèrent donc au Congrès la résolution suivante :

« Le Parti ouvrier est un parti de classe.

« Les associations affiliées ne contractent d'alliance avec d'autres associations qu'à la condition de maintenir l'intégralité du programme du Parti Ouvrier. »

Cette proposition fut vivement combattue par les adversaires des alliances.

On peut résumer comme suit leur argumentation :

1° Le Parti ouvrier, étant un parti de classe, ne peut s'allier avec un parti bourgeois qu'en compromettant, dans une certaine mesure, son principe fondamental.

2° Toute coalition électorale, portant sur des points déterminés,

a nécessairement pour effet de rejeter au second plan des revendications qui ne font pas partie de la plate forme électorale.

3° Les candidats, préoccupés du triomphe de la liste commune, sont inévitablement entraînés à laisser dans l'ombre tout ce qui peut affliger les électeurs bourgeois dont ils demandent les suffrages.

4° Le sacrifice, — même temporaire et partiel — de l'idéal socialiste, à des considérations de tactique ou à des préoccupations de candidature, porte atteinte au véritable caractère d'un mouvement qui doit être révolutionnaire, sinon quant aux moyens, du moins quant au but.

Par ces motifs, Emile Vandervelde (Bruxelles) présenta, au nom de la Fédération des Etudiants et anciens étudiants socialistes, l'ordre du jour suivant :

« Considérant que le Parti Ouvrier est un parti de classe ; que des alliances électorales avec les partis bourgeois porteraient atteinte à ce principe ;

« Le Congrès décide : que le Parti Ouvrier ne patronnera d'autres candidats que ceux qui accepteront intégralement le programme des Congrès ouvriers internationaux. »

On voit par les considérants des deux ordres du jour en présence que le désaccord entre les deux fractions du Parti portait plutôt sur une question de tactique que sur une question principale.

Anseele, au nom des Gantois, affirmait que dans les petites villes des Flandres, il serait absolument impossible de former des listes exclusivement socialistes, sans que les candidats soient immédiatement jetés sur le pavé par les chefs d'industrie.

Bertrand et Demblon insistaient sur les avantages d'une forte représentation socialiste et sur l'influence que les socialistes peuvent exercer sur la fraction radicale.

Bref, ces considérations d'ordre pratique impressionnèrent le Congrès : la proposition Vandervelde fut repoussée par 110 voix contre 97 et 6 abstentions, et le principe de l'autonomie des Fédérations fut adopté.

Est-ce à dire cependant qu'aux élections prochaines les socialistes et les radicaux se coaliseront contre les conservateurs ?

La question reste douteuse, et ce d'autant plus que les radicaux, qui viennent également de se réunir en Congrès, n'essaient pas seulement de marcher d'accord avec les socialistes, mais encore avec le parti libéral modéré. Si cette dernière combinaison doit réussir, l'autre échouera par le fait même ; le Parti Ouvrier ne consentirait jamais à s'allier, ne fut-ce que pour un jour, avec un parti, dont les tendances ressemblent beaucoup à celles des progressistes allemands.

Bruxelles, 27 mars 1894.

Emile VANDERVELDE

REVUE DES REVUES

Dans le numéro de mars de la **Revue philosophique,** M. Fr. Paulhan publie une très précise et claire analyse de « La vie et la pensée », le dernier ouvrage de notre distingué collaborateur, le Dr Pioger. Dans le même recueil, et du même auteur, M. Paulhan une étude sur la *sanction morale* considérée en dehors de toute préoccupation d'antique métaphysique. Je regrette bien vivement que le caractère un peu spécial de ces pages m'oblige à les signaler seulement et à n'en point parler comme j'aimerais à le faire. Les idées et le talent de M. Paulhan sont d'ailleurs familiers aux lecteurs de la *Revue Socialiste* : ils ont encore à l'esprit l'article qu'il a publié ici même (1) à propos du livre de M. Ziegler : *La question sociale est une question morale.*

Ainsi, la philosophie devient socialiste et à cela rien d'étonnant, puisque c'est en elle-même que le socialisme a ses racines. Qu'importe donc si quelque école attardée, stationnaire et par conséquent réactionnaire, s'obstine à nous combattre.

Dans son organe officiel, la **Revue occidentale**, le Positivisme, par la plume de son grand prêtre, M. Pierre Laffitte, affirme que « la population doit devenir de plus en plus sympathique au gouvernement, puisqu' « il faut réduire l'électorat à son rôle nécessaire, au lieu de le faire pénétrer partout, au nom des principes et de droits prétendus absolus », il nous avertit encore que « le préjugé le plus grave de notre situation mentale est dans la prépondérance, qui va souvent jusqu'à l'extravagance, de la notion de progrès... Il y a là un rude courant à surmonter, ajoute l'écrivain. Depuis trente ans j'y ai consacré des efforts continus. »

Plaignons M. Pierre Laffite, plaignons aussi sa pauvre école. Le positivisme n'est même plus une philosophie figée, il n'en est guère que la forme, une sorte de vague religion avec ses dogmes et ses fêtes, ses prêtres et ses prédications ; du prodigieux mouvement intellectuel qui fut un des plus profonds du siècle derniers et tristes vestiges ; telles les vieilles lunes, qui jadis illuminèrent de leur splendeur les nuits d'été.

(1) V. *Revue socialiste*, novembre 1893, page 594. Question sociale et question morale, par Fr. Paulhan.

M. de Molinari, dans le **Journal des Economistes**, pleure, au nom du libre-échange, en parlant des nouveaux droits sur les blés, A sa maniere, il raconte les débats touchant cette question, à la Chambre, et. cette manière ne manque pas d'un certain piquant : « Une spirituelle observation de M. Léon Say, sur la consanguinité manifeste du protectionnisme et du socialisme a déchainé un petit orage. M. Jules Guesde et M. Méline ont protesté, tout en s'unissant fraternellement pour accuser le libre-échange de conduire à l'anarchie. M. Léon Say n'a pas eu de peine à justifier le libre-échange et l'économie politique de cette accusation terrifiante. » En somme cet article n'est que le grand air de bravoure du libre-échange déjà tant de fois chanté : à noter cependant le « casse cou » crié aux bourgeois, aux propriétaires fonciers que l'auteur rend responsables du vote de la loi, cette réflexion mélancolique qui précède la signature : « Qui sait si après avoir été les adversaires des propriétaires fonciers, promoteurs et bénéficiaires de ce régime (protectionniste), nous ne serons pas obligés de les défendre contre les apôtres de la nationalisation du sol? » — Dans la même revue deux articles concernant l'Italie : l'un de M. Combes de Lestrade sur la *crise economique et financière en Italie.*

Dans **l'Economiste français** (nº du 31 mars), M. Paul Leroy-Beaulieu disserte sur *l'organisation des colonies*. Selon lui « une des réformes qui s'imposent le plus pour faciliter l'essor de notre colonisation, c'est la suppression de toute la représentation coloniale... les députés sont déplacés dans notre Parlement. Ils exercent par leur pression indiscrete et incessante, une action funeste sur l'administration coloniale. » Pour M. Leroy-Beaulieu, l'île de la Réunion, appartient à la France, au même titre qu'un champ à son propriétaire, c'est une plantation à exploiter et d'où nous devons tirer le plus de sucre, de café et de vanille possible. Quant au sort des 200.000 habitants qui vivent là, que nous importe si le commerce avec la métropole augmente? Ces gens d'ailleurs sont affreusement indiscrets, quand on leur permet d'élever la voix chez nous et de vouloir eux-mêmes défendre leurs propres droits. Mais, à leur place, le serions-nous moins? Aussi, M. Leroy-Beaulieu, soyez indulgents pour ces « quelquss centaines de métis », ces « gens d'une autre race » dont vous parlez du bout des lèvres. Pour êtremoins blancs que vous se vêtir d'un simple pagne et vivre sous le tropique, sont-ils moins intéressants que les riverains de la Seine? Ils sont moins civilisés dites-vous. Est-ce là une bien grande infériorité? Vous n'oubliez pas que c'est la civilisation qui a mis dans la poitrine des économistes une poignée de chiffres à la place du cœur.

Voici de M. Fournier de Flaix un article sur le *mouvement économique et social aux Etats-Unis*. De ces quatre colonnes hérissées de chiffres: retenons la pensée dominante, celle qui semble ne point quitter l'auteur. L'Amérique est un pays de Cocagne : le développement industriel, la

prospérité agricole y sont prodigieux, donc — et admirez ici la toute-puissance de la logique — le développement du socialisme au milieu des peuples européens contraire à la nature même des choses, au caractère des faits économiques, doit correspondre à une sorte d'état pathologique des esprits. » Les socialistes sont des fous, c'est entendu, mais M. de Flaix me permettra de lui faire observer qu'il est peut-être bien près de devenir socialiste, car son raisonnement offre des symptômes inquiétants. L'immense prospérité des Etats-Unis est le fruit d'un état individualiste et « elle inspire, dit-il aux théoriciens socialistes, une sorte de répulsion profonde, et même un certain effroi. » Pourquoi cette répulsion, pourquoi cet effroi ? Les socialistes ont-ils donc jamais nié les résultats du régime capitaliste ? Ils se sont bornés à dire que cette phase économique était par ses résultats, par l'accumulation des capitaux la grande industrie, la grande culture, les grands magasins, la préparation au collectivisme. Ce dernier ne différera de l'état actuel que par le parasitisme en moins et la justice en plus. D'ailleurs qu'est-ce, au fond, que cette énorme richesse des Etats-Unis dont M. de Flaix est ébloui : — Le fruit de la misère de tout un monde de travailleurs qui commencent à gronder, à prendre conscience de leurs droits et de leurs forces et viennent en masse au socialisme.

Que M. de Flaix veuille bien jeter les yeux sur le numéro de mars du **Devoir** la revue publiée par le Familistère de Guise, il y trouvera la constatation de la force du parti ouvrier américain. « Le parti du peuple compte 22 membres dans le congrès des Etats-Unis » (1) Que s'il veut se rendre compte de la puissance là-bas des associations ouvrières, il feuillette le numéro d'octobre 1893 du même recueil. (2)

Enfin, justement, la **Revue des Revues**, reproduit ce mois-ci (nº du 1er avril) un remarquable article (3) de M. E. Bellamy, *le nationaliste* américain. « Ce qui règne chez nous, y lit-on, c'est une sorte de gouvernement économique ou, plutôt de plusieurs gouvernements économiques, ayant à leur tête quelques grands capitalistes qui monopolisent entre leurs mains et la direction et les produits du travail national..... 31,000 personnes possèdent la moitié de notre richesse nationale de laquelle dépend de nouveau le sort de nos 65 millions d'habitants..... Le système économique américain, de même que le système politique en Europe, ne se soutient que grâce à la baïonnette.

Saluons maintenant M. Fournier de Flaix et parlons d'autres choses.

Dans la **Science sociale**, un intéressant article de M. Léon Poiresard sur la « crise monétaire. »

---

(1) *Le Devoir*, mars 1894. Les socialistes au Parlement, p. 142 et 143.

(2) *Le Devoir*, octobre 1893. Les associations ouvrières en Amérique, par A. Fabre.

(3) Paru dans le *Forum* (nº de mars).

Le **Bulletin de la Participation aux bénéfices** publie une étude sur les nouvelles conclusions sociologigues de M. de Chambrun à propos de son récent livre: « Aux montagnes d'Auvergne » M. de Chambrun est certes animé des meilleures intentions et il lui en faut savoir gré. Pour lui la question sociale serait résolue si, à la tête de toutes les usines, se trouvait auprès du patron un conseil, une sorte de Parlement composé d'ouvriers et de contremaitres, « tranchant d'une manière définitive toutes les questions qui intéressent les employés et ouvriers. » Notre optimisme ne va pas jusque là : néanmoins nous applaudissons à ces tentatives de bonne volonté : notre foi en l'efficacité de la participation comme de la coopération n'est pas inébranlable, mais c'est là, pensons-nous le premier pas, l'apprentissage nécessaire, l'acheminement direct au socialisme.

Dans la **Société nouvelle**. la première partie d'une savante et très philosophique étude de M. Otto v. Sperber sur *Herzen*, le nihiliste russe contemporain de St Simon et de Fourier. — Du Dr Torre un très curieux chapître *Comment se fondent les colonies*. Je conseille vivement à M. Paul Leroy-Beaulieu de lire ces quelques pages, elles le rempliront de joie : il y a là le récit des plus exquises atrocités commises au nom de la civilisation dans les pays qu'ils venaient conquérir par les Européens colonisateurs — *Une conversation avec M. Alfred Naquet* par Aixe, à propos du projet de loi tendant à assimiler les enfants naturels aux enfants légitimes. De fines et précises considérations sur l'évolution de la morale, la désagrégation de la famille. l'indépendance plus grande de l'individu, la plus grande responsabilité de la communauté.

La Réforme sociale publie de M. A. Béchaux : *Comment etudier les revendications ouvrières*: un article où l'auteur fait l'apologie de la méthode d'observation, — en quoi il a raison pensons-nous — mais où il confond perpétuellement socialisme d'Etat et collectivisme, Cela aurait quelque importante si M. Béchaux n'était pas, de parti pris, un ennemi de tout socialisme quel qu'il soit. — Dans les numéros du 1er et du 16 janvier du même recueil une communication de M. Edouard Fuster sur *l'Industrie du chiffon à Paris et la vie des chiffonniers*. Il y a là une étude particulièrement curieuse à la fois pittoresque et documentée, des détails philosophiques auprès de chiffres, aussi navrants d'ailleurs les uns que les autres. C'est la misère physique et morale dépeinte sans phrases avec la seule éloquence de la vérité. La lecture d'un travail de ce genre doit troubler les consciences opportunistes. — Nous regrettons que M. Fuster ne tire pas des faits qu'il relate la conséquence qui en découle logiquement : l'avènement prochain d'un monde nouveau. Dans les études qu'i la publiées au « Temps » sur la *vie ouvrière à Berlin* comme dans ce mémoire, M. Fuster a montré de trop grandes qualités d'observateur et d'écrivain, il nous a semblé par le cœur et par l'es-

prit trop près de nous pour qu'il ne soit pas quelques jours avec nous,

Dans la revue très protestante du **Christianisme pratique**, des détails de M. Jean Bianguis sur la façon dont on fonde une société de tempérance.

Une revue catholique, **la Terre de France**, publie son programme. Elle demande d'une part le *terrianisme*, c'est-à-dire l'insaisissabilité des petites propriétés : à chacun un petit lopin de terre, tant pis pour la grande industrie et la culture scientifique ; — d'autre part l'extermination de la puissance juive et maçonnique. Brr!!?

A signaler dans **l'Ère nouvelle** : *l'Ancienne et la Nouvelle Metaphysique*, par G. Sorel, — étude tendant à démontrer que le marxisme a supplanté toutes les philosophies antérieures ; — les textes des projets de loi déposés sur le bureau de la Chambre par les députés socialistes.

Dans la *Critique des Mœurs* de M. Paul Adam à la **Revue blanche**, une explication des attentats anarchistes à propos de la bombe de l'hôtel Terminus. — Les révolutionnaires nouveaux ont l'horreur, la haine même de la multitude sotte. — Voilà une bien singulière solidarité, n'est-ce pas? Et l'article se termine par ces mots: « Le salut du peuple est hors du peuple. » L'étrange et aristocratique anarchie!

L'Art et la Vie, une jeune revue très nettement solidariste, publie, signée de son directeur, M. Maurice Pujo, une noble page en faveur de Jean Grave. Au hasard, j'y trouve cette phrase : « Les bombes sont comme les Révolutions; elles sont chargées de misères humaines. » Cette citation vaut mieux qu'un long et banal éloge de M. Maurice Pujo. — A propos du fameux « esprit nouveau », M. Albert Livet écrit : « La protestation en faveur de Grave;... les acclamations unanimes qui saluèrent M. Jaurès au quartier latin, voilà les manifestations dernières de l'« esprit nouveau » de ceux qui viennent. »

Pour terminer, deux citations marquant bien nettement les tendances nouvelles de la jeune littérature. Dans la **Revue moderne**, M. Jean Rodes (*l'Action*), dans **l'Art social**, M. Emile Portal (*la Jeunesse litteraire et le Socialisme*) constatent les préoccupations sociales qui de plus en plus assaillent les jeunes écrivains. « Le philosophe, l'artiste, le poète descendent de leur tour d'ivoire ». Sans parler de celles de *l'Art social* et *Revue moderne*, poésies et proses de *la Plume*, de *l'Ermitage*, de *l'Art et la Vie*, de la *Revue blanche*, etc., traduisant les violentes aspirations de la jeunesse intellectuelle vers un idéal de justice sociale, font pressentir l'approche de l'ère nouvelle qui va s'ouvrir.

Paul LAGARDE.

LA QUESTION SOCIALE

DEVANT LES CORPS ÉLUS

Dans le dernier mois, les questions sociales ont moins agité la Chambre qu'elles n'avaient fait depuis le début de la session. La politique pure a reparu au premier plan avec l'importante discussion sur la Révision de la constitution. Inutile de dire que ce projet, émané de l'initiative de tous les groupes républicains réformateurs a échoué et que nous devrons continuer pendant longtemps encore à subir le Sénat. Cette constatation prouve bien le peu de clairvoyance des hommes politiques qui nous dirigent et qui semblent aveuglés on ne sait par quel parti pris : Ils n'ont d'énergie que pour la résistance et l'immobilité. Ils ne comprennent point que la vie politique et législative d'un peuple est le reflet de la vie économique, sociale et morale et qu'il est nécessaire de mettre rapidement en harmonie les lois et les iustitutions avec le degré d'évolution accompli déjà par la société.

L'adaptation prompte et parfaite au milieu et aux circonstances est un caractère de supériorité pour les êtres vivants et probablement aussi pour les organismes politiques. Laisser éternellement trainer les questions graves sans les résoudre, c'est la politique à courte vue qui conduit à ces courants puissants de mécontentement général dont le Boulangisme a été un exemple bien curieux et qui conduit aussi aux Révolutions ! Les Révolutions en effet ne sont point l'œuvre des révolutionnaires, mais des conservateurs inintelligents, dont l'influence néfaste laisse s'accroître d'une façon exagérée le désaccord contre l'état réel d'une société et toute la superstructure législative, judiciaire et politique, qui doit constamment s'adapter et se réadapter aux changements incesants du milieu. Car les Révolutions peuvent être envisagées comme la chute brusque d'un ensemble de lois et d'institutions qui ne répondent plus aux besoins du milieu social et qui sont restées immobiles pendant que l'évolution économique se poursuivait.

M. Goblet (Séance du 12 Mars 1894) a parfaitement démontré combien le Sénat s'opposait aux modifications nécessaires de nos lois et à l'accomplissement des réformes démocratiques.

M. René Goblet. — Mais ce n'est pas seulement en matière budgétaire que nous nous trouvons aux prises avec ces difficultés, vous le savez bien. Depuis quinze ans, combien de lois sont en souffrance, « renvoyées comme une balle » suivant l'énergique expression de M. Gladstone — d'une Chambre à l'autre sans jamais aboutir ? Et quelle est la raison de ces retards ? C'est que notre Constitution exige que pour chaque loi, non pas seulement sur le principe de la loi, mais sur chaque disposition, sur le texte lui-même, les deux Chambres se mettent d'accord, ce qui dans la pratique, devient presque impossible. Cependant, aussi longtemps que cet accord parfait ne s'est pas réalisé, la loi n'existe pas.

Le Sénat, qu'il le veuille ou non, est un obstacle aux réformes. En voulez-vous des preuves ?

Je citerai, par exemple, la loi à laquelle M. Bovier-Lapierre a attaché son nom. Combien de fois l'avez-vous votée ? Le Sénat l'a toujours repoussée. Il a même repoussé encore, tout dernièrement, une rédaction qui lui avait été présentée par le conseil d'Etat sur sa demande et qui semblait répondre à toutes les objections puisqu'elle protégeait le droit des patrons aussi bien que des ouvriers.

Et la loi sur la composition des syndicats professionnels ? Vous savez qu'on en était venu à considérer comme irrégulier qu'un ancien ouvrier ayant abandonné la profession pût faire partie d'un syndicat. Cependant le principe d'une réforme de la loi à ce point de vue avait paru tellement juste, que c'est un ministre, M. Fallières, qui avait pris l'initiative d'un projet modifiant la loi de 1884 dans ce sens. Ce ministre avait même ajouté que, tant que cette modification ne serait pas votée, il ne poursuivrait pas les irrégularités commises.

Ce projet de M. Fallières, vous l'avez voté, mais le Sénat l'a repoussé sans même lui faire l'honneur d'une discussion. Vous le reprenez en ce moment ; un de nos collègues l'a repris devant la commission du travail. On a cherché à se mettre d'accord avec le Gouvernement sur une rédaction nouvelle, et on n'y est pas parvenu, je crois ; la commission a trouvé une autre formule, une formule transactionnelle, que le Gouvernement acceptera peut-être ; mais passera-t-elle au Sénat ? J'en doute fort pour ma part, je dois l'avouer.

Faut-il citer d'autres exemples ? Prenons la loi sur le travail des femmes et des enfants dans les manufactures : cette loi a passé douze ou quatorze fois, si je ne me trompe, devant les Chambres, et cela depuis bien des années...

M. Charles Ferry. — Elle a été votée par le Sénat !

(Un membre à l'extrême gauche.) — Et la loi sur la liberté d'association ?

M. René Goblet. — Vous avez voté la journée de dix heures pour les femmes et pour les enfants ; le Sénat, qui précédemment s'était toujours prononcé pour la journée de onze heures, a fait une distinction : il a voté dix heures pour les enfants et onze heures pour les femmes ; si bien que la loi est devenue impraticable et que, depuis deux ans qu'elle est promulguée, elle est restée

lettre morte. Or, en ce moment, pendant que la commission du travail de la Chambre est saisie de l'examen de cette loi qu'il a fallu remettre sur le chantier, le Sénat s'en saisit de son côté ; il a même pris les devants et sa commission a décidé de revenir au système de onze heures pour les deux catégories. La discussion est à l'ordre du jour du Sénat, tandis que votre commission du travail, si je suis bien renseigné, rétablit les dix heures, en ajoutant, il est vrai, qu'on aura trois années pour se conformer à ce nouveau réglement. N'est-ce pas encore le conflit imminent à propos de cette loi votée pourtant depuis deux ans ? Elle n'a pu être mise en vigueur à cause des divergences de vues entre le Sénat et la Chambre.

Il en est de même de la loi sur les accidents du travail et de tant d'autres, qu'il me paraît inutile de vous rappeler. Voulez-vous cependant d'autres exemples plus récents ?

Vous avez voté une loi sur les prud'hommes. Vous avez cru pouvoir étendre cette juridiction salutaire aux procès entre employés de commerce et patrons. Le rapport sur cette loi vient d'être déposé au Sénat et il conclut au rejet de cette disposition. pour s'en tenir au décret de 1806. Le décret de 1806 ; voilà la limite marquée au progrès par la commission sénatoriale !

Et la loi sur les erreurs judiciaires ? Vous l'avez votée il n'y a pas bien longtemps, d'accord avec l'honorable garde des sceaux, qui n'était pas alors revêtu de ce titre. Mais elle vient d'être considérablement modifiée par le Sénat, sur la proposition du garde des sceaux lui-même, à qui il a suffi d'entrer au Sénat, même comme ministre, pour se sentir pénétré de l'esprit de cette Assemblée au point d'abandonner l'opinion qu'il avait eüe comme député (Sourires à gauche.)

Voilà encore une occasion de conflit entre le Sénat et la Chambre.

Je ne voudrais pas multiplier les exemples, cependant il est une réforme capitale qui domine toutes les autres parce que beaucoup d'autres réformes, en effet, en dépendent : je veux parler de la réforme de notre système fiscal par l'application de l'impôt sur le revenu. La ferez-vous ? Je le crois, je l'espère, surtout depuis que nous avons vu — je le rappelle après M. Bourgeois — un de nos collègues, qui appartient plutôt à vos bancs qu'aux nôtres (L'orateur désigne le centre), n'est-il pas vrai ? un des esprits les plus modérés de cette Chambre, allant du premier coup jusqu'où certains d'entre nous n'avaient pas osé aller jusqu'ici, se prononcer pour l'impôt progressif !

Vous ne voterez peut-être pas l'impôt progressif, mais vous voterez au moins l'impôt sur le revenu, je l'espère fermement. Si cette Chambre fait une réforme, c'est celle-là qu'elle fera, parce qu'elle est indispensable non seulement pour établir une plus juste répartition de nos charges publiques, mais aussi pour augmenter l'élasticité de nos budgets et nous fournir les moyens nécessaires à l'accomplissement de ces réformes sociales qui sont aussi vivement désirées par vous, messieurs, que par nous-mêmes.

Vous voterez donc la réforme de l'impôt ; mais est-ce que vous vous flattez qu'elle trouvera grâce devant le Sénat ? Je n'y compte pas, pour ma part. Je conclus donc sur ce point ! — je vais rapidement, comme vous voyez — que si vous voulez faire aboutir quelques-unes de ces réformes anciennes ou nouvelles, si importantes et depuis si longtemps réclamées, que l'on promet toujours sans les réaliser jamais, il faut absolument que vous arriviez à triompher

de la résistance d'une Assemblée qui, parce qu'elle est élue par un suffrage différent, parce qu'elle a d'autres origines, est nécessairement et fatalement imbue d'un autre esprit que le vôtre ; et que si vous ne voulez pas supprimer l'intervention du Sénat dans l'œuvre législative, il est nécessaire tout au moins que vous assuriez à la Chambre élue par le suffrage universel le dernier mot en toute matière, en matière budgétaire d'abord, mais aussi en matière ordinaire.

Pelletan (dans la séance du 15 mars) a magistralement complété ce tableau :

Je vais vous donner, par des exemples précis, car ce n'est pas par l'expose de vue d'ensemble qu'on peut s'expliquer. Voulez-vous que je prenne une seule des diverses catégories de lois que la Chambre a votées ? Je pourrais presque tirer au sort. Mon attention se porte tout d'abord sur la catégorie de lois qui a paru recueillir le plus de manifestations d'intérêt dans cette Chambre.

M. le président du conseil déclare très hautement que s'il combat les doctrines socialistes, il n'en est que plus dévoué aux intérêts ouvriers dans ce qu'ils ont de légitime.

Un membre à l'extrême gauche. C'est un beau paradoxe.

M. Camille Pelletan. Vous dites, monsieur le président du conseil, que vous résisterez aux doctrines chimériques et subversives, mais que toutes les fois qu'une réforme sérieuse et pratique vous apparaîtra comme telle, vous déployerez la plus grande énergie pour l'accomplir.

Quelle est donc l'histoire de la législation ouvrière ballottée entre les deux Chambres pendant ces douze dernières années ? Elle a avorté par le fait du Sénat. Prenons, parmi les divers projets, le plus important, celui qui concerne les ouvriers, les agents commissionnés des chemins de fer. Ce projet a été déposé par un socialiste qui certes n'est pas bien inquiétant, par M. Raynal. *(On rit.)*

Il s'agissait, vous le savez, de 220.000 travailleurs qui, avec leurs familles, représentent plus d'un demi-million de personnes. Le parti républicain, dès qu'il fut pavenu au pouvoir, a considéré qu'il avait une double dette envers les employés de chemins de fer ; d'abord, une dette de justice à l'égard de ces travailleurs affectés à un véritable service public et soumis au bon plaisir de puissances financières dont vous ne connaissez que trop les tendances réactionnaires, et ensuite une dette de reconnaissance pour ces pionniers de la démocratie, qui ont fait pénétrer l'idée républicaine dans les campagnes les plus reculées. *(Applaudissements.)*

On ne s'est pas borné à déposer un projet, un engagement solennel a été pris. Cet engagement, il a été formulé par Gambetta dans un banquet célèbre offert aux membres des deux Chambres par les employés de chemins de fer, et qu'il présidait ; cet engagement a été ensuite ratifié par deux cents sénateurs et députés. Depuis lors, douze années se sont écoulées, et le projet n'a jamais pu aboutir. Je ne veux pas entrer dans l'histoire de ses malheurs, je ne veux pas redire comment, voté immédiatement par la Chambre, il s'est égaré pendant deux ou trois ans dans la poche de son très éminent rapporteur sénatorial......

M. Paul Doumer. Pendant plus de cinq ans.

M. Camille Pelletan.... et comment il n'est sorti de cette poche que pour être rejeté immédiatement. Je ne veux pas dire comment, repris et voté de nouveau par la Chambre, il a été, je puis le dire, repoussé de nouveau par le Sénat, qui s'est contenté d'édicter une légère modification au code civil, très insignifiante, selon moi.....

M. Raymond Poincaré. — C'était exactement le projet de M. Goblet. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Camille Pelletan. — Modification qui, dans tous les cas, n'avait aucun rapport avec le but eseentiel que l'on poursuivait.

Telle est l'histoire de cè projet : promesse solennelle faite au nom du parti républicain, double vote de la Chambre et double échec au Sénat. A l'heure actuelle, les employés commissionnés des chemins de fer sont encore soumis au bon plaisir des compagnies financières, dont la Chambre voulait les affranchir.

Il y a la loi des syndicats. Depuis dix ans, le législateur a sanctionné la liberté des associations professionnelles. Cette liberté existait dans le monde entier depuis longtemps avant d'être admise en France et on peut dire qu'elle était entrée dans nos mœurs avant d'être appelée à figurer dans le code. Le Sénat a sanctionné ce projet avec les restrictions que vous connaissez et dont vous ne pouvez pas nier la portée politique, puisqu'à chaque instant elle provoque des conflits qui donnent lieu à des poursuites judiciaires grosses de colères pour l'avenir.

Qui donc a introduit ces restrictions dans la loi syndicale ? Si le suffrage universel avait été le maître, si ses représentants avaient eu le dernier mot, ces restrictions existeraient-elles ? Non. Elles proviennent toutes du Sénat. C'est à ce résultat qu'il est arrivé après trois années de résistance.

On a donc fait la loi sur les syndicats, et vous en triomphez beaucoup ; mais cette loi est-elle une réalité ? Non. Elle existe seulement sur le papier, et non dans les faits. Peut-on dire en effet que la liberté des syndicats existe quand le patron tient à sa merci le gagne-pain de l'ouvrier, car il peut interdire à celui-ci de s'en servir, quand le maître, le propriétaire agit sans contrôle et peut substituer sa volonté à la loi de l'Etat, de la République ! (*Tres bien ! tres bien ! à l'extrême gauche.*)

Et ce n'est pas moi qui le dis le premier : ce sont les ministères qui ont précédé le cabinet actuel, ce sont les majorités qui ont précédé la majorité actuelle. Vos prédécesseurs ont cherché les moyens de faire de cette loi une réalité, ce qui prouve qu'ils sentaient bien qu'elle présentait une lacune. Deux moyens ont été proposés : le premier, par un socialiste qui n'était pas bien dangereux, par un révolutionnaire peu inquiétant, garde des sceaux à cette époque, aujourd'hui sénateur ; j'ai nommé M. Fallières. Ce moyen consiste à laisser l'entrée du syndicat ouverte aux ouvriers qui ne font plus partie de la profession et qui sont par ce fait, à l'abri des revanches patronales. Le second moyen a été proposé par notre collègue M. Bovier-Lapierre. Il consistait à appliquer des pénalités bien méritées aux patrons qui subsisteraient leurs volontés à loi du pays.

Quelle a été le sort de ces deux propositions ? La première, à peine arrivée devant le Sénat, a été rejetée sans phrase. Il en a été de même pour la seconde;

reprise et votée une nouvelle fois par la Chambre, elle a été repoussée une seconde fois par le Sénat.

Ce n'est pas tout. Dans le but de donner une solution pacifique à ces redoutables conflits du travail qui remuent si profondément le monde moderne, le gouvernement républicain avait eu l'idée de renvoyer les différends relatifs aux contrats de travail, aux salaires, à des conseils de prud'hommes recrutés dans les deux éléments, ouvriers et patrons. Ce projet a été proposé par mon ami M. Lockroy, alors ministre du commerce. Il a rencontré dans la Chambre un assentiment unanime, puisqu'on n'a discuté que quelques points particuliers et qu'il a été voté sans scrutin.

Le projet adopté par la Chambre a été envoyé au grand abattoir du Luxembourg. (*On rit.*) Vous devinez le sort qui l'attendait, la mort sans phrase. (*Applaudissements et rires à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*)

Je demande pardon à la Chambre de m'attarder à ces détails (*Parlez ! parlez !*), mais je voudrais encore donner quelques indications sur un point de cette législation constamment ballotée entre les deux Chambres.

Il reste deux grandes lois, dont l'une n'était ni politique ni sociale : c'était une simple mesure d'humanité, et il semblait qu'à ce titre elle devait échapper aux négations sénatoriales. Je fais allusion à la loi du travail des femmes et des enfants dans les manufactures. Cette loi a été arrêtée plus de dix ans par le Sénat. Pendant dix ans le Sénat à préservé ces deux grandes institutions sociales : le travail abusif de l'enfant, le travail abusif de l'adolescent, qui flétrit et qui surmène l'homme de demain dans l'enfant d'aujourd'hui et le travail abusif de la femme, qui est la suppression pour le travailleur des deux premiers droits de l'homme, le droit de l'ouvrier à la famille et à son ménage. (*Applaudissements.*)

Pendant dix ans, le Sénat a préservé ces deux grandes et nobles institutions. La proposition de loi avait été déposée en 1881 par Martin Nadaud ; arrivée devant le Sénat, elle a été rejetée purement et simplement. Représentée en 1885, avec l'autorité de Waddington, du Gouvernement, le Sénat n'a pas pu persévérer dans la même voie ; après avoir résisté longtemps, le grand terrain de la lutte a été circonscrit dans la question du travail de nuit pour la femme, travail qui est aboli chez presque toutes les nations civilisées. Le Sénat a dû céder sur cette question d'humanité, et il n'a retiré d'autre profit de la longue lutte qu'il avait engagée contre ce projet que le triste avantage d'ajouter, en ce qui concerne les jeunes filles et les adolescents de treize ans, un surcroît de deux heures de travail au fardeau de dix heures de travail antérieur écrasant déjà pour les épaules fragiles sur lesquelles il est jeté. Voilà le seul projet qui ait été voté par le Sénat. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

Reste le projet de loi sur les accidents. Celui-là n'est étudié que depuis dix ans.

M. Jourde. — On est en train de la massacrer.

M. Camille Pelletan. — Il n'est porté au Sénat que depuis six ans, et il est annulé depuis ce temps. Que deviendra-t-il ? Je ne veux pas chercher ce qu'on en fera ; mais vous pouvez en juger par les exemples que je vous ai donnés.

Faisons la récapitulation.

Je ne crois pas avoir oublié un seul des projets importants en matière de législation ouvrière. J'ai été précis ; j'ai donné des détails que je crois positifs, incontestablees. Parmi les projets que j'ai énumerés, deux seulement sont arrivés mutilés, défigurés, il est vrai, mais encore vivants : c'est, d'abord, le projet sur les syndicats, dans lequel le Sénat a introduit les germes de discorde que j'ai indiqués; c'est, ensuite, le projet sur le travail des femmes et des enfants dans la manufactures, auquel le Sénat a fait subir les mutilations nombreuses que j'ai rappelées.

Ainsi, dans quatre projets de loi, la pensée de la Chambje a complètement disparu : les deux projets de loi sur les syndicats, le projet sur les prud'hommes, le projet sur les employés de chemins de fer. Enfin un projet essentiel, déposé depuis neuf ans, que tous les autres pays ont dans leur législation, est l'objet d'ajournements successifs. Pendant combien de temps le vote en sera-t-il retardé ? Nous n'en savons rien. Ainsi toute la pensée de la Chambre en ces matières ouvrières a été absolument défigurée, mutilée depuis quinze ans ; voilà le bilan du suffrage restreint. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Et je m'adresse ici au centre même. Oui, il est rrès vrai que les républicains sans distinction de nuance avaient accompli pour les ouvriers des progrès très sérieux et qui auraient été très précieux. Oui, il est très vrai que ces progrès ont été accomplis non seulement sur l'initative de mes amis, les radicaux et les socialistes, mais sur l'initiative et avec la collaboration très ferme des hommes les plus modérés, même de ceux qui siégeaient ici ; et nous ne pouvons pas oublier notamment la reconnasssance que nous devons à M. Waddington.

Oui, il est très vrai que telle a été l'œuvre de la Chambre ; mais elle a été arrêtée, défigurée au Sénat, vous ne pouvez pas le nier. Et, je vous le demande : Croyez-vous, par hasard, que si ces lois, qui sortaient de l'accord presque unanime des représentants du suffrage universel, s'étaient traduites en réalités bienfaisantes à mesure qu'elles étaient votées, l'état des esprits dans la classe, peut-être un peu irritée, des travailleurs serait ce qu'il est aujourd'hui ? Croyez-vous qu'il n'y aurait pas dans les masses profondes des ouvriers plus de confiance et d'attachement à l'égard de la légalité, plus d'attachement à leurs droits politiques si laborieusement conquis; et je vous le dis encore : devant le tableau partiel que je viens de vous présenter pouvez-vous dire que vous voulez réellement des réformes, vous qui prétendez que, écartant les réformes théoriques vous voulez apporter des progrès dans le domaine pratique, non pas, entendez-le bien, des promesses vaines ni des bienveillances stériles, mais des résultats effectifs, pouvez-vous compter qu'on vous croira si vous ne supprimez pas le mécanisme constitutionnel qui jusqu'ici a toujours arrêté vos réformes ? (*Applaudissements à l'extrême gauche*).

Vous avez déclaré à ce pays que dorénavant il était son seul maître et que du moment qu'il était investi du bulletin de vote, la souveraineté nationale était le principe du Gouvernement, que les volontés qu'il manifesterait seraient obéies, que les réformes qu'il jugerait bonnes, seraient réalisées, que les lois auxquelles il allait être soumis seraient celles qu'il aurait édictées lui-même. Eh bien non, cent fois non, tant qu'un suffrage restreint aura le droit d'arrêter indéfiniment les volontés manifestées par l'énorme majorité du pays, ni devant

le bon sens ni devant l'évidence vous n'aurez le droit de dire que ce pays est souverain. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

Si la question vous paraît secondaire, si vous niez la souveraineté du peuple, regardez donc ce qui se passe à chaque instant et voyez combien les exemples que je vous ai cités et ceux que je pourrais vous citer encore mettent en lumière la constatation de ce que je dis. Quand vous appliquez, vous qui invoquez la souveraineté du suffrage universel, quand vous appliquez à ces conflits économiques et sociaux qui remuent si profondément le monde moderne, les lois restrictives que la Chambre avait refusées et que le Sénat a rétablies ; quand vous appliquez, par exemple, à une population de 40.000 grévistes ces restrictions si dures au nom desquelles vous arrivez à des répressions si impitoyables, qui donc n'a pas le droit de se rappeler que la loi que vous appliquez par la force publique avait été abolie par toute la nation et a été rétablie par une Chambre républicaine ? Quand vous appliquez une de ces impositions gothiques, sauvages, dont la Chambre avait voté une réforme totale ou partielle, qui a échoué au Sénat, qui donc n'a pas le droit de se rappeler qu'au mépris du principe primordial qui veut que l'impôt soit voté tous les ans par les représentants des contribuables, la contribution dont vous aviez voté la suppression, qui avait été abolie par les représentants de tous les citoyens, a été rétablie par les représentants d'un petit nombre ?

Malgré ces bonnes raisons, la revision a été repoussée. Vraiment on se demande si le vieil esprit républicain n'est pas mort pour toujours et s'il ne faut pas perdre l'espoir du progrès pacifique.

A. Delon.

THÉATRE

Les scènes, sur lesquelles les écrivains dramatiques ont la possibilité d'exprimer librement leur conception d'une justice et d'une morale neuves, nous ont donné, le mois passé, deux pièces intéressantes par leur but, par leurs qualités et aussi par leurs défauts.

Le théâtre-libre a joué *Une journée parlementaire* de M. Maurice Barrès et le Théâtre X a mis son inexpérience et sa bonne volonté au service de l'*Automne*, drame de MM. Paul Adam et Gabriel Mourey.

Ces deux pièces, issues de visions très différentes, ne nous ont pas ému au même dégré. Mais elles suggérent la même réflexion : Les auteurs, exaspérés contre des mœurs politiques ce qui est le cas de M. Barrès. ou bien contre l'organisation sociale actuelle, ce qui constitue la révolte plus générale et plus hautaine de MM. Mourey et Adam, se bornent à mettre en relief les turpitudes de ces mœurs, l'iniquité de cette organisation, s'insurgent avec ironie ou avec éloquence, selon leur tempérament, et constatent tristement des résultats. Ils font œuvre de critiques et non d'initiateurs fervents et féconds. Et ce n'est point assez quand on a voulu écrire une pièce politique ou sociale.

Sans doute, ces protestations témoignent d'âmes loyales. d'esprits clairvoyants et sont infiniment plus nobles que l'acceptation nonchalante d'un état social choquant. Mais cette critique a été trop souvent faite, dans le livre comme au théâtre; bien des réquisitoires éloquents ont été prononcés déjà et nous n'ignorons plus guère de quelles iniquités nous souffrons. Il n'est pas besoin d'être très clerc en sociologie pour formuler en quatre ou cinq propositions les tares de l'ordre social actuel, ni moraliste bien subtil pour voir les hontes dominantes des mœurs contemporaines. La lecture des quotidiens faciliterait d'ailleurs cette dernière enquête et M. Barrès ne s'est peut-être pas assez dit que nous aussi, nous avions lu les journaux de l'an passé et que, pour n'avoir fumé attentivement des cigares dans les couloirs du Palais-Bourbon, nous n'en étions pas moins fort précisément renseignés sur l'atmosphère, les fureurs et les haines de cette maison en folie.

Donc c'en est assez de la critique, du travail désormais négatif de destruction. Ce travail fut opportun à son heure. Des esprits puissants s'y consacrèrent. Il restera toujours un nombre suffisant d'écrivains subalternes pour s'employer, en manœuvres obtinés, à l'achèvement de cette besogne, pour répéter l'acte d'accusation. Les écrivains qui pensent se doivent à eux-mêmes d'affirmer non plus seulement leurs haines et leurs révoltes, mais leurs espérances et leur foi. C'est d'abord le mode le plus efficace d'insurrection. Le moment est venu pour les romanciers ou les dramatistes que le mieux social préoccupe, de dire avec netteté quelle idée de justice leur sont chères et quelle morale, moins immorale ils veulen t établir. Ce n'est plus assez de montrer les cahiers généraux de leurs dégoûts, mieux vaut dire avec la fermeté d'une croyance lucide les changements qu'ils jugent nécessaires. Le jour où cet exposé sera fait, l'ordre social actuel sera bien près du bouleversement.

Nous ne prétendons pas qu'un seul écrivain, sociologue, dramatiste, romancier, chroniqueur, puisse formuler enu ne œuvre unique ou même dans une série d'ouvrages, un système complet de rénovation morale ou sociale. Bien que toutes ces idées de justice et de bonheur soient éparses dans l'atmosphère, un homme ne sera pas l'interprète de mille courants humains. Mais chacun peut au moins affirmer par son œuvre une idée personnelle de régénération morale et d'amélioration sociale. Il n'est pas nécessaire de se préoccuper spécialement de sociologie pour faire œuvre de sociologue. Une étude de caractère, une étude de mœurs, un poème, apportent involontairement des conceptions utiles.

Tel doit être le but de l'effort littéraire contemporain. Ce sera sa noblesse. La résignation mystique est vraiment une attitude trop aisée et inéligante à force d'égoïsme. Les rêves, la métaphysique, les légendes donnent sans doute de hautaines voluptés et, sur la plate forme de sa tour d'ivoire, scruter le mystère troublant des cieux doit procurer de forts passionnants émois, mais des gens souffrent et meurent autour de cet isolement dédaigneux. Ils ont le droit de demander compte au rêveur de sa solitude et de sa vaine chanson. Ce n'est point assez faire pour eux que de méditer sur l'essence de leur âme et d'exprimer, par transpositions éloquentes, les généralités de leurs sentiments. N'est-il pas plus haut et plus malaisé de faire entendre quelques nouvelles idées morales sur le but de la vie, sur ses conditions, sur l'amour, le mariage, les enfants, le travail, le gain, etc.,., travailler ainsi a une régénération sans laquelle une justice plus stricte ne sera jamais obtenue ?

Mais nous voici loin des pièces qui sont l'occasion de cet article. Il est temps d'y revenir.

Parmi les auteurs joués, le plus réfractaire à toute affirmation paraissait être M. Maurice Barrès. Son premier livre, *Sous l'œil des Barbares*, qui toujours nous émut plus que les suivants, par la passion dont il est animé, est assurément une œuvre de très noble révolte. Avant de

tourner le dos à la vie qui le choque, M. Barrès éprouve le besoin de formuler éloquemment ses mépris.

Puis, il s'isole, ferme tous les volets de sa tour et, méthodiquement, interviewe son âme. Elle l'intéresse et il nous la raconte. Nous en savons les scrupules, les curiosités et les calmes émois. Comme tout cela est exprimé avec un charme très délicat de style, un public restreint mais choisi s'intéresse aux coquetteries de cette gentille âme. On est séduit, à des tournants de phrase, par des images imprévues, par de gracieux récits, par des descriptions à la joliesse brève, par une ironie et un septicisme d'assez beau ton, et ce public ne s'aperçoit point que cette ironie, M. Barrès l'a très fidèlement héritée d'autres écrivains qui la maniaient plus largement et avaient en outre d'autres modes pour exprimer leurs pensée. Il ne fait pas non plus cette réflexion que le septicisme est une attitude un peu trop à la mode dans la littérature et dans le monde et que cela ne constitue plus une originalité. On ne voit pas davantage que M. Barrès, passionné dans *Sous l'œil des Barbares*, s'est glacé dans cette étude desséchante de lui-même. A son propos, on rappelle Stendhal, mais Stendhal, lucide observateur de lui-même et des autres, était vibrant de passion et d'enthousiasme. M. Barrès au contraire n'a vis-à-vis des autres hommes, de son moi et de la vie, que des curiosités. Il semble réfractaire à toute émotion. Les autres, la vie, est-ce que même il les regarde ? Il ne les voit guère qu'à travers les écrits et les idées de quelques écrivains avec lesquels il est en parenté intellectuelle et, dans ses chroniques fort intéressantes pour la plupart, il se borne à disserter sur les pensées de ces écrivains, à les commenter avec intelligence et une rare habileté de dialectique.

De ces chroniques, il apprit que Goethe est l'auteur favori de M. Barrès et c'est peut être celui que M. Barrès avait le plus intérêt à ne pas fréquenter. Le froid mécanisme de ses admirables psychologies n'était-il pas susceptible de glacer encore la curiosité imperturbable de M. Barrès ? En revanche, une très subtile pensée de Goethe, relatée par Eckermann, servait de point de départ et d'idée directrice à M. Barrès pour son dernier roman *L'ennemi des lois*. Il développe avec un tranquille égoïsme ou, si l'on veut, avec une ironie un peu inopportune, la conception sociale suivante. « La meilleure manière de travailler au bonheur général, c'est de réaliser soigneusement son bonheur particulier ». Cette conception convenait fort bien à la sérénité un tantinet égoïste et repoussante de Goethe, mais M. Barrès reconnaitra volontiers, je pense, que cette formule n'est point suffisante pour l'apaisement des misères dont nous sommes conscients.

Soudain, une brusque méthamorphose s'accomplit chez cet écrivain. Enfin, il s'aperçoit des étranges beautés de la vie, des hideurs farouches qu'elle contient, il s'y intéresse, la regarde directement, non plus seulement à travers les écrits des autres. C'est au temps des violentes

fièvres panamisies. M. Barrès publie au *Figaro* deux articles qui, sobres, relatant des faits bien observés de la vie, atteignent vraiment à de l'éloquence. Les évèuements agrandisseut son talent.

Peut-être M. Barrès, lecteur assidu de Goethe, s'était-il rappelé avec qu'elle énergie le viel écrivain, à l'apogée de sa vitalité intellectuelle, au moment où il pouvait le mieux refléchir au vaste effort de sa longue vie, exhortait tous les artistes, peintres et littérateurs, à se tourner vers la nature, vers la vie, à se fortifier par l'étude des réalités? Peut être aussi — et j'aime mieux le croire — M. Barrès a-t-il compris que son talent resterait infécond s'il ne bénéficiait pas de l'élargissement que seule donne l'humanité et le monde ?

Bientôt, on annonça que M. Barrès travaillait pour le théâtre. Il pouvait s'agir d'une dramatisation de son « moi », d'un drame d'inti. mité psychologique. Mais on publie le titre : *Une Journee parlementaire*. Plus de doute : c'est le tragique ou le comique de la vie extérieure, que l'écrivain veut exprimer. Comment M. Barrès, qui a sur toutes choses des curiosités, mais n'en reçoit guère d'émotion, pourra-t-il faire du théâtre où la curiosité est vaine, où seules valent les émotions profondes? On attendait sa pièce avec quelque impatience.

Les évènements que l'auteur met à la scène sont dramatiques en eux-mêmes et restent théatralement très dramatiques. Ils soutiennent l'auteur, mieux encore ils le portent. M. Barrès sut en montrer la rapidité violente et comme fatale.

Mais tout le drame reste extérieur. L'auteur avait vu des faces grimacantes dans la douleurs, des êtres se cabrant devant la honte, il avait vu s'accomplir des faits, il en avait compris l'enchainement logique. Il restait pour un créateur ou mieux pour un recréateur d'humanité, à mettre des âmes sous ses masques, à faire correspondre intimement ces âmes avec les évènements.

Or, nous voyons des êtres qui s'agitent dans le cadre de ces faits si émouvants, mais nous ne percevons que leurs grimaces et leurs gesticulations, nous ignorons les tréfonds d'eux-mêmes. D'où viennent-ils? Quel hasard les a liés ? En quoi leurs cœurs et leurs esprits concordaient-ils autrefois ? Quelle passion dominante chez l'un et l'autre ? D'où vient la tentation et la nécessité de la félonie? Nous n'avons que des rudiments, des tronçons de psychologie. Et seul le drame de ces âmes était intéressant. Car les faits scandaleux, la nature des turpitudes, nous les connaissions. Nous eussions préféréqu'on nous montrât précisément par suite de quelles tares morales, de quelle bassesse de mœurs, le député avait faibli.

Surtout nous eussions voulu savoir lesidées personnelles de l'auteur pour modifier de telles mœurs et enrayer le mal parlementaire.

Des critiques, injustes à mon sens, ont dit que la pièce de M. Barrès était une interpellation rentrée. Si M. Barrès avait interpellé tandis qu'il

siégeait au Parlement, j'imagine qu'il ne se serait pas borné à constater des faits honteux, à faire la critique d'un état de choses. Il aurait conclu à une amélioration, en eût indiqué les moyens. C'est cela qu'on attendait, et c'est pour cela que la pièce de M. Barrès n'a pas réalisé notre attente.

Sans doute, il y avait dans cette donnée matière à un drame sentimental très poignant et M. Barrès ue l'a point réussi. Sans doute cette pièce est pleine d'invraisemblance, de gros moyens matériels et d'atteintes à la vérité humaine. Nous pourrions les signaler si nous en avions la place et si cela avait quelque importance. Mais toutes ces critiques disparaitraient si M. Barrès avait fait acte d'affirmation et de foi.

Si, chez M. Barrès, le critique est avisé, il semble que le philosophe et le sociologue n'aient pas encore trouvé définitivement leur credo.

Ce sont donc des affirmations bien nettes que nous attendons maintenant de M. Barrès. L'ironie et le scepticisme charment durant quelques heures. Mais bientôt vient le moment où l'on veut connaître ce que pense réellement un écrivain et où surtout, cet écrivain doit éprouver le besoin de dire avec précision, sans réserves habiles ni ressourcesde dialectique qui tâchent de mettre d'accord les opinions les plus opposées, quelle est sa foi s'il en a une.

Et s'il n'en a pas, tant pis.

GEORGES LECOMTE.

N. B. — MM. Paul Adam et Gabriel Mourey voudront bien m'excuser si je ne parle pas de leur très intéressante et très courageuse pièce en ce numéro. La place me manque. La chronique du mois prochain sera, en partie, consacré à l'*Automne*.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOMMAIRE. — *France* : Le 18 mars et le 1er mai. — La Bourse du Travail de Paris. — Des signatures, s. v. p. — Pharmacie municipale. — *Angleterre* : Les Bourses du Travail. — Bonne foi capitaliste. — Manifestation contre les Lords. — *Hollande* : Le minimum de salaire. — *Danemark* : Le mouvement professionnel. — *Autriche* : L'organisation professionnelle. — Resolutions du Congrès socialiste. — *Suisse* : Le droit au travail. — L'assurance obligatoire contre les maladies. — Un referendum. — Congrès international pour la règlementation internationale du travail et la protection ouvrière.

FRANCE

Le 18 mars et le 1er *mai*. — Les provocations policières et judiciaires du gouvernement, les arrestations arbitraires comme celle non maintenue de notre ami Gabriel De la Salle, directeur de l'*Art social*, — le rejet de la Révision par la Chambre, — bref les multiples souffles de « l'esprit nouveau » ont donné cette année à la célébration de l'Anniversaire de la Commune un caractère plus tranché d'union socialiste et de coalition révolutionnaire.

La réaction multicolore se groupe et se condense ; mais le parti de la Révolution s'harmonise et ce concentre. Entre les deux camps, les républicains progressistes s'essaient à répéter leur rôle prédestiné de Sabines. Hélas ! Nous croyons bien que ce soit en vain. Les pouvoirs publics et les classes dirigeantes se sont engrenés sur la pente glissante de l'esprit de résistance à la montée du socialisme. Quand ils seront au bout, ils ne pourront plus remonter, et ils joueront leur va-tout, et le conflit violent éclatera fatalement. Il ne reste donc plus aux socialistes qu'à se préparer à cette échéance. Voilà pourquoi leurs anniversaires revêtiront de plus en plus le caractère de veillées d'armes : « le dix-huit mars, » — « la semaine sanglante », — « le premier mai ».

Et que l'on ne s'y trompe pas. Les socialistes français ne sont pas aussi divisés qu'on le croit trop volontiers. Ils peuvent, par exemple, ne pas être d'accord sur le mode à donner à la manifestation du 1er mai : les uns préfèrent continuer la comédie des visites et pétitions aux pouvoirs publics, les autres se bornent à la propagande de l'idée par meetings et journaux. Mais tous savent que les voies légales ne sont plus guères ouvertes au véhicule et au triomphe des revendications prolétariennes. Seules des questions de tactique divisent les socialistes français. Mais leur but est le même : leur programme général est identique. Et ils n'ignorent pas que leur triomphe commun dépend uniquement de leur sagesse, c'est-à-dire de l'observation provisoire de la légalité opprimante et spoliatrice d'aujourd'hui. Quant aux socialistes, dits réformistes ou révisionnistes parlementaires, ils savent aussi que la force a toujours été l'accoucheuse des sociétés nouvelles et des changements de régime. Mais ils voudraient éviter les violences de cette farce. Contre toute espérance ils espèrent encore, même en présence des manœuvres déloyales et des traîtrises à l'esprit républicain ; ils ont toujours foi en la Révolution sociale par étapes réformistes. Mais s'ils ne parlent jamais de la force révolutionnaire, ils y pensent toujours.

La Bourse de Paris. — Ci-dessous le projet de réglement de la Bourse du travail de Paris, proposé par le Conseil d'Etat, pour mettre les syndicats sous la surveillance de la police. Le Conseil municipal répondra au Conseil d'État et au Conseil des ministres en désaffectant l'immeuble de la rue du Château-d'Eau. Pas de Bourse du travail officielle !

Projet de décret portant organisation de la Bourse du travail. — Rédaction des sections réunies.

Le président de la République française, sur le rapport du ministre de l'intérieur et le ministre du commerce et de l'industrie.

Vu l'article 2 du décret du 28 décembre 1889, rendu en conseil d'État portant qu'il sera statué ultérieurement par le gouvernement sur l'organisation de la Bourse du travail existant à Paris;

Le conseil d'État entendu,

Decrète :

Article premier. — La Bourse du travail de Paris a pour objet de faciliter les transactions relatives à la main d'œuvre, au moyen de salles d'embauchage publiques, de bureaux de placement gratuit, et par la réunion et la publication de renseignements concernant l'offre et la demande de travail.

Art. 2. — L'entrée des salles publiques d'embauchage est réservée indistinctement aux patrons, employés et ouvriers des diverses professions syndiquées ou non syndiquées.

Art. 3. — Tous les ouvriers et patrons syndiqués ou non, ont également accès aux bureaux de placement gratuits organisés par professions. Il peut être établi, par les soins du préfet de la Seine, un bureau central et permanent de placement gratuit, qui aura en outre pour mission de centraliser et de publier tous les renseignement concernant les offres et les demandes de travail qui lui seront fournies, tant par les bureaux de placement prévus au paragraphe précédent, que par les syndicats et toutes autres institutions de placement gratuit. Les préposés à la tenue dudit bureau seront nommés par le préfet de la Seine.

Art. 4. — Les syndicats professionnels d'ouvriers, de patrons ou mixtes, légalement constitués, et fonctionnant suivant les prescriptions de la loi du 21 mars 1874, ainsi que les autres institutions légalement existantes qui s'occupent de placement gratuits, telles que les sociétés de secours mutuels, d'assistance par le travail, d'émigration etd'immigration, les sociétés de compagnons, peuvent être admis, sur une demande adressée au préfet de la Seine, à occuper un total dans la Bourse du travail pour y établir un bureau de placement gratuit.

Art. 5. — Le préfet de la Seine répartit les locaux entre le bureau central prévu à l'article 3, les syndicats professionnels légalement constitués et les autres institutions de placement mentionnées à l'article précédent, qui demandent à installer à la Bourse du travail des bureaux de placement gratuits. Il peut attribuer un même local à plusieurs institutions ou syndicats en fixant les conditions de jouissances pour chacun d'eux.

Art. 6. — Les syndicats et les autres institutions, admis à la Bourse du travail, administrent librement leurs bureaux de placement sous réserve d'observer les règlements et arrêtés préfectoraux régissant cet établissement, de ne pas détourner les locaux de leur destination régulière et de fournir, chaque semaine, au bureau central, une statistique des offres et demandes de travail qu'ils ont reçues et des placements qu'ils ont effectués.

Art. 7. — Si un syndicat ou un institution de placement gratuite contrevient aux conditions de jouissance des locaux mis à sa disposition, le préfet de la Seine, après un avertissement resté sans résultat, peut prononcer leur exclusion.

Art. 8. — Toutes les dépenses de la Bourse du travail sont directement liquidées et payées par le préfet de la Seine dans la limite des ressources affectées à cet établissement.

Art. 9. — Le préfet de la Seine règlera par un arrêté spécial toutes les mesures de détail destinées à assurer et à contrôler le fonctionnement régulier de la Bourse du travail.

Des signatures s. v. p. — Sous ce titre, le citoyen Museux, publie dans le *Tocsin* un article où, contre « l'esprit nouveau » de réaction, il incite les socialistes à répondre par la même tactique de pétitionnement protestataire qui jadis a si admirablement réussi en faveur de l'amnistie, puis de l'instruction primaire gratuite, laïque et obligatoire. — Les difficultés matérielles d'aboutissement triomphal sont très grandes, mais l'idée suggestive du citoyen Museux n'en est pas moins à retenir, et nous lui donnons notre approbation pleine et entière.

Pharmacie municipale. — Le conseil municipal de Roubaix avait voté la création d'une pharmacie communale. Le préfet du Nord, et le ministre de l'intérieur ont annulé la délibération sous prétexte que la loi de Germinal an XI, permettait seulement aux bureaux de bienfaisance de créer des pharmacies annexées subventionnées par le conseil municipal. Le gouvernement a-t-il voulu donner un argument de plus à ceux qui prêchent l'impossibilité du socialisme réformiste?

ANGLETERRE

Les Bourses du Travail. — Les bourses du travail ne sont guère répandues en Angleterre; elles y sont moins nombreuses qu'en France où elles ont pris une grande extension dans ces derniers temps et y sont aussi en moins grand nombre qu'en Allemagne. Elles y constituent généralement des entreprises privées. Quelques trades-unions solidement organisées ont installé elles-mêmes des bureaux servant d'intermédiaires entre l'offre et la demande de travail.

Depuis quelques années, plusieurs municipalités ont suivi leur exemple. Un rapport sur la situation des sans-travail signale l'existence de 25 bourses créées par des administrations publiques. Elles se subdivisent en deux catégories : les unes existant surtout dans de petites localités de l'intérieur du pays, n'enregistrent que les demandes émanant de travailleurs justifiant de la connaissance d'un métier; les autres créées par les paroisses de Londres, portent sur leurs listes les noms de tous ceux qui demandent à y être inscrits.

Le rapport que nous consultons fait remarquer que les deux systèmes ont chacun leurs avantages et leurs inconvénients. Les bureaux qui enregistrent tous les candidats qui se présentent, ne peuvent pas garantir aux patrons de leur procurer des ouvriers ayant les aptitudes qu'ils demandent.

Cette situation fait qu'on ne s'adresse guère à eux pour obtenir des travailleurs instruits et au courant d'un métier; elle entretient une certaine défiance à l'égard de ces bureaux qui, à cause de celle-ci, rendent même peu de services aux ouvriers non qualifiés pour lesquels les bourses de travail sont cependant d'une réelle nécessité.

Il en est autrement des institutions de la seconde catégorie. Elles ont la confiance des entrepreneurs qui savent qu'ils y trouveront des travailleurs capables; mais elles ne sont utilisées que par les ouvriers ayant une certaine instruction professionnelle.

En Angleterre comme dans les autres pays, l'expérience montre que les bourses du travail ne constituent pas un remède au fléau tous les jours plus menaçant des ouvriers inoccupés. Quelque perfectionnée que soit leur organisation, elles ne peuvent contribuer en rien à réduire

l'effectif de l'armée de réserve du capital. Le principal résultat auquel elles aboutissent, c'est de faciliter la sélection que les patrons ont intérêt à opérer dans la classe ouvrière, de maintenir les forts et les habiles dans la catégorie qui trouve du travail et de rejeter les moins capables et les faibles dans les bandes de plus en plus nombreuses qui sollicitent vainement de l'occupation.

Bonne foi capitaliste. — Divers journaux français, entre autres *l'Abeille de la Touraine* ont reproduit l'affirmation suivante :

Il vient de se faire en Angleterre, à Bradfort, une expérience véritablement bien curieuse de la valeur de certaines théories socialistes.

Une association ouvrière a reçu l'offre d'une manufactures toute outillée et d'un crédit de 125.000 francs.

La cession était consentie pour une année, sans redevance ni contrat. La seule condition imposée par le donateur, M. Priestley, propriétaire de la fabrique, était que l'affaire fût conduite suivant les statuts *Trade's Unions* et exploitée selon les principes socialistes.

En outre, M. Priestley s'engageait si, à la fin de l'année l'entreprise avait réussi financièrement, si tous les ouvriers avait gagné plus d'argent qu'ils n'en gagne sous la direction du patron, à abandonner aux membres du syndicat sa manufacture moyennant une faible redevance, et à continuer à leur ouvrir un crédit de 125,000 fr. chez ses banquiers.

L'association ouvrière à la quelle cette offre a été faite a réfléchi pendant quatre mois à l'accueil qu'il convenait de lui réserver. Après ce délai, nous apprend la *Vérité*, les socialistes du Yorkshire ont dû avouer qu'ils se sentaient incapables de gérer et d'exploiter la manufacture traîtreusement (*sic*) mise à leur disposition par un capitaliste.

En se servant de l'épithète « traîtreusement », les socialistes anglais ont sans doute entendu dire que c'est agir d'une façon perfide que de les mettre en demeure d'établir que leurs théories ont quelque valeur économique.

Il est vrai que c'est un assez méchant tour à jouer à ces réformateurs et un effort avoué pour couper court à leur exploitation de l'ignorance des pauvres gens qui les écoutent.

Interrogé à ce sujet notre correspondant et ami Jules Magny s'est adressé à M. W. H. Drew, un des chefs des Trade Union de Bradford, et en a reçu la lettre ci-dessous :

« Bourse du travail, Bradford, 9 mars 1894.

Cher Monsieur. — Voici les faits en question : M. W. E. B. Priestley, un des fils de Briggs Priestley, député de Pudsey, fit une offre qui, disait-il, donnerait au parti ouvrier de Bradford l'occasion de mettre en pratique ces principes. L'offre était :

1° De placer à notre disposition pendant un an un atelier de tissage muni de métiers.

2° De nous prêter pour un an 125,000 francs. Si au bout de l'année nou

avions réussi à réaliser des bénéfices, nous devions lui rembourser son capital. Dans le cas contraire, pas de remboursement.

Il n'est pas vrai que l'atelier était tout outillé ; d'un autre côté la machinerie et le bâtiment n'appartenaient pas à M. Priestley, qui a depuis admis ces faits et qui m'a de plus avoué que lorsqu'il nous faisait cette offre il savait bien que nous ne pouvions réussir.

Le parti ouvrier de Bradford n'a jamais donné plus de deux heures de considération à cette offre, parce qu'elle était évidemment un piège.

Bien à vous,

W. H. Drew.»

Manifestation contre les Lords. — La manifestation projetée depuis quelque temps par les associations ouvrières contre la Chambre des lords, en raison des obstacles suscités par celle-ci à la loi sur la responsabilité des patrons pour les accidents et maladies de leurs ouvriers, comportait un cortège comprenant au moins 100,000 ouvriers et petits bourgeois s'est formé sur les quais pour se rendre à Hyde Park, où douze tribunes avaient été érigées pour les orateurs. Sur tout le parcours, le plus grand ordre a régné et la police a rencontré, pour le maintenir, le concours des commissaires organisateurs qui portaient des rubans rouges à la boutonnière.

Une sonnerie de clairon a annoncé les discours des orateurs.

John Burns a insisté sur la politique rétrograde de la Chambre des lords, qui, non contente de s'opposer à la loi sur la responsabilité des patrons, a rejeté le *home rule* et mutilé la loi sur les conseils paroissiaux. Il a ensuite fait allusion à un passage du discours prononcé la veille, à Edimbourg, par lord Rosebery qui a dit : Il ne faut pas que la Chambre des lords soit *ended* (abolie, anéantie), mais *mended* (modifiée, réformée).

John Burns a combattu cette manière de voir du premier ministre, et ajouté : « Si lord Rosebery conçoit la nécessité d'une seconde Chambre, les ouvriers eux, ne la conçoivent pas. Ils veulent que la Chambre haute soit abolie, purement et simplement. Elle a fait son temps. »

D'autres députés ouvriers ont parlé dans le même sens ; ainsi que des ouvriers mineurs, menuisiers, cordonniers, typographes.

HOLLANDE

Le minimum de salaire. — Le conseil communal d'Amsterdam a voté que dorénavant les clauses suivantes seront inscrites dans les cahiers des charges, régissant les entreprises faites pour compte de la ville : la durée maximum de la journée de travail sera de 11 heures. Des minima de salaires seront fixés pour les différents métiers.

DANEMARK

Le mouvement professionnel. — Les syndicats professionnels gagnent rapidement du terrain en Danemark. Il existe aujourd'hui environ 400 syndicats avec 35,000 membres; Copenhague en compte 89 avec 22,000 membres ; les autres syndicats se trouvent disséminés dans le pays. Les dépenses pour soutenir les grèves éclatées dans la période 1880-1890 atteignent 100,000 francs environ.

AUTRICHE

L'organisation professionnelle. — Dans les derniers jours de décembre, s'est réuni, à Vienne, le premier Congrès des corporations de l'Autriche.

Pour éviter la dispersion des forces, les travailleurs devront s'organiser par industrie, en formant des syndicats puissants, étendus et fédérés. Il ne faut pas constituer des petits Syndicats, si des raisons de tactique ne l'imposent pas.

Résolutions du Congrès socialiste de Vienne. — Manifestation du 1er mai le jour du 1er mai. — Revendication du Suffrage universel. — Principe de la Grève générale. — Rigoureuse autonomie du Parti socialiste sans aucune accointance bourgeoise.

SUISSE

Le Droit au travail. — Il y a quelques mois, le comité socialiste suisse et le comité du Grutli ont lancé une pétition réclamant le droit au travail, qui a réuni 52,000 signatures. Le referendum n'exige que le chiffre légal de 30,000 signatures.

Ce chiffre étant dépassé, la question va donc être soumise au jugement du peuple et de la constitution fédérale.

Voici le texte que les pétitionnaires demandent au peuple et aux Etats d'introduire dans la constitution fédérale :

Le droit à un travail suffisamment rétribué est reconnu à chaque citoyen suisse. La législation fédérale, celle des cantons et des communes, doivent rendre ce droit effectif par tous les moyens possibles.

En particulier, il y a lieu de prendre les mesures suivantes :

a) Par des précautions susceptibles de rendre le travail plus abondant, notamment en réduisant les heures de travail dans le plus de branches d'industries possibles.

b) En établissant des institutions destinées à procurer gratis du travail à ceux qui en auront besoin, telles que les bourses du travail, placées directement dans les mains des ouvriers.

c) En protégeant légalement l'ouvrier contre les renvois injustifiés.

d) En assurant d'une façon suffisante les travailleurs contre les suites du manque de travail, soit par une assurance publique, soit en assurant les ouvriers à des institutions privées, à l'aide des moyens publics.

e) En protégeant pratiquement le droit d'association, en faisant en sorte que la formation d'associations ayant pour but de défendre les intérêts ouvriers contre les employeurs ne soit jamais empêchée, de même que les adhésions à ces associations.

f) Etablissement d'une juridiction officielle des ouvriers vis-à-vis de leurs employeurs, et pour l'organisation démocratique du travail dans les fabriques et ateliers, notamment dans ceux de l'Etat et des communes.

L'Assurance obligatoire contre les maladies. — Enfin on est à la veille de voir s'ouvrir un mouvement, à propos de l'assistance et des soins aux malades. Une grande commission, nommée par le Conseil fédéral, a élaboré un projet de loi relatif à l'assurance obligatoire. Ce projet prévoit la constitution de caisses auxquelles les Confédérations, les cantons, les patrons et les ouvriers verseraient leur apport. 525 délégués des associations ouvrières représentant environ 190.000 membres, se sont réunis à Zurich, dans les locaux des « Associations catholiques » ; ils étaient convoqués pour traiter la question du projet de loi d'assurance obligatoire.

On voyait dans un méli-mélo pittoresque les plus ardents des chefs aimés du socialisme. Il y avait là Seidel, Mettier, Greulich et autres, et à côté, des socialistes chrétiens, école De Curtins ; le professeur Beck, de l'université catholique de Fribourg, en costume ecclésiastique, puis les présidents du *Pius Verein.* C'est avec unanimité qu'on a jeté par dessus bord le projet officiel auquel on n'a pas laissé un paragraphe de bon,

L'ingérence des patrons même par des cotisations serait une tutelle ; elle permettrait à ceux-ci de s'immiscer dans l'administration des caisses. On n'en veut à aucun prix. Le projet est en outre insuffisant, il ne répond à aucune exigence. A l'unanimité on le repousse, pour se rallier au programme et au projet de M. Greulich, secrétaire ouvrier, poste qui est fixé dans le budget de la Confédération.

Le projet Greulich est simple : la Caisse fédérale prend à sa charge tous les frais de médecins, médecines, traitement, séjour à l'hôpital. Le médecin devient, comme l'instituteur, le pasteur ou le curé, un simple fonctionnaire qui doit ses soins à tous. Cela coûtera beaucoup d'argent ; mais on demandera les ressources nécessaires au monopole du tabac, lequel rapportera 10, 12 ou 14 millions, et ce sera suffisant. Et, à l'unanimité, l'assistance a voté l'adoption du projet Greulich et le monopole du tabac pour en assurer l'exécution.

Un pétitionnement va être immédiatement organisé en vue d'obtenir une votation populaire. Il sera fait une active propagande

dans les campagnes pour amener au mouvement le concours des populations rurales. Les socialistes rouges et noirs sont d'accord sur tous les points, et ce phénomène n'est pas un des moins curieux, de ceux auxquels nous assistons en Suisse, sous l'ère des droits populaires.

Un referendum. — Le peuple suisse était appelé à se prononcer sur l'acceptation ou le rejet d'un nouvel article constitutionnel 34 *ter* qui dit :

« La Confédération a le droit d'édicter des prescriptions législatives dans le domaine des métiers. »

« L'article 34 de la constitution fédérale ne parle pas de législation concernant les métiers, il dit : « La Confédération a le droit de statuer des prescriptions uniformes sur le travail des enfants dans les fabriques, sur la durée du travail qui pourra y être imposé aux adultes, ainsi que sur la protection à accorder aux ouvriers contre l'exercice des industries insalubres et dangereuses. »

Il était donc nécessaire pour assurer aux ouvriers des métiers la protection dont jouissent les ouvriers et ouvrières des fabriques, d'introduire dans la Constitution un article donnant à la Confédération le droit de légiférer.

Aux termes de la Constitution fédérale, toute modification ou adjonction à la Constitution doit être soumise au vote du peuple. Pour la sanction il faut la majorité du peuple et celle des Etats. C'est en vertu de ces dispositions que le corps électoral était convoqué. Moins de la moitié des électeurs inscrits a pris part au vote. Le scrutin n'a pas été favorable à la modification constitutionnelle projetée. L'article 34*ter* a été repoussé par la majorité du peuple dans la plupart des cantons. Il avait rencontré une vive opposition dans le canton de Genève. C'est justement l'éventualité de l'introduction dans la loi à faire du principe des syndicats obligatoires dont n'a pas voulu le corps électoral

D'autre part, les partisans de ces mêmes syndicats étaient mécontents de ce que l'article 34*ter* n'en fit pas mention. Le nombre des abstentions est à noter. Sur 650.000 électeurs, 300.00 ou 350.000 seulement sont allés aux urnes. Autrefois, il y avait toujours de 500.000 à 550.000 votants.

Cette loi, malheureusement rejetée, répondait en partie aux décisions ouvrières réunies en une série de thèses au Congrès de Bienne.

Ce Congrès voulait mettre les ouvriers de la petite industrie au bénéfice de la loi sur les fabriques qui ne s'applique qu'aux grandes entreprises industrielles ;

Reclamait l'instruction professionnelle des jeunes apprentis ;

Demandait que les employées de magasin, les couturières, les modistes, les repasseuses, les servantes d'auberge soient protégées contre l'exploitation des employeurs :

Demandait l'amélioration de l'enseignement professionnel et le développement technique de nos ouvriers ;

Réclamait la fixation du maximum du nombre des heures de travail, la protection des jeunes ouvriers ; et l'introduction dans la législation fédérale des prescriptions concernant les salaires et les retenues faites sur celui-ci.

Enfin le Congrès de Bienne préconisait des syndicats obligatoires et non des contrats libres.

La réglementation internationale du travail. — Le comité de la Fédération ouvrière suisse vient de lancer les convocations au congrès qui se tiendra à Zurich au mois d'août, pour jeter les bases d'une réglementation internationale du travail.

Le Conseil fédéral a accordé son appui à cette œuvre et mis à la disposition de la commission organisatrice un crédit de 3,000 francs,

Les convocations portent les signatures des délégués des unions catholiques, de la Fédération syndicale, du Grütli et de l'Association typographique internationale, ainsi que celles de Greulich et de Schnitzguebel, au nom du secrétariat ouvrier.

Elles sont adressées aux ouvriers du monde entier et disent que le Congrès sera ouvert aux représentants d'unions ouvrières et professionnelles, sans distinction d'opinions politiques et religieuses, qui considèrent comme nécessaire l'intervention de l'Etat en faveur de la classe ouvrière et en vue du raccourcissement de la journée de travail, de l'observation du repos hebdomadaire, de l'organisation de mesures spéciales de protection pour les femmes, les adolescents et les enfants et qui s'engagent à lutter énergiquement, dans leur pays, pour la mise en pratique de ces mesures.

Les communications relatives au Congrès doivent être envoyées au Secrétariat ouvrier suisse, à Zurich.

Le Congrès sera réuni pendant une semaine (de lundi à samedi), et s'occupera des questions suivantes :

Le travail du dimanche ; Le travail des femmes et des adolescents ; Le travail des enfants ; Le travail des adultes ; Mesures pour la mise à exécution de la réglementation du travail.

L'ordre du jour pourra être complété par le Congrès et porter sur d'autres points à condition que ceux-ci ne s'écartent pas de la protection des travailleurs.

Le bureau sera composé de manière que chaque pays et chaque école y soient représentés proportionnellement à leur importance.

Adrien VEBER.

REVUE DES LIVRES

Lectures de philosophie scientifique par, E. Blum, E. Belin. 1894.

L'Enseignement secondaire moderne, tel qu'il a été institué, comprend un cours de philosophie scientifique. Au fond, c'est la logique du cours traditionnel de philosophie, car on ne comprend guère une théorie de la déduction sans exemples nombreux et détaillés, une théorie de l'induction sans de fréquents recours aux illustrations tirées des maîtres de la science. Il n'y a donc qu'une apparente nouveauté dans le programme. Le nouveau--et nous avons insisté sur cette résolution dans nos notes sur l'enseignement moderne parues ici même—c'est que l'enseignement philosophique est indistinctement donné aux deux sections de l'enseignement secondaire, et beaucoup plus largement distribué (sur le programme du moins) à la section moderne qu'à la section classique-lettres. Il y a là un curieux cas de renversement. Le fait que la métaphysique et l'histoire de la philosophie ne sont pas inscrits au programme de première moderne ne doit pas faire illusion. La logique scientifique vous met au seuil des systèmes éternels. Et qu'est-ce que la métaphysique elle-même peut faire de plus ? Le programme spécifie nettement : Exemples et critique des grandes hypothèses. Le programme dit encore en résumé : Le professeur s'attachera à l'histoire des méthodes, des découvertes scientifiques en recourant aux réflexions élémentaires que les maîtres de la science nous ont laissés sur leur travaux et sur ceux de leurs prédécesseurs. C'est précisément la meilleure partie, sinon la seule, et ce qu'on est convenu de tout temps d'appeler histoire de la philosophie. Vraiment c'est un cours complet de philosophie, sur un plan plus simple et plus complet à la fois. Voilà ce que les nouveaux programmes instituent.

Les grands ouvrages de philosophie scientifique et d'histoire philosophique de science sont nombreux. Mais il s'agit ici d'un enseignement à donner dans les plus reculés lycées et dans les moindres collèges. Ceux qui en ont fait l'expérience savent de quelle extraordinaire pénurie sont affligées les bibliothèques de collège. Les livres superflus ne font pas défaut, tout le déchet, pour ne pas dire le détritus des critiques littéraires de second ordre et des poètes subalternes, s'y trouve à foison. L'essentiel manque le plus souvent.

C'est donc un véritable service que rendent à la basse-université les esprits à la fois élevés et condescendants (ce sont les meilleurs) qui mettent à la portée de tous les pensées les plus remarquables des maîtres de la philosophie scientifique. Les lectures extraites des auteurs sont le plus sûr moyen de toucher le but. Dans ce cas, en effet, il n'y a pas de trahison possible. Une compilation de cette sorte est d'ailleurs une œuvre originale. Le choix qu'on fait des morceaux, leur enchainement progressif décèle toute une méthode personnelle et révèle facilement au lecteur attentif une philosophie propre au metteur en ordre. Au fond, c'est une façon à la fois très énergique et très modeste de dire

ce qu'on pense soi même sur les principales questions posées, d'indiquer du moins les grandes directions de sa pensée.

Les *lectures de philosophie scientifique* d'E. Blum ont ce double mérite d'être à la fois très éclectiques, comme il convient dans un recueil de ce genre, et très manifestement coordonnéess et dirigées vers un même but comme c'est la loi de tout livre d'enseignement. Ce but est nettement marqué dans la préface de l'auteur.

Les étudiants auront profit à trouver toujours sous leurs mains réunis avec un ordre logique et d'après une même idée directrice les pages les plus substantielles des grands savants-philosophes. Mais il ne seront pas les seuls. Les journalistes socialistes retrouveront avec plaisir dans le recueil les extraits les plus saillants et les citations les plus caractéristiques des œuvres avec lesquelles leur goût et les nécessités de leur travail les ont rendus depuis longtemps *pudders*.



Manuel Historique de Politique étrangère, par E. Bourgeois, tome I, les Origines. E. Belin, 1894.

Ce livre, très complet, et dont le second volume paraîtra prochainement, comble une lacune. Autrefois, comme le remarque finement l'auteur dans sa préface « Lorsque les peuples remettaient leurs destinées entre les mains des familles souveraines, les enfants de ces familles étaient conduits dans les archives de l'Etat pour y être préparés par l'étude du droit public et la connaissance des intérêts traditionnels de l'Etat, à la tâche qui les attendait ; partout aujourd'hui où la Nation a repris sa souveraineté, c'est à elle qu'il appartient de donner à tous ses enfants ces leçons »

Ce manuel historique, comme le dit encore l'auteur « n'est pas un manuel de diplomatie; c'est une œuvre d'enseignement et d'histoire ». Il n'en vaut que mieux. Nous ne savons ce que peut être un manuel du parfait diplomate, mais on peut entrevoir ce que doit être un bon livre, non pas seulement de renseignement (les dictionnaires complets sont là pour cet office) mais d'enseignement historique. Le volume va de Richelieu à 1789. La politique étrangère contemporaine suivra. Il est question ici de choses relativement anciennes. Le détail des faits pourrait peut-être y passer pour pure matière d'érudition, mais, comme le dit justement l'auteur, « les questions qui semblent seulement se poser aujourd'hui ont pour la plupart reçu déjà autrefois des solutions bonnes ou mauvaises, qu'il importe à la France de connaître ». C'est en se reportant aux préoccupations contemporaines qu'on lira avec un redoublement d'intérêt les chapitres utiles, « la Russie moderne et l'Europe Orientale », « l'Allemagne au XVIII[e] siècle », « la Question d'Orient au XVIII[e] siècle » et les chapitres dont le titre est peut-être trop souligné « les Défaillances de la France », « la France de Richelieu et la France de 1789 ».

L'ouvrage de M. E. Bourgeois est un manuel historique et il justifie fort bien son titre. Peut-être même les nomenclatures qui concernent les lettres ou la philosophie, si rares qu'elles soient, font-elles trop songer aux manuels d'histoires où ces renseignements sont obligatoires. C'est en même temps un manuel de politique étrangère. Et ce titre est loin d'être usurpé, comme l'auteur paraît en repousser d'avance le reproche : « Il n'apprendra rien aux diplo-

mates éprouvés, dit-il de son livre, mais il pourra leur procurer dans ce livre des auxiliaires éclairés ». « En fait de politique extérieure, ajoute-t-il, les demi-savants sont parfois plus dangereux que les ignorants ». Ces ignorants d'une part, ces demi-savants de l'autre, qui sont-ils ? On a bien peur que ces demi-savants plus dangereux en effet que les ignorants ne soient parfois, quelques-uns au moins de ces « diplomates éprouvés ». On en voit des exemples dans le premier volume à propos de Louis XIV et de Guilllaume III, de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Prusse au XVIIIe siècle ; on en verra d'autres dans le second.

L'auteur dit, à la fin de sa préface « Ce manuel est à sa manière et en un sens (qu'il détermine), un manuel d'éducation civique. Il reprend à son compte la formule de M. Lavisse « La charge principale de l'éducation civique revient au professeur d'histoire ». On ne chicanera ni l'auteur ni M. Lavisse sur cette attribution de charges. Au fond chacun remplit la fonction qu'il est capable de remplir. Les nécessités impérieuses de l'enseignement de l'histoire se prêtent mal à l'apostolat civique. Et s'il est juste d'adresser un éloge à M. E. Bourgeois, c'est de n'avoir fait sentir cet apostolat que dans sa préface et dans le choix de quelques-uns de ses titres, fort peu dans le corps de son ouvrage. Un manuel de politique étrangère doit pouvoir être consulté sans dégoût même par des étrangers.

Ce manuel est destiné aux étudiants. Mais par-dessus la tête des étudiants. il s'adresse au grand public et particulièrement aux publicistes. Il leur sera d'un précieux secours.

Paul Buquet.

⁂

Au prolétariat français. — *Déclaration de principes* par J. T. Maillard.—Paris 1894. En vente chez l'auteur, 5, rue de Maistre et aux bureaux de la *Revue*, 10, rue Chabanais. Prix 40 centimes.

On a tant abusé du fameux mot de Montaigne en tête de ses *Essais* : « C'est ici un livre de bonne foi, lecteur » qu'à peine ose-t-on le citer encore ; pourtant c'est bien là l'épigraphe qu'il conviendrait d'épingler à la récente brochure du citoyen Maillard.

L'auteur, nous le connaissons tous ici, à la Revue, pour avoir, aux samedis, discuté avec lui ses théories proudhoniennes ; nous savons que, depuis bientôt deux ans, il travaille à sa modeste œuvre, s'efforçant d'y mettre toute sa pensée et tout son cœur, raturant sans cesse et recommençant, infatigable, avec cette patiente tenacité de l'homme convaincu qui marche vers un but. Un coup d'œil sur sa brochure et, au ton de violente sincérité, à la chaleur de conviction qui y règnent, tout de suite on se sent devant un honnête homme très simple, qui parle franc et net comme il pense, qui se trompe peut-être, mais ne trompe pas les autres sur lui-même.

Çà et là, des phrases véritablement éloquentes dans leur concise simplicité.

Pourtant M. Maillard n'est pas un écrivain professionnel et très modestes sont ses prétentions. Au milieu des tristesses de son existence de travailleur il a vu, lu et pensé. Il voudrait que son expérience servit aux autres et il la for-

mule en quelques pages. Dans sa petite brochure, sans plan très méthodique, il examine tour à tour, un peu au hasard de la rencontre, les différents aspects de la question sociale.

Tout pénétré de l'esprit de Proudhon, il se laisse aller à la verve de critique qui l'emporte et cela a toute la saveur d'une bonne causerie : on croit entendre les enthousiasmes d'une grosse voix qui s'enflamme et qui dans l'ardeur de l'improvisation s'interrompt parfois, s'embarrasse à chercher des mots rebelles.

« C'est uniquement de l'ignorance, affirme le citoyen Maillard, que vient tout le mal social. »

Et son raisonnement est très simple : du peuple vient la richesse comme de lui dépend le pouvoir, cependant le peuple est soumis aux capitalistes comme aux politiciens. Pourquoi ? C'est qu'il n'a point conscience de sa force, c'est qu'il ignore ses droits — Le remède :

« Il faut que partout sur le territoire national, et le plus promptement possible, les citoyens se forment en groupes pour fonder des cercles d'études et de lectures, chaque groupe devra se constituer en vue d'organiser dans sa localité, des réunions conférences qui devront être régulières autant que faire se pourra..... »

« L'école néglige beaucoup trop le côté moral de l'éducation des jeunes citoyens.... »

« Dans les nouveaux groupes, les conférenciers enseigneront l'histoire universelle et l'histoire nationale, les législations comparées, les sciences appliquées à l'industrie, à l'agriculture, l'hygiène, l'éducation morale et civique etc. Il y sera traité également de la science politique et économique, des droits et des devoirs des citoyens les uns envers les autres etc, etc.... »

Ainsi préparée dans le domaine des idées, la Révolution sociale se fera d'elle-même, sans efforts, pacifiquement.

Tout d'abord, et si l'on voulait s'attacher aux détails, on pourrait reprocher à l'auteur de ne nous donner qu'une idée bien imparfaite des conférences dont il nous parle. Mais en supposant l'existence et le fonctionnement d'une semblable institution, M. Maillard croit-il que cela uniquement suffirait ? Les salaires en seraient-ils plus élevés, les chômages moins fréquents ? Je sais : les intelligences seraient plus développées, supérieur l'état des esprits. Mais, l'état des choses lui aussi ne vaut-il pas qu'on s'en occupe ?

Un disciple de Marx eût étudié le seul aspect matériel, économique du problème. Le citoyen Maillard tout imprégné de la philosophie de Proud'hon a surtout été préoccupé de la question morale.

L'essentiel il l'a fait : il nous a donné quelques pages généreuses et vibrantes ; tous ceux qui aiment la sincérité lui en seront reconnaissants.

PAUL LAGARDE.

L'administrateur-Gérant : RODOLPHE SIMON.

Imprimerie POL MAYEUX, route Stratégique, Suresnes.

NOTRE PROGRAMME

Le premier devoir du nouveau directeur de la *Revue Socialiste* est de rendre un hommage bien mérité à celui qui l'a créée et qui en a été l'âme, à cet infatigable et doux militant, à ce généreux et conciliant esprit qui fut Benoît Malon et qui fit tant pour élargir, pour propager, pour faire aimer le socialisme.

Mais il y aurait ingratitude à oublier ses collaborateurs. Honneur à ces ouvriers de la première heure, qui, depuis tantôt dix ans, ont soutenu et fait vivre la Revue naissante de leur travail et de leur argent, du meilleur de leur cœur et de leur intelligence ! Ecrivains, administrateurs, et, quand Malon ne fut plus là, membres du Comité de direction, secrétaire de rédaction, tous ont apporté sans marchander leur concours : l'histoire de ces dix années est l'histoire d'un long dévouement.

Dévouement dont le succès a été la récompense ! Aussi est-ce une ambition hardie et une entreprise malaisée que de continuer l'œuvre ainsi mise en bonne voie. Mais, sans parler de notre vieille et fidèle amitié pour celui qui l'a lancée dans la vie et qui a été notre compagnon d'armes, d'exil et d'espérance, notre attachement à la cause socialiste et les sympathies mêmes dont le public a fait preuve envers ce que Jaurès appelait hier à la tribune de la Chambre, « *la noble et pacifique Revue de Benoît Malon* », nous imposent l'obligation d'en développer la prospérité : car, dans le mouvement perpétuel de tout ce qui nous environne, qui ne progresse pas recule.

Chargé d'une tâche que beaucoup d'autres sans doute eussent été plus capables de mener à bien, nous tenons du moins à dire nettement les traditions que nous entendons respecter, les innovations que nous voulons tenter.

I

La *Revue* maintient énergiquement sa ligne de conduite. Elle a été fidèle au programme que Malon traçait dans son premier numéro, en janvier 1885, et que ses amis reprenaient le 15 octobre 1893. Elle n'y faillira pas.

Une Revue n'est pas un journal. Elle ne peut avoir ni dans l'attaque ni dans l'information la rapidité de la presse quotidienne. Notre Revue laissera donc aux vaillants journaux du parti socialiste les vivacités de la lutte immédiate contre les hommes et les choses du moment : travaillant pour l'avenir plus encore que pour le présent, elle combattra d'autre façon ; elle gardera pour sa part la polémique plus sereine et plus haute des idées.

Mais la modération du ton n'ôtera rien chez elle à la fermeté des convictions, à la hardiesse des doctrines : et elle défendra de tout son pouvoir le socialisme, tel que l'ont compris et défini le regretté fondateur et les principaux collaborateurs de ce recueil.

Ce socialisme est *intégral.*

Cela signifie que, tout en tenant la transformation économique pour la condition nécessaire et première de la transformation sociale, il embrasse dans ses plans de rénovation la philosophie, l'art, les lettres, la morale, la famille, toutes les formes de l'activité humaine ; que par suite, loin de s'adresser aux seuls ouvriers, il travaille pour tous ceux qui souffrent des iniquités de notre régime contemporain, pour tous les exploités et tous les opprimés, femmes ou hommes, paysans ou employés, petits professeurs ou petits commerçants, etc.

Ce socialisme est de plus *synthétique.*

Cela veut dire qu'il s'efforce de concilier des principes, qui sont bons, s'ils sont réunis et limités l'un par l'autre, funestes, s'ils sont isolés et outrés séparement.

— L'homme étant à la fois par nature *un individu* et *un être social*, notre socialisme poursuit à la fois le développement de l'*individualité* et de la *solidarité.*

Il veut diminuer autant que possible le pouvoir des hommes sur les hommes : il veut les émanciper de l'autorité de l'Etat pour tout ce qui est du domaine intellectuel et moral. Il est *décentralisateur* et *libertaire en politique.*

Il veut au contraire concentrer et organiser l'administration des choses. Il veut régler, non la consommation, mais la production et la distribution de la richesse. Il est *collectiviste en matière économique.*

Il considère l'exploitation à frais et bénéfices communs de tous les instruments de travail (sol, sous-sol, usines, etc.) et la réduction au minimum de la propriété privée comme le moyen de supprimer l'antagonisme des classes et le régime du salariat ; de briser la tyrannie de l'argent qui met le pauvre à la merci du riche ; de solidariser étroitement tous les membres d'une nation, en faisant d'eux tous des actionnaires et des coopérateurs de la grande association nationale.

— Les hommes étant *inégaux* en force, en taille, en intelligence, mais *équivalents* à titre de personnes, notre socialisme vise à concilier l'*inégalité de fait* avec l'*égalité de droits*.

Il demande que la société assure à tous ses membres, autant que cela dépend d'elle, des chances égales de se développer intégralement et permette ainsi à chacun d'occuper une place proportionnée à sa valeur réelle. *Egalité des conditions, diversité et inégalité des fonctions :* Ces deux choses lui paraissent devoir exister côte à côte.

Essentiellement *démocratique*, puisqu'il veut que le point de départ et les moyens de s'instruire soient les mêmes pour tous les enfants, il fait aussi sa juste part à la seule *aristocratie* respectable, à *l'aristocratie de mérite*, puisqu'il veut que la moralité, le travail, l'intelligence, soient les seuls titres valables dans le partage des différentes fonctions sociales.

Il sait, en effet, que sur un navire tout le monde ne peut pas être capitaine ou pilote, que dans une usine, tout le monde ne saurait être chef d'atelier ou ingénieur. Il n'oublie pas que les aptitudes nécessaires pour être savant, artiste, inventeur sont inégalement distribuées entre les hommes et il estime qu'une société bien organisée, tout en s'efforçant de réduire cette inégalité naturelle, doit en tenir compte pour mettre chacun au poste qui lui convient.

Il donne ainsi satisfaction au *principe démocratique* qui n'admet point de privilèges héréditaires, de distinction fondée sur des écus ou des aïeux ; mais il échappe au reproche que ses ennemis font si souvent au socialisme, de vouloir établir la médiocrité universelle en étouffant le génie et en rabaissant quiconque dépasse le niveau moyen.

Il laisse, au contraire, libre carrière pour se former à une *aristocratie personnelle* ; aristocratie légitime, parce qu'elle repose sur la nature même ; aristocratie innocente, parce qu'elle passe et meurt avec celui qui la possède ; aristocratie utile, parce qu'elle se dépense au profit d'autrui, si sa supériorité est morale ; parce qu'elle travaille incessamment à grossir le patrimoine de l'humanité et à se détruire elle-même en élevant jusqu'à elle la masse environnante, si sa supériorité consiste en talent et en savoir. (1)

(1) Voir le développement de ces idées dans l'*Almanach de la question sociale. pour 1893. — Deux mots de théorie*, par Georges Renard, p. 43.

Il se conforme aussi par là, à cette double loi du progrès : *lutte et coalition pour la vie*. D'une part, en effet, il maintient entre les membres de la société une émulation féconde, et d'autre part, en les associant à une œuvre commune, il fait concorder l'intérêt général et l'intérêt particulier.

— Notre socialisme est encore synthétique, en ce qu'il est à la fois *national* et *international*, ainsi que l'esprit français lui-même. Il n'oppose point, comme deux ennemies, la patrie et l'humanité ; il entend servir l'une et l'autre ; il veut que la France, résolue à ne point s'abandonner et à faire repentir qui l'attaquerait, reprenne la tradition qui fit d'elle, aux temps héroïques de la Révolution, l'apôtre des droits de l'homme et de la fraternité des peuples.

— Il est *synthétique* toujours, parce qu'il garde le caractère *scientifique*, se fonde sur l'étude de l'histoire et des conditions économiques de la société, prend pour base solide les données de la réalité passée et présente, mais qu'en même temps il fait appel à *l'idée* et au *sentiment*, à l'idée pour proposer à la foule un idéal de justice et de bonheur qui la guide et la tire en avant, au sentiment pour lancer contre la misère tous ceux en qui ne sont pas mortes la pitié et la générosité (1).

Il sait que la question sociale n'est pas seulement une question morale ; mais il sait aussi qu'on ne peut transformer profondément les mœurs et les lois sans transformer d'abord les esprits et les cœurs, en attendant qu'ils soient à leur tour modifiés par la société nouvelle.

Il sait que la science est indispensable pour mener à bien la refonte du régime actuel ; mais il n'a garde de dédaigner l'énergie que peuvent donner à ceux qui luttent la conception et le désir d'un avenir meilleur ; il sait que l'idée du mieux devient vite un espoir, un besoin, une passion et par là même une force, un formidable agent de progrès, de même que la lumière se change incessamment autour de nous en chaleur et en mouvement.

Notre socialisme est enfin *réformiste*.

Non pas que nous pensions qu'on doive ou qu'on puisse se borner à boucher par quelques replâtrages les lézardes du vieil édifice social. Nous croyons, an contraire, qu'une transformation fondamentale est nécessaire. Quand nous nous proclamons *réformistes*, c'est aux moyens, non au but, que nous songeons.

Est-il besoin de dire que nous répudions les attentats individuels

---

(2) Voir Benoît Malon, *Precis de socialisme*, p. 142, 147, et Georges Renard *Etudes sur la France contemporaine*, p. 216-224.

contre les personnes et les propriétés et que nous envisageons avec le plus tranquille mépris les ridicules tentatives de mettre au compte du socialisme des actes opposés à ses principes ?

Nous estimons que l'évolution progressive, quand elle est possible, est toujours preférable à la révolution violénte ; que toute réforme qui rapproche du but visé doit être acceptée, en attendant mieux ; que le recours à la force est une ressource sanglante et suprême qu'il faut tenir en réserve, tant qu'on peut espérer en faire l'économie.

Mais nous rappelons aux conservateurs aveugles qu'ils ont été de tout temps les plus inconscients et les plus efficaces des révolutionnaires et que la solution pacifique du problème social dépend d'eux beaucoup plus que de nous.

Nous avons cru devoir résumer et préciser la façon dont nous comprenons ici le socialisme ; toutefois nous nous hâtons d'ajouter que cette Revue n'a point la prétention d'exprimer uniquement les opinions de son directeur, ni même de son fondateur ; elle aspire à être un miroir où le socialisme se reflète tout entier.

Benoît Malon la définissait à l'origine « un chantier de travail en commun pour tous les socialistes de bonne volonté sans distinction d'école. » Elle demeure un atelier ouvert à tous les ouvriers de la pensée qui combattent dans les rangs de la grande armée socialiste.

Qui donc s'imagine que le plan de la société future est tracé dans ses moindres détails ; que l'œuvre de demain est en son entier construite dans les cerveaux ? Oui, sur certains points le socialisme est fait et bien fait ; mais sur d'autres il est à faire et il se fait.

C'est pourquoi nous appelons à nous tous ceux qui cherchent de bonne foi à dégager l'avenir des brumes qui le voilent. C'est pourquoi, à côté des vieux amis éprouvés qui cheminent d'un pas sûr dans une voie où ils ont fait le dur métier de pionniers, nous accueillerons les nouveaux venus, les jeunes, qui hésitent encore et tâtonnent en quête de justice et de vérité.

Nous avons dit loyalement la ligne que suivra cette Revue. Cela même nous permettra de cueillir parfois, tantôt à gauche, tantôt à droite de cette ligne, des articles qui auront une teinte plus rouge ou plus rose que la note dominante du recueil. Nous leur demanderons seulement d'être sérieusement pensés, solidement documentés, clairement écrits, exempts d'injures et de violences inutiles, et aussi de ne pas être contraires aux grands principes qui servent de lien à tous les groupes socialistes, d'être en un mot orientés vers le soleil qui se lève à l'horizon de notre siècle finissant, le soleil de la réorganisation sociale fondée sur la solidarité des hommes et des intérêts.

II

Il convenait d'insister sur le maintien du caractère hospitalier et conciliant qui a fait de cette Revue le premier en date des organes d'union socialiste. C'est en effet à cette largeur qu'elle dut avant tout son originalité et sa puissance d'attraction.

Aujourd'hui, à cet élément de succès notre administration nous permet d'en ajouter d'autres, en offrant généreusement au nouveau directeur des moyens d'action qui ont manqué à ses prédécesseurs.

Nous comptons ainsi augmenter peu à peu le nombre de nos rédacteurs et la variété de nos articles.

Nous voulons, du point de vue spécial où nous sommes placés, suivre dans tous les domaines la marche de l'évolution humaine.

Nous avions déjà une solide brigade de savants et de philosophes; nous la renforçons d'hommes de haute valeur pris tant à l'étranger qu'en France.

Non seulement nous continuerons à signaler et à discuter dans les revues et dans les livres, dans le roman et au théâtre, les idées qui touchent de près ou de loin à la rénovation sociale ; mais nous mettrons aussi en lumière ce qui dans les beaux-arts trahit la préoccupation du grand problème ou bien sert de trait d'union entre l'artisan et l'artiste. Nous aurons de plus des nouvelles et des variétés littéraires de tendance socialiste et nous ferons une place d'honneur à la poésie, à celle qui s'émeut du sort des misérables, sonne la charge contre l'iniquité, et, comme dit Sully-Prudhomme,

Ose rêver d'unir
Le laurier du poète à la palme du juste.

Est-ce à dire que nous négligerons la partie économique ? Nous désirons au contraire lui donner plus d'attrait et d'importance par les modifications suivantes :

D'abord, sans proscrire les longues études techniques, qui peuvent être nécessaires pour élucider un sujet grave, mais qui sont trop souvent exposées aux malheur de ne pas être lues, nous aurons des articles plus légers et plus courts, consacrés à telle ou telle question actuelle et gardant l'allure du journal dans un espace moins resserré.

Puis, pour renseigner nos lecteurs sur ce qui se passe d'intéressant dans tout le monde socialiste, nous n'aurons pas seulement chaque mois un rapide bulletin de l'étranger, et un relevé des faits concernant la France ; nous chargerons de plus des militants ou des théoriciens de chaque nation de nous fournir à date fixe un rapport détaillé, qui tracera

la courbe du mouvement social en leur pays durant l'année courante.

Du reste nous serons à l'affût de toutes les améliorations qu'il nous sera possible de réaliser encore et nous saurons gré à ceux qui voudront bien nous en suggérer.

***

Puissent tous ceux qui comprennent que la question sociale est en ce moment une question vitale et universelle nous encourager de leur sympathie !

Quant à nous, camarades, collaborateurs anciens et nouveaux de la *Revue Socialiste,* en avant pour la République démocratique et sociale !

Georges Renard.

LUTTE OU ACCORD POUR LA VIE?

Si l'on veut bien se reporter à une étude publiée dans cette même Revue en février 1892, on y lira une exposition qu'on eût pu faire plus complète de la doctrine sociologique de la lutte pour la vie. Elle est suivie d'une discussion sommaire que nous voudrions développer aujourd'hui. Résumons en quelques lignes l'ensemble de l'argumentation. Ce sera en marquer l'ordonnance.

Etude preliminaire : Recherche d'une loi supême de l'évolution

La lutte pour la vie est une loi naturelle de l'évolution des êtres. mais elle n'est pas la loi suprême. L'évolution est l'effet de beaucoup d'autres causes, entre lesquelles l'accord pour la vie est une loi aussi naturelle que la lutte. Cette loi d'accord domine même la loi de la lutte, est un facteur plus important de l'évolution. puisque ce sont les espèces les plns sociables et les mieux unies qui ont survécu et assumé leur triomphe. Au reste cette loi d'accord régit les êtres à tous les degrés de l'existence.

Confirmation. — 1° Essai de synthèse sociologique

On peut ensuite, en procédant par synthèse, montrer que l'accord est la loi fondamentale aussi bien des sociétés proprement dites que des gouvernements. La coopération, imposée à l'origine, a tendu ensuite à s'affranchir de toute contrainte, de toute tutelle et à prendre la forme d'une association contractuelle, c'est-à-dire librement consentie de part et d'autre.

II° Essai d'analyse sociologique

Si nous analysons ensuite les diverses relations qui ont uni ou unissent les individus entre eux dans la famille, l'industrie, le com-

merce, etc., nous constaterons la prépondérance de la même loi sur tant d'autres causes et dans les effets le même progrès.

La même loi a régi de tout temps nos relations avec les êtres réels ou imaginaires dont nous peuplons par nos religions des mondes suprasensibles.

L'art est également gouverné en partie par ce principe.

CONCLUSION

Comme conclusion à toute la discussion, nous essaierons d'établir qu'il y a une conciliation possible de l'individualisme anarchique et du socialisme autoritaire et qu'elle résulterait de l'avènement dans le monde d'une conscience plus éclairée et plus impartiale de la solidarité des intérêts, des devoirs et des droits.

ÉTUDE PRÉLIMINAIRE : LES FACTEURS DE L'ÉVOLUTION. PRÉPONDÉRANCE DE LA LOI D'ACCORD.

SOMMAIRE. — La lutte pour l'existence. Est-elle la loi : 1° de l'évolution en général; 2° de l'évolution sociale? Prépondérance de la loi d'accord dans les deux cas. — Part de vérité que contient la théorie de la lutte. Exemple : La guerre nécessaire et utile. Dans quelle mesure. — Insuffisance de la théorie, même dans l'exemple de la guerre. Décadence de la guerre. Progrès, signes et causes de cette décadence dans l'opinion et dans les faits. — Nécessité de chercher un facteur de l'évolution plus important que la concurrence.

On ne saurait nier que l'histoire des espèces et de l'humanité présente au premier aspect un tableau de leurs luttes pour conquérir une partie de l'espace et persévérer dans l'existence.

La lutte pour la possession des femelles n'a pas été moins âpre et moins meurtrière que la lutte pour la nourriture et l'habitat. Puis, comme nous l'avons fait ailleurs remarquer avec Lange, la lutte sociale pour vivre s'est compliquée de la lutte pour obtenir la meilleure place, se procurer les satisfactions les plus avantageuses. Enfin, la bataille pour vivre qui, dans le principe, était, chez nous comme chez les animaux, limitée aux conditions extérieures de l'existence, a pris une extension de plus en plus vaste. Il n'y a pas qu'une lutte entre concurrents acharnés à vouloir assurerla suprématie de leur force physique et conséquemment la satisfaction de leurs besoins matériels. Nous com-

battons encore sur le terrain politique, scientifique, moral. religieux, etc., etc. (1)

La loi de Darwin est bien incontestable. Mais 1° est-ce la loi suprême des relations entre les êtres quels qu'ils soient ? Le tableau qu'on fait de ce point de vue est-il une image complète de la réalité ? Ne laisse-t-on pas dans l'ombre des faits qui devraient occuper le premier plan ? L'évolution est-elle uniquement le résultat de l'antagonisme, sanglant ou non, des individus ? Ou bien est-elle soumise encore à d'autres conditions, et, dans ce cas n'est-il pas un de ces facteurs qui soit plus important que la concurrence ?

2° La théorie du naturaliste anglais peut être considérée d'un autre point de vue : elle n'exprimerait pas seulement les règles de développement des êtres en tant qu'êtres vivants ; elle formulerait aussi les lois de développement des êtres en tant que molécules sociales.

L'interprétation sociale qu'on donne est-elle juste ? Est-elle exclusive de toute autre doctrine ? N'est-il pas visible au contraire que l'accord pour la vie est une loi de la nature au même titre que la lutte ?

Il ne semble pas non plus contestable que les espèces dont l'individu est, non pas le plus fort au point de vue physique, mais le plus capable d'entente avec ses congénères, aient été et soient encore les plus résistantes.

L'homme en particulier, quelle que soit son origine, ne doit-il pas d'avoir imposé presque à tous les êtres de la création son empire, à l'adoption d'une règle de conduite dont il a de jour en jour reconnu la supériorité sur la loi de la lutte à outrance et sans merci ?

Mais si l'esprit de justice, de charité, de solidarité a fondé et assure l'établissement de son espèce, si d'une manière plus générale le progrès des êtres vivants résulte du fait de lutter contre cette loi de la guerre de tous contre tous, de la nier pour ainsi dire, n'est-ce pas que la loi d'accord est un facteur d'évolution dominateur de la concurrence ? Nous allons plus loin et nous disons qu'elle est, sous ses divers modes et avec diverses appellations, une condition fondamentale de toute existence individuelle.

Telles sont les considérations que nous nous proposons de justifier dans cette étude préliminaire.

Tout d'abord nous ne saurions omettre de faire une remarque qui a son importance. Darwin (2) n'admet pas que le progrès soit une conséquence nécessaire et universelle de la lutte pour la vie. S'il lui arrive de blâmer les soins consacrés au « maintien des faibles de corps d'esprit », il constate (3) que dans un grand nombre de sociétés ani-

---

(1) Voir Novicow : *La lutte entre les sociétés.*

(2) Origine des espèces, chap. IV.

(3) Descendance de l'homme, *passim.*

males la lutte entre individus pour s'assurer les moyens d'existence n'existe pas, que la coopération est au contraire la loi du groupement. Il aboutit à cette conclusion qu'il convenait de signaler : la coopération et la pratique de la solidarité, en contribuant au développement de l'intelligence et des sentiments moraux, donnent à l'espèce les garanties les plus sûres pour survivre dans la lutte contre les forces hostiles de la nature. Ainsi, dans ce cas, de l'aveu même de Darwin, les plus aptes ne sont pas les plus forts, les plus rusés, mais ceux qui savent combiner leurs efforts et se soutenir mutuellement — forts et faibles — pour le plus grand profit, pour la plus grande somme de bien-être de la communauté.

Les communautés, dit-il, qui contiennent le plus grand nombre d'individus sympathisant entre eux sont les plus prospères, et elles ont les meilleures chances d'élever leur progéniture.

Ainsi, Darwin lui-même, n'accordait pas à sa théorie de la concurrence toute la portée que ses continuateurs lui ont donnée. Pour les disciples, cette loi est la formule suprême, créatrice, aurait dit Taine, de l'évolution, l'axiome éternel dont le retentissement prolongé compose l'immensité de l'univers. La guerre entre les individus, les espèces, les tribus, les classes, les nations, les races, a exercé une influence prépondérante dans la sélection des êtres.

Sous quelles réserves faut-il accepter cette doctrine? Nous estimons qu'elle contient une part de vérité, mais qu'elle ne saurait être admise sans de nombreuses restrictions.

Examinons d'abord dans quelle mesure la théorie est acceptable.

Si la concurrence est la condition principale de l'évolution et du progrès des êtres, elle l'est aujourd'hui au même titre qu'autrefois. C'est une nécessité inéluctable à laquelle nous ne pouvons pas et ne devons pas nous soustraire sous peine de déchoir.

Pour ne pas avoir à nous répéter et pour limiter la discussion, supposons provisoirement que l'hypothèse est valable pour les espèces autres que l'espèce humaine. Aussi bien est-ce cette dernière qui est le principal objet de notre étude.

Nous constaterons que la guerre a été nécessaire, utile, qu'elle tend à disparaître, et que, de l'aveu même de ses partisans, elle est loin d'avoir tout fait. S'il est prouvé que ce facteur de l'évolution a de plus en plus constitué un obstacle au progrès, nous aurons à faire une révision des lois principales de l'évolution et à voir s'il n'en est pas une, admise ou non par les darwinistes, dont l'importance est supérieure au pouvoir de la concurrence.

A l'origine du moins, et même dans une mesure relative qui reste encore à déterminer, l'avenir des individus et des sociétés, leur progrès a été subordonné à la nécessité de la guerre et de la conquête. eux-là seuls, celles-là seules ont triomphé, qui étaient doués de quali-

tés supérieures à celles des membres des associations rivales ou concurrentes. La victoire pouvait alors consacrer la suprématie du mérite, incarné, si l'on veut, dans la force, l'agilité, le courage, la ruse, en un mot la pratique intelligente des choses de la guerre. Ne tenons pas compte des privilèges moraux qui pouvaient seconder dans un groupe donné, la victoire due à un développement supérieur de l'instinct de combativité. Le progrès de la civilisation pouvait bien être alors efficacement favorisé « par cette sorte d'examen et de concours que constituent des guerres continuelles » (1).

Remarquons d'ailleurs tout d'abord qu'il n'a pas été possible d'éviter la lutte. Il a fallu et il faut encore livrer bataille aux éléments cosmiques, aux forces de la nature, soit pour les mettre dans l'impuissance de nous nuire, soit pour les faire servir à notre usage et à nos desseins.

A l'origine, en effet, comme le fait observer M. Bourdeau, (2) les forces humaines sont les seules dont notre espèce dispose. C'est par une lutte de tous les instants que l'homme a pu utiliser les moteurs artificiels, vents, cours d'eau, etc., et s'en faire des auxiliaires, créer pour son usage aussi des puissances artificielles ou plutôt artificiellement mises en œuvre, s'emparer du monde végétal, soumettre et discipliner le monde animal pour exploiter l'un et l'autre à son profit. Les phases du progrès sont bien en grande partie celles de cette guerre incessante, caractérisée, malgré ses désastres, par la domination grandissante de l'intelligence au service de la force sur la matière aveugle et l'animalité à demi-consciente. L'histoire du progrès est non moins étroitement liée à l'histoire de l'industrie qu'à celle de l'agriculture et de la lutte contre les espèces.

La conquête de l'empire des forces inorganiques et de la flore universelle consacre à chacune de ses périodes le règne croissant de la civilisation. Les conflits de ce genre sont des luttes essentiellement pacifiques et utiles. Il y a des vaincus dans le camp de l'espèce humaine, malheureusement en trop grand nombre ; mais nous n'en sommes plus à compter nos victoires et nul ne peut dire jusqu'où s'élargira l'horizon de notre intelligence. Faisons remarquer en passant que cette lutte avait l'avantage de nous convaincre de l'importance de la coopération des efforts individuels en vue du triomphe. Le progrès était bien de ce fait le résultat d'une concurrence d'ailleurs nécessaire et inéluctable.

La guerre contre le monde animal était inévitable aussi, et la conquête n'en a pas été moins avantageuse. Elle était inévitable, car « le monde primitif était peuplé d'espèces carnivores pourvues d'un arme-

---

(1) Bagehot, Lois scientifiques du développement des nations, p. 91

(2) Les forces de l'industrie

ment naturel dont l'homme était privé... Il devait les détruire ou les refouler, sous peine d'être détruit par elles. Les instincts de combat et de destruction devaient, en conséquence, se développer ; pour lutter avec succès contre les bêtes féroces, il fallait bien qu'il eût quelque chose de la nature des bêtes féroces » (1).

Cette lutte n'a pas d'ailleurs été sans profit. Elle a développé au moins les qualités physiques de notre race. Elle a eu pour résultat la domestication de certaines espèces animales, l'expulsion ou la destruction définitive ou progressive de celles qui ne pouvaient que nuire à notre expansion sur le globe. Son influence n'a pas été moindre pour réaliser un accord dont la nécessité était de plus en plus comprise, entre individus poursuivant un but commum, s'assurer les moyens de vivre et de perpétuer l'espèce. Ce sont là autant de gains à l'actif du progrès. Nous reconnaissons même avec M. L. Bourdeau (2) que dans les régions où la lutte a été le plus ardente, l'homme primitif a le plus rapidement perfectionné son organisation physique et sa puissance intellectuelle et morale, tandis que dans les contrées où il ne rencontrait pas d'espèces concurrentes il est resté au plus bas degré de l'échelle.

Une faune agressive et sanguinaire peuplait, durant la phase quaternaire et jusqu'à l'origine des temps historiques, presque tous les continents.

L'Australie, dès la période secondaire, échappa par son isolement à l'invasion tyrannique de ces espèces déprédatrices qui comptaient des ennemis encore plus redoutables que ceux qui règnent au cœur de l'Afrique ou dans les régions polaires. L'Australien ne s'est pas affranchi de la sauvagerie originaire. Au contraire, l'homme des continents où le mastodonte, l'ours et l'hyène des cavernes, etc., exerçaient leur domination a progressé sans cesse (5).

Mais si les hommes ne pouvaient se soustraire à la guerre d'ailleurs utile contre les espèces animales concurrentes, ne pouvaient-ils du moins vivre en paix les uns avec les autres ?

Etaient-ils fatalement condamnés à se faire aussi la guerre et ont-ils réellement retiré quelques avantages de leurs luttes séculaires? Sans doute la nécessité d'une lutte inégale d'individu à individu contre des ennemis physiquement mieux armés qu'eux, les poussait à associer leurs efforts sous peine de succomber dans l'attaque. Mais en ces temps primitifs ils conservaient, malgré le perfectionnement de leur organisation et de leur discipline, les instincts de l'animalité ancestrale dont ils ne sont pas complètements dégagés encore.

---

(1) Molinari, Evol. pol. et révol., p. 140.
(2) Conquête du monde animal, p. 107.
(3) V. L. Bourdeau, op. cit.

Si le gorille n'a pas de peine aujourd'hui même, comme on l'a dit, à reparaître en homme contemporain, notre aïeul des premiers âges n'obéissait guère qu'aux impulsions physiologiques qui entretiennent la combativité. Ajoutez que ces impulsions étaient rendues prédominantes par la nécessité de la lutte avec les autres espèces animales. Si nous considérons en outre que la concurrence devait croître de plus en plus, pour l'acquisition de substances végétales ou animales inégalement distribuées à la surface du globe, entre troupeaux humains qui se multipliaient et se rapprochaient de jour en jour, on s'explique sans peine que la guerre entre ces troupeaux d'êtres affamés fût inévitable.

La guerre était donc nécessaire en ces temps où l'homme vivait de la récolte des fruits naturels du sol et de la chasse et de la pêche des animaux comestibles. Le résultat de ces compétitions meurtrières était l'accroissement des qualités physiques et intellectuelles chez les survivants de la mêlée (1).

La guerre a été également nécessaire et utile dans la période que M. Molinari appelle l'âge de la petite industrie. En effet « les pruples qui ont devancé les autres dans les arts de la production et qui offrent par là même aux convoitises de la multitude des tribus et des peuplades demeurées en arrière l'appât d'un riche butin sont exposés à être envahis, pillés et détruits. Alors même qu'ils voudraient s'adonner exclusivement aux travaux productifs et vivre en paix, ils ne le pourraient pas : ils subissent, quoi qu'ils fassent, le risque de guerre. Le monde civilisé, encore enfermé dans des limites étroites, est en état de siège » (2).

Les sociétés en voie de civilisation, n'ayant pas encore acquis par l'agrandissement de leur domaine une suprématie décisive sur le reste des tribus ou peuplades concurrentes, devaient donc nécessairement s'assurer contre le risque d'invasion et de destruction dont les menaçait le monde barbare. Autrement « l'œuvre de la civilisation eût été sans cesse interrompue ; peut-être même n'eût-elle pu se poursuivre et s'achever. Le monde serait retombé dans la barbarie, comme il est arrivé, selon toute apparence, sur le continent de l'Amérique du Nord, où les ruines de cités vastes et populeuses attestent qu'une ou plusieurs civilisations successives s'étaient créées et avaient été détruites par les tribus sauvages d'indiens chasseurs et guerriers, demeurés seuls maîtres de ce vaste continent jusqu'à l'arrivée des Européens (3) ».

Il fallait donc bien, pour préserver les civilisations naissantes des atteintes destructives du monde barbare, une force armée supérieure à

(1) V. Molinari, *Evol. pol. et révol.*, p. 143.
(2) *Evol. pol. et revol.*, p. 143.
(3) *Evol. pol. et révol.*, p. 143-144.

la sienne. Aussi à ces époques tout gain intellectuel est-il le plus souvent, selon la remarque de M. Bagehot (1), employé, dépensé à la guerre. Ainsi se justifie cette prépondérance si vivace des castes militaires, qui persiste encore aujourd'hui à la faveur de l'adoration fanatique des peuples, même les plus civilisés, pour le soldat. Si de nos jours cette subalternisation, cet asservissement des classes productives à une caste de guerriers est de moins en moins nécessaire, parce que cette caste est le plus souvent stérile, elle produisait alors la sécurité indispensable au progrès de civilisations nées dans un milieu barbare et entourées de compétiteurs exclusivement voués à la chasse et à la guerre. Avec l'avénement de la grande industrie, la guerre à main armée perd de son empire et fait de plus en plus place à la lutte économique des intérêts engagés dans la production de la richesse. Si les risques de guerre brutale et sanglante sont allés s'affaiblissant, c'est qu'on reconnaît de jour en jour qu'elle coûte plus qu'elle ne rapporte, c'est aussi que les États en voie de civilisation se sont multipliés sans cesse. « L'évolution vers la paix a commencé au moment où le risque de destruction issu de la prépondérance originaire du monde barbare a commencé à s'affaiblir. » (1).

Cet affaiblissement de la suprématie barbare, en un sens effet de la guerre qui en brisait la puissance, est aussi cause de l'évolution vers la paix, en tant qu'elle réprimait l'élan funeste des passions guerrières. On connaît le mot d'Horace : *Græcia capta ferum victorem cepit.* Pour bien d'autres raisons la guerre devenait moins populaire. Une des plus importantes était l'opposition des intérêts de la maison souveraine ou de la classe gouvernante et de la masse gouvernée. « La première, remarque M. Molinari (2), demeurait intéressée à faire la guerre pour agrandir ou mieux assurer son domaine politique et accroître ses profits par l'augmentation des débouchés ; » la seconde, « qui tirait ses moyens d'existence de la production agricole, industrielle et commerciale, payait les frais de la guerre. Heureuse ou malheureuse, la guerre n'amenait pour elle que des charges. Parfois même la masse possédée n'avait pas un intérêt appréciable à se soustraire au péril d'une invasion ou à éviter un changement de domination. » Elle y gagnait même parfois un accroissement de clientèle et ne subissait pas de plus lourdes charges. Mais cette classe avait un intérêt réel à la cessation de l'état de guerre. Or, avec l'extension du domaine de la civilisation et les progrès de la grande industrie, l'influence des classes productrices crût avec leur richesse. Le gouvernant doit de plus en plus tenir compte de l'opinion des gouvernés. Cette

(1) *Op. cit.*, p. 53.
(2) Molinari, *Evol. pol. et révol.*, p. 152.
(3) *Evol. pol. et revol.*, p. 152-162.

opinion des pays civilisés devient par conséquent de plus en plus pacifique. L'histoire en donne des preuves précises.

Dès le xv[e] siècle on se préoccupe de mettre fin à l'état de guerre. En 1464, Georges Podiebrad, roi de Bohême, expose devant Louis XI, roi de France, un plan de pacification et d'organisation de la nouvelle Europe. On connait le projet que Sully attribue à Henri IV d'une fédération des princes chrétiens, où les guerres eussent été rendues impossibles par une sorte de conseil amphictyonique. L'idée de l'arbitrage international n'est donc pas nouvelle. En 1623, Emeric de Lacroix, dans le Nouveau Cynée, reproduit le plan de Sully et plaide l'établissement d'une diète internationale permanente, qui serait investie du pouvoir d'arranger toutes les querelles entre les nations. Leibnitz, en 1670, rêve aussi d'une fédération européenne à laquelle il donne pour chefs le pape et l'empereur. La Bruyère stigmatise la folie des hommes qui s'entretuent. En 1693, Williams Penn, dans un *Essai sur la paix présente et future de l'Europe,* déclare que par l'établissement d'une Diète ou Confédération l'Europe pourrait s'affranchir entièrement de la guerre. Ces tendances pacifiques s'accentuent au xviii[e] siècle. L'abbé de Saint-Pierre dans son *Projet de paix perpétuelle*, reprend en sous œuvre le plan de Henri IV en l'accommodant aux circonstances du temps. Le programme n'est pas stérile. Rousseau, l'abbé Goudard, Mayer, Necker et Condorcet en France, Kant et Fichte en Allemagne semblent s'inspirer de lui. L'économie politique naissante s'efforce aussi de déshonorer la guerre et de glorifier le travail, aussi bien en France qu'en Angleterre, en Italie, en Espagne, en Hollande, en Suisse. « Tous applaudissaient, dit B. Malon (1), tant les jours de la paix et du désarmement universel semblaient proches ! A tous il semblait qu'enfin ce beau rêve, déjà vieux, des meilleurs souverains et des plus généreux esprits allait devenir une réalité. » Quand la Révolution éclata, c'était aussi une croyance générale qu'elle allait inaugurer une ère de paix et de fraternité entre les peuples. Et si elle fit la guerre à l'Europe, ce fut dans le dessein d'en chasser les rois, c'est-à-dire les oppresseurs des droits de l'homme, et de défendre contre les forces coalisées des monarques l'Acropole de la liberté. La Sainte-Alliance était destinée dans la pensée de son promoteur mystique à fonder par l'accord des souverains ce règne de la paix que les révolutionnaires, dit B. Malon, avaient voulu en principe réaliser par l'accord des peuples.

L'Internationale fut une tentative pratique dans le même sens. L'union réalisée de tous les prolétaires des deux mondes eût inauguré la paix universelle, car ils constituent en majeure partie la masse taillable qu'ils appellent énergiquement « la chair à canon. »

(1) *Social. int.*, I, p. 69.

« Plus tard, la prédiction de Saint-Simon et de Comte, que la civilisation industrielle allait succéder à la civilisation militaire, parut sur le point de se réaliser. Encore au moment où la guerre de Crimée battait son plein, Buckle annonçait fièrement la fin des guerres (1). » « Cette guerre, suscitée, disait-il, par les deux peuples les plus arriérés de l'Europe, Russes et Turcs, sera probablement la dernière ; la civilisation ne tolérera plus de conflits de ce genre. » On sait ce qui est advenu depuis et combien a sévi la folie guerrière. Mais cette folie même ne peut pas durer. Elle est trop intense et entraîne de trop graves conséquences pour que tous ne finissent pas par ouvrir les yeux et reconnaître qu'il faut désarmer ou consentir à déchoir. Au reste, « on est de nos jours obligé de compter de plus en plus avec la masse bien autrement nombreuse, dont les intérêts sont engagés dans les différentes branches de la production, auxquelles la guerre est funeste. Un gouvernement qui entreprendrait une guerre malgré l'opinion publique s'exposerait, en cas de revers, à être renversé. Mais l'opinion se montre en majorité de plus en plus attachée à la paix. » (2).

Les socialistes qui posent à la base de leur système la fédération des peuples, sont de plus en plus écoutés et approuvés par les assemblées populaires, où le chauvinisme nationaliste n'a plus qu'un écho affaibli. D'autres faits ne sont pas moins significatifs.

Les propositions de désarmement, les progrès des ligues d'arbitrage prouvent que la fin des guerres s'impose, ne serait-ce que pour cette raison bien connue que les budgets de guerre épuisent les forces vives des nations.

Enfin, n'oublions pas que les désertions et les provocations à la désertion sont de plus en plus fréquentes.

Aussi bien l'Europe hésite-t-elle aujourd'hui devant la perspective d'un choc suprême. « Les Etats ne parlent que de défensive.... Les peuples, comme les souverains, ont conscience de la gravité de la guerre (3). »

Mais n'est-il pas dès lors évident, que l'histoire de la guerre est aussi l'histoire du progrès de l'idée de paix, et, si la politique de la guerre cède de plus en plus le terrain à la politique de la paix, n'est-il pas évident aussi que la formule des disciples de Darwin, n'est pas en pareille matière l'expression d'une absolue vérité ?

La guerre est si peu la loi suprême qui régit les relations des individus et des peuples, qu'elle a sous l'influence de la civilisation changé de caractère et pris un aspect de moins en moins barbare.

---

(1) *Soc. int.*, I, p. 70.

(2) Molinari, *Evol. pol. et révol.*

(3) F. Dreyfus, Avenir de l'arbitrage international, Revue bleue, 9 juillet 1892.

« Dans les premiers âges. dit M. Molinari (1), le droit de la guerre était illimité. La lutte avait pour terme la destruction ou l'asservissement du plus faible. » Aujourd'hui, après la bataille, on n'achève plus les blessés, on n'égorge plus les prisonniers, on respecte de plus en plus les populations civiles qui ne sont pas considérées comme belligérantes (2).

Ce n'est pas seulement, comme le croit M. Molinari, l'intérêt économique qui a produit l'adoucissement successif des coutumes de la guerre : il faut aussi faire leur part à d'autres causes, entre autres à l'influence des progrès de la philantropie. A d'autres égards, si le nombre des guerres, comme on le soutient parfois, n'a pas diminué, leur durée s'est bien restreinte. « Le quatorzième siècle a vu la guerre de Cent ans ; le dix-septième siècle a vu la guerre de Trente ans ; le dix-neuvième n'a guère connu de campagne ayant excédé l'amplitude d'une année (3).

Ajoutons avec le même auteur que les guerres, en même temps qu'elles sont devenues plus courtes, ont perdu beaucoup de leur férocité. « Grâce à l'intervention des armes à feu, les combats ont cessé d'être des luttes corps à corps ; chacun n'a plus dans le camp voisin son adversaire, contre lequel il luttera jusqu'à la mort ; on se bat à distance, et on ignore qui l'on a blessé, qui l'on a tué. L'arme à feu est d'ailleurs moins meurtrière que l'arme blanche, et l'on a calculé qu'aujourd'hu encore il fallait, pour tuer un homme, au moins son pesant de balles » (4).

D'autre part on comprend mieux que les nations ont des devoirs réciproques ; à défaut d'une autorité ayant le pouvoir d'imposer ses volontés, une force morale, née de l'opinion publique, empêche parfois l'écrasement du faible par le fort ; des congrès où des arbitres choisis par les partis en cause, font l'office de juges et règlent à l'amiable les différends. Citons seulement pour mémoire l'affaire des Carolines.

Les luttes entre peuples ont été ainsi rendues moins sauvages. Si elles subsistent encore, l'adoption d'une sorte de code international du droit de la guerre en atténue l'horreur. Le moins fort ne risque plus guère que de perdre son indépendance. Aux procédés biologiques d'extermination ou d'absorption, signalés par M. Novicour (5), ont succédé les procédés économiques et politiques. lesquels font de plus en plus place à une lutte par les procédés intellectuels. Il y a divers moyens pour un peuple de faire servir les armes intellectuelles, langue, litté-

(1) Questions d'écon., t. II, p. 277.
(2) P. Mougeolle, Problèmes de l'Inst., p. 63.
(3) P. Mougeolle, op. cit., p. 82.
(4) P. Mougeolle, op. cit., p. 82.
(5) Polit. international. — Luttes entre les sociétés.

rature, science, art, religion et philosophie, à l'établissement de sa suprématie. Mais on reconnaît que la guerre tend à se faire et on ajoute qu'elle doit se faire par ces instruments qui sont les plus parfaits. On ne massacre donc plus, comme autrefois, les vaincus, — du moins quand les vaincus sont des égaux en civilisation. Cette restriction est nécessaire, car l'histoire prouve qu'en présence de populations attardées et à leur contact les plus civilisées reviennent aux instincts de la férocité primitive. Et même à cet égard il y a progrès. La colonisation n'oserait plus opérer comme autrefois, sous peine de soulever, comme il est arrivé en quelques circonstances, la réprobation de la conscience universelle.

Non seulement la guerre, la vraie guerre sans trêve ni merci, loge son ennemi en soi, mais il y a des pays où son empire s'arrête : ce sont les pays neutres. Toute tentative contre leur neutralité ne laisse pas indifférentes les nations armées. On pourrait citer des faits de date toute récente.

La politique de la paix est donc bien, malgré la recrudescence de la folie destructive et la menace d'une conflagration générale, celle qui est au fond de l'évolution sociale contemporaine. Les doubles, triples ou quadruples alliances actuelles se présentent comme destinées à maintenir l'harmonie de l'équilibre européen. En tout cas, si les horreurs de la guerre future, qu'on prédit sans cesse et qui n'éclate jamais, risquent de ne pas être un frein suffisant qui puisse contraindre les haines, les intérêts et les appétits à ne point chercher leur satisfaction au prix d'épouvantables désastres, si les ruines de toutes sortes accumulées depuis la Révolution française ne suffisent pas à arrêter l'Europe dans la voie funeste où elle est engagée, nous croyons que l'expérience d'un nouveau conflit sera décisive aux yeux de la masse gouvernée, sinon dans l'esprit des gouvernements et des maisons régnantes. La nécessité de militariser une nation entière, la suspension de la production industrielle et commerciale, dont le développement implique de multiples et nécessaires rapports de plus en plus étroits entre les peuples civilisés, l'effroyable destruction d'hommes et de richesses qui sera l'inévitable résultat des progrès de la technique et de l'emploi de matières explosibles de plus en plus puissantes, ces conséquences, d'autres encore qu'il serait trop long d'énumérer, édifieront les peuples sur les avantages de la guerre et de la paix armée.

Nous n'inaugurerons sans doute pas, d'une manière définitive et sans appréhension d'un réveil des passions barbares, le millenium rêvé par de généreux penseurs et chanté par les poëtes.

Il n'est pas encore vrai malheureusement que le vieux dieu des batailles, pour avoir des prêtres, n'ait plus de peuple fidèle et qu'il soit

bien près, selon l'expression de M. Pelletier (1), d'aller rejoindre à tout jamais les vieilles idoles aux Invalides de la bêtise humaine. Mais, de même que l'accord s'est fait entre des provinces qui ont constitué des royaumes, des empires ou des républiques, composés d'éléments si multiples et si divers, comme la France et l'Angleterre par exemple, de même l'accord tend à se faire entre les nations.

« Les années de guerre des divers Etats sont aux années de paix comme 1 est à 20 environ. Les guerres entre Etats européens sont devenues plus rares que les discussions intestines des cantons suisses formant l'ancienne alliance perpétuelle. (2) »

Il faut ne pas vouloir observer pour ne pas admettre que le progrès a lieu dans le sens d'une fédération des peuples de même race et ensuite des peuples de races diverses entre eux. Par exemple, les Etats-Unis d'Europe ne sont plus seulement annoncés par les poètes ; ils sont entrevus par les savants les plus positifs, en particulier par un publiciste appartenant à la nation où le militarisme et la passion guerrière font le plus rage. Dès 1878, Bluntschli faisait remarquer que les peuples de notre continent étaient unis par tant de liens et par des intérêts tellement solidaires qu'ils formaient une confédération latente et il exprimait la confiance qu'à une date peu éloignée un ou plusieurs des grands hommes d'Etat européens entreprendraient de réaliser cette confédération, plus facile à organiser que ne l'a été la fondation de l'empire allemand. (3)

Allons plus loin. La politique internationale, quoiqu'elle ne soit pas encore assez consciente de l'unité organique du genre humain et de la solidarité des parties dans l'évolution de ce Grand Tout, la politique internationale a produit de sérieux résultats dans le sens d'une future fédération universelle. De jour en jour les liens de la solidarité se multiplient et se consolident. En effet, la signification sociologique des faits que nous allons citer n'est pas douteuse. Sans prétendre à une énumération complète et systématique, la suppression des obstacles de toutes sortes qui entravent les libres relations des peuples et des individus, le percement des isthmes et des montagnes, les nombreux réseaux de chemins de fer internationaux, la multiplication des compagnies maritimes, l'extension de la navigation et l'agrandissement du domaine des expéditions lointaines, les unions internationales de postes et de télégraphes, l'unification progressive des poids et mesures et des monnaies, la diffusion du droit des gens, etc., toutes ces œuvres marquent le progrès de la coopération internationale et universelle d'une part ; d'autre part et surtout elles sont des signes de l'inutilité et du recul de

(1) Mouv. coop. intern., p. 162.

(2) A. de Riedmatten, Préf. à la Politique de Bluntschli, p. VII.

(3) V. Riedmetten, Ibid.

la guerre; en tous cas, elles résultent d'intentions pacifiques et unissent par l'intérêt commun des peuples qui finiront par ne plus se considérer comme des adversaires ayant avantage à se nuire les uns aux autres. Elles prouvent donc que la guerre n'est pas l'ouvrière la plus active du progrès social. Des stimulants très efficaces de l'entente universelle sur lesquels il convient d'insister sont la coopération financière, les relations commerciales, la colonisation.

« Quelle nation, quel gouvernement, dit M. Pelletier, (1) peut aujourd'hui prétendre se passer du crédit que peuvent lui faire les autres peuples ?

Les capitaux français ne vont-ils pas coopérer à l'étranger qui constamment les demande, et le grand-livre de chaque nation ne crédite-t-il pas indistinctement les rentiers du monde entier ? La Bourse n'est pas seulement le marché des valeurs nationales, c'est le marché universel, opérant le libre-échange et reliant ainsi les intérêts de tous les peuples. La Banque n'est pas un instrument moins actif de coopération internationale, qu'elle facilite les entreprises industrielles, ou qu'elle ouvre ses portefeuilles aux papiers qui représentent des actes commerciaux, ou opère le change d'un peuple à l'autre. » Courcelle-Seneuil a constaté aussi que le développement des relations commerciales a fait beaucoup pour faciliter la paix, c'est-à-dire réduire l'empire de la guerre, et conséquemment accroître l'accord entre les peuples modernes en élargissant l'idée de la solidarité humaine. Ce progrès immense démontre que les nations, loin de vouloir vivre isolées ou en guerre les unes avec les autres, comprennent toujours mieux la communauté de leurs intérêts réciproques. La colonisation est aussi un puissant facteur de l'évolution vers une confédération universelle des divers peuples. Son efficacité serait bien plus grande, si elle n'usait pas trop souvent des procédés de l'antique barbarie. Malgré tout, elle pose les assises, encore imparfaites, mais visiblement consolidées, de l'organisation du monde futur où les nations évolueront sous l'empire d'un accord harmonieux, dans la paix universelle. « Aux premières cultures qui se développèrent dans les grandes vallées fluviales, dit E. Reclus(2), a succédé la culture plus générale des peuples qui entourent le bassin de la Méditerrannée ; puis, lorsque le Nouveau-Monde a été découvert, est venue l'idée de la civilisation atlantique, dépassant la civilisation méditerranéenne ; maintenant, depuis l'exploration du pacifique, la colonisation de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, la prise de possession des archipels polynésiens, l'établissement d'un réseau de navigation régulière entre les centres vitaux du Grand Océan et de la mer du Sud, le monde entier est le théâtre de l'activité

(1) Op. cit. p. 163-164.

(2) Océan et terres océaniques.

des peuples civilisés. » La fréquence des rapports finira par déterminer une sorte de cœnesthésie sociale en produisant la sympathie des consciences et la correspondance des pensées. Le caractère international des revendications économiques et sociales, la nécessité de plus en plus comprise d'une législation internationale du travail, le progrès intellectuel du prolétariat de l'ancien et du nouveau-monde permettent aussi de conclure dans le même sens, puisque la masse des prolétaires est le nombre et que sa volonté sera souveraine, quand elle voudra mettre un terme aux rivalités haineuses, aux compétitions meurtrières. Enfin la décroissance de la concurrence sanglante, c'est-à-dire la décadence du règne de la force brutale, se manifeste à un signe certain. La vocation des armes perd de son prestige. « La gloire des guerriers n'éclipse plus celle des inventeurs, des savants, des artistes » (2).

Le soldat ne provoque plus aujourd'hui l'admiration générale. Quelques écrivains s'acharnent même à dépoétiser la vieille idole et leur protestation contre l'adoration béate et stupide du militarisme trouve partout des échos. Les motifs patriotiques qu'on met en avant pour lui rendre son ancienne popularité sonnent faux, dit M. Molinari (2), aux oreilles de bien des corvéables du service obligatoire et la crainte du gendarme seule en amene et en retient beaucoup sous les drapeaux. Si les peuples ne sont plus d'humeur batailleuse, c'est que la fin du règne de la guerre arrive.

En résumé, la guerre a été nécessaire ; elle a eu son utilité; mais elle a tendu à disparaitre et ne sera plus un jour qu'un fait dans l'histoire du passé. On peut dès maintenant conclure de ces constatations et de ces inductions qu'elle n'a pas comme facteur de l'évolution l'importance prépondérante qu'on lui a parfois accordée et que la destinée des peuples en particulier est soumise à d'autres conditions entre lesquelles il y a lieu de rechercher celle qui a été et qui continue d'être le facteur essentiel du progrès.

Un professeur.

---

(1) Molinari, Evol. pol. et révol., p. 189.
(2) Ibid.

LA MONOGAMIE ET L'UNION LIBRE [1]

On dénaturerait notre pensée si l'on imaginait qu'en cette étude nous réclamons pour les peuples occidentaux la liberté des mœurs orientales, qui ne s'accommoderait ni à leur caractère ni à leur tempérament. Nous demandons simplement pour l'union des sexes cette liberté que nous réclamions hier et que nous réclamerons demain pour *toutes* les manifestations de l'individualité. Nous voulons que ni l'homme ni la femme ne soient obligés de subordonner leur union aux considérations de fortune et de convenances sociales qui sont la règle souveraine des mariages d'aujourd'hui et que leur unique lien soit celui de l'estime et de l'affection ; nous voulons que si, pour mille causes, physiologiques ou psychologiques, l'amour quitte leur foyer, ils puissent s'affranchir d'un lien devenu chaîne, sans avoir à passer sous les fourches caudines de la Loi et sans que la femme soit, comme elle l'est actuellement, réduite, condamnée à attendre d'un autre homme son existence. Liberté des sexes et indépendance économique de la femme : tels doivent être, à notre sens, les éléments régénérateurs de la Famille moderne. Si, dans ce débat où la controverse est ardente, même parmi les socialistes, et grâce à cette vaillante *Revue socialiste*, qui accueille notre article sans professer peut-être notre opinion, nous avons la satistaction de conquérir quelques esprits, nous en serons d'autant plus heureux que l'antique esclavage, adouci dans la forme pour notre sexe, pèse encore de tout son poids sur les compagnes de notre existence.

I

Se retranchant, pour mieux défendre le principe du mariage (2), derrière une vaine démographie qui ment à son titre, la plupart des sociologues nient que l'Europe soit polygame. Quelques-uns, il est

(1) Tiré du *Testament d'un révolutionnaire*, ouvrage en préparation.

(2) Par le mot *mariage*, nous entendons l'union consacrée par la Loi ou par l'Eglise.

vrai, consentent à reconnaitre que les législations monogamiques, souvent violées, ne représentent peut-être pas exactement la réalité des choses et que l'observation pourrait bien contredire à ce sujet l'opinion commune, tirée de statistiques incomplètes; mais, devant l'impossibilité de présenter des chiffres, c'est-à-dire des documents absolument incontestables, ils ajournent leurs recherches à des temps meilleurs, à l'époque, lointaine encore, où les Etats, dépouillant le mariage du caractère sacré dont le revêtit le christianisme, permettront à la démographie de compléter ses travaux en lui donnant le pourcentage des unions et des naissances auxquelles la Loi n'aura pas présidé. Pour nous, qui n'avons point les scrupules des timorés, et qui, loin de considérer l'institution du mariage comme une conquête de la civilisation, voyons en lui un des facteurs (et non le moins important) de l'iniquité sociale, nous avons voulu savoir, par une étude sévère et des documents officiels et des faits d'observation, si, comme l'assurent les « bien pensants », les mœurs des peuples européens, soumis à une législation monogamique, sont réellement monogames,

On comprend de reste combien en ce pays de libre examen où, pour les avoir examinées d'un peu près, on a cessé successivement d'honorer la propriété individuelle, l'armée, la religion, que les régimes antérieurs avaient imaginé de déifier pour les mettre hors la portée de la critique, combien il serait utile que le sociologue passât la famille au crible de la discussion et codifiât, s'il en est besoin, de nouvelles lois pour cette monarchie miniature. Bien des iniquités qui ne frappent point l'observateur superficiel, que l'homme d' « ordre » dissimule, et que peu de socialistes ont songé à mettre au jour, disparaitraient peut-être, que l'aveugle respect des foules pour les institutions existantes a seul perpétuées jusqu'ici.

On méconnait trop, à notre avis, que la famille, telle que l'ont constituée les régimes autocratiques, est, entre tous les legs du passé, le moins respectable, entre toutes les institutions dues au christianisme ou accommodées à sa doctrine, la plus anarchique. Qu'est-ce, en effet, qu'une agglomération de quatre ou cinq individus, où le fils peut n'être pas issu de son père légal ; où l'enfant naturel n'a pas place s'il y existe des enfants légitimes, même engendrés dans l'adultère ; où le père peut demander l'interdiction de ses enfants comme les enfants l'interdiction de leur père ; où l'autorité paternelle quant au droit de mariage s'étend jusque passé l'âge où la Loi a reconnu les enfants aptes à remplir les obligations civiques ; où la femme, accablée de devoirs, ne connait point de droits, ne possédant même pas le privilège d'administrer ses biens propres ; où les conjoints, si l'un d'eux meurt intestat, sont considérés comme étrangers l'un à l'autre, quelles qu'aient été la durée de la vie commune et l'importance des acquêts communs ?

Il semble, en vérité, à examiner de près les éléments constitutifs de la famille, que les législations aient pris à tâche, en les coordonnant, de contrarier jusque dans leurs plus intimes manifestations les règles primordiales de la nature. Et c'est, en effet, sous l'inspiration d'un principe essentiellement contraire aux lois naturelles, celui de la propriété privée, qu'avec l'aide du christianisme et des oligarchies s'est établie l'union conjugale. La juridiction ecclésiastique, d'une part, le pouvoir séculier, de l'autre, se coalisèrent pour faire que chaque foyer domestique fût au gouvernement ce que chaque pierre d'un édifice est à l'édifice tout entier, de telle sorte que ces deux pouvoirs, identiques quant au but, à l'origine et à la composition, fussent obligés de se prêter en toutes circonstances un mutuel appui et qu'on ne pût attaquer l'un sans entamer l'autre. Ils s'ingénièrent, dans ce but, à y faire la plus large part aux intérêts personnels, greffant sur l'affection l'esprit de lucre : sentiments antagoniques. Préoccupés surtout de créer une caste que le souci de défendre sa richesse et sa puissance solidarisât avec eux contre les convoitises et les soulèvements populaires, ils confièrent à un seul membre de chaque famille l'administration du patrimoine commun, condamnant les autres au célibat, à moins que quelque femme éprise ne leur constituât un apanage. Ils créaient ainsi, en même temps qu'une oligarchie puissamment intéressée à se grouper autour du pouvoir royal pour échanger avec lui le devoir d'host, aussi bien contre les ennemis de l'intérieur que contre ceux de l'extérieur, une source intarissable d'inimitiés entre aînés et puînés, frères et sœurs, ceux-là élevés jusqu'aux pieds du trône, ceux-ci sacrifiés à l'égoïsme social. « Pourquoi, demandait Mirabeau, consacreriez-« vous au célibat plusieurs enfants de la même famille, en faisant « dévorer par un seul d'entre eux l'établissement de tous les autres ? « Pourquoi, pour favoriser un mariage qui ne flatte souvent qu'un « vain orgueil, en empêcheriez-vous plusieurs qui pourraient être « fortunés ? »

Et c'est de cet agrégat monstrueux, à peine modifié par la Révolution française (1), que naquit la famille moderne, où les enfants, pour faire figure dans le monde, appellent de tous leurs vœux le jour où ils entreront en possession de l'héritage paternel (2) : où un collatéral

---

(1) La Revolution française abolit le droit d'aînesse et décréta l'égalité des partages entre les héritiers.

(2) Les crimes commis par des enfants contre des ascendants trop lents à mourir et qui ont eu la faiblesse de se démettre de leurs biens deviennent d'une fréquence effrayante. Les paysans principalement témoignent en ce genre une férocité indescriptible. Nous en choisissons cet exemple entre mille : « La Cour d'Assises du Tarn jugeait le 25 juillet 1893 un cultivateur du village de Brugnac, Emile Veyrios dit Carbon, qui s'était débarrassé de son père « parce que le vieux mangeait trop et n'était plus bon à rien ». Devenu veuf, et se sentant incapable de continuer à travail-

inconnu, à défaut d'héritiers plus proches, peut revendiquer contre le conjoint survivant les biens du conjoint mort sans testament ; où pour pouvoir hériter totalement de son père l'enfant naturel ne doit pas être reconnu, etc., etc.

Il n'est cependant si solide construction que le temps n'effrite et ne désagrège. Il n'était pas possible que, dans le moment où la Propriété et le Militarisme, fondements du Pouvoir, étaient attaqués non seulement dans le livre et le journal, mais aussi dans les faits, la Famille, façonnée elle-même à l'image de ce Pouvoir, ne fût pas à son tour l'objet de protestations écrites ou vécues. Voltaire avait aperçu les tares de la constitution domestique. « On soutient communément sa famille par amour-propre », écrivit-il (1), montrant ainsi combien la législation a semé entre les individus de même sang de germes de discorde, qu'on ne dissimule à la malignité publique que par convenances. « Qu'est-ce, à proprement parler, qu'une famille, demandait « Bourdaloue (2), sinon une forme de royaume où l'on commande et où l'on obéit ? » Saint-Simon et Fourier peignirent également les vices de cet agglomérat informe, à l'ombre duquel viennent si souvent s'asseoir la cupidité et la haine. En 1841, un jeune écrivain, Auguste Luchet (3), qui expia de deux années de prison le crime d'avoir écrit le *Nom de famille*, et que le Gouvernement de 1848 devait nommer gouverneur du château de Fontainebleau, publiait ces lignes : « C'est

---

ler, celui-ci avait vendu ses biens à son fils, moyennant la subsistance jusqu'à sa mort. Mais il eut bientôt à subir toutes sortes d'affronts. On lui reprochait le pain qu'il mangeait et on le relégua dans une misérable chambre. Après quatre mois de cette existence, Veyrios voulut quitter son fils, qui prétendait le forcer à travailler, et parla de réclamer aux tribunaux la fixation d'une pension alimentaire. Menacé dans ses intérêts, le fils n'eut plus qu'une pensée : se débarrasser de son père. Dans ce but, il lui demanda de l'aider à relever un tonneau vide dont un côté était défoncé. Au moment où le vieillard allait basculer le tonneau, son fils le fit tomber, l'emprisonna sous la futaille et fixa celle-ci par une lourde pièce de bois qui aboutissait au plafond. Le vieillard resta là trois jours et trois nuits sans nourriture. Quand Veyrios venait voir s'il était mort, il disait d'une voix presque éteinte : « Milou, Milou (Emile), tire-moi de là. Délivre-moi ! » Enfin le parricide délivra son père, mais ce fut pour l'étrangler, la mort lui paraissant trop lente à venir. Devant la Cour d'assises, Veyrios dit qu'il avait assez de ce père « qui mangeait le bien de ses enfants ». Il fut condamné à mort.

(1) *Dict. phil.*, PATRIE.

(2) 2e dim. après Pâq. dominic., t. II, p. 10.

(3) Le *Nom de Famille* est le récit des causes du duel tragique où périt Armand Carrel. Déféré aux Assises de la Seine, Auguste Luchet fut le 10 mars 1842 déclaré coupable d'outrage à la morale publique, d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, d'outrages contre plusieurs classes et personnes (familles de Girardin et Broussais). Le jury le condamna à 2 ans de prison, 1,000 fr. d'amende, et ordonna la destruction des exemplaires saisis du *Nom de Famille*. (*Disc. et plaid.* de Jules Favre).

« une chose bien horriblement incompréhensible qu'on veuille à « toute force aujourd'hui nous donner la Famille pour ce qu'il y a de « plus respectable et de plus saint au monde ; la Famille, où les rap- « ports privés sont la hideuse miniature des rapports publics, aigreur, « défiance, jalousie, mensonge, cupidité, bassesse ; où toute noble « vigueur s'énerve, où toute belle flamme s'éteint ! — Mais on ne sait « donc pas que c'est dans la famille que nous sommes le plus laids, « car nous y vivons tout nus, sans respect de nos enfants, ni de nos « valets, ni de nous-mêmes ! On ne sait donc pas que c'est dans la « famille qu'éclatent nos querelles les plus dégoûtantes, les plus « effrontées, les plus lâches aussi, car celles-là n'ont à courir ni « réparation ni danger ! On ne sait donc pas que la Famille a des dia- « logues intimes qui feraient rougir des crocheteurs ; que, s'il vous « arrivait, à vous gens bien élevés, en gants blancs et en voiture, « de risquer n'importe où et envers qui la moindre des familiarités « affreuses dont vous flétrissez vos femmes, la plus polie des épithètes « dont vous outragez vos enfants, ceux qui passeraient, et qui vous « ressemblent et qui chez eux font comme vous, ne vous trouveraient « pas assez de sang pour les venger ! Il faut bien comprendre, cepen- « dant, que ce despotisme sans appel et sans frein, ce cynique oubli « de tout ménagement et de toute forme, amèneront fatalement la « ruine d'une institution plus déshonorée encore qu'elle n'est « vieille. »

Il faut pourtant reconnaître que de ces diverses protestations aucune n'était absolument digne de fixer l'attention du légiste. Certaines d'entre elles marquaient trop de passion; d'autres n'étaient ni sincères ni désintéressées. Mirabeau, pour ne citer qu'un exemple, n'aurait nullement songé à s'élever contre la constitution monocratique de la Famille s'il n'en avait été lui-même une des plus bruyantes victimes, Et, quant à ces plaintes, considérées dans leur ensemble, on pouvait leur adresser le reproche d'avoir critiqué sans conclure. Ni les philosophes, ni les députés révolutionnaires de 1789 ou de 1848 ne proposèrent d'introduire dans l'organisme domestique, manifestement mauvais et reconnu comme tel, la moindre des modifications ; et ce n'est point calomnier tous ceux qui, depuis Voltaire jusqu'à Saint-Simon, écrivirent contre la Famille, que de nier qu'ils eussent souscrit à l'association familiale libre, si quelque précurseur du temps actuel la leur eût présentée. C'est pourquoi de telles protestations n'auraient eu dans les classes supérieures qu'un bien faible écho, si la foule, brisant enfin, et de son propre mouvement, les entraves légales apportées à l'union et à la filiation naturelles, n'avait montré au législateur que les lois de la Famille, essentiellement antagoniques aux besoins créés à l'homme par sa constitution physique elle-même, et aux sentiments affectifs sans lesquels rien ne distingue l'association conjugale de l'accouplement, ne pou-

vaient échapper plus longtemps au naufrage général des vieilles institutions théocratiques.

II

Que l'Europe soit polygame, il n'est pas permis d'en douter. Pour l'établir la statistique n'est même pas nécessaire. Il suffit de savoir combien l'homme, même le plus respectueux de la législation monogamique existante, des « liens sacrés du mariage », est enclin à posséder plusieurs femmes, consécutivement ou simultanément. L'amour étant le plus souvent, non pas ce sentiment factice où le raisonnement a plus de place que les exigences physiques et qu'une malsaine littérature a porté jusqu'à l'exaspération, mais l'attraction naturelle d'un sexe pour l'autre (rapprochement auquel la métaphysique est étrangère), il est exact et normal que l'homme puisse être amoureux de plusieurs femmes, comme la femme de plusieurs hommes. Les harems mahométans, les coutumes polyandriques du Thibet sont pour en attester, et, comme on l'écrivait récemment (1) :

Tout homme a dans son cœur un SULTAN qui sommeille.

« Pour la presque totalité des hommes, la femme n'est qu'un besoin « purement physique. La nature veut la reproduction sans se préoccuper « des lois sociales ou morales ; elle ne recherche ni les enthousiasmes « de l'imagination, ni les charmes de l'esprit ; et il suffit d'analyser le « cœur humain pour y trouver le siège de passions très réelles, de « nature et d'intensité différentes, qui vivent à côté l'une de l'autre, en « bon ou mauvais ménage, et qui ne s'excluent pas à moins que le « cœur ne devienne la dupe de l'esprit. Il y a au bleu firmament des « étoiles de diverses grandeurs ; chez l'homme et chez la femme il y a « aussi, ou, si l'on veut, il peut y avoir des amours différentes, éprou- « vées simultanément, qu'elles aboutissent ou non à la possession, « qu'elles soient durables ou fugitives, superficielles ou profondes... La « polygamie paraît donc être et devoir rester le droit commun dans le « domaine des faits comme il l'est dans celui des idées. »

Mais l'analyse psychologique n'est pas seule à démontrer l'instinct polygamique des peuples civilisés, poussés vainement par la législation vers l'union indissoluble. Les statistiques et les faits d'observation viennent encore établir combien il est difficile d'opposer des digues aux passions humaines, j'entends les passions légitimes qui ne lèsent d'autre intérêt que celui d'une caste égoïste. Presque partout le nombre des

---

(1) *Figaro*, 6 janvier 1894. Enquête sur la possibilité pour un homme d'aimer plusieurs femmes et pour une femme d'aimer plusieurs hommes simultanément. *Passim*.

naissances dites naturelles augmente. En France, il suit, surtout depuis 1870, une progression constante.

De 1800 à 1805 — 4.75 o/o
De 1806 à 1810 — 5.43 —
De 1821 à 1825 — 7.16 —

Un tableau du Dr A. Bertillon donne pour les principaux pays d'Europe les chiffres suivants, dans lesquels ne sont pas comprises les naissances adultérines, enregistrées comme légitimes, sauf dans les cas de déclaration frauduleuse juridiquement établie ou de désaveu de paternité.

France	(1876), 69.6 p. 1000;	(1882), 76.2 p. 1000
Alsace-Lorraine	(1877), 66.0 —	(1882), 77.5 —
Belgique	(1874), 69.5 —	(1883), 80.1 —
Italie	(1870), 64.1 —	(1883), 77,5 —

Mais ces chiffres s'élèvent singulièrement dans les grandes agglomérations. A Paris, par exemple, la moyenne à la fin de 1893 était de 25 o/o. (1) Les pays allemands, autrichiens et hongrois se distinguent par une forte natalité *illégitime*. Viennent ensuite la Belgique, l'Italie, puis la France.

Aux statistiques de la natalité, qui par leur insuffisance sont le moindre élément d'une étude sur la polygamie, il faut ajouter les faits d'observation qui apportent à notre thèse un appoint considérable.

De nombreuses études ont paru sur l'évolution de la Famille. Bachofen, Mac-Lennan, Morgan, Fr. Engels, Letourneau, Giraud-Teulon, ont cherché tour à tour à reconstituer les divers « âges » de la famille jusqu'à l'époque moderne, et sauf quelques variantes, ont dû reconnaître que la famille patriarcale hébraïque, réputée faussement jusqu'au siècle dernier comme le type fixe de la Famille antique, a été au contraire précédée, accompagnée et suivie de modes de groupement polygyniques, polyandriques, sans entraves et sans règles, même chez des peuples parvenus à un état de civilisation supérieur à celui des Hébreux. (2) Mais ce que nous avons inutilement cherché dans leurs ouvrages,

---

(1) 48e semaine de 1893, 28, 2 p. o/o ; 50e semaine, 28, 8 p. o/o ; 1re semaine de 1894, 31, 3 p. o/o ; 2e semaine, 28 p. o/o (Statistique municip. offic. de la Ville de Paris). Du 1er décembre 1893 au 20 avril 1894, il est né 19,295 enfants, dont 13,955 légitimes et 5,340 illégitimes, soit 27,67 o/o. La moyenne des reconnaissances immédiates est de 3,3 o/o, dépassé dans les quartiers populeux. M. Denis Poulot, fondateur de la *Société du Mariage civil*, disait il y a quelque temps : « J'ai consulté les statistiques de Paris et j'ai constaté que, sur un demi-million d'électeurs, 400,000 avaient un « nid », sur lesquels 200,000 seulement ont un nid légal. Les 200,000 autres vivent en unions irrégulières ».

(2) Darwin avoue (*La descendance de l'homme*, 2e partie) que tous les auteurs

exception faite pour celui de Fr. Engels, c'est la reconnaissance explicite que la polygamie est l'expression la moins douteuse des lois naturelles (qui tendent sans distinctions vaines à la propagation de l'espèce), et que cette polygamie, tous les individus l'exercent, aussi bien les personnes liées par le mariage que les personnes civilement libres, et quelle que soit la condition sociale des unes et des autres.

Unions libres, adultérines, incestueuses mêmes, prostitution, amours contre nature, bestialité : toutes ces manifestations sexuelles de l'homme, dont le criminaliste ne s'occupe qu'avec réserve et que le sociologue passe sous silence quand il étudie les mœurs des nations modernes, ne sont l'apanage ni des sociétés inférieures, ni même des classes frustes des sociétés civilisées. Si l'on veut bien tenir compte d'inoubliables scandales, on reconnaitra que ce sont les hautes classes qui affectionnent l'une des plus répugnantes de ces manifestations : la pédérastie active : tandis que les classes populaires, privées d'appétits aussi monstrueux, se bornent à pratiquer l'union libre, dont la moralité est bien supérieure à celle du mariage (1), et que nombre de peuples sauvages observent la monogamie la plus étroite. Il y a là une gradation qu'il aurait été important de signaler et qui est toute différente de celle que les apôtres de la famille voudraient imposer. Si l'on admet surtout qu'outre les grands propriétaires, les magistrats et les officiers, une part importante de la gent littéraire renouvelle au dix-neuvième siècle le libertinage excessif de la Rome décadente, cette gradation pourra se formuler ainsi : *l'immoralité croît en raison directe de la richesse et de la culture intellectuelle.*

---

qui ont étudié de près le sujet croient que le mariage en commun a dû être la forme primitive et universelle. Voir à ce sujet l'*Origine de la civilisation* par J. Lubbock (pp. 60-67), le *Mariage primitif*, où Mc-Leman parle (page 163) des unions sexuelles comme ayant été jadis fort relâchées, transitoires, et, à certains degrés, entachées de promiscuité. Bachofen partage également l'opinion que dans les temps anciens la promiscuité fut prépondérante. Morgan, dans son *Mémoire sur le système de classification par la parenté*, formule une conclusion identique. Les ethnologues plus récents, comme Frédéric Engels, Letourneau, ont abouti à des degrés divers, aux mêmes constatations.

(1) « L'amour sexuel n'est et ne peut être dans les relations avec la femme une règle effective que dans le prolétariat. Mais, dans ce cas aussi, tous les fondements de la monogamie classique disparaissent. Il y manque toute fortune, pour la conservation et la transmission de laquelle la monogamie et la domination de l'homme ont précisément été instituées, et il y manque, par suite, tout motif aussi de faire valoir la suprématie masculine... Ici ce sont de tout autres rapports personnels et sociaux qui décident... La famille du prolétaire n'est donc plus monogamique dans le sens strict du mot, même avec l'amour le plus passionné et la plus stricte fidélité des conjoints, et malgré toutes les bénédictions spirituelles et temporelles possibles. C'est pourquoi les éternels compagnons de la monogamie, l'hetaïrisme et l'adultère, ne jouent ici qu'un rôle presque effacé ;... quand on ne peut plus s'entendre, on aime mieux se quitter. » (Fr. Engels, *Origine de la famille*, etc., p. 91, édit. 189 .)

Le tort des ethnologues a donc été de se cantonner dans l'étude des siècles précédents, et, arrivés à la période monogamique légale, de fermer le livre, comme s'il avait suffi de lois périssables pour étouffer l'instinct polygamique de l'homme, au moins dans ses manifestations effectives. Pour donner une sanction à l'enquête par eux ouverte contre le monstre social qu'est devenu la Famille, ils devaient, après avoir analysé les tares de la famille antique, synthétiser les éléments perfectifs de la famille future; montrer, en d'autres termes, la nécessité de substituer à l'agrégat domestique moderne formé contre toute raison une association de parents et d'enfants d'où les préoccupations du lucre soient bannies pour faire place à l'intégrale et imprescriptible liberté individuelle qui peut seule favoriser l'expansion sincère des sentiments affectifs. S'ils avaient ainsi mené leur enquête, en se plaçant au-dessus de la loi civile, dont le sociologue ne doit pas connaître quand elle n'est point l'expression absolument exacte des mœurs, nul doute que la Famille n'eût subi la même crise que la Religion, la Propriété, la Patrie, vestiges, comme elle, du passé monocratique.

De nos précédentes observations, empruntées tant à la statistique qu'à des faits avérés, et auxquelles il convient de joindre les « scandales » connus ou ignorés de l'adultère, les unions libres *restées stériles* (dont à ce titre la statistique ne s'occupe pas), il découle une première indication ; « *C'est qu'il faut bien*, suivant l'expression de Letourneau, *que le concubinat ait été pour l'homme véritablement nécessaire, car nous le voyons pratiqué par toutes les races, aussi bien par les races blanches que par les autres* » (1).

Là cependant, ne se borne pas la preuve qu'entre les besoins physiques de l'homme et les législations monogamiques il existe un irréductible antagonisme. La Loi elle-même s'est chargée de nous en fournir d'autres témoignages.

Devant la résistance générale à des régles d'union et de filiation uniquement inspirées par l'intérêt de la caste dominante, le pouvoir se trouvait dans l'alternative ou d'imposer ses arrêts, fût-il obligé d'en

(1) *Evol. du Mariage et de la Famille*, 1888, page 205. — Cette universalité du concubinat, qui en établit la primordiale nécessité, n'empêche pas les dirigeants de s'indigner en toute circonstance contre ce qu'ils appellent la « décadence manifeste de la famille ». Ils taxent même de faiblesse leurs propres alliés de la magistrature quand ceux-ci font exceptionnellement plier la loi et les convenanees sociales devant les liens naturels. Témoin cette note publiée par le *Gaulois :*

« Il vient de se passer un petit fait qui montre mieux que les plus grands discours l'anarchie qui règne dans le gouvernement, dans les idées et dans les mœurs. Le gouvernement a autorisé la femme Marchal, la femme adultère et la maitresse de Vaillant, à voir dans la prison, Vaillant, mari adultère lui-même, et de lui amener sa fille légitime. Est-ce que la loi civile aujourd'hui légitimerait l'adultère et protégerait l'amant et la maitresse contre le mari et la femme ?... » (Janvier 1894).

poursuivre l'exécution par des moyens coercitifs, ou de composer avec la rébellion publique. S'il persistait à vouloir réfréner l'instinct passionnel, il courait le risque de se heurter quelque jour à une opposition qui, pour n'emprunter de force qu'à l'inertie, n'en serait que plus dangereuse et dont l'universalité rendrait la répression impossible. En concédant, au contraire, à cet instinct quelque liberté, il y gagnait, outre la possibilité de maintenir juridiquement intégral le principe de l'indissolubilité du mariage, la faculté de contenir la foule dans les limites nécessaires à son propre intérêt. Entre les deux moyens il choisit donc celui qui menaçait le moins sa sûreté et jugea prudent de corriger ce que la législation du mariage et de la famille avait de trop absolu. C'est ainsi qu'il y introduisit certains éléments compensateurs que nous allons examiner. De ces éléments, quelques-uns eurent des fortunes diverses, tour à tour supprimés ou rétablis sans autre régle que le bon plaisir du souverain, et sans qu'une protestation s'élevât du sein de la foule. Mais, comme chacun d'eux, par sa nature et par ses effets, est la négation même du principe dont il ne devait être que le correctif, un jour vint où les esprits indépendants, peu satisfaits de mezzo-termine incohérents et bâtards, revendiquérent pour l'individu le droit de nouer ou de dénouer, de son chef et sans appel, les biens de l'association conjugale.

1° *La répudiation, le divorce.* — En principe, le mariage est un contrat qui ne peut prendre fin qu'avec la vie d'un des contractants. Mais, comme ce contrat n'est point bi-latéral, puisque la Famille fut et demeure constituée sous le régime du droit paternel prédominant, et que par suite, les clauses peuvent n'en être pas également respectées par les parties, les législations durent prévoir les cas susceptibles de rendre la vie commune, ou plutôt l'exécution du contrat commun impossible, et pour y remédier, fournir à la partie lésée les moyens de rompre une association conclue à son détriment, Ces moyens sont la répudiation (aujourd'hui abandonnée) et le divorce (qui nous dispense de parler de la séparation).

La répudiation est surtout de droit ecclésiastique. L'Eglise catholique la substitua au divorce qu'elle n'a cessé de réprouver, le considérant à juste titre comme une hypocrite dénonciation du mariage. La répudiation remplaça donc le divorce pendant toute la durée du régime monarchique, et un grand nombre de rois lui durent de pouvoir se séparer de leur femme, en prétextant soit une consanguinité prohibée, soit une inconduite notoire, soit des accidents physiologiques, soit enfin une stérilité incurable. C'est grâce à la répudiation d'Eléonore d'Aquitaine par le roi Louis VII que les Plantagenet devinrent seigneurs de Guyenne et de Poitou. Philippe-Auguste répudia successivement Ingeberge, fille du roi de Danemark, et Agnès de Méranie. Par son

contrat de mariage avec Marie de Montpellier, Pierre d'Aragon s'était engagé à ne jamais la répudier. Sous les deux premières races, l'homme pouvait répudier sa femme, Plus tard il fallut des dispenses ecclésiastiques qui ne s'obtenaient pas sans de grandes difficultés.

Le principe de la répudiation recélait chez les Juifs, les Grecs et les Romains le germe d'une réforme fondée sur l'idée de l'égalité des sexes. C'est Hérode chez les Juifs, Solon en Grèce, Domitien à Rome, qui attribuèrent à l'épouse le droit de demander la dissolution du mariage contre son mari, comme au mari de la demander contre elle.

Quant au divorce, combattu sans trêve ni merci par l'intolérance cléricale, il disparut après le XVIe siècle. A Rome, le divorce par consentement mutuel avait réussi à s'introduire dans la législation. On y divorçait même avec une telle facilité que Sénèque parle de femmes qui comptaient leurs années d'après le nombre de leurs maris. Juvénal en cite une qui s'était mariée huit fois en cinq ans. Saint Jérôme en mentionne une autre qui, après avoir eu vingt-trois maris, épousa un homme qui avait eu le même nombre de femmes. Disparu sous le règne de Constantin, le plus servile sectateur des éveques de Rome, le divorce reparut avec Justinien, passa dans les Gaules malgré l'hostilité du christianisme et y subsista jusqu'au concile de Trente (1) qui, considérant l'union conjugale comme indissoluble, interdit la séparation *quoad vinculum*, n'autorisant que la séparation *quoad thorum*.

La Réforme avait adopté le divorce. La Révolution française, par la loi du 20 septembre 1792 le rétablit, en même temps qu'elle abolissait la séparation de corps. Elle stipula de plus qu'il pourrait être obtenu pour incompatibilité d'humeur. Napoléon Ier s'en servit pour les intérêts de sa dynastie ; mais il fut de nouveau supprimé par la réaction religieuse de 1816 (loi du 8 mai), et ce n'est que depuis quelques années que la législation républicaine l'a remis en vigueur, malgré l'opposition de l'Église qui, persistant à vouloir barrer la route

---

(1) L'abbé Fleuri, auteur de l'*Histoire ecclésiastique*, avoue que Boniface apôtre de la Basse-Allemagne, ayant consulté l'an 726 le pape Grégoire II, pour savoir en quel cas un mari peut avoir deux femmes, Grégoire II lui répondit, le 22 novembre de la même année, ces propres mots : « Si une femme est attaquée d'une maladie qui la rende peu propre au devoir conjugal, le mari peut se marier à une autre ; mais il doit donner à la femme malade les secours necessaires ». Cette décision parait conforme a la raison et à la politique ; elle favorise la population qui est l'objet du mariage.

La polygamie de Philippe, landgrave de Hesse, dans la communion luthérienne en 1539, est assez publique... Il est publié en Angleterre que le chancelier Cowper épousa deux femmes qui vécurent ensemble dans sa maison avec une concorde singulière qui fit honneur à tous trois. Plusieurs curieux ont encore le petit livre que ce chancelier composa en faveur de la polygamie (Voltaire, *Dictonnaire philosophique*).

au Progrès, refuse de marier les divorcés et considère leur union civile comme un concubinage (1).

Le cadre de cette étude nous empêche d'insister sur l'inconséquence d'une loi qui dissout une union théoriquement indissoluble. Ce qu'il importe surtout d'observer, c'est l'influence que les obstacles amoncelés devant le divorce (obstacles qui sont un témoignage du respect de la bourgeoisie pour le mariage et qui mériteraient à la classe dominante l'indulgence, sinon le pardon, du parti catholique), exercent sur la natalité *illégitime*. Ces obstacles sont, outre la durée de la procédure, prolongée volontairement par des magistrats qui, tout acquis au service de la Religion, cherchent en les fatiguant à désarmer les plaideurs en divorce, le coût des pièces, si élevé que les gens de petit avoir ne peuvent l'acquitter. Aussi certaines personnes préfèrent-elles une séparation amiable et procréeront désormais en dehors du mariage; d'autres introduisent l'adultère dans le domicile conjugal; les veuves, enfin, qu'un premier mariage a désenchantées, restent libres et vivent en concubinage. En sorte que, loin d'être un perfectionnement de l'institution monogamique, le divorce, si chèrement disputé à l'intransigeance des représentants monarchistes, cléricaux et capitalistes, n'a d'autre résultat que d'amener à l'union libre de nouvelles recrues et de fournir à la natalité illégitime des contingents que le législateur n'avait sans doute pas prévus. Piètre succès pour une bataille aussi meurtrière!

2° *Le concubinage*. — Le concubinat était chez les Romains une union licite qui, à la différence des *justes noces*, ne produisait aucun effet civil, La loi, néanmoins, reconnaissait la parenté qui en résultait. Les enfants issus de ce succédané du mariage étaient qualifiés naturels (*naturales liberi*) (2) et héritaient du père en l'absence d'enfants légitimes. Par contre, ils portaient le nom de leur mère. Le concubinat, dit Letourneau, admis et pratiqué dans tous les pays (3), fut une sorte de mariage libre, toléré par la coutume et par les lois, et coexistant à côté du mariage monogamique, dont il palliait la rigueur. Ce fut tout d'abord, ajoute l'auteur de l'*Evolution de la Famille*, une cote mal

(1) Il est pourtant avec le Ciel des accommodements. Temoin le mariage de M. de P. (mari divorce) conclu en décembre 1893 sous les auspices religieux. Devant l'étonnement general, le *Figaro* dut expliquer que le Pape avait exceptionnellement ratifie le divorce du conjoint.

(2) Il ne faut pas confondre cette qualification, spéciale aux enfants nés du concubinat, avec celles de *spurii*, *vulgo concepti*, qui servaient à désigner les enfants nés d'une union illicite ou passagere.

(3) Les Juifs, par un ancien usage, etabli selon leurs livres depuis Lamech, ont toujours eu la liberté d'avoir a la fois plusieurs femmes. David en eut dix-huit, et c'est depuis ce temps que les rabbins déterminerent a ce nombre la polygamie des rois, quoiqu'il soit dit que Salomon en eut jusqu'à sept cents (Voltaire, *loc. cit.*).

taillée entre la législation monogamique et l'instinct polygamique ; puis, subissant lui-même une évolution analogue à celle qui a peu à peu fait adopter la monogamie légale chez presque tous les peuples civilisés, il finit par devenir à son tour monogamique.

Sous l'inspiration du christianisme, et pour rendre au mariage une faveur et un respect qu'il avait depuis longtemps perdus, Constantin autorisa la légitimation des enfants naturels par le mariage de leur père avec la femme *ingénue* qui avait été sa concubine. L'unique restriction imposée était que l'homme n'eût pas à ce moment d'enfants légitimes, condition que les législations modernes ont religieusement conservée. Justinien fut plus libéral. Il autorisa la légitimation des enfants naturels même en ce dernier cas, stipulant ainsi qu'on ne peut rendre les enfants responsables des infractions aux lois commises par leurs parents. Après la mort de Justinien, le concubinat légal tomba en défaveur auprès du Pouvoir, de plus en plus asservi à la religion nouvelle. L'empereur Léon (ve siècle) l'interdit enfin par sa Novelle 91. Mais, bien que banni de la législation, il n'en continua pas moins de subsister, et, contrairement à ce qu'en dit Letourneau, il ne devint pas plus monogamique que le mariage, les concubins ni les époux ne s'interdisant la faculté de l'adultère dans ou hors le domicile conjugal.

Toléré seulement dans les pays d'Europe, le concubinage est en Chine parfaitement légal. Il y a dans la plupart des familles une *grande femme*, qui est la matrone et qui commande aux *petites femmes*. Celles-ci sont subordonnées à la femme légitime et ne peuvent revêtir le costume qui lui est réservé. Les comédies chinoises nous apprennent bien qu'il éclate parfois des rivalités entre la matrone et ses collaboratrices ; mais cela est assez rare, et l'on voit même des femmes chinoises conseiller à leurs maris d'avoir des concubines dans les villes où leurs affaires les retiennent quelque temps (1).

En Europe, où la jalousie inspire à l'individu une idée de propriété sur le compagnon ou la compagne de son existence, il n'existe rien de comparable au concubinat chinois. Les époux y ont des amants ou des maîtresses ; mais, à l'insu l'un de l'autre et presque toujours en dehors du toit conjugal. Nous pourrions, il est vrai, citer des cas où, pour des motifs absolument avouables, l'un des conjoints ferme les yeux sur les privautés adultérines de l'autre ; mais ces cas, qui s'observent particulièrement chez la femme, tiennent le plus souvent à des causes physiologiques qui ne nous permettent pas d'en tirer une déduction d'ensemble. En thèse générale, l'homme et la femme des pays occidentaux

(1) Letourneau, *loc. cit.*, d'après Pauthier, *Chine moderne*, p. 238.

cherchent à se dissimuler mutuellement leurs infidélités, dont la découverte engendre des scandales, parfois des crimes.

Le concubinage étant, non pas la négation de l'union monogamique (car, nombre de ceux qui l'adoptent y observent une fidélité que pourraient leur envier les individus unis civilement ou religieusement), mais la répudiation de la Loi, c'est à dire une manifestation de l'esprit révolutionnaire, ou bien la conséquence des *impedimenta* matériels et moraux qu'élèvent devant le mariage les difficultés économiques et les préjugés (1), a été, est encore fort maltraité par les apôtres de la Loi, soit qu'ils considèrent le mariage comme un sacrement, soit qu'ils l'envisagent comme un des piliers fondamentaux de l'ordre social. Néanmoins, parmi ces derniers, il en est qui ont dû lui reconnaitre une certaine moralité. « Dans les pays, écrivait M. Odilon « Barrot, ou le dogme religieux a établi de la manière la plus absolue « l'indissolubilité du mariage, le mariage, par une réaction forcée de « la nature contre le despotisme de la Loi, est devenu à peu près purement nominal, et les unions illégitimes s'y sont emparées de ce que « le mariage a de réel et de sérieux. Là, c'est le concubinage qui est « devenu le véritable mariage, c'est-à-dire l'union des affections et des « existences (2). »

Cela s'explique. Tandis, en effet, que l'union civile, par son indissolubilité même, est propre à encourager et à fortifier l'instinct despotique de l'homme, à développer dans son esprit cette conviction ancestrale que la femme, ne l'égalant ni en intelligence ni en vigueur, doit lui être soumise ; que, d'autre part, la possession continue et certaine est de nature à affaiblir le combat de dévouement et d'amour nécessaire pour fixer le cœur humain, naturellement peu maniable, l'union libre, au contraire, oblige les associés à de continuels sacrifices, légers quand on aime, pour se conserver mutuellement une affection durable. Les parties n'étant pas liées, y font plus d'efforts pour se plaire, et l'on n'y voit point de ces couples, asservis aux lois du monde, exemplairement respectueux de l'indissoluble, qui, plutôt que de rompre un lien devenu pesant, préfèrent une séparation discrète où

---

(1) Parmi les unions libres accomplies en haine de la loi, on cite celles des enfants de l'illustre géographe Elisée Reclus et des filles de l'anarchiste Dumas, de Saint-Etienne. Quant aux unions libres motivées par les obstacles sociaux, il serait impossible de les enumerer. Nous en connaissons une dont la régularisation ne put s'accomplir, d'abord faute du consentement paternel et de l'argent nécessaire pour faire dresser et notifier l'acte *respectueux* (oh ! ironie) exigé par la loi ; plus tard, parce que les intéressés, habitant une petite ville de province où le mari occupait un poste en vue, hésiterent à réveler le secret de leur situation à la malignité publique. Ajoutons qu'à cette époque, les enfants nés de cette union et devenus hommes conseillèrent les premiers à leurs parents de ne se point soumetre à la loi commune.

(2) *Encycl.*, art. DIVORCE.

la femme feindra d'ignorer les déportements de son mari, tandis que le mari témoignera la plus large indulgence aux faiblesses de sa femme.

Si, donc, l'État s'était, en constituant la famille, uniquement inspiré de la morale, il aurait substitué à l'union indissoluble une association révocable par consentement mutuel, n'intervenant, quand il lui aurait paru nécessaire, que pour assurer protection aux enfants. Mais aussi, eût-il pu consacrer le droit d'aînesse, et avec ce droit, créer la caste qui depuis douze siècles gouverne l'Europe ? Non, sans doute. Il importait donc de donner le pas à l'intérêt sur la morale, à la stabilité du Pouvoir sur le bonheur commun, et le concubinat se trouva sacrifié. C'est alors que les mœurs s'insurgèrent, dit Letourneau. La monogamie fut plus apparente que réelle. La prostitution pour les gens les moins délicats, l'adultère et l'union libre pour les autres, servirent de soupapes de sûreté à des penchants trop invétérés et trop violents (trop naturels plutôt), pour se laisser maîtriser par des textes légaux. Il en est résulté toute une population d'enfants naturels subissant de par leur naissance une indignité légale des plus iniques. De là mille souffrances imméritées, auxquelles il faudra bien que la législation remédie un jour ou l'autre et que le concubinat légal a épargnées à la Chine, par exemple.

3° *La prostitution.* — « L'héritage laissé par le mariage par « groupe à la civilisation est double, dit Fr. Engels (1) : ici la mono- « gamie, là l'hétaïrisme, y compris sa forme extrême, la prostitution. « L'hétaïrisme est une institution sociale, tout comme une autre ; « il maintient l'ancienne liberté sexuelle... au profit des hommes. « Non seulement toléré en fait, mais encore pratiqué librement, sur- « tout par les classes dirigeantes, on le réprouve en paroles. Mais, en « réalité, cette réprobation ne frappe jamais les hommes, seulement « les femmes. Celles-ci, on les méprise et on les repousse, pour pro- « clamer par là une fois de plus, comme loi fondamentale de la Société, « la suprématie absolue de l'homme sur le sexe féminin. »

La prostitution *légale*, qu'il ne faut pas confondre avec le don volontaire de sa personne, exista de toute antiquité. Les babyloniennes devaient se prostituer une fois l'an devant le temple de Vénus-Mylitta (2). Même obligation était imposée aux carthaginoises et aux tyriennes qui, de l'argent reçu en paiement de leurs faveurs, se constituaient une dot (3) ; aux femmes de Lydie et de Biblos (4). Cette sorte d'impôt, rançon du droit monogamique conquis par la femme après des siècles

(1) *Evol. de la Famille*, etc., p. 81.
(2) Hérodote, *Clio*, c. 199.
(3) Valère-Maxime, II, 6, XV.
(4) Lucien, *De Deâ Syrâ*.

de communauté, s'acquittait encore dans toute la Phénicie au temps de Saint-Augustin (1). Pour les peuples de l'Arménie, la femme ne devenait digne de trouver un mari qu'après avoir sacrifié sa virginité dans le temple de Diane-Anaïtis (2).

En Grèce, les hétaïres étaient fort honorées. On rencontrait chez elles des législateurs comme Périclès, dont on ne sait s'il fit plus pour la gloire d'Aspasie qu'Aspasie ne fit pour la sienne. Les mœurs grecques étaient même assez faciles puisqu'une autre courtisane put acheter son acquittement en se montrant sans voiles aux magistrats de la République. Sir J. Lubbock a, du reste, surabondamment démontré (*Origine de la civilisation*, p. 86) que les anciens honorèrent les femmes les plus licencieuses.

En Amérique, il y eut dès l'origine des filles et des maisons de joie. Au Nicaragua, les femmes de condition avaient le droit de se donner une fois l'an, à l'occasion d'une fête déterminée, à qui leur plaisait (3).

En Europe, il existe une prostitution officielle, soumise à des règlements de police d'une sévérité draconienne, que l'égoïsme capitaliste, déguisé sous les traits d'une morale d'emprunt, a obligé les Etats d'instituer (4). A côté de cette prostitution avouée, infamie sociale dont Pouvoir et Bourgeoisie ne rougissent pas de tirer profit, fonctionne une prostitution clandestine qui, comme l'autre, a des ramifications dans tous les centres un peu importants, mais qui ne fournit point tribut à l'Etat. Il est impossible de connaitre le nombre des femmes qui s'y livrent ; mais il est très probablement plus considérable que celui des prostituées officielles. Les unes et les autres se recrutent dans les classes les plus misérables de la société.

Sans doute pour couvrir l'indignité de son égoïsme, la classe capitaliste attribue pour causes à la prostitution la paresse et l'amour du luxe, qui livreraient les filles à l'appât d'un commerce facile et fructueux. Est-il besoin de dire combien est menteuse une telle allégation ? Sauf une infinitésimale quantité, les femmes n'entrent pas de prime abord au lupanar. Beaucoup ont eu d'abord un amant qui les a abandonnées, étant enceintes, sans leur donner les moyens d'existence ; et comme, d'une part, la vie devient pour la femme de plus en plus difficile, puisque, tout en lui demandant une somme de travail qui n'est pas sensiblement inférieure à celle de l'homme, on lui refuse un salaire égal à celui de son concurrent : que, d'autre part, il n'est pas

---

(1) *Cité de Dieu*, VI, 10.

(2) Strabon, *Geogr.*, II.

(3) Bancroft, *Natives races*, t. II, p. 676.

(4) Le docteur Fiaux, ancien conseiller municipal de Paris, a publié d'intéressants renseignements sur le fonctionnement de cette institution en France.

aux yeux du capitaliste de repentir qui puisse racheter une première faute, les filles-mères en sont bientôt réduites, de chute en chute, à demander au trafic de leur corps les ressources qu'elles ne peuvent se procurer par le travail (1).

Quelles sont donc les véritables causes de la prostitution ? C'est d'abord l'inégalité des sexes, c'est-à-dire la prédominance de l'homme sur la femme, consacrée par la législation monogamique ; c'est ensuite le luxe ou la trop inégale distribution des richesses, qui fait que l'opulence peut trafiquer de la pudicité du pauvre : c'est enfin l'extension des grandes agglomérations, des caravansérails capitalistes où l'ouvrière se trouve à la merci de maitres et de contre-maîtres, également ardents à la chasse féminine. Ainsi, dans les districts manufacturiers du coton en Angleterre, de la soie en France, on observe un *quantum* de prostituées véritablement effrayant. « Avec la disparité de propriété, « dit encore Fr. Engels, c'est-à-dire dès le stade supérieur de la barbarie, le salariat apparaît sporadiquement à côté du travail des « esclaves, et avec lui, comme un corrélatif nécessaire, la prostitution *par état* de la femme libre, à côté de la prostitution obligatoire de l'esclave (2). »

III

Faculté de répudiation et de divorce, universalité du concubinage, patronage officiel accordé à la prostitution : tout cela démontre irréfutablement que l'union indissoluble est inconciliable avec les appétits physiques de l'espèce humaine, la loi de reproduction et l'affection mutuelle des êtres de même sang. S'il existe des lois qui créent ou modifient des mœurs, c'est à condition qu'elles n'entravent pas brutalement le libre essor de passions qui sont tout l'homme. Dès qu'une législation tente de comprimer les besoins matériels et moraux, pour complaire surtout à de vaines survivances du fétichisme théocratique, cette législation, chaque jour violée, finit par devenir un objet de dérision. C'est ainsi que le régime de la Propriété privée, qui est la pierre angulaire des constitutions, est de toutes parts battu en brèche parce que, arbitrairement établi, il lèse l'instinct de justice qui est en l'homme.

(1) Dans une perquisition faite en novembre 1893 dans une maison de prostitution clandestine de la rue Mogador, le commissaire de police trouva une jeune femme mariée, domiciliée à Belleville. Comme on lui demandait pour quel motif elle se vendait ainsi à une proxénète : « C'est, dit-elle, pour venir en aide à ma grand'mère qui a 74 ans ». L'assertion fut reconnue exacte. — D'après Parent-Duchâtelet, sur 5,183 prostituées dont il a étudié le passé, 2,397 ne le sont devenues que pour avoir été délaissées par leurs amants, 2,696, pour soulager leur extrême misère, et, parmi ces dernières, 89, pour soutenir, soit leurs vieux parents, soit les membres mineurs de leur famille

(2) Fr. Engels, *loc. cit.*, p. 81

De même l'institution du mariage, qui est une des formes de la Propriété et qui comprime le droit à l'amour au bénéfice d'intérêts sociaux peu respectables puisque la majeure partie des citoyens n'y a pas part, l'institution du mariage est aujourd'hui l'objet de protestations et de révoltes sans nombre, dans le domaine des faits comme dans celui des idées.

Un spiritualisme grossier, encouragé par la politique, avait réussi pendant dix-sept siècles à donner l'union de l'homme et de la femme comme le symbole de l'union du Christ avec l'Eglise : et pour concilier le dogme chrétien avec l'histoire antérieure, il avait présenté le patriarcat hébraïque comme la forme unique et constante de la famille à travers les âges. Depuis, les recherches ethnographiques ont établi que le développement de la Famille a consisté « dans le rétrécissement « graduel d'un cercle, qui embrassait à l'origine la tribu entière et « dans lequel régnait la communauté conjugale entre les deux sexes. « L'exclusion progressive, d'abord des parents rapprochés, puis de « ceux plus ou moins éloignés, enfin de ceux qui étaient simplement « parents par alliance, finit par rendre impossible dans la pratique le « primitif mariage par groupes. » La famille syndiasmique, qui était l'union libre de deux individus, et qui avait été elle-même précédée par une promiscuité absolue, préexista donc à la famille monogamique indissoluble, « et si des forces d'impulsion nouvelles, d'*ordre* « *social*, n'étaient entrées en jeu, il n'y eût eu aucune raison pour « qu'une forme différente de la famille dût naître de la famille syndiasmique (1). »

Nous étudierons tout à l'heure l'origine de la famille monogamique. Ce qu'il importe de noter dès maintenant, c'est que la législation dut reconnaître, lorsqu'elle la constitua, que si, tout en affirmant le principe de l'indissolubilité du mariage, elle n'ouvrait pas une porte à l'expansion sexuelle, elle courait le risque de perdre d'un coup le bénéfice des droits qu'elle entendait se réserver. C'est pourquoi, composant avec la passion publique, elle greffa sur le mariage répudiation, divorce, prostitution, concubinat, qui donnaient à la foule l'illusion de la liberté. Mais tous ces palliatifs devaient demeurer impuissants à résoudre un problème dont les termes sont antinomiques à la loi naturelle. L'existence des filles de joie n'empêche pas les hommes de couver dans le nid de leurs voisins ; les obstacles entassés devant le divorce fournissent à l'union libre un contingent important, et la monogamie, religieusement inscrite dans les codes, n'est réellement qu'un mensonge social, comme la plupart des institutions humaines.

Ceci dit, il convient de savoir quel esprit a inspiré les civilisations en décrétant le mariage indissoluble. Le législateur a basé la jurispru-

(1) Fr. Engels, *loc. cit.*, p. 57.

dence de l'union monogamique sur cette erreur fondamentale que, plus l'homme progresse en civilisation, plus il tend à répudier l'accouplement polygamique. La monogamie serait ainsi la manifestation la plus essentielle de l'intelligence humaine, la caractéristique des peuples parvenus à l'état de maturité. Les faits malheureusement contredisent cette opinion. Tandis que certaines espèces animales et nombre de peuplades placées encore au dernier degré de la sauvagerie et de l'inintelligence exercent la monogamie la plus étroite, les habitants des pays civilisés ne laissent pas, comme nous l'avons établi, de pratiquer l'union polygynique ou polyandrique. Plusieurs espèces de singes et d'oiseaux sont monogames. Les Veddas de Ceylan, les Boschimans, les Kurnai, les Nagas, les Kisans, les Padans, quelques peuples du Nouveau-Mexique, les Zapotèques, etc., le sont également. Par contre, Bachofen a démontré (1) par l'étude de la littérature grecque qu'antérieurement à la monogamie, les grecs et les asiatiques, peuples avancés en civilisation, connurent un état où non seulement un homme avait des relations sexuelles avec plusieurs femmes, mais où une femme pouvait se livrer à plusieurs hommes sans que les mœurs en fussent offensées.

Quelle est donc la cause première et réelle du mariage monogamique ? Sur ce point tous les ethnographes sont d'accord. Après Morgan, Engels écrit : « La monogamie n'apparaît aucunement dans « l'histoire comme une réconciliation entre l'homme et la femme, et « bien moins encore comme la forme la plus élevée de la famille. Elle « entra en scène sous forme d'assujettissement d'un sexe par l'autre, « de proclamation d'un conflit entre les sexes inconnu jusque là... Le « premier antagonisme de classes coïncide avec le développement de « l'antagonisme entre l'homme et la femme dans la monogamie, et la « première oppression de classes avec l'oppression du sexe féminin par « le masculin. La monogamie fut un grand progrès historique, mais, « en même temps, elle inaugura, à côté de l'esclavage et de la pro- « priété privée, cette époque, qui s'est maintenue jusqu'à nos jours, « où chaque progrès est un regrès relatif, où le bonheur et le déve- « loppement des uns sont au prix du malheur et de la répression des « autres. »

Nous avons déjà cité à ce sujet l'opinion de Bourdaloue, intéressante surtout par le caractère de celui qui l'exprima. Letourneau dit : « Dans « toutes les sociétés plus ou moins civilisées, le souci de la propriété « successible a bien vite pris une importance capitale ; le réglement « plus ou moins équitable des questions d'intérêt, la préoccupation de « sauvegarder ces intérêts forment la base solide de tous les codes

(1) *Droit maternel*, 1861. D'après sir J. Lubbock (*Les temps préhistoriques*, p. 424) les Veddas disent que « la mort seule doit séparer l'homme de la femme ».

« écrits. Or, presque partout, l'héritage s'est transmis suivant la filia-
« tion, tantôt maternelle, tantôt paternelle; mais, c'est seulement
« dans le régime monogamique que la parenté des enfants est la même
« pour tous dans la ligne paternelle aussi bien que dans la ligne mater-
« nelle. »

Letourneau n'indique point comment et pourquoi le droit paternel remplaça le droit maternel. Engels, que n'arrête aucune considération sociale, précise ce point : « A mesure, dit-il, que la fortune s'augmen-
« tait, elle donnait, d'une part, à l'homme, dans la famille, une
« situation plus importante qu'à la femme, et, d'autre part, faisait
« naître chez lui l'idée de se servir de cet avantage pour renverser au
« profit des enfants l'ordre de succession établi. Mais cela ne put se
« faire tant que resta en vigueur la filiation d'après le droit maternel.
« Celle-ci devait donc être abolie, et elle le fut, en effet ; il suffit de
« décider qu'à l'avenir les descendants d'un membre masculin reste-
« raient dans la *gens*, mais que ceux d'un membre féminin devraient
« en être exclus, en ce sens qu'ils passaient à la *gens* de leur
« père. »

Voilà donc nettement établie la cause première du mariage monogamique, c'est à dire la préoccupation des hommes, dès qu'ils furent devenus propriétaires, de pouvoir concentrer leurs biens sur un nombre limité d'enfants, pour en éviter le morcellement indéfini qu'eût nécessité le maintien du mariage par groupes. De cette préoccupation naquit l'idée de restreindre la *gens* à un couple, et c'est ainsi que se constitua la famille moderne.

A cette cause initiale s'en joignit plus tard une autre qu'il importe de noter, car elle fut l'inspiratrice des législations actuelles quant aux effets civils du mariage. L'homme, n'ayant adopté l'union monogamique que pour faciliter la transmission de ses biens et réduire le nombre de ses héritiers, ne s'était pas interdit les incursions dans l'adultère. Sévère pour la femme, autour de laquelle il exerçait une surveillance inquiète, de crainte qu'elle n'introduisît dans la famille des membres étrangers, il ne se privait pas de chercher lui-même hors du domicile conjugal, parmi ses servantes, ses esclaves (comme en Grèce et à Rome), des relations que la loi, du reste, ne lui avait pas défendues. Mais, dès que le christianisme eut conquis sur les empereurs d'Occident quelque influence, les évêques de Rome, jaloux à la fois de mesurer leur pouvoir et de coopérer à l'affermissement d'une autorité monarchique auprès de laquelle ils pussent trouver, le cas échéant, aide et protection, méditèrent de refréner cette liberté des mœurs, et, après avoir institué le sacrement du mariage, qui devait paraître aux hommes fanatisés par le culte nouveau comme une ordonnance divine, défendirent, sous les peines spirituelles les plus sévères, la procréation en dehors du mariage. Il y eut à ce sujet bien des querelles, même

dans le camp ecclésiastique. Sur la question du divorce, notamment, les docteurs de l'Église se divisèrent. St. Epiphane et St. Ambroise l'admettaient; St Augustin le repoussa. Quand se produisit la scission entre les Eglises d'Orient et d'Occident, l'Eglise grecque tout entière se prononça pour la dissolubilité du mariage. Force resta cependant au parti adverse. Le concile de Trente fixa le dogme en rejetant à la fois le divorce et la répudiation. Encore multiplia-t-il les causes de nullité, comme si, satisfait d'avoir affirmé l'indissolubilité du mariage, il avait compris la nécessité de délier les unions malheureuses.

Cette immixtion du christianisme dans l'association conjugale réussit à donner au mariage un caractère extra-humain qui fit dire plus tard à Bossuet : « Dieu a ordonné dans les nations les familles dont » elles sont composées. « Ainsi divinisée, l'institution put échapper à toute critique. On oublia qu'elle avait eu pour origine et qu'elle se perpétuait d'après le principe de la prédominance du mâle sur la femelle, et l'instinct de possession abusive, qui a conduit l'homme à considérer sa compagne comme un instrument de plaisir et de travail, se donna libre carrière. Non content de s'être déclaré supérieur à la femme, l'homme voulut qu'elle lui fût asservie (*familia id est patrimonium* avait-on dit au temps de Caïus), et il sut l'obliger à une obéissance effective, qui se traduit encore aujourd'hui par la plus odieuse exploitation (1). Ainsi se trouve justifiée l'opinion suivant laquelle la famille moderne n'est que le calque affaibli de la famille antique, dans laquelle femme et enfants étaient *alieni juris*. Comme à l'époque romaine, où le mot famille désignait une réunion de serviteurs, d'esclaves et de consanguins vivant sous le même toit et appartenant à un seul individu, les consanguins sont encore à présent les serviteurs du chef de famille.

La Loi, du reste, ne paraît-elle pas avoir voulu sanctionner cette exploitation, en plaçant la femme dans un état d'infériorité légale (au point de vue civil) vis à vis de l'homme ? A celui-ci seulement appartient l'administration des biens de la communauté ; et, tandis que la femme, même mariée sous le régime dotal, ne peut aliéner tout ou partie de sa fortune sans l'autorisation maritale, l'homme a la faculté de dilapider les fruits du travail commun, sans être soumis à aucune responsabilité effective. Quant aux veuves, les législations modernes poussent à leur égard le fanatisme de la consanguinité originelle jusqu'à ne pas les considérer comme parentes de leurs maris en ce qui concerne l'héritage.

Telles sont quelques-unes des tristes conséquences du mariage. Mais cette institution, imaginée pour assurer les biens de la commu-

(1) Cette question trouvera place dans une prochaine etude sur la *Femme dans la Société moderne*.

nauté aux *enfants du père*, donne-t-elle au moins à ce point de vue la certitude qu'en attendait ou qu'en apparaissait attendre le législateur ? Non encore ; car le principe de l'indissolubilité, antagonique à la loi naturelle, oblige la femme que les turpitudes domestiques ont détachée de son mari ou qui ne s'était unie que pour obéir à d'exigeantes convenances mondaines, à rechercher hors le domicile conjugal les joies qu'elle n'y pouvait trouver ; et combien de fois cette nécessité a-t-elle indûment augmenté le nombre des ayants droit à l'héritage commun ? Il est vrai que cette considération purement morale n'était pas de nature à arrêter la loi civile. Elle se contenta de décréter que « l'enfant conçu pendant le mariage a pour père le mari », et l'ordre social fut constitué.

Nous en avons assez dit pour peindre le mariage légal, non sous l'aspect symbolique que la théocratie lui avait donné, mais sous son aspect réel ; nous avons démontré qu'il offense la Liberté et la Nature dans leurs attributs les plus essentiels, d'une part, en comprimant des besoins aussi nécessaires que ceux de la nutrition et de la respiration ; d'autre part, en plaçant la femme sous une sujétion pour ainsi dire sans limites. Il a obligé les Etats à perpétuer par la prostitution l'esclavage antique, et à créer des institutions, telles que la répudiation et le divorce, qui sont la négation même du principe de l'indissolubilité. Ses effets ne sont pas moins funestes pour ceux que les difficultes sociales ont empèché de contracter l'union légale. A l'égard des enfants naturels, il sanctionne la plus scandaleuse injustice, perpétuant en fait l'opinion des âges primitifs que les enfants doivent porter la peine des fautes paternelles. La législation romaines, pourtant, avait fini par comprendre combien était odieux l'état d'infériorité auquel elle avait astreint les enfants nés hors le mariage, et, pour réparer cette injustice, elle avait autorisé leur légitimation, même au cas où il préexisterait des enfants légitimes. Il était réservé aux législations modernes de témoigner aux enfants naturels la plus coupable indifférence, et la République elle-même n'a pas laissé de suivre contre eux les traditions des régimes précédents. Ainsi, tandis que l'acte de naissance d'un enfant légitime ne coûte que 2 fr. 55, celui d'un enfant naturel *reconnu* doit acquitter un droit supplémentaire de 9 fr. 38 (soit 11 fr. 93), et celui d'un enfant *légitimé* un droit de 13 fr. 13 (soit 15 fr. 68) (1).

Une réaction pourtant semble devoir se produire contre cette inégalité. M. Alfred Naquet, député, promoteur de la loi sur le divorce,

---

(1) Cette progression ne paraît pas faite pour encourager les gens pauvres à *reconnaître*, et encore moins à *légitimer* leurs enfants ; et, comme elle est déjà impuissante à conclure les nombreux mariages auxquels s'opposent des obstacles d'ordre intime ou économique, on voit que de toutes façons elle est contraire a l'intérêt même de l'Etat.

annonçait récemment le dépôt d'un projet de loi modifiant comme suit l'article 756 du Code civil (1) : « 756. — Les enfants naturels reconnus ont les mêmes droits de successibilité que les enfants légitimes ; 757. — En cas de prédécès du père ou de la mère, ou des deux, la succession de l'enfant naturel reconnu passe aux héritiers de ses ascendants directs, suivant les mêmes règles que si l'enfant était légitime ; 759. — En cas de prédécès de l'enfant naturel, ses ascendants et ses descendants héritent comme dans la lignée légitime. »

Le Parlement accueillera-t-il ce projet avec faveur ? Toute conjecture sur ce point serait téméraire. Mais dès l'origine il a soulevé les protestations du monde judiciaire, humble servant du *statu quo* social. On a rappelé le commentaire de J. Demolombe sur l'article 756 et avec ce classique du droit civil on a redit que « c'est dans l'intérêt du mariage, c'est-à-dire dans un intérêt d'ordre public et de convenances (2), que le législateur, voulant sauvegarder lui-même souverainement les droits de la famille légitime, a déterminé la part de l'enfant naturel. » Un officier ministériel parisien fort connu assura que le projet Naquet aurait un effet immoral préjudiciable à la société, « en ne donnant plus au mariage les bénéfices et le respect auxquels il a droit. » Un autre avoua, que le Code civil, dans son ensemble, et principalement aux titres des successions, du mariage et de l'adoption, avait été conçu pour engager les citoyens au mariage, *pour les y obliger autant que possible* (3). Ce dernier crut toutefois devoir souligner l'incohérence légale qui permet à un enfant naturel *non reconnu* de recueillir la totalité de la succession paternelle, tandis qu'une partie seulement en est réservée à l'enfant naturel *reconnu*.

Tel est actuellement l'état de la question (4). Les gens avisés mais prudents en matières de réformes, peu satisfaits d'une théorie patriarcale contemporaine d'Eschyle et suivant laquelle la mère n'a d'autre fonction que celle de « nourrice du germe versé dans son sein », proposent comme remède au mal dont se meurt la Famille, l'abrogation

---

(1) Sous l'Empire de la législation actuelle, l'enfant naturel reconnu ne peut prétendre qu'au tiers de la succession de ses parents s'il y a d'autres descendants, qu'à la moitié s'il y a des cohéritiers ascendants. Un nouveau projet, adopté par la Chambre des députés, augmente la quotité dans les deux cas en attribuant à l'enfant naturel la moitié de la succession qui lui serait dévolue s'il était légitime. Ce projet est en instance devant le Sénat ; mais MM. Demôle et Tolain, l'estimant insuffisant, ont déposé à leur tour une proposition semblable à celle de M. Naquet

(2) La loi tient, en effet, grand compte des convenances ; quant aux liens naturels, vétille indigne des préoccupations parlementaires !

(3) *Eclair*, 4 janvier 1894.

(4) Le Congrès de la repopulation en France, tenu en juillet 1893 à Paris, sous la présidence du docteur Lagneau, membre de l'Academie de médecine, a demandé l'identification des droits des enfants légitimes, naturels ou adultérins.

des pénalités de l'adultère, les sociétés n'ayant pas le droit de tracer des limites à la passion sexuelle : la suppression de toutes différences de traitement entre les enfants nés dans ou hors le mariage : le droit pour l'époux survivant d'hériter sans testament, par préciput et hors part : la soustraction de la femme à la tutelle de son mari ; le droit pour elle d'administrer ses biens propres et généralement, la jouissance dans la communauté de droits égaux à ceux de l'homme (1) ; l'établissement du divorce par consentement mutuel, qui existait en France avant le XIIe siècle, qui existe encore à Genève, en Belgique, en Roumanie, au Pérou et en Chine, et que les constitutions européennes n'ont rapporté que pour déférer à la tyrannie religieuse.

Quant à nous, convaincu que l'œuvre de réformation sociale est un bloc d'où l'on ne peut détacher aucune partie sans compromettre la solidité du tout, c'est vers la société future que nous tournons nos espérances et d'elle seule que nous attendons la transformation de la famille moderne. Cette société qui, par sa constitution même, ne pourra s'ingérer dans les relations mutuelles des individus, aura pour unique tâche de pourvoir à la subsistance et à l'instruction des enfants, dont l'éducation sera confiée aux femmes. Il nous est impossible d'établir en cette étude déjà trop longue les incontestables avantages du matriarcat (2) ; nous rappellerons seulement que le droit maternel a précédé chez presque tous les peuples l'établissement de la propriété privée et n'a disparu devant le patriarcat que pour faciliter la transmission des biens. Hérodote nous apprend que les Lyciens prenaient le nom de leur mère au lieu de celui de leur père et que si l'on demandait à l'un d'eux l'origine de sa famille, il faisait la généalogie de sa mère et des aïeules de sa mère. Il est vraisemblable que du jour où l'amour sera libre, où la propriété privée aura fait place à la propriété collective et où les femmes n'auront plus à lutter contre les difficultés économiques actuelles, leur instinct maternel s'élargira, comme s'est élargi l'instinct maternel des fourmis, lequel, dit Letourneau, « s'applique indifféremment à tous les rejetons, espoir de la République, « et, en se diluant ainsi, semble n'avoir rien perdu de son énergie. »

---

(1) Ces trois derniers articles et l'égalisation des salaires des deux sexes, adoptés sur ma proposition par le Congrès socialiste de Tours en septembre 1892, (c'est-à-dire à l'époque où je croyais encore aux bienfaits du parlementarisme) m'ont valu les injures de l'auteur de la *Tyrannie socialiste*, qui s'est évertué, cinquante pages durant, à traiter les congressistes de fourbes et d'hypocrites. Je signale ce fait à titre purement documentaire, les propos de M. Y. Guyot ne méritant pas l'honneur qu'on les réfute (F. P.)

(2) E. de Girardin demanda « l'abolition pure et simple du mariage et le retour à la parenté par les femmes », (l'*Egalité des enfants devant leur mère*). Alfred Naquet a formulé dans *Religion, Propriété, Famille*, la même opinion. Saint-Just disait « Ceux qui s'aiment sont époux ».

Appendice. — En relisant cette étude de la Famille moderne, l'impression nous reste de n'y avoir pas fait une assez large place au côté affectif, dont nous sommes si loin pourtant de nous abstraire que toutes nos préoccupations tendent précisément à le relever et à en faire le fondement de l'association familiale. On nous permettra donc d'ajouter ici quelques passages d'un éloquent plaidoyer paru récemment dans l'*Eclair*, sous la signature de M. L. de Gramont :

« ... L'on commence..., dit cet auteur, à considérer le mariage sous son véritable aspect. Cette idée se répand que l'individu n'est pas fait pour la société, mais bien la société pour l'individu, et que, dès lors, on doit supprimer tout ce qui gêne le libre essor, la libre expansion des individualités. Enfin, il sied de tenir compte de la lente mais progressive délivrance de la femme ; de son dégagement des vieilles servitudes et de son ascension intellectuelle qui fera que, de plus en plus, elle voudra vivre sur un pied d'égalité avec l'homme et que, par conséquent, elle consentira de moins en moins à aliéner sa liberté et à se donner un maître. »

L'institution du mariage, sous sa forme actuelle, est donc sur le point de disparaître ; à sa place s'organisera l'union libre, à laquelle l'indépendance commune donnera la dignité, les époux y étant tenus, pour se conserver l'un l'autre et pour mériter le respect de leurs enfants, à un perpétuel combat de dévouement et d'estime.

20-30 janvier 1894.

Fernand Pelloutier.

LETTRE OUVERTE A M. BURDEAU

Ministre des Finances

Monsieur le ministre,

Vous devez être étonné vous même du bruit que fait votre projet de budget. Et cependant, il est certain que c'est un pas, bien petit il est vrai: mais enfin un pas en avant, et ce mot « taxe d'habitation » je me permettrai de le traduire en « taxe sur le revenu ». Car il n'y a pas à dire le contraire, c'est le commencement de l'impôt sur le revenu. dont le loyer est la vraie et seule taxe. Et si votre projet est voté, cela montrera à tout le monde, dans un an, combien l'impôt sur le revenu est chose facile à établir et sûre en même temps. Personne ne pourra dire qu'il y a là la moindre inquisition. Mais (car il y a un très gros mais) votre taxe d'habitation est parfaitement injuste, en ce sens qu'elle est presque proportionnelle puisque la seule progression consiste dans la diminution *d'une partie fixe* sur le chiffre de chaque loyer, quelle que soit sa valeur. Il y a là une idée d'impôt progressif. mais une idée seulement et je vous dirai tout à l'heure comment j'entends la progression vraiment équitable.

Puis, vous ne tenez pas compte sérieusement du nombre des enfants. Ainsi, pour vous à Paris, un loyer de 750 francs est le comble du luxe quel que soit le nombre des enfants. Moi, je croyais qu'il était presque impossible de se loger à Paris, avec deux enfants seulement, pour ce prix là et que, pourtant, même au-dessus de ce taux, les citoyens sont encore fort intéressants et méritent un certain dégrèvement pour le nombre de citoyens qu'ils donnent à la patrie. Ensuite, vous assimilez un ménage avec deux enfants à un célibataire : il y a pourtant une grande différence entre un garçon payant un loyer de 600 francs pour lui seul et un ménage de quatre personnes ayant ce même loyer. Enfin, un enfant de moins d'un an, ou de plus de 16 ne compte pas pour vous. Je croyais naïvement que de 0 à 1 an, un

enfant coûtait fort cher et qu'au-dessus de 16 ans, surtout dans la petite bourgeoisie travailleuse, un enfant est loin de rapporter quoi que ce soit jusqu'à 20 ou 21 ans.

Je suis entièrement d'accord, pour une fois, avec le *Journal des Débats* qui a dit que la taxe d'habitation cesse d'être vraie quand on ne tient pas un juste compte du nombre des enfants. Je retiens aussi cet aveu précieux du même journal : « Le loyer peut être considéré, en général, comme un indice assez sûr du revenu. »... A une condition toutefois, c'est qu'on tienne compte de la proportionnalité nécessaire, ainsi que je le montrerai tout à l'heure.

Mais je veux en finir avec les critiques en vous prenant à partie au sujet des domestiques. Que voilà une taxe qui sera facile à établir étant donné que la taxe doit être perçue pour tout domestique qui n'est pas employé *exclusivement* à l'exploitation industrielle, agricole ou commerciale. Et l'augmentation de la taxe d'habitation est la même à partir de deux domestiques, quel qu'en soit le nombre ? C'est inimaginable que votre cerveau ait pu enfanter une telle hérésie !

Qu'il était bien plus simple au lieu de chercher tant de complications toutes assez loin de la vraie justice, de montrer un peu plus de bonne volonté et sans trop froisser d'un coup les *conservateurs* d'entrer cependant franchement dans l'impôt progressif.

Dans le numéro d'octobre 1892 de la *Revue socialiste*, j'avais donné une ébauche d'impôt sur le revenu ; aujourd'hui que l'idée vient du gouvernement, je vais préciser un peu plus. J'avais pris, comme point de départ, le loyer, tel que vous le faites vous même, mais en établissant déjà une progression qui montrait ma pensée. Or, ainsi que je vous le disais plus haut, il faut tenir compte du rapport du loyer au revenu ; ainsi jusqu'à un revenu de 600 francs environ, on peut dire que le loyer est le 1/5 ou le 1/6 du revenu ; jusqu'à 12,000 francs, il varie du 1/6 au 1/8 ; puis du 1/8 au 1/10 jusqu'à 25,000 francs ; puis du 1/10 au 1/15 jusqu'à 50,000 francs et à partir de là du 1/15 au 1/20 du revenu. Il y a lieu alors de multiplier les taux que j'avais arrêtés, par un coëfficient inversement proportionnel aux fractions ci-dessus énoncées et, en considérant toujours le loyer d'*une seule personne*, on peut dresser ainsi qu'il suit la progession de l'impôt sur le revenu. Un premier essai loyal et sérieux d'un tel impôt donnerait un certain chiffre et si l'on a besoin que ce chiffre soit doublé, par exemple, pour remplacer des impôts indirects ou autres, il suffira de multiplier par 2 ou 3, selon les prévisions, les chiffres établis ci-dessous.

J'exempte d'impôt *celui* qui n'a qu'un loyer personnel de 150 fr. 00.

de	0,00	à	150,00	impôt 0,00 0/0
	151		200	5,00 0/0
	201		300	8
	301		400	13

401	500	20
501	1,000	50
1,001	2,000	120
2,001	5,000	200
5,001	10,000	400
10,001	et au-dessus	500 o/o

Ainsi un loyer de 1.000 francs pour *une seule personne* aura :

0 o/o sur	150.00		00.00
5	50.00	(de 151 à 200)	2.50
8	100	201 à 300	8.00
13	100	301 à 400	13.00
20	100	401 à 500	20.00
50	500	501 à 1.000	250.00
			293.50

tandis que le même loyer pour 4 personnes (père, mère et 2 enfants) sera considéré comme un loyer de 250,00 par personne et n'aura à payer que 0,00 o/o sur 150.00 00.00

5	50	de 151 à 200	2.50
8	50	201 à 250	4.00
			6.50

par personne, et pour les 4 = 6.50 × 4 = 26.00 (au lieu de 293,50 trouvés ci-dessus pour une seule) ; (bien entendu les domestiques n'entrent jamais dans le nombre des personnes qui servent à diviser le loyer).

Le même calcul donnera les résultat suivants :

Un loyer de 900 fr.	pour une personne	payant un impôt de	243,50
—	pour 3 personnes		31.50
—2.000	pour une —		526.50
—	3 —		380.50
—	8 —		52.00

Il me semble qu'une telle proportion qui tient réellement et simplement compte du revenu et de la famille pourrait servir de base pour établir un impôt d'essai ou définitif. De plus, mon projet laisse entièrement de côté l'injustice qu'il y a à passer brusquement d'un taux à un taux beaucoup plus élevé selon le revenu, puisque la progression se suit et que, dans chaque loyer, si fort qu'il soit, je tiens compte du *pour cent* des loyers inférieurs qui est le même pour tout le monde.

Pour terminer, monsieur le ministre, je ne ferai qu'appeler votre attention sur votre réforme de l'impôt sur l'héritage qui, vraiment, est bien médiocre et je renverrai les lecteurs de la *Revue socialiste* à mon projet publié dans le n° d'octobre 1892, p. 501 à 502.

Veuillez agréer, etc.

O. Demer.

LE PREMIER MAI

En 1866, le premier Congrès de l'Internationale déclarait :

« La condition première, sans laquelle toute tentative d'amélioration et « d'émancipation échouerait, est la limitation légale de la journée de travail « à huit heures. »

Depuis la Commune, depuis la Révolution sociale de 1871, tous les Congrès nationaux et internationaux, toutes les conférences corporatives, notamment en Angleterre et en Amérique, voire même des rapports d'inspecteurs de fabriques, ont affirmé la nécessité de la loi des huit heures et du minimum de salaire, — et des réformes sociales qui en seront la conséquence et dont l'adoption serait une source de bien-être général, de grande culture intellectuelle et morale, et une atténuation du chômage, ce sinistre recruteur des dépôts de mendicité, des prisons et des morgues.

Et cependant, contre le socialisme toutes les armes étant bonnes, il se trouve en France des républicains pour accuser les Manifestants du Premier Mai de porter un casque à pointe et de déserter la tradition de la Révolution française.

Or, Auguste Comte avait rêvé « la Fête de l'Avenir ».

Or, dès 1832, Emile de Girardin avait formulé d'une manière précise la revendication des Trois-Huit :

« L'Industrie doit et peut satisfaire les nouveaux besoins qu'elle fait naître. L'alliance de l'Industrie et de l'Agriculture peut et doit résoudre ce *problème de civilisation posé aux gouvernements par les peuples*, à savoir : Que tout homme intelligent, moral et laborieux, avec *huit heures* par jour d'un travail rationnel, effectif, puisse nourrir substantiellement, loger sainement, vêtir convenablement sa famille, en assurant l'avenir et le présent, profiter d'un loisir de six heures pour s'instruire utilement, et élever honorablement ses enfants dans la profession à laquelle il sera redevable de son bien-être. »

Or, bien avant le prodigieux développement du Socialisme allemand, et les luttes anglaises, australiennes et américaines pour l'obtention des Trois-Huit, — Louis Blanc préconisait la limitation du travail au nom de la vieille tradition républicaine française.

Le principe de la réglementation du travail n'était-il pas contenu en germe dans le droit au travail affirmé par la Convention de 1893 et le programme républicain de 1848.

Et, à part quelques fêtes du travail célébrées le 1er Mai par les ouvriers d'Australie et en Amérique par la *Fédération of Labour*, c'est en Suède, et aussi en France que, bien avant l'Exposition de 1889, au Familistère de Guise, le Premier Mai était un jour de chômage et de réjouissances.

Enfin, au Congrès de Paris en 1889, c'est à deux Français, au citoyen Raymond Lavigne, et au Diderot des socialistes, j'ai nommé Paul Lafargue, qu'est due l'universalisation et l'internationalisation de la manifestation du Premier Mai.

Puis, c'est encore un savant socialiste Français, l'un des plus distingués députés de Paris, Edouard Vaillant, qui a eu l'honneur de proposer, au Congrès international de Bruxelles, de faire également du Premier Mai une manifestation en faveur du désarmement général et de la paix. — Et (que l'on me pardonne cette parenthèse à propos) un congrès de la Paix tenu à Rome et uniquement composé de bourgeois comme MM. Bonghi et Frédéric Passy, a aussi recommandé, toutefois sans oser fixer de date, l'organisation de manifestations publiques pour la paix. Vaillant d'accord avec Frédéric Passy, le détail est piquant.)....

Mais il n'est pas indispensable de connaitre au juste l'origine de cette grande et nouvelle journée de l'internationalisme. Qu'elle vienne d'Angleterre, d'Allemagne, d'Amérique, d'Australie, de Suède, de France, c'est à Paris, en 1889, au Congrès international de la rue Rochechouart, dans le local de la franc-maçonnerie écossaise internationale, qu'ont été décidées simultanément la revendication des Huit Heures et la démonstration du Premier Mai.

Ainsi se reconstitua plus grande et plus forte l'Internationale qui semblait morte, tuée par ses divisions plutôt que par les efforts de ses ennemis. Ainsi fut ressuscité le symbole d'union socialiste. Et voilà la cinquième fois que, grâce à l'amour et à l'instinct de solidarité des masses prolétariennes, la démocratie socialiste internationale a établi aux yeux des conservateurs de toutes nations sa parfaite conformité d'idées, sa force d'organisation et son unité d'action. Le Premier Mai est à jamais fondé. Il restera l'austère anniversaire de l'Internationale nouvelle, militante et bientôt triomphante.

A un autre point de vue, chaque nation ayant sa fête nationale, chaque commune sa fête communale, chaque famille ses fêtes fami-

liales, chaque parti ses jours de commémoration, l'idée de créer une journée de démonstration internationale de solidarité humaine devait forcément surgir. C'est une de ces idées de génie sorties des entrailles mêmes de la foule, où elles se trouvent couvées à l'état de vagues aspirations, et dont un jour quelqu'un trouve la formule fécondante.

Aux socialistes du Congrès de Paris (1889), aux représentants ouvriers des Congrès de Bruxelles (1891), de Zurich (1893) l'honneur d'avoir trouvé, puis élargi et consolidé la formule permettant de rallier le Premier Mai tout le prolétariat, tous les socialistes, tous les révolutionnaires, sous les plis d'un même drapeau, le drapeau rouge, dont les plis sont assez larges pour abriter toute l'humanité, et qui est aux drapeaux nationaux ce qu'est aux fêtes nationales la journée internationale du Premier Mai : le Noël du Collectivisme, le Jour de l'Egalité et de l'Humanité.

Quant à la première et fondamentale revendication des manifestants du 1er mai, la journée de huit heures, elle s'appuie sur le pouvoir qu'a la Société de légiférer en matière de règlementation du travail, et sur le droit qu'ont les Socialistes d'imposer à la Société cette réglementation du travail comme un devoir strict et étroit.

Aucun intérêt légitime n'a donc à s'alarmer de voir les ouvriers rechercher une amélioration à leur misérable sort et demander aux pouvoirs constitués de porter des lois contre le surmenage et les longues journées de travail.

Quand l'ouvrier a fait cinq ou six heures de travail, il a déjà suffisamment produit pour les besoins de consommation de sa famille. Toutes les heures suplémentaires entrent en belles espèces sonnantes dans les coffres-forts des patrons. — En travaillant huit heures, l'ouvrier ferait encore cadeau au capitalisme de deux ou trois heures par jour. N'est-ce pas assez ? Y a-t-il donc dans cette revendication prétendue subversive des huit heures quelque chose d'anti-social ?

Les « Saintes écritures » disent : « Vous gagnerez votre pain à la sueur de votre front. » Mais elles ne disent pas: Vous resterez plus de la moitié de la journée dans l'atmosphére empoisonnée d'une mine, d'une fabrique ou d'une usine.

L' « écriture sainte » ne commande pas à la femme d'aller faire la concurrence à son mari, à l'enfant d'avilir le salaire de son père.

Elle ne dit pas au mineur, au serf des chemins de fer, qu'ils exposeront chaque jour leur vie pour un salaire qui n'équivaut pas aux frais d'entretien d'un soldat ou d'un policièr.

Elle n'oblige pas l'ouvrière à s'étioler dans les fabriques, à se casser la poitrine sur la machine à coudre, à grelotter sous les cotonnades après avoir couvert de soie et de dentelles les cocottes de toute la chétienté.

Elle ne dit pas que, lorsque la machine aura mutilé l'ouvrier, ou

qu'il sera devenu vieux, et que le patron aura exprimé toute la force de travail existant en lui, qu'il ira mourir à l'hôpital ou sur la voie publique.

La Bible dit: Vous gagnerez *votre* pain. mais non le pain, le vin, les bijoux. les objets de luxe des patrons ou des actionnaires, etc....

La sueur du pauvre ne doit pas alimenter la débauche du riche.....

Et cependant la gent d'Eglise comme la gent économiste est toujours la fidèle *ancilla* de l'Argent. Et M. de Mun est le soutien de M. Casimir-Périer d'Anzin. Politiciens et ministres sont toujours pénétrés du mot de Guizot : « Le travail est un frein, une bride pour la classe ouvrière ». — Et Léon XIII dans son plaidoyer cicéronien *pro conditione opificum* n'a su faire que de la rhétorique redondante pour masquer sous un voile de charité son manque de justice à l'égard des ouvriers, c'est-à-dire des seuls créateurs de la richesse. L'âme ne peut être élue, ne peut être sauvée que par la grâce de Dieu. L'ouvrier ne peut être élu, ne peut être relativement heureux que par la grâce du patron. Le pape semble avoir oublié la claire énergie de la langue latine, et ne paraît pas se douter que tout le programme socialiste peut se déduire dn mot latin signifiant : ouvriers: *opifices* : littéralement : créateurs des richesses.

Mais revenons à la journée de huit heures. Etant donné le développement continu de l'outillage mécanique, elle suffirait amplement aux nécessités de la production, et permettrait d'employer régulièrement la plupart des travailleurs valides.

Elle aurait pour premier effet de supprimer les chômages et d'ouvrir les portes des ateliers aux ouvriers sans travail.

Elle amènerait une hausse des salaires en prévenant la concurrence au rabais que font aux ouvriers occupés les ouvriers inoccupés.

Elle bénéficierait an petit commerce qui pourvoit aux besoins des ouvriers, en augmentant les moyens d'achat de ceux-ci.

Elle permettrait au producteur ouvrier exténué par un travail de plus en plus monotone, malsain et dangereux de réparer ses forces.

Elle lui accorderait de vivre de la vie de famille, de se développer intellectuellement et de remplir sciemment ses devoirs politiques.

Bref, augmentation de la production et dês salaires, c'est-à-dire de la consommation et des jouissances humaines, et élévation morale des ouvriers, voilà, d'après toutes les statistiques raisonnées, d'après les essais individuels déjà tentés par des patrons avisés, — les avantages qui résulteraient de la mise en pratique de la journée de huit heures, laquelle est le maximum que l'on puisse exiger sans détriment pour la vie et la santé morale et physique des ouvriers.

L'on connait les objections courantes de nos dirigeants contre la jonrnée de huit heures : concurrence étrangère, atteinte portée à la puissance économique de la France, traités de commerce, etc... Il faudrait pour la solution des questions ouvrières, une législation interna-

tionale, une entente impossible entre les différentes nations... Voilà précisément pourquoi l'entente internationale, la pression internationale des travailleurs s'affirme le 1er mai. Les intéressés donnent aux classes dirigeantes l'exemple de l'union et de l'entente. L'égoïsme, les préjugés économiques de celles-ci les empêchent de suivre le mouvement. Soit : mais alors, au nom de leurs propres principes, qu'elles laissent faire, laissent passer l'agitation en faveur de la légalité de demain. — Car la réglementation du temps et du prix du travail, considérée naguère encore comme une impossibilité, aujourd'hui reconnue réalisable par beaucoup de gens de toutes classes, sera bientôt déclarée indispensable dans l'intérêt supérieur des nations.

Au surplus, si la journée de huit heures était adoptée en France, elle le serait rapidement à l'Étranger par la force même des choses. Et qu'on ne vienne pas dire que ce n'est pas à nous de donner le signal, de faire l'expérience pour les autres, que nous serions d'éternels et incorrigibles Don Quichotte, toujours généreux et toujours dupes. D'abord nous devons bien cela à nos traditions de chevalerie révolutionnaire. Puis ne serait-ce pas à des lois de fabriques que l'Angleterre serait redevable de sa domination sur les marchés ? Puis, dans la politique socialiste, loin que nous ayons à craindre d'être tributaires de l'Étranger au point de vue national, c'est nous au contraire, Français qui tenons le bon bout.

Mais passons, car hélas ! nous sommes encore loin du jour où, dans la France républicaine, le gouvernement osera remplacer ses tracasseries et ses provocations policières par l'octroi d'une sorte de sanction officielle à la Fête du travail..... En attendant l'anéantissement du capitalisme au profit du collectivisme, en attendant la suppression du mode actuel de production et de répartition des produits, en attendant la soumission ou la démission de la bourgeoisie, la lutte pour la journée de huit heures n'en reste pas moins une première étape vers la révision des lois existantes de la propriété, c'est-à-dire un but légitime de progrès et un juste moyen d'émancipation intégrale.

La manifestation du Premier Mai, qui est aussi une mise en demeure adressée aux neutres, a encore une valeur socialiste incomparable à cause de l'unité d'action montrée. Si les superficielles divisions sectaires subsistent, les vaines et stériles disputes des diverses fractions révolutionnaires disparaissent derrière l'unanimité de ce mouvement vers la destruction de l'oligarchie autoritaire et capitaliste. Personne ne manque de communier à la Pâque ouvrière, créée par le peuple au nom de la fraternité internationale. Tous participent à la sainte fédération du Travail. Dès à présent sont transformées les relations entre les collectivités nationales. La sève du printemps, la sève du renouveau a commencé d'envahir la société vermoulue. L'interna-

tionalité de la manifestation est une garantie d'humanité large, une promesse d'une civilisation supérieure.

Groupés autour de la formule si simple et si claire des Trois-Huit, les millions de serfs de la plèbe moderne voient sans cesse leurs forces s'augmenter et bientôt rien ne résistera plus au prolétariat décidé à s'affranchir et à réaliser l'union internationale des travailleurs pour la liberté, l'égalité, la fraternité, par la justice sociale.

Le Premier Mai n'aura pas toujours ce caractère pacifique presque rassurant pour l'oligarchie bourgeoise. Chaque année le mouvement de prévision sur les classes dirigeantes deviendra de plus en plus menaçant, à moins que les résistances de la légalité bourgeoise aillent en s'amoindrissant. Fatalement un jour surgira où le parti socialiste sera las de mobiliser périodiquement toutes les forces dont il dispose, dans l'unique but de créer dans l'année une fête de plus. Un jour viendra où la démonstration du Premier Mai crèvera en une grève formidable ou en une révolution sociale. Cependant le Premier Mai n'est peut-être pas encore près de perdre son caractère pacifique de fraternité nniverselle, d'autant plus que le mouvement syndical, d'ailleurs trop contrarié, ne s'accentue pas assez vite, et que la classe ouvrière n'est pas encore assez forte pour rompre ses chaînes, assez disciplinée, assez sévèrement unie pour révolutionner correctement les rouages compliqués de la machine sociale.

Alors seulement, lorsque la solidarité internationale des Travailleurs sera véritablement indestructible, une et indivisible, — lorsque le groupement syndical sera parachevé, — lorsque beaucoup de municipalités destinées à servir d'exemples, auront été conquises et auront pratiqué le socialisme expérimental, alors il sera permis d'abandonner sans danger la voie actuelle, lente mais sûre, qui, de progrès en progrès, conduit le prolétariat à son émancipation intégrale.

Bref, le Jour des Huit Heures donne chaque année aux travailleurs une aperception plus nette et plus consciente de la force formidable qui réside en eux, et du prochain triomphe de la révolution libératrice par la grève générale.

Le Premier Mai, c'est donc, grâce au sens élargi qui lui a surtout été donné en France, une manifestation en faveur de la paix et du désarmement, — et l'invitation donnée aux Prolétaires de se grouper étroitement en syndicats solidaires, aux Socialistes d'avoir à s'unir et à se discipliner ; — c'est enfin la Société Nouvelle qui s'avance, avertissant l'ancienne de sa prochaine disparition. — Et la devise de chacun des militants du Premier Mai pourrait être l'incomparable poésie Doctrine » de Henri Heine :

... Au son du tambour arrache les hommes au sommeil,
Sonne le réveil de toute la force de la jeunesse,

Marche tambour battant toujours en avant,
C'est là toute la science.

C'est là toute la philosophie de Hegel,
C'est le sens profond des livres !
Et je l'ai compris parceque je sais comprendre
Et que je suis un bon tambour !

*
* *

Pour la inquième fois, ils ont été des milliers les bons tambours qui ont battu le rappel de la Sociale, sous les formes diverses imposées dans les divers pays par les circonstances ou les tempéraments.

La manifestation du Premier Mai rédempteur a été partout accomplie de la même façon que l'année précédente. Nous voulons dire que partout il y a eu des réunions de propagande et des publications spéciales ; — qu'en Suisse et en Belgique l'on a pu organiser en toute liberté les mêmes cortèges symboliques, et qu'en Belgique certaines administrations communales ont donné congé aux employés et aux écoles ; — qu'en Autriche, en Espagne, etc. — aucun incident pittoresque nouveau ne s'est ajouté aux modes préétablis ; — qu'en Allemagne principalement et en Angleterre (meeting d'Hyde-Park) la majorité socialiste a eu le tort de persister à célébrer le Premier Mai le 6 mai.

Notons cependant que chez les Anglais la *Social Democratic Federation* et l'*Independent Labor Party* méritent un bon point pour avoir enfin essayé de manifester le jour même du 1er mai ; — que pour la première fois le mouvement du Premier Mai a pu se produire en Italie sans troubles policiers ; — et qu'en Espagne le caractère de fraternité internationale de la démonstration du 1er mai revêt un caractère d'autant plus significatif qu'elle coïncide, à un jour près, avec la solennité patriotique de la commémoration de l'expulsion des soldats de Napoléon Ier en 1808.

C'est aux Etats-Unis que la manifestation du 1er mai a eu le plus d'entrain. Les grandes villes y ont participé avec d'autant plus d'enthousiasme que, malgré de nombreuses ligues de charité, quinze millions d'hommes ne trouvent ni à gagner ni toujours à mendier leur pain quotidien et celui de leur famille. Dans la seule ville de Boston, on comptait récemment plus de 40,000 ouvriers réduits à la plus extrême misère, faute de travail. A Chicago il y en avait 117.000...

A New-York vingt mille socialistes ont défilé le soir avec des torches, des insignes et des drapeaux, et ont tenu un meeting à Union-Square.

L'endosmose socialiste avait même gagné les travailleurs de la mer. Ces derniers avaient projeté d'organiser une flottille de manifestants qui viendraient de toutes parts faire une démonstration navale dans le port de New-York. Malheureusement cette idée originale, lancée trop tard, ne put être mise à exécution.

Quant à l'idée de Coxey, de grouper en une *industrial-army* tous les « meurt-de-faim » et de les amener à Washington demander du travail, du pain et des secours, elle avait trouvé un terrain admirablement préparé. Non pas que les vues politiques que l'on prête à ce riche fermier protectionniste et bi-métalliste ne soient sujettes à caution. Mais cette idée de convoquer à jour et à point nommés tous les Sans-Travail d'un pays doit être retenue par les Socialistes. L'an prochain ils doivent s'emparer du mouvement et le faire mieux réussir. Car, n'est-ce pas un an après que le 16 octobre 1859, John Brown avec ses quatre fils et une poignée de compagnons armés, marchèrent sur Harper's Ferry pour prendre d'assaut l'arsenal d'un exploiteur d'esclaves, que tout le pays était soulevé pour la suppression de l'esclavage. Les bandes de Coxey n'annoncent-elles pas le commencement de l'effondrement du capitalisme et d'un salariat qui ne salarie même plus.

— Le 1er mai ne doit pas seulement être une date de chômage volontaire pour les employés ; il doit encore être le jour de la revue des non employés, des chômeurs involontaires, — le jour d'initiation rédemptrice où les Sans-Travail doivent se sentir les coudes avec leurs frères plus heureux et peuvent croire et espérer en la Révolution.



En France, nous avons à signaler quatre nouveautés : 1° le manifeste politique du groupe socialiste de la Chambre, admettant avec raison tous les modes de manifestation :

« ..... Quelle que soit la forme qu'ils donnent à leur manifestation, chômage général ou partiel, délégations ouvrières, réunions publiques, fêtes, banquets, les travailleurs sauront protester contre l'exploitation capitaliste avec la décision et la force qui conviennent aux partis conscients de leur force et assurés de l'avenir..... »

2° L'appel adressé aux étudiants et au *Prolétariat intellectuel* par le groupe des Etudiants collectivistes :

« ..... Nous ne saurions oublier que c'est au sur-travail des attachés à la glèbe ou à la machine que nous devons cette instruction supérieure qui est encore aujourd'hui le privilège de quelques uns. C'est sur la misère et les privations, c'est sur l'ignorance de millions et de millions de nos semblables qu'est bâti l'édifice de notre science. Et n'est-il pas, par suite, de devoir étroit pour nous tous de payer notre dette à ces déshérités de l'ordre social, en leur

apportant notre concours et en les aidant dans leur poursuite d'un mieux-être matériel et moral et d'une existence plus humaine. »

3° La preuve trop éclatante des divisions socialistes par l'apparition de deux organes différents de la démonstration du premier mai : — La traditionnelle *Manifestation du 1er mai* ; — et le nouveau venu journal de « ceux qui n'allèrent plus aux pouvoirs existants, mais allèrent aux pouvoirs publics qui n'existent pas encore » : *Les Trois Huit.*

4° Le fait que ce n'est plus à la Chambre tout entière, et aux pouvoirs publics actuels, que ce n'est plus à la Bourgeoisie gouvernementale, — mais à « la partie des pouvoirs publics déjà socialisée », c'est-à-dire aux députés socialistes, que les fondateurs du journal *Les Trois Huit* sont allés porter les cahiers des revendications populaires, et « l'ardente et inébranlable volonté de la France ouvrière de préparer, par des réformes aussi urgentes que la réduction de la journée de travail, la Révolution sociale inévitable ».

Il était peut-être bon que cette démarche auprès de la fraction socialiste du Parlement fût faite une fois à cause de l'affirmation qu'elle contient que seuls les députés socialistes sont les représentants du prolétariat conscient, et constituent dores et déjà l'embryon du gouvernement de demain.

Cependant, comme de pareilles démarches renouvelées peuvent paraître oiseuses, puisqu'elles n'apprennent rien à personne surtout à ceux auxquels elles s'adressent, nous voulons espérer que l'an prochain les partisans de nos amis Guesde et Lafargue y renonceront, et que l'on reverra unies toutes les grandes fractions organiques du Parti socialiste.

En 1895 la fête rétrograde et au moins inutile de Jeanne d'Arc réunira définitivement et concentrera autour d'elle tous les réactionnaires, tous les conservateurs et tous les pseudo-républicains. — Pourquoi, en face de cette union des bannières d'église et des drapeaux nationaux, ne se grouperaient pas en un faisceau compact tous ceux qui au 1er mai s'abritent sous les plis du drapeau rouge ?

Pourquoi ne pas opposer à la concentration conservatrice, la concentration socialiste ? — Pourquoi se disputer sur les divers degrés d'esprit internationaliste de chacun ? — Pourquoi ne pas s'entendre sur le mode de célébration du Premier mai ?

Dans chaque famille il est certains anniversaires où les dissidences et les reproches mutuels que l'on aurait à se faire sont momentanément oubliés. Pourquoi à l'anniversaire du 1er mai n'en serait-il pas de même dans la grande famille socialiste ?



« 14 juillet 1789 — 1er mai 1890 : Deux dates, deux révolutions. » a excellement écrit Millerand. — La première de ces dates est devenue une fête parce qu'elle rappelle un triomphe populaire. La seconde, malgré tous les avantages de propagande qu'elle aurait à prendre cet aspect, n'est presque nulle part considérée en France comme une fête; et cela non seulement à cause du deuil de Fourmies, mais aussi et surtout parce que l'idée qu'elle incarne n'a pas encore triomphé.

Le premier Mai, si je puis m'exprimer ainsi, n'est une fête qu'à l'état de puissance. Mais l'avenir est à elle. La poussée victorieuse du socialisme, l'instauration progressive du collectivisme transformeront rapidement en une véritable fête cet austère anniversaire, cet acte de foi révolutionnaire et de communion internationale.

Adrien Veber.

UN BEAU JOUR

Votre bonté est infinie, ô mon Dieu ! votre justice infaillible, et maudit soit l'incrédule qui ose nier l'existence et la douceur de votre autorité.

A son réveil, Louise ouvrit les paupières avec une indicible joie, l'éblouissement les lui referma : dans le fond de la chambre, près de la fenêtre par laquelle entraient des clartés plus caressantes que les rayons échappés de l'ostensoir au moment de l'élévation, sur une chaise, s'étalait la blancheur de sa robe : il en émanait un reflet de neige empa-radisant l'humble pièce aux murs dont rien, pas le moindre objet, image ou portrait n'égaye la nudité.

— Oh, bonheur ! c'est pour *aujourd'hui* ! se dit l'enfant, un grand coup d'émotion délicieuse la frappant au cœur.

Elle va revêtir cette gaze plissée, cette ceinture dont la frange de soie floche n'est pas moins souple au toucher que le plumage d'un cygne; à sa taille elle attachera l'aumonière, prendra le paroissien que recouvrent des plaques de faux ivoire, le chapelet de nacre, symbole et candide bijou, toutes ces fanfreluches que « la dame riche » protectrice de sa famille, envoya de Paris. Le plaisir de la coquetterie satisfaite se mêle en son être à l'émoi mystique, elle va faire une bonne première communion, car, toute l'année, monsieur l'abbé félicita l'écolière intelligente et passionnée du zèle qu'elle mit à réciter le catéchisme.

Mais le soleil cuivre plus fortement les arbres de l'avenue qu'elle aperçoit par les vitres poussiéreuses et déploie avec un redoublement d'intensité les splendeurs de son orfèvrerie sur la délicatesse de l'azur ; le temps avance, Jeanne ne se lèvera donc pas? Si, la gamine entend le frôlement de pieds nus sur le carreau, dans le réduit voisin, et son aînée apparaît en camisole, en jupon court.

— Allons vite, debout !

C'est alors que commence cette journée de béatitudes où tout est

fête : la beauté de la verdure du parc qui ceint le canton de ses marronniers constellés de flocons touffus, laiteux ou rosés, le mouvement qui bouleverse la commune entière, la préparation du modeste festin que chaque invité complètera de son écot, et, par dessus ces réjouissances, l'éclatante pureté de ce mois de mai, de ce mois étoilé d'aubépine.

Elle se représente l'arrivée de la marraine, les poches bourrées de chatteries, de la grand-maman, laquelle aura sans doute tiré de son armoire le châle à ramages, imprégné de l'arôme des lavandes, son bon visage aux milles rides s'encadrant du bonnet enrubanné ; elle voit ce monde de parents et d'amis s'installant à l'entour de la table en noyer que parsèment les friandises extraordinaires : pâtisseries, fruits, crèmes qui tremblotent au moindre choc, liqueurs qui jettent des scintillements multicolores ; et le tumulte des conversations, des rires, déjà résonne à ses oreilles. Un seul regret l'assombrit : celle qui veilla tendrement sur son enfance n'est plus, la fillette n'oublie point la disparue et la suppliera d'intercéder en sa faveur auprès des anges pour qu'ils étendent leur protection sur l'orpheline.

Enfin, la voici parée ,la petite fiancée de Jésus, remuée, hésitante au milieu de ses vêtements immaculés ; les souliers de satin la gênent un peu, les gants de filoselle lui serrent les doigts, le livre de messe, gonflé d'images à dentelles, gaufrées d'or, l'embarrasse, mais cette contrainte est un témoignage, une assurance que l'heure vécue n'est pas un rêve, que, réellement, elle marchera bientôt vers l'autel, un long cierge à la main, afin d'y recevoir la sainte hostie. Elle examine son père, se trouve flattée qu'il l'accompagne en habits du dimanche ; il lui semble superbe, la redingote de drap luisant lui donne l'air *d'un monsieur* et sa gaucherie de travailleur sorti de la blouse flottante et du large pantalon de toile est invisible pour elle, Quant à Jeanne, elle est ravie par le flot de nuances crues qui pavoisent son chapeau clair en dessous duquel rougeoie sa grosse figure trop savonnée.

On atteint la vielle église, dont les moëllons que les ans ont patinés de grisaille sont tout brodés de rais de lumière ; à l'intérieur se tasse la foule chuchotante venue pour assister à la solennité. Les cloches sonnent un appel, l'orgue prépare les cœurs à l'extase, les vapeurs de l'encens — traits d'union entre la terre et le paradis, entre les fideles et la divinité — montent vers le dôme en spirales odorantes, M. le curé, ayant pris sa chasuble de brocart entonne l'*introït ;* il semble le Seigneur en personne, tant il emplit le sanctuaire du resplendissement des moires et des chamarrures sacerdotales. Et la cérémonie s'accomplit. Louise, réfugiée dans sa chapelle de tulle, couleur d'hermine, s'abime en ses invocations ; d'abord les lueurs des cires, les odeurs de myrrhe, les accents du prêtre lui parviennent à travers son vaporeux rempart qui tamise, idéalise ces terrestres sensations, puis elle s'élance

aux pieds de Dieu, de son fils, de la Vierge ; aucune pensée profane ne vient souiller ce lac de candeur, ce champ de lys qu'est son âme ; c'est à peine si, tombant à genoux, elle jette un regard aux siens, juste pour surprendre le tremblement qui secoue la moustache du père — il songe peut-être à sa femme morte — et le coup d'œil impérieux de la sœur qui lui ordonne de ne point se chiffonner, rien que cela. Maintenant, elle est toute à son divin époux ; ainsi prostrée dans sa piété, presque pâmée de jeûne, de fatigue et d'amour exalté, elle absorbe le corps du Christ...

Encore frémissante, elle rejoint Jeanne et l'ouvrier qui l'attendent là-bas, perdus au milieu d'un groupe de sœurs de Saint-Vincent de Paul dont les cornettes ondoient telles que des ailes de colombes. Dès son retour, les nonnes flattent les joues de Louise de leurs mains attendries ; elle est sensible à ces sympathies, muets éloges de sa dévotion et, pour les mériter vraiment, sent qu'il lui reste un devoir à remplir. Aussi lorsque la nef se vide, elle quitte un moment son entourage, se dirige vers la Sainte-Marie qui, son enfant pressé contre la poitrine, éclairée par les flammes brillant en son honneur, sourit affectueusement. Et la croyante lui adresse, à cette mère bénie, pour la sienne qui est au ciel, sa plus fervente prière. Elle prolonge l'oraison, recherchant de nouveau l'oubli de réel, le demi-évanouissement, l'envolée morale qui l'a saisie quand elle a communié ; alors elle se prosterne plus profondément, sa tête touche le socle de la statue. Pareilles à de grands oiseaux bleus, ses pensées voguent largement vers les régions célestes.— Elle est si bien perdue dans l'adoration, qu'elle ne perçoit même pas le bruit sourd, feutré, d'une porte de sacristie refermée, chassant l'air qui fait frissonner et voltiger ses voiles autour d'elle et les entraîne jusque sur les herses illuminées.....

Tout à coup, un sifflement déchire le silence du temple ; au lieu d'un brouillard pâle, c'est un nuage d'écarlate qui palpite autour de l'enfant, puis une effroyable clameur de torture et de folie succède aux balbutiements de l'*Ave Maria*. Les paysans, attroupés au porche se retournent, effarés, et demeurent stupides, les prunelles noyées d'épouvante au spectacle de ce flambeau vivant, de cette torche humaine qui tourbillonne et s'affole au loin, dans la pénombre du chœur. Vision d'enfer, elle se frappe aux piliers, tournoie près de la chaire, s'abat sur les dalles, s'y tord râlante, et, vers les voûtes où ne se brisèrent jamais que les ondes chantantes soulevées par les accords de l'orgue et la voix des chantres, elle crie sa plainte, son sanglot, sa malédiction.

Le père reste hagard devant cette catastrophe et n'arrive pas à comprendre comment, en un instant, le feu des cierges dévora les mousselines, le corps de sa Louise et l'enveloppa d'une chape de braises, ce pauvre corps, qui, sauf la frêle poitrine, protégée par le corset — le premier corset — n'est plus qu'un paquet de chairs sanglantes et

noircies d'où s'exhalent d'horribles gémissements, de membres ravagés, racornis, pas encore assez pour n'être plus convulsés par d'atroces souffrances, par des douleurs sans nom.

Les religieuses accourues, forment à l'entour de la jeune chrétienne un agenouillement de femmes éplorées et murmurent des litanies, accompagnées d'exclamations de condoléance qu'on ose a peine émettre. Quelques assistants charitables essaient d'éloigner Jeanne, de l'emmener hors de cette obscurité pleine de lamentations et d'agonie, du côté de la ville endimanchée, sous le charme intense de l'adorable après-midi de printemps, dans l'harmonie des ramages d'oiseaux, des parfums de fleurs.....

Et qui ne vouerait une reconnaissance éternelle au Tout-Puissant dont la clémence prend en pitié les misérables pécheurs, les guide, de sa droite tutélaire, sur ce globe labouré d'abimes, les soutient à travers les détresses et les désespoirs, et ne se lasse pas — malgré leurs iniquités — de leur prodiguer — plus abondant que la rosée du matin—le trésor de son inaltérable bienfaisance.

Mai 1893

JUDITH CLADEL

SALON DE 1894

AU CHAMP-DE-MARS & AUX CHAMPS-ÉLYSÉES

(*Premier article*)

LA PEINTURE

I

Si l'on entre au Palais des Beaux-Arts du Champ-de-Mars et au Palais de l'Industrie des Champs-Élysées avec la préoccupation de découvrir quelles œuvres expriment un sens supérieur d'humanité, se haussent au rôle de parler à tous, de renseigner l'être sur lui-même, sur sa compréhension et sa grandeur possibles, il est bien certain que le tour des galeries sera bientôt fait, que les arrêts ne seront pas fréquents. De toute évidence l'immense majorité des artistes n'est pas exaltée par l'idée d'extraire de la réalité une essence significative, révélatrice de la durée, de la nature, de l'éclosion furtive et incessante de la vie. L'art profond, qui montre les liens entre les choses, qui prolonge l'heure évanouie, qui donne une expression à un paysage, qui résume la grandeur et la mélancolie de l'homme par le mystère d'une physionomie, cet art-là ne peut se manifester avec abondance, tous les ans, à date fixe, sous prétexte de fête du vernissage.

Les solennités parisiennes de ce genre doivent surtout abonder en satisfactions données à la mode passagère. Les apparences peintes et sculptées donnent un peu une sensation visuelle, vague et non persistante, équivalente à la sensation auditive du verbiage, dissipé en rumeur, de la foule en promenade. On éprouve si bien le sentiment du provisoire en parcourant ces salles ! Il n'y a pas de raison pour que l'exhibition ne soit indéfiniment continuée, pour que toutes solutions de continuité ne soient supprimées. L'affluence d'œuvres, chaque année, est en croissance. Des forces, qui auraient peut-être mieux leur emploi ailleurs, s'entassent et se stérilisent sur les chemins difficiles de l'art. Il y a là, qu'on n'en doute pas, le désir manifeste d'échapper à la difficulté de la vie, à la besogne obscure et pénible, et c'est une des conséquences forcées de la période transitoire d'évolution que nous vi-

vons. Une rapide vue d'ensemble social nous ramènera tout naturellement à la question artistique.

II

Depuis une centaine d'années, depuis le soubresaut, répercuté dans le monde entier, de la Révolution française, notre société cherche une orientation et une sécurité. Les ennemis de la Révolution l'accusent de cet état de choses incertain, comme si l'état nouveau n'était pas la conséquence forcée de l'état ancien. L'humanité est sortie violemment des règles et des catégories de l'ancien régime, elle a préféré l'aventure à l'ordonnance factice, elle cherche à vivre librement, à établir le terrain d'expériences où l'accord se fera entre la nature et la civilisation. C'est une immense époque historique au seuil de laquelle nous tâtonnons. Comment pourrait-il en être autrement? et comment s'étonner des essais arrêtés courts, des déceptions, des contradictions, des recommencements, de l'état fiévreux et morbide où nous apparait fatalement la masse oscillante dans cette atmosphère d'orage, de destruction et de reconstitution. Toutes les digues sont ouvertes ou vont s'ouvrir, toutes les énergies sont éparses, courent follement, s'entêtent dans la logique d'agir, ou se désespèrent, s'encolèrent, ou sombrent dans l'atonie de la résignation. Sûrement, il n'est pas facile de retrouver un chemin, de dire comment les forces séparées vont se rejoindre et créer une harmonie. On voit bien les retours en arrière, la stagnation, et l'espoir de la marche en avant, mais dire le détail des étapes certaines est bien impossible. Il y aura toujours une élaboration de faits, une fabrique d'évènements, produits des idées en présence, et créateurs d'idées à leur tour, dont l'inattendu nous échappera. Tous ces faits, c'est la réserve de l'avenir, l'inconnu en formation. En réalité, la confusion, c'est l'état permanent. La marche n'est visible qu'à distance, et les siècles les mieux ordonnés ont vécu l'au-jour-le-jour des transitions perpétuelles. Pour la série d'évènements qui constitue la Révolution française d'il y a cent ans, elle perd tout caractère d'exception si l'esprit fait effort pour la replacer dans la vie universelle, les évènemeuts deviennent alors des preuves toutes pareilles aux autres preuves de l'inquiétude et de la volonté de l'homme.

Pour nous, au point où nous sommes de notre histoire, ce serait méconnaitre le génie du développement humain que de nous alarmer de cette situation oscillante où il semble que tout va chavirer, mais qui comporte néanmoins les contre-poids nécessaires. Faites l'expérience de l'Art, comme celle du Théâtre ou du Livre, et vous obtiendrez immédiatement la preuve que l'équilibre utile existe, ou que, tout au moins, les conditions d'équilibre sont là, toutes prêtes.

III

Il n'est pas besoin, ici, dans cette Revue, d'examiner par le détail la production exposée au Salon. Ce sont des déductions un peu générales qu'il importe d'extraire, et non des descriptions détaillées. Au surplus, les journaux abondaient en plans, en renseignements et en images, au matin même de l'ouverture des portes, et depuis, on a eu le temps de quelques promenades.

A première vue, c'est le factice qui l'emporte. Tout naturellement, l'art de l'année reflète l'irrésolution, l'au-jour-le-jour, l'actualité d'un instant. Les artistes ont suivi le courant de mode et d'intérêt par lequel s'en vont à la dérive tant de forces vives de la nation. Comme beaucoup d'autres, ils cherchent des satisfactions immédiates de possession et de jouissance qui leur font délaisser leur vraie fonction. Cette fonction, la plus élevée de toutes, serait de donner à l'homme, par les résumés de l'art, la signification de la vie, de hausser sans cesse, par plus de vérité et par plus de beauté, la notion de nature et la notion de l'esprit, issu de cette nature. Chaque fois que l'art a été expressif, complet, à la mesure de son rôle, l'homme a trouvé en lui le réconfort et l'exaltation. Ce n'est pas un prêche d'idées que je réclame, une peinture à intentions. Non, mille fois non. La formule des thèses m'importe peu, et la profondeur d'observation et de réflexion chez un artiste issu d'un milieu, représentatif d'une société, m'émeut bien davantage, et a toujours ému l'humanité, puisqu'elle conserve si précieusement ces témoignage d'elle-même. Que la vie apparaisse donc forte, joyeuse et épanouie, ou pensive et triste, et l'art qui est la conscience des choses, aura rempli son but.

Mais si les productions d'art sont marquées de la fugitive marque commerciale, ne font que prouver le désir de leurs auteurs de prendre leur part des avantages sociaux alloués aux privilèges, ces productions seront forcément classées parmi les symptômes non équivoques de la maladie de notre temps, qui est l'amour du gain. La recherche du succès elle-même ne vient qu'en seconde ligne, est subordonnée au gain, ne prend une importance que comme moyen de gain.

On pense bien ici que la tare n'est pas signalée comme existante chez les seuls artistes et que son existence pourrait être montrée dans tous les milieux, sans exception. C'est la même impatience, la même avidité, la même recherche des chimériques jouissances, qui fait aux ouvriers et aux employés jouer leur paie sur le champ de courses, et aux artistes bâcler leur œuvre avec l'espoir du prix fort. Cela prouve, d'ailleurs, à la décharge de tous, l'insuffisance du travail et la non sécurité de la vie.

S'il faut en croire la plupart des images de nos mœurs et de nos sentiments qui sont aujourd'hui affichées aux murailles du Palais du

Champ-de-Mars et du Palais des Champs-Elysées, la société dirigeante serait désormais en proie à toutes les affres de la nervosité et aux contorsions du mysticisme. Les artistes se font les servants des malaises et des manies du jour, et en nous donnant à contempler le portrait de leurs modèles, ils font aussi leur confession inconsciente. Ils exhibent donc les commérages de la névrose, les sensations décousues qui tombent de l'agitation à la torpeur. Le caractère distinctif de la grosse production d'aujourd'hui, c'est le souci théâtral de l'exhibition. Chacun se hisse, se montre, cherche à se faire apercevoir dans l'éclairage de la réclame. Les moyens les plus expéditifs sont naturellement choisis comme les meilleurs. De là, cette épidémie d'imitations si violemment propagées. A chaque pas, c'est la rencontre avec une manière individuelle reconnaissable, obsédante, et en même temps, cela va de soi, diminuée, trahie, incomprise. Tous les procédés expressifs sont immédiatement assimilés par les bandes vorace des suiveurs, et tous les mouvements d'idées, viables ou non, immédiatement adoptés par les stériles.

Nous errons donc, à travers les salles, en quête d'un langage humain, et nous rencontrons surtout des formules de langage, depuis le plein air et la lumière des impressionnistes, jusqu'aux intérieurs et aux visages voilés des scrutateurs de la pénombre. Toutes les manières classées dans les musées de tous les pays sont présentes, et même les découvertes de tout à l'heure sont absorbées. La tradition servilement acceptée et la nouveauté dégénérée en excentricité marquent cet amas d'œuvres de hasard. Les jeux de l'année sont exploités avec une hâte fébrile. Les faits et gestes de Napoléon sont décomposés en innombrables et futiles anecdotes. Les larves de la religiosité se collent à toutes les murailles.

IV

A elles seules, est-ce que cette imagerie du premier Empire et cette esthétique du quartier Saint-Sulpice ne suffiraient pas à prouver, jusqu'à l'excès, l'influence sociale ressentie par l'art. Toutes les idées trouvent là leur véhicule. Ici, le véhicule est en général médiocre. La curiosité bibelotière domine dans le mouvement napoléonien. Les peintures mystiques sont des alliages de puérilité enfantine et de métier appuyé avec je ne sais quoi de maladresse voulue, de lourdeur mystificatrice, de désir de duper, qui suffirait à motiver tous les éloignements. Je sais bien qu'il y a, là comme partout et toujours, des exceptions à faire, et je ne m'y refuse pas. Ainsi, M. Léon Frédéric, par exemple, se sauve de quelques reproches, par le labeur vraiment attentif, l'effort certain, révélés par son tryptique : *Tout est mort*. Il reste l'impression pénible d'un programme singulier, d'une imagina-

gination méthodique, devant cet amas de cadavres, dévorés par les flammes, assommés par les pierres, devant tous ces corps d'hommes, de femmes, d'enfants, exécutés minutieusement, avec un évident amour de la forme, et un souci d'archaïsme. Mais comment le mystique, si mystique il y a, explique-t-il la représentation du Père Eternel classique, et même banal, dont il a installé la barbe poncive et la désolation incompréhensible dans les nuages. Aujourd'hui, cette gaucherie de l'anthropomorphisme fait sourire, et cette représentation de l'idée de Dieu n'est plus convaincante. Le mysticisme, qui veut être la peinture du surnaturel, échoue précisément lorsqu'il arrive au surnaturel.

C'est la même aventure qui est arrivée à M. James Tissot, dont l'œuvre considérable, près de trois cents compositions consacrées à évoquer la Vie de Jésus-Christ, prend l'attention et éveille la sympathie. Lui aussi, lorsqu'il a voulu mêler au drame qu'il raconte la notion du surnaturel, a été obligé de faire capituler son calcul d'observation et de précision. Mais pour tout ce qui est transcription de paysages, détail de mœurs, mise en scène archéologique, partout où il a marché sur le terrain solide de la réalité, aidé par les documents, secouru par ses intuitions, M. James Tissot a fait aboutir son œuvre. De même, par le costume des êtres, par le rôle qu'ils jouent, par les expressions de leurs physionomies, par leurs gesticulations, par toutes les preuves de leurs instincts et de leurs sentiments. Il a marqué ainsi le caractère des apôtres, les sournoiseries et la force d'intrigue des pharisiens et des princes des prêtres, les agitations de la foule. Tout cela, il l'a encore trouvé présent sur les visages de là bas, au cours des deux séjours faits en Palestine. De même, pour les personnages qui sont le plus près du Christ, la Vierge, Joseph, Jean, il s'en est tenu, avec une prudence volontaire, à la vérité locale. Pour le Christ, il a marqué davantage l'exception, et il a su, plusieurs fois, devant les insinuations des adversaires, les pièges des paroles, rendre perceptibles, sur le lumineux visage, l'intelligence qui pénètre les desseins cachés, la franchise en contact avec le mensonge. A la fin, depuis l'arrestation jusqu'à la mort, tout au long du supplice et de l'agonie, la souffrance humaine apparaît, s'accentue jusqu'à l'heure où le corps n'est plus que meurtrissures et plaies, une triste loque sanglante où il n'y a plus d'un peu vivants que les yeux.

Pour l'enseignement moral qu'a certainement voulu M. Tissot, et qu'il a surtout figuré par un grand tableau, en dehors de cette série, où le Christ vient visiter des loqueteux réfugiés dans les ruines et les exciter à la résignation, il est impossible de ne pas voir, tout d'abord, que cet enseignement a été desservi par ceux-là même qui s'étaient donné fonction de le répandre, et ensuite, qu'il a été, par une conséquence toute naturelle, dépassé par le savoir et par le désir humains. Le christianisme a surtout installé un leurre pour les masses humaines, une promesse de paradis futur en échange de la soumission présente aux

lois de ce monde. La religion a été décrétée utile pour le peuple, et la crédulité de presque tous exploitée comme une garantie de la tranquillité de quelques-uns. Aujourd'hui et depuis longtemps déjà, un autre idéal se dessine chez un grand nombre et l'acceptation du bonheur arbitrairement distribué est remplacée par une ardeur à posséder la vérité et à réaliser la justice. Il restera de l'action du Christ ce qui sera en accord avec le nouvel idéal humain, mais le christianisme, en tant que doctrine révélée et ensemble de dogmes, se dissout lentement, malgré les factices renouveaux.

V

La préoccupation exprimée au début de ces quelques pages trouvera d'ailleurs à se satisfaire en parcourant les deux Salons. Déjà l'œuvre de M. James Tissot, par sa bonne foi, son sérieux, donnera satisfaction à l'esprit, le fera penser, le forcera à aborder le problème vital. Que la conclusion soit différente, qu'importe? On trouvera, çà et là, en cherchant, des toiles qui prouvent une émotion devant la vie, une aptitude à traduire les sensations par la forme et la couleur.

Ainsi, aux Champs-Elysées, Fantin-Latour continue l'œuvre harmonieuse par laquelle il donne des impressions équivalentes aux impresions de musique et de poésie qu'il a ressenties : par la lithographie, le pastel, la peinture, par le blanc et le noir et par la couleur, il donne la voix et la réflexion aux yeux et à l'esprit. La mise en scène du premier acte des Troyens de Berlioz est une œuvre définitive par la noblesse de l'ordonnance, le savant équilibre, le jeu des colorations. — Après, à parcourir les salles du Palais de l'Industrie, on surprendra une expression vivante dans quelques œuvres de portraitistes, non des plus célèbres : MM. Albert Braut, Jef Leempoels, Emile Motte, Duvyer, dans une réunion de petites filles de M. Eugène Lomont, dans quelques paysages... Les artistes étrangers apportent leurs preuves annuelles de virtuosité : MM. Brangwyn, Forbes, Titcomb, Newbery, Denovan. Mais l'anecdote triomphe. M. Edouard Detaille, surtout, malgré le format de son tableau, supprime l'émotion et restreint le drame d'humanité qui aurait pu jaillir d'un sujet tel que les *Victimes du Devoir*. MM. Bouguereau, Henner, Jules Lefebvre, Roybet, etc., sont identiques à eux-mêmes, sans un effort pour sortir de l'exploitation d'une manière. M. Bonnat expose un plafond pour l'Hôtel-de-Ville qui va aggraver encore la décoration du monument municipal. Le *Triomphe de l'Art*, pesant et inharmonique, est un des plus sûrs exemples qui puissent être offerts de l'inaptitude décorative.

L'exemple contraire est au Champ-de-Mars. Je ne dis pas que les chefs-d'œuvre abondent là beaucoup plus qu'aux Champs-Elysées. Mais, outre l'admirable portrait et les marines de Whistler, les lithogra-

phies de Carrière, les gravures de Raffaëlli, et les portraits de René Ménard, de Jacques Blanche, les mères et la nourrice de Roll, les chevaux de Besnard, le conseil de révision de Jeanniot, les paysages de Boudin, Sisley, Lebourg, Thaulow, Barau, Binet, Conder, Blache, Maufra, Cottet, Ary Renan, Schlaich, etc., — outre tout cela, la peinture décorative, celle qui doit parler à tout un peuple sur les murailles d'un monument, est ici présente par l'ensemble du plafond, des voussures et des tympans, conçu par Puvis de Chavannes pour un escalier de l'Hôtel-de-Ville de Paris.

Paris peut être fier de son artiste. Celui qui a déjà, déployant les magnificences de ses conceptions, inscrit les caractéristiques des régions de la France aux murs d'Amiens, de Rouen, de Lyon, de Poitiers, de Marseille, à la Sorbonne et à l'Hôtel de Ville de Paris, celui-là est monté encore dans la région sereine de nature et d'art où son esprit se meut à l'aise. C'est la signification de nature que j'aimerais faire apparaître à tous ceux qui s'en iront contempler cette suite liée de figures dressées dans la même atmosphère lumineuse et colorée. C'est l'amour de ce qui existe, du réel de chaque jour de la vie, qui resplendit dans l'œuvre nouvelle. Ces visages calmes, animés, expressifs, ces gestes ingénus, rapides, significatifs de la volonté et de l'action, ces attitudes des corps souples, ces douces chairs de femmes, par lesquels le peintre a exprimé, autour de Victor Hugo, les vertus civiques, intellectuelles, intimes, de Paris, mais tout cela est né de la connaissance des êtres, du regard profond appuyé sur toutes les manifestations de la vie. Il me semble deviner, chez Puvis de Chavannes, trop considéré comme un traditionnel, un visionnaire du réel de chaque instant, un promeneur des rues, un familier de la foule. Oui, il se rattache aux manifestations du passé qui ont survécu, mais par la même force de résumé, non par l'imitation des formules. Chez lui, la vie ne s'en va pas à l'abstrait, comme certains semblent le croire, elle est au contraire présente, nettement accusée par l'essentiel. Seulement, il y a ici tendance d'esprit, manière d'être individuelle, goût pour la représentation symbolique, pour les apparitions placées à une certaine distance, dégagées des circonstances particulières. C'est ainsi que Puvis de Chavannes conçoit la décoration des édifices, faite pour être vue par une foule dans de vastes espaces. D'autres l'ont conçue autrement, mais tous se rejoignent précisément au rendez-vous que leur donne à tous la nature.

Je reste aujourd'hui sur ces réflexions, réservant pour un second article la Sculpture et les Objets d'art. Dès à présent, le salon de 1894 est marqué par cette œuvre de Puvis de Chavannes, et il restera ainsi consacré dans notre souvenir.

Gustave Geffroy.

(*A suivre*)

LE SOCIALISME EN ALLEMAGNE

I

Au premier abord l'Allemagne paraît être un pays de stabilité. A part quelques pays arriérés comme l'Autriche, la Russie, etc., nous ne voyons nulle part le développement et la transformation des institutions sociales suivre une marche plus lente et plus pénible. Les systèmes et les personnes y changent rarement et la transition d'un état à un autre s'opère sans déterminer un grand ébranlement de la société. La masse du peuple ne paraît généralement pas accessible aux grandes passions ; les idées même généreuses ne peuvent enflammer les esprits. Son histoire depuis le mouvement formidable du XVI[e] siècle, connu sous le nom de *la Réforme*, que nous présente-t-elle de remarquable ? Elle n'est qu'une longue époque de souffrances silencieuses, de lâche asservissement sans grandes passions, sans orages ; la stabilité du pays ne fut mise passagèrement en question qu'une seule fois : en 1848.

Cependant, pas plus qu'ailleurs, l'évolution universelle de la vie sociale ne s'est démentie ; elle n'a fait que changer de forme. Ici aussi, l'ordre de choses établi a subi des modifications profondes et l'espri populaire, pour ne pas être capable d'un hardi coup de main et d'une attaque téméraire, n'en est pas moins accessible aux idées nouvelles et aux conceptions élevées.

Le mouvement socialiste de notre pays n'est-il pas une preuve de l'activité intellectuelle de notre peuple ? Ce mouvement, qui, tenu sur les fonts baptismaux par Lassalle, se trouvait encore dans les langes quand le prolétariat français, dans les combats meurtriers de la Commune, donnait déjà la mesure de sa force et de sa volonté, avance sans interruption, pénétrant toujours plus profondément dans les couches de la société, surmontant tous les obstacles comme doué d'une

force magique, qui le préserve contre toutes les machinations et les projets d'anéantissement de ses ennemis.

Certes, il nous siérait mal de nous vanter de ces progrès, ils ne sont qu'en partie notre œuvre ; mais qui songerait à nous blâmer, nous, socialistes allemands, qui avec une colère sourde avons dû toujours et toujours constater que les représentants de notre régime officiel, avec leur politique extérieure hautaine et provocante, ont fait tomber l'Allemagne en discrédit auprès de tous les peuples étrangers ; nous qui savons que nos institutions politiques vicieuses et l'arbitraire de notre régime policier et militaire font à bon droit paraître notre pays arriéré et menaçant pour la paix ; qui pourrait nous blâmer, si nous nous réjouissons à la pensée de fournir au prolétariat international, se préparant pour le combat décisif une armée bien disciplinée et si nombreuse ? « C'est une joie de vivre », s'écriait au temps des luttes de la réformation un vaillant héros, Ulrich de Hutten, dont les cendres reposent dans la petite île d'Hufenau, près de Zürich ; c'est une joie de vivre répétons-nous, en nous voyant en si beau chemin, dans la consolante certitude d'une victoire prochaine.

II

Mais d'où vient ce revirement d'idées ? Quelles en sont les causes premières et prédominantes ? Le mouvement ouvrier moderne — nous serons unanimes à le reconnaître — puise sa force principale, comme dans une source intarissable, dans les injustices économiques actuelles. Les conditions d'existence précaires, nées du régime politique et économique sont avant tout la cause du mécontentement général, qui met les masses en mouvement et les pousse dans les bras du socialisme. Rien de plus vrai pour l'Allemagne.

Ici, où, quoique tardivement, l'évolution économique dans son développement rapide et ininterrompu a révolutionné en trente ans tous les rapports sociaux et créé des armées entières de prolétaires ; où, en outre, la bourgeoisie dirigeante, s'inspirant de la politique rétrograde, intéressée et brutale des puissants seigneurs ruraux, qui tiennent sous leur domination l'Est de l'empire, appuyée encore par un cléricalisme agressif, enlevait à ce prolétariat presque toute liberté d'action et d'association, la propagande socialiste devait abondamment porter ses fruits.

Il faut ajouter que cette propagande pouvait être ici plus méthodique et plus unitaire que dans tout autre pays. Les raisons en sont manifestes. En Allemagne l'idée socialiste moderne était née longtemps avant que les causes matérielles du mouvement ouvrier existassent.

L'école (prise dans le sens large du mot) dont les représentants les plus éminents sont restés Marx comme théoricien et Lassalle comme agitateur était déjà fondée : la doctrine socialiste avait des bases scientifiques solides lorsque le développement industriel commença son bouleversement économique. A mesure que celui-ci engendra le prolétariat, on pouvait jeter à pleines mains la semence socialiste dans ses rangs. Appuyés sur l'expérience que le mouvement ouvrier avait dû faire dans d'autres pays, les militants purent épargner à notre prolétariat bien des désillusions et des déboires ; plus clairvoyants et d'une érudition reposant sur l'étude approfondie des sciences sociales, ils déjouaient de suite énergiquement les promesses décevantes des économistes et des porte-paroles des partis libéraux et ils écartaient de ce côté un danger menaçant. Les représentants du *Laissez-faire* et les apôtres de l'*Aide-toi* exclusif furent battus, avant même qu'ils eussent formé leurs cadres.

On ne saurait trop insister sur ces débuts heureux de la politique ouvrière, qui, dès le commencement ferme et indépendante, aboutissait au rejet impitoyable de toute promesse d'émancipation bourgeoise. Tandis que dans d'autres pays le gros de l'armée prolétarienne suivit pendant longtemps les partis radicaux, bercé par des promesses que ceux-ci ne purent ni ne voulurent jamais tenir, la masse des travailleurs allemands se réunit sous le drapeau rouge, le drapeau du collectivisme.

La meilleure barrière pour empêcher le jeune parti de quitter la voie où il s'était engagé fut l'attitude des partis bourgeois et nobles, qui, malgré leurs querelles intestines, étaient singulièrement unis dans leur lutte contre le socialisme et accordaient au Gouvernement tout ce qui pouvait lui servir pour le combattre. Ces mesures qui d'un côté devaient entraver l'initiative et le développement individuel resserrèrent d'autre part les divers éléments du parti et lui donnèrent une si grande impulsion que chaque élection fut pour ses adhérents un nouveau succès, prouvant par là que la tactique suivie par les gouvernants était mauvaise et stérile.

L'histoire confirme que les hommes placés au haut de l'échelle sociale ont presque toujours été les premiers à apercevoir le danger qui les menace d'en bas. C'est dans les cercles de la cour que l'on vit en premier lieu l'inutilité du système oppressif et inquisiteur. Alarmé de la puissance du mouvement ouvrier, on pensa l'affaiblir et lui enlever de sa popularité en accordant aux travailleurs quelques unes de leurs revendications. Les premières lois de protection ouvrière qui, comme Bismark le déclara lui-même, ne furent finalement votées par les partis réactionnaires que sous l'effet de la crainte, sont dûes à l'initiative des Hohenzollern et à leurs conseillers les plus autorisés.

Guillaume II qui, depuis son avènement au trône a donné au monde

plus d'un sujet de surprise, éleva à la hauteur d'un principe ce « socialisme » impérial. Désormais, les plaintes justifiées des travailleurs seraient écoutées ; une conférence internationale devait courir au plus pressé et écarter les premières ronces de la route ; la protection des ouvriers deviendrait plus efficace ; la journée de travail serait réglementée ; les exploitations de l'Etat deviendraient des ateliers modèles de l'Empire, et pour confirmer ses promesses, le principal auteur des lois contre les socialistes, fut par le bouillant souverain subitement rendu à la vie privée.

Malheureusement, les espérances fondées sur ce nouvel état de choses ne devait pas se réalissr. Guillaume II lui-même dût bientôt reconnaître qu'il avait trop compté sur son pouvoir et qu'il n'avait pas compris l'essence du socialisme. Il n'avait pas assez pris en considération que ses projets de réforme demandaient des sacrifices aux classes possédantes. Demandez aujourd'hui aux ouvriers ce que sont devenues les belles promesses du souverain ! Demandez-leur si leur position dans les exploitations de l'Etat s'est amélioré ! Tout cela n'était qu'illusions, qu'un rayon d'espérance trompeur, bientôt effacé par les brouillards de la réalité.

Le « nouveau cours » redevint donc bientôt « l'ancien cours, » c'est-à-dire que l'on en revint à la politique violente du régime bismarkien. Il est vrai que les lois d'exception n'existent plus ; mais le droit pénal est aux mains des gouvernants une arme qui permet de frapper tout aussi sévèrement qu'auparavant. Suivant une statistique publiée par la direction du parti, les tribunaux allemands ont depuis l'extinction des lois d'exception, soit depuis l'automne 1890 jusqu'au mois d'octobre 1893, prononcé 293 ans et 5 jours du prison et 70.272.20 marks, (87.840 fr. 25) d'amendes pour délits politiques ; dans ces chiffres n'est pas comprise la prison préventive, qui souvent dure des mois. — Et la persécution au lieu de diminuer devient toujours plus systématique ; le gouffre qui sépare les déshérités des partis bourgeois se creuse toujours davantage et ces derniers s'obstinent à ne pas y voir les conséquences de leur propre politique. Ce sont les mêmes moyens, les mêmes tracasseries policières, avec lesquelles ils opéraient il y a vingt ans, c'est la même attitude haineuse et coupable en face de la marche ascendante et irrésistible du mouvement révolutionnaire. Ils ne veulent pas voir les indices de l'orage qui s'avance ; tant pis pour eux si celui-ci les emporte !

III

Jetons un coup d'œil sur l'organisation du parti. Elle est, disons-le de suite — bien loin d'être une organisation modèle ; pour cela il fau-

drait avoir une plus grande somme de libertés politiques que n'en possède le peuple allemand. Rappelons que le droit d'association n'est garanti par aucune loi générale; autant d'Etats fédérés (l'Allemagne en compte 26), autant de lois réglant l'association.

Partout les relations de sociétés à sociétés sont soumises à des restrictions sans nombre, et même en Prusse comme en Alsace-Lorraine absolument interdites. Cela augmente naturellement dans une grande proportion les difficultés d'une action commune. Le fait qu'en Prusse la direction du parti ne peut — légalement — communiquer avec aucune association, mais doit se résoudre à correspondre avec des citoyens particuliers, a donné naissance au système des délégués plénipotentiaires, (Vertrauensmannersystem) qui consiste à confier, dans chaque circonscription, comptant un certain nombre d'adhérents, à une ou plusieurs personnes le soin de veiller aux intérêts du parti. Ces personnes, appelées communément *hommes de confiance* sont élues annuellement dans des assemblées populaires, peu après le congrès du parti. S'occupant de l'exécution des arrêts de ce dernier, des convocations d'assemblées, de la distribution d'écrits sous forme de brochures et de feuilles volantes, ces délégués se trouvent en relation directe et continue avec la direction centrale du parti et sont ordinairement aussi correspondants du « Vorwarts. »

Indépendamment de cette organisation, mais la complétant, existent dans beaucoup de circonscriptions des associations appelées sociétés électorales (Wahlvereine). Leur nom ne donne pas une notion exacte de leur destination, puisqu'elles ne s'occupent pas exclusivement d'élections. Elles forment les vrais foyers d'agitation du socialisme communal, et, comme telles, convoquent à intervalles déterminés des assemblées populaires, toujours nombreuses, où toutes les questions locales touchant les intérêts des travailleurs sont débattues et commentées démocratiquement. Elles prennent une part active aux élections des conseils municipaux et des conseils de prudhommes; la législation ouvrière de l'empire est naturellement aussi dans un rayon d'action. Mais ces sociétés ne font pas seulement de la politique; elles cherchent à procurer à leurs membres l'occasion de cultiver leur esprit. A cet effet, elles établissent des cours de langues, d'instruction civique, de tenue de livres, etc., et sont appuyées en cela par les sociétés d'éducation ouvrière (Arbeiterbildungsvereine).

Il y a peu à dire de ces dernières; elles ne sont souvent qu'une autre dénomination des premières et ne s'en distinguent qu'en ce qu'elles s'occupent plus spécialement de théorie, ayant ainsi une grande analogie avec les écoles ouvrières (Arbeiterbildungsschulen) existant à Berlin et à Leipsig, où à côté des cours ordinaires, sont données des leçons de mathématiques, de logique, d'histoire et d'économie politique. Les résultats en sont très encourageants, quoique l'école de Berlin princi-

palement ait eu à lutter contre beaucoup de difficultés, surtout de nature financière.

On admettra bien qu'avec une organisation politique aussi étendue et compliquée il soit presque impossible de tout diriger d'un point central ; un droit d'association si restreint amène et oblige en quelque sorte à la décentralisation. Peu à peu les organisations existantes se sont groupées dans presque tous les Etats de l'empire en fédérations indépendantes. Celles-ci, ayant également pour base le système de délégués plénipotentiaires et ayant à leur tête un comité d'agitation en relation avec la direction centrale du parti, s'imposent toujours davantage.

D'aucuns s'inquiétèrent de cette tendance décentralisatrice, craignant qu'à un moment donné l'unité d'action ne pût être paralysée ; cependant l'expérience a démontré que l'esprit de discipline socialiste est assez fortement enraciné pour que le progrès général ne soit guère entravé par la forme de l'organisation,

Bien faible et d'importance toute secondaire est resté le mouvement corporatif ; son développement ne se trouve pas en proportion du développement général du parti ; toutefois il a fait des progrès. D'après une statistique établie en 1877 le nombre des ouvriers syndiqués s'élevait à ce moment à 50,000, tandis qu'en 1892, suivant une statistique de leur comité central (Géneralcommission) les 52 fédérations syndicales comptaient 227,023 membres. Les recettes totales de ces fédérations s'élevaient à 2.539,909 fr., les dépenses à 2.232,838 fr. et le solde en caisse à la fin de 1892 était de 783,017 fr. 50. En 1877 quinze pubications périodiques servaient les intérêts du mouvement ; aujourd'hui il en compte 55. dont quelques-unes ont jusqu'à dix mille abonnés.

Ce mouvement corporatif a été appelé en Allemagne l'enfant terrible du parti socialiste. Sa marche relativement lente a été l'objet d'interminables polémiques de presse et au dernier congrès de Cologne a donné lieu à des discussions et à des débats très animés.

Pendant que Legien et ses amis voient en lui le principal levier de l'émancipation prolétarienne et donnent comme cause de sa stagnation relative l'indifférence que lui témoignent les militants socialistes, Bebel déclarait à Cologne aux applaudissements de la majorité des délégués que la concentration industrielle toujours plus puissante tend à étouffer peu à peu le mouvemənt corporatif, « lui coupe un à un les fils de la vie ». Le fait, a dit l'orateur. que dans ces dernières années presque toutes les grèves importantes ont été suscitées par les entreprises à grands capitaux et que les ouvriers ont dû se borner à la défensive, prouve que la puissance du capital augmente avec une vitesse que ne peut suivre le mouvement corporatif, affaibli par des crises toujours plus longues et plus fréquentes. La puissance politique du parti,

exercée par ses mandataires dans les corps législatifs ainsi que par notre presse, aura seule raison des envahissements du capital.

Nous nous abstenons de commenter ces déclarations. Elles sont la résultante de deux points de vue différents, ayant leurs partisans dans presque tous les pays où le mouvement ouvrier est développé et ne présentent donc rien de nouveau aux lecteurs de la *Revue Socialiste*.

Nous estimons que si le mouvement corporatif n'a pas encore acquis en Allemagne la place qu'il doit avoir, c'est surtout aux conditions défavorables dans lesquelles il a dû se développer qu'il faut s'en prendre. Cependant l'appui nécessaire, qu'il était en droit d'attendre des chefs du parti, lui a souvent fait défaut. Les Lassalliens qui avaient la haute main au sein du parti, jusque il y a une vingtaine d'années, étaient opposés à tout mouvement d'organisation syndicale et ils allèrent jusqu'à demander qu'aucun membre de la fédération ouvrière allemande (l'organisation politique de ce temps-là) ne pût faire partie d'une association coopérative. Plus tard, pendant les lois d'exception (1878-1890) on se vit contraint de faire bonne figure aux syndicats. Dans l'impossibilité de tenir d'autres réunions politiques, on fut bien aise de pouvoir se servir d'eux dans un but politique et ils furent appuyés quelque peu pour se voir délaissés à nouveau après l'abolition des lois d'exception. L'époque qui suivit fut un temps de crise économique et par là même très défavorable aux syndicats ; les sociétés nouvellement fondées ou en formation, furent souvent étouffées dans le germe. Les grandes grèves, telles que celles des cigariers, des mineurs et des typographes, furent des défaites presque des désastres. Il n'est donc pas étonnant, qu'un certain découragement se soit emparé des esprits et ait donné jour à des sentiments pessimistes.

Dans les grands districts industriels du Rhin et de la Westphalie, dans les usines monstres d'un Krupp et d'un Stumm, tous les essais d'organisation ont été jusqu'ici stériles. Le pouvoir économique du capital concentré est en fait trop considérable pour qu'il ne les rende pas impossibles. Il en est de même des exploitations de l'Etat qui occupent des centaines de millions d'ouvriers (on se rappelle que les chemins de fer sont propriété de l'Etat). Là aussi l'organisation corporative a été jusqu'ici impossible ; la puissance administrative du gouvernement est trop absolue pour en permettre même un essai timide. Si l'on ajoute que les travailleurs agricoles, les domestiques et les marins ne peuvent se syndiquer, étant directement privés du droit de coalition et que la législation ouvrière (surtout les lois d'assurance) a enlevé aux corporations un vaste champ d'opérations, puisque l'Etat a pris en mains l'assurance en cas de maladie, d'accident et contre la vieillesse : si l'on considère toutes ces difficultés, contrariant le développement normal des syndicats professionnels, on ne s'étonnera plus de leur faiblesse numérique.

D'une importance bien autrement considérable est notre presse. Non seulement il s'est fondé l'année dernière de nouvelles publications, mais, ce qui est plus significatif, celles qui existaient déjà se sont, à quelques exceptions près, financièrement affermies. D'apres le rapport de la direction du parti au dernier congrès ouvrier la caisse centrale a encore accordé à la presse de province un subside de 50,000 marks (62,500 francs), mais il s'agissait dans la plupart des cas d'achat de machines ou d'imprimeries complètes. Le temps des déficits et des situations précaires est passé pour presque tous nos journaux. Le rapport sus mentionné compte 75 publications périodiques représentant la presse du parti (non compris deux journaux comiques illustrés, — le *Socialdemokrat*, organe central, récemment créé, et la revue scientifique *Die Neue Zeit*.

De ce nombre paraissent :

1	fois par	semaine	11	journaux
2	»	»	7	»
3	»	»	25	»
6	»	»	32	»
		En tout	75	

Une presse, si bien organisée est une force, que nos ennemis même savent apprécier. Elle est d'une valeur extrême comme arme défensive contre toutes les calomnies, mensonges, altérations de faits et de textes dont les autres partis sont prodigues à l'égard du mouvement socialiste. Elle met le parti en état de discuter et d'approfondir dûment toutes les questions et toutes les idées à l'ordre du jour et par là d'influencer, d'une facon souvent décisive, ces interminables luttes d'opinion dans tous les domaines de la vie publique. Mais elle est aussi une excellente arme agressive et comme telle redoutée par tous ses adversaires. Dénonçant sans se lasser la corruption, l'arbitraire, les absurdités et les injustices du régime actuel, les vices et la défectuosité de son organisation, elle ébranle la confiance des déshérités dans l'omnipotence et les bonnes intentions de la société bourgeoise, condition *sine qua non* pour les gagner à nos projets de réorganisation sociale.

IV

Voilà pour l'organisation du parti. Donnons maintenant quelques indications sur la propagande en général. Etant donné que l'établissement d'un ordre social nouveau présuppose la destruction de la vieille organisation politique en tant que celle-ci est contraire aux principes de la démocratie, notre agitation a dû sur beaucoup de points se borner à la critique de l'ordre de choses établi. Mais la défectuosité

et l'état arriéré de la plupart de nos institutions d'Etat sont-ils une raison suffisante pour qu'on se déclare adversaire de toute politique positive ? La majorité des socialistes allemands ne le pense pas. Imprégnés de l'idée que dans le cadre de la société actuelle la situation du prolétariat est susceptible d'améliorations, et que, si minimes qu'elles soient, ces améliorations matérielles, vu les effets de dégénérescence produits par le capitalisme sont d'une importance considérable, voire même d'une nécessité absolue, ses représentants dans les corps législatifs, surtout au Reichstag, ont toujours appuyé toute loi destinée à protéger le petit contre le fort. Certes le résultat de ces efforts a été médiocre et il est probable que, si on ne s'était engagé dans cette voie réformatrice que dans l'attente d'une amélioration immédiate et efficace de la situation ouvrière, on l'aurait vite abandonnée : mais on considérait cette attitude comme imposée encore par des raisons de tactique bien compréhensibles.

Malgré leur profonde antipathie contre toute réforme effective, les partis bourgeois furent poussés par le flot montant des idées socialistes, s'emparant de plus en plus de l'opinion publique, à s'occuper du sort attristant de l'ouvrier. Sous l'égide impériale on se prit d'une sollicitude touchante pour « l'homme pauvre » ; c'était à qui s'en occuperait avec le plus d'empressement. Sans doute toutes les propositions venant de ce côté durent manquer leur but, parce qu'elles reposaient sur un principe faux, puisque l'on voulait faire le bien sans bourse délier et sans sacrifier aucune prérogative : mais la masse ignorante, celle qui végète, courbée sous le joug de la lutte pour l'existence, suit volontiers ceux qui lui promettent des avantages matériels immédiats, surtout si ces promesses viennent d'en haut. S'il ne voulait pas, ne fût-ce que momentanément, perdre de sa popularité et de sa force, le parti socialiste devait aussi mettre en avant des propositions positives. Il élabora des lois de protection ouvrière plus amples et plus complètes et, en tant que cela était compatible avec son programme, fit à toutes les propositions officieuses des amendements, tendant à rendre plus effectifs les avantages que devait en tirer le prolétariat, à moins que leur rejet en bloc ne s'imposât en principe.

Cette influence réformatrice de notre parti, nous la constatons aussi dans les parlements de chaque Etat (Landtage) et sur le terrain communal bien qu'ici, à cause du suffrage trop restreint, le nombre de nos représentants soit resté minime. Mais là où des socialistes ont été élus, surtout dans les conseils municipaux, les effets de leur propagande se sont fait sentir. Il n'y a pas de commune importante où durant cet hiver les socialistes n'aient fait des propositions pour parer par des subsides de l'Etat ou de la commune à la plus grande misère. Pour donner une idée de ce genre de politique pratique, nous reproduisons

ci-après les principaux passages du programme des candidats socialistes aux dernières élections municipales de Munich :

« Laïcisation des écoles ; gratuité du matériel scolaire ; suppression de la subvention communale aux écoles privées.

« Suppression des impôts indirects sous forme d'octroi, en première ligne de ceux qui pèsent sur la farine.

« Etablissement d'un conseil du travail communal sur la base des tribunaux des prudhommes, pour surveiller les conditions de travail, de logement et d'alimentation de la classe ouvrière. Bureaux de placement gratuit. Statistique sur la position des ouvriers, dressée par des employés qui seront nommés par les intéressés et rétribués par la commune.

« Refus de toute subvention communale pour les fêtes de la Cour, pour la construction d'églises, etc., en général refus d'aide financière dans le cas où il n'y a pas obligation formelle pour la commune.

« Abolition des soumissions pour les travaux communaux et entreprise de ces derniers par la commune. En temps de chômage entreprise immédiate par la ville de travaux utiles.

« Administration par la commune du balayage et nettoyage des rues ainsi que de l'affichage public. Extension des moyens de communication. Exploitation rationnelle des forces hydrauliques existantes.

« Séances publiques pour toutes les affaires communales.

« En outre les candidats socialistes s'engagent à faire leur possible pour l'établissement de logements à bon marché, de bains publics, pour une surveillance plus efficace du travail dans les fabriques et pour une répartition plus équitable des traitements communaux ».

Il est incontestable que le parti dans son développement général manifeste une tendance de plus en plus marquée à se mouvoir sur le terrain des réformes : bien des faits en témoignent. Mais a-t-il par cela abandonné ses principes et tourné le dos à sa grande mission historique, comme de fougueux compagnons de son extrême-gauche l'ont prétendu ? Ou du moins s'est-il trop engagé dans cette voie glissante du parlementarisme ?

Cette dernière objection nous parait seule justifiée. La majorité des socialistes allemands est en effet fort engouée de la propagande parlementaire, et c'est peut-être avec quelque raison qu'on a reproché à ses représentants d'épuiser trop leurs forces dans les débats stériles du Reichstag, débats qui, somme toute, ne peuvent guère avancer la solution si ardemment attendue, de la question sociale. Mais il faut considérer d'autre part qu'une fois l'utilité ou même la nécessité de l'action parlementaire reconnue, il est à peu près impossible de tracer à nos porte-paroles une ligne de conduite, de fixer la limite jusqu'à laquelle ils peuvent s'aventurer sur ce terrain, leur attitude dépendant trop souvent de circonstances imprévues. Ce qu'il importe d'ailleurs de

savoir est si l'action parlementaire, qui est d'autant plus en faveur qu'elle correspond bien au tempérament quelque peu flegmatique de la foule, a fait négliger la propagande en général et surtout la propagande révolutionnaire ; or, c'est ce que nous ne saurions admettre. Un coup d'œil sur la presse, un tour dans les assemblées populaires suffirait pour prouver que le parti, pour avoir changé de tactique n'en est pas moins resté révolutionnaire. Ce que l'on nous a présenté sous ce rapport comme un renoncement à ses principes n'est qu'une tendance à s'émanciper de son doctrinarisme : ce qui nous parait être un abandon de son attitude intransigeante et franchement révolutionnaire n'est qu'une évolution vers une conception politique moins dominée par un fatalisme économique exagéré. Les socialistes allemands, en un mot, poussés par la force des choses, s'inspirent de moins en moins des idées de l'inflexible théorie de leur maître, pour suivre préalablement la maxime du célèbre docteur Kirchhof : *Si théorie et pratique ne s'entendent pas, la pratique a toujours raison.*

La déviation de la voie si orthodoxement marxiste, qui sous la répression orthodoxement bismarkienne ne pouvait s'opérer que lentement et d'une manière imperceptible, nos *Jeunes* ou *Indépendants* la constatèrent les premiers. C'est avec raison qu'ils démontrèrent l'opposition qu'il y a entre la profession de foi imposée par la tactique et la propagande, telle qu'elle est pratiquée. Mais au lieu de se tenir à l'écart des récriminations personnelles, les porte-paroles de la jeune opposition se laissèrent trop aveugler par leurs sentiments hostiles pour ne pas succomber à la tentation de vouloir prouver plus qu'il n'était possible.

Il y eut des excès de langage regrettables. Non pas qu'on pût leur faire un grand délit de ce caractère personnel de leur opposition ; dans l'autre camp on se servait des mêmes armes : fait déplorable, mais peu étonnant pour qui a eu l'occasion de constater l'amour-propre de quelques sommités du parti.

Mais ce qu'on était en droit d'attendre d'eux, un enthousiasme et une ardeur juvéniles, à l'épreuve de tous les dangers d'une propagande active, puis des idées originales, reposant sur un savoir supérieur, voilà ce qui leur a généralement fait défaut. Ils perdirent rapidement le contact qu'ils avaient pris avec le public et descendirent au niveau d'un groupe étroit annihilant ses forces dans un doctrinarisme stérile.

Les *Jeunes*, pour conclure, avaient raison, lorsqu'à plusieurs reprises ils critiquèrent sévèrement la conduite officielle du parti. Nous faisons en première ligne allusion à l'attitude indécise de la direction centrale à propos de la question du premier Mai. C'est à bon droit qu'ils blâmaient toute expression pouvant faire croire à un compromis, dans la presse, au Parlement ou dans une assemblée publique, mais ils avaient tort lorsqu'ils concluaient de ces erreurs et de ces fautes

isolées à une déviation morale de toute la propagande et en tressaient une corde pour ceux qui se trouvaient à la tête du parti.

Par l'extension toujours plus considérable du mouvement, la somme de travail et de responsabilité incombant à ses militants et promoteurs s'accroît énormément. Plus les éléments qu'embrasse notre agitation sont hétérogènes plus il devient difficile de rester à la portée de tout le monde, tant en observant strictement les préceptes d'une théorie abstraite ; de tenir compte à la fois des vues et de l'intelligence de la population rurale et du tempérament des prolétaires industriels les plus avancés, sans cesser de faire prévaloir le caractère de lutte irréconciliable de notre mouvement.

Dans ces conditions il était inévitable que par-ci par-là un mot fût prononcé, une ligne fût écrite qui n'étaient pas à l'épreuve d'une critique sévère. Mais envisagée dans l'ensemble de ses actes et manifestations la démocratie socialiste n'a rien à se reprocher. En suivant une politique de réformes, elle n'a pas oublié ses buts.

Sans se lasser et avec une fermeté remarquable, elle a toujours proclamé la necessité absolue de l'abolition du salariat, et réclamé la réorganisation intégrale de la société sur la base du collectivisme. Elle n'a pas non plus manqué à ses devoirs internationaux : Sans trève ni merci elle a combattu jusqu'à ce jour l'ennemi juré de toutes les aspirations humanitaires, de toute idée de réconciliation entre les peuples, le militarisme et, si l'année dernière les nouvelles demandes du gouvernement ont été repoussées à l'écrasante majorité de presqu'un million et demi de voix, ce résultat est essentiellement dû aux efforts de notre parti. Grâce à lui, à son dévouement et à ses sacrifices, nous nous approchons du moment où le peuple éclairé brisera la domination de la classe bourgeoise et substituera à l'impérialisme provocateur et au capitalisme exploiteur le régime de l'égalité et de la solidarité entre les individus et entre les peuples.

H. Thurow.

LE MOUVEMENT OUVRIER SUÉDOIS [1]

Camarades, Ouvriers de tous pays.

Le parti de la social-démocratie en Suède doit malheureusement s'abstenir cette fois d'envoyer des délégués au Parlement international des ouvriers; car chez nous les élections législatives sont proches et absorbent toutes nos forces économiques et oratoires, de telle sorte que nous ne pouvons songer à envoyer une délégation au sud lointain. Mais nos meilleurs souhaits accompagneront les travaux du Congrès de Zurich et notre presse soumettra d'une manière détaillée, comme après les Congrès de Paris en 1889 et de Bruxelles en 1891, les délibérations et les résolutions des représentants du monde ouvrier international aux ouvriers de la Suède, pour qu'ils puissent en faire leur règle tactique dans la grande lutte d'émancipation.

Des questions importantes sont à l'ordre du jour du Congrès et les différences d'opinions, par exemple, sur la valeur du parlementarisme et sur l'attitude de la démocratie sociale en cas de guerre, se heurteront sans doute d'une manière violente. De notre côté nous déclarons ouvertement que, dans ces questions, nous sommes de plus en plus convaincus de la justesse de la tactique que la démocratie sociale allemande emploie depuis vingt ans avec un si grand succès et qui cherche sa force révolutionnaire dans la conquête lente et progressive du pouvoir politique par la classe ouvrière éclairée et disciplinée, en se basant sur le grand mouvement des masses contre le capitalisme. Nous espérons cependant qu'en maintenant cette conception fondamentale on peut avoir des égards pour la différence des conditions politiques, pour les traditions nationales et les tempéraments

(1) Rapport envoyé au nom du Parti Socialiste de Suède, au congrès international de Zurich, et traduit de l'allemand par A. Dion.

individuels, sans qu'il soit nécessaire d'empêcher un honnête frère d'armes de la grande armée ouvrière d'entrer dans le mouvement libérateur.

Que les résolutions du Congrès de Zurich affirment devant le monde entier, non seulement l'unité des revendications, mais aussi celle des moyens que les ouvriers de tous pays emploient pour les réaliser ! Confrères et camarades, réunis dans la belle et libre Suisse pour hâter la délivrance finale du peuple laborieux, recevez la promesse des camarades suédois, que jamais nous ne laisserons tomber le drapeau rouge de la liberté, de l'égalité et de la fraternité et que nous sommes fermement résolus à marcher en avant à côté des troupes de l'armée ouvrière internationale.

Vive le Congrès de Zurich ! Vive la démocratie sociale internationale !

Quand, en 1848, les tempêtes révolutionnaires soufflaient sur l'Europe, quand en Angleterre le chartisme et en France le socialisme étaient les cris de guerre des éléments avancés, en Suède les camarades de classe dormaient encore du profond sommeil du juste, ou, plus exactement, il n'y avait pas encore de classe ouvrière suédoise.

Peu à peu l'industrie moderne s'introduisit aussi en Suède et décomposa la vieille vie patriarcale. Mais il faut se rappeler qu'ici les petits propriétaires ruraux forment environ un cinquième de la population entière qui, pendant tout le moyen-âge, ne fut jamais réduite en servage. Quoique depuis les vingt dernières années ils soient de plus en plus endettés, les paysans continuent à exploiter leurs terres à la manière de leurs ancêtres, forment le ferme noyau conservateur de la société suédoise, et tiennent en main le pouvoir politique depuis la réforme constitutionnelle de 1865. Ainsi, en Suède, plus qu'ailleurs, le mouvement ouvrier se restreint seulement aux villes auxquelles il ne faut ajouter que quelques centres industriels de la campagne. Et si l'on se rappelle encore que sur les grandes dimensions territoriales la population est très clair-semée et qu'à peine 20 % d'habitants du royaume habitent les villes, on comprend facilement que le mouvement ouvrier de ce pays ne peut pas avoir les proportions de celui du continent.

La première impulsion au groupement des ouvriers en Suède fut donnée par quelques membres de la bourgeoisie libérale, qui fondèrent des « cercles d'études », pour répandre l'instruction par des conférences, des cours, etc. A ces *cercles* succédèrent vers 1860 les *sociétés ouvrières* qui furent fondées également sous les auspices des libéraux et par conséquent, effaçaient autant que possible, les différences d'inté-

rêts entre les ouvriers et les patrons. Ces *sociétés ouvrières* existent encore aujourd'hui dans toutes les villes suédoises et représentent un mélange bigarré de toutes les couches sociales. Les ouvriers proprement dits y sont les moins nombreux ; en général ce sont les petits patrons qui dominent ; parfois quelques grands industriels forment le comité. A Stockholm, quoique son influence dans le monde ouvrier soit réduite à zéro, aux anniversaires de la création d'une de ces sociétés ouvrières les convives d'honneur sont toujours les députés libéraux, le préfet et le préfet de police, malgré la lutte violente que les ouvriers de Stockholm menaient pour le droit de réunion, il y a quelques années, contre ces fonctionnaires.

Il semblait à un moment que les *sociétés ouvrières* allaient jouer un rôle politique prépondérant. Elles convoquèrent en 1870 à Norrkœping la « première assemblée ouvrière suédoise ». Les instituteurs et les petits patrons secondés par quelques journalistes et ouvriers firent les frais de ses délibérations. Le Congrès se distingua par une modestie phénoménale : la crainte de Dieu, les bonnes mœurs, l'application et l'épargne amélioreraient suffisamment la situation des ouvriers.

Le deuxième congrès tenu en 1882 à Stockholm, se montra déjà plus radical, et au troisième en 1886 à Oerebro, on était déjà si avancé qu'on a pu faire passer un programme assez démocratique, malgré les protestations des patrons conservateurs. Par contre le congrès refusa, après des débats violents, d'entrer en relations amicales avec le mouvement socialiste qui commençait à se dessiner. Ce refus d'accepter les éléments les plus actifs diminua considérablement la force d'attraction (la portée) du programme qui, du reste, n'était pas si mauvais.

Lorsqu'en 1889 les socialistes se constituèrent en un parti à part, la grande majorité des jeunes sociétés ouvrières des corporations professionnelles (Trades-Unions) entra dans leur camp.

La quatrième assemblée ouvrière tenue en 1890 à Stockholm, sachant à quoi s'en tenir, conclut la série de ces congrès. Mais l'année prochaine on va convoquer un *congrès socialiste* où, sans distinction d'opinions, tous ceux qui s'intéressent à la question ouvrière seront admis.

D'ailleurs tous les éléments vitaux de ces *sociétés ouvrières* sont actuellement absorbés par la lutte pour le suffrage universel qui, dans les dernières années, est devenu une des questions principales.

L'année même (1879), où le pieux *congrès* de Norrekœping trouva presque toutes les choses à merveille dans l'excellente société suédoise, des événements importants, survenus pendant la *grande grève de Sundswall*, jetèrent une lumière vive sur la malheureuse

situation économique et le manque de droits sociaux de la classe ouvrière suédoise.

Sundswall, ville maritime en Norrland, est le centre de la grande industrie de bois; de grandes scieries l'entourent et occupent un grand nombre d'ouvriers. L'enchérissement des vivres obligea les ouvriers à demander une augmentation de salaire qu'on leur refusa; alors, quoique sans organisation quelconque, ils se mirent en grève. Cette grève se distingua par le plus grand ordre et un calme absolu; les grévistes firent fermer tous les cabarets et les tavernes et ouvrirent même leurs réunions par des prières et des cantiques. Malgré cela quelques propriétaires des scieries demandèrent des secours militaires. Le préfet Treffenberg, ne se fit pas prier longtemps pour cela et s'empressa de les envoyer immédiatement.

Il fit venir des troupes de Stockholm, entoura les grévistes inoffensifs, les accosta comme des criminels vulgaires, leur commanda d'abandonner leur *dessein de rébellion*, arrêta quelques ouvriers comme *meneurs révolutionnaires* et obligea les autres à reprendre le joug en les menaçant de les faire arrêter tous comme vagabonds, parce qu'ils n'avaient pas de travail régulier.

Ce mode tranchant de régler les différends entre les ouvriers et les patrons provoqua un véritable orage d'indignation parmi les ouvriers, et ils commencèrent à comprendre la nécessité de la lutte des classes.

Le premier agitateur socialiste en Suède fut le tailleur Auguste Palm qui s'était inspiré du socialisme allemand en Sleswig. Il apparut comme le premier oiseau du printemps à Stockholm, mais il n'y eut aucun succès et se retira dans la Suède méridionale, à Malmœ, où il publia avec beaucoup de difficulté en 1882 un petit Journal « La volonté du peuple » qu'il colporta lui-même.

Par contre, en 1881, une assemblée d'ouvriers à Stockholm avait décidé, à cause de l'insuffisance complète des *sociétés ouvrières*, la création des *sociétés professionnelles* sur le modèle des Trades-Unions anglaises pour sauvegarder les intérêts des ouvriers contre les patrons. De pareilles sociétés professionnelles existaient déjà depuis longtemps parmi les « aristocrates du travail », les typographes et les relieurs, mais n'avaient aucune tendance de se généraliser. Mais les ouvriers du bois, les ouvriers métallurgistes, les tailleurs etc., entraient maintenant dans les rangs des ouvriers organisés.

L'organisation des sociétés professionnelles fut entravée pendant quelques années par une circonstance bizarre connue en Suède sous le nom de « *Mouvement circulaire de Smith* », Un grand distillateur L. O. Smith tâcha de mobiliser les ouvriers pour ses spéculations contre le monopole municipal de l'eau-de-vie en leur promettant à bon marché de la bonne eau-de-vie et tous les avantages des sociétés

de consommation et de production, s'ils se réunissaient tous sous sa direction en « Cercles » de cent hommes. Les ouvriers, encore ignorants en question sociale, se groupèrent autour du nouveau messie qui avança un peu d'argent pour la cause, et promit encore beaucoup plus. En 1883, rien qu'à Stockholm, 20,000 hommes s'étaient organisés dans ces « Cercles ». Naturellement la bulle de savon creva bientôt sans, pour le moins du monde, avoir amélioré la situation des ouvriers. M. Smith se jeta dans d'autres spéculations, son associé s'esquiva comme un escroc en Amérique, et de tout ce château de cartes il ne resta qu'une cuisine populaire à Stockholm, laquelle disparut aussi quelques années après.

En 1884, au contraire, le mouvement des sociétés professionnelles, notamment à Stockholm, s'était accentué et les ouvriers organisés suédois purent déja envoyer des secours matériels assez considérables à une grande grève de forgerons à Copenhague. En 1885, le jeune mouvement reçut pour la première fois son organe propre, « Le Temps », rédigé par un ancien étudiant *Hjalmar Branting*, sous la direction duquel les tendances libérales furent bientôt supplantées par les idées socialistes. Quand en 1886 « Le Temps » disparut, « Le Social-démocrate » prit possession de son héritage. Ce journal, rédigé par Branting jusqu'en 1892, et depuis par le camarade C. N. Carleson, ancien étudiant de Upsal, est l'organe central des sociétés professionnelles et socialistes et du mouvement ouvrier moderne en Suède ; depuis 1890, il est devenu quotidien.

Pour en finir avec la presse ouvrière, nous ajouterons que, depuis 1887, parait à Malmœ un journal socialiste « Le Travail » devenu quotidien depuis 1890, sous la direction de l'ancien étudiant *Axel Danielsson* qui le rédige avec une grande habileté et une supériorité reconnues même par ses adversaires les plus acharnés et qui dirige le mouvement considérable de la Suède méridionale. Depuis la disparition forcée du journal socialiste « La Voix du Peuple » rédigé par P, Eriksson, paraissent « Le Nouveau Temps » à Gothenbourg, sous Fr. Sterky, et « Le Prolétaire » à Norrkœping comme journaux socialistes hebdomadaires. Toute la presse socialiste suédoise compte environ 10,000 abonnés. Il faudrait encore y ajouter les journaux professionnels : « L'Ouvrier du fer », « L'Ouvrier du bois » et quelques petites feuilles rédigée dans l'esprit socialiste. Le seul organe ouvrier libéral est « La Gazette des Typographes suédois ».

Mais revenons vers 1885. Ce n'est, en effet, pas un miracle que le socialisme fit à cette époque son entrée dans les centres ouvriers suédois. L'exemple du Danemark où, après quelques crises vers 1870, le mouvement professionnel et socialiste s'était depuis 1880 considérablement accru, ne pouvait rester sans influence chez nous. La déception générale après la charlatanerie de Smith, dans laquelle furent com-

promis la plupart des chefs du monde ouvrier libéral, donna une nouvelle impulsion aux esprits plus avancés. Les vieux chefs radicaux n'avaient su opposer que les vieilles doctrines de Manchester aux jeunes fervents adeptes du socialisme comme les journalistes déjà nommés, Palm et d'autres pionniers des sociétés professionelles.

Le résultat de ce combat intellectuel n'était pas douteux. Les sociétés professionnelles de Stockholm envoyaient l'une après l'autre des représentants socialistes dans leur *Comité central* et la conquète fut si rapide que déjà en 1886 les libéraux refusèrent d'assister aux réunions de ce comité. En même temps les anciens chefs ouvriers furent peu à peu écartés des réunions publiques. En vain, le fondateur populaire de « l'Académie ouvrière » à Stockholm, le docteur Anton Nystrœm, chercha-t-il à détourner la marche du socialisme. C'était un positiviste énergique et très actif qui depuis de longues années avait défendu les intérêts ouvriers et avait, entre autres, soutenu de son mieux la création des sociétés professionnelles, mais son prestige périclita comme celui des autres. En vain la vieille « Société ouvrière » ferma, après une assemblée tumultueuse, sa salle de réunions aux socialistes. Depuis cette époque, à Stockholm et encore plus à Malmœ, le public des grandes réunions publiques est nettement socialiste.

Les flots de l'agitation socialiste parmi les ouvriers montaient de plus en plus en Suède et les tribunaux commençaient à chercher dans les lois des armes contre eux. Auguste Palm, dont tout le monde s'était moqué jusqu'alors, fut condamné à la prison pour insulte au Parlement. En 1888 les protectionnistes conservateurs avaient remporté la victoire sur les libéraux et étaient arrivés au pouvoir. Les défenses et les dissolutions de réunions, les confiscations de journaux, sans parler des défenses de louer des salles etc, se mirent alors à pleuvoir, et aussi les accusations d'insulte, de diffamation, de lèse-majesté, d'outrage au parlement ou aux fonctionnaires, de blasphème. Déjà en 1884, le poète suédois bien connu, *Auguste Strindberg* fut accusé de ce délit, mais sans résultat. Maintenant l'apparition de quelques agitateurs libres-penseurs, dont Victor Lennstrand est le plus connu, excita particulièrement la sensibilité des tribunaux pour la dévotion. Axel Danielsson fut condamné à dix-huit mois de prison et d'autres condamnations se suivirent si rapidement que pendant l'été de 1889, par ex., tous les rédacteurs-en-chef des journaux socialistes se trouvaient sous les verrous.

Malgré toutes ces mesures de rigueur, les socialistes organisèrent, au printemps de 1889 leur premier *Congrès constituant du parti* à Stockholm. Des délégués, au nombre de soixante environ, arrivèrent de toutes les parties principales du pays. Un souffle ardent de combat passa par les assemblées et caractérisa les résolutions du congrès qu produisirent du dehors une impression encourageante. Le programme socialiste marxiste fut adopté avec toutes ses conséquences ; le contraste

entre la classe ouvrière et les partis bourgeois, y compris aussi les radicaux, fut vivement mis en évidence ; les revendications les plus proches, comme le suffrage universel et la journée normale du travail furent discutées, moins longuement pourtant la propagande des idées socialistes.

Une organisation, qui existe encore aujourd'hui, fut établie pour tous les métiers et toutes les sociétés politiques sans distinction.

La masse des ouvriers socialistes suédois n'appartient à aucune société politique, mais seulement aux sociétés professionnelles qui, si elles se décident à adhérer au parti socialiste, payent une petite cotisation à la caisse centrale et élisent le comité central du parti. D'autre part, la plupart des membres des sociétés professionnelles sont socialistes et, mises à part les quelques unions professionnelles qui ont une organisation spéciale, ramifiée dans toute la Suède, le parti socialiste apparait comme le noyau ou le lien d'attache de toutes les sociétés professionnelles.

Le gouvernement se hâta de répondre à ce congrès par une *loi* de répression qui était déjà préparée avant la fin de la session parlementaire, au printemps de 1889 : mais à la nouvelle chambre les libéraux craignirent peut-être d'éprouver sur eux-mêmes la *loi-muselière* et la repoussèrent sur ses points essentiels. Le point culminant des répressions gouvernementales était ainsi franchi.

La nouvelle Chambre libérale modérée, élue en 1890, et les sphères bourgeoises, après avoir qualifié de honte nationale la violation du droit de réunion des ouvriers, inaugurèrent une polititique d'apaisement et les tribunaux eurent enfin une attitude plus tolérante à l'égard du mouvement ouvrier. Cette circonstance est certainement une des causes pour lesquelles la social-démocratie suédoise a pris un ton beaucoup plus calme que pendant les premières années de sa « Sturm-und Drang-Periode. »

La grande majorité des ouvriers suédois n'ayant pas le droit de vote, les socialistes ne prirent part aux élections de 1890 que dans deux centres ouvriers, à Stockholm et à Malmœ. Dans cette dernière ville le candidat socialiste Danielsson eut 300 voix ; le candidat conservateur fut élu par 600 voix environ.

Ce commencement remarquable fut la cause que les socialistes suédois se décidèrent à mettre les revendications les plus proches au premier plan. Cette tactique leur a permis d'étendre leur influence de propagande et d'organisation sur les petites villes de province et même sur la campagne. Ces derniers temps, le parti a pu ériger à Malmœ deux bonnes forteresses : 1° à l'exemple de la Belgique, une grande « Maison du peuple » contenant plusieurs salles de réunions, la typographie du parti, les locaux du « Travail, » un restaurant etc., et 2° un beau « Parc du peuple » qui sert en été de lieu de récréation

non seulement aux ouvriers de Malmœ, mais aussi aux camarades de Copenhague et aide ainsi à resserrer les relations entre les socialistes suédois et danois en laissant en même temps un bénéfice à la Caisse du parti ouvrier.

Bien autres étaient les choses en 1890 à Stockholm. Là les adversaires principaux étaient les libéraux qui promettaient le suffrage universel et beaucoup d'autres réformes et dénonçaient en mêmes temps les socialistes comme des adversaires dangereux de l'union. Deux circonstances amenèrent les libéraux au pouvoir. Premièrement, en Suède la majorité relative était suffisante aux élections et deuxièmement, la masse des électeurs voulait à tout prix se venger des protectionnistes conservateurs qui, en 1887, par des artifices juridiques, avaient faussé les élections de Stockholm. Dans ces conditions les réunions publiques, où les ouvriers étaient en majorité, applaudissaient en vain les candidats socialistes et démocratiques ; les soi-disants *candidats ouvriers*, désignés malgré les protestations énergiques des ouvriers, furent élus par les électeurs bourgeois. Dans la cinquième circonscription Hj. Branting n'eut que 186 voix, pendant qu'un libéral, propriétaire de maison et président de la *Société ouvrière* mentionnée plus haut, fut élu par plus de 1000 voix.

Cet insuccès prépara à Stockholm le terrain pour une tendance anarchiste qui ne voulait rien savoir des élections du suffrage universel du programme momentané etc., et trouva son chef en *Kinke Bergegren*, ancien collaborateur au *Social Démocrat* : Cet esprit paradoxal et confus propagea avec une certaine habileté les idées de Most sur la « propagande par le fait » etc., en faisant appel aux passions des ouvriers les plus opprimés. Ce petit mouvement, énergiquement combattu par Branting dans le *Social Démocrat* n'eut jamais de succès, mais il fut à un moment donné assez fort pour donner au *second congrès du parti*, tenu à Norrkœping en 1891, les allures de combat entre les social-démocrates et les socialistes anarchistes. Cependant la victoire des premiers fut complète. Le congrès accepta toutes les propositions de principes formulées par Danielsson et Branting en écartant les manœuvres anarchistes et prit la résolution importante de convoquer en 1893 un « Parlement du peuple » pour l'obtention du suffrage universel. (1)

D'ailleurs, les années 1890 et 1891 furent en Suède de véritables années de grèves. A Stockholm les ouvriers boulangers cherchèrent en vain à obtenir une situation un peu plus libre. Presqu'au même moment 700 ouvriers de la grande fabrique de machines de Bolinder qui jusque-là étaient restés hors de mouvement, cessèrent le travail, ré-

(1) C'etait un Parlement fictif pour compter les voix de citoyens suédois qui désiraient le suffrage universel. (Note du trad.)

voltés par le renvoi de deux camarades qui, au nom de tous, avaient présenté à la direction quelques modestes *desirata*. Les ouvriers perdirent aussi cette grève, mais l'organisation des ouvriers du fer et d'autres métaux prit un essor considérable. A Gefle tous les ouvriers des grandes soieries se mirent en grève à cause de la diminution de salaire. Quand la situation menaça de devenir critique, la grève étant proclamée dans la ville entière. les tribunaux forcèrent les patrons à se soumettre à un tribunal arbitral. C'était donc toute autre chose qu'en 1879 à Sundswall ! Ce tribunal, où les ouvriers furent représentés par Branting, prononça un jugement favorable aux ouvriers presque sur tous les points. A Malmoe il y eut des tumultes dans les rues à l'occasion d'une grève de charpentiers, mais ces tumultes ne venaient pas des ouvriers organisés.

La lutte la plus importante et la plus acharnée entre le capital et le travail éclata à Norberg, dans un district minier de la Suède centrale. Les ouvriers d'une mine étaient déjà depuis quatre mois en grève à cause d'une question de salaire, quand tous les mineurs du pays cessèrent le travail pour soutenir les revendications de leurs camarades. Les propriétaires des mines, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de grands industriels suédois eurent peur et firent mobiliser l'armée contre les mineurs paisibles, mais un préfet humain parvint à constituer un tribunal d'arbitrage et à éviter des collisions. (Cela se passait avant la grève de Gefle). Les mineurs qui avaient reçu des secours de tous les socialistes, et notamment de ceux de Stockholm, élurent deux stockholmiens comme arbitres : le député libéral, Fredholm et Branting, rédacteur en chef du *Social Démocrat*. Le verdict leur donna raison sur presque tous les points. Cependant la paix ne fut pas encore établie à Norberg. Dans une exploitation minière quelques ouvriers furent renvoyés sous des prétextes tels, que les camarades crurent à une vengeance contre le verdict du tribunal arbitral. Ils cessèrent le travail et il y eut quelques tumultes sans importance qui furent, par la suite trop sévèrement punis par les tribunaux. Ainsi le *meneur de grève* de Norberg, le mineur Qvarnstrœm fut condamné par le tribunal royal à quatre mois de réclusion pour avoir fait un geste devant un *rompeur de grève* (scab), sans le toucher, bien entendu. Cette dernière grève de Norberg allait déjà prendre fin, lorsqu'au mois de novembre les propriétaires des mines exigèrent que les ouvriers signassent un nouveau bail qui devait les rendre encore beaucoop plus dépendants des mines qu'auparavant. Cette exigence provoqua la troisième et la plus grande grève des mineurs. Pendant six longs mois d'hiver 700 mineurs soutinrent, grâce aux secours de tous les ouvriers suédois, la lutte inégale ; enfin les derniers combattants déjà clairsemés durent se soumettre aux conditions du capital. Mais toutes les classes de la société suédoise avaient suivi avec le plus

grand intérêt les diverses phases de la grève de Norberg et cette lutte a beaucoup contribué à l'éclaircissement de la question sociale et l'a mise à l'ordre du jour comme une question brûlante.

On comprendra facilement que dans ces conditions nos jeunes sociétés professionnelles n'ont pu grossir leurs caisses. Mais, au contraire, les membres des organisations ouvrières ont fait beaucoup pour les secours mutuels et ont ainsi justifié le caractère généreux et chevaleresque des Suédois. D'autre part les ouvriers ont compris que cela ne peut continuer ainsi, et depuis le courant contre les grèves non préparées et imposées s'accentue de plus en plus.

Malheureusement la propagande professionnelle et socialiste a été beaucoup entravée ces dernières années par le manque de fonds. Mais le mouvement ouvrier s'avance quand même et le succès de la *Manifestation du 1er mai* nous le témoigne suffisamment. Il est vrai que *pour la Suède cette démonstration est née sous une étoile heureuse, puisque le 1er mai est un jour de fête depuis des temps immémorables.* Néanmoins les amis comme les adversaires étaient étonnés qu'au 1er Mai 1890, à Stockholm seulement, plus de 15,000 manifestants arrivèrent en rangs serrés sur la *Place d'exercice* où un nombre plus grand encore des camarades les attendait. Cette manifestation du 1er Mai, qui se généralise d'année en année dans le pays entier, a eu pour effet pratique que la journée de travail de 13 à 15 heures a été diminuée dans la plupart des grandes propriétés rurales.

Le *manque de travail* fut particulièrement grand à Stockholm en hiver 1891-1892, et les socialistes qui avaient déjà essayé d'attirer les ouvriers sans métier dans le mouvement professionnel fondèrent alors une « *Société des sans-travail* » qui inquiéta beaucoup la bourgeoisie de Stockholm et obtint de la part des conseillers municipaux quelques concessions. Le 1er février 1892 quelques désordres eurent lieu, parce que la police avait contesté aux ouvriers le droit des processions libres dans les rues. Mais les tribunaux refusèrent de suivre les procureurs qui accusaient de rébellion les socialistes connus et demandaient des punitions sévéres contre eux.

En été 1892, le *quatrième congrès des sociétés professionnelles scandinaves* fut tenu à Malmoe. Le premier avait eu lieu à Gothenboug en 1886. Les délégués libéraux et socialistes suédois étaient alors en nombre égal ; mais le mouvement ouvrier libéral en Suède avait rapidement diminué depuis. En 1888, leurs sociétés ne se firent plus représentées au congrès de Copenhague et il en fut de même en 1890 à Christiania.

Le congrès de 1892 eut son importance particulière en cela que le socialisme suédois établissait une relation intime avec son frère aîné, le parti socialiste danois, et rompait définitivement avec la section antiparlementaire et quasi-anarchiste.

Sans doute il y a encore diverses nuances dans la social-démocratie suédoise, mais le caractère sectaire s'efface de plus en plus.

Il est très compréhensible que les ouvriers suédois concentrent ces temps derniers toute leur force pour obtenir le *suffrage universel et direct* lequel, pour le moment, est indispensable à la réalisation de leurs revendications. Un quart seulement des citoyens suédois sont électeurs ce qui naturellement n'empèche pas que les trois autres quarts, de supporter comme les privilégiés les mêmes contributions toujours croissantes et le service militaire. L'extension du suffrage universel est déjà depuis 1880 le vœu des petits bourgeois, mais ce furent les socialistes qui engagèrent une propagande populaire et orageuse dans ce but.

Les libéraux, pour ne pas perdre toute leur influence sur la masse, se ressaisirent aussi, commencèrent dans leur presse provinciale très répandue, la campagne pour le suffrage universel, fondèrent dans le pays entier des *sociétés du suffrage universel* et unirent enfin tous les fils dans les mains habiles de leurs chefs.

Les socialistes firent mine, au début, de qualifier de fourberie cette propagande des libéraux, mais changèrent bientôt de tactique et recherchèrent leur appui pour l'établissement du *Parlement du peuple*. Les libéraux s'opposèrent longtemps à cette entente. Un *congrès du suffrage universel*, tenu en 1891 à Gothenbourg, rejeta le *Parlement du peuple*, mais le congrès suivant, tenu à Stockholm au mois d'avril 1892, accepta la proposition presqu'à l'unanimité, sous la condition cependant que 200,000 citoyens signassent jusqu'au 1er octobre 1892, une pétition ayant pour objet le suffrage universel et se déclarassent pour un Parlement du peuple qui devait chercher les moyens d'obtenir le suffrage universel. C'est grâce à l'excellent travail organisateur de *David Bergstrœm*, le nouveau secrétaire général des *sociétés du suffrage universel*, que cette dure condition fut remplie ; la pétition eut 210.000 signatures et fut, dans un pays de moins de cinq millions d'habitants, une manifestation grandiose. Environ 150,000 citoyens (parmi lesquels quelque mille citoyennes) prirent part aux élections du Parlement fictif qui eurent lieu vers la fin de l'année comme des élections effectives. Il faut se rappeler qu'aux élections de la seconde Chambre, jamais plus de 130.000 citoyens n'ont exprimé leurs votes.

Dans la propagande pour le *Parlement du peuple* les libéraux et socialistes s'arrangèrent sans compromis préalable, de sorte que les premiers travaillaient surtout la campagne et les derniers les grandes villes. Le même *suum cuique* fut en général observé aussi aux élections pour ne pas donner aux adversaires communs la joie des divisions intestines.

Les ouvriers des villes élurent presque partout des social-démo-

crates sans faire attention aux avertissements et aux menaces d'une partie de la presse libérale, et la campagne envoya ses chefs libéraux dans le *Parlement du peuple*, mais tellement tenue en haleine par les socialistes que ces derniers comptaient 30 élus sur les 120 membres de cette Chambre fictive (1).

Tout autrement se passaient les choses à Stockholm. Au second tour de scrutin au mois de septembre 1892, les socialistes demandèrent aux libéraux comme témoignage de leur intérêt pour les ouvriers et le suffrage universel de laisser le choix des candidats démocratiques de la cinquième circonscription aux électeurs eux-mêmes, d'autant plus que le socialiste Branting avait obtenu, dans une élection d'essai, 1313 voix contre 53 données à son concurrent libéral. Les libéraux refusèrent catégoriquement toute entente, élurent aux élections définitives leur candidat avec 361 voix contre 323 données à Branting et 304 au candidat conservateur. Tout cela se passait malgré les avertissements d'un grand journal libéral, qui craignait la rupture définitive entre son parti et les organisations ouvrières et plaidait énergiquement jusqu'à la dernière semaine l'union avec les social-démocrates.

Il est tout naturel que ce procédé de la majorité des libéraux sema beaucoup de haine parmi les ouvriers, et quand les libéraux voulurent s'attribuer la part du lion aux sièges de la Chambre (fictive) et prétendirent d'une manière hautaine que c'était grâce à eux si quelques socialistes arrivaient, le signal de lutte était donné. Les socialistes composèrent alors eux-mêmes la liste collective où ils insérèrent les noms de deux libéraux, celui du Dr Bergstrœm et du député J. Manvrell, doyen du mouvement du suffrage universel en Suède, y ajoutèrent indépendamment les dix autres noms et firent passer leur liste avec 12,000 voix contre 9,000 données aux libéraux et conservateurs unis (1).

---

(1) Nous ne connaissons pas le programme des social-démocrates suédois, par lequel ils avaient conquis le quart des sièges dans ce *Parlement du peuple* et nous ne comprenons pas leur beau succès, d'autant plus que le véritable parti socialiste, en aucun pays, ne peut se vanter d'avoir une pareille proportion de représentants au Corps législatif, que la social-démocratie suédoise est encore bien jeune, que le pays est essentiellement agricole et conservateur et qu'aux dernières élections législatives (octobre 1893), les socialistes suédois n'ont obtenu aucun siège à la Chambre. Ce programme n'était-il pas plus radical-libéral que socialiste-collectiviste ? (*Note du traducteur*).

(2) Autant que nous sachions ce jeu d'un Parlement d'essai et sans pouvoir, est sans précédent dans l'histoire et par conséquent intéressant à noter. Il est d'autant plus intéressant qu'on a fait plusieurs essais et qu'on a employé les divers modes d'élections, comme le scrutin individuel par circonscription, le scrutin des listes collectives, etc. C'est le dernier mode, comme on voit, qui a été favorable aux socialistes de Stockholm. A la campagne le résultat de ce mode devait naturellement être tout autre, quoique le compte-rendu ne le mentionne pas. (*Note du traducteur*).

Cette lutte électorale à Stockholm, qui fut suivie avec le plus grand intérêt par le pays entier, eut son écho dans le *Parlement du peuple* convoqué au mois de mars 1893 à Stockholm, car la fraction anti-socialiste des libéraux chercha à y enlever aux socialistes toute influence sur les révolutions. Mais au cours des débats on comprit enfin, comme les socialistes l'avaient prédit, que ni le roi, ni le Reichstag, ni les chefs libéraux du Reichstag ne consentiraient à accorder le suffrage universel, et peu à peu le centre de gravité du *Parlement du peuple* alla plus à gauche. Les résolutions les plus importantes, telles que le rejet de toutes propositions tendant seulement à étendre le suffrage actuel, la recommandation des moyens employés par les Belges pour briser la résistance des classes dirigeantes, l'adresse de sympathie à la gauche norwégienne qui opposa aux menaces de guerre de la Suède officielle une menace de séparation de la Suède et de convocation d'un Parlement du peuple norwégien furent adoptées par les socialistes et les jeunes radicaux réunis. Le manifeste même du *Parlement du peuple* au peuple suédois, le testament politique de cette démonstration imposante, est sorti de la plume d'un socialiste.

Plus encore que jusqu'ici les ouvriers suédois réussiront, sans doute, aux élections actuelles de la seconde Chambre à accentuer la question du suffrage universel comme la principale. L'avenir nous montrera si la force nécessaire existe déjà pour résoudre bientôt cette question.

En tous cas les dirigeants de la Suède ne peuvent pas s'excuser et prétendre qu'ils ont prouvé par la pratique que la classe ouvrière n'a pas besoin du suffrage universel pour amener une *législation ouvrière* contemporaine.

Celle-ci a été jusqu'ici complétement négligée. Une loi contre le surmenage des enfants, mais mal observée, n'existe que depuis 1887. En 1884 le député libéral S. A. Hedin porta la question de l'assurance pour la vieillesse et contre les accidents et maladies devant le Reichstag. Une commission fut nommée qui recueillit des matériaux sans valeur sur les conditions ouvrières.

Ainsi elle trouva, d'après le dire des fabricants, que la journée du travail dans l'industrie était de 11, 2 heures et le salaire moyen 612 couronnes (ou 826 fr.) par an. Le cens politique est de 800 couronnes, c'est-à-dire que pour être électeur, il faut avoir un revenu de 800 couronnes au moins.

Telle est la vie des ouvriers suédois les mieux rétribués, et on peut s'imaginer la situation de la grande masse des ouvriers de la campagne !

La plupart des propositions de la commission furent rejetées par la Chambre ; cependant une loi sur les accidents du travail fut adoptée t depuis 1890 la Suède a *trois* — dites bien *trois* — inspecteur des

fabrique. Mais en 1893 le Parlement refusa le petit crédit pour la publication de leurs rapports !

Pour ne rien omettre, mentionnons qu'il existe également une loi sur la caisse des maladies, mais elle trouve peu d'application au grand nombre de caisses de maladies et des autres caisses du secours mutuel que les ouvriers entretiennent eux mêmes. Ces dernières années une nouvelle commission a élaboré le projet d'une caisse d'assurance pour les vieillards et les invalides conçue en parti sur le modèle allemand, mais qui dans les points essentiels est fait indépendamment.

Ce projet se distingue surtout par sa grande simplicité, mais ce qu'il deviendra dans les conditions actuelles est un mystère; les chances de sa réussite sont bien douteuses.

Par contre, malgré les protestations des radicaux, notre Diète s'est empressée de rendre plus sévères les lois pour la protection du *travail libre*, c'est-à-dire des rompeurs de grèves, et elle a en 1893 refusé, sans débats, d'examiner la modeste proposition du radical Fr. Berg sur la *journée normale de travail.*

Les camarades étrangers ont pu voir par ce compte-rendu que les ouvriers suédois manquent, au point de vue politique et social, de tout ce que les ouvriers des autres pays plus avancés ont obtenu par des luttes acharnées. Mais nous aussi, nous avançons ; *é pur si muove,* la société suédoise ! Notre jeune parti social-démocrate a compris qu'on ne révolutionne pas en un clin d'œil les conditions existantes, et les sources des misères du monde ouvrier. Si la tâche, qui se trouve encore devant nous, est grande, elle ne l'est pas plus que l'énergie et la persistance qui peuvent vaincre, doivent vaincre et *vaincront.*

A nos côtés luttent les forces du développement, la puissance de l'exemple des pays qui sont à l'avant-garde du combat émancipateur, et bientôt elles vaincront les résistances les plus tenaces. Pour cela la social-démocratie suédoise a toujours cultivé l'esprit international. Compagnons, vos victoires sont les nôtres. Comme vous, nous ne luttons pas pour la délivrance d'une seule nation, d'une seule race ou d'une confession, mais pour la liberté, le bonheur et la civilisation de l'humanité entière, pour tous les êtres à face humaine.

Hj. BRANTING

REVUE DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

La *Lotta Commerciale* du professeur Angelo Sraffa, de l'Université de Macerata, est une contribution très importante à l'Economie politique. Il s'agit d'enseignement. Or, on a pu souvent remarquer ceci : les découvertes scientifiques dans les sciences proprement dites et les idées nouvelles et justes dans les sciences sociales n'acquièrent toute leur valeur et ne produisent tous leurs fruits que lorsqu'elles sont lancées dans la circulation générale par un enseignement clair et méthodique; journalisme didactique ou chaire professorale. Ce n'est donc pas un petit service que rendent au progrès les professeurs qui, comme Jaurès et Gide, en France, Loria et Angelo Sraffa, en Italie, font pénétrer dans les universités, des idées vraiment philosophiques ayant pour point de départ des faits précis.

La lutte commerciale a deux manifestations principales : la lutte internationale et la lutte interne. La première forme de la lutte commerciale internationale est celle de la guerre en vue d'une conquête économique : c'est l'antique invasion des pays riches par les pauvres armés. La proclamation de Bonaparte en 1796 en donne la formule. C'est aussi la lutte, non plus pour spolier les producteurs d'un pays donné, mais pour se conquérir et pour se garder la clientèle commerciale d'un peuple entier. La guerre entre Genève et Venise au XIVe siècle pour le monopole du commerce dans la mer Noire et dans la mer d'Asof, les récentes guerres du Tonkin et de Madagascar en sont des exemples.

La seconde forme de la lutte de commerce international est la guerre des tarifs, le protectionnisme. Les Etats-Unis, et peut être bien la France, en sont les pays d'élection. C'est la guerre particulièrement propre à notre époque.

Voilà pour la lutte internationale. Mais c'est la lutte interne qui est plus particulièrement le sujet du professeur Angelo Sraffa. Cette lutte interne revêt deux formes principales : celle des rapports entre commerçants et consommateurs d'une part, de l'autre celle des rapports entre les commerçants eux-mêmes.

Les manifestations de la lutte entre commerçants et consommateurs sont de deux ordres : économique et juridique.

Les principales manifestations économiques ont été mises au jour par les libéraux et individualistes eux-mêmes, par H. Spencer, par Cannillo Lupino, par Novicow, Tarde, Betocchi, Jamet Rabeno; c'est le tableau des beaux effets de l'agiotage, du mensonge, et du vol légal.

Quant aux manifestations juridiques, il suffit de feuilleter le code de commerce français ou italien pour les voir à plein. Le code de commerce sort en partie, comme l'a démontré Loria, de la constitution économique; mais il faut entrer dans le détail. C'est ce que fait le professeur Sraffa. Citant Lattes, Mortara, Vivante, Thaller, Vidari, il n'a pas de peine à prouver que le code de commerce en général reflète les intérêts de classe des commerçants, en étendant provisoirement ce terme aux propriétaires fonciers, aux rentiers mêmes, avec lesquels le commerçant proprement dit est d'ailleurs en lutte sourde. L'auteur conclut à la fusion des codes de commerce et du code civil en un code unique des obligations générales, fusion non purement matérielle, ce qui ne veut rien dire, mais conciliation morale et juridique, ce qui signifie beaucoup; question de substance et non de forme.

Reste à examiner la lutte interne entre commerçants; c'est la concurrence proprement dite, concurrence dont H. Spencer dans un de ses plus antiques travaux « la Morale du commerce » jugeait très désavantageusement; il n'avait pas encore écrit à cette époque « L'individu contre l'Etat » ni même « Justice. » Cette concurrence interne aboutit toute à la fameuse et un peu irritante question des « Grands Magasins.» L'auteur en donne un historique très complet, raconte la genèse de cette évolution économique d'après les auteurs classiques, de Maroussem, Michel; il explique ce que sont la « Ligue de défense du Commerce et de l'Industrie, » la « Ligue syndicale pour la défense du travail, de l'industrie et du commerce, » quel but poursuivent ces « Ligues : » porter un coup aux « grands magasins » par des lois dites de « répartition, » sabrer par contre coup, les « soldeurs. » Il marque la place très particulière qu'occupent dans le mouvement les « associations coopératives de consommation. » Ce n'est pas la partie la moins originale de son travail, et nous regrettons bien sincèrement de ne pouvoir donner ici dans le texte même les suggestives observations du professeur Sraffa, sur l'avenir des coopératives, sur leur rôle régulateur transitoire, sur leur disparition définitive devant l'exploitation vraiment socialiste des richesses communes et la satisfaction vraiment socialiste des besoins communs.

Le terme dernier auquel doit aboutir le mouvement des « grands magasins », c'est, d'après l'auteur et d'après la logique même des choses, le « monopole économique, » d'où à bref délai, la « sujétion politique »

de la masse du peuple à une féodalité, mieux encore à une toute petite oligarchie financière.

Mais nécessairement, comme conclut le professeur Sraffa, la tendance de la civilisation est tout autre chose qu'un retour à un régime oligarchique. Il est bien délicat de prévoir l'avenir : on peut pourtant conjecturer des évènements probables. Deux issues possibles d'après l'auteur : ou une rénovation morale, ou une révolution sociale. Pourquoi ne pas entrevoir les deux à la fois : la force et le droit se donnant la main, comme cela s'est fait de tout temps depuis qu'il y a des révolutions en ce monde. En vérité, la Justice serait bien faible, bien méprisable et bien sotte, une pauvre Justice platonique d'âmes faibles et nobles d'ailleurs, si la justice ne devenait le Droit armé, une balance dans une main sans doute, mais le glaive dans l'autre, comme on l'a toujours représentée.



La *Scuola positiva* du mois dernier nous apporte, entres autres articles intéressants : « La provocation dans les délits de presse » d'E. Ferri. — « Sélection et peine de mort » par M. Farese. — « Les chargés d'un service public » par S. Longhi. — « L'Extension universitaire en Belgique » par E. Vandervelde. — « Sélection et peine de mort » d'U. Farese, vient à point pour servir de considérants développés à la récente proposition d'abolition de la peine de mort par un groupe de députés socialistes français. La conclusion est celle de tout le monde : Les juges méritent d'être décapités à la place de ceux qu'ils font décapiter. « La peine prononcée devient elle-même un crime caractérisé », dit plus abstraitement l'auteur.



Les ouvriers agricoles. — Le numéro de juillet de la *Labour Gazette* nous apporte des données intéressantes sur les conditions de louage et de travail des ouvriers agricoles *en Angleterre*.

Dans les districts de Suffolk et de Norfolk les travailleurs sont engagés à la journée. Dans le Gumberland, les célibataires sont logés dans les fermes et contractent des engagements de six mois ; les ouvriers mariés louent leurs services, à la semaine. Il en est de même dans le Lancashire, mais dans cette contrée les célibataires s'engagent pour une année. Dans le Northumberland, mariés ou non mariés, tous les ouvriers agricoles sont pris à l'année.

Dans les trois districts du Nord, les conséquences des engagements de courte et de longue durée manifestent leurs effets d'une manière très apparente. Les ouvriers sans engagement fixe, qui prennent de l'ouvrage où ils en trouvent et qui pour cette raison, sont fréquem-

ment sans travail, ont des salaires qui sont inférieurs d'un tiers ou même de moitié à ceux des ouvriers mariés, loués pour un long terme.

La situation la plus mauvaise se rencontre dans les districts de l'Est. Là, dans certaines fermes, les contrats d'un jour ne sont pas même admis ; le fermier se réserve le droit de congédier ses ouvriers au beau milieu de la journée, quand la pluie se met à tomber par exemple, et de ne leur payer que les heures pendant lesquelles ils ont été à la besogne.

Dans le Warwickshire, le Northamptonshire, le Monmouthshire, le Gloucesthershire, le Cheshire et le Derbyshire, les choses se passent de la manière suivante : Les conducteurs de chevaux, les bûcherons, les domestiques et les bergers ont des engagements dont la durée varie d'un mois à une année ; accidentellement ils sont loués à la semaine. Une remarque intéressante, c'est que la durée des engagements augmente à mesure que la distance des fermes aux lignes ferrées devient plus grande. Dans certains endroits les ouvriers sont logés dans des cottages ; dans d'autres ils sont hébergés dans les fermes.

La durée du contrat dépend également de l'étendue des terres mises en culture. Lorsque celles-ci, par suite de leur développement en superficie, se rapprochent d'un grand centre, il n'est pas rare d'y rencontrer des ouvriers de la ville, qui y viennent travailler de temps en temps, par exemple aux époques de la fenaison et de la récolte. Dans d'autres localités on n'admet pas ces travailleurs d'occasion et on y emploie exclusivement des ouvriers sachant conduire et surveiller les chevaux et les bestiaux.

Dans le Lincolnshire, les domestiques, les bûcherons et les bergers sont généralement engagés pour une année. S'ils sont célibataires, ils sont logés et nourris ou par le fermier, ou par le surveillant des travaux. Il en est de même dans le Stafford et dans le Derbyshire. Les ouvriers ordinaires sont payés à la fin de la semaine.

Dans le Hampshire les conducteurs de chevaux, les bûcherons et les bergers sont toujours engagés pour une année entière. Ils reçoivent toutes les semaines une partie de leur salaire et ils touchent le complément en une fois, à la St-Michel, lorsque la récolte est faite.

Les Ressources des Trades-Unions. — Une statistique publiée par la chambre anglaise du travail fournit un nouvel élément d'appréciation des ressources qui alimentent les caisses des Trades-Unions. Il s'agit des secours distribués en 1892, aux sans-travail : 202 unions ayant 682,025 membres purent répartir, entre leurs affiliés momentanément inoccupés, 222,088 livres sterlings, c'est-à-dire 5,552,200 francs.

Le Socialisme anglais. — La *Liberté* et les *Débats roses* sont dans l'abomination de la désolation.

Jugez-en :

Jusqu'ici, l'Angleterre était considérée, par nos bons bourgeois, comme le boulevard de l'individualisme ouvrier. Ils donnaient les Trade's Unions en exemple aux travailleurs français, comme des modèles d'ouvriers sages, rangés, pacifiques, modérés dans leurs revendications, poursuivant, en dehors de l'ingérence de l'Etat et des passions politiques, l'accord du travail et du capital.

C'étaient là les Trade's Unions d'antan ; car il y a belle lurette que les ouvriers anglais ont rompu avec le libéralisme économique. Nos libéraux prolongeaient cependant le plus longtemps possible la douce croyance qu'il y a une classe ouvrière en Europe, répugnant aux solutions socialistes et répudiant le programme des prolétariats organisés.

Le dernier congrès des Trade's Unions tenu à Belfast a dissipé les dernières illusions des libéraux, sur la sagesse des travailleurs anglais.

Réduction légale de la journée de travail à huit heures ; pensions aux vieux travailleurs servies par l'Etat ; abaissement du cens nécessaire pour entrer dans l'administration des bureaux de bienfaisance, afin que les ouvriers puissent en faire partie ; réforme de la loi sur le jury désormais ouvert au travailleur avec la rémunération des fonctions de juré ; indemnité parlementaire payée aux députés ; exécution des travaux des villes par les Trade's Unions contractant directement avec la municipalité aux taux de salaires fixés par les unions ; suppression du travail des enfants.

A ces réflexions ajoutons celles de Lux dans le *Peuple* de Bruxelles :

« Les résultats des élections municipales anglaises apportent une nouvelle preuve de la déroute de l'ancien « trades unionisme » et des progrès des idées socialistes. Pour la première fois nos amis ont engagé la lutte dans un grand nombre de centres où jusqu'à présent les deux grands partis anglais, celui des libéraux et celui des conservateurs s'étaient seuls trouvés en présence ; s'ils n'ont pas réussi à décrocher un nombre énorme de mandats, ils ont démontré que dans un corps électoral dans lequel le peuple est fort mal représenté, ils ont de nombreuses sympathies et que dorénavant les deux groupes qui jusqu'à présent se sont partagé le pouvoir, auront à compter avec un élément nouveau.

Les candidatures ouvrières étaient présentées ou par l' « Indépendent Labour Party », ou par la Social Démocratic Federation » ou par des comités de Trades-Unions, émancipées de l'influence libérale et se réclamant nettement du programme socialiste.

C'est surtout dans le Lancashire et l'Yorkshire, les districts industriels par excellence du Nord de l'Angleterre, que nos amis ont cherché à compter leurs adhérents.

A Manchester, la capitale du Lancashire, et à Salford, qui est situé à proximite de Manchester, l' « Indépendant Labour Party » a réuni 7,937 suffrages sur 12 candidats, ce qui ne lui a valu aucun mandat ; mais lui a

permis de constater que dans 6 circonscriptions, 40 o/o des voix sont allées aux socialistes. Aussi l'enthousiasme a-t-il été grand dans les milieux ouvriers qui ont décidé, d'après une correspondance que nous lisons dans le *Workman's Times*, d'engager la lutte aux élections législatives.

A Burnley, l'un des centres les plus importants du tissage dans le Lancashire, la « Sociale Démocratic Federation » a obtenu 1773 voix dans 5 districts, 76 voix de plus que les libéraux ; un de ses candidats a été élu.

A Nelson (Lancashire) la liste ouvrière portait deux candidats de la « S. D. F. » (Social Démocratic Federat ion), un de l' « I. L. P. » Independent Labour Party) et un des « T » (Trade's unions émancipées) ; elle obtint 820 voix contre 839 données aux adversaires. A Bortie (Lancashire) deux candidats de l' I. L. P., dont un fut élu, eurent 979 voix et à Preston (Lancashire) les deux candidats élus l' I. L. P. en obtinrent 1869.

Le succès fut tout aussi significatif dans quantité d'autres localités du Lancashire, notamment à Ashton and Lyne (1510 voix). à Accrington (781), à Chorley (412), à Daswen (509), à Oldham (543) et à Stalybridge (1349).

Bradfort, dans l'Yorkshire, est en quelque sorte le berceau de l' « Indépendent Labour Party ». Aussi le résultat y a-t-il dépassé toutes les espérances : 5,563 voix dans 9 districts et 3 candidats élus. Ce groupe a en outre fait élire 2 candidats à Leeds (643 voix), 5 candidats à Halifax (1,629) et 1 à Hull, A Sheffield deux ouvriers se présentant en opposition avec les libéraux et les tories ont été élus par 3,902 suffrages.

Le Lancashire et l'Yorkshire n'ont pas été les seuls comtés à se distinguer dans ce mouvement. Dans le Derbyshire, cinq candidats socialistes, dont 3 élus, obtinrent 3,239 voix. A. Jarrow (Durham), un candidat de l' I. L. P. fut nommé et 3 autres obtinrent 536 voix. A Workington (Durham), un candidat de l' I. L. P. fut élu et un autre succomba à une minorité de 5 voix seulement. En outre, nos amis décrochèrent des mandats à Stockton am Tees, à Sunderland, à Gateshead, et à South Shelds.

Ces faits témoignent d'une manière éloquente en faveur des progrès de l'organisation des forces socialistes en Angleterre. Le parti qui se sent le plus atteint par cette entrée en campagne de l'armée ouvrière, est le parti libéral qui s'était toujours présenté et avait été continuellement accueilli comme le défenseur des travailleurs. Les libéraux anglais subissent le même sort que leurs coreligionnaires du continent : seulement en vrais anglais, c'est-à-dire en hommes pratiques, au lieu de partir en guerre contre les socialistes, songent-ils à s'unir à eux ; tel est du moins le ton des articles du *Manchester Guardian*, l'organe officiel des libéraux dans le Lancashire.

Les contraventions à la législation du travail.

En Angleterre, grâce à une inspection ouvrière bien organisée, la législation sur les fabriques, les ateliers, les mines et sur la navigation, est sérieusement appliquée. Nous en trouvons une preuve dans le nombre de procès industriels intentés et de contraventions obtenues pendant le mois de novembre dernier, ainsi que le rapporte le *Home Office*.

173 procès ont été intentés et 167 contraventions ont été infligées. Lorsqu'on considère la nature de ees contraventions, on constate que 26 d'entre elles ont été appliquées en vertu des articles de la loi sur les fabriques et les ateliers, interdisant le travail des enfants au-dessous de 14 ans n'ayant

pas de certificat scolaire et le travail de jeunes gens au-dessous de 16 ans ne possédant pas de certificat médical. Dans ces différents cas, la moyenne de la pénalité s'est élevée à 33 francs.

Concernant l'emploi des travailleurs en dehors des heures légales de travail, on compte 75 contraventions : 29 prononcées pour travail avant ou après les heures réglementaires ; 7 pour travail de nuit ; 7 pour travail pendant les heures de repas ; 21 pour travail au delà de la demie journée de samedi ; 6 pour le travail du dimanche ou des jours fériés, etc.

La moyenne de la pénalité dans ces cas a été de 57 francs.

Pour avoir négligé de se conformer aux règles prescrivant la tenue de certains registres et l'envoi de certaines notices, 48 jugements furent rendus contre les patrons. Le montant moyen des pénalités infligées pour cette objet est de 22 francs.

Relativement à la législation du travail dans les mines : 12 contraventions ont été prises contre les patrons pour défaut de ventilation, manque ou insuffisance de mesures préventives, etc., et chacune d'elles s'élève en moyenne à 84 francs, et d'autre part, 20 contraventions ont atteint les ouvriers. Dans deux de ces cas, un jugement portant huit jours d'emprisonnement a été infligé pour imprudence grave.

Le *Board of Trade* nous apprend aussi que pendant le même mois 14 procès suivis de 14 condamnations ont été faits en vertu de la loi sur la Marine marchande (*Merchant Shipping Acts*). De ces 14 contraventions, 11 ont été obtenues contre des patrons et une contre un ingénieur.



Les derniers numéros de la *Neue Zeit* contiennent, entre autres articles intéressants, « le Premier livre d'images social-démocratiques », d'E. Erdmann, « un Catéchisme social-démocratique », de Karl Kautsky ; « la Vie artistique moderne », de Fritz Kunert ; « le Capitalisme fin-de-siècle », de Karl Kautsky ; « Critique d'un Manuel social-politique », par le Dr Lux ; « Evolution des partis en Angleterre » de Ed. Bernstein ; « le Socialisme en Amérique », de Ad. Hepner ; « l'Anarchisme bourgeois » ; « la Grève comme moyen de lutte politique » d'E. Bernstein.

A propos du « premier livre d'images socialiste », la rédaction fait d'excellentes réflexions sur la librairie scolaire. Tout en reconnaissant que le parti socialiste ne peut se désintéresser de l'école et des enfants et qu'un parti à qui appartient l'avenir doit penser plus que tout autre peut-être aux jeunes cerveaux en voie de développement, la rédaction remarque que l'expression et la propagande des principes socialistes ne peut être la mission d'une véritable littérature enfantine. En effet, les plus simples lieux communs sur la nature et la société, lieux communs déjà fort bien développés par des auteurs qui ne pensaient pas au socialisme, sont, comme tout éducateur l'a remarqué, de

véritables découvertes pour l'enfant. Les sciences naturelles, la curiosité historique, voilà un vaste champ pour l'intelligence enfantine.

Cela ne veut pas dire que tout le champ de l'instruction populaire soit exploité comme il conviendrait. Pour la science et la curiosité, rien ou peu de chose à changer aux anciens livres. Il suffit de les mettre au courant comme on fait. Il n'en est plus de même pour la poésie, pour le drame et le roman. Ici une réforme radicale s'impose. La poésie, même celle qui sympathise le plus aux souffrances du peuple, a produit sans doute des chefs-d'œuvre, en Allemagne, en Angleterre, en France, un peu partout. Le drame et le roman aussi. Mais c'est toujours une poésie bourgeoise, en ce sens qu'elle peint le peuple ou ce qu'elle imagine sous ce vocable, non dans son ascension croissante, mais dans son irrémédiable misère. Cette misère est dramatisée, poétisée, dans Heine, dans Dickens, dans Victor Hugo, dans Zola, Cladel et tant d'autres illustres écrivains.

Ce n'est plus de cela qu'il s'agit aujourd'hui ; mais les social-démocrates sont-ils bien propres, actuellement, à la nouvelle œuvre d'éducation enfantine qui s'impose? La rédaction ne le pense pas. *Inter arma silent artes :* ce n'est pas quand on se bat pour l'émancipation des hommes faits qu'on peut songer à faire de beaux livres — car il faut qu'ils soient beaux, c'est la première condition — pour la récréation des enfants, que la lutte guette sans doute, mais qui provisoirement n'ont qu'à s'instruire et à s'amuser. On doit attendre encore longtemps une éclosion de poésie socialiste enfantine.

Heureusement, ajoute la rédaction, cela n'est pas absolument nécessaire. En cherchant bien, on trouve cette poésie ou quelque chose de très analogue. Il faut seulement procéder par sélection et par exclusion. Cette sélection et cette exclusion sont indispensables. Que de patriotisme haineux et meurtrier, que de byzantinisme pseudo-religieux dans les meilleurs mêmes, dans Victor Hugo, dans Dickens, à plus forte raison dans Déroulède, Coppée, Erckmann-Chatrian, pour ne parler que des écrivains français, mais aussi que de beaux caractères tracés, que de choses propres à enflammer l'imagination enfantine dans le meilleur sens du mot, à lui inspirer l'amour des vertus viriles et sociales, la haine de la cruauté, de la bassesse, de l'esclavage du cœur, de tous les vices antisociaux !

En fait d'éducation enfantine, il n'y a pas, semble-t-il, de tradition à rompre; il faut utiliser les excellentes parties de la tradition ancienne pour des buts ultérieurs. Nous sommes les héritiers d'un riche passé. Si l'avenir doit être plus riche encore, tant mieux ! mais ne jetons pas par-dessus bord d'anciennes et bonnes provisions, sous prétexte que des moissons meilleures vont germer du sol. Ces réflexions pédagogiques nous ont paru excellentes et s'appliquer aux livres d'enseigne-

ment de toute sorte, et c'est pourquoi nous les avons transcrites en les adaptant plus spécialement à la littérature française de notre temps.

***

Dans l'article « la Vie artistique moderne », Fritz Kunert donne la synthèse philosophique des nouvelles tendances qui se font jour en Allemagne dans l'art et la littérature, spécialement dans l'art. On y trouve une analyse très fine de la jeune école allemande, dont l'apôtre est J. O. Bierbaum et l'organe le *Freie Bühne*, une critique aigue des socio-mystiques en peinture (leur maitre est von Udhe), des conclusions fermes sur l'avenir de l'art social. L'auteur reconnait parfaitement avec Emile Hennequin, d'accord en ceci avec Kant, Rabier et beaucoup d'autres, que l'évolution esthétique a cela de particulier qu'elle ne se traduit pas en actes, qu'elle est une fin en soi; mais il remarque avec les mêmes auteurs que l'art, d'abord poursuivi pour lui-même, acquiert par la suite une influence morale et sociale indéniables, par sa diffusion dans le public non artiste proprement dit, mais pourvu de facultés esthétiques très suffisantes pour s'émouvoir et de puissances toutes prêtes à traduire les émotions même esthétiques en actes. Or, c'est un fait que le public, celui même dont les artistes recherchent les suffrages tout en le dédaignant parfois par pose, devient de plus en plus la partie vivante, et socialiste de tendance, de la nation. L'auteur fait remarquer que les prétendus « amateurs » sont le plus souvent des spéculateurs, que le vrai public, celui qui distribue la gloire, s'est singulièrement élargi. Ce n'est plus cette minorité d'honnêtes gens, au sens ancien du mot, cette petite élite de blasés et de dilettantes purement passive; c'est la nation toute entière, jusque dans ses membres les plus humbles en apparence, qui prend désormais une part active et essentielle à l'évolution des arts de son époque. Parler d'art socialiste, ce n'est pas tenter, ce qui serait bien inutile, de pervertir la nature de l'art (il ne s'agit pas directement des artistes), mais c'est noter ce fait indéniable : que le milieu social étant changé et ce milieu social étant un milieu actif qui ne se contente plus de servir de matière à l'art, mais qui en jouit et en juge, les plus hauts artistes et les plus puissants ce sont précisément ceux qui se mettent le mieux d'accord avec ce milieu vivant. En ce sens, non pas au sens étroit de Proudhon et de Courbet, il y a et il y aura de plus en plus un art socialiste.

***

Le « Capitalisme fin-de-siècle », de Karl Kautsky, est une étude complète sur les dernières évolutions de la propriété et du travail. En même temps que l'abime se creuse de plus en plus entre les deux termes, il se trouve que le capitalisme va rejoindre le socialisme par des voies détournées. C'est ce que l'auteur appelle « capitalisme fin-de-siècle ». Ce capitalisme fin-de-siècle, c'est un capitalisme qui, par la force des choses, et à son corps défendant, est amené à prendre à

la conception socialiste tout ce qui lui est nécessaire et même absolument indispensable pour prolonger son agonie, on ne dit pas pour perpétuer son existence. L'auteur énumère et analyse tous les emprunts qu'a dû faire le capitalisme à la conception socialiste : division du travail social, lois de fabrique, intervention des pouvoirs publics, grands magasins. Il termine son étude très nourrie et que nous regrettons de ne pouvoir transcrire ici, en ses principaux chapitres du moins, par cette appréciation des tendances conservato-socialistes telles qu'on peut les voir dans le socialisme chrétien de M. de Mun et du docteur Meyer : ces gens sont des conservateurs. Ils se tiennent sur un terrain tout-à-fait différent de celui de la social-démocratie. Ils s'écartent d'elle sur beaucoup de points importants. Leurs pensées sur l'évolution sociale suivent une tout autre direction que celle de Karl Marx. Il n'en est que plus remarquable que, contre leur volonté et malgré leurs répugnances, poussés par la nécessité, ils en arrivent à un résultat qui ne diffère pas essentiellement du résultat poursuivi par Marx. Ils conviennent, avec lui, que la dissolution, l'effondrement de la société économique actuelle est imminente. Ils ne perdent pas sans doute toute espérance que l'Etat et les classes dirigeantes ne puissent se rendre maîtres du mouvement en entreprenant de leur chef et à leur profit une réforme sociale à fond ; ils ne désespèrent pas complètement de mater par là, en leur donnant satisfaction, les classes dirigées, mais la vraisemblance de cet espoir s'atténue de jour en jour, jusqu'à s'évanouir. Des conservateurs, jetant ce cri d'alarme et d'annonce : Révolution ! voilà le capitalisme fin de siècle.

***

Dans sa « Critique d'un manuel social-politique », la *Neue Zeit* fait des remarques qui s'adressent à la fois au catéchisme de Knorr et au catéchisme de Tabarant. Le docteur Lux fait la critique du manuel de Knorr, Paul Kautsky celle du pamphlet de notre collaborateur. On lira dans les articles mêmes le détail de ces critiques. Elles se résument toutes dans ceci : que, s'il est permis dans une chaude discussion ou dans des articles de journaux jetés à la hâte, de s'écarter de la droite ligne des doctrines, il n'en est plus de même, lorsqu'il s'agit d'un « résumé », d'un « manuel ». Dans ce dernier cas on a le droit d'exiger que le catéchisme soit fait avec le soin le plus méticuleux et le souci permanent de ne s'écarter ni à droite ni à gauche hors de la route royale des principes posés par le parti. Plus simplement ce qui est reproché tant à l'opuscule de Knorr qu'au catéchisme de Tabarant, c'est de n'être pas des manuels purement marxistes et de dévier tantôt à droite vers la philosophie de l'humanité, tantôt à gauche vers l'anarchisme ; c'est aussi de faire usage et même abus des formules pittoresques et des apophtegmes caricaturaux, sur les conservateurs, les antisémites, les socialistes chrétiens par exemple. Peut-être pourrait-on

répondre, en ce qui concerne du moins le catéchisme de Tabarant, qu'il n'a nullement la prétention d'être un résumé de doctrine ferme, mais seulement une excitation à la réflexion, un coin poussé dans les esprits réfractaires plutôt qu'un cercle circonscrivant une doctrine dans les cerveaux déjà socialistes. Il y a sans doute un peu d'éclectisme et par là même un peu de manque de rigueur logique dans tous les écrits d'excitation. Un pamphlet n'est pas un compendium. Le mot « catéchisme, peut faire illusion aux critiques de la *Neue Zeit*. En France, il a été vingt fois employé pour désigner un véritable écrit de circonstance, un pamphlet à allure doctrinale. C'est le caractère, par exemple, des nombreux « Catéchismes du citoyen », parus en 1789 et en 1848, ceux de Volney par exemple et de Charles Renouvier.

Ad. Hepner, dans « le Socialisme en Amérique », nous apporte une vive peinture des mœurs américaines. Les choses ont été observées sur place. C'est une série de conférences faites à Saint-Louis. Il combat, preuves à l'appui, cette assertion des « pratiques américains » qu'il n'y a pas dans ce pays place pour le socialisme ; il réfute les trois objections fondamentales mises en avant à la fois par les bourgeois pratiques et par les mécontents pessimistes : 1° La résistance de la religion et des Eglises ; 2° Le vieil amour pour les vieux partis ; 3° La foi dans la « chance », ce qu'on appelle « le bâton de maréchal dans la giberne ». Sur le premier point il fait remarquer que la prospérité des Eglises est toute en surface, que ces vastes corps n'ont pas de nerf intérieur : ce sont des appendices du théâtre et du salon. Sur le second point, il fait voir que, si vivaces que soient en effet les passions soulevées par le jeu de bascule et de hasard, entre républicains et démocrates, ces vieux partis, un autre parti, le parti socialiste, est en train de grossir et de se former des appoints que lui apportent chaque jour le « Peoples party », l'« Union labor party », les « Knights of labor » et « l'American federation of labor », toutes associations primitivement coopératives ou mutualistes, mais qui sont précipitées par la force des choses vers le socialisme. Enfin sur le troisième point le fâmeux « bâton de maréchal », l'auteur n'a pas de peine à prouver par les faits que l'âge des fortunes gagnées au jeu du travail et de l'entreprise est depuis longtemps passé pour l'Amérique du Nord. La légende du sans le sou qui fait rapidement fortune par son audace est périmée. Pourtant, comme le remarque finement l'auteur, elle est encore fortement ancrée dans les croyances juvéniles, fomentées par l'éducation de l'école et par les petits livres très lus de morale en action. Illusions qui se brisent vite au contact des faits. Pour conclure, Ad. Hepner fait ressortir la rapidité de toutes les évolutions en Amérique ; on y brûle les étapes. Il fait de bien curieuses conjectures sur le rôle que jouera prochainement l'électricité dans la transformation des grandes entreprises capitalistes en services publics.

PIERRE BOZ.

REVUE DES REVUES

PHILOSOPHIE ET LITTÉRATURE

Parmi les conférences organisées par la revue l' « Art et la Vie » ces derniers mois, il en est une de M. Henry Bérenger sur l'*Aristocratie Intellectuelle et la Démocratie* que vient de publier la REVUE PARISIENNE (nº du 10 avril). Pêle-mêle, Jean-Jacques Rousseau, la Révolution et les socialistes y sont fort malmenés. Je m'en étonne, mais tous, nous savons trop M. Bérenger des nôtres par les sentiments et les idées pour voir là autre chose qu'une boutade de poète ou peut-être un malentendu.

La formule de la Révolution « Liberté, Égalité, Fraternité, » produit des « déclamations » de Rousseau est, paraît-il, « dangereuse et vide... C'est l'anéantissement du génie, de l'amour, de la vie elle-même... Il n'y a dans ce vaste univers, qu'inégalité, hiérarchie et solidarité. » Et M. Bérenger, tout comme M. Yves Guyot, nous reproche de rêver une société mathématique, une sorte de caserne où tout serait uniforme, des costumes aux intelligences. — Le rêve est vraiment trop peu séduisant pour qu'il soit nécessaire de s'en défendre longuement.

Comme M. Bérenger, nous savons que tout dans la nature est solidarité, comme lui nous pensons que « l'aristocratie intellectuelle » a dans une démocratie un rôle semblable à celui du cerveau dans l'organisme, mais nous ne voyons là ni contrainte ni inégalité. A chaque homme comme à chaque cellule sa fonction, mais de celle-ci ne naît aucune supériorité effective. Vous dites « hiérarchie », nous disons « coopération » et notre débat dégénère en une vaine querelle de mots. Eh ! oui, les hommes sont inégaux : l'ingénieur est intellectuellement plus puissant que l'artisan, et celui-ci le surpasse physiquement ; mais le socialisme ne s'est jamais promis de niveler ce que la nature a fait inégal. Il veut « substituer l'administration des choses au gouvernement des hommes », il réclame l'égalité économique après l'égalité politique. Il créera certainement des mœurs nouvelles, il n'empêchera point qu'il y ait des sots et des grands hommes, comme des

rachitiques et des colosses. Il purifiera l'art en lui restituant son vrai but : le culte du beau ; en simplifiant la lutte pour l'existence, il défendra le peintre des chromos et le poète des feuilletons pour le *Petit Journal.*

Que vous reprochiez à la formule de la Révolution d'être incomplète, peu précise et trop métaphysique, que vous préfériez aux mots consacrés certains autres qui vous agréent mieux, que vous remplaciez égalité et fraternité par solidarité et sympathie, nous vous l'accordons volontiers, mon cher Bérenger, mais que vous vous disiez notre adverssire, nous ne pouvons pas vous croire.

Cette tendance que nous craignons d'avoir sentie en lisant M. Bérenger et qui exile l'artiste ou le savant dans la solitude de sa pensée, en dehors de la foule, est très nettement analysée par M. Maurice Baud dans l'IDÉE LIBRE (n⁰ de mars). — En quelques fortes pages et sous ce titre *l'Art et le Peuple,* l'auteur expose comment l'individualisme exagéré de notre siècle, et plus particulièrement de l'heure présente, va contre le but même de l'art en le « cérébralisant », en l'isolant de la vie sociale. « La cérébralité exclusive, c'est l'isolement. L'isolement, c'est le vide, le vide de l'esprit, du cœur, le vide improductif, infécond, inutile.... Le mal, c'est la solitude. » D'ailleurs, « la supériorité n'est pas en le seul effort mental, conception, maturation de l'œuvre » Et dans une formule d'aspect rébarbatif, serrée mais précise. M. Baud ajoute, d'après Guyau : « Ce qui importe surtout, c'est l'effort moral suffisant pour mettre d'accord la vie individuelle la plus intensive, — disons l'artiste, avec la vie sociale la plus extensive, — disons le Peuple... L'art c'est la nature aimée, manifestée selon un rythme distinct, voulu telle et représenté... Mais qu'est-ce que l'homme en dehors de la nature? Le cerveau oublieux de son origine s'exorbite, n'est que néant. »

Il existe d'ailleurs, cet art du peuple, cet art où bat le cœur de tous, où flamboient les espoirs communs. Dans la REVUE DES REVUES (nº du 15 avril), une étude sur la *Poésie provocatrice et la poésie humanitaire en Allemagne,* après avoir examiné le patriotisme de café concert au-delà du Rhin, y oppose « la poésie socialiste, dite poésie ouvrière ». « Quel amour ardent pour l'humanité, s'écrie l'auteur, quelle estime pour les droits de l'homme, quelle conception noble de la fraternité des peuples!.... A la tête de ces poètes, recrutés parmi les enfants du peuple, marchent Guillaume Hasenclever, Max Kegel et tant d'autres écrivains, qui, tout en versant des larmes devant les misères du peuple, trouvent assez de foi pour chanter en vers enflammés son avenir glorieux, fondé sur la fraternité internationale et le désarmement universel. » — Dans le même recueil, et d'après une étude de M. Otto de Boenigk dans la GEGENWART, un intéressant article sur *Karl Marx et l'Antisémitisme.* Pour l'auteur du *Capital,* c'est le mépris de la

société qui a fait la grandeur du juif. « On lui a fermé l'entrée aux corps de métiers, mais il s'est mis au-dessus de ces derniers par la voie de l'individualisme poussé à outrance. On l'humilie dans les relations sociales, mais il est devenu quand même le roi de la société moderne. » Le juif qui apparaît comme un membre à part de la société bourgeoise, n'est en somme que l'expression de la juiverie de la société moderne... Le Dieu de l'intérêt individuel, c'est l'argent.... Or, ce dieu des Juifs s'est universalisé, il est devenu le dieu de l'univers.... Les Juifs se sont émancipés parce que les chrétiens sont devenus des juifs. »

C'est d'ailleurs exactement la même idée qui se dégage de la très remarquable étude de M. Bernard Lazare sur l'*Antisémitisme au Moyen-Age* dans la Revue Blanche (nº d'avril.) C'est l'Eglise en interdisant à ses fidèles le prêt à intérêt qui fit les Juifs usuriers; les persécutions les obligèrent à n'être que commerçants. « Menacés perpétuellement par l'expulsion, toujours campés, les Juifs devaient parer aux éventualités redoutables de l'exil. Ils avaient besoin de transformer leur avoir de façon à le rendre facilement réalisable, de lui donner par conséquent une forme mobilière; aussi furent-ils les plus actifs à développer la valeur argent, à la considérer comme marchandise. » De plus, « peuple énergique, vivace, d'un orgueil infini, se considérant comme supérieur aux autres nations, le peuple juif voulait être une puissance; il avait instinctivement le goût de la domination. Pour exercer une sorte d'autorité, les Juifs n'eurent pas le choix des moyens. L'or leur donna un pouvoir que toutes les lois politiques et religieuses leur refusaient et c'était le seul qu'ils pouvaient espérer. » Mais la bourgeoisie se défendit vigoureusement contre cette puissance qu'elle-même avait créée. « Au quatorzième siècle et au quinzième siècle, on voit se dessiner la lutte moderne du capital chrétien contre le capital juif, et le bourgeois catholique regarde d'assez bon œil le massacre des Juifs qui le débarrasse d'un rival souvent heureux ». De nos jours, d'ailleurs, la réconciliation est faite; tous les partis ne tendent-ils pas à se fondre en deux: celui des riches et celui des pauvres! M. Henri Ribeyre le constate dans sa *Chronique politique*. « On s'explique que les divisions entre les républicains modérés et la droite se soient effacées. La noblesse et la finance réactionnaires n'ont pas tenu rigueur à un régime qui faisait la part aussi large aux influences... Une logique invincible veut que l'oligarchie politique corresponde à l'oligarchie économique. »

Jusqu'ici les sociologues n'ont pas cru devoir, pour expliquer, étayer en quelque sorte leurs études, définir auparavant et caractériser la méthode qu'ils entendaient y appliquer. M. Durkheim, le savant auteur de la *Division du travail social*, estimant que c'est là l'indice d'une science encore embrumée de métaphysique, rompt avec cette

tradition et, avant de poursuivre son œuvre, expose dans la REVUE PHILOSOPHIQUE, (nº de mai). « *Les règles de la méthode sociologique* », l'ensemble des préceptes qui doivent, espère-t-il, le conduire vers la vérité. M. Durkheim a un esprit remarquablement précis et logique; sa longue analyse est une chaîne serrée de déductions presque mathématiques. C'est un travail exact comme de la géométrie. Avec cela une grande simplicité d'expression donnant encore plus de relief à la profondeur de la pensée et à la finesse de certains aperçus.

Tout d'abord, puisque la sociologie est l'étude des faits sociaux, l'auteur détermine exactement ce qu'est un « fait social. » Et, après un examen minutieux des actes dans lesquels l'individu est libre et de ceux qui subissent plus ou moins l'influence de la collectivité, il formule ainsi une définition abstraite : « Est fait social toute manière de faire, fixée ou non, susceptible d'exercer sur l'individu une contrainte extérieure; ou bien encore, qui est générale dans l'étendue d'une société donnée, tout en ayant une existence propre, indépendante de ses manifestations individuelles. » Ceci posé, il s'agit maintenant de déterminer les règles relatives à l'observation des faits sociaux.

« La première règle et la plus fondamentale est de considérer les faits sociaux comme des choses. Jusqu'ici les sociologues ont surtout employé la méthode déductive. Partant de certains principes métaphysiques qu'ils considéraient *a priori* comme vrais, ils échafaudaient autour de leur théorie et pour la soutenir, les faits qu'ils voyaient autour d'eux.

Comte, par exemple, qui, « il est vrai, a proclamé que les phénomènes sociaux sont des faits naturels soumis à des lois naturelles, » Comte, est parti de cette idée que le progrès de l'humanité est la matière principale de la sociologie. Il a pris en somme « pour le développement historique la notion qu'il en avait. »

De même pour H. Spencer qui pose tout d'abord comme une proposition évidente, « qu'une société n'existe que quand à la juxtaposition, s'ajoute la coopération. Mais cette définition initiale énonce comme une chose ce qui n'est qu'une vue de l'esprit... Ce qui est ainsi défini, ce n'est pas la société, mais l'idée que s'en fait M. Spencer. »

Toutes les sciences, à leurs débuts, présentent ce caractère idéologique, métaphysique. La sociologie n'en pouvait pas être plus exempte que la morale, la psychologie, l'économie politique ou même la chimie. La méthode positive a donné à la plupart des sciences leur véritable sens. « C'est ce même progrès qui reste à faire à la sociologie. Il faut qu'elle passe du stade subjectif qu'elle n'a encore guère dépassé, à la phase objective. Le sociologue doit donc s'attacher à écarter systématiquement toutes les prénotions », à faire abstraction de tout sentiment, pour étudier les faits en eux-mêmes et non d'après l'idée qu'il en a.

Ce bel article qui n'est que le commencement d'une série, nous conseillons vivement à M. Léon Duguit de le lire et de le méditer. Son étude qu'il vient de publier dans la Revue internationale de Sociologie (nº de mars) sur les *Fonctions de l'Etat moderne* est un remarquable exemple de cet état nuageux et conventionnel d'où M. Durkheim voudrait contribuer à tirer la science sociale. Il y a là de très longues et creuses dissertations sur les « fonctions juridiques de l'État » et dans les sociétés primitives et dans les sociétés modernes, puis un inventaire de ces fonctions et des organes qui les exercent. Et toutes ces abstractions : État, fonctions, organes sont autant d'êtres métaphysiques, vagues qui agissent, ont des droits et des devoirs mais ne songent point à nous dire exactement ce qu'ils sont. C'est bien là le type de la dissertation juridique boursoufflée et vaine qui n'a d'autre utilité que de montrer en l'auteur certaines qualités universitaires de clarté et de méthode.

La Société nouvelle (nº d'avril) publie la fin de l'intéressante étude de M. Otto von Sperber sur le socialiste russe Herzen.

Dans l'Ère nouvelle (nº d'avril), la suite de l'exposé de M. G. Sorel : l'*Ancienne et la nouvelle métaphysique,* — de fortes pages de Frédéric Engels sur *Ludwig Feuerbach* et la fin de la philosophie classique allemande, où l'auteur, avec sa puissante logique, étudie l'évolution qui fit sortir le matérialisme de l'idéalisme de Hégel. — Une très curieuse enquête, enfin, sur le *Métier des armes* à propos du déjà célèbre livre de notre collaborateur A. Hamon : la *Psychologie du militaire professionnel*. M. Georges Docquois a interrogé différentes personnalités et il publie les lettres qu'il en a reçues à ce sujet. Il y a là d'intéressantes appréciations, ou plutôt des approbations du Dr Corre, d'Élisée Reclus, de J. Grave, d'E. Fournière. « Il ne s'agit pas de savoir, dit ce dernier si la vérité est ou non agréable, utile ou inoffensive, mais si elle est la vérité » et il ajoute que patriote il se réjouit de voir les progrès du militarisme partout les mêmes, internationaliste, il voit avec joie « lumineusement exposées les nuisances morales et sociales du militarisme professionnel ». De nombreuses louanges encore, entre autres, de M. Georges Montorgueil. « Le livre de M. Hamon est un livre ferme, courageux et honnête. » Mais pour qu'il n'y ait point unanimité dans l'éloge une lettre de M. Camille Dreyfus vient apporter une apologie enthousiaste de l'armée et de la guerre.

« La guerre est le grand véhicule de la civilisation...

« C'est la guerre qui a sauvé la Grèce et l'Europe de l'invasion asiatique... etc., etc.

Avouons maintenant que nous ne comprenons plus pourquoi M. Dreyfus s'étonne quand les anarchistes s'écrient : « Seule la guerre sociale réalisera notre idéal ! »

L'étude des phénomènes psychiques, là science encore balbutiante de l'occulte passionne en ce moment de nombreux esprits et c'est ce que l'on nomme — car on aime les étiquettes commodes et se rattachant à quelque chose d'ancien — la réaction anti-matérialiste, la renaissance idéaliste pour ne pas dire religieuse. Ne serait-ce pas plutôt le prolongement du positivisme reconnu incomplet, trop étroit ? On en a nettement conscience devant le caractère scientifique, impartial des ANNALES DES SCIENCES PSYCHIQUES. Il y a là une série de faits positifs nettement exposés. Une méthode inductive rationnelle telle que M. Durkheim l'expose pour la sociologie en tirera peut-être un jour des théories et des lois semblables à celles de la physique.

De curieuses expériences aussi rapportées dans l'INITIATION à côté d'études très précises. Signalons dans le n° d'avril une *Courte biographie de Ch. Fauvety* le fondateur de la RELIGION UNIVERSELLE.

Dans ce dernier organe (n° d'avril) M. P. Verdad (Lessard) expose dans une *Déclaration de foi et de principes*, les idées chères à Ch. Fauvety dont il s'efforcera de continuer l'œuvre.

Je ne voudrais point terminer sans m'excuser de ne pouvoir rendre compte de certains recueils comme LA NOUVELLE REVUE, la REVUE DE PARIS arrivés trop tard, ni sans remercier vivement Saint-Antoine de l'ERMITAGE de sa bienveillante appréciation à notre égard. « Dieu sait, dit-il dans le n° d'avril, l'amas de sottises que recèle un seul numéro de l'ÈRE NOUVELLE ou de la REVUE SOCIALISTE. » Il est vrai que Saint-Antoine s'affirme être le seul ou à peu près à connaître les questions sociales. L'opinion d'un homme si bien renseigné sur lui-même n'est pas discutable quand il s'agit des autres.

Paul LAGARDE.

THÉATRE

L'*Automne* de MM. Paul Adam et Gabriel Mourey est une œuvre très humaine, d'une observation perspicace, en même temps qu'un très net résumé du débat entre le capital et le travail. Elle nous intéresse par sa forme, ses tendances et l'ardent désir de justice dont elle est l'expression.

C'est une pièce très neuve aussi bien par l'idée qui la domine que par le caractère des personnages dont elle s'anime. Tous sont des types très particuliers à notre temps et représentent bien, dans leur ensemble, les divers aspects de l'état d'esprit actuel. Ils vivent et sont des êtres complets, de raison, de chair et de sensibilité.

Leur psychologie est lucidement montrée, mais l'action s'éparpille en complications trop nombreuses qui suivent un développement parallèle, s'interrompent réciproquement au moment où elles deviennent intenses ; cette structure provoque le chaos en même temps qu'elle gêne l'émotion. Mais ces imperfections de pur métier ne restreignent pas la portée de la pièce et la noblesse de ses intentions.

On peut toutefois regretter que MM. Paul Adam et Gabriel Mourey, qui sont des intellectuels audacieux et inventifs, qui, sans doute, ont leur opinion sur de meilleurs agencements sociaux, n'aient pas apporté de nouveaux documents sur les relations entre le capital et le travail. Ils se contentent de résumer les griefs généraux que nous savons tous, sans préciser les iniquités, sans démontrer les points illogiques de l'organisation actuelle. De même ils n'indiquent nullement les solutions qu'ils prévoient pour l'avenir.

Des ouvriers sont en conflit avec l'industriel qui les emploie. La grève éclate. Ils formulent leurs doléances. Nous les connaissons. Ce sont toujours les mêmes, car elles expriment des misères résultant d'un état social qui, malgré les théories et des apparences de réformes, ne s'est pas modifié depuis un siècle.

Le patron résiste à ces revendications par les éternels arguments d'usage en ces circonstances. Il y a comme un formulaire pour ces

sortes de dialogues. Ce formulaire, qui donne les résultats et non les causes, est forcément banal et simpliste : « Nous avons faim, crient les malheureux, les conditions du travail ne sont pas bonnes. Le salaire de notre labeur est insuffisant ». — « Nous ne pouvons faire plus, affirment les autres, notre capital court des risques, la concurrence nous ruine. Les derniers sacrifices possibles ont été consentis ».

Tel est toujours le premier entretien après la rupture. Dans la réalité, il n'apprend rien de plus. Dans leur pièce, MM. Adam et Mourey n'ont pas fait un exposé plus complet des causes du désaccord, une critique plus approfondie des conditions actuelles de la production. Ils s'en tiennent aux plaintes usuelles, au cri suprême de la misère qui n'en peut plus. Ils nous montrent dramatiquement que des gens meurent de faim mais ne nous disent pas *comment* ils meurent de main. Nous aurions aimé que de tels écrivains ne s'en tinssent pas à ces généralités et nous fissent une critique lucide des conditions actuelles du travail. Nous attendions d'eux davantage, parce que nous les savons renseignés et clairvoyants.

Dans la vie réelle et aussi dans la pièce de MM. Paul Adam et Gabriel Mourey, après cette vaine confrontation des intincts antagonistes, on persiste dans les justes revendications. La misère s'accroit par le chômage. Elle fait perdre le sang-froid, excite des fureurs d'autant plus violentes que les ouvriers sentent confusément que leur révolte sera inefficace et n'aura d'autre résultat que de compliquer leurs détresses. Alors, dans une folie de désespoir, on se rue autour de l'usine, contre les grilles de la maison patronale : Ce ne sont que vociférations et menaces. Rien n'est poignant comme cette colère de gens exaspérés par des souffrances trop longues. Au théâtre, cela émeut la sensibilité, les nerfs, agit avec une rare puissanee d'émotion. Mais au théâtre, pas plus que dans la vie, cela n'apprend rien et nous souhaitons que les auteurs nous renseignent en même temps qu'ils nous émeuvent, et même qu'ils nous émeuvent intellectuellement, par la simple mise en valeur de toutes les causes de souffrances.

En ce paroxysme de violences, l'accord raisonnable des volontés et des intérêts n'est plus possible. Les ouvriers exigent. L'industriel s'entête par amour-propre autant que par calcul. Et si, à la fin, une entente s'établit par suite de certains faits violents, tels qu'une fusillade ou le manque absolu de pain, ce n'est qu'une soumission sournoise et contrainte, non un accord libre, c'est une paix momentanée et précaire qui sera dénoncée à la première occasion favorable.

Sans doute, dans l'état actuel de la science sociologique et surtout dans notre désir grandissant de justice sociale, on entrevoit des solutions à ce conflit, des métamorphoses possibles dans les conditions du travail, mais ni l'Etat ni les particuliers (sauf quelques êtres généreux

ou simplements intelligents) ne veulent préparer ces solutions par des actes. Le seul résultat qu'ait encore obtenu la longue plainte des malheureux, c'est qu'on l'écoute avec moins d'égoïsme.



Si MM. Paul Adam et Gabriel Mourey se sont bornés aux aspects généraux du débat, aux raccourcis synthétiques, sont-ils moins simplistes dans l'indication des remèdes qui peuvent mettre fin au conflit et en rendre le retour impossible ? Suggèrent-ils des idées neuves et justes pour une entente définitive ? Font-ils entrevoir le plan d'une organisation plus rationnelle ? Non. Une fusillade, expédient brutal qui terrorise, mais ne conclut point le débat, un léger sacrifice, satisfaction insuffisante demain, terminent leur drame. Les ouvriers se courbent à nouveau sous le vieux joug dont ils sont aussi las qu'avant la grève. Plus tard, ils se dresseront encore pour la justice. Ce n'est qu'un évènement de la longue lutte pour l'affranchissement. Il n'est qu'un arrêt en attendant *demain*. Et c'est *demain* que nous devons prévoir. Ce sont des idées sur l'avenir que les sociologues du roman et du théâtre doivent nous apporter.

D'autres dramatistes que les auteurs de l'*Automne* pourraient répondre qu'ainsi vont les choses dans la réalité, que l'on fusille parfois des grévistes et qu'on leur fait abandon de quelques centimes, pour rétablir l'accord, mais MM. Paul Adam et Gabriel Mourey sont de ceux qui se préoccupent beaucoup plus d'exprimer leurs idées personnelles au Théâtre et dans le Livre que de rendre la vie en son immédiate vérité. Pourquoi, tout en nous montrant comment l'entente momentanée se rétablit d'ordinaire, par des brutalités, avec des germes de désaccord pour l'avenir, ne nous disent-ils pas sur quelles bases précises et plus justes l'unité des intérêts contradictoires pourra se faire un jour, selon eux ? La science sociologique le prévoit, MM. Adam et Mourey sont renseignés sur ses prévisions et ils ne sont pas hommes à se contenter de récriminer sur le présent sans avoir sur l'organisation de l'avenir des idées précises.

D'autres diraient encore qu'ils font du théâtre et non de la sociologie, mais nos auteurs sont de ceux qui ne se servent d'une forme d'art que pour exprimer des opinions, une philosophie, une corruption morale ou sociale et je ne vois pas que leur seule ambition soit d'émouvoir. Ils veulent aussi renseigner et travailler, pour leur part, à saper la vieille société chancelante et à élucider les idées de justice et de morale naturelle sur lesquelles s'édifiera le monde nouveau.

Assurément, intéresser, émouvoir, d'aucuns diront amuser, faire vivre des hommes, bâtir des caractères, c'est un but suffisant pour un romancier ou un auteur dramatique. Car ces études lui permettent d'apporter, à l'occasion, des éléments nouveaux pour la constitution

d'une vie sociale meilleure. C'est un art qui a sa noblesse et personnellement nous satisfait. mais quand on donne une pièce *sociale* proprement dite, quand on présente une pièce comme une pièce *sociale*, le public et la critique peuvent légitimement s'attendre sinon à un système d'organisation, du moins à des fragments d'idées, à des coins de théories précises qui soient des affirmations.

Ainsi lorsque MM. J.-H. Rosny, dans leur livre si poignant, l'*Impérieuse bonté*, découvrent cet immense panorama de misère sociales qu'ils ont sinon vécues, du moins senties avec leur haute intelligence et leur cœur, ne se bornent-il pas à l'étalage affolant de toutes ces douleurs : Pour les apaiser, ils conseillent la Bonté, non point passive et résignée. mais la Bonté mettant en œuvre toute les forces du cœur et de l'esprit, devenant pour l'égoïste même une jouissance et la plus complète affirmation de l'être.

Nous savons que la forme dramatique, rapide, toute d'action se prête mal aux exposés. Mais on peut traduire ses idées en actes, incarner son opinion dans un personnage qui la fait vivre, diriger la pièce vers des situations qui en précisent les tendances. D'autre part, nous voyons par l'œuvre d'Ibsen qu'on peut résumer dans une brève langue très scénique les aperçus philosophiques ou sociaux les plus compliqués.

Si MM. Mourey et Adam n'ont pas beaucoup élucidé les problèmes sociaux, il les ont au moins très limpidement exposés, dans une forme très dramatique, avec un grand élan de justice et de solidarité humaine. Leur œuvre apparait haute et généreuse.

Au point de vue purement humain, ils ont apporté une idée fort juste, issue d'une observation clairvoyante. Ils ont montré l'importance du caprice de l'homme sur les faits les plus graves qui devraient ne dépendre que de la raison et de la logique.

L'industriel résiste aux réclamations de ses ouvriers, malgré la menace d'un conflit dangereux pour tous, il s'entête dans son refus. Pourquoi ? On pense que ce sera à cause d'une impossibilité absolue, démontrée, de répartir autrement, à l'heure actuelle, les salaires respectifs du capital et du travail. Point. L'homme pourrait à la rigueur céder, Il cédera dans un instant. Mais on l'a privé de sa maitresse sans laquelle la vie lui est pesante, il souffre, il est aigri, ne rêve que représailles, et ne veut consentir à aucune amélioration. Et, à cause de son désespoir sentimental, des centaines d'êtres ont faim, s'irritent dans la détresse, vont s'exposer, dans leur furie, aux brutalités d'une répression.

Sa maitresse soudain lui est rendue. Les conditions matérielles de son industrie sont les mêmes. Les exigences des ouvriers ne sont pas moindres et plus modérées dans leur manifestation. Mais il est heureux, il veut de la joie autour de lui et rêve de bonté. Alors,

dans une ardente volonté de faire le bien, il consent au sacrifice naguère jugé inacceptable.

Voilà une notation d'observateurs perspicaces, de judicieux psychologues. Sans doute, ils exagèrent un peu l'influence du caprice, pour le mieux montrer. C'est une des nécessités du théâtre. mais comme cette influence, souvent inconsciente, est vraie? Combien d'aventures sociales ne sont parfois déterminées que par des mouvements d'humeur! Pascal l'a dit : « Si le nez de Cléopâtre avait été moins long, la face du monde aurait été changée ». Quels résultats n'ont pas eu les irritations ou les joies momentanées des Césars? Penser que des sourires de courtisanes ou une névrose de roitelet bouleversent l'Evolution normale du monde!

Comme la toute puissance du caprice explique bien l'incohérence inexplicable de certain faits sociaux qui choquent par leur manque de logique et de nécessité! Le bonheur, la liberté, la vie des êtres ne dépendent parfois que d'une passion qui se satisfait ou s'exaspère. Comme cela rend sceptique sur la rationnelle ordonnance des phénomènes sociaux! Dans leur ensemble, il est vrai, ils apparaissent assez coordonnés et produits comme par un agencement fatal, et cela permet d'établir une logique philosophie de l'histoire, encore que les savants voient un peu trop un enchaînement logique là où il n'y a souvent qu'accidents, bizarreries et cas fortuits. D'ailleurs le bonheur des hommes, en un temps donné, n'est pas fait du total de ces vastes enchaînements, il resulte de petits événements immédiats dont la cause est souvent futile et la succession démente. Pour que la Société se modifie dans le sens de la logique et de la justice, il faut donc que l'humanité se réforme.

C'est la conclusion que nous devons tirer de la pièce de MM. Adam et Mourey. Elle est noble par sa signification comme par ses tendances. Leurs idées morales ont pour protagonistes des êtres très vivants, d'une conception bien moderne. Et si nous ne pouvons pas nous rallier au pessimisme de leurs prophéties terminales, nous qui croyons que l'humanité commence à peine et que nous sommes à une aube de justice, nous sommes néanmoins émus par l'éloquence de cette péroraison qui témoigne d'une tristesse sincère devant la misère :

SINÉSIUS

« Le temps sera bientôt où la charité ne suffira plus : la haine du peuple lèvera comme une moisson de miracle, et il n'y aura plus de faucille assez forte pour la couper. Voici la vérité qui frappe : les illusions du monde vieilli s'évanouissent. L'hiver de l'humanité menace.

LUCE

Verrons-nous jamais le renouveau?

GERMAINE

Regardez : le vent emporte les dernières feuilles vers la mer.

MARCELINE

Voici fini l'automne, ses mauvais jours vont commencer. »

***

Madame Stanislas Meunier, dans sa curieuse pièce *La Nihiliste*, nous rappelle que déjà les mauvais jours ont commencé.

Ses personnages ne croient plus à l'amélioration de l'homme par la Bonté, aux apaisements sociaux par la justice. Ils saccagent et font des ruines, pensant que de ce chaos renaitra peut-être un monde meilleur. Suprême espérance des désespérés. Mais avant d'aboutir à ces fureurs d'anéantissement, que d'efforts à tenter vers le mieux! Tous les esprits clairvoyants, qui veulent l'évolution possible de l'humanité, se doivent à eux-mêmes de s'y appliquer, afin de donner satisfaction aux besoins des malheureux et de les préserver des violences auxquelles le découragement pourrait les conduire, si l'on ne modifiait pas leur sort. L'anarchie, si injuste en ses méthodes d'action, doit être, pour les gens qui désirent l'ordre et la paix, une excitation à mieux répartir les charges et les avantages sociaux, à donner à chaque homme le moyen de remplir ses fonctions d'homme.

L'intéressante pièce de madame Stanislas Meunier, destinée, d'après le titre général du livre, *Théâtre de salon*, a être représentée dans le Monde, pourra être à ce point de vue, si elle y est jamais donnée, un profitable enseignement.

Georges Lecomte.

REVUE DES LIVRES

Dott. Napoleone Colajanni, **In Sicilia,** gli Avvenimenti e le Cause. Roma, Edoardo Perino, 1894.

Ce livre est une histoire complète des récents événements de Sicile; ils ont une importance sociale que tous les esprits clairvoyants leur confèrent. Les esprits bornés seuls peuvent penser qu'une répression relativement facile équivaut à une solution. Le socialisme a, en Sicile, plus de prise qu'ailleurs parce qu'il y trouve un terrain plus propice : une antique misère enfin consciente de ses forces, une féodalité qui nous fait remonter beaucoup plus loin que le moyen âge. Ce sont les deux termes de la question que met en belle lumière l'ouvrage du Dr Napoléone Colajanni.

Le chapitre Ier raconte les premières armes du socialisme en Sicile. La double élection de G. de Félice, la quadruple candidature de N. Colajanni, en 1890, et la victoire remportée alors et en 1892, telles furent les premières indications visibles du mouvement. Malgré les avertissements de l'auteur, il aboutit bientôt aux massacres de Giardinello, Petraperzia, Maréheo, Gioellina, Sentas Caterina, enfin de Caltaventuro. Les Fasci ne se tinrent pas pour battus ; et l'organisation sicilienne peut être malgré ces échecs passagers, signalée par la « Volks Tribune » de Vienne comme le premier grand mouvement de la masse prolétarienne en Italie ; comme le premier « acte » du socialisme italien.

Dans le 2e chapitre, « les forces du socialisme » il est question du nombre et de la composition des « Fasci ». Malgré les difficultés de la statistique on peut les estimer à 150 (entre 120 et 300) avec un total de beaucoup moins de 300,000 membres, ce dernier chiffre, le seul qui figure, étant manifestement trop élevé. Suit une revue très complète des « Fasci » dont le détail ne nous intéresse pas directement. Il est pourtant à noter que la composition des « Fasci » est très mêlée : la

bourgeoisie dans le vieux sens du mot, y tient une bonne place, ainsi que les mutualistes et les coopératifs. Les journaux qui enregistrèrent le mieux le mouvement sont la « Lotta di classe » de Milan, la « Guistizia sociale » de Palerme, l'« Unione » de Catane. « Il mare » de Traponi, la « Nuova Eta » de Palerme et de Marsala, l'« Esule » de Traponi ; enfin et surtout l'« Isola » dirigée par l'auteur lui-même.

Le « programme », les « résultats » de l'œuvre des Fasci ont été résumés dans l'opuscule de Garibaldi Bonoci (Palerme 1893). C'est le sujet du IIIe chapitre. Le mouvement socialiste s'étant subitement fait en Sicile avec une rapidité qui n'a d'analogue, suivant la remarque d'E. Vandervelde, que la formation des ligues ouvrières belges apres les évènements de mars 1886, il est clair qu'il ne pouvait avoir de programme nettement défini, comme le programme purement marxiste par exemple : c'étaient de simples aspirations ; pourtant les résultats ne furent pas négligeables.

Les « causes » : ce sont en dehors de la race et du climat, — influences qui pouvant être mises en avant à propos de tout, ne méritent d'être discutées nulle part, dès qu'il s'agit de politique courante, — la persistance du régime plus que féodal en Sicile. L'auteur donne le détail de ce régime où la main-morte et le droit du seigneur sont des réalités, où l'éviction est pratiquée plus facilement encore qu'en Irlande. Tel est le sujet du IVe chapitre.

Le mécontentement parmi les travailleurs est analysé dans le chapitre V à l'aide des ouvrages de Sonnino. « La population de la Sicile et de Damiani, l'enquête agraire en Sicile. » L'auteur arrive à cette conclusion qu'ont déjà formulée tous ceux qui ont tiré la philosophie des révolutions : que la vraie misère abat et ne prépare pas les réactions nécessaires, tandis que le passage rapide d'un bien-être relatif à la misère est le plus efficace élément préparateur de l'insurrection. Ce qui s'est vérifié en Sicile, dans la journée de Trapani.

Les « parias de la terre » jettent une lueur funèbre sur les bienfaits de la petite propriété. On peut voir ce que sont ces petits propriétaires dans le tableau qu'en fait l'auteur d'après Sonnino, Villari, Basile, Ribadiko, et d'après ses propres constatations. C'est de quoi s'occupe le VIe chapitre.

Dans le VIIe chapitre, l'auteur examine les « rapports entre les différentes classes sociales. » Il signale l'analogie qu'offre l'état actuel de la Sicile avec celui de la France, de l'ancien régime avant 1789 tel que de Tocqueville et Taine l'ont peint. Il analyse à ce propos ses propres études sur la « criminalité en Sicile, » le crime ne faisant que traduire brutalement les antinomies sociales.

« Peuple, gouvernement et municipe » c'est le sujet du VIIIe chapitre, et d'un long ouvrage de l'auteur même : « Les Institutions municipales. » Le brigandage féodal des « galantuomini, » sous le couvert

d'institutions modernes, voilà le résumé du gouvernement en Sicile : usurpations légales, dénis de justice, impositions exhorbitantes et arbitraires, fonctionnarisme rapace et déprédateur. Nous regrettons de ne pouvoir citer tous les petits faits curieux que donne l'auteur dans ses notes. Ils excéderaient les bornes de cette analyse.

« Rien de changé » depuis l'enquête parlementaire de 1875, depuis les révélations de Sonnino et de Franchetti en 1876, depuis le livre de l'auteur « la Criminalité en Sicile » en 1885, depuis les nouvelles enquètes de 1893 et de 1894. C'est la triste constatation faite dans le chapitre IX.

Le chapitre X est intitulé : « Faciles prophéties. » De la connaissance des précédents et des conditions sociales et politiques de la Sicile, il est facile de tirer des prophéties, sans risque d'être démenti par les événements : le péril d'une révolution agraire en Sicile est permanent, et celui, si l'on n'y prend garde, d'une véritable guerre sociale au cri de « Mort aux Galantuomini. » Les encycliques de Léon XIII et les mandements pastoraux de Monseigneur Guttadauro, évêque de Caltanisetta, n'y feront que peu de chose. La résistance fanatique des classes dirigeantes aux réformes, appellera, malgré les récents massacres, la Révolte permanente.

« De la provocation à la répression. » Dans ce chapitre, le XIe, l'auteur note le rôle qu'a joué la provocation policière dans les massacres récents. C'est un détail qui se reproduit avec une monotonie meurtrière dans tous les pays, en circonstances semblables.

Après avoir exposé les évènements de 1893 et du commencement de 1894, l'auteur résume la résultante des faits : c'est « la Réaction, » objet du chapitre XII. A cette réaction formidable par les moyens dont elle dispose, devra s'opposer, après l'arrestation de de Félice, de Bono, de Montallo, quoi ? L'auteur semble ici désespérer. Une véritable Jacquerie semble imminente.

C'est bien, en effet, la conclusion du Dr Napoleone Colajanni, quoiqu'il s'en défende ; les réformes possibles qu'il énumère d'après Domat et Wilouboff, l'essai de politique expérimentale que faciliterait la forme insulaire de la Sicile sont tombés à l'eau avec les dernières répressions sanglantes. D'un autre côté, pas de parti socialiste en possession, comme en Allemagne, d'une doctrine et d'une organisation ferme. Reste la Révolte à bout de patience. Et l'auteur en revient à comparer la Sicile de 1893 à la France d'avant 1789. Il rappelle les réflexions de Tocqueville, il évoque les tableaux de Taine. C'est une photographie anticipée de ce qui se passe et surtout de ce qui va se passer en Sicile. D'autant plus que les difficultés financières où se débat l'Italie sont peut-être encore plus graves que celles qui ont déterminé la chute de l'ancien régime en France. Et, comme le remarque justement l'auteur en terminant, si l'Italie actuelle a ses Maurepas, ses Calonne, ses

Brienne, même ses d'Ormesson, où trouvera-t-elle un Turgot qui tente au moins à temps les réformes nécessaires ? Reste la Jacquerie. C'est la seule perspective entrouverte.

Par l'exactitude historique de l'exposition, par le curieux détail des faits, comme par la clarté peu consolante d'ailleurs des conclusions, le livre du Dr Napoleone Colajanni se recommande à tous ceux qu'intéresse le mouvement social Italien. Ce mouvement a eu ses analogues les plus frappants dans notre pays, et nous sommes malheureusement très à même d'en suivre avec intérêt le développement. Peu ou point de discussion théorique dans ce livre, qui n'en est pas moins une remarquable contribution à l'étude de la science sociale.

Paul BUQUET.

Cent ans de lutte sociale. — LA LÉGISLATION DE L'ENFANCE, 1789-1894, par JACQUES BONZON, avocat à la Cour d'appel. — Paris. — Librairie Guillaumin et Cie, rue Richelieu, 14. — 1894. — Prix : 3 fr. 50.

Il est des livres qui sont des actes de foi, des livres de chaleur et de passion qui enthousiasment plus qu'ils ne convainquent, des livres où l'on sent toujours vibrer un cœur, si parfois manque un peu la rigidité de la pensée. Il en est d'autres, moins émus mais plus précis, d'apparence sévère, d'où tous les élans sont bannis par le raisonnement, où la pitié est remplacée par les faits, les points d'exclamation par des chiffres. Devant les premiers, les savants haussent les épaules et, avec une moue de dédain, parlent de « sensiblerie » « à la J.-J. Rouseeau. » Les ignorants rient très haut du « pédantisme » des autres et se gaussent d'un Karl Marx parce qu'ils ne le peuvent comprendre.

Il serait puéril de s'efforcer à comparer des œuvres aussi dissemblables et de rechercher par exemple, si le rêveur est supérieur au statisticien. Pourquoi d'ailleurs toujours créer des hiérarchies et estimer tel genre supérieur à tel autre. Chaque être obéit à ses propres facultés qui presque toujours le spécialisent et bien rare est l'homme qui, comme Benoît Malon, peut être à la fois précis et ému, savant et poète.

Malheureusement, — et « ceci est très humain, » comme on répète sans cesse dans je ne sais plus quel vaudeville — chacun a une tendance à trouver négligeables les qualités qu'il n'a pas et inférieurs ceux qui les possèdent. Le médecin positif rit du chercheur d'idéal. Il y a dans ce sentiment un peu du « Ils sont trop verts » du renard de la fable.

Que M. Bonzon me pardonne si avant de parler de son livre je m'attarde à tous ces détours; je désirais expliquer sinon excuser la principale critique que je lui veux adresser, critique d'ailleurs qui n'est guère plutôt qu'une constatation.

M. Bonzon, quoique jeune, est un érudit. Avec toutes les connaissances, il a la clarté, la méthode, la précision logique nécessaires aux exposés scientifiques. Mais son esprit, d'une lucidité merveilleuse, est un peu déconcertant. Il n'affirme que des faits, ne prend au sérieux que les statistiques ou les textes, analyse les idées, mais quant aux sentiments, il affecte de les regarder de haut avec un dédain doctoral ; la passion pour lui est une chose ridicule sinon dangereuse.

C'est, je crois, la condition essentielle d'une œuvre scientifique que l'auteur ne prenne point parti, mais un scepticisme systématiquement railleur n'est-il pas un écueil ?

Comme un paysage, un livre est un état d'esprit. celui de l'auteur vu il est vrai à travers celui du lecteur.

En M. Bonzon, peut-être y a-t-il un peu d'un certain dédain professionnel analogue à celui du peintre pour les « philistins. » Il y a surtout l'effort d'un tempérament passionné pour paraitre désintéressé. Le scepticisme de M. Bonzon est fraîchement peint : son vernis craque. Ne serait-il qu'une conviction déçue ou se croyant telle ?

Mais voilà beaucoup insister sur une simple remarque. Il ne me resterait plus maintenant que des louanges à faire à ce beau travail. Le meilleur éloge est je crois, puisqu'ici il s'agit de science, d'en dire en quelques lignes le contenu.

Après une introduction où l'auteur exposant la situation légale de l'enfant en 1789, nous montre ce qu'elle avait été sous l'ancien régime, nous passons à une étude remarquablement claire et complète de l'évolution du droit de l'enfance depuis 1789. — M. Bonzon étudie d'abord l'enfant au point de vue de sa situation matérielle et morale dans la famille. Il passe en revue les lois successives concernant sa protection dès la naissance et dans les mois qui la suivent, puis après avoir étudié l'organisation de la famille bourgeoise d'après le code civil, il passe à l'étude de l'assistance publique, analyse les lois pénales protectrices de l'enfance, puis l'organisation par laquelle l'Etat remplace la famille pour les petits abandonnés. — Dans une seconde partie, M. Bonzon nous expose les progrès accomplis dans notre siècle, en vue de l'état intellectuel des enfants ; toutes nos lois d'enseignement. En passant, notons que l'auteur crible de ses railleries l' « école sans Dieu ; » c'est là, me semble t-il, être bien sentimental pour un sceptique et bien peu logique pour un savant, vouloir commencer l'éducation par des notions que l'on reconnait fausses. — M. Bonzon, enfin, étudie dans une dernière partie la condition économique de l'enfant, les diverses lois restrictives à son sujet de la fameuse liberté du travail.

Quelques pages de conclusion dégagent les idées générales du livre, montrant les progrès parcourus, les nombreuses réformes à accomplir; une complète bibliographie enfin complète le volume.

Et c'est là une œuvre excellente, solide et claire, un minutieux exposé d'où ressort nettement l'évolution des mœurs caractérisée par la marche juridique de notre siècle, la désagrégation de la famille conçue à la mode romaine, la liberté de l'individu de plus en plus sauvegardée dès l'enfance par la sollicitude de la société. Il y aurait là le sujet d'un nouveau livre que M. Bonzon devrait nous laisser espérer et pour lequel nous aurions encore à le remercier comme de celui-ci. Toute œuvre de progrès est socialiste, et beaucoup de livres sont nôtres dont les auteurs se défendent d'arborer notre cocarde à leur chapeau.

Paul Lagarde.

Le Crime social, par Maurice Zablet. — Librairie académique Didier. Perrin et Cie, éditeurs, 35, quai des Grands-Augustins.

Les carpes prolétariennes livrées sans défense aux brochets capitalistes, — l'exploitation du travail par le capital, — l'augmentation des grosses fortunes, — la généralisation croissante de la misère, — la disparition progressive des classes moyennes, — l'absorption de l'épargne populaire par les gloutons de la finance, — l'unique toute puissance de Sa Majesté l'Argent, — le rôle abusif et défectueux de la loi, — l'immoralité et l'injustice de nos codes, — la sottise, l'insuffisance, la passion, la haine, l'ambition, la cupidité de ces bêtes malfaisantes qui composent notre magistrature, — parfois la corruption des prêtres, — la vénalité et partant l'immoralité du mariage réglementé par le Code civil, — l'illégitimité de l'intérêt et du loyer exagérés, — « le Code civil, évangile des voleurs riches », — voilà, d'après M. Maurice Zablet le crime social ou la question sociale. Et cependant M. Maurice Zablet défend la religion, la famille et la propriété, tout en se déclarant révolutionnaire. En effet il est tout prêt pour la Révolution, mais à condition que le mouvement insurrectionnel soit dirigé par l'abbé Garnier, ou des évêques de la trempe des Couillé, des Fava et des Gouthe-Soulard, à la lumière du « phare lumineux qui éclaire « notre navigation terrestre, la Rome du pape, la Rome en qui s'iden- « tifie la Religion sainte et véritable du Christ. et que nous signale la « vigie criant : Terre ! Terre ! »

M. Zablet se proclame encore aussi ardent républicain qu'ardent

catholique. Peu nous importe, car nous savons maintenant que les lois civiles et économiques réformées selon la méthode de M. Zablet rétabliraient la prédominance exclusive du mariage religieux, — la liberté entière de tester, — et renforceraient les privilèges des propriétaires hypocritement décorés du nom de fonctionnaires de charité. — M. Henri Joly vient d'aller demander au pape pour les Français la liberté d'association. M. Maurice Zablet lui demande, fort éloquemment d'ailleurs, la République de saint Thomas d'Aquin !



La Condition des Ouvriers, lettre ouverte au pape Léon XIII, par HENRY GEORGE. (Traduit de l'Anglais par G. P. avec préface du traducteur). — Robin, libraire-éditeur, 17, rue Vitel-Carles, à Bordeaux.

Tous les maux disparaîtront avec la taxe unique de l'impôt métrique, aussi bien les maux politiques et fiscaux que les maux économiques et sociaux. Tout se borne à répartir métriquement les impôts. Dès que ce principe de la cotisation métrique, égalitaire et évangélique sera adopté, il se développera tout seul. C'est du moins ce qu'affirme au signataire de l'encyclique *Rerum novarum*, l'auteur de *Progrès et pauvreté*. Avec une grande habileté d'exégèse des Écritures saintes, Henry George démontre au pape qu'il n'entend rien à l'Évangile, que celui-ci condamne notre système d'impôts et les droits protecteurs, que justifier la propriété privée du sol par la légitimité de l'achat, c'est aussi justifier l'achat de serviteurs c'est-à-dire l'institution de l'esclavage, etc. Bref, le pape n'étant pas pénétré des vertus magiques de la taxe unique foncière, le croyant Henry George ne lui en fait pas moins son procès en règle et avec une verve endiablée qui tombe parfois fort juste.

Cette rencontre inévitable des anathèmes sociaux semi-bibliques, semi-économiques de Henry George avec les critiques socialistes des collectivistes, a permis au traducteur d'esquisser en son intéressante préface une tentative de conciliation entre les différentes doctrines du réformisme sociologique, sous l'appellation d'anarchisme chrétien. Mais au fond cet essai d'éclectisme socialiste ne sert qu'à prouver une fois de plus : 1° la coincidence et la similitude forcées des critiques sociales ; — 2° la déjà moindre communauté de vues sur les fins de l'humanité ; — 3° la complète discordance sur les moyens de réaliser la liberté, l'égalité, la solidarité fraternelle, c'est-à-dire la justice intégrale. Et cependant en matière sociale ce sont les moyens qui importent le plus.

Le Parti ouvrier français. — Bourgeoisie et prolétariat. — Doctrine. — Origine et progrès du parti. — Les élus du parti à l'Hôtel-de-Ville, — par E. Faillet, conseiller municipal de Paris. — Dentu, éditeur, 3 et 5, place de Valois. — Prix : 0 fr. 50.

L'énoncé de leur titre résume suffisamment de pareils précis politiques. Cette histoire plus théorique que documentée du parti ouvrier français, de ses origines, de ses antécédents, de ses affirmations en concordance avec les programmes ouvriers de l'étranger, de sa signification philosophique et économique, — est une probante légitimation de la dénomination « parti ouvrier » par la non identité des intérêts de classe, — parce que la situation économique d'expropriation féodale et spoliatrice entraîne ou un retour au servage ou une transformation sociale, c'est-à-dire une expropriation sociale et justicière, qui universalisera le travail, l'instruction, le bien-être, la propriété et la liberté.

Bref, le parti ouvrier est le continuateur des Babouvistes et des Socialistes français de 1825 à 1848, des insurgés de Lyon (1831-1834) et de Paris (juin 1848), des révolutionnaires de 1793, 1848 et 1871, — et surtout, oh surtout, de l'*Association internationale des Travailleurs*.

Adrien Veber.

L'administrateur-Gérant : Rodolphe SIMON.

Imprimerie Pol MAYEUX, route Stratégique, Suresnes.

INTRODUCTION

à la « Morale Sociale » de Benoît Malon

(2e ÉDITION) (1)

Le livre de Malon sur la morale sociale n'est qu'une esquisse. C'est lui-même qui, avec une touchante modestie, le reconnaît ou plutôt le proclame. Jusqu'ici, dit-il, il ne s'était occupé que d'économie sociale. Mais il a toujours eu le sentiment que le socialisme ne devait pas se proposer seulement des fins en quelque sorte matérielles, une plus large diffusion du bien-être, mais aussi des fins morales, l'ennoblissement de la nature humaine. Et cet esprit toujours en travail, et par cela même toujours en progrès, s'est mis à chercher quel pouvait être, quel devait être, dans l'ordre socialiste le fondement de l'éthique, la règle de la conduite humaine, l'idéal de la vie. Et, selon sa méthode ordinaire de consultation historique, il a interrogé rapidement, tout le long des siècles, les grandes religions et les grandes philosophies qui ont essayé de résoudre le problème moral. Il a pu ainsi, tout en rendant justice à toutes les solutions (sauf peut-être à la solution chrétienne) qui marquent les moments de l'évolution de la conscience et des sociétés, éliminer toutes les conceptions, ou religieuses ou métaphysiques, qui cherchent hors de l'humanité la règle de l'humanité. Il a pu aussi éliminer les conceptions purement naturistes, c'est-à-dire, si j'entends bien, celles qui, comme l'épicuréisme antique ou l'utilitarisme semi-individualiste de Stuart Mill, abandonnent l'homme isolé aux impulsions de sa nature individuelle, plus ou moins réglée par la sagesse individuelle, et il a affirmé la morale sociale selon laquelle l'humanité organisée en un tout solidaire devient à la fois le principe et la fin de la conduite morale.

---

(1) Alcan, éditeur (Paris) et librairie de la *Revue Socialiste*.

Quand Malon n'aurait fait que poser devant la démocratie, et pour elle, le haut problème moral, il aurait déjà rendu un très grand service. Il ne faut pourtant pas se méprendre. Le socialisme, tel qu'il s'affirme et se bâtit peu à peu par l'effort quotidien du prolétariat, n'est pas une sorte de substruction grossière à laquelle s'ajouteraient jour par jour de nouveaux blocs et qui aurait besoin d'un couronnement idéal imaginé par les philosophes. Le socialisme n'a pas besoin d'allumer sa lanterne pour aller à la recherche d'une morale; il est déjà, par lui-même et en lui-même, une morale. Nous n'attendons pas de révélateur : S'il est des « âmes » qui souffrent aujourd'hui, ou prétendent souffrir, de leur propre vide et du vide de la vie, ce n'est point parmi nos militants qu'il les faut chercher. Ils ne demandent pas une foi à tous les échos ou à tous les passants : ils en ont une, et elle leur suffit pour l'action : elle leur suffit aussi, dans la mesure des joies humaines, pour le bonheur.

Je dis que le socialisme est en lui-même une morale. Il l'est pratiquement et théoriquement. Pratiquement, il développe de plus en plus dans les multitudes humaines, jusqu'ici livrées à l'incohérence et à l'égoïsme des efforts individuels, l'idée de la solidarité. Certes, c'est pour le bien-être et l'affranchissement des travailleurs que les travailleurs luttent : mais ce n'est point à eux, personnellement, que le socialisme leur dit de penser. Il leur apprend, au contraire, qu'ils ne pourront trouver des satisfactions individuelles, fermes et durables, que dans une organisation sociale nouvelle, que cette organisation ne peut sortir que d'une évolution économique profonde, et que cette évolution, le prolétariat peut la hâter, mais qu'il n'y peut suppléer. Donc, les militants socialistes combattent-ils pour eux-mêmes, ou pour leurs camarades, ou pour leurs enfants, ou pour les enfants de leurs enfants? Ils ne le savent point, et c'est dans cette noble incertitude qu'ils vont tous les jours à la bataille, affrontant ou les privations ou les périls.

Certes, ils ne formulent point la doctrine de la résignation ou du sacrifice : Car la résignation, quand ce n'est point à l'inévitable qu'elle se soumet, n'est que lâcheté, et le sacrifice, quand il perpétue l'iniquité parmi les hommes, est le complice de cette iniquité. Ils ne se donnent pas non plus l'air de dédaigner le bien-être matériel : c'est celui-là d'abord qu'ils réclament. Ils laissent aux bons apôtres, rassasiés de confort, l'exclusif souci de la vie idéale. Ils sont des égoïstes, eux, et brutalement : ils veulent vivre, et bien vivre, et ils ne le cachent point ; et comment aboutiraient-ils, comment renverseraient-ils l'ordre capitaliste, même miné par la force des choses, si leurs revendications s'évaporaient en subtilités? Non, il faut qu'il y ait en elles l'énergique poussée des instincts élémentaires. La faim n'est pas

la mauvaise conseillère dont parle le poète ; elle est au contraire la bonne conseillère : c'est elle qui, tout le long de l'évolution pré-humaine et humaine, a créé ou aidé à créer les espèces supérieures et les civilisations supérieures. Le prolétariat avoue et proclame son égoïsme ; et par là, au lieu de flotter comme un lierre sentimental, il s'enracine au sol et plonge dans la nature même pour en convertir la sève en énergie de progrès. Seulement, par un vivant paradoxe, que réalise souvent la nature humaine et que le socialisme favorise en liant le bien de l'individu à une organisation d'ensemble, cet égoïsme du prolétariat est un égoïsme impersonnel.

Le prolétaire veut être assuré qu'il ne travaille pas pour une chimère, qu'il ne lutte pas pour une idée creuse, qu'un jour, sur cette terre même où il naît et où il meurt, il y aura plus de bien-être, plus d'égalité, plus de joie ; et quand il sent qu'il a sous son pied un terrain ferme pour la bataille, alors peu lui importe de tomber en plein combat; car si la victoire n'est point à lui, elle sera à d'autres souffrant comme lui, par qui et en qui il triomphera.

Oui, égoïsme, mais égoïsme impersonnel : égoïsme de classe d'abord, le prolétaire se dévouant au prolétariat où il est compris ; égoïsme humain ensuite : car pour affranchir définitivement le prolétariat il faut le supprimer, il faut, par l'abolition des classes que crée le régime capitaliste, réaliser l'humanité une, où il y aura plus de joie véritable, non seulement pour les prolétaires d'hier, mais pour les capitalistes d'hier. Le prolétaire ne peut être pleinement égoïste, il ne peut se dévouer pleinement à lui-même qu'en se dévouant au prolétariat, en se supprimant au besoin pour le prolétariat, et il ne peut se dévouer vraiment au prolétariat qu'en se dévouant à l'humanité, en supprimant le prolétariat pour l'humanité. Captif, il ne peut se libérer qu'en libérant ses compagnons de chaîne, qu'en se sacrifiant même, s'il le faut, pour leur libération : et quand tous ensemble se seront évadés de la prison, pour qu'on ne puisse point les y ramener, il faut qu'on n'y puisse ramener personne ; il faut que la prison même soit détruite, et que dans la demeure joyeuse et libre construite par les évadés, il y ait place pour les géoliers d'hier. C'est ainsi que l'égoïsme le plus strict aboutit à la générosité la plus large : c'est ainsi que le combat le plus farouche s'apaise en une définitive fraternité.

Est-ce calcul ? et ce dévouement grandissant n'est-il, en fait, dans le cœur des hommes, que de l'égoïsme prévoyant ? Ou bien les consciences individuelles sont-elles façonnées à leur insu par la loi souveraine de l'histoire, qui libère et grandit l'humanité tout entière par la révolte de la classe opprimée ? et les souffrants sont-ils, sans s'en douter, comme l'esclave qui ne peut se relever sans hausser le maître même qu'il portait ? Ou enfin le prolétariat sent-il d'emblée en

lui-même l'humanité meurtrie ? voit-il au fond de sa propre souffrance la souffrance humaine ? et espère-t-il de son propre relèvement le relèvement humain ? Qui fera, dans le mouvement social, la part de ces trois forces : l'égoïsme réfléchi, la dialectique inconsciente de l'histoire, la conscience profonde de l'humanité ? Qui expliquera comment l'individualité humaine peut être à la fois si close et si pénétrable ? et comment il devient impossible de démêler dans le cœur de l'homme et dans le mouvement de l'histoire ces contraires ou ces prétendus contraires : l'égoïsme et le dévouement ? Celui qui aurait la clef de ces problèmes aurait le secret de l'homme et peut-être de l'univers. Le socialisme n'essaie point (et ce n'est pas son objet) d'en donner une solution théorique. Mais, pratiquement, et c'est par là qu'il est une morale, en liant, dans son effort d'émancipation, le prolétaire au prolétariat et le prolétariat à l'humanité, il exalte et concilie toutes les puissances de la nature humaine : égoïsme et dévouement, et par lui, l'appétit et le sacrifice, l'action secrète de l'histoire et l'action consciente de l'idée d'humanité présente au cœur, toutes les énergies qui sont dans l'homme ou qui sont l'homme même sont concentrées vers une fin supérieure : l'affranchissement et la joie de tous les individus dans l'humanité unie.

Il ne s'arrête point à l'égoïsme brut, à ce qu'on peut appeler, par un apparent pléonasme qui est une nécessité, l'égoïsme individuel, l'égoïsme lâche. Cet égoïsme individuel, il le laisse au régime capitaliste, qui en mourra. Car les capitalistes forment bien une classe ; ils peuvent bien coaliser leurs intérêts particuliers contre le prolétariat ; mais ces coalitions ne sont point un acte de solidarité intime. C'est une agglomération et une confédération d'intérêts particuliers. Il ne se produit pas, dans la résistance capitaliste, cette sorte d'absorption de l'égoïsme individuel en égoïsme de classe, et de l'égoïsme de classe en égoïsme humain, qui caractérise le mouvement prolétarien. Le travailleur, en se dévouant à lui-même, s'oublie lui-même pour le Travail. Le capitaliste ne s'oublie jamais lui-même pour le Capital. Et les capitalistes auront beau se former en corps d'armée : le prolétariat, à mesure qu'il entrera au socialisme, leur opposera une homogénéité morale bien plus forte.

A quoi tient cette différence de l'égoïsme capitaliste et de l'égoïsme prolétarien ? Elle tient à trois causes. D'abord les capitalistes défendent des biens présents, des intérêts immédiats ; dans l'ordre actuel, les avantages de chacun d'eux sont déterminés, précis ; et l'ordre capitaliste leur apparait toujours forcément sous une forme très concrète et très particulière : celle de leurs intérêts propres, de leur capital personnel. Au contraire, c'est vers l'avenir, c'est vers un ordre social nouveau que sont tournés les prolétaires ; et si le senti-

ment de leur souffrance propre les anime, s'ils savent que le triomphe du prolétariat se résoudra en satisfactions individuelles pour les prolétaires, ils ne peuvent point d'avance, même par l'imagination, délimiter et isoler dans la victoire commune leur propre victoire, et dans l'ordre nouveau leur portion exacte de jouissances et de droits. La joie, la libération qu'ils espèrent pour eux-mêmes se confondent donc nécessairement, même au regard le plus aigu de l'égoïsme le plus âpre, avec la libération et la joie qu'ils espèrent pour le prolétariat tout entier. Dans la lutte engagée entre la classe prolétarienne et la classe capitaliste, il y a des capitalistes ; à peine peut-on dire qu'il y a des prolétaires ; il y a plutôt un prolétariat, une force impersonnelle qui s'exprime par une conscience impersonnelle, par un égoïsme impersonnel. Et d'ailleurs, ce n'est pas seulement parce que, dans le lointain, les particularités se confondent que les prolétaires ne discernent pas, dans l'ordre futur, leur joie propre de la joie de tous : c'est parce que l'ordre socialiste est d'avance défini comme un régime d'égalité harmonieuse où les individus pourront se développer librement, mais sans jamais asservir les autres individus, et où, par suite, la vie individuelle vaudra surtout par sa joyeuse participation à la vie générale. La Société capitaliste est une mêlée ; la Société collectiviste sera un accord. Ainsi l'ordre capitaliste est châtié dès maintenant par son propre principe. Ayant surexcité et déchaîné, sans règle et sans frein, les appétits individuels et les forces individuelles, il pourra bien, contre le socialisme menaçant, organiser des coalitions de forces ; mais ces coalitions n'auront pas d'unité morale. Il n'y aura pas, en ces égoïsmes agglomérés, une âme de dévouement. Ou bien, si les capitalistes, pour faire face à l'ennemi commun, mettent un terme à leurs rivalités, à leurs luttes violentes ou sournoises, s'ils suppriment, par exemple, ou règlent la concurrence, ils capitulent devant le principe socialiste, c'est-à-dire devant le socialisme lui-même ; c'est-à-dire que l'ordre capitaliste porte en lui-même, quoi qu'il fasse, son arrêt de mort : ou il mourra de l'application de son propre principe, qui le livrera discordant et désagrégé aux coups de l'ennemi, ou il mourra de l'adoption du principe adverse. Ou bien il périra de n'avoir point de morale, ou bien il périra d'avoir introduit la morale socialiste, c'est-à-dire la solidarité, dans un régime social qui est essentiellement un antagonisme.

Au contraire, l'ordre socialiste, qui sera solidarité, se réalise, par une sorte d'anticipation morale, dans la conscience de ceux qui le préparent, en un sentiment de solidarité : c'est ainsi que, sans l'abolir et même en l'utilisant, il élève et transforme l'égoïsme instinctif des prolétaires.

En second lieu, si l'égoïsme capitaliste ne peut être ennobli et

épuré comme l'égoïsme prolétarien, c'est que le capitalisme a, en ce moment-ci, contre lui ce que nous avons appelé la dialectique de l'histoire. Les capitalistes sentent que le Capital est menacé par son développement même, que, par le divorce croissant de la propriété et du travail, l'ordre actuel perd peu à peu sa légitimité et sa base. Ils sentent que la concentration croissante des capitaux rend possible leur concentration définitive en une seule puissance : la nation, et qu'en accumulant des régiments de salariés sous sa discipline, le Capital prépare lui-même le groupement des forces insurrectionnelles qui se lèveront contre lui. Ainsi, dans leur propre puissance, par l'ironie dialectique des choses, est enveloppée leur défaite. Ainsi le mouvement mystérieux et irrésistible de l'histoire, bien mieux, leurs propres ambitions et leurs victoires mêmes conspirent à leur ruine avec les forces grandissantes du prolétariat révolté. Ils n'ont donc pas contre eux une sorte d'ennemi extérieur rôdant autour de la forteresse capitaliste comme un assiégeant autour des murs de la ville. C'est au centre même de leur puissance et au cœur même de leur force qu'est pour eux l'inquiétude et le péril. Ce n'est donc pas la haine vaillante et vigoureuse de l'ennemi commun qui les rassemble : c'est une peur étrange, une sorte d'appréhension vague et paralysante comme si, pour la première fois, ils voyaient sur le rivage la marée montante venir vers eux. Oh ! cela ne les empêchera pas de lutter ; peut-être même leur peur déchaînée sera-t-elle féroce. Mais ils sentent, quoi qu'ils fassent, que l'avenir leur est ennemi.

Ils ne peuvent avoir ce bel élan de confiance et d'audace qui rapproche les cœurs et emporte les égoïsmes confondus dans le même mouvement allègre. Chacun d'eux sera incessamment ramené sur soi :— si moi du moins je pouvais me sauver ! ou si, en attendant la catastrophe commune, toujours possible, je profitais de toutes les circonstances pour assurer ou développer ma situation personnelle : Après tout, le monde durera bien autant que moi ! — Et ainsi, même dans la fureur des coalitions rétrogrades et l'emportement de la lutte, les égoïsmes capitalistes seront groupés peut-être, mais non fondus et transformés. Les socialistes, eux, ont le sentiment qu'ils marchent à la victoire, que le mouvement des faits concorde avec leur propre mouvement, que les forces de l'histoire secondent leur propre force, et dans cet élargissement de l'espérance commune, tous les égoïsmes particuliers s'agrandissent et se pénètrent. La peur resserre ; l'espérance dilate. L'égoïsme capitaliste, même dans la joie de la fortune présente, est crispé par la peur. L'égoïsme prolétarien, même dans la souffrance de la misère présente, en s'ouvrant à l'espérance, s'emplit de générosité.

Enfin, il n'y a pas, il ne peut y avoir un fond humain dans l'égoïsme capitaliste. Le Capital, en approfondissant son propre inté-

rêt, ne peut y trouver le droit humain. Certes, les capitalistes peuvent se dire qu'en servant directement leurs propres intérêts, ils servent indirectement l'humanité. Ils peuvent se dire notamment que par les grandes entreprises, dont ils retiennent presque tout le bénéfice, ils contribuent à la civilisation générale. Oui, ils peuvent se dire cela, ou le faire dire par les officieux de l'économie politique. Mais, au fond, ils sentent bien que, s'ils sont utiles, c'est par hasard et comme par ricochet, que leur but n'est point là, et que s'ils traversent parfois le courant humain, c'est comme le chien de chasse qui, acharné après sa proie, rencontre et traverse un ruisseau et y laisse au passage la poussière dont il est couvert. Et surtout ils doivent bien s'avouer qu'en fait les victoires du Capital n'ont rien d'humain, puisqu'elles font de la puissance de la liberté vraie le privilège de quelques-uns. L'homme ne vaut plus par lui-même, par sa faculté d'aimer, de souffrir, de penser : il vaut par la puissance extérieure dont le revêt le Capital. Et sans cette puissance, il ne vaut pas : il n'a pas droit au plein et libre développement de ses énergies. Au fond du capitalisme, il y a la négation de l'homme. Selon la logique capitaliste, il est possible, à la rigueur, qu'un jour un seul homme soit propriétaire absolu de tous les moyens de production de la planète, qu'un Charles-Quint du Capital, plus ambitieux, plus heureux et un milliard de fois plus puissant que l'autre, réalise la monarchie universelle de l'Argent et que tous les hommes, tous, sauf un, soient des salariés ; il est possible, selon la logique et le droit capitalistes, qu'un jour, un homme, un seul homme, maître de tout, puisse refuser à tous les autres hommes tout le sol de la planète, toutes les machines de toutes les usines, et que l'humanité soit acculée légitimement, et sous peine de violer la Propriété, à un immense suicide.

Encore une fois, rien dans le mécanisme capitaliste, rien dans la définition du Capital ne s'oppose absolument à la réalisation de cette monstrueuse hypothèse, pas plus que rien, dans la notion de la monarchie absolue et catholique et dans son fonctionnement, ne s'opposait à une sorte d'impérialisme universel. Bien mieux, c'est vers cette fin suprême que va le Capital et tout capital. Il ne connaît pas de limite, et il n'y a pas de puissance qui puisse lui en assigner tant que l'Humanité ne l'a point vaincu et subordonné. De soi, il tend à dépasser toujours toute limite marquée : c'est-à-dire qu'il tend vers l'infini, c'est-à-dire vers l'omnipotence, vers la déification de l'individu humain en qui il résidera et qui sera son élu. Dès lors, quand les capitalistes regardent jusqu'au bout de leur pensée, jusqu'au bout de leur droit, ce qu'ils voient, ce n'est pas l'humanité, mais au contraire la négation de l'humanité : tout au bout de la perspective capitaliste, comme au bout des mystérieuses avenues dans les résidences sacrées

de l'Orient, on entrevoit une monstrueuse idole, devant qui l'humanité tout entière n'est qu'une esclave prosternée.

Voilà l'extrémité idéale du mouvement capitaliste ; voilà la limite vers laquelle tend le capitalisme comme le polygone inscrit vers le cercle. Et si, en fait, cette universelle et diabolique monarchie du Capital ne se peut réaliser, cette fin suprême du capitalisme n'en est pas moins présente à tous ses mouvements et à toutes ses démarches. C'est là, dès aujourd'hui, le grand ressort du capitalisme : toujours plus outre ; et lorsque le Capital se scrute et s'analyse lui-même, il est contraint de découvrir en soi, non une affirmation, mais une négation de l'humanité. Voilà pourquoi la conscience des capitalistes est si souvent divisée contre elle-même. D'une part les grandes révolutions religieuses, politiques et sociales du passé leur disent : Égalité ; de l'autre le Capital leur dit : Domination : et le mouvement offensif du prolétariat surprend la conscience capitaliste à l'état de discorde et pour ainsi dire en pleine guerre civile. Grande faiblesse pour nos ennemis ! Voilà pourquoi surtout, l'intérêt capitaliste n'étant pas l'enveloppe de l'intérêt humain, dans l'égoïsme capitaliste on ne peut découvrir un égoïsme d'une essence plus pure : le noble égoïsme humain.

Au contraire, quand les prolétaires, déshérités de tout, dépouillés et nus, réclament pour eux-mêmes, pour qui et pour quoi réclament-ils ? Est-ce pour une puissance extérieure à l'homme ou qui même ne soit pas toujours en lui ? Est-ce pour la richesse ? Ils sont pauvres. Est-ce pour le capital ? Ils sont salariés. Est-ce pour la beauté de la race ? Le travail servile a souvent abâtardi la leur. Est-ce pour la haute science ? Ils sortent à peine de la nuit, et ils épèlent péniblement aux premières lueurs du jour. Est-ce pour le génie ? S'il en est en eux, il est étouffé par le besoin sordide et à l'état d'instinct. Non, quand ils réclament pour eux-mêmes, ils réclament pour l'homme, quand on en a retranché tout ce qui n'est pas l'homme même. Ils réclament pour ce qui reste de l'homme quand on en a prélevé la fortune, le génie conscient, l'aristocratique beauté, la haute science. Et que reste-t-il de l'homme ? la puissance de travailler, de souffrir, d'aimer, un commencement de pensée, misérable encore, mais plein de promesses, et une secrète vocation du cœur pour les vastes sympathies. C'est pour ces choses que le prolétariat réclame en réclamant pour lui-même : c'est ce résidu sacré qu'il recommande à l'avenir. C'est dire qu'en réclamant pour soi, le prolétariat réclame pour l'humanité tout entière. En se haussant, lui qui était au plus bas, il hausse tout : c'est l'humanité qui est enfin glorifiée en elle-même et pour elle-même. Pour entrer dans la cité nouvelle, il faudra simplement produire à la porte le même titre que le prolétaire. Et lequel ? Le titre d'homme.

Votre visage est creusé par la souffrance, pâli par la faim; il est même comme abêti par l'ignorance, ou flétri par le vice. Mais qu'importe le passé mauvais? C'est visage d'homme : Entrez. Dans ces deux yeux il y a lueur humaine : Entrez! c'est ici la cité des hommes. Et ainsi, pour la première fois dans l'histoire humaine, la glorification du prolétariat sera la glorification de l'humanité, de l'humanité toute seule, de l'humanité tout entière.

Comment le prolétaire ne sentirait-il pas l'homme même et tressaillir et crier et espérer et combattre en lui? Comment l'égoïsme prolétarien, au lieu d'être l'égoïsme d'un individu, ou même d'une classe, ne serait-il pas l'égoïsme sacré de l'humanité elle-même? ou plutôt comment ne serait-il pas à la fois, en une palpitation indivisible : égoïsme individuel, égoïsme de classe, égoïsme humain? Comment, par suite, le mouvement socialiste n'aurait-il pas à la fois la solidité et la netteté de l'intérêt immédiat, l'âpre et noble passion des revendications de classe, et la grandeur des aspirations humaines? Oui, quand le prolétariat va ainsi à la bataille, il y a en lui tout à la fois, comme les trois rayons tordus par Vulcain en un seul éclair : appétit, passion, sacrifice. J'avais le droit de dire que le socialisme ne devait pas chercher, hors de lui et au-dessus de lui, une morale! Qu'il était lui-même, pratiquement, une morale. De cette solidarité historique et, en quelque sorte, extérieure : le prolétaire, le prolétariat, l'humanité, il fait une solidarité intime et de conscience.

De même que par la pénétration de ces trois termes : le prolétaire, le prolétariat, l'humanité, le socialisme élève l'égoïsme jusqu'à l'idéal au lieu de le répudier; de même, en prenant pour fond et pour point d'appui les intérêts matériels, les besoins physiques, le socialisme élève le peuple à la vie intellectuelle. Prêcher au peuple surmené que la science est une belle chose, que la pensée est une noble puissance, est vraiment aussi facile que stérile. Comment pourrait-il goûter les délicatesses littéraires? Il connaît à peine le mécanisme le plus grossier du langage. Comment pourrait-il méditer les méthodes et les grands résultats de la science? Son cerveau est comme écrasé par le labeur machinal. Comment s'amuserait-il ou s'abandonnerait-il aux hautes spéculations religieuses ou philosophiques? Elles sont ou trop abstraites pour lui, c'est-à-dire trop étrangères et indifférentes à sa propre vie, ou bien elles lui sont suspectes, car en ajournant à « un autre monde » l'égalité et la justice, elles sont les complices de l'oppression capitaliste. Il n'y a donc pas ou presque pas de point d'attache entre la science ou la pensée et la vie du peuple. Le socialisme, au contraire, dit à la multitude prolétarienne : Tu souffres; pourquoi souffres-tu? Tu es réduite au salariat; d'où vient le salariat? Le régime capitaliste t'opprime. D'où vient le régime capitaliste? Comment

s'est-il formé? Quel est son mécanisme? où va-t-il? et les expropriations successives qu'il opère aux dépens du travail libre n'aboutiront-elles pas à l'expropriation finale des expropriateurs? Tu es exclue de la propriété; mais les formes de la propriété sont-elles immuables? L'histoire n'est-elle pas une évolution incessante? et après avoir dissocié, par le capitalisme, le travail et la propriété, ne les réunira-t-elle pas à nouveau en une plus vaste et plus ferme synthèse?

Ainsi c'est sur elles-mêmes que les foules misérables et dépendantes sont appelées à réfléchir: c'est sur leur misère même et sur leur dépendance. Elles ne sont plus l'inerte matière pétrie par tous les événements, par toutes les dominations : elles veulent connaître la loi même des événements qui les subordonnent, l'origine, les services transitoires, la légitimité caduque, le mécanisme et l'usure des puissances qui les oppriment. Elles ne sont plus roulées comme un caillou par la force de l'histoire; elles en comprennent le cours dans le passé, elles en pressentent le cours dans l'avenir, et ainsi, selon la vieille maxime stoïcienne, qu'en comprenant le destin on l'abolit, le prolétariat, jusque dans sa servitude présente, est libre, puisqu'il la comprend, puisqu'il en sait l'origine et qu'il en marque la fin. Il est libéré d'avance par la pensée socialiste. Et cette pensée ne lui est point une pensée étrangère, une pensée d'emprunt. Elle sort de sa vie même: et elle en est la formule. Il n'y a pas un seul incident de son existence quotidienne qui ne soit un appel à la réflexion, un commentaire de l'idée une fois comprise. Les forces colossales de l'histoire en mouvement, il les sent sur lui et en lui, et il a par là un sens historique beaucoup plus profond et vivant que celui de la bourgeoisie, immobilisée devant l'idole capitaliste comme devant l'immuable figure du droit.

C'est ce que l'éducation vraiment socialiste a de nouveau pour le peuple: la pensée se confondant avec la vie même. Certes, l'élite du peuple a toujours eu de magnifiques échappées de curiosité. Il y a parmi les travailleurs des hommes qui d'autant plus veulent savoir, et savoir tout, que leur condition économique, leur existence presque machinale semble leur refuser le savoir. Ils veulent même, comme pour se dépayser, savoir ce qui est le plus éloigné et des siècles présents et de leur condition propre. Et il en est qui parviennent à organiser, à systématiser ces connaissances fiévreusement acquises. Malon en est un glorieux exemple. Mais combien de fois, dans ces sortes de voyages aventureux dans tous les chemins de l'histoire, ou même en pleine métaphysique et en pleine idéologie, s'égarent-ils et s'éblouissent-ils eux-mêmes! Combien de fois rapportent-ils de ces lectures téméraires des pensées confuses et ambitieuses! Et surtout, dans cette sorte de science improvisée et présomptueuse, ils n'ont pas l'air d'être

chez eux! ils sont comme un parvenu dans un palais, ne sachant trop s'ils en sont maîtres. Et ainsi cette sorte de science, qui n'est souvent que vanité, les étourdit et les trouble au lieu de les fortifier: elle les humilie au lieu de les grandir. Si le socialisme, au début, a l'air de circonscrire l'éducation du prolétariat aux questions économiques, aux questions vitales, ce n'est pas qu'il veuille restreindre les audaces, les curiosités, les fantaisies même de la pensée et de l'art. Il se propose au contraire comme fin suprême d'appeler tous les hommes à la plénitude de la vie intellectuelle. Il veut que l'univers tout entier soit l'horizon familier de l'humanité tout entière. Mais il veut tout d'abord que la science du peuple soit à lui et bien à lui. Il veut qu'elle ne soit pas en lui artificielle et factice. Elle doit être l'interprétation de sa propre vie au moment même où il la vit; et au moment même où il souffre, la lumière de sa souffrance. Elle n'est pas un attirail d'érudition ou une complication de rêverie qui embarrasserait la marche du prolétariat. Elle est une souple et vivante armure qui ne fait qu'un avec lui. Elle est le prolétariat lui-même, conscient de soi et de son rôle. Si elle n'était qu'une imitation maladroite du savoir bourgeois, elle serait pour le prolétariat une infériorité. Au contraire, étant l'affirmation du prolétariat et de sa mission historique comprise par lui, elle lui donne sur la science bourgeoise, qui, dans l'ordre économique, n'est bien souvent qu'une scolastique vaine, toute la supériorité de la vie armée sur les formules mortes.

De là deux avantages décisifs. La pensée, confondue avec la vie et la souffrance, peut descendre jusqu'aux fonds les plus obscurs du peuple, car il y a là souffrance et vie. Dans les cerveaux assourdis par le bruit continu des tissages, en de longues et stupéfiantes journées, la pensée socialiste seule peut vibrer encore. Elle est comme une lancination cérébrale réveillant le prolétariat de sa torpeur. Le socialisme seul peut faire de la pensée dans le peuple, non une simagrée scolaire qui cesse à treize ans, quand l'enfant entre à l'atelier, mais une habitude et une vérité. Seul il arrachera à la stupidité et à la mort d'innombrables cerveaux humains, et il lèguera à l'humanité future, pour ses prodigieuses audaces et entreprises intellectuelles, un peuple pensant.

Et de plus (c'est le second service rendu par le socialisme à la pensée humaine) il aura identifié la pensée et la vie. Le peuple aura contracté l'habitude de la méthode : il ne se sera abandonné qu'à l'idée bien comprise qui le prenait par le cœur et par les entrailles. Il apportera, dès lors, dans l'étude élargie de l'univers et de la vie, une sincérité profonde et un sérieux passionné. Si jamais l'humanité, qui semble retourner à une sorte d'enfance sénile et faire un hochet des croyances et des systèmes, retrouve le sens vraiment religieux de la vie et de l'univers, elle le devra à cette éducation socialiste qui aura fait de la pensée, non un jeu délicat, mais l'affirmation et l'expression de la vie.

Ainsi le socialisme, où les sots affectent de ne voir que des revendications matérielles, est un véritable créateur d'idéal. De l'idéal il ne fait point je ne sais quelle aristocratique fantaisie glissant à la surface des sociétés : il en veut faire l'ennoblissement de l'humanité tout entière, et pour cela, bien loin d'éliminer ou de dédaigner les instincts primordiaux, les appétits physiques, les tendances égoïstes, c'est sur elles qu'il s'appuie d'abord. C'est à l'égoïsme qu'il fait appel, et cet égoïsme, il l'élargit et le transforme ; c'est aux besoins matériels qu'il s'adresse ; mais il appelle l'appétit animal qui est dans l'homme à réfléchir sur lui-même, et la pensée même prend l'humanité aux entrailles. Ainsi ce n'est pas une humanité fictive que le socialisme aura élevée, mais l'humanité réelle, l'humanité qui est une portion de la nature. Par là le socialisme est la plus grande force morale et la plus efficace qui ait encore paru dans le monde humain. Par là aussi il apparaît qu'entre « l'idéalisme » de Benoît Malon et le « matérialisme » des marxistes il n'y a pas une opposition fondamentale de conception, mais bien plutôt une simple différence dans la méthode d'exposition. Puisque nous sommes à ce point de l'évolution historique où l'intérêt d'une classe, le prolétariat, se confond avec l'intérêt de l'humanité et où dans l'affranchissement espéré de cette classe perce l'affranchissement de l'humanité, on peut indifféremment aborder le problème par le côté humain et moral, comme le fait Benoit Malon, ou par le côté économique, comme le fait Marx. Benoît Malon croit découvrir tout au fond de l'homme un instinct primordial et permanent, une sympathie native de l'être humain pour l'être humain, le besoin, par conséquent, pour tout individu, de multiplier la joie des autres individus dont, par une tendance primordiale, il est solidaire. Et c'est cet instinct profond de sympathie qui, sous des formes diverses, lutte contre toutes les forces contraires de dispersion et d'antagonisme qui ont armé les uns contre les autres les hommes, les peuples et les races. C'est d'abord sous forme religieuse et théologique, puis sous forme métaphysique que s'est manifesté cet instinct ; les grandes religions et les grandes philosophies n'ont été que la projection, dans le vide de l'absolu, de ce besoin d'universelle sympathie, de ce pressentiment d'unité humaine qui est, dès l'origine, au cœur même de l'humanité. L'histoire et la critique ont éliminé ces formes premières, effacé ces fantômes célestes, ombre démesurée et vague de l'homme aimant et souffrant ; mais cet instinct est resté, et c'est sous forme sociale qu'il cherche maintenant une satisfaction positive ; c'est dans l'ordre économique, c'est-à-dire dans l'ordre de la réalité humaine et de la vie que l'instinct « altruiste » réclame et agit maintenant. Ainsi, quand Benoît Malon part de la notion d'humanité, il ne part pas d'un absolu immobile et abstrait qui serait la négation même de l'histoire, c'est-à-dire

du marxisme; il démêle dans l'homme un instinct profond et essentiel, mais qui ne s'est jamais manifesté et produit que sous les formes changeantes de l'histoire et qui ne recevra sa pleine satisfaction que par l'évolution historique qui, en donnant à une classe, le prolétariat, une valeur vraiment humaine, abolit enfin les antagonismes économiques qui avaient neutralisé l'obscure tendance altruiste de l'être humain. Ainsi, malgré certaines formules de généralisation un peu hâtive et malgré certaines apparences d'idéologie, c'est bien dans le concret de la réalité humaine et de l'évolution historique que la morale sociale de Benoît Malon a son point d'appui.

Et, d'autre part, le matérialisme économique et historique de Marx n'exclut ni logiquement, ni dans la pensée même de Marx, ce qu'on est convenu d'appeler l'idéal. J'ai à peine besoin de rappeler que Marx, par son affirmation matérialiste, a surtout voulu rectifier, en la renversant, la méthode dialectique de Hegel. Celui-ci partait de l'Idée, qui par son propre progrès devenait nature et histoire. Marx a accepté de Hegel la conception de l'universel et incessant devenir; mais il a affirmé que ce sont les choses mêmes, c'est-à-dire le système des faits immédiatement perçus, qui se transforment et qui, en se transformant, transforment les conceptions humaines. Or, comme dans la vie de l'humanité ce sont les rapports résultant du mode de production qui sont fondamentaux, c'est l'évolution économique des sociétés humaines qui règle, selon Marx, l'évolution intellectuelle et morale de l'humanité.

Cette conception-là ne se confond nullement avec le matérialisme physiologique ou avec le matérialisme moral. Il se pourrait très bien que ce qu'on appelle pensée, sentiment, ne dérivât pas exclusivement d'une organisation matérielle, d'un cerveau, par exemple, et que cependant le développement de ce sentiment et de cette pensée fût soumis, dans l'histoire humaine, à l'action souveraine des conditions économiques. De même il ne résulte nullement de cette force prééminente et directrice de l'ordre économique que l'homme soit réduit à des appétits inférieurs ou à des mobiles intéressés. Marx a écrasé de son ironie pesante le vulgaire utilitarisme anglais, allié bourgeois de l'économisme. Il appelle Bentham l'oracle philistin du dix-neuvième siècle, et il dit de lui : « Jérémie Bentham est un phénomène anglais. Dans aucun pays, à aucune époque, personne, pas même le philosophe allemand Christian Wolf, n'a tiré autant de parti du lieu commun. Il ne s'y plait pas seulement, il s'y pavane. Le fameux principe d'utilité n'est pas de son invention. Il n'a fait que reproduire sans esprit l'esprit d'Helvétius, et d'autres écrivains français du dix-huitième siècle. Pour savoir, par exemple, ce qui est utile à un chien, il faut étudier la nature canine, mais on ne saurait déduire cette nature elle-même du principe d'utilité. Si l'on veut faire de ce principe le criterium suprême des

mouvements et des rapports humains, il s'agit d'abord d'approfondir la nature humaine en général et d'en saisir ensuite les modifications propres à chaque époque historique. Bentham ne s'embarrasse pas de si peu. Le plus sèchement et le plus naïvement du monde, il pose comme homme-type le petit bourgeois moderne, l'épicier, et spécialement l'épicier anglais. Tout ce qui va à ce drôle d'homme-modèle et à son monde est déclaré utile en soi et par soi. C'est à cette aune qu'il mesure le passé, le présent et l'avenir. La religion chrétienne, par exemple, est utile. Pourquoi? Parce qu'elle réprouve, au point de vue religieux, les mêmes méfaits que le code pénal réprime au point de vue juridique. La critique littéraire, au contraire, est nuisible, car c'est un vrai trouble-fête pour les honnêtes gens qui savourent la prose rimée de Martin Tupper. C'est avec de tels matériaux que Bentham, qui avait pris pour devise : *Nulla dies sine linea,* a empilé des montagnes de volumes. C'est la sottise bourgeoise poussée jusqu'au génie. »

Et de fait, cette sorte d'utilitarisme inférieur n'avait pas seulement, aux yeux de Marx, le tort de nier l'évolution humaine, de transformer l'épicier-type de Londres en l'homme immuable et essentiel. Il avait le tort encore de nier l'action des milieux économiques et sociaux sur l'homme, puisque la vie de chaque individu devenait un petit mécanisme très simple et très distinct, que chacun pouvait monter et surveiller selon certaines recettes d'utilité, comme on monte et surveille une pendule, selon certaines recettes de mécanique. Le matérialisme économique de Marx soustrait l'individu humain à la puérilité étroite du système utilitaire : car, d'une part, le milieu économique, agissant sur les hommes, détermine leurs conceptions et leur conduite, non selon leur intérêt individuel clairement et immédiatement perçu, mais selon l'instinct et la loi de la catégorie sociale à laquelle ils appartiennent. Bien loin d'être un petit mécanisme bourgeois fonctionnant sous globe, à l'abri de la poussière et des brusques oscillations, comme l'homme-type de Bentham, l'homme de Marx est soumis à d'incalculables poussées historiques qui entraînent et dépassent le moi individuel. Et d'autre part, le milieu économique agit sur les individus humains pour déterminer, selon la catégorie économique où ils vivent, la direction générale de leur pensée et de leur vie ; mais dans cette catégorie générale de pensée et de mouvement, chaque individu humain développe sa nature propre, ici égoïste et sensuelle, là affectueuse et aimante ; en sorte que l'égoïsme économique de classe qui est, selon Marx, le fond même de l'histoire, laisse subsister les désintéressements et les dévouements individuels. Il laisse aussi, par conséquent, subsister le problème qu'a abordé Malon : Quelle est la source profonde de ces dévouements individuels? Et comme, selon Marx, l'histoire, imitant en cela le mouvement de l'Idée hégélienne,

arrivera à se nier elle-même, c'est-à-dire à abolir, par la victoire du prolétariat, l'antagonisme de classe qui a été l'histoire même, comme, par conséquent, l'humanité, réconciliée avec elle-même en un monde harmonique de production, éclatera enfin dans son unité et sa beauté, le mouvement économique lui-même nous amène à cette inévitable question : Qu'est-ce que l'humanité ? Peut-on saisir en elle, au travers de son douloureux développement, des facultés profondes ? Par quelle racine ces facultés tiennent-elles au reste de la nature et à l'univers ? Et voilà comment la route solide et résistante que Marx a tracée à travers l'histoire, et sur laquelle le prolétariat universel s'avance avec certitude vers la victoire prochaine, aboutit, elle aussi, comme un chemin brusquement interrompu par la mer, aux vastes abîmes des questions mouvantes et illimitées. C'est le mouvement économique même, tel que Marx le conçoit, qui, à son dernier procès, amènera l'humanité affranchie de la lutte, de l'antagonisme, de l'inconscience épaisse, à se poser dans des conditions nouvelles le vieux problème : Que suis-je dans le Tout ? Et lorsque Malon, dans l'ordre des questions morales, soulève le problème, il n'est point nécessairement infidèle à la méthode du socialisme scientifique et évolutif. Peut-être l'antagonisme de la conception idéaliste et de la conception matérialiste du monde et de l'histoire sera-t-il résolu en harmonie comme les autres antagonismes par l'avénement de l'ordre socialiste. C'est sous le pressentiment de cette synthèse qu'a été écrit le livre de Malon, et c'est là ce qui en fait, à mon sens, la plus réelle valeur.

Jean Jaurès.

L'ÉVOLUTION DES CROYANCES

ET DES DOCTRINES POLITIQUES

I

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

La philosophie positive est la philosophie générale des sciences; chaque science spéciale a pour objet l'étude des phénomènes et des rapports qui, par leurs caractères communs, forment un domaine particulier du savoir; ces phénomènes et ces rapports généralisés et envisagés en tant que constants constituent des lois naturelles. Ces lois naturelles sont statiques ou dynamiques, suivant que nous considérons les phénomènes et les rapports à l'état de repos ou d'équilibre ou à l'état de mouvement et d'évolution. La philosophie positive est donc la science des lois naturelles de tous les phénomènes, depuis les plus simples, ceux relatifs au nombre et à l'étendue, jusqu'aux plus complexes : ceux relatifs à l'homme et aux sociétés. La sociologie peut donc se définir à son tour : la philosophie ou la science des lois les plus générales dégagées des sciences particulières relatives aux sociétés. Ces sciences sont, dans leur ordre de complexité croissante : l'économie sociale, l'économie familiale ou domestique, l'art, les croyances, la morale, le droit, la politique. Celle-ci est la plus complexe et naturellement encore la moins avancée des sciences sociales; elle est l'équivalent dans la vie collective des fonctions et des organes supérieurs de la vie psychique individuelle, c'est-à-dire des fonctions et des organes relatifs à la représentation, à la délibération, à la volonté, précurseurs de la transformation des impressions, des besoins, des désirs en actes.

Les psychologues et les sociologistes ont parfaitement reconnu les rapports de ressemblance qui, tant au point de vue de la structure que du fonctionnement, existent entre la vie volontaire individuelle et la vie volontaire collective (Maudsley, A. Schäffle, Herbert Spencer).

Il convient cependant de ne pas perdre de vue des différences essentielles qui distinguent l'une de l'autre, et dont la plus importante résulte certainement de ce que, dans les Sociétés, les unités composantes, c'est-à-dire tous les individus, sont doués de sensibilité et de conscience, tandis que les éléments organiques, physiques et idéaux, dont le concours produit l'activité volontaire individuelle, ne le sont pas, considérés isolément.

Toutes les sciences sont le résultat, lentement et laborieusement acquis, d'inductions, c'est-à-dire d'observations particulières et de généralisations tirées de ces observations; celles même qui sont, en apparence, devenues déductives, telles que les mathématiques, ne font pas exception à cette règle; leur perfection seule permet, avec moins de danger, l'emploi d'une autre méthode. Les religions et les métaphysiques, qu'elles le veuillent ou non, y sont soumises.

Plus on s'élève dans l'échelle hiérarchique des sciences, plus les instruments d'observation se perfectionnent; ainsi, si l'observation proprement dite a suffi pour faire, dès les âges les plus reculés, des mathématiques et de l'astronomie des sciences plus parfaites que les autres, nous voyons la physique et la chimie y ajouter un mode plus délicat : l'expérimentation; la physiologie y joindre l'usage plus fréquent de la comparaison, et les sciences sociales la méthode historique.

A mesure que la constitution d'une science nouvelle supérieure se manifeste par l'emploi de méthodes plus parfaites, en rapport avec la complexité et la difficulté croissantes de leur objet, ces instruments perfectionnés s'appliquent rétroactivement aux sciences antécédentes et leur font effectuer des progrès dans des directions de plus en plus spéciales.

En même temps, par cette espèce de mutualité dans les méthodes, s'établit le lien logique commun entre toutes les sciences spéciales, lien logique qui n'est que le reflet de leur unité matérielle et organique réelle, momentanément méconnue par la faiblesse de nos intelligences.

La politique est une science.

Il existe une masse innombrable de phénomènes sociaux ayant comme caractère commun d'être tous spécialement relatifs à la façon dont les sociétés *représentent, délibèrent, veulent et exécutent* leurs besoins et leurs désirs communs, d'une manière consciente ou non.

Ces phénomènes de représentation, de délibération, de volition et d'exécution sont en rapport, dans la structure de toutes les sociétés, avec des fonctions qui ont des organes appropriés.

L'observation nous montre que ces phénomènes, ces rapports, ces fonctions, ces organes font partie d'une structure sociale d'ensemble dont ils sont le complément et le couronnement, comme le système nerveux et le cerveau le sont du corps individuel.

L'observation nous prouve que, dans les mêmes conditions, les mêmes effets politiques se produisent avec la même nécessité que dans le reste de la nature; que les mêmes variations produisent les mêmes changements; que des variations différentes produisent des modifications également variées, mais que tous ces effets, même les plus accidentels en apparence, sont également constants. La vie politique des sociétés est donc soumise à des lois.

La science politique a pour objet de les reconnaître; la sociologie politique fait un pas de plus : elle dégage de ces lois des lois de plus en plus générales, jusqu'au point où elles touchent à celles du domaine qui lui est immédiatement antérieur, et par lequel elles se relient à toutes les sciences et à tous les phénomènes antécédents, de manière a bien montrer que dans sa branche, qui est la plus spéciale et la plus complexe de toutes, le philosophe retrouve, avec quelque chose seulement de particulier en plus, l'application des lois les plus générales et les plus universelles de la nature.

L'étude actuelle n'a pas pour objet la philosophie de toute la science politique, mais seulement de cette partie importante où se reflètent peut-être le mieux le progrès de la science : l'évolution des croyances et des doctrines politiques.

Là, dans le monde des idées, nous assisterons à la formation de la science même, c'est-à-dire aux manifestations de la conscience et de l'activité directrice des sociétés, et comme la représentation, la délibération, la volition et l'exécution sociales ont nécessairement en vue les divers ordres de phénomènes relatifs à la vie des sociétés, comme elles en sont en réalité inséparables, notre travail sera un véritable cours de sociologie générale, politique et historique, tout en ne perdant pas de vue son objet spécial et distinct.

La première partie est consacrée à l'étude des croyances et des doctrines politiques des populations et des civilisations primitives, tant en Afrique qu'en Asie et en Amérique.

Nous avons commencé par l'examen des populations les moins avancées, modernes et anciennes, de ces divers continents, en ne tenant aucun compte de l'ordre chronologique, de leur histoire, mais uniquement de leur degré de civilisation.

Ce n'est qu'à partir de la Perse que nous avons repris le fil chronologique jusqu'à la disparition de la forme royale en Grèce. Avant de pousser plus avant cette étude, nous résumerons les principales observations et lois que nous avons recueillies. Il convient de signaler que dans notre travail il était matériellement impossible d'étudier toutes les sociétés, grandes et petites, anciennes et modernes, qui, en dehors de l'Europe, comprennent ce que nous appelons les sociétés primitives. Il nous a fallu choisir des types, c'est-à-diie des sociétés en nombre

plus limité, présentant chacune les caractères communs à un grand nombre de sociétés particulières. Ceci a été notre travail préliminaire, travail qui n'a pas été le moins considérable, mais qui, nécessairement, doit rester ignoré et inapprécié du public.

Nous avons suffisamment exposé ailleurs que la politique est une dépendance des sciences sociales antécédentes, notamment une dépendance directe de la morale et du droit qui, avec elle, ont pour objet commun la direction de la conduite sociale, et en outre qu'elle est une dépendance indirecte de toutes les autres sciences physiques et naturelles.

En réalité, toutes les sciences, de même que tous les phénomènes sociaux, non seulement sont susceptibles d'une classification hiérarchique, mais elles sont agencées dans une structure d'ensemble, leurs fonctions et leurs organes agissent les uns sur les autres d'une façon dépendante les uns des autres. Ils constituent un corps, c'est-à-dire une structure à la fois organiquement différenciée et intégrée.

Bien que la méthode positive soit la seule que nous estimons appropriée à l'étude des sciences sociales au même titre qu'à l'étude de toutes les autres sciences naturelles, il n'en résulte pas nécessairement que le positiviste ne puisse jamais se tromper dans ses observations et surtout dans ses généralisations; non seulement une induction particulière inexacte ou une généralisation prématurée peuvent directement vicier les conceptions sociologiques, mais il en peut être de même de fausses notions relatives aux sciences naturelles antécédentes, et notamment à la physiologie et à la psychologie.

On peut rappeler à ce sujet l'exemple du plus illustre philosophe de l'antiquité, qui base la nécessité et l'utilité de l'esclavage sur une erreur physiologique grossière : « La nature même le veut, puisqu'elle fait les corps des hommes libres différents de ceux des esclaves » (1).

Heureusement, le remède des erreurs de la méthode positive est dans la méthode positive même, c'est-à-dire dans la science progressive. Voilà une des supériorités des temps modernes sur la philosophie sociale et politique de l'antiquité et une première réponse à la question s'il existe un progrès social. Ce progrès est incontestable dans les sciences particulières et dans leur philosophie générale.

Dans le même ordre d'idées, la science moderne a rejeté l'erreur sociologique consistant à justifier l'esclavage, comme le faisaient les théologiens catholiques à la suite également d'Aristote, par l'argument tiré de la séparation de l'âme et du corps, celle-là représentant les hommes libres et intelligents, naturellement voués au gouvernement du second, représentant la brute inintelligente, vouée à l'obéissance

(1) Aristote, *Politique,* liv. I, chap. II, § 14.

et aux travaux considérés comme ignobles, bien que les plus indispensables à l'existence sociale.

Ce qui reste de ces fausses observations d'Aristote, c'est la vue profonde que les formes sociales sont préparées et moulées par les formes physiologiques et psychiques, de même que ces dernières sont une combinaison supérieure des formes inorganiques plus simples.

Déjà le corps humain nous montre une véritable association d'individualités cellulaires ; déjà il manifeste admirablement cette interdépendance et cette coordination de fonctions et d'organes dont les superorganismes sociaux ne seront qu'une extension spéciale et plus complexe. C'est l'organisation du système nerveux qui figure le mieux, comme un microcosme, l'image du monde social. La psychologie scientifique et la sociologie l'ont parfaitement reconnu (1). Cette préparation à la sociologie se trouve non seulement dans les structures physiologique et psychique, mais dans leur fonctionnement et dans le produit de ce fonctionnement, c'est-à-dire les phénomènes émotionnels et idéaux. Les phénomènes psychiques de l'association des idées et des émotions, les phénomènes d'imitation, ceux relatifs à la répétition en commun des mêmes habitudes, les phénomènes altruistes, les plus élevés de la vie psychique, tout cela est comme le laboratoire de la vie sociale et sert de transition naturelle à l'étude de la sociologie, et par conséquent de la politique.

Si la vie physiologique et psychique, en général, est la base de la vie sociale, il est raisonnable d'admettre, comme Aristote l'avait compris (2), que les formes sociales humaines sont préparées par les formes sociales animales en général. Si donc au lieu de limiter ce travail à l'étude des croyances et des doctrines politiques, c'est-à-dire d'un domaine très particulier de la sociologie, nous l'avions étendu à celle des institutions politiques, par exemple, l'introduction naturelle à cet essai aurait été l'étude des sociétés animales (3).

Les oiseaux, les fourmis, les abeilles, les castors, les singes, les éléphants, les loups et les chiens nous donnent déjà des exemples de sociétés de types différents, plus complexes les uns que les autres : hordes errantes dont tous les individus fonctionnent, en société, d'une façon homogène, sans autre direction que celle imprimée par le milieu géographique, c'est-à-dire territorial et climatérique, en rapport

(1) Maudsley, *Psychologie de l'esprit* ; A. Schäffle, *Bau undleben der Sociale Korpers* ; H. Spencer, *Principes de Sociologie*.

(2) Aristote, *Politique*, liv. I, chap. III, §§ 6 et 7.

(3) Espinas, *Les Sociétés animales* ; Houzeau, *Les Facultés mentales des Animaux* ; L. Buchner, *La Vie psychique des bêtes* ; Huber, *Les Fourmis indigènes*, etc., etc.

avec leurs besoins les plus simples; sociétés avec de véritables castes, avec l'esclavage, avec la division du travail, avec une royauté, avec une direction, un gouvernement. L'étude de ces sociétés animales permet d'affirmer que leur organisation n'est pas simplement mécanique, ni leur activité purement réflexe mais, dans bien des cas, raisonnées. Il est constant, en effet, que dans bien des circonstances les membres de ces sociétés obvient à des variations, c'est-à-dire, à leur point de vue, à des accidents véritablement imprévus, par des travaux ou des actes qui ne rentrent pas dans le cadre de ce qu'on est convenu d'appeler leur instinct.

Si nous rappelons ici ces sociétés animales, c'est pour en tirer cette observation générale, applicable aux sociétés humaines rudimentaires pendant de très longues périodes : *Nous ne connaissons leur pensée directrice, c'est-à-dire politique, que par leurs actes, par leur structure même et leur organisation, c'est-à-dire par leurs institutions.* La contemplation interne du moi, chère à la psychologie spiritualiste, est évidemment insuffisante pour connaître la vie psychique et sociale des animaux, aussi bien que des enfants, des fous, des criminels et des sociétés humaines primitives; l'observation du moi par le moi n'a évidemment que faire en ce domaine.

Nous ne connaissons les croyances politiques des sociétés primitives que par leur fonctionnement pratique, par leur structure, leurs institutions, leurs monuments, dans le sens le plus large de ce mot, par leurs usages et leur habitudes, et par certains rapports intellectuels que des voyageurs ou observateurs plus impartiaux et éclairés ont pu avoir avec elles.

Il est évident que, dans ces conditions, il ne peut pas être encore question de doctrines, mais simplement de croyances.

Le caractère primitif général de ces croyances est l'incohérence et la confusion; elles ne sont déterminées que par les facteurs les plus généraux du monde extérieur et par la constitution physiologique commune des individualités. Voilà les deux grandes Providences, très naturelles et fort peu mystérieuses, au moins pour nous, qui président à la structure et au fonctionnement des premières formes sociales.

H. Spencer (1) a proposé une classification politique des sociétés, suivant qu'elles sont plus ou moins sédentaires et que leur direction politique est plus ou moins fixe et permanente.

Il nous semble que cette classification est à la fois superficielle et insuffisante.

Conformément à nos études de sociologie générale, il nous paraît

(1) *Principes de Sociologie,* t. II, p. 135 et suiv.

plus exact d'admettre qu'une véritable classification des types sociaux doit être tirée :

1° De leur masse, c'est-à-dire du développement proprement dit, dans le temps et dans l'espace de leur structure ;

2° Du degré de différenciation organique et fonctionnelle de cette masse ;

3° Du degré de coordination et d'intégration de ces diverses différenciations ;

4° De la somme des trois facteurs précédents en rapport avec la plus grande satisfaction pour les unités individuelles constituantes de chaque société de la plus grande quantité de besoins économiques, affectifs, artistiques, scientifiques, moraux, juridiques et conséquemment avec leur plus grande adhésion ou concours politiques possibles. Ces conditions réunies constituent le bonheur, tant individuel que social.

Il convient également d'ajouter que la structure fondamentale des sociétés étant avant tout économique, les autres formes n'étant que des superstructures, les différences fondamentales entre sociétés doivent principalement résulter des différences entre leurs types économiques.

Les types sociaux les moins élevés qu'il ait été possible d'observer constituent des hordes errantes, composées d'un nombre assez restreint d'individus, agissant en commun en vue des besoins les plus simples de la vie, toutes les fois que la satisfaction, généralement peu assurée de ceux-ci, nécessite une action commune. Ces sociétés sont homogènes, leur activité est confuse et désordonnée, tous les membres y exercent les mêmes fonctions ; ils s'unissent et se séparent, et leurs agrégats naissent et meurent avec la même facilité ; l'absence de coordination des parties rend insensible l'amputation de chacune d'elles ; insuffisamment adaptées aux circonstances spéciales du milieu, elles sont exposées à la destruction, à la suite des variations les plus simples de ce même milieu : une perturbation climatérique ; une diminution de la faune ou des fruits naturels (populations de l'Amérique méridionale ; — Australiens).

A un stade plus élevé, sous l'influence principalement des nécessités de la chasse et des guerres, les hordes obéissent à une direction temporaire ; leur masse croît par la cohésion forcée ou volontaire des groupes épars, en vue de l'attaque et de la défense, nous voyons apparaître des chefs militaires et des sorciers ; ces fonctions même sont souvent confondues dans le même personnage.

A un troisième stade nous voyons généralement le mâle le plus vigoureux et le plus expérimenté devenir le chef d'un clan, c'est-à-dire

de la horde constituée en une espèce de famille communiste étendue, composée elle-même de plusieurs groupes (exemple : les Tasmaniens) (1).

Au quatrième stade, plusieurs clans sont réunis en tribu. Le clan conserve sa forme communautaire et la tribu commence par se construire sur le même type. Mais des différenciations politiques apparaissent. Les chefs de clan forment parfois un conseil délibérant; cependant, partout où la guerre est plus ou moins l'état permanent, et c'est malheureusement le fait le plus général, il y a tendance à la subordination du conseil des chefs de clan, c'est-à-dire du système de délibération collective à une autorité centrale, avec un conseil ou sans conseil.

La même évolution se manifeste dans la structure économique. Exemple : généralement les Peaux-Rouges et plusieurs populations de la Mélanésie et de l'Afrique.

Le cinquième type est caractérisé par la formation de la tribu monarchique. Un chef se superpose aux chefs de clans ; là où, à la suite des guerres, cette forme se fixe, les chefs en arrivent même à être choisis par le monarque. Il n'y a plus d'assemblées délibérantes ; tout au plus, dans les circonstances extraordinaires, des conseils de guerre, des consultations de sorciers.

Exemple : la Cafrerie (2).

Sous ce régime, absolutiste dans la forme, la tyrannie du chef est tempérée et resserrée dans des limites, au fond très étroites, par un cérémonial très rigoureux appliqué à presque tous les actes de la vie, par les coutumes, les croyances, dont le chef est le premier esclave.

Un sixième type social comprend les petites monarchies barbares qui englobent plusieurs tribus. Le Dahomey, le royaume des Achantis et celui de l'Ouganda en sont des spécimens remarquables. Le même régime existe dans une grande partie de l'Asie, chez les Tartares, les Mongols et au Thibet, où il revêt la forme théocratique.

Nous avons observé que dans ces divers types de structure sociale les formes économiques, familiales, religieuses, juridiques se développaient dans le même sens. Ainsi la confusion primitive et générale du moi et du non-moi se transforme en croyance superstitieuse et en adoration grossière des esprits des morts, d'abord sans distinction entre ceux-ci; au-dessus de cette masse incohérente et confuse de morts supposés vivants, d'abord pour un temps très court, en rapport avec la durée même de la mémoire primitive, s'élève insensiblement le culte des morts ou des esprits supérieurs, chefs de famille, chefs de clans, chefs de

(1) Letourneau, *l'Évolution politique*, p. 35 et suiv.

(2) Letourneau, ibid., p. 65 et suiv.

tribus, avec toutes les superpositions amenées par les conquêtes; comme les chefs, les divinités elles-mêmes deviennent plus hautes et leur domaine plus étendu. De même les formes communautaires primitives, en rapport avec la chasse et la pêche en commun, s'altèrent, elles se concentrent surtout territorialement entre les mains des dieux ou de leurs représentants, entre celles des chefs de clans, de tribus, de monarchies; les travaux, d'abord identiques pour tous, se sont différenciés; les plus forts, les plus intelligents se sont réservés la chasse, la guerre, la direction religieuse et civile; les plus faibles, les femmes, les enfants, les prisonniers de guerre, sont voués aux travaux nécessaires pour l'entretien de tous, travaux principalement pacifiques.

L'observation générale à noter, c'est que, en même temps que la masse sociale s'est accrue, les parties de cette masse se sont différenciées et en même temps coordonnées. Comme dans presque toutes les sociétés primitives modernes et antiques, cette extension, cette différenciation et cette coordination ont été conditionnées par la guerre; il est naturel, et l'observation confirme, que la coordination sociale et notamment politique a dû aboutir nécessairement à une centralisation despotique à la fois économique, familiale, religieuse et morale, juridique et, comme couronnement inévitable, politique. Il n'y a rien de providentiel dans ce développement, il est le fait naturel des facteurs constants qui, dans l'humanité entière, à peu d'exceptions près, ont concouru à la formation des sociétés. Une vraie sélection naturelle a assuré, dans des conditions et des milieux hostiles, la survivance des plus fortes sociétés militaires et dès lors aussi despotiquement centralisées, c'est-à-dire coordonnées.

Il existe, il est vrai, encore et il a existé des sociétés qui, par suite de circonstances exceptionnelles, ont échappé à l'empreinte militaire générale qui a moulé la grande masse des autres; ces sociétés ne se sont malheureusement pas développées pour deux motifs : ou bien c'est leur isolement profond qui les a maintenues à l'abri des effets de la guerre, mais cet isolement même les a (montagnes, marécages, îles) réduites à l'inertie, ou bien, mises en contact avec des populations conquérantes, elles se sont réfugiées dans des parties inaccessibles et, dans ce cas encore, elles ont végété dans leurs formes primitives, qu'elles nous permettent ainsi de reconstituer aujourd'hui. (Exemples : Santals, Bodos, Dhimals, Esquimaux.)

Ce qui frappe dans l'étude des institutions et des croyances sociales de toutes ces populations primitives, tant anciennes que modernes, c'est, en dehors de l'immense variété apparente et pour ainsi dire nominale des formes locales, la monotonie et la constance réelles des mêmes phénomènes dans le même ordre et dans la même succession, tant statique que dynamique. Les premiers penseurs ont été

naturellement frappés, au contraire, du phénomène plus superficiel mais plus apparent de leur diversité, mais plus on approfondit la structure et l'évolution de ces populations, plus on constate que ces oscillations et ces déviations se ramènent à des moyennes d'institutions et de croyances à peu près identiques partout; les termes extrêmes des variations et des oscillations sont d'autant plus rares qu'ils s'éloignent de ces moyennes, à tel point que dans l'infinie quantité des faits on ne risque guère de se tromper sur la structure et l'évolution générale de l'humanité en négligeant ces variations pour s'en tenir aux faits les plus nombreux, les plus ordinaires et les plus homogènes.

Cette constance des faits et des lois de l'histoire est la meilleure démonstration que les phénomènes sociaux peuvent faire l'objet d'une science, et, comme conséquence, qu'ils sont susceptibles d'une précision suffisante, résultant de ce que les mêmes antécédents doivent nécessairement reproduire les mêmes conséquences. Ainsi, la connaissance de l'histoire devient pour l'avenir un puissant adjuvant des progrès conscients dans les sociétés.

L'unité et l'homogénéité fondamentales des structures sociales, principalement primitives, dans tous les temps et dans tous les lieux, nous apparaît au surplus comme un fait parfaitement naturel, si nous nous rappelons que ce qui imprime aux sociétés leur structure générale ce sont, d'un côté, le milieu physique ou géographique, de l'autre la constitution physiologique et psychique des unités humaines; or, les sociétés en général, et surtout les sociétés primitives, reçoivent leur empreinte et leur direction des phénomènes les plus simples et les plus généraux de cette double catégorie d'influences; ces influences sont précisément celles qui sont les plus semblables partout; il n'est donc pas étonnant que les premières formes et les premières pensées des sociétés se ressemblent. L'unité de leur point de départ résulte de l'unité des lois fondamentales de la nature inorganique et de l'unité physiologique et psychique de la nature humaine.

Des populations, tant anciennes que modernes, classées sous le type général de populations primitives ou sauvages, passons à des types plus considérables, plus différenciés et mieux organisés.

Nous pouvons partager ces types en deux groupes distincts : le premier, sans relations connues avec la Grèce antique et comprenant notamment le Pérou, le Mexique et la Chine.

L'étude des croyances et des doctrines politiques de ce premier groupe est du plus haut intérêt; il permet une des applications les plus intéressantes de la méthode de comparaison à la science sociale. Si, en effet, l'évolution des États dont s'agit est, dans ses termes moyens, la même que celle des pays asiatiques et africains, avec lesquels ils n'ont

pas été en contact, il sera permis d'en tirer un nouvel argument en faveur de la constance des lois sociales.

Quand nous étudierons ensuite les grandes sociétés asiatiques et africaines, telles que l'Égypte, la Chaldée, l'Assyrie, l'Inde, la Médie, la Perse, dont les croyances et les doctrines ont influé directement sur la civilisation européenne, par l'intermédiaire notamment de la Grèce, nous serons disposés à reconnaître que cette influence n'a fait que rendre plus considérable et plus complexe notre civilisation, sans parvenir cependant, sauf dans des variations spéciales, à l'affranchir des lois générales qui président à l'évolution de toutes les sociétés humaines. Toutes ces sociétés ont passé par les stades primitifs et sauvages que nous avons indiqués ci-dessus, bien entendu avec les variations accessoires qui distinguent entre elles aussi bien les espèces animales que les espèces sociales.

Des grands empires antiques, un seul a survécu : la Chine. Deux ont été détruits au seizième siècle par les Espagnols : le Pérou et le Mexique; les autres ont disparu depuis longtemps.

Comme formes atténuées de ces grands empires, nous avons encore l'Empire Turc et la Russie; un troisième, le Japon, a opéré sa révolution il y a peu de temps et est entré dans la période constitutionnelle et représentative.

Ces empires absolutistes présentent des caractères généraux communs.

Le chef militaire y est en même temps, directement ou indirectement, le chef civil et religieux; il en est ainsi au Thibet aussi bien qu'en Russie; parfois l'élément civil et l'élément militaire sont distincts de l'élément religieux, comme dans l'Inde; à certains moments l'élément civil et militaire domine le pouvoir religieux ou est absorbé par ce dernier; l'Égypte ancienne représente assez bien ce conflit des pouvoirs.

Dans tous les cas, le chef de l'État est Dieu, ou fils de Dieu, ou délégué de Dieu, ou, de droit divin. Ce sont là les formes atténuées successives de la même idée religieuse et politique.

Dans ces grandes monarchies absolutistes, il n'y a plus de représentation ni de délibération collectives, si ce n'est, parfois, avec les délégués militaires, civils, religieux, à titre de consultation.

C'est le pouvoir exécutif qui, seul, représente la volonté collective, lui seul délibère et agit. Il est cependant lui-même d'autant moins libre qu'il est plus absolu; il est lié étroitement par la tradition, le cérémonial, les rites, les coutumes et par ses propres décisions antérieures, qui préparent la formation d'une jurisprudence; il est secoué et souvent renversé par les conjurations, les révolutions, les guerres.

Les croyances politiques relatives au caractère divin des royautés

absolues sont en rapport avec d'autres croyances relatives au droit de résistance, de déposition, de tyrannicide de la part des sujets, croyances qui, dès la plus haute antiquité, se formulent en doctrines précises.

Ces généralités sont cependant insuffisantes pour pénétrer dans la pensée politique intime des grandes sociétés politiques dont nous nous occupons; ces caractères communs ne peuvent nous dispenser d'examiner de plus près leurs types spéciaux les plus intéressants, les plus caractéristiques. Chacun d'eux reproduit du reste, dans ses commencements, tous les stades inférieurs des sociétés plus simples, ce qui nous dispense d'approfondir l'étude de ces dernières.

Chacune des grandes civilisations historiques spéciales, lorsqu'on l'étudie à partir de ses origines, reproduit les stades les plus inférieurs des sociétés les moins avancées, soit actuellement encore existantes, soit disparues. Il existe non seulement dans la vie de l'humanité, mais dans celle des collectivités distinctes qui la composent, une loi de continuité ininterrompue dans l'espace et dans le temps; les formes les plus simples, les plus anciennes, sont directement ou indirectement le point de départ des institutions modernes les plus complexes; la civilisation anglaise ou nord-américaine contemporaine, par exemple, est la reproduction et la continuation de la vie antérieure de l'espèce humaine; chacun de nous est relié au passé le plus reculé; il l'est également à l'avenir le plus lointain. C'est la grande mission philosophique et sociale de la science historique de coordonner et d'unifier ainsi dans chacune de nos consciences individuelles et transitoires l'image réduite, mais de plus en plus claire et exacte, comme représentation, de cette vie continue, à la fois si variée et si homogène, de l'espèce humaine et de faire participer ainsi chacun de nous, par la pensée comme il y participe réellement, à cette immortalité collective, bien que relative, dont le fonctionnement est assuré suivant une loi d'adaptation naturelle commune à tous les organismes polycellulaires, par la reproduction et la mort des individualités et des sociétés particulières.

Guillaume de Greef.

CHRONIQUE SUISSE

Le Projet Greulich

OU LE TRAITEMENT GRATUIT DES MALADES PAR L'ÉTAT

Ce m'est un grand honneur d'avoir été chargé, par mon ancien professeur et excellent ami, M. Georges Renard, de dire ici, trois ou quatre fois l'an, les progrès de l'idée socialiste en Suisse. Je ferai mon possible pour donner des renseignements sûrs, en m'attachant aux grosses questions et en laissant de côté les menus incidents d'une lutte qui se poursuit avec ardeur et ténacité.

I

Dans leur assemblée extraordinaire du 5 novembre 1893, les délégués du parti ouvrier suisse saluaient avec acclamations et adoptaient à l'unanimité la proposition de mettre en mouvement l'initiative populaire, en vue d'introduire dans la Constitution la *gratuité des soins médicaux et le monopole du tabac,* dont les bénéfices paieraient médecins et remèdes. On sait que l'*initiative* consiste à grouper 50,000 signatures d'*électeurs* autour d'un principe, voire d'un projet de loi, élaborés n'importe où et par qui. Les Chambres fédérales sont obligées de s'en saisir, puis de soumettre la proposition *telle quelle* au peuple, qui accepte ou rejette. Dans l'espèce, les 50,000 signatures se trouveront; l'attitude des Chambres — où souffle aussi l'esprit nouveau — sera négative; en revanche, impossible de prévoir la décision finale, par le peuple. Son intérêt bien entendu lui commanderait d'accepter; mais il écoutera peut-être les objections des médecins, qui redoutent une diminution de revenus, et surtout des fumeurs, qui craignent le renchérissement du tabac; beaucoup s'imaginent, en outre, que les

produits de la régie fédérale ne vaudraient pas ceux de l'industrie privée, et que les bons cigares de Grandson ou Vevey iraient rejoindre les vieilles lunes. Bien que fumeur, nous ne partageons pas ces craintes, mais elles pèseront d'un grand poids dans la balance du plébiscite.

Donnons d'abord le texte de la pétition :

Les soussignés, ayant droit de vote, et conformément à l'article 121 de la Constitution fédérale, formulent le désir que l'adjonction suivante, modifiant la Constitution fédérale, soit soumise au peuple et aux cantons :

L'art. 34 de la Constitution fédérale est complété comme suit :

Avec la collaboration des cantons à l'organisation et à l'administration (du service médical), *et pour autant que les revenus du monopole du tabac le permettront, la Confédération pourvoira à ce que la population obtienne gratuitement les conseils et les soins médicaux, ainsi que les remèdes : elle accordera des subsides aux cantons pour soigner gratuitement dans les hôpitaux les gens sans ressources, et pour créer des maisons de santé.*

Dans ce but, elle introduit le monopole du tabac... Elle peut aussi édicter des prescriptions légales sur les succédanés du tabac. Les tabacs et les cigares de qualité ordinaire ne doivent subir aucun renchérissement.

La législation fédérale favorise la culture et la fabrication indigènes ; elle détermine de quelle manière les autorités cantonales ont à participer à l'administration du monopole.

Résumons les arguments qu'a fait valoir M. Greulich, secrétaire ouvrier, auteur du projet, devant les délégués réunis à Zurich. Après quoi nous discuterons les objections, soit que M. Greulich les ait prévues, soit quelles aient surgi après coup.

Un premier argument est tiré de l'insuffisance et des défectuosités du projet *d'assurance contre la maladie et les accidents*, dû à M. le conseiller national Forrer, et bien vu des sphères officielles, ainsi que des médecins. D'après ce projet, tout droit à l'assurance tombe forcément à la suite d'un an de maladie ! au moment donc où les malades et leurs familles en auraient le plus besoin. M. Forrer demande aussi qu'ouvrier et patron paient chacun la moitié des contributions d'assurance de l'ouvrier. Or, qui paie commande, et le monde ouvrier a quelques raisons de se méfier de cette immixtion, de cette ingérence tutélaire des employeurs dans les caisses de secours. L'inconvénient principal est de mettre l'assurance sous la dépendance des conditions de travail : l'assurance ne vaut en effet que pour le temps où l'ouvrier est occupé, et s'il est au bénéfice d'un contrat de travail de huit jours au minimum — les sans-travail ne sont pas assurés du tout, ou ne le sont que pour une durée de quatre semaines après la cessation du labeur ! Or, aujourd'hui que le chômage forcé est presque devenu, même en Suisse, une institution, les sans-travail seraient plus mal lotis par le système Forrer que par le système actuel de la charité privée ou publique.

De plus, les enfants au-dessous de quatorze ans, au nombre de 950,000, restent en dehors de l'assurance, ainsi que les travailleurs sans occupation fixe : portefaix, journaliers, ménagères, tailleuses, couturières, lessiveuses, repasseuses, récureuses, etc. Que deviendra le ménage ouvrier dont la mère ou les enfants auront à subir une longue maladie ?

Les communes auraient, il est vrai, le droit d'astreindre à l'assurance les travailleurs sans contrat, en payant elles-mêmes la demi-taxe afférente aux patrons. Quand on sait combien les communes se font tirer l'oreille pour secourir leurs propres bourgeois, on voit d'ici l'empressement qu'elles mettraient à régler la demi-taxe pour des ouvriers, la plupart étrangers à la localité ! D'ailleurs, quantité de petits contribuables, campagnards ou artisans, trop pauvres pour payer la taxe entière et s'assurer personnellement, ne voudraient pas que les impôts que la commune leur réclame servissent à assurer d'autres personnes. L'agriculture s'étant déclarée incapable de supporter ces charges, un large accroc a été fait au système Forrer pour y introduire une subvention fédérale de 3 à 4 millions par an. Mais une foule de petits industriels ne sont pas en meilleure posture que les paysans et auraient des droits égaux à une subvention pour l'assurance de leurs ouvriers. On ignore où cela conduirait, si ce n'est qu'en un tour de main des millions s'éparpilleraient sans profit sérieux.

Veut-on, du reste, que la Confédération intervienne dans l'assurance contre la maladie et les accidents — et il est impossible qu'elle n'intervienne pas — son argent doit profiter au plus grand nombre, déployer son maximum d'effets utiles. Il n'y a que la gratuité des soins médicaux pour résoudre le problème.

Que coûterait-elle ? MM. Moser et Schmid, experts désignés par le gouvernement fédéral, sont arrivés aux chiffres suivants (la Suisse a 3 millions d'habitants) :

Soins médicaux	Fr.	11.200.493
Remèdes		9.390.881
Entretien dans les hôpitaux		12.126.725
Frais d'administration		1.766.109
TOTAL	Fr.	34.484.208

Ces messieurs, qui ont oublié les centimes, évaluent à 8.69 le nombre moyen, par an et par habitant, des jours de maladie ; les frais médicaux à 42.5 centimes par jour ; les accouchements à 15 francs pour la sage-femme et à une moyenne de 1 fr. 50 pour l'assistance médicale, relativement rare. Là-dessus ils échafaudent leurs 34 1/2 millions, chiffre qui paraît trop élevé et de nature à compromettre une belle réforme sociale.

Ainsi, le prix des remèdes est calculé sur ce qu'ils coûtent à l'hôpital de l'Ile, à Berne, où affluent de tout le canton (550,000 habitants), les cas chirurgicaux les plus graves. Les appareils donnés aux patients, et souvent d'un prix élevé, y sont comptés comme « médicaments », ce qui fait monter singulièrement le prix moyen des remèdes proprement dits. Or, il est inadmissible que la moyenne, répartie sur l'ensemble de la Suisse, soit égale à ce qu'elle est dans un hôpital, où certaines économies seraient d'ailleurs réalisables.

L'entretien des nécessiteux dans les hôpitaux, présenté comme une dépense nouvelle, en réalité n'en est pas une, puisque cantons et communes dépensent déjà à cet effet des sommes considérables, qu'il serait juste de déduire des 12 millions prévus par les experts, ces subventions devant se continuer. MM. les docteurs Schuler et Moser fixent à environ 8 francs par tête et par an les frais de maladie. Pour 3 millions d'habitants, cela fait, en chiffres ronds, 24 millions de francs, un joli denier, mais dont il faut soustraire, nous le répétons, les subventions cantonales et communales, que nous représentons par x. Ainsi le monopole du tabac devrait couvrir une dépense de 24 millions, moins x.

A défaut de statistique précise, il est possible de trouver, assez approximativement la valeur de x. Le canton de Zurich (350,000 habitants) dépense annuellement, pour l'ensemble de ses hôpitaux et infirmeries, 850,000 francs. Pour une population de 3 millions, il n'est pas téméraire d'admettre une dépense dix fois plus forte. Cette proportion de 1 à 10, entre Zurich et la Suisse, s'est d'ailleurs vérifiée dans d'autres domaines. Ainsi les cantons débourseraient déjà près de 8,500,000 francs. En outre, des 20 millions environ que coûte actuellement l'Assistance publique, il y en a bien un ou deux affectés spécialement aux malades. Ajoutez-les aux 8,500,000 francs — x = de 9 millions et demi à 10 et demi. Le monopole devrait donc fournir, pour arriver aux 24 millions demandés, une somme de 14 à 15 millions.

II

Aujourd'hui, les médecins se précipitent dans les villes, et les campagnes sont un peu délaissées (les paysans suisses ont tort de s'imaginer que le socialisme les oublie). Pour y remédier, M. Greulich propose de faire du médecin un *fonctionnaire d'État*, convenablement rétribué, puisque ses études sont longues et coûteuses. Les États-Cantons paient les ministres du culte, chargés du soin des âmes ; l'État-Confédération paierait les ministres de la santé corporelle, les

répartirait équitablement sur l'ensemble du territoire, et créerait ainsi des espèces de paroisses médicales ou des circonscriptions sanitaires, si le mot de « paroisses » effarouche le lecteur.

L'hygiène publique y gagnerait considérablement, le médecin, fonctionnaire à traitement fixe, ayant désormais tout intérêt à *prévenir les maladies* plutôt qu'à les guérir. Les familles riches ont leur médecin attitré et s'en trouvent bien. Avec le traitement gratuit des malades, la famille la plus indigente aura le sien, payé par l'État, et au service de tous, comme aujourd'hui l'instituteur ou l'ecclésiastique. Les gens peu aisés, les pauvres honteux — et aussi les campagnards, qui regardent à l'emploi d'un centime — hésitent à appeler le docteur, qu'ils ont l'intention de payer. Par là, que de santés compromises, que de forces et de vies perdues! Or, la vie d'un homme a sa valeur, même financière. Au point de vue économique, une mort prématurée est une perte sèche pour la nation. Ceci pour les personnes qui n'aiment pas le sentiment.

La première question qui se pose est naturellement celle-ci : Combien faudrait-il de médecins d'État? En 1889, la Suisse comptait 1,530 médecins, dont un assez grand nombre déjà rétribués par l'Etat, les hôpitaux, les caisses communales, etc. (plus du 10 °/₀ dans le canton de Zurich, plus du 30 °/₀ dans Bâle-ville). Pour la Suisse entière, M. Greulich admet une moyenne de 20 °/₀, soit plus de 300 médecins payés par les cantons et qui continueront à l'être. La Confédération n'aurait ainsi à salarier que les 80 °/₀ du corps médical.

Chaque canton, on le sait, se subdivise en districts, que notre projet distribue en trois catégories, d'après la densité de la population. La première catégorie comprend les districts avec un maximum de 100 habitants par kilomètre carré (moyenne de la Suisse, 72) : Un médecin par 2,000 habitants et par fraction dépassant 1,000. Seconde classe, 100-200 habitants par kilomètre carré, un médecin par 2,500 âmes et par fraction au-dessus de 1,250. Troisième catégorie, plus de 200 humains au kilomètre, un Hippocrate par 3,000 et par fraction de plus de 1,500. La pratique indiquerait les modifications à apporter à cette répartition.

La première catégorie, 1,064,507 habitants, possède actuellement 433 médecins et en aurait 543 d'après le projet Greulich. La seconde classe, 1,135,203 habitants, avec aujourd'hui 518 docteurs, que le projet fait descendre à 442. Troisième catégorie, seulement 718,044 habitants, mais 579 médecins, réduits à 240. Ces chiffres montrent abondamment que les contrées à population clairsemée souffrent (d'autres diraient *jouissent*, mais à tort) d'un manque d'Esculapes. Là précisément où les habitations sont disséminées, les distances considérables, les médecins se font très rares, pour la bonne raison qu'ils y gagnent

à peine leur vie et qu'ils préfèrent les centres populeux. 110 médecins de plus aux régions déshéritées, rien que cela serait déjà une réforme à laquelle la population des campagnes aurait tout à gagner. Et les autres districts ne devraient pas se plaindre, puisqu'ils profiteraient des lumières, non seulement des médecins fédéraux, mais aussi de ceux qui fonctionnent déjà dans les hôpitaux, policliniques, etc., au nombre de 306. La Confédération en paierait 1,225, total : 1,531, à une unité près le chiffre de l'année 1889. En outre, certaines familles riches continueront à vouloir leurs médecins privés; il en faudra aussi pour les stations d'étrangers, les bains, de sorte que MM. les étudiants en médecine n'ont pas à redouter l'avenir. Le travail « aux pièces » ne manquera pas.

Les médecins officiels recevraient un traitement de 4,000 à 8,000 fr., variant évidemment (M. Greulich ne le dit pas, mais on doit le supposer) d'après les années de service, et aussi d'après le coût de l'existence, qui n'est pas partout le même. En moyenne 6,000 fr. assurés, payables à jour fixe, sans notes à envoyer — ce n'est pas énorme; mais combien d'hommes qui ont aussi fait des études longues et chères, combien de médecins même n'en gagnent pas tant! Avec cela, pas moyen de faire fortune; nous n'en voyons pas la nécessité.

A 6,000 fr., 1,225 docteurs créeraient à la Confédération une dépense de 7,350,000 fr. Les communes payeraient les sages-femmes, tant par accouchement, le plus grand nombre exerçant leur art à côté d'autres occupations.

Passons aux remèdes. M. le docteur Moser a calculé que les médicaments sont aux honoraires du médecin ce que 64.6 est à 100. Le 64.6 0/0 de 7,350,000 fr. = 4,748,000 fr. Et sur ce point, de grandes économies seraient faciles, non en donnant aux malades des remèdes de moindre valeur, comme ceux dont les pauvres sont parfois obligés de se contenter, mais en créant des *laboratoires fédéraux* pour la préparation des médicaments, qui seraient meilleurs, souvent plus frais et toujours moins chers. Les pharmaciens, ou bien passeraient au service de l'Etat, ou bien seraient soumis à un tarif raisonnable. Finis, les comptes d'apothicaires!

Quant à l'entretien dans les hôpitaux des malades sans ressources ou des patients que la nature du mal oblige d'y transporter, nous avons vu que cantons et communes affectent déjà à ce service une somme bien voisine de 10 millions. En acceptant le chiffre des experts fédéraux (un peu plus de 12 millions), c'est 2 millions seulement que le monopole aurait à fournir aux hôpitaux.

A ces 2,000,000 fr., ajoutons les remèdes, 4,748,000 fr., et les médecins, 7,350,000 fr. — cela ne fait jamais que 14,098,000 fr. Nous sommes loin de l'expertise fédérale! Comptons un million pour les

frais d'administration, nous arrivons à 15 millions, environ la moitié de ce que la Suisse a dépensé, ces dernières années, pour le militaire.

III

On craint que le nouveau service ne favorise un développement exagéré de la bureaucratie. M. Greulich voit le danger; il y remédie en faisant *élire les médecins par le peuple,* dans chaque district, pour une période de six ans (comme, dans plusieurs cantons, les instituteurs et les pasteurs protestants). Il justifie le procédé, qui n'est pas exempt d'inconvénients, par la nécessité pour le médecin d'avoir la confiance des populations.

On s'imagine aussi que, les médecins devenant des fonctionnaires, le malade et sa famille n'auraient plus la liberté de choisir leur docteur. C'est complètement inexact, puisqu'il y aura *plusieurs* médecins dans chaque district et dans toutes les villes. Quant aux malades, réels ou imaginaires, qui courent d'un guérisseur à l'autre, impossible de créer des institutions pour eux spécialement.

Où prendre l'argent? Dans l'herbe à Nicot. En quête de nouvelles ressources, le gouvernement suisse a déjà fait calculer, par un technicien, quel serait le bénéfice *net* du monopole — 15 millions, chiffre confirmé par les calculs de M. Greulich et de M. le docteur Milliet, directeur du monopole des alcools. Juste la somme qu'il nous faut!

Une grosse objection se présente : le monopole du tabac n'est-il pas un impôt indirect, et comme tel pesant surtout sur les classes laborieuses? Non. Il serait injuste de l'assimiler aux tarifs douaniers ou aux *taxes de fabrication* sur l'esprit-de-vin, le sucre, le tabac. Pourquoi donc? Parce que les négociants qui paient ces droits les font repayer, et largement, au consommateur. Il en est tout autrement du monopole. Un bénéfice *net* obtenu par l'État, fût-il considérable, ne signifie pas le moins du monde que la pipe du pauvre sera plus chère. En effet, le bénéfice du monopole est formé, en première ligne, des profits que les fabricants gardaient pour eux. L'État peut même réaliser un bénéfice plus rond que la somme de ces gains, sans que les produits deviennent plus chers ou moins bons, puisque l'État travaillera en grand, plus avantageusement, sans frais de concurrence, de réclame, d'étiquettes coûteuses ou d'emballages de luxe.

Il serait donc insensé de dire : Si le monopole rapporte 15 millions, c'est un impôt indirect de 5 fr. par tête, ou de 25 fr. pour une famille de 5 personnes... Il ne faut pas juger le monopole suisse d'après le monopole français qui, lui, a considérablement renchéri tabac et cigares.

Comme nous fumons deux fois plus que vous, vos tarifs appliqués en Suisse fourniraient quatre ou cinq fois les 15 millions. Nous n'en voulons pas.

Mais la question bureaucratique se pose à nouveau. Le monopole renforcera-t-il la bureaucratie fédérale? Beaucoup d'électeurs feront dépendre leur vote de la réponse à cette question. Eh bien! le monopole du tabac ne doit pas exiger plus d'administrateurs que celui de l'alcool, c'est-à-dire *une quarantaine*. Pas de quoi prendre peur. Et dans leurs écritures il est plus souvent question de factures et d'affaires que de réglementation pédante. En d'autres termes, ils ne gouvernent pas, ils font du commerce.

D'après une statistique de 1888, il y avait en Suisse 125 fabriques de tabac, avec 6,505 ouvriers. Le monopole diminuerait certainement le nombre des fabriques ; mais celui des ouvriers, ou bien resterait le même ou bien augmenterait plutôt, puisqu'on encouragera la fabrication indigène et qu'on espère restreindre l'importation des cigares et cigarettes. Dans une lettre au *Luzerner Tagblatt* du 3 décembre 1893, M. le conseiller fédéral Hauser, chef du département des finances, a déclaré formellement que les ouvriers n'avaient pas à craindre d'être jetés sur le pavé. — N'est-il pas à redouter, en revanche, que le parti au pouvoir cherche à embrigader le personnel ? Les fabriques d'armes fédérales sont là pour nous rassurer : l'esprit d'émancipation qui travaille les prolétaires n'a point fait halte devant leurs portes. Les ouvriers en tabacs, qui se rattachent déjà, en partie du moins, aux associations organisées, ne se laisseront pas détourner du bon combat ni de la solidarité par le simple fait qu'ils passeront au service de l'État.

En ce qui concerne la vente, les grands débits, dans les villes, pourraient être affermés, comme en Autriche. Cela augmenterait d'autant les bénéfices et préviendrait le favoritisme. Les débits de moindre importance, on les confierait à des *invalides du travail ;* il n'est pas nécessaire, pour vendre du tabac, d'être en parfaite santé, ni même d'avoir deux bras et deux jambes. Le monopole, avec ses qualités de marchandise bien déterminées, ses prix fixes et une provision fixe au vendeur, n'exige pas, pour la vente au détail, la connaissance des marchandises que réclame la liberté du commerce. Les gens valides et robustes, qui peuvent fournir un travail productif, ont autre chose à faire qu'à attendre les clients derrière un comptoir.

On nous objectera peut-être le coût considérable des expropriations. Mais, ici encore, nous avons l'expérience du monopole de l'alcool. N'est dédommagé que le fabricant (non le commerçant), et cela pour les installations qu'on lui rachète, éventuellement, ou pour la dépréciation que le monopole inflige à ses immeubles ou installa-

tions. La loi sur le monopole de l'alcool déclare expressément que le gain annuel réalisé par le fabricant n'entre pas en compte dans la fixation de l'indemnité.

La contrebande ? Encore un fantôme ! D'où introduire en fraude tabac et cigares ? Trois des pays qui nous entourent ont déjà le monopole : la France, l'Autriche et l'Italie. Le quatrième, l'empire allemand, se dispose à établir une lourde taxe sur le tabac, qui ne manquera pas de renchérir. En France, les fumeurs sont fortement imposés. L'Italie fabrique d'après le principe : *cher et mauvais !* Nous lisons dans le *Secolo* du 13-14 mai :

Sarebbe Tempo ! — La direzione generale delle privative ha deciso di prendere le disposizioni per una migliore confezione dei sigari nazionali in seguita agl' infiniti reclami del pubblico.

A supposer que cette résolution soit suivie d'effet, la qualité s'améliorera, mais les prix ne changeront point ; or, ils sont, pour les cigares ordinaires, *cinq fois* plus élevés qu'en Suisse. Le seul concurrent sérieux, d'après M. Greulich, serait l'empire austro-hongrois. Concurrence salutaire, qui ne pourra qu'éperonner l'administration suisse, l'obliger à livrer de bonne marchandise, à prix raisonnable, le meilleur moyen d'empêcher la contrebande et de faire des affaires dans le pays même.

Avantages qui ne sont pas à dédaigner, par le monopole, le consommateur est à l'abri des falsifications ; le planteur, sûr de vendre toute sa récolte, est débarrassé des intermédiaires et des courtiers de mauvaise foi ; l'ouvrier peut espérer un sort meilleur. Le monopole est dans l'air. Il s'agit simplement de savoir si les bénéfices se verseront au budget militaire ; si, distribués aux cantons, ils serviront à dégrever les gros contribuables ; si, en un mot, ils s'en iront en fumée — ou bien s'ils feront œuvre utile et sociale.

IV

M. Greulich aurait pu se borner à proposer le traitement gratuit des malades, sans dire où prendre l'argent ; la presse bourgeoise, alors, de s'écrier : « Ces socialistes sont toujours les mêmes ! Ils vont de « l'avant, ils demandent des réformes pour s'en faire un tremplin, sans « s'inquiéter des conséquences financières. Si on les écoutait, ils con- « duiraient l'État à la banqueroute ! »

Privés de cet argument, les journaux des anciens partis ont reproché à M. Greulich et aux ouvriers d'associer deux choses tout à fait dissemblables : service médical et monopole. A les entendre, il eût fallu

rédiger *deux* initiatives absolument distinctes — ce qui aurait permis aux Chambres d'engager le peuple à repousser, faute de ressources, le traitement gratuit ; et d'adopter quand même, un peu plus tard, le monopole, pour en affecter le bénéfice à de nouvelles fortifications ou au dégrèvement des riches. Ces journaux ont été jusqu'à contester le caractère constitutionnel d'une initiative portant à la fois sur deux objets, dont le second n'est pourtant que la conséquence logique du premier.

Mais, s'apercevant que leur argumentation faisait long feu, les organes bien pensants se sont souvenus que M. Greulich, quoique nommé par les sociétés ouvrières, est payé par la Confédération, et ils ont ouvert une campagne assez vive contre le secrétaire ouvrier. Ils demandent la suppression de cette fonction. M. Greulich, déclarent-ils, devrait rester à son bureau, y approfondir les questions ouvrières (ils n'osent pas dire : *les enterrer*), s'abstenir de toute propagande, ne pas faire de conférences, ne pas défendre son projet et ne pas l'expliquer au peuple : La Confédération n'a pas à subventionner un agitateur socialiste !!! Et plusieurs députés aux Chambres fédérales, conservateurs, libéraux ou radicaux, de signer une interpellation tendant à la suppression du secrétariat ouvrier reconnu par la Confédération. Espérons que cette campagne échouera. La ligue des paysans, *Bauernbund,* demande, elle, que la Confédération lui donne aussi un secrétaire permanent, un tribun des intérêts agricoles, ou supprime le secrétaire ouvrier. Le parti socialiste ne s'oppose nullement à la création d'un syndicat agricole. Le jour approche, du reste, où petits paysans et ouvriers de tous les cantons prendront exemple sur leurs frères de Bâle-campagne, qui ont solidarisé leurs revendications et présentent aux élections des listes communes.

Pour en revenir au projet Greulich, il aurait encore l'avantage de déblayer le terrain, de rendre plus facile la création d'une assurance-maladie qui paierait les *indemnités de chômage,* tant que durerait l'incapacité de travail ; de faciliter aussi l'urgente amélioration de l'*assurance contre les accidents.* Cela ressort nettement de la déclaration de Zurich, qui sert de préface à la demande d'initiative :

L'organisation, par l'État, de l'assurance-maladie et de l'assurance-accidents ne pourra être considérée comme une œuvre de réelle réforme sociale, qu'à la condition préalable du traitement gratuit des malades et de la gratuité du traitement des nécessiteux à l'hôpital. C'est la communauté sociale, représentée par l'État, qui doit assurer ce secours indispensable à tous ses membres en leur procurant, au moyen de ressources publiques, le traitement gratuit en cas de maladie, de façon à ce que l'assurance-maladie n'ait plus à s'occuper que de la couverture du dommage causé par la perte du salaire durant la période d'incapacité de travail.

La population ouvrière suisse rejettera, dès lors, tout projet d'assurance-maladie et d'assurance-accidents qui ne reposera pas sur le principe du traitement gratuit des malades, afin que les ouvriers puissent eux-mêmes supporter les frais de leur assurance-maladie, et puissent l'organiser et l'administrer sans être soumis à la tutelle des patrons et entrepreneurs. L'organisation autonome est une œuvre que la classe ouvrière considère comme supérieure aux avantages d'une contribution financière de la part des patrons, surtout si celle-ci doit être subordonnée à une tutelle quelconque.

Les patrons et les entrepreneurs contribueront, pour leur part, à la réalisation des œuvres sociales, et cela dans une mesure qu'ils pourront très bien supporter, s'ils prennent à leur charge les frais d'une assurance-accidents vraiment étendue. La population ouvrière se déclare prête à prendre, dans l'administration de ses sociétés de secours mutuels, une part telle qu'il ne puisse pas se produire d'abus dans l'assurance-accidents.

L'assurance actuelle contre les accidents est, en effet, profondément défectueuse ; écoutons le rapport de M. le docteur Dind à la *Société vaudoise de médecine :*

Un patron ne peut plus, comme autrefois, faire conduire à l'hôpital ou simplement à son domicile l'ouvrier blessé, mutilé même, sans avoir cure des conditions ultérieures de celui qu'il abandonnait à lui-même. Grâce aux lois de 1881 et 1887, pareils faits ne sont plus possibles ; malheureusement, ces deux lois n'atteignent pas l'ensemble des ateliers : beaucoup leur échappent et placent les ouvriers dans des conditions pénibles. En outre, en laissant jouer un rôle important à la constatation de la faute grave et à l'imprudence des ouvriers, elles ouvrent largement la porte aux procès et aux retards dans le paiement de l'indemnité. L'ouvrier est, de plus, mal placé pour surveiller l'exécution de la loi (réassurance) par le patron ; il l'est encore davantage — et les médecins en connaissent quelque chose — pour discuter, cas échéant, les offres d'indemnité que lui font les campagnies d'assurances : de là souvent des indemnités dérisoires !

M. Dind, du reste, n'est point favorable au projet Greulich, auquel il adresse diverses critiques ; nous examinerons celles que M. Greulich n'a point réfutées, à l'avance, dans son exposé de motifs. M. Dind, avant de parler au nom de la majorité des médecins vaudois, résume les objections parties du monde économique et politique : Le traitement gratuit des malades est un trop grand saut dans l'inconnu ; les dépenses pourront atteindre au double, sinon au triple, du chiffre indiqué par M. Greulich. Le budget fédéral succombera sous le faix. — Si ces craintes se réalisent, si, à l'épreuve, les inconvénients du système dépassent ses avantages, le peuple, armé de l'initiative (par laquelle il peut aussi demander la suppression d'une institution quelconque), aura bientôt balayé le système Greulich. Nous doutons fort qu'il le fasse. En admettant que le traitement des malades coûte 30 millions au lieu de 15 (ne parlons pas de 45, qui est un chiffre fantastique), ce ne

serait que l'équivalent du budget militaire ! La Suisse est assez riche pour consacrer à la guérison une somme égale à celle qui sert à préparer scientifiquement la destruction. Elle n'en aurait que plus d'autorité pour proposer au monde le désarmement après lequel chacun, toutbas, soupire.

Seconde critique : En confiant aux ouvriers seuls l'organisation de l'indemnité de chômage, on incorpore fatalement dans le parti qui dirige les caisses (le parti socialiste) quantité de personnes qui jusqu'ici s'en tenaient à l'écart. On provoque une évolution politique importante ; c'est même là, au dire de quelques-uns, le but secret du mouvement d'initiative. — Puis quand ainsi serait ? Nous n'y voyons, nous, aucun inconvénient, bien au contraire. Nous appelons de nos vœux le jour où *tous* ceux qui souffrent se sentiront solidaires et marcheront, d'un élan unanime, à la conquête de la justice. Mais les adhésions restent volontaires, même avec le projet Greulich : Quand un travailleur sera privé par la maladie de ses moyens d'existence, les caisses d'assurance lui viendront en aide, obligatoirement, sans lui demander ses opinions politiques, sociales ou religieuses. Nous abandonnons ces procédés inquisitoriaux à certaine philanthropie maîtresse en l'art de tyranniser les consciences.

Nonobstant les déclarations formelles de M. Greulich, M. Dind ne croit pas que les malades auront la liberté de choisir leur docteur : Désignés par le peuple, qui tiendra à les avoir à sa portée, les médecins ne pourront probablement habiter la plupart, comme actuellement, le chef-lieu du district, mais devront être répartis selon un mode topographique différent. C'est ce que demanderont certainement (?) les populations. Le district se subdivisera en arrondissements *à un seul médecin*. Casé dans son arrondissement et devant premièrement satisfaire ses électeurs, le médecin officiel prudent se gardera d'en sortir pour soigner tel malade qui l'appellera d'un arrondissement voisin. — Il est aisé de réfuter le projet Greulich en y introduisant des choses qui n'y figurent pas, ainsi les arrondissements à un seul médecin. Admettons cependant que les populations y tiennent, quoi de plus simple que de dire dans la loi : *Les médecins, bien que fixés dans un arrondissement, sont à la disposition de tout le district. Ils sont nommés et confirmés par les électeurs du district. Les spécialistes résident au chef-lieu ?*

Mais le médecin à la mode sera surchargé de besogne, alors que tel confrère en sera presque entièrement dépourvu — et les deux encaisseront les mêmes honoraires ! Peut-être même celui qui n'a pas grand travail sera-t-il payé plus que son collègue ! — C'est voir les choses en pessimiste. Le cas, sans doute, pourra se présenter, comme il arrive que tel professeur d'Université fasse le vide et tire le même traitement, parfois un traitement plus haut, qu'un confrère suspendant à ses lèvres des centaines d'auditeurs. On a même vu le professeur en

titre ne pas faire son cours, être payé néanmoins, et son suppléant travailler pour l'amour de l'art. Supprimerez-vous les Universités? Et s'en portent-elles plus mal?

Notez que les professeurs sont généralement nommés *à vie* et que les médecins ne le seront que pour *six ans*. Ceux qui, par suite de leur caractère grincheux ou de l'insuffisance de leurs études, n'auront pas la confiance du public, ne seront pas confirmés, mais remplacés par des collègues plus sympathiques ou plus capables, et la besogne s'égalisera. (Il va de soi que le choix du peuple serait limité entre les docteurs ayant tous leurs diplômes, titres et grades.) Une disgrâce imméritée peut atteindre les « bûcheurs », professeurs ou médecins; mais l'opinion publique leur reviendra, nécessairement. La mode, heureusement, n'est pas tout — il y a encore un peu de justice en ce monde. Il nous parait impossible qu'un médecin affable, instruit et actif, soit longtemps délaissé; quant aux autres, *en très petit nombre,* leurs loisirs leur permettront de chercher une autre carrière.

On ne nous dit pas non plus, continue M. Dind, comment un médecin se défendra des clients dont les prétentions sont exagérées, soit quant au nombre et à l'heure des visites, soit quant au choix des médicaments. Il est des patients qui prétendraient ne pouvoir guérir sans malaga, champagne ou cognac. Que de chances d'être réélu pour le médecin qui les répandra à flots! Quelle défaite en perspective pour le confrère qui ne les prescrira qu'à bon escient! — Que des considérations de cette nature influencent un certain nombre d'électeurs, c'est malheureusement probable; mais de là à prétendre que la population de tout un district s'associera à leurs rancunes, il y a loin! Nous opposons la même réponse à l'objection suivante : « Vous voyez les succès « électoraux que remportera le confrère qui, harassé par un travail « intense, ayant eu peut-être plusieurs courses de nuit, assisté à un « accouchement ou un accident grave, opposera un refus à un appel « qui ne lui paraîtra pas nécessiter une visite immédiate! »

Le rapport de la *Société vaudoise de médecine* formule ensuite une critique plus grave, à première vue : la création de médecins officiels entraînera *fatalement* une diminution de la valeur scientifique du corps médical. C'est, pour une bonne part, la concurrence qui pousse le médecin à se tenir au courant, à étudier jusqu'à la fin de sa carrière. Avec la situation assurée, cet élément disparaît. Il importera par contre beaucoup de ne pas déplaire aux puissances électorales, ce à quoi la santé du peuple et la dignité du médecin ne gagneront rien. — Au pessimisme s'ajoute maintenant le fatalisme! Mais nous n'admettons pas cette fatalité. Les médecins que nous connaissons nous ont donné meilleure opinion du corps médical, qui, dans son immense majorité, continuera à joindre la science à la pratique, l'étude au

dévouement. Il y ira d'ailleurs de son intérêt bien entendu; un docteur au courant des méthodes nouvelles et des expériences récentes aura plus de chances de réélection qu'un immobiliste. Si l'argumentation du rapport était fondée, il faudrait abolir immédiatement l'enseignement public, sous prétexte qu'une fois nommés instituteurs et professeurs renoncent à l'étude. Quant aux « puissances électorales », elles ne prévaudront pas contre la reconnaissance générale, basée sur les services rendus. Le district où le fait se produirait serait bientôt connu, et ne verrait se présenter comme candidats que les médecins les moins doués ou sans caractère, les seuls qu'il mériterait.

Les arguments qui précèdent nous paraissent faire tomber la dernière objection : « Ce sont les médecins libres (car le projet Greulich « les admet) qui représenteront la culture scientifique, et c'est à eux « que l'on viendra en payant, car nul ne voudra — pas même les « pauvres — du médecin officiel, totalement discrédité. Et dans ce « cas pourquoi dépenser d'énormes sommes inutilement? » Encore une fois, notre estime pour le corps médical nous défend absolument de prévoir cette éventualité, sauf à titre exceptionnel. Et même le dernier raisonnement de M. Dind vient à l'appui de ce que nous disons plus haut, savoir que le public, et par conséquent les électeurs, sauront fort bien discerner et apprécier la culture scientifique. Ils préféreront, *fatalement,* l'homme instruit à l'ignorant, le chercheur au routinier.

Il n'est pas, en législation, d'œuvre parfaite, absolue, définitive — et M. Greulich n'élève aucune prétention à l'infaillibilité. La discussion et l'expérience montreront de quelles améliorations de détail est susceptible un projet qui, dans ses grandes lignes, est certainement séduisant, humain, logique, d'une simplicité grandiose. Le mot « grandiose » est d'un adversaire, de M. Dind lui-même, à la page 12 de son rapport, où nous lisons aussi : « Le grand, le très grand mérite « du projet Greulich, c'est l'incorporation dans l'assurance des classes « sociales les plus nécessiteuses, en faveur desquelles l'opinion géné- « rale se prononce unanimement. » Brave opinion générale, prouve ton unanimité en adhérant au projet : Qui veut la fin, veut les moyens!

Quoi qu'il arrive, le travail de M. Greulich n'aura pas été vain. Si la Suisse le repousse, d'autres nations en pourront profiter. C'est une noble tentative, qui mérite l'attention des hommes de cœur. Je souhaite à mon pays de savoir l'apprécier, de ne pas fermer l'oreille à la plainte des déshérités, d'accueillir favorablement la pétition que les femmes suisses exclues de l'assurance Forrer, parce qu'elles gagnent péniblement leur vie au jour le jour, signent en ce moment, pour appuyer, dans leur intérêt et dans celui de leurs enfants, les revendications de leurs maris et de leurs frères.

HENRI MAYOR.

CRITIQUE DE COMBAT

Par Georges RENARD (1)

Le livre qui vient d'être mis en vente sous ce titre contient une série d'articles, parus en feuilleton dans la *Petite République française*, à l'exception d'un seul, qui a été publié dans la *Nouvelle Revue*. Ils roulent sur toute espèce de sujets : histoire, philosophie, enseignement, littérature, économie politique. Ils touchent à quantité d'auteurs, morts ou vivants ; Victor Hugo, Cladel, aussi bien que MM. de Voguë, Lemaître, Walras, Letourneau, Zola, André Theuriet, Émile Faguet, etc., y sont tour à tour passés en revue. L'auteur s'est attaché surtout à étudier le côté social de leur œuvre, les idées et les tendances qui en ressortent ; et, chemin faisant, il a saisi maintes fois l'occasion de développer ses propres opinions sur les grands problèmes de l'heure présente.

Nos lecteurs comprendront sans peine les raisons qui ne permettent pas à la *Revue Socialiste* de parler longuement de cet ouvrage. Nous nous bornons à détacher pour eux l'*Avant-Propos,* qui résume l'esprit du livre.

A la jeunesse de mon pays je dédie ce livre de littérature militante, parce que la jeunesse est l'humanité en mouvement, l'avenir en marche, Demain qui vient.

Qui donc a dit que la jeunesse française d'aujourd'hui était indifférente à tout, endormie dans l'égoïsme, molle au travail, veule jusque dans le plaisir? Qui donc a dit que le soleil était mort et qu'il n'y aurait plus de printemps?

Un souffle de renouveau (tant pis pour qui ne le sent pas!) a passé sur les âmes jeunes. Elles s'éveillent, frémissent, s'agitent; comme un essaim d'abeilles au sortir de la ruche, elles volètent deci et delà, essaient leurs ailes, interrogent le ciel et la terre pour savoir de quel côté elles prendront leur essor.

On leur crie de toutes parts : — A nous! Par ici! — Non, par là! — Mais la plupart des voix les appellent en arrière. Nous voulons, nous, les attirer vers les idées nouvelles, vers la région où l'aurore se lève.

C'est ce désir qui fait l'unité de ce livre. Les articles qui le composent sont tous orientés vers le monde naissant qui se dégage peu à peu du brouillard matinal.

Il est intitulé *Critique de combat*, parce que marcher de l'avant, c'est toujours combattre. On ne peut défendre et propager une conception nouvelle de l'art et des choses sans en attaquer et en déloger d'autres.

Au fond même, tout critique est un combattant. En vain voudrait-il borner son rôle

---

(1) Grasilier, éditeur, 12, rue des Pyramides, Paris (3 fr. 50).

à faire comprendre et goûter le beau, sans prendre parti pour ou contre quoi que ce soit. Il peut, à la rigueur, réaliser cet effacement, s'il étudie une œuvre reculée dans le lointain des âges, et encore faut-il qu'elle ne contienne que des cadavres d'idées, j'entends des idées abolies, que personne ne songe plus à reprendre et à professer.

Mais quand il s'agit d'œuvres vivantes, toutes chaudes des passions du moment, touchant aux intérêts ou aux croyances du jour, où est-il le critique qui envisagera les formes comme si elles étaient vides, qui pourra n'émettre aucun avis sur le fond qu'elles recouvrent? Le pauvre homme, s'il existait! Et le triste métier que le sien!

La vérité est que, d'une façon plus ou moins ouverte, plus ou moins consciente, tout écrivain qui se mêle de juger les œuvres de ses contemporains, blâme ceci, loue cela, et forcément pousse ainsi les esprits dans un certain sens.

Voilà pourquoi, au lieu d'affecter une impartialité impossible, j'ai mieux aimé planter franchement à mon chapeau une cocarde de soldat.

C'est peu de chose, je le sais, qu'un soldat dans la mêlée. Mais pourtant c'est de gouttes d'eau qu'est composé l'Océan; c'est d'animalcules pétrifiés qu'est faite la chaine des Pyrénées. L'évolution sociale est, je le sais aussi, le produit d'efforts individuels en nombre incalculable. Et je suis entré, drapeau flottant, dans la bataille intellectuelle.

Qu'y avait-il sur mon drapeau? Je vais le dire; je puis bien épargner aux critiques, mes confrères, la peine de chercher ce que je suis venu combattre et défendre.

Je suis parti de cette vérité acquise qu'il n'y aura jamais de formule définitive de l'art. L'art, comme la vie, est incessamment mobile. C'est un fleuve qui coule intarissable entre des rives toujours changeantes.

Faut-il essayer d'opposer à cette éternelle mobilité la digue de théories absolues, de dogmes immuables? Faut-il, au contraire, la laisser aller à l'aventure sans essayer de la diriger? Ni l'un ni l'autre.

Je crois que la critique, comme l'art, doit être mobile. Je veux dire qu'elle doit varier ses conseils suivant les besoins de l'époque et du pays où elle s'exerce.

Elle aurait tort, sans aucun doute, de méconnaître que les œuvres d'hier ou d'avant-hier ont eu leur raison d'être, voire même leur utilité, leur nouveauté, leur grandeur. Mais elle a le droit d'être la voix des aspirations confuses du public pour dire aux écrivains : — Tel goût a vieilli. Tel genre est usé. Voici ce qu'il nous faut maintenant!

Il m'a semblé de la sorte que la France avait assez et trop pour le moment de pessimisme, de dilettantisme, de décadentisme, de mysticisme, d'exotisme, toutes façons de penser, de sentir ou d'écrire qui ont fait leur temps et leur œuvre.

L'heure m'a paru trop critique, trop tragique pour l'art qui s'enferme dans une petite chapelle d'initiés ou dans l'analyse infinitésimale du moi, à plus forte raison pour celui qui ne veut qu'amuser.

J'ai donc avant tout soutenu de ma plus vive sympathie les œuvres sérieuses en qui se trahit la préoccupation des grands problèmes de notre temps, en qui retentit, comme un écho, le sourd grondement précurseur des tremblements de terre et des profondes commotions sociales.

Je n'entends pas par là les œuvres funèbres, pleurardes, gémissantes, efféminées, qui prêchent le désespoir et l'inutilité de l'action; je les trouve aussi peu appropriées à nos besoins actuels que celles qui se bercent avec indolence dans un optimisme aveugle et béat.

Je veux dire les œuvres toniques, vivifiantes, qui voient le mal, le regardent en face, le dévoilent bravement, mais croient à la possibilité du mieux, secouent les énergies engourdies, relèvent les volontés affaissées, cherchent les moyens de rendre l'humanité meilleure et plus heureuse, non point dans un retour pusillanime aux croyances et aux régimes du passé, mais dans le rayonnement toujours plus intense, toujours plus pénétrant de la lumière et de la justice.

J'ai aimé les œuvres où j'ai trouvé largeur de pensée et largeur de cœur;

Celles qui ont fait couler sur la souffrance d'autrui la rosée bienfaisante de la sympathie;

Celles qui ont gardé leur ironie pour les forts et leur pitié pour les faibles;

Celles qui ont pâti du dédain immérité des salons et des journaux bien pensants, parce qu'elles se sont encanaillées à peindre et à plaindre les misérables.

J'ai loué encore les œuvres qui osent être originales et françaises, quand il est de bon ton de se faire une âme étrangère postiche;

Celles qui ont richesse d'idées vêtues simplement, quand la mode est aux pauvretés richement habillées ;

Celles qui ne se croient pas obligées de ramper dans la boue sous prétexte de réalisme ou de s'envoler dans les nuages sous prétexte d'idéalisme, mais qui, considérant le réel comme la base de l'idéal et l'idéal comme le prolongement du réel, marchent, ainsi que l'homme, les pieds solidement appuyés sur la terre et la tête fièrement dressée vers le ciel.

En revanche, j'ai raillé ces esprits indécis, équivoques, ambigus, crépusculaires, qui, par impuissance ou politique, se complaisent dans le vague mystérieux des phrases sibyllines.

J'ai négligé d'admirer les chercheurs de brutalités faciles ou de saletés lucratives.

J'ai tenu en la même estime les diseurs de banalités solennelles et les prétentieux alambiqueurs de mots qui ont vainement essayé de noyer dans leur fatras le clair génie de la France.

Et maintenant je crois avoir fait ma confession complète. Grâces en soient rendues au journal (1) où ont paru ces articles, j'ai eu (rare avantage !) pleine liberté de dire ce que je pensais et de travailler selon mes forces et mes opinions à l'avenir prochain de la littérature française.

Il se peut que je me sois trompé çà et là dans mes jugements : il faut être pape ou fou pour se croire infaillible. Mais j'ai conscience d'avoir respecté les personnes en attaquant leurs idées, d'avoir été sans haine pour les hommes, même quand j'étais sans ménagements pour leurs livres, d'avoir enfin toujours cherché, sinon rencontré, la vérité.

Puissent à présent les jeunes, les vrais jeunes, ceux qui ont au cœur de la flamme, du courage, de l'audace, créer l'art nouveau, l'art viril et sain, que la démocratie attend ! Et salut d'avance au chef-d'œuvre, qui saura réconcilier dans une admiration commune les simples et les raffinés, en exprimant, dans la langue de tout le monde et dans un style à lui, les pensées les plus hautes et les aspirations les plus nobles des âmes contemporaines !

Qui sait s'il ne germe pas déjà dans le cerveau de l'un de vous, jeunes amis inconnus à qui j'adresse ces lignes ?

GEORGES RENARD.

---

(1) *La Petite République française.*

SALON DE 1894

AU CHAMP-DE-MARS ET AUX CHAMPS-ÉLYSÉES

(DEUXIÈME ARTICLE)

LA SCULPTURE — LES OBJETS D'ART L'ARCHITECTURE

I

Il n'y a pas à énumérer davantage les œuvres sculptées que les œuvres peintes à propos des Salons des Champs-Élysées et du Champ-de-Mars. Une journée de promenade, un catalogue à la main, suffira à ceux qui voudront connaître par le détail la production contemporaine. Il est à croire toutefois que la promenade sera écourtée, que les plus ardents se lasseront à passer en revue les rangées de figures et les bustes. Ici, il suffira de signaler les quelques œuvres qui me semblent parler un langage d'art et d'humanité.

C'est d'abord, aux Champs-Elysées, de M. Henry Cros, la fontaine en pâte de verre qui sera placée au Luxembourg. Œuvre charmante, qui révèle bien un esprit ingénu et savant d'artiste, composition où l'on voit unifiés l'instinct et la volonté, résumé de nature qui peut être compris à la fois par l'esprit naïf de l'enfant et par l'imagination fatiguée d'un vieux civilisé. La fontaine murale de M. Henry Cros, exécutée en bas-relief, est une figuration concentrée de l'histoire de l'eau. Par quelques figures, quelques aspects, le fleuve, le torrent, le ruisseau, la neige apparaissent, et aussi les paysages de prairies et de montagnes. La matière employée est bien celle qui convient à de telles évocations, elle est à la fois fluide et solide, transparente et figée, éveille des idées d'eau, de glace et de pierre.

C'est, au Champ-de-Mars, la *Misère*, de Desbois, une hardie et farouche figure de vieille femme, une ruine de beauté, une carcasse et une chair douloureuses, éreintées par la vie, par la maternité, par les

peines, par le travail. Il suffirait d'une telle œuvre pour honorer un Salon, pour donner à réfléchir aux passants. Qu'il suffise de remarquer, à propos de cette *Misère*, qu'elle est à la fois une œuvre de bonne sculpture et de belle pensée. Cette alliance entre l'esprit et l'exécution, j'y crois fermement, puisque toute l'histoire de l'art est là pour la montrer sans cesse réalisée. Mais l'œuvre de Desbois n'est pas la seule qui marque d'art le salon du Champ-de-Mars. La figurine en bronze : *Pudleur*, et le grand haut-relief en staf : *l'Œuvre*, de Constantin Meunier, sont ajoutés par le sculpteur de Louvain à ce grand poème de glorification du labeur humain qu'il a entrepris. Mlle Camille Claudel affirme la nervosité et la sûreté de son talent par le *Dieu envolé* et un buste d'enfant. M. Bourdelle expose une expressive figure de Cladel, pour le monument qui sera élevé à l'écrivain de *Bouscassié* et des *Va-nu-pieds*.

Beaucoup seraient encore à nommer, et leurs œuvres à commenter. Mais je ne puis ici tout désigner, et il me faut aborder les questions d'ordre général des objets d'art et de l'architecture. Je ne quitterai pas toutefois la section de sculpture sans signaler ces nouveaux-venus : Niederhausern-Rodo, énergique et tourmenté, marquant trop tous les reliefs, mais en possession de l'intelligence, de l'expression dans l'*Ophélie*, le groupe de l'*Homme*,— et Fix-Masseau, chercheur d'intentions, amoureux de nature : ses *Chagrins unis*, sa statuette de *Nihil*, son buste, un corps de femme, annoncent un ardent artiste, un sculpteur de la chair.

II

De la sculpture, on passe aisément aux objets d'art. L'apport des sculpteurs a été un des éléments les plus productifs de la section nouvelle.

C'est un sculpteur, Jean Baffier, qui expose ce fragment d'une cheminée pour une salle à manger et cette maquette au quart d'exécution : cheminée, lambris et meuble, décoration de la dite salle à manger. De même que l'œuvre de Constantin Meunier, c'est une glorification du travail. Il ne s'agit plus des farouches ouvriers des usines, brûlés par le feu, noircis par la fumée, mais des travailleurs des champs. C'est parmi eux que Baffier a choisi ses cariatides, c'est le spectacle de leurs occupations, de leurs peines et de leurs plaisirs qu'il évoque, qu'il veut faire se succéder aux murailles. Il est né aux champs, et le souvenir des champs le hante, il a une émotion non jouée devant les produits de la terre et les efforts de l'homme, et jusqu'aux pièces en étain du service à vin qu'il expose, il poursuit son idée, marque aux

surfaces des gobelets et du pichet la poésie de la vigne et des vendanges.

Carabin est aussi un sculpteur qui a conçu, un des premiers, l'idée d'appliquer sa sculpture au mobilier : il y a déjà quelques années, l'on put voir une bibliothèque de son invention chez un amateur. Depuis il a continué par des sièges, des tables, des bahuts. Il est resté bon sculpteur, et ses figures de femmes, courtes, massives, musclées, sont bien d'un art original. Il peut lui être reproché même de ne pas suffisamment sacrifier le sculpteur qu'il était à l'ébéniste qu'il veut être. Un meuble est avant tout un meuble, et l'ornementation doit être subordonnée, et non dominatrice. Ceci dit, et qui n'a pas besoin, je pense, d'être davantage prouvé, on peut louer le *Coffre à secret* de cette année, qui est d'ailleurs mieux enclos dans une forme générale que telle table, tel fauteuil des dernières années. Encore un effort, encore un pas, et les figures ne seront plus comme surajoutées, seront enfermées par l'architecture du meuble. J'ajouterai toutefois, avant de quitter Carabin, que la notice explicative inscrite par lui au catalogue est d'une extrême complication et qu'il ne faut pas tant de subtilités pour donner à comprendre une œuvre d'art. Il veut donner, par exemple, une représentation de la Mort, qui ensevelit à jamais les secrets, et il disserte ainsi : « Cette idée de la Mort est plastiquement figurée par un fluide fantômatique qui, peu à peu se dégage des cheveux que peigne et lisse la femme assise. » Il en est presque ainsi de tout le reste. J'ose affirmer que la page du catalogue supprimée, le coffre garderait ces secrets-là mieux encore que les autres. J'aime mieux le Carabin simple, le bon artisan à la vision directe, celui qui se montre délicat dans les applications de porcelaine au grès polychrôme de son porte-fleurs, celui qui cherche l'objet usuel par le pichet et le gobelet à vin.

Alexandre Charpentier, Desbois, déjà nommé, sont des sculpteurs qui se sont adonnés à l'étain, à cette belle matière, grasse, onctueuse, mate et grise avec de doux brillants. Joseph Chéret aussi, mais celui-ci a çà et là aminci l'étain, l'a façonné en feuilles aiguës, et il me semble impossible qu'il ne se soit pas déjà aperçu de quelques erreurs commises. Fix-Masseau, Valgreen sont aussi des sculpteurs qui appliquent leur manière aux objets d'art : médailles, marteaux de porte, entrées de serrure, miroirs, vases, figurines, etc. De même Jean Dampt, qui a composé et exécuté ce bibelot ingénieux de la Fée Mélusine et du Chevalier Raymondin.

C'est leur droit à tous, mais je pense qu'ils ont un sens exact des travaux qu'ils accomplissent, et qu'ils ne se figurent pas créer l'objet d'art de notre époque par ces pièces de vitrines. Ils réalisent, en d'autres matières et en proportions réduites, les travaux habituels qu'ils

exposaient en plâtre, en bronze, en marbre, et voilà tout. Ils s'adressent toujours à un public restreint d'amateurs, de collectionneurs, ils exécutent la pièce rare, qui prend place parmi les pièces d'un mobilier luxueux, mais qui n'a pas place dans la vie de tous les jours. C'est la preuve que l'objet usuel qui serait en même temps un objet d'art, n'existe pas.

Il ne faut pas se lasser de répéter qu'aux époques d'art tous les objets sont des objets d'art, et que personne ne songe à s'en apercevoir : ils sont en contact permanent avec l'humanité, ils sont les résultats naturellement éclos de sa pensée. En eux, comme en toute chose, l'activité et le goût se manifestent, on se sert d'eux, ils sont les familiers des habitations, de la table, du métier, etc.

Arrivera-t-on demain à un tel état de nature et d'art? L'objet dont tout le monde se sert, qui se vend dans le bazar, dans la boutique, sur l'éventaire en pleine rue, cet objet-là deviendra-t-il significatif de nous-mêmes, sera-t-il fait pour notre main, pour notre vision, pour notre esprit? C'est la question posée, aujourd'hui comme hier, et qui est bien en dehors des travaux précieux, si voulus, exécutés pour quelques amateurs isolés, et qui ne font guère, en somme, que ressusciter des formes et mélanger des styles. Chez tous, il y a la destination spéciale, le caractère d'exception. Même la cheminée rustique de Jean Baffier, qui exalte l'existence des pauvres gens, ne peut trouver place que chez un privilégié. L'œuvre issue du peuple ne va pas au peuple.

III

Si des sculpteurs nous passons aux artisans, il en sera encore de cette manière, même chez les meilleurs. Toujours des pièces de vitrines, jusqu'aux pièces de Chaplet, ce vrai artisan, amoureux des arts de terre. C'est le temps qui le veut ainsi, paraît-il. Même les verres d'Emile Gallé, qui a bien un sens de nature à travers toutes ses préoccupations de littérature, ces verres, ces fioles, ces vases veulent une place dans les galeries aux objets triés et non sur l'étagère de tous. Est-il nécessaire de poursuivre la démonstration, d'aborder les reliures de MM. Marius Michel, Wiener, Camille Martin, Victor Prouvé. Ce sont bien, ainsi que l'indication s'en trouve chez l'un d'eux, des reliures d'art, des pièces à laisser en leurs cages de verre, et qui ne donnent pas le désir d'ouvrir les livres qu'elles surchargent. Et même, si quelques-unes sont réussies comme reliures d'art, beaucoup ne donnent-elles pas l'idée de compositions péniblement cherchées, de lourds tableaux plaqués sur les légers feuillets du livre.

Il y aurait à dire, et à dire sans cesse, à propos de ces objets d'art, que l'on voudrait voir mieux faits pour l'humanité d'aujourd'hui, moins affirmatifs d'une préoccupation à figurer dans les musées de demain. Souhaitons, tout en admettant ces données et ces visées, qu'une autre compréhension s'affirme, et que des artisans venus du peuple, et des artistes ayant le sens du peuple (il y en a), s'adonnent à une simple et abondante production de modèles usuels. Il est temps.

IV

Le pourquoi de cette incertitude, de ces efforts isolés, de ces non-compréhensions, il faut les chercher dans l'absence d'architecture, c'est-à-dire, pour aller au fond des choses, dans l'absence d'une idée d'ensemble assez puissante pour vivifier, pour animer la nation tout entière. Si cette idée d'ensemble existait, il y aurait une architecture, et partant une décoration.

Ceci n'est pas pour afficher un pessimisme, pour refuser de croire à l'avenir. Nullement, et bien au contraire. Il est certain qu'une période telle que celle traversée aujourd'hui était nécessaire, fatale. Nous assistons à la mise en déroute de toutes les formes de l'idéal ancien. Tout s'en va, tout s'enfuit, tout s'effondre par le seul vouloir humain, par une toute naturelle évolution, dont il serait bien puéril de rendre telle ou telle doctrine responsable. Cela ne peut pas aller sans confusion, sans interrègne et sans inquiétude. Mais l'humanité est patiente comme la nature, elle continue sa vie à travers le chaos, elle débrouille ce chaos, elle installe déjà les constructions de demain, que les hommes d'aujourd'hui ne voient pas encore. L'idée d'ensemble se fait, sans que rien puisse la rendre à tous perceptible. On peut être tranquille, l'étape sera accomplie.

Pour nous autres, hommes de maintenant, qui faisons notre besogne de critique et de croyance, nous n'avons qu'à continuer, qu'à accumuler les observations, les négations et les affirmations.

Puisque c'est l'art et l'architecture qui sont en jeu, poursuivons ce rapide exposé par quelques notes sur l'état actuel de l'architecture.

V

Il semblerait que c'est maintenant, à propos des œuvres d'architecture exposées aux Salons, qu'une étude de la décoration moderne pourrait surtout être entreprise. Le monument bâti pour contenir,

accrochées à ses murailles, enclavées dans ses cours, encastrées par ses façades, les toiles des peintres, les statues et les sculptures en bas-relief des sculpteurs, ce monument doit, tout d'abord, être la complète expression artistique d'un peuple et d'une époque. Chaque civilisation nouvelle comporte comme un nouvel arpentage du sol, comme un inventaire des matériaux.

La part du passé est à faire, très respectueusement, mais très nettement. Il faut admettre, pour les œuvres de ceux qui ont vécu avant nous, tout l'espace, tous les soins qui vont avec les concessions à perpétuité pieusement accordées. Les pics et les marteaux des bandes noires sont de misérables et vils instruments, trop souvent encore maniés aujourd'hui. Les vieilles pierres ne doivent pas être plus démolies que les livres ne doivent être brûlés. Mais ceci dit, n'apparaît-il pas que si l'art d'aujourd'hui doit continuer l'art d'hier, continuer veut dire poursuivre, ajouter, partir pour ailleurs. L'art d'hier n'est grand et admirable que parce qu'il a été continuateur, de cette façon, de l'art de la veille. L'humanité vivante ne peut s'acharner à ressusciter l'humanité morte. Quelques efforts qu'elle y dépense, elle ne pourra d'ailleurs y parvenir. D'avance, il peut être prédit qu'un tel but ne sera jamais atteint. Passer son temps à imiter est la basse occupation des artistes sans désir et sans passion, inférieurs aux artistes de décadence. Les temples écroulés, les cathédrales rongées par la rouille des mousses parasites, les tours démantelées, les pierres effritées, les inscriptions tombales où manquent des lettres sont faits pour la rêverie des historiens et des philosophes, et non pour servir de modèles aux artistes. Chaque siècle doit apporter sa formule. Le siècle révolu ne doit que l'exemple de son originalité.

VI

Il est difficile, ceci admis, de donner dès œuvres d'architecture actuelles des explications louangeuses. Le visiteur ne trouve pas son compte dans ces agglomérations, vraiment par trop considérables, d'études, de copies, de pastiches. On peut donc refaire les exposés et renouveler les querelles.

A première inspection, rien que par les aspects généraux, par les aspects des lignes, on s'aperçoit de l'une des directions dominantes. L'école règne toujours en maîtresse, les architectes dits Romains sont en nombre considérable.

Un type de construction habituellement admis, c'est la Maison-Carrée. La colonne est employée partout, et toujours à tort ou à rai-

son. Le chapiteau est ordinairement dorique, ionique ou corinthien, rarement toscan ou composite. Tout est calculé, compté, mesuré d'avance, sans qu'un écart soit possible, sans que l'imprévu vienne déranger une combinaison. La longueur, la largeur, la hauteur des différentes parties de l'édifice sont établies d'après des proportions invariables, devenues banales et usées. Les dimensions d'une colonne étant données, on peut dire, sans une erreur d'un centimètre, ce que seront l'architrave et l'entablement, la frise, la corniche et le fronton.

Il ne s'agit plus des nécessités d'atmosphère, des conditions de vie sociale, supérieurement comprises par les architectes de l'antiquité. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une question de règle et d'équerre. L'humidité de notre air désagrégeant la pierre, on découpera, on trichera, on obtiendra les effets d'ensemble par des armatures de fer cachées. Le fronton, fait pour dessiner exactement le toit, servira à tous les usages, deviendra un dessus de porte, sera appliqué sur un fond. La corniche, détournée de son rôle, sera employée à tout hasard, comme un ornement sans utilité.

Ce n'est même pas de l'art grec qu'on s'inspire, de cet art si facile aux adaptations, si habile, si souple. Cet art-là n'a pas encore la rigidité de règles nécessaire : il admet que les proportions soient brisées par l'élargissement d'une porte, que la base des colonnes soit grossie et que leur sommet subisse une inclinaison, que les allées de colonnes soient plantées obliquement pour que le regard en enfile la perspective entière. Non, c'est l'art romain qui est proclamé impeccable et immuable. C'est cet art, qui a eu sa raison d'être, cet art des durs faiseurs de routes et d'aqueducs qui ont militarisé la grâce de l'Attique, c'est cet art d'ingénieurs disparus qui inspire des Français du dix-neuvième siècle. Quand une nécessité de coquetterie vient s'ajouter à ce respect d'écolier, on enjambe quelques siècles, on va jusqu'à la Renaissance italienne, on mélange les styles et les époques, on recherche les impossibles mariages de lignes, on incruste des colonnes de temple dans des murs de cathédrale.

Il ne s'agit pas seulement des reconstructions, des adaptations, des reproductions de mosaïques et de corniches. Ce sont là, pour les élèves de l'École, les travaux de début, les notes de voyages. On sait que les professeurs se prononcent furieusement contre l'art dit « utilitaire », que les compositions sont mal classées lorsqu'il y a eu préoccupation de l'échappement de la fumée, de l'écoulement des eaux. Mais que l'on passe sur ces exercices, que l'on regarde l'ensemble et les détails des monuments « modernes » réalisés par ceux qui ont reçu l'enseignement officiel. On sera étonné de voir à quel point l'École continue.

Il arrive même que ceux qui n'ont pas eu de prix, ceux même

qui n'ont jamais passé le seuil de l'École, sont soumis et attentifs autant que les lauréats. Que ce soit maison particulière ou établissement national, tombeau ou monument commémoratif, que la construction doive s'élever à Paris ou à Marseille, à Lyon ou à Moscou, à Barcelone ou à Bucharest, jamais le rapport ne sera aperçu entre l'atmosphère et l'architecture extérieure, entre la destination spéciale du monument et sa destination. Ce seront toujours les mêmes aspects, les mêmes proportions, les mêmes ornementations.

VII

Le travail érudit de recherches, l'application au pastiche, constatés chez les architectes Romains, se retrouvent dans l'école adverse, celle des architectes Diocésains.

Ceux-ci, tout au moins, n'ont pas été quérir leur idéal si loin. Ils ne sont partis ni pour la Grèce ni pour Rome, ils sont restés en France, aux quatorzième et quinzième siècles. Ils ont voulu retrouver l'art national, ils se sont consacrés, à la suite de Viollet-le-Duc, à sauver les monuments du passé. L'art qu'ils pratiquent est surtout un art de reconstitution. Le malheur, c'est qu'ils ne se contentent pas de copier, mais qu'ils réparent et qu'ils défigurent.

Lorsqu'ils se bornent à recommencer, passe encore. Avec eux, nous sommes dans notre pays, sous notre ciel. L'agencement des portes, des fenêtres, des cheminées, des escaliers, des balcons, est combiné pour la facilité de notre vie usuelle. On devine la structure interne des logements à la simple inspection des murs. Les vastes toits en pente, les moulures tombantes, les escaliers extérieurs bien couverts, indiquent la prévision des neiges qui séjournent, des ondées de pluie qui tombent pendant des journées entières. Là, dans ces constructions raisonnées, faites sur notre sol par des artistes et des ouvriers du pays, qui *savaient* pourquoi ils disposaient de telle façon et non de telle autre les poutres et les moellons, il est évident que l'on peut trouver des indications précieuses, des points de repère d'une incontestable utilité. Mais notre vie a changé.

Nous ne sommes plus des mystiques épris des clairs-obscurs de l'art gothique, et c'est surtout le naturisme évident et profond de cet art qui parle à l'humanité d'aujourd'hui. D'autre part, les métiers ne s'exercent plus guère dans les étroites maisons des artisans. Les agglomérations d'individus, la démocratisation de la société, la possibilité d'employer des matériaux nouveaux, commandent une

nouvelle architecture, moins en pittoresque et en dentelures, toute de grandeur et de simplicité, l'architecture commencée par nos ponts, nos halles, nos gares, nos palais d'exposition, tout charpentés de fer, tout éclairés par les dômes et les murailles de verre. La galerie des Machines de 1889 a été une des réalisations de cette architecture nouvelle, architecture publique, ce qui est déjà le grand pas fait, mais non architecture intime.

VIII

Combien d'architectes se préoccupent et de cette architecture publique et de l'architecture intime ? Peu. Tout ce qui n'est pas acquis à l'art classique est tâtonnant, irrésolu, incomplet. En ce pays d'administration et de récompenses, les bons vouloirs sont en rapport avec les encouragements reçus. A quoi bon les hautes ambitions, les découvertes difficiles, quand les plans sont faits et adoptés d'avance, quand les médailles et les commandes sont données ou à l'ancienneté, ou pour reconnaître la bonne exécution des programmes élaborés dans les bureaux.

Aussi, écoles de garçons, écoles de filles, lycées, casernes de sapeurs-pompiers, asiles d'aliénés, hospices, observatoires, mairies, bâtiments pour l'hospitalité de nuit, chalets au bord de la mer, abattoirs, bibliothèques, musées, distilleries, tout est du même aspect, tout semble fait, par ordre municipal, pour la même localité vague, par le même architecte.

Sur cette boîte de pierre, percée d'ouvertures, avec quelques moulures surajoutées, on met un clocher ou un belvédère. A d'autres, on ajoute un escalier extérieur. Au-dessus de certains frontons, on incruste une horloge. Il est rare que les ornements soient motivés, que la façade accuse le plan, que la destination du monument soit écrite par chacune de ses parties. Comme si ce n'était pas surtout en architecture qu'il faut pouvoir se passer de catalogues, de légendes et d'inscriptions ! Ce ne sont que lignes maigres, frontons superposés, fenêtres coupées par des rampes d'escalier ou supportées par des vides, minces motifs de décoration que l'on oublie de répéter. S'il s'agit d'une fontaine, rien ne vient dire les herbes mouillées, les joncs fleuris, les ruissellements d'eaux. La fontaine de Henry Cros est une exception. S'il s'agit d'un char de fête, ce char sera tourné au meuble Louis XIV. S'il s'agit de la décoration d'une promenade publique, on installera la banale rangée des maisons de rapport. S'il s'agit de déco-

rations intérieures, de monuments ou d'appartements, on se trouvera en présence de bâtards mélanges de Louis XVI et de premier Empire, de surcharges de mauvais goût, de soubassements remplis par des enroulements de hasard, de chambres à coucher mauresques. C'est tout au plus si quelques maisons de campagne, ouvrages où le bois et le fer sont adroitement mêlés à la brique et à la pierre, ont un charme éclectique de bibelots façonnés par d'ingénieux artistes de ce temps.

Cela a déjà été dit, mais on peut le répéter : il y a encore des architectes mais il n'y a pas d'architecture. Attendons d'autres jours, et préparons-les.

GUSTAVE GEFFROY.

LUTTE OU ACCORD

POUR LA VIE ?

DEUXIÈME PARTIE

LES FACTEURS DE L'ÉVOLUTION. — PRÉPONDÉRANCE DE LA LOI D'ACCORD

SOMMAIRE. — Insuffisance de la lutte et prépondérance de la loi d'accord comme facteur de l'évolution et du progrès. — I. Démonstration de la prépondérance de la loi d'accord. Preuves tirées : *a)* de l'histoire naturelle ; *b)* de l'ethnographie ; *c)* de l'histoire proprement dite. Conclusion sur l'importance comparée de la lutte et de l'accord. — II. L'accord et la vie. — III. L'accord et l'existence universelle.

Des constatations et des inductions que contient notre précédent article, il résulte que la guerre, sinon la lutte sous toutes ses formes, n'a pas, comme facteur de l'évolution, l'importance prépondérante qu'on lui accorde parfois. Elle a eu son utilité, mais elle n'est pas l'ouvrière essentielle du progrès. Les darwinistes eux-mêmes laissent échapper à ce sujet des aveux précis. Bagehot, après avoir déclaré que la continuité de la civilisation est corrélative de la continuité du progrès militaire, limite son affirmation aux temps primitifs et encore à la plupart des cas seulement (*op. cit.*, p. 90). Nous n'avons pas dit autre chose. Le même auteur, énumérant les causes de la formation des nations et de leur évolution progressive, soit en races bien tranchées (nègre, rouge, blanche, etc.), soit en races bien distinctes (spartiate, athénienne, anglaise, écossaise, etc.), cite les facteurs dans l'ordre suivant : 1° l'imitation et la mode (p. 95-112); 2° le penchant à la persécution et l'interdiction stricte des manières détestées (p. 112-118); 3° l'adaptation et la mortalité (p. 118-119); 4° l'établissement d'un pouvoir produisant les usages (p. 149-150); 5° la pratique imposée des rites qui portent bonheur (p. 151-156); 6° les guerres (p. 157-159). Il est à remarquer que les guerres sont considérées en dernier lieu. Bagehot oublie bien d'autres causes qu'il est inutile d'énumérer. Mais il indique ailleurs l'union des forces (p. 134), la coopéra-

tion (p. 231 et suiv.). Or, l'union des forces suppose au moins la cessation de la lutte entre les forces associées.

Cette cessation de la lutte est elle-même caractérisée par des progrès qui n'ont rien de commun avec la lutte. En tous cas, — sans recommencer à propos de chacune de ces causes de l'évolution la discussion que nous avons faite de la plus importante de toutes au point de vue transformiste, c'est-à-dire de la guerre, — n'est-il pas évident que si quelques-unes, l'adaptation par exemple, sont des modes de la lutte pour la vie, d'autres, comme l'imitation, la pratique imposée des rites qui portent bonheur, etc., y sont difficilement réductibles? Bagehot distingue aussi un âge de la discussion, qui suit l'âge de la guerre. Si la discussion est une forme de la lutte, elle est de nature moins brutale, moins meurtrière que la guerre, et a pour tendance la réalisation de l'entente sur les questions qui intéressent les parties en conflit. De plus, l'auteur écrit à diverses reprises (p. 177, 202, 203) que la discussion a une importance capitale dans l'évolution du progrès bien caractérisé. N'est-ce pas reconnaître que le mérite militaire n'est pas un gage suffisant du mérite réel.

Aussi bien Bagehot se demande-t-il jusqu'à quel point les nations les plus fortes sont réellement les meilleures. Il déclare ne pouvoir faire à la question qu'il pose une réponse complète (p. 85-87). Il ruine l'argumentation de son ouvrage. Enfin il imagine une ère future où les peuples devront leurs progrès à d'autres moyens que la guerre, quoique la guerre puisse continuer à jouer son rôle (p. 81 et suiv.). Spencer n'est pas moins explicite. Il remarque que la vie industrielle, qui implique coopération et solidarité de plus en plus vastes, tend de plus en plus à prendre la place de la vie guerrière. Hœckel lui-même, l'apôtre le plus intolérant du darwinisme, reconnaît que la lutte pour vivre, dans l'espèce humaine, devient de jour en jour une lutte intellectuelle, de moins en moins une bataille avec des armes meurtrières (*Créat. nat.*, p. 155), et il répudie, aussi bien que Spencer, le militarisme. Novicow (*Pol. int., Luttes entre Sociétés*) soutient que la guerre n'a jamais été utile, même contre l'envahisseur barbare; il constate l'atténuation progressive des fureurs de la lutte et conclut qu'un jour viendra où la concurrence entre les nationalités se fera par la propagande intellectuelle, comme elle se fait aujourd'hui par les armées. Mais, dans l'hypothèse qu'ils défendent de la nécessité de la lutte sans trêve, ces sociologues sont-ils autorisés à faire tant de réserves? Ont-ils le droit surtout de faire des rêves de pacification et de fédération universelles? Sur ce point, comme l'a remarqué avec justesse M. Renouvier (*Crit. phil.*, t. VI, p. 70-71), leurs affirmations sont plutôt « fondées sur l'espérance » que scientifiquement induites d'après l'expérience du passé.

Mais allons plus loin. Consultons d'autres faits. Un examen approfondi des choses nous laisse-t-il cette première impression d'un combat à outrance, sans frein ni règle, où tous les combattants sont autant de frères ennemis, où le vainqueur d'aujourd'hui est destiné à devenir le vaincu de demain? Et serait-il possible, comme on l'a écrit, que le progrès eût la bêtise pour cause, et pour moyen, la force sous tous ses aspects : guerre, injustice, tyrannie, etc.? (Alex. Dumas, lettre citée.) Ce spectacle, d'un désolant pessimisme, donnerait gain de cause à un Léopardi, à un Schopenhauer, à un Hartmann, à un Bahnsen ; l'âme la plus courageuse perdrait toute foi, toute espérance, s'il ne fallait voir dans l'univers que cette affreuse mêlée d'êtres condamnés à se faire une guerre éternelle. Mieux vaudrait l'extinction de la vie, l'anéantissement universel, le suicide cosmique, rêvé par une certaine métaphysique allemande. Mais on peut citer d'aussi nombreux exemples d'accord réciproque entre individus de la même espèce ou entre individus d'espèces différentes qu'on cite de cas de bataille et de lutte. C'est donc que l'évolution a d'autres conditions que la lutte. Examinons s'il n'y a pas une condition supérieure, grâce à laquelle la survivance des individus et le progrès des espèces ont été assurés.

Il y a sans doute des conflits perpétuels ; mais la description qu'on en peut faire, quelque affligeante qu'elle soit, est une vue incomplète des choses. Dans la lutte entre les moutons et les loups, dit M. Constance (*La lutte pour l'existence,* p. 4), le triomphe est toujours assuré au loup et cependant la race ovine n'a pas été détruite. Ainsi les individus les mieux doués pour la lutte, les plus aptes, par leur organisme agile ou vigoureux, à vaincre des concurrents moins bien favorisés par la nature ne sont pas toujours ceux qui ont perpétué leur espèce. Dans le cas que nous venons de citer, la domestication, qui est une sorte d'association imposée par l'homme à l'animal, a préservé les moutons contre des adversaires mieux armés qu'eux pour le combat de l'existence. Ce ne sont donc pas les avantages, ou, pour mieux dire, les instincts de combativité accumulés au cours des âges, perpétués par la sélection et transmis par l'hérédité, qui ont empêché le moins apte de succomber ou assuré son triomphe, — et ce ne sont pas non plus ces mêmes instincts qui ont seuls retardé jusqu'à nos jours la disparition de quelques espèces vigoureuses.

Nous constaterons au contraire que les êtres les plus aptes à survivre sont ceux qui s'entr'aident. Ils atteignent en effet, chacun dans sa classe respective, « le plus haut degré de l'intelligence et le plus grand développement de l'organisation. » (Kropotkine, *Société nouvelle,* janvier-février 1892.) L'accord, la coopération, la solidarité, « l'appui mutuel », est donc aussi une loi de la nature, et son rôle est plus efficace que celui de la concurrence, parce qu'il « favorise le

développement d'habitudes et de caractères qui garantissent le maintien et le développement ultérieur de l'espèce, ainsi que la plus grande somme de bien-être et de bonheur pour l'individu, avec la moindre perte de l'énergie totale. » (Kropotkine, ibid.) Des continuateurs de Darwin lui-même ne le nient pas. « Les zoologues, disait Kessler (cité par Kropotkine, ibid.), et les auteurs qui cultivent les sciences relatives à l'homme insistent continuellement sur ce qu'ils appellent la loi sans pitié de la lutte pour la vie. Mais ils oublient l'existence d'une autre loi, que l'on pourrait appeler la loi de l'appui mutuel, qui, du moins pour les animaux, a bien plus d'importance que la loi précédente. Plus intimes sont les associations, plus grandes sont les chances de l'espèce de survivre et de faire un progrès dans son développement intellectuel. » Sans nier la lutte pour l'existence, Kessler concluait « que l'évolution progressive du règne animal, et surtout de l'espèce humaine, a été favorisée bien plus par l'appui mutuel que par la lutte. » Buckner, cité par Kropotkine (ibid.), ne parle pas autrement *(Amour et vie d'amour dans le monde animal)*. Aux yeux de Lanessan (*Transformisme,* p. 423-505), l'association pour la lutte est plus efficace que la lutte même dans les trois règnes.

I. Les faits confirment la thèse. Ils prouvent que d'ordinaire les êtres physiquement les mieux doués pour l'offensive ou la défensive ne sont pas ceux qui ont assuré leur survivance, et que des êtres plus faibles, mais capables d'association et d'accord, ont triomphé des obstacles qui pouvaient entraver la propagation de leur espèce. Ils prouvent encore que les races sans cohésion ont succombé devant des races plus cohérentes, que les groupements historiques les plus solides et les plus vastes ont absorbé les plus faibles et les moins étendus, que l'absence de solidarité est une des causes de la ruine des empires, et qu'en définitive le progrès de la civilisation humaine est corrélatif de l'extension du domaine de l'accord. Sans prétendre dénombrer complètement des faits dont l'énumération serait fastidieuse, consultons l'histoire naturelle, l'ethnographie et l'histoire proprement dite.

a) Il est manifeste que des espèces puissantes n'ont pu assurer leur survivance, tandis que d'autres, plus faibles, se sont perpétuées jusqu'à nos jours. Les grands cryptogames et phanérogames gymnospermes des périodes paléontologiques, calamites, fougères, sigillarcées, cordaïtes, qui avaient trente et quarante mètres de hauteur, ont disparu ; au contraire, champignons, algues, etc., ont des rejetons innombrables. Les énormes poissons, reptiles et oiseaux de l'époque tertiaire : archœsopteryx macua, ichthyosaurus, megalosaurus, igusnodou, actinodou, hesperornis, laopteryx, ramphorynchus, etc., si solidement armés ; les gigantesques mammifères : mammouth, mega-

therium, dinotherium, etc., dont quelques-uns avaient quatre mètres et demi de haut, ont succombé ; au contraire, écureuils, chauve-souris, cerfs, lièvres, singes de ces époques lointaines, ont perpétué leur espèce. Il en est de même de nos jours. Mais on ne conteste pas d'ordinaire que la force physique ne soit pas une garantie suprême de survivance. Prouvons que l'accord entre individus contribue plus efficacement au maintien de l'espèce. Quelques exemples suffiront.

Les grands cétacés diminuent en nombre. Au contraire, les saumons, les harengs, les morues, les sardines, les maquereaux, les thons, les sargues, les rougets, les congres, etc., sont en nombre considérable. Sans doute leur fécondité est prodigieuse. Mais ne doivent-ils pas d'avoir subsisté à leur pouvoir d'association ? On sait qu'ils voyagent en bandes immenses. Ces bandes semblent organisées en vue de la défense (il ne saurait être ici question d'attaque). En tous cas, ils semblent s'accorder alors à merveille. Les saumons, par exemple, en montant les rivières, forment un triangle, en tête duquel est une femelle de forte taille. Les plus gros mâles viennent ensuite ; la base du triangle est formée des plus petits poissons.

S'il est téméraire d'affirmer à ce sujet que l'association est un facteur plus efficace de l'évolution que la force physique, les oiseaux et les mammifères nous offrent des cas plus concluants. Considérons les oiseaux. Quelques-uns, très vigoureux, le dronte, le solitaire des îles Mascareignes, n'existent plus. Le canard, dont l'organisation est pauvre, est au contraire, en raison de sa sociabilité, en train d'envahir la terre. Le pigeon voyageur d'Amérique peut défier les plus grands oiseaux de proie. Ses associations sont phénoménales. La bande a souvent 1 kilomètre de large et 10 à 12 kilomètres de long. Wilson évaluait à plus de deux milliards le nombre des individus composant une de ces agglomérations, qu'il vit passer dans le voisinage d'Indiana. Audubou, sur les bords de l'Ohio, en vit un vol immense dont le défilé dura quatre jours. La lumière du soleil, dit-il, en était obscurcie, et la fiente tombait drue comme des flocons de neige *(La Nature)*. On connaît la rapidité avec laquelle le moineau s'est propagé en Amérique et dans les colonies anglaises, où les oiseaux de proie n'ont pu les exterminer ; ils luttent au contraire en troupes, et souvent avec succès, contre le grand faucon même. Quant aux faucons, Sieverstoff, cité par Kropotkine, en mentionne certaines espèces, douées d'une « organisation presque idéale pour le brigandage » et néanmoins en décadence, tandis que les faucons sociables prospèrent. Les mouettes, les sternes, les pluviers, les canards sauvages, etc., sur les côtes de la mer ou de l'Océan, n'ont pu être délogés de leurs demeures par des concurrents plus forts et plus rusés. Organisés en bandes compactes, ils repoussent les grands brigands des airs.

Si nous considérons les mammifères, nous sommes tout d'abord frappés, dit Kropotkine, de « l'immense supériorité numérique des espèces sociables sur les quelques carnivores qui ne s'associent pas » (ibid.) Les grands félins, lions, tigres, léopards, etc., sont à peu près les seuls mammifères qui préfèrent l'isolement à la société ou dont les associations (à l'époque du rut) sont passagères et jalouses. Aussi l'espèce diminue-t-elle, recule-t-elle sans cesse et n'est-elle pas loin de disparaitre. Au contraire, les chèvres et les moutons sauvages, les chevreuils, les gazelles, les buffles, les rennes, les singes, etc., abondent sur divers points de l'ancien et du nouveau continent. Il est manifeste que les espèces sociables doivent à leur instinct d'association d'avoir résisté à des ennemis mieux organisés qu'elles. Ainsi la grande famille des chevaux sauvages a survécu aux attaques de concurrents terribles : les loups, les ours et les lions. Mais, si le lien de l'association se brise, soit par manque de confiance, soit par l'effet d'une panique soudaine, le troupeau périt rapidement, jusqu'au dernier membre parfois.

Ces exemples, qu'il est facile de multiplier, suffisent amplement à établir que les espèces animales les plus capables d'accord ont été et sont les plus résistantes. Mais il y a des cas qui démontrent d'une manière encore plus éclatante combien le pouvoir d'entente compense la force physique absente. « La fourmi prospère, dit Kropotkine (ibid.), sans avoir aucune des adaptations de protection indispensables aux animaux vivant isolés. Sa couleur ne la rend que trop visible à ses ennemis, et ses grands nids s'aperçoivent facilement dans les prairies et les forêts. Elle n'a pas de carapace dure pour la protéger ; et son dard, si terrible qu'il soit lorsque les piqûres comptent par milliers, n'a que peu de valeur pour la défense individuelle ; tandis que ses œufs et ses larves sont un mets recherché pour les habitants des forêts. Et cependant, dans leurs légions, les fourmis ne sont que relativement peu exterminées par les oiseaux, et même par les fourmiliers ; tandis qu'elles sont la terreur de beaucoup d'insectes beaucoup plus grands de taille et plus forts. Lorsque Forel vidait un sac de fourmis dans une prairie, il voyait les sauterelles se sauver, abandonnant leurs nids au pillage ; elles fuyaient dans toutes les directions ; les araignées abandonnaient leur proie. » Les lézards eux-mêmes redoutent ces bandes guerrières (d'après Maggridge, cité par Buchner, *Vie psychique des Bêtes,* p. 59-60). Même conclusion, si nous étudions les villages de termites et les ruches d'abeilles. On sait la puissance de leurs instincts de sociabilité. Ils dépassent même, dans quelques cas, cités par Forel, Cook, Bates, les frontières de la ruche ou du nid. Ces savants ont observé de véritables nations contenant même plusieurs espèces.

b) L'étude des races humaines confirme notre thèse. Constatons

d'abord que, par rapport aux espèces animales, c'est l'espèce humaine, c'est-à-dire la moins bien armée à l'origine, mais la plus intelligente et la plus sociable, qui s'est accrue le plus. Il y a plus d'hommes qu'il y a six mille ans et, malgré la disparition de certaines races, le nombre augmente sans cesse, tandis que les espèces animales diminuent de jour en jour. D'autre part, dans l'espèce humaine, ce sont les races les plus sociables qui tendent à remplir le monde. Telle semble être, malgré les conjectures pessimistes, la destinée de la race aryenne. L'ensemble de la race blanche civilisée, en Europe et dans l'Amérique du Nord, compte environ 350 millions d'hommes, disciplinés sous des principes communs de droits des gens et de droit commercial. De ces 350 millions, il n'y en avait guère plus de la moitié il y a cent ans; la population a doublé en un siècle (d'après Moreau de Jonnès, cité par Coste, *Cond. soc. du bonheur et de la force*, 3e édit., p. 5). Si, de nos jours, elle diminue en nombre ou reste stationnaire sur certains points de son territoire, elle s'accroît rapidement sur d'autres et déborde sur le reste du monde. Au contraire, les races qui vivent solitaires ou par petits groupes ont disparu, ou sont en voie de disparaître. C'est en Afrique, où la civilisation est rudimentaire, qu'on trouve le plus de vestiges de races d'hommes entièrement éteintes. La race birmane disparaît graduellement. On peut prévoir le jour où la race canaque n'existera plus. Les Nouveaux-Zélandais disent « que la terre sortira des mains de leurs enfants. » Australiens, Fuégiens et Maoris ne seront bientôt plus qu'un souvenir. Ainsi l'ethnographie contemporaine nous permet d'assister à cette disparition de races ou de peuplades sans cohésion bien déterminée. Les moins cohérents ne subsistent, comme on l'a maintes fois remarqué, que dans les régions du globe où la nature se charge de les protéger.

c) L'histoire proprement dite nous fournit plus d'une preuve de la prépondérance de la loi d'accord comme facteur de l'évolution et du progrès.

Elle nous enseigne que les groupes sociaux les plus cohérents et les plus étendus ont absorbé les moins adhérents et les moins vastes : le couple androgyne s'est fondu dans la *gens*, la *gens* a fait place à la tribu, la tribu à la cité, la cité à la commune, la commune à la province, la province à la nation. Les nationalités, d'origine récente, sont mises en discussion et en échec par l'idée de la fédération humaine. Au reste, ce sont les nations les plus fortement unies, c'est-à-dire associées, qui ont triomphé des autres. Au contraire, une des causes de la chute des empires, et une cause capitale, est l'absence de solidarité entre les divers membres. C'est pour cette raison, unie sans doute à bien d'autres, que l'empire d'Alexandre succombe devant Rome et Rome

devant les barbares. Aucun lien religieux, politique ou social n'assurait la coopération de forces innombrables, et l'indifférence des uns à l'égard des autres ou leur rivalité mutuelle les exposait à une destruction inévitable. Cette mort des puissances anéanties n'est donc qu'une désorganisation d'éléments mal unis, dont se forme une association nouvelle sur un autre point de l'espace, en un autre moment du temps.

Il est si évident que l'accord des hommes est la loi fondamentale du maintien et du progrès de la civilisation humaine que l'extension du domaine de la civilisation est corrélative de l'extension du domaine de l'accord pour vivre. En effet, l'histoire nous apprend que les hommes, d'abord isolés dans des villes juchées au sommet des monts, sont descendus graduellement vers la plaine, longeant la vallée et arrivant progressivement sur les bords des grands fleuves, le Hoang-Ho et le Yantzé-Kiang, domaine de la civilisation chinoise, l'Indus et le Gange, siège de l'Inde védique, le Tigre et l'Euphrate, où régnèrent les monarchies assyro-babyloniennes, le Nil, où vécurent les races égyptiennes. Sur ces bords, le contact était plus facile entre peuplades, tribus et races, et la coopération plus possible et conséquemment plus avantageuse. En descendant ainsi les uns au-devant des autres, c'est à la conquête des richesses naturelles et non à la guerre des uns contre les autres qu'ils allaient. Plus tard, ils s'avancèrent sur le rivage des mers intérieures, Méditerranée, Golfe persique, etc. Metchnikoff dit (op. cit., ch. VI) que les mesures rigoureuses prises par les populations fluviales contre les navigateurs des fédérations phéniciennes ou crétoises n'étaient pas tant inspirées par la haine aveugle de l'étranger que par la crainte des mers, qualifiées par leurs prêtres de démoniaques et d'impures. Des rives des mers intérieures les peuples s'avancèrent sur un milieu plus vaste, l'Atlantique, qui n'est en définitive qu'une Méditerranée immense. Ils envahissent maintenant le Pacifique, inaugurant une période de civilisation océanique qui solidarisera les races de l'Univers entier, en organisant une coordination générale et plus complexe des efforts individuels pour vivre et perpétuer l'espèce.

Ainsi donc, la lutte pour l'existence, qui est donnée comme le facteur le plus important de l'évolution, semble avoir joué un rôle moindre qu'on ne le prétend. Elle a certainement contribué au progrès ; mais ce n'est qu'un mode de sélection entre tant d'autres, comme l'hérédité, l'adaptation, l'influence des transformations climatologiques et géologiques, le mélange des races, la faculté de multiplication, de résistance, l'adresse, etc. Nous en avons cité d'autres et fait remarquer que, si quelques-uns étaient des modes de la lutte (Bagehot en considère plusieurs au point de vue militaire), tous n'y étaient pas réductibles. Et de tous ces procédés de perfectionnement,

la lutte pour l'existence est un des plus imparfaits, des plus grossiers; elle est même plus nuisible qu'utile chez les espèces supérieures.

On l'a amplement démontré par l'exemple de la guerre, de cette guerre que ses enthousiastes appellent sainte et divine : elle épuise les populations, leur enlève leurs forces vives, leurs éléments les plus vigoureux, détermine en un mot une sélection à rebours, en laissant les moins valides chargés du soin de la reproduction de l'espèce. On sait qu'il a fallu abaisser successivement la taille réglementaire. L'indice est significatif. D'un point de vue plus élevé, en ruinant ou ébranlant l'organisation du présent, elle anéantit ou compromet les conquêtes du passé, et, retardant l'avenir, arrête la marche du progrès. On dit qu'elle développe certaines vertus. Mais que d'horreurs et de vices ne déchaîne-t-elle pas! Au reste, ces vertus sont le plus souvent négatives, et en définitive il n'y a pas pour la civilisation grand profit à retirer d'une obéissance, d'un courage, d'une abnégation et d'un dévouement employés à faire œuvre de barbares. Réduire enfin l'humanité aux seuls modes de perfectionnement des espèces inférieures, c'est nier la supériorité des organes de l'homme sur ceux de la matière ou de la cellule; c'est lui refuser le pouvoir de réagir contre les lois naturelles. Il est donc faux de considérer, même du point de vue biologique ou physique, l'espèce humaine comme régie par les mêmes lois d'évolution que les espèces inférieures, puisque l'homme utilise les forces naturelles qui écrasent la basse animalité. C'est encore plus faux au point de vue moral et intellectuel.

Il y a donc au moins une autre loi d'évolution qui domine la loi de la concurrence, c'est la loi d'association, encore plus indispensable que l'autre, de l'aveu même de darwinistes autorisés, à la conservation et au développement des êtres vivants. L'accord pour la lutte au moins est donc bien un facteur plus puissant que la lutte même, et le progrès de l'humanité en particulier a donc bien besoin, pour se développer, de la coopération des hommes.

Nous ne saurions mieux résumer cette partie de la discussion qu'en citant une page d'une précision remarquable, empruntée à Kropotkine : « La vie en société rend les plus faibles insectes, les plus faibles oiseaux, les plus faibles mammifères capables de résister aux plus terribles oiseaux ou bêtes de proie, ou du moins de se protéger contre leur atteinte; elle prolonge la vie; elle rend l'espèce capable de se reproduire avec la moindre dépense de force et de se maintenir comme nombre, malgré une moyenne très faible de naissances; elle donne aux animaux unis la faculté d'émigrer pour chercher de nouvelles demeures. Voilà pourquoi, tout en reconnaissant que la force, la vitesse, les couleurs protectrices, la malice, l'aptitude à endurer la faim et la soif, mentionnées par Darwin et Wallace, sont autant de

qualités rendant l'individu et l'espèce le mieux armés, en certaines circonstances, nous maintenons que la sociabilité offre le plus grand avantage dans la lutte pour la vie dans toutes les circonstances. Les espèces qui, volontairement ou involontairement, l'abandonnent, sont condamnées à déchoir; tandis que les animaux qui savent le mieux s'unir ont les plus grandes chances de survivance et d'évolution future, alors même qu'ils sont inférieurs à d'autres dans chacune des facultés énumérées par Darwin et Wallace, à l'exception des facultés intellectuelles. Les vertébrés supérieurs, et particulièrement l'espèce humaine, offrent la meilleure preuve de notre assertion.

« Quant à la faculté de l'intelligence, si tout darwiniste admet, avec Darwin, que c'est l'arme la plus puissante dans la lutte pour la vie et le plus puissant facteur de l'évolution future, il admettra aussi que l'intelligence est une faculté éminemment sociale. Le langage, l'imitation, l'expérience accumulées sont autant d'éléments d'une intelligence qui grandit, d'une intelligence dont l'animal non sociable est privé. C'est pourquoi nous trouvons, au sommet de chaque classe d'animaux, les fourmis, les perroquets, les singes, combinant tous la plus grande sociabilité au plus haut développement de l'intelligence. Les mieux adaptés sont ainsi les plus sociables; et la sociabilité apparaît comme le facteur principal de l'évolution, directement en assurant le bien-être de l'espèce par la diminution de la perte d'énergie, et indirectement en favorisant l'accroissement de l'intelligence. » *(Société nouvelle,* juin 1892, p. 689-690.)

Ainsi le progrès n'est possible que par l'association des forces en activité, l'accord des volontés agissantes. Tout individu a besoin pour vivre et faire vivre son espèce de s'appuyer sur le concours d'autres individus, sous peine de succomber dans la lutte, et ceux-là seuls triomphent qui sont unis à d'autres par les liens d'une solidarité plus étroite. On verra ailleurs que l'association n'est pas moins utile quand elle a lieu entre individus de nature différente. La remarque est aussi vraie des groupes d'individus que des individus eux-mêmes. Les groupes d'individus ont également besoin du concours d'autres groupes. L'atrophie, le dépérissement, la mort est la conséquence du désaccord. Cette loi est applicable à tous les êtres, et non pas seulement aux seuls êtres vivants. Nous verrons aussi plus loin que les êtres vivants ne s'associent pas seulement pour offrir plus de résistance à leurs ennemis communs, quitte à se disputer ensuite entre eux l'espace conquis ou la subsistance capturée. On montrera que les animaux eux-mêmes pratiquent la solidarité, l'assistance mutuelle dans le besoin et savent même, à leur manière, faire respecter les prescriptions de l'altruisme et de la justice, sans l'observation desquelles la vie sociale serait impossible. Ne sommes-nous donc pas en droit de con-

clure que l'accord est une condition de l'évolution des êtres vivants, plus importante, plus efficace et plus utile que la lutte? On lutte au détriment les uns des autres, tandis qu'on ne s'associe généralement pas pour mourir, mais pour vivre et perpétuer la vie.

II. D'ailleurs, l'accord est la loi même de la vie. En fait, nul être vivant n'est toujours et complètement seul.

L'homme, d'abord, est un annimal sociable et même politique. Sans doute, cette sociabilité a un antagonisme, l'insociable sociabilité de l'homme, selon l'heureuse expression de Kant *(Idée d'une hist. univ. au point de vue cosmopolitique)*, c'est-à-dire, dit M. Renouvier *(Crit. phil.*, t. XVIII, p. 276), une perpétuelle réaction qui menace constamment les sociétés de dissolution. Mais il n'est plus douteux pour nous, et Darwin l'admet aussi *(Disc.*, p. 65-66), qu'il doive d'avoir survécu à son instinct de sociabilité, qui a contribué à développer ses facultés mentales. On sait sa faiblesse physique, et cependant on voit des races chétives, comme celle des Borchimans, dans l'Afrique australe, et des Esquimaux, dans les régions polaires, se maintenir encore dans des pays où la vie, à tous égards, est si dure. Il n'est pas d'ailleurs de peuplade, même parmi celles qui vivent de la vie la plus anarchique, au mauvais sens du terme, où la guerre de tous contre tous soit la loi.

Mais la vie en commun n'est pas un fait accidentel ou propre à l'homme seulement. Elle est aussi particulière aux animaux. Parmi eux, il en est chez qui cette association est consciente. Mais encore elle n'est pas seulement le privilège de ces espèces qui s'organisent temporairement et périodiquement ou d'une manière permanente (migration, propagation de l'espèce, chasse, défense mutuelle, famille, tribu, cité). Elle est un fait normal, constant, universel, qui, s'il est aux plus hauts degrés de la série animale de plus en plus conscient, ne s'explique pas seulement par l'action de facteurs psychologiques. L'organisation en colonies est à l'origine de l'évolution vitale (Perrier, *Colonies animales)*. L'individu même est une colonie de cellules, et la conscience, quand il la possède, un composé de consciences associées, celles des cellules qui constituent l'organisme (Aristote, Hunn, Berkeley, Leibniz, Kant, Schelling, Wundt, Fouillée, Espinas, etc.). La psychologie expérimentale confirme sur ce dernier point la psychologie subjective. Un individu, à tous égards, est déjà une société. Cette société même n'est point fermée. Car, depuis les colonies animales inférieures (siphonophores, etc.), tous les êtres vivants se trouvent, dit M. Espinas, engagés à quelque moment de leur existence dans quelque association avec les individus qui les environnent. Les nécessités biologiques les forcent à entretenir de ce fait des rapports multiples. « Au-dessous même des régions où les sexes sont distincts

et séparés, on trouve encore quelques traces de vie sociale, soit chez les animaux qui demeurent, comme les plantes, attachés à une souche commune, soit chez les êtres inférieurs qui, avant de se séparer de l'organisme qui leur a donné naissance, restent quelque temps soudés à lui et incorporés à sa substance. » (Espinas, *op. cit.*, p. 8-9.) C'est donc que le milieu social est « la condition nécessaire de la conservation et du renouvellement de la vie ». (Espinas, ibid.)

Mais alors, si, du point de vue biologique, la loi d'accord domine la loi de concurrence, n'est-ce pas que la vie, qui implique nutrition et génération, n'est pas absolument égoïste, mais contient au contraire des éléments de sympathie et d'altruisme ? C'est la thèse qui, après Schopenhauer et Littré, a été brillamment soutenue par Guyau *(Idée d'une morale sans oblig. ni sanct.)*. La vie, en tant que fonction nutritive, est bien égoïste et lutte bien jalousement pour se conserver. Encore la nutrition est-elle une occasion d'organisation coopérative, car elle implique travail, conséquemment division du travail et définitivement accord pour la vie entre les individus, qui s'associent pour entreprendre l'œuvre de l'appropriation ou de la production commune. Mais, en elle-même, la vie nutritive est bien, comme la définit Guyau, une sorte de gravitation sur soi. En tant, au contraire, que fonction de génération, qui débarrasse l'être d'un trop plein qui le gêne, elle est une dépense égoïste encore, si l'on veut, mais en même temps altruiste, puisqu'elle donne une partie de son être pour produire la vie. Grâce à la génération, l'organisme individuel cesse d'être isolé. Son centre de gravité se déplace par degrés, dans le passage de la génération asexuée (scissiparité, sporogonie) à la génération sexuée ou amphigonie, qui inaugure une nouvelle phase sociale pour le monde en rendant possible ce groupement spécial, ici transitoire, là permanent, qui est la famille (V. Guyau, *Esquisse d'une morale)*.

« La sexualité, dit Guyau, a une importance capitale dans la vie morale. Si par impossible la génération asexuée avait prévalu dans les espèces animales et finalement dans l'humanité, la société existerait à peine. » (*Esquisse*, p. 18.) En effet il nous semble qu'il y a une large part de vérité dans la théorie qui considère que la vie altruiste n'est qu'une expansion du besoin d'engendrer et que tous les amours, comme le soutient Schopenhauer, ne sont que des métamorphoses de l'instinct sexuel. Littré a écrit : « La nécessité d'aimer est imposée fondamentalement par l'union des sexes pour que la substance vivante subsiste comme espèce... A mesure que l'enfant se développe, son organisation, tant viscérale que cérébrale, disposée conformément à la sexualité, le prépare peu à peu à la vie altruiste. » (*Rev. de phil. posit.*, janvier 1870). Bien plus, comme les facultés égoïstes et les facultés altruistes ont leur siège dans le même lieu anatomique, le cerveau, il

en résulte que le développement des fonctions nutritives, c'est-à-dire de l'égoïsme (à considérer la nutrition comme purement égoïste), en perfectionnant le cerveau, perfectionne le siége des facultés altruistes.

Un disciple de Littré, M. Lucien Arréat (*Rev. de phil. posit.*, mars-avril 1879. — *Rev. phil.*, décembre 1886), a longuement montré, par l'étude des faits normaux ou pathologiques, l'influence de l'instinct sexuel sur l'altruisme. D'après lui, la forme première et commune de toutes nos inclinations sociales, la sympathie, y a son origine. Cette influence de l'instinct sexuel sur les penchants altruistes est indiscutable. Il n'y a pas lieu de s'arrêter à le démontrer. La preuve a été faite maintes fois. Mais peut-être au lieu de dériver de l'instinct sexuel toutes les inclinations altruistes, faut-il admettre un instinct primordial de sympathie générale, moins étroit que l'impulsion qui porte les sexes l'un vers l'autre. Quoi qu'il en soit, en montrant que l'altruisme a une de ses principales racines dans l'organisation même de l'être vivant, le positivisme nous autorise à conclure que les fonctions vitales elles-mêmes ont pour effet de produire des groupements d'individus qui s'accordent pour pouvoir vivre et propager la vie. Nul n'a mieux que Guyau mis en lumière, objectivement et subjectivement, ce caractère d'expansion et de générosité inhérent au développement des fonctions vitales et tendant à réaliser de plus en plus l'union des sensibilités, la communion des pensées, la sympathie des consciences et la synergie des volontés.

« La vie, dit-il, ne peut être complètement égoïste, même quand elle le voudrait. Il y a une certaine générosité inséparable de l'existence et sans laquelle on meurt. » N'est-ce pas dire, sous une autre forme, que la lutte pour vivre de tous contre tous n'est pas la loi suprême de l'évolution des êtres vivants?

III. Allons plus loin. L'accord est la loi générale de toute existence, organique ou inorganique. L'évolution des mondes célestes ne se comprend pas sans cette coopération réciproque. « Tous les systèmes solaires évoluent dans une dépendance ou solidarité réciproque qui maintient l'unité de l'univers; c'est que dans chaque système solaire, chaque soleil constitue un centre de gravitation pour tous ses satellites, tandis qu'il gravite lui-même autour d'un autre centre de gravitation dont il n'est lui-même qu'un satellite. » (Dr Pioger, *Revue socialiste*, nov. 1891). — « Un corps physique, dit le même auteur, ne peut non plus exister ni se concevoir sans cette même solidarité de ses parties composantes. » De plus la résistance est en raison directe de la cohésion moléculaire. Les corps dont les molécules sont le plus fortement associées sont ceux qui résistent le plus aux chocs qui tendent à les détruire. Les gaz sont les corps les moins résistants. Les

fluides présentent une force de répulsion plus grande. Les solides exigent pour être dissociés et détruits un plus grand effort.

On ne peut même connaître ou concevoir un corps absolument simple, tel que l'atome, sans contradiction, comme l'a remarqué Stallo *(La matière et la physique moderne)*. Il faut le supposer « composé au moins de deux éléments, et, comme on ne peut pas concevoir ces deux composants autrement que dans une étroite dépendance, cette dépendance constitue le fait de solidarité le plus élémentaire qui se puisse imaginer. » (Pioger, ibid.)

La persistance de l'organisme vivant implique aussi solidarité des organes entre eux et des fonctions entre elles. Si certains organes cessent de remplir leurs fonctions dans les conditions de proportionnalité nécessaires à l'entretien de la vie, l'organisme dépérit et meurt. L'existence du végétal et de l'animal est donc garantie par la synergie des parties dont le tout se compose. La pathologie et la tératologie le confirment encore. La solidarité dans la coopération est si nécessaire, que le mal ou la lésion dont un membre souffre a une répercussion plus ou moins forte dans l'organisme entier. Si l'estomac fonctionne mal, le cerveau et tous les autres organes s'en ressentent. Si un organe se développe avec excès, les autres souffrent de la satisfaction démesurée que se donne leur associé. (Pioger, ibid.) — Enfin la société proprement dite n'est qu'un cas particulier, le plus complexe et le plus élevé, de la loi universelle de l'accord.

Ainsi donc l'accord, ou, comme on voudra, la coopération, la solidarité dans l'action des forces est bien la condition de l'existence à tous les degrés. L'analogie entre les conditions de l'existence dans le monde inorganique et les conditions de la conservation et du progrès de la vie dans le monde organique et superorganique nous autorise bien à conclure que ce facteur de l'évolution, que nous avons considéré comme dominateur de la concurrence, n'est pas seulement une loi du règne des êtres vivants, mais une loi plus générale du monde entier, à toutes les phases de son développement, depuis l'état de dispersion moléculaire de la nébuleuse primitive jusqu'à la période future où l'équilibre mobile, suivi d'une dissolution des agrégats, sera, selon Spencer, le point de départ d'une évolution nouvelle du système.

Et cette loi ne serait-elle pas un corollaire de la loi suprême de l'attraction universelle ? On sait que la loi générale qui régit la matière, sous quelque état qu'elle se présente, est la loi du mouvement. Le mouvement ne peut s'exercer que de deux manières, dans le sens centripète ou dans le sens centrifuge, en d'autres termes comme attraction ou répulsion. Si la force attractive prédominait, l'univers se réduirait bientôt à un centre d'attraction ; si la force répulsive, au

contraire, existait seule, les corps dissociés à l'infini n'existeraient plus, même en apparence. Le monde offre le spectacle d'une évolution ininterrompue régie par les forces attractives et répulsives. Les phénomènes astronomiques, physiques et chimiques ne s'expliquent pas autrement. Comme la séparation qu'on croyait exister entre les substances organiques produites par les êtres vivants et les matières minérales a disparu pour la science, il y a lieu d'affirmer que les organismes vivants ne sont pas soumis à d'autres lois. En est-il de même de l'évolution superorganique ou sociale ? Nous croyons que l'analogie des phénomènes légitime l'induction. La coopération sociale est un corollaire de la loi d'attraction sous une forme plus complexe ; seulement cette attraction est tantôt spontanée, tantôt réfléchie. Quant à la concurrence qui règne entre les sociétés et qui rompt sans cesse l'équilibre qui résulterait de l'action sans contrepoids de l'attraction universelle, elle n'est qu'un corollaire de la loi de répulsion (Ch. Putsage, *Instinct et intelligence; Société nouvelle,* 3e année, tome II).

Aussi pouvons-nous conclure avec M. Fouillée : « Puisque la biologie et la sociologie se tiennent si étroitement, les lois qui leur sont communes ne nous révéleraient-elles pas les lois les plus universelles de la nature et de la pensée ? L'univers n'est-il pas une vaste société en voie de formation, une vaste union de consciences qui s'élabore, un concours de volontés qui se cherchent et peu à peu se trouvent ? Les lois qui président, dans les corps, aux groupements des invisibles atomes sont sans doute les mêmes que celles qui président, dans la société, au groupement des individus, et les atomes eux-mêmes, prétendus indivisibles, ne sont-ils point déjà des sociétés ? S'il en était ainsi, il serait vrai que la science sociale, couronnement de toutes les sciences humaines, pourrait nous livrer un jour, avec ses plus hautes formules, le secret même de la vie universelle. » *(La science sociale contemp.,* introd., VII. — Ch. Spencer, *Premiers principes, passim.)*

En d'autres termes, l'univers ne serait, selon la belle remarque de d'Alembert, qu'une immense vérité, présentée sous diverses formes; il s'expliquerait par un axiôme suprême, exprimé par des équivalents divers aux divers stades de l'évolution.

UN PROFESSEUR.

L'ÉVOLUTION DE LA MORALE

D'après Ch. LETOURNEAU

L'évolution a plusieurs sens ; elle en a même une infinité. On peut les réduire provisoirement à trois principaux : l'évolution idéaliste, celle des facteurs d'ordre mental, les seuls admis en dernière analyse ; l'évolution à double face réagissant l'une sur l'autre, matière et esprit ; l'évolution matérialiste proprement dite.

Sans trop presser les termes et sans remonter trop haut dans l'histoire, on peut citer comme représentant de l'évolutionisme idéaliste, M. A. Fouillée ; comme tenant de l'évolution à double face, action et réaction mutuelles de l'ordre interne sur l'ordre externe, H. Spencer et Taine ; comme champion de l'évolutionisme matérialiste, Ch. Letourneau.

Le monisme est au fond de l'évolutionisme, tant idéaliste que matérialiste. Le dualisme est à la base de la doctrine de Spencer et de Taine ; or, le dualisme nous paraît une position peu tenable. Il supprime l'idée du Tout, et sans l'idée du Tout pas de philosophie. La lutte paraît donc aujourd'hui circonscrite entre le monisme idéaliste et le monisme matérialiste. Il ne peut être, semble-t-il, question de ces conciliations supérieures où se plaisait Leibniz et où excelle M. A. Fouillée. Tout concilier, c'est tout confondre. Les philosophies un peu nettes n'aiment pas à être conciliées ainsi.

Dans sa vaste encyclopédie sur l'évolution (morale, mariage et famille, propriété, politique, juridique, religieuse, littéraire), Ch. Letourneau se place au centre même de la doctrine, qu'on peut justement appeler évolutionisme matérialiste. Il ne la développe pas abstraitement, il ne la soumet pas à la discussion contradictoire, si chère aux dialecticiens de profession. Il l'adopte et l'illustre. Il la prouve indirectement par l'ordre même que cette hypothèse met dans nos connaissances, par l'explication qu'elle nous donne du passé, par

les prévisions qu'elle nous permet sur l'avenir. Quand une hypothèse relie tous les faits connus et s'adapte aux faits nouveaux que l'observation met successivement au jour, quand, s'étendant en deçà et au-delà de l'expérience actuelle, elle tient bon à chaque extension de cette expérience, elle est bien près d'être confirmée, autant qu'une hypothèse invérifiable de sa nature peut l'être.

Cette distinction des hypothèses vérifiables et des hypothèses invérifiables est empruntée à Auguste Comte et à Littré. Au fond, toutes les hypothèses sont invérifiables, même les plus particulières, puisqu'elles ne sont jamais qu'un tracé idéal, destiné à relier des faits sporadiques. Pourtant il est utile de réserver le nom d'hypothèses invérifiables aux grandes hypothèses cosmogoniques, à celles qui embrassent le Tout. L'évolutionisme matérialisme, ou tout autre d'ailleurs, est de cette sorte.

Mais entre ces diverses hypothèses invérifiables, il est permis de faire un choix raisonné. On peut repousser le dualisme ou l'unité à double face de Spencer, Taine, Bain, comme multipliant les êtres sans nécessité. On peut préférer le monisme et, dans le monisme même, faire un choix entre le monisme idéaliste d'A. Fouillée et le monisme matérialiste de Ch. Letourneau.

Qu'il y ait une erreur fondamentale dans toute tentative de réduire le monde à l'unité, c'est ce qui a été amplement et finement démontré (1). Pourtant, il faut le répéter, sans l'idée du Tout, pas de philosophie. Dans le système du monisme matérialiste, il y a des difficultés à surmonter. Dans tout autre système, il y a des absurdités à dévorer. Faites votre choix, car il faut prendre un parti.

Ce choix, Ch. Letourneau l'a fait. Il a rejeté les métaphysiques dualistes. Il les englobe même sous la rubrique générale : métaphysique, et, historiquement, il n'a pas tout à fait tort (2). Il met de même de côté le monisme idéaliste. Et c'est sans doute à ce système que s'adressent quelques-unes de ses plus décisives invectives, car c'est, avant tout, une philosophie paresseuse. « Ces questions si intéressantes « de genèse psychique ont jusqu'ici, au grand dommage de la science, « été abandonnées aux métaphysiciens, qui leur ont donné des solutions « enfantines. Seule, la physiologie expérimentale, s'appuyant sur l'observation des animaux, sur celle des enfants, sur l'ethnographie « comparée, peut résoudre ces problèmes moins obscurs qu'obs-

(1) Stallo, *La Matière et la Physique moderne.* — E. de Roberty, *La recherche de l'Unité.*

(2) « Les conceptions métaphysiques sont exsangues ; non seulement on ne peut « plus les aimer et les haïr, on ne peut même plus les concevoir » *(L'Évolution de la morale).*

« cureis » (1). Voilà, si nous ne nous trompons, très nettement indiquée la tendance du monisme matérialiste. Il s'agit, la vieille métaphysique dualiste ou plus que dualiste exclue, de chasser aussi la nouvelle métaphysique monistique de la volonté par soi, de l'idée force.

Ces prétendus concepts, ces pseudo-idées sont tirées des expériences antérieures par le rejet voulu ou par l'omission paresseuse des riches données de la psychologie physiologique, non pas seulement descriptive, mais évolutive. Dépouillée de ses résidus ancestraux, où l'animalité même est comprise, et que la cellule nerveuse condense, l'idée-force, la volonté immanente n'est qu'un pur néant, un zéro. Les plus majestueux ou plus subtils déguisements de ce zéro n'en feront pas une réalité. « Les cellules nerveuses sont, par excellence, des « appareils d'imprégnation. Chaque courant d'activité moléculaire qui « les traverse y laisse une trace plus ou moins reviviscente. Par une « réitération suffisante des actes, ces traces s'organisent, se fixent, « même se transmettent héréditairement, et à chacune d'elles corres- « pond une tendance, un penchant, qui se manifestera à l'occasion » (2). L'idée de cellules nerveuses combinées par une évolution dont on peut suivre les étapes, si obscure soit-elle, est sans doute moins creuse que la volonté immanente et l'idée-force. Le monisme matérialiste fait certainement de la conscience, au sens précis du mot, un épiphénomène, quelque chose de surajouté, si l'on peut dire, quoique l'expression soit incorrecte ; mais on a presque honte d'avoir à répéter que loin de supprimer la conscience et la morale, seul il les rend intelligibles en montrant leur naissance et leur progrès. « Essentiellement, l'homme « ne diffère pas des animaux supérieurs. Sa structure anatomique et sa « vie physiologique sont identiques à la leur ; mais ses centres nerveux « conscients peuvent acquérir un plus haut degré de développement. « Chez lui, comme chez les animaux, la cellule nerveuse est organisée « pour recevoir et garder plus ou moins longtemps des empreintes, « d'où résulte l'aptitude au dressage, à la formation des penchants « héréditaires, qui, une fois implantés, régissent la conduite de l'indi- « vidu au milieu des conflits et aventures de l'existence » (3). Pour l'évolutionisme matérialiste, ou monisme matérialiste, comme nous préférons l'appeler, il n'y a d'activité que celle des cellules nerveuses combinées : ce sont là toutes les activités psychiques. Il n'y en a pas et ne peut y en avoir d'autres. Il ne peut être question d'intermédiaire métaphysique entre le monde matériel et le monde moral. Ce sont là de simples métaphores. Que la notion d'énergie nerveuse emmagasinée et systématisée soit d'ailleurs très claire, c'est ce que le monisme

(1) *L'Évolution de la morale*, p. 177.
(2) *La Morale évolutioniste*, p. 30 et suivantes.
(3) *L'évolution de la morale*, p. 74.

matérialiste ne prétend en aucune sorte. Il se contente de cette remarque « que les erreurs de l'évolutionisme (comme il doit certainement y en avoir), sont plus éclatantes dans ses formes ouvertement métaphysiques que dans ses formes matérialistes (1). Cette probabilité philosophique lui suffit.

Voilà pour la question d'orientation doctrinale. On a souvent fait aux ouvrages de Ch. Letourneau le reproche amical de ne pas justifier suffisamment leur point de vue, de ne pas donner une discussion critique de l'évolutionisme matérialiste. On oublie que ces ouvrages font partie d'une bibliothèque anthropologique. Ce n'est pas le moment de disserter, on demande des faits bien groupés, bien ordonnés, d'après une idée directrice.

Nous pensons avoir montré que cette idée directrice existe, quoi qu'elle ne soit pas développée dans un chapitre spécial. A vrai dire, elle est le ressort de l'œuvre entière. Elle se fait jour par des assertions positives émises au courant des faits. On en a cité quelques-unes. Mais si la doctrine générale du monisme matérialiste est ferme et, pour l'auteur du moins, ne comporte pas d'oiseuses discussions dialectiques, le détail des hypothèses particulières peut admettre des remarques critiques. En effet, quelque position qu'on prenne au sujet de l'hypothèse invérifiable de l'évolution, les doutes émis n'atteignent nullement, comme on l'a remarqué, la validité ou la non-validité des lois empiriques d'évolution particulière qu'on croit pouvoir donner comme formule provisoire des faits connus. Les questions de dérivation et de descendance, surtout quand il s'agit de processus psychiques et moraux, sont des questions de fait et de probabilité inductive qui doivent être déterminées en harmonie avec les données de l'observation et de l'expérience. Or, ces données étant parfois partielles, force est bien de les relier par des courbes idéales, dont on peut discuter la formule sans tomber dans une mesquine chicane. Il ne s'agit pas de la thèse fondamentale de l'évolutionisme matérialiste, mais des essais de généralisation empirique particulière.

Ch. Letourneau croit pouvoir tracer assez nettement trois de ces courbes schématiques dont nous parlons. Il distingue quatre stades de l'éthique : *1)* la morale bestiale, *2)* la morale sauvage, *3)* la morale barbare, *4)* la morale mercantile. Il faudrait y joindre la morale de l'avenir. Ces quatre degrés de l'éthique sont « ascendants et plongent « les uns dans les autres. Les races et les groupes ethniques les mieux « doués les ont successivement gravis. Les autres se sont arrêtés soit « à l'une, soit à l'autre de ses phases » (2). Il est difficile de contester

(1) Stallo, *La Matière et la Physique moderne,* p. 120.
(2) *L'évolution de la morale,* p. 77.

ces grandes lignes de l'évolution de la morale. Elles s'imposent au moins comme méthode d'exposition. Et l'auteur a coupé court à toute discussion sophistique en faisant cette remarque : que ces quatre états, d'ailleurs distincts, plongent les uns dans les autres. L'ordre ontogénique reproduit l'ordre phylogénique (1). On trouve en fait des points d'arrêt, des tardivances. Les quatre états sont des thèmes, non des espèces. L'espèce morale est, en effet, bien plus variable et bien plus difficile à fixer, même arbitrairement, que l'espèce zoologique. Il y a des pénétrations mutuelles plus déconcertantes, en apparence, dans l'évolution de la morale que dans l'évolution des organes, pris au point de vue strictement anatomique. Mais la difficulté de la recherche n'enlève rien à la rigueur de la méthode.

Ce n'est donc pas à la loi des quatre états qu'on peut trouver à redire. Elle exprime bien la marche des faits. C'est plus qu'un artifice d'exposition. C'est une généralisation empirique de grande valeur. Elle nous guide sûrement à travers une masse de données qu'il serait impossible non seulement de relier, mais d'élucider autrement. Ce ne sont pas de pures têtes de chapitres, ce sont des principes d'explication. Et ce qui prouve bien que ce sont des principes d'explication, c'est qu'ils donnent lieu à des remarques critiques, ce que de simples analyses ne peuvent faire.

Ch. Letourneau caractérise ainsi la phase bestiale. « La morale « primitive du genre humain a été à peu près celle des chimpanzés. « Elle a été même bien plus bestiale, car les chimpanzés et les gorilles « ne se dévorent point entre eux, tandis que le cannibalisme est le « péché originel de toutes les races humaines. Il disparait bien lente- « ment, après des atténuations successives, et peut être pris comme « caractéristique de la phase première de l'éthique, de la phase bes- « tiale. » On ne saurait, suivant nous et suivant Voltaire (2), attacher trop d'importance à cette phase bestiale. Et nous devons savoir gré à Ch. Letourneau d'en avoir si nettement fixé les traits. Il faut lire dans le volume même tous les faits caractéristiques qu'il note et les réflexions qui les accompagnent. Ces remarques méritent d'être mises en relief, car elles sont, à notre avis du moins, une des parties les plus originales de l'ouvrage. Et l'auteur l'a bien senti, puisque c'est à la suite de ces faits et de ces remarques qu'il met comme conclusion cette constatation capitale, que nous ne craignons pas de reciter. « Ces « questions si intéressantes de genèse psychique ont jusqu'ici, au « grand dommage de la science, été abandonnées aux métaphysiciens,

(1) On contemple simultanément les étapes progressives. *L'Évolution de la Morale*, p. 21.

(2) *Les mots de Voltaire, Politique et Législation*, p. .03.

« qui leur ont donné des solutions enfantines. » (1) A ces solutions, en effet enfantines, Ch. Letourneau substitue de curieuses constatations que nous ne pouvons reproduire, le détail en serait long (2), et des conclusions fermes que nous devons souligner, car l'auteur y attache avec raison une grande importance. A la longue, toutes les bonnes institutions dégénèrent : comment le cannibalisme primitif est-il tombé en désuétude? Nous voudrions citer toute cette analyse, aussi fine que profonde : comment le cannibalisme naît et persiste partout où il est strictement nécessaire; comment, après avoir cessé d'être nécessaire, il subsiste comme prérogative des chefs, survivance symbolique; comment il tend à disparaître par la force même des coutumes qui tendent, en apparence, à le perpétuer. Dans les archipels polynésiens, où « s'entremanger n'est pas absolument nécessaire, la « chair humaine est sévèrement interdite aux femmes et souvent aux « gens du peuple en temps de paix. Par conséquent, dans tous les « archipels polynésiens, où l'usage de la chair humaine a été rigou- « reusement interdit aux femmes, elles ont dû nécessairement finir par « n'y pouvoir plus songer sans une répulsion instinctive. De cette « éducation, continuée avec persévérance, il résulte chez la Polyné- « sienne la formation d'un vif dégoût pour la chair humaine. Mais les « hommes héritent, dans une large mesure, des penchants moraux ou « immoraux de leurs mères; par conséquent, par la seule influence « héréditaire, les Polynésiennes ont dû modifier leur descendance mâle, « la moraliser au point de vue du cannibalisme. Les aristocrates et les « prêtres de la Polynésie ont donc été, en cette occasion, des morali- « sateurs aussi efficaces qu'inconscients. Sans y songer le moins du « monde, ils ont préparé la naissance d'une lointaine génération ayant « pour le cannibalisme un éloignement inné (3).

On pourra, comme on l'a fait (4), trouver insuffisant le cannibalisme comme signe distinctif d'une espèce morale, d'un type éthique, lui désirer le titre de caractère dominateur, suivant la méthode chère aux classificateurs à outrance et à Taine, dans sa *Philosophie de l'Art*. Ch. Letourneau, se plaçant au point de vue de l'évolution, n'aura pas de peine à répondre que cette méthode des de Jussieu et de Taine est à l'antipode de sa méthode, et qu'il ne sait ce que c'est qu'un caractère dominateur, encore moins ce que peut bien être une faculté maîtresse. Un fait accidentel même, s'il a des répercussions vastes et variées, lui paraîtra sans doute plus dominateur que toutes les abstractions des

(1) *L'Evolution de la morale*, p. 177.

(2) *L'Evolution de la morale*, p. 97 et suivantes.

(3) Le fait est à noter. Au cours de ces études, dit Ch. Letourneau, j'en aurai plus d'un autre du même genre à signaler. *L'Evolution de la morale*, p. 100.

(4) *Revue philosophique*, janvier 1887, article de Fr. Paulhan.

philosophes systématiques. C'est la vieille querelle de Buffon et de Linné. Buffon, c'est ici Letourneau, et Linné, c'est Taine (1).

« Ce qui caractérise la seconde phase, la phase sauvage, c'est « l'institution de l'esclavage, réprimant un peu la férocité absolument « animale du stade précédent. D'ailleurs la vie humaine est toujours « peu respectée; en outre, les lois confèrent au chef, au maitre, à « l'homme, au père, un droit de propriété à peu près absolu sur le « sujet, l'esclave, la femme, les enfants ». Sur cette phase sauvage, peu de discussion. Elle est généralement admise, comme suffisamment consistante, de la même manière qu'est généralement admis le type vertébré, quoi qu'il y ait des vertébrés bien disparates. C'est qu'ici le type éthique est plus stable, par une adaptation plus complexe. Et Ch. Letourneau le note expressément dans la conclusion philosophique qui clòt le chapitre : « C'est lentement que se forme ou se déforme « l'éthique. Une fois incarnés dans la conscience humaine, les pen- « chants moraux ou immoraux ne se modifient, surtout ne s'éteignent « que bien difficilement (2) ». Si, pour la phase bestiale, l'anthropophagie suffisait comme caractéristique, pour la phase sauvage, des caractères subordonnés se dessinent. C'est déjà un type relativement défini. « Tout l'essentiel, le squelette de l'éthique future est déjà « formulé. » Nous n'avions pas tort de parler de « vertébrés ».

Dans la troisième phase, la phase barbare, les mœurs se cristallisent en lois. Cristalliser est impropre, puisqu'il s'agit de métamorphose. Mais on ne trouve pas d'autre mot plus expressif. « Les sociétés bar- « bares sont pour nous celles qui, définitivement dégagées de la sau- « vagerie, ont non seulement renoncé à l'anthropophagie, sauf parfois « à l'anthropophagie religieuse, mais surtout ont créé une organisa- « tion sociale complexe. Dans ces sociétés, il existe non seulement « des classes, ou plutôt des castes, mais aussi des lois codifiées, obliga- « toires, et une morale à préceptes bien définis » (3). C'est ici l'histoire des civilisations proprement historiques : Mexique, Pérou, Égypte, Perse, Inde, Chine, Judée, Grèce, Rome. Il fallait saisir et mettre en relief les traits communs d'éthiques en apparence si diverses, fortifier cette extension démesurée donnée à ce que nous appellerons, au sens large, l'antiquité classique, en y comprenant à la fois les civilisations mexicaines et l'ancien régime français, pour ne prendre que deux extrêmes. L'esclavage et le servage, ces formes adoucies de l'anthropophagie primitive, servent de caractéristiques suffisantes. Un intérêt particulier s'attache, pour nous, à la civilisation européenne propre-

(1) Il s'agit ici du Linné de la légende. Le vrai Linné était évolutioniste.
(2) *L'Évolution de la morale*, p. 241.
(3) *L'Évolution de la morale*, p. 242.

ment dite. D'où une subdivision, que seule notre situation d'intéressés autorise : l'Europe barbare. Ch. Letourneau remarque que, avec bien des différences de détail, l'éthique a « revêtu dans l'Europe barbare « une physionomie assez uniforme, sous l'influence combinée de trois « grands courants : la tradition légale et morale de l'empire romain, « les mœurs et coutumes des Gaulois, Germains, Scandinaves, enfin « l'influence grandissante et graduellement envahissante de l'Église « chrétienne ». On est ici sur le terrain de l'histoire classique. On risquerait de se perdre dans les détails érudits, qui sont comme l'anatomie spéciale du sujet. Or, l'anthropologie doit s'en tenir aux grandes lignes. Ce sont peut-être les plus difficiles à déterminer scientifiquement. C'est pourquoi nous tenons à conserver la cohésion relative de la phase barbare prise dans son ensemble, sans en détacher le bilan moral de l'Europe barbare. Ici les préoccupations contemporaines apparaissent et l'unité de l'étude risque d'être rompue.

Le quatrième stade de l'éthique, la morale industrielle ou mercantile, c'est l'époque même où nous vivons. Comment tracer les grandes lignes d'une éthique dont nous sommes la matière et, en un certain sens, les créateurs ? La constatation scientifique est remplacée par le débat politique. On pose des antithèses pratiques. Il le faut bien, l'économie politique, au sens traditionnel du mot, la tendance économique, si l'on aime mieux, est mise en face de la tendance socialiste, « à moins d'une refonte sociale, on peut prédire que les sociétés civi- « lisées à l'européenne périront de la moins glorieuse des morts, de « la mort par l'argent ». Tel est le résumé que donne Ch. Letourneau de l'éthique industrielle. Et la bourse ici, c'est pour dire ; il s'agit au fond de la vie même, de la base physique de tout développement. « Reprenant une célèbre proposition de Quételet, Maudsley « a dit avec raison : « Il est pourtant certain que fous et criminels « sont des articles fabriqués tout aussi bien que les machines à vapeur « et les presses à indiennes. » Notre Europe moderne deviendra-t-elle de plus en plus une usine à fous et à criminels, produits sociaux, quoi qu'en dise l'école du criminel-né et du fou héréditaire (1) ? L'éthique industrielle, l'individualisme et la libre concurrence, comme on dit, n'ont pas encore porté tous leurs fruits. Ch. Letourneau trace un tableau assez sombre des résultats acquis déjà. « En dépit des maximes « égalitaires ou évangéliques, prodiguées dans les discours et dans les « livres, il règne toujours dans la répartition des richesses une inéga- « lité flagrante, plus grande même parfois qu'aux pires époques

(1) On ne nie pas l'anatomie cérébrale en niant le criminel-né ; pas plus qu'on ne conteste cette tautologie : l'hérédité (qu'est-ce qu'un individu peut bien être s'il n'est la résultante d'un nombre prodigieux de causes ?), en contestant la validité des généralisations empiriques sur le fou-héréditaire.

« d'oppression. Jamais, par exemple, ni dans l'antiquité, ni dans « l'ancienne Europe monarchique il n'a existé de milliardaires : le « milliardaire est de création moderne (1). » Le socialisme seul, semble-t-il, est capable d'enrayer la course à la richesse pour les uns, à la misère pour les autres, à la mort pour tous, qui caractérise l'éthique industrielle. Seul il est capable de formes organiques viables (2).

Le point de départ de Ch. Letourneau est l'idée socialiste. La conclusion et le point d'arrivée sont de même l'idée socialiste. L'auteur va même plus loin que le socialisme proprement dit, lequel ne comporte pas forcément le progrès indéfini. Or cette thèse du progrès indéfini est bien celle de Ch. Letourneau. « Cette perspective d'un « progrès indéfini, c'est la foi moderne, et cette croyance nouvelle « remplace avantageusement le mirage des paradis évanouis : elle « nous soutient et nous console au milieu des épreuves publiques et « privées. Nos devanciers, nous le savons, ont été plus malheureux « que nous, mais un avenir supérieur à notre présent attend nos des- « cendants, puisque, tant que les conditions cosmiques permettront « au genre humain de durer, il lui faudra acquérir et conquérir une « somme toujours plus grande de justice et de lumière, par suite de « bonheur » (3). On a fait remarquer que la tendance socialiste, quand elle prend pour point d'appui et pour ressort l'évolutionisme matérialiste, ne semble pas aboutir à la doctrine du progrès indéfini. C'est un point sur lequel toute une discussion pourrait avoir lieu. Elle reste en dehors de cette étude sur l'évolution de la morale. Tous les enfants ont des pères, mais tous les hommes ne sont pas pères. De même pourrait-on dire : Tous les événements ont des antécédents, mais tous les événements n'ont pas forcément de suite. Il y en a, et en grand nombre, croyons-nous, qui meurent pour ainsi dire sans postérité. Sans parler de la disparition de la planète habitable et de la dispersion de l'énergie; sans parler même des sociétés qui avortent et de l'avortement possible de toute société, on peut supposer, pour s'en tenir à l'Europe, une organisation sociale qui ne comporte plus ni déchirements, ni froissements douloureux, ni révolutions sanglantes, mais qui ne comporte pas non plus de progrès, au sens de progrès indéfini et d'évolution morale sans arrêt. Arrêtons-nous au seuil de ces questions qui débordent notre sujet. Le progrès indéfini est un beau rêve extra-scientifique peut-être, mais non anti-scientifique. Cela suffit.

PAUL BUQUET.

(1) *L'Évolution de la morale*, p. 388.
(2) A. Espinas, *Histoire de l'Économie politique.*
(3) *L'Évolution de la morale*, p. 464.

Le Parti des Travailleurs Italiens (1)

I

HISTORIQUE

Pour se rendre compte de ce que peut devenir le *Parti des Travailleurs italiens,* il faut, au préalable, dire quelques mots sur les circonstances au milieu desquelles il prît naissance et s'affirma. L'Italie, partagée jusqu'en 1860 entre plusieurs petits États, sous différentes principautés nationales ou étrangères, toutes essentiellement étrangères et tyranniques au même degré; l'Italie, qui n'a conquis qu'en 1870 son unité approximative avec Rome capitale, n'a présenté que très tard des conditions favorables au développement du socialisme, et ne les présente encore qu'à demi. Non seulement toutes les forces vives et généreuses de la nation furent longtemps absorbées par la conquête de l'unité nationale, mais ce même démembrement qui, depuis si longtemps, sillonnait le pays de douanes, ne permettait pas à l'industrie de se développer et la condamnait presque aux formes rudimentaires du moyen âge.

La révolution italienne à été une révolution tout à fait bourgeoise — c'est ce qu'ont été forcés de reconnaître même les écrivains les plus conservateurs, des professeurs d'université, des ministres d'État, auxquels la livrée dont ils s'affublaient ne masqua pas la vérité. Malgré les « idéalités » sincères qui l'ont animée, malgré l'*illusion* généreuse de ses apôtres et de ses martyrs, elle n'a été réellement accomplie que dans l'intérêt de la bourgeoisie, qui cherchait les moyens de s'enrichir, de développer ses forces, de lutter avec les bourgeoisies des nations soi-disant sœurs. Elle fut donc une *révolution de classe,* dans le sens littéral du mot; le prolétariat ne servit, comme d'ordinaire, que de chair à canons, en attendant qu'il pût devenir chair à machines.

Accomplie dans cet esprit, la révolution italienne fut exploitée

(1) Rapport présenté au Congrès international de Zurich.

dans le même sens. Peu de faits de l'histoire contemporaine sont de nature à confirmer avec autant de netteté la théorie marxiste, suivant laquelle la pensée, même la pensée la plus généreuse, n'est qu'un leurre et n'aboutit à rien si elle ne répond pas aux conditions matérielles, aux formes de la production. La liberté que l'on avait octroyée au peuple (et que, du reste, on lui reprend chaque jour, petit à petit, par des lois et une jurisprudence toujours plus restrictives) ne fut qu'un mot vain, une formule creuse, un jouet dont personne ne connaissait l'emploi, que personne ne tenait à garder. En revanche, l'absorption par l'État des biens dits de *mainmorte,* des richesses du clergé, la mise en vente des terres du Domaine et des communes, les différents monopoles introduits, les affaires bâclées à plusieurs reprises avec les compagnies de chemins de fer, les droits imposés à la frontière sur les marchandises, etc., etc., n'ont été que des moyens artificiels pour hâter l'absorption de la petite propriété par la grande, une méthode compliquée d'enrichissement de classe et d'expropriation. Cette méthode a mis un quart de siècle à faire son œuvre et ne l'a pas encore achevée.

II

LE SOCIALISME UTOPIQUE

Dans des conditions semblables, dans un pays où toute bataille n'avait été qu'une bataille politique, dans le strict sens du mot, c'est-à-dire dirigée contre les dynasties, les personnes des ministres, les formes du gouvernement, il est aisé de comprendre que tout d'abord il ne pouvait y avoir une atmosphère respirable pour le socialisme positif. Le socialisme ne pouvait découler de la pure pensée des philosophes ou de l'action désordonnée des précurseurs.

Le contre-coup de la Commune de Paris et de l'Internationale, et l'influence des doctrines bakouniniennes avaient fait surgir, même en Italie, surtout parmi la jeunesse des écoles, des cercles et des groupements socialistes, où l'on discutait de fond en comble tout ce qui fait le soutien de l'ordre actuel : patrie, famille, religion, propriété, etc. La doctrine prêchée, avec cet entrain qui caractérise toute doctrine jeune dans un milieu nouveau, se transforma rapidement en action ; parfois on conspirait, on armait des bandes, avec l'intention de s'emparer de telle municipalité et d'y instaurer l'ordre nouveau... C'était la période vraiment utopique du socialisme italien, on nageait en plein romantisme. Des procès s'en suivirent, les internationalistes furent traqués

comme des bêtes fauves, frappés par cette abominable loi de soupçon que l'on appelait l'*ammonizione*, soumis par décret administratif à la surveillance la plus vexatoire de la police, relégués à *domicilio coatto* dans les îles, etc. Ces procédés étaient appliqués, de la façon brutale la plus sommaire, même par des ministres qui avaient grimpé au pouvoir en sortant de la gauche, au nom de la liberté conquise et du droit populaire; et tel de nos amis, siégeant ou ayant siégé à la Chambre, dut, en sa première jeunesse, savourer toutes les douceurs de ces persécutions.

Le socialisme de cette période, dont le théâtre a été l'Italie centrale et méridionale, surtout la Romagne, appartient à la préhistoire du socialisme. Il a eu toutefois le mérite de poser les questions, de faire sonner à toute volée à toutes les oreilles la grande cloche de la misère rebelle. A ce titre il a sa place, et une place glorieuse, dans l'évolution de notre socialisme.

III

LE PARTI OUVRIER CORPORATIF

Ce socialisme, en Italie comme ailleurs, ne pouvait pas durer. N'ayant aucun but solide à atteindre, n'étant qu'une sorte de protestation et de convulsion, d'ailleurs très limitée à cause des dangers inutiles que couraient ses militants, il devait s'épuiser rapidement. La masse ouvrière, ou au moins cette partie de la masse ouvrière qui avait de vagues aspirations politiques, réunie en sociétés de secours mutuels, militait, non pas *dans* la démocratie, mais *à la queue* de la démocratie, à qui elle prêtait son drapeau pour des buts presque exclusivement électoraux. Ce fut à cause de cela qu'une agitation assez intensive fut menée pour un partiel élargissement du suffrage, qui fut couronné de succès.

Mais ce qu'on ne pouvait pas attendre de la force transcendante de l'idée fut hâté par le développement des conditions matérielles. Dans le nord de l'Italie surtout, plusieurs industries mécaniques s'étaient organisées, qui, en s'étendant, absorbaient ou tuaient les métiers isolés d'autrefois, enrôlant les hommes, les femmes, les enfants, les séparant de la terre.

Et ce fut justement dans le nord qu'un premier mouvement exclusivement ouvrier commença à se manifester. Les ouvriers commencèrent à comprendre tout ce qu'il y avait de creux, de décevant, de trompeur dans les refrains radicaux ou démocratiques dont on les avait

rassasiés. Ils comprirent qu'ils n'avaient qu'une voie de salut, celle de s'organiser eux-mêmes, de se constituer en parti indépendant de tout autre parti, sans patrons ni protecteurs, avoués ou non, de lutter enfin tout seuls, par la résistance organisée, contre le capital. Sous le drapeau déployé du droit à l'existence, du droit de chaque travailleur au produit intégral de son travail, du combat contre tous les parasitismes, le premier *Parti Ouvrier italien* fut ainsi fondé, et il eut tout d'abord un essor inespéré. Plus de 40,000 ouvriers, ralliés en peu de mois par une active propagande au nouveau parti, dont le comité siégeait d'abord à Milan, ensuite à Alexandrie, presque tous lisant ou se faisant lire le journal du parti — le *Fascio Operaio* — semblaient promettre une éclosion socialiste des plus formidables. Des grèves éclatèrent, elles furent énergiquement soutenues; la lutte contre le capital, contre les abus des industries, la cruauté des maitres, contremaitres, etc., fut conduite avec une vigueur et une opiniâtreté dont en Italie on n'avait pas eu jusqu'alors même le pressentiment.

Mais le caractère strictement ouvrier du parti n'était pas fait pour lui gagner les sympathies ni la tolérance même de ces fractions de la bourgeoisie qui reconnaissent le bien-fondé de certaines revendications des classes déshéritées. Le caractère du *Parti Ouvrier* était en quelque sorte un mélange des anciennes tendances anarchistes, héritées du premier mouvement socialiste utopique, et des nouvelles tendances corporatistes. Pour se débarrasser des protecteurs intéressés et des amis traitres qui s'étaient faufilés dans les sociétés ouvrières et les dominaient, il dût prendre à la lettre le mot de Marx : l'émancipation des travailleurs doit être *leur propre* œuvre, et lui donner une interprétation tout à fait matérielle, arborant la blouse du travailleur manuel ainsi qu'une bannière. Les désillusions qu'avait coûtées aux ouvriers la politicaillerie des vieux partis bourgeois leur fit prendre en dépit toute sorte de politique; le mot même fut excommunié, devenu synonime de tromperie habile ou de machiavélisme perfide.

Ainsi que nous l'avons rappelé plus haut, le *Parti Ouvrier* était un parti de combat contre le courant radical. Personne — excepté quelques socialistes qu'une grande foi et une conviction très mûre animaient — n'osaient encourager un tel parti ni prendre ouvertement sa défense. Ce fut surtout dans la période électorale (1886), lorsqu'en plusieurs « collèges » ou districts électoraux de la haute Italie il posa ses candidatures, échouant, il est vrai, partout, mais déterminant parfois la chute des candidats radicaux, que toutes les haines de la démocratie bourgeoise se déchainèrent contre lui. Les meneurs du mouvement furent lâchement calomniés, on les accusa d'entente avec la police, d'être les agents du gouvernement, etc., qui ne s'attendait pas à mieux, tomba sur le parti, en fit dissoudre les sections, confisquer les papiers et emprisonna

tous ceux qui avaient joué un rôle tant soit peu actif dans cette propagande. Des poursuites judiciaires eurent lieu, un grand procès fut échafaudé devant la cour d'assise de Milan. L'accusation de conspiration s'évanouit pendant l'instruction, mais pour des motifs moindres (tels qu'excitation à la grève et à la guerre civile) les prévenus furent condamnés.

Le mouvement d'organisation étant encore jeune, ces poursuites lui furent désastreuses. Un relâchement s'ensuivit, une période presque de torpeur, pendant laquelle pourtant, de la terre, que la propagande ensemençait toujours, se préparait à sortir, vigoureux, le nouveau *Parti des travailleurs italiens,* ainsi qu'une jeune forêt germe et s'élève sur un terrain que l'incendie des herbes et des arbustes a dévasté, le couvrant de cendres fécondantes.

IV

LE NOUVEAU PARTI DES TRAVAILLEURS. — LE CONGRÈS DE MILAN

Nous voilà ainsi arrivés au *Parti des travailleurs,* dont la naissance marque, pour ainsi dire, l'accession complète et décidée du socialisme italien au grand mouvement d'ensemble du socialisme international.

L'ancien *Parti ouvrier* avait en quelque sorte laissé en dehors de lui-même le courant intellectuel du mouvement, tout ce qui n'était pas travail manuel pur et résistance corporative; il était un parti *ouvrier* dans la plus stricte signification du mot; il n'était pas encore un parti socialiste dans le large sens; il mettait même quelque peu de coquetterie à s'en distinguer, quoique ses militants, ses dirigeants, ses orateurs fussent en réalité des socialistes authentiques. Mais ils ne s'avouaient tels qu'en tant qu'individus, en dépouillant en quelque sorte le froc du parti. Son côté théorique était entiché de ce demi-anarchisme, qui est la floraison naturelle des pays et des périodes de transition, où l'industrie désagrégée prévaut encore et la grande industrie des fabriques commence à pousser. Le nouveau *Parti des travailleurs* a réuni les deux courants socialistes, théorique et pratique, qui se cherchaient mutuellement, et a imprimé au mouvement son propre caractère politique, le caractère de la lutte de classe pour la conquête des pouvoirs politiques et administratifs; pour l'abolition de la propriété privée des instruments de production, pour la suppression définitive des classes.

A ce progrès décisif plusieurs circonstances ont contribué, entre autres l'exemple et l'étude de ce qu'on avait fait au delà des frontières.

La *Critica Sociale,* revue socialiste qui parait à Milan depuis janvier 1891, se fit l'interprète du socialisme scientifique et, le popularisant, donna son vigoureux coup d'épaule à cette évolution.

Le premier acte du *Parti des travailleurs,* qui est maintenant le vrai et seul parti socialiste italien, a été le Congrès de Milan (août 1891) où plus de 150 sociétés ouvrières de Lombardie, de l'Emile, de Toscane, de Ligurie, du Piémont étaient représentées. La méthode socialiste y eut gain de cause, à la grande majorité, contre les velléités anarchistes ou étroitement corporatistes. Un ordre du jour fut approuvé par lequel, tout en établissant d'abord que l'émancipation de la classe des travailleurs ne saurait être que le résultat de la proclamation de la propriété collective et que les lois protectrices du travail ne sauraient avoir un effet définitif par elles-mêmes et même un effet quelconque sans la pression de la masse organisée, obligeant le pouvoir à les faire observer; toutefois on réclamait ces lois, sur tous les points indiqués par le Congrès de Paris (1889), comme un moyen d'amélioration ouvrière et d'aide au travailleur dans sa lutte de classe de chaque jour.

Presque à l'unanimité, on adopta la constitution de toutes les sociétés ouvrières, ayant fait ou qui feraient adhésion au Congrès, en un seul *Parti* indépendant *des travailleurs italiens,* soutenant la lutte contre le monopole du capital par la *solidarité,* la *résistance,* la *propagande* et la *coopération ayant des buts d'émancipation.* — Des délégués furent envoyés au Congrès international de Bruxelles.

V

LE CONGRÈS DE GÊNES. — L'ORGANE CENTRAL. — LE PROGRAMME

Le projet d'un journal central n'ayant pu aboutir à cause des fonds qu'il exigeait et que les sociétés ouvrières n'étaient pas en état de verser d'avance, un groupe de socialistes militants, d'accord avec la Commission centrale provisoire du parti, fonda, par souscriptions privées, en juillet 1892, un mois avant le Congrès national, la *Lotta di Classe, journal des travailleurs italiens,* paraissant hebdomadairement à Milan, dans le but avoué de servir de préparation au Congrès et d'en être déclaré l'organe officiel et central du parti. On pourrait dire que le Congrès de Gênes (14-15 août 1892) a vraîment *accouché* du parti, que le Congrès de Milan n'avait que *conçu,* et qui, après cette réunion, prit sa forme dégagée et définitive.

La première journée, des incidents tumultueux éclatèrent, qui nous séparèrent, violemment et définitivement, des anarchistes. La deuxième, le Congrès des socialistes collectivistes, quelque peu réduit

numériquement, mais ayant atteint la possibilité de l'entente, discuta vivement le programme. Voici la formule, dont l'acceptation presque unanime donna au parti son empreinte franchement socialiste, son caractère « lutte de classe », qu'il a gardé depuis et qui, suivant toute probabilité, sera développé, non pas altéré, par les Congrès successifs :

Considérant :

Que dans le système social actuel les hommes sont forcément partagés en deux classes; d'un côté les travailleurs exploités, de l'autre les capitalistes qui détiennent et monopolisent toutes les richesses sociales;

Que les salariés des deux sexes, quelle que soit leur condition, forment, par le fait de leur dépendance économique, *le prolétariat,* condamné à un état de misère, d'infériorité et de soumission;

Que tout citoyen, pourvu qu'il contribue, dans la mesure de ses forces, à créer et à conserver les bienfaits de la vie sociale, a un droit égal à jouir de ces bienfaits, dont le premier est la sûreté sociale de l'existence.

Reconnaissant :

Que les organismes économiques et sociaux actuellement en vigueur ne représentent que la domination des monopoleurs des richesses naturelles et sociales sur les classes travailleuses;

Que les travailleurs n'auront conquis leur émancipation qu'après avoir socialisé les instruments de travail (terres, mines, fabriques, moyens de transport, etc.) et la gestion sociale de la production;

Considérant :

Qu'un tel but final ne saurait être atteint qu'au moyen de l'action du prolétariat organisé en *parti de classe*, indépendant de tous les autres partis et s'expliquant dans la double forme :

1° De la lutte professionnelle (ou corporative) pour les améliorations immédiates de la vie ouvrière (heures de travail, salaires, règlements de fabrique, etc.), lutte pour laquelle sont particulièrement désignés les *Chambres (Bourses) du travail* et les syndicats ouvriers;

2° *D'une lutte plus large, dirigée vers la conquête des pouvoirs publics* (État, communes, administrations publiques) pour les transformer, d'instruments qu'ils ont été jusqu'ici d'oppression et d'exploitation, en instruments pour l'expropriation économique et politique de la classe dominante;

Les travailleurs italiens, qui se proposent l'affranchissement de leur classe, *délibèrent ;*

De se constituer en *Parti*, sur la base des susdits principes.

Le *Statut,* qui suivit, détermina les conditions d'admission des sociétés, les règles des Congrès, la composition d'un comité central de sept membres, la fondation d'une caisse de secours pour les victimes de la propagande, enfin tout ce qui touche à la vie intérieure du parti. Les sections gardent leurs noms, leur autonomie *administrative* est respectée,

mais elles doivent avoir accepté les idées et les méthodes du parti. La question de la participation aux luttes électorales fut tranchée en principe, dans le sens que le parti prend part à ces luttes avec son propre caractère et ses propres candidats. Différentes autres délibérations ont été prises, notamment sur la propagande à faire dans la campagne, les coopératives agricoles, le premier mai, etc. La *Lòtta di Classe* fut reconnue organe central du parti.

Au Congrès de Gênes de la deuxième journée — malgré la déroute momentanée causée par la séparation des anarchistes, plusieurs délégués n'ayant pas eu de mandat ferme à ce sujet — ont pris part un peu moins de 200 sociétés (un index très incomplet, formé au moment de l'ouverture, en désignait 169). Étaient représentées les nombreuses associations de la haute Italie et de l'Italie centrale, les militants de l'Italie méridionale (Naples et la Pouille) et surtout de Palerme et de la Sicile, où, dans les derniers temps, de nombreuses Unions *(Fasci)* de travailleurs s'étaient constituées, arborant le drapeau socialiste.

VI

ÉTAT ACTUEL DU PARTI. — ACTION POLITIQUE ET ÉLECTORALE

L'importance morale, sociale et politique de la constitution du *Parti des Travailleurs,* marchant sur une ligne aussi nette de principes et de tactique, à l'unisson avec les partis similaires de toutes les nations civilisées, n'a pu être contestée, même par nos adversaires les plus déclarés. Sans vouloir le moins du monde exagérer la portée de nos cadres (ce qui serait un piège que nous nous tendrions à nous-mêmes), en Italie tout le monde a compris qu'une nouvelle force politique est née, organisée et solide, qui fait son chemin régulièrement en gagnant du terrain chaque jour, et avec laquelle désormais aura à compter tout ce qui touche de près à la vie politique du pays.

Aux 220 sociétés, comprenant environ 200,000 membres actifs (1), que le comité central a déjà enregistrées, il faut ajouter les 50 sociétés agricoles fédérées de la province de Mantoue avec leur contingent d'à peu près 11,000 paysans organisés. C'est le commencement, soit dit en passant, de l'enrôlement du prolétariat rural d'Italie, qui ne tardera pas à suivre le drapeau socialiste, dès qu'une propagande active

(1) Plusieurs de ces sociétés sont des fédérations de sociétés adhérant en masse. Tel est le cas des différents *Fasci* de la Sicile.

et habile viendra en secouer l'indolence résignée. La dissolution de la petite propriété et la misère inouïe du paysan nous ont frayé le chemin.

Sous l'impulsion du comité central, plusieurs nouvelles sociétés se formèrent et l'unification du parti a fait de grands pas. Les fédérations se constituèrent en plusieurs régions, devenant à leur tour, surtout en Piémont et en Toscane, des centres impulseurs d'une propagande régionale active et suivie. — Sous la même influence, la manifestation du 1er mai, célébrée par une large distribution de timbres commémoratifs et de manifestes du parti, par la publication à 60,000 exemplaires d'un numéro spécial de la *Lotta di Classe,* en grand format avec gravures, et par l'abstention en masse du travail partout où la chose fut possible, a acquis une empreinte unitaire, un caractère à la fois calme et grandiose, qu'on n'avait jamais vus auparavant (1). Pendant l'année, partout où des conflits de quelque importance éclatèrent entre le capital et le travail, le comité envoya soit des délégués, soit des secours en argent; c'est ainsi qu'on aida récemment, nous dirions mieux, qu'on excita et qu'on dirigea, moyennant l'œuvre courageuse et sagace de nos amis des localités respectives, les grèves victorieuses et l'organisation naissante des fileuses de Bergame et de Crémone, de ces milliers d'esclaves blanches, dont on détruit jeunesse et santé par des 15 et des 16 heures de travail quotidien, payé par des salaires ironiques de 40 et de 50 centimes! — Lors des massacres farouches de Caltavuturo — le Fourmies italien — où tant de paysans inoffensifs tombèrent foudroyés sous la fusillade de l'armée « nationale », une souscription ouverte dans la *Lotta di Classe* et dans la *Justice sociale* de Palerme (autre journal du parti) apporta un secours de 2,600 francs aux familles des victimes. — On propose maintenant, et l'idée est favorablement accueillie, qu'une cotisation de 5 centimes par mois et par associé soit ajoutée aux contributions sociales ordinaires, pour subvenir aux besoins généraux de la caisse centrale du parti.

Les dernières élections politiques générales nous ont surpris un peu trop tôt pour que l'action du parti pût se faire sentir partout avec la même énergie. Toutefois le parti ne présenta pas moins de 25 candidats en différents « collèges » qui, tous, arborèrent franchement le drapeau du *Parti des travailleurs* et de la *lutte de classe.* Le succès des urnes couronna notre propagande à *Guastalla* (Reggio-Emile), où l'un de nos propagandistes populaires, Camille Prampolini, remporta la

(1) Il faut rappeler ici que la municipalité d'Imola (Romagne), ayant solennisé officiellement le 1er mai, fête universelle des travailleurs, par un manifeste, par la fermeture des écoles, etc., a été brutalement dissoute par un décret du gouvernement, qui envoya à sa place un commissaire royal, chargé de réformer l'esprit de cette population et surtout les listes électorales.

victoire contre un des représentants de la haute banque, ancien démocrate, soutenu par tous les partis coalisés de la réaction ; à *Carpi* (Modène), où une semblable victoire a été gagnée par Gregorio Agnini, l'organisateur socialiste des coopératives de travail parmi les journaliers campagnards, et le dénonciateur de la traite inhumaine de nos laboureuses de rizières; à *Borgo S Donnino* (Parme), où le succès de notre ami Berenini fut aussi une victoire socialiste. Différentes autres candidatures ont réussi, sympathiques à notre mouvement et dont le parti ne put que se réjouir, à cause de leur caractère plus ou moins socialiste; mais comme la propagande de la *lutte de classe* n'a pas été le seul et vrai facteur de leur élection, ces victoires, d'ailleurs très utiles, sont plutôt des symptômes du temps que de vraies victoires du parti. Un échec douloureux pour nous a été l'élection d'Imola, où la candidature Andrea Costa, de l'internationaliste, pendant longtemps le seul député franchement socialiste de la Chambre italienne, échoua, faute de quelques dizaines de voix, devant les corruptions éhontées de nos adversaires. Aux élections municipales partielles de ces derniers mois les résultats ont été encore plus encourageants que ceux des élections politiques. A Turin, Milan, Bergame, Crémone, Pavie, Broni, Stradella, Come, en plusieurs communes de l'Emile, de la Toscane, etc., et même de la Sicile, on obtint des affirmations socialistes très sérieuses et très encourageantes. En tous cas la propagande a marché vigoureuse, et c'est ce qui importe le plus. De plusieurs de nos défaites nous pouvons nous réjouir autant et plus que des victoires obtenues.

En même temps que notre activité nous attirait l'attention et les encouragements des partis socialistes des nations les plus avancées, le sentiment de la solidarité internationale se développait dans nos rangs. En toute occasion importante nous avons tenu à faire acte de présence, au moins par des adresses cordiales, chez nos frères de l'étranger, et notre obole a été envoyée aux grévistes de Carmaux et aux socialistes combattants d'Allemagne, lors de leur dernière campagne électorale.

Nous ne saurions clore cette rapide esquisse de notre action de parti sans rappeler que notre presse socialiste a été la voix courageuse et fidèle de tous nos combats. Nous avons déjà mentionné la *Critica Sociale,* la revue éclairée et scientifique, qui analyse les questions compliquées et nous attire les sympathies de ces éléments intellectuels et généreux de la bourgeoisie qui rompent hardiment avec l'esprit de classe et passent *à l'autre rive;* nous avons également noté la *Lotta di Classe,* l'organe central et la clef de voûte du parti. Mais il serait injuste d'oublier la grande quantité de petits journaux hebdomadaires qui, étant donnée la nature éminemment régionale de notre pays, nous sont d'une utilité incontestable. Nommons, entre autres, la *Justice* de

Reggio Emilia, l'*Echo du peuple* de Crémone, le *Travailleur comasque* de Come, le *Cri du peuple* de Turin, le *Peuple* de Bergame, le *Lavoratore bresciano,* la *Fiaccola* de Corregio, le *Moto* d'Imola, le *Réveil* de Forli, le *Collectiviste* de Ravenne, la *Martinella* de Colle d'Elsa, la *Justice sociale* de Palerme, la *Mer* de Trapani, la *Lima* de Oneglia, la *Pensée* de San Remo, le *Mozzino* de Modène; l'*Avanti,* journal des typographes socialistes, et le *Muratore* (Maçon), qui tous deux se publient à Milan. Toutes ces feuilles, et c'est là le résultat heureux de la constitution du parti, s'efforcent de plus en plus de se mettre à l'unisson entre eux et avec l'esprit général du parti, en répandant, comme les tuyaux d'un même orgue, les modulations d'une même voix. Cet accord spontané redouble la force de notre propagande.

VII

MOUVEMENT CORPORATIF. — LES CHAMBRES OU BOURSES DU TRAVAIL. SOCIETES DE RÉSISTANCE, DE SECOURS MUTUEL ET COOPÉRATIVES

A côté du mouvement politique du parti nous avons le mouvement d'organisation professionnelle, qui se rattache au premier, lui offrant le terrain propice à la propagande. Ce mouvement, depuis quelques années, tend à se concentrer dans les *Chambres ou Bourses du travail,* qui se répandent avec rapidité de ville en ville, le plus souvent obtenant des subsides des municipalités, et dont on est en train d'essayer la fondation, même au milieu des campagnes.

Les *Bourses du Travail*, dont l'exemple nous est venu de France, et qui centralisent et coordonnent le fonctionnement des différents syndicats, ne sauraient ni ne pourraient avoir une action directement politique. Mais, en servant d'intermédiaire entre l'offre et la demande de travail, en régularisant cette offre et en facilitant le placement de la main-d'œuvre, en organisant les sections de métiers où elles n'existent pas, en aidant à la formation des coopératives de production, des comités de prud'hommes, en représentant les ouvriers vis-à-vis des patrons, des communes, de l'État, et surtout en mettant les ouvriers en contact entre eux, dans une maison où ils sont chez eux, où ils trouvent de l'instruction à leur portée, des conseils en cas de besoin et parfois des secours, les *Bourses du Travail* développent en eux le sentiment de leur solidarité et de leur force et, à ce point de vue, elles font œuvre favorable au parti socialiste.

En ce moment, nos *Chambres du Travail,* constituées ou en voie de constitution, toutes fédérées entre elles et ayant un programme

unique, délibéré il y a quelques semaines à leur Congrès de Parme, sont au nombre de 14. A *Rome,* la *Chambre* est constituée depuis une année; elle compte 29 syndicats et 3,000 associés. A *Florence,* elle est encore en voie de formation; 2,000 associés ont déjà adhéré. A *Bologne,* elle vit depuis dix mois, avec 60 sections et un mouvement de 16,000 associés; 20 de ces sections viennent de la campagne, la plupart étant des coopératives de journaliers. A *Parme,* la *Chambre* n'a que deux mois d'existence; 10 sociétés, 1,200 associés. A *Plaisance,* on l'a fondée il y a deux ans; elle compte 12 sociétés. A *Turin,* elle date du 1er mai 1891; elle ne semble pas être des plus florissantes, puisqu'elle n'a que 12 sections ou groupes de métiers et 3,900 associés. A *Milan,* la *Chambre du Travail* a à peu près le même âge, mais 10,000 syndiqués, groupés en 40 sections de métiers, s'y donnent rendez-vous. A *Pavie,* on vient de la fonder : 19 sociétés avec 600 adhérents. A *Crémone,* les 1,000 associés tout récents s'accroîtront de plusieurs autres milliers dès qu'on aura organisé les fileuses et qu'on aura installé dans la *Chambre* les paysans de la *Ligue de résistance.* A *Brescia,* on a une *Chambre du Travail,* fondée depuis une année; elle compte 14 sociétés avec 1,400 adhérents. Même nombre d'adhérents à *Padoue,* où la *Chambre* est en voie de constitution. A *Naples, Vérone, Bergame, Come* des comités travaillent dans le même but.

Nos plus puissantes organisations de résistance sont les suivantes : *Société italienne des typographes,* avec son propre journal, siège central Milan ; — *Fédération italienne des maçons,* avec son propre journal, siège central Milan ; — *Fédération italienne des lithographes,* siège central Milan ; — *Fédération internationale des gantiers,* siège central Bruxelles, journal international *Le Gantier.*

L'Italie fourmille de sociétés de secours mutuels; quelques-unes douées de riches patrimoines, croupissant dans les caisses d'épargne; la plupart, patronnées par des bourgeois qui s'en servent comme d'agences électorales, n'ont pas encore été effleurées par le souffle socialiste. Ceci est vrai surtout pour l'Italie méridionale, excepté pourtant la Sicile, où le mouvement des *Fasci* a pris une allure socialiste.

Quelques coopératives de travail des journaliers de campagne, trouvant directement des travaux de l'État ou des communes, ont été organisées et sont dirigées par des socialistes (Reggio Emilia, Finale, etc.). Analyser les avantages qu'elles présentent au point de vue de la propagande, et même les dangers qu'elles recèlent dépasserait de beaucoup les limites que nous nous sommes proposées. Nous devons nous borner à constater que plusieurs de nos camarades exaltent les résultats qu'ils obtiennent par cette voie et que le mouvement des journaliers de campagne réunis en coopératives est pour quelque chose dans la renommée socialiste de certaines provinces de l'Italie centrale.

VIII

PRÉVISIONS ET CONCLUSIONS

De cette esquisse rapidement tracée de notre parti et de notre mouvement, nous espérons que nos amis de l'étranger verront découler cette conclusion, que l'Italie n'est plus la *terre des morts* au point de vue socialiste, qu'elle travaille, elle aussi, à se mettre en ligne avec les nations sœurs dans la grande et noble bataille pour l'émancipation du prolétariat universel.

Certes, les conditions économiques encore peu développées de notre pays, surtout l'extrême *variété* de ces conditions, qui fait que d'une région à l'autre il y a presque la différence d'un siècle, et en outre la prédominance de l'élément rural et des vieilles formes féodales d'économie agricole, sur l'élément progressiste des industries urbaines, ne sont pas des circonstances qui puissent favoriser une marche égale et rapide de la propagande.

Cependant il y a dans le prolétariat italien et dans notre parti socialiste des forces solides, des convictions et des enthousiasmes qu'on ne saurait ébranler, et qui feront leur devoir jusqu'au bout.

Vive la fraternité internationale des classes travailleuses qui marchent ensemble à la conquête de leur affranchissement!

Milan, août 1893.

Le Comité central :

E. Bertini, G. Croce, C. Dell'Avalle,
A. Ferla, C. Lazzari.

LA QUESTION SOCIALE

DEVANT LES CORPS ÉLUS

En reprenant, sous l'éminente direction de M. Georges Renard, la suite de ces chroniques, nous devons avertir nos lecteurs que nous n'avons pas la prétention de donner ici un compte rendu complet des débats parlementaires; même en ne traitant que de ce qui touche aux problèmes sociaux, il nous sera, on le comprend, impossible d'entrer dans le détail des questions et des projets de loi discutés par les Chambres. La matière est tellement vaste, tellement complexe, et elle se complique d'une telle multitude de notions accessoires que nous devrons nous borner à apprécier les discussions parlementaires d'un point de vue très général, et à ne mentionner que ceux d'entre les chocs et les combats d'idées qui peuvent présenter un intérêt réel comme indice des tendances essentielles du mouvement politique de la France contemporaine.

La plupart des discussions qui ont agité les Chambres pendant le mois de mai perdent un peu de leur intérêt par l'effet de la chute du ministère Casimir-Perier. Néanmoins, la formule politique dont M. Casimir-Perier a essayé la mise en pratique est intéressante par elle-même : cet homme politique a eu le courage de tenter pour la première fois la réunion, en un grand parti rétrograde, de tous les éléments conservateurs du parti républicain et de l'ex-parti monarchique. Cette soudure n'a pu encore solidement se faire. Il y a eu, de part et d'autre, des hésitations, des reculs, des mouvements de mauvaise humeur, suscités surtout par la difficulté cléricale, car l'ancien parti républicain est gêné par son passé, son programme et ses lois anti-cléricales; d'autre part, la droite a pu laisser en route comme un bagage encombrant ses convictions monarchistes, mais elle conserve, autant que jamais, non pas peut-être sa foi, mais ses passions catholiques.

Malgré la bienveillante et un peu bénisseuse intervention de M. Spuller, le mariage projeté est resté à l'état de flirtage. Mais peu importe : qui vivra verra. Il n'est pas impossible que M. Dupuy, ou tout autre homme politique, réalise l'union désirée de part et d'autre. Une poussée socialiste un peu forte, une série de succès électoraux, rejetteraient vite les amis repentis de Gambetta entre les bras toujours accueillants du clergé, car, du moment que la lutte contre le socialisme, lutte aveugle, est engagée, toutes les forces conservatrices doivent s'unir en un grand parti *tory*, et établir sur le roc, encore solide de l'Église, le seul bastion qui ait des chances de tenir longtemps contre l'assaut des partisans, toujours plus audacieux, de la transformation socialiste.

Mais, d'autre part, la conclusion de cette sainte alliance capitaliste éclaircirait vivement la situation. L'abandon des vieux programmes, l'oubli des anciennes passions, voilà un résultat inattendu. Cette masse républicaine qui, de 1871 à 1877, a lutté courageusement pour la République, c'est-à-dire pour la réalisation d'un état politique plus libre et d'un état social meilleur, comprendrait enfin qu'elle est jouée. Elle verrait alors que la cause, jusqu'alors vaguement pressentie, de la vanité de la politique républicaine et de la comédie des réformes, toujours promises et toujours ajournées, n'est autre que la résistance des intérêts matériels de la classe capitaliste. Le bloc qui obstrue la route serait dès lors perceptible à tous. Je ne sais pas si la connaissance claire de l'obstacle et l'évanouissement de cette brume d'hypocrisie, qui dérobait à la plupart des hommes les contours de la brutale réalité, n'aurait pas pour effet de hâter la solution. Gare au jour où la majorité des classes pauvres perdra l'illusion presque bienveillante à travers laquelle elle aperçoit encore bien loin d'elle la haute bourgeoisie possédante !

En même temps, on constate aussi un recul des socialistes catholiques dans le genre de M. de Mun. Après avoir étonné par des hardiesses qu'un Jules Guesde aurait pu signer, on les voit revenir en arrière avec habileté, avec une parfaite entente des nuances et des transitions nécessaires. Ils déclarent qu'eux aussi se joindront à l'armée anti-socialiste, bien qu'ils continuent à critiquer, mais d'un ton moins acerbe, la société bourgeoise. Le socialisme vrai leur paraît aujourd'hui trop fort pour qu'on puisse encore jouer avec lui et lui faire en souriant quelques concessions de doctrine.

C'est là un des principaux attraits de la séance du 30 avril, dans laquelle Jaurès a interpellé sur les mesures que le Gouvernement compte prendre contre les capitalistes et les prêtres qui ont subventionné la propagande par le fait. Il est certain, en effet, qu'une sorte de prime d'assurance a été payée aux anarchistes ; cela se comprend : il était commode de se mettre soi-même, par ce moyen, à l'abri de

toute crainte et de contribuer du même coup à la continuation secrètement espérée d'attentats si favorables aux intérêts de ceux qui ont peur de la démocratie. « Car il y a, comme l'a dit Jaurès, au fond du régime « actuel (le régime dans lequel l'argent règne) une sorte d'immoralité « essentielle qui explique d'avance et qui justifie, dans une certaine « mesure, les subventions payées à titre de primes. » Jaurès a heureusement caractérisé le double jeu de l'Église qui, d'une part, se présente aux classes possédantes comme la seule force capable d'arrêter ou d'endormir les revendications socialistes et qui, d'autre part, semble se préoccuper des misères ouvrières et se livre à des déclamations furieuses contre les patrons et les capitalistes que les plus violents anarchistes signeraient volontiers. Elle joue ce double jeu afin de gagner la confiance des deux classes et d'imposer aux deux sa domination. Après la réponse insignifiante du garde des sceaux, M. de Mun est monté à la tribune : L'Église était attaquée ou démasquée, et le grand orateur catholique lui a apporté une fois de plus l'appui de sa parole un peu hautaine. Le parti socialiste, a-t-il dit, est devenu pour la sécurité publique un danger permanent. Les catholiques doivent prêter main-forte au gouvernement dans sa lutte contre le parti socialiste.

Voilà un langage nouveau. M. de Mun rompt nettement avec son passé; il se tourne vers les partisans de la conservation sociale. Il établit ou cherche à établir une relation entre le socialisme et l'anarchie, filles, l'une et l'autre, de l'irréligion et de l'athéisme; pour lui, le collectivisme est une erreur complète et la seule solution du problème social consiste dans le rapprochement des classes sous les auspices de l'Église. Il accuse même le socialisme d'avoir arrêté le grand mouvemement de sympathie pour le prolétariat et ses misères qui, d'après lui, commençait à se manifester. « Le besoin de la justice emportait tous les cœurs. « Vos doctrines qui effrayent, vos violences qui épouvantent, dit-il en « confondant le socialisme et l'anarchie, vont peut-être le tarir. » Plus loin, M. de Mun émet cette idée juste et profonde : « L'avenir social se « jouera, dans cette rencontre suprême, entre le christianisme et le « socialisme. » Ce sont bien là en effet non pas peut-être les deux ennemis mais les deux antagonistes irréconciliables; car le socialisme arrachera aux diverses églises chrétiennes, humbles servantes de la puissance et de la richesse, leur prestige menteur, réalisera lui-même sur terre le rêve grandiose du christianisme primitif et donnera aux âmes cette vie morale, dont le charme attache encore aux religions tant de cœurs d'élite. Seul le socialisme complétera et remplacera les religions en réalisant quelque chose de l'idéal chrétien déserté par elles.

Plus loin, M. de Mun s'émeut en songeant à la jeunesse qui grandit, préoccupée du problème social, abandonnée à la dérive, sans enseigne-

ment généreux, à qui les collectivistes seuls songent sérieusement et qu'ils cherchent à entraîner.

Êtes-vous allés voir au quartier latin les cours de socialisme, où quelques-uns de nos collègues — et non des moindres par le talent — vont porter leur enseignement ? Avez-vous compté le nombre toujours croissant des étudiants qui se pressent autour de ces chaires improvisées ?

Il n'y a pas bien longtemps que M. Lavisse, parlant de cet enseignement nouveau et se plaignant de voir celui de l'État si mal préparé à le combattre, écrivait dans les *Débats* : « J'ai peur que, malgré tous nos efforts, nous ne continuions, faute de prévoyance et d'une conception générale des devoirs présents, à façonner des épaves pour la dérive ! »

Moi aussi j'en ai peur, et je ne veux pas prendre ma part de cette responsabilité.

Ce mouvement est partout : dans les chaires des universités, sur les bancs des facultés ; c'est un flot qui monte et qui porte avec lui la génération de vos successeurs. Elle s'avance vers l'avenir comme vers l'espérance, étrangère à nos vieilles querelles, ignorante de nos longues compétitions, n'y trouvant ni goût pour elle-même, ni profit pour le pays, et cherchant ailleurs, dans le dévouement à la patrie commune, dans la recherche du problème social, l'orientation de ses destinées. C'est à elle qu'il faut penser, c'est pour elle qu'il faut parler et agir. Que lui donnerez-vous pour la conduire dans le chemin que nous allons lui céder ?

M. de Mun termine par ces paroles caractéristiques :

L'œuvre d'aujourd'hui, la vôtre, monsieur le président du conseil, celle pour laquelle tant de sympathies diverses vous soutiennent au pouvoir, *c'est la lutte contre le socialisme. C'est votre honneur, comme c'est votre charge, et c'est pour vous une tradition de famille. (Applaudissements ironiques à l'extrême gauche.)*

Nous nous rencontrons sur ce terrain, quoique en désaccord, sans doute, sur la lourde part de responsabilité que j'ai faite à la majorité de cette Chambre, ou plutôt, puisqu'il s'agit de lois déjà vieilles, à celle des anciennes Assemblées.

Quelque peu de prix que vous paraissiez attacher à mon concours, il ne vous fera pas défaut dans l'accomplissemeut de cette tâche, car c'est l'éternelle destinée des catholiques de soutenir, par devoir, pour la défense de l'ordre social, ceux même qui ne représentent pas leurs idées.

Je ne prétends pas vous donner des conseils, dont vous ne voulez pas, ni vous poser des conditions, que je ne suis pas de force à vous dicter. Permettez-moi, cependant, de vous le dire, parce que c'est, en conscience, mon devoir de le faire ; permettez-moi de vous le dire avec l'accent du patriotisme le plus convaincu : vous ne donnerez au pays la paix sociale que si vous lui donnez d'abord la paix religieuse. *(Applaudissements à droite.)*

L'une et l'autre sont liées. Si vous ne vous attachez pas au seul point d'appui qui résiste encore, à la croyance religieuse, je crains que le dernier reste du ciment chrétien qui unit encore notre vieille société venant à tomber, la demeure n'en soit elle-même profondément ébranlée. *(Vifs applaudissements à droite.)*

Au nom du parti socialiste, Millerand a formulé, avec sa netteté vigoureuse, les conclusions qui résultent du débat : guerre au parti socialiste déclarée par M. de Mun, — majorité républicaine et cléricale soutenant M. Casimir-Perier dans sa lutte contre le socialisme, — coalition de toutes les forces du passé pour le maintien des abus et des privilèges du passé, — confusion systématiquement établie entre l'anarchie, qui est le prétexte, et le socialisme, qui est le but visé par la politique réactionnaire.

Telle est bien en effet la signification philosophique de cette séance, premier essai de rapprochement ouvert entre les conservateurs voltairiens et athées et les conservateurs catholiques. Nous verrons probablement, dans le courant des années suivantes, un compromis équitable s'établir entre ces deux fractions, dont la longue hostilité ne sera bientôt plus qu'un souvenir, preuve bien concluante de la force du parti socialiste et de la prépondérance des intérêts économiques.

D'autres séances, nombreuses dans ce mois de mai, pourraient prêter à des considérations ou à des constatations intéressantes : telle l'interpellation de Chauvière (séance du 1er mai) sur l'installation du Préfet de la Seine à l'Hôtel-de-Ville de Paris; telle la discussion sur la loi relative aux sociétés coopératives. Un sujet aussi important ne peut être traité ici même succinctement. Signalons seulement, ce qui est un point capital, la proposition des socialistes au sujet des économats. Le projet de loi prescrit la transformation en sociétés coopératives des économats établis par les grandes compagnies industrielles dans le délai d'un an, mais il ne donne pas à l'autorité publique des moyens suffisants pour imposer cette transformation, et faire cesser ce mode original et hypocritement habile d'exploitation commerciale et d'oppression de ceux qui sont déjà exploités une première fois comme salariés. La rédaction du groupe socialiste était nette : « Les économats « des compagnies de chemins de fer, de mines et de toutes sociétés « industrielles sont interdits, même lorsqu'ils prennent le titre de coopé- « ratives. — Les propriétaires et directeurs d'usines, de fabriques et de « toutes industries, ne pourront, directement ou indirectement, parti- « ciper à l'administration d'une société coopérative de consommation. » Basly a excellement défendu cet amendement; J. Guesde, également, a montré les inconvénients de ces institutions dites philanthropiques. Il résulte de leurs discours que les compagnies réalisent quelquefois d'énormes bénéfices en vendant plus cher que le prix normal, qu'elles empêchent le développement du petit commerce, dont l'indépendance porterait ombrage aux grands seigneurs de la mine, et qui pourrait aussi faire crédit aux travailleurs en grève ; possédant le monopole de l'alimentation, les compagnies ferment leurs magasins en cas de cessation concertée du travail, coupent les vivres et désarment la résistance : Elles

se rendent compte du taux des dépenses de luxe de chacun et, averties par ce baromètre, sont instruites du moment où des réductions de salaires peuvent être imposées. Elles logent, nourrissent, vêtissent les ouvriers, qui, souvent, ne touchent rien en numéraire; en sorte que, suivant l'aveu de M. Ranc, l'organisation du servage est complète.

Le bétail humain, selon l'expression de J. Guesde, est logé, nourri, gouverné et exploité. — Il ne lui reste plus rien des droits de l'homme et du citoyen.

La proposition a été repoussée par 434 voix contre 82.

Le 8 mai a eu lieu la très intéressante discussion de la demande en autorisation de poursuites contre le député Toussaint. Nous ne reviendrons pas sur la petite comédie qui s'est jouée : La Chambre apprenant avec effarement que M. Casimir-Perier poserait à ce sujet la question de confiance, et revenant, avec une souplesse presque canine, sur le vote émis dans les bureaux. Et tout cela parce que Toussaint aurait dit (et encore le propos est nié par l'accusé) à un groupe de femmes furieuses : « Ne faites point attention aux insolences des gendarmes ! » Il faut avouer que pour tout homme de bon sens, il n'y avait pas là de quoi fouetter même un socialiste ! Mais M. Casimir-Perier en avait jugé autrement. « Cet incident, disait-il, n'est qu'un fait « isolé dans la lutte engagée et poursuivie par le parti socialiste contre « le parti républicain » et plus loin : « Le parti socialiste se dresse « en face du parti républicain. » Voilà la pensée vraie. Toussaint sera poursuivi non pas pour avoir prêché le calme à des femmes furieuses, mais parce qu'il est socialiste et parce qu'en défendant légalement ses opinions et les intérêts de ses frères de travail, il lutte contre le parti républicain. Pauvre parti républicain ! où en est-il donc venu ? Ce mot évoquait jadis tout ce que l'idéal démocratique a de puissantes séductions ; aujourd'hui on oppose républicain et socialiste. Sous Louis-Philippe, à l'époque héroïque des Barbès et des Blanqui, républicain et socialiste étaient des termes synonymes. Au point de vue du droit politique, la discussion a été remarquablement conduite par Millerand. Mais les raisonnements les plus justes ont peu de prise sur les intérêts effarouchés.

La gaieté étant bonne à l'homme, la Chambre des députés a voulu se distraire un instant en discutant, comme intermède comique, l'interpellation relative à l'extradition de Cornélius Herz (séance du 10 mai) on a voté un ordre du jour sonore et ronflant. Le gouvernement a fait des déclarations précises. — Si on ne savait à quoi s'en tenir sur la valeur de cette *séance-réclame,* on tremblerait presque sur le sort du malheureux Cornélius Herz, que l'on pourrait se représenter au milieu du cirque, jeté en proie à la féroce vertu des fauves de l'opportunisme. Tout cela, heureusement, c'est pour la galerie badaude.

L'éminent praticien de Bournemouth pourra continuer à soigner en paix le diabète si grave, auquel il a dû appliquer une médication merveilleuse et inconnue encore, puisque le moribond ne va pas trop mal.

Le 17 mai, la question cléricale se réveille de nouveau, M. Goujat, député socialiste, interpelle le gouvernement sur les mesures que le gouvernement compte prendre à la suite de la circulaire adressée aux évêques par le nonce apostolique. Vraiment, ce nonce est un peu indiscret, il a voulu aller trop promptement en besogne; il s'est cru chez lui. Malgré la réputation de souplesse et d'habileté des ambassadeurs pontificaux, disons-leur qu'on ne brusque pas ainsi les choses. Les républicains de gouvernement sont prêts à baiser la mule du pape, mais il faut les y préparer de longue main. On n'abjure pas le vieil homme en un jour. Laissez-les faire, ne les heurtez pas de front, endormez quelque temps encore leurs scrupules aux ronrons assoupissants de la flatterie cléricale et vous les mènerez plus loin que vous ne pensez. M. Casimir-Perier s'est montré embarrassé. Il a déclaré que son gouvernement n'était point le prisonnier du clergé. La seule nécessité de cette déclaration prouve quel chemin nous avons parcouru depuis quelques années. Néanmoins, le président du conseil a su ne point rompre avec ses amis de la droite et ne point renier l'*esprit nouveau* de M. Spuller. Comme l'a montré justement Jaurès dans la *Petite République* du 20 mai, les cléricaux et les gouvernementaux ont su ne point se fâcher: ayant besoin les uns des autres, ils se sont fait des concessions réciproques; mais le caractère équivoque de ces concessions les condamne les uns et les autres; les républicains trahissent à moitié l'esprit républicain; les cléricaux abandonnent leur intransigeance catholique, c'est un de ces marchés louches, qui ne satisfont personne, on le conclut parce qu'on veut s'unir contre le socialisme, sans comprendre quelle diminution morale, quel abaissement idéal chacun d'eux impose à son parti. L'idéal républicain et l'idéal catholique valaient l'un et l'autre l'enthousiasme de leurs adeptes, mais la défense des intérêts matériels ne groupera que les intéressés. La masse pauvre, qui n'a rien à défendre, abandonnera les chefs quand ces derniers auront sali, dans un compromis sans noblesse, les deux conceptions opposées mais grandes qui passionnèrent les foules. N'y a-t-il pas à espérer, dans ce cas, que le socialisme draine pour ainsi dire toutes ces intelligences et les rallie autour de son vaste programme, qui répond en même temps aux intérêts matériels et au besoin d'une foi, d'une espérance et d'une vie morale.

Les traditions de l'ancien parti républicain, abandonnées par les républicains de la nouvelle espèce, sont reprises, heureusement, par l'opposition socialiste. La proposition relative au secret des exécutions capitales, sur laquelle s'est greffée une proposition faite par Dejeante,

député du parti ouvrier, au sujet de la suppression de la peine de mort, le prouvent bien. Dejeante a très bien fait valoir que la possibilité des erreurs judiciaires était un argument terrible contre la peine de mort. M. Léveillé a répondu médiocrement, à notre avis, par de petits raisonnements sans portée et sans valeur philosophique. Signalons à ce sujet un excellent et bref discours du socialiste Vaillant qui, défendant la proposition d'abolition de la peine de mort, a justement établi que l'adoucissement incessant des peines était en corrélation perpétuelle avec l'adoucissement des mœurs; l'abolition de la torture a été la conséquence de ce mouvement, qui finira aussi par emporter la peine de mort. La Chambre a refusé de voter la suppression de la peine de mort, mais la publicité des exécutions capitales a été maintenue.

La journée du 22 mai sera comptée au calendrier conservateur parmi les jours néfastes. C'est elle qui a vu tomber l'intéressant ministère Casimir-Perier, et ce qui est plus grave, à propos d'une question brûlante, l'éternelle question du respect par les grandes compagnies et les employeurs de la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, M. Jonnart, ce jeune homme qui fait si habilement les coupures, montrait peu d'enthousiasme pour le congrès des ouvriers et employés de chemins de fer; il voulait aussi, dans un accès juvénile de verve réactionnaire, enlever aux employés des chemins de fer, contrairement aux principes les plus certains du droit, la faculté de constituer des syndicats. Cette imprudence a coûté cher au jeune ministre. Notre ami Millerand a répliqué dru et ferme, et son discours, véritable bastonnade oratoire, a chassé Jonnart et ses amis des bancs ministériels.

Au commencement de la séance, Jules Guesde avait lu l'exposé des motifs de sa proposition relative à l'établissement de la journée de huit heures; c'est un véritable petit traité sur la matière; on pourrait le recommander aux personnes qui rabâchent sur ce sujet les inepties de la presse bourgeoise, volontairement ou involontairement ignorante. Naturellement l'urgence demandée n'a pas été votée; c'est après ce prélude que s'est produit l'accident survenu au ministère Casimir-Perier. Heureusement que M. Dupuy a réussi à constituer un ministère, tant mieux! Nous jouirons toujours de la même politique réactionnaire, excellente pour la propagande de nos idées, avec la maladresse en plus.

A. DELON.

THÉATRE

Jamais plus qu'aujourd'hui, l'Argent n'eut un pouvoir aussi exclusif et farouche. Son accumulation arbitraire entre les mains de quelques-uns, au lieu de satisfaire leur désir, a augmenté leur avidité. La conquête de l'or, non pour le contentement de besoins légitimes, mais pour un maximum de jouissances, est devenu la passion absorbante. Et l'immense peuple de misère, pour qui l'existence est de plus en plus pénible, dont les privations font le superflu des gens trop riches, est contraint de ne penser, lui aussi, qu'à l'argent, sans répit ni détente. Mais chez lui la faim rend cette préoccupation nécessaire.

C'est donc l'unique but de tout l'effort social. Il n'est aucune idée, aucun geste qui n'y tende. L'argent est presque le seul moteur d'action.

En des temps où les agencements sociaux étaient plus rationnels, où les conditions de la vie étaient plus selon la nature, ce souci de l'Argent était moins impérieux. Plus aisément, l'homme satisfaisait ses besoins et remplissait toutes ses fonctions d'homme. Son esprit pouvait n'être point exclusivement obsédé par l'idée de lucre ou par l'angoisse incertaine du gain. Les intermédiaires, marchands d'or ou de denrées, commerçants ou banquiers, étaient moins nombreux, ne percevaient point une dîme aussi lourde; à part un petit nombre de hauts seigneurs opulents, les riches se contentaient d'un luxe assez simple, et n'avaient pas besoin des gains excessifs qu'exige le faste moderne. La terre et le métier nourrissaient l'artisan qui, d'autre part, travaillant dans des conditions normales, selon sa nature d'homme, n'avait pas ces besoins que crée à sa débilité le travail industriel d'à présent. L'argent n'excitait pas, dans la masse, des passions telles que l'on consentît à des bassesses pour le conquérir.

Aujourd'hui son empire exclusif, qu'aucune hypocrisie sociale ne parvient à céler, en a fait le dissolvant le plus dangereux. Tout sombre sous son influence, et les idées morales reçues et les qualités naturelles d'intelligence et de cœur. C'est l'effondrement de toute

noblesse d'âme. Il rend cruel, éteint les sentiments de bonté, dégrade et rétrécit l'esprit. Il est la source des capitulations de conscience, des catastrophes familiales. Il intervient même dans les drames de passion. Rares sont les âmes qui, vaillamment, résistent. On ne saurait d'ailleurs être impitoyable aux défaillances : elles sont un résultat ; on ne peut qu'admirer ceux qui luttent honnêtement contre la misère, on n'a pas le courage d'accabler les autres.

Mais quelle épouvantable époque que celle où l'idée fixe de l'argent fait tant de ravages, rend malaisées les choses les plus simples et les plus logiques de la vie, et souvent impossibles les lois mêmes de la nature ? Car tout se complique : L'homme, par crainte de la gêne, hésite à se créer une famille, meurt sans s'être continué. L'enfant devient une charge et un danger. Quand deux êtres se lient, leur mariage n'est plus une union sympathique en vue de se perpétuer, c'est une association d'intérêts, le plus souvent sans intimité d'âme. L'argent, là encore, fait son œuvre. On veut être riche pour mieux se défendre dans la vie ; car la vie sociale, au lieu d'être un réconfort, n'est qu'une bataille. De cette préoccupation d'argent dans le mariage naissent les désastres intimes, les trahisons et les aventures. La femme, malheureuse en ces tristes unions d'intérêt, va chercher ailleurs un peu de tendresse. Avec un époux selon son cœur, elle serait restée fidèle. Le plus souvent, en dehors de toute sentimentalité, c'est l'Argent qui pousse aux trahisons, parce que la Femme, pervertie par la honteuse moralité de l'époque, veut obtenir un luxe et un train de vie que son mari ne peut lui donner. C'est aussi l'Argent qui tue la piété filiale et la rend hypocrite. Si l'on vivait plus simplement, un peu plus selon la nature, la mort des vieillards ne serait pas sournoisement désirée et la femme n'aurait point ce rôle de maléfice et de bassesse que lui donne l'horreur de la vie sociale actuelle, être qu'on prend pour la valeur d'argent qu'elle apporte, qui vend son corps pour le plaisir au lieu de devenir mère, qui trahit pour satisfaire ses frénésies grandissantes de luxe, et pour la possession de laquelle l'homme, encore capable de passion, se résout à la honte. De plus en plus, d'ailleurs, les passions se glacent sous l'influence de l'Argent. La perversité, une folie brutale des sens tendent de plus en plus à remplacer l'Amour et, en présence des difficultés de la vie, apparait la morne impossibilité d'aimer. La littérature, qui, dans son ensemble, reflète l'état des mœurs, montre bien cette froideur grandissante.

Il faut que l'action dissolvante de l'argent soit bien sensible pour que la plupart des auteurs dramatiques de notre temps en soient préoccupés. Tous ceux qui se soucient non pas d'amuser par un complaisant étalage de nos vices ou par une flatteuse mise en valeur de nos perversités, mais qui cherchent à préciser le moment de notre

humanité et la vérité de notre état moral, ont montré quelques-unes des défaillances causées par les complexités de la vie sociale actuelle. Nul n'a prétendu résumer en cinq actes toutes les infamies dont l'argent est la cause. Mais chacun montre un ravage particulier dans l'esprit, dans le cœur, dans un fait de la vie ou de la famille. L'ensemble de ces pièces est un dur réquisitoire. Si l'on pense que la littérature et l'art sont les indices de toutes les inquiétudes morales d'une époque, on acquiert la certitude que jamais l'argent n'eût une prépondérance plus néfaste. Sans cela, Molière, Beaumarchais, etc... nous auraient fait voir, avec leur lucidité convaincante, les dépressions dont il est la source. Le Théâtre ancien nous décrit des passions ou des vices et nous en laisse sentir le danger, Molière étudie le culte de l'argent en tant que passion humaine, mais non dans ses rapports avec le monde, non dans son influence extérieure. Lesage a touché à la finance dans son *Turcaret*. Pourtant il faut attendre Augier pour que les bassesses, dont l'Argent est producteur, apparaissent. Or, on ne peut admettre qu'Augier ait aperçu le premier son rôle néfaste, qui aurait échappé à Molière.

Mais simplement, après les cahots de l'Empire, la société nouvelle, issue de la Révolution, venait de se constituer. Elle était basée sur la jouissance et la richesse. Elle portait en elle son danger: la cupidité et les compromissions, dont elle est l'origine. Au temps d'Augier, sans doute, ses tares étaient moins apparentes qu'aujourd'hui. Les ambitions de luxe n'étaient peut-être pas aussi générales et excessives; les conditions du travail étaient moins pénibles et les misères moins effroyables. D'autre part, l'atmosphère de lucre n'avait pas encore eu le temps d'affaiblir certaines idées morales préservatrices. Néanmoins, le rôle déprimant de l'Argent dans la société nouvelle n'échappa pas à la divination de Balzac et à la clairvoyance d'Augier. Je n'ai pas à parler ici du premier. Mais le second nous indiqua, non par des déclamations, mais par des faits logiques, le péril de l'argent et du désarroi social, et si ses conclusions ne semblent pas absolument favorables à une plus complète émancipation de l'homme, du moins il signale la menaçante incohérence d'une société qui met en pratique certaines conquêtes de la Révolution et en réprouve d'autres, qui en sont les conséquences.

Dans les *Effrontés* particulièrement, il insiste sur la situation du peuple, auquel on donne l'instruction et la liberté, le sentiment de ses droits à un sort plus équitable et à qui on n'a pas fait la vie matérielle meilleure. Dans les *Lionnes Pauvres,* reprises le mois dernier au théâtre du Vaudeville, il montre la souffrance d'un honnête homme victime de l'Argent, puisque sa femme, pour satisfaire ses goûts de luxe, s'abandonne à qui la paye, et cela presque inconsciemment, le plus

naturellement du monde, avec une perversité sans effort qui montre que sa déchéance n'est pas une anomalie, mais une conséquence logique d'un état social. Ce mari et cette femme sont pourtant deux êtres qui, dans une société plus selon la nature, auraient pu être heureux l'un par l'autre. L'homme est bon, affectueux, la femme se serait laissé gentiment gâter. Aucune antinomie morale ne les séparait, et quand la femme se donne à un autre, ce n'est pas par une révolte de sa tendresse méconnue, pas pour une blessure d'affection. Elle court à l'infidélité sans élan sentimental, mais par besoin de luxe. Sans l'argent, ils eussent vécu heureux d'un bonheur tranquille et simple. Mais la femme, pervertie par l'atmosphère contemporaine d'effrénée jouissance, ayant des ambitions de bien-être que lui interdit la fortune de son mari, méconnaît sa paisible félicité et se rue, non à la volupté, dont elle n'a cure, non à la tendresse, puisqu'il n'y a pas entre les époux de désaccord sentimental, mais à la coquetterie vénale, qui donne des dentelles et des bijoux. Le Théâtre d'autrefois nous montrait des femmes en lutte avec leur passion, avec leur besoin d'aimer, n'oubliant la foi jurée que par une folie d'amour. Le Théâtre contemporain nous fait voir, en ses fidèles interprétations des phénomènes moraux, des femmes n'ayant d'autre frénésie que leur cupidité. Les jolis et légitimes abandons par tendresse deviennent rares au Théâtre, parce que de moins en moins ils se produisent dans la vie. La chute n'est plus qu'une froide spéculation pour la conquête du luxe stupide et laid dont on ne veut plus se priver.

C'est parfois aussi pour la conquête d'un peu de pain. Et c'est ce que Mme Paule Mink a fortement indiqué dans sa récente pièce représentée au *Théâtre de l'Art Social*. Son esprit lucide fait le procès de l'argent, et son âme généreuse, qui sent le désespoir des misérables, réclame l'indulgence pour leurs défaillances, souvent si légitimes. Ils ne sont pas responsables, moralement, des actes auxquels les contraint la misère. L'organisation sociale, qui les déprime et les affame, le farouche écrasement par l'argent, et surtout les bouleversements qu'apporte dans les idées morales les théories de l'enrichissement et de la jouissance, doivent être accusés tout d'abord. Que deviendraient les plus honnêtes dans l'angoisse de la misère ? Auraient-ils la force de rester probes ? Seraient-ils longtemps défendus par leurs idées de justice et de droiture ? Que ceux qui se sont posé cette question et, dans la sincérité de leur âme, n'ont pas osé y répondre, soient indulgents aux fautes des malheureux ! Avant de formuler le blâme et d'appliquer des lois, il faudrait modifier les conditions matérielles de l'existence, ce qui améliorerait aussitôt l'état moral et diminuerait les défaillances.

Comment n'être pas pris de pitié, lorsque Mme Paule Mink nous

montre, pour son héroïne, la nécessité fatale de ce que l'on est convenu d'appeler son avilissement? Son mari est à l'hôpital ou sans travail, les enfants souffrent, ils ont faim. La famille a épuisé les secours de l'Assistance publique, si humiliants pour un homme que, dans une société mieux faite, son travail devrait nourrir. La pauvre femme est lasse d'entendre gémir les petits dans la désolation du morne logis. Personne ne leur viendra en aide. Tous les objets ayant quelque valeur sont engagés. Il n'y a plus qu'à mourir. Mais la mère se révolte contre cette idée d'anéantir ce qu'elle a créé, elle se souvient que, dans l'état social actuel, son corps aussi est une valeur. Elle se donne. Qui sera sévère à sa faute? Les glorificateurs de la société présente n'auront eux-mêmes qu'une moue d'indifférence impuissante. Ils sentent que ces hontes sont fréquentes et, d'eux-mêmes, ils les classent avec tranquillité parmi ce qu'ils appellent les « nécessités » de leur ordre social. Comme si un ordre social qui comporte de pareilles nécessités, qui laisse encore des gens sans pain sombrer dans l'infamie parce qu'ils sont affolés par la détresse, était un ordre social respectable!

Je comprends moins la signification et j'apprécie moins la justesse de la seconde pièce de Mme Paule Mink, représentée le même soir. Elle met en contact un représentant de l'esprit religieux et de l'avidité conventuelle avec un homme de la vie libre. Le premier incarne toutes les infamies et tous les égoïsmes; le second, toutes les noblesses. Cette répartition est trop arbitraire. Ces deux êtres, en tant qu'individus, n'ont aucune réalité; car, dans la vie, l'abjection et le mérite ne sont pas aussi exclusivement distribués et ne s'affirment pas avec cette franchise. Peut-être ne sont-ils, dans l'esprit de Mme Paule Mink, que la représentation de l'esprit religieux et de l'intelligence humaine affranchie, et ce débat moral deviendrait alors moins simpliste. Le christianisme, qui apporta des idées de justice et de bonté, qui fut, lui aussi, un affranchissement, aurait de meilleurs arguments à faire valoir pour la conquête des âmes et Mme Paule Minck aurait pu, sans doter de toutes les tares le représentant de l'idée religieuse, montrer néanmoins le triomphe de l'esprit moderne, triomphe inévitable, puisqu'il correspond mieux à tous les désirs de l'homme, puisqu'il est fait de justice et non de pitié. Ce triomphe n'en aurait eu que plus de signification.

D'autre part, il semble que Mme Paule Mink se soucie davantage d'affirmer éloquemment des théories sociales que de les faire se dégager des actes et des mouvements de l'âme de ses personnages. Elles perdent ainsi ce caractère de leçon de choses et de certitude que seuls donnent les faits. Elles apparaissent trop intentionnelles, tandis que si elles surgissaient, évidentes, nécessaires, d'une logique démonstration dramatique, elles seraient plus probantes. C'est pourquoi nous ne devons jamais oublier qu'une forme d'art est indispensable à l'expression des

idées, non seulement parce que l'art a son charme personnel et son utilité éducatrice, mais parce qu'il augmente la force de la pensée; autrement, ce n'est qu'un prêche, intéressant sans doute par la philosophie qu'il exprime, mais dénué de force, au moins au théâtre. Nous devions nous rappeler à nous-mêmes cette nécessité au moment de l'ouverture de ce Théâtre social, qui permettra de faire librement d'utiles démonstrations; je ne doute point qu'on y apporte des idées très neuves de morale et de justice; mais nous sommes au Théâtre, il s'agit d'art. La philosophie des pièces doit s'incarner en des formes logiques et probantes, se dégager des faits, de la mise en contact des sentiments. C'est à cette condition seulement que portera la démonstration. Sans cela, que les auteurs rentrent dans la coulisse et que le tapis vert du conférencier paraisse.

La seconde pièce de Mme Paule Mink, dont je tenais à parler, m'a fait sortir de mon sujet : la démoralisation par l'argent. J'y reviens avec un court drame de M. de Weindel, *l'Enfant,* représenté ce mois-ci aux *Escholiers.* Il a stupéfié et choqué certains spectateurs, beaucoup moins par les inexpériences qu'il contient et son accent un peu dur que par sa douloureuse démonstration de l'action dissolvante de l'argent.

On nous avait montré l'adultère résultant des besoins d'une vie trop compliquée; voici que M. de Weindel, qui est un clairvoyant, expose, avec une âpre logique, que les enfants ne sont plus permis aux malheureux dans l'état social présent.

Les parents, une femme simple pourtant, et le mari, employé de bureau, ont du mal à vivre. Comment nourrir, éduquer les petits qui vont naître ? C'est, par eux, la misère accrue. Il faudra de plus en plus se priver. L'homme, empêché de se vêtir congrûment, encourra la mésestime de ses chefs. Il prévoit un long calvaire de vexations et de souffrance, un gris horizon de détresse. Il devient irascible, méchant, prend en haine sa femme, qui va devenir mère, comme un bandit son complice devant le châtiment, et il la pousse durement aux pratiques qui annulent l'œuvre de la nature. Ne se sentant plus aimée, elle se tue. Les pauvres gens ne peuvent plus être féconds sans danger. D'ailleurs l'égoïsme des gens « comme il faut » n'est-il pas très cruel pour les malheureux ayant une famille trop nombreuse ? Combien de fois n'avons-nous pas entendu l'odieux « quelle imprudence ! », ou cette autre phrase : « ils sont aussi trop bêtes ! », par lesquels on morigène les misérables trop prolifiques ?

Ainsi, l'être ne peut plus faire fonction d'homme et se reproduire; l'état social donne tort à la nature, l'action de l'argent s'accomplit. Cette abstention des malheureux est presque légitime, en somme. Elle rend leur vie moins dure, et diminue les dangers d'absolue détresse. La femme se garde de devenir mère pour rester un agent de produc-

tion industrielle qui gagne; mais que penser des riches eux-mêmes, qui économisent des enfants pour ne pas diminuer leur habituel bien-être et qui, sans nécessité, sacrifient à l'esprit de lucre les lois de nature? M. de Weindel a donc sagement agi en posant devant nos esprits ce problème de la dépopulation à cause de l'argent, et là surtout nous demandons ce qu'il faut penser d'un état social qui rend presque nécessaire chez quelques-uns cette renonciation aux lois de l'être et qui y excite les autres, à cause des idées de luxe et des complexités d'existence ?

Ce sont les mêmes complexités qui, dans *l'Engrenage,* la pièce si logique et si vraiment humaine de M. Eugène Brieux, poussent un honnête homme à faire insensiblement le sacrifice de sa loyauté.

Il vivait de son travail, en province, sévère pour lui-même, bon pour ses ouvriers, content de son existence simple, décidé à ne jamais transiger avec ses idées politiques et sociales. L'affection des gens de son pays l'envoie à la Chambre. Son usine, moins attentivement dirigée, périclite au moment où sa vie nouvelle à Paris exigerait plus de ressources. Il s'endette, la gêne le menace, sa situation d'homme politique rapidement en vue nécessite un train coûteux. Sa vanité l'empêche d'y renoncer. Il fait d'abord quelques sacrifices d'opinion, par amour-propre, sans s'en rendre compte, dupe lui-même, persuadé que ses idées se métamorphosent, non sous l'influence d'une atmosphère de lâcheté, mais parce qu'il réfléchit et comprend mieux. Il consent bientôt à des transactions de loyauté, à des compromis avec sa conscience, dans le besoin impérieux qu'il a d'argent pour sa vie plus compliquée, pour le luxe de sa femme, et pourtant c'est un homme probe; aussitôt qu'il prend conscience de sa progressive dégradation, il se repent, se juge impitoyablement et restitue les sommes mal acquises. S'il avait vécu une vie plus simple, moins ambitieuse, dans une atmosphère moins déprimante, il n'eût pas connu la déchéance. L'argent, les exigences d'une existence d'apparat ont vaincu cette loyauté. Que sera-ce pour ceux qui ne sont pas nativement honnêtes?

Il est commode, évidemment, de dire que ces gens sont coupables et qu'il faut leur être impitoyables. Sans doute, ils sont coupables; mais ne doit-on pas se préoccuper d'organiser un état social où la vie sera plus simple, plus près de la nature, où l'argent, cause de toutes les infamies, n'aura plus cette prépondérance, où l'homme recevra de son travail un salaire suffisant pour être un homme et où les gens, plus riches, pénétrés d'une morale plus haute, ne tourneront pas tous leurs regards et toutes leurs espérances vers l'or et les inutiles jouissances de luxe ou de vanité que l'or permet.

Georges Lecomte.

REVUE DES REVUES

LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE

L'autre soir, à la Maison du Peuple, entre les deux vigoureuses pièces de Mme Paule Mink, que, pour son inauguration, nous donnait le THÉATRE SOCIAL, nous avons entendu *Les Incendiaires,* d'Eugène Vermesch. Les vers sonnaient, rhythmés comme un pas de charge, par la voix enthousiaste du récitant, M. Georges Dupont, de la Renaissance.

Tout d'abord, c'est Paris en feu, et les syllabes, sinistres comme le tableau qu'elles peignent, se heurtent avec des sonorités de clairon :

..... Quand l'incendie horrible triomphait,
Une voix dans mon cœur criait : Ils ont bien fait.

Puis la mélodie, subitement adoucie, chante les rêves et les espoirs et les amours du poète, ses aspirations vers la justice, vers la paix, si vives qu'elles le rendent sans pitié :

J'abhorre la guerre et je rêve
Aux siècles lointains où le glaive
Aura la forme d'une faux,
Où la gloire n'aura de palmes
Que pour les héros forts et calmes
Faisant des biens avec nos maux.

Les ïambes enfin reprennent, vengeurs impitoyables des espérances déçues, marquant la cadence sinistre, le glas prochain de la société bourgeoise, écrasée dans le sang et la cendre par la justicière révolte des gueux.

Et, pendant qu'au milieu des applaudissements la salle tout entière vibrait, étreinte encore par la passion tragique de ces vers qui sentent la poudre, pendant que le rideau se levait sur la poignante étude de Mme Mink : *Le Pain de la Honte,* des rimes me chantaient aux. oreilles, nerveux refrains de Pottier, rêveries harmonieuses de Sully-Prudhomme, rhythmes sonores de Clovis Hugues ; je songeais à

l'étrange et mystérieuse force de l'Art, qui entraîne les foules en faisant battre à l'unisson les cœurs, et je pensais que peut-être, mieux que de savantes conférences, la poésie et le drame nous gagneront des sympathies. Une larme, un frisson valent tous les chiffres du monde, surtout pour nous, Français, tout d'impressions et de sentiments.

Cette même idée me ressaisit en lisant dans l'Ère nouvelle (numéro de mai) des strophes de M. Marcel Mouton : *Les Misèreux*.

. . . .
Ils s'en vont à pas de chenilles,
Loqueteux, traînant leurs guenilles,
Les Miséreux.

. . . .
Ah! quand sonnera l'heure ultime
De ce partage légitime
Entre gavés et désireux,
La vieille humanité vorace
Verra s'anéantir la race
Des Miséreux.

L'idée est généreuse, mais involontairement reviennent à ma mémoire, sans que je veuille comparer, ces vers de celui qu'aimait tant Benoît Malon, le tendre Sully-Prudhomme.

..... Un jour, quand sauvés des tempêtes civiles,
Les hommes, dans l'air libre, élargiront les villes
Et des champs divisés aboliront les murs,
Paisibles et nombreux comme des épis mûrs
Où s'éveille sans cesse et meurt et recommence
Un grand hymne qui court dans un sourire immense.

. . . .
Heureux les altérés de justice, ils boiront.
Heureux les purs, leurs yeux vont goûter la lumière.
Heureux les doux, les doux posséderont la terre!

N'est-ce pas à une semblable musique de la pensée et de l'expression que doit tendre avant tout le poète ?

C'est en effet cette harmonie de la forme, alliée à la profondeur des idées, qui donne aux poésies de M. Verhaeren leur charme et leur puissance. Un moment, une école littéraire a pu croire que les mots importaient plus par leurs sonorités que par leur signification. Et les disciples des *parnassiens* furent *décadents* ou *instrumentistes*. Puis on se lassa de parler pour ne rien dire et, les nouveaux venus, sentant que l'Art ne vit que par ce qu'il a d'humain, cherchent à allier l'originale perfection de la forme à l'élévation des idées philosophiques, sociales, ou pour tout dire d'un mot, *humaines*, qu'ils tentent d'exprimer.

Du résultat de leurs efforts on peut juger par les deux très remarquables pièces de M. Emile Verhaeren, que publie, dans son numéro de mai, la Société nouvelle. L'une d'elles, pour ne parler que de celle-là,

le *Fossoyeur*, symbolise, avec une étrange intensité d'expression, l'éternelle misère de la mort.

Là-bas,
Dans le jardin des ifs et des trépas,
Depuis toujours un homme bêche
La terre sèche

. . . .
L'hiver, le froid y fend les pierres,
L'été, pendant les juins, on y entend
Par le silence haletant,
Vivre la mort qui germe au fond des bières.

. . . .
. . . . . Les bières — avec des pleurs et des prières —
Immensément suivent les bières.

. . . .
Au long des champs, au long des clos, au long des bornes
Du fond de l'inconnu d'où l'effroi corne.

Plus chaudes, sinon plus puissantes sont les *Rimes socialistes*, que, chaque semaine, Clovis Hugues donne au CHAMBARD, la vaillante feuille satirique que dirige Gérault-Richard. Dans le dernier numéro (2 juin), c'est à propos de l'anniversaire de la semaine sanglante, une pièce datée de 1872, écrite en prison. Elle est intitulée : *Dans la rue*.

C'est la guerre civile.
Un régiment est là,
Fusillant les vaincus pêle-mêle.
Or, voilà
Qu'un homme en blouse passe. On le prend, on l'adosse
Contre un mur, sur le bord sinistre de la fosse
Où d'autres sont couchés, livides.

Mais l'homme se défend, il n'a commis aucun crime, il travaille, il chérit ses petits enfants comme il aime la République. Que lui reproche-t-on ?

. . . .
— Est-ce vrai que l'on tue ? Est-ce vrai que l'on pille ?
Je l'ignore. Je sais qu'on devine mon pas
Quand j'entre à la maison le soir. Oh ! n'est-ce pas,
Que vous avez pitié de tout mon petit monde.
L'éclair brille.
On entend dans la fosse profonde
Le bruit d'un corps qui tombe.

Et comme l'officier demande ce qu'a fait ce bandit

Qui n'a pu sans discours à la mort se résoudre.
— Au dire d'un sergent, ses mains sentaient la poudre.

lui est-il répondu.

Et toute l'horreur de cette scène nous apparaît plus vivante encore, grâce à l'illustration de la page précédente.

C'est le mur sinistre, le mur où s'accrochent, en signe de deuil et d'espoir, les couronnes d'immortelles rouges, le Mur au pied duquel

s'entassent les ossements des fédérés vaincus. Grimaçants, les squelettes tressaillent, dans la nuit lourde, pendant que l'un d'eux, dressé, leur signale à l'horizon, derrière la ville noire, un filet de sang, mince et long qui s'étale, lueur naissante de l'aube, premiers rayons du grand Jour pour lequel tous ces spectres ont donné leur vie. Au-dessous, cette brève légende d'actualité : « Il faut des régiments entiers pour garder ces morts-là. »

Des vers bien frappés, une vigoureuse estampe, et voilà qui fait mieux, pour fixer dans l'imagination de tous un souvenir révolutionnaire, que de savantes compilations historiques, voire même d'éloquents discours ; les uns et les autres s'adressant forcément à un public trop restreint.

Puisque nous parlons de poésies, ne laissons pas passer sans le signaler un sonnet de M. Jules de Marthold, dans l'INITIATION (numéro de mai). C'est un *Evangile*, mais très moderne, à la façon des tableaux de M. Jean Béraud, un évangile en quatorze vers, dont le dernier, dans sa noblesse et sa simplicité est tout un système de morale. — Comme Jésus passe, un homme, suppliant, l'arrête : « Conseille-moi, Nazaréen, le désespoir me brise ! Que faire ? J'ai perdu la foi, j'ai flétri mon âme. »

Alors Jésus, très doux, et le regard au ciel
Dit à ce malheureux : « Cours embrasser ta mère. »

Mais toute poésie n'est pas enfermée dans le cadre un peu étroit des rimes. Nous en avons une éclatante preuve dans les pages de M. Saint-Pol Roux, à la REVUE BLANCHE ; c'est là d'ailleurs de la prose brillante de métaphores et d'où le rhythme n'est point banni. Sous ce titre, *le Fumier,* l'auteur nous trace éloquemment, en traits puissants et sobres, la peinture du paysan actuel, de sa misère et de ses tristesses.

*
* *

Ainsi, suivant la marche générale des idées, les poètes et les dramaturges affirment les théories nouvelles de liberté et d'émancipation.

Cela n'est pas pour enthousiasmer la REVUE DES DEUX-MONDES et, dans son numéro du 15 avril, M. Edouard Rod fait, à propos de *Gerhardt Hauptmann* quelques réserves sur le talent de celui-ci. Elles insinuent simplement que l'auteur des *Tisserands* est un esprit étroit, ne montrant dans son œuvre la réalité « que déformée ou rétrécie » ; un sectaire « ayant au fond de lui-même des thèses arrêtées, qu'il s'obstine à ne pas avouer, en sorte qu'elles n'en faussent que davantage sa vision des choses » ; un heureux, enfin, et un habile faisant servir à la gloire d'un groupe littéraire, auquel il fallait un chef, les inspirations mêlées de Zola et d'Ibsen. A part cela, l'auteur doit avouer que

Gerhardt Hauptmann est un écrivain de quelque importance, doué d'une incontestable fécondité et d'une certaine puissance dramatique. Cet aveu est précieux à enregistrer : sans lui, comment aurions-nous pu expliquer le succès au « Théâtre Libre » et des *Tisserands* et de l'*Assomption d'Hanneele Mattern ?* Il en faut remercier M. Rod.

Dans la Nouvelle Revue (numéro du 1er mai), M. Antoine Albalat croit partir en guerre contre la littérature actuelle en exposant ses idées sur l'*Amour honnête dans le roman*. D'après lui, les horreurs naturalistes ne sont pas d'invention récente et elles ont de tous temps existé à côté d'œuvres « honnêtes »; on lisait des récits épiques et des livres très purs à l'époque de Brantôme et des *« Cent nouvelles nouvelles... »* A côté de la *Princesse de Clèves*, il y avait des gaudrioles, des chroniques scandaleuses et les contes de La Fontaine. Le dix-huitième siècle a vu la pornographie de Crébillon, les romans de Rétif, *Estelle et Némorin* et *Paul et Virginie*. — L'amour n'a donc pas évolué, il a recommencé. Puis l'auteur pose nettement la question, dont la solution est le but de son étude, « la question de moralité en littérature .— Y a-t-il, oui ou non, de bons et de mauvais livres ou seulement des livres bien faits et des livres mal faits ? » Mais, laissant de côté le mérite propre de l'œuvre, M. Albalat envisage surtout ses conséquences sociales, son influence ; la théorie de l'art pour l'art peut s'imposer à l'artiste, la théorie de la moralité s'impose à l'observateur. « Lorsqu'on voit *Werther* produire, en Allemagne, une épidémie de suicides et la représentation des *Brigands* pousser les jeunes gens dans les montagnes, on est bien forcé de convenir que certaines œuvres supérieures peuvent avoir des conséquences immorales, d'autant plus désastreuses que l'ouvrage sera meilleur. »

Or, pour l'auteur, les romans naturalistes sont moralement déplorables : « l'amour réaliste ne peut pousser qu'au vice ». Son spectacle n'a cependant rien de séduisant, par conséquent de corrupteur. Pourriez-vous concevoir que la lecture de *l'Assommoir* ait jamais donné à un homme la passion de l'alcool ?

Qu'entend donc M. Albalat par « amour honnête » ? Serait-ce ce complexe sentiment conjugal fait trop souvent de reconnaissance pour une dot et d'espoir en un héritage ? Non pas, c'est « cet élan d'honneur et de droiture en matière de tendresse qui fait partie de notre nature, qui est la raison et l'origine même du roman en France. » Dans nos *Chansons de Geste*, d'abord, « ce qu'on célébrait, c'était l'amour idéalisé, transfiguré, fidèle, ce qu'il y avait de généreux dans l'éternelle aspiration de la tendresse humaine ». Puis vinrent *l'Astrée*, le *Grand Cyrus*, la *Princesse de Clèves*. Ce fut l'époque où l'on voyait « M. de Montausier courtiser pendant quatorze ans l'éthérée Julie d'Angennes, dont il gagna le cœur par les madrigaux de sa *Guirlande de Julie*... loyauté dans l'amour, besoin d'ardeurs épurées, idéalisation de la tendresse,

c'est parce que tout cela existait dans la vie qu'on le recherchait si volontiers dans les livres. » Et à l'inverse, c'est en introduisant de plus en plus ces sentiments dans les livres que M. Albalat leur veut rendre la place d'honneur dans la vie.

C'est là un platonisme, un sentimentalisme fort respectables, mais n'oublions point que *Werther* naquit de ce goût du romanesque et que les effets en furent terribles, au dire même de M. Albalat. D'ailleurs, à quoi bon ces distinctions, cette classification d'herbier des amours par familles ? L'Art n'est-il donc pas l'intime et l'intense expression de la vie, de l'amour par conséquent avec ses rêves et ses brutalités. Pascal, qui vivait au temps de l'idéal M. de Montausier, n'a jamais passé pour immoral ; c'est de lui pourtant cette boutade : « L'homme n'est ni ange ni bête, et le malheur veut que qui veut faire l'ange fait la bête. »

Dans le même recueil (numéro du 15 mai), la première partie d'une étude très intéressante et documentée de M. de Rocquigny sur la *Coopération dans les Armées*. L'auteur, après avoir montré les nombreux avantages que procure la coopération de consommation, étudie les résultats donnés par son application dans tous les pays par les sociétés d'officiers. Il y a là de curieux documents sur les associations militaires anglaises, allemandes, italiennes, autrichiennes, russes, hollandaises. L'étude des sociétés françaises analogues complétera l'ensemble.

La Revue de Paris, dans ses deux livraisons de mai, publie une très fine étude, remarquablement précise et claire, de M. Eugène Lamy sur le *Second Empire et les Ouvriers*.

L'auteur expose d'abord comment, pour faire pièce à la bourgeoisie républicaine et anti-cléricale, l'empereur résolut de s'appuyer sur les ouvriers. Mais « comment connaître les besoins et les désirs d'hommes à qui le droit de délibérer sur leur condition était refusé ? L'Exposition qui, en 1862, s'ouvrait à Londres offrit l'accès qu'on cherchait. » On résolut d'envoyer, comme à la précédente, des ouvriers aux frais des patrons. Une lettre dans le *Siècle* annonça que « les ouvriers ne se considéreraient pas comme représentés s'ils ne choisissaient eux-mêmes leurs mandataires. » L'auteur de cette lettre était l'ouvrier ciseleur Tolain. On accéda à son désir. A Londres, les délégations ouvrières se rencontrèrent, et dans ce congrès fut conçu le projet d'établir une société internationale des Travailleurs. Vers ce moment furent votées deux lois apportant un changement profond dans les droits reconnus aux ouvriers, l'une leur permettant de créer des sociétés de consommation, l'autre reconnaissant le droit de grève. L'Internationale fut alors définitivement constituée le 28 septembre 1864. Parmi les délégués de la section parisienne : « Camélinat, monteur ; Varlin, relieur ; Malon, journalier. » — Puis vient un exposé très clair de l'histoire de l'Interna-

tionale, histoire des idées plutôt que des faits. M. Lamy nous montre d'abord les théories de Proudhon dominantes, puis, dans les différents congrès, le mutuellisme, peu à peu supplanté par le collectivisme, enfin l'alliance avec la jeunesse bourgeoise, ardemment révolutionnaire, attirant à l'Internationale les antipathies puis les persécutions impériales.

C'est là une étude très attachante et nette de la classe ouvrière sous le second Empire, une véritable œuvre d'historien, expliquant les événements par les idées, et les actes par la psychologie. Il ne suffit point, pour donner la physionomie d'une époque, de conter des anecdotes et d'accumuler des petits faits, des chiffres et des noms propres.

Auprès de cette étude, dans le numéro du 15 mai de la REVUE DE PARIS, un article fort intéressant de M. G. Pinet sur l'*Ecole Polytechnique et les Saint-Simoniens*. De curieuses pages sur l'influence qu'eurent les conceptions de Saint-Simon sur les polytechniciens, jeunes esprits que leur haute culture scientifique prédisposait au goût des larges idées de synthèse; des détails sur *Enfantin* notamment, et qui font une suite précieuse au livre récent de M. Georges Weil sur *Saint-Simon et son œuvre*.

*
* *

Constatons, en terminant, que, comme nous le pensions, un malentendu seul avait pu nous faire mal interpréter quelques paroles de M. Henry Bérenger dans sa conférence sur l'*Aristocratie intellectuelle et la Démocratie*. Les explications très nettes qu'il publie dans le numéro de mai de l'ART ET LA VIE ne laissent aucun doute à ce sujet.

PAUL LAGARDE.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER (1)

SOMMAIRE. — *France :* Anniversaire de la Semaine sanglante ; le Congrès du Parti ouvrier Socialiste révolutionnaire ; le Congrès du Syndicat des Chemins de fer. — *Italie :* Les ouvriers des Chemins de fer ; le procès De Felice. — *Allemagne :* Le Congrès international des mineurs. — *Suisse :* Le Droit au Travail. — *Roumanie :* Le Congrès socialiste.

FRANCE

Anniversaire de la Semaine sanglante. — C'est à force de bagarres, répétées chaque année, que les groupes révolutionnaires finirent par obtenir, sous le ministère Goblet, la liberté du drapeau rouge dans les cimetières. Cette année, la réaction gouvernementale a défendu le déploiement du drapeau rouge, lequel a été vu pour la dernière fois aux obsèques de Benoît Malon. Les socialistes se sont inclinés, espérant qu'on leur laisserait au moins la liberté habituelle d'aller en corps porter des couronnes au Père-Lachaise, à leurs martyrs de 1871, et de saluer leur mémoire par des discours et des serments de communion par-delà la mort. Cortège et discours furent également défendus. Et les socialistes s'en allèrent paisiblement protester dans un meeting privé. Ceci se passait le 27 mai ; — quelques jours après, la plupart des organisations socialistes décident de retourner quand même au « Mur des Fédérés » le dimanche 2 juin. A la dernière heure, les sages conseils de prudence politique, donnés par la fraction socialiste du Parlement, l'emportèrent. Et il n'y eut pas de manifestation au Père-Lachaise. Et le gouvernement n'eut pas sa journée. Mais il pourrait bien l'avoir l'année prochaine, si la tactique des parle-

(1) La *Revue Socialiste* devant désormais insérer chaque mois des correspondances directes de l'Étranger, grâce aux amis qu'elle compte dans chaque nationalité, nous nous bornerons à donner ici un court bulletin des faits principaux du mois.

mentaires ne réussit pas à imposer au gouvernement le retour à des pratiques plus libérales. Au surplus, au point de vue politique, les journées sont souvent plus funestes à ceux qui les font qu'à ceux qui les subissent. C'est avec des « journées » que se préparent les révolutions ; c'est par des « journées » probables que se résoudront les questions de liberté, posées sans succès au Parlement par les députés socialistes.

Rappelons que la manifestation projetée des socialistes au Père-Lachaise coïncidait cette année avec la Fête-Dieu, de sorte que le même jour où, contrairement aux précédents, les processions et drapeaux socialistes étaient interdits dans un cimetière, des processions catholiques s'organisaient à Paris, autour de certaines églises pompeusement décorées extérieurement de draperies et oriflammes également toutes rouges. — Et dire que les Français ont la réputation d'apôtres de la liberté ! Pour les autres peut-être; mais eux-mêmes, leurs gouvernements successifs ne les ont encore dotés que d'une liberté que l'on me permettra d'appeler métaphysique.

*
* *

Le Congrès régional du Parti ouvrier Socialiste révolutionnaire. — La Fédération du centre de ce parti, qui n'avait pas eu de Congrès en 1893, afin d'aider à la réussite du Congrès national corporatif, organisé par les Chambres syndicales et Bourses du travail, vient de tenir ses assises à Paris, avec l'ordre du jour suivant :

1° De la défense des libertés syndicales et politiques;

2° De l'organisation du Travail dans une République sociale ;

3° De la grève générale et des moyens de la faire aboutir.

Voici les résolutions qui ont été adoptées :

Relativement à la première question, le Congrès condamne la loi de 1884 comme attentatoire à la liberté ouvrière, engage les syndicats à ne pas s'y soumettre, et rappelle au sentiment de la dignité ceux qui s'y sont soumis précédemment.

Il décide que les députés socialistes devront poursuivre immédiatement l'abrogation de cette loi.

Il repousse également le projet de règlement de la Bourse du Travail.

Sur la deuxième question, il se prononce pour la supression de la propriété individuelle; pour l'organisation corporative et le travail assuré pour tous ; pour le bien-être pour tous en récompense des efforts ; enfin, la société nouvelle sera organisée sur le principe communiste d'égalité absolue dans le droit et dans le devoir.

Sur la troisième question, le Congrès ne croit pas possible de déterminer le moment de la déclaration de la grève générale ; il est persuadé, cependant, que l'antagonisme des classes en hâtera l'organisation.

Il estime qu'il est urgent de se préparer à soutenir, au jour voulu, une lutte sans merci contre la bourgeoisie et affirme que l'action insurrectionnelle de la grève générale peut seule assurer le triomphe des revendications ouvrières.

Rappelons que le secrétaire permanent du Parti ouvrier Socialiste révolutionnaire est le citoyen Lavaud ; que ses deux principaux organes sont : à Paris, le *Parti ouvrier,* du citoyen Allemane ; dans les Ardennes, l'*Emancipateur,* du citoyen J.-B. Clément ; — que ses élus sont : à la Chambre, les citoyens Avez, Coutant, Faberot, Dejeante, Groussier, Toussaint et Pierre Vaux ; au Conseil municipal de Paris, les citoyens Faillet, Berthaut, Chausse et Weber ; — et enfin que le grand Congrès national de ce parti aura lieu très prochainement à Dijon.

*
* *

Le Congrès du Syndicat national des Chemins de fer. — Les paroles élogieuses que lui a consacrées ici notre ami Jaclard, en son article de janvier dernier, « les travailleurs des chemins de fer », nous dispensent de présenter à nos lecteurs cette chambre syndicale et son vaillant secrétaire général, le citoyen Guérard.

Nous nous bornerons donc à relater les principales dispositions votées par les délégués de cette chambre syndicale au lendemain du jour où, après un admirable discours de Millerand, elle fut la cause occasionnelle du renversement du ministère Casimir-Perier.

D'après le rapport présenté par le Conseil d'administration, le chiffre des syndiqués, au 31 décembre 1893, est de 54,483, en augmentation de 12,173 pendant les neuf mois écoulés depuis le quatrième Congrès.

Voici les dépenses réparties du 1er avril au 31 décembre 1893 :

Frais de propagande .... Fr.	5,021
Frais judiciaires......................	5,021
Dépenses du 4e Congrès	1,561
Grèves et secours................. ...	1,562
Frais généraux d'administration	3,784
Personnel..........................	11,551
Frais de la commission de contrôle....	725
Dépenses du journal..................	13,495

A côté de ce relevé budgétaire, il n'est pas sans intérêt d'emprunter au même document la statistique des affaires examinées par la commission d'arbitrage de la chambre syndicale, du 1er avril au 31 décembre 1893.

Sur 389 affaires étudiées, 90 ont été suivies à l'amiable, dont 39 avec succès, — 79 ont été portées devant les tribunaux, 194 ont été classées, et enfin 26 dossiers restaient en suspens.

Dans cette statistique ne figurent pas les affaires correctionnelles, où la Chambre syndicale a d'ailleurs toujours pris la défense de son adhérent.

Pour éviter que des procès soient engagés à la légère, le Congrès décide, comme par le passé, qu'aucune affaire ne sera portée devant les tribunaux sans l'avis préalable du conseil d'administration et du conseil judiciaire, qui est ainsi composé : les citoyens Pierre Baudin, Grozlard, Millerand et Viviani, avocats ; MM. Milhaud et d'Albret, avoués; et M. Lesage, avocat à la cour de cassation.

Lorsque, sur l'avis de ce conseil, un procès est engagé, la chambre syndicale fait l'avance des honoraires de l'avocat et de la provision à verser à l'avoué.

Si le procès est gagné, les avances seront remboursées au syndicat par le syndiqué ou par ses ayant-droit, sauf dans certains cas intéressants, par exemple quand il s'agira d'une veuve.

..... La proposition relative à l'organisation d'un Congrès international corporatif a donné lieu à un court débat. Le citoyen Guérard, et après lui quelques congressistes ont donné des explications de nature à calmer les plus timorés, et le principe du Congrès international des employés et ouvriers de chemins de fer a été adopté à l'unanimité moins quatre voix. Une somme de 2,000 francs est affectée à l'organisation de ce Congrès international, qui se tiendra à Paris, au mois d'octobre.

Des délégués ont été envoyés par le Congrès auprès des directeurs des Compagnies, afin d'obtenir une réponse sur les revendications votées au Congrès de 1893. Les directeurs leur ont plus ou moins nettement laissé entendre, selon l'habitude capitaliste, que c'était à leurs employés, et non au syndicat, qu'il appartenait de réclamer des améliorations; qu'en tous cas, ils ne voulaient avoir de rapports qu'avec leurs employés.

Le Congrès, en apprenant cette décision, a voté un ordre du jour de protestation contre les Compagnies, a maintenu l'intégralité du programme voté en 1893, et a résolu de le faire déposer, sous forme de proposition de loi, par les 120 députés qui ont signé l'engagement de défendre le syndicat.

La presse économiste et réactionnaire ayant beaucoup critiqué le refus opposé par le Congrès à la proposition de créer une caisse de prévoyance ; nous croyons devoir reproduire les raisons de ce refus, développées par le citoyen Guérard. On ne saurait mieux dire :

« ..... Ne serait-ce pas aider ceux-là même qui nous exploitent que de les dégager d'une partie de leurs obligations à notre égard, en allégeant, — oh ! bien imparfaitement — notre misère commune ? Ne craint-on pas, si on se lançait sur cette voie imprudente, grosse d'imprévus, de difficultés peut-être insurmontables, qu'on arrive peu à peu à s'entêter à surmonter ces difficultés, et négliger par cela même le syndicat, sa cause, ses effets.....

« Mais il faut bien le constater, beaucoup en sont arrivés à ne plus considérer dans le syndicat qu'une sorte de garantie contre les risques professionnels, contre les révocations injustifiées, etc. ; mais l'œuvre d'émancipation entreprise par le syndicat paraît pour cela n'être que secondaire.

« C'est là une constatation qu'il est nécessaire de faire, pour réagir contre ce sentiment d'égoïsme qui fait envisager l'avantage personnel immédiat que l'on peut retirer du groupement, au lieu de poursuivre sans relâche sa tâche si grande, si noble, mais dont la réalisation est peut-être encore éloignée, de notre émancipation intégrale, que poursuit le syndicat pour notre avenir, celui de nos enfants, celui de l'humanité.

« Qu'on y prenne garde, on se promettra bien, au début, de ne pas négliger le syndicat, mais insensiblement, par ce sentiment d'égoïsme naturel chez l'homme, dans la société actuelle, qui le prive de son nécessaire, nous verrions nos syndiqués s'attacher tout spécialement à l'entreprise nouvelle et abandonner peu à peu la lutte que le syndicat a entreprise.....

« Notre syndicat n'est pas bien riche, il reçoit des cotisations très faibles ; elles lui suffisent pour faire une propagande incessante et amener à nous tous nos camarades décidés à ne plus se laisser exploiter. C'est là le seul but à poursuivre et pas un autre.....

« Les camarades, auxquels leur situation, leurs charges de famille permettent de distraire une petite somme de leur salaire, peuvent — en attendant la victoire du syndicat — s'adresser à *La Fraternelle* pour augmenter leur retraite, à l'Orphelinat des chemins de fer (l'honnête, celui de la rue du Temple, 147) pour protéger leurs enfants, aux Sociétés de secours mutuels de leur ville ou à celles organisées par leur section syndicale pour leur famille en cas de maladie, leur veuve en cas de décès.

« Ces Sociétés, facultatives, aideront ceux de nos camarades qu'une prospérité relative favorise déjà ; tant mieux, nous sommes heureux de leur bonheur. Quant à ceux, nombreux, la grande majorité, qui, n'ayant pas le nécessaire, ont encore moins le superflu, n'auront pas accès dans ces Sociétés « philanthropiques », ils comprendront que le seul moyen de faire cesser leur situation de misérables salariés, c'est de lutter, lutter encore, lutter toujours, jusqu'à l'avénement d'une Société débarrassée des parasites, qui leur volent leur salaire et qui insultent à leur misère en ne daignant pas les secourir. »

ITALIE

Les ouvriers des chemins de fer. — « Les compagnons italiens sont « heureux de votre victoire à la Chambre; ils vous envoient leur « sympathie, et adressent leurs félicitations au Congrès; » tel est le texte du télégramme envoyé au Congrès de Paris par la chambre syndicale de la fédération des ouvriers des chemins de fer italiens.

La fédération des diverses associations italiennes des travailleurs de la voie ferrée est de date toute récente. Elle n'a été formée que par le Congrès de Milan, à la fin d'avril dernier, sous le titre de *Lega dei ferrovieri italiani*. Cette création a été votée à l'unanimité par l'ordre du jour suivant :

Considérant que les ouvriers des chemins de fer, par le fait qu'ils constituent une grande famille, ont des besoins communs et des aspirations identiques et que, pour donner satisfaction à ces besoins et à ces aspirations, il est indispensable qu'ils adoptent une tactique uniforme;

Considérant que ce but ne peut être atteint que par la réalisation de l'exhortation de Marx : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous »;

Considérant qu'une organisation fédérale de toutes les catégories d'ouvriers des voies ferrées, indispensable au point de vue de l'assistance mutuelle, n'exclut pas l'existence d'associations de secours mutuels ayant une administration individuelle;

Le Congrès décide :

1o Dans le but d'améliorer la vie matérielle et la vie morale de leurs membres, les associations représentées se constituent en une fédération qui portera le titre de « Lega dei ferrovieri italiani »;

2o Chaque association fonctionnant comme société de secours mutuels continuera à avoir une existence propre aussi longtemps qu'une organisation unique et centrale ne sera pas constituée à cet effet.

Le Congrès décida également son affiliation au parti socialiste, « en considération de ce fait que déjà l'Union milanaise et le Syndicat des machinistes appartiennent à ce parti et de ce que l'émancipation des travailleurs des voies ferrées, de même que celle de la classe ouvrière en général, ne peut être réalisée que par la voie de la lutte des classes, telle qu'elle est tracée par le parti ouvrier socialiste. »

Le procès des « Fasci » de Sicile. — Le conseil de guerre a condamné le député De Felice à dix-huit ans de réclusion, à trois ans de surveillance spéciale et à la déchéance de ses droits au mandat de député et à toutes les charges publiques.

Ont été condamnés, en outre de l'interdiction des fonctions publiques : Bosco, Barbato, Verro, à douze ans de réclusion; Monsalto,

à dix ans; Pico, à cinq ans de la même peine; Petrinna, à trois ans de détention; Benzi, à deux ans.

De grandes protestations ont lieu en ce moment dans toute la péninsule en faveur des condamnés, et le corps électoral renouvellera certainement pour De Felice les mêmes manifestations qui, jadis, ont réussi à faire sortir Cipriani de son *carcere duro*.

ALLEMAGNE

Le Congrès international des mineurs. — Dégagé de ses menus incidents, ce Congrès est intéressant par les renseignements donnés par les rapporteurs sur la situation houillère de chaque pays minier, que l'on trouvera résumés dans le *Parti ouvrier* du 22 mai.

Le principe de la *limitation légale de la journée de travail à huit heures* a été voté par 76 voix contre 10.

Les 76 voix représentent 1,050,000 mineurs et les 10 voix opposantes en représentent 120,000.

Le vote sur l'amendement Calvignac-Lamendin, revendiquant la journée de huit heures pour les travailleurs de la surface comme pour ceux du fond, a donné les résultats suivants :

EN FAVEUR DE LA PROPOSITION

Tous les Allemands, représentant.....	192,000	mineurs.
Tous les Autrichiens, représentant	100,000	—
Tous les Français, représentant	100,000	—
Tous les Belges, représentant.........	70,000	—
Deux Anglais, représentant	30,000	—
En tout 49 délégués représentant......	492,000	mineurs.

CONTRE LA PROPOSITION

7 Anglais, du Durham et du Northumberland, représentant 120,000 mineurs.

La proposition est donc votée par une majorité représentant 372,000 travailleurs des mines.

27 Anglais, délégués par 445,000 mineurs, se sont abstenus.

Le travail des femmes. — « Conformément aux décisions adoptées en 1893 au Congrès des mineurs tenu à Bruxelles. le Congrès décide que le travail des femmes devrait être interdit dans les mines, tant à la surface qu'au fond. » *(Adopté à l'unanimité.)*

La responsabilité en matière d'accidents. — La troisième question

portait sur la proposition suivante, introduite au nom des Belges par Maroille, Cavrot et Callewaert :

En présence des nombreux accidents qui se produisent dans les mines de la Belgique, le Congrès décide que les patrons seront rendus responsables des accidents qui atteignent les ouvriers dans leurs exploitations, quelles que soient les circonstances dans lesquelles ces accidents se seront produits.

Callewaert développe la proposition ; il établit que, dans ces derniers temps, 200 mineurs ont été tués dans les mines belges, dans lesquelles les mesures de précaution sont négligées et la surveillance, organisée par l'État, insignifiante.

Woods déclare que les Anglais considèrent cette proposition comme injuste et pratiquement irréalisable. Lui-même a introduit à la Chambre des communes un « bill » tendant à faire déclarer illégale la clause que l'on impose généralement aux ouvriers anglais et par laquelle ils renoncent d'avance à toute action contre les patrons du chef des accidents survenant dans les travaux. Cette proposition a été rejetée par la Chambre des lords. A plus forte raison, ce corps politique refusera-t-il de voter une loi qui déclare les patrons responsables dans tous les cas, alors même qu'il serait établi que l'accident n'est pas la suite de leur incurie ou de leur négligence.

L'Écossais Weir se rallie à l'argumentation de Woods. Il serait souverainement injuste, dit-il, de faire supporter à un patron la responsabilité d'une explosion de chaudière déterminée par la négligence ou la malveillance du chauffeur.

On passe au vote : tous les Anglais se déclarent contre, et tous les autres délégués pour la proposition Callewaert ; celle-ci est donc définitivement rejetée.

Le minimum de salaire. — C'est ce que les Anglais appellent le « living wage », le salaire pour vivre convenablement. La résolution suivante est proposée par la délégation anglaise :

Le Congrès considère que le seul moyen pour déterminer et conserver un « living wage » est l'organisation, et qu'aucune question se rapportant au salaire ne peut être résolue que si les ouvriers ou leurs délégués sont admis à prendre connaissance des bénéfices, des pertes, des prix de vente, etc.

Le compagnon Edwards vient développer cette proposition. Depuis longtemps, mais surtout depuis la grande grève de 1893, les mineurs anglais sont d'accord pour exiger un « living wage ». Ils considèrent que, pour aboutir, la seule voie à suivre est d'imposer aux patrons qu'ils ne puissent opérer aucune réduction de salaires sans avertissement préalable et avant d'avoir démontré, par la communication de leur comptabilité, que le marché est à la baisse et que la mesure s'impose.

A son tour, le compagnon Harvey vient appuyer la résolution de la délégation anglaise. L'expérience nous a démontré que les grèves partielles réussissent rarement. Le succès ne peut être obtenu que par une interruption générale du travail, comme celle organisée l'année dernière par la Miner's Fédération. Mais pour ces grèves monstres, il faut être bien organisé et avoir à sa disposition une caisse abondamment fournie. La grève de l'an dernier a coûté aux mineurs 12,500,000 francs. L'établissement d'un « living wage » est donc une nécessité.

Au nom de la délégation allemande, le compagnon Bredam vient demander que le « living wage » soit fixé par la loi. Soutenus par une forte organisation, les mineurs peuvent arriver, à un moment donné, à imposer des salaires convenables ; mais ils se les voient enlever à la moindre baisse des prix. Les camarades anglais l'ont emporté l'année dernière; aujourd'hui leurs caisses sont vides, et s'ils avaient à se défendre contre une agression des patrons, ils succomberaient probablement. Il faut donc que le minimum de salaire, d'après un taux approprié aux conditions spéciales de chaque pays, soit déterminé par la loi.

Brodam propose l'amendement suivant à la résolution anglaise :

Le Congrès demande que, dans chaque pays, le minimum de salaire soit fixé par la loi.

Après un discours de Lamendin, développant la même thèse que l'orateur précédent, l'Assemblée passe au vote.

Tous les Anglais votent contre l'amendement de Brodam; les Français, les Allemands, les Autrichiens et les Belges votent pour. L'amendement est donc rejeté, la délégation anglaise représentant 645,000 mineurs et les autres délégations n'en représentant que 462,300.

On vote ensuite sur la résolution anglaise non amendée. Celle-ci est admise par les Anglais, sauf ceux du Durham et du Northumberland, et rejetée par les autres nations. Elle est, par conséquent, adoptée à une majorité de 62,700 mineurs représentés.

La surproduction. — Trois propositions se trouvaient en présence, celle des Allemands, ainsi conçue :

Le Congrès déclare que pour enrayer la surproduction, il y a lieu de diminuer la durée de la journée de travail et d'augmenter les salaires. Il considère que la surproduction ne sera rendue impossible que le jour où l'organisation sociale capitaliste aura fait place à une organisation sociale fonctionnant pour le bien-être de tous.

Celle des Anglais :

Le Congrès est d'avis que la surproduction du charbon a pour cause l'emploi de travailleurs qui ne sont pas du métier et la concurrence des commerçants entre eux. Il décide que chaque nation mettra en pratique les moyens

nécessaires pour enrayer la production de houille et aura recours aux moyens légaux pour défendre l'accès des exploitations minières aux travailleurs qui ne sont pas du métier.

Enfin voici la proposition formulée, au nom des Belges et des Français, par Callewaert, Maroille et Lamendin :

Considérant que la surproduction est la cause principale de la situation misérable des mineurs et qu'elle est contraire tant aux intérêts des travailleurs qu'à ceux des patrons ;

Considérant qu'il est indispensable d'y mettre fin en réglant la production par une entente internationale, de manière à la faire correspondre aux besoins de la consommation ;

Considérant que cette entente n'est possible qu'entre les travailleurs ;

Considérant que, pour contrôler et maintenir les résultats obtenus, il faut l'organisation d'un comité international ouvrier ;

Le Congrès décide qu'il y a lieu de s'engager sans tarder dans la voie tracée par G. Levy, et qu'elle soit étudiée par une commission internationale spéciale, qui sera chargée de présenter des propositons complètes au prochain Congrès.

Le système Lévy et Defuisseaux a pour but non seulement d'empêcher la surproduction, mais de déterminer une augmentation des salaires.

En ce qui concerne le premier point, la suppression de la surproduction, la solution est celle-ci : l'extraction se fera, dans chaque pays, suivant les besoins de la consommation, et les mineurs ne travailleront plus que 4 ou 5 jours par semaine.

Pour ce qui est de l'augmentation des salaires, on les portera à une fois et demie leur valeur actuelle, dans les trois mois qui suivront l'application du système, par des augmentations successives de 10 °/o après les 15 premiers jours, de 10 °/o après le premier mois, de 10 °/o après le deuxième mois, et de 20 °/o après le troisième mois. Indépendamment de cette augmentation, qui portera, on peut dire en une fois, les salaires à une fois et demie leur taux actuel, il y aura une augmentation permanente de 25 °/o, résultant de ce que, pour leurs 4 ou 5 jours de travail, les mineurs toucheront 5 ou 6 jours de salaire.

Il sera institué un comité international de production.

Ce comité sera composé de trois tiers : 1° délégués des ouvriers ; 2° délégués des patrons ; 3° des hommes « ayant des qualifications spéciales », désignés par les délégués des mineurs faisant partie du comité.

Le Comité international de production sera en réalité un véritable *ministère international des mines*.

Il comportera un nombreux état-major, réparti dans les pays producteurs.

Les frais et les dépenses seront assurés par un prélèvement de 10 centimes par tonne sur chaque tonne de charbon extraite. En comptant sur une extraction de 300 millions de tonnes, le comité disposera ainsi d'une somme de 30 millions de francs par an. L'excédent de ce prélèvement, tous frais payés, sera versé au fonds commun du comité.

Cette caisse soutiendra les ouvriers qui, avec l'approbation du comité, seront obligés de se mettre en grève pour la défense de leurs droits.

Elle prendra à sa charge une partie des cotisations que les ouvriers payent actuellement à leurs syndicats.

Cette question de la surproduction ne fut même pas discutée, les Anglais ayant annoncé leur départ, et le Congrès fut sagement clos, et ajourné à l'an prochain, à Paris.

Les membres du comité administratif international sont : Pickard, Burt et Ashon (membre suppléant) du côté des Anglais; Möller, Strunz et Schröder (parmi eux, un membre suppléant) du côté des Allemands; Rondet, Calvignac et Lamendin (un membre suppléant) du côté des Français; Czinger et Wölfer du côté des Autrichiens, et Cavrot et Callewaert du côté des Belges.

Pickard et Burt sont désignés unanimement, le premier comme secrétaire général, le second comme trésorier général du comité international.

SUISSE

Le droit au travail. — Nous ne saurions mieux résumer cette grave question que ne l'a fait M. Lhéritier, de Genève, dans une correspondance qu'il adressait à la *Dépêche*, de Toulouse :

Cette question a été assez agitée en France en 1848 pour qu'elle ne soit pas sans quelque intérêt pour le public français. Comme en France, en 1848, c'est le parti socialiste qui, en Suisse, a fait de cette question son drapeau momentané. Il a eu pour cela un instrument qui lui a rendu la tâche facile : le droit d'initiative populaire que possède le peuple suisse. Il suffit chez nous de recueillir 30,000 signatures pour forcer notre Conseil législatif fédéral à s'occuper de la revendication mise en avant par les pétitionnaires. Mais si le verdict de cette assemblée est défavorable, c'est le peuple qui a la parole en dernier ressort.

C'est donc par voie d'initiative que les socialistes ont mis en avant le principe du droit au travail. Les pétitionnaires se sont trouvés au nombre de 53,000. Cela ne paraît pas avoir impressionné énormément nos bons législateurs, qui ont repoussé avec un ensemble complet la demande des ouvriers et des socialistes.

C'est pourquoi le peuple est appelé à se prononcer, le 3 juin, sur le droit au travail.

Les socialistes ne se font naturellement pas d'illusion sur l'issue de la lutte. Ils n'ont même jamais cru au succès de la revendication elle-même. C'est dans les résultats de la lutte, de l'agitation pour le droit au travail qu'ils ont cherché la récompense de leurs efforts.

Ces résultats, ils les obtiendront. Les ouvriers suisses ne pardonneront pas facilement à leur pouvoir constitué, à leurs conseils législatifs, de leur refuser ce qui leur paraît un droit incontestable. Ils commenceront à se mettre sur le terrain du socialisme en prenant en haine une organisation sociale qui ne veut ou ne peut leur donner ce qu'ils considèrent comme la sanction du droit à l'existence.

Jusqu'à présent, beaucoup d'entre les travailleurs étaient fortement attachés aux vieux partis progressistes suisses. Tous ces partis se sont coalisés contre le droit au travail. C'est-à-dire qu'ils ont mis entre eux et les ouvriers un tel fossé que ces derniers sont fatalement repoussés dans le groupement socialiste.

Telles sont, pour le parti socialiste, les seules conséquences de sa lutte pour le droit au travail.

Selon ces prévisions, le « droit au travail » a été repoussé par 300,650 voix contre 73,633.

Voici quel était le texte de l'article constitutionnel concernant le droit au travail, tel qu'il était soumis à la votation populaire du 3 juin :

Le droit à un travail suffisamment rétribué est reconnu à chaque citoyen suisse. La législation fédérale, celle des cantons et des communes doivent rendre ce droit effectif par tous les moyens possibles.

En particulier, il y a lieu de prendre les mesures suivantes : *a)* de réduire les heures de travail dans le plus grand nombre possible de branches d'industrie, dans le but de rendre le travail plus abondant ; *b)* d'organiser des institutions, telles que bourses du travail, destinées à procurer gratuitement du travail à ceux qui en auront besoin et que l'on placerait directement dans les mains des ouvriers ; *c)* de protéger légalement les ouvriers contre les renvois injustifiés ; *d)* d'assurer, d'une façon suffisante, les travailleurs contre les suites du manque de travail, soit au moyen d'une assurance publique, soit en assurant les ouvriers à des institutions privées à l'aide des ressources publiques ; *e)* de protéger efficacement le droit d'association, en faisant en sorte que la formation d'associations ayant pour but de défendre les intérêts des ouvriers contre les patrons ne soit jamais empêchée, non plus que l'entrée dans ces associations ; *f)* d'établir une juridiction officielle des ouvriers vis-à-vis de leurs patrons et d'organiser, d'une manière démocratique, le travail dans les fabriques et ateliers, notamment dans ceux de l'État et des communes.

ROUMANIE

Le Congrès socialiste. — Le parti socialiste roumain a tenu, le 2 mai dernier, son congrès annuel à Bucharest.

15 organisations étaient représentées par 93 délégués, dont 30 envoyés par Bucharest, 12 par Jassy, 10 par Roman, 10 par Galatz, 10 par Ploesci, 10 par Grajovca. Les étudiants parisiens avaient délégué deux des leurs, parmi lesquels Diamandy, le directeur de l'*Ère nouvelle*.

Les questions suivantes figuraient à l'ordre du jour : le suffrage universel, le referendum, les impôts, les journaux et la littérature socialistes.

La décision suivante fut votée en ce qui concerne le suffrage universel : « Le parti socialiste présentera des candidats à lui, partout où la chose sera possible ; il n'appuiera les libéraux que dans les circonscriptions où ceux-ci prendront l'engagement d'entrer en lutte pour le suffrage universel. »

ADRIEN VEBER.

ERRATA

Il s'est glissé dans notre dernier numéro un bon nombre de fautes d'impression. Nos lecteurs les auront aisément corrigées ; nous leur signalons seulement les suivantes :

p. 590, ligne 33, lire *milliers* au lieu de *millions ;*

p. 588, ligne 32, *leur* rayon d'action au lieu de *un ;*

p. 594, ligne 21, modifier la phrase ainsi qu'il suit : *« l'opposition qu'il y a entre la conception théorique et la propagande journalière. »*

L'Administrateur-Gérant : RODOLPHE SIMON.

Suresnes. — Imprimerie G. RICHARD, 8, rue des Bourets.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME DIX-NEUVIÈME

N° 109. — JANVIER

N° 110. — FÉVRIER

N° 111. — MARS

No 112. — AVRIL

No 113. — MAI

No 114. — JUIN



